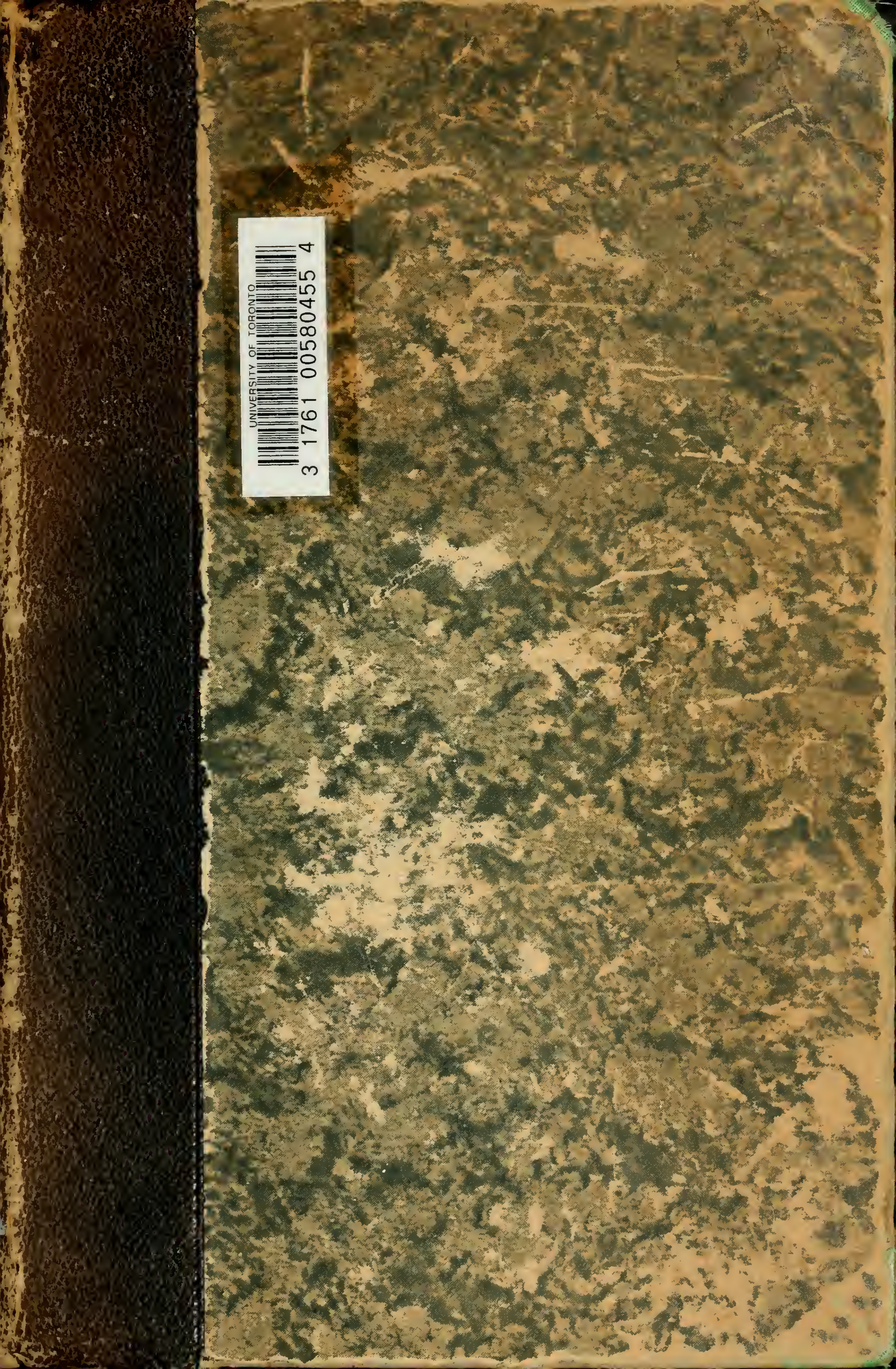
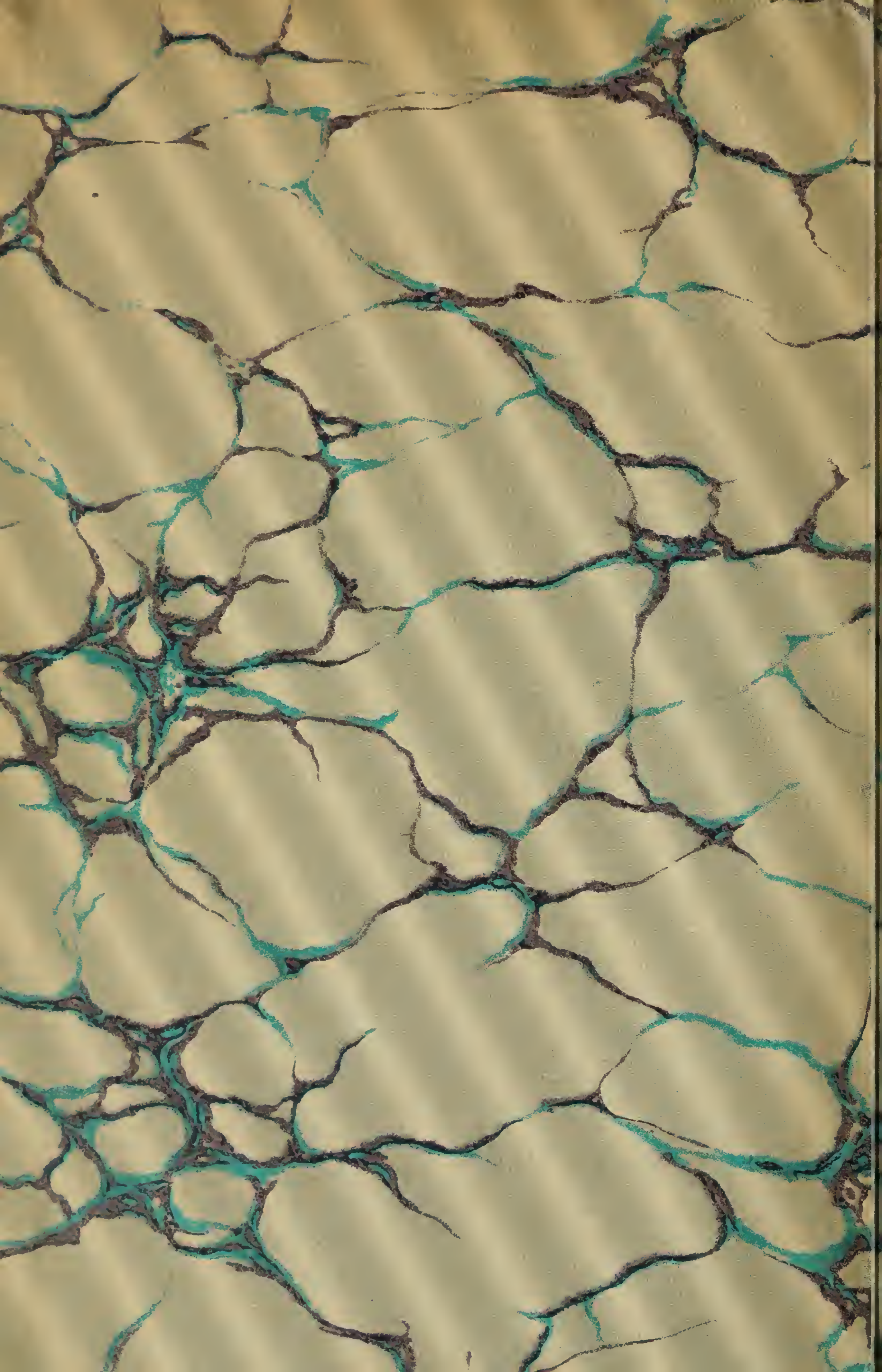
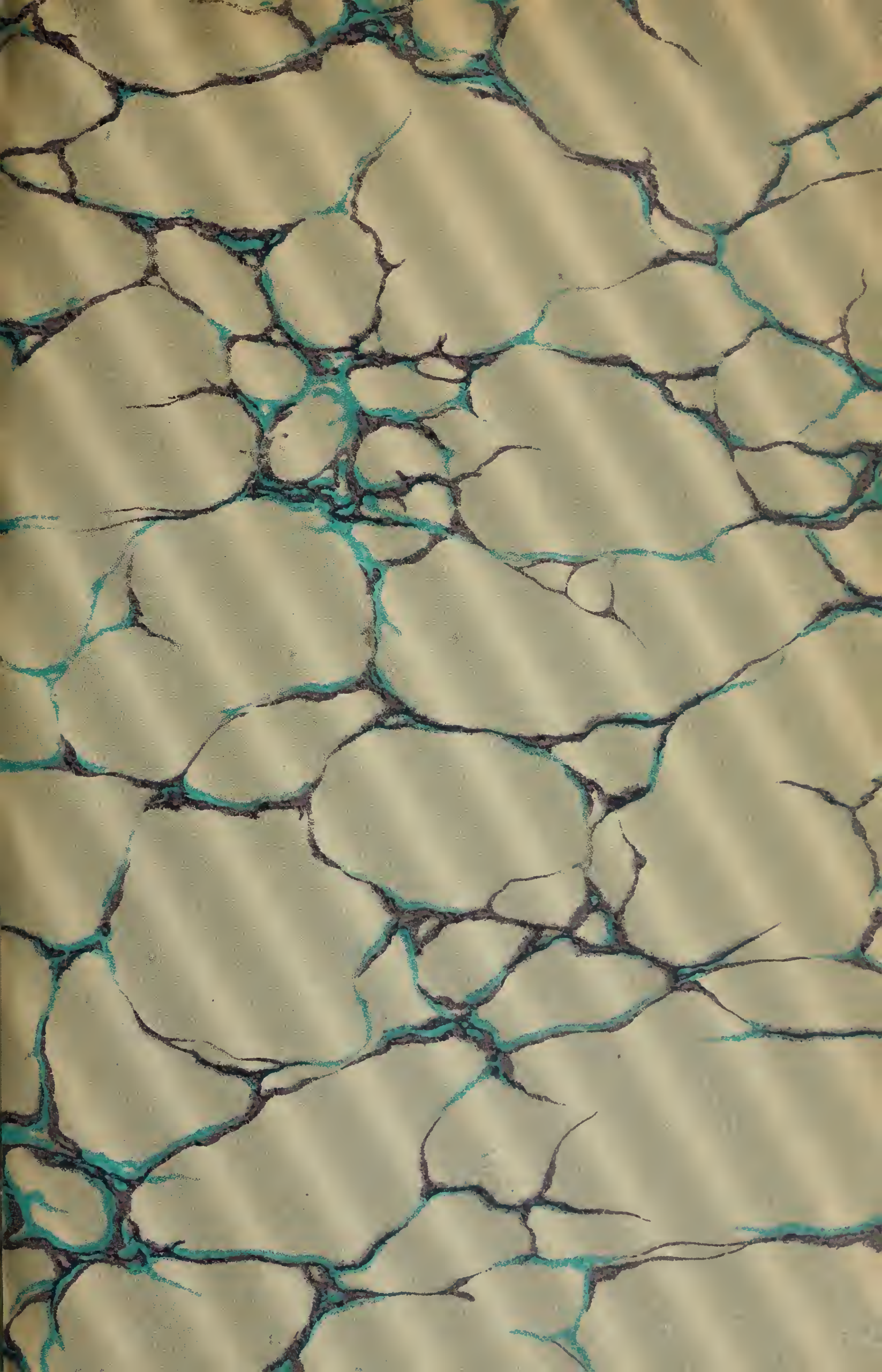

UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00580455 4





L'ÉVOLUTION DU VERBE EN ANGLO-FRANÇAIS

(XIIe-XIVe SIÈCLES)

PAR

F. J. TANQUEREY

DOCTEUR ÈS LETTRES



PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION
ÉDOUARD CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS, 5

1915
Téléphone: Gobelins 28-20

L'ÉVOLUTION DU VERBE

EN

ANGLO-FRANÇAIS

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

L'ÉVOLUTION

DU VERBE

EN

ANGLO-FRANÇAIS

(XIIe-XIVe SIÈCLES)

PAR

F. J. TANQUEREY

DOCTEUR ÈS LETTRES



PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION
ÉDOUARD CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS, 5

1915
Téléphone: Gobelins 28-20

INTRODUCTION

Tous les philologues ont, semble-t-il, exprimé sur la nature de l'anglo-français des opinions différant fort peu les unes des autres. D'abord ils admettent tous, et avec une rare unanimité, qu'on ne saurait le considérer comme un dialecte français. Nous ne ferons aucune difficulté pour faire nôtre l'idée généralement reçue et nous ne nous imposerons pas la tâche impossible de comparer le français d'Angleterre au français de Bourgogne ou de Picardie. Mais, et cette question de dialecte mise à part, nous ne pouvons pas accepter entièrement les idées qui ont cours sur le caractère de l'anglo-français. Pour montrer ce qui le distingue des dialectes du continent et préciser un peu sa nature, que la négation qui précède n'explique pas, on dit simplement qu'il est une sorte de français mal su, mal parlé, mal écrit. C'est ce que nous trouvons exprimé dans cette phrase de Gaston Paris (Vie de saint Gilles, xxxv) :

« L'anglo-normand, y lisons-nous, n'est pas à proprement parler un dialecte ; il n'a jamais été qu'une manière imparfaite de parler le français ; ceux même qui s'en servaient avaient conscience de cette imperfection et cherchaient à l'atténuer, soit chez eux, soit chez leurs enfants..... On parlait plus ou moins bien, sans que jamais on pût empêcher quelques traits anglo-normands de se glisser dans ses discours ou ses écrits. »

Nous avons cité cette phrase de Gaston Paris parce qu'il y exprime cette conception de l'anglo-français de la façon lumineuse qui lui est habituelle ; d'autres philologues auraient pu nous fournir des idées semblables. Il y a certainement dans ces lignes une part de vérité que nous ne chercherons pas à diminuer ; elles mettent en évidence l'importance de ce qu'on pourrait appeler le coefficient personnel en anglo-français. On peut trouver dans certains auteurs des expressions, des formes, des fautes qui leur sont propres et qui n'ont d'autre cause que leur ignorance de la langue

qu'ils écrivent. Mais tout d'abord, il ne faut pas oublier que le français, langue littéraire, était en Angleterre une langue enseignée : quoi de plus naturel qu'on essayât de corriger les fautes qu'on commettait soi-même ou qu'on entendait commettre autour de soi ; cela du reste aurait pu se produire si l'anglo-français avait été un dialecte ordinaire. Si les Anglais cherchaient à atténuer chez eux ou chez leurs enfants les particularités de leur français, cette tendance pourrait se retrouver dans les personnes instruites ou à demi instruites qui parlaient un dialecte continental. Un bourguignon ou un manceau n'essayaient-ils pas parfois de se défaire de l'accent, des expressions qui dénonçaient leur origine mancelle ou bourguignonne ?

Ensuite Gaston Paris omet de nous dire quel était ce français qu'on enseignait en Angleterre entre 1100 et 1400 et dont on violait les lois. Cé n'était certainement pas le français de France, car si cela était, nous devrions dans l'anglo-français du XIIIe et du XIVe siècle retrouver à côté des « quelques traits anglo-normands » ce qui caractérise le français du XIIIe et du XIVe siècle. Or tous les faits nous montrent et tout le monde reconnaît que l'évolution de l'anglo-français a été indépendante de celle du français continental. On doit en conclure qu'il y avait en Angleterre un « type » spécial de français avec ses formes, ses habitudes propres, distinct et indépendant des dialectes continentaux : autrement dit, l'Angleterre possédait ce que les Anglais appelleraient un « standard French » particulier. De sorte que les « imperfections qui se glissaient dans les discours et les écrits » étaient, non pas des fautes de français, mais des fautes d'anglo-français.

Ces quelques idées a priori laissent donc supposer que l'anglo-français a été autre chose qu'une mauvaise manière de parler et d'écrire le français ; ce sont des preuves véritables que nous en trouvons dans l'étude que nous avons faite sur le verbe. Celle-ci met en évidence quatre points, que révélerait également toute étude générale sur l'anglo-français : d'abord l'unité de la langue dans un ouvrage donné ; puis l'unité de la langue à un moment donné ; ensuite l'évolution réelle qu'on peut observer pendant les trois siècles de son existence ; enfin l'influence restreinte exercée sur elle par l'anglais. Ces quatre points sont, croyons-nous, si évidents qu'il pourrait sembler inutile d'y insister : nous en diront cependant quelques mots.

L'unité de la langue dans un même ouvrage peut se remarquer dans les textes anglo-français du XIVe aussi bien que dans ceux du XIIe siècle. Or, quand on écrit un ouvrage d'une certaine étendue dans une langue qu'on ne connaît qu'imparfaitement, on n'y observe pas constamment et d'un bout à l'autre le même usage : telle forme qui aura tout d'abord paru correcte disparaîtra après quelque temps pour faire place à une autre ; les formes fautives arriveront, pour ainsi dire, par paquets, et la fin de l'ouvrage ne ressemblera plus au commencement. Ceci ne se présente jamais ou n'arrive que très rarement en anglo-français : la fin des Évangiles des Dompnées, du Manuel des Péchés, de la Vie de sainte Agnès ne diffère en rien, pour la grammaire, de leur commencement. On ne saurait attendre cette unité d'un auteur écrivant une langue qu'il sait mal.

Cependant, nous devons faire observer que deux ouvrages écrits par le même auteur à quelques années d'intervalle nous montrent parfois, au point de vue de la langue, des différences très marquées ; Miss Pope l'a observé dans les œuvres de Frère Angier, et nous le montrerons, sur un point spécial, pour celles de Chardri. Nous n'attribuerons pas ces changements à l'ignorance, mais nous y verrons le premier caractère de l'anglo-français : c'est une langue qui évolue très vite.

En second lieu, et comme nous le disions tout à l'heure, deux auteurs contemporains écrivent sensiblement la même langue ; il se peut que certains d'entre eux emploient des formes qui leur soient particulières, d'après le degré d'exactitude de leur connaissance du français. Nous ne nierons pas que ce que nous appelions tout à l'heure le coefficient personnel n'ait son importance ; mais ces particularités ne sont que de simples détails disséminés dans l'ouvrage, parfois employés une fois ou deux seulement ; à tel point qu'elles ne nous suffisent jamais pour nous permettre d'attribuer à un auteur déterminé, avec tant soit peu plus de certitude que pour le français continental, la paternité d'un ouvrage d'origine douteuse. Tout écrivain employant une langue imparfaitement connue de lui a ses fautes de prédilection auxquelles on peut le reconnaître et ce fait est des plus rares en anglo-français.

Cependant, il nous faut avouer que la langue de certains auteurs ne concorde pas exactement avec celle de leurs contemporains ;

Adgar n'écrit pas exactement la langue de Thomas. Remarquons cependant de quelle nature sont ces divergences : sur tous les points où ces deux contemporains diffèrent, Adgar nous montre l'usage qui est destiné à prévaloir quelques années plus tard. N'est-ce pas dire que Thomas, comparé à certains de ses contemporains, écrit une langue plus ancienne ?

C'est un fait bien connu que la langue littéraire à toutes les époques est plus ou moins en retard sur la langue parlée ; ceci est très marqué en anglo-français, et nous y trouvons le second caractère de cette langue : les meilleurs auteurs emploient une langue très teintée d'archaïsme.

Que l'anglo-français ait subi une évolution, nous ne pouvons pas en douter et nous espérons que notre travail le montrera pleinement ; pour être précis, nous dirons que nous entendons par évolution un développement, qui peut être inégal et irrégulier, suivant une ligne déterminée : tel changement se produit à une certaine époque ; il reparaîtra à l'époque suivante, il s'aggravera, et se propagera. Cela peut s'observer constamment dans la conjugaison anglo-française. Si l'anglo-français n'était qu'une manière incorrecte d'écrire le français, dont on cherche à atténuer les imperfections, à la rigueur, on pourrait comprendre que certaines formes fautives se répètent, mais non pas qu'elles montrent un développement indépendant et à peu près régulier. Ajoutons que cette évolution en anglo-français ne ressemble pas à celle que nous montrent les dialectes du continent ; d'abord, comme nous l'avons vu, elle est beaucoup plus rapide ; surtout, elle est inégale. La rapidité de cette évolution jointe à la tendance à conserver les formes archaïques a eu une conséquence assez curieuse : celle de maintenir en même temps des formes ayant les âges les plus divers. Il en est résulté une confusion extrême, non seulement dans les formes, ce qui est déjà grave, mais dans les sons. Et ceci est un des caractères les plus importants de l'anglo-français : il nous montre un mélange des formes de toutes les dates.

Enfin notre dernière raison pour ne pas accepter entièrement l'idée de G. Paris, c'est que l'influence de l'anglais a été fort peu importante ; nous n'avons pas relevé dans la conjugaison de trace de cette influence ; la syntaxe a été un peu touchée, mais le nombre des solécismes dus à l'anglais doit être fort restreint et appartenir à

quelques auteurs du XIVe siècle. C'est le vocabulaire qui a été le plus profondément modifié par cette influence; ceci a son importance, sans être extrêmement grave; même après cet influx de mots étrangers, l'anglo-français reste du français et resterait un dialecte français s'il en avait été un avant. La proportion de mots anglais en anglo-français doit être inférieure et de beaucoup à celle qu'on trouve dans le canadien moderne.

Mais si l'influence de l'anglais a été minime, le fait que l'anglo-français, coupé du continent, n'est pas resté en contact avec le français populaire et parlé, a été pour lui gros de conséquences. L'anglo-français a conservé la plus grande partie de son vocabulaire, les principales règles de la syntaxe française, une conjugaison française; en somme ce qui peut sembler l'essentiel de la langue écrite. En réalité, c'est peut-être l'essentiel qu'il a perdu en perdant la prononciation française; les sons ont dégénéré et se sont confondus, les phonèmes ont pris dans plusieurs cas une valeur arbitraire et cette confusion s'est fait évidemment sentir sur la conjugaison aussi bien que sur la forme même des mots. Et nous avons ici le quatrième caractère de l'anglo-français, le plus important : séparé du français vivant, il a perdu la notion de la valeur des sons français.

Voilà donc d'après nous ce qu'est l'anglo-français; une langue avec son unité et son développement; elle est caractérisée par la rapidité de son évolution, le mélange qu'elle offre de formes d'âges très différents et la confusion qu'elle a laissé s'introduire dans sa phonétique. Nous attribuons la plus grande importance à ce dernier caractère, non seulement à un point de vue général, mais spécialement pour la question que nous allons traiter : la conjugaison. Nous sommes persuadé que le plus grand nombre des phénomènes qui vont nous occuper ont leur origine et leur explication dans la phonétique.

*
* *

Les quelques pages précédentes que nous avons employées à préciser nos idées sur l'anglo-français ne nous semblent pas superflues. En effet si cette langue n'est qu'une manière fautive de parler le français, une étude générale sur la conjugaison est impossible et

illusoire; impossible, car quel que soit le nombre des citations que nous donnerons, nous n'épuiserons jamais le nombre des formes réelles ou simplement possibles; nous ne pourrions que dresser un catalogue précaire de formes, toujours incomplet et toujours sujet à révision; illusoire, car à quoi bon essayer de donner une exposition méthodique de formes fautives qui, si elles ne sont que des fautes, ne sauraient avoir d'âge spécial et ne pourraient s'exposer que dans un ordre arbitraire ?

Si au contraire, comme nous le croyons et comme nous venons de le dire, l'anglo-français a été une langue, d'un genre spécial, langue littéraire avec son évolution et son usage propres, une telle étude est non seulement possible mais utile. On parle constamment de la « corruption » de l'anglo-français et ce terme est souvent le seul qui puisse caractériser d'une façon adéquate l'état de la langue qu'emploient certains auteurs. Mais dans une langue aussi analytique que celle-ci, les seules flexions un peu complexes qui restent se trouvent dans le verbe; aussi l'étude de la conjugaison doit être le meilleur moyen que nous avons à notre disposition pour suivre pas à pas les progrès de l'évolution et la marche de la décomposition.

Nous nous sommes servi pour le travail qui suit de deux sortes d'ouvrages : les œuvres littéraires des XIIe, XIIIe et XIVe siècles et les textes qui n'appartiennent pas à la littérature, textes politiques, diplomatiques, familiers, légaux (fin du XIIIe, XIVe siècle). La distinction entre ces deux catégories d'ouvrages est souvent délicate, parfois arbitraire.

Dans l'étude des œuvres littéraires, nous avons recueilli deux sortes de renseignements : les uns sur la langue des auteurs, les autres sur celle des scribes. Pour arriver à une connaissance aussi assurée que possible de la langue des premiers, nous avons évidemment suivi les règles de la critique textuelle, et nous n'admettrons aucune forme qui ne soit absolument assurée, quel que soit le texte emprunté. Cela est si évident que nous ne devrions pas y insister. Cependant c'est une faute plus commune qu'on ne le croit et on en trouve des exemples jusque dans l'excellent travail que M. Stimming a mis à la suite de son édition de Boeve de Haumtone.

Non seulement nous ne nous fierons pas toujours aux éditions

imprimées, mais même, dans certains cas, l'accord des mss. ne nous semblera pas une preuve suffisante de l'authenticité d'une forme. Il arrive très fréquemment que tous les manuscrits donnent une leçon qui n'a pas dû être celle de l'auteur : nous pourrions en citer de nombreux exemples : en voici un aussi simple que commun : il arrive que tous les mss. reproduisant un texte du XIIe siècle donnent la terminaison analogique en *ei* à certains imparfaits de I ailleurs qu'à la rime ; dans ce cas, l'accord des mss., s'ils sont tous postérieurs à la date à laquelle *ei* remplace *ou* dans ces terminaisons, ne suffira pas à authentiquer cette forme ; nous n'hésiterons pas à la rejeter si dans le poème, d'un côté nous pouvons relever des imparfaits étymologiques de I qui ne sont pas douteux de l'autre, si nous n'avons aucune rime qui nous montre les mêmes imparfaits de I sous la forme analogique.

La probabilité en effet est que tous les scribes ont remplacé dans les mêmes conditions la forme moins commune par la forme plus commune à leur époque. Il est vrai que tous les cas qui se présenteront ne seront pas toujours aussi clairs que celui-là. Nos meilleurs moyens de contrôle pour l'authenticité des formes de la langue d'un poème resteront donc la prosodie : nombre des syllabes du vers pour certaines formes, rimes pour les terminaisons. Mais nous ne pourrons pas oublier que la versification anglo-française est un instrument de contrôle fort imparfait : les vers sont de longueur variable, et il pourrait nous arriver par une heureuse correction, de rétablir un vers et une forme qui auraient été l'un et l'autre incorrects dans le poème original. Ensuite, comme l'a fait remarquer M. Meyer, certains auteurs, pour satisfaire aux exigences de la rime, ne reculent pas devant le barbarisme. Par conséquent une forme isolée, même si la mesure du vers ou la rime semble l'attester, peut nous être à bon droit suspecte.

C'est une des raisons pour lesquelles nous n'avons pas hésité à multiplier les exemples ; une forme qui *semble* assurée à plusieurs reprises doit être sûre.

Il y a encore un assez grand nombre de formes que nous pourrons attribuer avec quelque certitude aux auteurs plutôt qu'aux scribes, en vertu d'une règle que nous avons observée constamment dans cet ouvrage; elle n'est pas d'une rigueur absolue et ne peut s'appliquer que dans les études générales; lorsqu'on sort des études

particulières, sa vérité nous semble évidente. La voici : une forme ancienne peut toujours être reportée à la date de la composition de l'ouvrage, une forme moderne à celle du manuscrit.

Ceci laisse déjà à supposer que le nombre des renseignements que nous recueillerons de la sorte sera assez réduit, et qu'ils ne nous éclaireront jamais sur certains points (comme les syllabes protoniques). Sur ces points et sur plusieurs autres, la langue des manuscrits, et pour la période postérieure à 1275 celle des textes non littéraires, sont nos seules ou nos meilleures sources d'information ; ici plus que jamais une très grande prudence sera nécessaire et nous aurons surtout à nous garder des généralisations hasardées. Nous avons pu remarquer bien souvent que plusieurs scribes, par ignorance ou par inattention, peuvent commettre indépendamment la même erreur sans que la forme fautive ait réellement pour cela passé dans l'usage anglo-français. Ce ne sera guère que la répétition d'une forme non assurée qui pourra nous convaincre de l'authenticité de cette forme. Et ici encore, nous trouvons une nouvelle raison pour multiplier nos exemples.

Ce n'est pas cependant que nous pensions devoir négliger les formes isolées; les fautes même sont souvent significatives et nous éclairent sur la valeur réelle de certaines formes en nous montrant avec quelles autres on pouvait les confondre. Pour n'en citer qu'un exemple Jean de Peckham écrit par *ez* la première personnne des prétérits en AVI, ce qui nous montre qu'il ne faisait pas de différence entre la désinence *ai* et celle par exemple des deuxièmes personnes du pluriel à terminaison masculine. Les renseignements de ce genre ne sont pas rares et nous les enregistrerons à titre d'indication.

Tels sont les principes que nous nous sommes efforcé d'appliquer dans les pages qui vont suivre ; pour la langue des auteurs, nous avons choisi nos exemples parmi les formes attestées par la rime ou la mesure du vers en y ajoutant les formes anciennes, même quand elles ne sont pas autrement attestées; pour la langue des scribes, nous prenons celles pour lesquelles le désaccord des mss. nous montre qu'on ne peut les attribuer à l'auteur et les formes nouvelles dans certains cas, même quand l'accord des mss. semblerait permettre de les faire remonter à l'auteur lui-même.

Pour nous garder contre les barbarismes que commettent les

auteurs et les incorrections accidentelles des scribes, nous nous sommes permis dans un grand nombre de cas de donner beaucoup d'exemples ; peut-être nous est-il arrivé quelquefois d'en donner plus que l'occasion ne le comportait.

Nous avons exposé assez brièvement ces quelques principes, non parce que nous pensons que leur nouveauté rende une longue explication nécessaire, ils sont moins originaux que prudents, mais pour qu'on puisse connaître à l'avance le degré de certitude que présentent les formes qu'on va lire, et aussi pour qu'on apprécie la solidité de la base sur laquelle repose notre travail.

Nous avons jusqu'ici considéré les œuvres non littéraires comme ayant la même nature et la même autorité que les manuscrits des textes littéraires, et en le faisant, nous avons semblé admettre que ces deux catégories d'ouvrages sont écrites dans la même langue. Cela n'est pas exact ; il y a entre la langue littéraire et la langue politique, diplomatique et familière un certain nombre de différences, qui d'ailleurs s'effacent à mesure qu'on avance dans le XIVe siècle, en raison de l'influence que la seconde a exercée sur la première.

Nous ne pouvons pas insister ici sur ce qui distingue ces deux branches de l'anglo-français ; nous verrons quelques-unes de ces différences dans notre seconde partie ; aussi pour ne pas confondre les formes provenant de l'une ou de l'autre de ces variétés de l'anglo-français, nous avons pour chacun des points les plus importants de la conjugaison consacré une étude spéciale aux textes littéraires et aux textes non littéraires.

Notre ouvrage est divisé en deux parties de dimensions fort inégales.

Dans la première, qui est la plus longue, nous retraçons l'évolution des formes du verbe ; nous avons adopté pour ce sujet la division traditionnelle : désinences personnelles, modes, temps. Cette façon de diviser les formes du verbe n'est cependant pas très logique ; dans les modes, par exemple, nous étudions des modes à un temps (impératif, infinitif), et pour les autres modes un seul temps de ce mode (ainsi, le présent pour le subjonctif). De plus, nous avons souvent hésité sur la nature de certains phénomènes ; avons-nous un changement de désinence, ou un changement particulier à un temps ? Tel autre phénomène doit-il s'appliquer à

un mode tout entier, ou se limiter à un seul temps? Il n'est pas toujours possible de le dire, et on verra peut-être que nous avons dû trop souvent admettre des distinctions assez arbitraires.

Ce qu'on peut dire en faveur de cette division, c'est qu'elle est assez commode et nous avouerons n'en avoir pas trouvé de meilleure.

Dans notre seconde partie au contraire, nous avons pu adopter un ordre essentiellement logique ; nous y groupons les formes pour les expliquer. Nous aurons donc à reprendre un certain de formes parmi celles que nous aurons exposées dans notre première partie. Nous espérons avoir réduit au minimum le nombre des répétitions nécessaires. Ce plan nous aura permis de séparer les questions de fait des explications parfois hypothétiques que nous leur donnons.

BIBLIOGRAPHIE

Nous n'avons pas l'intention de donner dans cette bibliographie un catalogue complet de tous les ouvrages appartenant à la littérature anglo-française ; cependant, nous pensons qu'on y trouvera les œuvres les plus importantes de la littérature française en Angleterre. Dans la liste qui suit, nous mentionnons d'abord la date à laquelle nous plaçons l'ouvrage, puis l'auteur, connu ou probable, et nous indiquons brièvement l'édition dont nous nous sommes servi ; nous ajoutons les études particulières dont l'ouvrage a été l'objet et que nous avons mises à profit ; certaines d'entre elles nous ont rendu les plus grands services, mais aucune d'elles ne nous a dispensé de recourir aux textes mêmes, chaque fois qu'ils étaient accessibles et de faire nous-même pour chaque ouvrage notre étude sur la Conjugaison.

Nous avons adopté, pour la plupart des textes, les dates généralement admises, ou celles que les éditeurs leur ont données ; nous ne les avons changées que dans un petit nombre de cas et pour des raisons qui nous ont paru graves.

A. OUVRAGES LITTÉRAIRES.

1110. Philippe de Thaün : Cumpoz (édit. Mall). — Études particulières : Fenge, Sprachliche Untersuchung d. Reim. d. Comp. (Stengels, Ausg. und Abhand.).

1121. Le Voyage de Saint Brandan (édit. Suchier, Rom. Stud. I ; ms. de l'Arsenal, Auracher Ztft. II). — Études particulières : Brekke, Étude sur la Flexion.. ; Hammer, Die Sprache der A. n. Brandanslegende ; Birkenhoff, Ueber Metrum und Reim (Stengels Ausg. und Abhand.).

1130. Philippe de Thaün : Bestiaire (édit. Walberg. Cf. Romania XXIX, Zeitschrift XXV). — Études particulières : Herzog, Zeitschrift XXVI. Tobler, Herrigs Archiv CV.

1150. Saint Alexis, mss. A et L (édit. G. Paris). — Études particulières : Förster und Koschwitz, Uebungsbuch. Cf. Rom. XXXI.

1145-1150. Geoffroi Gaimar : L'Estorie des Engleis (Master of the Rolls ; Sir Thomas Duffus Hardy). — Études particulières : P. Meyer, Rom. XVIII ; J. Vising, Étude... Cf. Kupferschmidt, Rom. Stud. IV.

Vers 1150. Élie de Winchester [1] : Distiques de Caton (édit. Stengel ; Ausg. und Abhand.).

1150 ? Psautier d'Oxford (édit. Fr. Michel). — Études particulières : Meister, Die Flexion.. ; Koschwitz, Zeitschrift II ; Harseim, Vokalismus und Konsonantismus.

Entre 1150-1160. Havelok (Master of the Rolls). Cf. Kupferschmidt, Rom. Stud. IV.

Vers 1160. Psautier de Cambridge (édit. Fr. Michel). — Études particulières : Fichte, Die Flexion.. ; Schumann, Vokalismus und Konsonnantismus...

1160-1170. Psautier d'Arundel (édit. Beyer, Ztft XI et XII).

1160. Adgar : Légendes de Marie (édit. Neuhaus). — Études particulières : Rolfs, Rom. Forsch. I.

1160-1170. Thomas : Tristan (édit. Bédier, S. A. T.) — Études particulières : Röttiger, Der Tristan des Thomas.

1160-1170. Drame d'Adam [2] (édit. K. Grass). — Études particulières : V. Merguet, Das Sprachgebrauch... Dramas Adam.

1160-1170. Lai du Chèvrefeuille (édit. Fr. Michel).

1160-1170. La Folie Tristan (Oxford) (édit. Bédier, S. A. T.).

1170. Sœur Clémence de Barking : Vie de sainte Catherine (édit. Jarnik).

1170. Quatre Livres des Rois (édit. Le Roux de Lincy). — Études particulières : Langstroff, Die Verbal Flexion.. ; Merwart, Die Verbal Flexion.. ; Plähn, Les quatre Livres des Rois ; Schlösser, Die Lautverhältnisse...

1170. Horn (édit. Brede et Stengel, Ausg. und Abhand.). — Études particulières : Oskar Dahms, Die Formenbau...

1174-1183. Jordan Fantosme, Chronique (édit. Fr. Michel). — Études particulières : Vising, Étude.. ; Hermann Rose, Ueber die Metrik... (Rom. Stud. V).

Après 1170. Guillaume de Berneville, Vie de saint Gilles (édit. G. Paris, S. A. T.).

1. G. Paris place cet auteur dans le second tiers du XIIe siècle ; nous croyons pouvoir préciser et le mettre vers 1150.

2. Ouvrage plutôt français qu'anglo-français, en dépit de certaines rimes.

1175-1180. Benêt, Vie de saint Thomas (édit. Fr. Michel).

1185. Hue de Rotelande [1] : Ipomédon (édit. Kölbing et Koschwitz). — Études particulières : Kluckow, Sprachliche... Studien über Prothese-laüs.

Fin du XIIe s. Renaut de Montauban (édit. Matthes, Jahrbuch für rom. und eng. Lit.).

Donnei des Amants (édit. G. Paris, Rom. XXV).

Guischart de Beauliu, Sermon en vers (édit. Gabrielson).

Homélies (Zeitschrift I).

1190 ? Simon de Fresne, Roman de Philosophie (édit. Matzke, S. A. T.).

Vie de saint Georges (édit. Matzke, S. A. T.).

Com. XIIIe s. Everart de Kirkham [2], Distiques de Caton (édit. Stengel, Ausg. und Abhand.).

Psautier à rimes couées [3] (édit. Gœdicke).

1212. Frère Angier, Dialogues de Grégoire le Grand.

1214. Vie de Grégoire le Grand (édit. P. Meyer, Rom. XII). — Études particulières : Tim. Cloran, The Dialogues of Gregory the Great; Mildred K. Pope, Étude sur la langue de Frère Angier.

Vie de saint Osith (édit. Baker, Mod. Lang. Rev. VI).

1210-1230. Chardri, Josaphat ; les Set Dormans ; le Petit Plet (édit. Koch). — Études particulières : Mussafia, Ztft. III.

1230 ? Robert Grosseteste, Le Chasteau d'Amour (édit. Cooke, Carmina Anglonormannica).

1230. Denys Pyramus [4], Saint Edmund (Master of the Rolls, édit. Thomas Arnold). — Études particulières, G. Paris. Rom. VIII.

1230. Saint Laurent (édit. Söderhjelm).

1230. Robert de Gretham, les Évangiles des Dompnées (ms. British Museum, Addit. 26773).

Après **1237**. Edward le Confesseur [5] (Master of the Rolls).

Vie en vers d'Edward le Confesseur (édit. P. Meyer, Rom. XL).

1. Nous conservons la date donnée par G. Paris ; nous croyons cependant qu'elle devrait être reculée d'une quinzaine d'années.

2. G. Paris fait d'Everard de Kirkham un contemporain d'Élie de Winchester : en réalité il a dû lui être très postérieur.

3. Il faut reculer d'une cinquantaine d'années la date que Gœdicke assigne à ce Psautier ; nous observons que M. Vising a fait la même remarque (cf. Romanischen Jahresberichtes XII).

4. Nous n'avons pas cru pouvoir placer ce poème, comme l'a fait G. Paris, au commencement du dernier quart du XIIe siècle.

5. La dédicace montre que le poème est postérieur à 1237.

1230-1250. Saint Thomas [1] (édit. P. Meyer, S. A. T.).
Boeve de Haumtone (édit. Stimming).
Milieu du XIIIe siècle. Amadas et Ydoine (édit. Andresen, Zeitschrift XIII).
Petite Philosophie (édit. P. Meyer, Rom. VIII, XV).
Le Roman des Romans (ms. British Museum, Royal 20 B XIV).
Le Chevalier, La Dame et le Clerc (édit. P. Meyer, Rom. I).
Saint Auban (édit. Atkinson). — Etudes particulières : Suchier, Ueber die... Vie de saint Auban.
Sermon en Vers, Deu le Omnipotent (édit. H. Suchier). — Études particulières : Bokemüller, Zur Lautkritik der Reimpredigt.
Sardenai (édit. Raynaud, Rom. XI et XIV).
Aspremont (édit. Langlois, Rom. XII et P. Meyer, Rom. XIX).
Otinel (édit. Langlois, Rom. XII).
Manuscrit du Pèlerinage de Charlemagne (cf. édit. Koschwitz).
1256 ? The Song of the Church (édit. Wright, Political Songs).
1260 ? Saint Julien [2] (ms. Brit. Mus., Old Royal 8 E XVII).
1260. William de Waddington, Manuel des Péchés (édit. Furnivall, O. E. T. S.).
Fragments d'une traduction de la Bible (édit. Bonnardot, Rom. XVI).
1265. Érection des Murs de New Ross (édit. Fr. Michel).
1267. Pierre de Peckham, Lumière as Lais (édit. P. Meyer, Rom. VIII, XV et XIX).
1260-1280. Lament of Simon of Montfort (édit. Wright, Political Songs).
The Song of the Barons (ibid.).
Chermaus, Assumpcione Notre-Dame [3] (ms. : Brit. Mus. Cot. Dom. A XI).

1. Nous reculons quelque peu la date que donne G. Paris.

2. *Saint Julien.* Nous conservons à ce poème le titre de Saint Julien qu'on lui a donné à cause des premiers vers :

Ici comence un estoire,
De seint Julien la memoire (cf. Rom., XXIX, 21).

Ce sont surtout des préceptes moraux et religieux écrits dans une langue assez soignée sous forme de dialogue entre saint Julien et son disciple ; la versification est généralement correcte ; nous plaçons ce poème au commencement du dernier tiers du XIIIe siècle : la langue ne diffère que peu de celle de William de Waddington.

3. L'*Assumpcione Nostre Dame Seinte Marie*, par Chermaus. Nous avons ici un poème fort intéressant et qui ne manque pas de mérites ; nous n'avons pas toujours à nous louer du scribe du ms. Cotton Domitien A XI qui nous l'a transmis ; la versification a dû être assez correcte :

Genèse Notre-Dame [1] (ms. : Brit. Mus. Cot. Dom. A XI).
Plainte Notre-Dame [2] (ms. Bodl. Greaves 51).
The Song of Dermod and the Earl (édit. Goddard Orpen).
Après **1274**. Li Rei de Engleterre (Master of the Rolls).
1280-1300. Li ver del Juïse (édit. de Feilitzen, ms. Bibl. Nat. 19525).
Satire sur le siècle [3] (ms. Brit. Mus. Royal, 20 B XIV).
Heures de la Vierge [4] (ms., Brit. Mus. Harléien 273).
Walter de Henley, Le Dite de Hosebondrie (édit. Royal Historical Society).

Segnours, ore escotez, ke Dieus vus benye [beneie]
Par sa mort(e) dolerouse ki nus dona la vye.

Le nom de l'auteur nous est conservé dans les derniers vers :

Ma dame, a ton honur fet ai ceo [cette] chanceun
Jeo ay a noun Chermaus, n(e) ubliez mie mon noun.

Ce poème offre de grandes analogies avec le suivant et la Plainte Notre Dame.

1. La *Genèse Notre-Dame* est un poème très intéressant qui ne manque pas de valeur littéraire ; c'est toute l'histoire sainte, Ancien et Nouveau Testament, racontée très simplement et non sans émotion ; nous en avons une copie soignée, comme pour le précédent, mais où les fautes sont encore trop nombreuses.

2. La *Plainte Notre-Dame* présente des ressemblances réelles avec la *Genèse* et surtout l'*Assumpcione* ; nous ne serions pas étonnés si ces trois poèmes étaient dus à Chermaus ; nous préparons d'ailleurs une édition de ces poèmes où nous discuterons ce point.

3. La *Satire sur le siècle* est un autre poème de 1926 vers, qui a encore une réelle valeur littéraire ; la versification n'est pas très correcte, ni la langue :

Oyez, Seignurs, sermun ;
Ne orrez si veirs nun.
Le siecle est alez
Tut turné a declin,
Pres est de la fin ;
Al oil le veez.

4. Les *Heures de la Vierge* sont écrites en vers assez corrects ; en voici un spécimen :

64 r. Si Deu ne garde la meson,
En vein travaillent li mason ;
Si Deu de tot nen est gardein,
Cil qe la gaite la garde en vein :
En vein devant le jour levez
Qe le pain de dolour manges ;
Qant ses chers amis mort serrunt
Le heritage Deu avrunt.

Nous joindrons à ces Heures le *Placebo en romance* qui appartient à la même époque.

Anonyme. Hosebondrie, Seneschaucie (édit. Royal Hist. Society; ms. Cambr. Univ. Ee, i, 1).

Fin du XIIIe siècle. L'Ordre de Bel Eyse (édit. Wright, Political Songs).

Miracle de sainte Madeleine (édit. Rom. XXII).

Saint Nicolas (édit. P. Meyer, Rom. IV).

Pronostics de la Mort (édit. P. Meyer, Rom. IV).

Poème allégorique (édit. Rom. XV).

Chansons anglo-normandes (édit. P. Meyer, Rom. IV).

Lai du Cor (ms. Digby 86, d'après l'édition de Wulff).

1292. Wil. Rishanger, Cronica et Annales (Master of the Rolls).

1300 ? Petite Sume des Set Peches Morteus [1] (Br. Mus. ms. Harléien 4657).

Les xxxvi mestre folies [1] (ms. Brit. Mus., Harl. 4657).

Antecrist [1] (ms. Brit. Mus. O. R. 8 E, XVII).

Evangile de l'Enfance (édit. Gast, Die beiden Redaktionen... Mss. Bodl. Selden supra 38; Univ. Camb. Libr. Gg, i, 1).

1300-1310. Gautier de Bibblesworth, Manière de Langage (édit. P. Meyer).

Le roman de Foulques Fitz-Warin (édit. Moland).

1301. Traillebaston (édit. Wright, Political Songs).

1303. Siège de Carlaverok (édit. Nicolas).

1307. Pierre de Langtoft, Chronique (Master of the Rolls, édit. Thomas Wright).

1307-1308. Lamentations au sujet de la mort d'Edward Ier (édit. Wright. Political Songs).

1310-1315. La Plainte d'Amour [2] (mss. Bodl. Rawl. Poetry 241; Brit.

1. *Petite Sume des Set Peches Morteus ; Les xxxvi mestre folies*; *Antecrist*. Nous mentionnons ces trois poèmes, non pas à cause de leur valeur littéraire, qui nous a semblé nulle, mais parce que nous y avons trouvé la matière d'observations importantes ou curieuses; en particulier, l'Antecrist, écrit presque en entier au futur est une mine d'observations pour la forme de ce temps au XIVe siècle.

2. *Plainte d'Amour*. Nous avions pris copie de deux des manuscrits de la Plainte d'Amour avec l'intention de publier ce beau poème. M. J. Vising nous a devancés et nous n'avons pas à le regretter. Nous ne partageons cependant pas son opinion sur l'auteur de ce poème; la langue nous semble sensiblement plus ancienne que celle du second tiers du XIVe siècle, et nous ne croyons pas Nicole Bozon capable d'avoir écrit ce poème qui dénote un talent très supérieur à celui de l'auteur des Vies des Saints et du Char d'Orgueil. Nous avions tout d'abord placé ce poème vers 1280.

Mus. Harl. 273). — Études particulières : Johan Vising, La Plainte d'Amour.

1300-1330. Apocalypse (édit. P. Meyer, Rom. XXV).

Saint Paul (édit. P. Meyer, Rom. XXIV).

Vie de sainte Marguerite (édit. P. Meyer, Rom. XL).

L'Evangel translate de latyn en franceys [1] (ms. Brit. Mus. Cot. Dom. A XI).

Ms. de la Destruction de Rome (édit. Gröber, Rom. II).

Ms. des Règles de Grosseteste (édit. Royal Historical Society, Bodl. Douce 98).

De Conjuge non ducenda (édit. Wright, Latin poems commonly attributed to Walter Mapes).

Vers **1330**. Nicole Bozon, Contes (édit. P. Meyer, S. A. T.).

— — De la Bounté des Femmes.

— — Vies de Saints [2] (Brit. Mus. Cot. Dom. A XI).

— — Vie de saint Paul l'Ermite (édit. Baker Mod. Lang.Rev.).

— — Vie de saint Panuce (édit. Baker).

— — Vie de saint Richard de Cicestre (édit. Baker, Rev. des Langues Romanes, LIII).

— — — Le char d'Orgueil (ms. Brit. Mus. O. R. 8 E, XVII ; Bodl., Bodley 425).

— — — Geste des Dames [3] (ms. Brit. Mus. O. R. 8 E, XVII).

— — — Proverbes de Bon Enseignement [4] (mss. : Brit. Mus., Old Royal 8 E XVII ; Arundel 507 ; Harléien 957 ; Addit. 22283 ; Bodléienne, Selden supra 74 ; Rawl. Poetry 241 ; Bodley 425 ; Bodley 761).

Vers **1330**. La Passioun Notre Seignour [5] (ms. Brit. Mus. Harl. 2253).

1. L'*Evangel translate* a certainement plus de mérites que l'Antecrist ; nous le plaçons au commencement du XIVe siècle, car la langue rappelle celle de l'Apocalypse.

2. Nous désignerons par *Vies de Saints* et l'indication d'un folio les exemples que nous avons tirés de la Vie de Marie Madeleine et de celle de sainte Agnès que nous trouvons dans le ms. Cotton Dom. A XI.

3. Pour la *Geste des Dames*, cf. Rom. XIII et XXIV.

4. Les Proverbes de Bon Enseignement ne sont peut-être pas de Nicole Bozon ; M. P. Meyer a signalé sept mss., nous en avons découvert un huitième. Nous avons déjà copié ces huit manuscrits et nous donnerons sous peu une édition de ce poème.

5. *La Passioun Notre Seignour*. Ce poème sur la Passion, d'environ 2.000 vers donné par le ms. Harléien 2253 (cf. Egerton 2710) doit appartenir à la seconde

1334. Nicolas Trivet, Chroniques (ms. Brit. Museum, Arundel 56).
1350 Poème religieux [1] (ms. Royal 20 B, XIV).
1385. Le Héraut Chandos. Poème du Prince Noir (édit. Mildred K. Pope). — Études particulières : Johan Kötteritz-Sprachliche und textkritische Studien.
1397. Worcester Ms.

La liste des ouvrages que nous venons de donner ne prétend pas être un catalogue complet de la production littéraire anglo-française de 1110 à 1400 ; il y a un certain nombre de textes, imprimés ou manuscrits, que nous avons consultés et que, pour une raison ou pour une autre, nous n'avons pas mis à profit dans notre étude, ni cités dans notre bibliographie.

Nous n'avons pas du reste accordé la même importance à tous les ouvrages qui précèdent ; ils nous ont tous servi, mais notre effort a surtout porté sur un certain nombre d'auteurs ou d'ouvrages que nous considérons comme des points de repère, des centres autour desquels on peut grouper la production littéraire anglo-française, et qui représentent mieux que tous les autres l'anglo-français à ses différents moments. Ces ouvrages significatifs sont :

moitié du XIV[e] siècle. Il est possible que le scribe doive être tenu pour responsable d'un certain nombre de formes fautives que nous rencontrons dans ce poème ; en voici les derniers vers (33 v.) :

De coe devum requere la sue pite
Al nostre cher seignur qui maint en trinite
Tant cum nus sumes el secle, si poums reclamer.
. . . .
Icoe si nus otreit li parmanables Deus
Qui fist home e feme, cel e terre e mer.

1. *Poème Religieux*. Nous avons étudié ce poème en lui donnant la date du ms., car nous n'avons pas pu lui assigner une date même approximative ; il est écrit en vers de 12 syllabes, et à certains points de vue il rappelle la Plainte d'Amour et semblerait appartenir au commencement du XIV[e] siècle ; d'un autre côté, il contient beaucoup de formes qui sont certainement de la seconde moitié de ce siècle ; nous n'emprunterons que fort peu d'exemples à ce poème. Voici les vers du début (65 v.) :

Queor ke tut volt aver si ke ren ne li faille
Si aprenge d'amer chose ke dure e vaille ;
Li grein prenge a sun oes, a vein queor lest la paille
Le noel a sei gart, e jet al fu l'escaille.

Pour le commencement du XIIe siècle, le Cumpoz et le Bestiaire ;

Pour le milieu de ce siècle, l'Estorie de Gaimar, en établissant le texte à l'aide des variantes, ce qui est ordinairement assez facile ;

Pour la période 1160-1180, les Psautiers, le Tristan de Thomas, la Vie de sainte Catherine à cause de la régularité de la versification, et les Quatre Livres des Rois ;

Pour la fin de ce siècle, la Vie de saint Gilles et l'Ipomédon.

Les poèmes de Frère Angier et ceux de Chardri (en corrigeant pour ce dernier le texte de Koch) nous donnent une excellente idée de la langue du commencement du XIIe siècle.

Avec les Évangiles des Dompnées, nous trouvons la langue du commencement du second tiers du XIIe siècle, et celle du milieu de ce siècle dans le Saint Auban.

Le Manuel des Péchés de William de Waddington est le meilleur modèle que nous ayons de la langue du commencement du troisième tiers de ce même siècle, et le poème de Dermod, du quatrième quart.

Pour le commencement du XIVe siècle, nous avons choisi le poème de l'Apocalypse ; le nombre considérable des ouvrages de Nicole Bozon nous permet de nous faire une idée aussi adéquate que possible de ce qu'était l'anglo-français vers 1330, et le poème du Prince Noir avec le Worcester manuscript nous fait connaître la conjugaison à la fin du XIVe siècle.

Ce n'est pas seulement à cause de leur valeur intrinsèque que nous avons mis à part les quelques ouvrages précédents pour en faire la base de notre travail ; nous avons été guidés dans notre choix par une autre considération des plus importantes : celle des dates.

Il était indispensable que nous eussions un certain nombre de points de repère absolument assurés et assez rapprochés les uns des autres, auxquels nous puissions rapporter les principales formes nouvelles. Nous les avons trouvés dans les ouvrages que nous venons d'énumérer ; il en résulte que la date des autres textes n'a plus qu'une importance relative, les exemples qu'ils nous offriront ne devant servir qu'à appuyer ceux que nous aurons rencontrés dans l'autre classe de textes : pourvu que les ouvrages les moins importants appartiennent approximativement aux dates que nous

leur avons assignées, nous sommes sûrs de ne pas commettre d'erreur grave. C'est ce qui nous a permis de faire entrer en ligne de compte les textes manuscrits que nous avons cités et dont les dates ne sont pas très assurées, en admettant même que nous ne nous soyons pas parfois gravement trompé dans notre chronologie.

Nous ajouterons un mot sur notre façon de citer : pour les œuvres en vers, nous donnons le numéro du vers ; nous donnons pour les exemples que nous tirons du Voyage de saint Brandan la leçon du ms. de Londres (Suchier) et celle du ms. de l'Arsenal (Auracher) ; pour les ouvrages dont nous n'avons que de mauvaises éditions, ils sont nombreux, l'Estorie des Engleis, la Chronique de Fantosme, les poèmes de Chardri, nous nous sommes efforcé de rétablir le texte exact, et cela n'a pas été une des moindres difficultés que nous ayons rencontrées. Pour les ouvrages dont les vers ne sont pas numérotés (comme la Chronique de Pierre de Langtoft) nous donnons d'abord la tornaison s'il y a lieu, puis la page, enfin le numéro du vers dans la page. Pour les œuvres en prose (Foulques Fitz Warin), nous n'avons donné que la page, excepté pour les Psautiers et les Quatre Livres des Rois où nous citons par livre, psaume ou chapitre, verset.

Nous avons vérifié, et à plusieurs reprises, les citations que nous avons faites, cependant il est évident que quelques erreurs ont dû s'introduire ; nous espérons qu'on tiendra compte du nombre considérable des citations pour nous pardonner les erreurs matérielles qui se sont glissées dans cet ouvrage.

B. OUVRAGES NON LITTÉRAIRES.

a) Lettres.

Royal Letters, Henry III (R. S.), édit. Rev. W. W. Shirley.
Vol. II, 1249-1270.
Lettres de Rois (Documents inédits).
Vol. II. 1305-1396.
Royal and Historical Letters (R. S.), édit. F. C. Hingeston.
1399.
Lettres de Jean de Peckham (R. S.), édit. C. T. Martin.
1277-1289.

Literae Cantuarienses (R. S.), édit. J. B. Sheppard.
1312-1408.
Letters from Northern Registers (R. S.), édit. Rev. James Raine.
1270-1347.

b) Textes politiques, diplomatiques, etc.

Rymer's Foedera.
Vols. I, II, III, IV, V, VI (1256-1399).
Statutes of the Realm, dans les « Publications of the Record Commissioners. »
Vols. I et II (1275-1399).
Early Statutes of Ireland, John to Henry V (R. S.).
Vol. I, 1280-1320.
Parliamentary Writs, dans les « Publications of the Record Commissioners ».
Vol. I et II, 1280-1320.
The Acts of Parliament of Scotland, dans les « Publications of the Record Commissioners ».
Vol. I.

c) Documents des finances, municipaux et autres.

Liber Rubeus de Scaccario (R. S.), édit. H. Hall.
Vol. III, 1266-1325.
The Blacke Booke of the Admiralty (R. S.), édit. Sir Travers Twiss.
Vol. I et II, 1291-1391.
Historic and Municipal Documents of Ireland (R. S.), édit. J. T. Gilbert.
Vol. I, 1315.
Munimenta Gildhallae Londoniensis (R. S.), édit. H. T. Riley.
1. Liber Albus.
1280.
2. Liber Custumarum.
1280.
Munimenta Academica (R. S.), édit. Rev. H. Anstey.
1348-1358.
Registrum Palatinum Dunelmense (R. S.), édit. Sir Thomas Duffus Hardy.
Vol. I, 1311-1314;
Vol. II, 1234-1316;
Vol. III, 1302-1338.

Chartularies of St Mary's Abbey, Dublin (R. S.), édit. J. T. Gilbert.
Vol. I.
Registrum Malmesburiense (R. S.), édit. Rev. J. S. Brewer.
Vol. I et II.
(Chartularies of St Mary's Abbey, Dublin (R. S.) édit. J. T. Gilbert.)
Vol. I.

d) Annales monastiques contenant des documents en français.

Annales Monastici (R. S.), édit. H. R. Luard.
1. Annales de Theokesberia ;
1263.
2. Annales de Burton ;
1263.
3. Annales de Oseneia ;
1277-1347.

Chronica Monasterii Sancti Albani (R. S.), édit. H. T. Riley.
1. Thomas Walsingham Historia Anglicana ;
1297.
2. Willelmi Rishanger Chronica et Annales ;
1259-1307.
3. Gesta Abbatum.
Vols. II et III 1298-1399.

e) Autres annales.

Annales Londonienses.
1291-1330.

f) Textes légaux.

Year Books (R. S.), édités par A. J. Horwood et par L. O. Pike.
15 volumes, 1292-1346.
Year Books (Selden Society), édités par Prof. Maitland.
9 volumes 1307-1317.
Calendar of the Close Rolls (Calendars of State Papers), édités sous la surveillance du Deputy Keeper of the Records.
1307 sqq.

Il nous resterait à citer deux catégories d'ouvrages : ceux qui traitent de la conjugaison en français, soit qu'ils étudient toutes les formes du verbe, soit qu'ils prennent pour sujet un mode, un

temps, une désinence, une forme ; que le verbe soit spécialement le but de leur étude, ou une partie seulement de leur sujet. Nous avons contracté une dette immense envers tous ces auteurs, mais leur nombre est tel que nous ne pouvons pas songer à les mentionner ici. On pourra voir dans les notes qui suivent chaque question combien nous devons à cette catégorie d'ouvrages.

Nous ferons simplement remarquer ici que nous nous sommes servi de la traduction française de l'ouvrage de M. Suchier sur les Voyelles toniques, ensuite que par la Grammaire de M. Meyer-Lübke, nous entendons la traduction française de sa grammaire des Langues romanes et par la Grammatik du même auteur, nous comprenons son Historische Grammatik der Französischen Sprache.

Il y a une autre catégorie d'ouvrages qui nous a été du plus grand secours, nous voulons dire les études qui ont été consacrées à l'anglo-français : tantôt des études générales, comme l'étude sur le dialecte anglo-normand du XII[e] siècle de Professor Johan Vising, ou Laut- und Formenlehre der Anglonormannischen Sprache des XIV. Jahrhunderts d'Emil Busch, ou l'Orthographia Gallica de Stürzinger. Plus souvent, ce sont des passages d'ouvrages généraux, comme le Français et le Provençal de M. Suchier, les nombreux articles de M. P. Meyer que nous avons mis à profit ; plus souvent encore les introductions où les éditeurs ont étudié leurs textes : pour ce dernier genre de travail, nous ne pouvons pas passer sous silence l'étude que M. Meyer a consacrée aux contes de Nicole Bozon, ni le travail si riche que M. Stimming a mis à la suite de son édition de Boeve de Haumtone.

Malgré notre désir d'avouer publiquement toutes ces dettes, bien évidentes du reste, et de témoigner de notre reconnaissance à tous ceux qui nous ont précédé et des labeurs desquels nous avons profité, nous devons renoncer à les énumérer ici. Dans le corps de cet ouvrage, et toutes les fois que l'occasion s'en présentera, nous serons heureux de rendre à César ce qui appartient à César.

Saint-Andrews, mai 1914.

Il me reste encore à remercier tous ceux qui m'ont facilité ce long travail : M. Antoine Thomas tout d'abord, notre maître, dont les conseils m'ont été si précieux ; ceux qui ont bien voulu revoir

les épreuves de ce livre : M. L. R. Tanquerey, professeur au lycée de Tulle, M. J. A. Videment, Lecturer à l'Université de Sheffield. Mon dernier mot sera pour exprimer à ma mère toute ma reconnaissance pour l'aide matérielle et morale qu'elle n'a cessé de me donner et dont je puis seul apprécier toute l'étendue.

Lorient, juillet 1914.

Cet ouvrage a été imprimé pendant la guerre ; quoique mobilisé, je n'ai pas voulu en interrompre l'impression. Aussi j'ai dû en corriger hâtivement les épreuves pendant les loisirs que me laissaient mes devoirs militaires.

A bord du Tibre, *Octobre 1914.*

PREMIÈRE PARTIE

Les Formes

LIVRE PREMIER

DÉSINENCES PERSONNELLES

CHAPITRE PREMIER

LA PREMIÈRE PERSONNE DU SINGULIER

La première personne du singulier, dont les désinences se sont unifiées d'une façon si remarquable en français moderne, présentait dans l'ancienne langue une assez grande variété de formes ; il en résulte qu'elle nous donne la matière de nombreuses observations. Les différentes questions que les désinences de cette personne soulèvent sont : a) l'*e* ; b) l'*s* ; c) la gutturale ; d) les terminaisons en *-eie* ; e) les terminaisons en *-ai*.

a) L'*e*. — On sait qu'en français moderne l'*e* atone est la désinence caractéristique de la première personne du singulier du présent de l'indicatif des verbes de la première conjugaison. Cet *e* se rencontre en anglo-français, non seulement avec les verbes de I, mais, plus ou moins régulièrement, à toutes les conjugaisons.

I. — PREMIÈRE CONJUGAISON.

Étymologiquement, deux classes de verbes de I seulement présentaient dans l'ancienne langue une désinence en *e* atone : d'abord ceux qui se terminaient par un groupe de consonnes impossibles à prononcer, comme *ntr* (d'où j'entre) ; ensuite ceux qui en latin étaient accentués sur l'antépénultième (comme dúbito, je doute). Ce second cas se ramène naturellement au premier ; car si le verbe est accentué sur l'antépénultième, la chute de la voyelle pénultième produit un groupe de consonnes nécessitant un *e* d'appui. Ce groupe, il est vrai, s'est réduit de bonne heure ; *doubte* a rapidement passé à *doute* ; néanmoins, en français, le souvenir confus de l'origine de cet *e* final le maintint assez longtemps après qu'il eut perdu sa raison d'être. Dans le français continental du reste, cet *e* muet disparaît totalement pendant un certain temps et les verbes

accentués sur l'antépénultième subissent, par la suite, le même traitement que les autres verbes.

Le français s'est implanté en Angleterre à une époque où les *e* analogiques à la première personne du singulier étaient extrêmement rares, sinon absolument inconnus. Par conséquent, rien de plus naturel que de supposer que les premières œuvres anglo-françaises n'offrent que des désinences régulières à cette personne. Ce n'est cependant pas ce qui s'est produit : dès les premières années du XII[e] siècle, nous trouvons au moins un auteur qui emploie à l'occasion la forme présentant une muette irrégulière. Tous ses contemporains cependant ne nous montrent que des formes étymologiques et pendant environ un demi-siècle les exemples que nous fournit cet auteur demeurent uniques ; cette inconsistence est tout à fait caractéristique de l'anglo-français.

Pendant cette première période (1110-1160) de l'anglo-français par conséquent, nous rencontrons un seul auteur irrégulier et un grand nombre d'autres qui n'emploient jamais que les formes étymologiques. Nous ne citerons aucun exemple tiré des ouvrages de ces derniers : il serait oiseux de faire une énumération de formes parfaitement naturelles et qu'on pourra trouver dans les études de détail consacrées à chacun de ces ouvrages. Nous ne ferons d'exception que pour l'Estorie des Engleis de Gaimar : dans ce poème les formes étymologiques sont fréquentes et assurées par des rimes ou la mesure des vers. On y trouve aussi, semble-t-il, quelques formes irrégulières (cf. aux vers 688, 3698, 4974) ; mais aucune d'elles n'aurait pu subsister dans un texte critique. Dans chacun des cas que nous avons rencontrés, il suffit de supprimer l'*e* introduit par le scribe ou par l'éditeur pour rétablir la mesure du vers ; par exemple on doit lire au vers 688 :

Bien le vus jur, sil vus affi et non *jure*.

On pourrait facilement relever plusieurs autres exemples analogues dans ce poème. Parfois il faut adopter pour rétablir la forme régulière, la leçon de certains manuscrits, leçon rejetée par l'éditeur. C'est ainsi qu'on lit au vers 3698 :

U io ne note nule bealte

alors que les trois autres manuscrits D, L & H donnent la leçon correcte :

U il n'en ot nule bealte.

A côté de ces formes corrompues par les scribes, nous en trouvons un nombre considérable de régulières (cf. à la rime, *afi* 668, 4355 ; *peus* 1143, 2301 ; et 711, 2761, 4907, 6030, 6034 et plusieurs autres; et dans le corps des vers 669, 707, 4618, 6298). Il en va de même d'Elie de Winchester qui, dans ses distiques de Caton, nous offre plusieurs exemples de formes régulières comme *enort* (mort) au vers 174.

Tous ces ouvrages que nous pourrions citer nous représentent à une exception près, la totalité des œuvres antérieures à 1150, et l'on voit qu'ils montrent tous la plus grande régularité ; il fallait évidemment une ombre à ce tableau et c'est le Voyage de saint Brandan [1] qui la donne. Quoique l'un des premiers ouvrages anglo-français, ce poème nous présente un cas indiscutable de la forme analogique, et c'est le plus ancien exemple que nous ayons de cette forme. Cet exemple ce trouve à la rime du vers 1302; on y voit *demaine* rimer avec *peine*. Cette rime se trouve dans le manuscrit de Londres et dans celui de l'Arsenal. Dans ce même poème on a encore relevé une autre rime très discutable aux vers 1451-1452 : *lie* (: nie).

M. Willenberg a fait fort justement observer que cet exemple n'a aucune valeur probante si *nie* = nego ; cet *e* apparaissant dans une interrime peut provenir de l'ignorance ou de la négligence du scribe. Mais M. Willenberg a tort de croire que la présence de l'*e* irrégulier est mieux établie si *nie* est un présent du subjonctif. Nous verrons plus tard que, pour les verbes de I, la première personne du singulier de ce temps a conservé longtemps, en tous cas pendant les trois premiers quarts du XIIe siècle, la forme régulière sans

1. Nous verrons que sur bien des points le Saint Brandan se détache nettement du groupe des ouvrages de son époque et qu'il annonce l'usage en honneur 50 ou 75 ans plus tard. Nous penchons à croire qu'il a été fortement remanié par le scribe du manuscrit de Londres. Cette opinion est confirmée de tous points par l'étude du manuscrit de l'Arsenal BLF 283,[1] publié au volume II de la Zeitschrift.

atone. Il est donc difficile de ne pas admettre que dans cet exemple l'*e* de toutes façons et pour les deux verbes appartient au scribe.

Par conséquent nous ne pouvons retenir comme exemple de l'*e* analogique que la première rime du Voyage de saint Brandan que nous avons citée. Mais jamais un exemple isolé n'a eu beaucoup de poids, et nous pouvons conclure que pendant la première moitié du XII[e] siècle les premières personnes de I sont toujours régulières.

Pendant la seconde moitié du XII[e] siècle et la première du siècle suivant, la forme étymologique reste la règle chez tous les auteurs, la seule employée chez la plupart. Les formes avec voyelle atone ne se rencontrent que chez les auteurs qu'on appelle « incorrects ». Il serait peut-être bon, maintenant que la question se pose d'elle-même, de déterminer la valeur que nous attribuerons aux différents témoignages et de dire quels sont ceux que nous considérons comme les plus significatifs. Si, pour un point déterminé, les auteurs « corrects » d'une période nous montrent tous le même usage, nous en conclurons que cet usage représente la règle de la langue littéraire ; si de leur côté les auteurs « incorrects » nous montrent l'usage contraire, nous considérerons que c'est surtout le témoignage de ces derniers qu'il nous faudra examiner.

En effet, la langue des écrivains, même au moyen âge et surtout en anglo-français, est toujours et jusqu'à un certain point archaïque ; elle tend encore à le rester davantage, à proportion de la difficulté ou de la rareté des échanges avec la langue populaire. Pour cette double raison, les plus corrects des écrivains anglo-français, surtout pendant la période dont nous parlons, nous donnent avant tout des preuves de la vitalité des traditions littéraires au point de vue de la langue. Ceux au contraire qui nous semblent incorrects, se souciant moins ou incapables d'écrire comme le faisaient leurs prédécesseurs, reproduiront aussi exactement que possible l'usage courant de leur temps, et c'est justement cet usage qu'il nous importe de déterminer, s'il est possible de le faire.

La seule difficulté sera de démêler ce qui peut n'être qu'une erreur individuelle, et nous sommes sûrs d'avance que ces erreurs ne sont pas rares, des faits généraux.

Cela n'est pas toujours facile ; mais une particularité morphologique répétée dans quelques auteurs indépendants suffit pour indiquer une tendance assez générale. Si cette même forme est

employée à l'exclusion de toute autre par quelques auteurs, même incorrects, c'est la forme qui tend à devenir habituelle et normale à l'époque.

Nous aurons donc à examiner les auteurs corrects, sans attacher une trop grande importance aux renseignements qu'ils nous fournissent, surtout sans fonder notre jugement uniquement sur les indications qu'ils nous donnent; ensuite à voir si, chez les autres, les formes avec *e* atone ont quelque généralité. Si elles en ont, nous conclurons que ces désinences analogiques sont devenues à l'époque que nous préciseront ces auteurs, la forme normale de nos premières personnes du singulier, quelles que soient les conclusions que les autres auteurs aient pu nous suggérer ; si elles restent accidentelles, nous admettrons que la forme étymologique n'a pas été déplacée.

De 1150 à 1250, ces auteurs corrects restent le majorité ; Adgar, pour la question actuelle, en est au même point que Gaimar, quoique ordinairement il représente un état de choses plus avancé. Chez lui aucun *e* analogique qui puisse résister à l'examen (cf. I, Eg. 19; V R 235; IX, 113; XVII, 516, 613; XXI, 87; XXVIII, 178).

Il en va de même, et cela est moins extraordinaire, pour le Tristan de Thomas (31, 908, 1334), la Folie Tristan (84, 302, 334), et le Lai du Chèvrefeuille. Les formes correctes sont les seules employées par sœur Clémence de Barking dans sa Vie de Sainte Catherine (cf. vers 47, 385, 647, 688), par Jordan Fantosme (cf. les rimes des vers 343, 498, 1024, 1360), et dans le drame d'Adam (cf. vers 85, 130, 136, 243, 402, 628). Elles sont moins communes, mais toujours les seules dans le poème de Horn (cf. vers 362, 565, 466, 729), et dans Haveloc (755, 866).

Gaston Paris, dans son introduction à la Vie de Saint Gilles, cite un certain nombre d'exemples de formes étymologiques dans ce poème ; ainsi, nous n'avons aucune raison de retenir comme un exemple provenant de Guillaume de Berneville de l'*e* analogique le *demande* du vers 2041 où cette première personne précède un mot commençant par une voyelle :

Jo ne demand(e) a cette feiz

Pour clore le XIIe siècle, nous trouvons Guischart de Beauliu qui

nous offre un nombre considérable de premières personnes régulières, assurées, soit par la rime (cf. vers 145) soit par la mesure du vers (cf. 524, 667, 1148, 1201, 1202, 1451, lire à ce dernier vers *espoent*).

Nous ne donnons aucun exemple tiré des poèmes de Simund de Freine ; on pourra les lire dans l'Introduction de M. Matzke[1].

Dans chacun des trois poèmes de Chardri, les rimes sont fréquentes : *devin* (: fin) au vers 359 du Josaphat ; *cumant* (: demeintenant) dans le même poème au vers 918, *cri* rime avec « esbaï » dans les Set Dormans au vers 1441 et *pens* avec « sens » au vers 105 du Petit Plet. Le même état de choses — formes étymologiques fréquentes, formes analogiques absentes — se remarque dans le Saint-Laurent[2], dans le Psautier à rimes couées (Harléien, 4070), dans le Saint Julien[3] même dans le Saint Auban[4].

Dans la Vie d'Edward le Confesseur les premières personnes du présent de l'indicatif des verbes de I, et elles sont nombreuses, sont absolument régulières.

Translat y rime avec « barat » au vers 30 ; *os* avec « enclos » au vers 60 ; *cunt* avec « dunt » au vers 75, etc. ; la régularité d'autres formes est attestée par la mesure des vers 350, 811, etc. Une seule forme semble faire exception, au vers 711 ; on y lit en effet *cunte* ; mais la voyelle finale est en hiatus, nous venons de voir au vers 75 la forme régulière ; rien ne nous empêche donc, comme nous l'avons fait pour la Vie de Saint Gilles, d'attribuer l'*e* final au scribe.

Les exemples sont spécialement nombreux et assurés dans le « Fragment d'une traduction de la Bible » publié au tome XVI de Romania, p. 183, sqq. (milieu du XIIIe siècle). On rencontre à la rime dans ce fragment *apel* (: Israël) (vers 397) ; *demand* (: grant) au vers 446 ; *jur* (: amur) au vers 526, tandis qu'on ne trouve aucune première personne incorrecte ; la même remarque s'applique à l'Assumpcion Notre-Dame de Chermaus ; voir par exemple fol. 81 v°.

1. Page xli.

2. *Porpens* (: tens) ; *comenz* (: Lorenz) 75 ; *les* (: après) 202 etc.

3. *Pens* (: tens) 65 r° ; 76 r°, etc. Assurés par la mesure du vers : *coveit* 67 r° ; *pri* 67 v° ; *mervoil* 69 r° ; *os* 72 r°.

4. *Devin* (: vesin) 68 ; *termin* (: enterrin) 1845.

Par conséquent, comme nous le disions tout à l'heure, entre 1150 et 1250 nous trouvons un nombre considérable d'auteurs qui n'emploient que les formes régulières à la première personne du singulier du présent de l'indicatif des verbes de I.

Les Légendes de Marie, le Tristan, le Lai du Chèvrefeuille, la Folie Tristan, la Vie de Sainte Catherine, Horn, la Chronique de Jordan Fantosme, le Drame d'Adam, la vie de Saint Gilles, le Sermon en vers de Guischart de Beauliu, les poèmes de Simund de Freine, ceux de Chardri, le Saint Laurent, le Saint Julien, la Vie d'Edward le Confesseur, le Saint Auban montrent un grand nombre de formes étymologiques et ne montrent que celles-là.

La longueur même de cette liste laisse à penser qu'il ne reste que peu d'auteurs qui présentent l'*e* analogique entre 1150 et 1250. Et parmi les auteurs dont il nous reste à parler maintenant, il y en a chez lesquels la forme incorrecte est extrêmement rare. Le Psautier de Cambridge par exemple ne nous présente qu'un seul cas d'*e* irrégulier, c'est le *parole* qu'on trouve à ζ, 1. Il en est de même des Quatre Livres des Rois: cet ouvrage nous donne un nombre considérable de formes régulières — et une seule forme analogique *prie*, IV, 20; les Distiques de Caton d'Everart de Kirkham nous fournissent encore (19, e) un exemple assuré de cette forme : *prie* (: mie).

On serait très tenté de considérer cet *e* unique, de *parole* et de *prie*, — comme de simple lapsus calami ou une mauvaise rime. Cependant, après un certain intervalle, ce dernier verbe apparaît de nouveau sous la forme analogique dans un auteur ordinairement très correct, Robert de Gretham. On pourrait presque classer celui-ci parmi les auteurs ne présentant jamais la forme analogique ; dans ses Évangiles des Dompnées nous n'avons relevé qu'un seul cas où la mesure du vers exige un *e*. C'est *prie* (59 r°) ; ce n'est peut-être qu'un vers faux, car on retrouve *pri* (: respundi) 68 r°, et *passim* assez fréquemment. De plus le nombre d'exemples de premières personnes régulières est considérable dans ce poème, on trouve à la rime *demant* (: cumant) 111 r°; *glorifi* (: respundi) 68 r°; *cunt* (: mund) 9 v°. Si nous passons maintenant aux formes du corps du vers assurées par la mesure, nous nous trouvons en présence d'une liste beaucoup plus étendue : citons seulement : *aim* 84 v° ; *get* 34 r° etc.

Les mêmes remarques peuvent être faites au sujet du Saint Edmund ; un grand nombre de formes étymologiques sont assurées soit par la rime ou par la mesure du vers, par exemple *cunt* (: Edmunt) au vers 199 ; *comant* (: avant) au vers 706, etc. Un assez grand nombre d'*e* cependant se trouvent écrits. Quelques-uns sont très évidemment dus au scribe ou à l'éditeur, par exemple au vers 2917 qui donne *recorde* (: morte) et où il faut lire record : mort.

Dans d'autres cas la correction ne s'impose pas aussi nettement ; ainsi on trouve au vers 3954 :

Cum jeo aime tant cum sei vifs.

Ici il est extrêmement probable qu'il faut lire :

Cum jeo aim tant cum seie vifs.

Dans les quatre ouvrages que nous venons de citer, il est possible, sinon probable, que les quelques *e* analogiques qu'on rencontre sont le résultat d'une simple négligence. Mais nous ne pouvons pas nous débarrasser aussi facilement des exemples que nous rencontrons dans le Psautier d'Arundel, les deux poèmes de frère Angier et dans Boeve de Haumtone.

Dans le Psautier d'Arundel, les *e* sont assez communs : on trouve *fie* (10.1) ; *habite* (22.9) ; *oure* (27.2).

Nous n'avons dans les poèmes de frère Angier que deux exemples de formes irrégulières, mais ils sont absolument certains : *paise* (: mesaise) 11 v° a ; *revire* (: dire) v° a.

En ce qui concerne Boeve de Haumtone, il est très difficile, peut-être impossible, de dire avec quelque exactitude comment sont traitées les personnes qui nous occupent ; elles sont écrites au moins neuf fois sur dix avec l'*e* final ; mais la versification est tellement irrégulière que nous ne pouvons tenir aucun compte de la longueur du vers : de l'étude de la versification, cependant, nous pouvons tirer deux conclusions, l'une positive, l'autre purement négative :

1° On rencontre, assez rarement toutefois, des premières personnes de I à la rime dans des laisses masculines : par ex. *chaunt* (: combataunt) 13, *commaund* (: vaillans) 2401 ; *demand* (: devant) 3717 ; *otriz* (: devis) 3254, et quelques autres.

2° Les premières personnes de ces verbes ne se trouvent jamais à la rime dans les vingt laisses féminines.

Il y a donc présomption pour que *eim* 689; *maund,* 64; *quid* 130 etc. appartiennent en propre à l'auteur de Boeve de Haumtone. On trouve cependant dans cet auteur un nombre assez considérable de cas où il semble que l'on doive pour la mesure du vers conserver l'*e*; par exemple, *affie* 159, *envoie* 54, *porte* 112, *ose* 3759; et probablement dans quelques autres cas encore. Mais nous sommes ici dans le domaine de la conjecture.

S'il était loisible, dans une étude de la langue anglo-française, de distinguer dès périodes clairement marquées, nous pourrions dire que pour la question qui nous occupe nous arrêtons la première période après Saint Auban. En effet, tous les ouvrages qui le précèdent et le Saint Auban lui-même ont un caractère commun : c'est de ne présenter jamais ou de présenter très rarement l'*e* analogique à la première personne du singulier du présent de l'indicatif de I. Cette distinction cependant est tout arbitraire; lorsque nous arriverons à l'étude de quelque autre point, nous verrons que cette première période, qui montre une unité réelle pour la question qui nous occupe maintenant, ne correspondra plus à la réalité et nous aurions à tracer une nouvelle ligne de démarcation à quelque autre moment de la littérature anglo-française. Nous pouvons cependant admettre que tous les ouvrages de cette période ont au moins un caractère en commun : celui de ne présenter que très rarement l'*e* analogique à la première personne du singulier des verbes de I.

En un mot pour résumer aussi complètement et aussi brièvement que possible les résultats de cette étude, nous pourrons avancer les points suivants :

1° La présence d'un *e* irrégulier est assurée, pour un petit nombre d'exemples dans un petit nombre d'ouvrages : le Voyage de saint Brandan (1 cas), le Psautier de Cambridge (1 cas), le Psautier d'Arundel (3 ou 4), les Quatre Livres des Rois (1 cas), les Distiques de Caton d'Everart de Kirkham (1 cas), Frère Angier (2 cas), les Évangiles des Dompnées (1 cas).

2° Plusieurs cas assez douteux peuvent se relever dans le poème de Saint Edmund et dans Boeve de Haumtone.

3° Si nous ne prenons que les formes assurées, nous voyons qu'un seul verbe se trouve employé sous cette forme plus d'une fois :

prie. Par la suite, nous pourrons observer pour ce même verbe une très grande hésitation ; il apparaîtra tantôt sous la forme étymologique, tantôt avec l'*e* analogique. Les autres verbes ne se trouvent employés qu'une seule fois. Un seul de ces derniers, *fie*, a un thème vocalique ; les autres montrent un thème consonantique, et, pour quelques-uns au moins, comme *demaine*, *parole*, on peut expliquer leur forme par l'influence des verbes accentués sur l'antépénultième.

4° Les dates de ces formes impliquent une nouvelle difficulté ; si on attribue la rime du saint Brandan à l'auteur du poème, ce que nous ne pouvons pas ne pas faire, puisque le manuscrit de l'Arsenal est d'accord sur ce point avec celui de Londres, nous devons admettre que notre premier exemple d'un *e* incorrect remonte à 1120. Remarquons que les exemples les plus rapprochés de celui-là lui sont postérieurs de quarante ans (1160).

Si nous appliquons maintenant le principe que nous énoncions tout à l'heure, nous dirons que l'exemple du Saint Brandan est une irrégularité purement individuelle ; en réalité, nous pensons qu'elle diffère matériellement de celles qui suivent ; l'auteur de ce poème a employé la forme fémine pour *demaine*, sous l'impression que c'était un verbe analogue à *repaire*, c'est-à-dire accentué en latin sur l'antépénultième. Cette forme n'a donc été qu'une erreur personnelle, une faute d'orthographe. Après 1160, il n'en est pas tout à fait de même : le nombre des formes nouvelles nous prouve que c'est une tendance générale de l'anglo-français qui se fait jour. Les forces conservatrices, qui restent toujours puissantes en anglo-français, empêchent les formes féminines de la première personne de se généraliser, et, encore vers 1250, elles marquent une tendance plutôt qu'un fait accompli.

Du reste l'absence de cet *e* est si bien établie et sa présence si exceptionnelle que la consonne finale subit des modifications phoniques qui datent évidemment de la seconde moitié du XIIe siècle au plus tôt. Les premières personnes évoluent comme si elles ne devaient jamais prendre l'*e*. On trouve ainsi des cas de vocalisations de l'*l* (par conséquent postérieurs à Gaimar), comme *apeu* qui se lit dans le Petit Plet de Chardri au vers 439 ; ou de chute de l'*n* finale : *atour* (tourner) au vers 1962 de la Vie de saint Grégoire, etc.

Pendant la seconde moitié du XIII[e] siècle et pendant tout le XIV[e] le nombre des formes analogiques augmente et celui des formes étymologiques décroît évidemment dans la même proportion.

Dans les auteurs immédiatement postérieurs à 1250 ces dernières sont encore de beaucoup les plus nombreuses, et elles le restent autant qu'on peut l'affirmer jusqu'à la fin du XIV[e] siècle. Ce n'est donc pas simplement au point de vue *du nombre* des *e* analogiques que cette seconde période se distingue de la première. Pour nous, la différence réelle est la suivante : tandis qu'avant 1250 les auteurs qui emploient les formes modernes restent l'exception, après cette date, tous les écrivains (au moins ceux qui montrent un certain nombre de premières personnes du présent de l'indicatif des verbes de I) emploient un nombre plus ou moins considérable de formes analogiques.

De plus il semble ressortir de l'étude que nous avons faite que pendant cette période, quelques verbes se montrent surtout sous la forme étymologique, d'autres sous la forme analogique. Mais les verbes qui se trouvent employés très souvent prennent indifféremment l'une ou l'autre de ces formes ; et si certains verbes semblent n'avoir que l'une d'elles, c'est probablement qu'ils n'ont pas été assez communs à la première personne du singulier pour présenter des exemples de l'autre. Ce n'est donc purement qu'une question de hasard. D'autres textes pourraient nous suppléer les exemples qui nous manquent. Il est donc inutile de chercher ici une progression et un ordre quelconque ; inutile aussi d'essayer de déterminer quels thèmes sont affectés de l'*e* analogique plus communément que les autres. Il n'y a pas eu progression, et par conséquent on ne peut découvrir de loi. Nous ne tomberons pas dans la même erreur que les grammairiens de l'Orthographia Gallica, qui voyant les premières personnes affectées d'un *e* dans certains cas, et dans d'autres conservant la forme étymologique, ont voulu, sinon expliquer, au moins donner des règles pratiques d'orthographe et introduire un ordre même artificiel là où régnait la seule fantaisie ; nous donnerons cette règle tout à l'heure, non pas à cause de son importance, mais pour montrer combien devait être profonde la confusion qui rendait de telles subtilités nécessaires pour les expliquer.

Cette confusion a commencé à régner vers 1250 ; nous avons vainement tenté de diviser le siècle et demi qui sépare cette date de la

fin de la littérature anglo-française et de trouver dans la dernière moitié du XIIIe siècle un peu plus de régularité que pendant le siècle suivant ; nous ne pensons pas que l'étude des textes justifie une pareille distinction.

Nous allons donc montrer que les mêmes verbes se trouvent fréquemment pendant cette période sous l'une ou l'autre de ces formes.

I. — Les verbes à dentale nous ont semblé tout d'abord conserver assez exactement leur forme étymologique ; mais nous ne pouvons voir dans la différence entre le nombre des formes sans *e* et celui des formes avec *e*, différence assez minime du reste, que l'effet d'un hasard.

Certains verbes de cette catégorie, parce qu'ils sont très fréquemment employés, nous fournissent un nombre considérable de formes correctes. Parmi ceux-ci, il faut citer en première ligne les verbes qui proviennent de *mander*, le simple se rencontrant plus rarement. Les deux verbes, *commander* et *demander* se rencontrent très fréquemment sous la forme correcte jusqu'à la fin du XIVe siècle. Par exemple on trouve :

comant (: enfant) dans la Genèse N^e D^e 52 r°; (: habitant) dans l'Érection des Murailles de New Ross au vers 217 ; (: atant) dans les Chansons anglo-normandes VI, 1; (: maudiant) dans William de Waddington au vers 1864.

demand (: avant) dans la Genèse 61 r° (: atant) dans les Chansons VI, 2 ; (: combattant) dans la Plainte N^e D^e au vers 115 et dans Walter de Bibblesworth, 174.

Nous ne citons pas pour ces deux verbes d'exemple tiré du corps du vers ou d'ouvrages en prose, on en trouve jusque dans Foulques Fitz Warin, Pierre de Langtoft, les Proverbes de Bon Enseignement et les Vies de Saints de Bozon ; mais l'irrégularité de la versification ne nous permet pas d'arriver à la certitude.

Certains autres thèmes à dentale montrent aussi une certaine régularité : citons rapidement *acort* (: tort) dans The Song of the Barons vers 40 ; *record* au vers 8770 du Manuel des Péchés, à la rime du vers 41 de la Vie de Saint Panuce. Mais ils sont relativement peu nombreux et les formes correctes sont assez rares.

Les thèmes vocaliques se trouvent aussi très fréquemment sans l'*e* analogique, et comme précédemment ce sont surtout certains

verbes qui semblent garder avec une difficulté plus ou moins grande la forme étymologique. Le premier de ceux-ci est « loer ».

On le trouve [1] sous la forme *lo*, *loo* ou *lou* dans un grand nombre d'auteurs, par exemple dans l'Apocalypse α, 232 ; au vers 235 de la Vie de Sainte Marguerite; à la rime du vers 40 du Siège de Carlaverok ; dans Pierre de Langtoft, I, 478, 15, à la p. 144 des Règles de Grosseteste, etc.; on peut encore ajouter, dans les Contes de Nicole Bozon, aux §§ 22, 129, etc.

Prier n'est pas moins commun, et nous nous contenterons de donner pour la forme *pri* les exemples les plus récents. On la lit dans Pierre de Langtoft très fréquemment, par exemple dans le premier volume aux pages 100 (vers 24), 118 (vers 4), 476 (vers 16) et *passim*. Elle n'est pas rare dans les Règles de Grosseteste (cf. p. 124) ; on la trouve dans les Vies de Saints de Bozon (95 r°), aux vers 215, 268, 297 de la Vie de Saint Paul l'Ermite, et au vers 1293 de la Vie de saint Richard; dans le Prince Noir au vers 4142 ; dans les Chroniques de Nicolas Trivet (Arundel 56) 47 r°. C'est donc, pour ainsi dire, dans chacun des auteurs de la fin du XIVe siècle que cette forme se rencontre. Et nous trouvons encore un nombre relativement considérable de thèmes vocaliques sans l'*e* analogique : *defy* rime avec « repondy » (prét.) au folio 104 v° des Vies de Saints de Bozon, *merci* avec « servi » (part. passé) au vers 3833 du Prince Noir, etc.

Enfin, il y a un nombre assez considérable de thèmes en *r* à échapper à l'analogie, *conjur* au vers 9997 du Manuel des Péchés, au vers 1420 de l'Apocalypse (α, β et γ); à la page 20 de Foulques Fitz Warin. Quelques autres verbes sont moint souvent employés, mais sont assurés sous la forme étymologique, par exemple *aor* qui rime avec « dolor » au vers 267 de la Vie de Sainte Marguerite, *desir* qui rime avec « servir » au vers 155 de la Vie de Saint Panuce, de Bozon et qu'on retrouve encore rimant avec « venir » au vers 198 de la Vie de Saint Paul ; ou *mesur* qui rime avec « azur » au vers 6 du Siège de Carlaverok, etc.

Nous ne voudrions pas abuser des énumérations, mais quoique la liste des premières personnes du singulier régulières que nous venons de donner soit déjà longue, nous citerons encore un certain

1. Nous ne citons que les formes assurées.

nombre de formes dont nous rencontrerons les contreparties un peu plus loin.

Le verbe oser se présente fréquemment à la personne qui nous occupe sons la forme *os*; donnons quelques références pour cette personne. On la rencontre à la rime du vers 6 de la Plainte d'Amour; elle est assurée par la mesure du vers 24 de the Song of the Church, du vers 69 de Traillebaston et se lit dans un grand nombre d'exemples plus douteux.

Aim et *reclaim* sont employés aux vers 168-169 de la Vie de Sainte Marguerite; *parol* se lit au vers 209 de la Plainte Notre-Dame; *conseil* est rencontré au § 49 des Contes de Nicole Bozon. N'oublions pas la forme *doun*, une des formes de la première personne du singulier du présent de l'indicatif du verbe donner ; on la relève dans de nombreux passages de différents auteurs, tels que Foulques Fitz Warin, p. 49, ou Pierre de Langtoft, Second Appendice.

Remarquons ici que nous n'avons guère donné que les exemples assurés par la rime ou la mesure, quoique cela ne soit pas nécessaire et qu'un exemple qui n'est pas assuré n'en ait que plus de valeur, montrant que la forme qu'on signale a duré, non seulement jusqu'à l'auteur, mais peut-être même jusqu'au scribe. Nous verrons tout à l'heure dans un certain nombre de cas les scribes rétablissant inconsciemment les formes originales que les écrivains avaient abandonnées.

II. — Pour passer maintenant à l'autre côté de la question, nous allons voir aussi rapidement que possible les verbes qui prennent l'*e* analogique après 1250. Et cette revue sommaire des formes nouvelles de la première personne du singulier a un double objet : d'abord elle montrera qu'aucun auteur, pour peu qu'il ait à employer ces premières personnes, n'évite entièrement les *e* analogiques; en second lieu, que ce sont aussi exactement qu'on peut s'y attendre, les mêmes verbes que ceux que nous avons énumérés dans les pages précédentes, qui le prennent.

Rappelons tout d'abord que les huit exemples de formes modernes antérieures à 1250 : *parole*, *demaine*, *oure*, *revire*, *paise*, *habite*, *prie*, *fie* nous ont montré six thèmes différents (thèmes en *l*, *n*, *r*, *s*, *t*, et thèmes vocaliques) et que quelques-uns de ces mêmes verbes ont reparu au siècle suivant sous la forme étymologique.

La même variété ou la même incohérence, et à un plus grand

degré, doivent se retrouver pendant les cent cinquante dernières années de la littérature anglo-française.

D'après ce que nous disions plus haut, il est impossible de découvrir de quelle façon l'*e* analogique a gagné les différents thèmes ; autrement dit, de distinguer les différents points où la contagion a commencé ; même, quoique nous puissions remarquer que certains thèmes semblent plus affectés que d'autres, nous ne pouvons légitimement en rien conclure ; car ceux qui offrent le plus grand nombre d'exemples, sont justement ceux qui se trouvent le plus employés, et sont représentés également dans l'autre classe de premières personnes, celles qui conservent la forme étymologique.

Ici encore nous trouverons des verbes qui nous semblent employés plus fréquemment que d'autres sous la forme analogique ; nous ne pouvons trouver à ce fait d'autre explication que l'emploi plus ou moins grand de ces formes. Il est digne de remarque cependant que les verbes à thème vocalique, nous fourni un grand nombre d'exemples. C'est un verbe à thème vocalique prier, qui se trouve, comme nous l'avons dit, très fréquemment sous la forme étymologique. *Prie* est du reste assez rare ; on en rencontre un exemple à la page 100 de Foulques Fitz Warin. D'autres verbes ont très régulièremment l'*e*, comme le verbe affier ; *affie*, forme que nous avons déjà relevée dans le Psautier d'Arundel et dans Boeve de Haumtone, se lit dans un très grand nombre de cas à la fin du XIIIe et pendant le XIVe siècle, au vers 15 de la Plainte Notre-Dame, au vers 354 de Dermod, à la page 69 de Foulques Fitz Warin, au § 61 des Contes de Nicole Bozon, et très fréquemment à la rime dans le poème du Prince Noir : cf. les vers 710, 1080, 1528, 4056. Faisons aussi observer que nous n'avons pas trouvé d'exemple de la forme correcte, après 1250, pour ce verbe assez usuel.

Les autres verbes à thème vocalique donnent moins d'exemples que le verbe fier ; nous avons rencontré *certefie* dans Pierre de Langtoft II, 206, 24 ; *guye* dans Foulques Fitz Warin, p. 71 ; *reneye* au § 51 des Contes de Nicole Bozon : *supplie* au vers 3206 du Prince Noir.

Faudra-t-il conclure que les verbes à thème vocalique prennent l'*e* plus souvent qu'ils ne gardent la forme régulière ? ou devrons-nous admettre que certains verbes de cette classe, prier par exemple, sont plus réfractaires à l'*e* que d'autres comme afiier ? Une telle conclu-

sion ne nous semble pas bien assurée ; elle est cependant possible, et il est certain que, jugeant sur les exemples que nous avons recueillis, de deux verbes ayant des formes absolument analogues, l'un prend ordinairement la terminaison moderne, tandis que l'autre reste fidèle à la forme ancienne et étymologique ; et ce fait en soi est assez curieux. On doit le rapprocher de la règle qui est donnée par l'Orthographia Gallica (CO 65 et H 18) ; nous citons CO : Item quando non expresse non ponitur signum (c'est-à-dire le pronom sujet de la première personne du singulier) ante verbum, ut : vous pry, tunc *pry* vel m'*affy* debet terminare in *y*.

(CO 66). Item si signum expresse ponitur, tunc *y* mutabitur in *i* et addetur *e* come je m'*affie*, jeo vous *prie*. Et hec regula intelligitur, ubi diccio terminatur in *y*, sed si terminatur in consonante, non tenet regula, ut je vous *manc*.

Conséquemment, d'après ce ms., les verbes qui ont un thème terminé par *i* prennent *e* lorsque le sujet n'est pas sous-entendu. H du reste donne une règle absolument contradictoire : Et sachez qant jeo est mis devant le verbe(s) ut hic : jeo vous *pry*, jeo m'*affy*, oustant le jeo escriverez *i* en lieu de *y* et joignez *e* à luy, come vous *prie*, m'*affie*, etc. Cette contradiction n'a d'ailleurs aucune importance : cette règle, comme tant d'autres du même ouvrage, est absolument fantaisiste et n'a été suivie par personne. Elle nous montre cependant qu'au temps même où cet ouvrage fut composé, la forme sans voyelle atone était considérée comme la seule régulière pour tous les verbes de I. Seuls les verbes en *i*, pour des raisons et dans des conditions qu'on ne comprenait pas pouvaient être employés, tantôt avec, tantôt sans *e*.

La seconde partie de la règle n'a pas été mieux observée que la première ; les thèmes consonantiques apparaissent très fréquemment avec l'*e* analogique. En première ligne, nous devons citer les thèmes sigmatiques et les thèmes à dentale ; pour ces catégories de verbes nous nous contenterons d'un petit nombre d'exemples.

Parmi les verbes à thème sigmatique, le verbe oser se rencontre plus fréquemment que n'importe quel autre avec l'*e* analogique ; on trouve des exemples de *ose* pour ainsi dire dans chaque ouvrage, par exemple dans la Plainte Notre-Dame au vers 53 ; dans Pierre de Langtoft I, 204, 16 ; au § 61 des Contes de Nicole Bozon. *Prise* est aussi commun, nous en relevons un exemple à la rime avec

bise au vers 377 de la Plainte d'Amour ou au vers 1136 du Prince Noir.

Le verbe laisser apparaît le plus souvent à cette personne sous la forme *laisse*; elle est assurée par la mesure du vers 53 du Manuel des Péchés : à la page 32 du premier volume des Chroniques de Pierre de Langtoft, vers 7.

Tels sont les verbes sigmatiques qui se rencontrent le plus souvent, et il est probable qu'ils sont plus employés que n'importe quel autre verbe de cette même classe. Pour ceux-ci, nous trouvons des cas d'*e* analogique, mais ils sont isolés, comme le *repose* qui rime avec chose au vers 2 de la cinquième Chanson publiée par M. Meyer dans Romania.

Nous pourrions sans difficulté trouver un nombre probablement plus considérable d'exemples pour les verbes dont le thème est terminé par une dentale; citons seulement quelques verbes assez employés comme *commande* qui se lit dans la Genèse Notre-Dame au folio 78 v° ; au vers 56 de l'Ordre de Bel Eyse (quoiqu'il soit écrit à cet endroit *command*), au vers 4135 du Prince Noir. Tous ces exemples sont assurés par la mesure du vers. Citons encore quelques autres formes qui se trouvent un peu moins communément, comme *presente* qui rime avec attente au vers 3138 du Prince Noir (ici encore le scribe du ms. Worcester, qui date de 1397, écrit *present*); dans les Contes de Nicole Bozon, § 83, on trouve encore *counte*.

Mais ces deux derniers verbes et quelques autres ne se rencontrent sous cette forme qu'assez rarement.

Parmi les autres thèmes consonantiques, on ne trouve pas souvent de verbes qui apparaissent plus d'une fois avec l'*e* analogique; cependant le verbe aürer n'est pas très rare sous la forme *aüre*; on la lit dans le Dermod au vers 2980 où elle rime avec créature ; de même on la rencontre au § 80 des Contes de Nicole Bozon et dans quelques autres occasions. Citons encore, parmi les verbes ayant thème en *r*, *plore* qui se lit dans Pierre de Langtoft (I, 240, 8).

Nous ne voudrions pas pousser trop loin une énumération qui ne prouverait pas grand'chose de plus que ce que nous venons de montrer; il ne sera peut-être pas inutile cependant de montrer que les autres thèmes verbaux se trouvent aussi représentés dans la liste assez longue des verbes qui prennent cet *e* irrégulier. Voici un

thème en *m* : *ayme* qu'on trouve rimant avec clayme, troisième personne du singulier du présent de l'indicatif, au vers 673 de la Plainte d'Amour, et qu'on retrouve encore au folio 14 v° de Nicolas Trivet. Les thèmes en *l* simple et en *l* mouillée ne sont pas rares sous cette forme ; on a *parole* au vers 298 de la Vie de Sainte Marguerite, et *merveille* qu'on lit dans la Plainte d'Amour au vers 46. Les thèmes en *n* ne sont pas très communs, cependant nous trouvons à citer *june* au vers 10119 du Manuel des Péchés et *corne* à la page 85 de Foulques Fitz Warin.

Nous avons encore à nous occuper du verbe donner ; nous citions tout à l'heure quelques exemples de la forme étymologique ou plus exactement de la forme sans *e*, il nous reste à donner ici quelques cas de la forme avec voyelle muette. *Donne*, *doune* ou *doine* sont des formes très communes pendant la seconde partie du XIIIe et pendant le XIVe siècle ; nous en avons des exemples aux vers 1012, 3080 du Manuel des Péchés, dans Pierre de Langtoft (II, 434, 34), etc.

Trouve au contraire est rare, nous n'en n'avons rencontré dans les œuvres littéraires qu'un seul exemple ; il se lit dans les Contes de Nicole Bozon au § 17.

Nous ne donnerons pas plus d'exemples de ces formes modernes ; celles que nous venons d'énumérer suffiront, croyons-nous, à montrer que pendant le siècle et demi qui précéda la fin de la littérature anglo-française, elles sont devenues assez fréquentes. Mais elles sont loin d'avoir réussi à faire disparaître les désinences étymologiques. Les écrivains de cette période ont employé indistinctement l'une et l'autre de ces formes, mais de préférence ces dernières. Certains verbes ont peut-être conservé l'une plus longtemps ou adopté l'autre plus tôt, mais il est dangereux de vouloir trouver des règles que les contemporains étaient incapables de découvrir eux-mêmes. Il est facile peut-être d'expliquer pourquoi les deux thèmes consonantiques qui se rencontrent le plus souvent sous la forme moderne sont les thèmes à dentale et sigmatique.

Pour les verbes en *i*, l'analogie seule peut expliquer la présence de l'*e* muet ; il n'est nulle part moins nécessaire que là.

Dans les autres cas, l'*e* est plutôt phonique qu'analogique (voir seconde partie, chapitre Ier).

Les œuvres non littéraires écrites en anglo-français ne présentent

pas un nombre très considérable de premières personnes du singulier; il est évident que ces personnes trouvent difficilement place dans une collection de lois, et nous aurons ici à nous passer presque entièrement du témoignage ordinairement si précieux des Statutes. Dans les Rymer's Foedera, nous pouvons cependant relever un certain nombre d'exemples, et en considérant l'ensemble des cas que nous avons recueillis, nous voyons que les *e* analogiques sont rares jusqu'en 1338. Avant cette date, les exemples de premières personnes régulières sont assez communs : les thèmes vocaliques, comme *pri* (1256, I, 589; 1278, II, 97; 1322, III, 924...), *envoy* (1278, II, 97...), *enfraunchi* (1273, II, 97...), les thèmes à dentale comme *graunt* (1273, II, 11; 1297, II, 769 et 773), ou *quit* (1273, II, 11), et quelques autres encore se trouvent sans la voyelle analogique.

Il en est de même des Parliamentary Writs et des rares exemples que nous lisons dans les Statutes : dans les premiers de ces recueils, nous avons relevé *pri* (1322, II, Appendice, page 196); *graunt* (1315, II, 427) et quelques autres; dans le second, nous trouvons *cleym* (1306, I, 249). Les documents historiques et municipaux nous en ont donné quelques autres qu'il est inutile de citer ici. Le seul cas d'un *e* irrégulier que nous rencontrions à cette époque se trouve dans les Rymer's Foedera : c'est *grante* que nous trouvons en 1327 (IV, 244). Comme on le voit, c'est fort peu, même si on tient compte du nombre restreint d'exemples que nous fournissent ces textes.

Disons aussi un mot de la littérature familière qui a sur ce point une assez grande importance; nous y retrouvons à peu près le même état de choses que dans les Rymer's Foedera. Les Lettres écrites pendant le XIII[e] siècle, comme celles de Jean de Peckham, sont extrêmement correctes. Nous y avons relevé un nombre très fort de premières personnes du singulier sans *e* qu'il est absolument inutile de citer ici. La seule irrégularité que nous ayons notée, c'est la forme *prie* qui se lit dans une lettre de 1280 (92), à deux reprises. Les lettres qui ont été écrites pendant les premières années du XIV[e] siècle, comme celles que nous trouvons dans le recueil des Litterae Cantuarienses, contiennent surtout des désinences étymologiques; les autres restant exceptionnelles.

A partir du second tiers du XIV[e] siècle, on remarque aisément que tous les textes que nous venons de citer présentent un nombre beau-

coup plus considérable de formes analogiques : ce caractère est absolument général. Un seul texte de 1338 dans les Rymer's Foedera (vol. V, page 46) en offre trois exemples : *approve*, *loie* (pour lou), *ratifie* ; un autre de 1356 (vol. V, page 856), en montre quatre : *donne*, *quitte*, *relesse*, *jure*. Les lettres enfin ne manquent pas de nous donner un certain nombre d'exemples de formes analogiques à la même époque : *prie* est employé fréquemment sous cette forme dans les Litterae Cantuarienses, *peense* se lit dans le même recueil, p. 865 à la date de 1360 ; il en va de même pour les lettres anglo-françaises qui se trouvent dans les Documents inédits ; on peut citer : *prie* qui est d'un usage très fréquent (par exemple 1382, 231), *envoie* (1396, 278).

Par conséquent, il semble bien que les *e* analogiques, qui se trouvent sporadiquement à la fin du XIIIe siècle ne deviennent assez fréquents qu'au commencement du second tiers du XIVe, en même temps dans les textes officiels et dans la correspondance privée.

Dans les Year Books, les formes étymologiques et les formes analogiques sont toutes les deux communes, et il semble que nous ne pouvons tirer des nombreux exemples que nous avons sous les yeux, que l'une des deux conclusions suivantes : ou les scribes (plus exactement les étudiants qui ont recopié les Year Books) ont changé le texte d'une façon qui ne nous laisse aucun espoir de retrouver des traces assurées du texte original ; ou bien que l'emploi ou le rejet de l'*e* final dépendait uniquement de la fantaisie de l'écrivain. On peut cependant être un peu plus précis. Dans les Year Books qui vont depuis 20 et 21 Edw. Ier jusqu'à 1 et 2 Edw. II (1292-1307), les formes correctes sont en majorité ; on rencontre, *grant*, *quit*, *pos*, *cleym*, surtout *lou* ou *low* ; les *e* deviennent plus nombreux dans 2 et 3 Edw. II (1308) ; le ms. Y (qui date de 1312) en donne un assez grand nombre d'exemples pour 3 Edw. II : *pose*, *quide*, etc. Enfin 13 et 14 Edw. III (1339-1340), présente cet *e* à peu près partout. Mais de toutes ces dates, il n'y en a qu'une d'assurée, c'est celle du ms. Y. Le témoignage de ce manuscrit suffit du reste à nous montrer qu'au commencement du XIVe siècle, les formes analogiques étaient fort nombreuses dans la langue légale.

Les renseignements que nous fournit l'étude des textes non littéraires, quoique peu nombreux, ont une certaine importance ; ils viennent confirmer et, jusqu'à un certain point, corriger ceux que nous fournissent les ouvrages littéraires.

Ils les confirment en nous montrant que l'*e* analogique s'est généralisé indistinctement pour tous les thèmes des verbes et que, à une certaine époque, les deux formes ont été employées par les écrivains sans qu'il y ait pu y avoir pour eux une raison de préférer l'une à l'autre.

Mais ils les contredisent sur un point au moins; il est évident que dans les textes politiques, les formes originales de la première personne du singulier des verbes en *i* se sont en somme mieux conservées que dans les œuvres littéraires. Pour ces dernières, le libre emploi de l'*e* analogique remonte, d'après nous, à la seconde moitié du XIII[e] siècle ; pour les autres, la confusion ne saurait remonter plus haut que le milieu du XIV[e] siècle. A laquelle de ces deux sources de renseignements devons-nous nous fier ? Il nous semble évident que les œuvres qui n'appartiennent pas à la littérature nous offrent les meilleures chances de certitude. La corruption de la versification ne nous permet pas de distinguer avec sûreté la part du scribe de celle de l'auteur, et nous croyons devoir conclure maintenant qu'un certain nombre des exemples qui nous semblaient certains, non pas ceux qui se rencontrent à la rime, mais ceux qui paraissent assurés par la mesure du vers, doivent provenir des scribes et non des écrivains.

Nous résumerions donc ainsi l'histoire de l'*e* analogique à la première personne du singulier du présent de l'indicatif des verbes de I, en tenant compte des renseignements fournis par les deux classes d'ouvrages que nous avons consultés :

1° L'*e* irrégulier apparaît probablement très tôt en anglo-français; peut-être en 1120, certainement en 1160.

2° Après 1160 et jusqu'à 1250, les *e* analogiques restent rares et limités à quelques auteurs ; il y a une tendance évidente à introduire l'atone à la première personne ; mais cette tendance est plus que contrecarrée par l'attachement aux formes archaïques.

3° Entre 1250 et 1350, les *e* irréguliers se multiplient dans les ouvrages littéraires ; mais un assez grand nombre de ces formes doit provenir, souvent en dépit des apparences, des scribes plutôt que des auteurs.

4° Pendant la seconde moitié du XIV[e] siècle, au plus tard, chaque verbe de I peut prendre indifféremment la forme étymologique ou la forme analogique.

5° Les premiers exemples nous montrent que dès le début, cet *e* s'est attaché à tous les thèmes ; il en va de même par la suite.

6° Cependant, certains thèmes et certains verbes ont, semble-t-il, montré une certaine préférence pour l'une ou pour l'autre de ces formes, *prier* montre le plus souvent la forme originale, *fier* la forme analogique. Il ne faut pas attacher une grande importance à cette remarque.

Verbes de I proparoxytons.

Les proparoxytons latins de la première conjugaison prennent en français un *e* muet qui a tout d'abord été un *e* d'appui ; par exemple le *repaire* du vers 286 a du Roland, dans lequel la muette a dû faire son apparition avant la chute de la dentale.

Nous ne dirons que fort peu de chose du traitement que cette classe de verbes a reçu en Angleterre ; il ne saurait différer beaucoup de celui qu'il a subi sur le continent.

Dès le commencement du XII[e] siècle, il semble que le souvenir de l'origine de la voyelle muette ait disparu chez les auteurs anglo-français. L'*e* qu'on voit à un verbe comme *repaire* semble n'avoir pas plus de raison d'être qu'il n'en aurait dans *aïr* par exemple ; par conséquent, au commencement même de la littérature anglo-française, on tend à traiter ces verbes comme tous les autres verbes de I, c'est-à-dire à supprimer leur voyelle muette.

Les exemples que nous avons relevés ne sont pas très nombreux, ils montrent dès le commencement, non pas que l'unification s'est faite complètement, mais qu'elle est en voie de se faire.

C'est ainsi que nous trouvons dans le Saint-Brandan, au vers 1358, *repair* qui rime avec air (même dans le ms. de l'Arsenal); cette même forme se retrouve au vers 302 de la Folie de Tristan qui reproduit la même rime. D'autres verbes se trouvent employés sous cette forme encore plus souvent que repairier, par exemple désirer. Nous trouvons *desir* constamment : au vers 12 du Protheselaüs de Hue de Rotelande, rimant avec plaisir dans Adgar (IX, 113) ; avec suspir au vers 963 du Donnei des Amants; il rime avec tenir au vers 631 du Tristan de Thomas. On le rencontre jusqu'au XIV[e] siècle ; il rime avec venir au vers 198 de la Vie de Saint Paul (Bozon).

Il en va de même pour douter, qui est un des verbes proparoxytons de I les plus employés. C'est ainsi que nous trouvons dans les Dialogues d'Angier à la rime *dout* : (tout), (120 v° b) ; ce verbe se rencontre encore sous la forme *dut* au vers 555 de Thomas, au vers 647 de la Vie de Sainte Catherine de Sœur Clémence de Barking et au vers 837 du Josaphat de Chardri. Citons encore *chul* pour culche dans Tristan (au vers 547), *pris* dans la Folie (au vers 370)..... Toutes ces formes sont assurées.

Même les verbes terminées par *g*, comme juger, apparaissent quelquefois sans leur *e*, ce qui, comme le fait remarquer M. Meyer Lübke, est rare : nous trouvons dans Adgar (XVIII, 103) *jug* ; le texte donne :

Jo juge kil est digne del faire

où il faut évidemment lire : *jug* ; cette même forme se rencontre d'ailleurs dans les Quatre Livres des Rois, (I, 16, 7) ; citons encore *chaleng* au vers 252 du Protheselaus de Hue de Rotelande qui est assuré par la mesure.

Au XIIe siècle, on trouve un petit nombre de ces verbes employés avec l'*e* étymologique ; mais il faut plutôt admettre que c'est une irrégularité du même genre que celles que nous avons eu l'occasion de citer pour les autres verbes de la même conjugaison, comme le *blame* restitué par M. Bédier au vers 149 du Tristan, ou des *e* qui sont encore sentis comme des *e* d'appui comme *damage* (: éritage) au vers 821 du Donnei, ou *envoise* (: richoise) au vers 2150 de la Vie de Saint Gilles. Tous les autres exemples nous montrant que les verbes accentués sur l'antépénultième ne diffèrent en rien des autres verbes de I.

Lorsqu'un *e* d'appui est inutile, ils conservent plus ou moins longtemps la forme analogique (sans *e*). Certains d'entre eux se rencontrent très tard sans l'atone : par exemple *désir* qui se trouve dans William de Waddington (au vers 8665). Nous le remarquons surtout pour la première personne de cuider : on trouve *quid* au vers 33 de The Song of the Church ; il rime avec petit au vers 93 de l'Érection des Murailles de New Ross ; avec mardi au vers 7 de The Lament of Simon de Montfort ; avec rendi dans le Manuel des Péchés au vers 4750 ; au vers 4 de Traillebaston ; on le trouve à la page 82 de Foulques Fitz Warin.

Au commencement de la seconde moitié du XIIIe siècle, certains de ces verbes prennent l'*e* analogique plus ou moins fréquemment, dans les mêmes conditions que les autres verbes de leur conjugaison, comme *doute* dans la Plainte d'Amour, vers 769, 800;

E jeo me doute de damage.
Mes jeo me doute de malese.

dans les Heures de la Vierge, 89 r° et le Placebo, 69 r°, tous les deux assurés par la mesure du vers; à la page 79 de Foulques Fitz Warin, au vers 280 du Prince Noir..., etc.

L'anglo-français diplomatique et légal ne diffère en rien de l'anglo-français littéraire sous ce rapport.

Autres conjugaisons.

Ce sont évidemment les premières personnes du présent de l'indicatif des verbes appartenant à la première conjugaison qui prennent l'*e*. Mais il n'y a aucune raison fondamentale phonique ou morphologique pour que cet *e* n'atteigne pas les autres conjugaisons aussi. Si *présent* et *merveil* prennent *e*, rien n'empêche que *sent* et *voil* ne le prennent aussi. Et comme nous allons le voir, nous trouvons en anglo-français des exemples assez nombreux de ces personnes provenant de verbes de II, III, IV, ayant un *e* final exactement comme les verbes de I.

Cependant, nous avons dit précédemment que cet *e* est à la fois en partie phonique et en partie analogique. L'utilité phonique de l'*e* est la même pour *présent* et pour *sent* ; mais les actions analogiques sont beaucoup plus puissantes pour le premier que pour le second. Non seulement *présent* subit l'influence des verbes de sa classe qui avaient déjà régulièrement cet *e*, mais il semble que la troisième personne du singulier de ce même temps a quelque influence. En effet si, pour entrer, on dit j'entre et il entre, pourquoi dirait-on il appelle et j'appeu, pour appeler?

Pour les verbes de II, III, IV, au contraire l'analogie est beaucoup moins forte, les troisièmes personnes du singulier n'ont pas d'*e* et la seule influence extérieure qui puisse s'exercer sur eux provient de verbes d'une conjugaison différente.

Ici donc l'*e* serait encore plus phonique qu'analogique et

ceci expliquerait en même temps, pourquoi il y a des *e* à ces conjugaisons et pourquoi il n'y en a pas davantage.

En même temps, cela nous met sous les yeux la raison pour laquelle cet *e* n'est pas devenu la caractéristique de la première personne du présent de l'indicatif dans tous les verbes en anglo-français.

Les premiers exemples de cet *e* irrégulier remontent assez haut dans la littérature anglo-française, puisqu'on les trouve déjà dans le Psautier d'Arundel : par exemple *voisse* (42, 2) pour vois (vado), et *venche* (39, 8) de venio. Ils nous offrent à cette date reculée un exemple des deux sortes de verbes destinés à prendre le plus souvent l'*e* irrégulier : verbes en *s* et ceux qui sont terminés par une palatale.

Cependant, nous remarquons que ces exemples sont absolument isolés à cette époque, et ceux que nous avons recueillis immédiatement après ceux de ce Psautier appartiennent à la fin du XIII[e] ou au XIV[e] siècle.

Voisse ne se retrouvera même qu'à cette dernière époque dans la Chronique de Pierre de Langtoft (I, 180, 23 et *passim*).

Nous en trouvons toutefois quelques autres qui sont à une moins grande distance du Psautier d'Arundel ; et parmi les verbes terminés par *s*, c'est le verbe faire qui est le plus souvent irrégulier. *Fas* ou *faz* ne disparaît jamais complètement, mais il doit céder beaucoup de terrain à *face* ; notre premier exemple absolument sûr se lit au vers 595 de la Plainte d'Amour où cette forme rime avec chasse. Dans les autres ouvrages du XIII[e] siècle, nous en relevons plus d'un cas ; mais il est fort possible que le plus grand nombre appartienne aux scribes du siècle suivant.

Par exemple, dans le poème que nous venons de citer, au vers 16, il faut lire *fas* avec le ms. Harléien ; il en va de même pour les formes qu'on rencontre aux vers 3583, 2996 du Manuel des Péchés. Au XIV[e] siècle, *face* devient très commun : Pierre de Langtoft semble se servir très fréquemment de cette forme (cf. par exemple II, 88, 27 ; II, 202, 9) ; on la rencontre encore au § 143 des Contes de Nicole Bozon ; au vers 33 de la Vie de Saint Panuce, du même auteur, et en dehors de la littérature, dans les Rymer's Foedera (1274, II, 30 ; 1345, V,. 452 et *passim*).

L'identité *faz*, *haz* a pu amener cette nouvelle identité *face*, *hace* ; cette dernière forme se trouve au § 143 des Contes de Bozon.

Nous ne trouvons aucun verbe terminé par *s* à prendre l'*e* aussi fréquemment que *faire* ; citons encore *reconoise* qui se lit dans les Rymer's Foedera (1345, V, 452).

Par conséquent cette classe de verbes ne nous offre pas des exemples très variés. Il n'en est pas de même de ceux qui sont terminés par une palatale. Le nombre des formes provenant de verbes différents est ici considérable. Postérieurement au *venche* du Psautier d'Arundel nous trouvons à la rime dans Boeve :- *rengke* (: avaunte) au vers 2945, (laisse en *-ant*) ; il faut sûrement lire rend (: avant) ; mais au point de vue du scribe (commencement du XIVe siècle), la rime est significative. *Rengke* se trouve encore employé en maints autres endroits ; ainsi, dans ce même poème de Boeve, au vers 2458 ; dans Foulques Fitz Warin aux pages 41 et 54 et *passim* ; au § 80 des Contes de Nicole Bozon. *Tenir* ne se rencontre pas si fréquemment sous cette forme, on peut citer toutefois *tienke* dans Foulques Fitz Warin, p. 54 ; *tiengè* dans les Vies des Saints de Bozon, au fol. 104 r°. *Murge* n'est pas rare ; le plus ancien exemple que nous en ayons se trouve au vers 719 du Saint-Emund, et n'est pas sûr. Par conséquent tous les exemples précédents peuvent être rapportés sans hésitation au XIVe siècle. (Cf. Palatale à la première personne du singulier.)

Les thèmes à dentale, comme cela a lieu pour les verbes de I, prennent assez communément un *e* épithétique ; citons rapidement *perde* au vers 2604 de Boeve, *mette* au § 55 des Contes de Bozon ; *promette*, qui est extrêmement fréquent dans les Traités de Rymer (1297, II, 766 ; 1308, III, 68 ; 1327, IV, 244 ; 1345, V, 452 ; 1398, VI, 586 ; 1380, VII, 245). Ce verbe, si fréquemment employé dans les Traités, n'a qu'assez rarement la force étymologique (cf. 1297, II, 773).

Lorsque la première personne se termine par une lettre mouillée, étymologique ou non, l'*e* est employé très fréquemment — au moins pour certains verbes.

Les exemples toutefois sont assez rares pour *n* mouillée : nous avons relevé *deveygne* dans Pierre de Langtoft, Serment de Jean Balliol, II, 192, 3 ; le même texte dans Rymer a *devien*. Cet exemple (*deveygne*) semble isolé. Il n'en va pas de même pour le présent de l'indicatif de vouloir : *voile* est extrêmement répandu. On trouve cette forme tout d'abord au vers 1484 de Boeve, au fol. 78 r° de la Genèse Notre-Dame, au fol. 81 v° de l'Assumpcione de

Chermaus ; puis dans l'Apocalypse : α 208 (à côté du reste de *voil*, *vuil* β et γ, 548). Puis elle apparaît encore dans Pierre de Langtoft, II, 330, 9, etc. ; Bozon l'emploie souvent, par exemple dans le deuxième Appendice de Pierre de Langtoft, II, 444, 27. Enfin on la trouve à la rime avec « toelle » dans les Vies des Saints du même auteur 93 r°. En dehors de la littérature, les traités de Rymer nous en offrent de nombreux exemples (1273, II, 11).

Les autres thèmes consonantiques prennent très rarement cet *e* ; *dorme* qui est employé au fol. 60 v° du Placebo en romanz, de même que *requere* et *require*, qui se lisent dans les Literæ Cantuarienses (respectivement 1323, 112 et 1326, 171) sont des exceptions.

Dans tous les exemples que nous avons cités jusqu'ici, l'*e* peut être considéré comme jouant le rôle d'un *e* d'appui, en étendant quelque peu la signification de ce terme. Il nous reste à voir maintenant un certain nombre d'*e* irréguliers, auxquels cette explication ne saurait s'appliquer. Ce sont ceux qui suivent certains radicaux vocaliques. Quelques verbes n'en sont que rarement affectés comme *veye* = video qui se lit au fol. 78 r° de la Genèse Notre-Dame ou *treye* de traire employé par William de Waddington au vers 1718 du Manuel des Péchés. Il y en a au contraire un qui, à partir d'une certaine date difficile à déterminer, mais ne pouvant pas être postérieure au commencement du XIV[e] siècle, se rencontre presque toujours avec cet *e* : c'est le verbe dire. Nous trouvons très fréquemment *die* à la rime, dans Pierre de Langtoft (cf. par exemple I, 50, 6 ; I, 128, 2 ; I, 200, 14, I, 280, 9 ; I, 320, 15 ; I, 380, 25, etc. [1]).

L'exemple *die* (: lundi) au vers 52 de l'Érection des Murs de New Ross, montre que dans ce cas l'*e* doit être attribué au scribe du XIV[e] siècle.

D'autres auteurs du XIV[e] siècle emploient aussi cette forme, mais beaucoup moins souvent que Pierre de Langtoft. Nous voyons *die* rimer avec glutunie, dans la Petite Sume des Set Pechez Morteus (99 v° *b*) ; elle est employée à la page 18 du Dite de Hosebonderie de Walter de Henleye, etc. Nous en trouvons encore plusieurs exemples en dehors de la littérature : dans Rymer, dans les Literæ Cantuarienses, dans la Chronique de Londres à une date très ancienne (1262, p. 5).

1. La forme régulière, *dy*, se rencontre dans le même auteur deux fois à la rime : II, 326, 23 II ; 266, 28.

Par conséquent, on peut voir que chacune des classes précédentes présente un certain nombre d'exemples de verbes différents, plus ou moins nombreux suivant la classe. Mais chacune d'elles a aussi un verbe qui prend plus souvent que tous les autres cet *e* irrégulier : *face, renke, promette, voile, die* sont les principaux.

Au point de vue de la date de cet *e*, nous nous trouvons dans l'embarras. Ce sont les textes non-littéraires qui nous donnent les dates les plus précises en même temps que les plus anciennes : *face*, 1274 ; *promette*, 1297 ; *voile*, 1273 ; *die*, 1262. Comme on le voit, ces exemples appartiennent tous au troisième tiers ou au quatrième quart du XIIIe siècle. Les exemples littéraires semblent plus tardifs. Les rimes que nous possédons sont du commencement du XIVe siècle ; les exemples antérieurs à ceux-là sont très douteux et peuvent être rejetés sur les scribes. Il nous semble donc légitime de considérer l'addition de l'*e* comme appartenant à la fin du XIIIe siècle, en dehors de la littérature, au commencement du XIVe dans les œuvres littéraires.

Nous aurions pu citer plus haut les exemples d'*e* irrégulier que nous avons relevés dans la langue légale ; l'incertitude des dates nous a fait préférer traiter de ces formes séparément. Là encore nous retrouvons les mêmes classes, et les mêmes verbes. Faire, vouloir et dire ne se trouvent que très rarement saus *e* à la première personne du singulier du présent de l'indicatif. *Face* se lit à peu près partout, par exemple 32, 33 Edw. Ier, 121 ; 3 Edw. II, 156, 162 (Ms Y : 1312) ; *voyle* se trouve dans 22 Edw. Ier, 483, 511, etc., et *die* dans 20 et 21 Edw. Ier, 111, 163 ; dans le ms. Y (1312) 3 Edw. II, 123.

Avec ces verbes nous nous contenterons de citer quelques exemples de personnes terminées par une palatale — pour donner une idée de leur nombre. On trouve *entenke*, 21 Edw. Ier, 289 ; *prenke*, 22 Edw. Ier, 409 ; *venke* (vendre), 30 Edw. Ier, 143 ; *pleinke*, *ibid.*, 259 ; *tienke*, 3 Edw. II, 170 (Y), etc.

Beaucoup de ces exemples appartiennent vraisemblablement, comme on le voit, au commencement du XIVe siècle ; nous ne pouvons pas être sûrs de la date d'un certain nombre de formes vocaliques qui prennent *e* comme *oye* (prétérit) 21 Edw. Ier, 181 ; *oye* 3 Edw. III, 2[1].

1. *Sue* (= sui) 13 et 14 Edw. III ; et *fue* (= fui) 11 et 12 Edw. III, 197, sont es développements phoniques, sinon réguliers, du moins fréquents, de sui, fui.

Les renseignements que nous fournissent les Year Books confirment les conclusions que nous avons tirées précédemment.

II. — L'*s* FINALE.

Régulièrement un certain nombre de verbes prennent *s* à la première personne du singulier du présent de l'indicatif : d'autres verbes ont pris par analogie cette *s* dès les commencements de la langue. En français moderne cette *s*, limitée en ancien français à certains verbes, a pris une extension considérable et est devenue la caractéristique de cette personne dans trois conjugaisons sur quatre. En anglo-français, cette consonne n'a pas réussi à prendre une très grande place comme désinence de la première personne du singulier; sa fortune a même été moins brillante que celle de l'*e*.

Nous allons tout d'abord énumérer les cas qui montrent la chute de l'*s* étymologique ou de l'*s* datant de la période pré-littéraire, puis nous étudierons les formes montrant l'addition d'une *s*.

A. *S étymologique.*

Deux catégories de verbes sont régulièrement terminées à la première personne du singulier du présent de l'indicatif par *s*, les verbes en *sco* (dont les inchoatifs), et ceux dans lesquels la terminaison en *io* ou *eo* est précédée d'une palatale. Ces personnes sont le plus souvent régulières dans tous les ouvrages anglo-français, littéraires ou non. Inutile même de citer des exemples.

C'est probablement dans la première de ces catégories qu'il faut ranger la première personne du singulier du présent de l'indicatif de pouvoir. *Puis*[1] se trouve partout, depuis le Brandan (1427), Horn (2028) (écrit *pus*) et le Donnei (675) (écrit *peus*), jusqu'au Saint-Julien où il rime avec hus (69 r°), et à Pierre de Langtoft (I, 100, 26).

Parmi les verbes terminés par gutturale plus *i*(*e*)*o*, le plus

1. Pour l'origine de *puis* (= possio), on peut voir Lücking (Mundarten, p. 154), qui la rapporte à « poteo », et Gaston Paris, dans Romania, VII, 622, de même que Schulzke (*e* et *o* brefs plus *i* en normand, p. 9) qui la font remonter à un hypothétique « posco ».

important est facio ; il serait aussi facile qu'inutile de citer plusieurs lignes d'exemples de *faz* [1].

On peut citer aussi comme appartenant à la même classe un verbe beaucoup moins employé à la première personne : *Gis* se trouve dans le Brandan, vers 1417 ; et il rime avec avis dans Saint-Julien, 76 r°.

Par analogie avec *faz*, analogie amenée probablement par la similitude de *fet* et de *het*, haïr fait à la première personne du singulier *haz* ; les exemples ne sont pas rares ; nous en trouvons un au vers 558 du Tristan de Thomas, où il rime avec faz ; le Psautier de Cambridge nous en donne un autre (5, 5) qui est écrit hais.

Pour six autres verbes, l'*s* est aussi ancienne, quoiqu'il soit possible qu'elle ne soit pas aussi régulière ; les verbes rover, trover, prover — puis aller, donner, ester ont depuis le commencement de la période littéraire une *s*, qui ne semble pas étymologique et sur l'origine de laquelle on n'est pas encore d'accord. Cette *s* se rencontre aussi bien dans les textes anglo-français que dans ceux du continent.

Truis est relativement fort commun ; nous verrons plus tard les quelques changements que cette forme peut subir ; mais nous avons déjà eu l'occasion de faire remarquer que la forme moderne est extrêmement rare dans nos textes. Celle qui nous occupe maintenant au contraire est assez commune du XIIIe au XIVe siècle [2].

La première personne du singulier du présent de l'indicatif du verbe rover est certainement moins employée, et les exemples de

1. Voici cependant quelques références : Cumpoz 66 ; Brandan 1474 ; Drame d'Adam 331 ; Horn (H) 3160 (écrit fas) ; Donnei 175, 367 (écrit faç) ; Vie de Saint Grégoire 470 ; Robert de Gretham 23 r° ; Saint Julien 68 v° (fas) ; Apocalypse 1273, (fas) ; Sainte Marguerite 419 (fas) ; Foulques Fitz Warin, p. 25.

2. La forme *truis*, *trois* a été souvent étudiée ; on pourra voir les principales hypothèses sur l'origine de cette forme dans les ouvrages suivants :

Diez, Grammatik, 113, 236 ; Meyer-Lübke, vol. II, p. 191 ; Freund, Verbal Flexion, p. 21 ; Nyrop, Grammaire, § 116, 4 ; Gaston Paris, Romania, VII, 623 ; Schulzke, *op. cit.*, p. 9 (trocso).

Dans les textes anglo-français, nous trouvons *truis* au vers 309 de Gaimar (écrit trofs) ; dans Adgar, VII, 154, à la rime avec puis ; au vers 777 de la Vie de Sainte Catherine ; dans le poème de Horn 369 (écrit trofs) ; au vers 232 du Donnei, au vers 26 du Siège de Carlaverok.

ruis ne sont pas très répandus [1]. Pendant le premier siècle de la littérature anglo-française, on en rencontre plusieurs ; mais nous n'en avons relevé aucun postérieur au milieu du XIIIe siècle. C'est la seule forme que nous connaissions pour cette personne.

Pruis est rare dans les ouvrages littéraires ; nous n'en trouvons qu'un seul exemple, à la rime du vers 777 (avec truis) de la Vie de Sainte Catherine ; mais est extrêmement commun dans les différents Year Books. Les formes que cette personne peut prendre dans les recueils de textes légaux sont des plus variées ; mais on ne peut pas ne pas remarquer la régularité avec laquelle toutes ces formes conservent l'*s* [2].

Aller fait toujours *vois*. Cette forme est extrêmement commune [3] et se conserve intacte, au moins en ce qui concerne la consonne finale, dans toute la littérature anglo-française.

Il y a un verbe qui, sous l'influence d'aller, a formé sa première personne en *-ois* : *ester*, qui fait *estois*. Cette forme est relativement assez rare ; voici les quelques exemples que nous avons pu relever : *arestois* rime avec vois (vao) au vers 7632 de l'Ipomédon ; on trouve encore *estois*, dans les Quatre Livres des Rois (III, 17, 1) ; dans l'Apocalypse, 6 et 7 152.

Enfin *duins* se lit dans Adgar, XXIX, 159, où il rime avec juins ; dans Fantosme, au vers 594 ; dans Robert de Gretham, 63 v° ; dans le Saint Auban, 488, dans la Vie de Sainte Marguerite, 273 ; dans Foulques Fitz Warin, 69, et dans bien d'autres endroits encore.

En dehors du présent de l'indicatif, on trouve régulièrement *s* à la première personne des prétérits en *si*, comme *fis*, *dis* (pour les exemples, cf. Prétérits en *si*).

1. *Ruis* ne se rencontre guère qu'au XIIe et au commencement du XIIIe siècle ; on en voit des exemples dans le Cumpoz, au vers 3191 ; dans Gaimar, aux vers 708, 3893 ; dans Adgar, XL, 542 ; dans Guischart de Beauliu, au vers 249. Au siècle suivant, on le trouve au fol. 58 r° des Évangiles des Dompnés, au vers 10 d'Otinel (écrit rufs).

2. *Prus* se lit dans 20-21 Edw. Ier aux pages 53, 319, 363 ; *profs* dans 30 Edw. Ier, 99 ; *preofs* est de beaucoup la forme la plus commune : 1 et 2 Edw. II, 147 ; 3 Edw. II, 147 ; 3 Edw. II, 62, 138, dans Y.

3. Pour l'origine de ces formes, on peut consulter Lücking, Mundarten, p. 212 (vadio) ; Foerster, Rom. Studien, III, p. 18 (vado) ; et P. Marchot, Latin vulgaire de la Gaule du Nord, *vausio*, *estausio* et *dausio* (Studi di filologia romanza, vol. VIII, fasc. 23) (Cité par Nyrop, Grammaire, II, 423).

Ceci dit, il nous reste maintenant à donner la liste des rares exceptions aux formes que nous venons de citer. On n'en trouve aucune dans toute la littérature du XIIe siècle. Le premier exemple assuré que nous puissions citer est tiré du poème sur l'Érection des Murs de New Ross ; on y rencontre la rime : *plevi* (: demy) au vers 118 ; on a aussi dans le même ouvrage *plevi* (: hardi) vers 202, mais on pourrait aussi bien pour ce second exemple lire hardis ; la forme étymologique se retrouve d'ailleurs au vers 179, rimant avec ennemis.

Le premier des deux exemples que nous venons de citer est le seul cas certain de la chute de l'*s* que nous ayons relevé au XIIIe siècle ; on peut y ajouter *doin* donné par le ms. A (milieu du XIIIe siècle) pour le vers 8332 de l'Ipomédon. Nous en rencontrons davantage au siècle suivant.

L'Apocalypse nous en montre deux exemples : *fa* au vers 1273 *estoy* (ester) au vers 239 ; mais ces deux exemples peuvent provenir des scribes, le premier de celui de γ, le second de celui d'α, et cela rejetterait ces formes à la fin du XIVe siècle.

Pour *donner* et *trouver* la chute de l'*s* est plus assurée. Ces deux verbes tendent à prendre la forme de tous les verbes de leur conjugaison, même, comme nous l'avons vu, à prendre l'*e* analogique. Comme formes sans *e* et sans *s* on peut citer *truf* au vers 127 de l'Apocalypse (ms. β) ; *doyn* à la page 49 de Foulques Fitz Warin, etc. Dans les Year Books ces deux formes sont assez communes, de même que *pruf* (v. g. 22 Edw. Ier, 575). Un autre verbe dans ces recueils perd assez fréquemment son *s*, le verbe *pouvoir*. On lit *puyge* (= puis-je) 20 et 21 Edw. Ier, 193 et *passim*.

Par conséquent, il est clair que l'anglo-français montre une régularité très grande pour toutes les personnes qui ont *s* ; le petit nombre des exceptions que nous avons citées en est une preuve. On pourrait même sans hésitation les rejeter toutes et les considérer comme des exemples de négligence cléricale.

B. *S irrégulière.*

La correction est à peine moins grande pour la question qu'il nous reste à étudier : les *s* irrégulières sont réellement rares, non

seulement au XIIe siècle, mais même pendant les trois siècles dont nous nous occupons.

Dans les différents ouvrages du XIIe siècle, nous avons relevé sept exemples de 1res personnes du singulier présentant cette *s* : toutes sont, à un titre ou à un autre, douteuses.

D'abord, nous pouvons hésiter sur le temps auquel appartiennent certaines formes.

Il semble bien que nos auteurs n'aient pas toujours nettement distingué entre *di*, dico et *dis*, dixi. *Di* est très commun, il est vrai (voir les rimes dans Adgar, V. R. 15 ; dans Guischart de Beauliu, 896, etc., etc.).

Il nous semble cependant que les exemples suivants de *dis* sont des présents plutôt que des prétérits. L'un d'entre eux est le *dis* (: mis) qu'on lit dans les Légendes de Marie (II, 34) :

Si fist l'en celui dunt (ore) vus dis.

Un autre *dis* (: païs) est employé par Gaimar, au vers 2145 de l'Estorie des Engleis :

En icel tens dunt jo vus dis,

le sens est certainement « dont je vous parle », dans les deux exemples ci-dessus ; citons aussi *dis* (: pris) au vers 2605 de l'Ipomédon.

Ces exemples sont à dire le moins discutables, et quoique nous penchions à les considérer comme des présents, nous ne saurions en faire état pour prouver l'existence de l'*s* irrégulière au XIIe siècle.

Voyons maintenant si les autres cas que nous avons relevés à la même époque sont plus probants.

L'un d'entre eux se trouve sous la plume d'un scribe du XIIe siècle, c'est le *recreiz* du Roland d'Oxford (vers 3892) ; ensuite nous trouvons dans deux ouvrages de la même époque *suis*, d'abord dans les Quatre Livres des Rois (II, 7, 18), puis dans la Chronique de Jordan Fantosme (au vers 2004). Il est vrai que le dernier de ces deux exemples appartient probablement au scribe et doit être reporté à la seconde moitié du XIIIe siècle.

Du même genre que le *suis* de la chronique de Fantosme est

l'exemple que nous fournit le Donnei des Amants : *esliz*, qui se lit au vers 834 ; nous n'hésiterons pas à l'attribuer au scribe du manuscrit. Plus curieux et aussi plus difficile à placer est l'exemple que nous relevons au vers 735 du Roman de Philosophie : *sez*. Cette forme est assez insolite en anglo-français, et nous ne croyons pas en avoir rencontré d'autre exemple. Il est curieux dans ces conditions que cette forme soit donnée par les deux manuscrits (O *ses*) ; elle doit, croyons-nous, provenir de Simun de Fresne lui-même.

En résumé, nous trouvons au XIIe siècle :

1° Un exemple assuré de l'*s* dans le Roland d'Oxford (recreiz) et un autre non moins sûr dans les Quatre Livres des Rois. Mais la présence dans ces deux cas d'une *s* irrégulière pourrait à la rigueur n'être qu'un lapsus calami des deux scribes.

2° Une *s* irrégulière qui nous semble assez sûre dans un auteur florissant sur les limites du XIIe et du XIIIe siècle.

3° Deux autres formes qui peuvent appartenir aussi bien ou mieux aux scribes du XIIIe qu'aux auteurs du XIIe siècle.

4° Un nombre assez considérable de formes qui peuvent être soit des prétérits de forme régulière, soit des présents de l'indicatif.

Après le XIIe siècle, les cas d'*s* irrégulière deviennent plus nombreux et plus assurés sans devenir fréquents. La confusion que nous signalions entre le présent et le prétérit continue et même s'accroît. Dans les exemples suivants, lorsque le doute est possible, nous croyons bien avoir affaire à des présents, mais nous avons pu nous tromper.

Les verbes qui prennent le plus volontiers l'*s* à cette personne sont ceux dont le thème est terminé par une palatale. C'est tout d'abord le cas pour *dis* ; voici quelques exemples assurés par la rime où nous croyons avoir rencontré des présents à forme irrégulière :

Au vers 4198 d'Edward le Confesseur *dis* (plutôt dixi que dico) rime avec promis ; la même forme rime avec occis au vers 2009 de Dermod (à côte de *di* : *si*, 2296) ; avec apris au fol. 80 v° de la Satire sur le Siècle. Nous en avons quelques exemples à la rime dans Boeve de Haumtone ; mais on sait que l'auteur fait facilement rimer des mots dont la terminaison diffère d'une *s* ; citons toute-

fois le *dis* qu'on trouve dans une laisse en *-is* au vers 613 ; et un autre exemple, plus douteux, qu'on lit au vers 2593. Pour ces deux cas, M. Stimming admet que l'*s* irrégulière s'est introduite au présent de l'indicatif. A partir de la fin du XIIIe siècle l'*s* est assez commune à cette forme, par exemple dans William de Waddington (*diz*) au vers 5126, et *passim* dans Pierre de Langtoft.

Nous relevons un autre verbe à palatale, qui comme dire et élire (dont nous avons déjà cité un exemple) se rencontre assez souvent avec cette consonne parasite : *traire*. Nous trouvons déjà *treis* dans le ms. O du Bestiaire (1720); puis au vers 39 d'Edward le Confesseur ; et cette forme rime avec fes au vers 98 du Poème Allégorique. Nous ne donnerons pas plus d'exemple pour cette forme qui est aussi correcte que *faz* ou *conois* ou *tais* ; le français connaît les deux formes *trai* et *trais* ; mais l'anglo-français ne semble employer que la seconde.

Les mêmes difficultés ne se rencontrent pas pour les exemples suivants. Ce sont bien des formes analogiques ou plutôt des formes avec *s* irrégulière ; elles sont bien peu nombreuses. *Lis* est employé dans le poème d'Edward le Confesseur à la rime avec promis au vers 1447 ; *conclus* rime avec plus au vers 12 du Siège de Carlaverok; *otriz* rime avec devis dans Boeve de Haumtone au vers 3254.

Voilà les quelques exemples dont nous sommes sûrs ; ils se réduisent à trois pendant le XIIIe siècle : un verbe de I et deux verbes de IV.

A l'intérieur du vers les cas d'*s* irrégulière sont à peine plus nombreux : ceux que nous fournissent les poèmes de Frère Angier ont presque la valeur de ceux que nous avons cités précédemment ; ils ne sont du reste pas nombreux et se réduisent à deux verbes de IV : *ris* au vers 2212 de la Vie de Saint Grégoire et *pleins* dans les Dialogues 107 r° a, deux fois (cité par Miss Pope). A la fin du même siècle nous trouvons dans William de Waddington *as* 8767 A, qui n'est très probablement qu'un lapsus calami pour *ai*.

Le XIVe siècle est à peine plus incorrect, et il est probable que le plus grand nombre des *s* irrégulières que nous allons citer proviennent des scribes, et datent par conséquent surtout du XVe siècle.

Dans Pierre de Langtoft les formes irrégulières sont rares, les

seules que nous ayons relevées sont : *assolz* de absoudre II, 468, 3 ; *vays* (video ou videam) II, 270, 24 donné par A (C *vais*, D *veysse* ; B, comme d'habitude, donne la bonne leçon *vei*) ; Nicolas Trivet a *doys*, 48 v°, sous l'influence de *voys* ; le Prince Noir *promes*, 2427.

Aux temps autres que le présent, l'*s* fait aussi son apparition à la même époque. Au prétérit, on la trouve assez fréquemment : par exemple dans *vis*, 2e appendice de Pierre de Langtoft, II, 428, 29 ; et dans le Prince Noir, vers 1652 (cf. Prétérits en I).

On ne trouve jamais *s* à l'imparfait.

Les *s* irrégulières sont très rares dans l'anglo-français non-littéraire : on retrouve dans les Traités de Rymer la confusion entre *dico* et *dixi* que nous avons rencontrée fréquemment dans la langue littéraire, par exemple *dis* est employé, sans qu'il y ait place pour le moindre doute, avec le sens d'un présent à la date de 1380 (VII, 244) ; outre cette forme, nous avons relevé dans le même recueil deux présents de l'indicatif seulement qui présentent l'*s* : *escris* (1274, II, 30), *tienks* (1356, V, 856).

Le phénomène est encore plus rare aux autres temps, nous ne trouvons à citer que le passé défini *resceuz* (recipui) dans les Literae Cantuarienses (1359, 860), qui peut fort bien n'être que le résultat d'une erreur cléricale, car dans le même recueil les formes correctes sont particulièrement nombreuses ; et l'imparfait de l'indicatif *estes* dans Rymer's Foedera (1362, VI, 377) qui semble aussi le résultat d'une erreur.

Comme on le voit, les cas où l'*s* non étymologique s'est introduite sont très peu nombreux, dans ce genre de textes.

Il en est exactement de même pour la langue légale ; on trouve quelques rares *s* irrégulières à des dates assez modernes, et pour dire le moins, douteuses. Par exemple *suis* (30 Edw. Ier, 279), *dis* (plus commun, 17 et 18 Edw. III, 135, 147, 171, 183).

Comme on a pu le voir dans les exemples précédents, *z* prend souvent la place de *s*, et cela à une époque assez reculée. Sans parler de *faz* et de *haz* qui sont réguliers, on peut remarquer le *recreiz* du Roland d'Oxford, l'*esliz* du Donnei, que nous avons donnés plus haut. Dans un poème de la fin du XIIe siècle on rencontre *manjuz*, Vie de Saint Gilles, vers 991. Nous avons encore cité *sez*, Roman de Philosophie ; *otriz*, Boeve de Haumtone ; *diz*, William de

Waddington ; *assolz*, Pierre de Langtoft. On trouve aussi au prétérit *fiz* (Psautier de Cambridge 118-121) ; (cf. Prétérits en *Si*) ; *resceuz* dans les Literae Cantuarienses.

Comme conclusion à cette étude, nous ajouterons les quelques lignes suivantes :

1° L'*s* s'est remarquablement bien conservée là où elle était étymologique ou antérieure au XIIe siècle ;

2° La présence d'une *s* irrégulière n'est assurée qu'au XIIIe siècle, et, pour un très petit nombre de cas seulement, à la fin du XIIe ;

3° Les *s* irrégulières restent, à toutes les époques et dans tous les genres d'ouvrages, extrêmement rares.

III. — La palatale.

La palatale a pris une certaine extension en anglo-français ; pour des raisons que nous examinerons plus tard, c'est au XIIIe siècle que, comme consonne finale de la première personne du singulier du présent de l'indicatif, elle se trouve le plus fréquemment employée. Au XIIe siècle, le nombre de verbes prenant *c*, *g* ou *k*, reste très petit ; ce sont d'abord, et on pourrait dire uniquement, les deux verbes venir et tenir qui l'adoptent au présent de l'indicatif et au prétérit. *Vienc* et *vinc*, *tienc* et *tinc* se maintiennent presque sans changement pendant les trois siècles qui nous occupent [1]. Les seules variations que l'on puisse signaler sont des modifications purement graphiques qui atteignent également toutes les formes à gutturale. La consonne finale est écrite tantôt par *c*, et c'est la graphie la plus commune, comme dans le Comput, *tienc*, 126 ; dans Brandan, *veinc*, 1428 ; *c* est une autre graphie qui se rapproche de la précédente mais qui, au point de vue phonique, a une certaine importance ; on ne la trouve que rarement, *vienc*, Psautier d'Oxford, 39, 10 ; *g* est beaucoup plus usuel ; Adgar, par exemple, l'emploie presque exclusivement : *vieng*, XL, 47 ; *teng*, Chansons, VII, 32, etc. Presque aussi commun est le *k*, quoique cette lettre n'appa-

1. Pour *vienc* on peut voir une explication de la palatale (*i* de venio passant à la consonne) dans Koschwitz, Pélerinage, p. 90. Pour *vinc*, voir Foerster, Zeitschrift für romanische Philologie, III, 494-495 ; aussi Romania, X, 216 (Cornu, *Vin*(*c*) = Venui).

raisse pas tout à fait aussi tôt, comme dans *venk*, qui se lit dans la Plainte d'Amour, 565. La forme picarde, *ch* ou *che*, est relativement rare; on lit : *vinch*, dans Saint Edmund 1225, et *venche* dans le Psautier d'Arundel (39, 8). Il faut considérer l'*e* de *viene*, Adgar, XIV, 55, comme un lapsus du copiste, si c'est réellement un *e*.

Ces différentes formes de ces deux verbes nous ont permis de passer en revue les différentes graphies de la gutturale ; c'est du reste un point qui n'a pas grande importance, du moins en anglo-français; la graphie peut varier d'un scribe à l'autre; la seule chose qui ait quelque importance c'est la rareté dans les textes littéraires de la forme picarde.

Quelque temps après tenir et venir, un certain nombre de verbes ayant la consonne *n* dans le thème prirent la palatale comme finale de la première personne du singulier du présent de l'indicatif. Nous trouvons ainsi *entenc*[1] au vers 592 du Comput, dans la Plainte d'Amour, 566, etc., peut-être par analogie avec *tienc*, *tenc* de tenir ; nous trouvons de même *prenc* dans le Brandan, vers 1304.

A partir du milieu du XIIe siècle et jusqu'à la fin du XIIIe siècle, le nombre des formes qui nous occupent devient plus considérable et il est utile pour la clarté de les classer suivant la lettre finale du thème.

En tenant compte de tenir et de venir, ce sont les verbes dont le radical est terminé par *n* ou qui contient *n* comme le groupe *nt*, *nd*, qui présentent le plus grand nombre de cas d'addition de cette consonne.

a) ND. — Le verbe prendre a presque constamment *c* ou *g*. On trouve déjà dans Thomas *preng*, 637 ; et il est employé à la rime dans la Folie Tristan (: reng) au vers 495 ; *prenk*, se trouve dans le Roman des Romans, 34 ; *enpreng* (: chamberleng), dans le Poème Allégorique 80 ; etc. Plaindre offre des exemples à la même époque que prendre. *Pleing* se trouve dans Thomas au vers 1413 (à côté de *plain* (: Bringvain), vers 970) ; et dans une rime douteuse de la Folie Tristan (: desdeing), 854 ; on retrouve encore plusieurs fois la même forme dans le courant du XIIIe siècle. Rendre a évidemment subi l'influence de prendre. On a *renc*

1. Qui peuvent évidemment appartenir au scribe.

dans la Vie de Saint Grégoire, vers 1843; *rench*, Angier, 64 v° a; et dans Boeve de Haumtone un certain nombre de rimes qui ne montrent rien : *renc* (: touchant), 2945, *rengke* (: avaunte), 2945, lire *rend*; *avaunt*; et *renke*, 2438.

Voici enfin quelques autres verbes d'un emploi plus rare : *remeyng*, Poème Allégorique, 83; *feyng*, ibid., 208, et au vers 262 d'Elie de Winchester; *reconch*, Angier, 64 r° a.

Nous ne prétendons pas dater ces différentes formes avec quelque précision; il est très possible que si nous ne trouvons qu'au commencement du XIIIe siècle des exemples de la forme *renc* ce ne soit que l'effet du hasard. Il est plus prudent de considérer les verbes précédents comme faisant partie d'une seule classe dans laquelle la palatale s'est introduite progressivement. C'est vers le milieu du XIIe siècle que nous trouvons les premiers exemples assurés de la palatale pour ces verbes, à l'exception de tenir et de venir.

NT. — Les verbes en *-nt* qui prennent cette consonne sont beaucoup moins nombreux; nous n'avons même relevé que sentir qui nous présente les formes : *senk* (Chansons, V, 6), et *seng* (Poème Allégorique, 193); elles sont du reste d'un usage fréquent, quoique tardives.

b) R plus D ou V; R simple.

Un assez grand nombre de verbes dont le thème est terminé par *r*, soit simple soit suivie d'une consonne qui tombe devant *c* ou *k*, se rencontre avec la palatale dans les textes anglo-français. C'est même, nous semble-t-il, la consonne qui est la plus affectée après *n*. Au moins nous avons un exemple très ancien d'un thème en *r* suivi d'une gutturale, c'est *requierc* (Quatre Livres des Rois, IV, 5, 18); après cette date, la forme avec palatale devient la forme ordinaire de première personne du singulier du présent de l'indicatif de quérir. Il en est de même pour mourir; quoique nous n'ayons pas relevé pour ce verbe d'exemple très ancien, il peut y en avoir qui nous aient échappé. On en trouve un toutefois dans le Saint Edmund, au vers 719 sous la forme *murge*, et écrit *murg* dans les Chansons (VII, 10). Lorsque l'*r* est suivie dans le thème d'une consonne dentale ou labiale, qui disparaît devant la palatale, la première personne de l'indicatif de ce verbe prend volontiers cette consonne, comme *serc* de servir, Angier, 50 r° a (cité par Miss Pope), ou *pierc* que l'on trouve dans Horn, vers 3500, et *pierk*, deuxième Appendice de

Pierre de Langtoft (II, 442, 29), tous les deux venant de perdre.

c) Il est assez rare de trouver d'autres thèmes verbaux prenant ou susceptibles de prendre *c* ou *k* à la première personne. On peut citer cependant un thème en *l* mouillée : *conseilc* (Angier, 78 r° b); (mais *conseil* (: foeil), id., 65 r° a); un autre en *tt* : *pramec* (Angier, Vie de Saint Grégoire, 1100).

On trouve même au XIVe siècle parmi les rares formes à palatale un verbe dont le verbe est terminé par *l* : *parouge*, second Appendice de Pierre de Langtoft, II, 442, 29.

Pour Angier, qui présente des formes en *c* plus variées et plus nombreuses que n'importe quel autre auteur anglo-français, voir la liste dans l'étude de Miss Pope, p. 36, et Timothy Cloran, p. 59.

d) Il y a quelques verbes qui ont étymologiquement à la fin du thème une palatale qui ne doit pas se confondre avec celle dont nous venons de parler.

Par exemple *testimoug*, Psautier de Cambridge 80, 9; et *enuing*, Quatre Livres des Rois, I, 16, 12 ; *vouch*, Horn 1145 venant respectivement de testimonier, enuingdre, voucher (vocare).

e) Quoique la palatale ne soit pas d'un usage extrêmement fréquent en anglo-français, il arrive parfois qu'elle sorte du présent, et même de l'indicatif et qu'elle affecte d'autres personnes que la première. C'est ainsi que nous trouvons au futur, première personne : *erc*, Quatre Livres des Rois (I, 23, 17); *ierc* (ibid., II, 6, 22); *iercs* à la deuxième personne du singulier (id., II, 22, 27); à l'impératif, deuxième personne du singulier, la forme très commune (*cun*)*tienc* (ibid., II, 10, 13); (*sus*)*tienc*, Psautier d'Oxford (26, 20); etc., *demanc* qui est plus rare (cf. Angier, Dialogues, 91 r° a); à la troisième personne du singulier du prétérit, *tinct* (Quatre Livres des Rois, III, 1, 49); comme on le voit, sauf pour l'impératif de tenir, cette extension du *c* est limitée à de certains auteurs.

Les premières personnes à palatale sont très peu nombreuses dans les textes qui n'appartiennent pas à la littérature et nous n'observons pas la grande variété de formes que nous venons de signaler dans les œuvres littéraires : disons tout d'abord que cette consonne s'y présente principalement sous deux formes *g* et *k*, dont la première est de beaucoup la plus commune. Les seuls verbes que nous ayons rencontrés avec la palatale sont ceux dont le thème est terminé par une *n*, et parmi ceux-ci tenir et venir sont certaine-

ment les plus employés sous cette forme. Nous ne recommencerons pas à énumérer de nouveaux exemples pour ces deux verbes ; on les rencontre à peu près partout, dans les Traités de Rymer (1303, II, 918) dans les Actes du Parlement d'Écosse (1333, I, 539), dans les Literae Cantuarienses (1363, 908). *Prendre* se rencontre aussi, mais moins souvent, comme *emprenk* dans les Traités de Rymer (1323, III, 1008). Ajoutons-y un exemple qui est beaucoup plus rare, *recomaunk,* qu'on lit dans les Literae Cantuarienses (1363, 909).

Nous pourrions répéter les mêmes remarques au sujet des textes de langue légale ; nous ne citerons qu'un exemple qui nous montre une forme assez rare de la palatale : *entengh* qui se trouve dans le recueil 22 Edw. Ier, p. 333, et qui est répété deux fois.

Si cette consonne dans tous ces textes est d'un emploi assez rare au présent de l'indicatif, il va de soi qu'elle doit se rencontrer encore plus rarement aux autres temps et aux autres personnes, le seul exemple que nous ayons relevé en dehors de ceux dont nous venons de donner une idée se trouve dans le Registrum Palatinum Dunelmense où on lit *devink* (1311, I, 92).

Cette question n'a donc eu qu'une médiocre importance en anglo-français ; à partir de 1160 la palatale a commencé à atteindre un petit nombre de verbes ; elle semble avoir atteint le maximum de son emploi vers le milieu du XIIIe siècle ; on n'en rencontre guère que des exemples isolés au XIVe, spécialement rares dans les textes non littéraires.

VALEUR DE CETTE CONSONNE

Avant d'abandonner cette question, il est bon de nous demander quelle valeur a été attribuée à cette consonne par les écrivains anglo-français ; évidemment, ici, seuls les textes littéraires, avec leurs rimes, peuvent nous être de quelque utilité. Nous n'avons relevé qu'un tout petit nombre de rimes nous montrant que la gutturale dans les formes que nous avons citées a conservé sa valeur propre ; rappelons la rime de la Folie Tristan (: reng), celle du Poème Allégorique (: chamberleng) et une ou deux autres. Elles nous montrent que la palatale se faisait sentir surtout, nous semble-t-il, au XIIe siècle et peut-être aussi postérieurement.

Mais le plus grand nombre de rimes que nous avons recueillies tendent à prouver que le *k* était purement graphique; rappelons les rimes de Boeve de Haumtone; celles du Manuel des Péchés de William de Waddington (*entenk*, rimant avec sacrement, avec comant, avec brevement. Cf. les vers 2699, 3552, 9247), celle des Chansons (*pleink* rimant avec teint, V, 26).

Si on attribue aux scribes seuls les graphies de la première personne du singulier qui présentent une palatale, ce qu'il est possible de faire, on n'en aura pas moins à conclure qu'au plus tard vers la fin du XIIIe siècle la consonne a perdu sa valeur dans ces terminaisons. Il est probable qu'on l'aura considérée comme faisant partie de la graphie de la voyelle nasale à laquelle elle est le plus souvent jointe.

Ces considérations ne nous poussent donc pas à adopter l'hypothèse de Horning[1], qui voit dans la gutturale l'origine de l'*s* moderne caractéristique des premières personnes du singulier dans les trois dernières conjugaisons. Un autre argument contre cette théorie, s'il était nécessaire d'en chercher d'autres, se trouverait dans la forme *tieuks* que nous avons relevée dans les Rymer's Foedera et citée plus haut.

Les autres consonnes à cette personne sont rares : les formes comme *devint* (Rymer's Foedera, 1273, II, 11), *tient* (id., ibid.); *tient* (Royal Letters, 1249, II, 52) n'ont aucune espèce d'importance.

Ce ne sont que des fautes d'orthographe qui n'ont que très peu de valeur, mais qu'il n'était pas inutile de signaler.

IV. — Autres temps.

A. Premières personnes du singulier terminées en diphtongue + *e* atone.

1. *La voyelle atone.*

Un des phénomènes les plus caractéristiques de l'anglo-français,

1. Cf. Horning, Romanische Studien, V, XVIII, pp. 708 sqq., et Meyer-Lübke, II, p. 191.

est la disparition de la voyelle atone après une diphtongue [1]; on en trouve des exemples pour toutes espèces de mots; mais la conjugaison du verbe à la première personne et à la deuxième personne du singulier et à la troisième personne du pluriel de certains temps nous en donne des exemples remarquables. Cette question, à vrai dire, est avant tout une question de phonétique, et si nous nous en occupons en détail dans un ouvrage de morphologie, c'est que d'abord, il nous semble impossible de tracer une ligne de démarcation absolument infranchissable entre ces deux parties de la grammaire; ensuite nous avons le droit de nous demander si les lois phoniques générales ont agi avec la même régularité sur les différentes parties du verbe; en d'autres termes, il est possible à priori que l'amuissement de l'atone finale n'ait pas été absolument régulière, que l'*e* ait été maintenu plus longtemps dans certains cas que dans d'autres.

Nous ne pouvons traiter maintenant qu'un point de cette question; nous aurons à y revenir à propos de la seconde personne du singulier et surtout de la troisième personne du pluriel. Pour chacune de ces personnes nous suivrons autant que possible la même marche : d'abord nous examinerons la valeur de la voyelle atone pendant le XIIe siècle, époque à laquelle cette question n'offre pas de difficulté; pour les deux siècles suivants, nous aurons à distinguer deux classes, la première contenant les imparfaits de l'indicatif et les conditionnels, l'autre tous les autres temps présentant l'atone en hiatus; pour ces deux classes, nous verrons tout d'abord les cas où l'*e* atone est conservé, puis ceux où il est rejeté : cette façon de procéder nous permettra d'envisager tous les aspects de la question [2].

A la première personne du singulier, la voyelle atone se trouve en hiatus dans la position posttonique à plusieurs temps : à l'impar-

1. La question a été souvent étudiée; nous ne citons pas ici les différentes monographies; au point de vue général, on peut voir : Meyer-Lübke, Grammaire, I, 261 et 289; J. Vising, Étude, p. 70, et Litteraturblatt, IV, 310; P. Meyer, Romania, I, 71; Koschwitz, Zeitschrift, II 482; Suchier, Ueber.., p. 5; Stimming, Boeve, 181.

2. Pour *e* ne comptant pas dans la mesure du vers, on peut voir dans Suchier, Œuvres de Beaumanoir (I, cli), un phénomène analogue; cf. aussi Rydberg, Geschichte des franz. *e*; la thèse accessoire de M. Faral.

fait de l'indicatif des verbes de II, III, IV et à tous les conditionnels après la monodiphtongue *ei* ou les diphtongues *oi*, *ai*.

a. XIIe SIÈCLE.

Au XIIe siècle, la voyelle atone est le plus souvent conservée. Néanmoins on peut remarquer très tôt en anglo-français quelques cas de chute de l'atone; cette chute ne semble d'abord qu'une irrégularité attribuable à certains scribes ou à des auteurs peu soigneux; nous n'en avons qu'un tout petit nombre d'exemples. Le Psautier d'Arundel nous montre trois imparfaits de I sans *e* : *criou* (30, 29); *humiliou* (34, 15) ; *ruioun* (37, 8). Pour le conditionnel, le Psautier d'Oxford nous donne *ferei* (39, 11); pour le présent du subjonctif Jordan Fantosme nous montre *sei* (au vers 511) :

> Quarante jorz de terme ke s'eie mer passant, Sire.

Dans ce même auteur, on trouve un assez grand nombre d'*e* posttoniques à la première personne du singulier qui ne comptent pas dans la mesure du vers; mais ils se trouvent tous à l'hémistiche (cf. vers 144, 145, 406, 1965); tandis que les formes qui ont conservé à l'atone sa valeur étymologique sont très nombreuses (cf. vers 502, 592, 1431). Horn a des exemples assurés de formes régulières (vers 668 a, 877, 968, 2368), douteux de formes abrégées (668 b). Le poème de Renaut de Montauban a une forme abrégée, avec inversion du sujet :

> Le porter li respont : « Ore aie jo le dehee... p. 12.

On pourrait trouver quelques autres exemples dans les manuscrits écrits à la fin de ce siècle, comme *poai* que le ms. Royal 13 A xi donne au vers 1878 de l'Estorie des Engleis (lire *poi*). Sans vouloir rechercher tous les exemples de cette irrégularité qui n'ont pas pu manquer de se glisser sous la plume des scribes, nous nous contenterons des quelques cas que nous venons de signaler : ils ne sont pas nombreux, mais ils nous montrent que la tendance à supprimer l'*e* muet final remonte à environ 1160 et que cette tendance se manifeste également pour tous les temps qui ont cet *e*.

b. XIIIe ET XIVe SIÈCLES

1. Imparfait et conditionnel.

Nous ne pouvons pas espérer retrouver au XIIIe siècle la régularité du siècle précédent; après 1200, nous ne rencontrons plus que de rares auteurs ne connaissant que les formes étymologiques. Il y en a cependant, et nous pouvons citer Robert de Gretham qui n'emploie jamais les formes abrégées, il nous donne par exemple *giseie*, 32 v° (3 syll.) ; *purreie* 43 r° (3 syll.) ; et l'auteur d'Edward le Confesseur, *diroie*, 58 (3 syll.) ; *savroie*, 2223 ; *ameroie* (3 syll.), vers 4654. D'une façon générale les auteurs contemporains de Robert de Gretham et immédiatement postérieurs nous montrent un mélange constant des deux formes, mélange dans lequel les formes abrégées vont prédominer de plus en plus. Dans les trois poèmes de Chardri, nous pouvons observer une progression significative : de l'un à l'autre, on peut clairement voir le nombre de formes correctes diminuer constamment. Dans le Josaphat d'abord, nous avons deux exemples assurés de la forme régulière, aux vers 1117 et 1893 :

> Ke ne saveie ki il fut;
> Nun frez, car nel vudreie mie.

On pourrait trouver d'autres exemples ; mais ils sont tous discutables. La voyelle finale disparaît dans un seul cas, au vers 2562 :

> Nel freie pas en nule manere.

Dans les Set Dormans, les formes étymologiques assurées sont proportionnellement moins nombreuses ; nous en relevons deux, aux vers 715, 1073 :

> Ne vus esparnireie pas ;
> E si purreie manger pain.

Les formes abrégées deviennent aussi nombreuses que les autres ; elles apparaissent aux vers 1127 et 1127 :

> Kar jo purreie ja tant errer,
> Ke ne savreie pas repeirer.

Enfin dans le Petit Plet, la proportion se trouve renversée ; nous ne trouvons dans ce poème, où les premières personnes qui nous occupent sont particulièrement nombreuses, — ce qui rend nos conclusions d'autant plus sûres —, que 3 cas où la voyelle muette étymologique muette est conservée : 144, 215, 879. Elle disparaît au contraire dans 12 cas, aux vers : 151, 269, 272, 451, 471, 473, 478, 462, 1247, 1598, 1605, 1623.

Ces exemples sont trop nombreux pour que nous citions ces douze vers ; qu'il nous suffise de dire que la disparition de l'*e* muet final ne saurait ici être causée par l'inversion du pronom sujet, cette inversion n'ayant lieu qu'une seule fois, pour le vers 1623.

L'étude des trois poèmes de Chardri nous montrerait donc que, ou bien le poète est devenu de plus en plus négligent avec les années, mais nous ne croyons pas qu'on ait fait cette remarque pour la langue de Chardri [1], ou, ce qui est plus vraisemblable, que pendant la vie même de l'auteur, l'amuissement a fait des progrès considérables. Cependant avant de tirer une conclusion aussi rigoureuse, que le petit nombre des exemples fournis par les deux premiers poèmes ne nous permet pas de tirer, nous devrons compléter notre étude sur la première personne et comparer les résultats qu'elle nous fournira avec ceux qui nous seront donnés par la deuxième personne du singulier et la troisième du pluriel. Nous nous contenterons de retenir le fait, — sans attacher une importance exagérée aux chiffres —, que dans le Josaphat, les formes régulières sont plus nombreuses que les autres, dans les Set Dormans elles sont en nombre à peu près égal ; dans le Petit Plet en nombre considérablement inférieur.

Nous ne trouvons pas du reste dans les poèmes qui ont été écrits à peu près à la même date que ceux de Chardri une confirmation de ce que nous venons de voir, ce qui, en anglo-français,

1. Cependant nous ne pouvons pas ici ne pas faire remarquer une coïncidence à dire le moins fort curieuse. Miss Pope a montré qu'il y a dans la langue de Frère Angier une évolution ou, pour mieux dire, un progrès à l'envers nettement marqué. C'est ce que nous observons sur ce point spécial de la disparition de la muette posttonique en hiatus dans son contemporain Chardri. Faut-il y voir un phénomène général ? Est-ce une particularité des deux auteurs ? Il est probable que c'est cette seconde hypothèse qui est la plus vraisemblable. Mais dans ce cas cette détérioration progressive de sa langue ne pourrait plus servir à prouver que Frère Angier a appris le français sur le continent et l'a oublié en Angleterre, car on ne peut trouver dans les poèmes de Chardri la moindre trace d'influence continentale

n'a rien de très étonnant. Frère Angier emploie bien les deux formes (cf. Miss Pope, p. 23), mais il est douteux que Denis Pyrame ait employé à la première personne du singulier la forme abrégée; le seul exemple qui pourrait le faire croire c'est la forme qu'on trouve au vers 599 :

E durrey vostre gareysun,

dans lequel *durrei* pourrait fort bien être un futur. Mais même en admettant que ce verbe soit un conditionnel d'où l'*e* muet aurait disparu, les formes qui l'ont conservé sont beaucoup plus nombreuses; citons-en quelques-unes, vers 6, 925, 932, 1260.

Si fesei(e) les serventeis ;
Kar nel otreiereie mie ;
Nel ferei(e) pur tut le mound ;
Car je quidoue veirement.

Et si nous rappelons ce que nous avons dit tout à l'heure à propos des Évangiles des Dompnées et de la Vie d'Edward le Confesseur, nous verrons que certainement deux, probablement trois contemporains de Chardri n'emploient jamais la forme sans l'*e* muet étymologique. Cela ne doit pas suffire cependant pour nous faire rejeter le témoignage de Chardri, au contraire; il est probable en effet que celui-ci représente l'usage ordinaire, tandis que les autres écrivent une langue plus littéraire, par conséquent plus conservatrice et plus archaïque.

Il est certain que les scribes et les écrivains de la seconde moitié du XIIIe siècle négligent le plus souvent l'*e* final dans ces formes. Par exemple le scribe de la Folie Tristan l'omet souvent, et en l'omettant détruit le vers (cf. par exemple vers 349, 398, 643, 823), de même on trouve un grand nombre de cas analogues dans le manuscrit D de l'Estorie des Engleis et de la Chronique de Fantosme. Il en va de même pour tous les mss. écrits à cette époque. Quant aux auteurs, nous pouvons voir qu'ils emploient indifféremment les deux formes; cependant, autant que leur versification incorrecte nous permet d'en juger, la voyelle muette compte très rarement dans le vers. Le poème de Boeve de Haumtone ne nous donne aucun exemple pour lequel nous puissions affirmer avec quelque certitude que la forme correcte est gardée. Dans les Heures

de la Vierge, nous pouvons rencontrer un petit nombre d'exemples qui présentent la forme étymologique, comme *estoye* au folio 68 r°. Il y a cependant plusieurs ouvrages, parmi ceux qui présentent quelques exemples de premières personnes du singulier de l'imparfait de l'indicatif ou du conditionnel, qui amuïssent constamment l'*e* atone de cette première. Parmi ceux-ci on peut citer un poème relativement correct, la Genèse de Notre-Dame. Dans ce poème, nous avons rencontré un certain nombre de terminaisons abrégées (cf. 8, 58 r°, *voldrey* ; 63 r°, *avey* ; 65 v°, *conusey* (: fey) ; *disei.* (: mei) 76 v° ; William de Waddington qui nous donne un nombre considérable de formes abrégées (par exemple au vers 7879 *desei* rime avec dei, et avec parlai au vers 9905 ; *pesai* avec depecai au vers 9484 ; *poei* avec lei au vers 8779 ; et à l'intérieur du vers, les exemples sont nombreux et probants, cf. 2674, 9913, 9949) ne nous donne aucun cas assuré montrant la persistance de la muette. Nous pouvons donc conclure que vers la fin du XIIIe siècle, la muette ait à peu près absolument disparu des premières personnes du singulier de ces deux temps.

Cependant au siècle suivant les exemples nous montrant qu'elle a persisté sont relativement nombreux et probants. On la trouve dans les écrivains en prose, dans les Contes de Nicole Bozon : *fesoye* § 143 ; dans les poèmes à versification incorrecte comme Pierre de Langtoft et la Vie de Sainte Marguerite, au vers 86. Pour ces deux classes d'ouvrages, nous ne savons pas si l'*e* muet conservé ou rétabli est graphique ou se prononce. Mais si nous trouvons un poème dont par extraordinaire la versification est relativement correcte, nous remarquons que l'*e* compte très fréquemment dans la mesure du vers : c'est ainsi que nous trouvons dans le Siège de Carlaverok *donroie* au vers 28 ; la Vie de Saint Richard, de Nicole Bozon, nous donne au vers 548 : *esteie* :

Dunt jeo esteie tant grevé.

dans le poème du Prince Noir *mentiroye* (: joie) 3773 ; *oseroie* (4 syllabes) 101.

Il est donc évident que l'*e* muet après avoir à peu près entièrement disparu à la fin du XIIIe siècle se montre de nouveau au XIVe dans un assez grand nombre de cas. Cependant il ne faut pas se dissimuler que les exemples d'où l'*e* étymologique sont absents à cette

époque restent beaucoup plus nombreux que ceux où il se trouve; nous ne citerons pas ici d'exemple d'un phénomène trop évident. Tous les écrivains, même les plus corrects, nous montrent des formes irrégulières plus ou moins nombreuses, mais le plus souvent plus fréquentes que les autres. Même le poème du Siège de Carlaverok ou celui du Prince Noir ont un nombre considérable de ces formes [1]. Cette première personne arrive à rimer librement avec la première personne des prétérits de I, cf. plus haut les exemples de William de Waddington; et avec le futur, comme *aloi* (: dirroi) au vers 35 de De Conjuge non ducenda.

2. Présent du subjonctif.

Les présents du subjonctif qui à la première personne du singulier présentent une diphtongue suivie d'un *e* muet ne sont ni aussi nombreux ni aussi employés que les deux temps que nous venons d'étudier; nos conclusions ne sauraient donc être sur ce point aussi sûres que précédemment. Nous avons vu plus haut que Robert de Gretham et l'auteur d'Edward le Confesseur n'emploient pour l'imparfait et le conditionnel que les formes régulières; il en va de même pour le subjonctif: le premier nous donne *aie, veie* au fol. 26 r°, le second *seie* au vers 94; il faut encore ajouter à ces deux auteurs Denys Pyramus; nous n'avons relevé chez celui-ci qu'un seul de ces subjonctifs et il est régulier, vers 3954:

Que jeo aim tant cum seie vifs.

Pour ce qui est de Chardri, nous n'avons pas dans ses différents poèmes un nombre suffisant d'exemples pour pouvoir suivre très exactement le développement de l'amuissement; dans Josaphat la forme étymologique se retrouve dans trois cas, une fois à la rime: *seie* (: veie, via) au vers 354, et deux fois dans le corps du vers, vers 1781 et 2157:

Jeo grant ke jeo seie tué;
Ke mort seie devant vus mis.

1. Pour le dernier de ces poèmes, Miss Pope (p. XI) a remarqué que l'amuissement n'avait lieu que lorsqu'il y a inversion du sujet; ceci est du reste absolument spécial au Héraut de Sir John Chandos. A la liste des cas d'amuissement donné par Miss Pope, on peut ajouter le vers 4261.

tandis qu'on ne trouve qu'une seule forme abrégée, au vers 1914 :

Si vulez que seie baptisée.

Dans les Set Dormans, nous avons une forme étymologique et aucune forme incorrecte, au vers 1124 :

Vout ke j'aie le sen perdu.

Dans le Petit Plèt au contraire, il n'y a encore qu'un seul de ces subjonctifs, au vers 771, et il a perdu son *e* final :

E quident ke jeo seie d'asez.

Après Chardri et même pendant la dernière partie du XIIIe siècle, les subjonctifs se rencontrent encore assez souvent avec l'*e* muet; mais il n'est pas toujours possible de savoir si cet *e* compte dans la mesure du vers.

Le poème de Saint-Auban nous en donne au moins un exemple aussi sûr que possible, au vers 485 :

Proiez pur moi ke ne soie flecchiz.

On relève encore dans les Heures de la Vierge *joie* (2 syllabes), *soie* au vers 86 de la Vie de Sainte Marguerite; *aie* au vers 3004 du Poème du Prince Noir :

Que je nen ai (e) le meliour.

Cet *e* est assez souvent écrit dans la Chronique de Pierre de Langtoft, mais aucun de ces exemples n'est assuré par la mesure du vers. La Vie de Saint Paul l'Ermite de Nicole Bozon nous donne (vers 144, 147, 148) *seie*, *eye*, *veye*.

Les formes étymologiques restent donc suffisamment nombreuses jusqu'à la fin du XIVe siècle; mais elles sont toujours, croyons-nous, en nombre inférieur à celui des formes irrégulières. Celles-ci se trouvent très nombreuses pendant la seconde moitié du XIIIe siècle; Boeve de Haumtone en contient un certain nombre; mais il semble que toutes doivent être mises au compte des scribes; ainsi on lit *sei* au vers 1044, et cette forme est donnée par les deux manuscrits. Il est remarquable que le manuscrit D qui est de la seconde moitié du XIIIe siècle nous donne un plus grand nombre de formes abrégées (cf. vers 958, 1063, 1254, etc.) que le ms. B qui a été écrit

au XIVe; de même dans le Manuel des Péchés, la forme sans *e* est la règle, et on en peut dire autant de la Plainte d'Amour, cf. vers 587 :

Que (jeo) sei done de bon cotel, (2 mss.);

Au siècle suivant les exemples de la forme nouvelle ne sont certainement pas aussi nombreux; Pierre de Langtoft semble en avoir quelques exemples. On trouve encore *sei* au vers 86 de Traillebaston; au fol. 26 r° de Nicol Trivet, etc.

Le traitement que la première personne du singulier des subjonctifs terminés par une diphtongue et un *e* muet a reçu en anglo-français est donc sensiblement le même que celui que nous avons pu décrire pour l'imparfait de l'indicatif et le conditionnel, quoique la disparition de la muette y soit moins marquée. On peut résumer en quelques mots les différentes phases de la disparition de cette voyelle muette.

1° Les premiers exemples qui nous montrent la chute de la voyelle muette en hiatus datent de la seconde moitié du XIIe siècle (à partir de 1160); ils sont d'abord peu nombreux et limités à un petit nombre d'écrivains et de scribes.

2° Au XIIIe siècle, et dès les premières années de ce siècle, l'amuissement de cet *e* semble faire de grands progrès; les poèmes de Chardri nous montrent la rapidité avec laquelle les formes abrégées gagnent du terrain. Mais même à cette époque, on rencontre certains auteurs qui ne connaissent que les formes étymologiques.

Pendant la seconde moitié de ce siècle, celles-ci disparaissent entièrement chez plusieurs auteurs, et deviennent sporadiques chez les autres.

3° Au siècle suivant, les formes incorrectes restent la majorité; cependant, il est évident que dans un très grand nombre de cas et chez plusieurs auteurs, l'*e* étymologique a été maintenu ou rétabli.

Nous n'ajouterons qu'un mot sur ces premières personnes dans les textes non littéraires. Il est presque inutile de faire remarquer que nous ne pouvons parler ici que de graphies et ensuite que de par leur nature ces textes n'ont employé que fort rarement les premières personnes du singulier; les Statutes par exemple ne nous fournissent pas un seul exemple. Nous devons reconnaître que

nous n'avons pas pu remarquer dans ces textes une recrudescence des formes régulières pendant le XIVe siècle. Celles-ci sont assez rares après 1300; avant cette date, nous pouvons trouver des écrivains soigneux, comme Jean de Peckham, qui n'omettent jamais l'*e* final : on lit dans ses lettres : *eie* (1280, 94); *soie* (1284, 554). Ceci ne se rencontre jamais au siècle suivant, les formes régulières y sont sporadiques; citons *estoie* dans lès Histor. and Municip. Documents of Ireland (1313, 279); *purroye* dans les Traités de Rymer (1367, VI, 558) et quelques autres. Ce dernier recueil ne nous donne guère pour le siècle dont nous parlons que des formes sans muette; il en est de même des Litterae Cantuarienses. Il est inutile de citer des exemples qui, même dans ce dernier recueil, restent relativement peu nombreux.

Nous pouvons dire exactement la même chose des Year-Books; ceux-ci contiennent un nombre infime de formes régulières, par exemple *soie* 3 Edward II 83, donné par le ms. Y (1312); mais de telles formes sont rares.

Il est donc aussi clair que possible que la forme régulière dans les textes diplomatiques, familiers, légaux a duré jusqu'à la fin du XIIIe siècle et est devenue rare au XIVe; cependant cette conclusion perd de sa valeur de ce fait que les meilleurs textes non littéraires ne nous ont fourni aucun exemple.

2. *La diphtongue.*

Nous ne pouvons pas ici nous occuper de la diphtongue tonique qui diffère selon les temps. L'imparfait de l'indicatif, le conditionnel, le subjonctif d'être, de devoir, de voir ont la diphtongue *ei* ; celui d'avoir a régulièrement *ai*; celui de jouir *oi*, etc.

Nous nous contenterons simplement de faire remarquer maintenant que *ei* passe à *ai* (*disai* : parlai, William de Waddington 9905) et a *oi* au XIVe siècle (*mentiroie* : joie, Prince Noir 3773); et que *ai* passe à *ei* (*eie*, Jean de Peckham 1280, 94); même *oi* (*oye*, Poème Allégorique 157).

B. Chute de la dernière syllabe muette.

Un phénomène tout différent et d'une importance beaucoup moindre est celui qui nous montre la chute d'un *é* muet précédé

d'une consonne. C'est la première personne du singulier de l'imparfait du subjonctif qui nous fournit des exemples de cette chute de la voyelle muette et cette chute est évidemment accompagnée de la disparition d'une des *s* de la terminaison, quelquefois des deux. Nous pouvons le remarquer dans un certain nombre de cas que nous fournit le poème de Boeve de Haumtone, par exemple *avantas* que nous trouvons au vers 1713; une forme analogue se lit au vers 1575. Enfin et toujours dans ce même poème nous rencontrons au vers 1014 *osa* a qui a perdu l'*e* muet et les deux *s*.

Ces formes sont surtout communes dans les textes légaux où elles se rencontrent constamment; nous ne nous arrêterons pas à citer un grand nombre d'exemples : citons seulement *pledas* dans le Year Book 31, Edw. Ier, p. 337; *demandas* dans 1 et 2 Edw. II, p. 138 (B et P donnent *-sse*). Ce phénomène n'a d'importance qu'en tant qu'il montre que la muette finale tendait à tomber dans quelque position qu'elle se trouvât.

C. Premières personnes du singulier terminées par *ai*.

Deux temps présentent à la première personne du singulier la diphtongue *ai* : tous les futurs et les prétérits de la première conjugaison. Ajoutons-y deux présents de l'indicatif *ai* et *sai* et, après la chute de la voyelle muette (voir ci-dessus), un présent du subjonctif *aie*. Du reste, si nous parlons maintenant de ce présent du subjonctif, nous pourrions à la rigueur mentionner aussi tous les imparfaits de l'indicatif, les conditionnels et d'une façon générale tous les temps qui nous ont occupés dans notre avant-dernière section. En effet, tous ces temps, à une certaine époque, perdent leur voyelle muette et, d'un autre côté, nous savons que la diphtongue *ai* a passé de très bonne heure à *ei*. Et en effet, il se trouve que les modifications de la diphtongue *ei* coïncident souvent avec celles que nous allons observer dans la diphtongue *ai*, et nous nous permettrons d'attirer l'attention sur ces points où une coïncidence nous a frappés. Mais nous nous bornerons surtout à montrer les modifications qui ont été subies à tous les temps où elle se trouve par la seule diphtongue *ai*. S'il se rencontre des formes de cette diphtongue qui sont spéciales à certains temps, nous les omettrons ici pour n'en parler que quand il sera question de ces temps.

Nous ne ferons qu'indiquer la substitution de la voyelle *y* à *i*; cette graphie, comme on le sait, est très générale en anglo-français dès le commencement du XIV[e] siècle (voir l'Apocalypse) sinon plus tôt (cf. le Manuel des Péchés et les autres poèmes de la fin du XIII[e] siècle); on peut lire à ce sujet les règles données par l'*Orthographia Gallica*, p. 28 : XVII (T 17) : « Quandoque *i* stat immediate ante vel post *m*, *n* vel *u*, potest mutari in *y* ut legibilior sit vel stare in sua natura. (H 92) Item quandocumque hec vocalis *i* inter *m* et *n* vel *u* ponitur, potest mutari in *y* ut litera sit legibilior legenti. »

Le changement de l'*i* en *y* n'a donc été tout d'abord qu'un souci très louable de faciliter la lecture, dans les manuscrits, des groupes de lettres où la présence d'un *i* pouvait en augmenter les difficultés. Mais, comme tant d'autres règles données par l'*Orthographia Gallica*, celle-ci n'a jamais été strictement observée et au XIV[e] siècle les deux voyelles *i* et *y* ont été librement prises l'une pour l'autre. Nous ne reviendrons plus sur ce point qui n'est pas de notre compétence.

Il sera plus utile de nous arrêter sur les trois développements principaux que nous pouvons observer pour la diphtongue *ai* :

1. *Ai* passe à *ei* puis à *oi*.
2. *Ai* passe à *a*.
3. *Ai* passe à *e*.

1. *Ai* passe à *ei*, *oi* [1].

Le premier de ces développements est fort connu, car il provient de la confusion des diphtongues *ai* et *ei* (cf. dans l'ouvrage de

1. Dans le verbe, le passage de *-ai* à *-ei* ne s'observe pas seulement à la première personne du singulier; on en trouve un autre exemple pour un impératif, seconde personne du singulier; mais ce changement est beaucoup plus rare. On le trouve à l'impératif du verbe faire : *fei* ne se rencontre que dans certains manuscrits et il reste beaucoup moins commun que la forme étymologique *fai*. Un des exemples que nous avons relevés avec la diphtongue *ei* se lit dans deux manuscrits du Saint Laurent pour le vers 595, dans le ms. P (manuscrit qui donne aussi le Saint Alexis et date du commencement du XIV[e] siècle; du reste les trois impératifs de faire que ce ms. donne pour le Saint Alexis sont réguliers : 35 a; 44 c; 67 e); et le ms. B du vers del Juise (seconde moitié du XIII[e] siècle). On ne retrouve cette forme que dans les mss. de la fin du XIV[e] siècle et encore très rarement. Pour cette question, on peut voir Bokemüller, *op. cit.*, p. 21.

La question que nous venons de traiter n'appartient que d'assez loin à notre

M. Suchier, les Voyelles Toniques et dans le Boeve de Haumtone de M. Stimming ce qui est dit dans le diphtongue *ai*). Quand nous avons parlé de la diphtongue de l'imparfait de l'indicatif et du conditionnel, nous avons cité des exemples du phénomène contraire. Mais l'anglo-français a toujours montré un certain goût pour la diphtongue *ei* de sorte que le passage de *ai* à *ei* est beaucoup plus commun que le phénomène inverse.

Remarquons toutefois que nous trouvons à toutes les époques et dans toutes les catégories de textes des exemples de la diphtongue *ai*. Quant à la graphie en *ei*, nous nous contenterons de citer quelques dates. C'est le futur qui nous donne les premiers exemples de cette graphie et nous remarquerons qu'elle sera toujours plus commune à ce temps. C'est au début du XIIIe siècle, principalement dans les œuvres de Frère Angier, que nous en trouvons les exemples dont l'ancienneté nous semble assurée : citons *rencontrei* au vers 2722 de la Vie de Saint Grégoire. Nous pouvons trouver chez les contemporains de Frère Angier d'autres exemples de formes analogues : au vers 2857 d'Edward le Confesseur (*garrei*), au vers 257 d'Aspremont; au vers 599 du Saint Edmund; au fol. 68 r° des Heures de la Vierge; mais aucun de ces exemples n'a l'autorité de ceux que nous fournit Angier en raison du laps de temps qui s'écoule entre la composition de ces poèmes et la date des divers manuscrits qui nous les ont conservés. Néanmoins nous sommes assurés que nos premiers exemples datent du commencement du XIIIe siècle.

Au XIVe siècle cette graphie est très commune au futur, surtout dans certains ouvrages parmi lesquels on peut citer l'Apocalypse

sujet : le passage de la diphtongue *ai* à *ei* est avant tout sinon uniquement une question de phonétique. Mais, ce que nous voulons montrer c'est que les lois phoniques ne s'appliquent pas absolument et sans distinction à toutes les parties du verbe. La loi telle qu'elle est donnée pourrait laisser croire que, après une certaine époque, toutes les diphtongues *ai* passent à *ei* ; et nous venons de voir qu'il n'en est rien : certaines formes prennent très vite et assez généralement la graphie *ei* à la première personne du singulier, par exemple le futur; d'autres ne semblent pas avoir adopté sinon aussitôt, au moins aussi complètement la graphie par *ei*, les prétérits en AVI par exemple; enfin, il est certain que la seconde personne de l'impératif de faire ne prend cette dernière diphtongue que fort rarement et conserve la graphie étymologique, en lui donnant probablement la valeur générale que la diphtongue *ai* a prise.

(α, 142 ; β, 219 ; γ, 140), les Contes de Nicole Bozon (§ 137), les Chroniques de Nicole Trivet (folio 29 r°).

En dehors de la littérature, le nombre des formes en *ei* n'est pas moins considérable, parmi celles qui nous semblent assurées, nous pouvons citer *porrey* dans les Statutes (1285, I, 24), la date de ce statut est donnée comme douteuse, *serrei* (1306, I, 249). Ces exemples nous montrent que la diphtongue *ei* s'est trouvée employée au futur, en dehors de la littérature, au plus tard au commencement du XIVe siècle et il est probable que si nos textes non-littéraires remontaient plus haut dans le XIIIe siècle, nous aurions trouvé des exemples encore plus anciens, rejoignant ceux que nous fournit Frère Angier.

Quant aux prétérits en *avi*, nous n'avons pas trouvé dans la littérature d'exemple assuré de terminaison en *ei* avant le XIVe siècle. Il y a pour cela une excellente raison. On sait que l'anglo-français a perdu assez tôt (milieu du XIIIe siècle) le sens de la distinction de l'imparfait et du prétérit : le mélange de ces deux temps dans certains auteurs est caractéristique.

Par conséquent, vers le milieu du XIIIe siècle, les trois phénomènes suivants se sont produits ou sont en train de se produire :

1° confusion de *ai* et de *ei* ; 2° chute de la muette posttonique aux premières personnes du singulier, terminées par *ei* (*e*) ; 3° confusion entre l'imparfait et le prétérit.

Il en résulte que, étant donné une forme *parlei* dans un texte de cette époque, nous ne pouvons jamais savoir d'une façon certaine si nous avons à faire à un imparfait ou à un prétérit, autrement dit à *parlai* ou à *parleie*.

La même difficulté insurmontable se présente en dehors des textes littéraires; nous avons relevé beaucoup d'exemples de ces formes douteuses, mais il pourra sembler bien inutile de les énumérer. Cependant quelques-unes nous ont semblé plus assurées que les autres, ce qui peut n'être qu'une illusion. Jean de Peckham, à bien des points de vue, est suffisamment correct et le *chaungey* qu'on lit (p. 128) dans une lettre de 1280 nous semble un prétérit. Ce qu'il y a d'assuré c'est que de tous les exemples que nous avons relevés, il nous est le plus souvent impossible d'affirmer que telle forme, tel verbe, dans tel texte est certainement un prétérit ou un

imparfait. Mais nous pouvons sans trop nous aventurer, admettre que la confusion de sens a justement été rendue possible par le passage de *ai* à *ei* au prétérit et que dans le nombre considérable d'exemples douteux, il est sûr que les prétérits sont en nombre plus ou moins important.

Or cette confusion commence probablement vers le milieu du XIII[e] siècle.

2. *Ai* passe à *oi*[1].

Pour ce nouveau changement de la diphtongue (que ce changement soit direct ou que *oi* provienne de *ai* en passant par *ei*, ceci est un phénomène phonique qui ne nous regarde pas) nous nous appuierons surtout, pour la raison que nous venons de donner, sur les futurs.

Les premiers exemples assurés de la terminaison *oi* à ce temps se trouvent tout à fait au début du XIII[e] siècle dans les poèmes de Frère Angier. Il est beaucoup moins utile pour cet auteur, comme on le sait, de citer les rimes, puisque le manuscrit qui nous a conservé la Vie et les Dialogues Grégoire le Grand est très probablement de la main de l'auteur et ne peut être en tout cas que de quelques années postérieures à la composition de ces poèmes ; de sorte que les exemples d'Angier qui suivent ont tous la même autorité.

On trouve au présent de l'indicatif *oi* (habeo) (99 d 9, 148 b 2) et au présent du subjonctif *oie* (habeam) (112 b 33) ; au futur de l'indicatif *beivroi* (69 c 8) ; *diroi* (102 a 29) ; *porroi* (88 b 15) ; au prétérit *pronontioi* (: toi) (48 b 18) ; *trovoi* (: moi) (103 d 23) ; *amenoi* (99 b 35) ; *entroi*.

Mais on peut observer que la diphtongue *oi* est très rarement assurée au XIII[e] siècle et aucun autre auteur de la même époque que Frère Angier ne nous a offert un aussi grand nombre de formes en *oi*, surtout aucune qui soit aussi assurée, et nous aimerions attribuer aux scribes la plupart des exemples que nous avons relevés. On ne trouve en effet que *seroi* : *enblancheroi* au folio 67 r° des Heures de la Vierge, *enblancheroy* au vers 3 des Pronostics de la

1. Pour le passage de *ai* à *oi*, cf. Ulrich, Zeitschrift, III (1), 387.

Mort, *dirroi* au vers 5 de l'Ordre de Bel Eyse. Une rime assez peu probante se rencontre dans Amadas et Ydoine *sousferrai* (futur) (: octroi) Andresen 86.

Ce n'est du reste qu'au XIVe siècle que nous trouvons cette terminaison fréquemment et dans les rimes probantes, comme dans le De Conjuge non ducenda où le futur *dirroi* rime avec l'imparfait aloi (au vers 35). Cette forme *dirroi* se trouve du reste avec une certaine régularité au XIVe siècle ; on la rencontre assez fréquemment dans différents auteurs. Citons par exemple *dirroi* dans Pierre de Langtoft (I, 34, 11) ; au vers 9 du poème que nous venons de citer, De Conjuge ; à la p. 18 de Foulques Fitz Warin et dans un certain nombre d'autres ouvrages encore.

Du reste il est évident que cette terminaison n'est pas strictement limitée au futur du verbe dire, d'autres verbes la prennent aussi, mais moins constamment, comme *tendroi* (au vers 17), *froi* (au vers 31), *dorroi* (au vers 32) dans Traillebaston. Nous trouvons aussi *soi* pour *sai* dans les Rymer's Foedera (1368, VI, 586) ; mais c'est la seule forme de ce genre que nous ayons trouvée pour le verbe savoir.

Dans la langue légale, nous en retrouvons quelques exemples, par exemple *dirroi* dans 20 et 21 Edw. Ier (p. 17), mais ils sont à tout prendre peu nombreux, isolés et ne se trouvent jamais dans les recueils les plus corrects.

Quant aux prétérits en *avi*, nous supposons qu'il a dû y avoir à la première personne du singulier des formes en *oi*, mais nous n'en avons relevé aucun exemple assuré.

Remarquons d'ailleurs que, à notre avis du moins, nous n'avons ici, comme dans la section précédente, le plus souvent qu'une graphie ; il nous semble fort douteux que le futur et les prétérits de I ait jamais eu en réalité une première personne en *oi*. De bonne heure, la diphtongue *ai* s'est confondue avec *ei* ; à une certaine date, cette dernière a été écrite *oi*, peut-être sans changer de son (voir notre seconde partie, chapitre III). Les scribes qui écrivaient par *oi* les imparfaits et les conditionnels ont cru légitime d'étendre cette graphie aux futurs et aux prétérits en *avi*. Mais cela ne signifie pas et les exemples que nous avons cités ne prouvent pas que les premières personnes de ces deux temps aient pour terminaison la diphtongue *oi* prononcée soit *o-i* soit *o-a*.

3. *Ai* passe à *a*.

Le passage de *ai* à *a* est un phénomène phonique assez général en anglo-français [1] ; nous pouvons peut-être dire qu'il est surtout remarquable dans les désinences du verbe, quoiqu'il n'y soit pas extrêmement commun. Deux remarques s'imposent à nous tout d'abord : nous ne rencontrons de ce phénomène, dans les désinences du verbe, aucun exemple qui soit assuré par la rime, ce qui est fort significatif déjà ; et ensuite, ce qui l'est davantage, ces formes semblent propres à certains manuscrits seulement.

Nous en rencontrons les premiers exemples sous la plume de certains scribes du XIIIe siècle et même du XIIe. Le manuscrit d'Oxford du Roland nous en offre deux cas : *muvera* au vers 311, et *murra* au vers 1867. Le manuscrit R de l'Estorie des Engleis (qui date du com. du XIIIe siècle), aux vers 609 et 1260, le manuscrit L. de Jordan Fantosme (3e tiers du XIIIe siècle), au vers 1345, et le manuscrit O de Horn (com. du XIVe siècle), au vers 4641 écrivent *sa* pour sai. Des formes analogues se rencontrent encore à plusieurs reprises dans les différents manuscrits du dernier poème que nous avons cité, en voici quelques exemples : O a *amerra* au vers 891 ; H, *avera* au vers 3764, *ira* au vers 3813 (le manuscrit H date de la fin du XIIIe siècle).

Le manuscrit B (XIVe siècle) de Boeve en présente lui aussi un petit nombre (on peut citer *fra* au vers 801), tandis que ces formes sont relativement communes au futur et même au prétérit dans D, qui est postérieur à 1250. Ainsi le scribe de ce dernier manuscrit écrit : *tua* (= tuai) vers 1307, *dona* (= donai) 1060, *enragera* 2235, *serra* 2698. Nicole Bozon emploie cette désinence à la première personne du singulier quelquefois ; dans ses Contes on lit au § 44 *fra* et Nicolas Trivet emploie *serra* 62 v°.

Ajoutons encore que dans les œuvres littéraires nous trouvons cette réduction même au conditionnel ; la diphtongue *aie*, qui, comme nous venons de le voir, perd souvent l'*e* muet final, passe quelquefois à *a*. Dermod emploie *vudra* 2753, *irra* 3392 pour *vudraie*, *irraie*. Il est possible que le même changement se soit effec-

1. Stimming (p. 195) nous donne quelques exemples de ce passage de *ai* à *a* dans la tonique et la protonique ; en voici quelques-uns du XIIe siècle qu'il n'a pas cités et qui ne manquent pas d'intérêt : *sane* dans le Psautier de Cambridge, 40, 4 (à côté de *saine* 6, 2) ; *tarrai*, ibid. 41, 4 ; dans le Tristan de Thomas *chative* 1510 ; *companie* 2835 ; *fasance* 1954.

tué à l'imparfait de l'indicatif mais nous ne pouvons, pour les mêmes raisons que précédemment, en être certains.

Les cas analogues où la terminaison *ai* passe à la voyelle *a* sont plus fréquents dans l'anglo-français non littéraire. C'est le futur qui nous fournit le plus grand nombre d'exemples, surtout, semble-t-il, parce que ce temps, embrassant sous une seule forme tous les verbes, se trouve plus souvent employé dans les textes que nous avons à étudier ; si la première personne du singulier du prétérit de la première conjugaison se rencontrait aussi fréquemment, il est certain que nous aurions un nombre aussi considérable d'exemples fournis par cette personne. Les Rymer's Foedera particulièrement nous donnent un grand nombre de premières personnes du futur terminées par *a* ; on les trouve à différentes dates : pour ne citer que les plus importantes nous trouvons (1368, vol. VI, 586) *acomplira, ferra, demourra*; dans un traité de 1372 (vol. VI, 709) on trouve une dizaine de ces formes contre deux ou trois formes régulières. De même dans les Documents inédits on lit : *serra* (1382, 231).

Les seuls exemples du prétérit de I se trouvent dans le dernier recueil que nous venons de nommer ; on y rencontre *envoia* (1382, 231), *affia* (1382, 236).

Ces quelques exemples que nous avons énumérés suffisent tout au moins à montrer qu'à partir du second tiers du XIV[e] siècle les premières personnes avec terminaison en *ai* se rencontrent fréquemment avec la terminaison *a*.

Une fois au moins le verbe *avoir* présente la même modification à la première personne du singulier du présent de l'indicatif ; on lit en effet *a* (1365, VI, 472) pour *ai* dans une formule de tabellion public ; il est possible que ce ne soit qu'une erreur cléricale car les autres formules portent *ai*.

Il est à remarquer que les Statutes présentent un certain nombre d'exemples de premières personnes terminées par la dipthongue *ai* ou *ei* et qu'on ne peut observer dans aucune d'elles la réduction de la diphtongue à *a*. On trouve ainsi *porrey* (1286 [1], I, 211), *serrei, porterray, conustray* (1306, I, 249) ; de même pour avoir, *ay* (1286 [1], I, 211). Il est vrai que tous les exemples que nous avons ne vont pas plus loin que le commencement du XIV[e] siècle. Ceux que

1. Date douteuse.

nous avons pu relever dans les Parliamentary Writs cependant descendent un peu plus bas dans ce siècle ; on trouve en effet à la date de 1322 (p. 202), *eidrei*, *meintendrei*, *socurrei*, *defendrei* ; mais tous ces futurs sont écrits avec la diphtongue *ei*.

Au contraire dans les Year Books ces désinences en *-a* sont extrêmement communes : *avera* 20 et 21 Edw. Ier 191, *purra* 33, 35 Edward Ier 399 etc.....; dans 16 Edw. III c'est la seule désinence de la première personne du futur. Les exemples sont moins nombreux au prétérit ; on relève cependant *esposa*, 20 et 21 Edw. Ier 121, et *bailla*, 3 Edw. II 185 (Y).

De même pour avoir, *age* (= ai-je) se lit dans 21 Edw. Ier 173, 195, ce n'est peut-être qu'une faute de lecture, *ij* peut avoir été pris par l'éditeur pour un *g*.

Il n'est pas facile de conclure sur des données aussi incertaines, il semble toutefois que l'on puisse admettre que :

1° *a* pour *ai* remonte à la seconde moitié du XIIe siècle où ce changement est rare ;

2° qu'il a été un peu plus fréquent au XIIIe siècle et encore plus au XIVe siècle ;

3° qu'il est surtout le fait de quelques scribes assez ignorants ;

4° que la grande majorité des auteurs, même des écrivains non littéraires, ignorent cette forme ;

5° et que cet *a* ne rime jamais avec l'*a* ordinaire.

4. *Ai* passe à *e*[1].

Quant à la voyelle *e* pour *ai*, elle est extrêmement rare ; au futur nous n'avons rencontré que *avere* à la page 101 de Foulques Fitz Warin, et *frez* (= ferai) donné par le manuscrit D. de Boeve de Haumtone pour le vers 926. Citons encore la forme très douteuse *remeindre* au vers 2036 du Josaphat de Chardri (L et O).

Au prétérit cette désinence se trouve encore, mais dans un seul auteur, Jean de Peckham, qui écrit dans ses Lettres *celebres* (1280, 94), *escuminiez* (1280, 149), *suffrez* (1280, 99).

Il sera peut-être utile de résumer maintenant en quelques mots ce que nous avons vu dans les pages précédentes.

1. La terminaison en *-ai* (*y*) reste à toutes les époques la désinence la plus commune.

1. Cf. Gröbers, Grundriss, I, 3, 552.

2. Seule avec celle-ci, la terminaison en *-ei* se trouve employée avec quelque régularité ; et elle se rencontre assez fréquemment comme terminaison de la première personne du singulier du futur. On en relève des exemples à partir du commencement du XIII[e] siècle et elle est relativement commune au XIV[e].

3. La diphtongue *oi* se rencontre certainement dans un auteur du commencement du XIII[e] siècle, Frère Angier ; mais ce n'est qu'au XIV[e] que nous trouvons quelques autres exemples de cette forme. A l'exception des cas que nous fournit l'auteur que nous venons de nommer, nous n'avons aucune preuve que la diphtongue *oi* ait été autre chose qu'une graphie.

4. La désinence en *a* elle-même n'est peut-être qu'une graphie, car nous ne l'avons jamais rencontrée à la rime ; elle semble spéciale à certains scribes qui ne sont pas nombreux.

5. Enfin la désinence en *e* est encore beaucoup moins employée et ne se trouve pas dans plus d'une demi-douzaine d'exemples.

LE RADICAL DE LA PREMIÈRE PERSONNE DU SINGULIER

La première personne du singulier ne présente pas une unité assez réelle pour que nous ayons à signaler des modifications générales dans le radical ; nous pourrions à la rigueur en trouver quelques-unes, mais ce serait surtout des modifications purement phoniques, qui ne nous regardent pas.

Nous croyons cependant pouvoir attirer l'attention ici sur deux phénomènes, d'importance différente : le premier a la nature d'un détail ; c'est l'allongement du thème de certains verbes de I à la première personne du singulier : les verbes à thème vocalique. Comme type de cet allongement, nous pouvons citer la forme *loo* de loer, qui se rencontre très fréquemment au XIV[e] siècle (cf. plus haut). La voyelle double a dû développer rapidement un son consonantique que les auteurs ont représenté par un *w* : *low* est commun en dehors de la littérature, spécialement dans les Year Books (cf. supra). La diphtongue *oi* est rare, quoiqu'elle provienne de cette même tendance à allonger le radical ; à moins qu'on ne veuille voir dans l'*i* le développement d'un son accessoire destiné à adoucir l'hiatus. *Loie* se rencontre dans les Rymer's Foedera, 1356, V, 856.

La seconde question est plus importante ; elle se rapporte aux différentes formes que prennent à la première personne du singulier les verbes donner, trouver, rover, prover. Le premier montre indifféremment tout d'abord l'une des deux diphtongues *ui* ou *oi* ; *duins* et *doins* sont tous les deux fort communs ; mais cette diphtongue se trouve employée même pour les formes qui ont perdu l'*s* et pris l'*e* analogique. *Doine* se rencontre assez fréquemment au XIVe siècle ; c'est évidemment une contamination entre *doins* et *donne*.

La question principale qui est soulevée par les autres verbes se rapporte à la consonne du radical. Ces trois verbes montrent très fréquemment le *v* de l'infinitif sous forme de *f*. L'introduction de cette consonne dans le thème remonte assez haut, puisqu'on trouve *trofs* dans le ms. Arundel XIV de Gaimar (commencement du XIVe siècle). De même on trouve *rufs* au vers 10 d'Otinel; mais ces formes ne sont vraiment communes que dans les textes de la langue légale ; nous avons cité plus haut des exemples de la première personne du présent de l'indicatif du verbe prover ; on a vu que dans les Year Books cette personne a toujours une *f*.

La présence de cette consonne dans ces différentes formes s'explique par le désir de ramener cette personne à une forme moins différente de la forme normale du verbe à toutes les autres parties de la conjugaison.

CHAPITRE II

LA DEUXIÈME PERSONNE DU SINGULIER

LA CONSONNE DE LA TERMINAISON

A. — *S et Z.*

On sait que, étymologiquement, la deuxième personne du singulier est terminée par *s*, sauf lorsque la consonne finale du radical est une dentale [1].

Nous ne trouvons à aucun moment en anglo-français un état de choses absolument correct. Il serait plus agréable que réellement rigoureux de distinguer dans l'histoire de l'anglo-français, à propos de cette deuxième personne du singulier, comme sur beaucoup d'autres points, des phases et une évolution bien marquées. Il est impossible de le faire. Cependant, pour mettre un certain ordre dans une question qui n'en comporte guère, il nous sera nécessaire d'introduire un certain nombre de divisions. On peut à la rigueur admettre dans l'histoire de la seconde personne du singulier deux moments : le premier voit le *z* prendre une extension de plus en plus considérable mais régulière : le second est marqué par la confusion absolue entre *s* et *z* et par la tendance à considérer cette dernière consonne comme la caractéristique de cette personne.

Il ne faut pas se dissimuler ce que cette formule précédente, comme toutes les autres, quand il s'agit d'anglo-français, a, d'un côté de trop absolu, de l'autre d'inexact. Elle est trop absolue, car à toute époque de la littérature et dans tous les auteurs, on relève un nombre considérable de formes régulières; inexacte, car il arrive

1. Stimming, dans son édition de Boeve de Haumtone, donne (pp. 229-230) sur les consonnes *s* et *z* une étude dont les conclusions ne diffèrent pas matériellement des nôtres (cf. en particulier le dernier § de la page 230).

que dans ce que nous considérons comme le premier moment on observe une confusion aussi grande que celle qui, d'après nous, caractérise le second.

Le premier moment pourra sembler très court : il s'étend depuis le début du XIIe siècle jusque vers 1170.

C'est durant cette période que le *z* commence à se généraliser et que son extension est soumise, semble-t-il, à des lois phoniques. Comme M. Meyer-Lübke l'a montré, la combinaison de l'*s* et d'une labiale donne à cette époque *z*, sinon toujours, au moins très fréquemment. Aussi on trouve un *z* de cette sorte dans la plupart des premiers écrivains anglo-français. Toutefois ce n'est que dans Gaimar que cette consonne est attestée par la rime comme combinaison de labiale et de *s* ; on lit en effet dans l'Estorie des Engleis *sez* à la rime avec mostrez au vers 2747 ; à la même époque ou antérieurement nous pouvons relever d'autres exemples qui n'ont pas la même valeur parce qu'ils ne sont pas placés à la rime : *deiz* se lit au vers 3416 du Cumpoz et dans le Bestiaire aux vers 939, 2681. Plus tard encore, mais toujours dans des auteurs du XIIe siècle, on retrouve cette même forme dans la Vie de Sainte Catherine au vers 297, dans le Drame d'Adam au vers 124, au vers 165 d'Elie de Winchester. Peut-être en a-t-on aussi un exemple dans *deis* : *veis* dans Everart de Kirkham (80 a b), à moins que ce ne soit un exemple de l'irrégularité contraire. *Sez* que nous avons déjà vu dans l'Estorie des Engleis, est très commun, soit dans les œuvres en prose ou dans le corps du vers ; citons les formes qu'on relève dans le Psautier de Cambridge (68, 7) ; dans Sœur Clémence de Barking (au vers 266) ; dans le Drame d'Adam (aux vers 153, 293, et 125 où il écrit *seiez*), au vers 256 d'Elie de Winchester. Les autres verbes à labiale ne sont pas très fréquemment employés à la seconde personne du singulier ; citons toutefois un exemple qui de toutes façons est très ancien, *moz* employé au vers 1322 du Voyage de Saint Brandan.

Mais tous les exemples précédents, à l'exception du premier, ne sont pas attestés par une rime ; s'ils appartiennent aux scribes, ils sont sensiblement postérieurs à l'Estorie des Engleis (Ms. du Brandan, 1167).

Il faut du reste remarquer que, même pour ces verbes, les terminaisons étymologiques ne sont pas rares : citons entre autres dans Gaimar, *deis* au vers 3694 ; *ses* dans le Drame d'Adam 899.

A peu près à la même époque que les verbes à labiale, les verbes à vélaire montrent à leur tour un *z*, par exemple dans les Psautiers qui donnent *faiz* (Oxford 103, 5) *diz* (Cambridge 89, 3) ; mais l'emploi du *z* représentant vélaire + *s* ne semble pas encore très général ; le premier exemple qui soit assuré par la rime se trouve dans la vie de Sainte Catherine, de Sœur Clémence de Barking au vers 258 : *despiz* (: fiz).

De tous les verbes à vélaire, c'est faire qui montre le plus souvent ce *z* à la seconde personne du singulier : *faiz* se trouve déjà dans le Psautier d'Oxford (103, 5) ; dans Adgar (XIII, 20) et au vers 2955 de Horn où la forme *faz* montre peut-être une réaction de *baz* ; citons encore *faiz* qui se lit dans le Sermon de Guischart de Beaulieu (au vers 486). Tous ces exemples ont ceci de commun qu'ils se rencontrent dans le corps du vers seulement ; de toutes façons, les plus anciens apparaissent vers 1170 au plus tard.

Le verbe dire ne présente que très peu d'exemples de cette seconde personne avec *z* ; nous trouvons toutefois la forme *diz* dans le Psautier de Cambridge (89, 3).

Les formes régulières se rencontrent à cette époque plus fréquemment que les autres [1]. *Fais* est plus souvent employé que *faiz* dans le Psautier d'Arundel (même référence). Dans les autres ouvrages elle est fréquente, quoique, elle non plus, n'apparaisse jamais à la rime.

Tels sont les cas de *z* pour *s* que nous avons rencontrés à cette époque, et l'on peut trouver très remarquable, pour l'anglo-français, la manière très régulière dont le *z* gagne progressivement de nouvelles classes de verbes.

Cependant le psautier de Cambridge fait exception à cette régularité; on lit en effet dans cette traduction trois exemples de *z* ne rentrant dans aucune des catégories précédentes et assez difficilement explicables : le présent de l'indicatif *dorz* (43, 25), ou le *z* peut provenir de la chute de la labiale, et deux subjontifs : *desturnz*

1. Il est vrai que Koschwitz prétend que dans ce cas *s* provient de *z*. Voici ce qu'il avance (Zeitschrift für rom. Phil., II, Compte rendu du travail de Meister) : « In *faiz* steht nicht *z* für *s* ; sondern umgekehrt in den beiden Formen, *fais* hat jüngeres *s* das ursprünliche *z* verdrängt, gerade so in *ves* für *veiz* ». La forme primitive aurait donc eu *z*, mais les plus anciens textes ont *fais* (cf. Roland, vers 2582). Voir Etienne, p. 306.

(131, 10) et *declinz* (140, 4), à côté de *declines*, 26, 10. On ne peut s'empêcher de remarquer que ces deux derniers exemples sont les seuls qui ne présentent pas la voyelle analogique *e*. On est donc naturellement tenté de lier les deux faits et d'expliquer la présence du *z* par l'absence de la muette (cf. les subjonctifs en EM, et Seconde partie).

Mais en même temps qu'il gagne de nouveaux verbes, le *z* perd du terrain sur d'autres points ; un certain nombre de verbes à dentale se présentent à la deuxième personne du singulier du présent de l'indicatif avec *s* ; plusieurs des exemples qui suivent, peut-être tous, pourraient être considérés comme de simples fautes d'orthographe. Mais même si on l'admet, ils montreront que dès le commencement du XII[e] siècle de telles fautes étaient possibles et fréquentes. Citons quelques-unes de ces formes. Dans le ms. A de l'Alexis (88 d.) on trouve déjà *veis*, forme qu'on retrouve dans le Psautier d'Oxford (34, 25), dans le Psautier d'Arundel (34, 24 et *passim*), dans Adgar (XXVIII, 115) ; voir aussi l'exemple d'Everart de Kirkham que nous venons de citer (*veis* (: deis) 80 a b). De même, *creis* se trouve au vers 2754 de l'Estorie des Engleis et est donné par les quatre mss., ce qui est une présomption que cette forme appartient à l'original, puis aux vers 847 et 882 de la Vie de Sainte Catherine, enfin dans Adgar, XXX, 183.

Enfin *prens* se lit dans le Psautier d'Oxford, 19, 17 ; et en ce qui concerne ce dernier exemple, est-il nécessaire de recourir à l'explication de Koschwitz qui tient que le *d* qui appartient étymologiquement au radical a été considéré comme une dentale paragogique et a priori ne faut-il pas admettre seulement, pour expliquer cette forme, une théorie qui puisse en même temps rendre compte de *veis* et de *creis* ?

Il nous semble que l'explication la plus satisfaisante en même temps que la plus simple, est celle qui voit dans ces changements le commencement de la confusion des deux phonèmes, cette confusion qui doit devenir complète dans le cours du XIII[e] siècle, époque à laquelle *s* et *z* seront absolument interchangeables. Ce qui pourrait encore nous confirmer dans cette opinion, c'est qu'aucun des exemples n'apparaît à la rime ; ils peuvent donc, même celui que donnent les quatre manuscrits de l'Estorie des Engleis, appartenir aux scribes. Il en résulterait que nos premiers exemples de ce

phénomène remonteraient bien à la seconde moitié du XII[e] siècle, mais seraient rares à cette époque et seraient plutôt des irrégularités en quelque sorte personnelles qu'un usage tant soit peu général.

Comme nous le disions tout à l'heure, le second moment, celui où s'affirme cette confusion, semble commencer avec les Quatre Livres des Rois (1170). Il est inutile de dire qu'à cette époque, et même beaucoup plus tard, les formes régulières soit en *s* soit en *z* sont encore extrêmement nombreuses ; il est facile d'en trouver, non seulement au XIII[e] mais aussi au XIV[e] siècle. Cependant, il est nécessaire de remarquer ici qu'entre les formes correctes qu'on trouve dans l'Estorie des Engleis, par exemple, ou dans les Quatre Livres des Rois et celles qui se lisent dans Pierre de Langtoft ou Nicole Bozon, il y a une différence essentielle. Les auteurs des deux premiers ouvrages emploient tantôt *s* et tantôt *z* suivant l'idée qu'ils ont de la correction grammaticale ; ils connaissent la différence entre les deux consonnes et n'ignorent pas la règle, seulement ils l'appliquent souvent mal. Pour les deux derniers, l'emploi de l'une ou l'autre de ces deux consonnes n'est qu'une affaire de chance ; ils ont peut-être quelque règle (cf. Orthographia Gallica, CO, § 11, p. 6 ; H § 73, p. 7) quoique cela soit très douteux; mais ces règles n'ont rien de commun avec la grammaire française. Surtout ils ne font pas la moindre différence entre les deux phonèmes.

Il n'est pas facile toutefois de préciser à quel moment ces formes d'apparence correcte deviennent simplement une question de hasard.

Pour étudier cette question, nous énumérerons d'abord, aussi rapidement que possible, les cas qui nous montrent :

1. L'emploi de *s* pour *z*;

2. L'emploi de *z* pour *s*; mais plus spécialement :

a) *z* s'ajoutant à un thème consonantique sans altérer la consonne précédente ;

b) *z* se joignant une voyelle ;

c) *z* se joignant à une dentale (*tz* ou *dz*).

1. *s* pour *z*.

L'emploi de *s* pour *z*, dans tous les verbes à dentale devient assez commun apprès 1170; aller, croire, mentir, oïr, pouvoir, prendre,

seoir, voir apparaissent fréquemment à la deuxième personne du singulier du présent de l'indicatif avec la forme en *s*. Nous donnons quelques références pour *creis, mens, os, prens, sies, veis* [1]. Quoiqu'elles soient très incomplètes elles pourront sembler déjà assez nombreuses, et nous aurions pu aisément en citer un plus grand nombre. Toutefois, si l'on considère que la plupart de ces personnes ne sont pas employées d'une manière très fréquente, même que nous n'avons qu'un nombre très restreint de secondes personnes du singulier, les exemples que nous venons d'énumérer prennent une valeur plus considérable et montrent avec une clarté suffisante que la consonne *s* prend fréquemment la place de *z*; quoique nous ne puissions pas ici préciser les dates de ces différents changements, nous voyons qu'ils sont déjà nombreux dans les premières années du XIII[e] siècle et s'étendent, comme il est naturel, jusqu'à la fin du XIV[e].

2. *z* pour *s*.

Ce que nous avons observé tout à l'heure en étudiant le XII[e] siècle, se retrouve encore dans les œuvres des siècles suivants; les verbes à labiale et les verbes à vélaire prennent de plus en plus communément *z* à la deuxième personne du singulier du présent de l'indicatif. Et il nous semble que, pendant un certain temps au moins, c'est consciemment que les auteurs ont continué à substituer dans ces deux cas *z* à *s*. Devoir, par exemple pourrait nous fournir un nombre considérable d'exemples, citons ceux que nous avons relevés pendant la première partie du XIII[e] siècle : *deiz* se lit dans les Quatre Livres des Rois (I, 17, 43) ; dans la Vie de Saint Grégoire (au vers 1331) ; Miss Pope en cite un exemple dans les Dialogues (36 r°). Citons encore Robert de Gretham qui l'emploie au fol. 89 v°, le vers 297 du poème de Saint Auban, etc.

1. *Creis*, Saint Laurent, 337 ; Aspremont, 206 (écrit *cres*) ; Robert de Gretham, 73 r° (écrit *creies*) ; Sainte Marguerite, 112 (écrit *crois*) ; Pierre de Langtoft, I, 202, 7 (écrit *crays*) ; etc.

Mens, William de Waddington, 10202 ; *Os*, Saint Laurent, 221.

Peus, Saint Laurent, 700 ; Aspremont, 204 ; *Prens*, Chardri, Josaphat, 1663.

Syes, Boeve, 1249 ; Genèse N[e] D[e], 75 r°.

Veis : Saint Laurent, 545 ; Edward le Confesseur, 1065 ; Robert de Gretham, 76 r°.

Nous pourrions de la même façon trouver de très nombreux exemples de la forme *sez*, elle se rencontre dans la plupart des auteurs du XIIIe siècle [1]. Quelques autres verbes, moins employés du reste, peuvent encore se rencontrer, citons seulement *resceuz* (qui est malgré sa forme un présent de l'indicatif) dans Pierre de Langtoft II, 208, 5. En résumé, si les exemples de *z* à la deuxième personne de l'indicatif sont sensiblement plus nombreux dans cette période que dans la période précédente, néanmoins ce n'est qu'exceptionnellement que nous trouvons de nouveaux verbes.

Il en va tout autrement pour les verbes à vélaire ; nous retrouvons bien avec *z* tous les verbes que nous citions tout à l'heure, même les formes avec *z* deviennent plus constantes : *faiz* devient la forme à peu près unique [2] et nous ne rencontrons pour ce verbe aucun exemple assuré de la terminaison étymologique. Mais de plus, de nouveaux verbes sont atteints. citons *liz* qu'on lit dans la note de la page 50 des Quatre Livres des Rois ; *cunuiz* dans le même ouvrage II, 17, 8 ; *attreiz* se trouve dans les Dialogues Grégoire le Grand de Frère Angier, 2 v° a, etc. Ces formes, par la suite, vont se généraliser très rapidement.

Enfin le *z* gagne encore plusieurs verbes n'appartenant à aucune des classes ci-dessus ; plusieurs verbes à linguale le prennent, sinon très régulièrement, du moins fréquemment ; le Saint Auban nous donne de cette façon *voz* (de vouloir) au vers 185, *veuz*, 1297 ; *voilz*, 1668 ; nous trouvons d'autres exemples du même genre dans plusieurs autres auteurs, quoique en moins grand nombre, comme *voelz* dans la Vie de Saint Grégoire au vers 403.

Ces formes, sauf peut-être les deux dernières que nous venons de citer, ont une certaine régularité : le *z* semble y conserver sa nature, celle d'une consonne double. Nous verrons dans les pages qui suivent des exemples franchement irréguliers. Nous voulons toutefois, avant de parler de ces derniers, faire remarquer que, même pour les trois classes de verbes que nous avons énumérées, l'usage n'est pas général au XIIIe siècle ; il varie au contraire presque d'un auteur à l'autre. Il est évident par exemple que certains écrivains, tels que Chardri, préfèrent employer *s* à la deuxième per-

1. *Sez* se lit dans le Saint-Laurent, 171 (mais *ses* 810) ; Robert de Gretham 34 r° (mais *ses* 66 r°) ; Saint Auban, 218.

2. *Faiz*, Robert de Gretham, 65 v°, 39 v° (faz) ; Aspremont, 195.

sonne du présent de l'indicatif. On peut trouver chez ce dernier *s* pour *z*, mais nous n'avons pas relevé d'exemples de l'usage contraire. Il a régulièrement *dis* (: jadis) Petit Plet 133, *vous* Josaphat, 124, 483, *vaus* Petit Plet 1642. D'autres même, l'auteur de Boeve de Haumtone par exemple, n'emploient guère que les formes en *s* ; le seul exemple d'un *z* à la deuxième personne du singulier que nous puissions citer dans ce dernier poème c'est *poez*, 100 ; et encore il est fort probable que nous avons ici un pluriel précédé d'un pronom singulier (cf. Stimming, p. 126, Anmerkungen 51). On trouve d'ailleurs chez Boeve *s* dans la plupart des cas où chez d'autres *z* est employé: *ses* (3179) *veus* (407), *vois* (2616) (tous les deux de vouloir), *dis* (: garnis) (2393), etc.

Robert de Gretham qui écrit *z* après les labiales, comme nous l'avons vu, conserve *s* après les linguales *vols* (: avéols) 18 v° ; *vous* 26 r°.

Ce qui montre le plus clairement la confusion entre *s* et *z* ce sont les cas où, dans le même auteur, le même verbe prend indifféremment l'une ou l'autre des deux terminaisons ; les exemples sont nombreux au XIIIe siècle et quand l'une et l'autre forme sont assurées par la rime nous ne pouvons douter que l'auteur ait perdu le sens de la différence entre les deux lettres. Il est vraï que nous avons déjà vu cela dans les auteurs antérieurs aux Quatre Livres des Rois, à une époque où il est difficile de croire que la distinction entre *s* et *z* ait déjà été abolie ; mais cela n'arrivait que pour les verbes ou les classes de verbes qui étaient en train de changer de terminaison. Il est évident qu'un tel changement, surtout dans une langue aussi peu stable que l'anglo-français, ne pouvait pas se produire tout d'un coup et que l'on doit s'attendre à trouver les deux formes concurremment.

Après les Quatre Livres des Rois, au contraire, ce changement perpétuel de *s* en *z* et réciproquement s'observe à peu près pour tous les verbes. C'est ainsi que dans ce dernier ouvrage : *vaiz* et *vas* (de aller) *veiz* et *vais* (de voir) se trouvent côte à côte, la forme *z* restant beaucoup plus fréquente que l'autre pour ces deux verbes. Il en va exactement de même, toujours dans les Quatre Livres des Rois, pour les verbes ayant régulièrement *s* : *deis* et *deiz*, *dis* et *diz*, *fais* et *faiz*, *vols* et *volz* ; pour les verbes de cette catégorie la proportion des *s* et des *z* est très variable, *z* prédomine pour faire et

pour dire, se trouve en nombre inférieur à celui des *s* pour vouloir et devoir. Si nous passons à d'autres auteurs nous trouvons *ses* et *sez* (respectivement au vers 810 et 171) dans le Saint Laurent, *vols* et *voelz* dans la Vie de Saint Grégoire (vers 1514, 403).

Et nous pourrions montrer dans chaque auteur, ou à peu près, cette hésitation entre les deux formes.

Mieux encore que ces variations de la consonne finale, trois faits, qui à vrai dire n'ont pas l'extension des faits que nous venons d'étudier, prouvent l'identité absolue de *z* et de *s* pour les écrivains anglo-français de ce temps. Jusqu'alors *z* était considéré naturellement comme une consonne double, désormais, il ne sera plus qu'une consonne simple qui pourra :

1° s'ajouter à un thème consonnantique sans altérer la consonne précédente ;

2° se joindre à une voyelle ;

3° se combiner avec une dentale.

1° C'est surtout aux thèmes terminés par *r*, *m*, *n* ou *l* que *z* s'ajoute sans modifier le thème. Nous avons déjà vu cette consonne devenant la désinence de la deuxième personne du singulier pour un thème en *m* dans le Psautier de Cambridge, 43, 25. Mais alors la consonne thématique disparaissait devant le *z* : désormais ce *z* n'aura plus et ne peut plus avoir d'influence sur le thème. Les exemples sont très nombreux : *enquierz* dans les Quatre Livres des Rois, I, 28, 16 ; *querz* (: *clerz*) dans les Dialogues Grégoire le Grand 3 r° a ; *muerz* dans les Quatre Livres des Rois, I, 25, 28 ; *moerz* dans la Vie Saint Grégoire au vers 2568 ; *voelz* dans la Vie de Saint Grégoire au vers 403, *voilz* dans le Saint Auban 1668 ; *tienz* dans les Quatre Livres des Rois, I, 25, 28 ; dans Horn, 976 ; dans Angier 26 v° a et quelques autres. Tous ces exemples montrent très clairement ce que nous avons annoncé tout à l'heure, à savoir que les auteurs dont ils sont tirés ne comprenaient plus que *z* à la seconde personne du singulier était étymologiquement la somme totale de la désinence *s* et de la dernière consonne du thème ; autrement dit, ils ne voyaient plus la différence essentielle entre *z* et *s*.

2° Ceci est encore mis en lumière par les deuxièmes personnes du singulier à désinence vocalique *e* ou *a*, qui prennent *z* après

leur voyelle. Lorsque cette voyelle est *e*, il devient impossible de savoir si l'on a affaire à la deuxième personne du singulier ou à celle du pluriel, car on sait que nos écrivains anglo-français n'hésitent pas à faire suivre un sujet au singulier d'un verbe au pluriel (cf. *tu avez*, dans Horn 3971 H et ce que nous avons dit plus haut de *poez*). Cette faute d'accord cependant n'est pas très fréquente et nous pouvons prendre les exemples suivants comme des deuxièmes personnes du singulier ; *quidez* Horn, 876 (dans les 4 manuscrits) ; *sacez*, Saint Gilles 423 ; *aiez* id. 460. Il y a d'autres exemples, et ils sont nombreux au XIVe siècle ; mais ils sont plus douteux et il est inutile de les citer.

On doit reconnaître toutefois qu'il est rare de trouver *z* à une deuxième personne du futur ou d'un prétérit en A : nous en avons cependant quelques-unes et il se peut qu'il y en ait d'autres qui nous aient échappé ou qui se trouvent dans des auteurs que nous n'avons pas consultés ; nous pouvons toutefois citer l'exemple du Donnei des Amants, *vendraz* (au vers 1000), et *avraz* que donne le ms. A pour le vers 1092 de l'Ipomédon.

3° Enfin il arrive, assez fréquemment même, que les écrivains anglo-français font précéder d'une dentale le *z* de la désinence, montrant par là aussi clairement que possible que, pour eux, le *z* est une consonne simple. Le premier exemple que nous avons pu trouver se lit dans la Folie de Tristan et doit sans aucun doute être attribué au scribe, c'est *faitz* (: laiz) 370 [1]. Le traducteur des Quatre Livres des Rois écrit lui aussi, *hedz*, II, 19, 6 ; le scribe d'Edward le Confesseur *creitz*. 2933. Les graphies de ce genre sont relativement fréquentes dans le Saint Auban *mentz* 827, *doitz* 957, *faitz* 129 ; citons encore l'exemple de Bozon *sortz* qu'on peut lire dans le deuxième appendice de Pierre de Langtoft, II, 428, 30.

Signalons aussi une forme très insolite *mesz* ; elle se trouve dans le Saint Gilles au vers 301 et nous semble une erreur cléricale pour *metz*.

Le mélange absolu des désinences en *s* et en *z*, en même temps que les trois faits précédents, montre bien que dès le commencement du XIIIe siècle au plus tard, les auteurs anglo-français avaient entièrement perdu la notion de la différence qui sépare *z* de *s*.

1. M. Bédier dans son édition rétablit *faiz*.

Ceci est un phénomène phonique sur lequel nous n'avons pas le droit de nous arrêter plus longtemps, mais que, du reste, nous retrouverons lorsque nous étudierons la deuxième personne du pluriel et les participes en *é*.

B. — *Chute de la consonne de la terminaison.*

La consonne de la terminaison tombe quelquefois ; c'est un fait assez rare, trop fréquent cependant et qui a trop d'analogues pour qu'on puisse le mettre en doute. On en rencontre déjà un premier exemple dans le ms. A de l'Alexis : *perde* (présent du subjonctif) 12 e ; dans les Quatre Livres des Rois, l'*s* ou le *z* tombe après la diphtongue *ai : fai* (III, 19, 13) ; Boeve présente trois exemples de ce phénomène : l'un qui n'est pas à la rime, *va*, 2080, et auquel on peut opposer le *vas* du vers 3701 ; les deux autres sont à la rime : *affie* (: mie) 47, *die* (: Nubie) 1518. Tobler (Vermisch. Beit., I, 25, 26) considère ces deux verbes comme des impératifs. Il nous semble difficile de nous ranger à cette opinion ; le plus qu'on pourrait dire, c'est que c'est sous l'influence de l'impératif que ces deux verbes ont perdu leur *s*. Voici les deux vers où ils se trouvent :

Messager, je voil que tu ore me afie. (v. 47)
Di moi, dont tu es, je voile que tu le die... (1518)

Nous devons reconnaître que ces deux derniers exemples n'ont peut-être pas toute la valeur que leur attribuait Tobler ; quoiqu'ils se trouvent à la rime, ils ne sont rien moins qu'assurés et peuvent tout aussi bien provenir du scribe que de l'auteur Ils ne sont donnés que par un seul manuscrit, et nous sommes à peu près certains que l'auteur du poème fait rimer sans scrupule des terminaisons qui diffèrent d'une *s* (cf. laisses I, XI, XVI, XXII). Par conséquent, rien n'est plus possible que le texte original ait porté *affies*, *dies*, et que la chute de l'*s* ne remonte qu'au XIVe siècle. Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons les considérer comme des impératifs, et pour nous, sans aucun doute, ce sont des subjonctifs ; il nous est d'autant moins difficile de l'admettre qu'il y a eu avant eux, surtout si nous les rejetons au XIVe siècle, des cas analogues qui montrent la chute de la consonne finale à cette personne. Il y en a évidemment quelques-uns de postérieurs à Boeve de Haumtone,

quoique en petit nombre ; *face* dans Pierre de Langtoft, I, 194, 11 (C. seul) ; *face* dans Nicole Bozon, Contes, § 4, etc.

LA VOYELLE

1° Graphies de l'atone.

La voyelle atone qui dans certains cas précède l'*s* est ordinairement exprimée par *e*. On peut relever d'autres graphies, mais elles sont peu nombreuses. Le Psautier de Cambridge emploie quelquefois *a* : *dunas* (17, 48). Il ne faut pas confondre cette terminaison *as* avec celle de *estas* (id. 9, 21, et dans le Drame d'Adam, vers 114).

On rencontre aussi *ae* dans le même psautier (pour cette terminaison cf. Suchier, *Grammaire*, § 35 d, et Stimming, p. 184) par exemple, *dunaes*, 144, 16, sorte de compromis entre *es* et *as*.

Il est plus commun de trouver la muette exprimée par *i*. Ceci se produit spécialement au XIVe siècle et c'est surtout le verbe faire qui semble susceptible de prendre la terminaison *-is* : *facis* se lit par exemple dans Boeve (2590) dans Nicolas Trivet (47 r°), etc. On peut citer encore *faylis* (Boeve, 2301).

2° Chute de l'*e* atone après la mono-diphtongue *ei*.

C'est évidemment le même phénomène que celui que nous avons déjà eu l'occasion d'étudier à propos de la première personne du singulier ; nous en parlerons donc très brièvement, d'autant plus que le petit nombre d'exemples que nous fournit cette seconde personne ne nous permet pas d'arriver à des conclusions aussi précises que précédemment.

La voyelle atone le plus souvent semble se conserver à l'imparfait jusqu'à Robert de Gretham qui nous donne encore les exemples suivants *saveies* (3 syllabes) 91 v°, *plureies* (3 syll.) ibid.

Cependant au subjonctif d'être, nous trouvons déjà dans Chardri *seis*, Sept Dormants, 1566 :

> Ki ne deïst : « Jhesu beneit seis tu ».

Citons encore dans la Vie de Saint Edward (Rom. XL, vers II, 44) *erreis* :

> Vallet, tu erreis malement.

Plus tard la même forme se rencontre dans Boeve, aux vers 1907,

2211, mais la mesure du vers dans ces deux derniers cas ne peut rien nous apprendre. Au XIV[e] siècle, nous ne retrouverons cet *e* ni à l'imparfait ni au subjonctif ; il a disparu, autant qu'on peut l'affirmer, de l'orthographe aussi bien que de la prononciation : *solays*, Pierre de Langtoft, II, 208, 7 ; *savays*, Nicolas Bozon, Contes, § 32 ; *sais* (subjonctif d'être), Pierre de Langtoft, I, 478, 17.

3° Atone parasite.

Il est encore beaucoup plus rare que la voyelle atone s'introduise là où elle n'est pas étymologique ; ici encore nous pouvons nous demander si nous n'avons pas affaire à des deuxièmes personnes du pluriel avec un sujet singulier (cf. 2[e] pers. plur. en *-es*). C'est ainsi que nous avons *toiles* dans Edward le Confesseur, 751, *creies* (1 syll.) au vers II, 45 de la Vie de Saint Edward (Romania, XL) et encore dans Robert de Gretham (73 r°) ; *oyes* (= oz), Heures de la Vierge, 68 r°. Il est probable que cette atone est purement graphique et même une faute d'orthographe des scribes.

La voyelle tonique.

Nous n'avons aucune observation générale à faire sur la voyelle tonique à la seconde personne du singulier. Nous ferons simplement observer ici que le verbe être présente ordinairement la forme *es* ; *ies* est rare, sauf dans certains auteurs du XII[e] siècle, en particulier Sœur Clémence de Barking (cf. vers 302, 355).

Nous ajouterons aussi quelques mots sur les différentes formes que peut prendre le radical du verbe vouloir ; quelques-unes de ces formes ont déjà été étudiées; nous n'espérons pas donner toutes celles qui peuvent se rencontrer en anglo-français, mais nous pensons avoir relevé les plus importantes. Le radical de la seconde personne est très fréquemment et très longtemps en *vel-* ; on trouve par exemple *vels* dans les Quatre Livres des Rois, III, 17, 10 (cf. pour cette forme Lücking, Mundarten, p. 228).

De cette forme en dérivent naturellement deux autres : d'abord *veus* [1] qu'on lit dans Boeve de Haumtone au vers 407, phénomène

1. Pour la question générale de la vocalisation de l'*l*, on fera bien de consulter Stock dans les Romanische Studien, III, 473 ; J. Vising, Etude, p. 87 ; Schlösser, Die Lautverhältnisse der Quatre Livres des Rois, *passim* ; Schumann, Vokalismus und konsonantismus des Cambridger Psalters, 43.

phonique général de vocalisation de l'*l* qui ne nous regarde pas, et en second lieu *veals*, comme *bels* donne *beals* ; cette dernière forme provient donc par un processus régulier de la forme *vels* (cf. Foerster, Zeitschrift für romanische Philologie, I, 564) [1] ; elle se trouve dans les Quatre Livres des Rois au moins deux fois (I, 21, 3 ; II, 13, 26).

Le second thème de la seconde personne du singulier est emprunté à l'infinitif ; nous trouvons *vols* dans les Quatre Livres des Rois (II, 13, 26) à côté de *veals* ; dans Robert de Gretham où cette forme rime avec « aveols » au fol. 18 v°, forme qui passe naturellement à *vous*, comme au fol. 26 r° des Évangiles des Dompnées. Le radical *voel-* qu'on trouve sous la forme *voelz* au vers 403 de la Vie de Saint Grégoire est régulier, mais plus rare.

Enfin la seconde personne emprunte le thème de la première en *oi* ; nous relevons dans le Saint Auban *voilz* au vers 1668, et dans cette forme l'*l* disparaît quelquefois, comme dans *voiz* que nous donne le ms. B de Boeve de Haumtone pour le vers 2616.

Telles sont les principales formes de cette personne, elles sont, comme on voit, assez variées, mais suffisamment régulières.

1. Pour cette question de *eal*, cf. Meyer-Lübke, I, p. 163 ; Suchier, Grammaire, p. 81 ; et les différentes monographies sur le Psautier d'Oxford (Harseim, p. 282), le Psautier de Cambridge (Schumann, p. 23), les Quatre Livres des Rois (Schlösser, p. 21), etc.

CHAPITRE III

LA TROISIÈME PERSONNE DU SINGULIER

De toutes les désinences, ce sont celles de la troisième personne du singulier qui offrent à notre étude la matière la plus abondante, et peut-être aussi les remarques les plus importantes. La raison de ce phénomène est facile à trouver : c'est en effet la troisième personne du singulier qui se trouve être la plus employée, et qui offre les désinences les plus variées. Par conséquent elle a été plus sujette à l'usure et a offert moins de résistance que des personnes moins communes ou plus homogènes.

LA CONSONNE FINALE

Toutes les troisièmes personnes du singulier sont terminées étymologiquement par une dentale. Comme on le sait, cette dentale peut être caduque ou appuyée.

Nous allons voir que l'évolution de ces deux sortes de dentales en anglo-français, autant qu'on en peut juger, si elle n'a pas été exactement la même, du moins a suivi des directions parallèles.

A. *La dentale caduque.*

La dentale caduque, avant de disparaître, a passé par trois états ; elle a d'abord évidemment été *t* ou *d* dans l'écriture aussi bien que dans la prononciation ; puis, mais le plus souvent sans changer de graphie, elle a pris le son de *th* doux [1] ; enfin, avant de dispa-

1. Voici une courte liste des auteurs qui ont étudié la question de la dentale à la troisième personne du singulier ; Gaston Paris, Introduction de l'Alexis, p. 98 ; Freund, Verbal Flexion, p. 17, 18 ; Koschwitz, *op. cit.*, 60-62 ; Mall, Cumpoz, 82 ; Meister, Psautier d'Oxford, p. 68 ; Fichte, Psautier de Cambridge, p. 65 ; H. Suchier, Reimpredigt, XX ; Rydberg, *op. cit.*, 89, 202 ; P. Meyer, L'Escoufle, Introduction, p. iij ; Willenberg, Romanische Studien, III, p. 409, note 2.

raître complètement, la dentale qui n'est plus prononcée joue encore un certain rôle dans la prosodie lorsqu'elle suit un *e* muet, exactement le rôle que l'*s* finale après une voyelle muette joue dans notre versification traditionnelle, elle empêche l'élision de cette muette. C'est principalement M. H. Suchier qui a mis en lumière cette action de la dentale caduque à la veille de disparaître complètement [1].

Ces différents états de la dentale ont été successifs ; mais rien ne prouve que les changements dans la nature de la dentale se soient produits en même temps pour toutes les terminaisons qui la possèdent. N'est-il pas même possible que cette consonne se soit maintenue plus régulièrement à la terminaison de certains verbes pour des raisons, d'analogie par exemple, qu'il nous est difficile de découvrir ? Les généralisations ici, comme ailleurs, sont fort dangereuses. Elles le sont d'autant plus que pour certaines valeurs de la dentale les points de comparaison nous manquent ou ne sont pas absolument sûrs. Tout le monde admet que la dentale caduque a passé par un son transitoire analogue au *th* doux. Une raison phonique, tout à fait a priori, nous oblige à le supposer ; mais le son, exceptionnel en français, où trouverons-nous la preuve de son existence dans nos textes ? Comme on le verra tout à l'heure, nous pouvons avoir quelques présomptions en faveur de l'existence de ce son ; jamais une preuve indiscutable. Sur un autre point le doute est non seulement permis, mais de rigueur. On admet généralement que lorsqu'une dentale caduque rime avec une dentale appuyée on a une preuve aussi certaine que possible que la dentale caduque a conservé sa valeur primitive. Cela est assez juste pour nos textes du XIIe siècle ; mais une telle rime perd beaucoup de sa force probante, sinon toute force probante, si l'on peut montrer dans un texte plus ancien une preuve que certaines dentales appuyées ou s'affaiblissent ou tombent.

L'étude de la dentale caduque présente donc un certain nombre de difficultés qui pourront nous arrêter plus d'une fois : questions de classes, questions de verbes, doutes sur la valeur phonique d'une graphie, doutes sur la valeur d'une rime.

Ce qui peut nous aider dans ces difficultés, c'est le nombre relativement considérable d'exemples que nous avons pu relever.

1. Ou plutôt immédiatement après sa disparition.

Nous étudierons successivement la dentale caduque dans les terminaisons : *-et*, *-at*, *-it*, *-ut*.

I. *et* = lat. *at* [1].

Un fait indiscutable ressort de l'étude des premiers textes anglo-français : la terminaison *-et* (troisième personne du présent de l'indicatif des verbes de I, et des subjonctifs en *am*) rime librement avec des mots en *e* muet pur, et jamais avec des mots avec une dentale appuyée. Ce qui signifie que cette dentale est tombée et a dépassé les deux premiers états que nous distinguions tout à l'heure. Le fait est si évident que nous nous y arrêterons à peine.

Et cependant, pendant très longtemps, les scribes écrivent ce *t* qui a disparu de la prononciation. Dans les Lapidaires en prose publiés par M. Paul Meyer au volume XXXVIII de Romania, nous trouvons, entre autres exemples, *trovet* à la p. 271, *portet* à la p. 272.

Quelques exemples seulement suffiront à prouver cette chute de la dentale. Le Comput nous donne *signefie* (: Marie) 883 ; *maüre* (: dure) 136 et au subjonctif *die* (: mie) 115. De même dans le Voyage de Saint Brandan on peut trouver *crie* (: Marie) 1253 ; *maine* (: paine) 439 ; *abrase* (: grisopase) 1691 ; *espande* (: grande) 1427, etc.

D'après Walberg, p. lviij, dans le Bestiaire, *-at* rime 83 fois en *e* pur et ne rime jamais avec *e* suivi d'une dentale appuyée. A mesure que nous avançons, nous trouvons des exemples nouveaux qu'il est bien inutile de donner ici. Gaimar, Adgar, Sœur Clémence de Barking, Fantosme, le Drame d'Adam en offrent des exemples par centaines. Toutes ces rimes sont concluantes ; dès le début du XIIe siècle en Angleterre cette dentale a bien disparu de la prononciation et le plus souvent de l'écriture.

Ces cas même sont beaucoup trop nombreux dans le Cumpoz, le Brandan, le Bestiaire, pour qu'on puisse croire qu'elle ait gardé jusqu'à cette époque sa valeur secondaire de *th* doux.

Par conséquent l'anglo-français n'a pas connu les deux premières valeurs de la dentale caduque dans la terminaison *et at*.

1. Cf. Romania, VII, 622. Willenberg, Romanische Studien, III, 409, n. 2 ; P. Meyer, l'Escoufle, Introduction, iii.

Mais celle-ci est restée, au moins partiellement avant sa disparition totale, sous sa dernière forme, celle de dentale de liaison [1] ; elle peut empêcher l'élision à l'intérieur du vers.

L'étude de cette question présente de nombreuses difficultés, et trop souvent, nous resterons dans le domaine de la conjecture. Remarquons tout d'abord qu'on devrait distinguer ici deux questions assez différentes : la question phonique et la question prosodique ; en d'autres termes, il ne serait pas indifférent de préciser jusqu'à quelle époque la dentale caduque finale s'est fait réellement sentir dans la prononciation devant une voyelle comme une consonne de liaison, et à partir de quel moment son maintien n'a plus été qu'une habitude prosodique traditionnelle [2]. Ce n'est certainement pas avec nos textes anglo-français que nous pourrons résoudre cette question d'une façon satisfaisante ; mais nous pourrons peut-être nous former une idée de ce qui s'est passé dans ce dialecte : nous pourrons poser en principe que, tant que la non élision sera la règle, la dentale aura conservé une valeur phonique. Au contraire, lorsque l'hiatus ne sera plus qu'une habitude particulière à certains auteurs, une sorte de tolérance dont ils useront quand le besoin s'en fera sentir, nous pourrons être assurés que la prononciation de la dentale finale, dans les conditions que nous avons dites, ne sera plus qu'un archaïsme, ou un artifice prosodique.

Et, il ne nous est pas très difficile de trouver l'auteur qui, le premier, montre un nombre considérable de cas d'élision : c'est Adgar. Avant lui l'hiatus est la règle : même, l'auteur du Voyage de Saint Brandan ne semble jamais faire l'élision. Il est cependant impossible de montrer une progression régulièrement croissante dans le nombre des élisions d'un auteur à l'autre : nous ne trouvons pas une régularité absolue dans les dialectes du Continent, et à plus forte raison, nous ne pouvons pas espérer que l'anglo-français soit plus régulier que le français même.

Il arrive au contraire fréquemment, et même dans les premières années de la littérature anglo-française, que certains ouvrages présentent, à ce point de vue, un état de choses tantôt plus avancé,

1. Cf. J. Vising, *op. cit.*, pp. 79-80 ; Suchier, Ueber..., p. 80 ; Reimpredigt, p. xx ; Paul Meyer, L'Escoufle, Introduction, p. iij.

2. Quoique la versification en ancien français soit très près de la phonétique, ses règles ont dû toujours être, sur certains points, en retard sur la prononciation.

tantôt plus ancien que d'autres œuvres contemporaines. Par exemple, la comparaison entre les deux poèmes de Philippe de Thaün est fort curieuse : Mall, dans son étude sur le Cumpoz (p. 21), trouve dans ce poème trois cas d'élision à l'intérieur du vers, contre dix où elle n'a pas lieu (cf. aussi Willenberg, Rom. Studien, III, p. 409, n. 2). La proportion est exactement renversée dans le Bestiaire : dans cet ouvrage on trouve 44 cas d'élision contre 12 d'hiatus ; ces cas se trouvant énumérés par Walberg (cf. p. lviij), nous nous dispenserons de les citer. Mais ce qui est plus étonnant, c'est que les élisions sont proportionnellement moins nombreuses dans un ouvrage sensiblement plus moderne, l'Estorie des Engleis, que dans le Bestiaire. Ceci montre déjà avec quelle irrégularité la dentale a été maintenue en anglo-français.

Nous en verrons d'ailleurs de nombreux exemples dans les pages qui vont suivre.

Pour le moment, nous nous contenterons de donner successivement dans l'ordre chronologique les cas d'hiatus, puis les cas d'élision qu'on trouve dans les différents poèmes anglo-français.

Nous venons de dire un mot de l'Estorie des Engleis ; il est évident que les élisions y sont certainement moins nombreuses que les cas contraires, la proportion y est environ de 2 à 3, à très peu de chose près. Il est à remarquer que les présents du subjonctif sont beaucoup plus nombreux que les présents de l'indicatif. Citons quelques-uns de ces vers : nous avons au présent de l'indicatif, *crie* au vers 4976 :

Merci crie a sun seignur.

Nous pouvons en énumérer davantage pour le présent du subjonctif : *rende* au vers 799 ; *vienge* au vers 3867 ; *face* au vers 4990 ; *puisse* au vers 6063. Voici ces vers :

Rende a la dame sun dreit	799,
Vienge a curt hastivement	3867,
Face un offre a sun seignur	4990,
Kil rende al rei sa cité	5954,
Li mal trebuz puisse il prendre	6063,
Vienge al curt, ses diz orras.	6126.

On en pourrait trouver plusieurs autres. Dans Adgar au contraire, les cas de non élision sont très rares : nous n'en avons

relevé que deux ou trois d'assurés, et un nombre à peine plus considérable de douteux. Voici ceux qui nous semblent sûrs.

Ke len les puisse enganer IV, 12,
Que ameinet entre ses gens. VI, 19.

Au contraire les cas d'élision sont très nombreux ; nous ne donnerons pour le prouver qu'un petit nombre de références : IV, 30, VI, 60 ; VII, 41 ; IX, 138 ; XV, 44 ; XVI, 15 ; XVII, 780 ; XVIII, 141 ; XXI, 107, 133 ; XXVI, 129 ; XXVIII, 181, 205 ; XXXIV, 21 ; XXXVI, 44 ; XXXIX, 105, etc.

Élie de Winchester dans sa traduction des distiques de Caton peut nous fournir plusieurs exemples de non élision : cf. vers 190-656 :

Te mette a bandun ;
Kar al busuin se mustre il tut dis.

Dans le Tristan de Thomas, l'élision est certainement devenue la règle ; nous en trouvons des exemples aux vers 171, 204, 425, 437, 641, 1658, etc. Pour ce qui est de l'hiatus, nous sommes quelque peu embarrassés : le savant éditeur, M. Bédier, semble en admettre au moins un, au vers 2819 :

Il ne coveite altre ren.

Au contraire, dans un très grand nombre d'autres cas, il s'efforce de faire disparaître l'hiatus, sans que nous puissions savoir sur quel principe il s'appuie pour admettre les uns et rejeter les autres. Par exemple au vers 1788, il écrit :

Si s'en apareille un flavel,

alors que les deux manuscrits, Douce et Strasbourg donnent : si s'apareille. Il en va de même pour le vers 2582 ; le texte imprimé porte :

Idunc suspire et plure et plaint ;

mais dans les deux manuscrits que nous venons de nommer, on lit : Dunc... Pour ces deux vers au moins, nous n'hésiterions pas à préférer l'hiatus à une correction qui ne s'appuie pas sur le texte ; surtout puisque M. Bédier lui-même admet que les fragments de

Strasbourg et le fragment Douce n'appartiennent pas à la même famille (cf. Le Tristan de Thomas, vol. II, p. 8). Ce ne sont du reste pas les seuls cas d'élision douteux ; il y en a plusieurs autres où l'hiatus est, sinon aussi probable que dans les deux vers précédents, tout au moins aussi vraisemblables que l'élision : au vers 952 le manuscrit donne :

Que li n'estoce autre amer,

M. Bédier ajoute : *un* devant *autre*. Au vers 975 on lit :

Regarde en la main Ysolt,

édition Bédier : Si regarde... ; au vers 981 :

Hidonc plure e merci crie,

texte imprimé : merci li crie. Au vers 1026 :

De ce se derve e enrage,

texte imprimé : E de ce... ; au vers 1164 :

Gete un cri e rien ne dit ;

texte imprimé : Si gete... ; au vers 2195 :

Puis li demande u il vait,

texte imprimé : E puis li...

Dans un très grand nombre d'autres cas, l'émendation proposée par l'éditeur est plus vraisemblable, sans être assurée ; nous n'en citerons qu'un exemple, le vers 869 :

Trove Ysolt chantant un lai ;

M. Bédier intervertit l'ordre des deux premiers mots du vers, et il est fort possible qu'il ait raison. Pour tous les autres cas, nous croyons les corrections malheureuses ; en particulier, nous ne pouvons admettre celles qui sont proposées contre l'autorité de deux manuscrits [1].

1. Il faut du reste ajouter que M. Bédier n'est pas lui-même très sûr de la validité des corrections qu'il a imprimées ; on peut voir la note assez hésitante qu'il consacre à ce point (vol. II, p. 30, n. 2) ; M. Bédier n'y cite que cinq cas en tout (y compris le vers 2819) où il croit l'hiatus possible. Nous en admet-

Par conséquent, il est assez difficile, en se fiant au texte imprimé, de se faire une opinion exacte sur les cas d'hiatus dans Thomas, alors que l'éditeur semble être parti de ce principe qu'il devait supprimer tous les hiatus possible et qu'il y a réussi en ajoutant aux vers où ces hiatus se produisent quelque monosyllabe, tel que *e*, *si* etc., ce qui est toujours assez facile.

Cependant, du moment qu'on admet que des cas d'hiatus se rencontrent dans Thomas, et qu'on en trouve d'autres dans les auteurs contemporains et même postérieurs, il semble difficile de pouvoir faire un choix entre les cas que nous fournissent les manuscrits, de reconnaître les uns et de rejeter les autres sans avoir pour cela des raisons graves fournies par les manuscrits eux-mêmes ou par la grammaire. Nous devons donc, nous semble-t-il, faire entrer en ligne de compte les cas d'hiatus que M. Bédier a rejetés sans autorité suffisante. Mais même après que nous l'aurons fait, il n'en restera pas moins vrai que le nombre des élisions reste encore supérieur au nombre des hiatus ; la proportion en faveur des premières nous a semblé légèrement plus forte que celle que nous avons calculée dans l'Estorie des Engleis.

Il en va sensiblement de même pour la Folie Tristan. Les élisions indiscutables sont assez nombreuses (cf. vers 47, 60, 156, 247).

M. Bédier admet que dans un seul cas l'élision n'a pas eu lieu (cf. p. 12) :

Bele, ne vus en membre il? 659

Il rejette au contraire celui qu'on trouve au vers 373 :

Li fols se turne a cest mot,

et imprime : a icest mot.

Si nous passons maintenant au poème de Haveloc, nous trouvons que l'élision au contraire est plus rare que l'hiatus.

trions bien davantage. Pour se faire une opinion il ne faut pas du reste ne considérer que les habitudes de Thomas lui-même ; il est bon de les comparer à celles de ses contemporains dont la langue se rapproche de la sienne ; nous ne voyons que très peu de différence entre la langue de Thomas et celle de Gaimar. Or, dans Gaimar la non élision, comme nous venons de le montrer, est très commune.

Le seul cas assuré d'élision, autant qu'on peut l'affirmer, se lit au vers 718 :

Aval la gette ignielement,

tandis que les cas d'hiatus semblent assez nombreux, par exemple aux vers

La demande ou il ert nez 537,
Si Dieu la mette a honur 642,
Le cri lieve en la cité 708.

Mais Haveloc est une exception à cette époque ; la Sœur Clémence de Barking, qui ne saurait être de beaucoup postérieure au poème d'Haveloc, fait ordinairement l'élision (cf. vers 27, 34, 253, 669, 854, 1014, 1671, 1817, 1868, 1926, 2068, 2375 (2 cas) 2425, 2495, 2521, 2685, 2687).

Nous avons cependant relevé quatre cas assurés de non élision :

Ico te mande il par mei 559,
Que nul mustre en sa parole 510,
Vers lui se turne a itant 2153,
Dunc cumande ignelement 2246.

Il est beaucoup moins aisé de savoir si dans Jordan Fantosme l'élision a lieu ou non, non pas seulement parce que les vers dans la Chronique, comme chez la plupart des auteurs anglo-français, sont irréguliers, mais parce que, comme l'ont fait observer M. J. Vising, M. H. Suchier et M. Paul Meyer, l'auteur mélange d'une façon capricieuse les vers de douze, de quatorze et de seize syllabes.

Toutefois l'hiatus semble assuré dans un petit nombre de cas :

Ne quide en sa vie estre desprisunez 240,
Le cuer al plus hardi en tremble e chancele 242,
En romanz devise un bref, d'un anel i'enseele; 538.

Les deux suivants sont plus douteux :

Mes ki bon conseil saverad, vienged avant, sil die (14 syllabes)[1] 179,
Suspire e purpense cument ele est alee[2]. 777

1. Ici on trouve un exemple de ce que nous avons dit plus haut ; on pourrait facilement réduire ce vers de 14 syllabes à 12 en lisant : mes ki bon conseil savrad, vienge avant, sil die. Nous préférons même cette leçon (cf. futur).

2. L'*e* muet à l'hémistiche me semble ne pas compter dans Fantosme.

L'élision est certaine dans les cas suivants : vers 107, 302, 492, 779, 796, 2054.

Quant au Saint Gilles, nous avons compté environ soixante-dix cas présentant l'élision, et nous avons pu en passer quelques-uns. M. Gaston Paris cite onze cas où elle n'a pas lieu, vers 70, 135, 482, 617, 634, 776, 1329, 1386, 1581, 2844, 3524 (cf. p. XIX, n. 1); on peut y ajouter trois autres :

E comandet a ses servanz, 580,
Ne ren k, ume en pussed user, 1267,
Li abes lur mustret e dit 2537.

Chez Guischart de Beaulieu enfin les exemples d'élision sont extrêmement nombreux ; nous en avons compté plus de trente, et il y en a davantage (cf. vers 32, 35, 112, 177, 213, 268), et il n'y a en tout que quatre cas assez douteux, de non élision.

Le peissun prend le verm ke il quide user 893,
Le verm trove il duz e trove puis amer 894,
N'en i ad nul tant fort nel voille envahir 1086,
Quanque li hoem ad ci trestut mette en guage 1492.

Nous ne croyons pas qu'on puisse trouver d'autres cas d'hiatus dans Guischart de Beaulieu, et des quatre exemples cités ci-dessus deux au moins sont assez douteux (894 et 1492) car ils sont en partie des conjectures de l'éditeur. Les cas d'hiatus sont rares dans l'Ipomédon ; en voici un que nous lisons au vers 1434 :

Ameine il tut son harneis.

Le poème de Renaut de Montauban nous fournit au moins un exemple d'hiatus, p. 13 :

Par les degrez de marbre comencet a puer.

Dans le Drame d'Adam, les cas sont peu fréquents et l'élision semble toujours avoir lieu (cf. vers 63, 112, 510, 514, 599).

Pour dire le moins, il n'est donc pas très difficile de tirer une conclusion de l'étude de la langue des écrivains du XII[e] siècle, et la raison est facile à comprendre : le maintien de la dentale de liaison à partir de 1160 environ, dépend presque entièrement du goût personnel et des habitudes des auteurs.

Nous n'irons pas toutefois jusqu'à dire que les habitudes des

écrivains anglo-français prises dans leur ensemble sur ce point spécial manquent entièrement d'unité et que chacun d'eux a été uniquement guidé par sa fantaisie ; nous ne le croyons pas et nous pensons même que les pages précédentes nous montrent une véritable évolution ou plutôt progression dans la langue Il se peut qu'il y ait des exceptions comme Adgar; cela arrive ailleurs qu'en anglo-français ; le mouvement général est cependant très bien marqué dans ses grandes lignes et progressif.

Il y a conséquemment un certain nombre de points qui nous semblent ressortir assez clairement des pages précédentes.

1° La dentale de liaison n'a conservé une valeur phonique que jusque vers 1160. Les différences que nous avons notées sur ce point entre le Cumpoz et le Bestiaire pourraient faire croire que ce changement s'est effectué pendant la vie même de Philippe de Thaün, et cela est fort possible, mais bien douteux ; le grand nombre de cas d'hiatus qu'on trouve dans les écrivains immédiatement postérieurs nous pousserait à croire qu'il faut reculer cette date. Mais on ne saurait descendre plus bas que 1160. Du reste, il est fort possible que la même date ne puisse s'appliquer à tous les auteurs, ni à toutes les parties de l'Angleterre.

2° Après 1160, la dentale n'a plus qu'une valeur de convention, que certains auteurs reconnaissent, mais qui semble presque ignorée des autres. Cependant la grande majorité des auteurs, peut-être même la totalité, a conservé le souvenir de l'usage des écrivains de la période immédiatement précédente, et montre un certain nombre de cas d'hiatus.

3° Ce nombre va décroissant à mesure qu'on se rapproche du XIIIe siècle.

Pendant cette dernière période, la question ne se simplifie pas, au contraire; on peut même tout d'abord se demander si elle existe. L'usage de maintenir la dentale de liaison diminuant visiblement, il faut admettre qu'à un certain moment dans l'histoire de l'anglo-français, cette dentale a disparu complètement. Quel est ce moment précis? Il est impossible de l'indiquer avec quelque certitude.

Ce n'est pas seulement parce que comme aux autres périodes chaque auteur a des habitudes qui lui sont propres, mais surtout parce que, à partir de 1200, l'irrégularité de la versification ne nous permet jamais de savoir si nous avons à faire, dans telle ou telle

occasion, à un cas d'hiatus ou à un vers court. Nous sommes le plus souvent réduits à des conjectures plus ou moins hasardeuses; pour tenter de donner plus de solidité à une base aussi fragile nous avons établi pour les auteurs les plus importants, en dehors des vers qui présentent un hiatus ou une élision possible[1], la proportion des vers normaux, des vers longs et des vers courts.

Lorsque cette proportion est fortement en faveur des vers normaux ou, si cela arrivait, des vers longs, il y aurait plus de chance, étant donné un vers quelconque, pour qu'il soit normal ou long plutôt que court, et si les cas où nous pouvons nous demander si nous nous trouvons en présence d'un vers court ou d'un hiatus se présentent avec une certaine fréquence, nous pouvons avoir une quasi-certitude que quelques-uns au moins de ces vers présentent bien des hiatus. En d'autres termes si nous trouvons qu'un auteur n'aime pas les vers courts, nous pourrons, lorsque nous aurons à décider si un vers est court ou présente un hiatus, pencher pour la seconde hypothèse.

C'est ce qui a lieu pour Chardri; chez lui, tout d'abord, le nombre d'élisions est considérable : voici quelques chiffres qui, quoique ne représentant pas tous les cas d'élision, en donneront une idée : Josaphat : 304, 348, 370, 976, 1143, 1453, 1641, 1680, 1836, 1837, 1940, 2580. Set Dormans : 400, 608, 1117, 1119, 1245, 1283, 1479, 1499, 1539, 1768, 1880, 1882. Petit Plet : 154, 559, 882, 918, 1305, 1371, 1754.

Dans tous les cas précédents, l'élision rend les vers justes.

En outre, on peut relever un assez grand nombre de cas où il est possible que l'élision n'ait pas eu lieu; or en étudiant la versification de Chardri, on trouve, exclusion faite des vers contenant un cas possible de non élision, que pour les trois poèmes il y a environ 12 °/₀ de vers courts, 14 °/₀ de vers longs et 74 °/₀ de vers normaux ; il n'y a donc que 12 chances sur 100 pour qu'un vers donné soit court; il est donc probable que la majorité des cas suivants représentent des cas d'hiatus.

Josaphat :

Ki ken die u mal u ben ; 23.
Nen sace en tute manere ; 726.

1. Dans un long poème le nombre de ces vers est trop petit pour changer sensiblement les proportions dont nous parlons dans les lignes suivantes.

Kil me quide issi deceivre ; 963.
Estendu se lance a terre ; 1094.
Kil ne pusse estre truve ; 1174.
Cil leve od sa cumpainie ; 1675.
Ke ne venge a cele feste ; 1736.
Kil li eide a cel besoin ; 1939.
L'enfant le grante erraument ; 2443.

Set Dormans :

Ki cest païs deive aveir ; 1104.
Meintenant se lance a terre ; 1556 (cf. Jos. 1094).
Ne vus greve en ceste vie ; 1724.
Kil vus tenge en unite ; 1837.
Pes nus tenge en tute terre ; 1842.

Petit Plet :

Li veuz hoem se dresce a tant ; 547.
Lem le troeve en l'escripture ; 603.
Se il dechece en veillesce ; 605.
L'em l'esproeve en maladie ; 736.
Amur prise e met en haut ; 1283.

Il y a donc dans les trois poèmes de Chardri 19 cas où l'hiatus est possible (douze présents de l'indicatif et sept présents du subjonctif). Comme les vers courts sont relativement rares chez ce poète, il est évident qu'un certain nombre, peut-être la plupart, des vers que nous avons cités ne sont pas des vers courts. En d'autres termes quelques-uns de ces vers, lesquels? nous ne pouvons le préciser, présentent encore des exemples d'hiatus.

Si nous admettons que la moitié de ces vers sont courts, il en restera encore une dizaine où l'influence de la dentale caduque se fait encore sentir.

La proportion serait alors entre les cas de hiatus et les cas d'élision, environ de 1 à 5, peu différente, comme on le voit, de celle que nous avons trouvée dans la Vie de Saint Gilles.

Après les poèmes de Chardri, nous voyons les cas de non-élision diminuer encore. Nous n'avons pas pu déterminer de proportion entre les hiatus et les élisions dans le long poème de Robert de Gretham ; mais nous avons pu nous convaincre que les Évangiles des Dompnées contiennent des exemples des uns et des autres. Inutile de citer des cas d'élision, voici deux vers où elle ne se fait certainement pas ; tous les deux se lisent au fol. 23 r°.

Ki guverne e terre e ciel,
Ne cesset il loinz enveier.

Il y en a évidemment quelques autres ; mais le texte restant encore à établir, nous n'en citerons pas davantage.

Le Psautier en vers coués, Harléien 4070, présente aussi un nombre assez considérable de cas d'hiatus, comme :

Ki se fie en sei	156 d.
Ki dune a ses druz	323 e.
Si te vienge a gre	380 f.

Mais le nombre des hiatus est probablement inférieur à celui des élisions (cf. Gœdicke, p. 25).

Avec le Saint Edmund et le poème d'Edward le Confesseur, nous pouvons arriver à des résultats plus assurés.

Dans le premier de ces ouvrages, la versification est relativement très correcte, plus correcte que celle des poèmes de Chardri, surtout si on prend la peine de rétablir le texte, ce qui est ordinairement très facile. Voici la proportion des vers courts, longs, normaux :

Nous avons trouvé 90,5 °/₀ de vers normaux, 7,5 °/₀ de vers courts et 2 °/₀ de vers longs.

Or, si dans ce poème il y a un nombre considérable d'élisions (par exemple, à l'intérieur des vers 160, 235, 314, 833, 1792, 1847, 1963, 2211, 2252, 2367, 1737, et pour le subjonctif 650, 838), nous ne trouvons que des exemples fort douteux d'hiatus ; voici tous ceux que nous avons relevés :

Vers Occident garde e veit 1252

Mais ici il faut probablement lire : regarde.

Qui les regiuns done e tolt 1785

D'après le vers 2071 il semblerait que *regiun* ne compte que pour deux syllabes (cf. aussi Miss Pope, *op. cit.*, p. 72 et 73, n. 1); mais il est plus naturel de prendre ce mot comme ayant ici trois syllabes.

Lothebroc sonne en engleis. 1885

Sonnent conviendrait aussi bien pour le sens.

A cels parle Ingar e dist: 2163.
E si parle al messager : 2316

Il est probable que pour ces deux derniers exemples il faut lire parole qui est la forme ordinaire à cette époque, et même plus tard, comme dans Dermod, vers 1434.

Par conséquent, il nous semble qu'il ne reste pas un seul cas probable de non élision dans tout le poème de Saint Edmund.

A première vue, il semblerait qu'il en aille tout autrement dans la Vie d'Edward le Confesseur; les élisions sont évidemment nombreuses, mais on rencontre quelques cas d'hiatus dont on ne peut pas disposer aussi aisément que dans le poème précédent par des changements très simples du texte. Nous ne citerons qu'un petit nombre de ces exemples :

Tuz surmunte e tuz justise 385,
Chef e cors gette en Tamise 499,
Benoit sacre enoint a rei 657,
E mut le moneste e prie 666,
Tendrement suspire e plure 732, etc.

On pourrait croire que ces quelques vers présentent des exemples bien caractérisés d'hiatus; mais il faut observer : 1° Que le texte n'est donné que par un seul ms., ce qui ôte aux exemples précédents beaucoup de leur autorité; 2° Que la versification de ce poème est beaucoup moins correcte que celle du poème précédent. On ne trouve guère que 60 °/o de vers normaux; plus exactement, la Vie d'Edward le Confesseur nous semble écrite en vers de huit et de sept syllabes; on trouve d'assez longues tirades dont les vers n'ont pour la plupart que sept syllabes, par exemple 603 sqq. Par contre les vers de six syllabes et les vers longs sont très rares.

Il en résulte que, pas plus pour ce poème que pour le Saint Edmund, nous ne pouvons admettre l'existence de l'hiatus à la troisième personne du singulier en *e*, il y a de fortes présomptions pour que l'élision soit régulièrement effectuée dans ces deux poèmes.

Nous croyons que les résultats auxquels nous sommes arrivés jusqu'ici présentent un certain degré de certitude. La méthode qui consiste à établir des proportions entre les vers courts, longs et normaux, et à fonder tout le raisonnement sur les chiffres qu'on obtient, pourra peut-être sembler très aventurée et ressembler un

peu trop aux combinaisons des jeux de hasard. Elle a été certainement appliquée, plus ou moins délibérément, avant nous, et doit nous conduire dans la question présente à des résultats qui ne sont pas négligeables, qui même ne doivent s'écarter que de très peu de la réalité.

Tout au moins, elle nous donne ce résultat positif que dans les poèmes de Chardri les vers courts sont rares; or, nous trouvons un certain nombre de vers qui doivent contenir des exemples d'un usage qui se trouve dans les poèmes immédiatement antérieurs. Il semble très naturel d'adopter la seconde alternative. De l'autre côté, les vers courts dans Edward le Confesseur sont fort nombreux (35 °/₀) nous n'aurons donc pas à recourir à l'hypothèse de l'hiatus pour expliquer les quelques vers que nous avons cités.

Nous en conclurons que l'*e* de la terminaison latine *-at* ne s'élide pas toujours pendant le premier tiers du XIIIe siècle ; que les exemples que nous fournissent les poèmes de Chardri nous semblent presque isolés à cette époque ; enfin que les auteurs qui le suivent immédiatement et appartiennent au second tiers du même siècle, ne montrent aucune trace de cet usage.

Pour les œuvres postérieures à la Vie d'Edward le Confesseur, le moyen indirect de contrôle dont nous nous sommes servis tout à l'heure vient à nous manquer complètement. A partir du Saint Auban, la versification devient trop irrégulière; la proportion des vers qui s'écartent de la normale est trop élevée pour que nous puissions avancer quelque chose avec quelque certitude, et nous ne sommes même pas assurés qu'il y ait un seul cas de non élision.

Cependant les vers courts où l'hiatus de la muette finale de la troisième personne du singulier rétablirait la mesure du vers sont, dans le Saint Auban particulièrement, en très grand nombre; en fait, si on admettait pour ce poème la non élision dans tous les cas où elle est possible, nous en trouverions beaucoup plus dans le Saint Edmund, que dans Edward le Confesseur, et même que dans Chardri. Ce serait déjà, nous semble-t-il, une raison suffisante pour rejeter tous ces cas d'hiatus possible. Voici les vers où les cas se rencontrent: 24, 59, 103, 104, 175, 184, 363, 369, 454, 475, 506, 572, 652, 685, 698, 739, 1642, 1704 et quelques autres. C'est trop pour que nous puissions y croire. Dans les autres poèmes du milieu du XIIIe siècle, nous n'avons aucun exemple assuré d'hiatus. L'éli-

sion a communément lieu dans Aspremont et Sardenai et il est douteux qu'il faille voir des hiatus dans les quatre vers suivants :

Ke chevalier face en sa cuntreie ;	Aspremont.	74.
Li arcevesche se dresce en estant ;	—	246 ;
Si comence a lui parler ;	Sardenai,	64 (L & O.)
Si le comence aprochier ;	—	103.

Pour ce dernier vers on pourrait peut-être lire « a aprochier » (cf. vers 247 O).

Nous croyons cependant qu'il est possible de considérer *se dresce en estant*, *Si comence a lui parler*, comme de véritables formules poétiques léguées par la poésie antérieure et acceptées en bloc avec leur ancienne valeur prosodique; et s'il en est ainsi ce sont pour ainsi dire de véritables clichés, des cas d'hiatus inconscient, et les autres exemples de Sardenai et d'Aspremont n'ont plus assez d'autorité pour nous faire admettre que les auteurs de ce poème connaissaient plus ou moins exactement l'existence ou la valeur de ce que nous avons appelé la dentale de liaison.

Du reste, les deux poèmes que nous venons de citer ne sont certainement pas les seuls à nous donner des exemples de ce genre ; c'est ainsi que nous retrouvons jusqu'au commencement du XIV[e] siècle de ces formules, qui sont des clichés prosodiques autant que des clichés épiques. Citons par exemple dans l'*Évangile de l'Enfance* (62 b), mss. O et C :

Si se comence a dresser

Mais à part quelques exemples de ce genre, nous n'avons pas relevé de cas assuré d'hiatus à cette époque. Si nous prenons *The Song of Dermod and the Earl*, nous pourrions de prime abord croire retrouver dans les vers suivants des exemples de la persistance de la dentale de liaison :

Reymund parole a sa gent	1434
A haute voiz leve un cri	3455.

Mais dans ce poème, la proportion de vers courts est très forte ; nous en avons compté 35 °/₀ ; autrement dit, il semble être régulièrement écrit en vers de huit ou de sept syllabes. Par conséquent il est très difficile d'admettre que nous pouvons avoir dans ce poème un seul exemple d'hiatus.

Nous pensons donc que si, à la rigueur, on admet que la dentale de liaison ait laissé des traces dans la Vie de Saint Auban, et nous n'irions certainement pas jusque là, on doit arrêter de toutes façons à la date de ce dernier poème le phénomène qui nous a occupé dans les pages précédentes.

Du reste, dans les poèmes à versification régulière du XIV[e] siècle, le siège de Carlaverok ou le poème du Prince Noir, nous n'en avons relevé aucune trace.

Conclusions sur la dentale de liaison.

Nous ne cacherons pas que les conclusions que nous permet de tirer l'étude précédente ne sont pas aussi précises que nous pourrions le désirer.

Un certain nombre de faits toutefois en ressortent et nous paraissent absolument indiscutables. En voici l'énumération :

1° La dentale finale dans les troisièmes personnes en *et* = *at* n'a jamais en anglo-français connu d'autre existence que celle de dentale de liaison.

2° Cette dentale a gardé une valeur phonique jusque vers 1150 ou 1160 au plus tard.

3° Elle se rencontre depuis le commencement de la littérature française en Angleterre et dure, soit jusqu'à Saint Auban (vers 1250) soit au plus tard jusqu'à The Song of Dermot and the Earl (ver-1270).

4° Pendant cette longue période la fortune de la dentale de liaison a connu des hauts et des bas ; elle a été souvent employée suis vant les goûts particuliers de chaque auteur, et il arrive qu'elle est plus fréquente dans un auteur du XIII[e] siècle, comme Chardri, que dans tel autre au XII[e] comme Adgar.

5° Malgré tout, en considérant les grandes lignes de l'histoire de cette dentale, on voit que son emploi diminue d'une façon progressive entre 1110 et 1250.

II. La dentale dans les terminaisons en *a* (d).

Tous les futurs, les prétérits de la première conjugaison, le présent de l'indicatif du verbe avoir, et un peu plus tard, du verbe aller ont la troisième personne du singulier terminée en *a* suivie d'une

dentale caduque. Il serait intéressant de connaître exactement l'évolution de cette dentale en anglo-français. Malheureusement, les renseignements que les rimes peuvent nous donner, sont beaucoup moins précis encore que pour les désinences en *e* (*t*) ; les rimes en *a* pur et les rimes en *a* avec dentale appuyée sont très peu nombreuses ; pour les premières on ne trouve guère que les monosyllabes, *ça*, *la*, *ja* et des mots latins ou savants ; pour les secondes, nous avons relevé dans le Roland les composés de battre, *mat* première personne singulier de mater, *quat*, il y en a probablement quelques autres, mais il n'en reste pas moins vrai que les rimes sont rares. C'est en partie pour cela que la plupart des écrivains anglo-français emploient les formes qui nous occupent actuellement surtout en interrime ou les font rimer avec quelques autres mots en *a* terminés eux aussi par une dentale caduque. Il en résulte que le plus grand nombre des rimes ne nous apprend rien. Il y a encore, nous semble-t-il, une autre raison pour que nous soyons dans l'incertitude. Nous pensons que la dentale finale caduque a pris et a conservé pendant quelque temps un son affaibli correspondant assez exactement au *th* doux anglais ; or, ce son n'est en français qu'un son transitoire qui ne pouvait se rencontrer que dans des mots à terminaisons analogues ; c'est pourquoi, tant que la dentale caduque a conservé ce son de la spirante, les auteurs anglo-français ont été réduits à n'user guère que des interrimes s'ils voulaient rimer exactement ; et s'ils ne riment pas exactement, à quoi nous servent leurs rimes ? Nous sommes donc ici dans le domaine des conjectures ; mais puisque l'on admet généralement que la dentale intervocalique française a passé par un état analogue à celui de *th* doux, il semble difficile de ne pas croire que le même phénomène se soit produit pour les terminaisons en *at*, surtout dans un pays où le son *th* doux a une stabilité qu'il n'a jamais eue dans le français du continent. Et ce que nous disons des terminaisons en *-at* s'applique presque autant aux terminaisons à dentale caduque en *-it* et en *-ut*.

Nous voyons en effet, au commencement du XIIIe siècle, que les terminaisons qui nous occupent ne riment ni en *a* pur ni en *a* appuyé. Si nous prenons par exemple le Cumpoz, nous pourrons relever plus de cent interrimes de troisièmes personnes du singulier des prétérits de I, de futurs, du présent de l'indicatif d'avoir. Dans ces rimes, et dans le corps du vers, la dentale est constamment con-

servée dans l'écriture ; mais elle n'a pas la valeur de la dentale appuyée du mot *bat* par exemple. Qu'elle ait encore une certaine valeur, c'est ce que montre, semble-t-il, l'absence absolue des rimes de ces terminaisons avec des mots en *a* pur.

Car comment pourrions-nous expliquer dans ce poème l'absence complète de rimes, qui, dans les ouvrages subséquents, deviendront relativement nombreuses ? La seule raison que nous puissions imaginer, c'est que la dentale n'a pas encore disparu, mais a pris un son qui n'est pas celui de la dentale appuyée. Ce raisonnement nous donne une présomption, sinon une preuve, que, vers 1110, la dentale caduque des terminaisons en *-at* avait un son affaibli, qui ne saurait être que celui de *th*.

Il est du reste probable qu'elle ne l'a pas conservé très longtemps, et les poèmes suivants accusent la disparition progressive de cette dentale. Le Voyage de Saint Brandan, le Bestiaire et l'Estorie des Engleis contiennent un certain nombre chacun de rimes accouplant une terminaison en *-at* avec quelque mot en *-a* pur. Le petit nombre d'exemples que nous relevons dans ces trois ouvrages tend à nous faire croire que l'évolution n'était pas encore complète et que les poètes n'employaient guère ces rimes qu'à leur corps défendant. Le Brandan n'en a qu'une seule : *va* (: la), à côté de plusieurs interrimes ; le Bestiaire en a davantage ; *ad* qui rime surtout avec des futurs et des prétérits (*ad* (: purat) 499 ; (: dunat) 801 ; (: bevrat) 3061, etc.) se rencontre dans des rimes en *-a* pur : (: Honocrotalia) au vers 1239 ; (: mandragora) au vers 1576, et un futur rime de la même façon : *vera* (: assida) au vers 1264. Gaimar ne nous offre pas un nombre aussi considérable d'interrimes : *durra* (: la) au vers 6062.

On est donc fortement tenté de considérer la période qui s'étend du Brandan à Gaimar (1121-1150) comme le moment pendant lequel la dentale caduque de ces terminaisons perd la dernière valeur qu'elle était appelée à prendre.

Quoi qu'on puisse penser de cette hypothèse, il est hors de doute qu'après Gaimar la dentale caduque a disparu entièrement de ces terminaisons. Chez Adgar, Simun de Freine, Fantosme, Guischart de Beauliu, elles riment couramment en *-a* pur ; nous n'en donnerons que quelques exemples, car ce fait a été reconnu bien souvent déjà.

Adgar entre autres exemples nous donne : *getta* (: la) V R 222 ; *mena* (: ca), VI, 2, 175 ; au vers 699 du Roman de Philosophie de Simun de Freine on lit *va* (: la). Dans Jordan Fantosme, nous rencontrons le présent *a* à la rime avec *ja* aux vers 1220, 1247 ; le futur *atendra* rimant avec Albania au vers 530 ; le préterit *avua* avec dela aux vers 531, 2521 ; *apela* avec la au vers 1961 et plusieurs autres.

Nous pouvons donc considérer comme assuré que nos terminaisons ont définitivement perdu leur dentale vers 1150.

Cependant, si ce son transitoire disparaît assez vite, nous croyons que le souvenir de son existence a dû persister assez longtemps dans un certain nombre de cas particuliers. C'est du moins de cette façon que nous interpréterions la graphie du scribe de Guischart de Beauliu qui représente la dentale finale non appuyée d'un futur par le signe qui en vieil anglais représentait le son du *th* doux. Du reste, il ne nous convient pas de discuter la valeur de ce signe dans nos manuscrits ; nous pouvons toutefois rappeler que le signe *th* ou un signe équivalent n'est pas rare du tout dans les différents manuscrits anglo-français : à côté de *charrað* qu'on trouve pour le vers 89 dans le Sermun de Guischard de Beauliu on rencontre encore *suffrid* pour le vers 910 dans le même manuscrit.

Mais beaucoup mieux que la graphie de Guischart de Beauliu, et les graphies analogues s'il y en a, le raisonnement que nous tenions précédemment peut nous convaincre qu'à une certaine époque, la dentale avait le son de *th* et même nous préciser le moment où elle l'a perdu.

Si dans le Cumpoz, le Brandan, le Bestiaire et l'Estorie des Engleis les interrimes en *a* sont nombreuses, les rimes en *a* pur rares ou absentes, et que, après Gaimar, ces dernières deviennent presque aussi communes que les premières, c'est que la dentale finale a eu entre 1100 et 1150 un son qu'elle a perdu après cette date.

III. La dentale dans les prétérits en *i*.

Pour les prétérits en *i*, nous pouvons, dans nos textes anglo-français, trouver la dentale, avant sa chute, sous deux formes, d'abord avec sa valeur propre et rimant avec des dentales appuyées ;

ensuite, mais ici nous ne pouvons guère avancer que des hypothèses très discutables, avec une valeur affaiblie.

Les exemples qui nous montrent des troisièmes personnes de ces prétérits à dentale appuyée sont rares en anglo-français, mais ils suffisent pour nous montrer que le souvenir de l'usage ancien n'a pas entièrement disparu jusqu'au milieu du XIIe siècle. C'est ainsi qu'on trouve dans le Cumpoz *raemplit* à la rime avec dit aux vers 1802 et 1122, dans Gaimar entre autres exemples, *menti* rime avec dit (au vers 2773) ; enfin dans Fantosme on trouve *nurrit* rimant avec vit (au vers 596). Nous pourrions citer un exemple plus récent : *atendit* qui rime avec vit au vers 1179 du Saint Gille; cette rime semblait à juste titre probablement suspecte à Gaston Paris qui propose de lire atendeit : veit.

Néanmoins les exemples que nous fournissent le Cumpoz, Gaimar et Fantosme suffisent pour établir la présence, exceptionnelle si l'on veut, de la dentale caduque jusque dans la seconde moitié du XIIe siècle; elle peut être un phénomène morphologique aussi bien qu'un phénomène phonique.

Il est certainement plus difficile d'établir d'une façon satisfaisante l'existence de la dentale avec son transitoire. Nous avons cependant de fortes présomptions, sinon des preuves absolues, qu'elle a eu le son de la spirante.

Il est certain que plusieurs auteurs, celui du Voyage de Saint Brandan spécialement, s'abstiennent de faire rimer ces prétérits autrement qu'entre eux. Cependant les mots terminés en *i* pur ou en *i* avec dentale appuyée sont assez nombreux, et cela rend l'abstention de ces auteurs plus significative que pour les troisièmes personnes en *a*. Nous avons peut-être une preuve plus positive si on peut accorder quelque valeur probante à certaines rimes de Gaimar.

Dans l'Estorie, *cumbatit* rime avec Edelfrid (vers 1013) et avec Berefrid (vers 1625). Ces deux noms avaient alors en anglais comme consonne finale un *th* doux. Ces arguments sont loin d'être absolument convaincants; mais d'un côté comme nous venons de le voir, la dentale finale des prétérits en *i* subsistait, quelquefois au moins; et de l'autre, comme nous allons le montrer elle avait à la même époque disparu dans un grand nombre de cas ; il est difficile de ne pas admettre que le son intermédiaire n'a pas laissé quelques races dans les textes de cette même époque.

Les rimes les plus nombreuses nous montrent ces prétérits rimant avec des mots en *i* pur; par exemple déjà dans le Cumpoz nous relevons *failli* (: ami) 167 ; *venqui* (: enemi) 781 ; *cumbati* (: enemi) 827 ; *raempli* (: di) 941. Cf. aussi vers 969, 1971, 3147. Il en est de même du Bestiaire, comme on peut le voir aux vers 143, 296, 2381.

Dans Gaimar les cas où la dentale est absente sont beaucoup plus fréquents que ceux où elle est conservée, et les rimes ne sont pas rares, *eveilli* (: cri) 237 ; *oï* (: cri) 855 ; *recuilli* (: fini) 4851 ; *cũmbati* (: hardi) 5081.

Dans Fantosme, et à l'exception du cas cité plus haut, la dentale a disparu [1] ; nous avons relevé un nombre assez considérable de rimes probantes dans la Vie de Sainte Catherine, de Sœur Clémence de Barking (cf. vers 491, 1784, 736) et dans Adgar (II, 68 ; III, 35 ; XVIII, 171 ; XIX, 156 ; I Eg. 28 ; I Eg. 56 [2]). Dans ces deux derniers auteurs, c'est le seul genre de rime qui subsiste. Nous n'irons pas plus loin ; les rimes que nous avons citées montrent que la dentale caduque a définitivement disparu des Prétérits en *ivi*, vers 1175. Nous la verrons du reste reparaître, mais appuyée d'une *s* sous l'influence des Prétérits en *si* ; ceci est du reste une question toute différente que nous traiterons plus tard.

En résumé, pour ces prétérits, la dentale a subsisté sporadiquement pendant les trois premiers quarts du XIIe siècle, elle avait cependant commencé à disparaître dès le début de la littérature anglo-française, mais elle ne disparaît définitivement sous cette forme qu'au commencement du quatrième quart du XIIe siècle.

Quant au son intermédiaire de *th*, on peut croire qu'il a disparu avant 1175.

IV. Chute de la dentale dans les prétérits en *u* (*d*).

Les exemples que nous relevons pour cette question comportent eux aussi un certain élément de doute, beaucoup moindre toutefois que pour les troisièmes personnes que nous avons déjà examinées.

1. Cf. J. Vising, *op. cit.*, pp. 89 et 85.
2. Rime avec merci qui lui-même rime avec immaculati. I Eg. 120.

Les rimes sont presque toutes des interrimes, mais dans le plus grand nombre des cas où nous trouvons les prétérits faibles rimant avec des mots terminés par une dentale, il nous est facile de déterminer la valeur de cette dentale finale.

Nous avons pour cette question à distinguer entre deux sortes de prétérits, les prétérits faibles de la cinquième classe et le prétérit du verbe être.

Pour les premiers, on peut avancer deux faits de la première importance :

1° on ne les trouve jamais écrits sans la dentale finale ;

2° ils ne riment jamais avec des mots en *u* pur ; ces mots sont évidemment assez peu nombreux en français, mais cependant nous en trouvons un certain nombre (cf. plus bas).

Les seules rimes que nous trouvions nous montrent les prétérits faibles rimant avec les prétérits forts pour lesquels la dentale n'est pas caduque, et ces rimes se rencontrent à toutes les époques de la littérature anglo-française. Or il est absolument certain que la dentale appuyée de ces derniers prétérits s'est toujours maintenue, ce qui montre par conséquent que la dentale caduque s'est conservée de la même façon.

Voici quelques-unes de ces rimes.

Dans le Cumpoz, vers 907, on trouve *aparut* (: cunut) ; dans le Bestiaire vers 428, *aparut* rime avec cuncut, etc. Vers le milieu du XIIe siècle on trouve *morut*, pour ne citer qu'un seul verbe, fréquemment à la rime ; dans Gaimar, il rime avec dut au vers 5142 ; dans Thomas avec ut, vers 3067 ; dans le Folie avec sout, vers 222 ; dans Adgar avec dut, VII, 69, avec conut, I Eg. 88, avec out, XXVIII, 191, etc. Dans ce dernier auteur et dans Simund de Freine, nous pouvons relever un nombre considérable d'exemples analogues.

Ces rimes se trouvent encore dans la plupart des écrivains du siècle suivant ; nous n'en citerons pas davantage : Angier, Chardri, Robert de Gretham et tous les autres montrent très fréquemment à la rime les verbes de la cinquième classe des prétérits en *-ui*, rimant à la troisième personne du singulier avec ceux des trois premières classes.

Ceci nous montre que ces verbes n'ont jamais perdu leur dentale finale en anglo-français.

Le prétérit du verbe être a échappé à la loi générale des prétérites en *-ui* : il a perdu à la troisième personne du singulier sa dentale finale de très bonne heure. Le premier exemple que nous ayons relevé de la forme *fu* attestée par la rime se lit dans Gaimar où elle rime avec Jesu au vers 1341 ; dans Adgar elle rime avec *fu* (= focum) V R, 161. On relève un nombre considérable de rimes analogues dans Chardri (cf. Koch, p. XXXVI) ; elles se trouvent aux vers 1117, 1132, 1310, 1422 de Josaphat, au vers 1341 du Petit Plet, etc. *Fu* a donc perdu sa dentale vers le milieu du XIIe siècle et au siècle suivant les rimes qui assurent cette forme sont aussi très nombreuses ; cependant, et jusqu'au milieu du XIIIe siècle, on peut rencontrer des exemples où la dentale est conservée, par exemple dans les Dialogues de Saint Grégoire où *fut* rime avec *tut* de taire (fol. 49 v° b); dans Robert de Gretham (fol. 38 r°) où il rime avec *put*, de pouvoir et dans la Plainte d'Amour (au vers 834), avec *eut* d'avoir. Il est donc possible que certains auteurs plus corrects ou aimant les formes archaïques aient à l'occasion rendu à la troisième personne du singulier du prétérit d'être la dentale qu'elle avait perdue depuis à peu près soixante ans ou plus ; mais il faut remarquer que les rimes que nous avons citées unissent toujours à *fu* la troisième personne d'un prétérit fort, et jamais à un autre mot. On serait donc en droit de se demander si ce n'est pas le prétérit fort qui, lui aussi, perd sa dentale exceptionnellement. Quoi qu'il en soit, il est tout à fait évident que dans l'immense majorité des cas, *fu* est employé sans dentale depuis le commencement de la seconde moitié du XIIe siècle. Il peut y avoir, même au XIIIe siècle, quelques exceptions, mais elles ne sauraient prouver grand'chose.

Au XIVe siècle, la dentale, comme nous l'avons vu et comme nous le verrons, apparaît de nouveau appuyée par la consonne *s* ; *fust* est une des formes les plus employées, spécialement dans les textes non littéraires.

CONCLUSIONS SUR LA DENTALE CADUQUE A LA TROISIÈME PERSONNE DU SINGULIER

Tels sont les éléments qui nous permettent de nous faire une idée de l'évolution de la dentale caduque finale aux différentes troisièmes personnes du singulier en anglo-français.

Ces terminaisons nous offrent, croyons-nous, des exemples de tous les états par lesquels cette lettre a passé avant de disparaître.

Les prétérits faibles en *ui*, à l'exception de celui du verbe être, conservent cette dentale jusqu'à la fin. Pour les prétérits en *i*, nous avons plusieurs rimes qui nous montrent cette dentale conservée sporadiquement vers le milieu du XIIe siècle et prenant probablement vers cette époque un son transitoire qui a dû être analogue au *th* doux, spirante dentale douce. Les troisièmes personnes du singulier terminées par *a* ont probablement, elles aussi, pris ce son affaibli, au moment où *fu* perdait sa consonne finale. Enfin, l'étude de la versification des poèmes antérieurs au Saint Auban montre que les troisièmes personnes du singulier terminées par *e* ont conservé la dentale caduque sous forme de consonne de liaison, au moins jusque dans le premier tiers du XIIIe siècle, peut-être jusque vers 1250.

B. *La dentale appuyée.*

La dentale appuyée montre une tendance à poursuivre la même évolution que la dentale caduque, quoique les résultats de cette tendance soient beaucoup moins généraux que ceux que nous avons déjà observés.

Il n'est pas rare de trouver cette dentale exprimée par *th*; cette graphie est généralement due aux scribes et ne se rencontre guère que lorsque l'influence de l'anglais est devenue assez forte, c'est-à-dire dans la seconde moitié du XIIIe siècle. C'est ainsi que nous trouvons dans la Satire sur le Siècle *rith* : *despith* au folio 80 v° ; dans l'Apocalypse (*seeth*) *x*, 352. On pourrait certainement donner un plus grand nombre d'exemples, mais il semble peu utile d'insister davantage sur une simple graphie.

Du reste, quoique *th* pour *t* ou *d* se rencontre encore au XIIIe siècle, des cas assurés de la chute de cette dentale se trouvent au siècle précédent. Gaimar est le premier auteur chez qui nous relevions des rimes probantes, nous montrant la chute de la dentale au présent et au prétérit; par exemple le présent *sumun* [1] qui

1. On peut consulter sur ce point ce que dit Behrens, Beiträge zur Geschichte der französischen Sprache in England, Französischen Studien, V, p. 142.

rime au vers 2880 avec *gerun* au vers 3020 avec *passiun*; il se trouve aussi à l'intérieur de vers sous cette forme. Du reste d'autres poèmes nous donnent des rimes analogues pour d'autres verbes ; Horn fait rimer au vers 1146 *espel* avec novel quoique *espelt* reste plus commun [1].

Le *di* = dit (dicit), au premier vers de la strophe 31 du Saint Alexis, donné par le ms. L, appartient aussi évidemment au XIIIe siècle quoiqu'il soit possible de ne le considérer que comme le résultat d'une erreur cléricale.

Pendant tout le XIIe siècle, nous n'avons d'assuré par la rime qu'un seul cas de la chute de la dentale fixe au prétérit ; elle se trouve encore dans l'Estorie des Engleis ; Gaimar y fait rîmer *transit* (= transit) avec Beverli, au vers 1689 et avec Tosti au vers 5061. Ordinairement ce mot savant rime avec des terminaisons à dentale caduque. Il est possible de considérer ici la chute du *t* comme un fait d'analogie, plutôt que comme le résultat d'une évolution phonique.

Enfin, une autre forme est assurée encore au XIIe siècle, c'est l'imparfait *er* qui se trouve au vers 1214 du Roland d'Oxford, elle deviendra du reste par la suite assez commune (cf. Horn, 82, O).

Au XIIIe siècle, le nombre des rimes du genre de celles que nous venons de citer, est très petit, nous ne voyons que *cur* (pour *curt* de courir) rimant avec *irrur* au vers 313 d'Aspremont.

Dans le corps du vers les exemples sont beaucoup plus nombreux, le poème de Boeve nous en présente un très grand nombre de cas, ainsi *e* pour est au vers 853 etc.; Edward le Confesseur a *vai* au vers 993, Otinel *aer* (de ardeir) au vers 38 etc. ; William de Waddington *covien* au vers 5325. Tous ces exemples peuvent n'être que des négligences des scribes, il convient peut-être de ranger dans la même classe le *remaingu* qu'on lit au vers 239 du Bestiaire, dans le manuscrit O.

Au prétérit, nous relevons un fait légèrement différent dans *tenc* au vers 1630 du Saint Aubin, *tink* dans Edward le Confesseur au vers 362, la gutturale de la première personne persistant à la troisième y fait tomber la dentale [2].

1. On trouve aussi dans l'Estorie des Engleis la forme régulière, vers 2652 ; citons encore *espelz* qu'on lit au vers 2154, du même poème.

2. On trouve cependant *tinct*.

Nous ne trouvons que relativement peu d'exemples de cette chute de la dentale appuyée au XIV[e] siècle; ce n'est pas une de ces irrégularités presque régulières comme on en trouve tant à cette époque. Nous n'avons qu'un très petit nombre de cas à citer, et parmi eux les rimes sont rares. Dans le siège de Carlaverok on a *preng*, p. 26; dans Pierre de Langtoft, on trouve à la rime *requer* (II, 272, 22) et au prétérit, *pris* (Pierre de Langtoft, II, 60, 10); on lit *fis*, dans Foulques Fitz-Warin, p. 22. Citons encore *es* qui est assez commun dans le manuscrit Egerton des Miracles de la Vierge (cf. VI, vers 207), et qu'on trouve aussi dans le manuscrit qui donne le poème de Renaut de Montauban (cf. p. 22).

Les cas où la dentale appuyée disparaît sont relativement très rares dans les ouvrages non littéraires, les textes les plus corrects, comme les Statutes, les Lettres de Jean de Peckham, même ceux dont la correction est plus douteuse, les Rymer's Foedera par exemple, ne nous en offrent aucun exemple; nous avons pu cependant en recueillir quelques cas, on verra qu'ils sont à la fois peu nombreux et de peu d'importance, étant donné le grand nombre d'ouvrages consultés. Le premier exemple de la chute de cette dentale se trouve à la date de 1285 dans les Early Statutes of Ireland (p. 94) : *amon* pour amonte ; on voit que la voyelle muette est tombée tout d'abord, puis la dentale a suivi. Dans le Liber Rubeus de Scaccario (à la date de 1300, vol. III, p. 987), on a *fui* pour *fuit* = fut; *ei* pour *est* se rencontre dans le Registrum Palatinum Dunelmense (1302, III, 41); *ples* (= placet) se lit dans les Letters from Northern Registers (1304, 103) et *es* dans les Mem. Parl. 1305, § 136; *coveneye* est une forme très rare de l'imparfait de l'indicatif employée une fois dans le même recueil Dans les Literae Cantuarienses on trouve *ne pas* pour n'est pas, qui se rencontre du reste dans la même page (1309, 195), enfin dans une lettre de 1393 dans les Documents Inédits on trouve *requer*.

Les exemples sont plus nombreux dans les Year Books, mais ils ne sont pas plus probants; on trouve assez fréquemment au lieu de *est* soit *es* (dans *esse*, est-ce) soit *e*, la première de ces formes se lit dans 20 et 21 Edward I[er], p. 231; 21 Edw. I[er], p. 183, et *passim*; la seconde dans l'Eyre of Kent 1313, III, 133. On peut citer encore quelques exemples de la chute de *t* après consonne : *defen* 20 et 21 Edw. I[er], 175; *remeign* 1 et 2 Edw. II, 7; *feisse* pour feist 3 Edw.

III, 6; après voyelle *covendrey* 33 et 35 Edw. Ier, 179, *di* 17 et 18 Edw. III, 149.

Comme on le voit le nombre d'exemples est très restreint; ceux que nous fournissent les Year Books sont de dates très indéterminées et on pourrait sans trop de difficulté considérer chaque cas pris individuellement comme une preuve de l'ignorance ou de la négligence des scribes; cependant ces exemples nous donnent des indications qu'il vaut mieux ne pas négliger et en les comparant aux quelques cas que nous avons trouvés dans les œuvres littéraires nous nous rendons compte que la dentale finale même appuyée tend à s'amuir et à disparaître.

Aux exemples précédents, nous pouvons en ajouter quelques autres qui ne manquent pas d'intérêt; ils montrent à la troisième personne du singulier et l'imparfait du subjonctif la chute de la dentale finale de l'addition d'un *e* muet. Ces exemples ne se rencontrent que dans les Rymer's Foedera et les Statutes. On trouve ainsi *aprochase* (1351, V, 754), *veullasse* (1338, V, 46) dans le premier recueil. *Feusse* et *fuisse* sont employés beaucoup plus souvent : deux fois dans les Statutes (1369, I, 390; 1378, II, 9) et une dizaine de fois dans le Rymer (1392, 716, 1396, 829). Mais la plupart des cas où nous trouvons *feusse* nous montrent que cette forme ne doit pas provenir de la troisième personne régulière; en effet ce mot se trouve le plus souvent dans la formule *si notre propre personne y feusse presente*; il semble donc qu'on ait plutôt affaire à une attraction de la première personne du singulier.

DÉSINENCES EN ST

L'irrégularité plus ou moins grande suivant les auteurs et les périodes des désinences en *st* est une des caractéristiques de l'anglo-français. La question est naturellement assez complexe. Tout d'abord on peut voir qu'elle est double : quelles sont les troisièmes personnes du singulier qui prennent indûment l'*s* devant la dentale finale? Quelles sont celles qui perdent l'*s* qu'elles devraient régulièrement avoir ?

En second lieu, à quel moment l'*s* a-t-elle cessé d'être prononcée et est-elle devenue purement graphique ? Enfin, après que l'*s* a perdu dans cette position sa valeur propre, suivant quels principes

ou quelles règles, s'il y en a, les auteurs l'ont-ils écrite ou omise ?

La plupart de ces questions, comme nous le verrons, sont connexes.

Pour plus de clarté, il nous semble indispensable de distinguer dès maintenant deux périodes : pendant la première, qui est la plus importante au point de vue philologique, c'est la forme du verbe latin qui est la cause directe, même la cause unique, de la présence de l'*s* dans cette terminaison ; pendant la seconde, la présence de cette consonne est due à des causes qui n'ont rien de commun avec l'étymologie ; la fantaisie de l'écrivain, des soucis d'élégance, tels que ceux que nous révèle l'Orthographia Gallica, des analogies plus ou moins extraordinaires — sans parler des bévues des scribes — concourent à produire les formes que nous relevons.

Il est toutefois impossible de fixer les dates ; la fantaisie, l'analogie etc., se trouvent déjà au XIIe siècle et agissent en même temps que les tendances régulières.

Avant d'entrer dans les détails de la question, nous pouvons faire observer qu'elle ne diffère qu'assez peu de la question de l'*s* à la première personne du singulier. Le seul point qui sépare ces deux questions, c'est que l'*s* peut être graphique à la troisième personne du singulier et qu'elle ne l'est jamais à la première. Nous allons voir que le développement de l'*s* devant le *t* suit la même marche que l'*s* finale.

I. — Régulièrement ce sont les inchoatifs, puis les verbes en *-sco* qui prennent l'*s* devant la dentale de la troisième personne du singulier.

L'anglo-français a eu vite fait d'étendre cette *s* à la plupart des verbes à palatale, et nous trouvons des exemples de la terminaison en *st* pour ces verbes dans les premiers textes que nous possédons. Aucun des exemples que nous avons relevés ne se trouve assuré par la rime, ce qui n'empêche pas un fort grand nombre de ceux-ci d'être très anciens. Nous n'en citerons que quelques-uns et tout d'abord ceux qui nous paraissent prendre constamment cette *s* au XIIe siècle.

Le manuscrit A de l'Alexis nous donne au moins deux exemples de ces formes : *destruist* (28 b), et *gist* (50 a)[1] ; cette dernière

1. Pour *gist*, cf. Thomsen, Romania V, 67 ; Foerster, Zeitschrift für rom. Phil. II, 178.

Pour *plaist*, cf. Stengel, Zeitschrift für rom. Phil., I, 106, 107.

forme nous est aussi donnée par le ms. L. Elles datent par conséquent du milieu du XII[e] siècle. Le Voyage de Saint Brandan nous offre aussi plusieurs exemples qu'il est plus difficile de dater : *braist* (au vers 930), *eslist* (au vers 107). Citons surtout *taist* (au vers 376) ; cette forme en effet se rencontre et même assez fréquemment dans plusieurs autres auteurs ; cf. *taest* dans les Dialogues Grégoire le Grand (48, c, 24, Timothy Cloran).

Le Bestiaire nous donne *sufist* (vers 361) ; le Psautier de Cambridge *plāist* (50, 17); (cf. *plaest* dans les Dialogues Grégoire 71, c, 41 Timothy Cloran u. s.) [1]. Sœur Clémence de Barking a *paist* (vers 13), *naist* (vers 14) et bien d'autres exemples pourraient être cités.

Nous ne voulons pas cependant allonger la liste, car dans toutes les formes que nous avons données, l'*s* est assez facile à expliquer et, autant que nous pouvons en juger, constante. Il n'en est pas de même d'un certain nombre d'autres verbes à palatale : laisser, faire, traire.

Prenons d'abord le verbe laisser ; la troisième personne du singulier du présent de l'indicatif de ce verbe se présente sous les deux formes : *laist* et *lait* ; il n'est pas assuré que ces deux formes proviennent de deux infinitifs différents. La première rime avec *plaist* au vers 383 du Tristan de Thomas et est encore employée dans le corps du vers 3786 de ce même poème ; *lest* rime avec est dans Edward le Confesseur et se rencontre *passim* dans le corps du vers. Le ms. R de l'Estorie des Engleis (première moitié du XIII[e] s.) l'emploie plusieurs fois (cf. vers 2633, 2814). Nous en trouvons des exemples dans la Vie de Saint Emund, dans la Vie de Saint Grégoire (vers 938), dans William de Waddington (2183), dans le Saint Auban (1440), etc. ; enfin c'est la forme constamment employée dans les Statutes.

Citons encore très rapidement quelques exemples de la forme sans *s*, qui tout en étant moins fréquente est à peu près aussi ancienne en anglo-français. La plus ancienne rime que nous ayons rencontrée se lit dans le Tristan de Thomas au vers 1993, *lait* (: estait) ; les mss. C, D et L de l'Estorie des Engleis l'emploient

1. On trouve cependant *plait* dans les Quatre Livres des Rois (cf. II, 19, 37) ; cependant la forme *plaist* est beaucoup plus commune, on la trouve 37 fois (cf. Merwart, p. 12).

aux deux vers que nous avons cités (2633, 2814). Une autre rime se lit dans les œuvres de Guischart de Beauliu (: estait) au vers 70. Et les exemples de cette forme continuent à être aussi nombreux, à mesure qu'on avance dans la littérature anglo-française. On la rencontre aussi dans les ouvrages non littéraires et l'exemple le plus ancien se trouve dans le Liber Custumarum, à la date de 1280, p. 288, sous la forme *let*.

Comme on le voit, l'existence de *lait* à une époque reculée est assurée d'une manière satisfaisante; mais la forme avec *-st* reste toujours la forme ordinaire de la troisième personne du singulier du présent de l'indicatif de laisser. Quant à faire, c'est le contraire qui est la règle; *fait*, *fet* est à toutes les époques la forme la plus communément employée. Les exemples qui nous montrent *faist* sont beaucoup plus rares; le plus ancien que nous ayons relevé ne remonte pas au milieu du XIIe siècle; il se lit dans les Quatre Livres des Rois (II, 22, 12); on en trouve encore un autre cas dans le ms. O de Horn, *fest* au vers 1365; le poème de Boeve de Haumtone nous en offre encore un cas au vers 120, mss. B et D, et B seul nous donne la même forme aux vers 1026, 1080; citons encore les Lettres de Jean de Peckham (1280, 92), et surtout toute la série des Year Books où cette forme est fort commune (cf. par exemple 14 Edward III, 53 et *passim*).

Nous pourrions répéter à peu de chose près les mêmes remarques à propos de *trait*; si cette forme est fréquente, l'autre, *traist*, est relativement moins rare que *faist*. On la rencontre déjà dans le Roland d'Oxford, au vers 3959; dans le corps du vers 4717 de l'Estorie des Engleis (4 mss.); dans les Dialogues Grégoire le Grand, 71, c, 24 (cf. Timothy Cloran, p. 18).

Quelques autres verbes à palatale se rencontrent encore, mais plus rarement avec la désinence *-st* à la troisième personne du singulier. Nous avons relevé par exemple *dist* au vers 2596 de Boeve; dans les Set Dormans de Chardri *lust* (= lucet) au vers 1666. Ajoutons encore un autre exemple tiré de Boeve de Haumtone: *condust* au vers 2290 que M. Stimming considère, à tort, croyons-nous, comme un prétérit.

Cette liste d'exemples assez longue peut suffire à montrer que, à un moment ou à un autre, et très souvent dès le commencement du XIIe siècle, l'anglo-français a employé l'*s* à la troisième personne

du singulier du présent de l'indicatif de la plupart des verbes à palatale.

A côté de ces verbes à palatale, pour lesquels l'*s* peut s'expliquer, nous rencontrons un certain nombre de thèmes à labiale ou à dentale pour lesquels la présence de l'*s* à la troisième personne du singulier du présent de l'indicatif n'est pas aussi naturelle.

Les exemples qu'ils nous fournissent sont du reste moins nombreux et ordinairement plus récents que ceux que nous avons déjà précédemment cités. Le plus ancien exemple que nous ayons relevé pour les thèmes à dentale remonte au XIII[e] siècle ; on le lit dans le Saint Edmund, où il est assuré dans une certaine mesure par la rime, c'est *vest* (vadit) (: lest) aux vers 1361-1362 [1]; un peu plus tardivement, on rencontre une rime, douteuse encore, dans le Poème Allégorique, vers 263, *combast* (: estast) (lire combat-estat). Tous les autres exemples que nous pouvons citer doivent probablement être attribués aux scribes : dans le ms. O. de Guischart de Beauliu au vers 70, on trouve *vest* que nous avons déjà rencontré dans le Saint Edmund ; *poest* (vers 235) et *post* (vers 6281) dans le ms. A (milieu du XIII[e] s.) de l'Ipomédon. *Arst* se lit dans Pierre de Langtoft (I, 186, 1), et *puist* dans les Litterae Cantuarienses (1338, 653).

Les rimes ne sont pas plus nombreuses pour les verbes à labiale et la plus ancienne que nous ayons est encore postérieure à la rime de Saint Edmund, c'est *vist* (vivit) (: Crist) dans les Heures de la Vierge, et cette rime y est répétée aux folios 62 v° et 63 v°.

Boeve au vers 2995 a *sest* de savoir, forme qui se retrouve assez souvent dans les Year Books à des dates indéterminées ; citons encore *deist* au vers 50 du poème sur l'Antecrist, de devoir.

Pour les verbes en *l* et en *n* les exemples ne sont pas très rares, et au moins l'un d'eux doit remonter assez haut, même s'il appartient comme il est probable, au scribe. C'est *espeust* qui se lit au vers 265 de l'Estorie des Engleis et nous avons cité précédemment (cf. une autre forme du même verbe qu'on rencontre au vers 2154 du même poème : *espelz* (= espelst ?) [2].

1. On pourrait rejeter cette forme sur le scribe en lisant *lait*.

2. Pour la forme *espelt*, on peut voir Gaston Paris, Alexis, p. 189, 70 e. *Espelt* est donné par le ms. R ; D donne *espalt*, L *espaut*, H *espeaut*. Dans *espelz*, le *z*

Les verbes en *l* nous fournissent plusieurs autres exemples; citons *vaust* dans le Mem. Parl. 1305, § 56; *veust* dans les Litterae Cantuarienses 1338, 653; dans 32, 33 Edw. Ier, p. 5, et *passim* dans les Year Books.

Les thèmes en *n* sont assez rares, citons *empeinst* au vers 1809 de Thomas (ms. Str.[3] du XIIIe s.); *geenst* dans le Saint Auban au vers 589, ces deux derniers exemples ressemblent à des prétérits en *si*, mais le contexte montre clairement que ce sont des présents.

Il nous semble évident que dans les verbes précédents (verbes à labiale, en *l*, en *n*), l'*s* ne saurait avoir une origine étymologique; à la rigueur, on pourrait encore admettre cette origine pour les thèmes à dentale, quoique, comme nous le verrons plus tard, cela ne soit pas très vraisemblable; pour les autres, la désinence en *-st* ne peut être qu'analogique.

C'est ce que pourra nous montrer l'extension de la consonne *s* à d'autres troisièmes personnes du singulier. D'autres temps que le présent de l'indicatif prennent irrégulièrement la désinence en *-st*; tout d'abord certains prétérits. On sait que seuls les prétérits en *si* y ont droit; cependant, et souvent très tôt, d'autres prétérits se montrent sous cette forme : les différents prétérits en *ivi*, et, à quelques années près, les prétérits en *ui*. Les premiers furent affectés d'abord; on trouve dans un bon nombre d'auteurs du XIIe siècle des prétérits en *ivi* montrant à la troisième personne du singulier la terminaison *-ist*; par exemple le Psautier d'Arundel nous donne *eisist* (18, 4); *flurist* (37, 10), etc. Dans l'Estorie des Engleis, des formes analogues sont extrêmement communes à l'intérieur du vers, et quelques-unes d'entre elles doivent appartenir à l'auteur, car la rime nous montre que Gaimar donne quelquefois cette terminaison à des prétérits en *ivi*, par exemple, on trouve : *marist* (: asist) au vers 2010; *resplendist* au vers 6107. A partir de Gaimar, les rimes de ce genre sont assez communes, citons dans la Vie de Saint Gilles *languist* (: mesfist) au vers 143. Ces quelques exemples pourraient nous dispenser de recourir aux auteurs du XIIIe siècle; chez eux les rimes ne sont pas rares (cf. Boeve de Haumtone vers 303, 599; Sardenai, vers 178,

doit être une graphie, assez rare, mais qui n'est pas unique de *st*. Nous trouvons dans Horn *z* employé (par le scribe?) avec une valeur différente. *Guarisz* se lit dans le ms. O aux vers 75 et 90; évidemment ici *z* équivaut à *et*.

etc.) C'est surtout l'étude des manuscrits écrits au XIII[e] et au XIV[e] siècles, littéraires ou non, qui nous montre la tendance que tous les prétérits de cette classe ont à prendre à la troisième personne du singulier la terminaison en *-ist*.

Le nombre des formes en *ust* des prétérits en *ui* est au moins aussi considérable, si celles-ci sont un peu plus tardives; plusieurs d'entre elles sont assurées par la rime, citons *murrust* (: soüst I. S.) dans la Folie de Tristan au vers 22[1], *cunust* (: fust I. S.) dans les Set Dormans au vers 1239; *conceust* (: frust = fructum) au folio 49 r° de la Genèse Notre-Dame. En dehors de la rime nous en trouvons de nombreux exemples dans Gaimar, *morust* 1293, *parust* 2252, etc., etc., *parust* se rencontre au vers 162 du Donnei des Amants. Ces derniers exemples doivent ou peuvent provenir des scribes, par conséquent ne remonter qu'au XIII[e] siècle; en effet, pendant ce siècle et le siècle suivant, les scribes aussi bien que les auteurs emploient pour les prétérits en *ui* la forme avec *s* aussi souvent que la forme sans *s* : *morust*, *parust*, *corust*, se rencontrent dans le Saint Julien 78 v°, dans Boeve au vers 3266, dans le Saint Auban vers 287, dans William de Waddington au vers 1259, *just*, *recust*, *cunust*, *crust*, dans le Genèse, Boeve, Chardri, William de Waddington.

Ce sont, comme les exemples précédents le montrent, d'abord les prétérits en *ui* de la cinquième classe, et, un peu plus tard peut-être, ceux de la troisième qui prennent cette *s*. Au XII[e] siècle et au XIII[e] on ne trouve aucun exemple assuré de la désinence en *st* pour la première et la seconde classes.

Ce n'est guère qu'au XIV[e] siècle que *eust*, *plust*, *pust*, *dust*, *must*, deviennent très communs; *fust* est fréquemment employé à cette époque, on le rencontre dans la plupart des ouvrages du XIV[e] siècle, surtout en dehors de la littérature.

Nous ne citerons aucun exemple de formes de prétérits en *ist* (de *ivi*) et en *ust* en dehors de la littérature; qu'il nous suffise de dire qu'elles ne sont rares dans aucun des recueils politiques, diplomatiques, ni dans les Lettres.

Pour les prétérits en *i* celui de voir seul, se montre assez communément avec *st*; on lit *vist* dans Gaimar au vers 656 (ms. R,

1. *Murrust* est peut-être ici, comme le croit M. Bédier, un imparfait du subjonctif.

commencement du XIIIe siècle) et au vers 2148 ; on le rencontre à la rime avec prist dans The Lament on the Death of Edward I^st^ au vers 37, à la rime avec mist dans les Vies de Saints de Bozon au fol. 93 v°, au vers 975 de William de Waddington et très fréquemment dans les ouvrages non littéraires. Les autres prétérits en *i*, les prétérits en *avi* et *a* (= habet) apparaissent beaucoup plus rarement avec l'*s* ; cela provient probablement de la règle de l'Orthographia Gallica que nous citons plus loin, à moins que la règle ne provienne, comme elle devrait le faire, de l'observation de l'usage.

Tenir et venir ne nous donnent que très peu d'exemples : *tinst* dans The Lament on the Death of Edw. I^st^ au vers 16 ; *veinst* dans les Lettres de Jean de Peckham (1280, 94); dans le Liber Rubeus de Scaccario (1323, III, 858) et quelques autres.

La désinence *ast* au prétérit est rare, nous en trouverons très peu d'exemples dans la littérature ; nous pouvons citer toutefois dans Pierre de Langtoft *parlast* (I, 180, 6) et *priast* (II, 24, 1). Dans les ouvrages non littéraires, les formes analogues sont plus nombreuses, sans être communes : citons *poiast* dans les Rymer's Foedera (1348, V, 612), dans les Documents inédits (1382, 326), etc. Pour avoir nous ne trouvons *ast* que dans les Year Books, cf. par exemple 11 et 12 Edw. III, 197.

Pour tous les autres temps, la terminaison *st* est encore plus rare ; dans la langue littéraire nous relevons *seist* (= siat) au vers 2642 de Boeve, *mangust* (manducet) dans Walter de Bibblesworth (p. 153), *amoust* est employé par le scribe du ms. A (milieu du XIIIe s.) de l'Ipomédon (vers 3456); on pourrait en trouver quelques autres dans les recueils de textes politiques et légaux ; *poaist*, imparfait de l'indicatif de pouvoir, se trouve dans les Statutes (1371, II, 20), *aist* (= habeat) dans les Rymer's Foedera (1366, VI, 296) et quelques autres peut-être, mais en tout petit nombre.

Conclusion : Un grand nombre des dernières formes que nous venons de citer sont très tardives ; nous ne pouvons même assigner une date précise à celles que nous avons tirées des Year Books ; mais une conclusion s'impose : dès le milieu du XIIe siècle, surtout au XIIIe et XIVe siècle, l'anglo-français tend à renforcer d'une *s* soit dans la prononciation, soit, comme il est possible, dans l'écriture seulement, les dentales étymologiquement appuyées, mais que les phé-

nomènes phoniques naturels ont privées de leur consonne d'appui. La raison de ce phénomène est très claire, nous avons vu que les dentales finales tendaient toutes à disparaître, l'*s* parasite devait assurer leur conservation. Puis l'*s* se généralisa quelque peu et vint soutenir la dentale caduque des prétérits en *ivi*, où elle avait persisté assez longtemps, et des prétérits en *ui* qui ne la perdaient pas.

II. — Beaucoup moins commune que le phénomène que nous venons d'étudier, est la chute de l'*s* étymologique dans la terminaison *st*[1], et cela s'explique par la tendance que nous venons de remarquer dans tout l'anglo-français et qui consiste à renforcer d'une *s* le *t* final après voyelle. Au présent de l'indicatif, nous avons relevé un certain nombre de verbes en *-sco* qui perdent de temps en temps cette *s*, par exemple le *cunuit* du vers 337 du Brandan (ms. 1167); mais les formes comme celles-là sont rares.

C'est surtout au prétérit (prétérits en *si*), et à tous les imparfaits du subjonctif que nous pouvons observer la chute de l'*s* étymologique.

Pour le premier de ces temps, les exemples sont nombreux, anciens et assurés. Déjà dans le Brandan, au vers 1151 nous lisons *cunduit*, qui même s'il appartient au scribe, remonte au commencement du troisième tiers du XIIe siècle. La seule rime d'ailleurs que nous ayons à cette époque ne se rencontre pas avant la Vie de Saint Gilles ; dans ce poème on lit en effet : *surst* (: curt) au vers 1469.

Les autres exemples qu'on trouve dans les ouvrages de ce siècle proviennent plutôt des scribes et appartiennent probablement au siecle suivant.

C'est ainsi que nous pouvons citer : *fit* au vers 98 de Gaimar et dans Adgar V R 114 ; *destruit* dans l'Estorie des Engleis au vers 1026, *conduit* au vers 1154 de Jordan Fantosme, *assit* qui dans le Saint Gilles rime avec une forme en *st* au vers 386.

Il est évident que le XIIIe siècle, auquel du reste les exemples précédents peuvent appartenir, doit nous présenter de nombreux exemples de cette disparition de l'*s*. Nous allons en citer quelques-uns, parmi ceux qui se trouvent à la rime. Il est permis de trouver assez curieux que de tous les exemples que nous avons relevés au siècle précédent, *surst* seul se trouve à la rime et qu'au contraire à

1. Pour l'amuissement de l'*s*, on peut lire Ulbrich, dans la Zeitschr., t. II, 522.

partir du Chardri, les rimes deviennent très nombreuses. Ceci montrerait que quoique l'*s* eût disparu, les auteurs pendant quelque temps ont évité de faire rimer les terminaisons des prétérits en *si* avec des mots où le *t* n'était pas appuyé d'une *s*. Les auteurs du XIIIe siècle ne sont pas arrêtés par ce scrupule, et nous trouvons un bon nombre de rimes significatives. Chardri par exemple, a *dist* à la rime avec abit dans Josaphat au vers 847 ; le Saint Laurent nous offre *dit* (: vit) aux vers 142, 121 ; le même prétérit rime avec le participe passé écrit dans les Chansons (I, 7 et 8). *Destruit* rime avec nuit au vers 1143 de Dermod. De plus, si l'*s* que, au siècle suivant, les prétérits en *ivi* prennent assez souvent est purement graphique, nous pouvons regarder comme des exemples probants les rimes que nous avons déjà citées : *prist* : *vist*, The Lament on the Death of Edw. Ist vers 38 ; *mist* (: purvit) dans les Vies de Saints de Nicole Bozon, 93 v°. Les formes, à l'intérieur du vers, où cette *s* disparaît sont du reste extrêmement nombreuses ; nous en citerons quelques exemples pour montrer que tous les prétérits en *si* sont atteints.

Parmi les verbes à thème vocalique que nous n'avons pas encore vus, on peut citer : *destruit* dans Pierre de Langtoft (I, 52, 12) ; *retret* dans Foulques Fitz Warin (16) ; *rescout* Chandos (431). Les thèmes consonantiques sont très bien représentés ; thèmes en *n* : *enfreint* Pierre de Langtoft (Ier Appendice, II, 416, 23) ; *joint* Nicole Bozon (Contes, 51) ; Nicolas Trivet (19 r°) ; *pleint* Nicole Bozon (Contes, § 53).

Dans les Statutes, les formes régulières sont à peu près les seules employées ; citons cependant *fit* (1322, I, 185) à côté de *fist* (1278, I, 45), etc., etc., dans Rymer les cas de chute de l'*s* sont assez nombreux, *plaint* par exemple est assez souvent répété ; on le trouve aussi à la date de 1292 dans les Hist. and Mun. Doc. of Ireland (p. 205). Dans les Year Books, la forme sans *s* est la forme ordinaire, pour tous les prétérits en *si*, *pleynt*, *feynt*, *treit*, etc.

Il en est de même de la troisième personne du singulier de l'imparfait du subjonctif, qui montre assez fréquemment la chute de l'*s* étymologique.

Mais pour cette personne, ce phénomène est beaucoup moins général et beaucoup plus tardif que dans les prétérits que nous venons d'étudier. Les exemples cependant se rencontrent dans la

littérature aussi bien que dans les ouvrages politiques, diplomatiques et familiers mais avec quelques différences.

Nous avons pour la première classe de textes anglo-français (textes littéraires) à distinguer entre les conjugaisons.

Les désinences en *-at* dans les textes littéraires sont limités à certains manuscrits et appartiennent probablement au xve siècle, comme le *confessat*, *laissat* qu'on lit au fol. 55 r° des Chroniques de Nicolas Trivet. La graphie *z* (= st) nous semble un phénomène tout différent : *confortaz* et *cuntristaz* qu'on peut lire dans le Psautier d'Oxford, ne sont peut-être que des étourderies du scribe (68, 25).

A part quelques exemples de ce genre, l'imparfait du subjonctif des verbes de I est constamment régulier.

Nous n'avons donc pas à nous en occuper.

Les autres conjugaisons sont beaucoup moins régulières et la chute de l'*s* est assurée pour plusieurs imparfaits du subjonctif, quoique les rimes ne soient pas nombreuses. Nous ne trouvons en effet à la rime que *fit* (: voleit) dans le Genèse Notre Dame, au fol. 53 v°; c'est évidemment une mauvaise rime et elle ne peut nous éclairer sur rien, même pas sur la présence ou la disparition de l'*s*; *fit*, du reste, se retrouve encore dans les Contes de Nicole Bozon au § 517, etc.

Dans Dermod, nous trouvons aussi *fausit* au vers 218, *poüt* au vers 125 [1], *out* se lit dans Walter de Bibblesworth, 145 ; *dut* dans The Song of the Church, vers 23.

La plupart de ces exemples datent de la première moitié, ou du commencement de la seconde moitié, du xive siècle.

Les cas de chute de l'*s* sont plus nombreux en dehors de la littérature et plus généraux. On trouve un bon nombre de formes en *-at* même dans les recueils les plus corrects ; les Statutes ont *lessat* (1344, I, 300) *monstra*, *prova* (1351, I, 325) et plusieurs autres postérieurs aux trois exemples précédents. Nous n'en citerons pas davantage, qu'il nous suffise de dire que dans tous les recueils, Rymer's Foedera (1278, II, 108) [2], même dans les Lettres de Jean de

1. Dans ce même poème, on trouve plusieurs formes qui peuvent être, soit des imp. du subjonctif, soit des prétérits. Cf. 69, 3037, 3318. Il en va de même pour tous les autres ouvrages du xive siècle.

2. C'est le plus ancien exemple dans ce recueil.

Peckham (1310, 36) les imparfaits du subjonctif de toutes les conjugaisons se rencontrent très communément à la troisième personne du singulier sans l'*s* étymologique.

Dans les Year Books ces formes sont particulièrement nombreuses.

Par conséquent, pour cette chute de l'*s* étymologique aux différents temps, nous remarquons un accord assez rare en anglo-français entre les auteurs et les scribes. Pour les prétérits c'est entre 1160 et 1170 que les premiers exemples apparaissent (manuscrit de Londres du Voyage de Saint Brandan, Saint Gilles) ; pour le présent, les premiers exemples datent de la même époque ; pour l'imparfait du subjonctif, les troisièmes personnes du singulier sans *s* ne remontent qu'à la fin du XIII[e] siècle (Rymer, peut-être les exemples littéraires) ou au XIV[e] siècle (Jean de Peckham, Bozon).

La forme régulière est dans les œuvres politiques, diplomatiques, familières, la forme ordinaire ; dans les œuvres littéraires, la forme unique des imparfaits du subjonctif de I.

III. — Valeur de l'*s*. — Il nous reste maintenant à combiner les résultats de ces deux études, introduction d'une *s* parasite, chute d'une *s* étymologique, et à voir si, en confrontant ces résultats, nous ne trouverons pas l'explication de ce double phénomène.

a) Pendant la seconde moitié du XII[e] siècle, et, comme il est probable progressivement, nous voyons l'*s* apparaître devant la dentale de la troisième personne du singulier des présents des verbes à palatale, des prétérits en *ivi*, des prétérits en *ui* de la cinquième classe. Ces faits sont assurés par des rimes qui pour n'être pas très nombreuses pour chaque catégorie de troisièmes personnes, sont suffisantes pour les établir.

Pendant le même laps de temps, l'*s* étymologique tombe à la troisième personne du singulier du présent de l'indicatif de certains verbes, et des prétérits en *si*. Mais ici les rimes sont plus que rares ; nous n'en trouvons qu'une (après 1170) dans le Saint Gilles.

Sans vouloir pour cela rejeter les exemples qui sont assurés dans une certaine mesure, soit par la date, soit par la concordance des manuscrits, nous pourrons regarder ces chutes de l'*s* comme exceptionnelles et en conséquence nous admettrons, ce qui nous semble évident, que, pendant toute cette période au moins, l'*s* étymologique subsiste non seulement dans la graphie, mais aussi dans la

prononciation. Les cas qui montrent la chute de cette consonne sont, si l'on veut, des fautes. Ceux dans lesquels elle s'est introduite pendant cette période la prennent par suite de leur développement phonique normal, ou par analogie.

b) Il est plus difficile de déterminer la valeur de l'*s* dans la désinence qui nous occupe pendant la première moitié du XIII[e] siècle. Les verbes et les temps que nous citions tout à l'heure continuent à la prendre assez régulièrement, les prétérits en *ui* voient en outre les verbes de leur troisième classe suivre ceux de la cinquième, les présents des verbes à dentale font comme les présents des verbes à gutturale.

De l'autre côté (chute de l'*s* étymologique) aucun fait nouveau n'apparaît ; on peut dire uniquement que le nombre des présents et des prétérits en *si* sans leur *s* montre un certain accroissement. C'est en somme une période indécise et nous croyons que l'*s* ne se faisait déjà plus sentir aussi régulièrement dans la prononciation.

Tous les doutes disparaissent pour la seconde moitié et surtout vers la fin du XIII[e] siècle, les présents à labiale, ceux dont le thème est terminé par *l* et *n*, les prétérits en *i* apparaissent plus ou moins fréquemment avec une *s* parasite.

Le nombre des prétérits en *si* sans *s* augmente aussi, et l'on voit les troisièmes personnes dont la terminaison régulière est en *ist* rimer librement avec celles qui devraient avoir la désinence *it*. Faut-il admettre que toutes doivent prendre l'*s*, ou qu'aucune de ces troisièmes personnes ne doit l'avoir ? Ce que nous avons vu dans la première période nous empêche, semble-t-il, d'adopter l'une ou l'autre de ces conclusions, ou plutôt la seconde alternative seule est vraisemblable en comprenant par ce que nous avons dit que l'*s* a cessé de se prononcer, et s'écrit ou ne s'écrit pas à la volonté de l'écrivain.

La preuve indiscutable la plus ancienne que nous ayons relevée de la disparition de l'*s* dans la prononciation se trouve dans un auteur de la fin du XIII[e] siècle, William de Waddington ; il fait rimer au vers 25 du Manuel des Péchés *plest* avec *seet* (= septem) [1].

Mais tout en disparaissant de la prononciation l'*s* a laissé des traces

1. Cf. Ulbrich dans l'article que nous venons de citer. En dehors de la conjugaison les preuves de la chute de l'*s* remontent à la fin du XII[e] siècle.

que nous retrouvons de temps à autre dans les graphies : en tombant, cette consonne a allongé la voyelle précédente et en même temps elle a pu servir à indiquer la longueur de la voyelle précédente.

En anglo-français cette longueur ou cet allongement peuvent s'exprimer, quand ils s'expriment, de bien des manières : par une *s* chez les auteurs soigneux, par *h* chez d'autres, plus souvent en redoublant la voyelle allongée.

Au XIVe siècle la confusion s'accroît ; des présents du subjontif, des imparfaits de l'indicatif, le prétérit du verbe être, le présent d'avoir, des prétérits en *avi* (plus rarement) prennent l'*s*; en même temps elle disparaît de nombreux imparfaits du subjonctif ; mais ce n'est pas exactement un fait nouveau : c'est le résultat ou l'exagération de ce qui se passait dans la période précédente, la confusion absolue entre les voyelles longues et les voyelles brèves.

C'est pour avoir observé probablement sans le comprendre, cet ensemble de faits un peu complexes, que les auteurs de l'Orthographia Gallica ont énoncé cette règle bizarre (p. 8) :

Et saches qu'en verbes du présent temps et pretert escriverez *s*, comme *batist* (H 30) ; et : Item in verbis presentis et preteriti temporis, scribetis *st* après *i*, *e*, *o*, *u*, come *batist*, *fist*, *est*, *tost*, *lust* etc... (CO 73). Item in presenti et in preterito tempore inter *i*, *e*, *o*, *u* et *t* debet *s* scribi, ut *est*, *fist*, *tost*, *lust* etc... et in preterito inter *a* et *t*, ut *amast* (CO 96).

Ce qui signifie que toutes les troisièmes personnes du singulier du présent et du prétérit à terminaison vocalique, sauf les présents en *à*, doivent prendre *st*. Nous pouvons remarquer que cette règle n'a pas été très régulièrement appliquée : nous trouvons un assez grand nombre de personnes qui, d'après la règle, devraient prendre cet *st* et qui ne l'ont pas, et d'autres, à thèmes consonantiques, qui ne devraient pas le prendre et qui l'ont.

Cela n'est du reste pas pour nous étonner le moins du monde.

TERMINAISONS EN *ht*.

Nous avons dit tout à l'heure que l'amuissement de l'*s* dans la terminaison *-st* avait produit un allongement de la voyelle précédente, allongement qui avait été représenté de plusieurs façons. Nous croyons en effet qu'on doit considérer comme une simple

variante graphique de la terminaison que nous venons d'étudier une forme assez rare et tardive, mais significative, les terminaisons en *ht*.

On les trouve dans un certain nombre de textes, assez incorrects, c'est-à-dire qui ne respectent guère l'orthographe traditionnelle : par exemple dans Amis et Amiloun *vousiht*, *mespreiht*, 267 etc... ; dans le Chevalier, la Dame et le Clerc *covenibt* 231 ; dans les Royal Letters du règne de Henry III. Dans ces lettres, on lit : *fuht* (prétérit) et *fuht* (imparfait du subjontif) ; *grauntaht* (imparfait du subjontif), 1265, II, 298 [1].

L'*h* s'est aussi généralisée aux personnes où l'*s* n'était pas étymologique ; les exemples sont assez nombreux : citons dans Amis et Amiloun *osaht*, 414 ; *ouht*, 533 ; dans le Chevalier, la Dame et le Clerc, *conuht* (Cf. ces différents prétérits et l'article de Behrens : Beiträge zur Geschichte der französischen Sprache in England, I Lautlehre der französichen Lehnwörter ; Französischen Studien, V Band, 2 Heft ; p. 183).

Nous disions tout à l'heure que la chute de l'*s* avait produit un allongement dans la voyelle précédente ; le terme allongement n'est peut-être pas assez exact ; nous pouvons lire dans l'Orthographia Gallica quelques explications concordantes sur la valeur de cet *h* : voici en effet ce que nous lisons p. 8 :

(H 91, CO 18) Item quando aliquà syllaba pronunciatur *quasi cum aspiratione*, illa sillaba debet scribi cum *s* et *t* in loco aspirationis, verbi gratia *est.cest*, *plest*.

(T 7, H 29) Item quedam sillabe pronunciate *quasi cum aspiratione* possunt scribi cum *s* et *t*, verbi gratia *est*, *plest*, *cest*.

Enfin le ms H nous donne encore quelques détails assez précis sur la prononciation de cette *s* :

(H 35) Et quant *s* est joynt (a la *t*, ele avera le soun) de *h*, come *est*, *plest* serront sonez *eght*, *pleght*.

Cette incursion dans la phonétique avait son utilité, car elle nous montre que l'*s* ne s'était pas à proprement amuie, mais qu'elle avait pris à peu près le son de l'aspiration : la graphie par *h* était donc très naturelle.

1. Cette graphie n'est du reste pas particulière aux verbes ; on trouve dans le même recueil de Lettres : *cehte* pour cette, et par analogie *cehci*.

Ajoutons cependant que, d'après Femina, *est* doit se prononcer *eet* ; autrement dit, croyons-nous, l'*s* en disparaissant de la prononciation a simplement servi à allonger la voyelle précédente.

LA VOYELLE

La voyelle muette qui précède la dentale caduque a elle aussi été la source d'un assez grand nombre de modifications dans la forme de certaines troisièmes personnes du singulier. Nous pouvons classifier ces modifications sous trois chefs :

1° Chute de la voyelle et maintien de la dentale.
2° Chute de la voyelle et de la dentale.
3° Voyelle irrégulière.

I. CHUTE DE LA VOYELLE ET MAINTIEN DE LA DENTALE.

Il y a en anglo-français un certain nombre de verbes de I qui sont employés presque constamment sans voyelle muette avant la dentale finale. La forme irrégulière qu'ils prennent ainsi leur donne l'apparence de verbes de II non-inchoatifs, de verbes de III ou de IV.

Le plus commun parmi ces verbes, et celui qui fait le premier son apparition sous cette forme, c'est le verbe envoyer. Au commencement du XIIe siècle, ce verbe a la forme normale. Cf. par exemple les Psautiers d'Oxford et de Cambridge. Le plus ancien exemple de la forme *enveit* que nous ayons rencontré se lit dans le Psautier d'Arundel (33, 7). Il y en a même, croyons-nous, un autre qui lui est antérieur : *envei(e)t* : dei(e)t au vers 5 du Cumpoz ; c'est en tous cas la leçon du ms. S. C'est à peu près à l'époque du Psautier d'Arundel qu'il faut placer les deux exemples que nous rencontrons dans Jordan Fantosme, aux vers 1422 et 1509. Tous les deux sont assez sûrs, étant assurés par la mesure du vers. Il est inutile de multiplier les exemples ; ceux que nous avons donnés établissent suffisamment l'existence de cette forme pendant le troisième quart au plus tard du XIIe siècle (cf. Suchier, Ueber die..., p. 62).

Citons encore rapidement quelques-unes de celles que nous rencontrons pendant les siècles suivants : Chardri dans son Josaphat (vers 2809), fait rimer *enveit* avec seit ; on retrouve encore cette forme dans le Saint Thomas (I, 33) ; dans le Saint Auban (1722) ;

dans le Roman des Romans (710) ; dans Renaut de Montauban 17, 39 ; 18, 16 (cité par Suchier). Parmi les exemples qui se rencontrent au XIVe siècle citons ceux qui se lisent dans les Rubriques du ms. d'Edward le Confesseur (III, 1) ; dans Pierre de Langtoft (I, 72, 12) ; la rime de l'Apocalypse, β, 13 : *enveit* (: esteit).

Cette liste, qui pourra sembler un peu longue, montrera que cette forme est commune dans les œuvres littéraires depuis 1175 au moins.

Il nous reste cependant à citer quelques cas où le verbe envoyer est employé régulièrement à la troisième personne du singulier, c'est-à-dire avec muette sans dentale. L'Ipomédon nous en offre un exemple (au vers 8781) ; dans le Josaphat de Chardri (vers 988) et le Roman des Romans, que nous citions tout à l'heure pour l'autre forme, nous trouvons la rime : *enveie* (: veie) ; à l'époque même de Chardri, nous voyons encore *enveiet* dans le Lapidaire en prose (Romania XXXVIII, p. 271). Mais des exemples comme ceux-là sont rares dans la littérature.

Un assez grand nombre de verbes ont été entraînés par l'influence d'enveit, *ottreit* par exemple. Cette forme se trouve assez tôt dans la littérature anglo-française. Le premier exemple que nous ayons de cette forme se trouve dans le Saint Auban au vers 142 ; on en trouve deux autres cas dans le second Appendice de Pierre de Langtoft (I, 73, 16 ; I, 86, 2).

De même qu'on trouve quelquefois la 3e personne du singulier de *enveier* sous la forme correcte, ainsi, mais assez rarement, *ottreier* prend la forme sans dentale avec muette : Saint Auban a *ottrie* au vers 478, et Langtoft a *ottraie* (I, 90, 1).

Nous trouvons au XIIIe siècle quelques autres exemples que l'on peut fort bien rapprocher de ceux que nous avons déjà cités : dans Saint Auban on lit *lot* (loer) au vers 1468 ; on trouve encore *blanchoit* dans Boeve de Haumtone (369).

M. Suchier (Ueber die..., p. 52) rapproche la forme *enveit* de *lait* ; au point de vue du sens, ce rapprochement est tout à fait satisfaisant ; mais il laisse quelque peu à désirer au point de vue de la forme. Au moment où nous trouvons les premiers exemples de *enveit* les diphtongues *ei* et *ai* étaient encore distinctes dans la majorité des cas ; la confusion commençait certainement à s'établir, mais elle n'était pas encore assez avancée pour que, en créant une nou-

velle forme, les auteurs anglo-français n'en tinssent pas compte; l'analogie de *lait* aurait pu amener la forme *envait* qu'on trouvera du reste plus tard, mais non *enveit*. Il nous semble plus probable que c'est *veeir* qui, au moyen de veit, a attiré *enveit* et les autres.

Nous allons voir d'ailleurs que le cas précédent n'est pas le seul où nous pouvons reconnaître une action analogue d'une troisième personne d'une des trois dernières conjugaisons sur un verbe de la première. Nous trouvons déjà à la fin du XII[e] siècle *honurt* qui rime avec curt au vers 29 à 58 de l'Ipomédon; c'est une forme analogue que nous montre plurer qui prend très fréquemment à la troisième personne singulier du présent de l'indicatif la forme *plurt*, à partir de la seconde moitié du XIII[e] siècle, par exemple dans Boeve vers 763.

Cette forme est surtout commune au XIV[e] siècle ; elle est même à peu près la seule employée pour ce verbe. On la trouve dans Pierre de Langtoft (II, 256, 13 (à la rime); I, 240, 1) ; on relève aussi *plourt* qui rime avec sourt dans De conjuge non ducenda (au vers 148) et la même forme se trouve dans Foulques Fitz Warin (pp. 99, 100), et dans les Poèmes latins attribués à Walter Mapes (294).

Il en est à peu près de même pour demorer, Wil. Rishanger emploie *demurt* et *demort* (p. 287, 361) et Pierre de Langtoft en a aussi quelques exemples (cf. I, 8, 21, I, 10, 12 ; I, 64, 18).

Il est probable que ces deux verbes ont subi l'influence de verbes ayant une dentale fixe comme courir ou mourir.

Une forme analogue, c'est *parolt*, *parout* qu'on lit dans les Heures de la Vierge (60 r°), et dans le Sermon en vers Deu le Omnipotent (105 b). Nous pouvons ajouter quelques verbes isolés ou au moins assez rarement employés, *salut*, dans Pierre de Langtoft (II, 28, 21), *nait* (de neier) (Id., II, 282, 15).

Le nombre des verbes qui dans les œuvres non littéraires se présentent avec une dentale sans voyelle muette n'est pas très considérable, le plus fréquemment employé est le verbe demorer qui se trouve sous la forme *demort* (ou avec quelque autre voyelle au thème) d'une façon constante. A peu près tous les textes que nous avons étudiés en montrent quelque exemple, même les plus corrects, comme le livre des Statutes ; nous n'avons même relevé aucun exemple de la forme avec voyelle muette.

Les autres verbes ne se présentent pas sous cette forme avec la même constance, celui qui se rencontre le plus souvent après demo-

rer, c'est envoyer; *envoit*, par exemple est employé plusieurs fois dans les Literae Cantuarienses (1432, 408). On peut ajouter *anuit* qui ne se lit que dans les Rymer's Foedera (1326, IV, 231).

Nous avons encore à mentionner un certain nombre de subjonctifs qui perdent leur *e* muet et gardent leur dentale : *seit*, *ait* et *puist* sont fort communs évidemment (pour les deux premiers, voir subjonctifs en *iam*), le second est assez librement mélangé avec puisse. Les autres subjonctifs de ce genre sont exceptionnels ; citons *retrait* qu'on trouve à la rime dans la Chronique de Pierre de Langtoft (II, 244, 2).

II. Chute de la voyelle muette.

Il arrive, aussi, et plus fréquemment encore que certaines personnes régulièrement terminées par *e* muet perdent cet *e* muet [1]. Ce phénomène est ancien en anglo-français, il date même de la première moitié du XII[e] siècle. Le premier exemple bien assuré se lit dans l'Estorie des Engleis de Gaimar au vers 4967 ; on y trouve *aquit* rimant avec respit. Cette tendance à supprimer l'*e* final était déjà dans les habitudes des scribes de cette époque ; c'est ce que nous montre le *regret* du scribe du manuscrit L de l'Alexis (88. c) et *ajust* employé au vers 917 par le scribe du Roland d'Oxford. A peu près à la date même de ce dernier exemple, *covoit* est d'un usage plus général ; on rencontre cette forme au vers 91 du Drame d'Adam où elle est assurée par la mesure du vers : on trouve même à la rime un verbe à thème vocalique : *agre* rimant avec alé au vers 2895 de l'Ipomédou.

Nous n'avons plus relevé d'exemples assuré de cette forme avant le XIV[e] siècle ; dans les Rubriques d'Edward le Confesseur (XIV, 3), elle est assurée par la rime, *coveit* (: aparceit), tandis que l'auteur du poème emploie *covoite* (au vers 180).

Les quelques exemples précédents montrent que la chute de la voyelle muette a lieu uniquement pour les thèmes à dentale appuyée surtout chez eux qui ont perdu la consonne d'appui.

Par la suite, les exemples sont nombreux pour cette dernière classe

1. Pour la chute de la voyelle finale, cf. Cornu dans Romanische Forschungen, XXIII, p. 110.

de verbes. Jeter en particulier dès le XIIIe siècle, prend la forme *get* à la troisième personne du singulier du présent de l'indicatif. On en trouve de nombreux exemples dans Robert de Gretham, par exemple à la rime avec muet (au fol. 61 v°), et un autre attesté par la mesure (au fol. 43 r°). Boeve en a un cas au vers 970.

Les exemples sont spécialement nombreux dans la Plainte d'Amour, quelques-uns sont très sûrs, comme celui du vers 988 qui fait rimer *get* avec seet (de savoir) ou celui du vers 641 ; dans ce même poème, ceux qu'on rencontre au vers 365 et 482 sont moins assurés. Nous ne citerons pas tous les cas de *get* qu'on trouve au XIVe siècle, ils sont trop nombreux ; Pierre de Langtoft en particulier en a plusieurs et Bozon l'emploie fréquemment (cf. Vie de Saint Panuce, 83).

A part jeter nous ne trouvons pas un très grand nombre de verbes sans la muette. On peut considérer comme un exemple du XIVe siècle, la graphie du scribe du Saint Edmund qui écrit *abit* (: descunfit) au vers 893 ; il faut lire abite : descunfite ; les exemples de ce genre sont communs. Comme forme employée par un auteur on peut citer encore *dout* qui se lit dans Pierre de Langtoft (II, 374, 15).

On trouve aussi un petit nombre de subjonctifs comme *met* qui se lit dans l'Apocalypse (α et β 478).

Les verbes précédents ne sont du reste pas les seuls verbes à dentale que nous rencontrions sans muette à cette personne ; ce n'est même pas la classe qui nous fournit le plus grand nombre de cas. Et si nous voulons, pour introduire un certain ordre, classer d'après le nombre des exemples qu'ils nous fournissent les différents thèmes verbaux, nous verrons que ce sont ceux terminés par *nd*(*t*) qui arrivent les premiers ; après eux, on trouve successivement les thèmes en *r* plus dentale, puis les thèmes en *s* plus dentale. Cette distinction est assez arbitraire, et n'indique pas du tout l'ordre suivant lequel les différents thèmes à dentale ont été atteints ; et même le nombre d'exemples fournis par chacune de ces catégories ne veut rien dire en soi. Si les formes sans *e* des verbes en *nd* sont plus nombreuses que celles des verbes en *st*, cela n'a d'importance que si nous savons qu'il y a un nombre sensiblement égal de verbes également employés dant les deux catégories. Or nous ne le savons pas ou plutôt nous sommes à peu près convaincus qu'il y a plus de verbes en *nd* que de verbes en *st* et *rt*. C'est pour cela que nous n'insisterons pas sur ce point et que nous n'attachons pas la moindre importance au nombre des exemples que nous citons.

Nous ne rencontrons au XIIe siècle aucune troisième personne du singulier du présent de l'indicatif des verbes en *n* plus dentale de la première conjugaison sans la muette étymologique. Au XIIIe siècle au contraire, les cas où cet *e* disparaît sont très nombreux et assurés dès le commencement de ce siècle.

En effet, c'est dans Chardri que nous rencontrons notre premier exemple; nous trouvons dans le Petit Plet (au vers 389) *cumant* rimant avec *cumandement*; désormais mander et ses composés seront très souvent employés sous cette forme; par exemple, elle se trouve encore à la rime, au vers 2640 du Manuel des Péchés, dans Pierre de Langtoft.

Dans le corps du vers, plusieurs exemples de cette forme sont plus ou moins assurés par la mesure; citons rapidement dans Boeve les vers 910 et 2745, dans William de Waddington les vers 2313, 6149 (A), 7875, 10256 (A et B), dans Pierre de Langtoft, II, 366, 21, dans Foulques Fitz Warin, pages 38, 103, etc.

Amender nous donne aussi un nombre respectable d'exemples, quoiqu'il ne soit pas extrêmement employé. C'est ainsi que *ament* se lit dant Robert de Gretham (au fol. 37 r°); dans les Rubriques d'Edward le Confesseur (LXI 9, fin du XIIIe siècle) et ces deux exemples sont attestés par la mesure. Granter n'est pas plus rare sans cette muette à cette personne; nous nous contenterons de citer la rime de Pierre de Langtoft, I, 372, 8 et aussi dans le même auteur, II, 70, 14. Ce dernier auteur emploie très fréquemment *present* pour presente, quelquefois même à la rime (on peut voir : I, 384, 24; II, 46, 20; II, 122, 18; II, 308, 9, etc.).

Donnons encore quelques verbes qui se rencontrent moins fréquemment; on lit dans le Saint Edmund, au vers 1963, la rime *gruint* de grонder (: frunt); dans Edward le Confesseur, une autre rime rapproche, au vers 1471-1472, *agravent* de gent; *chant* se lit au vers 2896 de Boeve de Haumtone, dans Pierre de Langtoft (II, 344, 23); *count* dans les Contes de Nicole Bozon (au § 87), dans le Prince Noir (au vers 736), etc.

Comme on le voit, les exemples sont nombreux et la liste aurait pu être plus longue encore. Elle suffit à mettre en évidence ce fait que les formes sans muette à la troisième personne du singulier du présent de l'indicatif des verbes en *nt*(*d*) se rencontrent assurées et assez nombreuses dès le commencement du XIIIe siècle, et qu'elles

augmentent d'une façon considérable à mesure qu'on avance dans la littérature anglo-française.

Il est plus rare que l'*e* tombe pour les verbes de II, de III ou de IV ayant un thème en *nt(d)* à la troisième personne du subjonctif présent; on en trouve quelques exemples, mais ce phénomène appartient en propre au XIVe siècle [1]. Plusieurs sont assurés comme dans Pierre de Langtoft *defend* (II, 206, 12, à la rime) et *rend* (I, 414, 1).

De même, quoique l'exemple soit moins sûr, *consent* au vers 468 de la Vie de Sainte Marguerite.

La moisson de formes sans *e* que l'on peut faire parmi les verbes dont le radical est terminé par *r* suivie d'une dentale, est aussi très abondante. Nous ne citerons cependant que trois ou quatre de ceux qu'on rencontre le plus fréquemment : garder, porter, et leurs composés, recorder, conforter.

Gard est très commun, mais assez tardif; on le lit dans Boeve au vers 761, dans William de Waddington (A), au vers 4853, dans la Manière de Langage, 391 ; et très fréquemment dans les Contes de Nicole Bozon, par exemple, aux paragraphes 108, 118, 152 et *passim*. Nous ne l'avons pas rencontré à la rime ; mais l'exemple du Manuel des Péchés est assuré par la mesure.

Les exemples de *port* remontent à une date plus reculée; cette forme est assurée par la mesure du vers 795 d'Edward le Confesseur elle est moins sûre au vers 3441 de Dermod; quant à Pierre de Langtoft, il l'emploie fréquemment (à la rime : I, 352, 346; I, 130, 10; II, 30, 6, etc.); on la relève encore dans William Rishanger, 292.

Citons encore, *record* dans William de Waddington, au vers 3069; *confort* dans Pierre de Langtoft (I, 208, 19).

Comme on le voit pour certains de ces verbes, la chute de l'*e* date du commencement du XIIIe siècle, quoiqu'elle soit encore rare à cette époque.

Nous aurions pu ranger dans notre première classe (dentale appuyée pour laquelle la consonne d'appui disparaît), les verbes dont le thème est terminé par une dentale précédée de *s*, cette *s* disparaissant, comme nous l'avons vu, vers le milieu du XIIIe siècle.

1. Cf. d'ailleurs Subjonctif en *em*.

Citons toutefois deux ou trois exemples de ces verbes : le ms. D de Boeve (2e moitié du XIIIe s.) nous donne *tast*, au vers 948; et *hast* au vers 2104; cette dernière forme se retrouve encore dans Pierre de Langtoft (I, 118, 8; II, 412, 9, etc.); dans ce dernier auteur, *prest* se rencontre constamment (cf. par exemple I, 142, 24, I, 242, 9; I, 488, 5; II, 336, 7).

Wast enfin se lit dans les Contes de Nicole Bozon, § 131, etc.

Comme on le voit, tous les exemples sont postérieurs à l'amuissement de *s* devant *t*.

Comme nous le disions tout à l'heure, ce sont les thèmes à dentale qui perdent le plus régulièrement leur *e* étymologique; ce n'est pas que nous n'ayons un assez grand nombre d'exemples d'autres thèmes montrant à la troisième personne du singulier du présent de l'indicatif pour les verbes de I, du présent du subjonctif pour les autres conjugaisons, la même irrégularité. Mais pour nombreuses qu'elles soient, ces formes restent sporadiques en ce sens qu'on trouve rarement plusieurs exemples du même verbe, même dans des auteurs différents.

Cependant, le verbe donner apparaît sans *e* deux ou trois fois : *dun* est assuré par la rime au vers 2646 du Manuel des Péchés (: resun); on trouve *doun* dans Wil. Rishanger à la page 338, et il peut se rencontrer encore dans quelques autres auteurs du XIVe siècle. En même temps que *doun*, citons quelques autres verbes dont le thème est aussi terminé par *n*; les exemples qui suivent sont tous tirés de la Chronique de Pierre de Langtoft : *soun* (I, 358, 22); *enclyn* (I, 180, 17; II, 100, 19); *sojorn* (I, 456, 18). Ces trois derniers exemples sont assez sûrs.

Les thèmes en *r* ne sont pas très rares dans l'*e*; l'une des formes est attestée par la rime : *plur* (: dolur) au fol. 58 r° de la Genèse Notre-Dame; dans ce même poème, on rencontre *suspir*, ibid; Pierre de Langtoft peut ici encore nous fournir plusieurs exemples, ainsi *repair* (I, 282, 8); enfin on lit *devour* au § 99 des Contes de Nicole Bozon.

Pour les autres thèmes, nous trouvons deux exemples que nous pouvons dater assez exactement; le premier est *os* (: purpos) au vers 2066 du Manuel des Péchés; le second est *aim : claim* dû au rubricateur du poème Edward le Confesseur XXXII (fin du XIIIe s.).

Pour terminer, citons deux thèmes en *l* et en *l* mouillée, pour

lesquels la date est plus douteuse : *aval*, dans Boeve de Haumtone, au vers 2512, et *counsayl* dans Pierre de Langtoft (I, 83, 13).

Au subjonctif, les exemples sont rares et tardifs, nous n'avons rencontré que *voyl* qui est très fréquent dans Pierre de Langtoft (cf. par exemple, I, 442, 1; II, 212, 16).

Les thèmes en *'e* sont représentés par *guere* de guerreier, dans Boeve, 3048 ; surtout par *agre*, qui se trouve à la rime dans une laisse en *e* fermé dans la Chronique de Pierre de Langtoft (II, 1, 96, 20).

On trouve à citer un peu plus de thèmes en *i* : *merci*, dans Boeve 1379, peut appartenir au scribe; la troisième personne de crier *cri* est plus fréquente et elle est assurée par la rime dans *cri* (: saili) qui se lit dans Dermot 2420 et par la mesure du vers dans la Chronique de Pierre de Langtoft (I, 358, 20) qui l'emploie aussi quelquefois. Citons encore une forme que nous verrons assez souvent en dehors de la littérature : *pri* par exemple dans Wil. Rishanger (292). Nous n'avons rencontré qu'un seul thème en *u*, qui du reste est à la rime, mais seulement au XIV[e] siècle : *salu*, Pierre de Langtoft (II, 92, 9).

Les thèmes vocaliques ne nous ont pas fourni beaucoup d'exemples de troisièmes personnes du singulier du présent du subjonctif perdant leur *e* étymologique ; citons *oy* (= audiat) qu'on lit dans l'Apocalypse (*x* 190).

Dans *enter*, Boeve 2748, *profer*, Pierre de Langtoft, I, 124, 3, *recover*, id., I, 328, 16, nous n'avons pas chute de la voyelle muette, mais une métathèse, fréquente en anglo-français.

Comme on le voit, la chute de l'*e* muet à la troisième personne du singulier est devenue vers le commencement du XIV[e] siècle assez générale, en ce sens que peu de thèmes verbaux réussissent à conserver toujours intacte la forme étymologique ; cependant les exemples que nous avons cités montrent que certaines différences existent entre les différents verbes à ce point de vue ; nous pourrons les résumer en quelques lignes :

1° Deux temps sont affectés, le présent de l'indicatif et le présent du subjonctif; mais pour de second temps, la chute de la muette reste relativement rare, tandis qu'elle est commune pour le premier.

2° Pour le présent de l'indicatif, on remarque que certains thèmes sont affectés plus tôt et plus généralement que certains autres. Les

exemples que nous avons recueillis montrent une réelle progression, et on peut admettre qu'elle représente exactement ce qui s'est produit dans la réalité. Les premiers verbes à perdre leur voyelle muette sont ceux dont le thème est terminé par une dentale simple ou double ; pour ces verbes, la chute de la muette remonte à la fin de la première moitié du XII[e] siècle. Lorsque la dentale finale du thème est appuyée par *n*, *r* ou *s*, la muette ne commence à tomber qu'au commencement du XIII[e] siècle. Pour tous les verbes qui précèdent, la chute de la muette est fréquente. Elle l'est moins pour les autres thèmes consonantiques *m*, *n*, *r*, *s*, *l* et *l* mouillée ; ils perdent leur *e* muet plus rarement et cela n'arrive que pendant la seconde moitié du XIII[e] ou le XIV[e] siècle. Les thèmes vocaliques viennent ensuite pour la date et pour le nombre.

3° Quant aux quelques subjonctifs présents qu'on rencontre sans leur voyelle muette, c'est au commencement du XIV[e] siècle qu'il faut rapporter les exemples qu'ils nous fournissent.

La chute de l'*e* atone final est un phénomène très fréquent dans la langue non littéraire ; à l'indicatif des verbes de I, comme au subjonctif des verbes de II, III et IV, ce sont surtout les thèmes en *n* suivis d'une dentale qui sont affectés. Dans les Statutes of the Realm, recueil où les exemples sont particulièrement nombreux, nous avons relevé un nombre considérable de ces cas. Le verbe mander et ses composés en particulier se rencontrent très fréquemment à la troisième personne du singulier sous la forme *maund* [1]. La forme régulière se trouve aussi, mais elle est beaucoup moins commune (1351, I, 327 ; 1357, I, 346 ; 1275, I, 26) ; on pourrait dire que, approximativement, les formes écourtées sont trois fois plus nombreuses. Le verbe qui, après mander, est le plus souvent rencontré sans l'*e* étymologique est le verbe granter. Remarquons que, par la nature du texte, ces deux verbes sont d'un emploi très fréquent. Pour ce verbe encore, la forme courte est sensiblement plus commune que la forme normale, d'après nos calculs, *grant* se rencontrerait un peu plus de deux fois plus souvent que *grante*. Les autres verbes en *nt*, *nd* sont d'un emploi plus rare que ceux que

1. *Maund*, ou ses composés, se rencontre dans les Statutes aux endroits suivants : vol. I, 1275, 27 ; 1326 ; 1330, 264 ; 1350, 320. 322 ; 1353, 330, 333, 357, etc. *Grant* est employé dans le premier vol. 1326, 255 ; 1351, 325, 2 fois ; 1351, 326 ; 1353, 350.

nous venons de citer; on en rencontre toutefois quelques-uns, comme *surmont* (1360, I, 370).

Tous les autres cas de chute de la muette au présent de l'indicatif, ils sont du reste peu nombreux, proviennent de verbes terminés par une dentale appuyée par *r* comme *emport* (1363, II, 383), ou par *s*, comme *arrest* (1353, I, 330), *coust* (1357, I, 354); on remarquera du reste que ces trois derniers exemples sont sensiblement plus récents que ceux que nous trouvons pour mander et granter.

Les autres recueils non littéraires ne montrent pas, sinon la même correction, au moins la même régularité ; cependant, ce sont toujours les verbes terminés par *n* plus dentale qui se trouvent le plus communément : spécialement, mander et granter. Ces deux verbes se lisent très fréquemment sous la forme *mand*, *grant* dans les Rymer's Foedera [1]: les Mem. Parl. 1305 [2], dans le Liber Rubeus de Scaccario [3], dans le Registrum Palatinum Dunelmense [4], etc. Les autres thèmes en *d* ou *t* appuyé sont déjà plus communs que dans les Statutes sous la forme abrégée : *port* se rencontre souvent dans Rymer's (1306, II, 1013 ; 1339, V, 139); dans les Mem. Parl., 1305 (§276); dans les Litterae Cantuarienses (1356, 830) ; dans le Liber Rubeus de Scaccario (1328, III, 886); dans le Blacke Booke of the Admiralty (1385, I, 453). On trouve encore *accord, record* dans la plupart de ces textes (Rymer's 1318, III, 724, Liber Rubeus de Scaccario 1323, III, 886), et on pourrait relever un grand nombre d'autres verbes de I, ayant un thème semblable à celui des précédents qui perdent à l'occasion l'*e* étymologique de la troisième personne du síngulier.

Il n'est pas facile de rapprocher ici les textes politiques des œuvres littéraires, à cause de la différence des dates. On pourra remarquer cependant que l'*e* tombe aux verbes en *n* suivie d'une dentale dans les premiers textes non littéraires, et que, même à cette époque, cette chute est très fréquente.

On pourra remarquer encore que pour les autres thèmes à den-

1. 1277, II, 86; 1318, III, 724; 1334, IV, 594; 1390, VII, 677.
2. §§ 7 et *passim*.
3. 886, 894.
4. 1256, II, 1314; 1303, 61.

tale les dates, dans les œuvres littéraires et dans les autres, coïncident aussi exactement que possible.

Mais ce ne sont pas seulement les thèmes à dentale qui sont représentés dans la liste complète des exemples que nous fournissent les œuvres familières, politiques et autres. Nous trouvons ici encore un assez grand nombre de thèmes en *n* et en *r*, par exemple *doun* dans les Early Statutes of Ireland 1320, 282, *desir* qui se lit dans différents recueils (Rymer 1316, III, 495; Literae Cantuarienses 1363, 910). Les autres thèmes consonantiques sont rares : *pays* (de peser) se lit dans les Letters from Northern Registers 1314, p. 144.

Citons encore quelques thèmes vocaliques : *mercy* dans les Parliamentary Writs 1305, 153; *pri* qui est très fréquent dans les Memor. Parl. 1305; par exemple §§ 113, 113, 172, *envoi* dans Rymer 1314 III, 495.

Ces cas sont non seulement moins nombreux que ceux que nous avons examinés précédemment, mais la chute de l'*e* est beaucoup moins constante; par exemple, *mercie* se trouve assez souvent dans les Rymer's Foedera, et *prie* est commun dans les Mem. Parl. 1305.

Les dates sont du reste sensiblement les mêmes que dans les ouvrages littéraires.

La chute de la muette au subjonctif est plus régulière en dehors de la littérature; elle a lieu dans deux cas principaux seulement : 1° dans les verbes qui présentent un thème en *nd* (et plus rarement en *rt*); 2° dans les verbes qui ont une *l* mouillée au subjonctif. Ici les Statutes et les autres textes sont d'accord.

On trouve pour ces deux catégories du subjonctif de nombreux exemples : nous nous limiterons aux principaux : *defend*, se lit dans les Statutes (vol. I, 1344, 300); dans les Rymer's Foedera (1278, II, 103, 108; 1323, III, 1013; 1336, IV, 480; 1393, VII, 747); dans le Liber Albus (1334, 419); dans le Registrum Palatinum Dunelmense (1312, II, 853).

Les autres verbes de IV en *-ndre* fournissent des formes sans *e* presque aussi nombreuses; pour en abréger l'énumération nous ne citerons que celles qui sont employées dans les Statutes : *rend* (1230, I, 268); *vend* (1350, I, 321; 1353, I, 338), etc. Comme autre thème à dentale, nous avons par exemple *depart*, Statutes 1388, II, 56.

Pour les verbes qui ont l'*l* mouillée au subjonctif, les exemples

ne sont pas très variés, mais ils sont fréquents. Ainsi on lit : *voill* dans les Statutes (1309, I, 156), dans les Mem. Parl. 1305, § 199, et dans plusieurs autres recueils. *Assoil* (*assoill*) se trouve d'une façon très régulière dans les Rymer's Foedera : on trouve ce verbe dans la formule « Que Dieu assoill », employée chaque fois qu'un roi d'Angleterre décédé est nommé, ce qui arrive fréquemment, par exemple 1307, III, 13 ; 1333, IV, 566 ; 1367, VI, 568 ; 1383, VII, 416, 417 ; 1395, VII, 798 [1].

Si on examine au point de vue des dates les exemples précédents, on voit que les exemples tirés des Traités de Rymer sont antérieurs à ceux qu'on trouve dans les Statutes, de peu d'années pour les radicaux qui présentent une *l* mouillée (commencement du XIVe s., dans les deux cas), et d'un nombre assez considérable pour les autres (Statutes, milieu du XIVe s. ; Rymer quatrième quart du XIIIe). De plus, si on s'en tient aux Statutes, on voit que la chute de la muette a eu lieu au présent de l'indicatif avant d'atteindre le présent du subjonctif.

Nous voyons donc qu'à ce point de vue la langue des Statutes et la langue littéraire concordent entièrement.

Nous parlerons très brièvement de ce qui a eu lieu dans les Year Books où l'on peut observer un état de choses analogue. Ce sont surtout les verbes qui ont leur radical terminé par *-nt*, *-nd* qui perdent l'*e* muet post-tonique à la troisième personne du singulier : *demant* se rencontre dans un très grand nombre de passages (20 et 21 Edw. Ier, 123 et *passim*), et aussi *graunt*, *amount*.

Parmi les autres verbes à dentale, on peut signaler porter qui nous offre souvent la forme *port* (20 et 21 Edw. Ier, 147). Nous rencontrons aussi d'autres verbes présentant la même irrégularité : thèmes en *-s* comme pourchasser, ou vocaliques comme avouer, par exemple, *purchas* est employé dans 30 Edward Ier, 223 ; et *avow* dans 32-35 Edw. Ier, 9 et *passim*.

A la troisième personne du singulier des subjonctifs en *am* et en *iam*, le même phénomène se produit et dans les mêmes conditions : il est facile de relever un certain nombre d'exemples comme *rend* 30 Edward Ier, 33 ; *respond*, dans le même recueil, p. 505 ; *perd*, ibid., 233 ; *respond* 31 Edward Ier, 477. Les exemples sont extrêmement nombreux dans la plupart des recueils.

1. Comparer le verbe anglais to assoil.

Si nous considérons les dates de ces exemples, nous pouvons remarquer que les Year Books qui nous donnent le plus grand nombre d'exemples sont ceux dont nous ne pouvons fixer la date avec certitude; les autres, ils sont peu nombreux, en offrent beaucoup moins, par exemple *Y* (1312). Ceci est pour nous faire croire que la plupart des cas montrant la chute de *e* muet sont postérieurs au XIVe siècle.

ADDITION D'UN *e* ATONE

Le phénomène contraire à celui que nous venons d'étudier s'observe dans un grand nombre de verbes de II, III et IV: à la troisième personne du singulier du présent de l'indicatif qui, pour ces verbes, se termine par une consonne, les écrivains anglo-français d'une certaine époque aiment, dans certaines conditions, à ajouter un *e* atone.

Nous n'avons relevé de cette irrégularité aucun exemple au XIIe siècle. Même au siècle suivant, les exemples assurés sont rares: nous n'en avons trouvé que très peu à la rime. Citons dans le Roman de Philosophie de Simund de Freine *parte* (: quarte) (au vers 938); dans le Sermon en vers Deu le Omnipotent *consente* (: pulente) (8, b). Ces deux exemples, quoique isolés, suffisent pour nous montrer que la tendance à ajouter dans certains cas un *e* muet non étymologique se fait jour dès le commencement du XIIIe siècle. Remarquons encore que, comme on le voit, ces deux troisièmes personnes qui, les premières, prennent l'*e* irrégulier, appartiennent à des verbes dont le thème est terminé par une dentale appuyée. Ce ne sont du reste pas les seuls cas que nous ayons rencontrés dans les ouvrages de cette époque ; mais les autres, se trouvant tous à l'intérieur des vers, doivent appartenir plutôt au XIVe siècle et sont à dire le moins discutables. Boeve de Haumtone en présente plusieurs: *mette* (au vers 59), *departe* (au vers 864); aucun n'est sûr. Dans le Roman des Romans, nous en rencontrons un autre (au vers 69) : *reverte*, et nous lisons *mainte* dans la Lumière as Lais (O. R. 15 D II). Ce n'est que dans les auteurs du XIVe siècle, que les exemples deviennent très nombreux, et pour la plupart peu douteux: le phénomène devient plus commun, plus constant et plus assuré. Cet *e* irrégulier affecte surtout les thèmes à dentale, au

point que pour certains verbes comme mettre et battre, la forme avec *e* devient la forme régulièrement employée.

Voici pour ces deux formes quelques exemples que nous tirerons principalement de Pierre de Langtoft et de Nicole Bozon. *Mette* se rencontre très fréquemment dans le premier de ces auteurs (cf. en particulier I, 8, 19; I, 30, 20; I, 178, 9; I, 314, 8; I, 358, 9 et *passim*) tandis que *met*, qui du reste se trouve dans la Chronique (cf. par exemple I, 386, 23) est peu employé. Un grand nombre de ces formes irrégulières dont nous venons de donner les références semblent assurées, quoiqu'il n'y en ait aucune à la rime. Nicole Bozon dans ses Contes et dans les Proverbes de Bon Enseignement emploie *mette* fréquemment ; citons dans les Contes les §§ 21, 25, 132 et dans les Proverbes de Bon Enseignement O. R. 8 E XVII, 325. Nous pourrions citer encore un assez grand nombre d'exemples de cette forme tirés des auteurs contemporains.

Il en va de même pour *batte* qui est au XIVe siècle d'un emploi fréquent ; Pierre de Langtoft (I, 242, 17 ; I, 444, 25 et *passim*), Nicole Bozon (dans ses Contes, §§ 6, 7, etc.) s'en servent communément ; on le lit encore dans l'Évangile de l'Enfance (mss O et C), 119 c.

Perdre, sous la forme *perde*, n'est guère plus rare (cf. Pierre de Langtoft, I, 92, 16 ; II, 200, 19 ; Contes de Nicole Bozon, §§ 39, 46, 51, 117) ; en un mot, les trois verbes précédents prennent fort régulièrement cet *e* parasite dans les œuvres des écrivains littéraires du XIVe siècle.

Aucun autre verbe ne montre la même régularité, plusieurs du reste sont beaucoup moins employés que les précédents. Aussi nous n'avons trouvé qu'un petit nombre de formes *arde*, comme dans Pierre de Langtoft (I, 242, 6) et dans les Contes de Nicole Bozon (§§ 112, 131), mais nous ne nous souvenons pas d'avoir rencontré la désinence régulière de la troisième personne du singulier du présent de l'indicatif de ce verbe après William de Waddington. Citons encore avec l'atone *pende* dans Pierre de Langtoft (II, 124, 14), *sourde* dans les Contes de Nicole Bozon (§ 120), *transgloute* dans le même ouvrage (§ 54).

Tous les exemples précédents, comme on le voit, nous montrent l'addition de la muette aux thèmes à dentale.

Nous rencontrons un petit nombre d'exemples dans lesquels l'*e*

s'ajoute à d'autres thèmes. Ainsi nous lisons dans Boeve de Haumtone: *rumpe* au vers 883 (scribe) ; dans un poème du XIVe siècle, nous trouvons deux rimes : *apere* (: pere), *rescoue* (: coue) qui se lisent toutes les deux dans le poème du Siège de Carlaverok, respectivement aux vers 28 et 73. Citons enfin *voile* au présent de l'indicatif qui se trouve au § 21 des Contes de Bozon.

Par conséquent, cet *e* irrégulier s'ajoute principalement aux thèmes à dentale, et les plus anciens exemples pour ces thèmes remontent au commencement du XIIIe siècle. Mais l'*e* ne devient commun qu'au XIVe siècle et il affecte surtout certains verbes, ceux dont le thème est terminé par une dentale. Et c'est à la même époque que les autres thèmes se trouvent gagnés par l'atone.

Ce même phénomène se rencontre dans l'anglo-français politique et diplomatique, quoique il n'y ait pas la même importance ni la même régularité que le phénomène contraire (chute de l'*e* étymologique à la 3e personne du singulier des verbes de I). Dans les Statutes, on ne peut relever d'addition d'un *e* muet qu'après les verbes ayant un radical terminé par une dentale ; ici encore ce sont les verbes qui ont la dentale précédée par *n* qui sont les plus atteints : on trouve par exemple les présents de l'indicatif suivants: *apende* dans le premier volume à la date de 1278 (p. 44) ; *pende* (1350, I, 310) ; *defende* (1376, I, 398 ; 1381, II, 18 ; 1389, II, 62 ; 1396, II, 93). Parmi les autres thèmes à dentale, on peut citer : *perde* (1360, I, 370), *promette* (1382, II, 24). Comme on le voit, le nombre des exemples augmente sensiblement pendant la seconde moitié du XIVe siècle.

Les autres recueils de textes politiques ou diplomatiques ne présentent pas la même régularité ; ce ne sont plus seulement les verbes en *nd* qui prennent cet *e* irrégulier, quoiqu'ils puissent nous fournir des exemples assez nombreux, comme *appende* et *respounde* qu'on lit dans le Registrum Palatinum Dunelmense (1302, III, 41) et *passim* dans les Rymer's Foedera, mais tous les autres thèmes à dentale et tous les autres thèmes terminés par une consonne ou une voyelle. Nous ne citerons que quelques-uns des nombreux exemples qu'on peut relever dans les textes non littéraires : parmi les thèmes à dentale, nous trouvons dans les Mém. Parl., 1395 : *perde* (§ 49) ; *mette* (§ 389) ; dans les Literae Cantuarienses *sourde* (1394, 965) ; dans les Rymer's Foedera *promette* (1361, VI, 345).

Nous n'en citerons pas davantage ; ces quelques exemples nous montrent que les principaux thèmes à dentale se trouvent atteints et que cela arrive dans un grand nombre de recueils. Pour les autres verbes nous énumérerons rapidement quelques formes : *ensuyte* et *demoerte* se lisent dans les Traités de Rymer (respectivement 1325, IV, 157 ; 1347, V, 539). Citons encore *este* qu'on trouve dans les Documents inédits (1396, 282).

Tous les exemples qui précèdent ont ceci de commun qu'ils n'apparaissent qu'à une date très tardive.

Il est rare que l'addition de cet *e* coïncide avec la chute de la dentale, cependant on en rencontre quelques exemples comme le *coure* au deuxième volume de Rymer (1300, 868) et *moeve* qui se lit dans les Literae Cantuarienses (1394, 955).

Pour le prétérit de estre, on trouve quelquefois à la troisième personne du singulier *fue* ; mais cette forme peut n'être qu'une graphie assez extraordinaire ou une étourderie des scribes pour la forme très commune *feu* ; *fue* se lit par exemple dans le Registrum Palatinum Dunelmense, premier volume, p. 347 (1313) et un certain nombre de fois dans les Rymer's Foedera.

Le nombre des exemples d'*e* irréguliers que nous fournissent les Year Books est considérable, mais de dates peu certaines. Remarquons toutefois que le ms. Y. de Edw. II (1312) en présente plusieurs.

Ce sont surtout les verbes à dentale qui montrent cet *e* parasite : cette nouvelle forme est devenue la forme ordinaire pour certains verbes comme *surde, rende, descende, mette, abate, tonde, chete* ; on peut y ajouter *este* qui est plus rare (cf. 22 Edw. Ier, 421 ; 11 et 12 Edw. III, 425) et même l'imparfait du subjonctif *'uste* (14 Edw. III, 97, 215).

Les autres thèmes consonantiques peuvent être représentés par *veske, voyle,* etc.

La chute de la dentale se remarque dans *die* qui est très commun, par exemple 20 et 21 Edw. Ier, 181, 185 ; 21, Edw. Ier, 895, etc., dans *suye* (de suivre) qui ne se rencontre que plus tard, dans *parfournye*. Ces trois derniers exemples peuvent servir à montrer qu'à l'époque où les Year Books étaient écrits, la dentale finale, non appuyée par une consone, avait disparu de la prononciation, en allongeant probablement la voyelle précédente.

M. Stimming (Boeve de Haumtone, p. 183) pour expliquer les formes *mette*, *departe*, *rumpe* que nous avons déjà citées et M. Suchier (Reimpredigt, p. XV) pour expliquer *consente*, admettent un changement de conjugaison. Les exemples ci-dessus du XIIIe et du XIVe siècle, littéraires ou non, nous montrent clairement que cette explication n'est pas recevable. Elle nous conduirait à admettre que la plupart des verbes de II, III et IV à dentale appuyée passent automatiquement et en bloc à la première conjugaison; de plus, notre étude de la première personne du singulier et les faits que nous avons exposés à propos de la troisième personne du singulier du présent de l'indicatif des verbes de I nous montrent des phénomènes analogues qu'un changement de conjugaison n'expliquerait pas. Ici encore nous avons, comme nous l'exposerons dans notre seconde partie, un phénomène phonique.

DÉSINENCE *ie*.

Nous pouvons ranger parmi les verbes qui prennent *e* à la troisième personne du singulier ceux qui se terminent par *ie* [1]. Quelques-uns de ces verbes au moins présentent vraiment une nouvelle désinence, distincte de celle de la deuxième conjugaison inchoative. Ce ne sont pas du reste les verbes de cette conjugaison qui sont les seuls à prendre cette terminaison; nous rencontrons aussi sous cette forme des non-incohatifs et des verbes de IV. En voici quelques exemples :

D'abord, parmi les incohatifs, nous trouvons, rimant en *i*, dans Pierre de Langtoft : *establye* (cf. I, 42, 12 ; II, 96, 16 ; II, 32, 27, dans le corps du vers les exemples sont encore plus nombreux) ; *foye* (cf. la rime I, 128, 21) ; les Contes de Nicole Bozon ne nous donnent pas d'exemple assuré; citons toutefois *enmaladye* aux §§ 86, 119, etc.

Les non-incohatifs sont très peu nombreux ; nous en relevons un sous cette forme sous la plume du scribe de la Destruction de Rome : *suffrie* (peut-être un prétérit?) ; Pierre de Langtoft nous donne encore dans sa Chronique *mentye* (II, 282, 3) ; mais cet exemple n'est pas à la rime.

1. Cf. 3e personne du pluriel. désinence en *i(y)ent*, et participes passés en *i(y)e*.

En dehors de la seconde conjugaison, un seul verbe prend assez régulièrement cette nouvelle désinence, c'est le verbe dire. On trouve en effet *die* dans de nombreux auteurs ou manuscrits ; Pierre de Langtoft encore ici nous fournit un grand nombre d'exemples qui sont sûrs, car ils sont attestés par de nombreuses rimes (cf. par exemple, I, 10, 21; I, 178, 18; II, 270, 6, etc.) ; mentionnons encore dans le même ouvrage un composé de dire qu'on trouve aussi à la rime : *maudie* (II, 270, 19). Un autre verbe de IV est attesté sous cette forme par une rime dans un autre poème, la Bounté des Femmes de Nicole Bozon ; nous y trouvons en effet *rye* rimant avec *courteysie* au vers 85. On ne peut pas s'étonner de ne rencontrer sous cette forme que ces deux verbes de IV ; il faut en effet pour que la désinence en *ie* soit possible que le thème du verbe ait *i* pour voyelle accentuée ; de tels verbes sont assez peu nombreux et peu employés.

Nous n'avons pas rencontré de nombreux verbes de I affectés de cette désinence dans la langue littéraire ; nous aurions pu en citer un certain nombre, tels que *anuncie, jugie,* si nous avions voulu faire entrer dans notre étude la langue du xve siècle ; les manuscrits de cette époque nous fournissent un nombre assez considérable de formes comme les deux précédentes ; nous ne citerons ici que *enfoundrie* que nous avons relevé dans les Chroniques de Nicolas Trivet (47 v°), quoiqu'il ne soit pas bien assuré que cet exemple appartienne au xive siècle.

En dehors de la littérature, le seul verbe de II ou de IV que nous ayons rencontré est le verbe dire : *die* n'est pas rare dans le second volume des Statuts et moins encore dans les Rymer's Foedera pour la seconde partie du xive siècle.

Nous relevons encore une désinence ou plutôt deux autres désinences en *ie* en dehors de l'indicatif présent ou en dehors des deux conjugaisons que nous venons de citer. Un certain nombre de verbes de I montrent cette syllabe à leur troisième personne du singulier du présent de l'indicatif ou du subjonctif : les composés du verbe nuncier sont spécialement réguliers. Nous lisons par exemple dans le Black Book of the Admiralty : *pronuncie* sous la date de 1291 ; c'est, du reste, la forme de ce genre la plus ancienne. *Renuncie* se rencontre deux fois sous la même date (1357), dans les Rymer's Foedera (VI, 50) et dans les Actes du

Parlement d'Écosse (I, 520). Et il serait possible de citer un plus grand nombre de cas analogues pour ce verbe.

Comme autre verbe de I, citons *occupie* qui se trouve dans le second volume des Statutes, p. 35, sous la date de 1383.

Enfin, nous trouvons encore une troisième classe de ces désinences dans les subjonctifs pour lesquels la consonne finale du radical est une consonne mouillée, *veoillie* et *voillie*, de vouloir, sont employés dans le Black Book of the Admiralty (1291, 18, 30 et 42); *ayllie* se trouve dans le même recueil de textes (1291, II, 30). Enfin un verbe qui a un subjonctif en *am* mais qui prend le plus souvent une lettre mouillée à ce temps (cf. sub.), prendre, se rencontre à la troisième personne du singulier sous la forme *préignie* dans les Rymer's Foedera à l'année 1328 (IV, 340). Il est probable qu'ici l'*i* ne sert qu'à indiquer la mouillure de la consonne précédente ; cependant, il arrive aussi que l'*e* muet disparaisse complètement et on peut se demander quelle valeur attribuer à cet *i* qui reste seul. Lui donnera-t-on la valeur d'une muette, ou lui laissera-t-on sa prononciation ordinaire ? La forme *voillit* se trouve, assez rarement du reste, dans les œuvres non littéraires, par exemple dans les Statutes (vol. I, p. 102, 1285).

Les terminaisons en *ie* sont donc bien assurées à la troisième personne du singulier du présent de l'indicatif ou du subjonctif de certains incohatifs, de deux verbes de IV, dire et rire, et de plusieurs verbes de I.

Ces exemples datent tous du commencement du XIV[e] siècle.

Il en est de même pour les subjonctifs que nous avons cités en dernier lieu.

On pourrait être tenté de considérer tous les exemples que nous avons énumérés comme représentant tous la même forme d'une désinence nouvelle. En réalité, nous avons affaire à trois phénomènes entièrement distincts. Les quelques exemples que nous a fournis la langue littéraire forment seuls ce que nous appelions la nouvelle désinence en *ie* et nous voyons que cette désinence affecte uniquement les verbes dont la troisième personne du singulier du présent de l'indicatif est terminée régulièrement par *it*. De ces verbes, seul le verbe dire se rencontre sous la forme *die* dans les œuvres non littéraires.

L'*i* a une origine toute différente dans les deux autres cas : pour

voillie, aillie, preignie l'*i* est purement graphique : *illi*, *igni* ne sont que des graphies, l'anglo-français en connaît encore beaucoup d'autres, des lettres mouillées *l* et *n* ; l'*i* n'y fait donc pas partie de la désinence.

Quant à *renoncie* et aux formes analogues qui appartiennent surtout au XVe siècle, nous avons encore un phénomène tout différent ; ici l'*i* provient de l'infinitif. Nous verrons, quand nous étudierons ce mode, qu'à une certaine époque, l'anglo-français a retrouvé les terminaisons en *ier*, mais elles n'ont pas toujours été employées avec les verbes qui l'avaient étymologiquement ; et, ce qui nous intéresse ici, l'*i* a été souvent ajouté à des personnes qui n'y avaient aucun droit. C'est ce qui nous explique les quelques formes que nous citions plus haut et d'autres analogues.

GRAPHIES DE L'ATONE FINALE

La langue littéraire écrit toujours l'atone finale à la troisième personne du singulier, tout au moins dans ces auteurs que nous avons étudiés, par *e* ; il n'en est pas de même pour la langue non littéraire qui emploie un nombre assez considérable de graphies différentes.

Mais aucune de celles que nous allons citer, n'a la moindre fixité ; toutes sont sporadiques, et dans certains cas, nous pourrions supposer que telle graphie extraordinaire n'est qu'un lapsus calami si nous ne savions pas par ailleurs que l'on rencontre dans d'autres formes du verbe et pour d'autres mots ces mêmes graphies employées d'une manière plus constante pour représenter la voyelle atone.

Au présent de l'indicatif, nous trouvons que l'atone s'est très bien conservée dans le cas où elle subsiste, aussi bien que pour ceux où elle a été ajoutée. Signalons seulement la graphie *ee* qui n'est pas très rare et se rencontre par exemple dans les Statutes, vol. I, p. 161 (1311) (*soeffree*).

On trouve en outre dans Rymer : *ey*, comme dans *demorgey*, à deux années d'intervalle, en 1300 (vol. II, p. 868) et en 1302 (vol. II, p. 913), ou encore la diphtongue *ou* qui est employée deux fois dans ce dernier recueil : *faissout* (1357, VI, 10) ; *puissout* (id., ibid.). La graphie *eo* même se trouve un certain nombre de

fois dans les Statutes pour le subjonctif du verbe faire : *faceo* se rencontre trois fois dans les Statutes de l'année 1285, une première fois à la page 102, les deux autres p. 103.

I. Troisièmes personnes du singulier en a.

Quelques verbes se rencontrent en français ancien et moderne qui ont la troisième personne du singulier terminé par *a* : le principal de ces verbes est le verbe aller, et nous allons examiner quelles ont été les formes que ce verbe a prises à la troisième personne du singulier.

La forme régulière et étymologique est *vait* [1] et pendant un certain temps, c'est la forme qui a prévalu en anglo-français. Il est inutile de citer tous les cas où cette forme si commune se rencontre, qu'il nous suffise d'en mentionner quelques-uns : Cumpoz, 355, Brandan, 153, Adgar XIII, 49, Tristan (: fait), 21, etc ; cette dernière rime se trouve encore au vers 317 de la Vie de Sainte Catherine.

La diphtongue est écrite par *ei* dans l'Estorie des Engleis où *veit* (: feit) au vers 1774, ce qui du reste provient assurément du scribe ; la même rime sous la même forme se retrouve dans la Vie de Saint Gilles au vers 603 et au vers 1513 *veit* rime avec *leit* de laisser.

On trouve aussi dans le Sermon en vers de Guischart de Beauliu, *vait* (vadit) : fait (facit) : trait (trahit) : lait (laxat) : estait (imparf.) : esmait (3e personne du singulier du présent du subjonctif) : plait (placitum), etc., vers 67-78. Frère Angier emploie de même cette forme que nous lisons, par exemple, 139 a 35. On trouve cependant quelquefois *veit* rimant avec une diphtongue *ei* dont le premier élément est un *e* fermé. Cette rime se trouve dans Robert de Gretham qui est cependant un rimeur scrupuleux (pour un écrivain anglo-français) ; *veit* (: beneit) au folio 22 vº ; une rime de la même nature se trouve encore au vers 783 du Saint-Edmund : *veit* y rime avec *dreit* et cette dernière se lit encore au vers 783 du fragment d'une traduction de la Bible (Rom. XVI, p. 183 sqq.). Mais les rimes de ce verbe avec fait, trait, etc., restent toujours les plus nombreuses.

Une troisième variante de cette première forme, c'est la graphie *vet* ; on la trouve par exemple dans Adgar (V R, 103) ; elle devient

1. Pour *vait*, cf. Mussafia, Zeitschrift, I, 409.

dès lors de plus en plus commune, elle rime en *e* ouvert comme dans la rime *vet* (: set = septem) au vers 3847 du Saint Edmund. Certains auteurs (ou scribes) emploient concurremment les trois formes ; c'est ainsi que dans Simund de Freine, nous trouvons : *vait*, Saint-George, vers 106 ; *veit*, ibid., vers 804 ; *vet*, Roman de Philosophie, 1137 ; une ou deux de ces formes peuvent appartenir au scribe. Nous n'avons pas pu relever dans un même poème des exemples assurés par la rime de ces trois formes, mais elles sont librement mélangées après le Saint Edmund (que nous plaçons dans le second quart du XIII[e] siècle).

Au XIV[e] siècle, nous rencontrons une quatrième forme plus curieuse qui, dans la deuxième moitié du siècle, devient très commune ; la diphtongue analogique *ei* suit l'évolution de la diphtongue étymologique *ei* et devient *oi* : *voit* se trouve par exemple dans Foulques Fitz Warin (p. 99), dans le ms. B (1350) de l'Ipomédon (vers 1301) et n'est pas rare dans les Rymer's Foedera après 1330, ni dans les Year Books ; mais cette forme n'apparaît jamais à la rime dans les œuvres littéraires.

Sous une forme ou sous une autre, la troisième personne du singulier d'aller dérivée phonétiquement de *vait* persiste donc pendant toute la littérature anglo-française.

La forme *va* a cependant fait son apparition assez tôt : le premier exemple assuré que nous ayons rencontré se lit dans l'Estorie de Gaimar : on la trouve dans deux endroits : *va* (: trovad), au vers 4009 et (: saluad) 5804 ; Adgar nous en offre au moins un cas (: ad) I R 20 et la même rime se retrouve au vers 588 de la Vie de Sainte Catherine de Sœur Clémence. Nous pouvons en signaler aussi dans la Vie de Saint Gilles deux exemples qui ont échappé à Gaston Paris (cf. Introduction de Saint Gilles, p. XXX) ; on lit en effet *va* (: ca) 1818 et (: suna) 253.

Dans Chardri, on ne trouve jamais *va* à l'intérieur du vers ; à la rime, cette forme existe, quoiqu'elle ne soit pas la plus commune. Comment peut-on expliquer cette distinction ? Chardri considérait-il cette forme nouvelle comme moins correcte ou moins littéraire que *ve(i)t* puisqu'il ne l'emploie que lorsque la rime l'y oblige ? On trouve *va* à la rime avec *chanta* dans Josaphat, vers 873, avec *despeça* dans le même poème, vers 2354 ; et avec *truva* au vers 1061 des Set Dormans. Dans Simund de Freine, cette même

forme ne se trouve employée qu'en interrime et n'est peut-être pas imputable à l'auteur ; elle est moins commune que *veit*.

Va se trouve aussi dans Robert de Gretham, mais est relativement peu répandu ; on peut citer *va* (:a) au fol. 16 v°. *Va* est assez employé au XIVe siècle : on peut citer parmi les formes assez nombreuses qu'on rencontre : dans Pierre de Langtoft I, 80, 36 où cette forme est à la rime et *passim*. Il est à remarquer que le ms. B de cette chronique (ce ms. date de la seconde moitié du XIVe siècle) contient *va* très souvent. Dans la Bounté des Femmes de Nicole Bozon, on la trouve encore à la rime avec verra au vers 156 et dans le Prince Noir avec conta au vers 2486. Comme on le voit, *va* n'est pas rare en anglo-français et cependant il n'a jamais été aussi souvent employé que la forme étymologique qui a persisté et qui a été en faveur autant ou plus que la forme analogique.

Ce qu'il faut surtout remarquer, croyons-nous, ce sont les lents progrès que cette forme a faits tout d'abord. Le premier exemple assuré que nous ayons est antérieur au milieu du XIIe siècle et au commencement du XIIIe, comme nous le montrent les exemples de Chardri, les écrivains un peu soigneux ne l'emploient guère que quand ils ne peuvent pas faire autrement ; nous en dirions presque autant de Robert de Gretham, qui date du second tiers du même siècle ; en tout cas il est évident que ce n'est qu'au XIVe siècle que cette forme devient vraiment usuelle. C'est du reste aussi la période pendant laquelle les écrivains sont le moins regardants.

En dehors des ouvrages littéraires, *va* n'est pas très employé : nous ne pensons pas en avoir rencontré d'exemple dans les Statutes ; il y en a quelques-uns dans les Rymer's Foedera et dans quelques autres recueils, mais la forme étymologique est soit la seule employée, soit la forme habituelle.

Pour le verbe ester, nous trouvons les deux mêmes terminaisons fondamentales, quoique les formes que ce verbe prend à la 3e personne du singulier du présent de l'indicatif soient beaucoup moins variées que pour aller. Tout d'abord ester fait ordinairement à la troisième personne du singulier *estait* ; nous rencontrons uniquement cette forme au XIIe siècle dans la langue littéraire ; elle est à cette époque assez fréquente et est employée par l'auteur de Saint Brandan au vers 1477 ; les Psautiers d'Oxford et de Cambridge l'emploient aussi, le premier, psaume 102, 12, le second, 118, 90 ;

dans le Tristan de Thomas nous l'avons plus d'une fois à la rime ; elle rime par exemple avec *ait* au vers 1122. Saint Gilles la fait rimer avec *lait* (de laisser) au vers 1985. En dehors des rimes nous la trouvons plusieurs fois chez Gaimar, dans Horn au vers 1023 ; dans les Quatre Livres des Rois, II, 18, 29... à l'intérieur des vers 1787 et 2010 du Tristan de Thomas.

Esta n'est pas rare même à cette époque ; mais on peut faire ici la remarque que nous avons déjà faite à propos de *va* dans les poèmes de Chardri. Gaimar, qui présente un certain nombre de formes *esta* à la rime, n'emploie jamais que *estait* lorsque les nécessités du vers ne le forcent pas à prendre une terminaison en *a*. C'est ainsi que nous trouvons dans cet auteur *estad* rimant avec *ad* au vers 2832 : on le rencontre dans le corps du vers ou en interrime dans le poème de Horn aux vers 527, 538, 1022, où il est peut-être dû au scribe, comme dans le corps du vers des Légendes de Marie d'Adgar XXVIII, 257 et *passim*.

Après le XIIe siècle cependant, la seule forme employée est cette forme en *a* ; malgré tout, on peut dire qu'elle n'est pas très fréquente : cela tient à ce que ce verbe est déjà en train de disparaître. Voici les quelques exemples que nous avons relevés : au folio 75 v° du Saint Julien, il se trouve dans le corps du vers ; il rime avec *passera* au folio 62 r° des Heures de la Vierge, on le trouve en interrime dans William de Waddington *esta* : *aresta* vers 3286, et dans le corps des vers 3687, 6792 ; citons enfin Pierre de Langtoft, I, 428, 8 ; et Foulques Fitz Warin, p. 93. La dernière rime probante en *a* que nous ayons rencontrée se lit dans l'Évangile de l'Enfance, mss. O et C, strophe 172, vers d.

Arester enfin qui prend assez souvent la forme en *a* connaît aussi et assez tôt la forme analogique : *areste* (: tenpeste) Robert de Gretham 107 v°.

En dehors des œuvres littéraires la troisième personne du singulier du verbe ester est d'un emploi assez rare ; le Liber Custumarum la donne au moins une fois sous la forme *estet*, à la date de 1302, p. 150. On trouve fréquemment *esta* dans les Year Books (cf. par exemple 20 et 21 Edw. Ier, 179 ; 31 Edw. Ier, 349 ; Eyre of Kent 1313, III, 159 ; 11 et 12 Edw. III, 133 ; 12 et 13 Edw. III, 181) ; mais *estet* se trouve (dans ce dernier recueil, p. 186).

II. Le thème a la troisième personne du singulier.

Les changements que subit la voyelle du thème à la troisième personne du singulier sont nombreux et importants.

Nous avons toutefois à faire une distinction entre les modifications phoniques qui ne sont spéciales ni à cette personne ni au verbe et celles qui ne se rencontrent qu'à la troisième personne du singulier. Les premières ne nous intéressent pas ici, les secondes appartiennent seules à notre sujet. Mais cette distinction n'est pas toujours très facile à faire : dans les pages qui suivent on trouvera évidemment beaucoup de formes dérivant des formes étymologiques par une évolution régulière, là où cette évolution a pu être plus générale que nous ne l'imaginons ou qu'on ne l'a reconnu jusqu'ici.

Cela en particulier est vrai des formes très nombreuses que prennent les verbes pouvoir, estovoir, vouloir. Cependant nous n'avons pas cru devoir les passer sous silence.

Nous omettrons donc surtout les modifications les plus générales et les plus connues : le passage de *ui* à *u* ; celui de *ie* à *e* et à *i* (*tient, tent, tint*) ; celui de *oe* à *o* et à *u* (*proeve, prove, pruve*...) ; le passage de *ei* à *ai* et à *i* (*ottreie, ottraie, ottrie*) etc...

Mais pour les modifications qui restent, une autre difficulté se présente : nous ne devons parler ici que de celles qui atteignent la troisième personne. Celles que nous trouvons à une autre personne du même temps ou du même mode seront étudiées à ce temps ou à ce mode. Il est encore possible que, faute d'exemples à d'autres personnes, nous ayons attribué à la troisième ce qui aurait appartenu à tout un temps ou tout un mode.

Nous ferons donc tous nos efforts pour bannir des pages qui suivent : 1° toute question purement phonique ; 2° toute question qui peut être plus générale.

Mais nous n'oserions pas affirmer y avoir complètement réussi.

Les différents points qui vont maintenant retenir notre attention sont les suivants :

a) La consonne finale du thème ;

b) Allongement de la voyelle thématique ;

c) Abrègement de la voyelle thématique ;

d) Pouvoir, estovoir, vouloir.

a) *La consonne finale du thème.*

Les modifications subies par la consonne finale du thème sont peu nombreuses et peu importantes, si nous négligeons celles qu'on peut observer à d'autres personnes.

La présence d'une lettre mouillée (*pregn*, siège de Carlaverok vers 26, *remeign* 1 et 2 Edw. II, 7) sera étudiée plus tard.

Signalons simplement l'apparition de la consonne latine dans *escript* (Nicolas Trivet 16 r°).

b) *Allongement de la voyelle thématique.*

Ce phénomène qui appartient au XIIIe et au XIVe siècle, n'atteint jamais qu'un nombre très restreint de verbes.

L'allongement prend différentes formes; ou bien la voyelle du radical est redoublée, ou bien elle se diphtongue, ou encore une autre voyelle s'ajoute à la voyelle étymologique.

Les thèmes qui redoublent la voyelle sont ceux dont la partie vocalique est un *e* [1], soit étymologique, soit dérivé ; et parmi ces verbes c'est savoir qui nous donne le plus grand nombre d'exemples. *Seet* est commun et date probablement de la fin du XIIIe siècle; nous le rencontrons au vers 690 du Saint Auban, au vers 95 du Manuel des Péchés et passim ; dans Walter de Bibblesworth (144) ; dans Pierre de Langtoft (I, 70, 1 et passim); dans Nicolas Trivet (48 r°), au vers 45 de la Geste des Dames. Cette liste n'épuise ni les exemples qu'on peut trouver, ni les auteurs qui ont employé cette forme. Disons encore qu'elle est très fréquente dans les Year Books (cf. 33 et 35 Edw. Ier, 55 ; 3 Edw. II, 66 etc.).

De la même façon faire donne quelquefois *feet*, mais dans des textes assez récents, comme Walter de Bibblesworth (145) et dans quelques Year Books ; de même choir au XIVe siècle prend la forme *cheet* par exemple dans Pierre de Langtoft (I, 380, 24) ; laisser qui, à la même époque, apparaît sous la forme *lest* devient *leest* dans le même auteur (I, 86, 8 ; I, 380, 13) ; cette dernière forme est assez rare ; nous n'en avons trouvé d'autre exemple que dans la langue légale.

1. Phénomène phonique bien connu. Cf. Suchier, Voyelles toniques, p. 35.

Veet pour *veit*, *vet* est une forme du même genre ; on la rencontre au vers 2917 du poème d'Edward le Confesseur, et elle provient assurément du scribe.

D'autres verbes apparaissent encore à l'occasion avec ce double *e*, comme *seeth* de seoir dans l'Apocalypse (α, 352) et une forme un peu différente *geenst* qui se trouve au vers 589 du Saint Auban.

Ces mêmes formes se rencontrent de temps en temps en dehors de la littérature ; citons encore un exemple que nous avons relevé dans les Year Books et nulle part ailleurs : *seert* (17 et 18, Edw. III, p. 263). Il n'y a donc qu'un nombre restreint de verbes à redoubler la voyelle thématique *e* ; les cas que nous avons relevés dans les œuvres littéraires doivent pour la plupart être attribués aux scribes ; quelques-uns, comme *seet* (savoir), peuvent donc dater de la fin du XIII[e] ou du XIV[e] siècle : il est probable que les autres ne remontent pas plus haut que le XV[e].

Les exemples sont beaucoup plus rares, exceptionnels même, lorsque la voyelle thématique est autre que *e*. La voyelle *a* se trouve répétée dans *aa* qui se lit dans le Sermon en vers, Deu le Omnipotent (35, d); les Documents inédits (1346, p. 81) et dans quelques autres endroits [1].

Dans les mêmes conditions, la voyelle *i* est redoublée, à notre connaissance, dans trois exemples qui tous se lisent dans le Saint Auban : *viit* (vivit) au vers 360; *despiit* au vers 646, *cheriit* au vers 655.

Autant que nous en pouvons juger, la voyelle redoublée ne compte que pour une syllabe [2].

L'allongement du thème par redoublement de la voyelle thématique n'a donc pas eu une très grande importance ; il est certainement assez tardif.

Le nombre de cas de diphtongaison que nous rencontrons est plus petit encore ; mais plusieurs de ces cas sont certainement très anciens. Ici encore, c'est le verbe savoir qui nous donne le plus grand nombre d'exemples ; *seit* se lit déjà dans le Psautier d'Oxford (72, 11); dans l'Estorie des Engleis cette forme se rencontre à différentes reprises, par exemple aux vers 4598 (R) et 5221 ; le

1. Cf. au prétérit *passaa*, Nicolas Trivet, 8 r°.
2. Cf. Infinitif en *-eer*.

Tristan de Thomas nous la montre au vers 1209. Mais seule la forme que nous lisons dans le Psautier d'Oxford nous assure de l'existence de la diphtongue au XIIe siècle ; nous n'avons relevé à cette époque aucune rime, et les rimes que nous trouvons postérieurement ne prouvent plus rien, puisqu'alors la diphtongue *ei* rimait en *e* ouvert. C'est surtout entre 1150 et 1250 que cette forme nous a semblé être le plus employée et nous avons trouvé dans les auteurs écrivant à cette époque un très grand nombre d'exemples. A partir de la seconde moitié du XIIIe siècle, elle devient plus rare, quoiqu'on en trouve encore plusieurs cas, jusque dans les Contes de Bozon (cf. § 132). C'est cette diminution du nombre de ces formes qui nous a permis d'attribuer dans la majeure partie des cas aux auteurs même les formes avec diphtongue que nous avons rencontrées.

Par analogie avec *seit* (ou *fait*, *feit*?), les écrivains anglo-français ont employé *heit* de haïr, que nous rencontrons par exemple dans l'Évangel Translaté, au folio 87 r°.

Quelques autres ouvrages du XIIe siècle nous montrent pour le verbe savoir une autre diphtongue : *ie*. Nous ne pouvons douter que cette nouvelle forme soit aussi ancienne que la précédente puisqu'on la trouve déjà dans le Psautier d'Oxford (9, 30 ; 46, 8 ; 98, 1...) où elle est plus commune que *set* ou que *seit*. Cependant les autres textes de la même époque ne nous ont donné aucun exemple bien assuré de cette forme ; il est vrai que certains poèmes nous la montrent, comme l'Estorie des Engleis au vers 4598 ou le Tristan de Thomas aux vers 984, 1109. Mais elle semble employée seulement par certains scribes ; l'exemple de Gaimar se trouve en effet dans le manuscrit H (XIVe siècle), ceux du Tristan dans le fragment de Turin (T[1], vers la fin du XIIIe siècle). Ce n'est guère que vers 1250 que nous avons relevé des exemples vraiment nombreux de cette forme. *Siet* se lit par exemple dans le Siège de Carlaverok au vers 4 ; dans les Chroniques de Londres sous la date de 1327, page 60 ; dans Foulques Fitz Warin, à la p. 38 ; au vers 2925 de la Chronique du Prince Noir et dans un grand nombre d'autres ouvrages de la même époque. Du reste les œuvres non littéraires nous montrent fréquemment *siet* ou *sciet*.

Un petit nombre d'autres verbes se rencontrent aussi avec cette diphtongue : *chiet* [1] se trouve employé plusieurs fois dans le Manuel

1. Cette forme n'est régulière qu'en apparence. Au XIIIe siècle « cadit » est représenté par *chet*.

de Péchés de William de Waddington et parmi les formes analogues, on peut citer *hiet* de haïr au vers 2536.

Tous ces changements dans la forme de l'élément vocalique du thème sont assez naturels ; il y en a d'autres qui pourront sembler plus extraordinaires. Ainsi, la diphtongue *eo* se rencontre dans un assez grand nombre de cas ; nous verrons plus tard que pouvoir, estovoir, vouloir se présentent assez communément sous cette forme. Quelques autres verbes de III la prennent aussi, comme *cheot* de choir [1] qu'on trouve à une date très reculée dans le Voyage de Saint Brandan au vers 1156 ; *seot* (de savoir) dans les Contes de Nicole Bozon, 54 ; *meot* dans le Year Book 3 Edw. II, à la page 181.

Il faut du reste observer que *peot, esteot, meot, veot* dérivent de formes étymologiques, comme nous le montrerons tout à l'heure ; *cheot* et *seot* sont des formes analogiques irrégulières.

L'addition d'une voyelle parasite est un phénomène peu différent de la diphtongaison ; répétons ici encore les trois exemples de Frère Angier que nous avons eu déjà l'occasion de citer et qui se lisent tous les trois dans les Dialogues Grégoire le Grand (cf. Timothy Cloran, p. 43), *plaest* 71, c. 51, *taest* 48, c. 24, *traest* 71, c. 24. De la même sorte est *saet* de savoir qui se lit dans le Saint Auban au vers 1568 et est surtout commun dans les Year Books, tandis que *seiet* (même verbe) provient plutôt de *seet* avec une insertion d'un *i* pour corriger l'hiatus [2] ; cette dernière forme se lit dans les Statutes (1267, I, 198, 307).

Aer de ardre dans Otinel vers 38, *pleient* dans les Early Statutes of Ireland 1285, 50 nous semblent plus difficiles à expliquer.

c) *Simplification de la voyelle du thème.*

Ce phénomène est encore plus rare et se produit plus tard que celui que nous venons d'étudier : il se trouve dans des verbes que nous avons déjà mentionnés : laisser qui donne *let* pour *lait*, tenir et venir ont fréquemment au présent *tint* et *vint* au lieu de *tient*, *vient*, par exemple dans les Heures de la Vierge aux folios 60 r° et

1. Cf. Suchier, Grammaire, § 28 c, p. 79.

2. S'il y a hiatus, il faut admettre que les deux voyelles se prononçaient séparément.

61 r°. Dans les Statutes et ailleurs on trouve aussi et plus communément pour ces deux derniers verbes *tent* et *vent*. Mais ces modifications phoniques ne sont pas de notre ressort et nous nous contentons de les indiquer en passant.

Nous verrons plus tard des cas analogues de simplification de la voyelle du thème pour pouvoir, estovoir, vouloir.

d) *Pouvoir, estovoir, vouloir.*

Nous trouvons pour ces trois verbes un nombre considérable de formes qui dérivent toutes phoniquement de la même origine, ou tout au plus de deux origines différentes.

Nous pensons, quoique cela ne soit pas exactement notre sujet, devoir les indiquer très brièvement, car elles diffèrent parfois les unes des autres à un tel point qu'il est difficile de reconnaître en ces formes le même temps et la même personne du même verbe. Nous commencerons par pouvoir; nous verrons en même temps que les différentes formes de estovoir correspondent presque une à une à celles que nous aurons citées; quant à celles de vouloir, on ne trouve pas une grande différence entre elles et celles des deux autres verbes. L'examen de ces trois verbes aura au moins cette utilité qu'il montrera toutes les formes possibles de la troisième personne du présent de l'indicatif des verbes de III.

La forme ancienne et correcte *puet, estuet* n'est pas très commune en anglo-français; on la rencontre un petit nombre de fois au XIIe siècle, par exemple dans le Psautier de Cambridge (118, 92 etc.), dans Fantosme (770), dans Thomas (vers 89, 2637), dans Adgar (XIX, 41), dans Saint Gilles (683); elle devient assez rare au XIIIe siècle, et nous n'en avons relevé aucun exemple dans les textes littéraires du XIVe siècle. Cependant les textes politiques et diplomatiques de la même époque la présentent quelquefois, et le dernier exemple que nous en ayons encore rencontré se lit dans les Rymer's Foedera dans un traité de 1390 (VII, 783) où elle se trouve répétée plusieurs fois. Cette persistance des anciennes formes et, comme le montrera ce qui suit, le curieux mélange de formes d'âges différents est bien caractéristique de l'anglo-français.

Poet est plus commun; on trouve cette forme dans le Saint Brandan (1633), dans l'Alexis (ms. A, 203 d), dans Thomas (2928) et

dans la plupart des auteurs du XIIe siècle. Elle dure jusqu'au XIVe siècle et est très répandue dans les ouvrages non littéraires les plus corrects, par exemple dans les Statutes (1275, I, 37, etc.). *Pot* se trouve dans les ouvrages anglo-français les plus anciens, elle est même plus répandue que *poet* déjà au XIIe siècle, mais cela peut provenir des scribes. En effet pendant très longtemps on ne la trouve qu'à l'intérieur du vers et en interrime avec *estot*; la première rime probante que nous ayons rencontrée date du XIIIe siècle. C'est *estot* (: ot) dans Robert de Gretham 29 r°. On pourrait donc admettre que la plupart des exemples que nous rencontrons antérieurement à ce dernier sont le fait des scribes; mais comme le Cumpoz (vers 63), le Bestiaire (vers 717), Gaimar (vers 269), Thomas (vers 89) en ont des exemples, nous sommes forcés de reculer la date de l'apparition de cette forme jusqu'au milieu du XIIe siècle; la difficulté subsiste donc. Comment se fait-il que, entre 1150 et 1200, nous ne trouvions que des interrimes et que nous n'ayons jamais une de ces formes rimant avec les prétérits en *ui* classe I, ou les imparfaits de la 1re conjugaison ? Il est à croire que l'*o* de ces deux formes n'est d'abord pas un *o* qui puisse rimer avec l'*o* de *amot* ou de *ot* ; ce n'est qu'une graphie qui équivaut ou à peu près à *oe*.

Après le commencement du XIIe siècle, du reste, ces deux formes (*pot, estot*) semblent devenir assez rares; elles sont sporadiques. Quoiqu'on puisse encore trouver *pot* au XIVe siècle, par exemple dans les Mem. Parl. 1305, § 126.

Les trois formes que nous avons vues jusqu'ici sont régulières ; il s'en trouve d'autres, dès le XIIe siècle, qui le sont moins et qu'il est plus difficile d'expliquer ; telles sont : *peot* (cf. Suchier, Voyelles Toniques, page 78, § 28 c) qu'on trouve dans le Brandan au vers 15, et qui dure jusqu'au XIVe siècle (cf. par exemple les Contes de Nicole Bozon, § 8, etc.) ; *esteot* au vers 16 du même Brandan et qu'on peut aussi bien que *peọt*, avec lequel il rime, attribuer au scribe (date du ms. 1167) ; cette forme peut d'ailleurs n'être qu'une graphie de *ue*, *oe*. Les formes *pout*, Brandan 245 (*peout* Nicole Bozon, Contes, § 19), *estout*, Brandan 246, dérivent peut-être de celles qui présentent *eo*, à moins que, comme *out* habuit, avait donné *ot* avec lequel il coexista pendant longtemps, on n'ait admis que la forme *pot* supposait une autre forme *pout* ; toutes les formes précédentes

peuvent donc être ramenées plus ou moins directement à celle qui a la diphtongue étymologique.

Nous trouvons, toujours dans certains textes du XIIe siècle, une autre série de formes qui ne peuvent pas s'expliquer de la même façon : celles qui ont leur point de départ dans la forme *poit* ou *puit*. Ces deux diphtongues qui en anglo-français sont équivalentes (cf. Suchier, *op. cit.*, p. 65, § 24) proviennent peut-être, mais d'une façon assez obscure, de la forme *oe*; plus vraisemblablement, elles se rattachent au subjonctif *poisse* (cf. Subjonctif).

Elles ne sont pas rares même au XIIe siècle, quoique nous préférions les attribuer aux scribes du siècle suivant. C'est ainsi, pour ne donner que quelques exemples, qu'on trouve *puit*, *estuit* dans Thomas (aux vers 2637 et 317), *puist* dans les Parliamentary Writs (1298, 318); dans les Rymer's Foedera (1312, III, 369 etc...), dans le Year Book 13 et 14 Edw. III (p. 349).

Pour la forme en *oi* on trouve *poit*, *estoit* dans le Brandan (vers 1376), dans le Saint Gilles (au vers 3140). Au XIIIe siècle, elle se rencontre dans la Plainte d'Amour (au vers 230), etc., etc., et elle est employée jusqu'à la fin du XIVe siècle, par exemple dans Nicolas Trivet (5 r°).

La première de ces deux formes, celle qui contient la diphtongue *ui*, a donné, phénomène phonique bien connu de l'anglo-français, *u* [1] comme dans *put*, *estut* qui se trouvent dans le Psautier d'Oxford (54 13); dans Thomas (94, 1064); Gaimar (1839); Adgar (XXIV, 23), etc., et qui sont extrêmement communs dans les Year Books, mais relativement rares dans les recueils politiques et familiers les plus corrects (comme Jean de Peckham ou les Statutes).

Telles sont les principales formes que la troisième personne du singulier de ces deux verbes est susceptible de prendre. Il y en a plusieurs autres qui n'ont ni l'importance ni la généralité de celles que nous venons de passer en revue.

Nous pouvons signaler les formes curieuses : *pet* [2] dans William de Waddington (3603, et *passim* dans A), dans l'Évangile de l'Enfance (mss. O et C, strophe 77, vers d). *Pet* est surtout com-

1. Cf. Suchier, Grammaire, 65, § 24 b : *u* peut du reste provenir aussi de *ue*; cf. id., ibid., p. 79, § 28 c.

2. Pour *pet*, cf. Suchier, op. cit., p. 79, § 28 c.

mun dans les Year Books, on peut en trouver des exemples dans 20 et 21 Edw. Ier, pp. 233, 237, 241, 251, etc.; *poiet* est aussi relativement fréquent dans la langue légale; on rencontre cette forme dans 12 et 13 Edw. III, m, 289, etc.

La graphie moderne se rencontre enfin dans la première moitié du XIVe siècle pour les œuvres littéraires, par exemple *peut*[1] dans les Contes de Nicole Bozon au § 2 et sensiblement à la même époque, en dehors de la littérature, comme dans les Statutes (1326, I, 287, etc.); mais la plupart des formes que nous venons de citer se trouvent employées simultanément à un moment ou à un autre des trois siècles qui nous occupent.

Nous ne nous étendrons pas aussi longuement sur les différentes formes que le verbe vouloir a prises à la troisième personne du singulier du présent de l'indicatif; elles sont un peu moins nombreuses que celles de pouvoir (et c'est pour cette raison que nous ne les avons pas toutes données simultanément), mais les formes proprement anglo-françaises s'expliquent toutes de la même façon dans les deux cas.

La troisième personne régulière *volt* (Suchier, op. cit., p. 77, § 28) est la plus commune au XIIe et au XIIIe siècle; elle se trouve dans le Cumpoz (vers 153); dans le Brandan (vers 155), et dans un très grand nombre d'autres endroits. *Vult*, qui ne diffère pas du précédent, se trouve aussi fréquemment : dans les Psautiers d'Oxford (21, 8) et de Cambridge (§ 1) dans le Tristan de Thomas (78), dans le Saint Gilles (620). *Volt* passe aussi naturellement à *vout* (cf. Thomas).

On peut trouver aussi en grand nombre des formes à diphtongues; nous pensons toutefois que ces formes sont en anglo-français postérieures aux formes à voyelle; cette diphtongue est tantôt *oe*, *voelt*, au vers 225 du Drame d'Adam, tantôt *ue*, *vuelt*, Psautier de Cambridge (21, 8), *eo*, *veolt* dans les Psautiers d'Oxford (§ 1) et d'Arundel (32, 12), que l'on trouve encore dans les Contes de Nicole Bozon, sous la forme *veot* (§ 7). Ce que nous avons dit de *pout*, *estout*, *pot*, *estot* peut se répéter de *vout* et de *vot* au vers 1228 de la Vie de Saint Gilles; *vuelt* de son côté a donné la forme moderne *veût* qui est rare mais qu'on trouve dans Adgar (cf. Prologue, vers

1. Nous n'avons jamais rencontré *esteut*.

11). En admettant même que cette forme soit due au scribe, il faut reconnaître que la forme moderne se rencontre dans la première moitié du XIIIe siècle.

Il nous reste à mentionner les formes en *oi* qu'on trouve pour vouloir aussi bien que pour pouvoir. Ces formes sont aussi assez difficiles à expliquer; on les rencontre au XIIIe et au XIVe siècle : *voit* se trouve pour le vers 1022 de Boeve dans le ms. D. (seconde moitié du XIIIe siècle), aussi dans la Satire sur le Siècle (au folio 80 v°); dans le poème religieux du ms. Royal 20 B, XIV (au folio 65 v°), et *voyt* se lit encore dans Wil. Rishanger (p. 277).

Il est encore moins facile de classer les différentes formes que le verbe vouloir, en dehors des textes littéraires, prend à la troisième personne du singulier du présent de l'indicatif; nous rencontrons en effet à la même époque des formes marquant des étapes phoniques aussi différentes que possible. C'est ainsi que *voet* se trouve dans les Statutes jusqu'au commencement du XIVe siècle (1300, I, 137) et *vout* dans les Literae Cantuarienses encore plus tard (1326-189).

Veut apparaît dans les Statutes à la date de 1275 (I, 26); tandis que *velt* se rencontre dans le même ouvrage en 1267 (I, 197). Une des formes les plus communes est *veot* que nous lisons dans le Registrum Malmesburiense (1275, I, 207) et dans les Year Books très fréquemment (cf. 31 Edw. Ier, 435, 2 et 3 Edw. II, 109, etc.).

Toutes les formes précédentes dérivent de la forme étymologique : nous en trouvons encore quelques autres qui ne peuvent guère s'y rattacher : par exemple *voyst* dans les Early Statutes of Ireland 1285, 60; dans les Year Books *voillt*, 16 Edw. III, 259 et *vost*, id. ibid., qui nous semble inexplicable, sans parler de plusieurs autres.

La seule conclusion que nous puissions tirer de l'examen de ces formes c'est que, comme celles de pouvoir, elles représentent deux types : l'un qui aboutit à la diphtongue *eu* et qui est exprimé par de nombreuses graphies : *ue*, *oe*, *eo*, *el*, etc. dont l'étude est du domaine de la phonétique.

Le second type montre la diphtongue *ui* ou *oi*.

Pour pouvoir, comme pour vouloir, le second type est beaucoup plus rare que le premier. Nous tenterons plus tard d'expliquer plus pleinement l'origine et les rapports de ces deux formes.

CHAPITRE IV

LA PREMIÈRE PERSONNE DU PLURIEL

La première personne du pluriel nous offre un nombre de terminaisons assez considérable ; au lieu de les distinguer, comme on le fait ordinairement, en personnes fortes et en personnes faibles, nous les diviserons en terminaisons féminines et en terminaisons masculines. Les premières seules comprendront des formes fortes, et un nombre assez grand de faibles ; les secondes ne comprendront que des faibles. Cette division nous permettra d'étudier plus facilement et d'une façon plus rationnelle les différents changements qui peuvent se remarquer à la première personne du pluriel.

A. — Terminaisons féminines.

L'étude des premières personnes du pluriel à terminaison féminine comporte deux questions :

I. L'extension que la terminaison féminine a eue en anglo-français.

II. Les modifications qu'elle a subies.

Ces deux questions, nous semble-t-il, épuisent complètement la matière.

I. *Leur extension.*

1. Les fortes.

Le nombre des personnes fortes à la première personne du pluriel est des plus restreints en français ; la plus constante et la seule qui ait subsisté dans la langue moderne est celle de la première personne du pluriel du présent de l'indicatif du verbe être : *sommes*. A côté de cette forme l'ancien français en avait, pour la même personne de ce temps, une autre qui a disparu. Le futur de ce verbe

avait aussi une forme spéciale dont la langue moderne n'a pas conservé de trace.

Deux autres verbes nous montrent aussi à cette personne du présent de l'indicatif une forme forte : faire et dire.

Nous trouverons dans l'anglo-français des exemples de ces cinq formes : *sommes*, *esmes*, *ermes*, *faimes*, *dimes*.

a) *Être*. — L'anglo-français a connu et employé les deux formes fortes du présent de l'indicatif du verbe être. Nous ne parlerons pas ici des différentes modifications que *sommes* a subies dans notre dialecte ; ces modifications ne sont pas en effet particulières à cette forme forte ; les faibles en *omes* nous les montrent également : nous les étudierons donc toutes ensemble [1].

La seconde forme est distincte de sommes et a une origine différente. Elle n'a jamais été très employée en anglo-français et, si on la compare au nombre d'exemples que nous fournit la première, on voit qu'elle a à toutes époques été rare et sporadique. Cependant, nous la rencontrons dans un grand nombre d'auteurs et pendant près de deux siècles, ce qui est la preuve d'une certaine vitalité.

Nous pouvons remarquer tout d'abord qu'au commencement du XIIe siècle, elle se rencontre à peu près dans chaque auteur — ce qui nous prouve que son emploi ne provient pas de fantaisies personnelles ; — mais chacun de ces auteurs ne s'en sert que rarement — ce qui montre que cette forme commençait déjà à disparaître ; — enfin, à mesure qu'on avance dans la littérature anglo-française cette forme devient de plus en plus rare et n'est plus usitée au XIVe siècle [2].

Voici la plupart des exemples de *esmes* qu'on peut relever dans nos textes anglo-français : Philippe de Thaün l'emploie une fois dans le Bestiaire au vers 1475 ; Gaimar en montre aussi un seul exemple dans l'Estorie des Engleis au vers 373 ; Hue de Rotelande l'emploie au moins deux fois dans son Protheselaüs aux vers 460 et 497 ; il en est de même de Jordan Fantosme qui nous en a donné deux exemples dans sa Chronique, aux vers 495 et 999. Dans les Quatre Livres des Rois, nous l'avons rencontrée une fois (I, 21, 5) ; dans le poème de Renaut de Montauban nous retrou-

1. Pour *sommes*, cf. Thurneysen, Somes ; Zeitschrift, XVIII, 276.

2. Pour la forme *esmes*, cf. Gaston Paris, Introduction de la Vie de Saint Gilles, p. xviij ; et Meyer-Lübke, Grammaire, II, § 211.

vons cette forme, écrite *aimes*, page 32. C'est le poème de la Vie de Saint Gilles qui nous a donné le plus grand nombre d'exemples à cette époque ; *esmes* se trouve dans le corps des vers 864 et 2417 et à la rime avec pesmes au vers 959. Remarquons que cette rime du Saint Gilles est la première que nous ayons trouvée ; ici la question de la rime n'a que fort peu d'importance ; *esmes* étant dès le commencement du XIIe siècle une forme archaïque et devenant assez rare au siècle suivant, on peut sans hésitation l'attribuer aux auteurs plutôt qu'aux scribes qui, au contraire, ont dû remplacer plus d'un exemple de cette forme par le plus ordinaire *sommes*.

Pour en arriver au XIIIe siècle, nous avons trouvé dans les Évangiles des Dompnées *esmes* au fol. 34 v° ; à peu près à la même époque *esmes* est employé six fois dans le Psautier en vers coués (Harléien 4070), ce qui ferait croire que ce Psautier a une origine ou un modèle beaucoup plus ancien. Plus tard, les exemples de cette forme deviennent très rares : on lit *emes* au vers 3511 du poème d'Edward le Confesseur ; dans Dermod, au vers 2520, nous le trouvons encore ; il rime avec faimes au fol. 82 r° de la Satire sur le Siècle et se rencontre deux fois, aux vers 125 et 634, dans le Fragment de la Bible publié par Romania (vol. XVI) et dont l'original doit remonter au XIIe siècle.

C'est le dernier exemple que nous ayons rencontré de cette forme dans les œuvres littéraires. En dehors de la littérature elle est totalement inconnue.

Être est le seul verbe qui ait, dans sa conjugaison, à deux temps différents, une première personne du pluriel forte : le second temps est le futur et la forme forte est *ermes* (erimus). Celle-ci du reste n'est que peu employée et n'a duré, en anglo-français, que fort peu de temps.

Nous trouvons *ermes* uniquement au XIIe siècle et chez un petit nombre d'auteurs, par exemple dans Horn au vers 1919. L'emploi de cette forme est donc sporadique. En particulier, les auteurs d'œuvres non littéraires l'ignorent absolument.

b) *Faire*. — La forme forte de faire se rencontre encore assez fréquemment en anglo-français [1].

Voici quelques références qui montreront que la forme forte de faire est assez commune et a persisté assez longtemps.

1. Pour *faimes*, cf. Paris, Romania, VII, 622 ; Freund, Verbal Flexion, p. 18.

Le Comput l'a au vers 831 ; le Psautier d'Oxford et celui de Cambridge en ont quelques exemples (cf. 73,9 pour le premier ; 9, 6, pour le second).

Adgar l'emploie (XVII, 36), les Quatre Livres des Rois aussi (I, 21, 5) ; de même nous en voyons un exemple au vers 1123 de la Vie de Sainte Catherine. On le rencontre au vers 4073 de Horn, et trois fois dans Fantosme (vers 625, 1425, 1744), de même nous le lisons dans Guischart de Beauliu (aux vers 854, 1725) ; et deux fois dans la Vie de Saint Gilles (187, 1945).

Frère Angier l'emploie aussi, plus souvent même que n'importe quel auteur anglo-français ; on trouve *faimes* dans la Vie de Saint Grégoire (au vers 983), *feimes* dans le même poème (vers 904) ; même *foimes*, cité par Miss Pope, se trouve dans les Dialogues (au fol. 81 v° a). *Faimes* se lit, au vers 933 a du Psautier en vers coués. Enfin le dernier exemple que nous ayons relevé de la forme forte de faire se trouve dans la Satire sur le Siècle à la rime avec *eymes* (82 r°). Comme on le voit cette forme se prolonge assez avant dans le XIIIe siècle.

Il est évident du reste, si l'on considère le nombre relativement restreint des formes que nous avons citées, que la forme faible a dû être encore plus employée que la forme forte ; celle-là est attestée par la rime à une date très éloignée ; le Bestiaire l'a déjà : *faisum* (: guerpissum) (117) ; on ne la retrouve cependant pas dans les Psautiers d'Oxford et de Cambridge : mais ils sont une exception et elle est employée par la suite dans chaque auteur.

Si nous nous occupons maintenant des ouvrages qui n'appartiennent pas à la littérature, nous voyons que la forme forte de faire est extrêmement rare. Nous ne l'avons relevée qu'une seule fois dans les Statutes, recueil qui se fait remarquer par la correction et le caractère archaïque de sa langue ; cette forme *faismes* (avec *s* parasite) se trouve dans le premier volume des Statutes à la page 157, sous la date 1311 ; ainsi ce cas isolé est l'exemple le plus moderne que nous ayons rencontré.

c) *Dire*. — Il en va tout autrement de dire ; pour ce verbe la forme forte dimes est dès le commencement du XIIe siècle plus exceptionnelle encore que ne le sont *faismes* ou *esmes* ; nous n'avons trouvé qu'un nombre insignifiant d'exemples de cette forme forte. On la rencontre dans le Bestiaire deux fois : aux vers 314 et 1511 ;

dans l'Estorie des Engleis au vers 343 ; peut-être pourrait-on trouver quelques autres cas au XII[e] siècle, mais ils restent sporadiques. Il est donc inutile de dire, plus inutile encore de vouloir démontrer que la forme faible est la seule que connaissent les ouvrages de la langue politique, diplomatique, familière, légale et la plupart des œuvres littéraires [1].

2. Les faibles.

Les terminaisons féminines faibles de la première personne du pluriel sont beaucoup plus communes que les terminaisons féminines fortes.

Elles comprennent : 1° Les formes en *-omes* qui sont employées à côté des désinences masculines pour le présent et le futur de l'indicatif ;

2° En second lieu les premières personnes du pluriel de tous les prétérits et qui se terminent en *-ames*, *-imes*, *-umes* ;

3° Certaines terminaisons en *-iemes*, *-eimes*.

Au point de vue de l'extension de ces formes, les prétérits ne peuvent nous offrir aucune difficulté, car ils conservent le plus régulièrement du monde les terminaisons que nous venons d'énumérer ; tout au plus pouvons-nous soupçonner un petit nombre de prétérits en *-ivi* de prendre une désinence masculine en *-ins*. Nous ne trouvons pas la même régularité pour les deux autres terminaisons qui sont un peu des terminaisons d'occasion.

Faibles en *-omes*. — La terminaison en *-omes* est rare dans l'anglo-français littéraire, surtout pendant le XII[e] siècle. A cette époque, nous avons relevé quelques exemples, ordinairement isolés, dans différents poèmes. Ainsi le Voyage de Saint Brandan nous a fourni, manuscrit de l'Arsenal, les exemples suivants : *vivomes* au vers 761 ; *avomes* au vers 762 ; *conversomes* au vers 718. Dans l'Estorie des Engleis, on rencontre un exemple qui a déjà été cité bien des fois avant nous : *conussumes* qu'on trouve à la rime avec sumes. Mais il faut remarquer que cette forme se rencontre dans l'Epilogue du poème (au vers 373) et que cet Epilogue n'est donné que par les mss. L et D.

1. Cf. Meyer-Lübke, Grammaire, II, § 169.

C'est tout ce que nous pouvons citer au XIIe siècle. Au commencement du siècle suivant, ces exemples ne se rencontrent que dans un auteur, Frère Angier, qui nous a donné *eiomes* (: somes) 72 r° b. Les exemples deviennent plus communs à la fin de ce siècle. Le scribe de la Destruction de Rome emploie *poromes* au vers 795 ; à peu près à la même époque nous en relevons encore un autre, qui, n'étant pas employé à la rime, est peut-être moins bien assuré que les autres : *awomus* (= avons) dans Walter de Bibblesworth, 160. Ils deviennent au XIVe siècle un peu plus fréquents sans devenir communs : Pierre de Langtoft nous en offre un exemple non attesté du reste par la rime : *volumes*, II, 272, 2 ; et dans le premier Appendice on lit encore *remenomes*, II, 400, 28. Enfin Nicolas Trivet, ou son scribe, l'emploie un certain nombre de fois : *avomus*, 48 r° ; *escrivomus*, ibid. et *passim*.

Trois temps peuvent donc dans les œuvres littéraires prendre à l'occasion la terminaison *-omes* : le présent et le futur de l'indicatif, le présent du subjonctif, les trois temps qui ont à cette première personne du pluriel la désinence *-ons*.

L'anglo-français diplomatique et politique n'emploie guère plus souvent cette terminaison ; elle se rencontre uniquement avec deux temps : le présent et le futur de l'indicatif.

Au présent on trouve *grauntummes* à la date de 1274 dans les traités de Rymer (II, 33); *entendomes* dans le même recueil de textes (1291, II, 539) ; *preysomes* dans les Historic and Municipal Documents of Ireland, en 1292 (pp. 208 et 209); *avomes* dans Barthélémy Cotton (1295, 303), et dans les Parliamentary Writs (1299, I, 321) ; *osomes* dans les Literae Cantuarienses (1335, 567).

Ce sont à peu près tous les cas de présents en *-omes* que nous ayons relevés ; ils ne sont pas très nombreux. Les futurs sont encore plus rares ; nous ne trouvons sous cette forme que les verbes être et faire : *seromes* dans Rymer's Foedera, à la date de 1337 (IV, 785) ; et dans Barthélémy Cotton (1297, 340) ; *feromes* se rencontre encore dans ce dernier auteur au même endroit et à la même date en 1297, p. 340.

Non seulement ces formes sont rares, mais 1° elles ne se trouvent jamais dans les recueils les plus corrects, comme par exemple les Statutes ou les Lettres de Jean de Peckham. En second lieu, si l'on peut tirer une conclusion d'un nombre si restreint

d'exemples, cette forme est limitée à un petit nombre d'années, tous nos exemples se trouvant compris entre les deux dates extrêmes 1274 et 1335.

Au contraire, les exemples de cette désinence sont très nombreux dans la langue légale et descendent certainement jusqu'à une date beaucoup plus récente, mais que nous ne pouvons malheureusement pas préciser. On trouve déjà un grand nombre de ces formes dans le Year Book 21 Edw. I[er], *grantomus*, p. 69; *poomes*, p. 81, *demandomus*, p. 103, *puysumes*, p. 149, *pussumes*, p. 63, *fesumes*, p. 63, *traverseromes*, p. 55; dans les Year Books suivants on peut relever *perdisomes*, *donomes*, *defessomes*, *devomes*, *suomes* (suivre), etc., etc. Tout ce que nous pouvons assurer c'est que la plupart de ces formes appartiennent au XV[e] siècle, quelques-unes peut-être au XIV[e].

Nous n'avons relevé, en dehors des ouvrages littéraires, aucun exemple d'une première personne du présent du subjonctif en *omes*.

Eimes. — Cette désinence n'appartient pas à l'anglo-français littéraire : le seul exemple de cette désinence que nous puissions citer en dehors du français diplomatique et légal se rencontre dans le premier appendice de Pierre de Langtoft, et c'est la traduction d'une Bulle Papale. C'est un imparfait de l'indicatif : *esteimes* que l'on trouve à deux reprises (II, 394, 34; II, 420, 1). L'influence du style diplomatique est évidente ici.

Dans la langue diplomatique et politique, au contraire, la désinence *eimes* est très employée. On la trouve comme terminaison de la première personne du pluriel à trois temps : l'imparfait de l'indicatif, le conditionnel et l'imparfait du subjonctif; elle est relativement commune avec les deux premiers temps, rare au troisième.

Le premier exemple que nous en ayons trouvé à l'imparfait de l'indicatif se trouve dans les lettres de Jean de Peckham sous la date 1283 (p. 439) : *esteimes*; c'est du reste l'imparfait du verbe être qu'on rencontre le plus communément avec cette désinence. *Esteimes* ou ses variantes est employé assez fréquemment dans les Rymer's Foedera (cf. par exemple 1297, II, 749 : 1320, III, 853). D'autres ouvrages l'emploient aussi avec plus ou moins de régularité : citons par exemple les Literae Cantuarienses (1341, 696, 2 fois); le Registrum Palatinum Dunelmense (1313, I, 386) et quelques autres encore d'importance secondaire.

Les seuls autres imparfaits de l'indicatif que nous ayons rencontrés sous cette forme se lisent dans les Rymer's Foedera, *pardoneimes* (1323, IV, 22), et dans les Literae Cantuarienses, *aveymes*, 1331, p. 366.

On pourrait, semble-t-il, négliger ces deux dernières formes qui sont isolées, et considérer la désinence en *-eimes* comme appartenant en propre à l'imparfait de l'indicatif du verbe être dans la langue politique et diplomatique.

Nous pouvons faire observer dès maintenant qu'il y a un grand nombre de textes qui ne présentent aucun exemple de cette forme à l'imparfait de l'indicatif; d'abord et surtout les Statutes ou plus généralement tous les recueils de textes politiques.

Au conditionnel, les formes sont plus nombreuses et plus variées; mais tous les exemples que nous en avons recueillis, et ils sont très nombreux, se trouvent dans un seul recueil, les Rymer's Foedera. C'est ainsi que nous trouvons pour ce temps : d'abord le verbe être sous la forme *seriemes* (1339, V, 114) qui est d'un emploi assez commun. Nous avons remarqué en outre que le plus grand nombre des exemples que nous avons relevés nous sont fournis principalement par les verbes de III et de IV ; pouvoir par exemple est très fréquemment employé sous la forme *porriemes* ; on la trouve déjà en 1297 (II, 741); c'est ainsi la plus ancienne de ces formes ; elle est d'un usage fréquent après cette date dans ce même recueil (1297, II, 742; 1320, III, 853 ; VII, 496; etc., etc.). Il en va de même pour faire : *feriemes* (1320, III, 853 ; 1339, V, 114). On trouve cependant quelques exemples de verbes de I et de II : comme *pourchaceriemez* (1339, V, 114), *tenriemes* (1297, II, 749), et l'on voit par ce dernier exemple que, ce qui est très naturel, ils peuvent être aussi anciens que les exemples que nous fournissent les conjugaisons où les exemples sont plus nombreux.

Pour l'imparfait du subjonctif nous n'en avons rencontré qu'un seul exemple, et il se trouve encore dans les Rymer's Foedera : c'est *fuissiemes* (1339, V, 115). Nous n'avons relevé aucun subjonctif en *-iam* affecté de cette terminaison, et cela est assez extraordinaire (cf. Terminaison en *-iens*).

L'on peut voir, grâce aux exemples que nous avons cités, que les terminaisons en *-iemes* sont réparties entre 1297 et 1385, autrement dit, elles occupent tout le XIV[e] siècle ; elles sont employées

pour la désinence de la première personne du pluriel de trois temps ; elles sont surtout fréquentes pour le conditionnel.

Lorsque nous étudierons ces temps, nous nous occuperons de voir comment ces désinences sont employées relativement aux autres désinences possibles.

Les Year Books présentent aussi cette désinence à trois temps : l'imparfait de l'indicatif, le conditionnel présent et le présent du subjonctif ; c'est ainsi que pour le premier de ces temps on trouve : *aveymes* (20 et 21 Edw. I[er], 359 ; 33 et 35 Edw. I[er], 49, 513, 531. 1 et 2 Edw. II, 109 ; 3 Edw. II, 175). C'est la forme la plus répandue avec *esteimes* qu'on trouve dans la plupart des recueils (cf. par exemple 21 Edw. I[er], 61 ; 32, 33 Edw. I[er], 395, 397, 418, 521, 533, etc.). On trouve encore à ce temps : *recouiseymes* (20 et 21 Edw. I[er], 311), *soleimes*, *voleimes*, etc.

Les conditionnels sont moins nombreux : citons *purreimes* (30 Edw. I[er], 21, etc.) et le subjonctif en IAM *eyems* (*ibid.*, 81).

Comme on le voit, cette terminaison est beaucoup plus générale dans la langue légale que dans la langue politique et même dans la langue diplomatique, et elle n'atteint pas exactement les mêmes temps.

II. *Changements dans la forme des premières personnes du pluriel féminines.*

a) La consonne finale.

La consonne finale est ordinairement *s*, plus rarement *z*. Nous ne citerons aucun exemple de désinences féminines avec *s*, celles qui se trouvent dans les pages précédentes suffisant amplement.

z est employée d'abord dans la langue littéraire vers la fin du XIII[e] siècle, peut-être avant. C'est ainsi qu'on trouve dans le Manuel des Péchés de William de Waddington *sumez*, 7098, A. Cette graphie devient surtout fréquente au XIV[e] siècle ; dans certains auteurs elle remplace même d'une façon presque régulière la désinence en *s* ; cela, il est vrai, peut provenir des scribes ; par exemple, cette graphie est fréquente dans certains mss. des Proverbes de Bon Enseignement et dans les Chroniques de Nicolas Trivet.

Ce changement cependant est assez rare dans la langue non lit-

téraire, et ne se trouve jamais dans les recueils de textes corrects ; nous lisons dans Rymer *sommez*, *serommez* (1337, IV, 785) ; *porchacerienmez* (1339, V, 114). Nous n'avons pas relevé un seul exemple d'un *z* à une première personne du pluriel au prétérit.

Il est aussi assez rare que cette consonne, *s* ou *z*, tombe. On en trouve surtout des cas dans la langue littéraire, et la plupart de ceux-ci peuvent n'être que des lapsus calami ; le premier exemple de ce fait que l'on puisse citer se lit dans le ms. d'Oxford du Roland ; *fesime* au vers 418 ; on trouve encore *assemblame* dans le Saint Auban vers 1446 ; *feïme* (prét.) dans la Satire sur le Siècle 86 v° ; *fume* dans l'Evangel translaté au fol. 88 r° et quelques autres exemples disséminés dans tout le reste de la littérature anglo-française. Cette chute de la consonne finale a aussi un caractère sporadique dans la langue non littéraire, comme — pour n'en citer qu'un exemple — dans *sume* qu'on trouve deux fois dans les Literae Cantuarienses, 1318, pp. 47 et 51. Tous les exemples précédents ne sont peut-être que des fautes d'orthographe ; mais une faute d'orthographe, qui n'est pas le résultat de l'inattention ou d'un oubli, a son importance ; dans le cas présent les exemples de premières personnes du pluriel féminines sans *s* tendent à montrer que cette *s* avait disparu de fort bonne heure de la prononciation.

b) La voyelle atone de la terminaison.

Le plus souvent la voyelle atone de la terminaison est exprimée par *e*, et on ne peut trouver à aucune époque de la littérature anglo-française une autre lettre qui soit employée aussi fréquemment.

Voici cependant un certain nombre de graphies qui se trouvent avec une certaine fréquence :

U. De très bonne heure *u* a été employé avec la valeur d'une voyelle atone ; la première personne du pluriel du présent de l'indicatif d'être semble spécialement affectée ; *sumus* se voit déjà dans les psautiers d'Oxford (: 19, ; et cf. 102, 14 ; 123, 6), et d'Arundel (9, 9, etc.) ; dans Gaimar (au vers 302) ; dans la Folie (au vers 740, où cette graphie est certainement due au scribe) ; dans les Homélies, 137. C'est la forme qu'on voit fréquemment employée dans le ms. L de Fantosme (cf. vers 739 et passim). Et cette graphie de *sommes* se retrouve pendant tout le XIIIe siècle et le XIVe.

D'autres présents de l'indicatif se rencontrent aussi avec la terminaison *omus* ; citons par exemple *awomus* = avoms dans Walter de Bibblesworth, p. 160 ; *avomus* et *escrivomus* dans Nicolas Trivet au fol. 48 r° ; mais ces formes sont beaucoup plus rares et plus tardives que les exemples de *sumus* que nous venons d'énumérer.

On rencontre *u* avec la valeur d'une atone assez fréquemment pour les autres premières personnes du pluriel à terminaison féminine. Le Psautier d'Arundel spécialement emploie assez souvent la désinence *-mus* pour les prétérits : *levamus* (19, 9), *esperamus* (32, 22), *receumus* (47, 8) ; nous trouvons de même dans la Folie Tristan à la rime avec sumus, *fumus* au vers 739. Robert de Gretham ou, plus exactement, le scribe du manuscrit de Londres (Add. 26773) emploie *overamus* (23 r°), *prophetamus*, *parlamus* (88 v°) et beaucoup d'autres ; dans Boeve nous relevons *donamus* (vers 1602) ; Nicolas Trivet en a un grand nombre comme *feymus* (prétérit) (48 r°) ; et plusieurs autres exemples se rencontrent qu'il est peu utile d'énumérer ; ce qui nous semble évident, c'est que cette graphie a été surtout employée, et a été employée d'abord pour le verbe être et les prétérits.

(Pour *u* employé comme voyelle atone, on peut consulter Suchier, Ueber, à la p. 30, et Stimming, Boeve de Haumtone, p. 183, ligne 43. Voir aussi le chapitre III de notre seconde partie.)

Les textes non littéraires ne nous offrent rien de nouveau sur ce point : les désinences en *-us* pour les premières personnes à terminaison féminine ne sont pas rares dans l'anglo-français diplomatique surtout pour le verbe être ; ainsi les Traités de Rymer nous donnent un exemple de *sumus* pour l'année 1297 (II, 790) et nous pourrions donner une longue liste d'exemples allant jusqu'aux dernières années du XIVe siècle.

Les autres présents de l'indicatif ne sont pas rares ; citons dans les Rymer's Foedera *entendomus* (1291, II, 539) ; dans les Parliamentary Writs *avomus* (avom⁹) (1299, I, 321) ; dans Barthélémy Cotton *feromus*, *seromus* (1297, 340) pour ne citer que les plus anciens exemples.

Dans tous ces recueils, les terminaisons en *-us* sont fort communes pour les prétérits, et ils se rencontrent à toutes les dates ; on ne saurait dire qu'un verbe quelconque est plus employé sous cette forme qu'un autre ni que cette terminaison est plus commune dans un recueil que dans un autre pour ce temps.

Il en va de même pour les Year Books.

En résumé : la terminaison *-us* se rencontre à toutes les époques et dans toutes les catégories de textes de la littérature anglo-française ; les temps et les verbes qui en sont affectés plus spécialement sont les présents de l'indicatif, en particulier le présent du verbe être, le futur, le présent du subjonctif ; tous les prétérits. Les terminaisons en *-iemes* n'ont jamais la terminaison en *-us*.

i. — Les graphies qui montrent *i* comme voyelle atone sont beaucoup plus rares que les graphies par *u*. Dans la langue littéraire nous ne trouvons que *seimis* qui est employé dans The Song of Dermot and the Earl au vers 2309. Cette terminaison est presque aussi rare dans la langue politique ; nous ne trouvons à citer que quelques exemples isolés comme : *suffrymis*, dans les Municipal and Historical Documents of Ireland (1292, p. 208) ; et *poymis* (pumes) et *savymis* (sumes) dans les Letters from Northern Registers (1306, 133). Dans la langue légale on peut rencontrer quelques formes en *-mis*, comme *primis* (21 Edw. Ier, 25). Ces formes sont exceptionnelles ; mais nous pouvons remarquer qu'elles contiennent toutes un *i* (sauf un cas qui présente la diphtongue *ei*) dans le thème.

c) Chute de la voyelle atone.

Remarquons tout d'abord que pour les premières personnes terminées par *-omes*, sauf *sommes*, les terminaisons sans muette se confondent avec les terminaisons masculines en *-ons*. Pour les imparfaits et les conditionnels qui sont terminés en *iemes* ou *eimes* une confusion analogue se produit ; lorsque la muette disparaît on ne peut distinguer la forme qui en résulte des désinences régulières en *iems*. Autrement dit, il est impossible dans ces deux cas de pouvoir reconnaître si une forme sans voyelle atone et avec *m* provient de la forme féminine ou si elle n'est qu'une variante de la forme masculine.

Par conséquent nous ne pouvons parler dans ce qui suit que des premières personnes fortes et des premières personnes du pluriel des prétérits.

Dans la langue littéraire la chute de la voyelle atone pour ces différentes personnes est aussi rare que possible ; nous n'en avons rencontré qu'un nombre de cas insignifiant pour les désinences

fortes, par exemple *sums* du scribe de la Destruction de Rome (au vers 706). Ceux que nous avons relevés pour les désinences faibles sont encore plus tardifs et il arrive que rien ne peut permettre de décider dans chacun de ces cas si cette chute de la muette provient de l'auteur ou du scribe. Cela a lieu en particulier dans la Chronique de Nicolas Trivet, où elle n'est pas aussi rare qu'ailleurs. Nous ne pouvons donc pas savoir si ce phénomène appartient à la période que nous étudions. Citons toutefois à titre de renseignement le *veyms* (de voir) qu'on lit dans les Contes de Nicole Bozon (au § 46). Les autres exemples que nous avons trouvés dans les différents auteurs de la fin du XIVe siècle peuvent être attribués aux scribes.

Dans la langue non littéraire au contraire, les exemples montrant la chute de la voyelle atone sont assez fréquents. Remarquons d'abord que nous n'en avons relevé qu'un exemple pour les premières personnes du pluriel fortes : *sums* qui se lit dans les Historics and Municipal Documents of Irel. (1292, 208).

Il ne nous reste donc que les prétérits, et ici les cas où la chute de la voyelle atone a eu lieu sont trop nombreux pour que nous songions à les citer tous. C'est surtout dans les Traités de Rymer que nous en trouvons des exemples : quelques-uns, comme *espusams*, 1272 (I, 885), remontent au troisième quart du XIIIe siècle ; le plus grand nombre appartient au siècle suivant ; citons *retaillams*, 1306 (II, 1019) ; *chargeams*, 1324 (IV, 30) ; *envoiams*, 1326 (IV, 194), etc., etc., etc. Dans les autres recueils les exemples, quoique en moins grand nombre, ne sont pas rares ; *emitams* se lit dans le Registrum Palatinum Dunelmense, 1372 (I, 275), *enveams* dans la Chronique du Monastère de Burton (1258, 455). C'est dans la langue légale que cette chute de l'atone est la plus fréquente. Être se montre très fréquemment à la première personne du pluriel du présent de l'indicatif sous la forme *sums* (cf. par exemple 21 Edw. Ier, 79 ; 30 Edw. Ier, 23, 53, 59, 61) ; à partir de cette date (1302) les *e* atones posttoniques deviennent rares et dans les recueils suivants la forme abrégée est sinon la seule que l'on rencontre, du moins la plus commune.

Il en est de même pour les prétérits ; on trouve *fums*, *venims*, *purchasams*, dans les dernières années du XIIIe siècle, à côté des formes normales. Dans les recueils qui datent du commencement du

XIVe siècle, les *e* atones deviennent extrêmement rares ; on trouve alors *feyms*, *rescums*, *chaceams*, *portams*, etc. Mais nous ne pouvons dater avec quelque précision aucun des exemples que nous venons de citer, surtout les derniers, et par conséquent nous sommes tentés de les attribuer tous ou presque tous au XVe siècle.

S'ils n'ont aucune valeur en eux-mêmes, ces exemples cependant nous montrent bien que l'anglo-français tendait à se débarrasser entièrement des terminaisons féminines à la première personne du pluriel.

d) *s* parasite.

Entre la voyelle tonique et l'*m* s'introduit quelquefois une *s* parasite ; cette *s* est très rare dans les désinences féminines fortes ; le seul exemple que nous puissions citer se trouve dans le Livre des Statutes et cela dans le seul cas d'une terminaison forte que nous trouvions dans ce recueil pour le verbe faire : *faismes* dans le premier volume (1311, 157).

Les désinences féminines faibles au contraire se rencontrent assez communément au XIVe siècle avec cette lettre parasite. Les textes littéraires nous fournissent un certain nombre d'exemples ; mais ils ne se trouvent tous au plus tôt qu'au XIIIe siècle et semblent pour la plupart dus aux scribes : citons *cuntasmes*, *truvasmes* aux vers 1545, 1549 du Saint Auban ; *oceismes*, *oïsmes*, aux vers 1527, 1533 du même poème ; *venismes* au vers 3514 d'Edward le Confesseur, etc...

Au contraire la langue diplomatique et familière en présente un nombre considérable, et ils sont employés avec une telle continuité, sinon régularité, que nous pourrions en citer des exemples pour ainsi dire d'année en année. Le premier cas que nous en ayons relevé se trouve dans Rymer's Foedera, à l'année 1297 ; c'est un prétérit en *ui*, *prevusmes* (II, 769) et à la même date *meusmes* (II, 777). Ces deux exemples sont pour ainsi dire les précurseurs de ce qui sera jusqu'à un certain point un des usages réguliers de la langue politique du XIVe siècle. Nous trouvons des prétérits en *avi*, comme *mandasmes* dans les Parliamentary Writs (1325, II, 695, et 710) ; *grantasmes* dans le premier Livre des Statutes (1344, 302) et vol. V des Rymer's Foedera (1339, 507) ; des prétérits en

ivi comme *entendismes* dans les Parliamentary Writs (1325, II, 712, 721); *envaismes* dans Rymer's Foedera (1315, III, 635); des prétérits en *i*, comme *tenismes* dans Rymer (1311, III, 298), *eismes* (même recueil, 1310, III, 220; 1311, III, 362); surtout des Prétérits en *ui*; nous avons déjà vu que les deux premiers exemples sont des prétérits appartenant à cette catégorie; au XIVe siècle ils deviennent extrêmement communs; ils sont surtout fréquents vers 1360; et ces formes durent au moins jusqu'à la fin du XIVe siècle, par exemple le *susmes* des Documents inédits (1399, 302).

Cette *s* parasite est plus rare aux terminaisons féminines de l'imparfait et du conditionnel; nous n'en avons relevé qu'un exemple après la diphtongue *ie* dans le conditionnel *porriesmes* employé dans Rymer's (1385, VII, 496).

Cette *s* se rencontre aussi mais assez rarement dans les Year Books; aucun des cas que nous avons lus ne peut être attribué avec quelque certitude à une date antérieure au XVe siècle; aussi est-il inutile de s'y arrêter.

e) La voyelle accentuée.

La voyelle accentuée est régulièrement l'une des quatre voyelles *o*, pour les présents, *a*, *i*, *u*, pour les prétérits; et la diphtongue *ie*, pour l'imparfait, le conditionnel et l'imparfait du subjonctif; faire présente la diphtongue *ai*, être (esmes) la syllabe *es*.

Nous allons maintenant examiner les différentes façons dont varie cette partie de la terminaison, ou du thème pour les personnes fortes.

o. — L'anglo-français littéraire emploie de préférence comme voyelle accentuée pour la première personne du pluriel du verbe être au présent de l'indicatif la voyelle *u*, ce qui est conforme à la phonétique anglo-française (et normande). La forme *sumes* se trouve partout dans les textes littéraires, et nous pouvons l'ajouter dès maintenant dans les autres.

Sommes n'est pas inconnu, tant s'en faut, mais il reste relativement rare; le premier exemple qu'on rencontre se trouve au vers 19 du Tristan de Thomas; mais il se trouve dans le corps du vers, ce qui importe peu; de plus il appartient au fragment de Cambridge

et celui-ci, d'après de La Villemarqué, est de la fin du XIIIe siècle, et en outre « n'offre aucun trait de l'orthographe anglo-normande » (Bédier, II, 2). C'est assez dire que cet exemple n'a aucune valeur pour nous.

On trouve *somes* dans Horn au vers 3668 ; il est plus ou moins assuré par la rime pour la première fois dans les Dialogues Saint Grégoire, *somes* (: eiomes) 72 r° b. La forme se trouve par la suite plus fréquemment, mais elle reste une graphie assez rare et est toujours douteuse. Au contraire, pour les personnes faibles, *u* ne se trouve que dans l'exemple de l'Estorie des Engleis et du premier Appendice de Pierre de Langtoft.

La langue diplomatique fait un usage plus fréquent de *o* ; les Rymer's Foedera en particulier montrent cette voyelle presque aussi souvent que la forme avec *u* ; et cela est surtout vrai des formes faibles pour lesquelles la voyelle *o* est beaucoup plus commune que *u*. Les exemples qui montrent *-omes* sont environ quatre fois plus nombreux que les autres.

La terminaison en *-umes* ne se rencontre guère qu'à un petit nombre de présents, comme *grantummes* dans Rymer's Foedera (1274, II, 33), *avumes* dans Barth. Cotton (1295, 303) ; et, mais ceci peut n'être qu'une coïncidence, nous n'en avons pas relevé d'exemple après la fin du XIIIe siècle.

Nous observons le même état de choses dans la langue légale : *u* est assez fréquent pour le verbe être, surtout lorsque l'*e* muet final disparaît ; *o* est environ trois fois plus employé pour les personnes faibles qui ne perdent pas leur *e* posttonique.

u et *o* sont, pour les premières personnes du pluriel qui nous occupent maintenant, les voyelles toniques les plus importantes et dans la plupart des auteurs les seules employées. Cependant nous trouvons un certain nombre de graphies plus ou moins phoniques pour représenter le même son vocalique. *u* est rarement écrit *ou*, parfois *ui* vers la fin du XIVe siècle ; par exemple on trouve *soumes* dans les Royal Letters Henry III, 1261 (p. 169), *soumus* dans les Rymer's Foedera (1348, V, 636) ; *suymes* se lit dans le même ouvrage (1378, VII, 193) et dans les Literae Cantuarienses (1327, 242).

o peut prendre la forme *oe* par exemple dans *soemes* (Parl. Writs, 1315, II, 427), ou *eo* : *seomus* (20 et 21 Edw. Ier, 336). Ces quatre

formes, assez rares d'ailleurs, peuvent s'expliquer sans trop de difficulté.

Il est plus difficile de reconnaître une simple modification phonique dans quelques formes isolées qu'on trouve déjà dans certains auteurs du XIII[e] siècle, mais qui peuvent être mises au compte des scribes, comme : *semes* au vers 3271 de la Vie de Saint Grégoire, et *seimis* au vers 2309 de Dermot.

Cependant on trouve encore *emes* dans les Year Books : *poemes* (11 et 12 Edw. III, 303 ; 365), *poems* (3 Edw. II, 22 (A) ; 69 (Y) ; 133 (Y) ; 154 (Y) ; 160 (Y), etc. Et ces exemples ont une certaine valeur car ils se trouvent en grand nombre dans le ms. Y, ms. assez soigné qui, selon Maitland, date de 1312.

La voyelle *i*. — Nous n'avons relevé aucune variation dans la forme ou les graphies de la voyelle tonique *i*.

La voyelle *a*.— La voyelle *a* est assez fréquemment, au XIV[e] siècle, écrite par *au* ; nous n'en trouvons aucun exemple dans les textes purement littéraires pour cette raison que les prétérits de I à la première personne du pluriel sont rarement employés ; tous ceux que nous avons relevés sont réguliers. Nous avons cependant un exemple de *au* dans un des plus mauvais manuscrits des Proverbes de Bon Enseignement (Bodley 425).

La langue politique, au contraire, nous donne un très grand nombre d'exemples de cette graphie *au*, et c'est Rymer qui nous fournit la série la plus complète. Le premier exemple date de la fin du XIII[e] siècle : c'est *maundaumes*, 1282 (II, 197) ; puis on rencontre successivement *loaumes*, 1297 (II, 749), *greaumes*, *envoiaumes* (id., ibid.), et au siècle suivant *chargeaumes*, 1323 (IV, 22), etc. Dans les autres recueils les cas de *au*, quoique moins nombreux, se rencontrent encore assez fréquemment, comme par exemple, pour la langue politique, dans les Parliamentary Writs, premier volume *enveiaumes* (1300, 341).

Nous nous bornerons à ces quelques exemples que nous venons de citer ; il nous faut cependant faire remarquer que certains auteurs et en assez grand nombre, de même que plusieurs recueils de textes diplomatiques ne nous offrent aucun exemple de première personne du pluriel du prétérit ; cela provient en grande partie de ce que, en anglo-français, la distinction entre imparfait et prétérit s'efface, et en particulier la première personne du pluriel de ce

temps est fréquemment remplacée par la personne correspondante de l'imparfait ; ceci se remarque surtout dans les ouvrages littéraires, alors que les textes qui n'appartiennent pas à la littérature sont presque toujours réguliers.

La diphtongue *ie*. — Nous n'avons pas pour les différentes graphies de cette diphtongue à nous occuper des textes littéraires qui ne nous en donnent qu'un exemple. Dans les recueils diplomatiques, la diphtongue est relativement très bien conservée.

Au conditionnel, il est rare de trouver une autre graphie et la forme normale est employée environ huit fois plus souvent que toutes les autres formes réunies. Nous ne citerons plus de ces formes régulières, nous avons déjà eu l'occasion d'en donner plusieurs. La seule divergence qu'on puisse signaler est l'emploi de la diphtongue *ei* qui se rencontre un certain nombre de fois et à une date assez reculée (fin du XIIIe siècle) ; c'est ainsi que nous trouvons *purreimes* dans les Rymer's Foedera (1297, II, 742).

A l'imparfait de l'indicatif, la proportion de formes correctes n'est plus aussi forte ; celles-ci sont même en nombre sensiblement inférieur à celui des formes qui présentent la diphtongue *ei*, que nous venons de signaler au conditionnel. On trouve ainsi *esteimes* dans les Lettres de Jean de Peckham (1283, 459) ; dans les Lettres de Canterbury (1341, 696) au moins deux fois ; *pardoneimes* dans Rymer's Foedera (1323, IV, 22). La diphtongue *ei* passe, assez rarement, il est vrai, à *ai* comme dans *estaimes* qui se lit dans le premier volume du Registrum Palatinum Dunelmense (1313, 386).

Le seul exemple que nous ayons trouvé d'un imparfait du subjonctif avec cette désinence montre la dipthongue *ie*. Ces variations, d'un temps à l'autre, n'ont probablement pas la moindre importance ; c'est l'usage général qu'il faut considérer. En combinant les résultats que nous avons trouvés aux différents temps, nous voyons que les deux diphtongues *ie* et *ei* sont toutes deux fréquemment employées, la première, qui est la plus régulière, restant la plus commune. La diphtongue *ie* ne passe jamais à *e*, et *ei* très rarement à *ai*, jamais à *oi*.

Dans les Year Books, la diphtongue *ie* ne se rencontre jamais ; on ne trouve que *ei* et *ey* ; cependant il nous faut encore signaler une autre forme de cette diphtongue : *oi* est employée quelquefois, par exemple dans *estoimes* (1 et 2 Edw. II, 156). ce qui est un développement très normal de la diphtongue.

ai. — La forme forte de faire présente à l'origine la diphtongue *ai* ; lorsque les deux diphtongues *ai* et *ei* se seront confondues, la forme *feimes* l'emportera sur la forme étymologique. Nous n'avons relevé aucune rime probante, mais il faut que la confusion ait eu lieu un certain temps avant le commencement du XIIIe siècle, puisque nous trouvons les Dialogues de Grégoire le Grand *foimes* au fol. 81 v° a.

Cette dernière forme est rare.

es. — La graphie *es* persiste probablement pendant tout le XIIe siècle, puisqu'à la fin de ce siècle nous lisons *esmes* (: pesmes), au vers 959 de la Vie de Saint Gilles. Mais déjà dans les poèmes de cette époque, nous trouvons la graphie *ei*, par exemple dans Jordan Fantosme (au vers 495). Nous n'hésiterons pas du reste à attribuer cette graphie au scribe (D, milieu du XIIIe siècle).

Il en est de même de l'exemple de Robert de Gretham au fol. 34 v°. Dans la seconde moitié du XIIIe siècle, c'est *ei* qui se rencontre toujours et *eimes* rime avec *feimes*, comme au fol. 82 r° de la Satire sur le Siècle ; dans l'exemple que nous a fourni le poème de Renaut de Montauban, la diphtongue est même écrite par *ai*. La graphie par *e* simple est rare.

Cela correspond du reste exactement avec ce que nous avons dit de l'amuissement de *s* devant une consonne, et à l'évolution des diphtongues *ei* et *ai*.

Il y a dans la langue non littéraire un certain nombre de premières personnes du pluriel féminines qui, à première vue, pourraient sembler avoir une nouvelle terminaison, avec déplacement de l'accent ; par exemple *suffrisumes* qu'on lit dans les Lettres de Jean de Peckham (1280, 102) ; *feisemes* dans Rymer's Foedera (1297, II, 749) ; *requiesmes* dans ce même recueil (1325, IV, 90) ; *fiesmes* dans les Documents inédits (1396, 289).

Tous ces prétérits semblent avoir souffert un déplacement de l'accent, et l'avoir sur l'*u* ou l'*e* qui précède l'*m* ou l'*s* parasite. Il n'en est probablement rien ; et nous avons affaire ici à des voyelles épenthétiques ou svarabhaktiques, produites par le groupe consonantique *-sm*, groupe qui peut être étymologique, comme dans *requiesmes*, ou dont l'*s* peut avoir une origine analogique, comme dans *suffrisumes*.

B. — Terminaisons masculines [1].

Les terminaisons masculines peuvent prendre quatre formes *-ons*, *-ions*, *-iens*, *-ens*.

Ici encore, nous aurons à nous occuper de deux questions entièrement différentes : l'extension de ces désinences, en second lieu les formes qu'elles adoptent.

L'extension des formes masculines ne nous arrêtera pas longtemps ici. Il nous suffira pour le moment de faire remarquer que ces terminaisons affectent la grande majorité des premières personnes du pluriel ; qu'il est assez rare qu'une désinence ordinairement masculine devienne féminine, et que du reste nous avons signalé tous les cas que nous avons relevés de ce phénomène quand nous avons traité des terminaisons féminines.

Il y a cependant une autre question qui pourrait nous retenir plus longtemps, c'est la distribution des trois terminaisons : *-ons*, *-ions* et *-iens*. Mais cette question nous a semblé appartenir plutôt à l'étude des différents temps. Nous nous contenterons maintenant de dire que la terminaison en *-ions* se trouve toujours à l'imparfait de l'indicatif, au conditionnel, assez irrégulièrement dans les subjonctifs en *iam* et rarement dans les imparfaits du subjonctif. (Cf. ces temps.) Nous nous arrêterons plus longuement sur les formes des désinences masculines.

I. *La voyelle nasale.*

Ce qui caractérise cette désinence, c'est la présence à la dernière syllabe d'une voyelle nasale masculine, suivie ou non d'une *s*. En anglo-français, cette voyelle nasale a eu différentes graphies ; ou pour mieux dire nous trouvons naturellement pour cette terminaison toutes les graphies que l'anglo-français a données à la nasale de *o* ouvert.

1. Cf. Lorentz, Die erste Person pluralis des Verbums in Altfranzösischen ; Meyer-Lübke, Grundriss, I, 366 ; Körting, I, 121 ; Paris, Romania, XXI, 359-360 ; VII, 623 ; Vendryès, Revue critique, 1901-1902, p. 149 ; Ouvau, Remarques (Mémoires de la Société Linguistique de Paris, 161) ; Rothenburg, Die endung *-ons*. (Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen, 460.)

La première graphie considérée souvent (et pas toujours justement) comme caractéristique de l'anglo-français est celle en *u*. Elle se rencontre spécialement au XIIe siècle, quoiqu'elle soit très fréquente à n'importe quelle période de la littérature française d'Angleterre; c'est la seule qui soit employée dans le Cumpoz, le Voyage de Saint Brandan, le Bestiaire. On voit ensuite une et, plus tard, plusieurs autres graphies prendre place à côté de la graphie *u*.

La première en date de ces nouvelles graphies est la graphie *om*. Nous la rencontrons pour la première fois à la rime [1] dans l'Estorie des Engleis de Gaimar : *lisom* (: Grégorium) (1023); *savom* (: religiom) (1039); *lisom* (: Encarnacion); et *conqueroms* (4337), *departoms* (4338) dans le corps du vers; les formes en *u* existent toujours et sont plus ou moins fréquentes suivant les manuscrits, ce qui nous ferait rejeter tous les exemples précédents au XIIIe siècle. Dans Horn, cette seconde graphie est assez commune, l'auteur ou le scribe emploie *om* et *un* indifféremment et fait du reste, comme il est naturel, rimer entre elles les deux terminaisons : *avrou* (: barun) (150); *departou* (: sermon) : *tenom* (: abandun) 3162 sqq. Le scribe de Fantosme connaît cette forme, mais il ne l'emploie que rarement; nous en avons compté en tout cinq exemples, contre une trentaine de formes avec *u*. Elles sont plus fréquentes dans le Drame d'Adam; il y en a près d'une dizaine; c'est ainsi que dans tous les auteurs du XIIIe siècle, à partir de Gaimar, on trouve des exemples plus ou moins nombreux et d'une date peu assurée de la terminaison *-om*. Nous ne pensons pas que ces exemples appartiennent aux auteurs, puisque les scribes de la même époque les ignorent entièrement. Angier n'en connaît point d'autres, et désormais ces formes seront plus communes [2]; le fait même semble si constant qu'il est impossible désormais de l'attribuer uniquement aux scribes : Robert de Gretham, par exemple, l'emploie aussi fréquemment que la terminaison en *u*; on la retrouve dans Boeve de Haumtone (cf. vers 1101, sqq.); dans William de Waddington, dans les Heures de la Vierge où elle est assez fréquente. Dans l'Ordre de Bel Eyse elle est seule employée et dans Wil. Rishanger elle domine (cf. 284, etc.).

Par conséquent, nous pouvons être assurés de deux faits :

1. Ces rimes du reste n'ont que très peu ou aucune valeur.

2. Ce fait peut encore nous pousser à mettre au compte des scribes la plupart des exemples que nous avons rencontrés au XIIe siècle.

1° Dans la première moitié du XIIe siècle, c'est *u* qui est la graphie à peu près unique.

2° A partir du commencement du XIIIe siècle, peut-être à partir de 1250 seulement, *o* devient très commun.

Nous pouvons rester dans le doute en ce qui concerne la période intermédiaire; cependant, quoique nous trouvions des rimes dans Gaimar, il est probable que le nombre des graphies en *o* provenant des auteurs a dû être très petit et qu'elle n'a été employée que vers la fin du siècle.

Il faut donc conclure que cette désinence n'a guère fait son apparition en anglo-français qu'à la fin du XIIe siècle, ou au commencement du XIIIe.

Il est fort commun de rencontrer au XIVe siècle la graphie *oum*. L'on sait que les écrivains anglo-français ont, dans plusieurs cas, exprimé certaines voyelles nasales, comme *an* et *on*, en plaçant un *u* entre la voyelle et la consonne nasale (cf. E. Busch, p. 12 sqq. et 25; Stimming, p. 173 et p. 192; cf. aussi participe présent). Ce n'est guère qu'à la fin du XIIIe et au XIVe siècle que cela a eu lieu pour la première personne du pluriel; mais à cette époque cette graphie devient rapidement très commune. Les exemples sont nombreux chez Pierre de Langtoft : *avrouns*, *responouns*, *volouns*, etc. (cf. I, 100 sqq.); *dirrouns* (:Apolynus, lire Apolyouns) (I, 98, 25); *voleums*, *orrouns*, *fussouns*, etc., se lisent dans différents passages du même auteur. On peut aussi remarquer que c'est le meilleur manuscrit de cette Chronique qui emploie le plus régulièrement cette terminaison. Dans l'Apocalypse, dans Walter de Bibblesworth (154, 159 et *passim*), dans les Contes et les Vies de Saints de Nicole Bozon, dans les Proverbes de Bon Enseignement (spécialement peut-être, ms. Arundel 507), dans les Chroniques de Nicolas Trivet (cf. 62 v° et *passim*), dans le Poème du Prince Noir (vers 171, etc.), les terminaisons dans lesquelles le son nasal est exprimé par *ou* sont extrêmement fréquentes. Mais il ne faut pas oublier que toutes les différentes formes que nous avons vues ne sont, au point de vue de la nasale, qu'autant de variantes d'un seul son : celui de *o* nasalisé.

Les mêmes changements ou à peu près se trouvent dans les ouvrages non littéraires. Il faut cependant remarquer que, soit parce que les textes diplomatiques et autres que nous avons sont

d'une date plus rapprochée de nous que les ouvrages littéraires, soit pour quelque autre raison, nous ne trouvons pas dans les premiers textes diplomatiques une période où la voyelle *u* est employée à l'exclusion de toute autre, ou même plus régulièrement que la voyelle *o*. Dans le premier volume des Statutes, les deux voyelles alternent et il serait difficile de dire laquelle se trouve le plus souvent employée. Dans les Parliamentary Writs, et dans les traités des Rymer's Foedera qui correspondent à la même époque, la terminaison en *-oms* est certainement plus fréquente, sans être pour cela exclusive. Au contraire, dans certains recueils de lettres, on trouve à la fin du XIIIe siècle, majorité de terminaisons avec *u*: dans les Lettres de Jean de Peckham jusque vers 1290, *-ums* (*um*) est pour ainsi dire la seule terminaison employée; il en est de même des Royal Letters Henry III à la date de 1253. Quelques années plus tard, il nous semble évident qu'il y a eu un certain changement dans l'usage et la voyelle *o* se rencontre plus fréquemment. Il ne faut peut-être attacher qu'une très médiocre importance à ces variations qui dépendent des auteurs, des scribes et de la fantaisie des uns et des autres; elles ne sont du reste que des variations orthographiques et correspondent toujours à un son unique.

La graphie par *ou* présente très peu plus d'intérêt; elle semble avoir fait son apparition dans la langue non littéraire vers le commencement du dernier quart du XIIIe siècle; nous en relevons des exemples dans des lettres de Jean de Peckham écrites vers 1283, et cette diphtongue, qui n'a jamais été aussi employée dans la langue politique que les terminaisons en *u* ou en *o*, se rencontre cependant dans la plupart des recueils de textes. On en trouve un assez grand nombre d'exemples dans les Rymer's Foedera (1290, II, 472), dans les Parliamentary Writs (1297, I, 61), dans les Mem. Parl. 1305, quoique assez rarement (comme § 388); plus souvent dans le Liber Custumarum. En un mot, cette graphie dans la langue politique n'est pas rare, mais elle n'a jamais supplanté les autres voyelles, spécialement *o*.

Citons encore, pour en terminer avec les textes politiques et diplomatiques, la désinence où la voyelle *o* est répétée : par exemple, le *volooms* des Rymer's Foedera (1308, III, 58); on trouve cette graphie trois ou quatre fois et il est à croire que ce n'est pas autre chose qu'un lapsus du scribe.

On ne trouve guère dans les Year Books que *o* et *u*, rarement *ou*.

L'on voit donc que la désinence en *oun(s)* qui fait son apparition vers la fin du XIIIe siècle n'a pas eu l'extension qu'on lui a souvent attribuée; elle peut être fréquente dans certains ouvrages, il se peut aussi qu'aucun texte du XIVe siècle ne soit sans la montrer; mais en somme, elle n'a jamais eu la régularité qu'a eue par exemple *un* dans la première moitié du XIIe siècle.

Il nous reste, pour en finir avec les graphies de la nasale, à signaler une désinence de la première personne du pluriel en *omps* moins commune que toutes les autres.

Même en dehors de la langue littéraire, ces terminaisons avec *p* sont rares : on n'en rencontre que dans les Literae Cantuarienses : *priomps*, *osomps*, *fassomps* sous la date 1363 (p. 914); quant aux textes littéraires ils ne nous présentent qu'un nombre très restreint de formes avec *p*; nous n'en avons relevé que dans le Ms γ de l'Apocalypse, *soiomps* (vers 316). On pourrait peut-être en trouver d'autres exemples, mais ils sont certainement très rares.

On peut remarquer, à propos de cette terminaison, dans les Year Books, un fait curieux; à partir de 1 et 2 Edw. II (cf. pp. 19, 88, etc.) le verbe entendre prend à la première personne du pluriel du présent de l'indicatif la terminaison avec *p*; *entendomps* se rencontre très fréquemment (cf. par ex. 2 et 3 Edw. II, p. 106; dans 3 Edw. II (Y)); et dans la plupart des recueils, c'est le seul verbe qui se présente sous cette forme; dans ceux où entendre n'est pas le seul à fournir des exemples, les autres cas sont extrêmement rares; nous n'avons relevé que *agardomps* (2 et 3 Edw. II, 160), *pledomps* (3 Edw. II, 30). Il est curieux, et pour nous inexplicable, de voir une terminaison réservée, sans raison apparente, à un seul verbe.

II. *La consonne finale.*

1. Sa forme.

Comme nous le verrons dans les pages suivantes, la plupart des premières personnes du pluriel sont terminées par une sifflante; nous allons dire tout d'abord un mot aussi bref que possible de la forme de cette sifflante.

Dans le plus grand nombre des cas cette consonne est *s*; mais elle est parfois remplacée par *z*; ce *z* se trouve aux premières personnes à terminaison masculine à peu près dans les mêmes conditions que pour les personnes à terminaisons féminines; on la rencontre surtout après les terminaisons en *oum*, non pas qu'une lettre entraîne l'autre, mais l'introduction de *oum* pour *um* et de *z* pour *s* dans l'orthographe anglo-française a lieu à peu près à la même époque. Nous n'avons relevé aucun cas de *z* employé après la terminaison *-ien*.

2. Extension de l'*s*.

Une connaissance superficielle des textes anglo-français suffit à montrer que les premières personnes du pluriel prennent l'*s* ou la rejettent de la façon la plus irrégulière du monde. Nous allons, dans les pages qui suivent, tenter de nous rendre compte de la proportion des désinences sigmatiques et asigmatiques aux différentes époques de l'anglo-français.

Un premier point se laisse constater tout de suite : le plus grand nombre des auteurs montrent les deux formes, non seulement dans le corps du vers, mais même à la rime suivant les nécessités de la versification.

Cette première constatation doit déjà nous mettre en garde contre la tentation de tirer des conclusions trop précises. Nous devons nous contenter de marquer les lignes générales de l'histoire de l'*s* à la première personne du pluriel; et nous verrons que, même dans ces limites, cette histoire est assez curieuse. Elle peut se résumer en ces quelques mots :

L'*s* se présente d'abord dans un grand nombre de désinences, et quelquefois dans toutes; puis elle perd peu à peu du terrain au point de devenir rare. Après avoir passé par un minimum vers 1250, les personnes en *s* deviennent de plus en plus nombreuses et finissent par devenir la forme ordinaire de la première personne du pluriel.

Les trois premiers poèmes du XIIe siècle se trouvent à peu près au même point pour la question qui nous occupe. L'analyse des premières personnes du pluriel nous montre, avec un certain degré de certitude, que les formes sigmatiques prédominent. Le Voyage

de Saint Brandan, tout d'abord, n'en connaît point d'autres, et nous ne nous arrêterons pas à citer des exemples tirés de ce poème.

Le Cumpoz et le Bestiaire sont moins réguliers, tous les deux ont la rime des désinences étymologiques aussi bien que des terminaisons asigmatiques. Mais les premières sont beaucoup plus nombreuses (5/1 environ).

Nous trouvons par exemple comme terminaisons asigmatiques dans le Cumpoz, *apelum* (: équinoctium) au vers 1377 ; (: raisum) au vers 1371. Dans le Bestiaire, nous avons relevé au vers 113 : *entendum* (: raisun). Comme exemples de terminaisons étymologiques, citons dans le premier de ces ouvrages : *demusterruns, veuns* (: leuns) vers 1666 sqq. ; *apeluns* (: leuns) 3131 et quelques autres : dans le second *avuns* (: limuns) au vers 672 *apeluns* (: nuns) au vers 1136.

Donc il semble à peu près certain que chez les auteurs qui ont écrit entre 1110 et 1130 ou même plus tard, la forme sans *s* reste exceptionnelle.

Remarquons toutefois, avant de nous arrêter à cette conclusion, que dans les deux ouvrages de Philippe de Thaün, l'usage du corps du vers diffère énormément de celui des rimes. La proportion totale de toutes les premières personnes du pluriel sans distinction de position n'est plus du tout celle que nous donnions tout à l'heure. Les désinences sigmatiques ne sont plus que les 14 % (dans le Cumpoz) et les 13 % (dans le Bestiaire) du total. Évidemment puisque la tendance, comme nous allons le voir, de l'anglo-français à cette époque a été de faire tomber l'*s*, un grand nombre des désinences asigmatiques doit provenir des scribes. Mais quel nombre ? N'est-il pas probable que Philippe de Thaün lui-même a écrit sans *s* plusieurs de ces désinences ? Et puisqu'il n'hésite pas, le cas échéant, à se servir à la rime des formes nouvelles, n'est-il pas possible qu'il les ait employées assez librement [1] dans le corps du vers ? Nous ne pouvons évidemment pas trancher la question et nous devons nous contenter de signaler un fait : les désinences sigmatiques dominent à la rime, — et une probabilité : elles ont pu dominer dans le corps du vers.

1. On conçoit en effet assez facilement qu'un auteur « soigne » plus ses rimes que le corps même du vers.

Ceci montre bien que les proportions et pourcentages peuvent facilement induire en erreur.

Ce qui pourrait nous faire croire que dans les poèmes de Philippe de Thaün, il faut faire entrer en ligne de compte, non seulement les rimes, mais aussi les personnes employées dans le corps du vers, c'est que dans les ouvrages qui suivent le Bestiaire, nous trouvons un état de choses qui s'accorde, non pas avec l'usage que nous révèle l'étude des rimes, mais bien avec celui que nous trouvons dans le corps du vers. Pour les Psautiers évidemment nous pouvons accuser les scribes d'avoir supprimé des *s*; mais on pourrait alors se demander pourquoi ils ne les suppriment pas tous. Les deux terminaisons se rencontrent en effet dans ces traductions; entre le Psautier d'Oxford et celui de Cambridge, nous trouvons une légère différence — dans le premier les désinences sigmatiques sont les 10 °/₀ du total — et les 12 °/₀ dans le second.

Mais plus frappant encore est le fait que le poème de l'Estorie des Engleis proprement dit, qui n'est que d'une quinzaine d'années postérieur au Bestiaire, ne contient aucun exemple assuré de la forme en *s*. Nous ne trouvons celle-ci que dans une interrime : *conqueroms : demandoms* au vers 4337. Il est vrai que l'épilogue, donné par deux manuscrits (L et D), nous montre à la rime deux personnes sigmatiques, *apelums* (: Saissuns) au vers 260, et *lerrums* (: nons) au vers 282.

Comme on le voit, c'est fort peu. Et cette ignorance de la forme étymologique est très significative dans un auteur comme Gaimar.

Par conséquent, pendant la première moitié du XIIe siècle, voici ce que nous avons vu :

1° Un poème (le Voyage de Saint Brandan) qui n'emploie que les désinences étymologiques;

2° Deux poèmes (le Cumpoz et le Bestiaire) qui montrent une grande majorité de ces désinences à la rime — et le contraire à l'intérieur du vers;

3° Un quatrième poème (l'Estorie des Engleis) qui connaît à peine la forme régulière;

4° Deux ouvrages en prose (le Psautier d'Oxford et celui de Cambridge) qui préfèrent la forme nouvelle de la désinence.

Nous conclurons que, pendant cette première moitié du XIIe siècle, le nombre des formes régulières a décrû, et, semble-t-il, très rapi-

dement. Il est probable qu'au commencement de cette période elles ont été très nombreuses, spécialement chez certains auteurs; mais il est tout aussi certain qu'à la fin elles sont devenues rares.

Dans la seconde partie de ce siècle, les progrès de la forme asigmatique sont visibles. Il faut cependant diviser en deux classes les auteurs de cette période : quelques-uns, et ils sont très peu nombreux, préfèrent encore ou emploient communément la forme étymologique; les autres l'ignorent ou à peu près.

Il faut citer parmi les premiers Jordan Fantosme: dans sa Chronique les désinences sigmatiques se rencontrent huit fois à la rime [1], sur un total de 24 laisses en *-uns*; les laisses en *-un* sont un peu plus nombreuses, nous en avons compté 29, et elles ne contiennent qu'une première personne du pluriel *dium* au vers 1575. Au reste à l'intérieur du vers, nous n'avons relevé que des formes asigmatiques, et elles sont particulièrement nombreuses, environ une soixantaine. Toutefois, étant donné le nombre de formes en *s* à la rime, nous rejeterons sur les scribes les exemples qu'on trouve dans le corps du vers et nous conclurons que Jordan Fantosme emploie presque uniquement les formes étymologiques.

Le nombre de ces formes est déjà beaucoup moindre dans l'ouvrage que nous mettons dans la même classe que Fantosme, les Quatre Livres des Rois. Plähn, et nos chiffres concordent avec les siens, trouve que les désinences sigmatiques forment les 48 °/₀ du total.

Tous les autres ouvrages de la seconde moitié du XIIe siècle que nous avons étudiés nous montrent un état de choses entièrement différent. Le poème de Guillaume de Berneville sur la Vie de Saint Gilles contient encore un certain nombre de formes régulières assurées : il y a en tout dans ce poème 5 premières personnes du pluriel en *-uns* à la rime [2], et trois interrimes en *-uns* [3]. On compte par contre treize rimes en *-un* [4] et cinq interrimes [5]. Si nous comparons seulement les rimes, les formes nouvelles forment un peu plus des

1. Cf. vers 600 sqq.; vers 1552 sqq.

2. Aux vers 864, 1026, 1682, 2055, 3264.

3. Aux vers 749, 2419, 3403.

4. Aux vers 297, 1371, 1909, 2373, 2594, 2840, 2843, 3170, 3216, 3406, 3435, 3793.

5. Aux vers 815, 1945, 2489, 2817, 3567.

71 °/₀ du total. La proportion ne change pas si nous faisons entrer en ligne de compte, d'après leur graphie, les interrimes. Mais nous ne savons pas si nous ne devons pas compter comme formes étymologiques toutes les interrimes quelles qu'elles soient. On comprendra aisément qu'un scribe ait dans les interrimes supprimé des *s* qui n'étaient plus usuelles à son époque, on concevrait plus difficilement qu'il les eût ajoutées. Dans ce cas, les formes sigmatiques plus toutes les interrimes seraient aussi nombreuses que les autres. Ceci montre d'une façon concrète la vanité des pourcentages. Nous croyons devoir nous en tenir à ce que peut nous montrer l'étude des rimes proprement dites et conclure que probablement dans le Saint Gilles les formes nouvelles sont plus employées que les autres.

Dans le corps du vers d'ailleurs ce sont les seules employées.

Le poème de Horn ne nous offre aucune difficulté; les premières personnes du pluriel sont nombreuses à la rime comme dans le corps du vers, et partout elles présentent la désinence sans *s* [1].

Avant que de quitter le XIIe siècle, nous mentionnerons encore deux auteurs auxquels nous attachons ordinairement une grande importance; mais dans la question actuelle, leur témoignage ne nous servira que fort peu.

C'est un état de choses tout spécial que nous montre la Vie de Sainte Catherine de Sœur Clémence de Barking : la première personne du pluriel n'y rime qu'avec elle-même et les cas d'interrime sont communs [2]. Or, dans ces interrimes, comme dans le corps du vers, la graphie est toujours la graphie *-um*. Dans le Sermon en vers de Guischart de Beauliu, nous ne rencontrons aucune rime; quant aux formes qui sont employées dans le corps du vers, elles ne montrent que très rarement la terminaison étymologique [3]. Ne pourrait-on pas conclure de cette absence de rimes ou de rimes significatives dans ces deux ouvrages à une hésitation ou une ignorance de la part des auteurs ?

Quoi qu'il en soit, la marche générale de cette désinence pendant la seconde moitié du XIIe siècle est encore assez claire. Quelques

1. Aux vers 150, 154, 156, 609, 1392, 1399 mss. C et O. — 2861, 2878, 3025, 3027, 3928, 3156, 3162, 3164 mss. C et H.

2. Aux vers 225, 733, 1067, 1101, 1117, 1807, 2051, 2143, 2627.

3. Au vers 352.

auteurs préfèrent ou emploient la terminaison étymologique; d'autres (comme Sœur Clémence de Barking et Guischart de Beauliu) semblent hésiter à employer l'une ou l'autre: mais la majorité des écrivains adoptent hardiment la forme nouvelle, quittes — si la rime l'exige — à se servir de la désinence sigmatique.

Pour ce qui est du XIII[e] siècle, nous trouvons dans les premières années de ce siècle, deux auteurs qui emploient d'une façon assez régulière, sinon uniquement, la forme étymologique : Frère Angier et Robert de Gretham.

Il est nécessaire, à propos du premier, de faire quelques distinctions : Miss Pope a trouvé que dans la première partie des Dialogues, *om*, c'est-à-dire la forme asigmatique prédomine, alors que *ons* est plus fréquent dans le reste de l'ouvrage. Pour ce qui est de la Vie de Saint Grégoire, où l'on n'observe pas de différence de ce genre, on y trouve une grande majorité de formes sigmatiques, par exemple dans le premier tiers du poème, on ne trouve la désinence sans *s* que quatre fois : *osom* 507 ; *ferom* 213 ; *façom* 910 ; *pensom* 940 [1]. Il y a donc eu progression constante des formes sigmatiques dans ces ouvrages.

Le second auteur dont nous devons parler maintenant, en abandonnant quelque peu l'ordre chronologique, c'est Robert de Gretham. Les Évangiles des Dompnées nous présentent un état de choses qui leur est particulier et qui les rapprochent des ouvrages de Frère Angier. Chez Robert de Gretham, les deux terminaisons se rencontrent également à la rime : *responderum* (: nun) 6 r° ; *entendum* (: lessun) 8 r° ; *arduns* (: oreisuns) 12 r° ; *espenissons* (: oreisuns) 12 r°. Le nombre de terminaisons sigmatiques cependant est moindre que celui des premières personnes sans *s*. Mais ce qui, d'après nous, est digne de remarque, c'est que, dans les interrimes, c'est-à-dire lorsque l'auteur n'a pas à se soucier d'ajuster ses terminaisons en vue de la rime, il n'emploie (lui bien plutôt que le scribe) que les désinences sigmatiques.

Voici donc deux auteurs relativement corrects, qui nous montrent jusque vers 1230 un nombre considérable de formes étymologiques

1. Avec *s* on trouve : rimes *rendons* (: oreisons) 988 ; *avons* (: oreisons) 1038 ; *serons* (: sermons) 1103 ; en interrimes *irons* : *movons* 663 ; *criengons* : *deüssons* 895 ; *veions* : *sentons* 1027, etc. ; dans le corps du vers : *errons* 657.

assurées par la rime et dont nous n'avons aucune raison de douter.

Au contraire, chez les autres auteurs du XIII[e] siècle, on ne trouve guère que la terminaison sans *s*. Simund de Freine, Chardri, les auteurs du Saint Laurent, du Saint Thomas, du Saint Edmund, de la Petite Philosophie, d'Edward le Confesseur, ne nous offrent pour ainsi dire aucun exemple de désinence sigmatique, tout au moins à la rime ; les autres sont au contraire assez communes.

Vers le milieu du XIII[e] siècle, nous voyons donc que la grande majorité des auteurs abandonnent souvent entièrement la forme sigmatique ; quelques-uns l'emploient encore : Robert de Gretham par souci peut-être de correction, Frère Angier sous l'influence du continent probablement. Mais la très grande majorité des auteurs de cette période l'ignorent.

Ils précisent ainsi en l'accentuant la tendance du siècle précédent.

Pendant la seconde moitié du XIII[e] siècle et pendant tout le XIV[e], nous observons un revirement qui ne laisse pas que d'être un peu étonnant; pendant quelque cent cinquante ans, la forme sigmatique va par saccades et à-coups, si l'on peut dire, regagner le terrain qu'elle avait perdu pendant les cent cinquante années précédentes. Vers la fin du XIII[e] siècle, nous rencontrons un certain nombre d'auteurs qui connaissent ou même qui préfèrent la désinence avec *s*. Dans le Roman des Romans, nous ne voyons à la rime que des terminaisons sigmatiques : *poïms* (: lamentaciuns) 91 ; *prisuns* (: toisuns) ; dans l'Ordre de Bel Eyse, il en est de même ; nous n'avons (à l'intérieur du vers, d'ailleurs) que des terminaisons avec *s* : *devomz* (169, 171) ; *avomz* 193 ; *averomz* 194.

Pour d'autres, les deux terminaisons s'équilibrent, comme dans les Heures de la Vierge : *requerrom* (: don) 60 v° ; *dioms* (: mesons) 64 r°. William de Waddington a quelque chose qui lui est spécial. Il a bien à la rime les deux terminaisons, et la terminaison asigmatique est plus commune encore que l'autre : *devum* (: surnun) 68 ; *savom* (: illusion) 1142 ; mais ce qu'il y a chez lui de plus étrange, c'est que les personnes en *ums* riment toujours en *us* ; on trouve ainsi : *veums* (: geluz) 1594, 2 fois ; *devums* (: nus) 7280 ; *savioms* (: nus) 7912. Ce même phénomène se retrouve dans le sermon en vers, Deu le Omnipotent : *seüns* (: nus) 49 e [1].

1. Peut-on, comme le fait Suchier, considérer que l'*u* de nus, gelus se nasalise et rapprocher ces formes de nuns = nus cité par Fichte, Flexion im Cambridger

Par conséquent, entre 1250 et 1300, les formes en *s* regagnent du terrain et deviennent aussi communes que les autres.

Au XIVe siècle, les formes sigmatiques deviennent de plus en plus nombreuses ; c'est la terminaison que nous trouvons ordinairement dans l'Apocalypse, quoique aucune rime ne nous l'assure, ce qui, dans le cas actuel, est peu nécessaire ; nous en trouvons une dans le Siège de Carlaverok : *dions* (: lyons) 36 ; et de très nombreuses dans Pierre de Langtoft. Dans cet auteur, les terminaisons asigmatiques ne se rencontrent qu'à l'intérieur du vers, comme : *élisom* (II, 280, 12) (B et D) ; *averoum* (II, 94, 3), et encore elles sont rares, tandis que les terminaisons sigmatiques sont très communes, à la rime comme dans le corps du vers (cf. supra les exemples donnés pour les terminaisons en *ou*). Nicole Bozon, dans ses Contes comme dans ses Vies de Saints et les Proverbes de Bon Enseignement, s'ils sont de lui, emploie principalement les terminaisons avec *s*. Il est même assez rare de rencontrer dans le corps du vers, dans les Vies de Saints, par exemple, la désinence *um* (cf. toutefois *ussum* 93 v°). Il en est exactement de même des Chroniques de Nicolas Trivet et du Prince Noir.

La question de la consonne finale des désinences masculines de la première personne du pluriel est, comme on le voit, assez embrouillée ; il est difficile d'extraire d'exemples nombreux autant que contradictoires une idée générale sur le développement de cette personne, si toutefois il y a eu réellement développement.

Une seule conclusion, semble-t-il, est possible. Les formes sigmatiques pendant tout le XIIe siècle et la première moitié du XIIIe ont progressivement perdu du terrain. Des exceptions se rencontrent et ces exceptions sont importantes, puisqu'elles comptent des auteurs comme Guillaume de Berneville peut-être, certainement Jordan Fantosme et Robert de Gretham. Malgré tout, l'usage que suivent ces auteurs reste exceptionnel.

Ce terrain perdu, les formes avec *s* le regagnent pendant le siècle et demi qui suit, et le regagnent si bien que les formes asigmatiques sont devenues extrêmement rares à la fin du XIVe siècle.

Psalter, p. 88 ? Nous croirions plutôt voir dans ces rimes une preuve que les Anglais prononçaient difficilement le son nasal *un*, et l'assimilaient non pas au son le plus voisin (qui serait *on* ou *in*) mais, si on peut dire, à la graphie la plus voisine *u*.

De plus, l'étude de l'anglo-français non littéraire nous donne le meilleur des arguments en faveur de cette conclusion. Dans tous les textes non littéraires que nous avons étudiés, textes qui datent au plus tôt de la fin du XIIIe siècle, les formes sans *s* sont extrêmement rares. Les plus corrects ne nous en offrent aucun exemple, comme les Statutes, les Parliamentary Writs et quelques autres, et en admettant que quelques cas aient pu nous échapper, il n'en restera pas moins vrai que ces formes ne sont qu'une exception. Le seul recueil qui présente un certain nombre de terminaisons asigmatiques est le recueil de Traités de Rymer. Voici les exemples que nous avons relevés : *veïon*, *porom*, *avom* qui se trouvent l'un après l'autre dans un texte de 1256 (I, 588) ; puis en 1276 *donom* (I, 839). Enfin nous avons rencontré encore quelques autres exemples analogues, six ou sept, à différentes dates du XIVe siècle, le dernier exemple datant de 1390 (VII, 667) ; on voit que ces quelques cas sont disséminés sur une période d'environ 150 ans ; et ils semblent être relativement plus fréquents pendant la dernière moitié du XIIIe siècle, ce que notre étude de la langue littéraire pouvait nous faire prévoir.

Enfin, si nous comparons ce nombre de formes asigmatiques, dans Rymer lui-même, à celui des cas avec *s*, nous verrons que ces derniers sont infiniment plus nombreux. Il en va de même pour les autres recueils qui ont de ces formes sans *s* ; nous en rencontrons deux ou trois cas isolés dans les lettres de Jean de Peckham pour l'année 1283 ; dans les Historic and Municipal Documents of Ireland sous la date 1292 (p. 209), au § 127 des Mem. Parl. 1305, etc.

Dans quelques ouvrages seulement leur nombre est sensiblement plus considérable ; dans les Literae Cantuarienses, ils se trouvent assez fréquemment avant l'année 1359 ; dans les Annales de Burton, leur nombre est environ le sixième du nombre total des premières personnes faibles. Enfin, dans les Royal Letters Henry III la forme *om* est prédominante jusqu'en 1263. Si maintenant, au lieu de considérer le détail des textes que nous avons étudiés, nous jetons un coup d'œil général sur cette branche de la littérature anglo-française, nous pourrons avoir une idée d'ensemble au moins tout aussi précise que celle qui se dégageait des œuvres purement littéraires. La forme asigmatique est connue et employée par un

certain nombre d'écrivains ; c'est une forme qui est surtout abondante pendant les dernières années du XIIIe siècle, trait vraiment anglo-français. Cela cependant n'empêche pas que la forme habituelle, même pendant le XIIIe siècle, ne soit la forme avec *s*. Pour les Year Books, la question est très simple : jusqu'au recueil 21 Edw. Ier inclus, c'est-à-dire jusqu'à la fin du XIIIe siècle, la forme *-om* prédomine visiblement. A partir de 31 Edw. Ier, c'est le contraire qui a lieu, *oms* (*z*) devient très commun et la forme asigmatique est de plus en plus l'exception. Dans Y, qui est de 1312, cette dernière est à peine les 17 °/₀ du total.

On voit donc que, quoique la question soit fort embarrassée et semble très embarrassante, insoluble même à première vue, tous les textes anglo-français concordent et montrent que les formes sigmatiques, après avoir passé vers 1250 par un minimum, ont fini par devenir à la fin du XIVe siècle, la seule forme employée.

Terminaisons *-ions*. — La désinence *-ions* subit les mêmes modifications que la désinence *-ons* ; c'est-à-dire que la voyelle accentuée est tantôt *u* tantôt *o* ; mais nous n'avons relevé aucun exemple de *ou* avant le XIVe siècle. De plus, les mêmes variations se reproduisent en ce qui concerne la présence ou l'absence de l'*s* finale.

Un seul changement est particulier aux désinences en *-ions* ; les différentes graphies sous lesquelles se présente la voyelle en hiatus.

Dans la grande majorité des cas, la voyelle *i* est conservée intacte ; c'est la graphie la plus habituelle jusqu'à la fin du XIVe siècle.

Quelquefois cependant la voyelle *e* se rencontre à la place de l'*i* étymologique ; mais cette graphie est relativement rare dans les ouvrages littéraires ; nous en relevons par exemple un cas dans Chardri : *esteyum* au vers 1712 des Set Dormans, et il appartient probablement au scribe (Cotton, Caligula A IX, seconde moitié du XIIIe siècle) ; le manuscrit O présente au même endroit *esteyons*. Cette dernière désinence qui montre une diphtongue est encore moins commune dans les ouvrages littéraires que la précédente. Nous la retrouvons par exemple dans le Saint Auban : *estoium* au vers 1538, et au vers 143 (*esteyum*) de la Vie de Saint Panuce de Nicole Bozon.

E, *ei* ou *oi* se rencontre au contraire très fréquemment en dehors de la littérature aux différents temps qui ont régulièrement l'*i* en hiatus.

A l'imparfait de l'indicatif, *e* n'est pas très commun dans certains textes. Voici quelques-uns des exemples que nous avons pu relever. Dans les Mem. Parl. 1305, nous lisons *esteoms* (au § 127) ; cette forme se retrouve dans le premier volume des Statutes à la p. 191 (1312) et dans le Registrum Palatinum Dunelmense (*esteuncs*).

On trouve encore dans les Literae Cantuarienses *aveoms* (1318, 47 ; 1331, 334) ; *poyeoms* employé deux fois dans une lettre (n° 582) de 1385.

La diphtongue est plus commune à ce temps, et nous nous contenterons de donner les formes les plus répandues. *Estoions* se lit par exemple dans les Rymer's Foedera en beaucoup d'endroits, le plus ancien datant de 1294 [1] ; dans les Documents inédits à la date de 1307, p. 19 et passim, dans les Literae Cantuarienses aux dates de 1340 et 1341 (n°s 695, 697), etc.

D'autres imparfaits se rencontrent aussi, mais en moins grand nombre, *soleions* dans les Statutes (1344, I, 303) ; *faisoiens* dans les Rymer's Foedera (1360, VI, 107).

Nous retrouvons le même état de choses pour le conditionnel : formes assez peu nombreuses avec *e* (*harreoms* de haïr dans le Registrum Palatinum Dunelmense, 1312, I, 853) ; très nombreuses avec la diphtongue : *purroions* dans Rymer's Foedera (1356, VI, 83 ; 1367, VI, 584 ; 1391, VII, 692), *ferroions* (1383, VII, 409 ; 1388, VII, 611) ; *serroions*, *irroions*, *verroions*.

Les autres temps au contraire prennent toujours la voyelle *i*, quelquefois *e*, mais nous ne les avons jamais rencontrés avec la diphtongue *ei* ou *oi*.

Ces temps sont le présent du subjonctif de certains verbes, l'imparfait du subjonctif et quelques présents de l'indicatif.

Le présent du subjonctif le plus commun est celui du verbe faire ; la forme *faceoms* se rencontre constamment ; nous ne pouvons pas citer tous les exemples que nous avons relevés et qui ne sont qu'une partie des cas que l'on pourrait recueillir. On la rencontre dans les Statutes (I, 1340, 293) ; dans les Parliamentary Writs (1312, II, 44 ; 1312, II, 45) et un nombre de fois considérable dans les Rymer's Foedera [2].

1. Voici quelques autres références : 1294, II, 620 ; 1324, IV, 94 ; 1360, VI 256 ; 1361, VI, 343 ; 1362, VI, 393 ; 1373, VII, 7, etc.
2. *Faceoms*, Rymer's 1296, II, 714 ; 1331, IV, 459 ; 1339, VI, 116 ; 1362, VI, 367.

D'autres verbes encore se présentent au présent du subjonctif sous cette forme comme *demorgeons* dans Rymer's (1359, VI, 118); *establisseoms* (id. 1310, III, 853), *adresseoms* (id., 1345, V, 439).

Il y a aussi un bon nombre d'exemples de l'imparfait du subjonctif, mais c'est toujours l'imparfait du subjonctif du verbe avoir : *eusseoms* est très commun [1].

Nous pouvons enfin citer un petit nombre de présents de l'indicatif, comme *mandeoms* dans le deuxième volume des Parliamentary Writs (1312, 44) ; *desturbeomes* dans les Rymer's Foedera (1296, II, 714) ; *delaisseoms* (ibid., 1360, VI, 259) et quelques autres.

Ces quelques exemples de présents de l'indicatif avec *e* en même temps que la rareté de cet *e* à l'imparfait et au conditionnel peut nous amener à nous demander si cet *e* était encore senti comme un équivalent de l'*i* en hiatus ; la question est douteuse et nous la reprendrons dans notre 2e partie (Cf. 2e partie, chapitre III).

C'est aussi la voyelle *i* qu'on trouve le plus fréquemment dans la langue légale, *volioms* (33 et 35 Edw. Ier, 111) ; *perdrioms* (3 Edw. II, 134 (Y) ; 160 (Y). Nous avons rencontré aussi, quoique assez rarement, la voyelle *e* : *esteoms* (33 et 35 Edw. Ier, 315) et plus souvent *ei* : *aveinms* (33 et 35 Edw. Ier, 467 ; 11 et 12 Edw. III, 113) ; *purreiom* (20 et 21 Edw. Ier, 47), *serreioms* (11 et 12 Edw. III, 447) ; évidemment on pourrait citer un grand nombre de cas montrant cette diphtongue passant à *oi*.

Mais sauf les exemples avec *i*, nous ne pouvons guère faire fond sur les formes que nous présentent les Year Books.

Il nous reste encore à citer avant d'en venir aux terminaisons en *iens*, une désinence qui se trouve assez rarement, mais trop souvent toutefois pour qu'on la passe sous silence : la désinence en *oins* ; on en trouve quelques cas dans les Rymer's Foedera : *poyins* (1282, II, 197) ; *reconessoyns* (1300, II, 867) et peut-être quelques autres ; on relève encore dans les Mém. Parl. 1305 : *pussoins* (§ 127) ; dans les Royal Letters Henry III : *enveoins* (1267, 311) répété deux fois.

On pourrait se demander tout d'abord si cette nouvelle désinence n'est pas une erreur cléricale pour la terminaison beaucoup plus

1. *Eusseoms*, Parl. Writs 1324, II, 677 ; 1325, II. 677 ; en 1325, pp. 692-693 ; dans sept lettres consécutives, sur neuf I. S. d'avoir quatre en *-eoms* ; Rymer's 1310, III, 853 ; 1326, IV, 188.

commune *ions* ; nous ne le croyons pas ; il serait plus vraisemblable peut-être que cette terminaison ne fût qu'une variante ou un développement irrégulier de la terminaison *oions*, ou une désinence spéciale (cf. 2e partie, chapitre III).

Il nous sera permis de considérer la terminaison de ces quatre exemples comme ayant une individualité distincte.

Chute de la voyelle dans les désinences masculines en ons. — Il arrive que la voyelle tonique de la terminaison disparaisse quand elle est en hiatus avec la voyelle du thème [1] ; les cas de cette sorte ne sont pas très communs, nous avons pu cependant en relever un certain nombre dans les ouvrages non littéraires ; le cas le plus fréquent est celui du verbe pouvoir qui fait fréquemment à la première personne du pluriel du présent de l'indicatif *poms* ; nous rencontrons cette forme par exemple dans le Registrum Palatinum Dunelmense (1312, 191) ; dans les Literae Cantuarienses (1350, 560) ; enfin, dans les Rymer's Foedera, passim, pendant la seconde moitié du XIVe siècle. Il est plus rare de rencontrer la même synérèse pour d'autres verbes ; et il y a pour cela une excellente raison, c'est qu'il n'y a que peu de verbes qui peuvent présenter un hiatus entre deux *o* ; et s'il y en a, ils ne sont pas employés à la première personne du pluriel aussi souvent que le verbe pouvoir. Nous n'avons pas trouvé d'autre exemple de contraction de *o o* en *o* ; mais il y a quelques cas où nous voyons la voyelle accentuée *o* disparaître après la diphtongue *ai* (*ei*). C'est ce qui explique des formes comme *seims* pour seioms dans Rymer's Foedera (1322, 924, vol. III) ; ou *eyms* pour eions dans les Literae Cantuarienses (1361, 876) ; et à l'indicatif *enveims* pour enveioms dans les Annales de Burton (1258, 1155).

Ces formes sont assez rares, et elles ne se trouvent que dans des textes d'une correction assez douteuse ; par conséquent, il ne faut pas leur attacher une trop grande importance, en soi. Mais elles pourront nous éclairer sur certaines tendances de l'anglo-français, et jointes à des formes analogues, elles nous fourniront peut-être des indications précieuses.

1. Il semblerait plus naturel de dire que c'est la voyelle du thème qui disparaît ; si nous ne le disons pas, c'est que la distinction n'a que peu d'importance. La forme sous laquelle nous exposons la contraction *poons pons* nous permet de traiter en même temps la contraction *seioms seims*.

La terminaison (*i*)*ens* [1]. — La terminaison *iens* est très rare dans la langue littéraire ; on ne la rencontre que dans un ouvrage qui n'est pas entièrement anglo-français, le psautier d'Oxford ; il nous donne deux subjonctifs en *em* : *exhalciem* et *loem*, ꝛ 19, et deux subjonctifs en *iam* : *poissiem* et *desserviem*, c 6. *Eiens*, que nous lisons dans les Distiques de Caton d'Everart de Kirkham (91 d), est trop isolé dans la langue littéraire pour n'être pas une erreur matérielle du scribe.

Il est donc impossible d'établir le moindre rapport entre ces deux formes isolées et d'un anglo-gallicisme douteux et les formes si nombreuses que nous allons voir dans les œuvres non littéraires. La seule conclusion possible est que l'anglo-français littéraire n'a pas connu ces formes.

Il en va tout autrement pour les ouvrages politiques, diplomatiques et familiers.

On trouve cette désinence sous deux formes et elle est employée à quatre temps différents. Les deux formes sont la forme avec *i* et la forme sans *i*, les quatre temps sont l'imparfait de l'indicatif, le conditionnel, le présent du subjonctif en *iam*, enfin l'imparfait du subjonctif.

Les imparfaits de l'indicatif en *iens* et en *oiens* (cf. supra) [2], sont extrêmement nombreux ; le premier exemple que nous ayons rencontré se place à la date de 1294. Nous le lisons dans les Rymer's Foedera, *voliens*, vol. II, 620 ; ce même verbe se trouve répété sous cette forme un certain nombre de fois ; dans Rymer d'abord (1294, II, 620 ; trois fois ; 1304, II, 946), dans les Parliamentary Writs (1324, II, 679 ; 1325, II, 694 ; 1325, II, 713 ; 1325, II, 721), et dans différents autres ouvrages. Nous trouvons aussi avec la même terminaison l'imparfait du verbe être : *estiens* et *estoiens* ; celui du verbe avoir, *aviens* (Parl. Writs 1325, II, 722) et les formes *teniens*, *veniens*, *vouliens*, *saviens*, *convoitiens*, *entendiens*, *mainteniens* qui se trouvent toutes dans Rymer's Foedera à des dates variant de 1294 à 1331.

Pour l'imparfait de l'indicatif, nous ne trouvons aucune désinence en *ens*.

1. Cf. G. Paris, Rom., XII, pp. 359-360. Vendryès, Revue critique, 1901-2, 149 sqq.

2. Après ce que nous avons dit, nous n'insisterons pas sur la diphtongaison de l'*i*.

Le conditionnel nous fournit un nombre presque aussi considérable d'exemples, la plupart cependant ne se rencontrent que dans les Rymer's Foedera. Le premier exemple de cette terminaison pour le conditionnel se place à la date de 1294 ; c'est *averiens* (II, 620) ; les quatre conjugaisons sont représentées dans la liste d'exemples que nous avons sous les yeux ; pour la première, nous avons *accordriens* (1299, II, 834), *passeriens*, *enverriens* ; pour la seconde, *aempleriens* (1297, II, 749), *barriens* ; pour la troisième, *averiens* que nous avons déjà cité, *porriens*, *verriens*, *vourriens*, ce dernier est très fréquent ; pour la quatrième *serriens* (1297, II, 790), *ferriens*. Il est remarquable que les verbes de III et de IV se trouvent avec cette forme beaucoup plus fréquemment que ceux des autres conjugaisons. Le dernier exemple de ces conditionnels se trouve à la date de 1385. Le conditionnel ne nous offre qu'une seule forme d'où l'*i* ait disparu, *purrems* qui se trouve dans les Literae Cantuarienses 1360, 872, où elle est répétée.

Les subjonctifs en *iam* ne présentent qu'un nombre assez restreint de terminaisons en *iens*, et ces terminaisons sont limitées à être, avoir, pouvoir et vouloir : *soiens* dans les Rymer's Foedera (1299, II, 833) ; *aiens* (ibid., 1378, VII, 201) ; *peussiens* (ibid., 1297, II, 770) ; *veulliens* (ibid., 1369, VI, 644).

Les dates extrêmes que nous avons pu relever nous sont encore données par les traités de Rymer : ce sont 1297 et 1378.

Les formes sans *i* ne sont pas, cette fois encore, sensiblement plus nombreuses ; le recueil de Rymer nous en fournit deux et il est le seul qui en ait ; ces deux formes sont : *puissens* (1299, II, 834) et *peussens* (1310, III, 217).

L'imparfait du subjonctif a autant de formes en *iens* que deux quelconques des temps que nous avons examinés ; et, quoiqu'elles y soient plus nombreuses qu'ailleurs, elles ne sont pas limitées au seul recueil de Rymer, comme c'était le cas pour le présent du subjonctif. Le premier exemple qu'on en trouve se lit dans le premier volume des Statutes, *eussiens* 1297 (124), où il est répété deux fois ; cette même forme se lit encore dans Rymer et à la même date (II, 764, 800) et par la suite devient extrêmement commune ; on la trouve de même dans les Parliamentary Writs (1325, I, 694), et un grand nombre d'autres recueils l'ont aussi. Aucun autre verbe ne pourrait montrer le même nombre d'exemples

que le verbe avoir, quoique plusieurs se trouvent assez fréquemment, comme le verbe être, *feussiens* (Parliamentary Writs, 1360, I, 184, Rymer's 1303, II, 923, etc.). Cette désinence se montre moins régulièrement aux autres verbes, quoique, ici encore, toutes les conjugaisons soient représentées.

Comme on le voit, c'est dans les traités de Rymer que nous trouvons toujours les premiers en date des exemples que nous avons à citer, et il est assez curieux que l'année 1297 dans Rymer comme dans les Statutes soit celle qui marque l'introduction de cette forme.

Dans les Parliamentary Writs, nous pouvons relever un certain nombre de cas montrant la chute de l'*i* en hiatus à ce temps; ce sont tous des imparfaits du subjonctif d'être et d'avoir : *eussem* (1299, I, 319 et 321 ; 1325, II, 602) et deux autres fois pour le verbe être : *feussems* (1300, I, 340). Il y a cependant un exemple encore plus ancien que ceux-là, il se trouve dans les Actes du Parlement d'Écosse, *eussems* (1233, I, 479).

On rencontre aussi sporadiquement cette terminaison à un cinquième temps, le présent de l'indicatif : *poems* est encore assez répandu, on le trouve dans Rymer's Foedera (1297, II, 766 ; 1324, IV, 627 ; 1342, V, 346) et dans les Literae Cantuarienses (1322, 76,2 fois). Ce dernier recueil nous donne même un autre exemple pour un verbe de *i* : *doutens* (1341, 696), qui pourrait bien cette fois n'être qu'une erreur du scribe, un lapsus calami ; mais on ne peut se débarrasser aussi facilement des nombreux exemples que nous avons cités provenant du verbe pouvoir.

Nous pouvons maintenant combiner les renseignements qui nous sont fournis par les différents temps qui montrent cette désinence.

Nous verrons d'abord qu'elle présente presque toujours un *i*, et qu'on pourrait expliquer les formes sans *i*, puisqu'elles sont assez nombreuses, par l'ignorance ou la négligence des scribes ; en second lieu ces terminaisons ont fait leur apparition vers la fin du XIIIe siècle; les témoignages des différents textes sont si concordants qu'on serait tenté de donner à cette apparition une date exacte, celle de 1294 ; mais ce serait quelque peu aventuré. Ces formes ont duré pendant tout le XIVe siècle, elles semblent avoir été le plus nombreuses dans le premier tiers de ce siècle, quoique cela encore puisse bien n'être qu'une coïncidence ; il est certain toutefois que ces formes deviennent de plus en plus rares dans le dernier quart du XIVe siècle.

Le temps qui a pris cette désinence le plus volontiers, est l'imparfait du subjonctif; puis le conditionnel, enfin l'imparfait. En dernier lieu, vient le présent du subjonctif; quant au présent de l'indicatif, il est inutile d'en parler; la désinence irrégulière en *-ens* n'affecte qu'un verbe à ce temps, pouvoir.

CHAPITRE V

LA DEUXIÈME PERSONNE DU PLURIEL

DÉSINENCES FÉMININES

Nous distinguons, comme nous l'avons déjà fait pour la première personne du pluriel, les deuxièmes personnes du pluriel en deux classes suivant que leur désinence contient ou non une voyelle muette posttonique.

Comme pour la première personne du pluriel les désinences féminines peuvent appartenir à une forme forte ou à une forme faible ; ce sont du reste les mêmes verbes, être, faire, dire [1], qui prennent la forme forte, mais il n'y a qu'un seul temps qui ait la terminaison féminine faible.

Le parallélisme entre les deux premières personnes du pluriel ne s'arrête pas là ; dans les pages qui suivent, nous allons rencontrer presque toute la série des phénomènes qui ont déjà arrêté notre attention au chapitre précédent. Et c'est pour cette raison que nous traiterons les différentes questions qui s'y rapportent plus succinctement que nous ne l'avons fait.

I. *Extension.*

Nous devrons donc d'abord dire un mot de l'extension des formes féminines à la deuxième personne du pluriel. Les désinences faibles sont toujours régulières et ne nous arrêteront pas ; les désinences fortes ne montrent pas la même régularité.

Comme dire et faire abandonnent la forme forte à la première personne du pluriel, il leur arrive, quoique moins souvent, de devenir faibles à la deuxième. Ceci est surtout vrai de dire.

1. Pour *faites, dites* on peut voir Neumann, Zeitschrift, II, 158.

Diez n'est pas rare et remonte au moins aux premières années du XIII[e] siècle, comme en fait foi l'exemple que nous en relevons au vers 1194 de la Vie de saint Grégoire, exemple isolé, mais significatif. Moins sûr est le *diez* que nous lisons dans le Petit Plet de Chardri, au vers 1418. C'est encore la forme faible que l'auteur (ou le scribe) de Boeve de Haumtone emploie au vers 3302, et qu'on retrouve dans la Plainte Notre-Dame, au vers 96 (impératif) et au vers 211 de l'Erection des Murs de New Ross. Un exemple à la rime (: volez) se lit au vers 2286 du Manuel des Péchés de William de Waddington, et ce même auteur en présente un autre exemple dans le corps du vers 1103 ; mais cette dernière forme est douteuse ; venant après si, elle peut être un subjonctif.

Au XIV[e] siècle, *diez* devient très commun ; l'Apocalypse, Pierre de Langtoft et Nicolas Trivet nous en fournissent des exemples.

Quant à maudire, la forme faible est la forme ordinaire (cf. *maudissez* au vers 873 du Petit Plet).

Faisez est très rare ; nous n'avons de cette forme aucun exemple assuré : le seul cas que nous puissions citer est donné par le ms. A de la Chronique de Pierre de Langtoft (I, 246, 9) ; les manuscrits B C et D donnent tous les trois *feïsses* qui est préférable à tous les points de vue.

Être ne prend jamais la forme faible.

L'anglo-français non littéraire, au contraire, garde avec la plus grande régularité les formes fortes ; nous n'avons relevé qu'un seul exemple, où une forme faible ait pris la place d'une forme forte : *facetz* dans les Chroniques de Saint-Alban (1326, 225) ; et cette forme est d'autant moins étonnante que c'est un impératif. Ce passage à la forme faible se trouve pour dire dans les Year Books, mais il est à remarquer que *diez* ne s'y rencontre guère qu'à l'impératif ; de sorte qu'il est plus naturel de voir dans cette forme comme dans les exemples analogues que nous venons de citer, un des résultats de l'influence du subjonctif sur les autres modes.

Ajoutons que cette régularité est peut-être expliquée, en partie tout au moins, par le très petit nombre de secondes personnes du pluriel fortes qu'on rencontre dans les textes anglo-français diplomatiques et politiques.

II. *Les formes de cette terminaison.*

a) La consonne finale.

La consonne finale est généralement *s* ; *z* fait son apparition dans la Folie de Tristan et le Saint Gilles qui ont tous les deux *estez*, respectivement aux vers 264 et 2015. Cette graphie est très rare au XIIe siècle et ces exemples peuvent être mis au compte des scribes [1] ; car ce n'est qu'au XIVe siècle que nous trouvons un nombre assez considérable d'exemples de cette graphie ; ceux qu'on relève au XIIIe siècle, *fetez* de Boeve (791), de Dermot (2073), de Walter de Bibblesworth (154) sont en somme très clairsemés.

Au siècle suivant, on rencontre au contraire la forme *tez* qui devient pour certains auteurs la graphie habituelle : il semble inutile de remarquer que ce changement de graphie ne correspond pas à un changement dans l'accentuation, les nouvelles formes ne rimant jamais en *é* fermé.

Cette graphie est aussi fréquente dans les textes non littéraires, et on pourrait dire que, à partir du commencement de la seconde moitié du XIVe siècle, elle est devenue la graphie prédominante ; cela est surtout vrai pour les Year Books.

On peut donc considérer que les premiers exemples de cette graphie remontent au moins à la fin de la première moitié du XIIIe siècle. Elle est donc, semble-t-il, sensiblement plus ancienne que la graphie correspondante de la première personne du pluriel.

Il n'est pas rare de voir tomber à cette personne la consonne finale : le premier exemple que nous en ayons remonte à une date assez ancienne, c'est le *dite* du psautier d'Arundel (10, 1). M. Meyer-Lübke [2] a voulu expliquer cette forme isolément : il y a cependant dans les textes anglo-français un nombre assez considérable d'exemples analogues, et si nous n'en trouvons pas d'autre au XIIe siècle, les siècles suivants nous en fournissent plusieurs. Nous relevons par exemple dans Boeve : *este* (2216), *dite* (1964), *veniste* (611) dans Pierre de Langtoft : *maiste* (II, 438, 22), *este*, dans l'Evangile de l'Enfance (ms. O 206, c) dans Foulques Fitz Warin : *nasquite* (105) ; *dite*

1. Ms. Douce d. 6, milieu du XIIIe siècle ; ms. du Saint Gilles, XIIIe siècle.

2. Grammatik, p. 40, § 32.

dans le ms. A de l'Ipomédon (vers 2995), pour n'en citer que quelques-uns dans la langue littéraire.

Les exemples sont assez rares dans la langue politique et diplomatique ; nous avons cependant : *este* dans Rymer's Foedera (1351, V, 709) ; ils sont un peu plus communs dans la langue légale, *portate* (21 Edw. Ier, 123), *fete* (30 Edw. Ier, 141), *este* (14 Edw. III, 313).

Il nous semble difficile d'étendre à toutes ces formes l'explication proposée par M. Meyer-Lübke, et trop facile de les ranger dans la classe, qu'on est peut-être tenté d'agrandir outre mesure, des lapsus calami. Nous tenterons dans notre seconde partie de donner une raison phonique à cette chute de l'*s*.

b) La voyelle atone.

A ces personnes, comme partout ailleurs, la voyelle atone posttonique est ordinairement exprimée par *e*; à partir du XIIIe siècle, on rencontre assez communément la voyelle *i* avec la même valeur, surtout pour les formes faibles. Citons pour les fortes : *estis* au second vers de la Lumière as Lais; pour les faibles : *tuastis* dans Boeve (2216) ; *commandastis* au vers 19 de la Lumière as Lais; *descendistis* dans Boeve (1247, D) : *tenistis*, ibid. (vers 1716), etc.

Cet *i* se rencontre aussi dans les textes diplomatiques et familiers, par exemple *parlastis* dans les Literae Centuarienses (1336, 593). C'est surtout dans les Year Books qu'on peut relever cette graphie : *eytis* (: êtes) (21 Edw. Ier, 283; 11 et 12 Edw. III) ; *seysitis* (30 Edw. Ier, 91) ; *contastis* (31 Edw. Ier, 297).

Dans ce dernier recueil, ces terminaisons sont des plus communes.

Les exemples de la langue littéraire nous montrent que cette substitution de *i* à l'*e* muet ordinaire ne doit pas remonter plus haut que les premières années du XIVe siècle, ou les dernières du XIIIe.

c) Chute de la voyelle atone.

Il n'est pas très rare, au moins dans les textes non littéraires, de trouver des exemples de désinences féminines de la seconde per-

sonne du pluriel d'où la voyelle posttonique a disparu ; on trouve par exemple pour les personnes fortes *faitz* dans les Rymers's Foedera (1330, IV, 453), et dans les Annales de Saint-Alban (1320, 74).

Les exemples sont plus nombreux pour les personnes faibles ; *cessatz* dans les Literae Cantuarienses (1357, 636); *donatz* et *mandatz* dans les Documents inédits (1382, 231); mais tous les exemples que nous en avons relevés se trouvent dans la dernière partie du XIVe siècle.

Nous en rencontrons plusieurs exemples dans les Year Books : *feffatz* (30 Edw. Ier, 191); *fetz* (30 Edw. Ier, 75, 247, etc.); *supposats* (31 Edw. Ier, 361); *ets* (33 et 35 Edw. Ier, 471, etc.); toutes ces formes sont de dates très incertaines.

Nous avons trouvé à deux reprises la deuxième personne du pluriel du présent de l'indicatif de être sans la dernière syllabe : *est* dans Boeve au vers 1683, et dans la Genèse Notre-Dame 79 r°.

Ces deux exemples sont isolés dans la langue littéraire et cette forme est inconnue à la langue politique, diplomatique et familière, et ne se retrouve plus que dans la langue légale (par exemple dans 30 Edw. Ier, 35 et passim.), où elle est assez fréquente.

d) Le premier *s* de la désinence.

La deuxième personne du pluriel du verbe être et toutes les deuxièmes personnes du pluriel féminines faibles ont une *s* après la voyelle tonique. Cette *s* appuyant le *t* était destinée à disparaître comme elle le fait dans la désinence en *ist* de la troisième personne du singulier. Malheureusement ici, nous sommes en présence de deux difficultés : d'abord, nous ne pouvons trouver que des inter-rimes, ensuite ces secondes personnes sont très peu nombreuses. Nos conclusions ne pourront pas comme précédemment s'appuyer sur un nombre suffisant d'exemples bien attestés.

Le premier cas de la chute de *s* que nous trouvions dans la langue littéraire se lit au vers 1138 du Saint Gilles : *futes*; cette même forme se trouve encore au vers 4697 du Manuel des Péchés. On rencontre dans la Lumière as Lais, vers 17 et 21, *commandatis*, *aburnates*. Il est vrai que tous ces exemples peuvent appartenir aux scribes (seconde moitié du XIIIe siècle).

Mais ce qui prouve bien que pour l'auteur ou le scribe de la

Lumière as Lais l'*s* n'a plus dans cette position qu'une valeur conventionnelle, c'est que — à quelques vers de distance — ces deux mêmes verbes apparaissent encore, mais sous la forme étymologique : *commandastis* au vers 19, *aburnastes* au vers 26.

Postérieurement à ce poème, les exemples de la chute de *s* deviennent (relativement au nombre de ces personnes) fort communs pour les désinences faibles. Ils sont au contraire très peu nombreux pour le verbe être. Les quelques exemples qu'on relève de la forme *etes* (Nicolas Trivet : *etez*, 47 r°) se trouvent dans les ouvrages de la fin du XIVe siècle et peuvent par conséquent provenir des scribes du siècle suivant.

Faire au contraire [1] prend assez tôt et fort souvent une *s* à laquelle il n'a aucun droit. Le premier exemple que nous ayons rencontré de la forme *festes* se lit dans le Boeve de Haumtone au vers 2061. Il est vrai qu'il peut être dû au scribe et appartenir au XIVe siècle. A cette époque du reste, nous en relevons plus d'un exemple, dans Walter de Bibblesworth (143), dans Pierre de Langtoft (II, 78, 18), dans Nicole Bozon, etc.

Surtout certains textes non littéraires préfèrent *festes* à la forme régulière (cf. Rymer's Foedera et Letters from Northern Registers).

e) La voyelle accentuée.

Nous n'avons que très peu de remarque à faire sur la voyelle accentuée des deuxièmes personnes du pluriel féminines.

1. Les Faibles.

Le seul changement dont nous puissions faire mention atteint la voyelle *a* des prétérits en *avi*. Vers la fin du XIIIe ou au XIVe siècle elle est parfois écrite *au* : par exemple dans Robert de Gretham, on lit *portaustes* et *trovaustes* (au fol. 62 v°) ; William de Waddington, dans le Manuel des Péchés, vers 3555, fait rimer *reneiaustes* avec une désinence en *astes*.

En dehors de la littérature cette graphie est commune, surtout dans les moins corrects des recueils; les Year Books en particu-

1. Nous n'avons relevé aucun exemple de *distes*.

lier en présentent de nombreux exemples. Mais ils semblent tous assez tardifs.

2. Les Fortes.

Nous n'observons pour les personnes fortes que les changements phoniques qu'on rencontre, non seulement dans le verbe, mais à toutes les autres parties du discours; par conséquent, les variations : *faites*, *feites*, *fetes*, dont nous avons cité de nombreux exemples, sortent de notre sujet.

Il en est de même d'une autre graphie, plus rare du reste, *eites* pour *estes*. Cette graphie ne se trouve pas dans les œuvres littéraires et n'apparaît que dans les textes politiques les moins réguliers, par exemple dans les Letters from Northern Registers, ou dans les Year Books (21 Edw. Ier, 283).

Le verbe être prend aussi, rarement du reste, à cette personne la forme *yestes* (2 syllabes) au vers 2935 du Prince Noir, probablement sous l'influence de *ies*.

TERMINAISONS MASCULINES

Les deuxièmes personnes du pluriel à désinence masculine se présentent sous trois formes :

a) La forme *ez* et ses variantes :

b) *Eiz*.

c) *Iez*.

On voit donc que toutes les désinences masculines de la deuxième personne du pluriel ont un caractère commun, celui d'être terminées par la consonne *z*; elles diffèrent dans la nature de la voyelle accentuée. Nous commencerons donc par ce qui leur est commun, la consonne finale, et nous étudierons ensuite la voyelle dans chacune des terminaisons.

A. La consonne finale.

1. *Ses formes.*

La consonne finale des deuxièmes personnes du pluriel faibles se

présente à nous sous diverses formes. La forme correcte en *ez* est aussi la plus fréquente et on la trouve pendant les trois siècles de la littérature anglo-française.

Elle est unique au XII[e] siècle et reste la désinence la plus employée dans les deux autres. On trouve cependant assez tôt le *z* remplacé assez irrégulièrement par d'autres consonnes, qui ne sont jamais rien de plus que des variantes graphiques. Les différents changements que nous allons signaler n'ont qu'une importance minime, aussi nous ne nous y arrêterons que le moins possible.

s est la première en date de ces variantes ; elle se rencontre déjà dans le Voyage de Saint Brandan, où cette lettre est employée d'une façon relativement fréquente à la place de *z* : on lit par exemple *merveilles* au vers 472, etc. ; mais il est plus que probable que ces formes proviennent du scribe et doivent par conséquent être reportées à 1167. Le seul autre ouvrage du XII[e] siècle qui nous montre un assez grand nombre de deuxièmes personnes du pluriel en *s* est le Psautier de Cambridge, et on ne les rencontre jamais dans cet ouvrage à l'indicatif, ce qui peut n'être qu'un hasard ; on lit au subjonctif et à l'impératif : *festes* (117, 28) ; *veuilles* (4, 4), (B, *ez*) ; *remembres* (x, 5) ; *seies* (79, 1) (ms. B seulement). La désinence en *es* est rare dans tous les autres auteurs du XII[e] siècle ; on la trouve sporadiquement dans Adgar, comme *esties* (XL, 427). Elle devient plus générale à partir de Frère Angier ; dans la Vie de Saint Grégoire seulement on trouve : *aies* (410) ; *puesses* (1653) ; dans le Saint Laurent, on a : *soies* (113) ; *ames* (120) ; *visites* se lit dans Robert de Gretham (23 v°) ; *apportes* (: destrer) (98) ; *verres*, (1554), et plusieurs autres se relèvent dans Boeve ; elle se trouve dans une interrime de la Lumière as Lais, *manges* : *murres*, 75. Nous pouvons en citer rapidement quelques autres exemples, comme *consentes* (Aspremont, 292) ; *oes* (Dermot, 933) ; *isteres* (ibid., 1882) ; *repentes* (dans William de Waddington, 3556) ; *verres* (ibid., 4044). En résumé elle devient au XIII[e] siècle à peu près aussi commune que la terminaison régulière en *ez*.

Au siècle suivant cette graphie n'est pas rare ; on la rencontre encore dans l'Apocalypse, *verres*, γ 590 ; dans la Vie de Sainte Marguerite (cf. vers 229, 235, 245, etc.). Elle n'est pas absente des ouvrages de Robert de Grosseteste, ni du Siège de Carlaverok, ni de

la Chronique de Pierre de Langtoft, ni de Foulques Fitz Warin, ni de Bozon, ni du Prince Noir. C'est dire qu'on peut la trouver dans la plupart des auteurs sinon dans tous les auteurs anglo-français du XIV[e] siècle. Si l'on pouvait trouver le nombre ou tout au moins la proportion des désinences en *s* (chose à peu près impossible), nous croyons qu'on trouverait une diminution très sensible de ces formes au XIV[e] siècle.

Il ne faut pas oublier que cette forme, comme nous l'avons dit, n'est qu'une graphie de *z*; il y a des rimes en assez grand nombre qui montrent que les auteurs anglo-français ne percevaient plus de différence entre *s* et *z*.

Nous ne croyons point que cette confusion ait été déjà établie au temps du Voyage de Saint Brandan, aussi les terminaisons en *s* que nous trouvons à un certain nombre de secondes personnes dans cet ouvrage doivent être mises au compte du scribe. Dans le Tristan de Thomas, nous avons la rime : *gardes : prenez* (52) [1] et dans le Donnei : *pernes : savez* (329) [2], qui montrent que pour le scribe, sinon pour l'auteur, *ez* et *es* étaient des terminaisons équivalentes. Plus tard encore, on rencontre de nombreuses rimes de cette espèce : *sojurnes : ferrez*, Plainte d'Amour (252); *serres : creez*, William de Waddington (4044), et bien d'autres encore.

Cette terminaison rime du reste très bien aussi avec toutes sortes de terminaisons en *s* ou *z*. Nous en avons de nombreuses preuves : le Siège de Carlaverok au vers 60 fait rimer *verres* avec *rez*; dans le Prince Noir, *es* rime avec les participes passés de I, *doutes* (: nomez) au vers 3430 et *entendes* (: trespassez) au vers 3448.

Citons, avant d'en finir, une forme dérivée de la désinence en *es* : le *seiesz* du Psautier d'Arundel (23, 9) ; c'est, soit un lapsus du scribe et c'est le plus vraisemblable, soit une contamination de *ez* et de *es*.

La terminaison qui présente au lieu de *z* une dentale est au moins aussi ancienne que la terminaison *es* : nous la trouvons en effet pour la première fois dans le Voyage de Saint Brandan, où elle est employée à la rime *seet* (: voiez), 359 [3]; cette rime montre qu'au plus tard vers 1167, on assimilait *et* accentué à *ez*.

1. Fragment de Cambridge, fin du XIII[e] siècle; probablement continental.
2. Manuscrit du XIII[e] siècle.
3. Le ms. de l'Arsenal a *sees : voies*.

Le Psautier de Cambridge montre cette désinence un grand nombre de fois; elle y est même plus répandue que la terminaison *es* : *seied* (61, 10) ; *corned* (80, 3); (B ez) ; *conuissed* (141, 4); *vuillied* (145, 2); *chanted* (146, 7); *loed* (148, 1) (5 fois); *beneissed* (r, 6). De même dans le Psautier d'Arundel, *apprimet* (33, 5); *adoret* (28, 5); *glorifiet* (21, 4).

Si l'on met à part ces trois ouvrages la désinence en *ed* est rare au XIIe siècle. On ne la trouve ni dans Gaimar, ni dans Fantosme, ni dans la plupart des autres auteurs de cette époque.

On pourrait se demander comment il se fait que cette désinence se trouve ainsi limitée à un si petit nombre d'auteurs; la réponse n'est pas facile à donner.

Plus tard dans la littérature anglo-française, nous nous trouvons en présence d'un plus grand nombre de désinences en *et*, cependant elles restent limitées à certains auteurs : Robert de Gretham l'a quelquefois, quoiqu'elle ne soit pas commune chez lui. Voici les exemples que nous avons relevés dans les Évangiles des Dompnées : *poet* (au fol. 6 v°) ; *rendet* (23 r°). De même dans Boeve, où elle est parfois employée, on relève : *euset* (au vers 2126); *fuet* (au vers 273). Elle est relativement plus répandue dans Edward le Confesseur, qui nous donne *devet* (86); *eiet* (618); *seet* (850); on peut attribuer au scribe (milieu du XIIIe siècle) l'exemple qui se trouve dans une des rubriques : *truvisset* (VI, 2). Elle est presque la seule employée dans le ms. Cambr. Univ. Libr. Ee i 1 de la Hosebonderie de Walter de Henley.

Nous pouvons en relever d'autres exemples dans différents auteurs, comme *mettet*, Satire (81 r°); *voudret* : *avendret*, Chevalier, Dame et Clerc (509) ; *troveret*, Walter de Bibblesworth (143).

Nous trouvons cette désinence encore au XIVe siècle assez répandue, sans qu'elle gagne beaucoup de terrain ; *recevet*, dans l'Apocalypse (γ 1041); dans Pierre de Langtoft; *peuset* (I, 496, 16), B, C et D, *ez* ; *lesset*, (A et B) (II, 52, 19) ; *passet* (II, 78, 23). On peut en trouver quelques autres dans d'autres auteurs : *pusset*, Vies de Saints, de Nicole Bozon (93 v°), *facet*, Nicolas Trivet (31 r°).

Cette terminaison n'a donc pas été très employée en anglo-français, quoiqu'elle s'étende depuis 1160 jusqu'à la fin du XIVe siècle. Elle n'a jamais gagné beaucoup de terrain, est restée limitée à un petit nombre d'auteurs et n'a jamais eu l'importance des deux désinences précédentes.

Cette terminaison ne fait son apparition que très tard dans la langue littéraire[1] ; nous ne l'avons même pas relevée dans la Chronique de Pierre de Langtoft proprement dite. On en trouve plusieurs exemples dans le second Appendice de Pierre de Langtoft, comme *avisetz* (II, 436, 7) ; *abreggetz* (II, 244) ; *aietz* (II, 434, 5) ; *estaitz* (II, 436, 4), et dans le manuscrit Bodléienne Douce 98 qui donne les Règles de Robert Grosseteste. Les Chroniques de Londres à la date de 1339 ont *pussetz*, *avetz* (p. 73). Cette terminaison est rare chez Nicole Bozon (cf. *seietz*, Contes, § 21), excepté dans certains manuscrits, comme les mss. Selden, supra 74 et Bodley 761 des Proverbes de Bon Enseignement. Elle est très commune chez Nicolas Trivet et l'on peut citer *voletz* (8 r°) et *serretz* (47 r°), etc. Et dans le Prince Noir, *auretz* (962) ; *vetz* (1243) ; *voillietz* (1647).

Nous ne dirons qu'un mot de l'emploi de ces diverses consonnes dans les textes qui n'appartiennent pas à proprement parler à la littérature ; on retrouve dans la langue diplomatique, politique et familière les mêmes consonnes que celles que nous avons examinées dans les ouvrages littéraires. La désinence en *ez* est, semble-t-il, la plus commune ; *es*, *etz* ne sont pas rares ; *et* est beaucoup moins fréquent.

Il est fort difficile le plus souvent de déterminer la proportion suivant laquelle les trois premières sont employées ; cette proportion varie d'abord suivant l'époque, suivant les auteurs et enfin varie aussi énormément dans le même auteur. Dans les Statutes, par exemple, nous trouvons dans un serment à la date de 1335 (vol. I, p. 274), que sur huit futurs à la deuxième personne du pluriel, sept sont écrits par *ez* et le huitième est écrit *es* ; un autre serment de 1346 (vol. I, p. 306) présente un nombre encore plus considérable de ces deuxièmes personnes, il s'en trouve au moins trente et toutes sont écrites par *ez*. En 1332, au contraire, nous lisons deux textes analogues à ceux que nous venons de citer (vol. I, pp. 247, 248); le premier de ces deux textes a 24 *etz* contre 2 *ez*, le second 15 *es* contre 1 *ez*. Ces exemples tirés du recueil le plus correct et le plus consistant montrent bien à quel point les trois désinences que nous étudions étaient mêlées et, si on peut le dire, interchan-

1. Cf. Behrens, Beiträge, Französische Studien, V, p. 193.

geables. Dans les Rymer's Foedera, la terminaison *etz* devient de plus en plus commune à partir du commencement du second quart du XIVe siècle ; elle est même plus fréquente que la terminaison *ez*. Les auteurs des Literae Cantuarienses semblent, jusque vers 1250, ne pas employer très souvent cette terminaison *etz*, et la dentale est ordinairement absente des deuxièmes personnes du pluriel masculines avant cette date ; pendant les années qui suivent, elle devient assez commune.

Tous les auteurs et recueils que nous venons de citer emploient ces deux désinences plus souvent que n'importe quelle autre ; *et* se rencontre chez eux, mais assez rarement. D'autres auteurs cependant semblent l'affectionner, comme Jean de Peckham : on la trouve plusieurs fois dans diverses lettres à partir de 1280.

La seule conclusion que nous puissions tirer des œuvres non littéraires c'est que la forme normale en *ez* est employée à peu près constamment dans tous ces textes ; la forme qui présente une dentale avant le *z* se trouve dans les plus anciens textes non littéraires, mais elle ne devient vraiment fréquente qu'à partir du commencement du second quart ou du second tiers du XIVe siècle. La terminaison en *es* n'a pas eu un emploi aussi étendu, quoiqu'elle ait été employée probablement plus tôt que *etz* ; encore moins fréquente est la désinence en *et* qui est, sinon limitée à certains ouvrages, au moins très rare dans la plupart. Dans les Year Books, la consonne finale est le plus souvent *z* ou *tz* ; on trouve *t* assez fréquemment dans 20 et 21 Edw. Ier et *s* en même temps que *z* et que *t* à partir de 1 et 2 Edw. II.

Comme nous ne pouvons apporter aucune précision sur les dates de ces différentes formes dans les Year Books, nous les négligeons entièrement dans notre conclusion. En combinant les renseignements que nous fournissent les autres écrits anglo-français, nous trouverons que des quatre désinences en usage, c'est la désinence régulière en *ez* qui est à toute époque le plus généralement employée. Celles qui présentent *s* ou *t* datent toutes les deux de 1167 au plus tard ; la désinence en *es* est commune surtout au commencement du XIIIe siècle, et devient plus rare à la fin de ce même siècle et au siècle suivant. C'est ce qui explique pourquoi nous ne trouvons pas un grand nombre de deuxièmes personnes en *-es* en dehors de la littérature. *Et* n'a pas eu la généralité de *es* ; cette terminai-

son n'est jamais très commune excepté chez certains auteurs. La désinence en *etz* qui présente le *z* et la dentale est peu commune dans les œuvres littéraires, sauf dans les manuscrits datant des dernières années du XIVe siècle. Elle est plus habituelle en dehors de la littérature ; elle date de la fin du XIIIe siècle, mais ne devient commune qu'à partir de 1325 ou 1330.

2. *Chute de la consonne finale* [1].

Avant de passer à l'étude de la voyelle des terminaisons masculines, il nous reste un mot à dire d'un phénomène, qui tout en n'étant pas très commun, se présente quelquefois : la chute de la consonne finale.

Comme un grand nombre de consonnes finales, celles que nous trouvons à la deuxième personne du pluriel tombent parfois, que ce soit le *z* ou plus vraisemblablement l'*s* ou la dentale. Nous avons ainsi très tôt des deuxièmes personnes du pluriel à désinence vocalique. Le Psautier d'Arundel, Horn, Fantosme ou leurs scribes nous en fournissent déjà plusieurs exemples : *aporte*, Psautier d'Arundel (28, 12) ; *vienge*, Horn (869) ; *esmerveille* (ibid. 4190) ; *rende*, Fantosme (305, 1884). Le XIIIe siècle nous donne un assez grand nombre d'exemples comme *mane* (mane us) qui se lit dans le Josaphat de Chardri au vers 2838 ; *vole*, dans la Satire sur le Siècle (81 v°), etc. Cette chute de la consonne finale se rencontre aussi sporadiquement dans différents auteurs du XIVe siècle, comme l'*escrifey* (pour *escrifeyt*) de l'Apocalypse, β, 87, sans que nous puissions savoir si la forme abrégée est due au scribe ou provient de l'auteur. En dehors de la littérature, ce n'est guère que dans les Rymer's Foedera que nous trouvons des exemples de ce phénomène, et ils restent toujours en petit nombre et sont très dispersés ; citons *contrevene* (1325, IV, 131), *considere* (1342, V, 346), et il y en a encore quelques autres. La consonne finale ne s'est donc pas toujours maintenue ; et nous croyons que les terminaisons vocaliques de la seconde personne du pluriel proviennent des terminaisons à dentale ; celles-ci sont déjà, comme nous l'avons vu, très peu nombreuses en anglo-français, et cela suffirait pour expliquer le petit nombre des terminaisons vocaliques.

1. Cf. Meyer-Lübke, Grammatik, § 32.

B. La voyelle

a) Désinences en *ez*.

Les changements que la voyelle peut subir sont évidemment moins nombreux et n'ont pas beaucoup plus d'importance que ceux qui affectent la consonne. Dans toute la littérature anglo-française nous n'en trouvons guère que trois.

1. *Redoublement de la voyelle de la terminaison.*

Ce phénomène que nous avons déjà observé à la troisième personne du singulier et que nous retrouverons à l'infinitif et au participe passé, n'est pas spécial au verbe (cf. Suchier, Grammaire, *loc. laud.*). L'*e* précédant la consonne finale est redoublé comme dans *resteez*, Chardri (Set Dormans, 1108); *freez* (Petit Plet, 281 [1]). Nous ne pouvons savoir avec certitude si ces deux formes appartiennent à la langue de Chardri lui-même; elles sont données toutes les deux par le ms. Cotton Caligula A IX, qui appartient à la fin du XIIIe siècle; le ms. Cotton Vespasien A VII donne pour l'Ipomédon *veneez*, *esteez* (vers 4567, 6504). Comme les auteurs du XIIIe siècle ne nous ont pas fourni d'autre exemple de la terminaison *eez* et comme le XIVe siècle nous en donne un assez grand nombre, par exemple *aviseez* de Foulques Fitz Warin, 80; *aleez* du clerc de la Destruction de Rome, vers 906; *freez* dans les Trente-six mestre Folies au folio 97 r°, forme qui se retrouve encore dans les Contes de Bozon, § 63 et dans Nicolas Trivet, 47 r°, il est plus naturel de la considérer comme particulière à la fin du XIIIe et au XIVe siècle.

Les deux exemples de Chardri, s'ils appartiennent à l'auteur — ce qui est peu probable — nous montrent que ce double *e* ne comptait que pour une syllabe :

> Resteez vus ici un petit. (Set Dormans, vers 1108.)
> E vus freez une curteisie. (Petit Plet, vers 281.)

Les autres exemples ne nous donnent aucun renseignement sur

1. Il est possible que nous n'ayons pas dans *freez* une désinence en *eez*; il a pu y avoir métathèse, et, dans ce cas, le premier *e* représenterait la voyelle du thème.

la valeur de *ee*. (Cf. du reste infinitif et participe passé). Nous avons remarqué, sans parvenir à nous l'expliquer, que c'est le futur du verbe faire qui nous présente le plus souvent la double voyelle.

L'anglo-français non littéraire présente un certain nombre d'exemples où l'*e* de la terminaison est écrit deux fois : le cas le plus ancien qu'on en trouve se lit dans les Rymer's Foedera à la date de 1294 (II, 627), ce qui concorde bien avec la date du manuscrit de Chardri, *apelees* ; puis un peu plus tard *bailleez* et *delivereez* à la date de 1299 (II, 839); les autres recueils nous en offrent aussi un certain nombre de cas, mais tous appartiennent au XIVe siècle, comme *freetz* qui se trouve répété dans le premier livre des Statutes (1332, 247) ; *tendreez* dans les Parliamentary Writs (1305, 162); *demandeez voylleez* qui se trouvent tous les deux dans les Memor. Parl. 1305, au § 236; *hasteez* dans les Literae Cantuarienses (1318, 44), etc. Comme on le voit, les exemples que nous pouvons citer sont assez peu nombreux, ils se trouvent dispersés dans un certain nombre d'ouvrages, et sur un certain nombre d'années.

Comme dans la langue littéraire, c'est vers la fin du XIIIe siècle que se rencontrent les premiers exemples de cette terminaison et c'est au siècle suivant qu'elle est le plus employée. Nous ne pouvons pas dater avec la même précision celles que nous trouvons en assez petit nombre du reste dans les textes légaux : *avereez*, 22 Edw. Ier, 633; *vendreez*, 31 Edw. Ier, 333; *freez*, 33 et 35 Edw. Ier, 299, 347; *conusseez*, 1 et 2 Edw. II, 79, etc.

Enfin, il ressort clairement de l'étude des trois classes de textes que nous avons à notre disposition, que l'anglo-français n'a pas employé très fréquemment cette terminaison et que le redoublement de l'*e* n'a jamais eu beaucoup de vogue à la deuxième personne du pluriel.

2. *La diphtongue* ei.

La seconde modification que peut subir la voyelle de la désinence c'est de passer à *ei* (pour le passage de *e* fermé a *ei* en anglo-français, cf. Stimming, p. 175, Busch, op. cit., p. 15, et Suchier, Grammaire, § 18. Voir aussi notre seconde partie, chapitre II). Ce passage s'observe assez rarement pour les deuxièmes personnes du pluriel,

quoique l'on puisse cependant en rencontrer quelques exemples. L'auteur ou le scribe du Boeve en a trois : *freis* (3054); *freyz* (2566); *fereys* (2930); le poème d'Aspremont nous en donne un, au vers 10, *aeiz*; nous en relevons un autre exemple dans l'Apocalypse : *escrifey* (3, 87). Au XIV[e] siècle, il semble que cette diphtongue puisse passer à *ai*, comme dans *estaitz*, dans Pierre de Langtoft (II, 436, 4). Par conséquent, elle affecte deux présents et un imparfait de l'indicatif, deux futurs et un subjonctif présent en *iam*.

Il n'est pas probable qu'il faille faire remonter ces terminaisons en *eiz* à celles que nous étudierons tout à l'heure; l'intervalle de temps qui sépare ces deux classes d'exemples est trop considérable pour qu'on puisse admettre une influence des plus anciennes sur les plus récentes, d'autant que, n'étant pas assurées par la rime, les désinences que nous trouvons dans Boeve et Aspremont peuvent provenir des scribes et appartenir au XIV[e] siècle, ce qui est le plus vraisemblable.

Cette diphtongue *ei* est extrêmement rare dans les textes non littéraires; nous n'en avons relevé qu'un petit nombre d'exemples. Ils se trouvent dans les Foedera de Rymer : *sacheiz* (1299, II, 840), ou avec une dentale finale : *voylleyt*, *aveyt* (1279, II, 133); et dans les Letters from Northern Registers: *voilleitz* (impératif) (1346, 244).

Les autres recueils ignorent absolument cette terminaison. On la trouve sporadiquement dans le Law French ; on peut en citer un petit nombre d'exemples comme *avendreys* (21 Edw. I[er], 93); *veyz* (22 Edw. I[er], 353) (qui peut du reste être fort bien une synérèse pour *veiez*), *chargereiz* (30 Edw. I[er], 243) et quelques autres. Tous les exemples sont assez peu probants; et il serait possible de les attribuer tous à l'ignorance ou à la négligence des scribes, si nous ne savions que le passage de *e* à *ei* est un phénomène phonique dûment constaté dans l'anglo-français du XIII[e] et du XIV[e] siècle. La deuxième personne du pluriel n'a certainement pas beaucoup souffert de ce changement.

Signalons encore, avant de terminer l'énumération des différentes formes que prend la voyelle tonique des deuxièmes personnes du pluriel masculines, un changement qui ne semble pas avoir l'importance de ceux que nous avons signalés : c'est le passage de *ez* à

oez. Ce phénomène est extrêmement rare et ne se trouve que dans les Rymer's Foedera et pour un seul verbe, devoir : *devoez* (1297, II, 790). Il n'y a pas à en tenir compte.

3. *Synérèse.*

Le troisième changement que nous avions annoncé a une certaine importance. Dans un petit nombre de cas, nous pouvons observer une synérèse s'effectuant entre l'*e* de la terminaison et la voyelle du thème (verbes à thème vocalique). Ce phénomène est, dans les œuvres littéraires, beaucoup plus rare encore que la chute de la consonne finale; nous ne trouvons guère que *oz* au vers 117 de la Vie de Saint Grégoire, et *veiz* commun, même sur le Continent, dans l'expression *veiz ci* ; au vers 1243 du Prince Noir, nous rencontrons *vetz* comme présent de l'indicatif.

Il en va de même pour la langue non littéraire : celle-ci ne présente qu'un tout petit nombre de formes dans lesquelles la voyelle de la désinence disparaît ; le petit nombre de ces exemples en même temps que la qualité des recueils qui les donnent les rendent peu satisfaisants. Néanmoins, nous citons les trois exemples que nous avons relevés : dans Rymer's Foedera, on trouve *seitz* (1324, IV, 30) ; dans le Liber Albus : *contenuz* (= continuez) (1365, 367). Ajoutons encore *poiz* dans le Year Book 14 Edw. III (109). Ce n'est donc que dans un nombre très restreint de secondes personnes du pluriel que nous pouvons observer cette chute de la voyelle accentuée ; il serait possible de considérer certains des exemples que nous venons de citer comme de simples lapsus calami ; il reste assuré, croyons-nous, que la voyelle accentuée disparaît quelquefois de certaines de ces personnes ; *vetz*, *oz*, *seitz* sont des exemples de synérèse, assez rares, il est vrai, mais qui n'ont rien de bien étonnant.

b) Terminaison *eiz*.

Cette terminaison vient, comme on le sait, de la désinence latine *ētis* ; à l'origine elle apparaît au subjonctif de I et au futur.

Ces désinences en *eiz* se rencontrent dans l'anglo-français du XII[e] siècle et elles ne sont pas aussi rares que Willenberg [1] le pré-

1. Historische Untersuchung, p. 335.

tend. Le Comput en a sept, dont six riment avec *meis* : *guardereiz* (2307), *truvereiz* (2836), *avreiz* (2847), *errereiz* (3011), *saceiz* (3048), *avreiz* (3071). Enfin, la septième, *truvereiz* rime avec *demaneis* (au vers 2054). Elles sont toutes régulières, excepté *saceiz* qui est un impératif. Cet emploi de *eiz* uniquement à la rime, dans un auteur aussi ancien que Philippe de Thaün, prouve que déjà à cette époque la désinence était archaïque et n'était employée qu'en cas de nécessité.

Cependant on la retrouve encore plus tard chez quelques prosateurs. Le Psautier d'Oxford[1] a deux futurs avec cette terminaison : *serreiz* (126, 3), *erreiz* (94, 7). On rencontre encore dans le même ouvrage sept impératifs ou subjonctifs : *perisseiz* (2, 12), *saceiz* (93, 8, 2 fois, mais *sachez*, 1 fois, 4, 4), *beneisseiz* (65, 7), *beneiseiz* (102, 20), *benediseiz* (67, 28), *establisseiz* (117, 26), *regebisseiz* (96, 13) ; la diphtongue pour ces sept formes est irrégulière.

Dans le Psautier de Cambridge, nous n'en relevons plus que deux exemples, ce sont *recunteiz* (47, 14), qui est un subjonctif présent en *em* et est, par conséquent, régulier, et *perceveiz* (48, 1), subjonctif en *iam*. Remarquons que le ms. B donne pour ces deux verbes la terminaison *ez*.

Le Donnei a enfin une autre de ces formes, la dernière que nous ayons relevée : *vodreiz* (985) qui est un futur, et régulier. Les manuscrits L et C du Cumpoz nous en offrent aussi quelques exemples qui peuvent remonter plus haut que la date à laquelle ces manuscrits ont été écrits. Le ms. C nous donne au vers 1305 *saceiz* (sapiatis), tandis que L nous donne *trovereiz* au vers 2053, *deveiz* au vers 2237, *avereiz* au vers 2847. Il est impossible de dater ces quatre exemples, tout ce que l'on peut dire, c'est qu'elles ont été employées postérieurement au Cumpoz, puisqu'elles n'appartiennent pas au texte du poème même, mais qu'elles sont au moins aussi anciennes que le manuscrit dans lequel elles se trouvent (C et L sont tous les deux postérieurs à 1150). Elles peuvent provenir d'un texte de ce poème intermédiaire entre le texte primitif et la rédaction de ces deux manuscrits.

Nous devons faire encore une remarque sur les formes qui se

1. Pour les deux Psautiers, il faut vraisemblablement faire remonter ces formes aux traducteurs, c'est-à-dire à la fin du XIe siècle pour le Psautier d'Oxford et au commencement du XIIe pour celui de Cambridge.

rencontrent dans les Psautiers. La date à laquelle nous rapportons ces traductions est celle des manuscrits eux-mêmes ; mais on sait que l'original date au plus tard des premières années du XII[e] siècle. Lorsqu'il s'agit de formes nouvelles, nous pouvons toujours les attribuer à la date des manuscrits et nous ne pouvons nous tromper dans ce cas que par excès de prudence. Mais quand nous avons affaire, comme ici, à des formes anciennes nous ne pouvons que les faire remonter à la date des traductions elles-mêmes. Il en résulte que nous placerons au commencement du XII[e] siècle, et non vers 1160, les terminaisons en *-eiz* que nous trouvons dans les Psautiers.

Comme on le voit, la terminaison *eiz* a donc été encore assez fréquemment employée dans la première moitié du XII[e] siècle ; déjà cependant les auteurs qui l'employaient la considéraient probablement comme archaïque : elle est devenue assez rare pendant la seconde moitié du XII[e] siècle et disparaît par la suite.

On peut aussi observer, et ceci nous semble digne de remarque, que des dix-neuf exemples que nous avons relevés, sans compter les exemples des mss. C et L du Comput, dix sont réguliers. De ces dix, six se trouvent dans le Comput, deux dans le Psautier d'Oxford, un dans le Psautier de Cambridge, un dans le Donnei. Ceci montre que la forme en *eiz*, en tant que désinence régulière, tend à disparaître et que après 1110, elle ne se trouve qu'à l'état sporadique. Neuf autres sont irrégulières (*saceiz*, *perisseiez*, *benisseiz*, *establisseiz*, *regebisseiz*) ; on n'en trouve qu'une dans le Cumpoz, les autres proviennent des Psautiers. On peut remarquer que pour ces neuf formes, la désinence régulière serait *iez*, et ceci nous explique immédiatement la présence de la désinence *ei* : elle provient d'une confusion entre une désinence archaïque (provenant de etis) et une diphtongue *ie*, qui est elle-même en train de disparaître en passant à *e*. Du reste, les exemples ci-dessus ne sont pas les seuls cas du passage de *ie* à *ei* (cf. Stimming, op. cit., p. 202; Suchier, Voyelles toniques, p. 88, § 29 e). Le *perceveiz* du Psautier de Cambridge est une forme analogue [1].

Citons pour en terminer avec la seconde personne du pluriel en *ez* quelques « monstres » que nous avons relevés dans Rymer's et qui peuvent n'être que des erreurs cléricales :

1. *Ameneiz* au vers 508 du Roland d'Oxford est évidemment un lapsus calami pour *amerreiz*.

1° Introduction d'une nasale : *feussentz, puissentz* (1311, III, 262, 263).

2° O comme voyelle accentuée de la désinence : *verroz* (1318, IV, 345).

3° X comme consonne de la désinence : *purrex* (1342, V, 346).

c) Terminaison *iez*.

Nous n'avons pour l'étude de la diphtongue dans cette terminaison que deux questions à traiter : l'*i* de la désinence et le passage de la diphtongue *ie* à la voyelle *e*.

1. Quand elle est conservée, la diphtongue garde le plus souvent en anglo-français sa forme ordinaire ; cependant, au XIV[e] siècle, nous rencontrons de temps en temps le même phénomène que celui que nous exposions ci-dessus à propos de la terminaison en *ions* : c'est-à-dire que l'*i* en hiatus prend quelquefois la forme de la diphtongue *ei* ou *oi*. Les œuvres littéraires ne nous offrent que fort peu d'exemples de ce passage ; cependant, nous en trouvons un d'abord dans le poème d'Edward le Confesseur, *estoiez* au vers 4055. Il est plus que probable que cette forme est due au scribe et ne date que du XIV[e] siècle ; car elle est absolument isolée à cette époque. Au contraire, dans les manuscrits qui datent du XIV[e] siècle, nous avons rencontré de temps en temps des exemples de désinences analogues.

Du reste, c'est en dehors des œuvres littéraires que nous trouvons le plus grand nombre d'exemples ; nous n'en citerons qu'un tout petit nombre ; les plus anciens, croyons-nous, ne datent guère que de la fin de la première moitié du XIV[e] siècle, comme *arestoiez* que nous trouvons dans le Registrum Palatinum Dunelmense (1341, I, 593), ou *estoiez* employé dans les Rymer's Foedera (1361, VI, 155 ; 1362, VI, 373 ; 1365, VI, 467), ou dans le même recueil, *devoiez* (1362, VI, 399, etc.). Cette désinence est encore plus commune dans les Year Books, où nous trouvons constamment des formes comme *purreiez* (20 et 21 Edw. I[er], 21) ; *avreyet* (21 Edw. I[er], 143) ; *estoyez* (32 et 35 Edw. I[er], 333 ; 2 et 3 Edw. II, 80). Par conséquent, sans être extrêmement commune, cette forme de la désinence n'a pas été rare, surtout en dehors de la littérature.

2. Étymologiquement huit temps peuvent prendre la désinence en *iez* ; il nous reste maintenant à étudier quels sont les temps qui la montrent en anglo-français et combien de temps ils la gardent. En d'autres termes, il nous faut nous occuper maintenant de l'extension de cette désinence.

La réduction à *e* de la diphtongue *ie* est un des phénomènes les plus connus de l'anglo-français, et il s'observe évidemment à certaines secondes personnes du pluriel. Mais ici comme ailleurs, c'est un phénomène purement phonique, dont l'étude n'appartient pas à notre sujet [1]. De plus, si nons tentions de déterminer les dates auxquelles la diphtongue *ie* à ces personnes passe à *e*, le résultat serait de mince valeur et risquerait d'induire en erreur. Si ce n'est, par exemple, que vers 1160 que nous trouvons les premiers exemples assurés du passage de *iez* à *ez*, il ne faudrait pas conclure que la

1. Cette question, que nous n'avons pas à traiter, est certainement une des plus délicates que nous présente la phonétique anglo-française. Nous devons faire ici une distinction entre la diphtongue *ie* qui est monosyllabique et les désinences en *ie* dans lesquelles l'*i* est syllabique (Voir plus bas.)

Il y a de plus un certain nombre de difficultés que nous avons nous-mêmes rencontrées, quoique notre étude ne soit pas un travail de phonétique.

1) On admet généralement que le passage de *ie* à *e* a la même date que les premières rimes qui accouplent cette diphtongue avec un *e* pur. Rien n'est moins sûr, et une telle conclusion dépasse singulièrement les prémisses. De telles rimes prouvent simplement que les poètes anglo-français faisaient rimer deux sons qui n'étaient pas homophoniques. Les graphies des manuscrits nous montrent que cette diphtongue a bien en réalité fait place à la voyelle *e*, mais nous pensons que c'est sensiblement plus tard.

2) L'étude des rimes ne nous donne d'ailleurs que des renseignements vagues et incomplets, car elles ne peuvent jamais nous montrer jusqu'à quel point la diphtongue s'est maintenue ; elles ne nous éclairent et encore fort imparfaitement que sur un côté de la question. Ici encore, c'est l'étude des manuscrits, contrôlée en général par celle des rimes, qui pourra le mieux nous instruire.

3) Nous ajouterons encore un mot sur le passage de *e* à *ie* au XIVe siècle. Le phénomène de l'umgekehrte Schreibung qu'on invoque ordinairement ne nous semble pas très satisfaisant surtout dans le cas actuel. Il serait nécessaire de montrer comment des graphies qui dataient de plus de deux siècles ont pu influencer d'une façon aussi générale des écrivains et des scribes qui montrent toujours une connaissance si minime de la langue de leurs prédécesseurs. De plus où auraient-ils trouvé leurs modèles ? Admettra-t-on qu'ils sont allés chercher les formes en *ie* dans les plus vieux manuscrits, assez peu nombreux, qui en offraient des exemples ? Cela est fort invraisemblable. Dans notre seconde partie, nous essaierons une autre explication.

réduction plus générale de la diphtongue ne s'est, dans aucun cas, produite avant cette date ; on peut peut-être, pour d'autres mots, trouver des exemples beaucoup plus anciens.

Tout cela nous donne d'excellentes raisons pour ne pas introduire dans un sujet de morphologie, des questions purement phoniques.

Mais sans vouloir traiter la question entièrement, nous trouvons entre elle et notre sujet, des points de contact.

Par exemple on peut, sans vouloir discuter la question générale du passage de *ie* à *e*, se demander jusqu'à quelle époque la désinence *iez* a pu subsister, si après avoir disparu pendant un certain temps, elle n'a pas été employée de nouveau, si même dans certains cas, elle n'a pas subsisté d'un bout à l'autre des trois siècles qui nous occupent.

Voilà les questions que nous allons traiter maintenant. Ainsi comprises, elles sont, nous a-t-il semblé, beaucoup plus morphologiques que phoniques.

Ce qui donne, à notre avis, plus d'intérêt à cette question et en même temps nous donne un certain droit de la traiter ici, c'est qu'il nous semble que toutes les terminaisons en *iez* n'ont pas reçu le même traitement : on doit tout d'abord distinguer deux terminaisons en *iez* : l'une dans laquelle la désinence est monosyllabique (présents de l'indicatif, impératifs, présents du subjonctif en *em* et en *am*, imparfaits du subjonctif), l'autre pour laquelle l'*i* en hiatus est syllabique (imparfaits de l'indicatif, conditionnels, présents du subjonctif en *iam*).

L'anglo-français n'a pas conservé cette distinction très exactement, ou plutôt il a fait passer certains temps de la seconde classe dans la première. Notre étude nous a montré qu'il fallait diviser en trois groupes nos désinences en *iez* : deux groupes qui perdent l'*i* en hiatus, un troisième qui le conserve toujours. Le premier groupe comprend certains présents de l'indicatif, de l'impératif et du subjonctif (en *em* et en *am*); pour ces temps, l'*i* disparaît de bonne heure et reparaît tard ou rarement ; le second groupe comprend des désinences en *ie* monosyllabiques (imparfaits du subjonctif) et dissyllabiques (subjonctifs en *iam*) ; pour ces deux temps, l'*i* subsiste plus longtemps et reparaît plus tôt. On pourra considérer comme un peu factice cette distinction entre les deux premiers groupes ;

nous pensons qu'elle correspond à la réalité. Le troisième groupe est formé des temps (imparfait de l'indicatif et conditionnel) qui ne perdent jamais leur *i* (*i* syllabique).

PREMIER GROUPE

Présent de l'indicatif, impératif, présent du subjonctif des verbes de I; présent du subjonctif en *am* [1].

Tous ces temps ont la deuxième personne du pluriel terminée en latin par *atis*, et étymologiquement ont en français la désinence *iez* lorsque le radical du verbe est terminé par une gutturale (cf. Infinitif et Suchier, Voyelles toniques).

A ces temps, la désinence en *iez* se rencontre en anglo-français jusqu'aux Psautiers et même plus tard. En voici quelques exemples pour chacun de ces temps :

a) Présent de l'indicatif et impératif des verbes de I.

Jugiez se lit à plusieurs reprises dans les Psautiers d'Oxford et de Cambridge (dans le premier, dans les passages suivants : 2, 10; 81, 3 ; dans le second : 25, 1; 81, 2; 81, 3). Il en est de même de *esleeciez* dans le Psautier d'Oxford (2, 11) et de Cambridge (2, 11 ; 95, 11 ; 96, 12 ; 104, 3); et de *annunciez*, Psautier d'Oxford (9, 11), de Cambridge (95, 2 ; α, 6).

On trouve encore dans le Psautier d'Oxford, *mangiez* (126, 3); dans celui de Cambridge, *verseilliez* (67, 33).

b) Présent du subjonctif des verbes de I.

Ici encore les Psautiers nous fournissent un certain nombre d'exemples qui proviennent généralement des verbes qu'on a pu voir dans le paragraphe précédent : *jugiez* dans le Psautier d'Oxford (57, 1); *eschalciez* dans le Psautier d'Oxford (1, 18); dans celui de Cambridge (η, 20).

c) Subjonctifs en *am*.

Enfin, on peut en dire autant pour les subjonctifs en *am* : *beneissiez* est employé 17 fois dans le Psautier d'Oxford, une fois dans celui de Cambridge.

Dans ce dernier ouvrage, on relève encore *cunuissiez* (4. 3 ; 45, 10), *regeisiez* (α, 4).

1. Pour *ie* provenant de *a* précédé d'une palatale, on peut voir l'article de J. Vising dans la Zeitschrift (VI, 372).

Après les Psautiers, et toujours au XIIe siècle, les cas de formes régulières en *iez* appartenant à l'une des trois classes ci-dessus sont très rares. Il est possible que nous ne les connaissions pas tous (les rimes étant peu nombreuses) et que beaucoup de diphtongues aient été réduites par le fait des scribes.

L'Estorie des Engleis nous donne la rime *esmerveilliez* (: sachiez) au vers 4646 ; un ouvrage en prose, les Quatre Livres des Rois, nous fournit trois exemples de subjonctifs de I : *coruciez* (I, 12, 14) ; *vengiez* (I, 18, 25) ; *algiez* (I, 28, 22) avec l'*i* étymologique. Et en admettant avec Gaston Paris que pouvoir a eu un subjonctif en *am*, on trouve encore *puissiez* qui dans la Vie de Sainte Catherine rime avec auriez (au vers 441) et avec aiez (au vers 535) ; dans la même Vie, *plaigniez* (vers 2527) rime encore avec aiez.

Par conséquent les exemples de formes régulières se prolongent jusqu'à la fin du XIIe siècle, et il est sûr que si nous avions les textes exacts écrits à cette époque, nous en aurions trouvé un nombre plus considérable.

La réduction de la diphtongue *ie* est cependant attestée par maints exemples.

Nous n'avons pas l'intention d'entrer dans le détail de cette question presque purement phonique ; mais, pour donner une idée de la confusion qui s'établit dans la dernière partie du XIIe siècle entre les deux sons *ie* et *e*, nous nous contenterons de citer les rimes très nombreuses que nous fournit le poème de Jordan Fantosme. Chez celui-ci, la confusion peut sembler complète ; par exemple dans les laisses : vers 126-154, 213-241, 1267-1721, 1313-1320, 1592-1600, 1977-2029, les deuxièmes personnes dont nous parlons maintenant riment librement avec des terminaisons *e* pur ; c'est le même état de choses que nous remarquons dans les laisses 51, 59, 67, 77, etc. de Horn. Aucun autre poème ne nous fournit un nombre aussi considérable d'exemples. Cependant nous pouvons faire quelques observations :

1° On peut relever quelques laisses où toutes les rimes sont correctes, cf. dans Fantosme, vers 492-496, mais ces rimes sont peu nombreuses.

2° D'autres laisses sont à peu près correctes ; il y a majorité de rimes en *e* ou en *ie* ; cf. vers 213, 241 de Fantosme, et les laisses 51, 67 etc. de Horn.

3° On peut discuter la valeur même de ces rimes ; on peut très bien concevoir que le poète emploie couramment des rimes insuffisantes, sans qu'il confonde absolument pour cela les sons qu'il rapproche ainsi ; autrement dit, il peut faire rimer *e* avec *ie* tout en conservant à cette dernière sa valeur de diphtongue. C'est ce que nous ne sommes pas loin d'admettre, d'autant plus facilement que, dans la grande majorité des cas, la graphie traditionnelle est absolument correcte, même à l'intérieur du vers (cf. *laissiez*, vers 1076, 1974).

Ces graphies doivent remonter à l'auteur ; on ne voit pas bien un scribe du XIIIe siècle les rétablissant de sa propre autorité.

Il en résulte que Jordan Fantosme, et avec lui tous les auteurs de cette époque, font rimer assez librement les deux désinences, mais conservent dans une certaine mesure la distinction qui existe entre deux sons.

Nous n'avons pas relevé de faits aussi significatifs dans les autres écrivains de la fin du XIIe ou dans ceux du commencement du XIIIe siècle. La seule remarque que nous puissions faire, c'est que, lorsqu'ils nous montrent à la rime les secondes personnes du pluriel qui nous occupent, ces rimes nous montrent le mélange absolu des deux terminaisons. Le poème de Boeve de Haumtone est très significatif sur ce point. Nous devons mettre sur le même rang, ou même considérer comme de valeur plus grande encore le témoignage des scribes du commencement du XIIIe siècle ; ils en sont arrivés à ne plus employer à la deuxième personne du pluriel, pour les temps dont nous parlons, la diphtongue *ie*, tandis que leurs prédécesseurs de la seconde moitié du XIIe siècle l'emploient encore à l'occasion.

Ceci nous permet de conclure que nos deuxièmes personnes du pluriel ont perdu leur diphtongue étymologique vers la fin du XIIe ou au commencement du XIIIe siècle.

Mais cette diphtongue perdue ne l'était pas pour toujours ; elle reparaît, très irrégulièrement, il est vrai, à la fin de ce dernier siècle. Nous ne pouvons pas toujours distinguer dans l'irrégularité des graphies l'usage suivi sur ce point par les écrivains littéraires du XIVe siècle, et cela est d'autant plus impossible que cette diphtongue ainsi rétablie a pu n'être que graphique ; mais sa présence à la fin du XIIIe et pendant le XIVe siècle est assurée dans les œuvres littéraires et en dehors de la littérature.

Nous n'avons relevé que peu d'exemples de ce phénomène dans les œuvres littéraires : citons cependant *annunciez* qu'on lit dans l'Évangile de l'Enfance, ms. O, strophe 9, vers c ; d'autres manuscrits de cette époque en fournissent encore des cas isolés. Dans les ouvrages familiers ou politiques, nous trouvons quelques exemples de la terminaison *iez*, à l'indicatif, au subjonctif ou à l'impératif de quelques verbes de I : par exemple, nous trouvons *efforciez* dans les lettres de Jean de Peckham (1284, 590) ; *arestoiez* dans le Registrum Palatinum Dunelmense (1314, I, 593), forme dans laquelle la désinence est évidemment dissyllabique ; *cèssiez* à l'année 1365, dans les Documents Inédits (p. 171), et dans Rymer's Foedera (1375, VII, 62) ; de même *laissiez* se trouve dans les Documents Inédits au même endroit, et plusieurs fois dans Rymer (1375, VII, 90 ; 1386, VII, 500 ; 1389, VII, 635). Ce sont les seuls exemples que nous ayons relevés, et les exemples contraires sont infiniment plus nombreux.

C'est à peu près à la même époque que les subjonctifs en *am* reprennent eux aussi à l'occasion la désinence en *iez*. En voici quelques exemples : *cognoissiez* se lit une fois ou deux (sur un nombre assez considérable de cas) dans les Rymer's Foedera (cf. par exemple 1376, III, 118) ; *puissiez* n'est pas rare, on le trouve dans les Literae Cantuarienses (1322, 64) et communément dans différents Year Books (cf. par exemple 12 et 13 Edw. III, 189), quoique la forme sans *i* y soit plus ordinairement employée. Ajoutons encore la forme *soeffriez* dans les Rymer's Foedera (1379, VII, 90), où l'*i* n'est pas étymologique.

Par conséquent les derniers exemples des formes régulières en *iez* pour les quatre temps datent de la fin du XIIe siècle. Un siècle plus tard, cette désinence apparaît de nouveau, elle est irrégulière parfois, elle n'est pas employée très souvent et est presque confinée, semble-t-il, aux ouvrages non littéraires.

DEUXIÈME GROUPE

D'après les nombreux exemples que nous avons recueillis, la terminaison *iez* a été traitée d'une façon analogue à la deuxième personne du pluriel des subjonctifs et *iam* à celle des imparfaits du subjonctif qui ont étymologiquement cette désinence. Nous rassem-

blons ici deux terminaisons différentes à l'origine : celle des subjonctifs en *iam* (comme celle des imparfaits et des conditionnels) est dissyllabique ; celle des imparfaits du subjonctif est monosyllabique. Cependant il est évident que les premiers n'ont pas reçu le même traitement que les imparfaits et les conditionnels, et qu'au contraire ils semblent avoir eu le même sort que les imparfaits du subjonctif auxquels nous les joignons. Nous aurions même pu rapprocher ce second groupe du premier. Nous aurions peut-être dû le faire. Car entre ces groupes, la seule différence, et nous n'osons pas insister sur ce point tant elle nous paraît mince, est que les formes que nous avons rencontrées pour ce groupe en 1160 et 1200 nous ont semblé moins exceptionnelles que pour le premier. On peut aussi ajouter qu'en second lieu, les nouvelles formes en *iez* se rencontrent plus fréquemment dans la langue littéraire du XIVe siècle et sont plus nombreuses dans les textes politiques et diplomatiques.

Les présents du subjonctif en *iam* doivent avoir régulièrement *iez* à la deuxième personne du pluriel. Pendant la majeure partie du XIIe siècle, la forme étymologique se rencontre fort régulièrement. Le Cumpoz nous en donne au moins deux exemples : *saciez* au vers 125 ; *algiez* au vers 3343 ; *sachiez* rime avec *esmerveilliez* au vers 4645 de l'Estorie des Engleis. Le Psautier d'Oxford toutefois n'en présente aucun, tandis que nous en relevons deux dans le Psautier de Cambridge : *saciez*, 99, 3 ; *voilliez*, 104-15. *Sachiez* se retrouve fréquemment dans la plupart des auteurs de la fin du XIIe siècle, par exemple au vers 214 de la Chronique de Jordan Fantosme, dans une laisse où les rimes en *ie* dominent (cf. page précédente) ; au vers 1739 du poème de Horn, trois fois dans les Quatre Livres des Rois (I, 6, 9 ; I, 9, 6) ; aux vers 170 et 1447 de la Vie de Sainte Catherine, et probablement dans un certain nombre d'autres exemples. Les autres présents du subjonctif en *iam* sont moins fréquemment employés à cette personne : nous trouvons cependant dans les Quatre Livres des Rois : *algiez*, I, 25, 35 ; *viengiez* au vers 2538 de la Vie de Sainte Catherine de Sœur Clémence de Barking.

Enfin l'imparfait du subjonctif de certains verbes présente ou doit présenter aussi cette désinence en *iez* à la deuxième personne du pluriel. Les imparfaits du subjonctif qui correspondent à des prété-

rits en *avi* ou *ivi* ne la prennent jamais[1]. Sont seuls à l'avoir les imparfaits du subjonctif qui correspondent à des prétérits en *i*, en *si*, et en *ui*. C'est pour les verbes de la première de ces trois catégories que *iez* est le plus commun, par exemple, nous en trouvons des cas très nombreux dans Jordan Fantosme qui emploie *veissiez* un très grand nombre de fois, comme aux vers 676, 1204, 1283, 1763.

Il en va exactement de même pour les imparfaits du subjonctif en *ui*; jusqu'à la fin du XIIe siècle, nous rencontrons un nombre considérable de formes étymologiques : *oussiez* est employé au vers 279 de la Vie de Sainte Catherine, *eussiez* au vers 984, *peussiez* au vers 1330 de la Chronique de Jordan Fantosme.

Pour les exemples qui précèdent, nous n'avons pas à tenir grand compte de la position qu'ils occupent dans le vers. Du reste, à priori, il est probable qu'ils appartiennent aux auteurs; les scribes du XIIIe siècle ont plutôt été tentés de réduire les diphtongue qui s'étaient conservées que de rétablir celles qui avaient disparu. Mais si, par impossible, nos exemples proviennent des scribes, nous ne pouvons trouver dans ce fait qu'une preuve plus forte de la durée de ces formes. Nous sommes donc certains de nous cantonner dans les limites de la vraisemblance et tout au plus de rester en deçà de la réalité en les attribuant aux auteurs.

Pour les raisons que nous avons données plus haut, nous ne citerons aucun exemple de deuxièmes personnes du pluriel de subjonctifs en *iam* et d'imparfaits du subjonctif montrant la réduction de la diphtongue. Nous nous contenterons de dire que pendant tout le XIIIe siècle, nous n'avons relevé aucun exemple de la forme étymologique; il en existe peut-être quelques-uns qui ont pu nous échapper. Pour dire le moins, ils sont, s'ils existent, sporadiques.

Mais cette forme apparaît de nouveau au XIVe siècle, à côté de l'autre.

Les exemples que nous avons pu relever sont assez nombreux. Voici d'abord ceux que nous donnent les subjonctifs en *iam*. Pierre de Langtoft en a un certain nombre, comme *saciez* (I, 78, 12); on trouve encore *voylliez* (I, 10, 25) (qui se rencontre encore dans plusieurs auteurs; par exemple au vers 1647 du Prince Noir: *voillietz*), et *vigniez* (I, 19, 4, 13) employé aussi par Nicole Bozon

1. Sauf irrégulièrement comme dans *alissiez* au vers 462 de la Chronique de Jordan Fantosme; mais cette irrégularité est rare.

(?) dans les Proverbes de Bon Enseignement, et, par Nicolas Trivet, 45 v°, 49 r°; *sachiez* rime avec *travailliez* aux vers 1177 et 1399 de la Vie de Saint Richard.

Dans la langue non littéraire, les exemples, à partir d'une certaine date, sont encore plus fréquents; c'est le verbe savoir qui apparaît le plus souvent sous cette forme : *sachiez* se trouve un nombre considérable de fois : par exemple dans les Statutes, premier volume (1297, 123, 123; 1318, 187; 1340, 289; 292; etc.); les Parliamentary Writs nous offrent de cette forme des exemples presque aussi communs; quant aux Rymer's Foedera, on peut remarquer que cette forme est surtout fréquente entre les années 1340 et 1370; après cette date elle est peut-être moins souvent employée (cf. Présent du subjonctif).

A côté de savoir, et très commun encore, nous trouvons le verbe vouloir avec l'*i* étymologique à la deuxième personne du pluriel du subjonctif présent : *voylliez* dans les Lettres de Jean de Peckham (1283, 423); dans Rymer's Foedera (V, 1340, 164, 198; 1362, VI, 399; 1364, VI, 452); dans les Royal Letters Henry IV (1399, 5), etc. Nous pourrions peut-être allonger encore cette liste; mais les exemples que nous avons donnés nous suffisent; car ils montrent que la forme régulière fait de nouveau son apparition en dehors de la littérature une vingtaine d'années avant la fin du XIII[e] siècle et qu'elle se trouve communément au siècle suivant.

Dans les Year Books, le seul verbe qui prenne quelquefois, et encore assez irrégulièrement, cet *i*, est le verbe savoir; *sachiez* se rencontre de temps en temps, par exemple dans le Year Book 1 et 2 Edw. II, 160 (Y).

Si nous combinons les résultats que nous a donnés pour cette question, l'étude des ouvrages littéraires et des textes politiques, nous voyons que l'*i* a été conservé dans les subjonctifs en *iam*, pendant les trois siècles qui nous occupent. La chaîne d'exemples qui montrent cet *i* semble interrompue seulement pendant un peu plus que les trois premiers quarts du XIII[e] siècle; certains verbes, en premier lieu savoir, ensuite vouloir, semblent avoir conservé d'une façon irrégulière, mais presque ininterrompue la forme étymologique.

C'est le même fait qui se reproduit, à peu de chose près, et à la même date pour l'imparfait du subjonctif.

Dès le début du XIVe siècle, dans la Vie de Sainte Marguerite, nous trouvons *veissiez* au vers 315 : Aspremont fournit un exemple de cette même forme au vers 117 ; le poème du Prince Noir aux vers 3383, 3926, etc.

Aucun autre verbe ne nous a fourni un aussi grand nombre d'exemples : William de Waddington nous donne cependant au vers 3185, *feissiez*, forme qui se retrouve encore au vers 544 du Prince Noir, où elle rime avec l'imparfait de l'indicatif *trouviez*.

Il en va de même des ouvrages non littéraires : nous trouvons *feussiiez* dans les Rymer's Foedera (1325, IV, 181) ; *vousissiez* dans les Literae Cantuarienses (1327, 209) ; *duissiez* dans ce même recueil (1383, 537) ; *dussiez* dans Rymer encore (1364, VI, 438), etc.

Les Year Books ne nous ont fourni aucun exemple assuré d'une forme en *-iez* à ces imparfaits du subjonctif.

Comme on le voit, ces renseignements fournis par les imparfaits du subjonctif concordent avec ceux que nous ont donnés les présents du subjonctif en *iam*. Ils semblent simplement remonter un peu plus haut dans les œuvres littéraires (William de Waddington) ; mais il ne faut peut-être pas attacher d'importance à cette différence.

TROISIÈME GROUPE

Imparfait de l'indicatif, conditionnel.

Les deux temps mentionnés ci-dessus, dans les ouvrages littéraires comme dans les autres, présentent toujours l'*i* étymologique. Les exemples sont trop nombreux pour que nous nous y arrêtions longuement : citons, dans des textes du XIIIe et du XIVe siècle, Deu le Omnipotent, 57 f; Siège de Carlaverok, 4 ; Prince Noir, 1647. De même tous les textes non littéraires contiennent un certain nombre de ces exemples (cf. Rymer's Foedera, 1357, VI, 583 ; Parl. Writs, 1298, I, 318 ; 1299, I, 319 ; Jean de Peckham, 1289, 697). Il y a bien un petit nombre d'exceptions dans le Law French ; mais elles n'ont rien de bien assuré et nous ne nous en occuperons pas davantage.

La seule modification certaine qu'on puisse observer, c'est le passage de la voyelle *i* à la diphtongue *oi* (cf. supra), et encore ce passage est relativement rare, comme nous l'avons dit.

Mais l'*i* sous sa forme normale ou sous forme de la diphtongue *oi* est toujours présent à la deuxième personne du pluriel de l'imparfait et du conditionnel.

Comme conclusion à cette étude, il nous suffira de résumer en quelques mots les pages précédentes.

La désinence *iez* au présent de l'indicatif, du subjonctif et à l'impératif de quelques verbes de *i*, dure jusque vers 1160 et se rencontre sporadiquement entre 1160 et 1200.

Elle reparaît au milieu du XIVe siècle, mais principalement dans les textes politiques et diplomatiques.

Dans les subjonctifs en *iam* et les imparfaits du subjonctif où elle est étymologique, cette désinence persiste jusqu'au commencement du XIIIe siècle et reparaît à la fin du même siècle dans les œuvres littéraires aussi bien que dans les autres.

A l'imparfait et au conditionnel, elle persiste régulièrement.

CHAPITRE VI

LA TROISIÈME PERSONNE DU PLURIEL

Comme la troisième personne du singulier, la troisième personne du pluriel, à cause de son emploi très fréquent, a subi un nombre considérable de modifications, d'importance diverse.

Comme nous l'avons fait dans les deux chapitres précédents nous distinguerons ces troisièmes personnes en masculines et en féminines suivant la nature de leurs terminaisons.

A. Désinences masculines.

Les désinences masculines comprennent un petit nombre de personnes fortes (ont, font, estont, vont) et des personnes faibles : les futurs et les imparfaits du subjonctif accentués sur la dernière syllabe. Pour l'étude de ces différentes personnes, nous suivrons encore le plan que nous avons adopté précédemment et nous étudierons successivement leurs formes, puis leur extension.

Les Formes.

La voyelle nasale.

La voyelle nasale peut se présenter sous deux sortes de graphies: l'une régulière (*u*, *o*, *ou*) l'autre irrégulière (*e*). Nous ne nous arrêterons pas longuement sur les premières. Dans les premiers textes anglo-français la voyelle nasale est écrite par *u*, comme nous l'avons déjà fait observer pour la première personne du pluriel, et la désinence en *-unt*, non seulement durera aussi longtemps que l'anglo-français lui-même, mais restera à tout prendre la graphie la plus ordinaire.

De bonne heure cependant *o* fait son apparition ; le premier exemple que nous ayons relevé de cette nouvelle graphie se lit au vers 12 du Tristan de Thomas (*verront*).

Évidemment cette forme peut appartenir au scribe aussi bien qu'à l'auteur ; mais de toutes façons, nous avons dans les poèmes de Frère Angier des preuves nombreuses que l'*o* date au plus tard du commencement du XIII[e] siècle. Postérieurement à cette date et jusqu'à la fin du XIV[e] siècle, nous verrons un assez grand nombre d'exemples de cette forme. Mais elle ne devient jamais aussi commune que la précédente.

Quant à *ou*, nous n'avons pas noté d'exemples plus anciens que ceux qu'on trouve dans Boeve de Haumtone (Cf. *fount* 1033, etc.) ; dans ce poème, cette graphie est des plus communes. Faut-il croire que quelques-uns des nombreux exemples que nous y trouvons appartiennent à l'auteur ou doit-on les attribuer tous au scribe [1] ? Il est difficile de le décider. Toutefois, on ne saurait placer plus tard que les premières années du XIV[e] siècle la prévalence de cette graphie. Elle est trop souvent employée dans l'Apocalypse, Pierre de Langtoft, etc. pour qu'on puisse imaginer que toutes les formes en *ount* proviennent des scribes.

Si les renseignements précédents manquent quelque peu de précision, nous pouvons espérer arriver à de meilleurs résultats en étudiant les recueils non littéraires. Dans ceux-ci en effet, les trois désinences se trouvent employées concurremment, et cela dans les plus anciens textes.

u, comme dans les œuvres littéraires, reste la graphie le plus généralement employée par tous les auteurs et à toutes les périodes ; dans certains ouvrages même on trouve vingt formes en *u* contre une en *o* ou en *ou*. La graphie par *o* n'est du reste pas très commune ; elle est limitée certainement à quelques auteurs et peut-être à quelques périodes. Ce sont les recueils qui nous semblent les plus corrects qui l'emploient le plus fréquemment, par exemple les Statutes. Et dans ce dernier ouvrage, où les *o* apparaissent du reste à peu près à toutes les époques, c'est vers la fin du XIII[e] siècle qu'ils sont le plus nombreux (Cf. les Statutes de l'année 1290).

La désinence en *ou* date du dernier quart du XIII[e] siècle, mais elle est d'abord assez peu employée (cf. E. Busch, p. 25).

1. Le ms. O de Boeve de Haumtone date de la seconde moitié du XIII[e] siècle, et B, où cette graphie est surtout fréquente, du XIV[e].

Elle devient fréquente un peu plus tard que les deux premières à des dates qui varient suivant les ouvrages ; par exemple dans les Statutes elle semble être en faveur entre les dates de 1330 et 1360, sans qu'il soit possible d'affirmer qu'à tout autre moment elle n'ait pas été autant ou plus employée ; vers la fin du XIVe siècle cette désinence est sensiblement moins commune qu'à cette date.

Dans les même conditions, nous remarquons que dans les traités de Rymer le nombre des désinences en *ou* augmente entre 1350 et 1375 ; elles nous ont semblé spécialement fréquentes à cette dernière date, et quelques années plus tard, vers 1385, leur nombre décroît d'une façon marquée.

Il serait peu utile de citer successivement les différents recueils de textes politiques, diplomatiques et autres, que nous avons étudiés. Qu'il nous suffise de dire qu'il y a entre eux la plus grande variété, mais qu'on peut observer généralement les mêmes tendances, à quelques exceptions ou différences près : la terminaison *ou* se rencontre dès les dernières années du XIIIe siècle ; mais elle ne devient (quand elle le devient), la terminaison habituelle des troisièmes personnes du pluriel masculines que dans le second tiers du XIVe siècle. Dans la plupart des recueils, on peut en outre remarquer une diminution sensible dans le nombre de ces terminaisons pendant le quatrième quart du XIVe siècle.

Ces trois désinences régulières en *u*, en *o* et en *ou* peuvent de temps à autre subir des changements divers. Nous ne parlons pas ici de la graphie *ent* que nous retrouverons tout à l'heure, mais de certaines formes inconnues à la langue littéraire, comme celle qui redouble l'*o*, *foont*, qu'on lit dans les Literae Cantuarienses (1344, 751), ou celle qui lui ajoute un *e*, comme *soent* qui se trouve dans le premier livre des Statutes (1285, 103).

La désinence que nous appelons désinence irrégulière en *ent* est beaucoup plus générale que les deux dernières que nous venons de citer. D'abord elle appartient à la langue littéraire aussi bien qu'aux ouvrages politiques, diplomatiques et autres. Cependant elle est rare dans la littérature, rare surtout aux personnes fortes. Nous ne trouvons à citer pour celles-ci que le *sen* (= sont) du vers 842 d'Edward le Confesseur, forme qu'il faut sans doute attribuer au scribe (ms. milieu du XIIIe siècle).

Aux personnes faibles, elle est plus commune : nous voyons

déjà dans l'Apocalypse deux futurs en interrime : *asemblerent* : *nomerent* ; dans les Contes de Nicole Bozon on trouve de même *faudrent* au § 120, *vendrent* au § 144 (= faudront, vendront).

Ce n'est du reste qu'une graphie comme le prouve la rime *amarveillerent : sunt*, qu'on trouve dans l'Apocalypse, γ, 992. Mais cette graphie est d'autant plus extraordinaire qu'au moment où elle est surtout employée pour le futur, elle est en train de disparaître des temps où elle est étymologique, comme nous le verrons tout à l'heure.

Rare dans les œuvres littéraires, cette graphie est extrêmement commune dans l'anglo-français diplomatique et politique ; les troisièmes personnes du futur se rencontrent très fréquemment sous cette forme. Les Statutes l'emploient à partir de l'année 1278 d'une façon continue jusqu'à la fin du XIVe siècle; continue en ce sens, qu'on en trouve des exemples d'année en année. Cette terminaison *ent* ne déplace cependant pas entièrement les terminaisons que nous avons déjà vues : nous avons relevé dans les deux volumes des Statutes qui donnent les textes du XIIIe et du XIVe siècle environ vingt exemples de cette terminaison au futur : certains verbes semblent spécialement affectés ; le plus employé sous cette forme est le futur du verbe vouloir : *voudrent* se rencontre un nombre de fois assez considérable, par exemple, et c'est le premier exemple de cette terminaison en dehors de la littérature, dans le premier volume des Statutes (1278, 44) ; puis on le rencontre encore aux endroits suivants : 1326, 254 ; 1335, 275 ; 1335, 281 ; 1346, 305 ; et dans le second volume, 1392, 83, etc. ; les verbes des quatre conjugaisons sont atteints ; on trouve, toujours dans le même recueil : *porterent* (1299, I, 134) ; *sentrent* (1346, I, 305) ; *escherrent* (1357, I, 352) ; *prendrent* (1346, I, 304). Les Parliamentary Writs présentent le même état de choses, mais les futurs étant employés beaucoup moins fréquemment, par la nature même du texte, les exemples de cette forme sont évidemment moins communs.

Dans les Rymer's Foedera, ces cas de terminaison en *ent* au futur sont sensiblement moins nombreux que dans les Statutes : ils ne sont pourtant pas rares ; *voudrent* est encore la forme en *ent* la plus commune; on la trouve dans un certain nombre de cas à partir du commencement du XIVe siècle : 1309, III, 152 ; 1332, IV,

536 ; 1340, V, 203. Dans les autres recueils, il en est de même : cette forme se trouve dans les Mem. Parl. 1305, § 1 ; dans la Chronique de Londres à la date de 1305 (page 32) ; dans le Liber Rubeus de Scaccario (1306, 990) ; dans les Chroniques de Saint-Alban (1316, 166) ; dans le Liber Albus (1335, 421). On pourrait multiplier les exemples. Cependant, même pour le verbe vouloir, la forme plus régulière en *u* ou en *o*(*u*)*nt* est la plus fréquente ; les exemples en sont nombreux dans les Statutes, Rymer's Foedera, et assez communs dans les autres recueils.

Les Year Books pourraient nous fournir un nombre assez considérable d'exemples de cette désinence : *voldrent* se retrouve encore, par exemple dans 11 et 12 Edw. III, page 335 ; comme autre verbe on trouve assez communément *serrent*, comme dans 2 et 3 Edw. II, 157 (A et D), etc.

Il pourra sembler extraordinaire que cet *e*, ainsi que tous les autres *e* en anglo-français, se trouve quelquefois redoublé, comme dans *certifireent* qu'on lit dans les Rymer's Foedera (1348, V, 612).

Par conséquent, toutes sortes d'ouvrages, littéraires ou autres nous donnent des exemples de cette désinence, qui est le plus employée dans les textes politiques. Elle est très rare aux formes fortes [1] ; on peut dire qu'elle est limitée aux formes faibles. Les premiers exemples de *ent* pour *ont* se rencontrent dans les Statutes au commencement du quatrième quart du XIIIe siècle.

On en trouve jusqu'à la fin du XIVe siècle.

B. Désinences masculines par déplacement de l'accent [2].

a) Voyelle nasale *u*.

Nous ne dirons qu'un mot sur ce point maintenant, car nous aurons à y revenir quand nous traiterons la question plus générale de la voyelle *u* dans les terminaisons féminines. Nous nous contenterons de faire remarquer que quelques cas de déplacement de l'accent sont assurés ; nous les trouvons dans l'Apocalypse :

1 Évidemment dans ce cas le mot terminaison est impropre.

2. Pour le déplacement de l'accent à la troisième personne du pluriel on peut consulter le travail de Söderhjelm : Uber Accent Verschiebung in den dritten Person Pluralis im Altfranzösischen.

signefiunt y rime avec *ount* (α, 75, β et γ, 74 ; 995, etc.), probablement par analogie avec *faire* ; on trouve encore dans ce poème : *habitunt* à la rime avec *sunt* (β et γ, 961). A l'intérieur du vers, nous rencontrons communément *diunt*.

b) Voyelle nasale *a*.

Certains imparfaits du subjonctif montrent à la place de la voyelle muette finale habituelle, la terminaison accentuée *ant*. Comme on le sait, cette désinence n'est pas particulière à l'anglo-français ; elle est au contraire plus rare en Angleterre que dans certains dialectes du continent et notre étude ne saurait jeter sur ce point aucune lumière nouvelle.

Nous devrons distinguer deux sortes de terminaisons en *ant*, l'une accentuée, l'autre atone ; toutes deux assez rares. La première se rencontre au XIIe siècle, et, comme sur le continent, c'est l'imparfait du subjonctif seul qui est affecté par elle.

C'est ce fait et ce fait seul qui nous porte à considérer comme accentuées les terminaisons des exemples qui suivent. Les mss. du Comput la donnent assez fréquemment aux I. S. : *cresissant*, C et A, 490 ; *soüssant : deüssant*, A 173. (Le ms. A a été écrit vers 1160 ; le ms. C au milieu du XIIe siècle, d'après M. P. Meyer, un peu plus tard, d'après Mall). Les Quatre Livres des Rois, ouvrage qui est à peu de chose près contemporain de A et de C, ont de très nombreuses terminaisons en *ant* ; ici encore elles sont limitées aux imparfaits du subjonctif, mais il faut remarquer que ceux de I ne se montrent jamais avec cette désinence. Dans cet ouvrage, nous avons relevé avec cette désinence sept verbes qui font ensemble un total de neuf formes. Ce sont : *venissant* (I, 13, 11); *deüssant* (I, 18, 22); *laidissant* (I, 24, 8); *soüssant* (p. 42, note 1) ; *ceinsissant* (I, 25, 13) ; *feïssant* (II, 3, 31) ; *fussant* (II, 10, 6). En dehors de la littérature, nous n'avons trouvé qu'un exemple d'imparfait du subjonctif avec la désinence *ant* ; il se trouve dans Rymer : *pardissant* (1297, II, 183).

Au XIIIe siècle, nous n'avons rencontré aucun cas vraiment assuré de la terminaison accentuée *ant*. Nous trouvons, il est vrai, un certain nombre de désinences de cette forme, dont nous reparlerons plus tard ; mais rien ne peut nous assurer qu'il y a eu dans les quelques exemples que nous citerons, déplacement de l'accent. Nous considérons que dans les formes qu'on trouve dans Boeve de

Haumtone, et qui peuvent être dues au scribe : *pussant* 1668, *descendant* 3200, *eurant* 3507, *a* est simplement une graphie de la voyelle muette, graphie plus rare, mais pas plus étonnante que *u*, *ou*, *i*, *o* que nous verrons quand nous étudierons les désinences féminines. Il n'y a, à notre avis, qu'un seul cas dans Boeve qui puisse se ranger dans la catégorie des désinences en *ant* accentuées ; il se trouve à la rime ; mais quoiqu'il y ait dans Boeve vingt-trois laisses, c'est-à-dire plus de trois cents vers rimant en *ant*, ce cas ne se présente qu'une seule fois : c'est l'imparfait du subjonctif : *portassent*, 1747 ; il faut ici probablement lire *portassant* pour avoir une rime correcte ; malheureusement le vers est si peu régulier que la mesure ne peut rien nous apprendre :

Que dis homes a peine ne portassent.

Mais le fait que ce verbe est un imparfait du subjonctif, qu'il est dans une laisse en *ant* forme au moins une présomption en faveur de *ant* accentué.

c) Voyelle nasale *e*.

Nous aurons d'autant moins de peine à l'admettre que, dans un petit nombre de cas, l'accent passe sur la voyelle atone sans en changer la forme ; les exemples ne sont pas nombreux et on pourrait alléguer que les rimes que nous allons citer ne sont rien autre chose que des rimes pour l'œil ; cela est fort possible ; nous penchons néanmoins vers l'explication qui admet une certaine confusion des sons nasaux en anglo-français.

Si nous nous rappelons aussi le grand nombre de cas qui montrent combien l'anglo-français a été de bonne heure hésitant sur la valeur à attribuer aux voyelles atones muettes, nous arriverons à comprendre plus facilement comment il se fait qu'il n'ait pas toujours fait très exactement la différence entre *ent* accentué et *ent* atone : c'est une distinction qu'une connaissance imparfaite du français ne devait pas leur permettre de faire.

Voici les quelques exemples qui nous montrent cette confusion : dans le Psautier en rimes couées (Harléien 4070), nous trouvons *multiplient* à la rime avec forment au vers 37 et *perissent* rimant avec omnipotent au vers 544. De même dans « The Lament of Simon of Monfort » nous voyons *ferirent* rimer avec malement au vers 9.

Ces trois rimes établissent, croyons-nous, que certains écrivains anglo-français, dès le commencement du XIII[e] siècle, ont confondu les deux terminaisons, atones et accentuées, en *ent*. S'ils l'ont fait à cette époque, que devons-nous croire du traitement de la désinence féminine de la troisième personne du pluriel au siècle suivant ? Il nous semble au moins possible qu'un certain nombre d'auteurs ont donné à cette désinence la valeur d'une syllabe accentuée, et d'autant plus aisément que les futurs prenaient souvent la désinence en *ent*, sans changer, croyons-nous, la place de l'accent.

Aucun auteur cependant ne nous donne un nombre suffisamment grand de cas qui puissent nous montrer un déplacement systématique de l'accent. Ce phénomène en anglo-français est resté sporadique ; et on peut le plus souvent attribuer à l'ignorance des écrivains la plupart des cas que nous avons cités.

Il y a toutefois un auteur qui fait exception et qui emploie souvent et avec une assez grande régularité des formes qui montrent que l'accent tonique a passé sur une syllabe étymologiquement atone. Cet auteur est Frère Angier et la désinence qu'il emploie est la désinence en *ont* ; nous commencerons par déclarer que cette désinence de Frère Angier est unique dans la littérature anglo-française. Nous rencontrons bien, il est vrai, un grand nombre de terminaisons en *ont*, surtout dans les textes qui n'appartiennent pas à la littérature ; mais cette dernière ne nous semble montrer que très rarement un déplacement de l'accent Elle n'a donc qu'une ressemblance tout extérieure et accidentelle avec la terminaison qu'emploie Angier.

C. Désinence accentuée ont.

Nous trouvons assez fréquemment en anglo-français, outre celles que nous avons vues, des troisièmes personnes du pluriel terminées par *ont* ; mais il nous semble que toutes les désinences en *ont* n'ont pas la même valeur. Certaines, et ce sont de beaucoup les plus nombreuses, n'entraînent pas, tout au moins à l'origine, un déplacement de l'accent. Elles affectent le plus souvent des présents de l'indicatif ou du subjonctif, et *o* n'est au début qu'une graphie de la muette finale.

Nous n'avons donc pas à en parler ici, et nous les retrouverons lorsque nous traiterons des troisièmes personnes du pluriel à désinence féminine.

Quelques autres, au contraire, rentrent dans notre présent sujet ; elles sont, croyons-nous, accentuées au lieu d'être atones. On ne les rencontre que dans un seul écrivain, Frère Angier, et seulement dans un poème de cet auteur : Les Dialogues Grégoire le Grand.

Les formes qui, dans ce poème, présentent cette désinence, sont toutes des imparfaits du subjonctif ; il y a donc une forte présomption pour que ce soit, comme nous le disions, une graphie de la terminaison accentuée en *ant* dont nous venons de parler ; et, quoique nous n'ayons aucune rime pour nous l'assurer, nous pouvons croire avec Miss Pope que l'accent a passé sur la terminaison, comme dans les terminaisons en *ant*. Voici, d'après les conjugaisons auxquelles ils appartiennent, les exemples qu'on en peut citer : 1re conjug. : *gardesont*, 45 r° a ; *desjeunesont*, 46 r° a ; *criesont*, 46 v° b ; *demandissont*, 35 v° b ; *repeirissont*, 35 v° b. — 2e conjug. : *servissont*, 138 r° a ; *souffrissont*, 92 v° a ; *emplissont*, 102 v° b. — 3e conjug. : *vousissont*, 138 r° a ; *vausissont*, 149 v° a ; *puessont*, 106 v° a. — 4e conjug. : *rendissont*, 29 v° b ; *naquissont*, 143 v° b ; *fussont*, 75 v° b.

Les autres cas de terminaisons en *ont* nous semblent entièrement différents.

Par conséquent, nous avons en anglo-français un nombre sinon considérable au moins suffisant d'imparfaits du subjonctif accentués sur la dernière syllabe. Ces formes se rencontrent pendant une cinquantaine d'années dans cinq ou six auteurs ou scribes.

Il faut donc corriger quelque peu ce que dit à ce sujet M. Werner Söderhjelm (cf. p. XIV) et faire remonter jusqu'au milieu du XIIe siècle leur apparition en anglo-français.

Les consonnes finales.

La consonne nasale est ordinairement *n*, et il est rare de trouver *m*, la seule consonne qui puisse prendre sa place, comme dans *sunt*, que l'on trouve dans le psautier d'Arundel, 24, 48 ; changement peu remarquable et du reste isolé [1].

1. Cf. Romania, I, 325, 337 ; Alexis, p. 102 et Koschwitz, Uberlieferung, p. 52 ; Söderhjelm, p. 2.

Comme nous l'avons déjà vu à la troisième personne du singulier, la dentale finale disparaît quelquefois. C'est cependant un phénomène assez peu commun à la troisième personne du pluriel; nous n'en rencontrons d'exemple qu'au XIIIe et au XIVe siècle. Du reste, les cas de chute du *t* final à la troisième personne du pluriel sont si peu nombreux qu'on serait presque en droit de les rejeter tous comme des lapsus calami [1]. Cependant voici les quelques exemples que nous avons rencontrés; on remarquera que ce sont surtout des formes fortes. *Un* n'est pas rare; on le trouve par exemple trois fois dans Boeve (cf. vers 1847), une fois dans Otinel, au vers 62; et une fois dans les Rymer's Foedera (1373, VII, 13). *Sun* ou *son* se rencontre à peu près le même nombre de fois; dans Boeve de Haumtone encore, où les formes de ce genre sont plus communes que partout ailleurs; au vers 842 d'Edward le Confesseur; dans Pierre de Langtoft (I, 110, 13). *Fon* se lit dans les Documents Inédits (1396, 285). On trouve aussi un petit nombre de formes faibles, *charun* au vers 1662 d'Aspremont; *vouldron* dans les Traités de Rymer (1399, VIII, 99) et quelques autres encore. Nous avons relevé aussi un petit nombre de formes analogues dans les Year Books de la fin du XIVe siècle.

Si nous ne rejetons pas ces formes comme des étourderies des scribes, nous pourrons conclure de ce qui précède que la dentale appuyée de la troisième personne du pluriel se maintient fort bien, mieux encore qu'à la troisième personne du singulier. De plus, l'absence de rimes pour les œuvres littéraires et la date très basse des exemples correspondants dans les textes diplomatiques, nous forceront à attribuer les exemples que nous avons tirés des poèmes littéraires aux scribes et à rejeter ces formes au XIVe siècle.

EXTENSION DES FORMES FORTES

Il y a cinq verbes qui prennent régulièrement la forme forte à la troisième personne du pluriel : avoir, être, faire, aller, ester. Le dernier de ces verbes n'est pas très usité à la troisième personne du pluriel, quoique nous ayons relevé des exemples de la forme *estunt*, à la rime, jusqu'au XIIIe siècle : comme *estunt* (: sunt), Petite Philosophie (Romania, XV), vers 186; au contraire, dans l'anglo-

1. Cf. Behrens, Beiträge, Französische Studien, V, p. 172.

français non littéraire, nous rencontrons un exemple au moins de la désinence féminine : *estent* se lit dans les Statutes, I, 1283, 54 ; quant à *arestent*, c'est la seule forme que nous ayons trouvée dans tous les textes, littéraires et autres.

Des autres verbes, être conserve toujours la forme régulière ; tout au moins nous n'avons jamais rencontré ce verbe avec une forme féminine à la troisième personne du pluriel. Les autres au contraire abandonnent quelquefois la forme forte, surtout le verbe aller. Nous trouvons au XIV[e] siècle, *ayllent*, Pierre de Langtoft, I, 350, 19.

Avoir n'est pas plus souvent irrégulier, et les quelques formes faibles qu'on rencontre à la place de *unt*, peuvent toujours être considérées comme un subjonctif irrégulier, comme *ayent* de Pierre de Langtoft, I, 300, 3.

Les ouvrages non littéraires, même les Year Books, sont sur ce point absolument corrects.

Comme on le voit, les variations que nous avons à noter pour les formes masculines de la troisième personne du pluriel, comme aussi les gains et les pertes qui s'y rapportent, sont en même temps peu importants et peu nombreux.

DÉSINENCES FÉMININES

Pour les trois personnes du pluriel féminines, nous étudierons, comme nous l'avons fait jusqu'ici, successivement les changements qui affectent les consonnes puis la voyelle de la terminaison.

A. LA CONSONNE DE LA TERMINAISON.

Nous n'avons que très peu de remarques à faire au sujet du *t* final des troisièmes personnes du pluriel féminines; la seule chose qui lui arrive, c'est de disparaître, et cela ne lui arrive que rarement.

Nous n'avons relevé aucun exemple de cette chute de la dentale finale dans les œuvres littéraires du XII[e] siècle, et pendant les siècles suivants nous n'en rencontrons qu'un nombre très restreint. Nous pouvons citer *voisen* à la p. 25 de Renaut de Montauban (scribe), *usen* qui se lit au vers 1667 de Boeve, *tyndren* qui est

employé dans la Genèse Notre-Dame au folio 57 v°, et dans ce même poème *viren* au folio 73 v° ; ajoutons encore dans William de Waddington *fussen* au vers 6413, et *seien* au vers 4673 de l'Ipomédon (A).

Comme on le voit, aucun des exemples précédents n'est attesté par la rime, et on sera peut-être tenté de les considérer comme des erreurs matérielles des scribes, quoique de telles erreurs assez souvent répétées ne s'expliquent pas très facilement. Les exemples que nous trouvons dans les œuvres qui n'appartiennent pas à la littérature, plus nombreux que ceux que nous venons de donner, sans être très communs, nous prouvent toutefois qu'il y a eu dans l'anglo-français une certaine tendance, à partir de la fin du xiiie siècle, à faire tomber ce *t*; cette tendance s'observe seulement chez les moins corrects des écrivains.

C'est ainsi qu'on rencontre *eyen* et *soyen*, tous les deux dans Barthélemy Cotton, 1294, 254 ; *soien* dans les Rymer's Foedera, 1294, 627 ; *feussen* dans le même recueil, 1297, II, 783 ; *ensuien* (1339, V, 125), *voiden* dans les Literae Cantuarienses (1320, 684). On pourrait encore y ajouter quelques cas qui se trouvent dans les Year Books.

Comme le nombre de troisièmes personnes du pluriel à désinence féminine est considérablement plus grand que celles qui ont une terminaison masculine, la chute de la dentale finale dans les premières doit donc avoir été encore plus rare que dans les secondes. Disons qu'elle est très rare pour les unes et plus pour les autres.

Quant à la date de ce phénomène, elle est facile à déterminer ; les formes non littéraires datent au plus tôt de la dernière décade du xiiie siècle ; celles que nous avons trouvées dans les œuvres littéraires doivent appartenir à la fin du xiiie et au xive siècle. En effet on peut sans hésiter attribuer aux scribes l'exemple que nous avons relevé dans Boeve de Haumtone et dans Renaut de Montauban.

B. La voyelle.

Nous recueillerons une plus riche moisson en cherchant dans les textes anglo-français les différentes formes que prend la voyelle posttonique : c'est surtout à propos de la troisième personne du

16

pluriel que nous pourrons remarquer, sans l'admirer toutefois, la variété des formes que les désinences du verbe peuvent prendre en anglo-français. La voyelle *e* est la graphie la plus ordinaire de l'atone (surtout au XIIe siècle), et elle reste la graphie prédominante à toutes les époques. Mais outre celle-là, on n'en compte pas moins de sept autres différentes. Celle qui va nous occuper la première, c'est la graphie *u* [1], et nous pouvons dire dès maintenant que cette graphie prend une triple forme : *u*, *o*, *ou* (cf. Désinences masculines).

Nous avons donc ici avec les troisièmes personnes du pluriel à terminaison masculine un parallélisme qui ne laisse pas que d'être fort curieux, et qui peut-être le semblera encore plus quand nous aurons étudié la valeur de cette graphie.

1. Terminaison *unt*.

On la trouve, cette graphie, dès le XIIe siècle, mais assez peu commune d'abord, elle ne prend tout son développement qu'au XIIIe et au XIVe siècle. Dès le commencement, on la voit affecter également le présent et le prétérit ; notre premier exemple est un prétérit : *cunuerunt* pour *cunurent* dans le Psautier d'Oxford (9, 9 ; 13, 7).

De toutes façons, cet exemple appartient au plus tard à la seconde moitié du XIIe siècle. Quant aux autres exemples que nous rencontrons dans les ouvrages du même siècle, nous nous trouvons dans la même difficulté, car aucun d'eux ne peut être assuré d'une façon satisfaisante, puisque, comme nous tenterons de le montrer plus tard, pendant un certain temps au moins, la voyelle *u* dans cette position n'a été rien autre qu'une graphie de l'atone ; de sorte qu'on doit hésiter à l'attribuer aux auteurs.

Il est même probable que les exemples suivants doivent être mis au compte des scribes, car ils ne se trouvent que dans certains manuscrits. Ainsi seul le ms. L de l'Estorie des Engleis [2] donne *apelunt* (2833), *reuserunt* (2856), *menerunt* (5077) ; seul le ms. O de Horn [3] nous fournit *coillunt* (5163), *sivunt* (1674), et seul le ms. L de J. Fantosme [4] a la forme *arstrunt* au vers 803.

1. Pour cette question, cf. Stimming, *op. cit.*, p. 183, 184.
2. Ms. L de Gaimar et de Fantosme, troisième tiers du XIIIe siècle.
3. Ms. O de Horn, commencement du XIVe siècle.

Pour compléter la liste des exemples qui appartiennent peut-être au XIIe siècle, il nous reste à donner celui qu'on trouve dans Adgar : *veunt*, VR 198.

Ces désinences en *u* deviennent extrêmement communes au XIIIe siècle aussi bien qu'au XIVe, quoiqu'on puisse observer que c'est vers la fin du premier de ces deux siècles qu'on en rencontre le plus grand nombre. Nous n'avons évidemment pas la prétention de donner une liste complète de ces formes ; l'utilité d'une telle énumération serait fort mince. Nous nous contenterons de donner quelques-uns des exemples que nous avons recueillis, certaines formes pourront sembler intéressantes. Dans cette énumération, nous serons contraints de suivre l'ordre chronologique des œuvres ; cela n'implique pas que ce doive être nécessairement l'ordre chronologique des exemples puisque, ici encore, nous sommes dans l'impossibilité absolue de faire le départ entre les auteurs et les scribes. Il est vrai que, connaissant par les exemples trouvés dans les auteurs du XIIe siècle, la date extrême après laquelle on ne peut reculer l'introduction de ces formes en anglo-français, la chronologie des exemples qui suivent n'a que peu d'importance. Elle pourrait simplement nous faire connaître à quel moment cette forme a été le plus employée.

Mais si les œuvres littéraires, de par leur mode de transmission, nous refusent des renseignements sûrs à cet égard, les textes politiques et autres pourront probablement nous donner sur ce point une quasi certitude. En même temps que nous maintiendrons un certain ordre chronologique, nous classifierons nos exemples d'après les temps auxquels ils appartiennent.

Comme nous le disions tout à l'heure, *u* avec la valeur d'une voyelle atone (cf. cependant le § suivant, p. 244) se rencontre communément au présent de l'indicatif. Nous en trouvons quelques exemples dans les Évangiles des Dompnées, mais ces exemples ne sont pas nombreux. Dans le poème de Boeve de Haumtone, au contraire, ces désinences se trouvent en nombre considérable : elles affectent surtout des verbes de la première conjugaison [1] ; les autres conjugaisons sont représentées par un plus petit nombre d'exemples [2].

1. *Chargunt* (1587), *desirrunt* (685), *doununt* (2941), *jurunt* (500), *pensunt* (2311), *trovunt* (354).

2. *Diunt* (1964), *pendunt* (914), *veiunt* (479).

Aucun auteur de cette époque ne nous donne un nombre de désinences en *unt* approchant de celui qu'on trouve dans Boeve, et pour cette raison, nous n'hésiterions pas à rejeter sur le compte du scribe (ms. B, XIV[e] siècle) le plus grand nombre des terminaisons en *unt* = *ent* qu'on lit dans ce poème, d'autant plus que le ms. D n'emploie guère cette désinence (cf. cependant *pendunt*, 914). Mais il n'y a que fort peu d'œuvres littéraires à n'en présenter aucune. Nous lisons par exemple au folio 71 v° de la Genèse Notre-Dame *volunt*; *aüirunt* au vers 622 du Saint Auban, et dans la Lumière as Lais, *rendunt* au vers 554. Les exemples sont encore plus nombreux dans le petit poème sur l'Erection des Murailles de New Ross [1]; Dermod en a quelques-uns, en nombre proportionnellement moins considérable [2]. Ces terminaisons sont nombreuses dans Wil. Rishanger [3], de même que dans Walter de Bibblesworth [4].

L'Apocalypse nous offre un nombre assez considérable d'exemples dont nous aurons à reparler plus tard : on peut relever dans ce poème surtout des présents, et parmi ceux-ci le verbe *signefier* est répété plusieurs fois; *signefiunt* (α, 75; β et γ, 74; 995); il y a encore quelques autres, comme *habitunt* (β et γ, 961), *diunt* (α, 204).

Comme une partie et peut-être la plus grande des exemples que nous avons cités précédemment peut appartenir au XIV[e] siècle, nous allons arrêter ici une liste qui pourrait paraître trop longue déjà. Il nous suffira de dire que tous les auteurs du XIV[e] siècle emploient plus ou moins fréquemment cette désinence. Nous rencontrons un nombre considérable d'exemples de cette forme dans Pierre de Langtoft, dans certains écrits de Nicole Bozon, etc.

Il n'est pas inutile de remarquer que dans les exemples précédents, les verbes de I ne sont pas plus nombreux que ceux des autres conjugaisons.

Après le présent de l'indicatif, le temps pour lequel nous trouvons plus communément la terminaison *unt* à la troisième personne du pluriel, c'est le prétérit : nous avons déjà vu que dans les auteurs du XII[e] siècle chez qui on les trouve, les terminaisons

1. *Entrunt* (168), *puunt* (165), *vendunt* (99), etc.

2. *Pount* (132).

3. *Cheunt* (304), *conesunt* (289), *poeunt* (324), *pount* (327).

4. *Dewunt* (143), *isount* (147, 161), *veiunt* (143).

unt étaient aussi nombreuses au prétérit qu'au présent ; le Psautier d'Oxford a *cunuerunt*; Gaimar, *reüserunt* et *menerunt* ; Fantosme, *arstrunt*.

Au siècle suivant, le nombre de ces terminaisons va continuer à augmenter à ce temps au moins aussi rapidement que pour les présents.

Donnons très rapidement quelques exemples choisis au hasard dans un petit nombre d'auteurs du XIIIe et du XIVe siècle. Robert de Gretham nous montre plus de prétérits que de présents avec cette désinence, ainsi on relève dans les Évangiles des Dompnées : *eurunt* (85 r°), *aresturunt* (7 v°), *esturunt* (32 v°), *assemblerunt* : *aresterunt* (33 r°). Ils sont surtout communs dans Boeve [1], et dans les mêmes conditions que celles que nous exposions tout à l'heure à propos des présents. On la rencontre encore dans la Genèse Notre-Dame [2] : on peut même dire que dans le Roman des Romans (ms. Royal 20 B XIV, XIVe siècle), c'est la terminaison la plus généralement employée au prétérit [3].

L'Apocalypse peut nous fournir aussi quelques exemples, comme *luserunt* (1342) ; il en est de même de Pierre de Langtoft, de Nicole Bozon (*fuerunt*, Contes, § 84) et de la plupart des auteurs du XIVe siècle.

Aux autres temps, la terminaison *unt* est certainement beaucoup plus rare ; on la trouve quelquefois à l'imparfait comme dans Dermot and the Earl : *ierunt* (au vers 414), et pour le conditionnel on peut citer l'exemple de Walter de Bibblesworth : *vendreyunt* (161). Mais ces formes et quelques autres encore sont absolument isolées.

Remarquons, avant de quitter la langue littéraire, que des formes comme *wnt*, *sewnt*, *dewnt* que l'on lit dans certains auteurs, comme Walter de Bibblesworth (148, 162), contiennent une graphie équivalente à celle que nous étudions ; ici, comme il arrive souvent en anglo-français, *w* équivaut à *vu*.

Cet *u* est certainement moins commun dans les textes qui n'appartiennent pas à la littérature ; on en trouve cependant un certain nombre de cas qui pourront nous servir à préciser quelques dates. Dans les Statutes, on lit *offendunt* (1311, I, 162), et quelques

1. *Oyerunt* (1700), *sayserunt* (2582), *purrunt* (2244, 2682).

2. *Furunt* (45 r°), *amerunt* (72 v°).

3. *Donerunt* (492), *cesserunt* : *garderunt* : *troverunt* : *desconforterunt* (633 sqq.).

autres exemples à la même époque; dans les Early Statutes of Ireland, on trouve *respoignunt* (1285, 62); dans Rymer, les exemples sont nombreux pendant les deux premières décades du XIVe siècle; surtout les Mem. Parl. 1305 nous en offrent un nombre d'exemples relativement plus considérable : *venunt, priunt, appendunt, curunt, suppliunt* (respectivement aux paragraphes : 42, 78, 82, 137, 275). Nous pourrions trouver d'autres exemples à citer dans Jean de Peckham pour la fin du XIIIe siècle et surtout dans le Registrum Palatinum Dunelmense, au commencement du XIVe siècle.

Les présents du subjonctif sont assez communs, quoique beaucoup plus rares. Des formes comme *pussunt, eyunt* se lisent dans les Statutes et les Rymer's Foedera.

Mais nous trouvons surtout des prétérits, par exemple, pour n'en citer que quelques-uns : *vindrunt, furunt,* employés dans le premier volume des Statutes (1335, 269, 270), dans les Parliamentary Writs (1297, 61), dans les Traités de Rymer (1274, II, 32; 1289, II, 448). Ici encore un recueil nous offre un nombre d'exemples relativement beaucoup plus élevé que les autres, les Mem. Parl. 1305. Dans ce recueil, on trouve entre autres : *carierunt, gasterunt, debruserunt, emporterunt, extreierunt, furunt* (respectivement aux paragraphes 40, 182, 235, 275). Ce sont les seuls temps qui, dans l'anglo-français diplomatique et familier, prennent la désinence *unt.*

Dans les Year Books cette forme que prend la muette est très commune, au moins jusqu'au règne d'Edward II (1306); on les trouve quelquefois au présent : *pount* (20 et 21 Edw. Ier, 171); *arestunt* (21 Edw. Ier, 45); *deyunt* (de devoir) (22 Edw. Ier, 599). C'est surtout le prétérit qui présente cette forme, et nous en avons relevé un nombre considérable d'exemples à ce temps dans toute la série des Year Books. Mais à partir de la seconde décade du XIVe siècle, elle est sensiblement moins fréquente. Citons quelques exemples : dans 20 et 21 Edw. Ier, on a *furunt* (p. 27), *mitrunt* (p. 41), *porterunt* et *demanderunt* (p. 305); dans 21 Edw. Ier [1] : *porterunt, prierunt, furunt*; dans 22 Edw. Ier [2] : *defenderunt, firunt, porterunt, apparirunt*, etc.

1. Respectivement aux pages 73, 73, 17, etc.
2. — — — 311, 325, 335, 401, etc.

Dans 1 et 2 Edw. II [1] : *counserunt*, *porterunt*; enfin, pour arriver à la seconde partie du XIV[e] siècle, dans 11 et 12 Edw. III [2] : *suerunt*, *devierunt*; dans 13 et 14 Edw. III [3] : *porterunt*, etc.

Nous pouvons donc maintenant préciser les dates les plus importantes dans l'histoire de cette terminaison.

Les premières formes ne remontent probablement pas plus tard que la seconde moitié du XII[e] siècle, et doivent se placer vers 1160, au plus tôt.

Pendant tout le XIII[e] siècle nous pouvons relever des exemples de *unt* = *ent* ; mais c'est pendant les vingt premières années du XIV[e] siècle (peut-être même un peu plus tard) que cette désinence a été le plus fréquemment employée.

Valeur de u *dans la terminaison* unt.

Il n'est pas sans importance de tâcher de déterminer la valeur phonique de *u* dans les terminaisons que nous avons étudiées. Implicitement nous avons admis que cette voyelle n'était ni plus ni moins qu'une graphie de la muette, exactement comme nous l'avons admis lorsque, à la première personne du pluriel, nous avons rencontré des formes comme *sumus*. Cependant cela n'est pas assez évident pour qu'on puisse l'admettre sans examiner les faits d'un peu plus près. A priori on se demande comment les écrivains anglo-français ont pu maintenir longtemps une différence, si jamais il y en a eu une, entre *funt* et *curunt* ou entre *estunt* et *arestunt*.

Il nous faut donc examiner les rimes; mais celles-ci ne peuvent nous faire connaître avec quelque certitude qu'un côté de la question. Si nous trouvons une désinence régulièrement féminine, écrite par *unt* et rimant avec une désinence masculine, nous savons qu'il y a eu un déplacement de l'accent. Au contraire, si nous rencontrons ces désinences dont nous nous occupons maintenant à la rime avec une désinence féminine de même nature, nous sommes naturellement portés à conclure, ce qui n'est pas toujours très certain, que l'une des deux formes provient du scribe et que dans ce cas la rime n'a plus de valeur. Il semble donc que nous ne puissions

1. Respectivement aux pages 6, 89, 145.
2. — — — 21, 41.
3. — — — 81.

enregistrer que les cas où le déplacement de l'accent s'est produit. Mais même si nous trouvons un certain nombre de ces cas, pourrons-nous conclure avec certitude que toutes les désinences en *unt* ont été accentuées ? Il faudrait pour cela, croyons-nous, que le nombre de ces rimes soit considérable et qu'elles nous montrent dans cette position un nombre suffisant de verbes différents. Ce n'est pas le cas; nous n'avons relevé que quatre rimes où notre désinence en *unt* rime avec un mot en *unt* accentué. La première est très ancienne relativement et remonte au commencement du XIIIe siècle. On la lit dans les Évangiles des Domnées : *confundunt* (: runt de rompre) au fol. 25 v° ; les rimes qui suivent celle-ci au point de vue chronologique lui sont postérieures de cent ans ; on les lit toutes dans l'Apocalypse : *signefiunt* (: ount) au vers 75 (α) ou 74 (β et γ); cette même rime est répétée au vers 995. Dans le même poème on trouve encore *habitunt* (: sunt) au vers 961 (β et γ).

Il est inutile de faire remarquer comme ce nombre de rimes est petit, si l'on considère d'un côté le nombre de ces nouvelles formes, de l'autre le nombre des interrimes du futur et des troisièmes personnes du pluriel fortes, et surtout le nombre des rimes qui accouplent cette nouvelle désinence en *unt* avec la terminaison féminine régulière. Nous trouvons dans Gaimar : *reuserunt* (: erent), *menerunt* (: cheminerent) ; dans la Lumière as Lais, au vers 554 : *rendunt* (: apendent), etc.

Quoique l'on ne puisse guère exagérer la négligence des scribes, il semble cependant difficile d'admettre que, dans un aussi grand nombre de cas, ils aient accouplé des formes qu'ils sentaient différentes ; il est plus facile de supposer qu'il y avait pour eux identité complète entre cette terminaison *unt* et la terminaison régulière.

De plus le déplacement de l'accent s'imaginerait assez mal à l'imparfait et au conditionnel.

Nous conclurons donc que l'*u* de ces désinences n'a été considéré la plupart du temps par les auteurs et les scribes que comme une graphie de la muette. Très rarement, quoique assez tôt, il y a eu déplacement de l'accent et on peut trouver un tout petit nombre d'exemples montrant ces personnes accentuées sur la désinence.

2. Terminaison *ont*.

Rare dans l'anglo-français littéraire, cette terminaison est extrêmement commune dans la langue non littéraire ; nous ne trouvons en effet dans les ouvrages littéraires qu'un petit nombre de terminaisons en *ont* au présent de l'indicatif : *pont* dans le Saint Julien (80 r°) ; *vivont* dans les Heures de la Vierge (61 v°) ; et dans les Contes de Nicole Bozon : *parlont* (§ 136) et *enpernont* (§ 88). Les prétérits sont encore moins nombreux ; on trouve *precheront* dans les Heures de la Vierge (62 v°), et *ensourderont* dans Nicolas Trivet (2 r°). Nous n'avons trouvé aucune de ces formes à la rime, mais les cas de rime que nous avons déjà cités dans les terminaisons en *unt* suffisent à montrer que pour ces terminaisons, comme pour les autres, il n'y a pas eu en général déplacement de l'accent. Par conséquent il ne faut pas confondre ces désinences avec celle des imparfaits du subjonctif que nous avons trouvés dans Frère Angier et auxquels ils sont postérieurs de trois quarts de siècle probablement.

Ces désinences en *ont* qui nous occupent maintenant sont extrêmement fréquentes dans la langue diplomatique et politique : il nous est impossible de songer à donner tous ces exemple de terminaisons, leur nombre étant beaucoup trop considérable ; rien que dans les Statutes, nous en avons relevé environ trente et nous en avons omis ; leur nombre est au moins aussi grand dans les Rymer's Foedera ; et les ouvrages moins étendus, comme les Parliamentary Writs, les Literae Cantuarienses, les Lettres des Documents Inédits, etc., en ont proportionnellement. Trois temps seulement reçoivent cette désinence dans les Statutes et ouvrages analogues (Writs et Mem. of Parl.), ce sont le présent de l'indicatif, le présent du subjonctif et le prétérit. Par exemple, pour le premier de ces temps, nous trouvons dans le premier volume des Statutes *arivont*, *deschargeont* (1323, 192) ; pour le présent du subjonctif, nous avons *viegnont* (1335, 381 ; 13350, 317) ; pour le prétérit *conseilleront* (1321, 182). La date la plus reculée à laquelle nous trouvions des exemples de cette terminaison dans la langue purement politique est 1321, et il faut remarquer que, dans les Mem. Parl. 1305, alors que les terminaisons en *unt* sont spécialement nombreuses, les désinences en *ont* sont entièrement absentes.

Les premiers exemples que nous fournissent les Rymer's Foedera sont quelque peu plus anciens ; nous relevons le premier cas dans un traité de l'année 1297, second volume, p. 783 : le prétérit *vindront*. Ce sont du reste les mêmes temps que nous rencontrons dans Rymer, auxquels il faut cependant ajouter quelques imparfaits du subjonctif, que nous aurions peut-être dû classer avec la seconde espèce de désinence en *ont*, quoiqu'il ne soit pas très vraisemblable que ces formes présentent un déplacement de l'accent. Les présents de l'indicatif et du subjonctif, comme aussi les prétérits que nous trouvons chez Rymer's ne diffèrent en rien de tous ceux que nous avons cités ; nous nous contenterons de donner quelques-uns des imparfaits du subjonctif, comme *fuissont* (1338, V, 53) ; *tenissont* (1357, VI, 5).

Les autres ouvrages présentent un nombre plus ou moins considérable de ces formes ; dans quelques-uns, comme le Liber Rubeus de Scaccario, elle est même plus fréquente que toute autre désinence. Mais aucune des formes que nous avons relevées ne diffère des types que nous avons déjà cités, et conséquemment il est inutile d'en donner un plus grand nombre.

Dans les Year Books, *o* se rencontre déjà avec la valeur d'un *e* atone au commencement du XIV[e] siècle, comme dans *rendont* (30 Edw. I[er], 31) ; *diont* (*ibid.*, 241) ; on trouve cette graphïe aussi à l'imparfait du subjonctif ; *venisont* (30 Edw. I[er], 501). Ce n'est guère qu'à partir du règne d'Edward II que *o* tend à déplacer complètement les désinences que nous venons d'étudier, au présent de l'indicatif et du subjonctif, comme dans *volont* (3 Edw. II, 69) (Y), *puissont* (2 et 3 Edw. II, 169), (Y), etc. et au prétérit : *demanderont mistront* (2 et 3 Edw. II, 80), (Y), *entreront* (3 Edw. II, 193) (Y), etc. Désormais cette forme sera dans la langue légale des plus communes, plus fréquente que le simple *e* et que *u*, aussi employée que *ou* que nous allons voir maintenant.

3. Terminaison *ount*.

Nous avons déjà vu que la diphtongue *ou* peut prendre la place de la voyelle *u* ou *o* dans les désinences accentuées masculines de la première personne et la troisième personne du pluriel. Il est assez naturel par conséquent que le même fait se produise dans les ter-

minaisons féminines, c'est-à-dire lorsque la voyelle simple n'est elle-même que la graphie de l'atone posttonique.

On trouve ces désinences féminines en *ount* principalement au XIVe siècle; nous en avons bien quelques exemples dans certains auteurs du XIIIe siècle, mais il nous semble tout au moins probable que les quelques cas que nous rencontrons à cette époque doivent être attribués aux différents scribes et ainsi rejetés au siècle suivant. (Cf. Première personne du pluriel et troisième personne du pluriel).

Comme les désinences atones *unt* et *ont* dont elle est dérivée, elle est surtout fréquente au présent de l'indicatif et au prétérit; comme nous avons déjà cité un assez grand nombre d'exemples de formes analogues dans les paragraphes qui précédent, nous nous bornerons ici au minimum.

Pierre de Langtoft l'emploie assez souvent au présent de l'indicatif (comme *guyount*, I, 136, 6); le roman de Foulques Fitz-Warin en offre plusieurs exemples à ces deux temps; dans les Contes de Nicole Bozon, comme on peut le voir dans l'introduction de M. Paul Meyer, on en rencontre un nombre considérable; il en va de même des Chroniques de Nicolas Trivet, où ces terminaisons sont encore plus communes. Cependant il est évident que l'emploi de cette forme dépendait en grande partie de la fantaisie des scribes, car elle est entièrement absente de certains mss.; par exemple, nous ne l'avons pas relevée dans certains mss. des Proverbes de Bon Enseignement, ainsi dans le Bodley 761 (cf. par exemple le fol. 182 r° et *passim*).

La diphtongue *ou* avec valeur de voyelle muette est sensiblement plus rare dans la langue non littéraire. On serait peut-être tenté de croire que les terminaisons muettes *unt*, *ont*, *ount* sont entre elles, au point de vue du nombre, dans le même rapport que les terminaisons accentuées de la même forme; nous ne croyons pas qu'il en soit ainsi. La terminaison *ount* est comme terminaison atone proportionnellement plus rare que *ount*, terminaison accentuée; cependant elle se retrouve dans la plupart des recueils, mais uniquement à trois temps : le présent de l'indicatif et du subjonctif et le prétérit; on la rencontre un petit nombre de fois dans les Statutes, *poount*, *arrivount* (respectivement 1285, 96 et 1323, 192); de même dans les Parliamentary Writs, et une seule fois dans les

Mem. Parl. 1305, *priount*, § 276. Rymer en fournit quelques cas, eux aussi en petit nombre.

Somme toute, cette désinence est connue et assez peu employée. Elle se trouve au présent de l'indicatif, au présent du subjonctif et au prétérit.

Au contraire, elle est assez commune à ces mêmes temps dans les Year Books, surtout à partir de la seconde décade du XIVe siècle ; on peut la trouver antérieurement à cette date ; par exemple *diount*, *priount* se lisent dans le Year Book 31 Edward Ier (417 et 429) ; mais elle est surtout fréquente vers le milieu du XIVe siècle. Dans 17 et 18 Edward III (1343-1344), nous en trouvons un nombre considérable de cas ; elle devient plus commune que *o* et même que *e*, peut-être même aussi employée que *u*.

Dans l'ensemble de la littérature (au sens large du mot) anglo-française, *ou* est des plus rares en dehors des temps que nous venons de citer. M. Stimming cependant croit en trouver un exemple à l'imparfait au vers 601 de Boeve, *fuount*. A priori, cela peut nous sembler bien extraordinaire. Pour retrouver une désinence analogue dans la littérature, il faut aller jusqu'à Nicolas de Trivet qui nous donne *disount* au fol. 31 v° ; et encore ne sommes-nous pas sûrs que cette forme appartienne à l'auteur lui-même, et si elle provient du scribe, elle ne remonte pas plus haut que le XVe siècle. Même en dehors de la littérature, les exemples sont des plus rares en dehors du présent et du prétérit, et ce n'est que dans le Law French qu'on les trouve ; cette diphtongue se trouve employée de deux façons dans les Year Books, d'abord avec la voyelle ou diphtongue accentuée régulière, comme *poieount* (11 et 12 Edw. III, 399) ; *serreiount* (ibid., 363, 459), ou plus rarement sans cette diphtongue : *disount* (2 et 3 Edw. II, 15, 52).

Il est donc fort peu probable que l'exemple de Boeve soit un imparfait; le sens peut fort bien (mieux peut-être), s'accommoder d'un présent de l'indicatif, et cette désinence n'est pas rare à ce temps, comme nous l'avons vu [1].

Par conséquent, nous pouvons conclure que la diphtongue ne se rencontre jamais en dehors des trois temps que nous avons énu-

1. Voici le passage où se trouve cette forme :

Que quant il veient Boefs o le branc forbis,
Ensement il fuount com fet li mauviz.

mérés, sauf dans certains ms. du xv[e] siècle, et dans les Year Books qui ne sont peut-être pas plus anciens.

4. Terminaison *ant*.

Nous trouvons enfin dans un petit nombre d'ouvrages littéraires et de textes diplomatiques quelques terminaisons en *ant* qui nous semblent atones. On les rencontre surtout dans Boeve de Haumtone, au présent de l'indicatif et au prétérit, exactement comme pour les désinences atones en *u*, *o*, *ou*, que nous avons déjà étudiées.

Citons dans Boeve, *pussant* (au vers 1668), *descendant* (au vers 3200), *eurant* (au vers 3507). Pour une raison que nous ne comprenons pas, le savant éditeur, M. Stimming, a rétabli dans son texte pour les deux derniers seulement de ces exemples l'*e* étymologique.

Nous pensons que ces trois formes appartiennent au scribe de B, par conséquent qu'elles doivent être attribuées au xiv[e] siècle. Les seuls exemples que nous trouvions de cette terminaison en *ant* en dehors de la littérature appartiennent à ce siècle et se trouvent dans un tout petit nombre de textes.

Il nous semble évident que, comme nous l'avons vu, la terminaison *ant* accentuée est inconnue à l'anglo-français non littéraire ; nous n'avons rencontré qu'un seul exemple (celui de Rymer, cité plus haut) de la terminaison *ant* à l'imparfait du subjonctif. L'*a* des désinences en *ant* qu'il nous reste à citer peut donc être considéré comme atone. Elles sont du reste extrêmement rares ; les deux exemples que nous avons relevés sont *ensuant*, qui est un présent de l'indicatif et se lit dans Rymer (1351, V, 725), et l'imparfait de l'indicatif *voleiant* dans les Mem. Parl. 1305 (§ 392).

Cette désinence est tout aussi rare dans les Year Books : nous avons relevé *passant* (30 Edw. I[er], 221) ; *poiant* (17 et 18 Edw. III, 85), mais ces exemples isolés et éloignés l'un de l'autre pourraient à la rigueur passer pour des erreurs cléricales ; de toutes façons ils n'ont que peu de valeur probante.

Néanmoins nous croyons que l'anglo-français à connu et employé, assez rarement, il est vrai, une désinence atone *ant* et qu'elle appartient au xiv[e] siècle.

5. Terminaison *int*.

La graphie *int* n'a pas l'importance des désinences que nous venons d'étudier : d'abord, il ne peut y avoir aucun doute sur sa valeur, car on ne la trouve jamais rimant avec *int* accentué. L'*i* ici est certainement l'équivalent de l'*e* atone.

Le premier exemple de la désinence *int* qu'on puisse citer se lit dans le Saint Brandan : *vindrint* (au vers 355) ; mais il est certain que la responsabilité de cette graphie doit être laissée au scribe. Le ms. de l'Arsenal (vers 303) porte *vindrent*. L'on ne rencontre aucun autre exemple analogue à la troisième personne du pluriel avant le second tiers du XIII[e] siècle, et nous devons dire que même plus tard cette graphie reste toujours rare et limitée à certains auteurs : Boeve, chez qui on est toujours à peu près certain de rencontrer des exemples de toutes les irrégularités, a plusieurs troisièmes personnes du pluriel terminées en *int* : comme *siglint* (1891), *point* (1961) (de *poeir*) ; ce dernier exemple n'est pas très concluant, car *point* provient tout aussi vraisemblablement de *poient*, par la chute de l'*e* muet en hiatus. Dermot en a aussi quelques exemples ; c'est même l'auteur anglo-français qui en présente le plus grand nombre ; nous lisons dans ce poème : *baillerint* (619), *vindrint* (740), *demorirint* (803), *tindrint* (1339). On trouve aussi cet *i* dans certaines œuvres en prose : *issint*, dans Wil. Rishanger (p. 330). Le XIV[e] siècle a connu cette terminaison mais ne l'a pas employée souvent : *pleindrint* se trouve dans les Contes de Nicole Bozon (au § 121), *apellint* dans les Chroniques de Nicolas Trivet (au fol. 20 r°).

Voilà à peu près tout ce que nous avons rencontré dans les textes littéraires de ce siècle : comme on le voit, c'est peu et ne saurait se comparer pour la fréquence à ce que nous avons trouvé pour les terminaisons *unt*, *ont* et *ount*.

Il en va de même pour les textes non littéraires ; la désinence *int* ne se trouve que rarement et rarement dans les textes corrects, comme les Statutes, Jean de Peckham, etc. ; nous en trouvons quelques cas dans les Rymer's Foedera : *pusint* (1275, I, 885 ; 1357, VI, 48) ; un seul dans les Parliamentary Writs : *vindrint* (1301, 132) ; un autre dans les Mem. Parl. 1305 : *furint* (§ 12) ; et un nombre un peu plus considérable dans un mauvais texte des Historical and

Municipal Documents of Ireland (1292, p. 206 sqq) : *vindrint, distrint, lessint, pleyntrint*. La langue légale elle-même ne nous donne que fort peu d'exemples en *int*, par exemple *point* (22 Edw. Ier, 423) ; et une forme plus assurée : *velint* (2 et 3 Edw. Ier, 141) (Y). Comme on le voit c'est peu, et peu concluant.

On peut cependant admettre que cette forme assez rare a été employée depuis le milieu du XIIe siècle au XIVe siècle par un petit nombre d'auteurs ou de scribes.

6. Terminaison *ient*.

Nous avons encore à mentionner une autre terminaison, assez commune en anglo-français ; elle ne soulève pas, croyons-nous, les mêmes questions que les terminaisons précédentes : c'est la désinence en *ient*. Nous avons déjà vu que la troisième personne du singulier montre quelquefois une nouvelle désinence en *ie* distincte à la fois de la terminaison régulière de la première conjugaison et de celle de la seconde. Rappelons qu'on la trouve avec des verbes de II, de I et de IV.

C'est à cette désinence de la troisième personne du singulier que correspond celle dont nous avons maintenant à nous occuper. Dans les œuvres littéraires, les exemples de *ient* sont peu nombreux et peu concluants. Dans le *purprenient* du Psautier de Cambridge (78, 8) et le *requiergient* des Quatre Livres des Rois (III, 18, 24), l'*i* peut s'expliquer comme servant à exprimer la mouillure de la consonne nasale, ou comme partie de la chuintante. Cette explication possible n'est pas bien satisfaisante ; surtout elle ne peut s'appliquer à des formes comme *annuncient* des Quatre Livres des Rois (III, 22, 13), ni à *devient* (= deivent) que l'on trouve très fréquemment (le premier exemple, à notre connaissance, se trouve dans le Manuel des Péchés, au vers 7909). Nous avons tout d'abord été tentés de regarder ce dernier exemple comme une faute de lecture pour *deivent* (*deuient* et *deiuent* pouvant se confondre très aisément) ; mais le nombre de ces formes dans les œuvres littéraires nous a fait longtemps hésiter à accepter cette explication. La graphie dans certains manuscrits est absolument claire, voir par exemple *devient* au vers 50 de la Geste des Dames.

L'examen des autres écrits anglo-français a eu raison de nos doutes ; dans la langue politique, diplomatique, etc., cette même

forme et des plus communes et se trouve dans la plupart des recueils, même les plus corrects.

Il est assez difficile de croire que la même faute se soit répétée si souvent dans toutes sortes de textes. Dans la majorité des cas, il est impossible de nier que *ient* ait été écrit : l'examen de plusieurs manuscrits nous l'a prouvé ; d'un autre côté, il est aussi difficile d'admettre qu'un nombre considérable de copistes indépendants les uns des autres aient commis un nombre considérable de fois la même faute ; cela est spécialement difficile à admettre pour les scribes qui ont copié les Statutes, car il est visible que les différentes copies qui composent le recueil ont été faites avec le plus grand soin ; il nous reste donc à admettre qu'un grand nombre des formes *devient* doivent être regardées comme ayant réellement la terminaison *ient* ; nous le croirons surtout des exemples que nous trouvons dans les Statutes (cf. 1285, 30 et passim).

Les autres exemples de désinences en *ient* ne peuvent pas nous donner autant de doutes ; nous remarquons d'abord que les Statutes ne nous montrent cette désinence qu'après une lettre mouillée, par exemple, dans le premier volume : *veignient* (1283, 54) ; *esparnient* (1285, 96) ; *voillient* (1340, 284) ; dans le second volume, nous trouvons d'abord ce dernier exemple (1379, 14) ; et aussi *çoillient* (1377, 2).

Il en va à peu près de même pour Jean de Peckham qui n'emploie cette désinence que dans *voyllient* (1284, 565). Rymer, il est vrai, nous fournit des textes où l'emploi de cette terminaison est beaucoup plus étendu ; on trouve chez lui l'*i* après toute sorte de thèmes et à toutes sortes de temps : des présents de l'indicatif, des présents du subjonctif, des imparfaits du subjonctif, comme *touchient* (1289, II, 448) ; *perdient* (1297, II, 764) ; *eussient* (1360, VI, 163).

Quant aux autres textes, cette terminaison, tout en étant moins fréquente, n'est pas rare : on la trouve dans les Literae Cantuarienses (1343, 728) ; dans le Blacke Booke of the Admiralty, dans les Royal Letters Henry IV (1339, 8), etc.

C'est donc bien, avec certaines restrictions, une nouvelle désinence de la troisième personne du pluriel qu'on rencontre dans toutes les catégories de textes anglo-français ; elle y date du commencement du XIIIe siècle et se rencontre jusqu'à la fin du XIVe siècle ;

elle affecte le présent de l'indicatif ou du subjonctif, d'abord des verbes présentant comme dernière consonne du radical une lettre mouillée, puis du verbe devoir qui nous donne un nombre considérable d'exemples, enfin de quelques autres verbes. Les autres temps sont extrêmement rares.

7. Redoublement de la voyelle atone.

On pourrait très légitimement considérer comme un cas de déplacement de l'accent après redoublement de la muette de la terminaison le *aresteent* de Saint Auban, vers 1466 (4 syllabes ?), à moins que l'on ne considère simplement cette forme comme copiée sur les formes régulières : *effréent* (ibid., 5) ; *chéent* (ibid., Rubrique, fol. 36 r°) ; *assiéent*, Li Vers del Juise (ms. B, vers 120) [1].

Cependant les textes politiques et diplomatiques nous offrent un certain nombre de cas où la muette est écrite deux fois ; nous avons déjà eu l'occasion de citer *deschargeont* dans le premier volume des Statutes (1323, 192) ; mais par cette forme la présence de l'*e* est justifiée par le *g*.

Cette explication ne saurait s'appliquer à quelques autres exemples qui se lisent dans les Rymer's Foedera; citons: *seieunt* (= seient) qui se trouve à la date 1289 (II, 448) ; *jureont*, à la date 1349 (V, 661) et *chivacheont* à la date 1368 (VI, 594). Ces différentes terminaisons n'ont que peu d'importance.

Nous aurions peut-être pu créer pour la troisième personne du pluriel, comme pour la seconde, une classe de monstres. Elle aurait surtout compris ces troisièmes personnes qui montrent *s* et *z* après le *t*. Ce sont tantôt des désinences masculines, comme *istronts* qui se lit dans Rymer (1268, I, 858) ; *serrontz* dans le même recueil (1376, VII, 706), ou des désinences féminines comme *feicentz*, toujours dans Rymer (1351, V, 719).

Nous n'accordons évidemment aucune valeur à ces exemples qui sont du reste extrêmement rares.

1. On peut probablement rapprocher les différentes formes que nous venons de citer de *feent* (faire) qu'on lit dans le Jonas. Cf. Marchot, Zeitschrift, XXII, 401.

Terminaison en *e(a)ient*.

Il nous reste à parler d'une autre sorte de terminaison féminine dans laquelle la voyelle atone est précédée de la diphtongue *e(a)i*.

1. *Extension de cette terminaison.*

Régulièrement, cette terminaison se rencontre aux troisièmes personnes du pluriel de tous les imparfaits de l'indicatif et de tous les conditionnels, du présent de l'indicatif de certains verbes (comme voir), du présent du subjonctif d'avoir et d'être.

Ce sont les seuls temps qui, dans les œuvres littéraires, se rencontrent avec cette terminaison, et ils la conservent toujours. Mais en outre cette terminaison a un emploi particulier et irrégulier dans les ouvrages qui n'appartiennent pas à la littérature. On la trouve assez fréquemment comme désinence de l'imparfait du subjonctif ; les Statutes nous en offrent quelques exemples : *fuysseint* (1285, I, 103), forme qui se trouve encore dans les Parliamentary Writs (1325, II, 717, deux fois). On la rencontre aussi à d'autres temps : au prétérit, par exemple *vindreint*, employé dans les Rymer's Foedera (1297, II, 783) ; au présent du subjonctif comme *puissoient*, répété trois fois dans le Liber Albus (1314, 418); même au présent de l'indicatif dans les Statutes : *areisteint* (1297, I, 132). On doit probablement rapprocher cette dernière forme de *aresteent* (cf. supra) dans laquelle l'hiatus a pu développer un *i*.

Cette désinence est extrêmement commune dans la langue légale et se trouve employée d'une façon irrégulière, surtout avec deux temps : l'imparfait du subjonctif et le prétérit ; pour le premier de ces temps, on trouve principalement, comme dans la langue politique, *fusseynt* (par exemple 33 et 35 Edw. Ier, 525), *pleyndreynt* (id. 253), *vindereynt* (1 et 2 Edw. II, pp. 10, 20, 23, forme attestée par les trois mss.), *tiendreynt* (2 et 3 Edw. II, 141, donnée par Y), etc. Il nous est impossible de savoir s'il y a eu, en même temps qu'un changement de désinence, déplacement de l'accent ; il paraît tout au moins probable que la désinence n'est pas simplement une graphie de la muette.

2. *Les formes de cette terminaison.*

a) La voyelle posttonique.

Le phénomène le plus général que nous puissions observer à propos des troisièmes personnes du pluriel terminées par voyelle ou,

plus souvent, diphtongue plus *ent*, consiste dans la chute de la voyelle atone finale ; c'est ce que nous avons déjà étudié à la première et à la seconde personne du singulier. Nous allons maintenant voir si cette chute de l'atone en hiatus s'effectue ici dans les mêmes conditions que précédemment; comme le nombre des exemples fournis par la troisième personne du pluriel est beaucoup plus considérable que ceux que nous avons rencontrés aux deux autres personnes, nos conclusions seront plus faciles à tirer et plus sûres.

Comme nous l'avons fait auparavant, nous étudierons tout d'abord ce qui se passe au XII[e] siècle, puis pour les deux siècles suivants, nous examinerons successivement les désinences de l'imparfait de l'indicatif et du conditionnel, puis celles du subjonctif.

XII[e] SIÈCLE

Dans tous les ouvrages composés au XII[e] siècle, nous pouvons aisément relever de nombreux exemples montrant que les désinences en *eient*, *ouent*, sont régulièrement conservées sous leur forme dissyllabique; ils sont si communs, depuis le Cumpoz jusqu'à Guischart de Beauliu, que nous n'en citerons aucun.

Pendant cette période les cas d'amuissement de l'*e* sont par conséquent très rares et ne se produisent que pendant le dernier tiers de ce siècle. Le premier que nous ayons rencontré se lit dans les Légendes de Marie d'Adgar (1160) ; on trouve dans cet ouvrage (V R, 96) le conditionnel *requerreint*, et cette forme est assurée par la mesure du vers :

Pardun requerreint de quer parfit.

Cet exemple n'est pas des plus probants, le vers étant de toutes façons un vers faux; peut-être faut-il lire *querreint*.

Dans Horn, les cas d'amuissement de l'*e* sont un peu plus nombreux ; on trouve des imparfaits et des conditionnels de même que quelques présents du subjonctif ; citons quelques-uns de ces cas :

Présent du subjonctif (vers 465) :

Dicest mester od lui ovoil quil seient servant.

Imparfait de l'indicatif (vers 2690) :

Quil alleient a Senburc pur esbanciement.

Conditionnel (vers 2691), (exemple douteux ; faut-il lire be-vereint ou be-vrei-ent ?) :

Si bevereient od lui e bon vin e piment.

Mais les présents de l'indicatif dans lesquels la voyelle muette de la terminaison est en hiatus avec la voyelle du thème ne présentent jamais la synérèse; de plus, même aux temps que nous venons de citer, la forme correcte est de beaucoup la plus commune (cf. par exemple les vers 48, 176, 433, 877, 1370, 2546, 2548, 2828, 3908). Il y a même dans ce poème un exemple très curieux qui montre la forme étymologique employée à côté de la forme abrégée au même temps (vers 2692) :

Et *joerei(e)nt* (2 syll.) as eches, *orreient* (3 syll.) harpement.

Dans la Chronique de Jordan Fantosme, la proportion des formes sans *e* atone et des formes étymologiques est peut-être un peu plus forte que dans Horn ; l'*e* atone disparaît dans trois cas au présent de l'indicatif, au vers 491 :

Kar li Escot me guerreient sans nule manaie.

Au vers 1175 :

Femmes fuient al muster, chascune fud ravie.

Enfin au vers 1947 :

Issi cumveient le rei de si qu'a Westmuster.

De l'autre côté, les formes régulières sont très nombreuses ; on en pourrait citer une trentaine (cf. vers 132, 431, 1495, 1496, 1844, 1940, 1945). Quoique encore assez peu communes, les formes abrégées marquent un très grand progrès, si on peut dire, sur le poème de Horn. Il en va de même aux autres temps, quoique d'une façon moins remarquable peut-être, excepté au présent du subjonctif qui semble conserver toujours très régulièrement sa voyelle atone (cf. vers 1357, 1995) ; cela peut n'être qu'une coïncidence.

A l'imparfait et au conditionnel, nous trouvons un nombre considérable de cas d'amuissement de l'*e*: en voici quelques-uns :

Ki lur honurs teneient del rei demeine (10 syll.), 691.
Ne saveient porter armes a lei de chevalier, 1003.
Il esteient plus de lui par miliers e par cent, 1042.
Flamenc esteient hardis et mult acuragiez, 1215.
Kar il saveient mult bien li reis ert mult hardi, 1658.

Les vers qui nous attestent les formes avec atone syllabique sont à peine plus nombreux (cf. 433, 643, 923, 935, 1342, 1657, 1944, et quelques autres).

Nous trouvons une preuve de la diffusion des formes abrégées dans le fait qu'un écrivain aussi soigneux que Sœur Clémence de Barking ne les évite pas entièrement ; on trouve chez elle (vers 1339) :

Tost mavreient les oilz fors becchie.

Mais chez elle, comme dans les plus corrects des écrivains de la fin du XIIe siècle, ces formes sont rares ; quelques-uns même, comme Guillaume de Berneville, les ignorent absolument (cf. Vie de Saint Gilles, imparfait de l'indicatif, vers 69, 85, 1065, 1276, 1735, 1741; présent du subjonctif, 1627, 1792 ; présent de l'indicatif, 93, 459, 715, 929, 1044, 1561, 1527). Il en est de même de Renaut de Montauban.

XIIIe ET XIVe SIÈCLES

Au siècle suivant, il n'en va pas tout à fait de même ; nous allons voir pendant les premières années de ce siècle le nombre des formes régulières décroître d'une manière extrêmement rapide. Remarquons tout d'abord qu'il n'y a qu'un tout petit nombre d'auteurs qui pendant cette période ne connaissent que la terminaison dissyllabique. Ce sont du reste les deux auteurs dont nous avons fait remarquer la correction pour la première personne du singulier : Robert de Gretham, dans ses Évangiles des Dompnées (cf. 23 r°, 39 r°, 65 r°, 77 v°, etc.), et Denys Pyramus (cf. vers 435, 7 syll., 4111). Ils sont exceptionnels, et tous les autres présentent un nombre plus ou moins considérable de formes d'où l'*e* en hiatus a disparu.

A. Imparfait et conditionnel.

Les poèmes de Chardri nous montrent encore ici une progression remarquable pour ces formes; dans le Josaphat, le nombre d'imparfaits et de conditionnels qui ont retenu l'*e* atone en hiatus est encore assez considérable, et nous pouvons en trouver plusieurs attestés par la mesure du vers. Les imparfaits réguliers de la première conjugaison se rencontrent avec une terminaison dissyllabique dans deux endroits : *lermoent* au vers 632 ; *quidoent* au vers 2613 :

Les oiz lermoent plus k'asez ;
E quidoent ke il dormeit !

Les imparfaits et conditionnels en *eient* peuvent nous donner évidemment des exemples encore plus nombreux : les terminaisons dissyllabiques sont assurées entre autres par la mesure des vers 1647, 1801, 1962, 2387, 2646. Voici ces cinq vers :

E kil amei(e)nt de fin quoer,
Les puceles estei(e)nt lé [1] ;
Ki duneient mut grant odur ;
Ki venei(e)nt vers nostre lei ;
Estrangement estei(e)nt lé [1].

Les cas d'amuissement dans ce poème sont légèrement plus nombreux que les formes normales : on en rencontre aux vers 313, 560, 1003, 1294, 1545, 1648 (?), 1923, 1956, 1972, 1997, 2627, 2635, et quelques autres encore.

Nous ne citerons qu'un petit nombre de ces vers :

Li diseint ke crestien esteit, 313 ;
A tuz ki le vuleint amer, 560 ;
Quant il aveint issi pleidé, 1003.

Les Set Dormans ne nous fournissent aucun exemple montrant la persistance de l'*e* atone aux imparfaits étymologiques de I ; les autres au contraire sont assez communs ; on en rencontre des exemples aux vers 127, 161, 452, 772, 777, 859, que nous donnons dans cet ordre :

1. Lé est monosyllabique dans Chardri.

Ki ne vulei(e)nt aürer;
Bien savei(e)nt ke ceste vie;
Quant avei(e)nt icest respit;
E vulei(e)nt en tute guise;
E ceus ki vendrei(e)nt apres;
E disei(e)nt par fole emprise.

Mais le nombre de cas de synérèse ou d'amuissement a augmenté dans de fortes proportions : 118, 155, 160, 246, 459, 461, 663, 672, 706, 796, 881, 936, 1139, 1553, 1763, 1811, 1825; voici quelques-uns de ces vers :

Les uns sembloent cauve suriz;
Cil ki aveint feble curage;
E quank'il poeint aramir;
Aveint a primes trespassé.

Enfin le Petit Plet ne nous donne qu'un seul cas montrant la persistance de l'*e* atone ; on le voit au vers 72 :

Mut chanteient a grant duçur.

Au contraire, les formes irrégulières sont assurées au moins dans quatre cas, aux vers 65, 264, 474, 848 :

E si esteint li arbre haut;
Mut en purreint venir granz pertes (lire purreit ?);
Ki me soleient fere cumpainnie;
D'autre le freint, ci cum jeo crei.

Il y a donc dans les trois poèmes de Chardri une progression réelle, le nombre de formes sans *e* augmente d'un poème à l'autre constamment; et quoique nous n'attachions qu'une importance médiocre aux proportions nous pouvons résumer par quelques chiffres les résultats auxquels nous sommes arrivés : pour 100 terminaisons de la troisième personne du pluriel de l'imparfait ou du conditionnel, on trouve environ 60 cas d'amuissement de l'*e* atone dans le Josaphat, 68 dans les Set Dormans et 75 dans le Petit Plet.

Pour ce qui est des poèmes de Frère Angier, les deux formes es rencontrent (cf. Miss M. K. Pope, p. 23); nous ne connaissons pas le rapport de ces deux formes. Dans le Saint Edmund, le nombre des formes abrégées est supérieur à celui des formes correctes et le

rapport entre les deux formes est sensiblement le même que dans le Petit Plet ou au moins que dans les Set Dormans. Les formes correctes se trouvent aux vers 114, 156, 810, 1398, 1607, 1914, 1915 et quelques autres moins sûrs [1].

Les formes abrégées se trouvent assurées dans un nombre à peu près double de cas ; on les rencontre aux vers suivants: 148, 244, 249, 335, 368, 431, 1032, 1093, 1133, 1154, 1381, 1457, 1759, 1913, 1921, 1998 [2].

Il est assez difficile de se rendre compte de ce qui se passe dans le poème de Saint Auban; la plupart des vers où apparaissent des troisièmes personnes du pluriel de l'imparfait et du conditionnel ont une mesure incertaine ou bien ces verbes y sont placés à l'hémistiche ; par conséquent les éléments douteux sont trop nombreux pour que nous puissions avoir une idée même approximative de l'état de ces terminaisons dans le poème. Il y a malgré cela quelques exemples assez sûrs pour que nous n'ayons aucun doute sur l'existence de ces deux formes de la désinence. Les vers 162 (*savoient*), 168 (*estoient*), 1697 (*estoient*), 1738 (*amerroient*), 1740 (*ociroient*) nous donnent des exemples à peu près certains de terminaisons dissyllabiques ; par contre, les vers 239 (*disoient*), 1371 (*estoient*), 1380 (*estoient*), 1760 (*estoient*) nous semblent aussi probants en faveur des terminaisons monosyllabiques. Notre impression toutefois est que les premières sont plus nombreuses.

Les mêmes doutes nous poursuivent pendant la fin du XIII[e] siècle et pendant le XIV[e] ; il faut remarquer toutefois que les *e* sont écrits assez communément. Sont-ils purement graphiques ? Cela est possible ; cependant quand il nous arrive de rencontrer un poème dont la versification est à peu près régulière, nous avons la preuve que l'*e*

1. Aveient de ces treis parties ; 114.
Morz voleient estre a lur voil ; 156 et 810.
Si feseient tute la nut ; 1398.
Si feseient tut li baron, 1598.
Kil les vendreient assaillir ; 1607.
Kant errouent od lur navie ; 1914.

2. Nous citerons ici quelques-uns de ces vers :
Qu'il aveient en tens grant plenté; 244.
Grant doel en aveient e grant ire ; 249.
Un rei aveient, ço fu le veir; 431.
Kant par ci feseient lur repaire ; 1032.
Kant la niet aveient apresté; 1381.

comptait assez souvent dans la mesure du vers ; par exemple, dans le Siège de Carlaverok, *avoient* a trois syllabes au vers 56 et les exemples que nous fournit le poème sur le Prince Noir sont encore plus nombreux (cf. Miss Pope, Introduction, p. xi). On peut aussi relever quelques exemples assez douteux, pour dire le moins, de désinences probablement régulières, dans la Chronique de Pierre de Langtoft (cf. I, 12, 28). Remarquons encore que des quatre mss. de ce poème, trois, A, C et D, omettent le plus souvent la lettre muette, mais le quatrième et le meilleur, B, la conserve le plus souvent.

Il résulte évidemment de ce que nous venons de dire que les terminaisons abrégées doivent être extrêmement nombreuses après la seconde moitié du XIIIe siècle ; en fait, elles deviennent la règle, et nous n'observons ici une recrudescence de terminaisons étymologiques à aucun moment du XIVe siècle, comme nous avions cru le faire pour la première personne du singulier.

Nous ne citerons que quelques exemples des formes que nous avons relevées pendant cette période et qui montrent que la terminaison de la troisième personne du pluriel des deux temps qui nous occupent est le plus souvent monosyllabique ; nous choisirons les exemples qui nous ont semblé les plus sûrs. On lit par exemple *feseint* au folio 50 r° de la Genèse Notre-Dame ; *voleint* au vers 109 de la Plainte d'Amour ; *aveint* au vers 530 du même poème ; dans William de Waddington, ces désinences qui montrent *eint* avec la valeur d'un monosyllabe sont en nombre considérable ; *poeint* par exemple au vers 2262, *esteint* au vers 3781. Ces formes semblent d'ailleurs se multiplier dans les poèmes de la fin du XIIIe siècle ; quelques-uns sont douteux évidemment, et peuvent provenir des scribes du siècle suivant. Il y en a cependant beaucoup que nous n'avons aucune raison de rejeter, comme *feseint* au folio 61 v° des Heures de la Vierge, *aleint* dans l'Erection des Murs de New Ross ; ou encore *quidount* au vers 984 de Dermod et *deveint* au vers 1274 du même poème, pour ne citer que quelques formes.

Le même état de choses se remarque au XIVe siècle ; nous ne pouvons songer à allonger notre liste d'exemples, trop longue déjà ; qu'il nous suffise de dire que les exemples douteux de tout à l'heure pourraient trouver place ici, comme représentant les habitudes des scribes de cette époque. En un mot, assurées ou non par la mesure,

les désinences en *eint* sont de beaucoup les plus communes ; on les trouve dans l'Apocalypse (*diseint*, α, 108) ; dans la Chronique de Pierre de Langtoft (cf. par exemple *aleynt*, I, 12, 28 ; et toute la laisse I, 90, 25 et *passim*), dans Foulques Fitz Warin (*devereient*, 16 ; *defendreynt*, 20 et *passim*). Enfin ces désinences sont à peu près les seules qu'on rencontre dans les Contes de Nicole Bozon, dans la Chronique de Nicolas Trivet, dans les Vies de Saints du même auteur [1] (Vie de Saint Richard, vers 435, 597, 755, 1676). C'est assez dire que les désinences incorrectes ont tendu à devenir la règle depuis le commencement de la moitié du XIII[e] siècle, et que, sauf quelques exceptions, la forme étymologique est devenue extrêmement rare au siècle suivant.

Il nous faut cependant faire une remarque qui ne manque pas d'importance. Comme nous l'avons dit les *e* syllabiques ne semblent pas augmenter de nombre pendant le XIV[e] siècle ; mais il est évident qu'au moins certains scribes de cette époque l'écrivent plus fréquemment qu'on ne le faisait à l'époque précédente. Cela est si vrai que nous avons trouvé des exemples où cette voyelle a été écrite et où elle ne compte pas dans la mesure du vers. Nous sommes alors tentés de croire qu'elle a été rétablie par les scribes, alors même que les auteurs qui étaient leurs contemporains ne donnaient pas à cet *e* sa valeur syllabique.

Pour donner par conséquent une conclusion complète, nous dirons que l'*e* qui avait disparu de la prononciation dans les conditions que nous avons exposées s'est trouvé rétabli dans un certain nombre de cas dans l'écriture par certains auteurs ou scribes du XIV[e] siècle.

B. Présent du subjonctif et de l'indicatif.

Les troisièmes personnes du pluriel du présent du subjonctif et de l'indicatif pour lesquelles l'*e* muet de la désinence se trouve en hiatus n'ont pas été soumises à la réduction que nous étudions au même degré que les mêmes personnes de l'imparfait et du conditionnel ; cela est surtout vrai du présent de l'indicatif qui, comme nous le verrons, ne montre que très rarement des formes d'où l'*e*

1. Nous trouvons un exemple où l'*e* en hiatus est gardé dans la Vie de Saint Richard (contre quatre au moins d'où il a disparu) au vers 704 :

Car net esteient de conscience.

atone a disparu. Ce fait seul suffit à montrer que l'amuissement de l'*e* n'est pas un fait purement phonique.

Nous n'insisterons pas sur les deux auteurs, Robert de Gretham et Denys Pyramus, que nous avons jusqu'ici trouvés toujours très corrects sur ce point; ils ne présentent aucune forme abrégée au subjonctif et à l'indicatif. Dans les trois poèmes de Chardri, les formes régulières restent toujours plus communes que les formes incorrectes; c'est ainsi qu'on trouve pour le premier de ces temps :

De ce seient trestuz tut prest;	Josaphat, 558 ;
Od lu seient e jur é nut;	Josaphat, 1780 ;
U les enfans seient alez ;	Set Dormans, 681 ;
Seient sumuns demain au jor ;	Set Dormans, 686.

Le Petit Plet ne nous a donné aucun exemple pour ce temps.

Les vers qui montrent une désinence dissyllabique au présent de l'indicatif sont beaucoup plus nombreux et nous nous contenterons d'un petit nombre de références; *dient* comptant pour deux syllabes se rencontre très communément, aux vers 1280, 2553, 2672 du Josaphat; 611, etc., des Set Dormans; 830, etc., du Petit Plet; *poent* n'est guère moins commun (cf. v. 340, 347 des Set Dormans; 489, du Petit Plet). On trouve encore un nombre assez considérable d'autres verbes, *veient*, *prient*, *fuient*, *establient* (cf. Set Dormans, 445, 361, 1805).

Les cas de synérèse ou d'amuissement sont beaucoup moins communs même au subjonctif. On trouve dans le Josaphat *seint* au vers 1769 :

Curteises seint et enveisées.

Un autre exemple, beaucoup plus douteux, se rencontre dans les Set Dormans, au vers 1595 :

E huni seint ki par enfance,

où il faut lire avec O le singulier *seit*[1] ; comme on le voit, le nombre de formes abrégées est des plus restreints. Il est relativement encore

1. Le singulier rétablit la mesure dans le vers qui suit (1596) :
Nus volt (au lieu de : voelent) mettre en autre créance.

moindre pour les troisièmes personnes du présent de l'indicatif : Josaphat nous donne *dient*, au vers 2809 :

E dient ke l'autre li enveit,

les Set Dormans : *poent*, *esmaient*, respectivement aux vers 1224, 1608 :

La u il poent aver mestrie;
E ne s'esmaient de nule ren.

Comme on le voit, nous sommes ici fort loin des proportions que nous donnions pour cette même terminaison à l'imparfait et au conditionnel ; l'*e* muet se maintient bien mieux au présent de l'indicatif et à celui du subjonctif qu'aux deux autres temps. Ce n'est du reste pas dans les poèmes de Chardri seulement que nous pouvons le remarquer; le Saint Edmund nous fournit un plus grand nombre d'exemples que les autres ouvrages de cette époque, et l'usage que suit l'auteur est à peu près celui que nous avons observé dans Chardri. Au subjonctif, les désinences régulières sont nombreuses (cf. 1041, 1047, 3794), mais beaucoup plus rares que pour le présent de l'indicatif (cf. v. 205, 320, 519, 817, 1102, 1122, 1391, 1392)[1].

Les formes abrégées au contraire sont assez rares; d'après nos calculs, les présents du subjonctif réguliers sont quatre fois, les présents de l'indicatif douze fois plus nombreux que les formes irrégulières des temps correspondants (cf. v. 47, 1060)[2].

Dans le Saint Auban, nous trouvons plusieurs subjonctifs et de nombreux présents de l'indicatif qui ont une désinence dissylla-

1. Kil s'entredient verite ; 205
Avant enveient la rascaille ; 320
E cels deprient Deu le grant ; 519
Plurent, crient e tel doel funt ; 817
Tuz se gréent granz e petiz ; 1102
E dient tuz : Bien est a faire ; 1122
As esches gewent e as tables ; 1391
Dient respiz e cuntent fables ; 1392
E mult seient ben ustilez ; 1041
E de la mer seient apris ; 1047
Quil les seient (a) forteresce. 3794

2. De joye les oyent e de gré.
En autres deus seient lur herneys.

bique, par exemple aux vers 1026, 1363, 1716; 664, 1067, 1289, 1332, 1464, 1597.

Mais seuls les présents du subjonctif, et encore très rarement, nous montrent la chute de la voyelle muette, comme au vers 731 :

Mal aient Deu pere u fust u ki de metal sunt.

Dans les autres auteurs de la fin du XIIIe siècle, nous trouvons souvent que l'*e* atone a persisté au moins dans la graphie; il est le plus souvent impossible de dire s'il reste aussi dans la prononciation : citons cependant comme un exemple peu douteux le *eyent* du vers 332 de la Plainte d'Amour :

Mes que il eyent bon chevaus ;

Le Siège de Carlaverok et le poème du Prince Noir ne nous offrent aucun exemple; la forme précédente est peut-être le dernier exemple dont nous puissions être sûrs. Il est vrai que nous pouvons concevoir autant de doutes sur la plupart des formes qui se présentent à nous sans leur *e* étymologique ; si nous nous en tenons aux graphies que nous donnent les manuscrits, ce qui semble être notre unique ressource au XIVe siècle, nous voyons qu'à cette époque le nombre de présents de l'indicatif ou du subjonctif qui ont la forme abrégée est beaucoup plus considérable que les autres; citons rapidement : *eint* au vers 16 du Saint Nicolas; *seint* qu'on rencontre partout: Apocalypse, Dermod, Pierre de Langtoft; *veint* de voir, au vers 843 de la Satire sur le Siècle, au § 5 des Contes de Bozon; *pount* ou *point* de pouvoir, au vers 132 de Dermod et au § 119 de Bozon; et plusieurs autres formes qu'il serait peu utile d'énumérer ici.

Par conséquent, il ressort de ce que nous venons de voir que l'amuissement de l'*e* de la terminaison ne s'est pas généralisé aussi vite au présent du subjonctif qu'à l'imparfait et au conditionnel; que vers le milieu du XIIIe siècle, et peut-être plus tard, les désinences monosyllabiques pour ce temps restent exceptionnelles; c'est le XIVe siècle seulement qui nous montre un emploi à peu près constant des terminaisons sans muette. Ceci s'applique aussi à un certain nombre de terminaisons analogues du présent de l'indicatif, avec cette restriction toutefois, que l'amuissement de la voyelle muette est plus rare encore et plus tardive qu'au présent du subjonctif.

Avant de quitter les œuvres littéraires, nous pouvons ajouter une observation qui ne manque pas d'importance. Nos conclusions sur la désinence en diphtongue plus *ent* auraient été quelque peu différentes si, au lieu d'étudier les textes mêmes, nous n'avions observé que les habitudes des scribes. On peut remarquer en effet que la plupart des manuscrits écrits après le commencement du XIIIe siècle nous montrent un amuissement systématique de la muette avec, le plus souvent, une régularité qui est inconnue aux écrivains de la période à laquelle appartient le manuscrit. Cette contradiction ou divergence entre l'usage des scribes et celui des écrivains a certainement une signification. Elle montre qu'assez longtemps avant que la terminaison diphtongue plus *ent* ait été généralement acceptée comme monosyllabique dans la langue littéraire, elle avait pris cette valeur dans la prononciation. Les scribes, comme il est naturel, sont donc en avance sur les auteurs, car ils expriment les habitudes actuelles du dialecte, alors que ces derniers emploient une langue littéraire, c'est-à-dire teintée d'archaïsme. Certains scribes du XIVe siècle au contraire rétablissent souvent cet *e*.

Une conséquence assez rare de la chute de cette voyelle atone, mais qui montre bien les progrès faits par l'amuissement à ces troisièmes personnes du pluriel, c'est la nasalisation de la diphtongue accentuée ; nous ne rencontrons d'exemple assuré de ce phénomène que dans un seul auteur qui est du reste généralement fort incorrect : on pourrait par conséquent ne voir qu'une rime pour l'œil, dans les deux exemples suivants : *esteint* (: ceint), Apocalypse, β, 52 ; *diseint* (: ensement), ibid., β, 252.

Quoique isolés, ces deux exemples ont une certaine signification ; ils montrent que la forme abrégée est devenue la forme normale et a réussi en certains cas à faire oublier celle-ci.

La question est beaucoup moins compliquée dans les textes non littéraires ; d'abord la versification ne peut plus nous venir en aide puisque évidemment tous les textes sont en prose ; mais par contre, si nous perdons un moyen de contrôle bien douteux en anglo-français, nous avons sous les yeux des textes qui datent de l'époque à laquelle ils ont été écrits ; ce qui va rendre nos conclusions à la fois plus faciles à tirer et d'une portée plus limitée. Les formes que nous allons relever et que nous allons analyser ne nous font connaître qu'une chose : l'orthographe ; nous n'y trouvons

aucun renseignement sur la prononciation et ce dernier point est infiniment plus important que l'autre [1].

La moindre étude des textes diplomatiques et familiers nous montre très clairement que dans l'immense majorité des cas l'*e* en hiatus est conservé dans l'écriture.

Nous avons relevé dans les textes les plus importants toutes les désinences en (*e*)(*a*)(*o*)*ient*, et nous avons trouvé que la proportion en faveur des graphies étymologiques est énorme dans la majorité des textes. Dans les Statutes nous n'avons rencontré en tout que quatre imparfaits et trois conditionnels sans l'*e* étymologique ; aucun présent du subjonctif ne prend la forme abrégée ; les exemples sont les suivants : *poeint* (1278, I, 50 et 1318, I, 177); *soleint* (1305, I, 144); *voleint* (1360, I, 369); *deveroint* (1311, I, 163); *vendroint* (1315, I, 175); *voudreint* (1344, I, 301).

Il n'est pas exagéré de dire que les formes régulières sont environ de vingt à trente fois plus nombreuses. Il en est de même pour les Parliamentary Writs, qui ont en tout trois formes en *eint*, deux imparfaits et un conditionnel, tandis que les autres formes sont plus nombreuses.

Les Early Statutes of Ireland et les Acts of Parliament of Scotland ne nous ont donné aucun cas d'irrégularité.

D'autres textes en présentent proportionnellement davantage, quoique les formes régulières l'emportent de beaucoup sur celles qui ne le sont pas.

Le Mem. Parl. 1305 a trois formes sans atone, ou très peu plus : *feseint*, § 153 ; *esteint*, § 127 ; *purraint*, § 48. Rymer en a un plus grand nombre, une vingtaine au plus, croyons-nous : *poaint* (1274, II, 32 ; 1348, V, 613); *auroint* (1259, I, 675); *vodreint* (1330, IV, 453). Nous en trouvons aussi des exemples isolés dans les autres textes, par exemple les Lettres de Jean de Peckham où elles sont, tout en restant toujours exceptionnelles, proportionnellement plus nombreuses que dans les Statutes ou que dans Rymer ; dans le Registrum Malmesburiense, les Royal Letters. Nous n'en relevons aucun exemple dans les Literae Cantuarienses.

On peut encore trouver, mais seulement dans les textes les plus incorrects, et encore rarement, des formes qui ne se rencontrent pas

1. Le français moderne a bien gardé cet *e* qui ne compte ni dans la prononciation ni dans la versification.

dans les Statutes, ce sont les présents du subjonctif abrégés : Rymer nous donne quatre ou cinq fois *soint* et *aint* (1312, III, 366 ; 1333, IV, 564 ; 1384, VII, 433) alors que la forme étymologique est très fréquente ; on trouve aussi *eynt* dans Barthélémy Cotton (1295, 300) ; *seint* dans les Annales de Burton (1255, 453).

Mais ces formes, même chez les auteurs incorrects, restent très rares.

Il est très difficile de dire avec précision comment la langue légale a traité ces terminaisons ; non seulement chacun des Year Books diffère de tous les autres ; non seulement, si on essaie d'établir des rapports numériques entre les deux formes, on obtient des résultats incohérents, mais les différents mss. de chaque Year Book, les différentes parties qui le composent, présentent rarement le même usage ; il y a incohérence quand on compare un recueil avec ceux qui le précèdent ou qui le suivent ; incohérence quand on collationne les mss. qui donnent le même texte, incohérence quand on met côte à côte différentes parties d'un même recueil. On ne peut donner, comme conclusions générales, que des affirmations élastiques et vagues qui peuvent être en désaccord avec certains faits particuliers.

Cependant on peut, croyons-nous, avancer les propositions suivantes :

1° La terminaison régulière, et la terminaison sans *e* atone se trouvent toutes les deux dans tous les recueils que nous étudions.

Pour la terminaison régulière, ceci est évident : on en trouve des exemples, comme *avoient* (17 et 18 Edw. III, 21, etc.) jusque dans les derniers Year Books.

Pour la terminaison abrégée, il subsiste des doutes ; nous ne pouvons pas affirmer avec certitude que les exemples que nous relevons dans les premiers recueils ne proviennent pas du scribe et ne sont pas par conséquent postérieurs au XIV[e] siècle. Toutefois les Year Books édités pour la Selden Society nous fournissent les leçons des divers mss. qui concordent souvent ; surtout le ms. Y, qui date de 1312, nous donne des exemples sûrs comme *acordoint* (3 Edw. II, 188), etc. Il est moralement certain qu'il faut faire remonter plus haut l'apparition de cette forme, et nous accepterions la plupart des exemples que nous donnent les premiers Year Books.

2° Les formes régulières sont les plus communes jusqu'au règne

d'Edward III ; les formes abrégées à partir de ce moment deviennent plus fréquentes que les autres.

La première partie de cette conclusion n'est rien moins que sûre ; les formes correctes sont certainement nombreuses, surtout dans les texte de la Selden Society : Y, en quelques pages, nous donne : *disoient, eient, voleient* (3 Edw. II, 122, 188), et dans Y, il est évident que ces formes correctes sont plus nombreuses que les formes abrégées, mais cela n'est pas vrai de certains autres recueils comme 33 et 35 Edw. Ier par exemple, où c'est le contraire qui a lieu. Mais nous sommes sûrs de la date de Y, et nous ne le sommes pas de celle des formes du second recueil que nous venons de citer.

La seconde partie de notre conclusion est discutable aussi, à un moindre degré. Dans les derniers Year Books les formes abrégées sont beaucoup plus nombreuses, et elles doivent certainement l'être ; mais pouvons-nous rapporter à la date du Year Book toutes les formes abrégées que nous y trouvons ? dans quelle mesure faudrait-il reconnaître comme originales ces mêmes formes ?

Nous ne pouvons répondre à ces questions.

Le présent de l'indicatif de certains verbes a subi un traitement particulier ; pouvoir prend à la troisième personne du pluriel du présent de l'indicatif la forme *pount*, qui doit provenir vraisemblablement de la forme *po-unt* ; *pount* se trouve dans les Statutes (1275, I, 26), dans Rymer (1297, II, 790), dans le Liber Rubeus de Scaccario (1325, 940). Il nous semble que de la même façon *po-ont* a donné *pont*, forme assez rare qu'on trouve dans les Statutes (1306 (1332 ?), I, 242).

Nous voici donc à même de marquer avec assez de précision les principaux points de l'évolution de l'atone posttonique en hiatus après la diphtongue *ei*, en tenant compte des trois personnes auxquelles nous avons étudié ce phénomène.

1. Entre 1110 et 1160 l'atone se conserve très régulièrement à tous les temps et à toutes les personnes où elle se rencontre.

2. Les premiers cas de disparition de cette voyelle dans la prononciation remontent tous (1re personne, 2e personne du singulier ; 3e personne du pluriel) à 1160.

3. Ces cas de disparition de l'atone restent tout d'abord assez rares ; le premier poète qui nous en montre un nombre assez considérable

est Jordan Fantosme et surtout Chardri ; on observe une progression remarquable entre les trois poèmes de ce dernier auteur.

4. Les formes abrégées deviennent, sauf quelques exceptions, de plus en plus communes à mesure qu'on avance dans le XIIIe siècle ; vers 1275 (William de Waddington), on peut dire que les formes régulières sont devenues extrêmement rares. L'*e* posttonique en hiatus n'est plus ni prononcé ni écrit.

5. Au XIVe siècle, nous observons dans l'usage des écrivains anglo-français une légère différence. Il semble bien que l'*e* ne soit pas prononcé beaucoup plus souvent que pendant la période précédente ; mais il est certainement plus souvent écrit. Les manuscrits de cette époque et en particulier les textes qui n'appartiennent pas à la littérature nous ont offert un nombre très considérable d'exemples nous montrant que l'*e* étymologique a été rétabli.

Nous n'avons pas fait entrer en ligne de compte les Year Books qui sont trop incohérents.

b) La diphtongue *ei* (*ai*) à la troisième personne du pluriel [1].

On trouve dans les textes politiques et diplomatiques pour la diphtongue de ces troisièmes personne en *eient*, des changements qui sont rares dans la langue littéraire ou qui y sont totalement inconnus.

1° La diphtongue de la terminaison est réduite à *e*.

Ce phénomène a surtout lieu pour les présents de l'indicatif de seoir, voir, et le présent du subjonctif d'avoir et d'être : nous lisons *seent* (110), *v.ent* (204) dans la Vie de Saint Panuce ; les Statutes, les Early Statutes of Ireland, les Parliamentary Writs, etc., nous fournissent un nombre assez considérable d'exemples de ces formes, et nous allons en citer rapidement quelques-uns : *eent* se lit dans les Statutes (1297, I, 124) ; dans les Early Statutes of Ireland (1320, 282) ; dans les Parliamentary Writs (1305, I, 162) ; *seent* se trouve dans les Early Statutes of Ireland (1320, 280) ; dans les Parliamentary Writs (1301, 104), etc. De même on peut lire la forme *veent* dans les Parliamentary Writs (1305, § 161) ; etc.

Les deux premières formes que nous venons de citer se retrouvent assez fréquemment dans les autres textes, par exemple dans les Rymer's Foedera (1289, II, 448) ; dans les Royal Letters Henry III

1. Cf. Imparfait.

(1258, 131; 1265, 593), dans les Letters from Northern Registers (1270, 27). On trouve que cette même réduction prend place aussi, mais moins souvent, au conditionnel : *vodreent*, Mem. Parl. 1305 (§ 298).

Des formes analogues se rencontrent dans les Year Books : *seent* (= soient) (11 et 12 Edw. III, 588).

Cette réduction à la diphtongue devant l'*e* muet s'est produite au commencement de la seconde moitié du XIIIe siècle pour les auteurs peu soigneux ; un demi-siècle plus tard pour les autres. Elle est assez générale en dehors de la littérature.

2° La diphtongue de la terminaison est réduite à *i*.

Cette réduction s'opère principalement à l'imparfait et au conditionnel, comme dans *vodrient* au vers 11 de l'Ipomédon (A). Nous en trouvons des exemples dans la langue politique : *solient* dans les Statutes (1275, I, 26) ; et dans les Early Statutes of Ireland (1285, 48 et 96). L'imparfait de l'indicatif *poient* est beaucoup plus commun, on le rencontre par exemple fréquemment dans les Statutes (ainsi, 1322, I, 185 et 186 ; 1326, I, 252).

Les mêmes exemples se retrouvent dans les autres catégories de textes non littéraires; on peut encore ajouter aux cas que nous avons cités des formes plus rares et qu'on ne trouve pas dans les meilleurs textes, par exemple : *estient* qui se lit dans Rymer (1379, VII, 226); *toucherient* dans le même recueil (1324, IV, 90); *vendrient* (id., 1326, IV, 236).

Nous pouvons ajouter à ces différentes formes un exemple trouvé dans la langue littéraire : *serrient*, Nicolas Trivet (3 r°), mais qui peut appartenir au XVe siècle.

Les subjonctifs sont plus rares sous cette forme; le seul exemple, répété trois fois du reste, que nous en ayons est *sient* de être, dans les Early Statutes of Ireland (1285, 54, 86 et 88).

De même dans les Year Books on trouve : *avient* (20 et 21 Edw. Ier, 149); ce phénomène doit se placer à peu près à la même date que le précédent.

3° Chute de la diphtongue.

Il est fort rare que la diphtongue disparaisse entièrement, comme dans *fesent*, qu'on lit dans les Mem. Parl. 1305 (§ 481) et dans les Historic and Municipal Documents of Ireland (1319, 421).

Cet exemple unique ne peut être qu'un lapsus.

c) *s* parasite.

Les cas d'*s* parasite, très rare à la troisième personne du pluriel, ne sont cependant pas inconnus ; on trouve par exemple *fusrent* dans les Documents Inédits (1346, 79), et dans quelques autres endroits du même recueil.

Le radical à la troisième personne du pluriel.

Nous n'avons noté que très peu de changements dans le radical dus à la désinence de la troisième personne du pluriel ; la plupart de ces changements ou bien ont des causes purement phoniques, et par conséquent ne nous regardent pas (*poeunt*, Wil. Rishanger, 324), ils ne présentent aucun caractère de généralité.

Nous ne citerons qu'un fait qui n'est pas rare et dont nous nous servirons plus tard.

Un certain nombre de verbes dont le thème est terminé pas *r* redoublent la consonne finale du thème lorsque leur troisième personne du pluriel prend la désinence (atone) *u*(*o*)*nt*. C'est ainsi que nous trouvons *desirrunt* au vers 585 de Boeve ; *aurrunt* au vers 622 du Saint Auban ; ajoutons à ces deux exemples *purrunt* pour purent qu'on lit plusieurs fois dans Boeve (aux vers 2244, 2682).

On remarquera que tous ces verbes qui sont des présents de l'indicatif ou des prétérits, reproduisent exactement la forme des futurs.

LIVRE SECOND

LES MODES

CHAPITRE PREMIER

LE MODE INDICATIF

Il n'y a en anglo-français que peu de changements qui aient atteint le mode indicatif dans son ensemble ; il y a à cela une raison évidente : dans tous les changements que nous avons étudiés jusqu'ici, ce sont les différentes personnes du mode indicatif qui occupent les places les plus importantes. De plus l'indicatif n'a pas l'unité, si on peut dire, d'un autre mode tel que l'impératif ou même le subjonctif. Ses significations et ses formes sont beaucoup plus diverses que celles des autres modes ; il embrasse des temps qui, au point de vue de la formation, sont aussi différents que possible : le présent par exemple, le futur, le prétérit (surtout les prétérits forts). Il n'y a donc pas entre les temps qui composent ce mode un peu hétéroclite la moindre unité d'origine. Il en résulte que si l'on peut relever un plus grand nombre de changements dans chacun des temps et des personnes qui le composent, ces changements n'auront pas un caractère de généralité et n'affecteront qu'un petit nombre de personnes ou de temps et trouvent plus naturellement leur place dans les études que nous consacrons à ces différents temps ou personnes. Ceci explique en partie au moins pourquoi nous n'avons que très peu de chose à dire sur le présent sujet.

Il est cependant évident que l'indicatif doit, plus que tout autre mode peut-être, à cause de sa complexité même et de la fréquence de son emploi, accuser certaines tendances qui se révèlent à différents degrés dans les différentes parties du verbe.

Nous en avons relevé deux, d'importance et d'extension très différentes.

1° Nous traiterons d'abord du moins important et nous en parlerons aussi brièvement que possible.

C'est l'extension à des temps ou à des personnes auxquels elle est étrangère de la palatale de la première personne du singulier du présent de l'indicatif. Nous avons eu l'occasion d'en citer quelques exemples déjà (cf. 1re pers. sing.), comme *erc*, *ierc*, *iercs*, première et deuxième personne du singulier du futur d'être ; on les rencontre dans les Quatre Livres des Rois ; nous avons vu aussi un *c* au prétérit *tinct* dans le même ouvrage. Nous pouvons ajouter que le *c* se rencontre parfois à la troisième personne du singulier du présent de l'indicatif, comme dans *tenc* au vers 1630 du Saint Auban.

2° Le second phénomène est beaucoup plus important ; on peut le définir : le passage à l'indicatif de formes propres au subjonctif. Il se présente sous une double forme : certains temps de l'indicatif prennent soit le *ge*, soit la lettre mouillée appartenant, étymologiquement ou non, à leur subjonctif.

Tous les verbes qui prennent à différents temps de l'indicatif le suffixe *ge* présentent le même suffixe au présent du subjonctif, c'est-à-dire les verbes venir, tenir, mourir, quérir et prendre. La grande majorité des exemples que nous allons avoir à citer nous montrent cette terminaison affectant le présent de l'indicatif ; cependant c'est bien le mode indicatif tout entier qui subit ici l'influence du subjonctif ; en effet, nous relevons, assez tardivement, il est vrai, et dans des textes souvent peu sûrs, quelques exemples qui nous montrent *ge* au conditionnel, à l'imparfait de l'indicatif et même au prétérit. Si c'est le présent de l'indicatif, comme il est évident, qui a été le premier à adopter cette forme irrégulière, celle-ci menaçait aussi tous les autres temps.

Les exemples ne sont pas rares dans les œuvres littéraires, et nous n'en citerons qu'un petit nombre ; ils sont relativement tardifs ; on les rencontre surtout dans la seconde moitié du XIIIe siècle et surtout au XIVe siècle. Un seul cas pourrait appartenir à la seconde partie du XIIe : c'est *suvienge* qu'on lit au vers 6 de la Chronique de Jordan Fantosme ; mais il faut la mettre sur le compte du scribe et le rejeter au milieu du XIIIe siècle :

Al curuner de vostre fiz ne vus suvienge (lire : suvient) il mie. (14 syllabes).

Les autres exemples que nous avons relevés ne remontent pas plus haut ; ceux qui pourraient être les plus anciens se lisent

dans Boeve de Haumtone, comme *murgez* au vers 2813, *querge* au vers 2727. Citons encore *meorgent* qui se lit dans les Heures de la Vierge au folio 68 r° et dans les Contes de Nicole Bozon, § 140 et passim. *Prenge* est assez commun (cf. par exemple Wil. Rishanger, page 306) mais la forme la plus répandue est *tienge* (cf. les Vies de Saints de Nicole Bozon au folio 104 r°). Citons encore un verbe de I : *parouge*, qui se lit dans la Chronique de Pierre de Langtoft, second appendice, II, 438, 3.

Dans les textes politiques, ces formes ne sont pas rares, on rencontre spécialement un autre verbe de la première conjugaison, demorer sous la forme *demoerge*, le plus ancien exemple que nous connaissions se trouvant dans les Literae Cantuarienses, 1329, 270. Cette forme et toutes les autres que nous avons citées se trouvent aussi dans tous les Year Books.

Les quelques verbes de I qui prennent le suffixe *-ge* nous semblent sensiblement plus tardifs que les autres exemples (cf. d'ailleurs ce que nous disons des subjonctifs en *ge*.

Les exemples qui nous montrent le suffixe à un autre temps que le présent sont beaucoup plus rares ; nous n'en citerons qu'un seul cas, car les autres se trouvent dans les Year Books de la fin du XIV[e] siècle et sont loin d'être sûrs ; l'exemple que nous donnons est le conditionnel *enquergeroient* qu'on lit dans les Statutes sous la date 1392, volume II, page 86.

Le subjonctif manifeste son influence sur le mode indicatif d'une autre manière, plus générale encore, mais qui est analogue à la première. Nous voulons parler de l'extension à l'indicatif de la mouillure qui caractérise certains subjonctifs. Ici encore, c'est le présent de l'indicatif qui est le premier à montrer des traces de cette influence, et plus tard d'autres temps comme l'imparfait et le prétérit adoptent dans une certaine mesure la lettre mouillée. Cette extension de la lettre mouillée est non seulement plus générale, comme nous le disions tout à l'heure, mais plus ancienne que l'adoption des formes en *ge*. Nous en avons au moins deux exemples au XII[e] siècle : c'est le verbe manoir qui apparaît sous la forme *meignent* au vers 983 du Roland d'Oxford, et le verbe plaindre qui se lit *pleignet* au vers 2251 du même manuscrit de ce poème. Ces deux exemples nous paraissent isolés à cette époque ; il y en a davantage au siècle suivant ; citons par exemple *aceignent* (asséner) au vers

6319 de l'Estorie des Engleis, donné par le ms. R (second quart du XIIIe siècle). Certains manuscrits peuvent nous donner un nombre considérable de ces formes, ce qui montre que, tout d'abord au moins, ces formes ont dû être particulières à certains scribes. Nous lisons par exemple dans le manuscrit O du Bestiaire (fin du XIIe siècle), *remaign*, pour le vers 239 ; *rechaingne* (rechaner), pour le verbe 1834. Un peu plus tard, un des manuscrits qui donnent la Plainte d'Amour, Rawlinson Poetry 241, en présente aussi un grand nombre : *veignoms* au vers 260 ; *veingnent* aux vers 330 et 461 ; *teingnent* au vers 406 ; *preignent* au vers 329. Il est probable que nous devons reculer ces exemples jusqu'au milieu du XIVe siècle ; le ms. Harléien 273, qui donne ce même poème, contient il est vrai quelques formes avec une lettre mouillée qui lui sont communes avec Rawlinson ; mais cette concordance ne saurait rien prouver et peut n'être qu'un effet du hasard.

Il en résulte que nous devrons attribuer au XIVe siècle tous les exemples que nous rencontrons dans les poèmes du siècle précédent quand ils ne seront assurés que par l'accord des mss. ; or, nous n'avons relevé aucun exemple à la rime.

Au XIVe siècle, ces verbes qui nous montrent à l'indicatif la lettre mouillée du subjonctif sont extrêmement nombreux ; aucun n'a été affecté comme le verbe vouloir ; sa première personne du singulier du présent de l'indicatif le désignait du reste pour cela, et on pourrait peut-être avec autant de vraisemblance attribuer à l'influence de cette personne les formes si nombreuses avec *l* mouillée, comme la troisième personne du singulier *voile* qu'on trouve dans l'Apocalypse (α, 208), dans Pierre de Langtoft (II, 330, 9) ; dans les Proverbes de Bon Enseignement de Nicole Bozon ; la troisième personne du pluriel *voilent*, dans les Contes de Nicole Bozon (§ 21 et ailleurs) ; la première personne du pluriel *voilloms* qui se trouve par exemple dans le Prince Noir (au vers 793) [1] ; la deuxième personne du pluriel *voillez* comme dans les Contes de Nicole Bozon (au § 86, etc.). Les formes avec lettre mouillée deviennent vers la fin du XIVe siècle plus communes que les formes régulières pour ce verbe.

A côté de vouloir, on peut placer valoir qui, moins fréquemment employé, ne saurait naturellement présenter le même nombre de

1. Miss Pope rétablit *volons*.

formes que le premier verbe ; on trouve toutefois assez communément *vaille, vaillent* comme dans les Contes de Nicole Bozon (§ 95). Citons encore un autre exemple : *toillent*, que nous lisons encore dans ce même ouvrage (§ 43).

Parmi les verbes qui montrent à l'indicatif une *n* mouillée irrégulière, on peut citer prendre, venir et tenir. Nous avons déjà vu que ces trois verbes et leurs composés apparaissent quelquefois à ce mode avec le suffixe *ge* ; la lettre mouillée est encore beaucoup plus fréquente, et elle devient pour ainsi dire la forme régulière. *Pregn* est cependant assez rare comme troisième personne du singulier du présent de l'indicatif ; nous trouvons cette forme dans le siège de Carlaverok au vers 26 ; par contre, *preignons, preignez, preignent* se rencontrent constamment dans les textes de la fin du XIVe siècle, par exemple au vers 3501 du Prince Noir et *passim*. Il en va de même pour tenir et venir. Nous ne citerons pas plus d'exemples, car la confusion des lettres simples et des lettres mouillées est un trait bien connu de l'anglo-français d'une date tardive.

Quoique la tendance de l'anglo-français que nous venons de signaler soit générale et s'observe même en dehors du verbe, aucun genre de mot, croyons-nous, et aucun autre temps de l'indicatif certainement ne se montre aussi affecté que le présent. Cependant les verbes que nous avons cités ci-dessus ont quelquefois une lettre mouillée à l'imparfait. Les exemples sont assez communs dans certains mss., comme ceux des Proverbes de Bon Enseignement, surtout le ms. Worcester qui donne le poème du Prince Noir et date de 1397 (Schum) (cf. vers 3511 et *passim*).

Ajoutons encore un mot à propos des textes non littéraires, qui pourront préciser la date et le développement de cette tendance.

Dans le livre des Statutes, les premiers exemples datent de 1278 ; on trouve en effet sous cette date dans le premier volume, p. 48, *vaillent* au présent de l'indicatif ; mais à cette époque, les cas de ce genre sont encore assez rares ; ils ne deviennent vraiment communs que dans la seconde moitié du XIVe siècle. Dans Rymer, il en va exactement de même : on trouve un très petit nombre d'exemples isolés au commencement du XIVe siècle, mais ce n'est que plus tard que les formes de l'indicatif avec lettre mouillée prennent une certaine régularité. Et nous pouvons faire exactement

la même observation pour tous les autres recueils ; ceux qui sont antérieurs à 1350, comme les Lettres de Jean de Peckham ou les Mem. Parl. 1305, ne nous offrent qu'un nombre infime de cas.

De 1350 à 1399 les exemples deviennent très communs. Les verbes qui prennent cette lettre mouillée sont pour la plupart ceux qui ont un subjonctif en *iam*, pour lequel la gutturale moüille la dernière consonne du radical. Vouloir, comme dans la langue littéraire, est spécialement affecté ; nous trouvons *voillons* dans les Statutes (1340, I, 290), etc.; de même dans Rymer's Foedera (cf. 1359, VI, 118 ; 1362, VI, 377 et *passim*) ; les Documents Inédits en ont un exemple à la date de 1363 (page 166). La troisième personne du pluriel se montre sous la forme *voillent* ou *veuillent* dans les Annales Londinienses (1312, 209), dans Rymer (1373, VII, 23) et dans le second volume des Statutes (1379, 14), et en maints autres endroits.

Tenir et venir sont aussi très souvent employés avec une *n* mouillée, plus régulièrement même que dans la littérature, par exemple nous avons relevé *tiegnent*, *viegnent*, *tignent*, *vignent* dans les Statutes (cf. 1311, I, 160 ; 1330, I, 264 ; 1340, I, 285 ; 1350, I, 315), de même que dans Rymer et dans la plupart des autres textes ; en somme pour les trois verbes précédents la lettre mouillée devient assez tôt la règle, la consonne simple l'exception.

Mais ce ne sont pas seulement les verbes ayant un subjonctif en *iam* qui peuvent montrer une lettre mouillée, on trouve aussi des indicatifs qui correspondent à des subjonctifs en *am* ou même en *em*. Parmi les premiers, le verbe prendre est très commun, presque aussi commun que les trois verbes précédents.

On trouve *preignent* dans les Statutes (1328, II, 10 ; 1399, II, 113) ; dans les Rymer's Foedera on a *preignons* (1380, VII, 49 ; 1381, VII, 340, etc.) (cf. Subj. en *am*).

Les verbes qui ont un subjonctif en *em* sont moins nombreux et moins souvent employés, le verbe mener n'est cependant pas rare sous la forme *meignent* comme dans les Statutes (1311, I, 159) ; mais c'est surtout ordonner qui montre fréquemment une *n* mouillée ; *ordeignons* se rencontre couramment dans les Statutes (1379, VII, 218) (cf. Subj. en *em*).

Les Year Books peuvent nous fournir une véritable collection de formes analogues, et ce qui est plus remarquable, ils nous

montrent, comme la langue littéraire, la lettre mouillé sortant du présent, et s'insinuant à d'autres temps, tels que l'imparfait et même le prétérit.

Les exemples du présent sont trop nombreux pour que nous songions à les donner tous; voici les principaux verbes qui montrent la lettre mouillée : vouloir ici encore est le verbe qui montre le plus souvent cette lettre, et nous rencontrons des exemples des formes nouvelles dès le commencement du XIVe siècle (ms. Y, *passim*). Pour tenir et venir, les formes correctes sont à cette époque plus communes que les autres. Les autres verbes ne présentent la lettre mouillée que sporadiquement : citons parmi ceux-ci *destreygne* (par exemple 30 Edw. Ier, 181), surtout *respoigne* (32 et 33 Edw. Ier, 119) qui deviendra encore plus commun dans les dernières années du XIVe siècle et surtout plus tard.

Mais même les Year Books ne nous donnent guère d'exemples de ce phénomène que pour le présent de l'indicatif; on ne trouve que de rares exemples d'une lettre mouillée irrégulière aux autres temps de l'indicatif, comme *voilleit* qui nous semble le seul imparfait répété un certain nombre de fois (cf. par exemple dans 2 et 3 Edw. II, p. 86; 12 et 13 Edw. III, p. 19; 14 Edw. III, p. 45). Comme on peut le voir, la plupart de ces exemples sont d'une date assez tardive.

Les prétérits sont encore moins nombreux; citons *veignimes* dans 2 et 3 Edw. II, p. 48 (A).

L'usage de l'anglo-français non littéraire ne diffère donc pas matériellement de celui des autres branches de l'anglo-français.

On pourra peut-être nous reprocher d'avoir traité dans les pages qui précèdent une question qui, se rapportant à la confusion des consonnes simples et des consonnes mouillées, n'est pas exactement de notre ressort; nous avons cependant cru devoir le faire; l'addition du suffixe *ge* n'est certainement pas une question de phonétique; la mouillure irrégulière de l'*l* et de l'*n* nous semble être un fait de même nature. De plus, même prise en soi, cette dernière question, impliquant, comme nous venons de le voir, une distinction entre certains temps, ne saurait être purement phonique.

Nous ne songeons évidemment pas à nier le fait que l'anglo-français n'a pas toujours su maintenir la distinction entre les consonnes simples et les consonnes mouillées; mais il nous semble que

la confusion a été pour le verbe plus méthodique et plus régulière, la consonne mouillée gagnant successivement et assez lentement différents temps de l'indicatif.

Et il nous semble qu'ici c'est le mode subjonctif qui a été la grande cause de confusion.

Il nous reste d'ailleurs à signaler un certain nombre d'autres faits d'un caractère plus exceptionnel et d'une nature différente qui montrent encore cependant l'action du subjonctif sur l'indicatif. Un certain nombre de verbes présentent un radical différent pour chacun de ces modes ; il arrive que le mode indicatif adopte le radical du mode subjonctif. C'est ainsi que nous trouvons dans la littérature *voise* pour veit ou va, par exemple dans Pierre de Langtoft (I, 180, 22) ; *aüms*, pour avons (sous l'influence de *aüms*, *eüms*, cf. Subjonctifs en *iam*), comme dans les Heures de la Vierge et au vers 94 du Roman des Romans. Ces formes, qui appartiennent au XIVe siècle, sont, à tout prendre, rares dans les œuvres littéraires, et nous n'en aurions certainement pas parlé si nous n'avions relevé, en dehors de la littérature, des formes analogues qui confirment celles que nous venons de citer.

Dans cette catégorie de textes, le radical du subjonctif se rencontre dans un assez grand nombre de cas ; on pourrait même affirmer qu'il ne se trouve aucun verbe ayant au subjonctif un radiçal particulier qui ne le montre aussi au moins de temps en temps à l'indicatif. Il serait assez facile d'apporter des preuves assez nombreuses de cette irrégularité, mais on doit malgré tout reconnaître qu'elle est restée assez exceptionnelle.

Voici donc dans leur ordre chronologique quelques-uns des exemples que nous avons rencontrés. On peut lire *trosse*, de trouver (cf. Subjonctifs en *ce*), dans l'Appendice des Parliamentary Writs sous la date de 1312 (II, 45); *eons*, qu'on peut comparer à *aüms* du Roman des Romans, se trouve dans les Documents inédits (1380, 216). Enfin citons encore *aillent* dans le second volume des Statutes (1388, 58) : malgré leur apparence, toutes ces formes sont, sans aucun doute, des indicatifs.

Plusieurs exemples analogues se rencontrent dans la langue légale ; nous n'en citerons qu'un qui est si souvent répété dans différents recueils qu'il est impossible de le considérer comme une erreur cléricale ; c'est *chece* de cheoir. On le rencontre dans un

grand nombre de Year Books comme 1 et 2 Edw. II, page 82 (dans les mss. A et D; R donne *cheennt*); 13 et 14 Edw. III, page 45; 14 Edw. III, page 123.

Ces quelques exemples suffisent, croyons-nous, pour montrer l'influence évidente exercée par le mode subjonctif sur le mode indicatif.

Ce dernier subit encore l'action de quelques autres temps; mais cette action n'a pas laissé de traces aussi profondes que celles que nous venons d'exposer; nous nous contenterons donc d'énumérer les exemples que nous avons recueillis sans y attacher une trop grande importance.

Nous signalerons tout d'abord l'influence exercée dans un petit nombre de cas par le présent de l'infinitif; c'est à ce temps qu'on doit la présence d'un *d* à certaines formes de l'indicatif du verbe plaindre [1]; on en trouve des exemples dans certains manuscrits de la fin du XIV[e] siècle, entre autres le Worcester ms. du poème du Héraut Chandos. On trouve par exemple au vers 3888 de ce poème: *pleindent*; au vers 3595, *compleindoient*; au vers 1306, *prendoit*. Plus important est le fait qu'il nous reste à signaler, l'apparition du *v* à certaines formes de l'indicatif du verbe pooir, *v* qui provient probablement du participe présent. L'exemple le plus ancien que nous en ayons trouvé en anglo-français se lit dans les Lettres de Jean de Peckham; sous la date de 1282 nous lisons en effet *povuns* [2], page 278. C'est la seule forme avec *v* que nous trouvions dans cet auteur. Une forme analogue peut se relever dans le roman de Foulques Fitz Warin: *poveynt* à la page 109. Enfin nous avons de cette forme un troisième exemple dans les Traités de Rymer: *povent*, VI, 277 (1360).

A notre connaissance, ces trois cas sont les seuls où la forme moderne apparaisse. La langue légale ne connaît que la forme étymologique.

Ajoutons que nous n'avons pas de renseignement précis pour le verbe devoir.

1. Pour la question de la généralisation du *d* en vieux français, on peut consulter Risop dans la Zeitschrift für romanische Philologie, vol. VII, page 57 sqq.

2. Voir dans Meyer-Lübke, Grammaire II, § 251.

CHAPITRE II

LE SUBJONCTIF

Pour nous conformer à la division traditionnelle nous allons dans les pages qui suivent parler du subjonctif.

Cependant cette étude aurait dû prendre place parmi celles que nous consacrons aux différents temps. Nous n'avons rien à dire du subjonctif en tant que mode, au point de vue de la forme. Tout ce qui va suivre ne se rapporte qu'à un temps, le présent, non pas au mode tout entier.

Nous nous résignons toutefois à accepter cette division, quelque illogique qu'elle soit, peut-être parce que nous n'en avons pas trouvé de meilleure.

Le subjonctif, qui a été fort employé en ancien français[1], est plus répandu encore en Angleterre que sur le continent. A la fin du XIIIe et au XIVe siècle, on trouve fréquemment en anglo-français ce mode employé dans les propositions conditionnelles après *si*, ce qui n'a rien de choquant en soi, et même, cela est plus extraordinaire, dans les temporelles, mais plus rarement et plus tard.

Il en résulte que nous pouvons relever dans nos textes des exemples nombreux de ce mode. Ce sont les formes du présent que nous allons étudier en les divisant en trois classes, suivant la désinence du subjonctif du verbe latin d'où ils viennent : *em*, *am*, *iam*.

A. — Subjonctifs en em[2].

I. *Première et deuxième personnes du singulier.*

Étymologiquement la première et la seconde personne du singulier des subjonctifs de I n'ont de voyelle atone à leur désinence

1. Cf. Ritchie.

2. Cf. Gotthold Willenberg, Historiche Untersuchung über der Conjuntiv Praesentis der ersten schwachen Conjugation im Französischen. Rom. Studien, III, 373, 399. Cf. aussi Romania XXV, 321, 322; Meyer-Lübke, Grammaire II, § 146.

que dans les mêmes conditions que la première personne du singulier du présent de l'indicatif de I comme il est évident. Il n'est pas moins clair que ces formes régulières, sur le continent comme en Angleterre, étaient destinées à disparaître plus ou moins rapidement.

C'est de l'addition de l'*e* atone à ces deux personnes que nous avons à parler maintenant, et on pourra se reporter à ce que nous avons dit sur un sujet analogue dans les désinences de la première personne du singulier.

Faisons observer toutefois, avant d'entrer dans le cœur du sujet, que l'anglo-français, comme l'a fort justement fait remarquer Gaston Paris (Préface de la Vie de Saint Gilles, p. XXI), a une tendance à conserver, dans certains cas, les formes archaïques. Sous cette forme cependant la pensée de Gaston Paris n'est qu'une demi-vérité ; ce qui caractérise le français d'Angleterre à ce point de vue, c'est le mélange des formes bien conservées avec d'autres beaucoup plus récentes, des désinences étymologiquement correctes, avec des désinences corrompues. Il n'est pas rare de trouver dans le même ouvrage des formes du verbe ayant les âges les plus différents.

Une terminaison archaïque, vieille de plus d'un siècle, et qu'on aurait pu croire entièrement oubliée, voisine avec une autre forme qui représente le terme de l'évolution de cette terminaison, et il se peut que, à quelques pages de distance, on relève tous les intermédiaires par lesquels elle a passé. Ceci n'est pas toujours dû aux scribes, comme on le dit trop facilement quelquefois : les textes politiques nous le montrent.

Pour la question actuelle, nous trouvons de nombreux exemples montrant la forme étymologique sans *e* coexistant avec la forme analogique jusqu'au milieu du XIV[e] siècle, semble-t-il.

Au XII[e] siècle, les exemples de première et de seconde personne du singulier de ces subjonctifs sont assez nombreux sous la forme étymologique, quoiqu'on ne les trouve pas dans tous les auteurs. Citons-en quelques exemples : dans le Psautier de Cambridge, nous lisons *repous* (2, 25) ; *repos* (54, 6) ; *esleez* (105, 5). Le seul exemple d'une première personne d'un subjonctif en *em* dans le Tristan de Thomas est régulière et assurée par la rime, c'est *aport* (: confort) qu'on lit au vers 3019. De même dans le Lai du Chèvrefeuille nous trouvons la rime : *cunt* (: dunt) au vers 3 ; il nous

semble même que dans Adgar on doive supprimer l'*e* analogique au moins dans un cas et lire *desturb* (V R, 24) :

Ke jeo ne desturb(e) la matire.

On peut encore citer un cas où la forme étymologique est conservée dans les Quatre Livres des Rois : *aguait* (I, 23, 22) ; et un autre dans le Donnei, où elle est assurée par la mesure du vers : *chant* (973). Les formes étymologiques existent donc bien en Angleterre au XIIe siècle ; elles ne sont pas très nombreuses, mais elles sont absolument sûres.

Le XIIIe et le XIVe siècle peuvent nous donner encore plusieurs exemples de la forme archaïque ; mais ils deviennent de plus en plus rares et on n'en rencontre pas deux dans chaque auteur.

C'est ainsi que nous trouvons dans Chardri *fi* (: ami), Petit Plet, 1608 ; *les* (: apres) dans la Vie de Saint Laurent au vers 202 ; et dans le Saint Auban *treshublie*, vers 637, où l'*e* a été écrit à tort probablement [1].

Ke Iesu treshubli(e) ki cria tut le mund.

Même l'Apocalypse en a un exemple : *trous*, α, 175 ; et la dernière forme qui nous soit assurée par la rime se lit dans le Siège de Carlaverok au vers 46 : *ordein* (: guardein).

Remarquons aussi que le ms. B de William de Waddington donne *mangu* au vers 7552. La bonne leçon est cette fois donnée par A qui a *manjuce* (cf. Subjonctifs en *ce*). Néanmoins cet exemple d'une forme sans *e* à la première personne du singulier sous la plume d'un scribe au XIVe siècle est assez significative. Elle nous montre que la forme étymologique n'a pas été oubliée.

L'anglo-français non littéraire ne nous fournit qu'un tout petit nombre de premières personnes du singulier. Si nous négligeons *aile* (aller), qui par la forme appartient aux subjonctifs en *iam* (Royal Letters Henry III, 1249, II, 59), nous ne relevons que deux exemples de cette personne, l'une qui ne présente pas l'*e* analogique, *trespas*, dans les Parliamentary Writs (1322, 2e Appendice,

1. L'*e* à l'hémistiche du Saint Auban tantôt compte et tantôt ne compte pas dans la mesure du vers.

202) ; l'autre qui a cet *e* : *lese* (laisser) dans les Rymer's Foedera (1256, I, 588).

Il est difficile de tirer une conclusion de ces deux exemples isolés et contradictoires.

Nous pouvons donc nous en tenir à la conclusion à laquelle nous a conduits notre étude de cette désinence dans les textes littéraires, c'est-à-dire que, au XIV[e] siècle, la forme étymologique n'était pas oubliée.

Cependant il est nécessaire que nous appelions l'attention sur un fait : l'anglo-français du XIII[e] et du XIV[e] siècle (cf. Désinences personnelles, 1[re] personne du singulier, p. 44 ; 3[e] personne du singulier, p. 126) fait souvent disparaître de certaines désinences l'*e* final posttonique, étymologique ou non. Les derniers exemples que nous avons cités n'ont-ils pas été formés de la même façon par la chute de l'*e* analogique ? Et dans ce cas, peut-on dire que deux irrégularités, la seconde détruisant la première, font une forme régulière ? Il n'est pas possible de trancher la première de ces questions. Mais on devra admettre au moins que la forme étymologique se rencontre jusqu'au milieu du XIII[e] siècle.

Comme on doit s'y attendre, les exceptions dans le français d'Angleterre sont très nombreuses et se produisent de bonne heure. Il n'est même pas exagéré de dire que les exceptions sont ici plus communes que les formes régulières et que la forme analogique devient assez vite la règle.

L'*e* non étymologique se rencontre très fréquemment dès le commencement de la littérature anglo-française ; on le trouve déjà dans le Psautier d'Oxford, tandis que les formes sans *e* sont entièrement absentes de cet ouvrage : c'est ainsi qu'on relève : *cante* (70, 10) ; *recunte* (25, 30) ; *guarde* (118, 66); *munte* (2, 26), etc.

Dans les deux autres Psautiers les exemples ne manquent pas non plus, quoique l'on puisse citer, au moins dans le Psautier de Cambridge, plusieurs cas de l'usage régulier. Voici pour ces deux ouvrages les exemples d'*e* analogiques que l'on peut donner : Psautier de Cambridge : *porte* (50, 17); *abite* (26, 5) ; *recunte* (9, 14), etc. ; dans le Psautier d'Arundel : *recunte* (25, 7); *habite* (26, 7); *visite* (26, 8). Leur nombre, surtout dans le second de ces ouvrages, est supérieur à celui des premières personnes régulières.

Les auteurs qui suivent ne nous fournissent pas le même nombre de citations, car les premières personnes du subjonctif se ren-

contrent chez eux plus rarement. On peut toutefois citer deux ou trois exemples assez sûrs dans Adgar : *truise* (XVII, 460) [1] ; *aïe* (XVII, 533); nous en trouvons un autre dans la Folie Tristan : *doinse* (297) [2]. Les Quatre Livres des Rois ont un plus grand nombre de cas où l'*e* se trouve : *amende* (I, 12, 3) ; *aüre* (I, 15, 25); *guste* (II, 22, 17); *désire* (III, 19, 4) ; etc.

Ajoutons deux exemples qui ne sont pas très assurés : *aïe* au vers 671 de Horn et *enveie* au vers 512 de Fantosme, et nous aurons épuisé tous les exemples de la première personne du subjonctif à forme analogique que nous avons relevés au XIIe siècle. Il est clair qu'au siècle suivant nous pourrions trouver un plus grand nombre de cas de cet *e* analogique ; nous allons en citer les principaux, aussi rapidement que possible.

Trusse [2] se lit dans les Set Dormans de Chardri (au vers 1132) ; *ose* et *munde* tous les deux dans Boeve (respectivement aux vers 264 et 2202) ; *cunte* est assuré par la rime (: cunte, substantif) au vers 1058 d'Edward le Confesseur; de même que *pasme* qui rime avec *alme* dans le Poème Allégorique (au vers 155) ; *lesse* se lit dans les Chansons (V, 23), et *aüre* au vers 642 du Saint Auban.

Ajoutons pour le siècle suivant : *parle*, Bozon, Vies de Saints (103 v°) ; *counte* (: compte), Prince Noir (96); *comande*, Manière de Langage (386) et beaucoup d'autres encore qu'il serait oiseux d'énumérer.

Pour la première personne du singulier, par conséquent les formes régulières se trouvent assez constamment pendant le XIIe, le XIIIe et peut-être le XIVe siècle ; les formes analogiques remontent au plus tard à la seconde moitié du XIIe siècle et sont fort communes par la suite.

Pour la deuxième personne du singulier, nous n'avons que fort peu de renseignements; ceux que nous avons concordent à peu près tous pour prouver que cette seconde personne a pris très tôt l'*e* non étymologique.

1. Pour la forme de ce subjonctif, pour lequel il est probable que l'*e* muet est étymologique, on peut voir les études suivantes : Diez, II[5], 236 ; Freund, Verbal Flexion, 21 ; Gaston Paris, dans Romania (VI), I, 623 rapporte cette forme à la conjugaison inchoative ; Schulzke (*e* bref et *o* bref plus *i* accentués en normand, p. 9) à une forme hypothétique *trosco*.

2. Pour ces verbes, voir plus bas.

Nous n'avons en effet relevé que deux verbes qui ont conservé la forme ancienne : ils se lisent tous les deux dans le Psautier de Cambridge : *desturnz* 131, 10 ; et *declinz* 140, 4 (à côté de *declines* 26, 10) ; on peut du reste observer que dans ces deux exemples la consonne de la terminaison est *z* au lieu de *s* ; ne pourrait-on pas croire qu'ici *z* = *es* ?

A part ces deux exemples les deuxièmes personnes du singulier du présent du subjonctif ne se rencontrent guère qu'avec l'*e* analogique. Il est très facile de le montrer, et nous ne citerons que quelques formes comme *oblies*, Psautier d'Oxford (9, 35) ; *rebutes* (ibid. 43, 25) ; *otreies* (ibid. π, 3). Même le Psautier de Cambridge en a plusieurs exemples : *aïres* (80, 9) ; *visites* (58, 5) ; *meines* (μ, 6). *Duinses* dans les Quatre Livres des Rois (IV, 5, 22) peut s'expliquer en considérant l'*e* comme un *e* d'appui :

Robert de Gretham a *enveies* (68 r°) ; les Heures de la Vierge, *encerches* (69 r°).

Il semble donc que la seconde personne du singulier du présent du subjonctif de I ait moins bien conservé que la première la forme étymologique.

II. *Les formes régulières des troisièmes personnes des subjonctifs en* em.

La troisième personne du singulier de ces subjonctifs a gardé assez bien et assez longtemps sa forme étymologique en anglo-français. Comme pour le français du continent, cette forme s'est surtout conservée dans certains verbes qui sont d'un emploi assez fréquent à cette personne ; les autres, parce qu'ils étaient d'un usage moins commun, ont moins bien résisté à la tendance générale de la langue et aux influences extérieures, entre autres, celle de la troisième personne du singulier du présent de l'indicatif et celle des subjonctifs en *am* et en *iam*. Surtout un certain nombre de verbes, comme nous le verrons tout à l'heure, par suite de l'évolution phonique régulière à laquelle ils étaient soumis, en venaient à prendre à cette personne une forme trop éloignée de celle de toutes les autres personnes de leur temps et du verbe en général. *Apeut, confert, chant, deliurt, enseint, gret, let* sont trop différents de appeler, confermer, changer, délivrer, enseigner, grever, lever pour subsister bien longtemps. L'anglo-français qui est, en même

temps que conservateur, audacieux, pour dire le moins, eut assez vite fait de faire disparaître des formes d'apparence anormale et de leur substituer les formes analogiques qui étaient du reste destinées à devenir générales en français. Du reste, comme on a pu déjà s'en rendre compte et comme nous aurons l'occasion de le répéter plusieurs fois encore, il tendait dans un certain nombre de cas à ajouter un *e* muet épithétique à certaines terminaisons. Toutes ces tendances, analogie et évolution phonique, entrent en jeu dans la question actuelle.

Cependant, pendant la plus grande partie du XII[e] siècle, c'est la tendance conservatrice qui l'emporte. Pendant cette époque, de nombreux auteurs ne connaissent encore que les formes étymologiques et jusqu'au commencement du XIII[e] siècle on peut en trouver qui n'emploient jamais la voyelle irrégulière ; tels sont Philippe de Thaün, Gaimar, Sœur Clémence de Barking, Simund de Freine même, et cela est plus étonnant, Adgar.

Cependant, déjà durant cette période, nous trouvons des exemples de la forme moderne ; elles ne sont d'abord qu'une petite minorité, mais leur nombre ne cesse de s'accroître; de sorte qu'au XIII[e] et *a fortiori* au XIV[e] siècle, aucun auteur n'emploie plus exclusivement la forme étymologique. Le mouvement s'accentue surtout vers le milieu du XIII[e] siècle. On ne trouve bientôt sous la forme normale que les subjonctifs de certains verbes qui sont d'un emploi plus général ou plus commun que les autres, comme garder ou aider. Quoique, même pour ces verbes, l'analogie ait fait assez souvent son œuvre, on rencontre le plus souvent pour eux la forme sans muette; pour en citer quelques exemples assez tardifs, nous rencontrons *aït* dans le poème de Saint Julien au folio 66 v°; dans la Vie de Saint Edmund, au vers 24 où il rime avec espirit et dans plusieurs autres passages du même poème, comme par exemple au vers 22. Nous trouvons cette même forme employée deux fois à la rime dans William de Waddington, aux vers 2244 et 2912 (nous aurons à revenir sur ces deux rimes). De même *guart* ou *guard*, qui se rencontre même plus tard : dans le Saint Edmund au vers 3580 où l'*e* qui porte le texte imprimé est le résultat d'une erreur cléricale ; au vers 2547 de William de Waddington : dans le Roman des Romans au vers 549 où il rime avec musart. Nous le rencontrons encore au XIV[e] siècle, probablement au vers 85 de la Vie de

Sainte Marguerite : l'*e* y est écrit, mais sa suppression rétablit le vers; au § 53 des Contes de Nicole Bozon. Enfin à la rime avec Rocheward au vers 2332 du Prince Noir.

Il en va de même pour la troisième personne du subjonctif du verbe sauver : on rencontre *saut* un peu partout au XIIe siècle ; au XIIIe siècle nous en relevons encore de nombreux exemples; au vers 433 de la Vie de Saint Grégoire ; dans les Dialogues de Saint Grégoire au folio 98 r° a; à la rime avec haut au vers 1898 des Set Dormans; avec ribaud dans Boeve au vers 282; avec haut au vers 273 de Dermod.

Plus commun que *aït*, *gart* et *saut* est *doint*, une des nombreuses formes du subjonctif de donner. Nous ne citerons maintenant aucun exemple de ce subjonctif; disons simplement qu'il se rencontre très fréquemment au XIIIe et au XIVe siècle (cf. Érection des Murs de New Ross, vers 208; folio 60 v° des Heures de la Vierge; vers 7 du Saint Nicolas; Robert de Gretham, 58 v°; Vie de Sainte Marguerite, 120; Contes de Nicole Bozon, § 47, etc.).

Les œuvres qui n'appartiennent pas à la littérature connaissent la forme régulière, mais d'une façon générale, elles ne l'emploient que rarement; cette forme sans l'*e* analogique est surtout fréquente dans les recueils qui nous donnent des textes appartenant au dernier quart du XIIIe siècle, quoique, même à cette époque, elle ne soit plus déjà très commune. Il n'y a qu'un tout petit nombre d'auteurs, comme Jean de Peckham, à l'employer de préférence à l'autre, quoique les recueils les plus corrects ne présentent pas à cette époque une bien forte proportion en faveur des formes nouvelles; de 1275 à 1300 il y a environ dans les Statutes 35 % de formes étymologiques. Des troisièmes personnes du singulier, sinon correctes de tous points, du moins sans cet *e* analogique, se rencontrent jusqu'à la fin, ou à peu près, du XIVe siècle ; mais elles sont en tout petit nombre et en nombre décroissant, de sorte qu'après 1340 elles deviennent purement sporadiques.

A la fin du XIIIe siècle, ce sont les verbes à dentale qui nous offrent le plus grand nombre de cas de troisièmes personnes du singulier régulières, comme *gart* dans Rymer (1268, I, 868); Jean de Peckham (1280, 94); les Royal Letters, Henry III (1270, II, 234); *maund* dans les Statutes (1285, I, 99); *ament*, commun dans Jean de Peckham (par exemple 1283, 423). On peut encore citer,

comme relativement fréquentes, les formes *port* (Statutes, 1300, I, 137); *eid* dans Jean de Peckham (1281, 152).

Parmi les autres thèmes, nous trouvons assez communément *baud* de bailler, par exemple dans les Statutes (1278, I, 49) et dans les Early Statutes of Ireland (1285, 96); *voist* de aller est aussi assez employé, on le relève dans le Liber Albus (1234, 110); dans les Statutes (1275, I, 31, 49); dans le Liber Custumarum (1280, 281), etc., et amuissement de l'*s*, *voit* dans le Blacke Booke of the Admiralty (1291, II, 32).

Citons enfin une autre forme assez répandue dans ces textes : *doinst*. On la trouve par exemple dans les Lettres de Jean de Peckham (1280, 94); dans les Annales du Monastère de Burton (1259, 473), et *passim*.

Pendant le XIVe siècle, ce sont les mêmes verbes, du moins les verbes présentant un radical analogue qui conservent le mieux la forme étymologique; en d'autres termes, les verbes qui ont un thème à dentale se rencontrent plus fréquemment que tous les autres avec la forme sans *e*. On trouve en effet *ayt* dans Rymer (1372, VI, 709); *eyt* dans les Literae Cantuarienses (1327, 202), tous les deux d'aider; *void*, de vider, dans les Statutes (1311, I, 162); *gard* dans les Mem. Parl. (1305, § 234); puis dans le Registrum Palatinum Dunelmense (1314, I, 386); dans les Literae Cantuarienses (1318, 45; 1357, 840); dans les Letters from Northern Registers (1314, 144). Parmi les autres thèmes à dentale, on trouve assez souvent, comme précédemment, porter et ses composés, ainsi dans les Statutes (1353, I, 338); dans Rymer (1314, III, 470; 1351, VII, 709). Quelques thèmes en *st* comme *apprest*, qui se lit dans les Documents Inédits (1364, 167), se rencontrent encore, mais moins régulièrement.

Les autres exemples que nous avons relevés pendant ce siècle, en petit nombre du reste, nous montrent un verbe en *n*, un verbe en *l* mouillée et un verbe dont le radical est terminé par une voyelle; ce sont : *doint*, qui devient de plus en plus rare (cf. Rymer, 1309, III, 150; Annales Londinienses, 1330, 248; Registrum Palatinum Dunelmense, 1314, I, 386). Le verbe en *l* mouillée, surveiller, a l'apparence d'un verbe à thème vocalique, *surveit* (Parl. Writs 1326, II, 753), et enfin le verbe dont le radical est terminé par une voyelle est *envoit* dans Rymer (1330, IV, 450).

Ce sont, à très peu de choses près, tous les exemples que nous avons relevés dans les textes du XIVe siècle ; étant donné le nombre des subjonctifs de I qu'on y rencontre, on voit que ces exemples sont en nombre infime. On pourra remarquer aussi que le plus récent de nos exemples date de 1372, que de 1340 à cette dernière date, les exemples deviennent sporadiques ; enfin que dans tout l'anglo-français diplomatique et politique, ce sont toujours les mêmes verbes qui reviennent sous cette forme : aider, donner, garder, porter et quelques autres. La grande masse de la première conjugaison a échappé, vers le milieu de ce siècle, à la forme étymologique.

La forme étymologique est encore infiniment plus rare dans les œuvres légales. Nous ne l'avons même rencontrée que dans une seule expression, une formule dans laquelle il est difficile de reconnaître un subjonctif. C'est l'exclamation *meydez* où il faut voir l'ancienne phrase : « (Si) m'*aït* Deus. »

On rencontre cette expression dans 22 Edw. Ier, 465.

III. *Le radical des subjonctifs en* em *à la troisième personne du singulier* (*forme régulière*).

Nous devons maintenant dire un mot du radical de la troisième personne du singulier des subjonctifs en *em* qui n'ont pas régulièrement un *e* d'appui à cette personne. La dentale venant s'adjoindre au thème directement et sans l'intermédiaire d'une voyelle, y cause des changements qui ne se produisent pas aux autres personnes. Quant aux modifications et variations du thème qui sont communes à toutes les personnes des subjonctifs en *em*, nous en parlerons plus loin. Du reste, l'étude qui va suivre, en montrant jusqu'à quel point l'addition de la dentale au thème peut avoir de l'influence sur la forme de celui-ci, nous préparera probablement aux considérations que nous suggérera l'introduction de l'*e* analogique.

Pour plus de clarté, nous diviserons les verbes qui nous occupent en un certain nombre de classes, suivant la lettre finale de leur thème. Remarquons d'abord que les thèmes vocaliques ne nous offrent la matière d'aucune remarque ; nous avons de nombreux exemples de subjonctifs provenant d'un verbe à thème vocalique, tous sont réguliers.

Les thèmes consonantiques peuvent se diviser en thèmes terminés :
1° Par une consonne simple ;
2° Par une consonne mouillée ;
3° Par un groupe de consonnes.

A. Thèmes terminés par une consonne simple.

Lorsque le thème est terminé par une des trois consonnes *m*, *n* ou *r*, celui-ci n'éprouve aucun changement[1] du fait de l'addition de la dentale. Il en va de même pour les thèmes en *s*[2], sauf qu'il n'est pas rare de trouver l'*s* thème exprimée par *z*, comme *purchazt* qu'on lit au vers 2674 de la Vie de Sainte Catherine de Sœur Clémence de Barking.

Les thèmes à dentale montrent la dentale du thème se confondant avec celle de la désinence : *aït* se trouve très fréquemment (voir les exemples et citations que nous avons données précédemment). Citons encore *cuveit*, dans les Quatre Livres des Rois (I, 12, 7) ; *get* au vers 2537 de la Vie de Sainte Catherine ; *habit* dans les Psautiers d'Oxford (68, 30) et de Cambridge (68, 28), etc.

Les seules remarques un peu intéressantes que nous trouvions à faire se rapportent aux verbes dont le thème est terminé par *l* ou par *v*. Pour les premiers, lorsque la consonne est précédée de *a* ou de *e*, nous observons au XIIIe siècle la vocalisation de l'*l*. *Alt* de aler, par exemple, se retrouve un peu partout depuis le Cumpoz (vers 142) jusqu'à Guischart de Beauliu (165 a ; 1836, 1872) ; *aut* se lit dans la Vie de Saint Grégoire, 441. La première rime que nous ayons rencontrée est beaucoup plus tardive ; on la trouve dans le Manuel des Péchés (: vaut) au vers 1756. De même parler fait

1. Thèmes en *m*. — *Aimt*, Gaimar 1118 ; Adgar, XXVIII, 83 ; Aspremont 93 ; *reclaimt*, Guischart de Beauliu 84 (en supprimant l'*e* que l'éditeur a conservé à tort dans le texte critique).

Thèmes en *n*. — *Fint*, Cumpoz 2304 ; *meint*, Brandan 115 ; *paint*, Brandan 760 ; *enlumint*, Psautier d'Oxford, 66, 1 ; *sount* (: demanderunt), Robert de Gretham 58 v°.

Thèmes en *r*. — *Virt* à la rime du vers 142 du Saint Brandan ; *aürt*, psautier de Cambridge 65, 3 ; *tirt* au vers 237 du Saint Gilles.

2. Thèmes en *s*. — *Peist*, Fantosme 762 ; Guischart de Beauliu 1265 ; à la rime Saint Julien 68 v°.

parolt dans les Psautiers d'Oxford et d'Arundel (16, 5). Dans le Tristan de Thomas, cette forme rime avec *Ysolt* (cf. vers 1400); et ce dernier mot rime en *out*. *Parout* se trouve du reste dans les Dialogues Grégoire (47 v°). On trouve aussi *apeut* (Estorie des Engleis), mais jamais à la rime. Les autres thèmes en *l* ne subissent aucun changement [1].

Il est assez difficile de déterminer la date à laquelle la vocalisation de l'*l* a pris place ; il n'y a aucune raison pour que cette vocalisation au subjonctif ait précédé ou suivi les autres cas de vocalisation de cette consonne ; il est probable que cette *l* a subsisté dans l'écriture longtemps après avoir disparu de la prononciation. L'exemple de Thomas est un des plus anciens exemples de vocalisation que nous ayons [2].

Les thèmes en *v*, très peu nombreux, nous offrent des exemples d'un phénomène qui n'est pas sans analogie avec celui que nous venons d'exposer : le *v* final du thème passe à *u* devant la désinence [3]. On peut citer *aliut* (ad-levet) dans le Psautier d'Oxford (112, 7); cette même forme se rencontre encore dans le Psautier de Cambridge (7, 5), d'Arundel (21, 2); *aiut* (ad-juvet), dans les trois mêmes Psautiers : Oxford (21, 11), Cambridge et Arundel (21, 2).

Comme on le voit, ces deux exemples ne se rencontrent que dans trois ouvrages qui doivent provenir de traductions antérieures au XII[e] siècle ; ces formes sont par conséquent des traces de formes plus anciennes.

Plus fréquemment le *v* subsiste sous forme d'*f*, comme dans *greft* de grever qu'on lit par exemple dans les Rubriques de Saint Thomas, fol. III v°, ou même disparaît complètement, comme dans *gret* au vers 132 d'Edward le Confesseur, ou *let* (lever) au vers 8687 de l'Ipomédon (: chet).

1. Thèmes en *l*. — *Defuilt*, Psautier d'Arundel, 7, 4; *ceilt*, Horn 829, etc.

2. M. J. Vising cite l'exemple de Gaimar, *enchascout* : volt, Estorie des Engleis, vers 2003, comme le plus ancien exemple de vocalisation de l'*l* (cf. op. cit., p. 87).

3. On connaît les autres exemples de vocalisation du *v*; *fabrica*, faurge; *tabula*, taule. Cf. aussi Willenberg, Rom. Stud., III, 406 et Förster, Zeitschrift für neufran. Sprache und Literatur, 84.

B. Lettres mouillées.

L'addition du *t* de la désinence fait régulièrement disparaître la mouillure de l'*l* et de l'*n* ; les exemples de ce phénomène sont nombreux. On peut citer pour l'*l* : *merveilt : esveilt* qui se trouvent au vers 271, 272 du Cumpoz ; ou encore le verbe de II (cf. plus bas), *cuilt* dans Adgar (XXX, 142). Les exemples sont plus caractéristiques pour les verbes ayant un thème présentant une *n* mouillée ; ainsi : *enseint* (: seint) au vers 324 du Saint Laurent et au vers 2738 de Horn ; *deint* de deigner se trouve dans les Dialogues Saint Grégoire au fol. 40 r° b.

La mouillure disparaissant, l'*l* devant la dentale subit tous les changements auxquels l'*l* simple est soumise. Elle tombe et nous avons pour cette chute des exemples qui remontent très haut au XII[e] siècle ; le Bestiaire nous montre la rime *merveit* (: deit) au vers 2873 ; dans le Sermun de Guischart de Beauliu : *apareilt*, au vers 1301, *conseilt*, au vers 1307, figurent à la rime dans une laisse en *eit*; et dans ce même poème, l'*l* disparaît de la graphie au vers 219 : *cunseit* [1].

Il est beaucoup plus rare pour l'*l* de se vocaliser; voici cependant quelques-uns des exemples de ce phénomène que nous avons relevés : *cunseut* se lit au vers 474 des Set Dormans de Chardri ; *cunsout* au vers 444 d'Edward le Confesseur (pour *ou* = *eu*, cf. Suchier, les Voyelles toniques, p. 61, § 6). La vocalisation de l'*l* tendrait à faire admettre la série *cunseilt*, *cunselt*, *cunseut* (*cunsout*) ; nous n'avons retrouvé aucun exemple de la forme intermédiaire.

C. Groupes de consonnes.

Lorsque le thème du verbe est terminé par un groupe de consonnes, on peut relever l'une des trois modifications suivantes :

a) Vocalisation d'une des consonnes du groupe.
b) Assimilation de la dernière consonne.
c) Chute de l'une des consonnes du groupe.

1. Cette disparition de l'*l* a dû coïncider avec la vocalisation de cette même consonne dans d'autres cas ; la date donnée par M. Vising ne peut être qu'une limite inférieure qu'il faudrait probablement reculer d'une vingtaine d'années.

Tous ces phénomènes relèvent plutôt de la phonétique ; mais en modifiant profondément la forme du subjonctif, ils préparent et expliquent l'addition de l'*e* analogique.

a) *Vocalisation d'une des consonnes du groupe.* — Nous ne nous arrêterons pas à ce phénomène, et nous nous contenterons de citer un autre cas de vocalisation du *v* : *deliurt*, de délivrer, qui se lit dans les Quatre Livres des Rois (I, 26, 24 ; IV, 18, 30) (cf. *aiut* et *aliut* cités plus haut)[1].

b) *Assimilation de la dernière consonne.* — Nous devons ici nous arrêter quelque peu sur les verbes de I dans lesquels le thème est terminé par une palatale ; cette palatale est exprimée au subjonctif tantôt par *s*, tantôt par *z*, enfin elle tombe quelquefois. Nous ne nous arrêterons pas aux autres cas d'assimilation.

Les formes en *s* pour les verbes dont nous parlons sont nombreuses au XIIe siècle ; nous n'en citerons qu'un petit nombre à cette époque : *cumenst* qui se trouve dans le Cumpoz au vers 2303 ; *adreist*, qu'on trouve à la rime du vers 1303 dans le Sermun de Guischart de Beauliu ; *esdrest*, employé dans le Psautier d'Oxford (67, 1) ; *curuist* dans le même ouvrage (2, 12) ; et toujours dans le même Psautier : *esledest* (47, 10) ; *escerst* (108, 10) ; *esculurst* (ζ, 51). Le Psautier de Cambridge a *escerst*, *curust* (respectivement 108, 12 ; 104, 38).

Les *z* sont nombreux au commencement du siècle, au moins dans certains textes, représentant probablement l'usage de l'époque antérieure (cf. cependant *purchazt*, dans Sœur Clémence de Barking, supra p. 298). Citons *tarzt* au vers 2443 du Cumpoz ; et dans le Psautier de Cambridge, *curuzt* (2, 12) (et dans les Quatre Livres des Rois, III, 9, 6) ; *souressalzt* (η, 10) ; et quelques autres.

On pourrait probablement considérer comme une forme spéciale celle qui combine *s* et *z* : *esleezst* dans le Psautier de Cambridge (104, 3) ; et *cumenzst* dans les Quatre Livres des Rois (III, 9, 6). Mais déjà à cette époque la consonne finale du thème disparaît quelquefois, comme dans *eschalt* qui se rencontre dans le Psautier d'Oxford (η, 10-15). Ces formes toutefois ne sont pas très communes, car les formes vraiment régulières que nous venons de citer, avec *z* ou *s*, n'ont pas subsisté assez longtemps en anglo-français pour

1. Cf. Willenberg, Rom. Stud., III, p. 406, et Förster, Zeitschrift für neufr. Sprache, 84.

évoluer d'une façon régulière au point de vue phonique ; comme nous le dirons tout à l'heure, elles ont été remplacées par les formes analogiques avec *e* muet.

c) *Chute de l'une des consonnes du groupe.* — Cette simplification, dont nous venons de citer un exemple, est celle que cause le plus souvent l'addition de la dentale flexionnelle. On en trouve des exemples dans quatre cas principaux.

1. Lorsque le thème est terminé par une consonne double ;
2. Lorsqu'il est terminé par une dentale appuyée ;
3. Lorsque le dernier élément du groupe est *m* ou *n* ;
4. Lorsque le groupe de consonnes est constitué par *l* et *v*.

Nous allons examiner très rapidement chacun de ces cas.

1. Lorsque le radical du verbe est terminé par une consonne double, une de ces consonnes disparaît : citons *truist* (par exemple, au vers 2222 du Bestiaire), *past* (comme au vers 4126 de l'Estorie des Engleis), *lest* qui est extrêmement commun. Ce qui nous intéresse ici, c'est la disparition de la seconde consonne du groupe ; nous avons déjà étudié (cf. 3e pers. du sing.) les désinences en *st*, et nous avons vu comment, après l'amuissement de l'*s* devant le *t*, cette désinence s'est naturellement réduite à *t* ; ceci se produit même au subjonctif. Le seul exemple que nous en trouvions à ce temps c'est *let* : on trouve cette forme pour la première fois dans Boeve de Haumtone au vers 62 (ms. B, XIVe s.). Mais quoique régulière, cette forme est très rare dans les œuvres littéraires ; l'*s* est le plus souvent conservée, et ce n'est que dans les Year Books qu'elle est omise avec quelque régularité. Par conséquent, l'anglo-français a tendu à conserver au subjonctif la désinence en *st* et l'a même conservée longtemps après que l'*s* a été amuie dans les autres terminaisons en *st* ; et au lieu de se développer régulièrement au point de vue phonique, ce groupe, maintenu d'abord, a fait place ensuite à la désinence analogique avec *e* muet.

2. Si une dentale appuyée termine le thème, elle se confond avec la dentale de la terminaison. Nous pourrions répéter ici les références que nous avons données pour *gart* (cf. supra, p. 294). Ajoutons-y *ament* (: prent) dans les Dialogues Saint Grégoire (Timothy Cloran, p. 13, vers 8) ; (: mesprent) deux fois au fol. 24 r° des Évangiles des Dompnées ; (: jugement) au vers 1977 du Roman des Romans, etc. ; *port* (: mort) au vers 1889 de l'Estorie des Engleis ;

prest (: est) dans Havelok au vers 150 ; dans Pierre de Langtoft (I, 90, 21). Et un nombre considérable d'autres exemples pourrait être donné, sans grande utilité.

3. Lorsque le dernier élément du groupe de consonnes est *m* ou *n*, cette consonne est d'abord conservée, puis disparaît (au plus tard, vers 1160).

Nous n'avons que peu d'exemples qui montrent le groupe de consonnes subsistant entièrement ; on peut citer *cumfermt* dans les Quatre Livres des Rois (III, 2, 4). Ceux dans lesquels la réduction a été opérée sont plus nombreux et plus probants ; *confert* se lit dans le Psautier d'Oxford (19, 4), etc. ; *turt* (: curt) dans le Tristan de Thomas au vers 1441 ; (: surt) dans le Saint Edmund au vers 3800. La même forme se rencontre à l'intérieur du vers dans un très grand nombre de cas : au vers 1468 de la Vie de Sainte Catherine; dans Adgar (XXXII, 15 et *passim*) ; dans les Quatre Livres des Rois (I, 5, 10); dans les Dialogues Saint Grégoire (*tourt*) (148 r° a); dans Horn (au vers 2967); dans la Vie de Saint Gilles (au vers 1825), etc.

4. Dans le groupe *lv*, *v* disparaît, puis *l* se vocalise : *salt* de salver se rencontre dans le Bestiaire au vers 2296; dans la Vie de Saint Gilles au vers 1968; dans Guischart de Beauliu au vers 1923. Mais il est probable que, malgré la graphie, l'*l* s'est vocalisée dans ces deux derniers exemples, comme il l'a été dans *alt*, *parolt*, etc. (cf. plus haut). Pour ce verbe, nous ne trouvons de rimes qu'au XIIIe siècle; elles sont par conséquent peu utiles. On trouve *saut* (: haut) dans les Set Dormans au vers 1898 ; (: ribaud) au vers 282 de Boeve de Haumtone ; (: haut) dans Dermod, vers 273, etc. Cette forme avec cette graphie est commune dans Angier, Chardri, Robert de Gretham.

Les formes comme *chant* de changer (Ipomédon 8792) pour *chanzt nous semblent incorrectes ; elles sont certainement rares.

Telles sont les modifications que l'addition de la dentale de la flexion cause dans le thème de différents verbes ; on voit que le plus grand nombre de ces changements n'ont rien que de très normal. Mais, et c'est la raison pour laquelle nous les avons énumérés, on peut remarquer que ces changements ont préparé indirectement l'abandon de la forme étymologique au profit de la forme analogique. En effet, certaines de ces troisièmes personnes du

subjonctif semblent ne pas avoir de désinence spéciale et reproduire simplement le thème du verbe, comme *get*, *port*, *prest*. D'autres semblent au contraire compliquer ce thème : *purchazt*, *curuizt*; d'autres enfin diffèrent plus ou moins, mais quelquefois d'une façon remarquable, de toutes les autres formes de la conjugaison ; en premier lieu, ces verbes qui vocalisent une consonne : *aut*, *parout*, *apeut*, *cunsout*, *aiut*, *aliut*, *deliurt* ; ici le thème est altéré au point d'être méconnaissable ; et il en est de même des verbes qui perdent soit la mouillure, soit une consonne au subjonctif : *enseint*, *turt*, *saut*. Pour celles de ces formes qu'un emploi très fréquent au subjonctif n'a pas rendues familières, la désinence analogique s'impose.

I. S PARAGOGIQUE.

Les troisièmes personnes du singulier régulières du présent du subjonctif, ne se montrent que rarement avec une *s* paragogique ; il y a pour cela une excellente raison, c'est qu'elles deviennent relativement rares avant que la désinence *st* envahisse la troisième personne du singulier (cf. plus haut, p. 294).

Les exemples comme *aïst* qu'on lit au folio 66 v° du Saint Julien sont rares.

Nous devons maintenant nous arrêter quelques instants sur les formes de cette personne pour le verbe donner, car nous y trouvons ordinairement une *s* d'une autre nature. Nous pouvons dire que ces formes sont doubles et qu'elles remontent à deux sources différentes. La première, c'est *dont* ou *dunt* qui est le produit régulier du latin donet ; on trouve cette forme très tôt, par exemple au vers 1914 du Bestiaire où elle rime avec munt. Mais elle est assez peu employée déjà au commencement du XIIe siècle ; elle est archaïque et plus tard elle devient rare. La seconde forme correspond au présent de l'indicatif *duins* (cf. Désinences personnelles, première personne du singulier) et à la première personne du subjonctif (*duinse*) qui en anglo-français a toujours l'*s* (cf. plus haut). Cette seconde forme de la troisième personne du singulier est *duinst* ou *doinst* et elle est très commune non seulement au XIIe siècle [1] mais aussi et

1. On en trouve des exemples dans chaque auteur : Gaimar, Estorie, vers 2635 ; dans le Tristan de Thomas, aux vers 919, 1278, 1398 etc. ; dans le Saint Gilles, 120, 1359; dans la Vie de Sainte Catherine, vers 24, etc.

surtout aux siècles suivants [1]. Elle est aussi la forme la plus commune de ces troisièmes personnes du singulier du subjonctif de donner. Nous pouvons faire remarquer ici que l'*s* de *doinst* s'amuit et disparaît fréquemment. La forme qui en résulte *doint* est très commune, même dans les ouvrages du XII[e] siècle, quoique dans aucun de ceux-ci on ne puisse l'attribuer avec quelque certitude à l'auteur [2].

On rencontre aussi des formes bâtardes présentant la voyelle tonique du subjonctif étymologique et la désinence *st* du second subjonctif, comme *donst* au vers 46 de la Vie de Saint Grégoire, au vers 72 du Saint Laurent, etc.

Puis, après l'amuissement de l'*s*, cette forme bâtarde peut reproduire exactement le subjonctif étymologique comme le *dont* des Chansons VI, 3.

Par conséquent, sans parler des formes avec *e* muet (*donne, duinse*), la troisième personne du singulier du présent du subjonctif de donner peut se présenter sous l'une des formes : *dont*, *doinst*, *doint*, *donst*, *dont*.

II. Perte de la dentale sans addition d'un e muet.

Dans la langue littéraire, on ne trouve que peu d'exemples de ce phénomène, les seuls que nous ayons relevés se lisent dans le Roland d'Oxford : *amein* (au vers 2760) et dans le ms. L du Cumpoz : *tarz* (2443); dans les Chansons (III, 2) *honur*; mais ce dernier exemple est assez douteux, car le verbe précédant un mot commençant par une voyelle, on pourrait suppléer un *e* muet.

Dans la langue diplomatique on trouve *doun*, Early Statutes of Ireland (1320, 282), et dans la langue légale *demur* (11 et 12 Edw. III, 407); *especefy* (30 Edw. I[er], 75); *pourchaz* (30 Edw. I[er], 125). Mais les cinq dernières formes citées ne proviennent pas de la forme

1. On peut en voir des exemples au vers 67 de la Vie de Saint Laurent ; dans la Plainte d'Amour, vers 1001 ; dans Robert de Gretham, 58 v°; dans la Vie de Sainte Marguerite, 120 ; dans les Contes de Nicole Bozon, § 547 ; dans Pierre de Langtoft.

2. Cf. le vers 165 a de Guischart de Beauliu ; le vers 208 de l'Érection des Murailles de New Ross ; le fol. 60 v° des Heures de la Vierge ; le vers 7 du Saint Nicolas, etc.

étymologique avec dentale sans voyelle ; elles proviennent de *honure*, *donne*, *demure*, *especefie*, *purchasse*, après qu'ils ont perdu leur voyelle muette.

Il est donc très rare que la dentale appuyée disparaisse à la troisième personne du singulier des subjonctifs en *em* ; les seuls exemples indiscutables que nous en ayons, celui de Roland et du manuscrit L du Cumpoz, sont le fait des scribes.

III. Développement d'un e atone.

Comme nous l'avons déjà dit, un certain nombre de verbes prennent au subjonctif devant la dentale de la troisième personne du singulier un *e* d'appui, destiné à rendre possible la prononciation de cette dentale. Cet *e* régulier se trouve évidemment dans les premiers ouvrages anglo-français, aussi bien que dans les textes postérieurs.

Dans un assez grand nombre de cas et très tôt dans la littérature anglo-française, on voit apparaître dans certains autres verbes un *e* que rien ne justifie. Il y a cependant, comme nous l'avons dit, quelques auteurs qui ne l'ont jamais. Philippe de Thaün, Gaimar, Sœur Clémence de Barking, Adgar, Simund de Freine. Ce qui veut dire en d'autres termes que les auteurs corrects n'emploient jamais l'*e* analogique jusqu'à la fin du XII[e] siècle. Mais tous les autres auteurs, même antérieurs à ceux que nous venons de citer, montrent toujours quelques exemples de la forme irrégulière. Dans certains ouvrages, celle-ci ne se rencontre que rarement : toutefois comme on en trouve un ou plusieurs exemples assurés, nous avons la certitude que la forme analogique est à peu d'années près aussi vieille que l'anglo-français. Par exemple le poème du Voyage de Saint Brandan peut nous en donner un assez grand nombre d'exemples, et à ce propos on peut comparer ce que nous avons à dire maintenant à ce que nous avons déjà dit de ce poème au sujet de l'*e* analogique de la première personne du singulier.

Les exemples que nous trouvons dans Brandan et qui sont assurés par la rime ou par la mesure sont : *lesset* (?), *target* (?), *esmaie* ; ces exemples nous les reverrons encore à leur place, mais nous pouvons d'ores et déjà remarquer que cet *e* s'attache, dans les premiers exemples que nous trouvons, aux thèmes vocaliques et aux thèmes

consonantiques terminés par un groupe de consonnes ou une consonne double.

Pour faciliter l'étude de cette question nous pourrons, en prenant comme point de départ les formes ci-dessus, classifier les irrégularités sous plusieurs chefs :

a) Thèmes vocaliques. *b*) Thèmes à dentale. *c*) Thèmes terminés par un groupe de consonnes.

Dans chacune de ces classes nous étudierons ces subjonctifs qui, prenant l'*e* et perdant leur dentale, ont adopté la forme moderne.

a) *Thèmes vocaliques.*

Les thèmes vocaliques ne se présentent que rarement sous la forme analogique au XIIe siècle, ou plutôt, car les exemples sont assez nombreux, ces formes nouvelles ne se trouvent que dans un petit nombre d'ouvrages, à savoir le Voyage de Saint Brandan et les Psautiers.

Nous avons déjà énuméré les formes irrégulières qu'on trouve dans le premier de ces ouvrages ; pour ce qui est des exemples qui proviennent des thèmes vocaliques, nous n'en trouvons qu'un assuré par la rime dans les deux manuscrits : *esmaie*, rimant avec manaie au vers 226 (Arsenal 171) :

Et ni ait nul qui ja s'esmaie.

On en cite parfois un autre qui nous semble plutôt un présent de l'indicatif : vers 1742 (Arsenal 1660), *recrie* qui rime avec mie.

Les trois Psautiers nous fournissent un nombre plus considérable de formes analogiques pour ces thèmes : *loed* peut se lire dans le Psautier d'Oxford, une fois [1] (150, 5), et dans le Psautier de Cambridge (32, 19) [2] ; *vivifiet* se trouve à la fois dans le dernier de ces ouvrages (32, 19) et dans le Psautier d'Arundel (40, 2) [3]. On relève encore dans ce dernier *envoiet* (19, 2) [4].

Au siècle suivant, les formes analogiques pour les thèmes vocaliques deviennent évidemment de plus en plus communes et nous n'avons pas l'intention de citer toutes celles qu'on peut rencontrer;

1. Dans le même Psautier, *lot*, η 10, deux fois.
2. Dans le même Psautier, *lout*, η 10 et η 16.
3. *Vivifit*, Psautier d'Oxford 32, 19.
4. *Enveit* dans les deux autres Psautiers.

nous ne donnerons que celles qui nous semblent les plus assurées et les plus significatives. Dans le Manuel des Péchés de Robert de Gretham, nous relevons *testimonie* rimant avec vie; *loue* est employé dans Edward le Confesseur au vers 869 [1]. Les exemples sont nombreux dans Boeve de Haumtone et dans William de Waddington, mais ne diffèrent pas de ceux que nous venons de citer. Les exemples abondent au XIVe siècle : *ottrie,* qui a conservé longtemps la forme régulière, se lit dans Pierre de Langtoft, à la rime (I, 322, 17); et dans le Poème du Prince Noir à la rime du vers 4182; de même dans ce poème *avoie* rime avec joie au vers 662, etc.

Citons encore *surveye* de surveiller, toujours considéré comme un thème vocalique au XIVe siècle (cf. *sorveer,* p. 90 du Dit de Seneschaucie; *sorver, passim*). La forme du subjonctif que nous venons de citer se trouve à la p. 10 de Walter de Henley.

b) *Thèmes à dentale.*

Un nombre beaucoup plus considérable encore de ces *e* analogiques se rencontre avec les thèmes à dentale; spécialement, les exemples de formes irrégulières que nous trouvons au XIIe siècle sont plus généraux, en ce qu'ils ne sont pas limités à un petit nombre d'auteurs. Mais nous devons reconnaître par contre que les exemples que nous fournissent de tels thèmes ne sont pas à beaucoup près aussi significatifs que ceux que nous avons déjà énumérés. Un grand nombre des formes qui suivent ne sont pas à proprement parler irrégulières et peuvent phoniquement se défendre. L'*e* atone a la même raison d'être dans ces formes que dans les personnes du singulier des imparfaits du subjonctif. En effet lorsque la dentale de la désinence se confond avec la dentale du thème, la troisième personne du singulier, comme nous l'avons déjà fait remarquer, ne semble pas avoir de terminaison propre; pour la lui conserver, certains écrivains séparent ou relient les deux dentales par un *e* atone, et cet *e* d'appui, phoniquement irrégulier, se défend par des raisons morphologiques (cf. Nyrop, II, § 203, 2).

Cependant nous n'irons pas jusqu'à dire que tous les exemples que nous allons donner sont défendables. Quelques-uns le sont

1. N'est nuls ki n'eit joie e baudur
E n'en loue le Creatur.

certainement ; pour les autres, pour le plus grand nombre même, l'*e* est purement analogique. Pour les distinguer nous dirons que les exemples irréguliers sont ceux qui montrent la forme régulière très fréquemment et la forme avec muette très tardivement ; pour ceux-là nous avons réellement un phénomène d'analogie.

Le principe est plus facile à formuler qu'à appliquer ; nous donnerons tout d'abord les subjonctifs dont la muette peut, croyons-nous, s'expliquer phoniquement ou morphologiquement ; ensuite ceux où elle est analogique.

Le plus ancien exemple que nous ayons se trouve dans le Voyage de Saint Brandan au vers 902 (Arsenal 855), où *adente* rime avec tourmente ; cette forme nous semble provenir de *adentet* par suite de la chute dentale finale, chute qui peut provenir du scribe. Le Psautier de Cambridge nous donne plusieurs exemples analogues : *debutet* (34, 6) ; *guardet* (120, 8) (Psautier d'Oxford, *guart*) ; *ajustet* (113, 32) qu'on retrouve dans les Quatre Livres des Rois (II, 16, 18) (Oxford, *ajust*). Le Psautier d'Arundel nous montre encore *aguaitet* (9, 8). Nous n'hésiterons pas à considérer ici l'*e* comme un *e* d'appui employé pour séparer les deux dentales.

Il est assez difficile de décider si les exemples qu'il nous reste à citer doivent être rangés dans la même classe que ceux que nous venons d'énumérer ; il est probable que non, et nous pouvons considérer l'*e* qu'ils nous montrent comme un *e* purement analogique, dû peut-être en partie aux formes quasi régulières que nous avons vues.

Fantosme nous donne ainsi *gate* (au vers 444) ; *cunte* rime avec le substantif de même forme dans les rubriques d'Edward le Confesseur (XXXVI, 12); *amende* est assuré par la mesure du vers 926 du Manuel des Péchés ; *conforte* rime avec la troisième personne du singulier du présent de l'indicatif du même verbe au vers 2079 du Prince Noir.

Nous ne saurions toutefois avoir aucun doute pour les formes tardives et exceptionnelles comme *grante*, *aide*, *garde* (voir cependant l'exemple du Psautier de Cambridge), ou *porte*. La première de ces formes est employée dans le Saint Auban (au vers 1050) et reste assez rare par la suite. *Aide* devient très commun après 1250 ; cette forme est assurée par la mesure du verbe 4993 du Manuel des Péchés ; dans Pierre de Langtoft (I, 468, 15); dans le Prince Noir

(2567, 3212); elle se lit au § 35 des Contes de Bozon. Nous avons un nombre à peu près égal d'exemples pour *garde* : l'*e* muet est assuré dans les Heures de la Vierge (au folio 68 r°); dans Pierre de Langtoft très souvent (II, 46, 26; II, 230, 7; II, 420, 19); par la rime avec le substantif dans le Prince Noir (293, 1001, 2705, 1165, 2539).

Par conséquent, il est évident que les verbes à dentale prennent souvent un *e* atone à la troisième personne du singulier. Mais pour les premiers exemples que nous relevons cet *e* est en partie justifié. Les formes vraiment analogiques ne remontent pas avant le milieu du XIIIe siècle.

c) *Thèmes terminés par un groupe de consonnes.*

Dans la plupart des exemples suivants l'*e* semble à première vue nécessaire; on peut souvent le justifier, quoique pour chacun d'eux, nous ayons relevé des exemples de formes absolument analogues d'où il est absent. C'est dans cette catégorie que nous trouvons le plus grand nombre de formes avec *e* plus ou moins irrégulier; le Voyage de Saint Brandan en présente deux exemples qui ne sont pas très assurés : *lesset* (: amonestet) (au vers 225); *target* (au vers 135) [1]. Ce dernier verbe se retrouve dans le manuscrit A du Cumpoz (au vers 2443). Le Psautier d'Oxford lui-même en a quelques-uns du même genre : *aprismet* (118, 169), *salved* (178, 73) (qui se trouve aussi dans les Quatre Livres des Rois, I, 4, 3); *plunged* (68, 19); dans le Psautier d'Arundel on trouve aussi : *confermet* (19, 4), et *cunferme* dans le Psautier d'Oxford (103, 17),

Il y a enfin un certain nombre de formes avec *e* communes aux trois Psautiers : *livred* qui se rencontre cinq fois dans le Psautier d'Oxford (40, 2 et *passim*) à côté de *deliurt* que nous avons déjà cité; dans le Psautier de Cambridge (32, 19); dans le Psautier d'Arundel (21, 3; 32, 19). *Truisset* est commun au Psautier

1. Cf. Willemberg, Rom. Stud. 383, Anmerk. I. Le ms. de l'Arsenal ne nous donne ni l'un ni l'autre de ces exemples; le vers qui contient *target* a disparu par accident; au lieu de *lesset*, ce ms. nous donne une leçon, meilleure en soi et qui fait disparaître l'irrégularité, vers 168 :

Li abes dunt les amoneste
Que Dex les gart d'avoir tempeste.

d'Arundel et au Psautier d'Oxford : il se trouve Psaume 20, verset 8, dans l'un et dans l'autre. On trouve aussi *cumenced* dans les mss. C et L du Cumpoz (pour le vers 2303); *duinset* est aussi employé au vers 2938 par le scribe du Roland d'Oxford.

Pour quelques-uns des verbes précédents, nous ne pouvons pas encore dire que nous avons une véritable irrégularité.

Dans un petit nombre de cas, l'*e* ne répond à aucun besoin, par exemple dans *lesset*, *truisset*, *duinset*, *cumenced*. Ces quelques verbes sont vraiment irréguliers.

La muette, dans quelques autres verbes, a été ajoutée pour conserver ou faire reparaître le radical du verbe obscurci dans la forme régulière, par exemple dans *target* pour tarst, *salvet* pour salt, *plunged* pour *plunzt, *delivred* pour deliurt. Toutes ces formes et quelques autres encore sont irrégulières en tant qu'elles ne proviennent pas directement du verbe latin, mais elles s'expliquent.

Dans deux autres cas la présence de l'*e* est au moins aussi justifiée que son absence, dans *aprismet* et *cunfermet*.

Par conséquent dans cette classe, nous trouvons quelques formes régulières, d'autres discutables, enfin plusieurs qui sont franchement irrégulières.

Nous n'énumérerons pas les exemples qu'on trouve par la suite : *blame* qu'on trouve au vers 869 de Guischart de Beauliu (copiste ?), *truisse* qui se lit dans le même auteur au vers 1023, *doinse* qui est commun au XIVe siècle, *sauve* qui n'est pas rare, mais qui est moins commun que salt, saut [1]; *pense* [2]; toutes ces formes sont à différents degrés irrégulières, plus irrégulières certainement que celles que nous ont fourni les verbes à dentale

1. Cf. dans le Josaphat de Chardri, vers 2508 :

Ke il sauve l'alme de li.

et au vers 2749 du même poème :

Il pria... ke...
Le sauvet a sun muriant.

Et dans Boeve, les vers 79, 489, 1513 ; dans les Heures de la Vierge au fol. 66 r° ; dans la Chronique de Pierre de Langtoft, II, 48, 26 ; II, 342, 6 et *passim* ; Foulques Fitz Warin, 30, etc.

2. Cf. Chardri, Josaphat au vers 1398 :

Deu en pense, ki ben le poet !

Voir aussi Prince Noir, vers 1277.

d) *Lettres mouillées.*

Pour la raison même que nous venons d'exposer, les verbes dont le radical présente une lettre mouillée devaient prendre assez aisément un *e* atone à la troisième personne du singulier; dans la forme étymologique du subjonctif, la mouillure disparaît, et pour la conserver, un *e* d'appui est nécessaire. C'est de cette façon que l'anglo-français a tendu à se débarrasser d'un thème différant sensiblement du thème de toutes les autres parties du verbe. Ceci explique pourquoi nous trouvons assez tôt des formes qui, par analogie, ont pris le radical ordinaire du verbe et en même temps l'*e* atone; citons : *deignet* au vers 999 de Guischart de Beauliu ; *deinge* au vers 343 de la Vie de Saint Grégoire ; *deigne* au vers 26 de la Plainte Notre-Dame ; *sumoile* (: voile) au vers 92 d'Edward le Confesseur ; *baille* rime avec faille au folio 65 v° du poème religieux du ms. Royal 20 B XIV.

Quoi qu'en dise M. Gabrielson, dans son Introduction au Sermun de Guischart de Beauliu, les formes étymologiques existent bien, et nous en avons cité un certain nombre précédemment ; mais elles n'ont jamais été très employées et ont vite fait place à ces formes qui conservent le radical ordinaire du verbe.

e) *Consonnes simples.*

Les verbes dont le thème est terminé par une consonne simple forment la classe la plus nombreuse dans la première conjugaison ; cependant, pour ces verbes, le nombre de formes nouvelles n'est proportionnellement pas aussi grand que pour les autres classes. Ici nous avons réellement les formes irrégulières de la troisième personne du singulier des verbes de I ; et nous pourrons remarquer que les formes analogiques sont relativement assez tardives. On en trouve, il est vrai, dans les Psautiers ; mais ce sont les seuls ouvrages de cette époque qui présentent cette irrégularité pour les verbes de cette classe. Le Psautier de Cambridge a deux de ces exemples : *curunet* (68, 8) ; *aposet* (119, 3) ; le Psautier d'Oxford a *apost* (9, 42). On rencontre encore dans ce dernier ouvrage deux autres formes nouvelles : *embrive* (3, 18) et *espeire* (129, 6).

Nous pouvons maintenant nous arrêter un instant et récapituler les formes plus ou moins irrégulières que nous avons rencontrées au XII[e] siècle. Nous n'avons trouvé l'*e* analogique, c'est-à-dire emprunté aux subjonctifs en *em* qui ont un *e* d'appui, ou aux subjonctifs en *am* et *iam*, que dans un tout petit nombre de cas : d'abord pour certains verbes à thème vocalique (*esmaie, loe, vivified, envoiet*) ; dans quelques autres terminés par une consonne double ou un groupe de consonnes (*lesset, truisset, duinset, comenced*) ; ou par une consonne simple (*curunet, aposet, embrive, espeire*). Ces quelques cas, dont quelques-uns remontent aux tout premiers temps de la littérature anglo-française, sont les seuls qui montrent l'addition d'un *e* irrégulier. Tous les autres nous montrent une irrégularité d'un genre absolument différent, soit disparition du thème propre à ce temps, soit mise en évidence de la dentale caduque de la désinence par un *e* d'appui.

Jusqu'ici, nous nous sommes surtout occupés des formes du XII[e] siècle, tout en corroborant, au moyen d'exemples tirés des siècles suivants, les exemples que nous citions. Nous allons maintenant poursuivre très rapidement notre étude des formes analogiques dans les verbes dont le thème est terminé par une consonne simple au XIII[e] siècle et au XIV[e].

Comme les quelques exemples que nous donnerons suffiront à le montrer, l'analogie fait de grands progrès à cette époque, et la forme avec muette se généralise de plus en plus.

Les thèmes sigmatiques sont nombreux sous cette forme avec atone, et nous pourrions dresser une longue liste d'exemples ; nous n'en donnerons que quelques-uns, comme *prise* qui rime avec franchise dans Edward le Confesseur (au vers 55) ; *peise* est commun, même à la rime, comme dans la Plainte d'Amour (vers 787, avec maleise), dans le Roman des Romans (vers 44, avec eyse ; cf. d'ailleurs, dans le même poème, *peist*, 577), dans Foulques Fitz Warin (p. 85). Ceci montre assez que cette forme est devenue sinon la forme habituelle, au moins une forme communément employée.

Les autres thèmes consonantiques ne sont pas beaucoup plus rares ; citons, parmi les thèmes en *r*, *dure* qui rime avec parjure dans les Rubriques d'Edward le Confesseur (LXI, 4) et *aüre* qui rime avec cure dans les Rubriques de Saint Auban (fol. 34 v°) ; ces exemples sont sensiblement plus tardifs.

Nous ne citerons qu'un petit nombre d'autres exemples ; d'abord une autre forme du subjonctif de donner qu'on rencontre assez communément, *doine*, comme au vers 988 du Roman des Romans

Deus nus doine verai pardun,

dans les Heures de la Vierge (61 v°), et dans plusieurs autres cas.

Ces quelques exemples nous permettront de conclure que la forme moderne, c'est-à-dire irrégulière, de ces subjonctifs est d'un emploi courant au XIIIe siècle, et que leur nombre commence à devenir considérable après la seconde décade de ce siècle.

Enfin, et pour terminer cette rapide énumération, il y a toute une classe de subjonctifs de I qui, très naturellement, prennent toujours l'*e* ; ce sont les subjonctifs en *ge* et *ce*. Ceci n'a rien que de très naturel, car ces subjonctifs sont modelés sur les subjonctifs en *iam*, qui l'ont toujours.

Nous les étudierons plus tard.

Il est peu utile, après ce que nous venons de dire, d'insister sur les formes analogiques dans les ouvrages non littéraires, puisque nous n'avons pour ces ouvrages aucun texte antérieur au milieu du XIIIe siècle. Nous ferons simplement remarquer que les verbes, que nous avons eu précédemment l'occasion de signaler, sous la forme étymologique, dans la dernière partie de ce siècle, se trouvent aussi avec l'*e* un nombre presque égal de fois : *aide*, *garde*, *porte*, *voise* (ou *aille*) sont très communs dans les Statutes, comme dans Rymer et les autres, même avant 1300 ; de plus, on trouve, avec *e*, d'autres verbes d'un emploi moins fréquent, qui n'apparaissent jamais sous la forme étymologique, comme *paie*, *demoere*, *passe*, etc.

Au XIVe siècle, même les premiers verbes que nous venons de citer sont employés plus communément sous la forme moderne ; on peut dire que c'est la seule qu'on trouve dans certains recueils comme le Liber Rubeus de Scaccario ou le Registrum Malmesburiense.

Certaines formes, telles que *saut*, *aut* qui se rencontrent très tard dans la langue littéraire (cf. supra) sont inconnues dans les textes politiques, diplomatiques, etc. Quant à donner, il ne prend la forme féminine dans cette catégorie de textes que vers le commencement du XIVe siècle.

Comme nous disions plus haut que la forme étymologique de la troisième personne du singulier des subjonctifs en *em* est très rare dans les textes légaux, nous n'aurons donc pas à insister maintenant sur les formes modernes que présentent ces recueils. Elles sont nombreuses : *eyde*, *garde*, *sauve* sont employés constamment (cf. 31 Edw. I[er], 345 ; 30 Edw. I[er], 75, etc.) ; donner fait le plus souvent *doigne* (33 et 35 Edw., I[er], 399 ; 11 et 12 Edw. III, 139) ; trouver se montre le plus souvent sous la forme *troefse* (32 et 33 Edw. I[er], 115) ; aller prend trois formes : *auge* (20 et 21 Edw. I[er], 123), forme assez rare ; *ayle* (21 Edw. I[er], 121) ; *voyse* (11 et 12 Edw. III, 63).

Nous pouvons maintenant résumer avec assez de précision les résultats que nous a fournis l'étude des différents textes anglo-français.

1. Les formes régulières des troisièmes personnes du singulier du présent du subjonctif en *em* persistent assez longtemps ; elles sont très nombreuses au XII[e] siècle et jusque vers 1250. Mais pendant la première moitié du XIII[e] siècle, il ne se rencontre plus d'auteur qui emploie exclusivement la forme régulière. De 1250 à la fin du XIV[e] siècle, les formes normales se rencontrent toujours, mais on peut trouver quelques ouvrages qui n'en ont aucun exemple assuré.

2. Les formes avec *e* atone datent de très haut dans la littérature anglo-française. Même si on admet, nous ne sommes pas éloignés de le faire, et le manuscrit de l'Arsenal le montre assez clairement, que le Voyage de Saint Brandan a été fortement remanié par le scribe, les formes analogiques que nous trouvons dans ce poème doivent remonter au moins à 1167, ce qui les ramène à la date des Psautiers ; dans ces quatre ouvrages, on trouve, à côté de formes qui peuvent se défendre, des formes irrégulières avec les verbes dont le thème est terminé par une voyelle, un groupe de consonnes (ou une consonne double) et plus rarement par une consonne simple.

3. A la fin du XII[e] siècle et spécialement au commencement du siècle suivant (cf. Guischart de Beauliu et Robert de Gretham), nous trouvons encore des exemples de ces trois sortes de thèmes employés sous la forme irrégulière ; de plus les verbes dont le radical est terminé par une lettre mouillée se trouvent atteints. Les Psautiers mis à part, ce n'est qu'au commencement du XIII[e] siècle

que nous rencontrons des exemples assurés de la forme moderne aux radicaux terminés par une consonne simple.

C'est donc à la fois par une extension des lois phoniques (thèmes à groupe de consonnes et thèmes à dentale) et par analogie (thèmes vocaliques d'abord) que les troisièmes personnes du singulier des verbes de I se sont acheminées graduellement vers la forme moderne.

IV. Première et deuxième personnes du pluriel.

Nous n'avons que fort peu de choses à dire de ces deux personnes. La première est régulièrement en *u*(*o*)*m*(*s*) ; les désinences qui montrent un *i* comme *cangium* qu'on lit au vers 449 de Gaimar sont extrêmement rares et sont dues à l'ignorance des scribes.

Pour ce qui est de la seconde personne du pluriel, quelques-unes seulement prennent la désinence en *iez* ; c'est à cause de cela que nous en avons parlé au chapitre des Désinences personnelles.

V. Le radical des subjonctifs en *em*.

Nous avons déjà dit quelques mots du radical de ces subjonctifs dans les troisièmes personnes du singulier étymologiques. Il nous reste à parler maintenant des changements plus généraux atteignant chacune des personnes de ce temps.

I. *La voyelle.*

Nous n'avons relevé pour la voyelle thématique qu'un tout petit nombre de changements qui ne soient pas dus à l'évolution phonique normale. Nous allons maintenant citer quelques formes qui ont une origine différente. C'est surtout pour la diphtongue *ui* qu'on trouve régulièrement au subjonctif d'ennuyer, trouver, donner... que les formes sont variées et parfois difficiles à expliquer.

Nous allons tâcher de montrer que ces formes si différentes proviennent de deux radicaux distincts :

L'un, le radical étymologique présentant *ui* et ses dérivés phoniques ;

L'autre qui est une généralisation du radical de l'indicatif.

1. *Ui* se rencontre constamment au XII[e] siècle et pendant une grande partie du XIII[e]; ici comme ailleurs, la diphtongue se réduit souvent à la voyelle simple *u*, dès la fin du XIII[e] siècle. On trouve, par exemple, *trusse* au vers 1132 des Set Dormans de Chardri, et, sous la date 1278, dans le premier volume des Statutes, à la page 49, etc. Ce premier changement de la diphtongue du thème n'a rien que de très normal.

Ue et aussi *oe* qui en dérive peuvent provenir phoniquement de la même diphtongue *ui* ; on trouve *truesse* dans les Rymer's Foedera (1306, II, 1012) ; *troesse* dans les Statutes, à la page 31 du premier volume (1275). Il est possible que ces deux derniers exemples doivent se ranger parmi ceux qui montrent une extension du radical de l'indicatif.

Ajoutons que pour ennuyer et donner nous relevons une autre forme de la diphtongue *ui* : *oi*. Mais ici nous n'avons probablement qu'une graphie, comme l'indique la rime du Drame d'Adam (vers 114), *anoit* (: déduit).

Cependant *oi* est la forme la plus commune que prenne l'élément vocalique du thème de donner ; elle est beaucoup plus répandue que *ui* par exemple. On trouve *oi* pendant tout le XIII[e] siècle et le XIV[e] (Roman des Romans, vers 988; William de Waddington, vers 936, 2228, 5282 ; Erection des Murs de New Ross, vers 202, Statutes, Rymer, *passim*, etc.).

Trouver ne montre jamais cette diphtongue.

2. Nous avons déjà cité (cf. supra, p. 304) plusieurs formes de donner (Bestiaire, Saint Laurent, Dialogues Grégoire), qui présentent le radical de l'indicatif; elles ne sont probablement pas des formations analogiques et proviennent de donet.

Pour trouver au contraire, nous sommes souvent en présence de véritables formes analogiques. Il est possible que les thèmes en *oe* et *ue* cités plus haut proviennent de l'indicatif, au lieu d'être le résultat de l'évolution de *ui*. Toujours est-il que nous relevons assez fréquemment vers la fin du XIII[e] et pendant le XIV[e] siècle des thèmes montrant, sans doute possible, l'influence de l'indicatif.

On rencontre d'abord la voyelle *o*, par exemple dans *trofse* qui se lit dans les Parliamentary Writs, sous la date de 1297 (I, 54). Cette

forme par la suite devient très commune, même la plus commune. Elle se rencontre constamment dans les Traités de Rymer, et c'est la seule qu'emploient les Year Books. *Ou* est certainement plus rare ; on en trouve un exemple (*trous*) dans l'Apocalypse (α, 175); un autre *troussent* dans les Statutes, à la date de 1299 (I, 132) ; Rymer et les Literae Cantuarienses en offrent aussi quelques exemples.

Telles sont les principales formes prises par l'élément vocalique dans le thème de ces verbes au subjonctif.

II. *La consonne.*

La consonne finale des subjonctifs en *em* subit un nombre assez considérable de changements ; les uns sont sporadiques et nous ne nous y arrêterons pas. Les autres ont un caractère plus marqué de généralité ; parmi ceux-ci nous en citerons un seul, l'introduction d'une lettre mouillée.

Il y a dans la première conjugaison un certain nombre de verbes qui, au subjonctif, mouillent irrégulièrement la consonne finale du radical et qui prennent ainsi une forme qui les rapprochent des subjonctifs en *iam*.

Le plus important de ces verbes est évidemment le verbe aller, qui prend très fréquemment la forme moderne *aille*; elle se trouve pour la première fois, croyons-nous, dans le Psautier de Cambridge (31, 9) ; elle n'est pas très fréquente au XIIe siècle. *Auge* et *voise* sont beaucoup plus communément employés (cf. supra, p. 315).

Nous la retrouvons plusieurs fois au XIIIe siècle, en particulier dans les Évangiles des Dompnées (au fol. 174 r°), dans le Saint Julien (au fol. 48 v°), au vers 530 du Roman des Romans ; aucun de ces exemples n'est du reste assuré par la rime. Ils sont plus communs au XIVe siècle; une des premières rimes où nous trouvions cette forme se lit dans Pierre de Langtoft (I, 478, 8). *Aille* d'ailleurs est la forme communément employée dans les ouvrages non littéraires ; dans les Statutes, elle alterne avec *voise*, dans les autres recueils, elle est le plus souvent unique. Elle est très fréquente dans les Year Books ; *auge* y est employé sporadiquement pendant les premières années du XIVe siècle ; *voise* se trouve fréquemment même plus tard.

Donner dans la langue littéraire prend, à la fin du XIIIe siècle et pendant le XIVe, la forme *doigne*, fréquente chez William de Waddington (cf. 986, 2228, 3282). Les auteurs du XIVe siècle l'emploient presque à l'exclusion de toute autre. La langue politique ne nous a fourni aucun exemple de cette dernière forme au XIIIe siècle, alors que le XIVe l'emploie constamment ; c'est la seule forme que connaissent les Year Books.

Le verbe mener montre très tôt une *n* mouillée au subjonctif ; la forme *meigne* n'est cependant pas aussi commune que les deux autres formes que nous venons de citer ; on la trouve pour la première fois au XIIIe siècle, dans le manuscrit O de Horn, pour le vers 2075 ; puis dans le manuscrit O du Josaphat de Chardri, pour le vers 1258 (*ameignent*) ; postérieurement à cette dernière forme, les exemples restent assez rares ; citons celui que nous trouvons dans le Second Appendice de Pierre de Langtoft (Nicole Bozon), II, 436, 36.

La langue politique nous a fourni des exemples intermédiaires ; *meigne* se lit dans les Parliamentary Writs (1315, II, 426) ; dans les Statutes (1321, I, 182 ; 1340, I, 298). Cette catégorie de textes peut donner encore un certain nombre d'autres exemples montrant d'autres verbes de I ayant *n* comme consonne finale du radical et prenant une *n* mouillée au subjonctif. Le verbe qui, avec mener, semble prendre cette forme le plus fréquemment, c'est le verbe ordonner ; *ordeigne* se rencontre dans un grand nombre de cas : citons les Statutes (1340, I, 270) ; les Rymer's Foedera (1379, VII, 218) et *passim*.

La mouillure n'a donc pas été extrêmement commune pour le subjonctif des verbes de I, elle n'a pas non plus été très rare ; elle semble avoir été limitée à certains verbes : donner, mener, ordonner.

Pour le premier, la mouillure s'expliquerait assez aisément par la forme même du subjonctif qui le rapproche évidemment de certains subjonctifs en *iam* : teneam, veniam. Il est fort possible que donner ait entraîné avec lui ordonner, quoique cela ne soit pas très évident, ce dernier verbe était plus commun sous la forme ordener. Quant à mener, nous ne pouvons pas avoir de doute ; il doit la forme de son subjonctif à sa ressemblance avec manoir, malgré la différence entre le sens de ces deux verbes.

L'extension de la mouillure a donc été ici un phénomène d'analogie, bien plus qu'un fait de phonétique.

A. — SUBJONCTIFS EN CE OU SE DE LA PREMIÈRE CONJUGAISON [1]

Les verbes de la première conjugaison qui prennent au subjonctif la désinence ou le suffixe *ce* sont en très petit nombre en anglo-français, et ne conservent pas très régulièrement cette forme. On n'en trouve guère que cinq, à savoir : manger et ester avec ses composés, et donner, rover, trouver. Pour le premier et le second de ces verbes le suffixe est ordinairement *ce*; on trouve quelquefois pour ester, toujours pour donner, rover, trouver, la graphie *se*.

Manjuce se trouve déjà dans le Bestiaire (au vers 1182) et se retrouve dans les Quatre Livres des Rois (I, 14, 18). Les écrivains du XIII[e] siècle en ont eux-mêmes plusieurs exemples ; on en voit dans les Dialogues de Grégoire le Grand (111 r° b) ; puis au vers 1903 dans les manuscrits A et B du Manuel des Péchés ; au XIV[e] siècle, cette forme n'est pas rare ; citons dans l'Apocalypse les vers 99 et 84.

Remarquons à propos de cette forme que *mangust* est assez peu commun sur le continent : Cornu n'en cite qu'un seul exemple (Recueil général des Fableaux, tome I, 11/34218 ; cf. Romania VII, 429, et Étienne, *op. cit.*, p. 314). La première forme du subjonctif refaite sur le présent de l'indicatif, date, croyons-nous, du commencement du XIV[e] siècle ; nous trouvons *mangue* dans l'Apocalypse (β, 84).

Le subjonctif d'ester prend au point de vue de la désinence deux formes : *ce* et *se*.

La première se rencontre surtout au XII[e] siècle, et voici un certain nombre de références donnant les différentes formes en *ce* que nous avons relevées pour ce verbe. On trouve cette forme d'abord dans le Bestiaire (au vers 1598), dans le Psautier de Cambridge (108, 7); elle est employée au vers 952 du Tristan de Thomas, dans les Quatre Livres des Rois (I, 17, 29 et II, 2, 22). Elle se rencontre encore au vers 3886 de Horn, dans la Vie de Sainte Catherine (vers 1203), dans les Set Dormans de Chardri (vers 1125), dans Aspremont (vers 189) et dans un nombre considérable d'autres cas.

La forme *estoise* est à cette époque beaucoup moins commune, quoique nous en trouvions un premier exemple dans la Chronique

1. On peut consulter sur ce point Settegast, Jules César, XXX.

de Jordan Fantosme : *cuntrestoise* (au vers 519); nous en avons relevé encore quelques cas au XIII[e] siècle, comme dans le Saint Julien où elle rime avec poise (folio 68 r°); mais elle ne devient jamais commune dans les œuvres littéraires. Par contre, elle est presque la seule employée à toute époque dans les Statutes et est très commune dans Rymer; surtout les Year Books l'emploient fréquemment : la formule « estoise le jugement » y revient constamment. Cette forme provient évidemment de estois, comme voise de vois.

A côté de ces formes régulières ou provenant de la forme étymologique par une évolution phonique normale, nous relevons une forme du thème, commune dans certains dialectes du Continent, assez rare en anglo-français : *estace* (cf. Psautier de Cambridge, 108, 7). Nous avons affaire ici à une forme analogique qui provient de face, à cause de l'identité : fait estait : autrement dit

$$\frac{\text{estace}}{\text{face}} = \frac{\text{estait}}{\text{fait}}.$$

Ajoutons quelques mots sur les subjonctifs en *se* dont la forme provient du présent de l'indicatif, comme estoise dérive de estois. Les verbes donner et trouver (nous n'avons rencontré aucun exemple du subjonctif de rover), ont un subjonctif de cette nature.

Nous avons mentionné précédemment les changements qui peuvent affecter la forme de la diphtongue du thème, nous n'y reviendrons pas maintenant. Ce qui doit nous occuper à présent c'est la consonne finale du thème : nous devons voir comment se comportent les groupes *ns* et *ss*. Nous pouvons dès maintenant dire qu'ils ne subsistent pas toujours très régulièrement; sous l'influence des autres formes du verbe et principalement des personnes faibles de l'indicatif, ces deux subjonctifs abandonnent assez communément leur forme propre pour prendre la consonne (*nn* pour donner *v* ou *f* pour trouver) que montre la grande majorité des formes de ces deux verbes. Nous aurions pu, semble-t-il, lorsque nous parlions de la diphtongue de ces deux subjonctifs et que nous montrions qu'ils adoptent dans certains cas la diphtongue de l'indicatif, joindre aux remarques que nous faisions alors celles qui vont suivre et énumérer ensemble tous les cas qui montrent pour les deux verbes en question le passage au subjonctif du radical ordinaire du verbe : *don-* et *trov-*.

Mais cela ne nous a pas semblé possible, car dans la plupart des exemples que nous avons relevés, c'est tantôt la voyelle, tantôt la consonne de l'indicatif qui apparaît au subjonctif, rarement les deux à la fois.

Le verbe donner ne nous arrêtera pas longtemps; nous avons déjà cité un nombre suffisant d'exemples du subjonctif de ce verbe pour que nous nous dispensions de faire une longue énumération. Qu'il nous suffise de dire que les formes qui perdent l'*s* du thème sont et de beaucoup les plus nombreuses. Nous trouvons le plus souvent soit *n*, soit *gn*, comme nous l'avons déjà montré; soit, comme nous le dirons plus tard, *ng*.

Les deux *s* se sont beaucoup mieux conservées dans le subjonctif du verbe trouver : *truisse* est commun à toutes les personnes pendant toute la durée de la littérature anglo-française. Mais au XIVe siècle, dans les textes diplomatiques, nous avons rencontré un nombre assez considérable de formes nous présentant *ff*, comme *troeffez* que nous lisons dans les Rymer's Foedera (1323, IV, 340). Ces formes pourront paraître n'être que des erreurs de lectures, les deux *f* pouvant facilement se lire au lieu d'une double *s* longue, et nous avons d'abord été tentés de les rejeter comme telles. Mais cette forme est trop fréquemment employée, la lecture des différents manuscrits que nous avons consultés est trop claire pour que cette explication soit admissible. De plus il existe une forme intermédiaire qui doit avoir raison de tous les doutes. Nous avons rencontré assez souvent un subjonctif nous donnant à la fois l'*f* et l'*s*; comme *troefse*, qui se lit entre autres cas dans le Liber Rubeus de Scaccario (1323, 870) et dans plusieurs autres textes assez bons. Nous devons surtout citer sur ce point différents Year Books où elle est très fréquente (cf. 32 et 33 Edward Ier, 115 et *passim*).

Les formes en *f* sont donc dérivées des formes en *v*; les formes en *fs* ne peuvent être qu'une contamination entre *trosse* et *troffe*. Malgré tout, nous ne pouvons pas ne pas croire que l'écriture n'ait eu quelque influence dans la naissance de ces formes, et rien n'est plus facile à admettre que cette influence à une époque où la langue anglo-française était beaucoup plus écrite que parlée.

INFLUENCE DES SUBJONCTIFS EN EM SUR LES AUTRES CONJUGAISONS

Les subjonctifs en *em* ont exercé une influence très restreinte sur les autres subjonctifs; et il est facile de comprendre qu'une

forme destinée à disparaître et disparaissant progressivement n'ait pas eu assez de vitalité pour attirer à elle un grand nombre de verbes. On peut cependant relever quelques subjonctifs dont la troisième personne du singulier, qui devrait être terminée régulièrement par *e* suivi d'une dentale caduque, laisse tomber leur *e* et ajoutent la dentale directement au thème. C'est ainsi que nous expliquerions *esjot* du Psautier d'Oxford (96, 1); *acoilt* au vers 2286 de la Vie de Sainte Catherine de Sœur Clémence de Barking et au vers 132 du morceau XXX des Légendes de Marie; *noist* (noceat) de Guischart de Beauliu (vers 1307); peut-être même *puist* qui est assez commun, par exemple Drame d'Adam, 92.

B. — SUBJONCTIFS EN AM.

Nous ne trouvons à faire au sujet des subjonctifs en *am* qu'un tout petit nombre d'observations, et la plupart de celles-ci sont de médiocre importance.

Nous dirons d'abord un mot de la troisième personne du singulier; ensuite nous parlerons de la première et de la seconde personne du pluriel, enfin du radical.

a) *Troisième personne du singulier.*

Un seul verbe présente à la troisième personne du singulier une forme sur laquelle nous pourrons peut-être appeler l'attention : le verbe pouvoir. Pendant tout le XIIIe siècle, la forme *puist*, régulière en ancien français (cf. *ait* et *seit*), est commune dans nos différents auteurs; il est à peu près inutile de citer des exemples d'une forme qu'on rencontre dans la plupart des ouvrages de cette époque (cf. le poème d'Havelok au vers 161, le Drame d'Adam au vers 92). La forme moderne fait son apparition au XIIIe siècle et *puisse* est commun dans les textes du XIVe.

Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit de la perte de la voyelle muette à cette personne.

b) *Première et seconde personnes du pluriel.*

Ici encore nous n'aurons que peu de remarques à faire. La première personne du pluriel est régulièrement en *uns*, et en anglo-français cette terminaison est employée aussi régulièrement que pos-

sible. Les exemples sont nombreux. La seule exception que nous connaissions se lit dans le Psautier d'Oxford (o, 5), où nous rencontrons la terminaison *iem* : *possiem* (cf. dans ce même Psautier *exhalciem*, 7, 19). Nous ne pensons pas que cette terminaison puisse être regardée comme appartenant à l'anglo-français. L'*i* est toujours absent des terminaisons de la première personne du pluriel des subjonctifs en *am*, même pour ces verbes qui prennent indûment une consonne mouillée (cf. *preignons* dans les Rymer's Foedera, 1380, VII, 49; 1381, VII, 340; et dans les Year Books, 12 et 13 Edw. III, 289).

La deuxième personne du pluriel est à peu près aussi régulière que la première. Nous avons déjà étudié la disparition de la désinence en *iez* dans le cas où cette désinence est étymologique; nous n'y reviendrons pas. A part cette question, la deuxième personne du pluriel ne nous fournit la matière d'aucune observation.

c) *Le radical.*

Le radical des subjonctifs en *am* ne différant pas du radical du verbe ne saurait, lui non plus, montrer des irrégularités qui lui soient particulières.

I. *La voyelle.*

La voyelle ne présente que des changements phoniques qui sont généraux et ne nous regardent pas : la réduction de la diphtongue *ui*, comme *conduie* (Tristan de Thomas, 2570); *cundue* (Brandan, 637); *condye* (Boeve de Haumtone, 1125; Pierre de Langtoft, I, 128, 12). La seule remarque que nous puissions faire à propos de cette diphtongue c'est que nous n'avons jamais observé la réduction pour les verbes en *struire*.

Une seule observation est vraiment de notre compétence, c'est celle qui a rapport aux différents thèmes que prend le subjonctif du verbe pouvoir (si nous considérons ce subjonctif comme un subjonctif en *am*). Nous trouvons en anglo-français les deux formes qui se rencontrent également sur le continent[1] : *poisse* et *puisse*, toutes deux fort régulières.

1. Cf. Lücking, Mundarten, 154 (poteam); Willenberg, Rom. Studien III, 490 (possiam); Schulzke, op. cit., 9 (poscam); G. Paris (Romania VII, 622) (pocsam).

Nous trouvons des exemples de l'une et de l'autre dans notre dialecte ; mais la première est fort rare. Elle nous est assurée au moins une fois par la rime dans la Vie de Sainte Catherine de Sœur Clémence de Barking : *poisse* rime dans ce poème avec angoisse (au vers 1512). Les autres exemples ne sont pas aussi sûrs, citons cependant *pois* qui se lit pour le vers 3109 dans le Roland d'Oxford ; *poissiez*, au vers 895 du Tristan de Thomas et *poisse* dans le manuscrit L du Cumpoz pour le vers 1451.

Tous ces exemples nous semblent bien certainement provenir du premier type que nous avons cité. Nous retrouvons encore cette diphtongue *oi* dans certains textes non littéraires du xive siècle ; mais nous hésiterions à les faire remonter au même type ; on sait, en effet, que la diphtongue *ui* dans certains cas à cette époque apparaît sous la forme *oi* ; il nous est donc impossible de savoir d'où proviennent les exemples de ce siècle.

Le type qui montre la diphtongue *ui* est du reste beaucoup mieux représenté que le précédent. Ici ce ne sont pas les exemples qui nous manquent, la seule difficulté est de classifier d'une manière rationnelle tous les exemples de formes variées que nous rencontrons. Nous avons tout d'abord toutes les formes que peut prendre la diphtongue *ui*, et elles sont nombreuses : *u*, comme dans *puce* (William de Waddington, 4794) ou *pusse* (Rymer's Foedera, 1325, IV, 68) ; *ue*, comme dans *puesse*, la forme la plus commune (Mem. Parl., 1305, § 447). Nous pouvons nous demander ensuite si les quelques formes qui suivent peuvent se rapporter au même type, ou si plutôt elles ne sont pas dues à l'influence du présent de l'indicatif.

Peuse est commun et se trouve dans les meilleurs textes du xive siècle (Statutes, 1315, I, 174) ; la diphtongue a une forme légèrement différente dans *poeusse* que nous trouvons dans Wil. Rishanger et dans *poesse* qu'on lit dans les Statutes (1340, I, 298).

Nous ne pouvons pas trancher cette question et elle est peut-être insoluble ; ce qu'il y a d'assuré, c'est que :

1° Les formes en *oi*, qui sont dialectales sur le continent, se rencontrent en anglo-français et sont assurées au xiie siècle ;

2° Les formes en *ui* sont les plus nombreuses à toutes les époques.

II. *La consonne.*

Il nous reste, pour en finir avec les subjonctifs en *am*, à traiter un certain nombre de questions qui se rapportent à la consonne du thème ; ces questions sont au nombre de trois : l'*s* dans les subjonctifs des verbes ayant leur thème terminé par une palatale (dire, conduire, détruire, lire, etc.) ; chute d'une consonne dans le subjonctif du verbe suivre ; enfin les consonnes mouillées dans les subjonctifs en *am*.

1. Verbes à palatale.

Parmi ces verbes, quelques-uns ne prennent jamais au subjonctif l'*s* des personnes faibles de l'indicatif (présent et imparfait) ; d'autres montrent également la forme analogique et la forme étymologique ; enfin une troisième classe ne semble avoir que la forme avec *s*.

A la première classe appartiennent dire et ses composés. Nous n'avons, à aucune époque, trouvé pour ce verbe d'exemple de la forme française moderne, tandis que les cas qui nous montrent la forme étymologique sont extrêmement communs. Il semble presque inutile de donner des exemples d'une forme aussi commune que *die*; cependant nous allons en donner rapidement quelques-uns, uniquement parmi ceux que nous avons trouvés à la rime. *Die* rime avec folie au vers 359 de Jordan Fantosme ; il se retrouve à la rime du vers 124 de Josaphat, au folio 170 du Saint Julien, au folio 46 r° de la Genèse ; dans les Rubriques d'Edward le Confesseur, LVII, 4 ; au vers 3385 de William de Waddington, dans Pierre de Langtoft (I, 128, 3); au vers 3401 de Prince Noir, etc. Évidemment on pourrait trouver un plus grand nombre d'exemples, en ne prenant même, comme nous venons de le faire, que ceux qui sont employés à la rime, mais ceux que nous venons de donner montrent assez que la forme étymologique s'est admirablement conservée.

Et il en va de même pour les composés de dire, bénir et maudire ; on peut voir pour ces deux derniers verbes les rimes qu'on trouve au folio 46 r° de la Genèse, dans Pierre de Langtoft (II, 208, 17), et dans les Vies de Saints de Nicole Bozon (94 v°).

Nous observons la même régularité pour tous ces verbes (*contredie*, Statutes, 1363, I, 382 etc.) dans tous les textes politiques et diplomatiques ; les exemples sont particulièrement nombreux dans les différents Year Books ; mais il est inutile de s'arrêter plus longuement sur cette question.

Duire et ses composés, de même que les verbes en *struire* ne sont pas aussi constamment réguliers.

La forme étymologique cependant reste la plus commune et de beaucoup la plus employée. La liste des exemples pourrait être fort longue[1]. Au contraire celle qui nous donnerait les formes montrant *s* serait très courte. Ces formes cependant pour les verbes en *struire* remontent au XIIe siècle ou au commencement du XIIIe ; *destruisset* se lit dans le Psautier d'Arundel (11, 3) ; *destruice* se rencontre au vers 444 de Jordan Fantosme. Aucune forme ne se trouve à la rime. Quant à *duire* nous n'avons trouvé qu'une forme assez douteuse en *s*, dans un manuscrit des Proverbes de Bon Enseignement, Harléien 957, au folio 29 v°.

Plus importante est la forme du subjonctif de lire et de ses composés, en particulier d'élire qui est extrêmement commun dans les textes politiques.

Tous ces verbes ont toujours l'*s* : on peut en citer de nombreux exemples, comme au vers 899 de Boeve de Haumtone ; au vers 74 de William de Waddington ; dans Pierre de Langtoft, II, 122, 3 et *passim* dans les Statutes et les Parliamentary Writs.

Enfin, pour terminer cette question, il nous reste à parler des verbes qui abandonnent leur radical propre pour celui d'une autre partie du verbe.

On peut citer tout d'abord le subjonctif de *aerdre* ; *aderigat* donne régulièrement *aberged* qui se lit dans le Psautier de Cambridge (136, 6) ; mais c'est le seul exemple de la forme étymologique. Déjà le Psautier d'Oxford a *aerde* (136, 7).

1. En voici quelques-uns : Saint Brandan, 637 ; Estorie des Engleis, 4846 ; Tristan de Thomas, 2570 ; Saint Gilles, 3771 ; Vie de Saint Grégoire, 2010 ; Boeve de Haumtone, 819, 1125 ; Pierre de Langtoft, I, 128, 12 ; II, 74, 11.

Pour les verbes en *struire* : Psautier d'Oxford, 8, 3 ; Psautier d'Arundel, 8, 2 ; Quatre Livres des Rois, III, 8, 37 ; Adgar, XXIII, 94 ; J. Fantosme, 281 ; Pierre de Langtoft, I, 16, 25.

2. Chute d'une consonne.

A côté de ces quelques verbes qui prennent au subjonctif l'*s* des personnes faibles du présent de l'indicatif, nous en trouvons un qui perd dans certains textes sa consonne étymologique. C'est le verbe suivre. On le trouve au subjonctif, en dehors de la littérature, sous la forme *suie*, et le plus ancien exemple qu'on en trouve se lit dans les Statutes sous la date de 1275 (premier volume, p. 37 et 38). Cette forme est commune surtout dans les Year Books. Du reste, ce n'est pas au subjonctif que nous devons rapporter cette chute du *v*, mais à l'infinitif, qui se présente sous les formes *suire*, *suir*, *suer* (cf. Infinitif) avec le sens du verbe anglais to sue[1].

3. Lettres mouillées.

A. Perte de la mouillure étymologique.

Comme on le sait les verbes en *eindre* ont régulièrement une *n* mouillée au subjonctif présent, et cette consonne se conserve assez bien dans la plupart des textes anglo-français. On trouve par exemple *ataigne* (: Mortagne) au vers 36 du Siège de Carlaverok; *faigne* (: Espayne) au vers 1638 du Prince Noir; *feignent* dans les Statutes (1275, I, 29), etc.; *destreigne* (1 et 2 Edw. II, 120).

Il arrive cependant que la consonne mouillée fasse place à la consonne simple : *foyne* se lit dans la Chronique de Pierre de Langtoft (II, 202, 5), dans le corps du vers.

Pleine n'est pas rare dans les textes non littéraires; on trouve plusieurs exemples de cette forme dans les Statutes (cf. par exemple 1344, I, 301; 1363, I, 378) et surtout dans les Year Books.

Cependant, comme nous ne sommes assurés de cette forme par aucune rime, nous sommes en droit de nous demander si nous n'avons pas affaire ici à une graphie (*in*) insolite et irrégulière de la consonne mouillée.

B. Mouillure non étymologique.

1. *n* mouillée. — Sous l'influence, comme il est probable, des verbes en *eindre*, nous voyons un certain nombre de verbes en *endre*

1. Pour suivre, on trouvera quelques renseignements dans : Brandt, Aqua und sequi; Frademann, Die Entwickelung von lat. *qu* im Franz., Körting, I, p. 199.

et en *ondre* prendre au subjonctif une *n* mouillée à laquelle ils n'ont aucun droit.

Les deux principaux verbes soumis à cette irrégularité sont prendre et répondre.

C'est le verbe prendre qui semble atteint tout d'abord ; les premiers exemples que nous rencontrons se lisent dans les poèmes du XIIe siècle ; aucun d'eux toutefois n'étant assuré par la rime à cette époque, il est plus probable qu'ils appartiennent aux scribes.

Le Psautier de Cambridge en a peut-être un, que nous avons eu l'occasion de citer à propos des désinences en *ient*, de la troisième personne du pluriel : *prenient* (78, 8). Le Tristan de Thomas nous en offre un exemple moins douteux, quoique de date incertaine : *preignent* (au vers 962). Les auteurs du XIIIe siècle ont un grand nombre d'exemples de cette forme ; trois au moins assurés par la rime : *preigne* rime avec feigne au vers 4158 du poème d'Edward le Confesseur ; avec enseigne au vers 7129 de William de Waddington, et la même rime se retrouve dans les Rubriques d'Edward le Confesseur (XXI, 4). D'autres cas, fort nombreux, se rencontrent dans le corps du vers : au vers 670 d'Edward le Confesseur ; dans Saint Thomas (III, 128) ; aux vers 927, 1438 du Saint Auban. Plusieurs des exemples de ce siècle sont encore douteux, étant écrits par *ein* sans *g*.

Au XIVe siècle, nous pouvons citer : *preygne* dans Pierre de Langtoft (I, 44, 15) ; *mespreygne* (id. II, 4, 21) ; *apregne* (id., II, 164, 4), et dans le Prince Noir au vers 1010.

Les textes littéraires par conséquent nous montrent que prendre a pris l'*n* mouillée peut-être à la fin du XIIe siècle, certainement dans la première moitié du XIIIe.

Les plus anciens textes non littéraires nous fournissent des exemples de *preigne*, ainsi les Statutes à la date de 1275 (I, 27), les Rymer's Foedera à la date de 1297 (II, 741), les Parliamentary Writs à la date de 1326 (II, 761), etc.

De plus, c'est la seule forme du subjonctif de prendre dans tous les Year Books : *prengne* se trouve dans 32 et 33 Edw. Ier, 33 ; *preignoms*, 12 et 13 Edw. III, 289 ; *preignez*, 31 Edw. Ier, 425 ; 3 Edw. II, 115 (Y), etc.

Nous verrons du reste tout à l'heure que, sauf dans les Year Books, prendre à une autre forme, en *ge*, pour son subjonctif.

Nous ne nous arrêterons pas aussi longtemps sur répondre. D'abord dans la littérature, les exemples de la forme du subjonctif avec *n* mouillée sont très rares et très tardifs. On trouve cependant *respoine* dans quelques manuscrits du XIV[e] siècle, par exemple à la page 18 du Dite de Hosebondrie de Walter de Henley et ailleurs assez fréquemment. Cette dernière forme se rencontre encore dans les Statutes et dans les Rymer's Foedera ; elle est moins commune que *respoigne* qui est extrêmement fréquente dans les Year Books.

Nous verrons plus loin quelques exemples de ces formes.

2. *l* mouillée. — Quelques verbes en *ldre* présentent assez fréquemment au subjonctif une *l* mouillée. Absoudre est même très commun sous la forme *assoille* qui remonte au commencement du XIII[e] siècle, puisque nous en trouvons un exemple dans la Vie de Saint Grégoire (au vers 271). Du reste, dans la littérature, le subjonctif de ce verbe est assez peu employé. Au contraire, il est fort commun dans les textes politiques et diplomatiques; par exemple, on le trouve régulièrement employé dans la formule : « Que Dieu assoille », formule répétée chaque fois que le nom d'un roi d'Angleterre défunt a été mentionné [1].

Le verbe toldre apparaît aussi quelquefois sous cette forme ; mais son subjonctif est d'un usage restreint et les exemples sont assez rares. Citons le plus ancien que nous ayons rencontré : *toille*, Dialogues Saint Grégoire (70 r° b); et dans la langue politique, dans les Parliamentary Writs (1323, II, 520).

3. Graphies de la consonne mouillée. — Pour les derniers verbes que nous avons cités, la graphie ne présente pas de difficulté: la mouillure est indiquée par *ill* ; pour la première classe, il en va tout autrement, *n* mouillée étant représentée de plusieurs manières. On trouve en particulier *gn*, *ngn*, *ign*, *igni*.

Par exemple on peut citer: *pregne* dans Rymer (1297, II, 741); *respogne* dans les Statutes (1278, I, 46) ; *prengne* dans les Statutes (1275, I, 27) ; *preigne* dans les Parliamentary Writs (1326, II, 761); *respoigne* dans les Statutes (1275, I. 28); *preignie* dans Rymer (1328, IV, 340).

Dans un certain nombre de cas la mouillure de cette consonne est à tout le moins douteuse ; en particulier, lorsque le *g* est omis devant

1. Cf. le verbe anglais : to assoil.

l'*n*; si dans ce cas l'*n* est à la fois précédée et suivie d'un *i*, il nous semble qu'on peut regarder sans crainte les trois lettres *ini* comme une graphie qui n'est pas très rare de *n* mouillée : par exemple *preinie*. Mais lorsque la forme ne présente qu'un seul *i* avant ou après l'*n*, le doute est permis, comme pour les formes *preyne* dans Barthélémy Cotton (1295, 300); *responie* (id., 1295, 300); mais ces cas sont relativement rares.

C. — SUBJONCTIFS EN IAM.

Les subjonctifs français provenant des subjonctifs latins en *iam*, forment la classe la plus nombreuse et la plus vivace des subjonctifs. Ils se distinguent de ceux qui proviennent de la désinence latine *am* par une forme plus caractéristique, plus distincte de celle du présent de l'indicatif, tout en ne présentant pas des différences aussi profondes que celles qui séparent pour certains verbes de I les deux temps que nous venons de citer. D'une façon générale, ce qui caractérise les subjonctifs en *iam*, c'est la présence dans le thème d'un *i*, soit sous sa forme vocalique, diphtongant la voyelle (muire), soit sous sa forme consonantique (sache), soit sous la forme d'une mouillure (remaigne).

Par conséquent l'action de la palatale de la terminaison latine s'est surtout fait sentir sur le radical : Ceci explique pourquoi nous n'aurons que très peu de chose à dire des désinences de ce subjonctif. Les seules personnes dont la terminaison a pu être influencée par la jod latin, sont celles qui portent l'accent sur la désinence, par conséquent la première et la seconde personne du pluriel.

I. *La désinence à la première et la seconde personne du pluriel.*

a) *Première personne du pluriel.*

L'*i* latin reste à cette personne sous forme de *i* et la désinence est régulièrement *ions* qui, comme nous l'avons vu, peut prendre les formes *eions*, *oions*, *iens*.

Ces trois dernières ne se trouvent guère que dans les ouvrages qui n'appartiennent pas à la littérature (cf. *supra* Désinences personnelles, première personne du pluriel).

Ce qui doit nous occuper maintenant c'est l'extension de cette dernière forme et sa fortune en anglo-français. Nous pouvons résumer brièvement le traitement qu'elle a subi en disant qu'elle se rencontre de temps en temps jusque vers 1160; qu'elle disparaît au XIII[e] siècle complètement et qu'elle revient en usage vers le commencement du XIV[e] siècle, surtout en dehors de la littérature.

Les exemples de la terminaison *ions* au XIII[e] siècle sont rares : nous n'avons du reste relevé qu'un nombre insignifiant de cette personne à ce temps; le dernier, croyons-nous, est *vieniums* dans les Quatre Livres des Rois (I, 19, 9).

Même au XII[e] siècle, on peut trouver des exemples — tous douteux, nous l'avouons — de la terminaison sans *i*, comme *facum* qui se lit dans les Légendes de Marie (XXIV, 48). Au siècle suivant, nous pouvons citer : *criengons* (subjonctif en *ge*) au vers 895 de la Vie de Saint Grégoire; *mainuns* (maindre) dans le Roman des Romans (au vers 184); *seums* (de être) qui rime avec nus dans le Sermon en vers, Deu le Omnipotent (49) ; *aüms* au fol. 62 r° du Saint Julien; *eüm* dans les Heures de la Vierge (au fol. 65 v°); et plusieurs autres sans doute.

On trouve même plusieurs exemples de cette désinence au siècle suivant, quoiqu'il soit souvent difficile de reconnaître avec quelque certitude à quel mode une forme donnée peut appartenir. Citons toutefois *seoms* dans les Parliamentary Writs (1326, II, 755).

A cette époque cependant les formes régulières reviennent en honneur; nous avons déjà cité dans les textes politiques et diplomatiques principalement des exemples de terminaisons *iens* qui remontent à 1299; elles ne sont pas très nombreuses, et nous ne les avons rencontrées, ce qui n'est peut-être qu'une coïncidence, qu'avec quatre verbes : être, pouvoir, avoir et vouloir. A la même époque, ou peut-être un peu plus tard, faire prend la désinence en *eoms*, et la forme *faceoms* est relativement commune. Pour compléter ces quelques renseignements, nous devons ajouter que, d'une façon générale, *ions* est plus répandu que *iens* pendant tout le XIV[e] siècle.

Ces quelques mots suffisent à montrer comment les quatre formes *ons*, *ions*, *iens*, *eons* sont réparties. La première est sporadique sauf au XIII[e] siècle; la seconde est assez commune au XII[e] et au XIV[e] ; les deux dernières affectent de préférence un petit nombre de verbes.

b) *Seconde personne du pluriel.*

A la seconde personne du pluriel, l'*i* subit une évolution analogue; nous ne nous arrêterons pas sur ce point que nous avons traité en grande partie, lorsque nous avons étudié, dans les désinences personnelles, la terminaison *iez* aux différents temps. Qu'il nous suffise de dire que nous avons relevé des exemples de cette désinence régulière pour ces subjonctifs en *iam* jusqu'à la fin du XIIe siècle, et depuis le commencement du XIVe.

Entre ces deux époques, c'est-à-dire pendant une partie du XIIe siècle, tout le XIIIe, peut-être les premières années du XIVe et d'une façon sporadique postérieurement, on rencontre ces terminaisons sons la forme *ez*.

L'auteur du Voyage de Saint Brandan, ou le scribe du manuscrit qui nous a conservé ce poème (1167), a déjà *sachez* au vers 1048; Horn au vers 2754 nous donne *sacez*. Dans les poèmes de Chardri ces formes sont communes : *facez* aux vers 12, 816, du Josaphat, etc.

Il en va de même pour le Saint Edmund (cf. vers 570); pour les poèmes de Frère Angier (cf. Vie de Saint Grégoire au vers 951); pour Boeve (cf. vers 634, 839, 1048, 1993); pour le Sermon en vers; Deu le Omnipotent (*eez*, 119 d) : on en trouve des exemples dans la Plainte Notre-Dame au vers 31; dans Dermod au vers 645; dans l'Erection des Murailles de New Ross au vers 9, etc.

Comme on le voit, cette liste d'exemples nous mène jusqu'au XIVe siècle; et on pourrait en trouver d'autres postérieurement.

II. *Le radical.*

(Pour les terminaisons en *iez*, cf. Seconde Personne du pluriel.)

Les subjonctifs français qui correspondent à un subjonctif latin en *iam*, étant, comme nous l'avons dit, très nombreux, leur radical se présente sous des formes très variées; comme ces formes dépendent en grande partie de la lettre finale du thème, il est indispensable de diviser ces verbes en différentes classes suivant que le thème se termine par une labiale, une dentale, une liquide ou une palatale; de plus il est commode d'étudier ensemble tous les subjonctifs qui se terminent en *ce* ou en *ge*. Le verbe être, à cause de

la multiplicité de ses formes, pourra former une catégorie à part. Nous pourrons ainsi distinguer sept classes dans les subjonctifs en *iam* :

1. Verbes à labiale (*b* et *p*).
2. Verbes à dentale (*d* et *t*).
3. Verbes à liquide (*l* et *n*, *r*).
4. Verbes à palatale (*c*, *g*, *k*).
5. Subjonctifs en *ce*.
6. Subjonctifs en *ge*.
7. Subjonctif du verbe être.

1. Verbes à labiale.

Cette classe comprend avoir, devoir, savoir et tous les verbes en *cevoir*. Il n'y a que fort peu de choses à dire du premier de ces verbes ; on sait que la troisième personne du singulier a perdu son *e* dans les temps prélittéraires, et il n'apparaît jamais en anglo-français. La diphtongue du radical est tantôt *ai*, tantôt *ei* ; quelquefois elle se laisse influencer par la terminaison et prend des formes plus ou moins irrégulières. Elle se réduit parfois à *a*, devant une terminaison accentuée, comme *aez* au vers 612 de la Folie de Tristan ; *aüms*, Saint Julien 62 r° ; assez souvent à *e* dans les mêmes conditions : *eums* au folio 65 v° des Heures de la Vierge ; *eez* au vers 1658 du Saint Gilles, même devant une terminaison atone ; *eent* se lit dans les Royal Letters Henry III (1258, p. 131) ; dans les Statutes (1297, I, 124) ; dans les Parliamentary Writs (1305, I, 121). Ces derniers exemples montrent que cette réduction de la diphtongue a déjà eu lieu dans la seconde moitié du XIII[e] siècle.

On trouve même la diphtongue *oi* au vers 2577 de la Vie de Saint Grégoire où *oie*, *habeam*, rime avec *oie*, *audiat*. Faut-il rapprocher cet exemple de ceux que citent M. Suchier (Voyelles toniques, p. 74, 27 e) et M. Stimming (op. cit., p. 196 et 200) ?

Nous serions plutôt tentés de considérer cette forme comme un des nombreux cas où le désir de rimer a fait commettre à l'auteur un barbarisme. Cela peut cependant étonner de la part de Frère Angier.

Malgré les exceptions que nous venons de citer, la graphie *ei* ou *ai* est de beaucoup la plus commune dans les œuvres littéraires.

Les textes non littéraires emploient de préférence, dans la plupart des cas, comme dans les Lettres de Jean de Peckham, la forme avec la diphtongue *ei*; on pourrait multiplier les exemples en prenant à peu près au hasard dans les Statutes, les Parliamentary Writs, Rymer. La diphtongue *ai* est plus rare, on la rencontre un petit nombre de fois dans les Statutes : *ait* (1275, I, 28), *aient* (1305, I, 144). Elle est plus commune dans les Rymer's Foedera, principalement après 1340; mais elle n'est jamais aussi employée que l'autre.

Devoir présente à l'origine la forme étymologique : le Cumpoz a *deiet* (au vers 127), le Voyage de Saint Brandan a *deies* (au vers 56), etc... Ce n'est qu'un peu plus tard que nous trouvons au subjonctif le *v* de l'infinitif et des formes à terminaison accentuée; le premier exemple [1] que nous ayons relevé de cette forme se trouve dans le Tristan de Thomas: *deive* au vers 154; rien ne nous dit qu'il ne faille pas l'attribuer au scribe, d'autant plus que la forme étymologique se rencontre dans le même poème et plus fréquemment que la forme analogique (cf. par exemple au vers 2962); cependant la forme moderne se rencontre très fréquemment après Thomas; les Quatre Livres des Rois nous en donnent un exemple assuré (III, 1, 27); Fantosme l'emploie au vers 137. L'on peut tirer de Chardri un grand nombre d'exemples de cette forme; rien que dans les Set Dormans nous trouvons la forme avec *v* aux vers 1104, 1248, 1298, etc. Saint Edmund en montre au moins un cas au vers 838; Robert de Gretham au folio 58 r°. Et il en est ainsi durant tout le XIIIe et le XIVe siècle. La forme étymologique a donc disparu complètement.

Quant à la langue politique, diplomatique et familière, elle ne connaît que la forme avec *v*, que l'on trouve assez fréquemment : dans les Statutes, *doive* (1306, I, 248); dans le Liber Albus, *deyve* (1334, 420). Nous n'avons pas relevé d'exemple antérieur à 1306. Dans les Year Books, on a bien *deyve* (21 Edw. Ier, 59), (1293); mais cette forme date-t-elle bien de 1293, ou faut-il l'attribuer au scribe ? Il est certain qu'elle est très fréquente et très régulièrement employée dans ces recueils; il est à croire que si les copistes avaient eu sous les yeux des textes portant quelquefois *deie*, ils n'auraient

1. Il est antérieur d'un siècle, ou environ, à la date assignée par M. Meyer-Lübke.

pas manqué de copier correctement au moins un certain nombre de fois; ce qui montre que la forme avec *v* est vraisemblable à la date que nous venons d'indiquer.

Le verbe savoir ne soulève qu'une question, c'est celle de la forme que prend la labiale du thème devant la terminaison. On a souvent répété qu'en anglo-français, savoir, sous l'influence de faire, prend au subjonctif le thème *sac-* ; ceci n'est vrai qu'en partie, et nous allons voir que, somme toute, le subjonctif avec la chuintante est plus employé que le subjonctif avec la sibilante [1].

C'est la forme *sace,* il est vrai, que l'on trouve dans les premiers ouvrages anglo-français pour les trois personnes du singulier ; le Cumpoz en montre un exemple au vers 261 ; dans le Voyage de Saint Brandan elle rime au vers 3028 avec glace; au vers 4119 du Sermun de Guischart de Beauliu, avec face. A l'intérieur du vers, les exemples, moins sûrs, sont beaucoup plus nombreux, comme dans l'Estorie des Engleis et la Chronique de Jordan Fantosme. Néanmoins, même à cette époque et pour ces trois personnes du singulier, les formes étymologiques ne sont pas rares. Nous devons reconnaître que nous n'en voyons jamais à la rime ; mais les Quatre Livres des Rois nous fournissent plusieurs exemples qui datent de la seconde moitié du XIIe siècle ; ainsi, nous y lisons : *sache* (I, 16, 16 ; I, 20, 3 ; III, 3, 9) ; en tout une dizaine d'exemples contre deux ou trois avec la sibilante. Mais cette proportion de formes étymologiques est très rare pendant ce siècle ; on trouve surtout des exemples isolés, comme dans le manuscrit B du Psautier d'Oxford (38, 5) ; ou au vers 237 du Drame d'Adam et aux vers 323 et 332 de la Vie de Sainte Catherine ou à la rime (: arache) au vers 1253 de l'Ipomédon : la forme en *ce* domine certainement à ces trois personnes.

Il n'en va pas de même pour les formes à terminaison accentuée, et peut-être aussi pour la troisième personne du pluriel. Il nous semble évident que pour la première et pour la seconde personne du pluriel la consonne étymologique s'est beaucoup mieux maintenue que pour les personnes du singulier.

1. Pour le subjonctif de savoir, on peut consulter Mall, Introduction du Cumpoz, p. 92 ; Rolfs, Rom. Forschungen, p. 219; Röttiger, le Tristan de Thomas, p. 46 ; Settegast, Benoît de Saint-More, p. 35.

Nous n'essaierons pas de citer tous les exemples que nous fournissent les textes de cette époque, nous ne donnerons qu'un petit nombre de formes de la seconde personne du pluriel *sachez*. On la trouve au vers 1048 du Brandan ; au vers 214 de la Chronique de Jordan Fantosme ; dans Horn au vers 1739 ; trois fois au moins dans les Quatre Livres des Rois (cf. I, 6, 9) ; contre une forme en *c* (I, 9, 6) ; au vers 1447 de la Vie de Sainte Catherine, au vers 7301 de l'Ipomédon, etc. Comme on le voit, la plupart des auteurs ont conservé un certain nombre d'exemples de la forme correcte, et l'emploient ordinairement plus souvent que la forme analogique. Les exemples de *sachent*, moins nombreux, il est vrai, que les exemples des personnes précédentes, ne sont cependant pas rares. Citons : le vers 581 de Gaimar ; et dans les Quatre Livres des Rois III, 14, 25, le seul exemple de cette personne.

Quoique, aux formes accentuées sur la terminaison, *ch* soit commun, il n'est pas à dire pour cela que les formes en *c* soient absentes. *Saciez* se trouve par exemple dans le Cumpoz au vers 125, *sacez* dans Horn au vers 2754, *saciez* au vers 170 de la Vie de Sainte Catherine, et probablement ailleurs encore. Néanmoins les exemples que nous avons relevés montrent que, pour ces personnes, les formes avec chuintantes sont certainement en majorité.

Au siècle suivant, *ch* reprend du terrain à toutes les personnes. Ce fait du reste suffit pour nous faire douter de l'âge des exemples de *ch* que nous venons de citer. Aucun d'eux n'est assuré par la rime et, sauf *sachent*, ne peut l'être. On pourrait donc trouver naturel d'attribuer aux scribes les exemples ci-dessus. De cette sorte il n'en resterait plus qu'un petit nombre, celui du Saint Brandan et ceux des Quatre Livres des Rois, à appartenir au XII[e] siècle. Evidemment on ne peut ici que choisir entre deux hypothèses. Il semble toutefois malaisé d'admettre que l'exemple du Saint Brandan soit isolé et que la forme en *ch* ait apparu tout à coup sans qu'on puisse retrouver les anneaux de la chaîne qui doit relier les formes du XIII[e] siècle au latin *sapiam*. On ne peut croire que la forme étymologique ait disparu entièrement pour reparaître subitement.

Il est donc vraisemblable que, même si *ch* n'a été à aucune personne plus commun que *c* au XII[e] siècle, il a dû exister un nombre assez considérable de formes étymologiques.

C, du reste, se rencontre encore souvent au XIII[e] siècle ; *sace* se

trouve par exemple dans Chardri (dans les Set Dormans, vers 1396, etc.); il rime dans le Saint Laurent avec grâce (au vers 699); même *sacez* se trouve encore dans le Josaphat de Chardri (vers 816). Il est assez commun dans le Saint Auban qui en ceci diffère des autres auteurs : dans ce poème on peut lire *sacez* aux vers 390, 610, 1304, 1520; on le rencontre encore dans Dermod au vers 2519; néanmoins le nombre de formes avec *c* est beaucoup moins considérable que celui des terminaisons en *ch* : celles-ci se lisent un peu partout et à toutes les personnes : *sache* se trouve dans la Vie de Saint Grégoire au vers 1399; *sachons*, page 6, vers 21 des Dialogues (Timothy Cloran), dans Chardri, Josaphat, 331, Set Dormans, 1397; *sachez* au vers 570 du Saint Edmund; dans Boeve, 859; dans Dermod, 645; dans l'Erection des Murailles de New Ross, 9; etc. Il est difficile d'établir la proportion de ces deux formes. Disons que dans les poèmes de Chardri, de même que dans le Saint Edmund, il y a environ deux fois plus de formes en *ch* que de formes en *c*. Ces chiffres ne sont que des approximations; mais ils montrent qu'au commencement du XIIIe siècle, *c* est en état d'infériorité sur *ch*.

Enfin, comme il est naturel, la forme régulière dépossède complètement la forme analogique au XIVe siècle ; *sache* se trouve partout : dans Pierre de Langtoft (I, 404, 22) et *passim*; dans les Heures de la Vierge, dans la Genèse, dans Foulques Fitz Warin, p. 83; aux vers 363, 467, 1177, 1345, 1399, 1402, 1583 de la Vie de Saint Richard.

En résumé, dans la langue littéraire, la forme avec sibilante fait son apparition dès les débuts du XIIIe siècle et affecte spécialement les formes accentuées sur le thème ; mais la forme étymologique ne disparaît jamais complètement et après un certain temps reprend peu à peu le terrain qu'elle avait perdu ; vers la fin du XIIe siècle, les deux formes sont employées simultanément et à peu près avec la même fréquence, la forme régulière se trouvant principalement aux personnes accentuées sur la terminaison ; pendant tout le XIIIe siècle, les progrès de la forme avec la chuintante continuent si bien qu'au siècle suivant celle-ci est générale, l'autre ne subsistant guère qu'à l'état d'archaïsme et de souvenir.

Nous n'avons pas relevé un seul exemple de la forme *sac* dans les écrits non littéraires; on trouve au contraire des centaines d'exemples de la forme avec *ch*. Les textes les plus anciens aussi

bien que ceux qui datent de la fin du XIVe siècle ont toujours *sach* à toutes les personnes, par exemple, le Liber Custumarum (1237, 64), Royal Letters Henri III (1261, 168 ; 1265, 298); les Statutes (1275, I, 29); Jean de Peckham (1280), et le XIVe siècle ne connaît pas d'autre forme. Tous les Year Books emploient aussi la forme avec *ch*, et fréquemment.

On peut toutefois observer, et nous terminerons par là, quelques changements daus la voyelle du radical ; il arrive qu'elle se présente sous la forme *ai* : *saiche* dans les Rymer's Foedera, 1364, VI, 459; ou qu'une *s* parasite s'introduise entre la voyelle du thème et la chuintante : *sasche* dans Jean de Peckham, 1289, 703 ; ou encore que le *c* soit répété devant l'*h* : *sacche*, Statutes, 1299, I, 132. Mais ces variations n'ont que peu d'importance ou aucune importance ; elles sont très rares et savoir conserve très régulièrement la forme correcte.

2. Verbes à dentale.

Les verbes à dentale ne nous arrêteront pas longtemps ; ils sont toujours très réguliers dans la langue littéraire : nous avons déjà signalé le *veit* du Psautier d'Arundel (9, 31 ; 13, 3) (= *videat*) dans lequel la terminaison s'est allégée de l'*e* muet ; et dans le Psautier d'Oxford, *esjot* (96, 1) ; dans ce dernier cas aussi l'*e* de la désinence a disparu, mais les deux cas sont entièrement différents : le premier montre une réduction purement phonique, le second est une assimilation aux subjonctifs en *em*, comme le prouve *esjoent*, du même Psautier (39, 22). Du reste cette assimilation est rare ; elle se rencontre uniquement dans le Psautier d'Oxford et encore n'y est-elle pas constante ; on lit en effet *esjoied* (95, 11) ; *esjoient* (24, 31). Cf. *joie* des Heures de la Vierge (62 r°).

Une autre réduction, phonique comme la première, mais d'un genre différent se produit encore pour le verbe voir. Ce subjonctif présente souvent dans son thème la voyelle *e*, au lieu de la diphtongue, comme *veent* qui se lit dans les Actes du Parlement d'Ecosse (1305, 121) et dans plusieurs autres endroits.

C'est un phénomène purement phonique dont nous avons vu déjà plusieurs exemples.

3. Verbes à liquide.

Lorsque le thème du verbe est terminé par une liquide, on sait que la palatale de la désinence agit de deux façons suivant la nature de la dernière consonne du thème. Si celle-ci est *l* ou *n*, la palatale la mouille ; si c'est une *r*, un *i* apparaît dans le thème. Ce dernier phénomène se produit même quelquefois lorsque la dernière consonne du thème est *n* ou *l* et il n'est pas toujours facile, ni même possible de déterminer dans chaque cas lequel de ces deux phénomènes s'est produit.

A. Mouillure. Nous étudierons successivement :

1° Les graphies de la mouillure.

2° La perte de la mouillure.

3° Les changements subis par la voyelle ou la diphtongue du thème.

1° Graphies de la mouillure.

a) *l* mouillée. — L'*l* mouillée est ordinairement exprimée par *il*, un peu plus tard par *ill*. On trouve ainsi *voile* au vers 17 du Voyage de Saint Brandan, au vers 22 de l'Erection des Murailles de New Ross, etc. ; *voille* au vers 1046 de Thomas ; au vers 636 du Drame d'Adam : dans la Vie de Saint Grégoire au vers 2718, etc., etc., ou encore *vuille* qu'on lit au vers 1762 du Tristan de Thomas et dans un grand nombre d'autres cas. Les autres verbes peuvent nous donner de nombreux exemples : *doile* et *failet*, tous les deux dans le Saint Brandan, respectivement aux vers 18 et 994 ; on peut citer pour plusieurs interrimes, pour *vaille, faille* et *chaille* : dans Horn au vers 1796 ; dans Adgar, XXIX, 23.

Lorsque la voyelle finale disparaît, une seule *l* subsiste comme dans *voil* (3e personne du sing.), au vers 1305 de Boeve de Haumtone.

La mouillure de l'*l* est exprimée dans les ouvrages non littéraires d'une manière à peu près uniforme, au moyen d'une *l* double précédée le plus souvent d'un *i* ; par exemple *voille* ou *vuille* que l'on trouve partout : Statutes, Parliamentary Writs, Jean de Peckham, Rymer, etc. Il arrive que, pour vouloir spécialement, cet *i* disparaisse : *veule* se lit dans les Statutes (1378, II, 9) ; dans les Rymer's Foedera (1370, VI, 669) ; l'*l* dans ce cas est-elle encore mouillée ? Il est impossible de l'affirmer. Enfin, il n'est pas rare

que l'*i* soit répété après l'*l*, comme dans *voillie* dans le Blacke Booke of the Admiralty (1291, II, 28, 30, 36. 42), Historical and Municipal Documents of Ireland (1319. 407); Documents Inédits (1382. 237).

b) *n* mouillée. L'*n* mouillée est ordinairement exprimée par la graphie *ign*; c'est même la seule graphie que nous ayons rencontrée au XIIe siècle et même au XIIIe. C'est dire que les exemples sont nombreux. Citons d'abord ceux qui proviennent de remaneat : *remaigne* se lit au vers 239 du Bestiaire; au vers 4334 de l'Estorie des Engleis; dans les Quatre Livres des Rois (I. 5, 7); au vers 2879 de Horn. Il rime avec enseigne au vers 984 de la Vie de Saint Grégoire et se retrouve encore dans la Vie de Saint Laurent (vers 58); dans Simon de Montfort (vers 28).

Nous citons maintenant tous ces exemples parce que nous rencontrerons tout à l'heure pour ce même verbe une forme différente, très employée aussi.

Venir et tenir ne nous offrent pas d'exemples en aussi grand nombre et ils ne remontent pas aussi haut. C'est que la première forme du subjonctif de ces verbes, comme nous le verrons, présente *ge* (cf. ci-dessous); on ne trouve la lettre mouillée qu'au XIIIe siècle; et elle est écrite tout d'abord par *gn*, comme *veignez* au vers 734 de Boeve de Haumtone; à cette époque et même au siècle suivant elle est très commune. La seconde graphie de l'*n* mouillée prend la forme *ugn*, comme dans *veugne* dans les Vies de Saints de Nicolas Bozon (94 v°), et elle se rencontre dans la plupart des auteurs du XIVe siècle. Celle qui ne montre pas le *g* est plus rare et on peut se demander si la mouillure subsiste dans *veinient*, au vers 59 de Boeve de Haumtone, *venye* dans Pierre de Langtoft (I, 352. 23).

Telles sont, au point de vue de la lettre mouillée, les principales graphies que nous trouvons dans la langue littéraire. Mais l'énumération n'est pas encore complète.

Les formes que tenir et venir prennent au subjonctif sont encore plus nombreuses dans la langue politique et diplomatique que dans la langue littéraire; nous ne pouvons même espérer dresser ici une liste complète des graphies de l'*n* mouillée, mais nous croyons pouvoir en donner les principales. Il est difficile de classer toutes les formes que nous avons rencontrées; en effet, l'ordre

chronologique, qui serait l'ordre logique, est impossible à déterminer.

Nous avons d'abord, comme dans les œuvres littéraires, un nombre considérable de subjonctifs avec *gn*, comme *veigne* qui se lit dans les premiers statuts (Statutes, 1282, I, 53 et *passim*), dans les Parliamentary Writs (1325, II, 724), dans les Rymer's Foedera (1326, IV, 211); ou avec *ngn*, *vengne*, dans les Early Statutes of Ireland (1285, 48). Il n'est pas rare de trouver *gn* précédé ou suivi (même précédé et suivi) d'un *i* : les formes comme *veignient* qui est employé dans les Statutes à différentes reprises (1311, I, 160 ; 1330, I, 268), ou comme *vieigne* qu'on lit dans les Rymer's Foedera (1379, VII, 226) sont moins nombreuses que les précédentes mais assez fréquentes. Elles datent du commencement du XIVe siècle.

Une autre forme se présente communément ; mais il est probable que la mouillure ne s'y trouve plus ; c'est celle qui présente *ng* [1] comme *vengent* qu'on lit dans les Statutes (1267, I, 97 ; 1286, I, 210), dans les Traités de Rymer (1268, I, 848) dans les Memorand. Parl., 1305 (§ 78) ou *tinge* qu'on lit dans Rymer, sous la date de 1268 (I, 248).

Ces formes, comme on le voit, sont anciennes, l'*n* y est-elle toujours mouillée? Nous l'ignorons.

Quant aux Year Books, ils montrent pour la consonne finale du radical toutes les graphies ci-dessus, et peut-être quelques autres encore, mais *gn*, *ngn*, *ign* sont parmi les plus employées.

Les formes que nous venons de citer sont, comme on le voit, assez nombreuses ; nous croyons même que les exemples qui précèdent montrent toutes les façons dont il est possible de représenter l'*n* mouillée.

2° Perte de la mouillure.

En citant plusieurs des exemples précédents (*voil*, *veulle* et *venge*, *veinient*, *venye*) nous nous sommes déjà demandés si la mouillure subsistait ; il est tout aussi possible qu'elle ait disparu dans ces quelques formes que dans celles que nous allons maintenant énumérer. Et pour être exacts, nous devons dire que nous ne sommes certains de la disparition de la mouillure pour aucune des formes qui suivent. Le plus que nous puissions affirmer c'est qu'elle n'est

1. Ce sont plutôt des subjonctifs en *ge* ; cependant on ne saurait affirmer qu'il n'y a pas eu mouillure. Cela cependant semble peu probable.

pas apparente dans la graphie. Il est probable pourtant qu'elle n'existe plus dans *vulle* qu'on lit au vers 2373 du Tristan de Thomas, ni dans *vueulle* qui se trouve dans les Actes du Parlement d'Écosse (1357, 521).

Pour remaindre nous avons un plus grand nombre d'exemples et heureusement deux au moins sont assurés par la rime. Et ces deux exemples assurés nous permettent d'avoir moins de doutes pour tous les autres.

Les manuscrits L et D de l'Estorie des Engleis nous donnent au vers 4333 la rime *remeine* (: pleine) ; et cette même rime se retrouve dans The Song of the Barons (au vers 66). A côté de ces exemples assurés, nous en avons plusieurs douteux : *mainuns* au vers 184 du Roman des Romans ; *remeine* dans le Josaphat de Chardri (au vers 1735) ; *remainent* dans les Annales du Monastère de Burton (1259, 492) et dans Barthélémi Cotton (1295, 300), etc.

L'exemple de Tristan et celui de l'Estorie des Engleis nous montrent que vouloir et remaindre ont perdu la mouillure, assez rarement, il est vrai, dès la seconde moitié du XII[e] siècle ; pour tenir et venir, nous n'avons pas, sauf dans ces cas qui nous montrent la terminaison *ge*, d'exemple aussi ancien ni aussi sûr, ceux que nous avons appartiennent tous aux textes politiques et diplomatiques.

Il arrive en effet dans ces ouvrages que la mouillure disparaisse au moins dans l'écriture : on trouve *vyne* dans les Literae Cantuarienses à plusieurs reprises (1326, 177 ; 1327, 919) ; *tyne* se lit dans le même recueil (1326, 177), un petit nombre de fois dans les Rymer's Foedera et assez fréquemment dans les Year Books (cf. 20 et 21 Edw. I[er], 67, etc.).

Nous avons relevé encore un certain nombre d'autres exemples qui sont, à dire le moins, assez douteux, comme le *veigunt* des Early Statutes of Ireland (1326, 312). Il est possible que ce dernier exemple et quelques autres qu'on trouve dans Rymer soient des erreurs des scribes ; nous ne pensons pas qu'il en soit de même pour les exemples des Literae Cantuarienses.

3° Elément vocalique du radical.

Ce que nous venons de dire de la mouillure de l'*h* est en somme

général, quoique nous n'ayons trouvé, comme exemples que les formes du verbe vouloir. Dans l'étude du radical des verbes de cette catégorie, nous n'aurons à parler que de vouloir, tenir et venir, tous les autres étant réguliers.

Le premier de ces verbes présente au subjonctif étymologiquement la diphtongue *oi*, qui aboutit régulièrement à *ui* et par conséquent à *u*. Cette évolution phonique est normale et par conséquent ne saurait nous arrêter ici ; on pourra trouver ci-dessus des exemples de ces trois formes.

D'autres radicaux se trouvent qui n'ont pas la même régularité, et ne procèdent pas du radical étymologique par un développement aussi normal. Nous devons donc nous en occuper.

La diphtongue *eu* qui montre probablement l'influence du présent de l'indicatif, est très commune dans la seconde partie du XIVe siècle, nous en donnons quelques exemples plus haut. Nous devons faire observer que le dernier, tiré des Actes du Parlement d'Écosse, présente la triphtongue *ueu* : *vueulle* (1357, 521). Nous avons peut-être ici un développement de la voyelle *u*, ou un emprunt à l'indicatif.

Une autre forme pourra sembler plus extraordinaire encore ; c'est celle qui présente la diphtongue *ei* ; elle est loin d'être rare et remonte à la fin du XIIIe siècle : *veille* se lit dans les Statutes (1275. I, 29), dans les Early Statutes of Ireland (1285, 48), etc. Elle est surtout commune dans les Year Books. Mais l'origine de cette diphtongue ne nous semble pas faire de difficulté : on ne doit y voir qu'une graphie de *oi* qui s'est produite par umgekehrte Schreibung après que *ei* a passé à *oi*.

Oei est plus rare ; cette triphtongue se trouve dans les Rymer's Foedera (1330, IV, 950) et *passim* ; mais les exemples que nous en avons appartiennent pour la plupart à la dernière partie du XIVe siècle.

L'élément vocalique du radical des deux verbes, tenir et venir, montre aussi des variations assez importantes, et ici encore il est délicat de faire exactement le départ entre les formes phoniquement régulières et celles qui ne proviennent pas par une évolution régulière des formes originales. Aussi nous nous contenterons de signaler les différentes modifications que nous avons relevées sans nous y appesantir. L'élément vocalique du radical passe de *ie* à *ei*, *e*

et même *i*. Quelques-uns de ces changements sont connus dans la phonétique anglo-française (cf. Suchier, Voyelles toniques, p. 87, § 29 e ; Stimming, Boeve de Haumtone, p. 202). Seul le passage de *ie* à *ei* n'a pas été signalé ; il est évidemment postérieur au passage de la diphtongue *ei* à la prononciation d'*e* ouvert et à la réduction de la diphtongue *ie* à *e*. La diphtongue *ei* comme graphie de l'élément vocalique du subjonctif de tenir et de venir est très commune dans les textes littéraires ; les scribes du XIV[e] siècle l'emploient très fréquemment, par exemple *veignez* au vers 734 de Boeve de Haum tone (B) ; de même les écrivains de ce siècle (cf. les exemples de Pierre de Langtoft cités plus haut). Elle n'est pas moins commune en dehors de la littérature, et on la trouve dans les premiers textes des Statutes, dans les Mem. Parl., 1305. Pour ce qui est des voyelles *e* et *i*, nous n'avons ici que peu de remarques à faire : les radicaux de ces verbes avec *e* se rencontrent déjà au XIII[e] siècle ; ceux avec *i* vers la fin du même siècle. Remarquons qu'il est très rare de trouver l'*e* employé sans être nasalisé, tandis que l'*i* se rencontre fréquemment sans *n* : par exemple, on trouve *tigne*, *vigne* au vers 2075 du Manuel des Péchés ; au vers 1993 de Boeve (B) ; au folio 68 r° des Heures de la Vierge et fréquemment dans les Contes de Nicole Bozon. La forme *tingne*, *vingne* est assez rare (cf. Rymer's Foedera, 1268, I. 848). Rappelons les formes *tyne*, *vyne* des Literae Cantuarienses, et le fait que les Year Books ne semblent connaître que les radicaux en *i*.

B. L'*i* passe dans le thème sans mouiller la consonne finale.

Lorsque le thème est terminé par *r*, la palatale n'affecte pas cette consonne, mais passe dans le thème sous la forme d'un *i*.

Nous trouvons des exemples de ce phénomène dans les verbes mourir, quérir, férir. Ici encore nous pouvons observer la réduction des deux diphtongues *ie* et *ui* aux voyelles *e* et *u* ; et cette question ne nous regarde pas. Disons seulement que le passage de *ie* à *e* dans ces thèmes peut se remarquer dans les textes du XII[e] siècle (cf. *queret* dans le Psautier de Cambridge, 9, 34) ; tandis que la diphtongue *ui* subsiste jusqu'au milieu du XIII[e] siècle. Ce qu'il nous appartient de signaler, c'est l'emploi de *oe* au lieu de la diphtongue régulière, par exemple dans *moere* qu'on lit au vers 165 du Petit Plet de Chardri, mais qui doit appartenir au scribe.

4. Verbes à palatale.

Les verbes dont le thème est terminé par une palatale nous offrent la matière de quelques remarques : nous trouvons que l'*i* du thème dû à la palatale se maintient fort bien ou disparaît d'une façon normale. Nous allons citer un certain nombre d'exemples de la forme *plaise*, afin de rendre évident le fait, dont nous aurons besoin plus tard, que cette forme a été très employée dans la langue littéraire ; on la trouve dans les trois Psautiers : Psautier d'Oxford (55, 3) ; de Cambridge (39, 16) ; d'Arundel (39, 16 ; et 18, 14 : *plaissent*). Ce subjonctif apparaît une fois sous la forme *plaise* dans les Quatre Livres des Rois (I, 15, 22) ; *pleise* se rencontre encore dans les Dialogues Saint Grégoire (24 r° a) ; cette forme est souvent employée rimant avec *eise* dans les Dialogues Saint Grégoire (3 r° a), dans le Petit Plet de Chardri (vers 96 et 523), dans l'Ordre de Bel Eyse (248) ; dans la Manière de Langage (388). Par conséquent cette forme est fréquemment assurée jusqu'à la fin du XIIIe siècle, et les exemples sont encore très communs dans le corps du vers, sinon à la rime, pendant tout le siècle suivant.

Le verbe taire prend la même forme : *taises* dans le Psautier d'Oxford (27, I) et de Cambridge (20, 14). Nous n'avons pas un très grand nombre d'exemples du subjonctif de ce verbe, par conséquent les rimes ne peuvent pas être très fréquentes, nous avons relevé *teyse* rimant aussi avec *eyse* dans l'Ordre de Bel Eyse (au vers 13).

Un des verbes appartenant à cette classe a un subjonctif terminé assez régulièrement par *ace : faire*. Nous n'avons noté aucun changement dans la forme du subjonctif de ce verbe : *face* se rencontre invariablement dans chaque auteur. L'importance de cette forme réside surtout dans l'action qu'elle a exercée sur d'autres verbes ; *face* a entraîné la formation d'un certain nombre de subjonctifs en *ace*. La plus constante de ces nouvelles formations est *hace*, subjonctif de haïr. On la trouve assez communément : par exemple à la rime du vers 765 de Jordan Fantosme et du vers 1420 de Guischart de Beauliu (*face : place : sace : hace*) ; dans Robert de Gretham, 84 v° et *passim*. Cette même rime se trouve encore dans la Vie de Sainte Catherine de Sœur Clémence de Barking au vers 155.

Plaire a aussi subi dans une certaine mesure l'influence du subjonctif de faire; mais le nombre assez considérable des exemples de *plaise* que nous avons cités ci-dessus montre que cette influence, qui a été parfois exagérée, n'a pas été considérable. Voici une liste assez longue, et que nous avons tâché de faire aussi complète que possible des exemples de la forme *place* que nous avons relevés dans les textes littéraires. Nous ne prétendons pas les avoir relevés tous, mais ils suffisent pour nous montrer que le subjonctif de plaire modelé sur face n'a jamais été aussi commun que la forme régulière. Le traducteur des Quatre Livres des Rois emploie un petit nombre de fois (trois fois, croyons-nous) la forme *place* (cf. I, 12, 21); on la trouve encore dans la Chronique de Fantosme (au vers 1937); dans le poème de Horn (au vers 3032); et dans la Vie de Sainte Catherine (au vers 34); Guischart de Beauliu la fait rimer (au vers 1411) avec face. Nous relevons quelques exemples de cette forme dans les poèmes de Frère Angier, ainsi au vers 2298 de la Vie de Saint Grégoire et au folio 127v° b des Dialogues; on la trouve un nombre à peu près égal de fois dans Chardri: au vers 1330 des Set Dormans et 918 du Petit Plet. Nous l'avons rencontrée deux fois dans le Saint Thomas (cf. I, 50; IV, 64); puis au vers 1924 de Boeve; 1315 du Saint Auban; 1291 de Dermod. Elle est extrêmement rare dans les ouvrages du XIVe siècle, nous ne nous souvenons pas de l'avoir jamais rencontrée à cette époque[1].

Les subjonctifs des verbes qui ont un thème à gutturale sont très réguliers dans la langue diplomatique et politique: on trouve *face* partout, *enfue*, *isse*, *gise*, *lise* (liceat). Plaire lui-même est toujours très correct; dans tous les textes que nous avons lus, le subjonctif de ce verbe est naturellement assez commun: il revient constamment dans certaines formules et est employé en outre dans un bon nombre d'autres cas; or, la forme *place* ne se rencontre

1. Dans la Vie de Saint Gilles, Gaston Paris cite deux cas de *place*, vers 147 (lire 148) et 2287. En réalité ces deux « subjonctifs » sont deux substantifs; voici ces deux vers :

> Sempres s'aünent en la place (148).
> Del cheval descent en la place (2287).

En réalité, il n'y a dans le Saint Gilles aucun cas du subjonctif de plaire.

jamais. Voici quelques exemples de *plaise*: on le trouve dans les Rymer's Foedera (1270, I, 862; 1309, III, 150 et *passim*), dans les Mem. Parl. 1305 (§ 56, etc.), fréquemment dans les Statutes (1350, I, 317; 1353, I, 330, 1362, I, 376) et dans plusieurs autres endroits. Il en va de même pour tous les autres recueils. La forme régulière se maintient, avec de rares modifications dans le radical que nous verrons plus tard, jusqu'à la fin du XIV[e] siècle.

Les radicaux des verbes de cette catégorie ne montrent pas de changements qui leur soient propres ou qui proviennent de l'influence de la terminaison. Nous ne citerons que pour mémoire les différentes formes que prend la diphtongue dans le verbe plaire: *ai*, *ei*, *e*; nous ne trouvons que deux formes plus rares qui puissent nous arrêter un peu plus longtemps; ce sont *fease* pour face qu'on lit dans les Literae Cantuarienses (1330, 336), et *please* qui est répété une dizaine de fois dans le Liber Custumarum (1377, 459) et dans quelques autres recueils. Nous verrons que *ea* est dans le verbe une modification assez rare mais qui n'est pas inconnue de la diphtongue *ai* [1].

5. Subjonctifs en *ce* des verbes de III.

Nous avons déjà eu l'occasion de mentionner certains verbes de la première conjugaison: ester, manger, rover, trover, qui ont un subjonctif en *se* ou *ce*. Ce ne sont pas réellement les subjonctifs en *ce*, car l'*s* que nous retrouvons au subjonctif de ces verbes semble faire partie, autant qu'on peut en juger, du thème de la première personne du singulier du présent de l'indicatif. C'est à la troisième conjugaison que nous trouvons réellement des subjonctifs en *ce* [2].

L'anglo-français ne nous montre avec ce suffixe que trois verbes de III, mais ils se trouvent assez fréquemment employés; ce sont les verbes choir, estovoir, seoir et ses composés.

Le premier de ces verbes, qui du reste ne nous a pas fourni un très grand nombre d'exemples pour le subjonctif, présente presque

1. Cf. Infinitif, notre seconde partie, chapitre II; et comparer au verbe anglais to please.
2. Cf. Settegast, J. César, XXX.

toujours le suffixe *ce*. Le premier exemple que nous connaissions de la forme *chiece* se lit dans le Psautier de Cambridge (34, 9) (à côté de *cheent*, 5, 11). Nous la retrouvons ensuite dans les Quatre Livres des Rois (II, 18, 3) ; pendant le siècle suivant, nous pouvons relever l'exemple qui apparaît dans la Plainte Notre-Dame, au vers 172 et *passim* ; et aussi dans Walter de Bibblesworth (143). Cette forme est sensiblement plus commune pendant le XIV[e] siècle ; nous la lisons par exemple dans la Vie de Sainte Marguerite au vers 86, dans les Contes de Nicole Bozon aux §§ 22, 29, 67.

En dehors des textes littéraires, le subjonctif de ce verbe apparaît sous cette forme ou une forme voisine. *Chece* se rencontre fréquemment, surtout dans les Statutes ; *chiese* n'est pas rare, par exemple dans les Statutes (1367, I, 376) ou dans les Year Books (comme 16 Edw. III, p. 459 et *passim*).

On trouve aussi assez communément dans les mêmes textes la forme *chiete* ou *chete* : la première se trouve par exemple dans les Statutes (1340, I, 290), dans Rymer (1347, V, 546) ; la seconde dans les Statutes (1326, I, 253), dans Rymer (1323, III, 1023), dans les Year Books (16 Edw. III, 25, 184, leçon donnée par tous les manuscrits). Cette forme se trouve aussi, mais plus rarement, dans les mss. des œuvres littéraires écrits au XIV[e] siècle, par exemple à la page 14 du Dit de Hosebondrie de Walter de Henley.

A première vue, on est tenté de considérer cette forme comme une erreur de lecture de l'éditeur ou une faute d'écriture du scribe. Cependant cette forme se rencontre dans un trop grand nombre de mss. et dans des textes qui comme les Statutes ont eu des scribes extrêmement consciencieux et des éditeurs très soigneux, pour que cette explication soit admissible.

Le verbe estovoir, qui n'est pas très commun au subjonctif, ne se présente qu'avec la forme *ce* ; voici les exemples que nous avons pu relever de ce subjonctif.

On le lit dans le Bestiaire (au vers 1598) ; dans le Psautier de Cambridge (108, 7) ; au vers 952 du Tristan de Thomas ; dans les Quatre Livres des Rois (IV, 1, 6 ; II, 2, 22) ; dans Horn au vers 3886 ; au vers 36 du Protheselaüs de Hue de Rotelande ; dans la Vie de Sainte Catherine au vers 1203 ; dans Guischart de Beauliu au vers 254 ; dans les Set Dormans de Chardri au vers 1125.

Le verbe seoir apparaît avec *ce*, *sce*, *sse*. Le Psautier d'Oxford a

plusieurs exemples de la première terminaison : (100, 8, et 7, 12 ; au lieu de *secit*, Meister, p. 75); *asiece* se lit dans les Dialogues Grégoire (33 v° b) ; et dans le Josaphat de Chardri au vers 1427; *messece* se trouve dans Walter de Bibblesworth (143). La forme en *sc* n'est employée que par le traducteur des Quatre Livres des Rois: *siesced* (III, 1, 24; III, 2, 24); les deux *s* se rencontrent très fréquemment dans les textes non littéraires (cf. Statutes, 1278, I. 49; Liber Custumarum, 1280, 281).

Comme on le voit, les exemples assurés par la rime sont rares ; mais comme les formes en *ce* et *sse* sont disséminées depuis le commencement du XII[e] siècle jusqu'à la fin du XIV[e] siècle, il n'importe pas beaucoup de préciser les dates de ces différentes formes.

Tels sont les verbes qui dès les commencements de la littérature anglo-française ont adopté la forme du subjonctif en *ce*; il y a encore d'autres verbes pour lequel le *ce* n'est ni aussi ancien ni aussi constant, par exemple *acquesse* (: cesse), Satire sur le Siècle (6 r°) ; cette forme, et quelques autres sont amenées par les nécessités de la rime.

Il nous reste à dire quelques mots du radical du verbe estovoir au présent du subjonctif. Nous allons voir que ce temps se confond souvent avec le temps correspondant du verbe ester, dont nous avons déjà dit quelques mots ; la seule différence étant que le subjonctif d'estovoir ne prend jamais la diphtongue *oi*, qui est la forme qu'ester prend le plus communément. Mais même pour ce dernier verbe la voyelle simple *o* est loin d'être rare. *Estoce* devient par conséquent la première forme commune au subjonctif de ces deux verbes.

Il est probable que c'est à cette dernière forme qu'il faut rapporter le subjonctif qui présente la diphtongue *oe; estoece* se lit au vers 3886 de Horn et en plusieurs autres auteurs du XII[e] siècle et du commencement du siècle suivant. Mais cet *o* au radical donne plus souvent et plus sûrement aussi un *u* comme dans *estuce* qu'on peut lire dans Guischart de Beauliu et dans Aspremont. Ajoutons encore une forme plus rare qui provient peut-être encore de l'*o* : *estueched* : nous ne l'avons relevée que dans les Quatre Livres des Rois (II, 2, 22).

6. Subjonctifs en *ge*.

Les subjonctifs en *ge*, comme on le verra par la liste qui suit, sont assez communs en anglo-français ; aussi nous semble-t-il préférable de les diviser en trois classes : la première comprendra les verbes qui ont un subjonctif correspondant au latin *iam* ; pour ces verbes la chuintante est étymologique et provient de l'*i* de la terminaison latine : ces verbes sont de beaucoup les plus nombreux. La seconde et la troisième embrasseront toutes les deux des formations analogiques correspondant respectivement aux subjonctifs en *am* et en *em*.

I. *Ge* dans les subjonctifs en *iam*.

La terminaison en *ge* a commencé par s'attacher dans les subjonctifs en *iam* aux liquides qui ne sont pas susceptibles de se mouiller, comme *r* ; mais aussi à certains thèmes terminés par *n* : mourir, quérir, maindre, tenir, venir, ont été peut-être les premiers verbes à recevoir la terminaison *ge*.

C'est ainsi qu'on trouve presque simultanément : *vienget*, dans le Cumpoz au vers 3499 ; *venget* et *veigent* dans le Saint Brandan respectivement aux vers 1076 (Arsenal 1029), 1609 (Arsenal 1528) ; *venges* dans le Bestiaire (944), etc. ; et aussi *teingent* dans le Brandan, 1610 (Arsenal 1529) etc. ; *meinge* de manoir au vers 119 du Saint Brandan (ms. de l'Arsenal 85).

Les thèmes en *n*, prenant *ge* au subjonctif, sont, comme on le voit, assez nombreux ; parmi les thèmes en *r*, on trouve tout d'abord mourir, ainsi *murget* du Saint Brandan (vers 61), *morge* au vers 1604 du Bestiaire ; puis *quergent* qui se trouve dans le ms. L de l'Alexis (60 b), et dans le Psautier d'Oxford (103, 32) ; le Psautier de Cambridge, en plus des exemples précédents, a *aperget* (89, 17) ; le Tristan de Thomas nous offre encore un nouvel exemple : *afierge* qui rime avec quierge au vers 248.

Quelques-uns de ces exemples demandent quelques remarques : on peut observer que dans *muirged* du Psautier de Cambridge (108, 16) le *i* de *iam* se trouve exprimé deux fois : une fois par l'*i* du thème et une seconde fois par la chuintante ; de même dans *requiergient*, Quatre Livres des Rois (III, 18, 24), il est représenté deux fois.

Tels sont les premiers verbes qui prennent la chuintante au présent du subjonctif : ce sont uniquement des verbes ayant comme consonne finale du thème une des labiales *n* ou *r*.

Nous allons par la suite retrouver les mêmes verbes auxquels viendront s'ajouter bon nombre d'autres. Nous n'avons relevé aucun nouvel exemple de thème en *n* ou en *r* au XIII[e] siècle : venir, tenir et manoir d'un côté, mourir, quérir de l'autre sont les seuls employés ; ce sont, croyons-nous, les seuls verbes ayant leur thème terminé par *n* ou *r* qui aient leur présent du subjonctif en *iam*. Les nouvelles formations ne sont pas très nombreuses ; nous pouvons citer un verbe ayant son thème terminé par la labiale *l* : vouloir, qui fait dans la Vie de Saint Grégoire *veilge* au vers 37 et *voilge* au vers 352 ; et un autre verbe dont le thème se termine par une dentale : assentir, qui fait *assenge* au vers 836 de la Vie de Saint Grégoire.

Par conséquent, ces formations nouvelles sont en nombre infime et limitées à un seul auteur. De plus, comme nous l'avons vu précédemment, tenir, venir, etc., prennent fréquemment *n* mouillée pendant le XIII[e] siècle, et conséquemment le nombre de formes présentant régulièrement *ge* au subjonctif présent en est diminué d'autant.

On ne trouve à prendre *ge* dans la langue politique et diplomatique qu'un petit nombre de verbes ayant en latin un subjonctif en *iam* ; nous n'en avons relevé que cinq ; moins par conséquent que pour les œuvres littéraires. Ce sont : tenir, venir, quérir, mourir et pareir.

Nous avons déjà eu l'occasion de citer des exemples de tous ces verbes, et nous n'y reviendrons pas, et nous nous contenterons d'ajouter quelques mots. *Querge* est très commun ; on le trouve dans les Statutes à partir de 1278 (I, 44) ; dans le Liber Custumarum, 1280 (283) ; et dans Rymer très fréquemment. Les formes sans *ge* sont très rares pour verbe, nous n'en avons trouvé qu'un seul cas : *requiere* dans Rymer (1358, VI, 89). Il semble que la forme en *ge* est la seule que connaissent les Year Books ; elle est en tous cas extrêmement fréquente dans la langue légale.

Mourir est aussi très fréquemment employé au subjonctif sous cette forme ; on en trouve un exemple dans les Statutes à la date de 1275 et nous ne l'avons jamais rencontré sous une autre forme. Elle

est spécialement fréquente dans les Year Books. *Apperge* ou *appierge* est beaucoup moins employé : on le trouve dans le Blacke Booke of the Admiralty à la date de 1291 (II, 24) : dans les Statutes (1330, I, 268), dans Rymer (1330, IV, 450), dans le Year Book 20 et 21 Edw. I[er] (p. 99).

Mais, à part ces cinq verbes, nous ne pouvons citer d'autre exemple de cette forme de subjonctif pour les verbes de cette catégorie.

II. *Ge* dans les subjonctifs en *am*.

Ici encore ce sont les thèmes à labiale qui prennent le suffixe *ge* : et il y a relativement plus d'exemples de ce suffixe parmi les verbes à subjonctif en *am* que pour les verbes pour lesquels il est étymologique. Cependant ces formes ne sont extrêmement nombreuses chez aucun auteur, sauf un seul. C'est un auteur du XIII[e] siècle, Frère Angier ; à lui seul il fournit plus de formes en *ge* que tous les autres auteurs de son siècle réunis. On trouvera dans l'ouvrage de Miss Pope la liste complète des formes en *ge* que l'on peut relever dans la Vie de Saint Grégoire et les Dialogues Saint Grégoire ; nous ne citerons de ces verbes que ceux que l'on trouve dans d'autres auteurs anglo-français.

La désinence s'ajoute principalement à quatre thèmes : *r*, *ld*, *nd*, *rd*. Pour les trois derniers, le *d* n'appartient pas toujours au thème ; mais, paragogique ou étymologique, il disparaît toujours devant la désinence qui s'ajoute ainsi directement à la labiale. Voici quelques exemples :

Courir, et c'est, croyons-nous, le seul verbe de cette classe, prend régulièrement la forme *curge* ; elle se trouve déjà dans le Cumpoz (vers 86), mais appartient peut-être au scribe ; dans le Psautier d'Oxford et dans le Psautier de Cambridge (ζ, 2) : dans le Prothesalaüs, etc., cette forme est la seule ou à peu près que prenne le subjonctif de courir.

Il n'y a que peu de verbes en *ld* à montrer au subjonctif le suffixe *ge* : c'est que, d'abord, les thèmes en *ld* sont peu nombreux et ensuite que nous ne trouvons que peu d'exemples du subjonctif de ces verbes ; nous ne trouvons guère à citer que : *tolget* qui se trouve au vers 1758 du Brandan (ms. de l'Arsenal, *toille* 1676) ;

tolges se lit dans le Psautier d'Oxford (30, 12); au vers 2261 de la Vie de Sainte Catherine, de Sœur Clémence de Barking, dans la Passioun Nostre Seignour (33 v°), etc. Nous avons vu précédemment le subjonctif d'absoudre. Les autres verbes en *ld* n'apparaissent pas au subjonctif.

C'est parmi les thèmes en *nd* que nous rencontrons le plus grand nombre de cas de chuintante: le plus employé de ces verbes est le verbe prendre qui, sauf les exceptions que nous avons déjà eu l'occasion de citer, fait presque constamment *prenge* au présent du subjonctif, surtout au XIIe et XIIIe siècle. Nous ne citerons qu'un petit nombre d'exemples de cette forme, car il serait oiseux de multiplier les exemples d'une forme aussi commune: on trouve *prenge* dès le commencement de la littérature anglo-française: dans le Brandan à la rime du vers 120 (: meinge, manoir) (ms. de l'Arsenal, vers 86); dans le Bestiaire au vers 20; dans Thomas (165, 1606); dans Chardri (Josaphat, 2750); dans Simon de Montfort (vers 39); dans les Contes de Bozon (86 et *passim*).

Le verbe craindre se trouve aussi fréquemment au subjonctif sous cette forme: par exemple *crenget* du Psautier d'Oxford (85, 10): de Cambridge (85, 11) (à côté de *criemet* 32, 8); d'Arundel (21. 5) (à côté de *criemet* 32, 8): *criengons*, Vie de Saint Grégoire (895).

La lettre mouillée se rencontre au XIIIe siècle pour ces différents verbes, et le nombre de formes en *ge* diminue.

Plaindre et répondre emploient le suffixe moins souvent; pour le premier, nous en trouvons un exemple à la rime du vers 149 dans le Poème allégorique: *plenge* (: engreynge).

Pour répondre, nous avons *repunge* dans les trois Psautiers: dans celui d'Oxford (18, 16): dans celui de Cambridge (68, 20) (mais *repunes* 26, 10): et d'Arundel (18, 7); à la fin du XIIIe siècle et pendant tout le XIVe siècle c'est l'*n* mouillée qui caractérise le subjonctif de ce verbe.

Les thèmes en *rd* ne nous fournissent que perdre dont le subjonctif est employé sous la forme *perge* par Thomas 2529 (D et S) et par Frère Angier, Vie de Saint Grégoire, au vers 895. Citons enfin une forme que nous n'avons rencontrée qu'une seule fois: c'est *remorge* qui rime avec George au vers 2287 du Prince Noir.

Le nombre de subjonctifs en *am* à prendre *ge* est, pour les œuvres

non littéraires, encore plus restreint que celui des subjonctifs en *iam*. Nous ne trouvons qu'un verbe de cette catégorie qui se présente régulièrement sous cette forme : le verbe courir. Ce verbe, du reste, a toujours très régulièrement la désinence *ge* à ce temps; et les exemples qu'on pourrait citer sont extrêmement nombreux (Statutes 1275, 1, 26 ; Rymer, *passim* ; Liber Custumarum 1300, 182. Liber Albus 1365, 370, et dans les Year Books 20 et 21 Edw. Ier, 37).

Prendre fait quelquefois *prenge*, forme que nous avons citée plus haut; elle est relativement rare et n'a ni la fréquence ni la régularité des formes qui présentent une *n* mouillée.

Il est donc évident qu'il n'y a qu'un nombre très restreint de subjonctifs en *am* à adopter dans ces textes la forme analogique en *ge*. Dans la littérature et en dehors de la littérature, courir seul la prend régulièrement, prendre à l'occasion. Les œuvres littéraires montrent en outre des exemples isolés de *ge* au subjonctif de toldre, craindre, plaindre, répondre, perdre.

Il faut surtout remarquer que tous les exemples du suffixe *ge* pour les verbes en *am* se trouvent concentrés dans les 150 premières années et, pour certains d'entre eux, dans le premier siècle de la littérature anglo-française. Les lettres mouillées après cette date deviennent de plus en plus nombreuses. Ceci explique pourquoi les formes en *ge* sont rares aux subjonctifs en *am* dans les textes politiques et autres, qui ne remontent qu'au quatrième quart du XIIIe siècle, et pourquoi le suffixe *ge* ne se rencontre régulièrement et constamment que pour certains verbes, courir, mourir, dont la dernière consonne du radical ne peut se mouiller.

Subjonctifs en *em*.

Pour les subjonctifs en *ge* provenant de la première conjugaison, nous retrouvons les trois caractéristiques que nous avons déterminées pour les subjonctifs en *am* :

1° Ils ne sont jamais très nombreux, sauf chez un seul auteur, Frère Angier ;

2° Les verbes de I qui adoptent ce suffixe sont surtout des verbes dont le thème est terminé par une labiale (*l*, *rl*, *n*, *rn*, *n*);

3° Leur nombre diminue considérablement pendant la seconde moitié du XIIIe et pendant le XIVe siècle.

Nous allons énumérer rapidement les quelques exemples que nous avons relevés ; il sera inutile d'attirer l'attention sur le fait qu'ils datent, sauf ceux que nous avons tirés des deux poèmes d'Angier et quelques autres, du XIIe siècle.

Aller prend fréquemment le suffixe *ge* ; la forme *alge* est la forme ordinaire du subjonctif de ce verbe, surtout au XIIe siècle ; aussi la trouve-t-on d'abord chez les premiers auteurs anglo-français ; dans le Cumpoz (vers 3343, 3315), dans le Psautier d'Oxford et le Psautier d'Arundel (38, 18), dans Horn (3823), etc., etc. Nous avons déjà eu l'occasion de montrer que *aille* ou *voise* deviennent, à partir du XIIIe siècle, la forme ordinaire.

Apelgent, que l'on lit dans Adgar (Prologue 34), est beaucoup plus rare ; on le retrouve cependant sous la forme *apeauge* dans les Dialogues de Saint Grégoire (33 r° a) ; ce verbe n'a pas tardé à prendre ou à reprendre la forme étymologique, ou celle qui montre l'*e* analogique.

Parler est le seul verbe avec un thème en *rl* que nous ayons rencontré avec un subjonctif de *ge* : les exemples de *parolge* ne sont pas cependant rares, plus communs que ceux que nous a fournis le verbe précédent. Le Psautier d'Oxford en a deux exemples : (33, 13 ; et Cr. [illegible], 1) ; Horn en a aussi un exemple (au vers 722) ; et nous en relevons un autre dans les Distiques de Caton d'Everart de Kirkham (57 f). Au XIIIe siècle, *parle* est seul employé au subjonctif.

Parmi les thèmes en *n*, donner se rencontre le plus régulièrement avec *ge* : *donge* ou *duinge* se lit dans presque tous les auteurs anglo-français du XIIe siècle : Psautier d'Oxford (103, 28) ; Horn (3634) ; Vie de Saint Grégoire (1847) ; il est inutile de citer plus d'exemples ; ici encore, cette forme en *ge* est déplacée par une forme plus étymologique : *doine*, *doinst* et plus tard par *doigne*. Pour mener, la forme en *ge* est plus rare encore et ne se rencontre qu'au XIIe siècle ; nous avons déjà vu ce verbe prendre parfois au subjonctif une *n* mouillée sous l'influence de manoir ; c'est quelque chose d'analogue que nous retrouvons ici : le ms. C de Horn a *mengez* (au vers 2075) qui se lit encore au vers 7016 de l'Ipomédon ; et les Quatre Livres des Rois *mangent* (III, 8, 46) ; et Miss Pope cite *amenge* dans les Dialogues Saint Grégoire (33 r° a).

Le Psautier de Cambridge nous donne encore un autre verbe avec

thème en *n* ou plutôt *rn*, tourner qui au subjonctif fait *turngent* (68, 3) ; il est assez remarquable que l'*n* soit conservée ; elle disparaît dans *tourge*, Vie de Saint Grégoire (vers 47) et dans Rymer's Foedera (I. 885), sous la date 1272. Ce sont les seuls exemples de cette forme que nous ayons relevés ; le subjonctif régulier est beaucoup plus fréquent.

Comme on le voit, tous les verbes précédents, sauf donner, ne prennent le suffixe *ge* au subjonctif qu'exceptionnellement. Il y a cependant un certain nombre de verbes de I qui se rencontrent plus fréquemment. plus régulièrement et plus longtemps avec un subjonctif en *ge* et cela pour la raison que nous avons donnée tout à l'heure. Ce sont les verbes dont le thème est terminé par *r*. Quelques-uns de ces verbes n'apparaissent guère au subjonctif que sous cette forme : demorer par exemple se rencontre dès le XIIe siècle sous la forme *demuerje*, Psautier de Cambridge (54, 7) ; *demurge* dans les Quatre Livres des Rois (II, 17, 18) ; il n'est rare ni au XIIIe siècle ni au XIVe ; par exemple il rime avec escurge dans la Genèse Notre-Dame (59 r°) et il se lit dans Pierre de Langtoft (II, 232, 3), dans Nicolas Trivet (63 r°, etc.) et dans un assez grand nombre d'auteurs du XIVe siècle.

Pleurer fait quelquefois *plurge* ou *plorge*, comme dans le Josaphat de Chardri (au vers 1385) ; dans le second Appendice de Pierre de Langtoft (II, 440, 17). Et cette forme du subjonctif de plorer a duré longtemps comme celle de demorer (cf. ce que nous avons dit de la 3e personne du singulier du présent de l'indicatif de ces deux verbes).

Durer est évidemment moins employé et son subjonctif est assez peu commun ; on le trouve sous la forme *dorge* au vers 741 du Drame d'Adam, dans les Set Dormans de Chardri au vers 254.

Les verbes de I prenant *ge* au subjonctif dans la langue diplomatique et politique sont peu nombreux ; nous en avons rencontré trois seulement : demeurer, jurer et parler. Le premier, demeurer, fait toujours *demorge* et on le rencontre sous cette forme dans tous nos textes sans exception ; le plus ancien exemple qu'on puisse citer se trouve dans les Statutes à la date de 1275 ; jurer est au subjonctif d'un emploi plus rare ; on en trouve quelques cas, comme par exemple *jurge* dans les Annales de Burton (1258, 455) ; dans les Early Statutes of Ireland (1285, 64) ; enfin dans le Liber Rubeus de Scaccario (1325, 958).

Paro(u)ge est très rare ; nous pouvons en citer un exemple dans les Royal Letters Henry III (1258, 131).

Les exemples sont encore moins nombreux dans les Year Books ; nous n'avons guère relevé que *demoerge* qui est évidemment très commun.

Ici encore, l'influence des formes en *ge* des subjonctifs en *iam* a été très petite. Un seul verbe a été entièrement gagné à cette forme : *demorer* ; on pourrait peut-être ajouter *plorer*. A part ces deux verbes, nous rencontrons pour la première conjugaison pendant le XIIe siècle un certain nombre de formes en *ge* plus ou moins régulièrement employées : alge, donge ; — assez communément — , apelge, turge, mange (menge), dorge, jusqu'au XIIIe siècle. Les seuls verbes qui prennent *ge* jusqu'à la fin du XIVe siècle sont ceux dont le thème est terminé par *r*.

Avant de quitter les subjonctifs en *ge*, notons les différentes graphies que le radical de deux d'entre eux, mourir et demeurer, est susceptible de prendre.

La diphtongue *ue* est très rare dans les ouvrages non littéraires, on la trouve dans *demuerge* Royal Letters Henry III (1258, 131) ; on sait que cette diphtongue ne se maintient pas en anglo-français. Elle est assez souvent remplacée par *u*, ce qui est le développement phonique de cette diphtongue en anglo-français. La voyelle *o* de son côté se rencontre au lieu de *u* : demorer se trouve assez fréquemment avec *o*, tandis que mourir présente plus rarement le radical *mor-* au subjonctif. Ceci peut n'être que l'effet du hasard : les deux graphies ayant la même valeur, mais la graphie *u* reste la plus commune.

La diphtongue toutefois ne disparaît pas entièrement, au moins de l'écriture, *oe* est commun ; citons en dehors de la littérature *moerge* dans les Statutes (1300, I, 137) ; dans le Liber Custumarum (1300, 125) ; dans Rymer (1303, II, 926), et *oe* se trouve ainsi jusqu'à la fin du XIVe siècle.

La graphie *eo* est aussi extrêmement commune, au moins entre 1250 et 1350 ; citons dans les Statutes *meorge*, *demeorge* (I, 1275, 30 ; 1278, 44 ; 1283, 54, etc.).

Toutes ces graphies se rencontrent, très mélangées évidemment, dans la langue légale.

7. Subjonctif du verbe *être*[1].

La monodiphtongue *ei* est ordinairement conservée dans les œuvres littéraires, sous la forme *ey*, entre 1250 et 1400; *oi* se rencontre, mais plus rarement, surtout après Boeve de Haumtone (cf. vers 1254-55); mais ce n'est pas dans la littérature que nous trouvons toute la série des formes de la diphtongue du thème.

Dans la langue diplomatique, nous relevons d'abord la diphtongue *ei*; c'est elle qui est employée de préférence à toutes les autres dans les textes de la fin du XIIIe siècle; nous pouvons le remarquer dans les statuts qui datent de 1275; la diphtongue *oi* s'y trouve déjà cependant et elle semble paraître de préférence à la troisième personne du pluriel. Quoi qu'il en soit, *ei* persiste jusqu'à la fin du XIVe siècle plus ou moins fréquemment employée.

A partir du commencement du XIVe siècle, *oi* domine dans la plupart de nos textes; par exemple, dans les Mem. Parl. 1305, c'est la seule forme employée; dans les Statutes de 1340, elle est presque unique, de même que dans les Actes du Parlement d'Ecosse. Dans Rymer les formes en *ei* sont plus fréquentes; du reste, l'importance de ce point est minime, le même son étant représenté de ces deux façons.

La diphtongue passe souvent à *e* à la troisième personne du pluriel, comme nous l'avons déjà vu; et le même phénomène se produit, quoique plus rarement, à la première et à la seconde personne du pluriel: *seoms*, *seez* se rencontrent (cf. Parliamentary Writs 1326, II, 755).

La diphtongue *ai* est relativement rare: on trouve par exemple *saient* dans les Actes du Parlement d'Écosse (1292, 446); *sait* dans les Rymer's Foedera (1322, IV, 24).

Nous ne donnons que pour mémoire ces divers changements qui sont plutôt du ressort de la phonétique.

Nous n'allons pas tenter de tirer de cette étude sur le subjonctif en anglo-français une conclusion générale. Les données sont trop complexes, les habitudes de style des écrivains trop variables pour qu'on puisse espérer arriver à des résultats d'une exactitude pour ainsi dire

1. Pour l'origine de la troisième personne du singulier du présent du subjonctif *seit*, on peut voir Cornu, Romania, VI, 248 et Gröber, Zeitschrift II, 185.

mathématique. Cependant un certain nombre d'idées peuvent ressortir des pages précédentes; les exceptions abondent, il est vrai, mais on peut regarder comme suffisamment vraies dans leurs lignes générales les conclusions suivantes :

1° L'anglo-français a donné très tôt aux subjonctifs qui étymologiquement prenaient une forme différente du reste de la conjugaison, le radical et la terminaison du présent de l'indicatif.

2° L'anglo-français, surtout à partir du XIIIe siècle, a considéré comme caractéristique du présent du subjonctif la lettre mouillée, pour les verbes dont le thème est terminé par *n* ou *l*, et le suffixe *ge* pour ceux dont le thème est terminé par une *r*, à quelque conjugaison que ces verbes puissent appartenir. Du reste la syllabe *ge* peut, surtout au XIIe et à un moindre degré au XIIIe siècle, caractériser le subjonctif des verbes dont le thème se termine par *l* ou *n*.

3° L'importance du suffixe *ce* comme caractéristique du subjonctif est beaucoup moindre.

CHAPITRE III

L'IMPÉRATIF

Ce mode ne comprend encore qu'un temps, et est assez peu employé; par conséquent, il n'a pas l'importance des autres modes. Bien plus nous n'aurons guère à nous occuper pour les questions qu'il soulève que d'une seule personne : la seconde du singulier. Il en résulte que nous n'aurons que fort peu de chose à dire.

Nous aurons du reste à nous passer presque entièrement du témoignage pourtant si précieux des textes politiques qui ne l'emploient pour ainsi dire jamais.

Une question importante concerne les impératifs de toutes les conjugaisons; elle se rapporte à ces impératifs qui prennent la forme du subjonctif; nous traiterons d'abord cette question générale, puis nous étudierons successivement les modifications qui atteignent les impératifs de la première conjugaison, puis celles que nous avons pu observer dans les impératifs des trois autres.

I. Impératifs a forme de subjonctif.

Il y a un grand nombre de verbes qui à l'impératif prennent la forme du subjonctif; pour certains d'entre eux cette forme est la seule régulière et même la seule connue : en anglo-français, comme sur le continent, ces verbes sont au nombre de quatre : avoir, être, savoir et vouloir. Nous n'avons rien trouvé de remarquable dans la forme de l'impératif de ces verbes en anglo-français. Pour avoir, les exemples, depuis le Cumpoz jusqu'au poème du Prince Noir, sont extrêmement nombreux et les seules variations que nous pourrions

étudier sont celles qui affectent le radical, variations que nous avons eu l'occasion de signaler quand nous avons parlé du subjonctif de ce verbe ; elles relèvent plutôt de la phonétique que de la morphologie. Il en va de même pour les trois autres ; la diphtongue de l'impératif du verbe être, la consonne de celui de savoir subissent les mêmes changements qu'au subjonctif; les exemples que le verbe vouloir nous fournit pour ce temps sont assez rares; nous n'en avons relevé aucun pour pouvoir.

Deux formes cependant peuvent retenir quelque peu notre attention : d'abord le *sace* du Psautier d'Oxford (138, 22) et des Quatre Livres des Rois (III, 2, 37), et la forme *voyle* qui est assez commune; nous l'avons rencontrée pour la première fois au vers 1850 du Saint Edmund et elle devient la forme ordinaire de cet impératif au XIV[e] siècle. Dans ces deux exemples l'*s* flexionnelle a disparu, soit naturellement comme pour un certain nombre de secondes personnes du singulier à terminaison féminine, — nous avons cité, dans notre étude des désinences personnelles, de nombreux exemples de ce phénomène, — soit, ce qui nous paraît plus vraisemblable, sous l'influence des nombreux impératifs terminés par *e*.

La seconde classe d'impératifs à forme de subjonctif comprend seulement des secondes personnes du singulier. Elles sont terminées par *es*.

Nous trouvons dans cette classe des verbes de la première ainsi que des verbes de l'une des trois dernières conjugaisons. Pour la première conjugaison, nous avons relevé de nombreux exemples dans les trois Psautiers. citons-en quelques-uns : dans le Psautier d'Oxford : *rebutes* (43, 25); dans celui de Cambridge : *argues*, *chasties* (6, 1); *declines* (26, 10) ; *deleisses* (26, 11) ; *dejetes* (50, 12) ; *esvuides* (140, 8) ; *livres* (26, 14); *recordes* (78, 8) ; *remenbres* (24, 6) et peut-être quelques autres encore (cf. Gotthold Willenberg, Historische Untersuchung über den Conjunctiv Praesentis der ersten schwachen Conjugation im Französischen, dans les Romanische Studien III, p. 389). Dans le Psautier d'Arundel nous avons relevé : *desturnes* (26, 14); *declines* (26, 14); *livres* (27, 3); *chasties* (37, 1); *enloinnes* (50, 12). Aucun autre écrivain de ce siècle et même des siècles suivants ne nous a présenté un nombre d'exemples de cette forme pour les verbes de I qui se rapproche de celui que nous trouvons dans les Psautiers et nous en donnerons tout à l'heure

une raison évidente. Au vers 117 du Drame d'Adam, nous trouvons *demandes* ; dans la Vie de Saint Edmund, au vers 2921, nous avons *leisses*; dans les Heures de la Vierge, nous avons relevé au folio 69 r° *remembres* ; trois autres exemples se trouvent dans la Vie de Sainte Marguerite : *gardes* au vers 333, *demonstres* au vers 335, *dones* au vers 553. Enfin, et pour en finir avec cette énumération, *gardes* se lit encore dans les Distiques de Caton de l'Anonyme du XIIIe siècle au vers 253.

Si nous considérons seulement les premiers exemples de cette forme, nous comprenons aisément son origine ; tous les exemples des Psautiers se lisent dans des phrases négatives et traduisent en français le « ne » avec la deuxième personne du subjonctif du latin : Domine... ne arguas me, neque... corripias me; ne avertas faciem... ne declines...

Et cet emploi de la forme du subjonctif a été longtemps limité aux propositions négatives ; et c'est ce que nous pouvons remarquer pour les exemples du Saint Edmund, des Heures de la Vierge, que nous avons cités. Quant à ceux que nous avons rencontrés dans les Distiques anonymes et dans la Vie de Sainte Marguerite, ils se trouvent tous les quatre dans des phrases affirmatives. Néanmoins, on voit que l'influence du tour latin a été la cause de la forme française et elle devait être plus forte sur les traducteurs que sur les autres écrivains. C'est donc plutôt une particularité syntactique qu'un phénomène morphologique.

Pour les verbes de II, III et de IV les exemples sont beaucoup moins nombreux et moins frappants. Le premier que nous ayons rencontré se lit dans le Bestiaire au vers 961 : *oies*; mais cet exemple nous semble très douteux :

Mais oz tu, om de Dé,
Entent auctorité
E oies Escripture.

Nous croyons qu'il faut ici lire *oiez* ; ce mélange des personnes du singulier et du pluriel n'a rien d'extraordinaire, surtout en anglo-français (cf. Gaston Paris, Saint Alexis, p. 189, 67).

Dans les Psautiers, nous trouvons un assez grand nombre d'exemples bien assurés : dans le Psautier d'Oxford : *veies* (127, 6 et

7) ; dans le Psautier de Cambridge : *repunes* (26, 10) ; *deguerpisses* (26, 11); dans celui d'Arundel : *taises* (27, 1) ; *departes* (34, 24) ; *constrennes* (37, 1). Everart de Kirkham, dans ses Distiques de Caton, emploie, au vers 38 a, *veies* que nous retrouvons encore dans le poème de Saint Julien au folio 68 r°.

Tous les exemples précédents se rencontrent dans des phrases négatives, excepté évidemment l'exemple douteux du Bestiaire que nous avons cité. Et ces impératifs négatifs correspondent à des subjonctifs avec *ne* dans le texte latin des Psaumes : ne sileas; ne discedas ; ne arguas.

Les exemples que nous fournissent les trois dernières conjugaisons, pour une raison ou pour une autre ne sont pas à beaucoup près aussi nombreux que ceux que nous ont donnés les verbes de la première conjugaison ; mais ils sont tous réguliers en tant que tous se trouvent dans des phrases négatives.

La troisième classe des impératifs qui présentent la forme d'un subjonctif comprend ces verbes qui présentent dans leur radical les phonèmes caractéristiques du second de ces modes. Nous n'en parlerons pas ici : leur place est évidemment avec les impératifs qui adoptent un radical appartenant à un autre mode.

Nous n'avons plus qu'à dire quelques mots de certaines formes de l'impératif dans les différentes conjugaisons.

A. *Première conjugaison.*

Pour l'impératif de la première conjugaison, nous aurons à étudier trois questions : les impératifs en *a*; la chute de la muette à l'impératif; enfin la chute de l'atone avec addition d'une *s*.

1. Impératifs en *a*.

Le verbe aller forme la deuxième personne du singulier de son impératif régulièrement en *a* : cette forme se conserve longtemps sans modification : *va* se trouve à peu près dans chaque auteur du XII[e] siècle. On trouve cependant concurremment et à la même époque une autre forme moins employée mais qui persiste à côté de l'autre : *vai*. On la rencontre pour la première fois en anglo-français dans le ms. A de l'Alexis (11 b) ; puis dans les Quatre Livres des Rois (II,

2, 1); on la retrouve dans la Vie de Saint Grégoire (vers 1404); dans le Saint Laurent (vers 580). Cette forme semble disparaître au commencement du XIIIe siècle; l'exemple du Saint Laurent est le dernier que nous ayons rencontré. Avant sa disparition, il arrive que cette forme se modifie encore; la diphtongue *ai* subit une réduction et devient *e* dans *ve* des Dialogues Saint Grégoire (126 r° a). A part ces exemples, peu nombreux, mais qui nous semblent sûrs quoiqu'ils ne se trouvent jamais à la rime, c'est *va* qui est toujours régulièrement employé.

Un autre verbe présente un impératif en *a* : le verbe ester; cet impératif n'est pas très fréquent, mais *esta* est la seule forme que nous ayons relevée. On la trouve au vers 69 des Distiques de Caton d'Elie de Winchester; dans les Quatre Livres des Rois (II, 2, 1); elle rime avec saka au vers 606 du Donnei; on la rencontre encore rimant avec ça dans la Vie de Saint Grégoire, au vers 652 et au vers 1320 de Saint Auban. Ce verbe devient de plus en plus rare aux XIIIe et XIVe siècles, et son impératif ne se retrouve plus, à notre connaissance, en anglo-français après Frère Angier.

Le composé d'ester : arester, a un impératif de cette forme, comme dans l'exemple que nous avons cité de la Vie de Saint Grégoire; mais cette forme est très rare et arester comme rester suit l'exemple des autres verbes de la première conjugaison et forme son impératif en *e*.

Il ne faut pas ranger dans la même classe que les exemples précédents certains impératifs que l'on rencontre dans le Psautier de Cambridge : *suflae*, 25, 2 (B -e); *guardas*, 36, 37 (B -e); *ae* n'est ici qu'une graphie de la muette, assez rare, mais qui n'est pas inconnue (cf. *supra*).

2. Chute de la voyelle atone.

Tous les impératifs de I, excepté ceux que nous venons de citer, ont régulièrement *e* comme désinence de la seconde personne du singulier, provenant de la terminaison latine *a*. La forme étymologique est de beaucoup la plus commune en anglo-français; mais il faut évidemment s'attendre à rencontrer quelques irrégularités : nous en trouvons de deux sortes : la première consiste dans la chute de l'*e* étymologique; la seconde dans l'addition d'une *s*.

La chute de la voyelle de la désinence[1] se rencontre assez tôt : les Psautiers sont les premiers ouvrages qui la montrent ; les personnes sans *e* sont cependant, même dans ces ouvrages, une petite minorité. Quoique les proportions ne signifient généralement pas grand'chose lorsqu'on les prend sur un nombre restreint d'exemples, nous pouvons citer celles des personnes sans *e* dans les Psautiers d'Oxford et de Cambridge. Dans le premier, la proportion est un peu plus forte que 1/150 ; dans le second elle est de 2/150 ; sans vouloir tirer de ces chiffres des conclusions trop précises, on peut dire que le nombre des personnes irrégulières est infime ; voici les quelques exemples que nous fournissent les Psautiers : celui d'Oxford a *dun* (9, 4) ; *essai* (25, 25) ; dans celui de Cambridge, nous trouvons *aür* (44, 1) ; *guard* (16, 8) ; dans celui d'Arundel : *resguard* (12, 2) ; *deliur* (24, 3), (cf. Subjonctif en *em*) ; *apel* (49, 16). Le fait que nous ne pouvons faire la part des copistes et celle des traducteurs originaux, dans ces trois ouvrages, nous empêche de nous rendre un compte exact des habitudes des scribes eux-mêmes. Il est possible que s'ils n'avaient pas eu de modèle et qu'ils eussent été livrés à eux-mêmes le nombre de formes sans atone aurait été encore plus considérable.

La plupart des autres auteurs de ce même siècle nous en offrent des exemples, ce qui nous prouve bien que la langue tendait naturellement à supprimer la muette et que les formes écourtées ne sont pas le résultat de l'ignorance ou de la fantaisie d'un individu. L'Estorie des Engleis nous en donne un exemple, douteux, car il se trouve devant un mot commençant par une voyelle : *return* (arere) au vers 4707 ; dans la Vie de Sainte Catherine, de Sœur Clémence de Barking, nous rencontrons un cas de chute de la muette assuré : *guard* au vers 2563 :

Guard les, Sire, d'aversitez ;

et au vers 2083 un autre exemple, douteux celui-là, car il se trouve encore devant une voyelle : *acravent*.

De la même façon, nous trouvons dans les Légendes de Marie

1. Pour la chute de l'*e* atone, on peut voir Suchier, Zeitschrift, I, p. 569 ; Ueber die....., p. 34 : Zeitschrift, II, p. 483.

d'Adgar deux cas certains de la chute de l'*e* atone final : *esmai* (XIII, 81); *vou* (XXII, 125) :

> Regard amunt, ne t'esmai rien :
> Vou dunc tost a seinte Marie ;

et quatre autres douteux, parce qu'ils se trouvent aussi devant des mots commençant par des voyelles : *regard* (XIII, 81); *apel* (IX, 99) ; *lief* (XVII, 481 ; XXXII, 119).

Nous avons cité ainsi même les cas douteux, parce qu'il est fort possible qu'ils appartiennent aux auteurs (cf. *gard* de la Vie de Sainte Catherine et du Psautier de Cambridge, *apel* du Psautier d'Arundel).

Dans les Quatre Livres des Rois, nous avons relevé *jet* (IV, 9, 26); dans la Vie de Saint Gilles nous rencontrons une rime qui nous montre d'une façon assurée cette chute de la muette : *tart* (: part) au vers 1201.

Il ne semble pas très facile de classifier les exemples ci-dessus ; si nous ne tenons compte que des formes qui sont sûres, nous trouvons que des douze verbes qui perdent à l'impératif leur muette étymologique, trois sont des verbes à thème vocalique (*essai*, *esmai*, *vou*), cinq sont terminés par une dentale appuyée (*guard*, 3 fois, *jet*, *tart*), quatre par une consonne simple ou double ou appuyée (*aür*, *dun*, *apel*, *delivr*). De cette diversité, il n'est pas aisé de conclure quelque chose ; nous ne croyons cependant pas que dans tous ces cas la chute de la muette puisse s'expliquer de la même façon; pour les verbes à thème vocalique, nous voyons dans la chute de l'*e* soit un simple phénomène d'analogie (comparer aux deux premiers *vei*, au troisième l'impératif des nombreux verbes en *oudre*) ; soit le même fait qu'à la première personne de l'imparfait et du conditionnel ; mais la date de ces exemples rend douteuse la seconde explication. Pour les thèmes consonantiques, il nous semble que la chute de la voyelle muette est un phénomène purement phonique et qu'il y a eu, dans l'esprit des écrivains anglo-français, confusion entre l'*e* épithétique qu'ils employaient fréquemment à cette époque déjà et l'*e* étymologique (voir notre seconde partie, chapitre I).

Aux siècles suivants, il est évident que ce sont surtout les thèmes à dentale qui sont les plus affectés, car ils se trouvent fréquemment sans l'*e* flexionnel à l'impératif. Frère Angier emploie par exemple

dans les Dialogues *demanc* au folio 91 r° a; *gart* au folio 49 r° b et dans un nombre considérable d'autres cas; cette même forme se lit encore dans Robert de Gretham (27 v°); à la rime avec Aedward au vers 756 d'Edward le Confesseur et elle est répétée dans le même poème aux vers 754 et 799; dans Saint Auban, on la retrouve avec une nouvelle modification, *gar* (vers 956) qui montre la chute de la dentale du thème.

Comme on le voit, car l'impératif de garder n'est pas extrêmement employé, ces formes où la chute de l'*e* est assurée sont fort nombreuses. Aucun autre verbe ne montre la même régularité dans l'irrégularité.

On relève encore d'autres thèmes à dentale; par exemple on trouve assez communément *gel* dans Robert de Gretham (80 v°) ; et *confort* dans Pierre de Langtoft (I, 138, 4); mais ces formes sont sporadiques.

Les autres thèmes se rencontrent plus rarement sans l'*e* étymologique ; parmi les thèmes consonantiques, on peut citer : *aïr* que nous avons déjà rencontré au XIIe siècle et qui dans Saint Auban (vers 584) rime avec honur; *pens* dans le même poème (au vers 563); et ces exemples isolés ne sauraient être d'un grand poids.

Quant aux verbes à thème vocalique, nous n'avons relevé que peu d'exemples de la chute de la désinence. Pour l'un d'entre eux cependant cette chute semble régulière ; envoyer fait presque toujours *envei* à la deuxième personne du singulier de l'impératif : nous avons deux exemples attestés par la mesure dans Robert de Gretham (23 v°, 68 r°) et cette forme se retrouve par la suite dans un nombre de fois assez considérable, par exemple dans Pierre de Langtoft et dans Nicole Bozon ; mais aucune des formes qu'on trouve dans ces deux auteurs ne semble assurée. On pourrait certainement rapprocher *envei* de la troisième personne du singulier du présent de l'indicatif *enveit*, et attribuer la même origine à ces deux formes. Le verbe voir, s'il a, comme nous l'admettions, amené par l'action de sa troisième personne *veit* la forme *enveit*, a pu par son impératif *vei* occasionner *envei*.

3. Chute de la muette et addition d'une *s*.

Il était à peine utile de faire un paragraphe spécial pour ce phénomène qui ne nous est assuré que par un seul exemple : *sacrefis* qu'on

trouve rimant avec dis au vers 177 de la Vie de Saint Laurent ; nous ne voyons pas du tout l'origine d'une telle forme et nous ne pouvons y voir qu'un barbarisme qui a été causé par les nécessités de la rime.

Avant d'abandonner les impératifs des verbes de I, disons un mot de celui d'un verbe qui se trouve à cheval sur la première et la quatrième conjugaison : le verbe laisser. Nous remarquerons d'abord que ce verbe ne se présente jamais à ce temps, du moins à notre connaissance, avec un *e* muet : toutes les formes de son impératif sont monosyllabiques.

La forme la plus ancienne que nous lui connaissions est *lai* qui ne peut provenir que de l'hypothétique laire; on trouve cette forme dans le Voyage de Saint Brandan au vers 193 du manuscrit de Londres et au vers 138 du manuscrit de l'Arsenal : cette forme est donc bien établie pour les premières années de la littérature anglo-française. On la retrouve aussi dans le manuscrit A du Saint Alexis (74 c) ; au vers 284 du Saint Gilles.

Mais à cette dernière époque, cette forme a dû commencer à être quelque peu archaïque, car à partir de 1160 c'est la forme *lais* que nous rencontrons à peu près partout, comme dans les Légendes de Marie (VIII, 213); dans les Quatre Livres des Rois (I, 14, 19) ; au vers 339 de la Vie de Saint Gilles; au vers 641 du Donnei. Évidemment, la diphtongue *ai* fait place à la diphtongue *ei* (rarement) surtout à la voyelle *e*. Cette forme *lais* avec *s* et sans *e* muet ne peut provenir que du verbe laisser après la chute de la voyelle étymologique.

B. *Impératif des IIe, IIIe et IVe conjugaisons.*

Nous avons déjà étudié un des phénomènes les plus importants que nous ayons à signaler, lorsque nous avons énuméré les formes qui nous montrent l'action du subjonctif sur la désinence de l'impératif, spécialement dans les phrases négatives. Cependant, il y a d'autres points que nous ne pouvons pas ne pas mentionner; les irrégularités qui se relèvent à ce temps, et particulièrement à la seconde personne du singulier sont relativement nombreuses et nous pouvons les classer sous quatre chefs :

1. La dentale ;

2. Le *c*;
3. L'*s*;
4. L'*e*.

1. La dentale.

a) Consonnes paragogiques.

La dentale paragogique de l'infinitif n'apparaît pas à l'impératif; les exemples ne sont pas extrêmement nombreux, mais on peut citer *tol* qui se lit dans le Psautier de Cambridge (38, 12, etc.); *defrein* (ibid., 57, 6); *peis* (ibid., 27, 10); *cunstrein*, *repun* (de reponere), et plusieurs autres. Nous pouvons ajouter *reeim* de raembre; ces formes se conservent très exactement, autant que le petit nombre d'exemples nous permet d'en juger.

b) Chute de la dentale étymologique.

Les verbes dont le thème est régulièrement terminé par une dentale perdent très souvent cette dentale à l'impératif (cf. Meyer-Lübke, II, 151). Il est possible que la chute de la dentale soit un phénomène analogue à ceux dont nous avons déjà parlé à propos de la troisième personne du singulier; plus vraisemblablement, étant donné la date à laquelle nous l'observons ici, ces verbes ont subi l'influence des verbes à dentale paragogique dont nous venons de parler. Cette chute de la dentale à l'impératif peut remonter en effet au XIIe siècle quoique les exemples que nous rencontrons à cette époque soient assez peu nombreux; dans les Psautiers [1] nous ne relevons que *pren* qui devient désormais la forme régulière, et qu'on retrouve partout par la suite. Au XIIIe siècle, cette irrégularité se généralise quelque peu, et les exemples deviennent plus nombreux; malheureusement pour cette chute de la dentale étymologique nous n'avons relevé qu'un tout petit nombre d'exemples employés à la rime.

Les Dialogues Grégoire le Grand cependant nous en offrent deux: *respon* (: raison) au folio 38 v° b et *defen* (: t'en) au folio 147 v° a. Par conséquent, même si on ne tient pas grand compte des exemples isolés des Psautiers, la dentale étymologique a commencé à disparaître au plus tard au commencement du XIIIe siècle.

1. Oxford, 34, 2; Cambridge, 34, 2; 34, 3.

Par la suite nous relevons des exemples assez nombreux; mais aucun n'est à la rime, ce qui leur enlève beaucoup de leur valeur. Citons : *enten* au vers 650 de la Vie de Saint Grégoire, et dans Saint Auban au vers 417 ; *ren* dans les Dialogues au folio 147 v° a; *pren* au vers 67 du Saint Laurent, etc.

Le XIVe siècle pourrait nous offrir encore un certain nombre d'exemples analogues, qu'il est assez peu utile de citer, d'autant plus que nous ne pouvons pas le plus souvent affirmer qu'ils appartiennent au XIVe siècle.

2. Le *c*.

Pendant le XIIe siècle et le commencement du XIIIe surtout, mais aussi plus tard, il n'est pas rare de voir le *g* ou le *c* qui s'ajoute comme nous l'avons vu à la première personne du singulier du présent de l'indicatif, passer à la deuxième personne du singulier de l'impératif. Nous avons eu à déterminer quels sont les thèmes verbaux qui à l'indicatif prennent cette lettre; à l'impératif comme à l'autre temps, ce sont les thèmes en *n* qui se rencontrent le plus souvent avec la palatale. Par exemple *tienc* ou *tieng* est commun : nous trouvons cette forme dans le Psautier d'Oxford (26, 20); plusieurs fois dans les Dialogues Grégoire le Grand (aux folios 100 v° a ; 105 r° b); au vers 456 du Saint Auban. Prendre est encore plus commun sous cette forme; citons le vers 3094 de la Vie de Saint Gilles, les folios 23 r°, 89 v°, 113 v° des Évangiles des Dompnées; dans l'Apocalypse, version β, le vers 527, etc., etc.

D'autres verbes se rencontrent, quoique moins fréquemment et moins régulièrement; nous relevons par exemple dans les Dialogues Grégoire le Grand, où de telles formes ne sont pas rares, *assenc* au folio 80 v° a, *demanc* au folio 91 r° a.

3. L'*s*.

L'*s* n'est régulière à la deuxième personne de l'impératif que pour un certain nombre de verbes, les verbes en *sco*, et en particulier les inchoatifs; ce sont par conséquent les mêmes verbes qui prennent *s* à la première personne du singulier et *st* à la troisième du présent de l'indicatif. Les exemples que nous fournissent les verbes en *sco* ne sont pas extrêmement nombreux; ils sont tous parfaitement réguliers.

L'anglo-français a marqué une certaine hésitation en ce qui concerne les verbes dont le thème est terminé par une palatale; et nous pouvons rappeler ici ce que nous avons eu l'occasion de dire pour cette même classe de verbes à la première et à la troisième personne du singulier. Ce que nous montre l'impératif ne peut que confirmer les observations que nous avait suggérées le présent de l'indicatif.

En un mot, certains verbes à palatale prennent quelquefois *s* à la seconde personne du singulier; le plus grand nombre ne la prend jamais.

Nous pouvons commencer la rapide revue que nous allons faire de ces verbes par bénir qui est un peu dans une situation à part. L'*s* qu'il présente souvent à l'impératif a pu sembler aux auteurs anglo-français faire partie intégrante de son thème.

Comme l'a justement fait remarquer M. Koschwitz, les différentes formes qu'on peut relever doivent être rapportées à un double infinitif : benedir et benedistre. L'impératif correspondant à la seconde forme de l'infinitif est *benedi*, analogue au simple *di*; celui de la première est *beneis* et est la forme la plus commune; on la trouve par exemple dans le Psautier d'Oxford (27, 12); dans le Psautier de Cambridge (64, 11).

Pour tous les autres verbes à gutturale, l'*s* n'est pas régulièrement employée. Il y a toutefois quelques impératifs d'où elle est rarement absente, par exemple celui du verbe taire; la forme *te*, quoique étymologique, est isolée ; nous ne l'avons trouvée qu'à la fin du XIVe siècle, dans Nicolas Trivet (70 r°); elle est cependant aussi correcte que *fai* de faire, *di* de dire, *sui* de suivre (Brandan, 1599; *sieu*, Quatre Livres des Rois, IV, 9, 8; Psautier d'Oxford, 33, 14, etc). Malheureusement, les formes que nous donne Nicolas Trivet n'ont pas grande valeur; nous dirons même que la forme en apparence étymologique *te* que nous avons citée nous semble n'être qu'un succédané de la forme incorrecte, mais ordinaire, *tais* : cette dernière se rencontre fréquemment, par exemple dans les Distiques de Caton d'Elie de Winchester (au vers 170); dans Adgar (VIII, 206); dans Saint Gilles (2775); dans les Quatre Livres des Rois (II, 13, 20); dans les Dialogues Saint Grégoire (: frais) (106 r° a); dans la Vie Saint Grégoire, *taes* (: Moyses) (2260); *tes* dans Foulques Fitz Warin (31). Et la date très tardive de *te* ne saurait nous laisser la moindre illusion.

Il en est exactement de même de *gis* = jace ; la forme sans *s* serait seule étymologique et elle n'existe pas, tandis que l'on peut trouver quelques exemples de l'autre quoique assez rarement, comme dans Robert de Gretham (112 r°).

Du reste tous les autres verbes qui ont leur thème terminé par une palatale ont une certaine tendance à prendre une *s* à la deuxième personne du singulier de l'impératif : même dire et faire, dont on trouve tant d'exemples avec la forme asigmatique *di* et *fai* [1], se rencontrent parfois sous la forme avec *s* : *dis* se trouve dans la Folie Tristan (297) ; dans les Quatre Livres des Rois (I, 20, 6) ; et peut-être ailleurs. On trouve *faz* dans le Drame d'Adam (au vers 311) ; dans Pierre de Langtoft (II, 66, 19) ; mais ces deux formes sont beaucoup moins communes que les formes sans *s*.

On trouve aussi à citer un certain nombre de verbes dont les thèmes sont terminés par une autre lettre qu'une palatale, avec un *s* à la deuxième personne du singulier de l'impératif.

C'est donc une irrégularité du même genre, quoique moins facilement explicable, que l'on trouve dans *oz*, Bestiaire (935 et 960) ; *succurs*, Psautier d'Oxford (θ, 20) ; *desfens*, Vie de Sainte Marguerite (78) ; *escriz* dans l'Apocalypse (β et γ, 75) (on trouve aussi dans le même ouvrage *escri*, α, 123, *escrif*, β, 70).

Toutes les formes précédentes sont du reste sporadiques et n'ont certainement pas l'importance de *tais*, *gis*, *dis* et *fas*.

4. L'*e*.

Un certain nombre de verbes à thème vocalique ou consonantique prennent à la deuxième personne du singulier de leur impératif un *e* que rien ne justifie.

Ici encore nous pouvons rappeler les faits que nous avons signalés dans notre étude de la première personne du singulier. Les premiers exemples de cet *e* irrégulier remontent très haut, puisqu'ils se rencontrent dans le Psautier d'Arundel. On y lit en effet pour le verbe ouïr : *oie* (19, 10) ; *exoie* (25, 12) ; la forme régulière est du

1. On trouve *fai*, Bestiaire 2181 ; Alexis (A) 34 e ; Psautiers d'Oxford 3, 6 ; de Cambridge 3, 7 ; d'Arundel 6, 4 ; Adgar IX, 165 ; Quatre Livres des Rois I, 29, 4 ; *Fa*, Pierre de Langtoft II, 70, 5 ; II, 138, 17 ; II, 202, 6. *Di*, Bestiaire 853 ; Psautier d'Oxford 34, 3 ; Adgar VIII, 217 ; Boeve 57.

reste employée concurremment avec celle-ci, on la trouve même plusieurs fois (16, 1). Ce même phénomène se produit dans le même ouvrage pour plusieurs verbes à dentale appuyée comme *perde* (27, 3) et *rende* (17, 6).

Aucun autre ouvrage ne nous donne un nombre aussi considérable de formes présentant cette irrégularité. Cependant au XIV[e] siècle et peut-être même au XIII[e], un verbe, le verbe dire, prend presque constamment un *e* à cette personne. *Die* se trouve pour la première fois dans le poème de Boeve de Haumtone (au vers 2161) ; si elle appartient au scribe, cette forme date du XIV[e] siècle, comme celle qu'on peut relever au fol. 65 r° des Heures de la Vierge, dans Pierre de Langtoft (I, 242, 2), et dans un assez grand nombre d'autres passages.

II. Le radical de l'impératif.

Le radical de l'impératif a été soumis à un certain nombre d'influences qui se sont exercées surtout à partir du commencement du XIII[e] siècle. Ces influences proviennent des deux modes entre lesquels l'impératif se trouve placé : l'indicatif et le subjonctif.

a) *Influence de l'indicatif.*

Cette influence de l'indicatif n'a pas pu être considérable, puisque la plupart des impératifs ont le même radical que le présent de l'indicatif ; elle n'a pu se produire que pour les quelques verbes, que nous avons déjà énumérées, qui empruntent leur forme au subjonctif.

La seule forme qui nous montre cette influence c'est l'impératif *savez*, sorte d'ἅπαξ qu'on lit au vers 252 du Josaphat de Chardri.

b) *Influence du subjonctif.*

Les subjonctifs en *iam* ont exercé une influence considérable sur l'impératif, et cette influence, sans parler de celle qui nous a donné l'impératif des cinq verbes, avoir, être, savoir, vouloir et pouvoir, s'est manifestée de deux manières : 1° par la mouillure de la consonne du radical ; 2° par l'addition du suffixe *ge*. Remarquons que ces deux phénomènes se sont produits peut-être dans

l'ordre inverse de celui dans lequel nous les énonçons ; mais le premier a été beaucoup plus important que l'autre.

Nous rencontrons cependant, dans les poèmes du XIIe siècle, quelques cas de mouillure, mais ils doivent être rejetés jusqu'au XIIIe, comme le *cunveignez*, employé au vers 1748 du Tristan de Thomas, et le *refreign* qu'on lit au vers 309 de la Vie de Saint Gilles. Cependant, à cause de l'importance de ce phénomène, à cause aussi des deux exemples que nous venons de citer et dont la date n'est pas assurée, nous commencerons par la mouillure irrégulière.

Cependant nous ne relevons un nombre assez considérable d'exemples, à l'exception de ceux qui précèdent, que vers la fin du XIIIe siècle au plus tôt. Car c'est à cette date que nous trouvons à citer le *souvigne* de William de Waddington, au vers 2727 du manuscrit A du Manuel des Péchés ; mais, même en rapportant cette dernière forme à la fin du XIIIe siècle, c'est surtout au siècle suivant que les exemples d'impératifs avec une consonne mouillée deviennent communs. Nous en allons citer quelques cas, en les empruntant à trois verbes qui ne connaissent pas à cette époque d'autre forme de l'impératif. *Preigne* est d'un emploi très fréquent ; on le trouve par exemple dans Pierre de Langtoft (II, 70, 8) ; dans le Poème du Prince Noir (aux vers 1011, 3240) et même dans les textes non littéraires, comme les Rymer's Foedera, les Literae Cantuarienses, et assez souvent dans les Year Books (cf. par exemple 13 et 14 Edw. III, p. 39, ms. Y et *passim*).

Venir et tenir ne sont pas plus rares à l'impératif sous cette forme ; citons par exemple *reteygnez* qui se trouve dans Pierre de Langtoft (II, 138, 18 et dans plusieurs autres endroits) ; *veignez*, répété plusieurs fois dans le Prince Noir (comme aux vers 2162, 3626).

C'est probablement pendant le XIIIe siècle que l'adjonction du suffixe *ge* peut se remarquer le plus souvent à l'impératif. On trouve cependant des exemples assurés de ce phénomène même au siècle précédent, comme *vienge* au vers 2864 de l'Estorie des Engleis ou *suvienge* dans les Légendes de Marie d'Adgar (XXVIII, 177) ; dans ces deux exemples la mesure du vers nous montre que l'impératif compte une syllabe de plus que n'en a sa forme correcte. Même il est possible qu'il y ait eu à cette époque plus de cas d'addition du

suffixe *ge* que nous n'en voyons, car, pour les deux personnes du pluriel, ni la rime, ni la mesure du vers ne peut nous assurer de sa présence. Nous ne pouvons pas avoir de doute pour le XIIIe siècle les formes de l'impératif en *ge* appartiennent bien à cette période.

Souvenir continue à prendre cette désinence, comme au vers 611 d'Edward le Confesseur, au vers 59 du Poème allégorique ; de même tenir, comme il est naturel, ne diffère pas de venir ; on peut voir *tiengez* au vers 61 du poème que nous venons de citer. Nous n'allongerons pas cette liste d'exemples. Il nous suffira de dire qu'au XIIIe siècle, ces verbes sont très fréquemment employés à l'impératif avec le suffixe *ge* du subjonctif.

Nous pouvons ajouter encore un certain nombre d'exemples, qui cependant n'ont ni l'importance ni la généralité de ceux qui précèdent. Prendre, comme tenir et venir, nous montre assez souvent le suffixe, surtout au XIIIe siècle ; parmi les cas de *prenge* que nous avons relevés, citons celui qu'on lit dans Boeve de Haumtone (au vers 3004); celui du poème d'Edward le Confesseur (au vers 610).

Nous dirons encore un mot du verbe aller. On pourra trouver extraordinaire que nous ayons attendu à être rendu aux impératifs des verbes des trois dernières conjugaisons pour mentionner les formes qui suivent. Mais aller a un subjonctif qui appartient aux subjonctifs en *iam* et c'est à l'influence de ce subjonctif que nous rapportons les formes de l'impératif qu'il nous reste à citer. On trouve à celui-ci le suffixe *ge*, surtout au pluriel, comme dans *augez* qu'on lit dans la Vie de Saint Grégoire (au vers 1037); il est plus rare de le trouver au singulier; citons cependant la forme assez extraordinaire *vauges*, due aussi à Frère Angier (cf. Vie de Saint Grégoire, vers 840).

De cette double influence du subjonctif sur l'impératif, nous placerions l'introduction du suffixe *ge* au XIIe et au XIIIe siècle et celle de la consonne mouillée au siècle suivant. Les textes et les exemples que nous avons cités ne nous donnent pas entièrement raison au point de vue des dates; mais : 1° le nombre de ces deux formes est bien plus considérable pour chacune d'elles aux époques respectives que nous venons de leur assigner ; 2° les mêmes phénomènes se sont produits dans cet ordre à l'indicatif.

Telles sont les déviations des types normaux que nous avons

relevées à l'impératif ; elles sont nombreuses, quelques-unes ont une grande importance ; aucune n'est véritablement très générale ; c'est plutôt une série de modifications affectant un verbe particulier ou un petit nombre de verbes se rattachant à un même type, que de larges changements généraux.

Cependant, ici encore, il ne nous semble pas que l'anglo-français soit allé pour ainsi dire au hasard ; les principales modifications subies par le mode impératif ont entre elles un certain lien, sinon toutes, au moins quelques-unes. Nous ne reparlerons pas ici des modifications qui sont communes à toutes les parties du verbe, comme la chute de l'*e* muet final, ou de la dentale. Les autres nous montrent, semble-t-il, que l'impératif a été en quelque sorte pris entre deux modes à la fois plus importants, plus employés et plus « individuels » que lui : l'indicatif et le subjonctif. L'addition d'une gutturale, *c* ou *k* ou *g* et peut-être l'addition de *s* à la seconde personne du singulier nous montrent comment le présent de l'indicatif a agi sur lui ; l'addition du suffixe *ge* au XII[e] siècle, la mouillure de la consonne du radical, toutes les fois que cette mouillure a été possible, au XIV[e], sont des preuves de l'influence du subjonctif. Et il nous semble absolument certain que cette dernière influence, au moins après 1200, a été de beaucoup la plus forte.

CHAPITRE IV

L'INFINITIF

Aucun mode, comme on le sait, ne soulève autant de questions que l'infinitif; quoique, étymologiquement, les formes de ce mode aux quatre conjugaisons soient très distinctes et très peu variées, l'anglo-français a apporté plus de confusion à ces formes qu'aux modes ou aux temps les plus compliqués. Certaines de ces modifications sont devenues si usuelles qu'elles ont été considérées, souvent à tort, comme les caractéristiques du dialecte lui-même. Et sur plusieurs points la lumière n'a pas encore été faite complètement.

Nous diviserons notre étude en deux parties : la première, la plus courte et la moins importante, étudiera les questions générales indépendantes des conjugaisons : la question de l'*e* final ; celle de l'*s* final. La seconde comprendra les études sur les quatre conjugaisons et se divisera pour chacune d'elles en deux parties : les formes et les acquisitions.

A. Remarques générales sur la terminaison des infinitifs.

I. *Addition ou chute d'un* e *atone.*

1. Les infinitifs de I, de II et de III se présentent souvent en anglo-français avec leur *r* final suivi d'un *e* atone non étymologique. Les exemples sont nombreux pour les infinitifs en *er* ; la langue littéraire, il est vrai, ne nous offre qu'un très petit nombre d'exemples de ce phénomène et ils datent tous du XIVe siècle ; *estere* qu'on lit dans la Genèse (fol. 70 r°) doit probablement être attribué au scribe,

comme *abaundunere* au vers 560 des Distiques de Caton (anonyme). On trouve aussi *pensere* dans les Contes de Nicole Bozon (22, n° 4), et dans la Chronique de Nicolas Trivet : *estudiere* (au fol. 7 v°).

Seuls les ouvrages littéraires peuvent nous renseigner sur la nature de cet *e*; malheureusement les rimes qui pourraient nous la faire connaître sont plus que rares. Nous n'en avons relevé qu'une, très tardive évidemment, comme le phénomène lui-même : *aver* qui rime avec priere au fol. 93 r° des Vies de Saints de Nicole Bozon. Quoique l'*e* ne soit pas écrit à cet infinitif, on peut admettre qu'il aurait dû l'être et qu'il n'a pas été simplement graphique dans cet exemple. Et il n'y a aucune raison pour penser qu'il en va différemment pour les autres cas que nous avons cités.

C'est dans les ouvrages non littéraires que cette addition a été faite le plus fréquemment; les Statutes la font quelquefois à partir du 2e quart du XIVe siècle, par exemple dans *delivere* (1326, I, 254), *sopere* (1335, I, 279) [1], *appartenere* (1377, II, 5), *estere* (1392, II, 84); les cas où cet *e* est ajouté sont plus nombreux dans les Rymer's Foedera; nous n'en citerons que quelques-uns : le plus ancien se rencontre à la fin du XIIIe siècle : *recuvere* (recouvrer) (1268, I, 848); on trouve encore au commencement du XIVe siècle *priere* (1318, III, 724); *demandere* (1331, IV, 93); et plus tard *reclamere, destourbere, eidere*.

Comme ce qui arrive pour les infinitifs en *ier*, il y a certains recueils qui semblent montrer pour cette terminaison une prédilection particulière; ici, c'est le Registrum Palatinum Dunelmense et surtout le Liber Albus; dans ce dernier ouvrage, nous trouvons, à l'année 1334, *carkere, descarkere, herbergere, esploitere* (p. 418); *marchandere* (419); *menere, enjoiere, avere*, etc. (p. 420).

Le nombre des formes analogues qu'on peut relever dans les Year Books est considérable : on en trouve dans les premiers de ces recueils comme *enjettere* (21 Edw. Ier, 193), et quelques autres; mais il nous est impossible de dater les exemples que nous y trouvons. Qu'elles aient été communes au commencement du XIVe siècle, nous en avons une preuve dans les exemples qui se rencontrent dans le ms. Y de 3 Edw. II; il donne *estere* (p. 72); *averere, usere*; mais l'emploi de cet *e* ne devient vraiment général que

1. Cet infinitif se trouve employé après des formes régulières : a disner, manger, ne sopere.

dans les Year Books d'une date plus tardive : par exemple, dans 14 Edw. III, 16 Edw. III, 17 et 18 Edw. III. Cet *e* se trouve surtout employé, semble-t-il, avec certains infinitifs, comme *avere* (3 Edw. II, 130), *chere* (30 Edw. Ier, 525).

Les verbes de II et de III qui ont conservé leur désinence régulière sont aussi affectés, quoique à un moindre degré ; les œuvres littéraires elles-mêmes nous fournissent un certain nombre d'exemples, comme les Vies de Saints de Bozon où nous trouvons cette rime : *ensevelire* (: martyre) (105 r°), la seule que nous ayons rencontrée et que nous considérons comme très importante, et la Chronique de Nicolas Trivet qui a *beisire* (50 r°).

Les Statutes ont un nombre plus considérable de cas analogues : *soeffrire* (1340, I, 299), *obeire* (1382, II, 26), *establire* (1399, II, 111) et dans les Parliamentary Writs *acomplire* (1314, II, 427). Nous ne citerons pas tous les exemples que nous fournissent les autres recueils ; ils ne sont pas très nombreux et sont très tardifs, dans les Rymer's Foedera : *servire* (1392, VI, 732) ; ils sont très communs dans le Liber Albus : *tenire*, *recevire*, *porrire*, *acomplire* (1334, 419 sqq.). Il en est de même pour la langue légale ; mais les infinitifs en *ir* y sont assez peu nombreux et par conséquent la terminaison *ire* est rare.

Les dernières lignes que nous venons d'écrire sur les verbes de II s'appliquent aussi bien aux verbes de III. Cependant, il faut remarquer que ces derniers nous offrent des exemples plus anciens et peut-être plus sûrs ; dans la langue littéraire William de Waddington emploie souvent la forme *veire* (cf. par exemple 29, 2367) et ce même verbe se retrouve encore dans les auteurs postérieurs : Foulques Fitz Warin (pp. 28, 29) ; dans les Contes de Nicole Bozon (§§ 19, 23) ; et à la rime dans le Prince Noir *voire* (: croire) (185) ; les autres verbes de III se trouvent rarement ou ne se trouvent pas sous cette forme dans la langue littéraire. Il y a cependant des exceptions : le scribe qui a écrit le ms. A du Manuel des Péchés semble avoir un goût marqué pour les infinitifs de III allongés d'un *e* atone.

Les autres catégories de textes anglo-français, tout en présentant souvent la forme *veire*, ne limitent pas à ce verbe de III l'addition d'un *e* muet ; nous trouvons par exemple dans les Statutes : *avoire* (1340, I, 295, 297), *purvoire* (1364, I, 347) ; dans les Early Sta-

tutes of Ireland, *savoire* (1324, 304) et quelques autres ; le dernier exemple que nous avons cité se rencontre encore dans Rymer (1279, II, 133), dans le Liber Albus, etc. Pour les raisons que nous signalerons plus tard, ces formes sont rares dans les Year Books ; citons seulement : *cheire* (33 et 35 Edw. I[er], 507).

2. Le phénomène opposé à celui que nous venons d'exposer se remarque dans les verbes de IV. Il arrive assez fréquemment aux infinitifs de cette classe de perdre l'*e* étymologique final. Les formes qui suivent appartiennent toujours au XIV[e] siècle ; nous en trouvons quelques exemples dans les œuvres littéraires ; dans Pierre de Langtoft nous lisons par exemple *fer* (= faire) (I, 64, 19 ; I, 112, 8), forme très commune au XIV[e] siècle et qu'on retrouve aux §§ 49 et 80 des Contes de Nicole Bozon ; une forme équivalente, *fair*, avec la diphtongue, est employée par Nicolas Trivet au folio 29, et dans un petit nombre d'autres cas. Parmi les autres verbes de IV subissant la même diminution, nous pouvons citer *quer* dans Pierre de Langtoft (I, 212, 4 ; II, 88, 20). Quoique la plupart de ces formes se rencontrent dans des ouvrages en vers, nous ne sommes jamais sûrs que l'*e* atone qui n'est pas écrit, ne compte pas dans la mesure du vers. Une forme analogue nous est attestée par une rime de Nicole Bozon, qui, au vers 248 de la Vie de Saint Paul l'Ermite, fait rimer *dir* avec *ensevelir*.

Les deux verbes *fair* et *quer* se rencontrent aussi sous cette forme à plusieurs reprises dans les Statutes (1351, I, 327 ; 1396, II, 93 ; 1369, I, 391 ; 1377, II, 2, etc.) et très fréquemment dans Rymer (1333, IV, 564 ; 1324, IV, 90) et *passim* dans les Literae Cantuarienses. Ajoutons maintenant quelques autres verbes moins communs : *eslir* dans les Statutes (1350, I, 318) ; et dans les Parliamentary Writs (1324, II, 696) ; *creir* dans Rymer (1297, II, 771) ; *estr* (id., 1317, III, 668) ; *conduir*, *destruir*, etc.

On pourrait peut-être ajouter ici *suir* qui est extrêmement commun aussi bien dans la langue légale que dans la langue politique, mais nous en donnerons des exemples lorsque nous parlerons des acquisitions de la seconde conjugaison. Les Year Books pourraient nous fournir plusieurs cas de cette chute de la muette : nous nous contenterons de citer : *fair* (2 et 3 Edw. II, 90, 93 etc.) et *fer* (ibid., 104) ; *eslyr* (14 Edv. III, 55), *destruir* (ibid., 101) ; mais sauf *fair*, tous les exemples que nous avons sont très tardifs, et par conséquent douteux.

II. *Addition de* s.

On trouve dans la langue politique et diplomatique et plus rarement dans la langue littéraire quelques formes qui peuvent sembler curieuses, sinon barbares ; il arrive quelquefois que certains infinitifs, spécialement des infinitifs de I, sont employés avec l'*s* du pluriel : par exemple *doners, fairs, graunters* dans les Statutes (1399, II, 113) ; *paiers* dans le même recueil (1399, II 110) ; *engendreres* (id., 1397, II, 99), deux fois ; *levers* (id., 1397, II, 109) ; dans les Rymer's Foedera : *paiers* (1354, II, 812 ; 1390, VII, 677) ; *faires* (1384, VII, 422) ; *venirs* (1388, VII, 588) ; et peut-être quelques autres cas qui ont pu nous échapper.

Ces formes sont moins barbares qu'on pourrait le supposer ; elles sont toujours jointes à un substantif pluriel par la préposition *à* et jouent le rôle d'un adjectif (cf. le français moderne : affaires, avenirs).

Par exemple : Cent Marks a *paiers* (ou appaiers) au Roy.

Dans la langue littéraire, nous n'avons relevé que peu d'exemples de ce phénomène ; la Destruction de Rome nous donne : *comencerz, tresbucherz* (773, 775).

Ces deux infinitifs seuls sont précédés de la préposition *à* ; on en rencontre plusieurs autres qui ne le sont pas, comme *volerz, durerz, culerz* (756, 774, 776, 777).

Il est probable que ce *z* provient du scribe anglais, habitué peut-être aux formes de la langue politique.

Quant aux ouvrages légaux, ils ne présentent aucun infinitif avec *s*.

B. Études particulières.

Les formes.

Les infinitifs de la première conjugaison sont régulièrement terminés par *er* ; on trouve la désinence *ier* lorsque le thème du verbe est terminé par *c, ch, j, n, l,* et encore par *t, d, r, s, z, (d)r, nt, ss, sm, sn, st* quand la syllabe précédente contient un *i* (cf. Suchier, Les voyelles toniques, 29 c, p. 84).

Ici encore, comme nous l'avons vu à la deuxième personne du pluriel, dès les premiers temps de l'anglo-français, la diphtongue *ie* passe à la voyelle simple *e*. Pour les raisons mêmes que nous avons

eu l'occasion d'exposer déjà, nous ne suivrons pas les détails de ce passage dans nos auteurs[1].

Cette question purement phonique ne nous regarde pas, nous avons ici simplement à voir :

1° Jusqu'à quelle date la forme étymologique en *ier* a subsisté.

2° A partir de quelle date la désinence en *ier*, étymologique ou non, reparaît dans les textes anglo-français.

Nous répondrons brièvement à la première question : on trouve sporadiquement la forme en *ier* en anglo-français après 1150. Une des dernières formes, aussi assurées qu'elles peuvent l'être, que nous rencontrions se lit au vers 2119 de la Vie de Sainte Catherine, où *tencier* rime avec mestier.

Évidemment, il est possible que l'*i* ait disparu du nom aussi bien que du verbe ; mais on ne voit pas pourquoi il aurait été rétabli par le scribe.

Au XIII[e] siècle, il disparaît complètement.

2. Vers la fin du XIV[e] siècle nous voyons se produire le phénomène inverse : exactement ce qui a eu lieu pour la seconde personne du pluriel en *iez*, mais ici le retour à la diphtongue est plus fortement marqué.

L'*i*, qui avait totalement disparu des désinences *ier* dès le commencement du XII[e] siècle, refait son apparition à la fin du XIV[e]. Nous tenterons d'expliquer dans notre seconde partie comment s'est produit ce phénomène. Les exemples de cette nouvelle terminaison *ier* ne sont pas rares dans la dernière partie du XIV[e] siècle, même dans les œuvres littéraires. Nous en trouvons quelques exemples dans le Siège de Carlaverok, où l'on voit (p. 54) *jugier* rimer avec legier ; dans Foulques Fitz Warin *arestier* se lit à la page 99 ; le ms. B de l'Ipomédon (1350) nous donne (pour le vers 373) *amassier* ; Nicolas Trivet nous en offre de son côté un nombre assez

1. Pour le passage de *ie* à *e*, on peut voir les ouvrages suivants : pour les dialectes du continent : Koschwitz, Rom. Studien II, p. 56 ; Pèlerinage, p. 19 ; V. Rambeau, Die Assonanzen im Oxforder Roland, p. 147 ; Uhlemann, Grammatische Studien über Wace, p. 43 ; Ulbrich, Zeitschrift II, p. 529 ; Volmöller, Münchener Brut, xxxij ; Warncke, Marie de France, xxix ; G. Paris, Romania IV, p. 122 ; Theodor Pohl, Untersuchung der Reime in Wace's « Roman de Rou et des ducs de Normandie », Romanische Forschungen II, p. 321 ; Adolf Schmitt, Guillaume le Clerc de Normandie insbesondere seine Magdalenen Legende, Romanische Studien IV, p. 493 ; H. Suchier, Zeitschrift für rom. Phil. I, p. 569.

considérable : *dotier* (15 r°) ; *demaundier* (15 v°) ; *esperier* (18 r°) ; *gardier* (19 v°), etc. On pourra remarquer qu'aucune de ces terminaisons en *ier*, sauf pour *jugier*, n'entre dans les catégories de terminaisons en *ier* que nous avons énoncées d'après M. Suchier ; ce n'est donc pas un retour à l'usage ancien et correct.

Le scribe de la Destruction de Rome emploie cette désinence très souvent : on trouve *contier* (au vers 83) ; *enclinier* (au vers 84), *desportier* (94) ; *crollier* (135), *esgardier* (136) ; *gastier* (142), etc.

D'une façon générale, tous les scribes de la seconde moitié du XIVe siècle emploient *ier* plus ou moins fréquemment et plus ou moins régulièrement. Mais c'est surtout en dehors de la littérature, dans l'anglo-français politique, diplomatique, familier et légal que cette désinence devient fréquente. Dans tous les textes que nous avons étudiés, on rencontre des infinitifs avec cette terminaison, et dans certains d'entre eux leur nombre est considérable. Ils sont communs dans les Statutes, les Parliamentary Writs, les Mem. Parl. et les autres recueils de cette nature ; encore plus fréquents dans les Traités de Rymer ; extrêmement nombreux dans les Literae Cantuarienses. Nous allons donner aussi brièvement que possible quelques détails sur ces infinitifs.

On trouve avec cette désinence des verbes des quatre conjugaisons ; les plus communs sont probablement et comme il est naturel les verbes de I, mais ceux de II ne leur cèdent pas de beaucoup ; les verbes de III et de IV sont relativement rares.

a) VERBES DE I.

Dans les Statutes et dans les recueils semblables, les verbes qui ne font que reprendre cette terminaison, par opposition à ceux qui la prennent illégitimement, sont nombreux ; on trouve en effet dans les Statutes : *chacier*, *pronuncier* (1275, I, 31 et 35) ; *mangier* (1330, I, 262) ; *comencier* (1340, I, 283, 280) ; *serchier* (id., ibid.) ; *pronuncier* (id., ibid.) ; *enforcier* (1391, I, 78), pour n'en citer que quelques-uns ; on peut encore retrouver la plupart de ces verbes dans les autres recueils, *chacier* dans les Early Statutes of Ireland (1285, 60) ; *serchier*, *affercier* dans les Parliamentary Writs (1297, I, 393, et 1312, 2e App., 45) ; et on peut leur ajouter *redrecier* (id., ibid.).

Mais il faut remarquer que : 1° aucun de ces verbes ne se trouve employé d'une manière sensiblement plus fréquente que les autres ; 2° aucun de ces verbes ne se présente exclusivement sous cette forme.

Les infinitifs de I pour lesquels cette terminaison n'est pas conforme à l'étymologie sont un peu plus nombreux que les autres ; nous allons en donner quelques exemples en essayant surtout de donner ceux qui sont communs aux différents textes de la langue politique que nous avons mis à contribution. *Arestier* se trouve dans les Statutes (I, 1275, 29) ; dans les Early Statutes of Ireland (1285, 54) ; dans les Parliamentary Writs (1318, II, 172) ; *grantier* est employé dans les Statutes (1383, II, 35) ; dans les Mem. Parl. 1305 (§ 38). Nous allons, pour abréger quelque peu notre énumération, nous contenter de citer les verbes qui prennent cette désinence sans donner de référence ; dans les Statutes on relève : *contier*, *destorbier*, *mostrier*, *ostier*, *occupier*, *deposier*, *recitier* ; dans les Parliamentary Writs : *desportier*, *examinier*, *hastier*, *remembrier*, *demorier* ; dans les Mem. Parl. 1305 : *chauntier*, *arentier*.

Les deux observations que nous avons faites à propos des verbes pour lesquels la terminaison *ier* était étymologique s'appliquent encore ici.

Si l'on prend ensemble les deux classes des verbes de I avec cette terminaison, on trouve que les Statutes présentent plus d'une vingtaine de formes ; les Parliamentary Writs une dizaine ; les Mem. Parl. environ la moitié moins. Au point de vue des dates, il est à peu près impossible de se rendre un compte exact de l'époque à laquelle ces terminaisons ont été le plus employées ; dans les Statutes, on en trouve déjà six dans un seul texte de l'année 1275 ; après cette date, nous n'en trouverons jamais un nombre aussi considérable pour une seule année, mais l'époque à laquelle nous pouvons après celle-ci relever un plus grand nombre de cas est la dernière décade du XIV[e] siècle.

Dans les Rymer's Foedera, le nombre de ces terminaisons est un peu plus considérable encore ; on peut aussi remarquer que le rapport entre les deux classes que nous avons distinguées plus haut (étymologiques et non étymologiques) est changé en faveur de la seconde. Comme formes qui reviennent à leur terminaison primitive, on peut citer : *adamagier* (1338, V, 54) ; *pourchacier*

(1339, V, 114); *prounncier* (1347, V, 764); *traictier* (1348, V, 636); *efforcier* (1358, VI, 97); *jugier* (1367, VI, 563); *appaisier*, *commencier*, *adrechier* et peut-être quelques autres encore.

Les exemples qui nous montrent la terminaison *ier* affectant des verbes de I qui n'ont pas étymologiquement cette désinence, sont très fréquents. Quelques-uns se trouvent répétés plusieurs fois, comme *mustrier* (1294, II, 620; 1309, III, 152; 1330, IV, 450); *grantier* (1320, III, 809; 1326, IV, 205; 1366, VI, 540). Enumérons maintenant quelques-uns des autres verbes que nous avons relevés : *gardier*, *jurier*, *alier*, *tournier*, *ostier*, *occupier*, *parlier*, *executier*, *durier*.

Dans Rymer, il n'y a que très peu d'exemples qui remontent à la fin du XIIIe siècle; la plupart de ceux que nous avons relevés se trouvent également distribués ou presque, dans le courant du XIVe siècle, sans qu'il soit possible d'établir avec précision à quel moment ils se trouvent en plus grand nombre; nous avons eu l'impression que c'est la quatrième décade de ce siècle (1330-40) qui nous a donné la plus riche moisson; mais cela peut n'être qu'un hasard.

Cependant, cette impression est jusqu'à un certain point confirmée par l'étude des textes en langue familière : les Lettres de Jean de Peckham, qui datent de la fin du XIIIe et du commencement du XIVe, ne nous en offrent qu'un nombre restreint : *prounncier* (1281, 149); de même les Lettres de Rois des Documents Inédits, de la fin du XIVe, n'en présentent que peu : *presentier*, *avansoier* (Doc. inéd. 1380, 219; 1372, 188).

Au contraire, les Literae Cantuarienses, et spécialement celles qui portent des dates entre 1325 et 1335, nous en offrent un nombre extraordinaire; nous avons par exemple pour l'année 1332 : *parlier*, *maundier*, *gardier*, *ministrier*, *achatier*, *esploitier*, *enfortier*, *comandier*, *salvier*, *pardonier*, *pruvier*. A l'année 1333, en vingt lignes, nous trouvons : *recordier*, *donier*, *sauvier*, *parlier*, *affermier*, *portier*; pendant ces dix ans la terminaison simple *er* disparaît presque complètement. Il ne semble donc pas impossible de conclure que l'usage de la terminaison *ier* que l'on trouve dans tous les ouvrages non littéraires anglo-français jusqu'à la fin du XIVe siècle a certainement commencé au plus tard avec le quatrième quart du XIIIe siècle et qu'il est arrivé à son maximum entre les années 1325 et 1335.

Nous ne pouvons évidemment pas donner de date aussi précise pour les infinitifs en *ier* que nous rencontrons dans les Year Books ; cependant nous n'en avons relevé aucun exemple dans les tout premiers recueils ; c'est dans 33 et 35 Edw. Ier (c'est-à-dire 1305-7) que nous trouvons cette forme pour la première fois : *legitimier* (p. 577) et elle est à peu près isolée. Dans 1 et 2 Edv. II, nous avons *acceptier* (pp. 69 et 85) ; puis dans 2 et 3 Edw. II : *oustier*, *hustier* (pp. 51, 158) ; dans 3 Edw. II : *deschargier*, *ostier*, qui sont assurés par Y (pp. 60, 62). On continue à en trouver dans les recueils subséquents jusqu'à 17 et 18 Edw. III ; mais ces terminaisons sont peu nombreuses, et nous ne pouvons guère préciser avec quelque certitude l'époque à laquelle elles ont été le plus communément employées : nous savons seulement qu'elles ont existé au commencement du XIVe siècle et qu'elles ont continué, plus ou moins sporadiquement, jusqu'à la fin de ce siècle ; mais il est probable que les scribes ont dû en faire disparaître un grand nombre.

L'étude de la terminaison *ier* dans les verbes de II, de III et de IV appartient plus naturellement aux chapitres qui vont suivre ; nous allons cependant en dire un mot maintenant, puisque, après tout, en prenant cette terminaison ces verbes se sont joints aux verbes de I ; du reste, ce que nous allons dire ne pourra que confirmer les conclusions auxquelles nous a menés l'étude précédente.

Dans quelques ouvrages du XIIIe siècle, mais fort rarement, spécialement pendant la seconde moitié du XIVe, nous trouvons un assez grand nombre d'infinitifs de II qui sont employés avec la terminaison *ier* ; il est impossible de donner pour les exemples qui se trouvent dans les œuvres littéraires une date, même approximative, de ce changement, car d'abord ces infinitifs sont rarement employés à la rime, et quand ils le sont, ils se trouvent le plus souvent accouplés avec la désinence en *er*. Pour les textes littéraires, le plus sage serait de reculer la date de ce phénomène jusqu'au milieu du XIVe siècle. Cependant nous en trouvons un certain nombre d'exemples avant cette date, comme *escharnier* à la rime du vers 2587 de Boeve (ms. B, milieu du XIVe siècle) ; *tenier* dans Wil. Rishanger, 339 ; *faillier* et *servier* sont tous les deux donnés par le ms. A de l'Ipomédon (vers 260, 297) et on en trouve quelques autres qui appartiennent à de mauvais textes de la fin du XIIIe siècle

ou qui peuvent provenir des scribes du siècle suivant. Au commencement du XIVe les formes en *ier* pour *ir* restent rares ; citons dans la Vie de Sainte Marguerite *pleisier* qui rime avec demorer au vers 71 et l'interrime *meintenier* : *convenier* aux vers 52-53 du Siège de Carlaverok. Cé n'est que vers 1370 que les exemples deviennent vraiment communs, par exemple dans la Chronique de Nicolas Trivet où on peut lire *acomplier* (29 r°); *departier* (12 r°); *dormier* (12 v°); *morier* (28 v°, 46 v°); *servier* (50 r°); *suffrier* (28 v°); *tenier* (7 v°, 15 r°); *venier* (15 r°, 50 r°).

Ces formes ne sont pas très nombreuses dans la langue politique, mais celles que nous y trouvons peuvent nous servir pour préciser quelques dates ; et ces dates concordent exactement avec celles que nous donnent les œuvres littéraires. Dans les Statutes, on relève un petit nombre d'exemples avant la fin du XIIIe siècle, comme *revertier* (1278, I, 48). Le plus grand nombre, et il n'est pas très considérable dans ce recueil, se trouve vers le milieu du siècle suivant et plus tard; citons *obeier* (1340, I, 288; 1350, I, 319); *punier* (1363, I, 379). Dans la dernière partie de ce siècle, les exemples deviennent proportionnellement plus nombreux : *punier*, *acomplier*, *departier* et quelques autres se rencontrent après 1375. Les Parliamentary Writs, entre 1314 et 1322, nous donnent : *cullier*, *venier*, *parfournier*; les mêmes verbes et quelques nouveaux comme : *restablier*, *assentier*, *soeffrier*, se trouvent dans les Traités de Rymer à des dates variables et assez également disséminées entre le commencement et la fin du XIVe siècle. C'est encore dans les Literae Cantuarienses que nous trouvons le plus grand nombre d'exemples toujours à la même date : *sentier*, *seissier*, *soeffrier*, etc. Ils sont peu communs dans les Year Books; on ne trouve guère que *partier*, *garantier* et quelques autres.

Les verbes de III avec la désinence *ier* sont assez rares; pour les œuvres littéraires nous trouvons *savier* donné pour le vers 2134 du Cumpoz par le ms. S. Les Statutes et autres écrits politiques ne nous en donnent aucun exemple ; Rymer en a au moins un, répété plusieurs fois : *recevier*, qui se lit par exemple à l'année 1363 (vol. VI, p. 430). Les Literae Cantuarienses sont le seul ouvrage qui en présente un certain nombre de cas : *savier* (1331, 431, 439; 1333, 519), *avier* (1330, 336; 1331, 426, 427); ces deux formes sont fréquentes; ajoutons : *recevier*, *cheier*.

Les verbes de la quatrième conjugaison se trouvent moins fré-

quemment encore sous cette forme; les ouvrages politiques et diplomatiques n'en offrent aucun exemple; les Literae Cantuarienses seules ont : *tollier* (1332, 391).

I. *Modifications de l'i.*

Nous avons vu (première personne du pluriel) et nous verrons plus tard (participe passé) que l'*i* de la diphtongue *ie* passe parfois à *oi*. Ceci n'a lieu à l'infinitif que dans un nombre infime de cas. Nous ne trouvons à citer que *avansoier* dans les Documents inédits (1372, 188).

II. *Autres terminaisons.*

La terminaison des infinitifs de I prend rarement une autre forme que celles que nous venons de voir. Il faut cependant signaler la terminaison *eer* et la terminaison *ar*.

L'anglo-français littéraire nous donne quelques exemples de la première de ces terminaisons, par exemple dans Foulques Fitz Warin : *acordeer* (p. 79).

On trouve encore cette même désinence dans un Fragment d'une traduction de la Bible du milieu du XIII[e] siècle (Rom. XVI, p. 183, 559); on y lit *tricheer* au vers 855 ; de même le scribe de la Destruction de Rome nous donne : *esteer* (vers 68); *aleer* (vers 111 et 124); *celeer* (vers 269). En somme ce ne sont que les auteurs d'ouvrages littéraires d'une date assez récente et spécialement les scribes de la fin du XIV[e] siècle (cf. Nicolas Trivet) qui l'emploient, et encore ne le font-ils que rarement. Le nombre de ces exemples est trop peu considérable pour que nous puissions nous rendre un compte exact de la valeur de cette terminaison; dans la traduction de la Bible, *eer* semble compter pour deux syllabes :

Quiez mei tricheer ? dist Heliseu (décasyllabe).

Mais Foulques est en prose, et les exemples de la Destruction de Rome appartiennent au scribe. Il est donc impossible de tirer une conclusion assurée du seul exemple qui nous reste.

La langue politique et diplomatique nous en montre un nombre plus considérable quoique minime encore et d'une date sensiblement plus reculée. Par exemple les Statutes ont *essoneer* à la date

de 1278 (I, 48); *esteer* (1353, I, 329 et 337); peut-être aussi *enqueer* (1350, I, 322), qui probablement est le résultat d'une métathèse (cf. Infinitifs de la quatrième conjugaison). Comme on le voit, les Statutes ne nous offrent qu'un tout petit nombre d'exemples de cette désinence.

Les autres textes ne nous ont pas donné davantage ; c'est ainsi que les Mem. Parl. 1305 ont *paeer* (§ 126); *proveer* se trouve dans les Historic and Municipal Documents of Ireland (1319, 453) ; *mostreer* se lit dans les Documents inédits (1310, 57). Cette désinence en *eer* est extrêmement rare dans les Year Books; nous n'en citerons aucun exemple, car tous ceux que nous avons relevés sont d'une date douteuse.

Ar, comme désinence de l'infinitif de I, est encore plus rare ; nous en avons trouvé un exemple à la rime dans le Comput : *guardar* (: César) au vers 776, et un autre, plus douteux, dans Rymer : *reparar* (1350, V, 675).

III. *Acquisition des infinitifs en* er.

La conjugaison *er* est une conjugaison vivante et a toujours, spécialement en anglo-français, attiré les verbes de certaines autres conjugaisons; il n'y a pas de phénomène plus connu, en anglo-français, que le passage des infinitifs de III à la forme de I. Dans les premiers textes déjà, nous trouvons des exemples de ce phénomène; tous ne sont pas assurés, mais qu'ils proviennent des auteurs ou des scribes on les y rencontre toujours. On a même l'habitude de considérer cette présence à l'infinitif de terminaisons *er* pour *eir* comme un des meilleurs critériums pour reconnaître si un ouvrage a été composé par un auteur anglo-français ou écrit par un scribe d'Angleterre. Cette question est donc importante et, quoiqu'elle ait déjà retenu l'attention de nombreux savants, il sera bon que nous l'étudions d'aussi près qu'il nous sera possible [1].

1. Nous ne prétendons pas citer tous les ouvrages qui s'occupent de cette question ; nous en donnerons simplement quelques-uns parmi les plus importants ; les études qui précèdent généralement les éditions des différents auteurs anglo-français traitent presque toutes, au point de vue de l'auteur, du passage de *eir* à *er*.
H. Suchier, Français et Provençal, p. 23; Voyelles toniques, p. 92, § 30; P. Meyer, Romania, XVIII, p. 626 : Introduction des Contes de N. Bozon, lxij ;

Comme nous l'avons déjà dit, on trouve dans tous les ouvrages anglo-français, même ceux de la première heure, des traces de ce phénomène, mais il semble que, pour la majorité de ces cas, nous devions en laisser la responsabilité aux scribes. Pour arriver à des conclusions aussi certaines que possible, nous étudierons les principaux textes du XIIe siècle à deux points de vue : d'abord nous tâcherons de découvrir quelles ont été les habitudes de l'auteur lui-même ; ensuite nous déterminerons les habitudes des scribes. En reportant à leurs dates respectives ces deux séries de données, nous arriverons à nous faire une idée de ce qu'était l'usage d'une époque donnée d'abord chez les auteurs, ensuite chez les scribes. Cette comparaison nous sera des plus utiles et fournira, croyons-nous, une base excellente à notre travail. Nous sommes même persuadés que cette méthode seule pourra nous faire connaître non seulement la modalité du passage de la terminaison *eir* à *er*, mais surtout les causes de ce changement.

Évidemment, pour étudier les auteurs, nous aurons à nous contenter de l'étude des rimes dans les ouvrages en vers ; d'une façon générale, nous ne sommes pas portés à nous exagérer la solidité de conclusions portant seulement sur des rimes ; nous savons trop que la phonétique anglo-française, à certaines périodes, manquait trop de rigueur pour que les rimes puissent être des instruments de contrôle bien sûrs ; et en second lieu, nous avons rencontré trop de formes créées uniquement pour les nécessités de la rime pour que nous accordions à celle-ci une très grande valeur dans tous les cas. Mais ces deux objections ne s'appliquent pas à la période qui nous occupe. Même quand le nombre de syllabes du vers présente aux auteurs anglo-français de la première moitié du XIIe siècle des difficultés qui semblent insurmontables, ils riment bien.

Pour la langue des scribes, nous aurons deux façons d'arriver à la connaître. D'abord certains ouvrages en prose que nous rapportons au temps où ils ont été écrits, comme les Quatre Livres des Rois ; ensuite dans chaque manuscrit les formes qui n'appartiennent évidemment pas à l'auteur.

Meyer-Lübke, Grammaire, II, p. 158, § 117 ; Stimming, Boeve de Haumtone, XXVIIJ ; Behrens, Zur Lautlehere, p. 138 ; Litteraturblatt, IV, 311 ; Ten Brink, Chaucer, p. 70. Voir aussi Hildebrand, Liber Censualis, p. 38, § 4 ; Huber, Abhandlung über die Sprache des « Romans du Mont Saint-Michel », dans l'Archiv de Herrig, 1886, p. 144.

Ici encore nous sommes loin d'arriver à la certitude, et dans les deux cas précédents, il est possible que nous attribuions à un scribe ce qui revient à l'auteur ou à un scribe d'une époque antérieure. Mais comme nous avons à étudier des formes nouvelles, le risque d'erreur est ici négligeable.

1. Les auteurs.

Dans les textes qui appartiennent aux trois premiers quarts du XIIe siècle, nous ne relevons aucune rime irrégulière. Jamais un infinitif de III ne rime en *er*. Au contraire, nous pouvons facilement trouver des rimes assez nombreuses où ces infinitifs apparaissent sous leur forme régulière.

Nous ne répéterons pas ici les exemples qu'on a donnés de telles rimes pour le Bestiaire, le Cumpoz ou le Voyage de Saint Brandan. Nous prendrons toutefois quelques exemples dans les poèmes qui suivent immédiatement ceux que nous venons de nommer.

L'Estorie des Engleis de Gaimar nous montre un nombre assez considérable d'infinitifs de la troisième conjugaison à la rime et toujours ces rimes nous les montrent sous leur forme étymologique. En voici quelques-unes : au vers 3693, nous voyons *aveir* rimant avec veir (verum), et avec eir au vers 4537; *receveir* rime avec hair au vers 4552. Les rimes de ce genre ne sont pas rares dans ce poème, mais il n'est pas utile d'en citer davantage. Quant aux rimes contraires, elles n'existent pas. Les interrimes, il est vrai, nous montrent souvent des infinitifs de III avec la désinence de la première conjugaison, mais ces formes proviennent des scribes.

Dans Adgar, nous trouvons le même état de choses ; les rimes correctes sont assez communes, comme *aveir* (: seir), XII, 15; *săveir* (: seir), XXI, 96; mais, pour une raison ou pour une autre, elles sont absolument et relativement moins nombreuses que dans l'Estorie des Engleis.

Dans le Tristan de Thomas la seule rime qu'on trouve, c'est *aveir* (: neir) au vers 156; dans la Folie Tristan, *veir* (videre) (: veir verum) au vers 133. Ni la Chronique de Fantosme, ni le poème de Horn n'ont une seule laisse en *eir*; mais on peut remarquer que les deux poèmes ont chacun plusieurs centaines de vers rimant en *er* et qu'aucun infinitif de III ne s'est introduit dans ces laisses. De

même, les rimes en *eir* pour les infinitifs de III sont rares dans l'Ipomédon, les rimes en *er* absentes.

Le premier ouvrage en vers, à notre connaissance, qui nous donne un exemple assuré du passage des infinitifs de III à la forme des infinitifs de I, est la Vie de Sainte Catherine de Sœur Clémence de Barking ; dans ce poème nous trouvons au vers 1321 la rime, *saveir* (: parler) ; par contre les rimes régulières sont assez nombreuses ; par exemple *poeir* (: veir), 876. La date de la composition de cet ouvrage n'est pas très facile à fixer ; une étude des rimes nous a montré qu'on ne pouvait guère le faire remonter plus haut que 1175 ; en outre il est certainement antérieur au commencement du XIIIe siècle. On doit donc considérer qu'il appartient au commencement du quatrième quart du XIIe siècle.

A la même époque ou à très peu de chose près, l'auteur de la Vie de Saint Gilles fait rimer *maneir* avec aprismer au vers 1623 *saveir* avec veer (vetare) au vers 3121 ; ici encore nous pourrions citer un nombre beaucoup plus considérable de rimes régulières.

Quelques années plus tard, le Donnei des Amants nous offre encore de nouveaux exemples, plus nombreux, absolument et relativement, que dans les deux ouvrages précédents. Dans ce Donnei des Amants, on trouve *aver* rimant trois fois avec des infinitifs de I, avec doluser au vers 143, avec aler au vers 950 ; avec parler au vers 281. Enfin Everart de Kirkham, qui peut-être n'a écrit qu'au XIIIe siècle, nous donne un assez grand nombre de ces formes dans ses Distiques : *poer* (: ester) (15 d) ; *saver* (: estriver) (40 f) ; *aver* (: duter) (52 f) ; (: duner) (55 f), nombre d'exemples considérable étant donné le peu d'étendue du poème.

Voilà donc ce que nous font connaître les écrivains en vers du XIIe siècle. Pendant les trois premiers quarts nous ne trouvons que des rimes régulières ; pendant le quatrième quart de ce même siècle, les rimes régulières continuent à dominer, mais au moins six formes en *er* sont dûment attestées : *saver* (Vie de Sainte Catherine) ; *maner*, *saver* (Vie de Saint Gilles) ; *aver* (Donnei des Amants, trois fois) ; peut-être 10 : *poer*, *saver*, *aver* (2 fois), si les Distiques d'Everart de Kirkham ont été écrits au XIIe siècle.

En un mot, les formes correctes dominent pendant tout le siècle ; pendant les deux ou trois dernières décades on relève un petit nombre de terminaisons irrégulières dont l'authenticité est certaine.

2. Les scribes.

Ces conclusions cependant ne nous suffisent pas, et nous devons maintenant les confronter avec celles que nous fournit l'étude des manuscrits qui datent du XII[e] siècle. Il est évident que l'absence des formes nouvelles dans un manuscrit, reproduisant un ouvrage antérieur à la Vie de Sainte Catherine ou à celle de Saint Gilles, ne peut rien nous apprendre; la correction du texte que nous lisons peut tout aussi bien provenir de la fidélité du scribe que de ses habitudes propres ; ce sont surtout les formes irrégulières qui sont instructives.

Nous avons choisi pour faire cette étude un certain nombre de manuscrits écrits à différentes dates du XII[e] siècle; les voici dans leur ordre chronologique, avec leur date approximative.

1.	Manuscrit	L de l'Alexis,	vers 1150.
2.	—	Cott. du Cumpoz et du Bestiaire,	vers 1150.
3.	—	A de l'Alexis,	un peu postérieur à 1150.
4.	—	A du Cumpoz,	— 1150.
5.	—	Psautier d'Oxford,	— 1150.
6.	—	Psautier d'Arundel,	vers 1160 (?).
7.	—	Brandan,	vers 1167.
8.	—	Roland d'Oxford,	vers 1170.
9.	—	Quatre Livres des Rois,	3[e] quart du XII[e] s.
10.	—	O du Bestiaire,	vers 1175.
11.	—	Egerton des Légendes de Marie,	fin du XII[e] s.
12.	—	Douce des vers 1268-3087 du Tristan de Thomas	dernières années du XII[e] s.

De cette façon nous avons des manuscrits qui couvrent aussi exactement que possible la seconde moitié du XII[e] siècle.

Nous n'allons pas, pour ces différents mss., citer un grand nombre d'exemples; nous nous contenterons de résumer en quelques mots pour chacun d'eux l'état des terminaisons en *eir*.

Nous allons voir que, immédiatement après le commencement de la seconde moitié de ce siècle, les terminaisons irrégulières en *er* se montrent et leur nombre augmente assez lentement d'abord puis plus rapidement à mesure qu'on avance.

Dans les deux premiers mss. que nous avons cités, nous n'avons pas relevé un seul exemple de terminaison irrégulière. Les premiers cas de désinence en *er* pour les verbes de III se rencontrent dans les trois manuscrits un peu postérieurs à 1150 : le ms. A de l'Alexis en a quelques exemples (Cf. Paris, Introduction, p. 74 et strophe 106 d) ; le ms. A du Cumpoz en contient un peu plus (par exemple aux vers 1199, 2134, 2175, etc.) ; le Psautier d'Oxford ne nous donne qu'un seul cas de termînaison en *er* pour *eir* : *aver* (101, 14); dans le manuscrit qui nous a donné le Voyage de Saint Brandan, nous relevons *chaer* (au vers 657), *muner* (muveir) (au vers 1614) (cf. Stengel, Zeitschrift für neufr. Sprache und Literatur, I, 46) ; ces formes sont propres à ce manuscrit ; celui de l'Arsenal donne *chiet, mouvoir*.

Par conséquent, ces six manuscrits nous montrent que, au commencement de la seconde moitié du XIIe siècle, quelques scribes au moins ignoraient probablement la désinence en *er* pour les infinitifs de III ; mais que, immédiatement après 1150, celle-ci apparaît assez rarement d'abord sous la plume d'autres scribes.

Dans le Psautier d'Arundel, qui ne saurait être postérieur de beaucoup aux derniers manuscrits que nous venons de citer, s'il leur est postérieur, le nombre de ces formes nouvelles devient subitement beaucoup plus considérable ; ainsi on lit : *veer* (15, 10) ; *voer* (26, 19) ; *voier* (33, 12), pour ne citer qu'un seul verbe ; dans le Roland d'Oxford, nous en trouvons encore un certain nombre, comme, au vers 426, *saver*.

En suivant toujours pas à pas l'ordre chronologique, nous voyons ces terminaisons augmenter dans une proportion considérable dans les Quatre Livres des Rois et la désinence en *er* s'appliquer à presque tous les infinitifs de la troisième conjugaison ; nous n'en citerons que quelques exemples, comme *veėr* (II, 3, 6) ; *seer* (III, 1, 27) ; *àseer* (III, 7, 21) ; *tamer* (I, 40, 20). Le manuscrit des Légendes de Marie, quoiqu'il respecte dans un bon nombre de cas les désinences régulières de l'auteur, peut nous fournir toute la série des formes en *er*, et il serait aussi inutile qu'ennuyeux de les citer toutes : citons au hasard *estuver* (I R, 58) ; *seer* (V R, 198) ; *aver* (XXVIII, 118).

Nous ne pouvons que répéter à propos du manuscrit Douce du poème de Tristan ce que nous venons de dire du manuscrit des

Légendes de Marie : les formes nouvelles y sont extrêmement nombreuses, comme *aver* (1301); *poer* (2454); *saver* (1791); *veer* (2168); *voler* (2454).

Par conséquent il est déjà évident que les renseignements que nous ont fournis les manuscrits concordent parfaitement entre eux et ils sont assez nombreux pour emporter la conviction que les scribes, dès le commencement de la seconde moitié du XIIe siècle, employaient la terminaison *er* pour les infinitifs de III, que ces formes nouvelles augmentent très rapidement et que vers le commencement du quatrième quart, elles sont déjà fort communes.

Si nous tentons maintenant de combiner les résultats que nous fournit l'étude des textes et celle des manuscrits, nous arrivons à cette conclusion que la substitution de *er* à *eir* est certainement antérieure dans les seconds. La désinence en *er* a apparu dans la langue des auteurs à plus d'un quart de siècle plus tard que dans la langue des manuscrits. Il y a en effet un intervalle d'au moins trente ans environ entre le ms. A du Saint Alexis et la Vie de Sainte Catherine.

Cette différence met en relief la discordance évidente qui existe entre les deux classes, et cette discordance est double. D'abord nous remarquons la différence de dates que nous signalions ; ensuite une différence entre le nombre d'exemples que nous rencontrons dans chacune d'elles, à un moment donné.

En effet les exemples que nous fournissent les auteurs ne sont pas seulement sensiblement plus tardifs que ceux qui nous sont donnés par les scribes, mais ils sont constamment moins nombreux. Les rimes, qui chez eux nous assurent de l'existence de la désinence en *er* pour les infinitifs de III, sont très rares, et nous verrons tout à l'heure, en étudiant la même question au XIIIe siècle, qu'il n'y a rien dans la nature des choses pour que ce nombre ne soit infiniment plus considérable.

Les scribes sont donc doublement en avance sur les auteurs qui leur sont contemporains, pour la date et pour le nombre des exemples.

Ainsi, il semble à première vue, surtout si nous admettons qu'il y a dans l'anglo-français une certaine unité, pour chaque période, — ceci ne peut guère être nié pour l'anglo-français du XIIe siècle, et cette hypothèse est la condition fondamentale de toute étude générale

sur le dialecte anglo-français, — qu'il y ait une contradiction entre l'usage des auteurs et celui des scribes; il n'en est rien cependant et nous verrons dans la seconde partie de ce travail que ce sont ces divergences mêmes qui nous expliqueront le mécanisme du passage de *eir* à *er*. Pour le moment nous devons nous borner à exposer les faits.

Pour introduire un peu d'ordre et de clarté dans un sujet en soi assez confus, il sera bon de diviser les auteurs du XIIIe siècle en trois classes : ceux qui ne présentent jamais à la rime un infinitif de III et une terminaison en *er*; ceux pour lesquels nous trouvons à côté des rimes régulières d'autres qui nous montrent que ces infinitifs ont aussi, à l'occasion du moins, la nouvelle forme; enfin ceux qui par leurs rimes nous donneraient à croire qu'ils ne connaissent pas ou ne veulent plus employer la forme correcte[1].

Il est évident que les renseignements qui nous sont fournis par les auteurs de la première et de la dernière classe ne nous permettent pas de tirer des conclusions très rigoureuses. Que les formes en *eir* ou celles en *er* soient absentes des rimes, cela peut n'être après tout que l'effet du hasard; mais ces renseignements qui, pris isolément, n'ont guère que la valeur de présomptions, prennent une tout autre importance quand ils sont groupés; on peut à la rigueur admettre le hasard pour un auteur; il est beaucoup plus difficile de l'admettre pour deux, surtout s'ils sont chronologiquement voisins.

I. Auteurs ne montrant pas à la rime la terminaison *er*, pour les verbes de III. — Il n'y a que peu d'auteurs à entrer dans cette catégorie : de tous les ouvrages du XIIIe siècle que nous avons lus, nous n'en trouvons que trois qui n'emploient jamais à la rime un infinitif de III avec un mot terminé par *er*; ces trois ouvrages sont le Saint Laurent, le Saint Julien, le Saint Edmund. Ils ont, au contraire, tous les trois des rimes régulières.

Par exemple, dans le Saint Laurent, *veer* (lire veeir) rime avec espeir au vers 622 (cas unique). Le Saint Julien a *soleir* (: espeir) 69 r° (cas unique) et nous trouvons les deux rimes suivantes dans le Saint Edmund : *saveir* (: veir) (432); *aveir* (: eir) (457). Donc

1. Nous ne parlons : 1° que des poèmes d'une certaine longueur; 2° que des poèmes qui, sous une des deux formes, ont à la rime des infinitifs de III.

nous trouvons pour ces trois poèmes : 1° absence absolue des rimes *eir* : *er*; 2° quatre rimes régulières. On peut encore citer, pour mémoire, des poèmes assez courts qui n'ont aucune rime en *er* où entre un infinitif de III. Le Poème Allégorique qui a *aver*, *saver* (: veir) au vers 61-64, et le Roman des Romans où *aveir* rime avec *veir* au vers 574. Comme on le voit, le nombre des auteurs et des rimes qu'ils fournissent est mince, et ne saurait nous prouver grand'chose.

II. Auteurs ayant à la rime les deux terminaisons pour les infinitifs de III. — Il n'y a qu'un nombre insignifiant d'auteurs à avoir simultanément les deux sortes de rimes : le seul important parmi eux, c'est Frère Angier; celui-ci mélange très librement les deux formes, mais non sans une certaine méthode. Comme le fait très justement remarquer Miss Pope, ce n'est que très rarement que les verbes auxiliaires de temps ou de mode : *aveir*, *voleir*, *poeir* (et elle aurait pu ajouter *saveir*) nous montre le passage de *eir* à *er* (cf. Miss Pope, *op. cit.*, p. 62 et Timothy Cloran, p. 45). Les autres infinitifs de III, au contraire, prennent fréquemment la désinence des verbes de la première conjugaison. Nous allons en citer quelques exemples d'après Miss Pope. Le verbe *veeir* se montre souvent sous la forme *voier* qu'on trouve à la rime avec altier au vers 2353 de la Vie de saint Grégoire, avec arester et apaier dans les Dialogues (respectivement 3 r° b, 13 r° a); le verbe *seeir* a une forme analogue : *soier*, qui se rencontre au vers 1578 de la Vie de Saint Grégoire ; citons encore *arder*, qui rime avec conter dans les Dialogues (21 r° b) et *recever* que nous trouvons à la rime avec entier dans le même poème (21 r° b). Mais il n'est pas douteux que Frère Angier n'emploie plus souvent les formes régulières ; voir par exemple se montre sous la forme *voieir*, qui nous est assurée par la rime (: espeir), dans les Dialogues (90 b, 5, cité par Timothy Cloran, p. 45) ; elle rime encore avec veir (dans les Dialogues, 138 r° b) et avec valeir (ibid., 137 r° b). Nous trouvons de la même façon *soieir*, *recevoir*, *eschiveir*. Ces différentes formes ont été citées par Miss Pope.

Il n'y a que peu de différences entre l'usage de Frère Angier et celui que suit Robert de Gretham ; dans les Évangiles des Dompnées, les exemples des formes régulières sont sensiblement plus nombreux que les autres. Nous pouvons citer parmi les premières

manair, qui rime avec seir au folio 7 r°; *aperceveir*, qui rime avec veir au folio 22 r°; *aveir* se montre plus d'une fois à la rime, comme (: espeir) aux folios 26 v° et 33 r°; citons encore *recevair* à la rime avec vair (verum) au folio 61 v°. De plus, et nous croyons que cette remarque a quelque importance, toutes les interrimes présentent la forme régulière.

Les autres cependant ne sont pas rares, nous avons relevé les rimes suivantes: *recever* (: abaisser) au folio 20 r°, *veer* (: mester) au folio 60 v°; *seer* (: manger) au folio 85 r°, etc. Nous ne pousserons pas plus loin cette énumération.

Ajoutons enfin quelques exemples que nous avons relevés dans le Sermon en vers Deu le Omnipotent; dans ce poème, la proportion des formes en *er* et des terminaisons régulières en *eir* est considérablement en faveur de la première ; nous n'avons qu'une seule rime pour les secondes, *aver* rimant avec seir (strophe 6 e), tandis que les premières apparaissent six fois : *aver* rime avec naufrer (5 d); avec penser (15 e); avec recorder (117 b); *saver* rime avec averser (50 a); *valer* avec sauver (118 e); *poer* avec regner (121 c). Dans une question comme celle-ci, des proportions basées sur la rime uniquement ne signifient pas grand'chose; les chiffres précédents cependant montrent que les formes nouvelles ne sont pas loin d'avoir dépossédé les terminaisons régulières.

III. Auteurs ne faisant rimer qu'en *er* les infinitifs de III. — Les auteurs dont les rimes ne montrent jamais la forme étymologique pour les infinitifs de III forment la grande majorité des écrivains anglo-français du XIII[e] siècle. Dès les premières années de ce siècle, l'un des auteurs les plus importants de cette période, Chardri, ne nous donne jamais une forme assurée en *er*. Au contraire, les rimes qui accouplent un infinitif de I et un infinitif de III sont très nombreuses; *aver* par exemple rime avec grever au vers 88 du Josaphat; avec deliter (au vers 247); avec desirer (au vers 249); *saver* dans ce même poème rime avec espleiter (au vers 1072) et avec repruver au vers 682 du Petit Plet.

Si nous passons aux poèmes de Simund de Freine, nous pouvons faire la même remarque; citons certaines de ces rimes, dont quelques-unes sont très riches.. *Veer* rime avec forveer au vers 1571 du Roman de Philosophie; avec neer au vers 1151 du même poème et avec reneer aux vers 13 et 1643 du Saint Georges; avec preer au

vers 811 du même poème. Ajoutons-y *aver* qui rime avec graver dans le Roman de Philosophie au vers 431, et *seer* qui rime avec reneer au vers 435 du Saint Georges.

Les exemples se multiplient à mesure que nous avançons dans le XIIIe siècle, et il serait difficile et oiseux de vouloir les citer tous. Si par exemple nous étudions les rimes de Boeve de Haumtone, nous verrons que les laisses en *er* sont très nombreuses, elles sont au nombre de quarante et une [1], et que plusieurs de ces laisses, surtout celles qui se trouvent dans la seconde moitié du poème, sont très longues. Dans la plupart de ces laisses nous trouvons quelques infinitifs de III (cf. par exemple laisses 21, 92, 104, 115, 117, 116, 121, 127, 129, 148 et pour les noms verbaux 92, 104, 129, 148, 155).

Comme on le voit, sans être en nombre très considérable, ces laisses montrent amplement que les infinitifs de III rimaient très librement avec des mots terminés en *er*.

Après Boeve, nous nous trouvons embarrassés par la multitude des exemples : tous les verbes de III se trouvent avec la terminaison de l'infinitif de I dans chaque auteur.

En continuant à suivre l'ordre chronologique que nous avons suivi jusqu'ici pour cette question, voici quels sont les exemples que nous pouvons en donner. Nous ne répéterons pas tous les exemples d'*aver*, *voler*, *poer*; nous nous contenterons de donner une référence pour ces verbes sans préciser celui auquel nous avons affaire; nous ne donnerons les citations complètes que pour les verbes qui ne sont pas auxiliaires de mode ou de temps.

Dans le poème sur Edward le Confesseur, nous rencontrons ce passage de III à I à la rime du vers 437 etc. et *chaler* (: manacer) au vers 882 ; la Genèse Notre-Dame a de nombreux cas analogues : *valer* rime avec aler (46 v°) ; *ver* avec ester (50 r°) ; *arder* avec achever (68 r°) et on trouve encore quelques autres rimes aux folios 48 r°, 74 v°, etc.

Saint Auban emploie ces infinitifs très volontiers à la rime

1. Liste donnée par Stimming, p. XLIX ; dans cette liste quelques erreurs de chiffres se sont glissées; il faut lire 55 au lieu de 62, effacer 81 et ajouter 165. Nous ne comptons pas les nombreuses laisses où les rime en *é* et en *er* sont mélangées, par exemple laisses 168, 175, 181, 203, etc. Nous n'avons trouvé aucun infinitif de III dans ces dernières.

comme *purvoier* à la rime du vers 1695; *aparer* à celle du vers 1286; *recever* à celle du vers 1313; *ver* et *voier* respectivement aux vers 761 et 941; on peut ajouter les rimes des vers 706, 1313.

On peut aussi voir la rime des vers 94-95 de la Plainte Notre-Dame, les vers 97, 558 de la Plainte d'Amour, et dans ce même poème, au vers 422, la rime *apparer* (: parler). *Veer* rime avec esgarder dans l'Érection des Murailles de New Ross (au vers 130); avec visiter et penser dans la Satire sur le Siècle (respectivement aux folios 85 v° et 86 v°), et au folio 83 r° de ce même poème, on voit *valer* rimer avec oster, rime que l'on retrouve à peu près telle quelle dans la Lumière as Lais (au vers 503). Pierre de Peckham a aussi un verbe que l'on rencontre moins souvent sous cette forme, parce qu'il est moins usuel que ceux que nous avons vus jusqu'ici : *chaler* qui rime avec manacer (au vers 882). William de Waddington, qui a un nombre considérable de ces rimes, emploie aussi cet infinitif sous cette forme à la rime du vers 7714; les autres exemples qu'on trouve chez cet auteur se lisent aux vers 1245 (*valer*); 2757 (*ver*); 3268 (*ser*); 1205, etc.

Pour en finir avec le XIIIe siècle, citons quelques rimes de Dermod : vers 76, 311, 622, 941 (*doler*); 648 (*estover*); 1346 (*remaner*): 476 (*ver*).

L'on a pu voir que les exemples tirés des rimes des différents poèmes du XIIIe siècle sont très nombreux; ils auraient pu l'être davantage si nous avions voulu donner tous les exemples que nous avons relevés dans chaque auteur de ce siècle. Telle qu'elle est, cette liste nous paraît suffisamment longue pour notre dessein.

Des trois catégories d'auteurs que nous avons distingués au XIIIe siècle, la plus importante est sans contredit la troisième. Du moins elle nous fait connaître — tant par le nombre d'écrivains qu'elle contient que par le nombre d'exemples significatifs que leurs ouvrages nous présentent — l'usage général du XIIIe siècle.

Les deux autres catégories qui contiennent un nombre beaucoup moins considérable d'auteurs n'ont probablement pas la même importance, surtout si on fait entrer en ligne de compte le fait que l'anglo-gallicisme de certains de ces auteurs, Frère Angier par exemple ou l'auteur du Saint Laurent, a pu être mis en doute.

Cependant, pour ce passage de *eir* à *er* nous aurons à trouver une explication générale qui rende compte à la fois de l'usage ordi-

26

naire et des exceptions à cet usage. Nous l'essaierons plus tard. Maintenant la seule conclusion qui s'impose c'est que les auteurs de la première catégorie représentent une exception et l'usage archaïque ; ceux de la deuxième un compromis entre la terminaison correcte et la forme nouvelle; l'autre classe nous montre que les rimes des infinitifs en *eir* avec les mots en *er* simple se généralise très rapidement pendant le cours du XIIIe siècle. A partir du milieu de ce siècle la terminaison en *er* a gagné tous les infinitifs de III; la terminaison régulière a entièrement disparu pour faire place à la terminaison analogique. Ce changement, comme nous l'avons vu, ne s'est pas effectué tout d'un coup : si nous ne tenions compte que des rimes que nous avons relevées au XIIIe siècle, la terminaison *er* aurait pris moins d'un demi-siècle pour se substituer à la terminaison *eir* (du Saint Gilles à Chardri ou à Boeve de Haumtone); si nous faisons entrer en ligne de compte les résultats que nous fournit l'étude des manuscrits, nous voyons que, pour que ce changement s'accomplît, il a fallu un temps beaucoup plus long, à peu près un siècle, ce qui est beaucoup plus vraisemblable.

Le commencement du XIVe siècle n'est évidemment pour les œuvres purement littéraires que la continuation de l'état que nous venons de préciser pour la seconde partie du XIIIe siècle.

C'est dire que les terminaisons en *er* pour les infinitifs de III sont des plus communes; et évidemment, nous ne donnerons pas ici les exemples qu'on peut rencontrer à cette époque et qui ne sont qu'une répétition de ceux que nous avons vus auparavant. Nous pouvons toutefois en donner quelques-uns que nous n'avons pas encore rencontrés et qui montreront qu'aucun verbe n'échappe au travail d'assimilation qui s'est fait pendant le dernier siècle.

C'est ainsi que nous rencontrons fort communément *cheier*, quoique ce verbe ait encore plusieurs autres formes pour son infinitif, comme nous le verrons du reste plus tard; la terminaison de la première conjugaison se trouve à la rime (: sauver) au vers 207 de l'Apocalypse, à la page 100 de Foulques Fitz Warin. Nous n'avons pas eu jusqu'ici de très nombreux exemples du verbe *mover*; nous en trouvons plusieurs au XIVe siècle ; cette forme est commune dans Pierre de Langtoft (voir par exemple I, 124, 13 : I, 396, 16); dans la Chronique de Londres (comme à la page 55, sous la date 1326). Le verbe *estoveir* est rarement employé à l'in-

finitif en anglo-français ; nous trouvons cet infinitif avec une terminaison en *er* rimant avec corouner au vers 39 de la Lamentation sur la Mort d'Edward I[st]. *Arder* est commun dans Pierre de Langtoft (I, 228, 29 ; I, 346, 22); dans les Contes de Nicole Bozon (§ 92); dans Nicolas Trivet (43 r°).

Nous arrêterons là nos citations, mais uniquement parce qu'il nous semble inutile de les multiplier. Il nous reste maintenant à exposer un fait plus important, dont les œuvres littéraires peuvent nous donner une idée, mais qui ne nous apparaîtra dans toute son étendue que dans les textes qui n'appartiennent pas à la littérature. C'est la réapparition de la terminaison régulière à l'infinitif de la troisième conjugaison. Nous avons dit qu'au XIII[e] siècle, au moins après 1250, la désinence en *eir* avait entièrement disparu ; au commencement du siècle suivant, et surtout pendant la seconde moitié, ces terminaisons reparaissent.

Nous n'en trouvons aucun exemple à la rime, ce qui peut nous porter à croire que les exemples que nous en relevons, comme *avoyr* dans Pierre de Langtoft (I, 398, 18; I, 416, 1; II, 54, 4) ou dans le corps du vers 166 de la Bounté des Femmes, appartiennent aux scribes et par conséquent à la seconde moitié du siècle.

Cependant quelques manuscrits écrits avant 1350 nous offrent plusieurs exemples indiscutables ; ici encore nous retrouvons, quoique moins clairement marquée, la contradiction qui nous frappait lorsque nous classions les premiers exemples du passage des infinitifs de III à la forme de I. C'est dans les manuscrits datant de 1150 environ que nous trouvons les premiers exemples de la terminaison *er* pour les infinitifs en *eir*, tandis que les exemples assurés par la rime sont postérieurs de 25 ou 30 ans au moins ; de même ces mêmes infinitifs reprennent leur désinence étymologique plusieurs années plus tôt sous la plume des scribes que sous celle des auteurs. Ici, la différence est moins frappante, et son importance est beaucoup moindre. Mais elle valait la peine d'être signalée. C'est ainsi que nous trouvons dans le ms. de la Bodléienne qui nous donne les Règles de Grosseteste, Douce 98, un grand nombre de ces terminaisons en *oir* (cf. p. 130) ; de même le ms. de l'Université de Cambridge Ee, i, 1 (Traité de Hosebonderie de Walter de Henley) donne *avoyr* (4, 6, 26), *savoyr* (4, 6, 12, 32). Nous citons ces mss. parce qu'ils nous donnent un nombre assez considérable

de ces formes; mais on en pourrait trouver dans la plupart des mss. de la première moitié de ce siècle.

Ce n'est que vers la fin de ce siècle que les auteurs nous montrent de ces formes régulières des infinitifs de III employées avec une grande fréquence. Nicolas Trivet par exemple nous donne des exemples fort nombreux, comme *savoir* (au folio 2 r° et *passim*), *avoyr* (6 r° et très fréquemment dans le reste de l'ouvrage); pour les autres verbes, les exemples sont beaucoup moins communs; nous avons encore trouvé *asseoir* (au folio 48 v°) et quelques autres.

C'est dans le poème du Prince Noir que nous pouvons rencontrer le plus grand nombre de ces formes et les exemples les plus assurés; ils se trouvent en effet très fréquemment à la rime; citons-en quelques-uns ici : *recevoir* rime avec voir (*verum*) (au vers 7); de même qu'*avoir* (au vers 112), *veer* (au vers 1258) et *veoir* (au vers 1456). On peut voir sur ce point l'introduction de l'édition de Miss M. K. Pope à la page XVI.

Nous pouvons maintenant résumer en quelques mots l'histoire des acquisitions que les infinitifs de I ont faites parmi les verbes de la troisième conjugaison :

1° Entre 1110 et 1150 les verbes de III conservent à leur infinitif la désinence régulière.

2° Entre 1150 et 1175 environ, un assez grand nombre de désinences en *er* se trouvent employées pour ces verbes, mais uniquement par les scribes.

3° Ce n'est que vers 1175 que les nouvelles formes des infinitifs de III sont attestées par la rime dans les œuvres littéraires.

4° Entre 1175 et 1200 elles restent très rares pour les auteurs eux-mêmes et deviennent assez nombreuses sous la plume des scribes.

5° Pendant les premières années du XIIIe siècle, le nombre de ces formes augmente et on ne trouve qu'un nombre insignifiant d'auteurs qui ne les emploient pas.

6° Pendant le reste de ce siècle, les formes régulières disparaissent entièrement.

7° Au commencement et pendant la première moitié du XIVe siècle, les auteurs continuent à suivre l'usage de la période précédente; mais on remarque chez les scribes qui ont écrit à cette époque un nombre assez considérable de formes étymologiques.

8° Au milieu et à la fin de ce même siècle, les auteurs à leur tour reprennent les désinences régulières pour les infinitifs de la troisième conjugaison.

On voit donc qu'il y a eu dans les changements successifs, pour ne pas dire l'évolution, que les infinitifs en *eir* ont subis en anglo-français une certaine régularité. On peut évidemment, et nous l'avons fait, relever un certain nombre de déviations et d'exceptions; cela est inévitable dans tous les dialectes, et à plus forte raison, nous devons nous attendre à les rencontrer dans l'anglo-français. Mais elles n'empêchent pas que le dessin général ne reste très nettement marqué.

Dans les œuvres qui n'appartiennent pas à la littérature, nous trouvons un état de choses qui n'est pas essentiellement différent, quoiqu'il présente un certain nombre de traits particuliers. Il nous semble préférable, même indispensable, de faire désormais une distinction entre les différents verbes de III et d'étudier séparément dans une première classe les deux infinitifs d'avoir et de savoir et dans une seconde tous les autres infinitifs.

Dans les textes politiques et diplomatiques, la forme *aver*, *saver* est relativement commune entre 1285 et 1300; on la trouve répétée à cette date une vingtaine de fois dans les Statutes par exemple : (cf. 1275, I, 28, 33, 34 ; 1278, I, 45, trois fois; 1283, I, 53 ; 1285, I, 98; 1297, I, 123, 124). Il en est de même des Parliamentary Writs (cf. 1282, I, 12; 1290, I, 24); dans les Lettres de Jean de Peckham (1283, 405, etc.) et dans les Rymer's Foedera; et elle est relativement fréquente dans le Blacke Booke of the Admiralty (cf. 1291, II, 18 et *passim*), dans les Annales de Burton.

Mais, même à cette époque, on peut déjà relever un nombre assez considérable de formes régulières : les infinitifs *avoir* et *savoir* existent et sont employés, quoique leur nombre soit inférieur à celui des autres formes. Les Statutes nous en fournissent plusieurs exemples, et nous allons en donner quelques-uns :

Les premiers exemples que nous ayons appartiennent aux dernières années du XIIIe siècle : (cf. 1297, I, 123, 124 ; 1299, I, 131, 131, 132 ; 1300, I, 138, et quelques autres). Comme nous le disions plus haut, pour l'ensemble de cette période, le nombre des cas réguliers reste inférieur à celui des autres, mais aussitôt que la forme apparaît dans les Statutes, elle devient immédiatement aussi com-

mune que l'autre ou, plus précisément, si pour l'ensemble de la période 1278-1300, *er* est dans ce recueil environ trois fois plus nombreux que *eir*, pour les trois dernières années du XIIIe siècle, la première terminaison ne représente plus que 60 % environ du total. Nous pourrions probablement en dire autant des Rymer's Foedera s'il était aussi facile et aussi sûr d'établir des moyennes pour ce recueil; nous nous contenterons de dire, pour rester dans la stricte exactitude, que le nombre de formes étymologiques devient assez grand dans ce recueil à la fin du XIIIe siècle.

Pendant la même période, les Literae Cantuarienses (cf. 1299, 197), le Liber Albus (cf. 1243, 111) en présentent des exemples qui ne sont pas rares. En un mot tous les ouvrages politiques et familiers que nous avons étudiés nous offrent, pour les dernières années du XIIIe siècle, un état de choses semblable à celui que nous avons décrit pour les Statutes.

Pendant les quatre premières décades du XIVe siècle (1300-1340), les formes anglo-françaises en *er* pour l'infinitif de ces deux verbes subsistent encore dans les Statutes et les recueils analogues; on en trouve encore un certain nombre, et nous avons relevé dans les Statutes une quinzaine de ces formes, par exemple *aver* qui se trouve dans les passages suivants : 1315, I, 174, 178; 1321, I, 182, 183; 1322, I, 186; 1323, I, 191, etc.; de même, dans les Parliamentary Writs (1316, II, 3). Rymer nous en offre aussi des exemples plus nombreux (1339, V, 138 et *passim*); et cette forme est assez commune dans les Literae Cantuarienses (cf. 1326, 171; 1324, 234, etc.).

Malgré tout, c'est la forme en *oir* qui à cette date domine nettement dans la plupart des recueils : il suffit pour s'en convaincre de lire les Statutes de cette époque; le nombre de formes régulières est considérable; nous en avons relevé environ une cinquantaine et nous n'avons pas la prétention d'en avoir fait un dénombrement complet. Pour donner une idée de la proportion à cette époque des formes en *er* et de celles en *eir*, nous ne pouvons pas faire mieux que de la chercher dans un Statut qui contient de nombreux exemples de ces infinitifs; ce Statut porte la date de 1340; on trouve la forme avec voyelle simple aux pages suivantes : 285 (2 fois), 287, 291; celle qui montre la diphtongue se lit aux pages 283, 284, 286, 287, 290, 291, 293, 295, 297, 298 (2 fois); par

conséquent le rapport entre ces deux formes serait 4/11. Ce Statut ne differe en rien des autres et peut être choisi comme type, et cela suffit à montrer combien la forme étymologique est répandue. Il est impossible de citer tous les exemples de formes étymologiques dans les Traités de Rymer; ici encore nous trouvons qu'elles surpassent d'une façon considérable les formes purement anglo-françaises (on pourra en trouver de nombreux exemples dans les passages ci-après : 1302, II, 913; 1303, II, 928; 1311, III, 262; 1331, IV, 49). Et il en va de même pour les autres recueils, par exemple le Liber Rubeus de Scaccario, qui, à la date de 1323, offre de nombreux cas de cette forme (aux pages 868, 876, 886), ou les Literae Cantuarienses ou le Liber Albus.

L'on peut à peine dire qu'on observe une différence sensible dans les vingt années qui suivent (1340-1360); *aver* et *saver* apparaissent toujours et le rapport de ces formes aux formes normales est sensiblement le même; mais nous observons entre ces deux dates, surtout dans les Statutes, un fait qui était déjà apparent quelques années auparavant; dans ce dernier recueil en effet la plupart des terminaisons *er* pour la période qui nous occupe maintenant sont représentées par l'abréviation ⁊; à tel point qu'il devient extrêmement rare de trouver la désinence en *er* de ces deux infinitifs sous une forme non abrégée; et ceci introduit un nouvel élément de doute, car il est possible que les scribes aient étendu la signification de l'abréviation et ils ont pu représenter la nouvelle forme *avoir* par l'abréviation ancienne déjà et traditionnelle *av* ⁊. Cela expliquerait pourquoi la forme étymologique semble n'avoir pas gagné beaucoup de terrain pendant ces vingt années, quoique, à tout prendre, elle soit encore employée beaucoup plus fréquemment que la forme en *er* et la forme abrégée prises ensemble. Nous n'avons pu faire les mêmes observations pour tous les autres recueils car les éditeurs ont développé presque partout les abréviations paléographiques.

Depuis 1360 jusqu'à la fin du siècle, les formes en *er* deviennent de plus en plus rares pour tous les textes anglo-français qui n'appartiennent pas à la littérature; on en trouve toujours quelques-unes, surtout dans les recueils secondaires, comme les différentes Annales ou Chroniques monastiques; dans les grands recueils la terminaison en *oir* est à très peu près la seule employée.

Nous n'avons pas pour les autres verbes de III des exemples aussi

nombreux ni des données aussi précises que pour avoir et savoir; cependant, à quelques restrictions près, nous allons voir qu'ils ont suivi une marche parallèle à celle que nous avons pu tracer dans les pages précédentes. Il faut tout d'abord remarquer que, pour ces verbes, moins employés que ceux que nous avons déjà vus, la désinence de la première conjugaison, qui à la fin du XIII[e] siècle est devenue la forme normale, persiste plus longtemps; jusqu'en 1350, les formes en *er* sont à peu près uniques; nous avons un bon nombre d'exemples de verbes différents qui nous le montrent, et en voici quelques-uns : *arder* dans Rymer (1256, I, 589); *estover* (id., 1270, I, 262); *veer* (id., 1289, II, 848; 1294, II, 857; 1311, III, 369; 1316, III, 582); cet infinitif se trouve d'ailleurs répété dans presque tous les recueils : dans les Parliamentary Writs (1297, I, 54); dans les Literae Cantuarienses (1312, 74); dans le Liber Custumarum (1310, 202), enfin très fréquemment dans les Statutes (1320, I, 180 ; 1323, I, 192). Il faut signaler ici une particularité de l'anglo-français politique et diplomatique, particularité qu'on peut surtout observer dans les Statutes [1], c'est la confusion entre *videre* et *vigilare* : on trouve fréquemment par exemple *surveier* pour surveiller, qui montre que les scribes considéraient ce verbe comme un composé du verbe voir ; et ce dernier est parfois écrit *veier* (cf. Liber Custumarum, 1310, 202). Il y a un certain nombre de cas où il est difficile de juger si l'on a affaire à un verbe de III ou réellement à un infinitif de I, à voir ou à veiller. Citons maintenant rapidement, sans nous arrêter à donner de références, certains infinitifs qu'on peut relever dans nos textes ; les Statutes nous donnent : *valer, mover, parer, escheer, seer, rementiver* ; les mêmes verbes se trouvent presque tous dans Rymer, on y trouve de plus *maner, recever*.

Pendant cette période les formes correctes sont rares ; on trouve dans les Statutes *purvoire* répété à la page 347 du premier volume (1354), et *poeir* (1305, I, 145), *devoir* (1322, I, 189); mais ces deux derniers exemples sont des noms verbaux.

Les terminaisons en *er* diminuent sensiblement dans la seconde moitié du XIV[e] siècle, celles en *eir* augmentent proportionnellement ; il est inutile que nous citions un plus grand nombre d'exemples des

1. Nous avons cependant trouvé *sorver* (= surveiller) dans le Traité de Seneschaucie, p. 90.

premières, celles que nous avons données pour la première moitié du XIVe siècle peuvent suffire, et il est, croyons-nous, impossible de découvrir si certains de ces verbes sont revenus à la terminaison normale plus vite que les autres ; nous trouvons cependant pendant cette période un assez grand nombre d'exemples de l'infinitif *voloir* (cf. Rymer, 1362, IV, 381 ; Acts of Parliament of Scotland, 1363, 494); il en est ainsi pour *devoir*, dans les Statutes (1360, I, 368) et les Literae Cantuarienses (1395, 905). Nous n'avons relevé pour ces deux autres verbes aucun exemple de l'autre forme ; *veoir* de son côté devient, à partir de 1360, très commun dans les Rymer's Foedera ; on le trouve aussi dans les Statutes (1396, II, 94, etc.).

Citons encore rapidement *recevoir*, *movoir*, *comparoir*, *asseoir*, *escheoir* qui se trouvent dans les Statutes et dans Rymer. Après 1370, les formes en *er* sont fort rares.

Par conséquent, légèrement en retard sur avoir et savoir, ces infinitifs arrivent cependant à reprendre comme eux la forme étymologique qu'ils avaient abandonnée pendant environ un siècle.

Nous ne pouvons évidemment pas être aussi précis pour les Year Books que nous avons tâché de l'être pour les Statutes par exemple ; nous nous contenterons d'attirer l'attention sur un certain nombre de faits que la lecture des Year Books rend assez évidents ; les premiers Year Books ne contiennent que des formes en *er* à l'infinitif des verbes de III ; nous n'avons relevé aucun exemple de forme étymologique jusqu'au Year Book 1 et 2 Edw. II, mais cela peut être aussi bien la faute de l'éditeur, qui ne nous donne pas les variantes, que celle des scribes. Dans les premiers textes soigneusement édités, les terminaisons *oir* apparaissent : *avoir* se lit dans 1 et 2 Edw. II (7, 46, 25, 56) ; dans 3 Edw. II (aux pages 8, 53, 131, 139). Le ms. Y (1312) pourrait nous fournir un nombre très considérable d'exemples de cette forme, et dans les recueils postérieurs cette forme est toujours très employée : citons-en quelques exemples : Eyre of Kent (III, 143, etc.); 12 et 13 Edw. III (15, etc.); 16 Edw. III (105).

Les exemples de formes étymologiques sont moins nombreux pour le verbe savoir ; nous pouvons en citer quelques-unes, comme dans 1 et 2 Edw. II (56) ; 16 Edw. III (35), etc. ; mais les Year Books du règne d'Edw. III que nous avons consultés présentent une très forte majorité de formes en *er* pour avoir et savoir.

Quant aux autres verbes de III, ils ne semblent jamais prendre (ou reprendre) la forme correcte, même dans le ms. Y ; ils apparaissent toujours avec la terminaison *er*, comme *valer, poner, veer*.

Ce passage à la première conjugaison prend, assez communément pour certains verbes, une forme assez spéciale. Pour le verbe *cheeir* par exemple la diphtongue passe de la terminaison dans le thème *cheier*, 33, 35 Edw. Ier (69) ; vraisemblablement cette forme provient de la forme ordinaire *cheer*, au moyen d'un *i* introduit pour empêcher l'hiatus ; de même *veiere* dans 16 Edw. III (p. 9) ; *savoyer* qu'on lit dans 33 et 35 Edw. Ier (p. 117) est une forme analogue, assez rare du reste.

Nous pouvons maintenant donner des conclusions générales sur le sort des formes en *eir* à l'infinitif en anglo-français. Nous ne répéterons pas les différents points que nous avons énumérés à la suite de notre étude de cette désinence dans les ouvrages littéraires. Les textes politiques, diplomatiques, familiers et, jusqu'à un certain point, légaux ne nous fournissent de renseignements nouveaux et précis que sur un point seulement (nos 7 et 8) ; mais sur ce point leur témoignage est de la plus grande valeur. Ce point, comme on le prévoit, c'est l'emploi de la désinence en *oir* pour les infinitifs de III dont nous avons trouvé des exemples dans les œuvres littéraires au commencement du XIVe siècle pour les scribes, à la fin du même siècle pour les auteurs.

En dehors de la littérature, ce retour à la terminaison régulière est encore plus clairement marqué. Pour avoir et savoir elle apparaît dès les dernières années du XIIIe siècle, et elle gagne constamment du terrain sur la forme en *er*, au point de devenir pour ces deux verbes la forme quasi unique à partir de 1360.

Pour les autres verbes de III, *er* reste fréquent jusqu'au milieu du XIVe siècle, mais arrive à disparaître presque entièrement pendant le quatrième quart de ce même siècle. Pour ces verbes, par conséquent, l'usage de la langue politique coïncide presque exactement avec celui de la langue littéraire.

Le retour à la forme étymologique a donc commencé par les deux verbes de III les plus employés : avoir et savoir, et ce sont les recueils non littéraires qui nous en offrent les exemples les plus reculés et les plus sûrs.

IV. *Infinitifs de II passant à I*[1].

Les infinitifs de la seconde conjugaison tendent à prendre la terminaison *er* exactement comme les infinitifs de III; ce phénomène a pris en anglo-français une extension presque aussi considérable que celui que nous venons d'étudier; bien plus, comme nous le verrons, il a commencé à peu près à la même époque et a suivi une marche à peu près parallèle.

Le premier exemple que nous trouvions attesté par la rime date lui aussi de la fin du XIIe siècle ; on trouve en effet dans le Sermon de Guischart de Beauliu *plaiser* qui rime avec asaier et supplier au vers 639 ; mais pour procéder comme nous l'avons fait jusqu'ici nous devons rechercher dans les différents manuscrits du XIIe siècle les infinitifs qui prennent la terminaison des infinitifs de I : ils sont certainement assez communs pour retenir l'attention. Le scribe du Voyage de Saint Brandan (1167) remplace souvent par *e* l'*i* tonique des infinitifs de II. Voici quelques-uns des exemples que nous lui attribuons dans ce poème : *repenter* (120), *dormer* (320), *murer* (1046), *vomer* (142), *tener* (1530). Ces quelques exemples nous ont paru absolument isolés, même à la date du ms. de Londres ; les cas de passage de *ir* à *er* qui nous semblent chronologiquement les plus voisins de ceux que nous venons de citer se lisent dans le ms. L de la Chronique de Fantosme (commencement du XIIIe siècle) : on y lit *ferer*, *assaillier*, *vener*, *laider* (respectivement pour les vers 662, 530, 1290, 1379). Par conséquent la rime de Guischart de Beauliu, les cinq formes du scribe du Saint Brandan et peut-être quelques-uns des exemples du ms. L de Fantosme appartiennent seuls au XIIe siècle.

Ce phénomène n'est d'ailleurs ni très général ni très commun au début du XIIIe siècle ; à cette époque encore il semble spécial aux scribes, ce qui nous paraît la règle pour la plupart des changements que nous observons en anglo-français. Rappelons d'abord les exemples du ms. de Fantosme ; nous n'en citerons pas d'autres de ce genre. Les rimes restent assez rares : Robert de Gretham fait rimer *refreider* avec enbraser (folio 68 r°) ; Frère Angier emploie

1. Pour le passage de la terminaison *ir* à la forme *er*, on peut voir Meyer-Lübke, Grammaire II, § 117, et H. Suchier, Ueber die..., p. 48.

dementer pour dementir (vers 312 de la Vie de Saint Grégoire). C'est le poème de Boeve de Haumtone qui nous montre le plus grand nombre d'exemples et ceux-ci sont si communs à la rime qu'il ne se peut pas qu'un certain nombre de ceux qui se trouvent dans le corps du verbe n'appartiennent à l'auteur. Voici quelques-uns de ceux que nous rencontrons à la rime : *empler, geser, malader, morer, vener* (respectivement aux vers 2364, 1681, 2783, 1828 et 2415, 2190).

Ceux qui se trouvent dans le corps du vers sont beaucoup plus nombreux : nous en citerons un petit nombre, et puisque l'auteur n'hésite pas, le cas échéant, à employer ces infinitifs à la rime, il n'y a pas beaucoup de raisons pour que nous hésitions nous-mêmes à lui en attribuer au moins quelques-uns : citons-en un certain nombre parmi ceux qui se rencontrent le plus souvent : *consenter, dormer, failer, ferer, morer, oyer, server, soffrer, tener, vener, vester* (respectivement aux vers 1830, 1138, 3537, 284, 484, 2291, 2408, 1398, 1817, 2244, 493, 2774).

Nous mentionnons séparément *overer* (2291) qui, comme nous le dirons plus tard, est souvent confondu avec son paronyme *ouvrer* (operare); ajoutons à ces quelques verbes des rimes sur lesquelles nous aurons à revenir : *departer* et *convener* (2706), *server* et *oyer* (2698, 2700) se trouvent à la rime dans une laisse en *i*. Nous ne ferons pas d'énumération aussi longue pour les auteurs qui viennent après Boeve de Haumtone, car de longues listes de verbes ne prouveraient pas grand'chose, et ensuite ces auteurs ont, toute proportion gardée, un nombre d'exemples beaucoup moins considérable. Nous citerons simplement quelques-unes des rimes que nous avons relevées. Parmi les infinitifs de II rimant en *er*, nous trouvons *parter* dans la Genèse Notre-Dame (82 r°), *chever* dans le Roman des Romans (190), *tener* dans la Lament of Simon of Montfort (26), et dans le Manuel des Péchés de William de Waddington : *tener, pleiser, enorgueller* (respectivement aux vers 1482, 3442, 7398) parmi beaucoup d'autres.

Nous ne citerons pas les infinitifs de II que nous avons rencontrés avec cette terminaison dans le corps des vers : nous ne savons jamais à qui en attribuer la responsabilité, aux auteurs ou aux scribes. C'est à ces derniers que nous ferons remonter les rimes inexactes comme *asailer* : *mentir, asailer* : *partir* dans The Song of

Dermod (respectivement aux vers 1032, 1574) qui sont pour nous très significatives.

Nous passerons sans plus nous attarder aux textes de la fin du XIIIe et du XIVe siècle.

A cette époque, le nombre des infinitifs qui prennent *er* au lieu de *ir* est très grand, et ces formes sont fréquemment attestées par les rimes, le nombre de ces dernières est même beaucoup trop considérable pour que nous puissions songer à les donner toutes. En voici cependant quelques-unes, dans un ordre à peu près chronologique : l'Apocalypse peut nous fournir un assez grand nombre d'exemples, comme *overer*, dont nous avons déjà parlé (β et γ, 209, α, 300), *ruger* (β et γ, 507) rimant avec des infinitifs de I : ajoutons-y des formes assez communes à cette époque : *escharner* (β et γ, 709), et *oier* (γ, 1411) ; dans Traillebaston *gyser* (au vers 64) : *oier* se trouve répété plusieurs fois dans le Siège de Carlaverok (cf. 4, 20). Le nombre des rimes de ce genre n'est pas très considérable dans la Chronique de Pierre de Langtoft, citons : *enrycher* (I, 216, 12), *establer* (I, 428, 9), *obeier* (Ier Appendice, II, 386, 11). Les poèmes de la fin du siècle nous donnent plusieurs autres rimes analogues, comme *repenter* (: gabber) dans le De Conjuge non ducenda (22), *sustener* (: mer) dans la Lamentation sur la mort d'Edward Ier.

Comme précédemment, nous énumérerons ici quelques rimes douteuses : on en trouve une dans le Traillebaston, *soffrer* : *choiser* (65-66), une autre dans le Siège de Carlaverok, *meintenier* : *convenier* (52) ; et dans le poème du Prince Noir, nous relevons *oir* (: gestier) et (: escoltir) respectivement aux vers 1820 et 1647. Nous nous servirons de ces rimes dans notre seconde partie.

Les exemples assurés du passage de *ir* à *er* sont donc nombreux, mais ne peuvent se comparer pour le nombre à ceux qui ne le sont pas, c'est-à-dire à ceux que nous trouvons à l'intérieur des vers et dans les œuvres en prose. Ces derniers ont leur importance et leur valeur car ils appartiennent pour la plupart au XIVe siècle et la différence que nous observons encore sur ce point entre la langue des auteurs et celle des scribes a sa signification : c'est pourquoi nous espérons qu'on nous pardonnera si nous ajoutons encore quelques exemples de ce genre. Entre les années 1320 et 1340, la Chronique de Londres nous montre les formes suivantes : *asailer*, *asenter*, *coverer*, *establer*, *giser*, *maintener*, *oier*, *rejoier*, *seiser*, *socurer* (respectivement aux pages

77, 57, 52, 68, 73, 49, 57, 41, 82). Le roman de Foulques Fitz Warin nous montre *fouer*, *overer*, *plaiser* (124, 1066, 1326). Enfin les Contes de Nicole Bozon et les Chroniques de Nicolas Trivet nous en ont fourni un nombre considérable ; voici, pour le premier de ces ouvrages, la liste que nous avons dressée, liste qui se trouve être un peu plus complète que celle que donne M. Meyer : *choiser*, *empler*, *enfiebler*, *enmoürer*, *enricher*, *failler*, *hayer*, *joyer*, *netter*, *oyer*, *overer*, *departer*, *porrer*, *profrer*, *aqeller*, *quiller*, *regeier*, *reviler*, *sailer*, *asailer*, *resailer*, *soffrer*, *meigtener*, *sustener*, *toler*, *toller*, *vener*, *pleyser* (nom verbal). (Ces exemples se trouvent aux paragraphes suivants : 84, 54, 84, 28, 95, 99, 131, 2, 44, 29, 106, 37, 51, 42, 118, 136, 116, 118, 80, 54, 110, 127, 35, 2, 19, 5, 145, 118, 132, 88, 32.)

Dans la Chronique de Nicolas Trivet, nous rencontrons, entre autres exemples, *recoiller*, *flestrer*, *failler*, *florer*, *oyer*, *asailler*, *sofrer*, *vomer* (respectivement aux folios 2 r°, 2 r°, 5 v°, 2 r°, 48 v°, 62 v°, 5 r°, 31 v°).

Il serait bon d'essayer de donner dès maintenant une idée d'ensemble sur le passage à la forme de I des infinitifs de II dans les ouvrages littéraires. Les premiers exemples que nous ayons relevés datent de la fin du troisième quart du XIIe siècle ; à cette époque, ils sont très rares à la rime mais assez communs chez certains scribes.

Le nombre de ces formes augmente sensiblement pendant la première moitié du XIIIe siècle, et, à partir de 1275, il devient considérable. On peut cependant faire deux remarques : le nombre des rimes douteuses est relativement grand; en second lieu, ce sont les ouvrages en prose qui nous semblent donner le plus fréquemment aux infinitifs de II la désinence en *er*.

Nous ne pouvons pas songer à énumérer tous les exemples analogues que nous avons relevés en dehors de la littérature ; nous nous contenterons de marquer les grandes lignes du passage de *ir* à *er*.

Dans ces textes, la fin du XIIIe siècle nous montre un petit nombre d'exemples ; un seul verbe dans les Statutes se trouve assez constamment : le verbe *oir* (cf. 1278, I, 44). *Oyer* sera désormais très commun. On le rencontrera pour ainsi dire dans chaque Statut. Et il en est de même pour les autres classes de textes non littéraires : les Traités, les Lettres, etc., nous en donnent un nombre indéfini d'exemples.

De sorte que, à partir de la fin du XIIIe siècle, pour cet infinitif, la

terminaison régulière en *ir* devient de plus en plus rare dans les textes non littéraires. Nous avons remarqué que dans les Statutes la forme en *er* de cet infinitif est surtout commune dans une formule qui se trouve constamment répétée : « pour oyer et terminer ». (On pourra trouver cette formule aux passages suivants des Statutes : 1335, I, 272 ; 1336, I, 282 ; 1344, I, 301 ; 1350, I, 313 et 322 ; I, 1357, 452.) Cependant *oier* ne se rencontre pas uniquement dans cette formule, et par contre *oir* s'y trouve parfois employé.

Les autres recueils de textes politiques et diplomatiques nous donnent, outre le verbe *oier*, un nombre considérable d'autres formes analogues. Les exemples que nous y trouvons sont surtout, comme dans le cas qui précède, des verbes qui sont appelés à n'avoir guère par la suite que la forme en *er* pour leur infinitif. En première ligne, nous citerons *acompler* ; cette forme se lit par exemple dans les Rymer's Foedera (1294, II, 620 ; 1297, II, 770) ; dans le Liber Albus, et dans un certain nombre d'autres recueils qui donnent des textes de la même époque. *Establer* n'est guère moins commun, les Rymer's Foedera nous fourniraient encore pour cet infinitif une assez longue liste d'exemples (cf. 1283, II, 239). Citons encore, sans nous y arrêter trop longtemps et en ne prenant nos citations que dans le recueil que nous citions précédemment : *tener*, qui est déjà à cette époque très commun, surtout son composé *maintener* (1274, II, 32) ; *vener*, dont nous n'avons pas relevé un aussi grand nombre d'exemples (cf. 1297, II, 768) ; *failler* (id., ibid.) ; enfin *empler* qui n'est pas rare (cf. 1297, II, 742).

Nous avons, pour ne pas allonger notre énumération, pris les exemples ci-dessus dans le même recueil, mais nous aurions aussi bien pu les emprunter au Liber Albus ou aux recueils de Lettres.

Par conséquent, en dehors de la littérature, nous voyons tout d'abord, comme acquisitions des formes en *er* parmi les infinitifs de II, un certain nombre de verbes qui plus ou moins régulièrement abandonnent la désinence qui leur est régulière.

Ceux-ci au siècle suivant, se retrouvent constamment et deviennent plus communs, lorsqu'ils ne l'étaient pas déjà au siècle précédent, sous cette nouvelle forme que sous la forme étymologique.

Ce ne sont du reste pas les seuls verbes qui, au XIV[e] siècle, nous présentent des exemples de la même irrégularité. Ils restent toujours les plus employés et, si on peut dire, les plus réguliers, sous

la forme en *er*; mais ils ne sont pas isolés, bien au contraire, car si on voulait donner une liste complète des infinitifs de II qui subissent ce changement, c'est une liste de tous les verbes de cette conjugaison qu'il faudrait dresser; nous ne le tenterons pas. Il nous suffira de remarquer que dans les deux grands recueils qui ont servi de base à notre travail, les Statutes et les Rymer's Foedera, c'est environ à la même date qu'on trouve le maximum des formes en *er*, à partir du milieu et surtout pendant le troisième tiers du XIVe siècle; avant 1350, on trouve encore un nombre assez considérable d'infinitifs de II qui prennent la terminaison régulière; entre 1350 et 1360 pour les Statutes, 1350 et 1370 pour les Rymer's Foedera, les terminaisons en *ir* sont relativement rares; elles le deviennent de plus en plus après ces deux dates, à tel point que même dans les Statutes, elles disparaissent presque complètement; on ne trouve guère que des verbes qui semblent avoir presque définitivement passé à la première conjugaison, au moins pour le mode infinitif, comme *oier*, *acompler* et *establer*.

Parmi les verbes qui prennent le plus souvent en *er* au lieu de *ir* pendant tout le XIVe siècle, on peut citer, outre ceux que nous avons déjà vus: *seiser* qu'on trouve par exemple dans les Statutes (1363, I, 378) et *passim* dans les Rymer's Foedera; *coiller* dans les Mem. Parl., 1305 (§ 481); dans les Statutes (1er vol., 1323, 192; 1340, 297; 1357, 352); dans les Actes du Parlement d'Écosse (1333, 540), dans Rymer (1330, IV, 451). On trouve encore très communément *enjoier*, comme dans les Mem. Parl., 1305 (§ 27) et dans le premier volume des Statutes (1350, 310 et 318); dans les Early Statutes of Ireland (1320, 284); dans Rymer (1348, V, 611); citons encore rapidement dans les Statutes: *morer*, *obeier*, *garner*, *isser*, *choiser*, *soffrer*, *giser*; dans Rymer: *fower*, *giser*, *obeier*, *assenter*, *isser*, *soeffrer*, *finer*, *soeffrer* dans les Literae Cantuarienses, etc. Cette liste nous représente les verbes qu'on trouve le plus communément.

Dans les Year Books, les infinitifs en *ir* que nous rencontrons sous la forme de verbes de I sont fort communs, mais il nous est impossible de préciser les dates auxquelles les différentes formes apparaissent. Les Year Books du règne d'Edward Ier qui ont été publiés pourraient nous offrir une très longue liste: *oyer*, *tener*, *garanter*, *empler*, *arrenter*, *giser*, *fower*, mais aucun de ces exemples

n'est assuré; l'on rencontre souvent dans le même recueil les formes nouvelles à côté des formes anciennes : *garantir* est employé par exemple dans 22 Edw. I[er] ; il y est plus commun que *garanter*, et se trouve encore dans 30 Edw. I[er] (p. 29) ; *assentir* est donné par les ms. M, P, S, Y, dans 1 et 2 Edw. II, p. 159, etc. Les exemples de ces deux formes employés concurremment sont extrêmement nombreux, et nous ne pouvons guère qu'en donner une idée. Que peut-on en conclure ? Il nous semble qu'on n'a à choisir que trois hypothèses vraisemblables. Ou bien les formes en *ir* appartiennent à la date du Year Book et celles en *er* proviennent des scribes qui ont recopié plus tard les notes prises par les auditeurs; ou bien à l'époque où les premières notes furent prises la distinction entre *ir* et *er* s'était déjà effacée (que le changement soit phonétique ou analogique); ou bien ce sont les scribes dont nous possédons les cahiers qui avaient perdu le sens de cette distinction. Nous n'avons aucune raison intrinsèque pour ne pas admettre la première hypothèse, mais les conclusions assurées que nous tirons des textes politiques la rendent assez peu vraisemblable ; si nous admettons la troisième, qui nous paraît la plus naturelle, la date de la confusion est au moins 1312 (date du ms. Y) : c'est un terminus ad quem. Nous devons donc admettre que pendant le commencement du XIV[e] siècle et probablement pendant la fin du siècle précédent, pour des raisons que nous verrons plus tard (cf. seconde partie), la terminaison de l'infinitif des verbes de II, sans disparaître complètement, se confond le plus souvent dans les textes en langue légale avec celle des infinitifs de I et par la suite n'apparaît plus que rarement.

Il nous est facile maintenant de jeter un coup d'œil d'ensemble sur les faits que nous venons d'exposer. Les renseignements que nous ont fournis les différentes catégories de textes sont aussi concordants que possible, surtout si on tient compte de ce qu'il y a ordinairement de flottant dans l'anglo-français. Nous résumerons en quelques paragraphes l'histoire de ces infinitifs en anglo-français.

1. La confusion entre la terminaison en *ir* et en *er* a certainement commencé vers la fin du XII[e] siècle.

2. Elle a été telle que ce sont surtout les scribes, tels que celui du Voyage de Saint Brandan, qui nous fournissent le plus grand nombre d'exemples à cette époque: les auteurs ne nous ont donné qu'un petit nombre de cas assurés.

3. Le nombre des infinitifs de II qui prennent la terminaison en *er* devient considérable pendant le XIIIe siècle ; à partir de 1250 le nombre des formes assurées en *er* est très grand.

4. Pendant tout le siècle suivant, surtout vers 1350, dans la littérature aussi bien que dans les textes familiers, politiques, diplomatiques, légaux, les terminaisons régulières deviennent extrêmement rares pour les infinitifs de II. Il y a, à vrai dire, quelques auteurs qui font exception, mais ils sont peu nombreux.

V. *Infinitifs de IV prenant la terminaison des verbes de I.*

On observe pour les infinitifs de la quatrième conjugaison le même phénomène que celui que nous venons d'exposer pour la première et la seconde : la terminaison étymologique *re* tend à céder la place à la désinence *er*. Mais cette substitution, dont la nature peut différer de celle des changements analogues que nous avons étudiés dans les autres conjugaisons, se place en outre à une date beaucoup plus tardive. Elle n'appartient ni au XIIe ni au XIIIe siècle. Dans certains ouvrages de ce dernier siècle, nous pouvons en rencontrer quelques exemples, mais nous n'hésiterons pas à les attribuer aux scribes du siècle suivant : le premier exemple assuré que nous ayons de ce phénomène se lit dans le Manuel des Péchés de William de Waddington. Énumérons cependant quelques-uns des exemples que nous avons rencontrés dans les œuvres littéraires antérieures à ce poème. La Vie de Saint Edmund nous montre (au vers 3766) la forme *treier*, pour traire; Boeve de Haumtone évidemment nous en donne aussi quelques exemples parmi lesquels nous citerons *occier* pour occire. Mais, nous le répétons, ces formes, isolées pendant les trois premiers quarts du XIIIe siècle, doivent être laissées aux scribes de la fin du siècle et du siècle suivant.

Aucun doute n'est permis pour les formes de ce genre que nous lisons dans le Manuel des Péchés de William de Waddington et qui sont employées à la rime. Signalons d'abord un verbe de la quatrième conjugaison pour lequel la forme de la première est devenue habituelle et peut-être unique : le verbe maudire. Nous avons peut-être affaire ici à un véritable changement de conjugaison. Pour les formes de l'infinitif, nous nous contenterons de donner rapidement quelques exemples : *maudier* se trouve à la rime du vers 1848 avec amer, au vers 1882 à la rime avec doter, au vers 3577, 4490 à la rime avec custumer; cette forme est donc aussi assurée que possible.

Quelques autres verbes de IV se trouvent aussi à la rime dans le Manuel des Péchés plus rarement ; nous pouvons cependant citer *braier* (: apeser) au vers 4497. A l'intérieur du vers, surtout dans le ms. A, cette désinence est très commune, mais elle peut être attribuée aux scribes.

La Chronique de Wil. Rishanger contient un certain nombre de formes analogues comme *repeller* à la page 278, et le plus extraordinaire de ces exemples est *ester* pour être à la page 331.

Le nombre des infinitifs augmente au XIVe siècle, nous pouvons maintenant les diviser en plusieurs classes.

1. Quelques-uns de ceux qui prennent cette nouvelle forme n'ont qu'une ressemblance pour ainsi dire extérieure ou fortuite avec les verbes de I : ce sont ceux qui perdent l'*e* muet final de leur terminaison (cf. plus haut) ; la syllabe *er* qu'on leur voit n'est pas de la même nature que celle des infinitifs de la première conjugaison puisqu'elle appartient ici au thème ; pour le verbe *fer* que nous avons déjà vu, la voyelle *e* est l'équivalent de la diphtongue *ai*.

Cette remarque s'applique encore à un infinitif comme *quer*. Pierre de Langtoft ou ses scribes nous offrent un assez grand nombre de formes de ce genre : d'abord les deux exemples que nous citions tout à l'heure : *fer* (I, 64, 19 ; I, 112, 8) dont on peut rapprocher (pour montrer quelle différence il y a entre ce verbe et un infinitif de I) *fair* employé par Nicolas Trivet (au folio 29) ; et *quer* (I, 212, 4 ; II, 86, 20) ; *fer* se trouve aux §§ 49 et 80 des Contes de Nicole Bozon.

En se reportant aux exemples de chute de l'*e* muet final que nous avons déjà cités, on trouvera un assez grand nombre de verbes qui prennent ainsi accidentellement la forme des infinitifs de I.

2. Nous pouvons citer un certain nombre de cas où la ressemblance n'est pas aussi purement extérieure ; elle provient, comme nous le verrons dans la seconde partie de ce travail, d'une métathèse de la voyelle muette finale.

Par conséquent, nous devons trouver d'abord dans cette classe les verbes dont le radical est terminé par une consonne suivie d'une dentale ; les verbes de cette sorte se rencontrent à l'infinitif avec la désinence de la première conjugaison sous la plume de tous les écrivains de ce siècle ; par exemple nous lisons *abater*, *combater*, aux vers 1302, 1462 de la Destruction ; ils sont spécialement nom-

breux chez Pierre de Langtoft ; nous pouvons relever dans ses Chroniques *render* (I, 48, 11), *oynder* (II, 8, 12), *attender* (II, 254, 13), *confunder* (II, 300, 21), *ester* (I, 172, 21), pour ne citer que les plus communs. Nicole Bozon dans ses Contes peut nous fournir un grand nombre de cas semblables : *defender* (§ 5), *metter* (ibid. et § 153) ; dans la Chronique de Londres (à la date de 1340, p. 76), on trouve *espaunder*. *Pender*, *tounder* sont employés par Nicolas Trivet (respectivement aux folios 19 r° et 35 v° et *passim*).

Les verbes dont le thème est terminé par une labiale se rencontrent aussi communément au XIVe siècle sous la forme d'infinitifs en *er* ; ces verbes sont du reste nombreux, surtout ceux qui se terminent en *vre*; par exemple, on trouve dans Pierre de Langtoft *vyver* (I, 392, 12), *beyver* (I, 438, 16), *recayver* (I, 446, 13). Nous pourrions encore fournir une assez longue liste formée par les infinitifs que nous montrent les Contes de Nicole Bozon, comme *siwer* et *suiver* que nous lisons aux §§ 44 et 145, ou *romper* employé au § 129. Et il en va exactement de même de tous les auteurs de la fin de ce siècle, entre autres de Nicolas Trivet.

Nous rencontrons une métathèse de la même nature dans plusieurs verbes qui ont un thème vocalique : les exemples que ceux-ci nous fournissent sont certainement moins nombreux que ceux que nous avons énumérés jusqu'ici sans pour cela être rares. Nous avons tout d'abord relevé *teer* pour taire qu'on trouve dans les Distiques de Caton de l'Anonyme du XIVe siècle au vers 181 et, dans le même ouvrage, *creer* (pour creire) qui rime avec ottroer, au vers 113 ; dans la Chronique de Pierre de Langtoft, nous avons rencontré *reer* (raire) (I, 148, 7); dans les œuvres en prose, nous en rencontrons encore un certain nombre, comme *brayer* au § 120 des Contes de Nicole Bozon ou *creer* dans les Chroniques de Nicolas Trivet au folio 46 v°. C'est peut-être à cette classe qu'appartiennent le *maudier* et le *braier* de William de Waddington.

Les infinitifs des trois catégories que nous venons d'énumérer semblent bien avoir abandonné, à ce mode au moins, leur conjugaison, mais ici, comme dans notre première division, nous n'avons peut-être qu'une apparence. Remarquons que nous n'avons relevé qu'une seule rime (outre celles que nous donne le Manuel des Péchés, voir plus haut) qui nous montre que la condition essentielle de ce changement a été remplie : le déplacement de l'accent.

Cette rime se trouve dans la traduction des Distiques de Caton que nous citions tout à l'heure : on lit en effet, au vers 113, *creer* rimant avec ottroer. Quelle valeur faut-il attribuer à cette rime ? Nous ne pensons pas qu'elle suffise à prouver que dans tous les exemples que nous avons cités spécialement dans les thèmes à dentale et à labiale, l'accent a passé sur la syllabe étymologiquement muette ; nous ne pouvons admettre autre chose que ce fait que la métathèse, dans quelques cas et peut-être pour un certain nombre de verbes, surtout à thème vocalique, dont le verbe croire, a été suivie d'un déplacement de l'accent qui a donné réellement à ces infinitifs la forme des infinitifs de I. Nous croyons que dans la majorité des cas, et tout au moins au début, les formes que nous avons citées ne sont que des graphies de la forme correcte.

3. Les cas où le passage des infinitifs de IV à la forme des infinitifs de I est indubitable sont assez rares : nous y remarquons soit une simple addition d'une *r*, soit un changement radical dans la forme de l'infinitif régulier. Pour l'addition d'une *r*, nous pouvons citer des exemples qui ne laissent place à aucun doute sur la réalité du changement de désinence. Nous pouvons citer par exemple *courer*, dans la Chronique de Londres, à la date de 1341 (cf. p. 82); *lystrer* qu'on trouve dans les Contes de Nicole Bozon (au § 124). C'est un changement profond dans la forme du verbe que nous remarquons dans *assoiler* (formé sur le subjonctif si employé *assoille*, cf. Subjonctifs en *am*) que nous lisons dans le poème de la Destruction de Rome pour le vers 808.

Comme on le voit dans cette troisième classe, les exemples ne sont ni nombreux ni importants : ils n'ont que l'autorité d'un clerc très ignorant et celle de deux ouvrages en prose, dont les formes ont pu et dû être altérées par des scribes.

Nous pouvons maintenant résumer en quelques mots ce que nous venons de voir au sujet du passage des infinitifs de IV à la forme de I dans les œuvres littéraires.

1. Pour un grand nombre de verbes, la forme des infinitifs de I est purement extérieure ;

2. Pour ceux qui la prennent par métathèse de la voyelle muette, il est probable que ce changement a été d'abord purement graphique ; nous avons cependant un exemple (peut-être plusieurs si nous rattachons à cette classe le *mandier* et le *brayer* de William de

Waddington) montrant que la métathèse a été suivie d'un déplacement de l'accent.

3. Enfin, nous relevons encore un certain nombre d'exemples pour lesquels aucun doute ne saurait exister, mais ils sont rares, tardifs et sans autorité.

En dehors de la littérature, nous retrouvons les trois classes que nous venons d'étudier, et elles nous donnent de nombreux exemples.

Nous ne nous appesantirons pas sur la première classe ; et les exemples de chute de l'*e* final que nous avons déjà donnés suffiront pour montrer la forme que peuvent ainsi prendre certains verbes de IV.

Dans la seconde classe, nous trouvons tout d'abord tous ou à peu près tous les verbes dont le radical est terminé par une dentale précédée d'une consonne, le groupe *ndre* se présentant spécialement sous la forme *nder*. Parmi les plus fréquents, on peut citer *defender* dans les Rymer's Foedera (1308, III, 86) et dans les Literae Cantuarienses (1380, 947); dans les Statutes (1390, II, 74), etc. De même, on lit *prender* dans les Mem. Parl. 1305 (§ 199); dans les Statutes (1376, I, 398); dans les Rymer's Foedera (1384, VII, 429). On trouve encore dans les Statutes : *responder, destreynder, tounder, vender*... dans les Rymer's Foedera *descender, despender, somonder* ; *descender, despender, estender, vender* dans les Year Books. Nous ne croyons pas qu'il y ait un seul verbe en *ndr* qui n'apparaisse au moins une fois avec la métathèse de l'*e* muet.

Les autres verbes à dentale appuyée sont moins nombreux et moins fréquents. Citons cependant parmi les verbes dont le radical est terminé par une dentale double *abater* (Rymer, 1361, VI, 321; Statutes, 1397, II, 110); et encore dans Rymer *metter* ainsi que ses composés *remetter, prometter*, qui se trouvent très fréquemment aussi dans les Year Books.

Les verbes en *rd* sont représentés par *perder* qui se lit dans différents textes, en particulier les Statutes (1377, II, 2), par *aerder* dans Rymer (1369, VI, 626); et peut-être *arder* (id., *passim*). Il nous faut encore mentionner les verbes en *str* qui se trouvent, rarement du reste, à l'infinitif sous la forme de I : *encrester* dans Rymer (1307, II, 1043; 1362, VI, 389) ; dans le Year Book 22 Edw. Ier (321), verbe qu'on rencontre dans les Statutes sous la

forme *encrecer* (1381, II, 18); ajoutons encore *cognoister* (dans Rymer, 1390, VII, 662).

Nous pouvons arrêter là notre énumération des verbes terminés par une dentale. Le nombre des verbes avec un autre thème est relativement peu considérable ; il y a à prendre *er* quelques thèmes à labiale, comme *viver* dans les Literae Cantuarienses (1363, 909), dans les Year Books (30 Edw. I[er], 157, etc.) ; *receiver* est employé dans les Statutes (1311, I, 164; 1399, II, 117), dans les Literae Cantuarienses (1329, 281). Nous avons déjà cité pour ce verbe des exemples analogues tirés des mêmes recueils à propos du passage à *er* des infinitifs en *eir*.

Rompre, qui a le thème terminé par l'explosive labiale *p*, prend souvent à l'infinitif la forme *romper*, par exemple dans Rymer (1375, VII, 70) et les Year Books (14 Edw. III, 75).

L'on voit donc que ce sont les thèmes à dentale appuyée qui présentent le plus grand nombre de cas où l'infinitif semble prendre la forme d'un infinitif de I ; pour les autres thèmes, cette forme en *er*, sans être extraordinaire, n'est pas aussi commune. C'est aussi ce que l'on peut dire des thèmes vocaliques ; nous en trouvons quelques-uns avec la terminaison de l'infinitif de I à différentes reprises, comme *enqueer* dans les Statutes, ou encore le verbe *treer*, qui se lit dans le même recueil (1353, I, 343) ; et dans les Parliamentary Writs (1324, 287) ; on le trouve encore assez fréquemment dans les Year Books, par exemple dans 20 et 21 Edw. I[er] (p. 39). D'autres verbes à thème vocalique se trouvent plus rarement sous cette forme, par exemple *faier* pour faire dans Rymer (1385, VII, 467) ; *satisfier* dans le même recueil (1380, VII, 244).

Nous ne trouvons que très peu de verbes dans la troisième catégorie (addition d'une *r*) ; on peut citer : dans les Statutes *summoner* pour somondre (cf. *somonder*, supra), 1397, II, 101 ; somoner est commun dans les Year Books (cf. par exemple Edw. I[er], 211). On trouve encore *socurer* dans les Parl. Writs (1322, II[e] Appendice, 202) ; *encourer* dans Rymer's Foedera (1360, VI, 260). *Requerer* se trouve dans la plupart de nos textes ; les Statutes, le Liber Custumarum, les Literae Cantuarienses ; surtout les Year Books et les Rymer's Foedera l'emploient constamment. Remarquons, à propos de cette dernière forme, une expression qui est répétée très fréquemment dans Rymer : « de *requer* et faire *requerer* ». Il est rare

de trouver dans cette formule les deux infinitifs avec la même forme, encore plus rare de trouver l'infinitif de I en premier lieu; faut-il y voir un souci de style chez le scribe ou l'écrivain qui aurait voulu éviter d'entasser l'un sur l'autre trois infinitifs en *re* ? C'est possible, mais peu vraisemblable ; cependant aucune autre explication ne nous semble admissible.

Citons encore deux infinitifs que nous avons rencontrés fréquemment dans un grand nombre de textes : *toller* et *repeller* ; le premier se lit dans les Documents Inédits (1310, 58), dans les Statutes (1322, I, 188) et communément dans les Year Books (cf. 14 Edw. III, p. 41, 105 et *passim*); on rencontre le second dans les Statutes (1321, I, 183 ; 1362, I, 375 ; 1350, I, 322 ; 1353, I, 337).

Tous ces exemples et plusieurs autres du passage de IV à I se trouvent dans les Year Books, par exemple *conystrer* (22 Edw. Ier, 317, 333, etc.) ; *ardrer* (ibid., 509, etc.) ; *destreiner* (33, et 35 Edw. Ier, 483) et beaucoup d'autres.

Faut-il considérer que, dans tous les exemples précédents des textes non littéraires, nous avons le passage réel de l'infinitif de IV à la forme de l'infinitif de I ? Nous ne le croyons pas. Il faut mettre hors de cause les infinitifs de la troisième catégorie ; ceux-là sont bien devenus des infinitifs de I. Il faut aussi leur ajouter certains autres, comme *satisfier* et peut-être tous les verbes à thème vocalique qui s'écartent sensiblement de leur forme étymologique ; les autres nous apparaissent comme des graphies curieuses de la forme régulière, dans lesquelles le déplacement de l'accent n'a pas eu lieu. Ce qui nous le prouve dans ces textes non littéraires, c'est le mélange des formes en *er* et des formes en *re*; ce mélange est constant dans tous les recueils, même dans les Statutes. On peut dire que jamais on ne rencontre la forme nouvelle sans qu'on puisse trouver, à quelques lignes ou à quelques pages d'intervalle, la forme étymologique ; s'il y avait eu déplacement de l'accent, la différence entre les deux formes aurait été trop grande pour que les scribes aient pu les employer simultanément, non pas seulement une fois, ce qui serait possible à une période de transition, mais constamment.

Les deux formes : *prender*, verbe de I, et *prendre*, infinitif de IV, sont impossibles simultanément ; on les trouve dans le même paragraphe, dans un Traité de Rymer (1384, VII, 429), de même qu'on

trouve à quelques lignes d'intervalle *accrester* et *accrestre* (id., 1362, VI, 389); *resceyver* se trouve dans les Statutes (tome II, 1390, 74), *receivre* se lit à la page suivante ; de même, les formes correctes *mettre*, *battre*, *eschere*, *aparceivre* se trouvent employées côte à côte avec les formes en *er*. Quant au mélange des deux formes *faire* et *faier* il est très fréquent partout.

De plus, s'il y avait réellement changement de conjugaison, on pourrait observer un mouvement progressif et continu ; cela n'a pas du tout lieu ; nous trouvons au contraire dans les grands recueils assez peu de changements à cet égard; le nombre de formes en *er* varie évidemment d'une année à l'autre, mais sans la moindre régularité, même générale ; il est évident que les scribes considéraient les deux formes comme équivalentes et employaient l'une ou l'autre selon leur fantaisie du moment.

b) INFINITIFS DE II.

Les infinitifs de la seconde conjugaison ne présentent pas un grand nombre de variations dans leurs formes : leur désinence est régulièrement en *ir* et cette terminaison n'est pas soumise à beaucoup de changements. Dans la langue littéraire, il n'y en a même aucun, si l'on en excepte le passage de *ir* à *er* que nous avons étudié dans les pages qui précèdent.

La seule question qui soulève l'étude des infinitifs de la seconde conjugaison est celle des acquisitions qu'ils ont faites.

I. *Acquisitions des infinitifs en* ir.

La seconde conjugaison est, après la première, celle qui attire au mode infinitif le plus grand nombre de verbes des autres conjugaisons. Les premiers verbes qui subissent cette attraction, ou pour parler plus exactement, qui semblent la subir les premiers, ce sont les verbes de I. Ceux-ci, en effet, prennent assez fréquemment un infinitif en *ir*, et c'est très tôt, dans la littérature anglo-française, que nous pouvons trouver des formes attestées de ce phénomène (cf. Stengel, Zeitschrift für neufran. Sprache und Litteratur, I, 46).

Dans le Voyage de Saint Brandan, nous trouvons en effet un exemple de ce phénomène à la rime du vers 1316 où *esperir* rime avec serir [1].

C'est, du reste, le seul exemple que nous en trouvions au XIIe siècle; pour en rencontrer un autre aussi concluant, il faut aller jusqu'à la seconde moitié du XIIIe siècle. On relève en effet à cette époque, dans The Lament of Simon of Montfort, au vers 25, la rime *demenbryr* (: pyr = pire). Dans William de Waddington, nous trouvons encore une autre rime [2] : *lessir* (: suffrir) 5555, et dans les Distiques de Caton de l'Anonyme du XIVe siècle on trouve encore *flattir* (: blaundir), vers 322. Ce phénomène est donc assez bien attesté au moins au XIIIe siècle; il est assez peu probable que les cas précédents ne soient que de mauvaises rimes, et il est plus naturel d'admettre qu'entre 1250 et 1300 certains infinitifs de I ont commencé à prendre la désinence de *ir*.

Dans les exemples que nous trouvons de temps en temps à la rime dans les poèmes du XIVe siècle, il entre un nouvel élément de doute. Les rimes que nous relevons sont presque toutes ou toutes des interrimes entre infinitifs : or, les verbes de II qui prennent à l'infinitif la terminaison de I sont beaucoup plus nombreux que ceux de I qui prennent la désinence en *ir* ; chaque fois que nous trouvons, rimant ensemble, un infinitif de I et un infinitif de II, nous sommes en droit de nous demander, quelle que soit la graphie, si c'est la désinence *er* ou la désinence *ir* que nous devons leur donner à tous les deux. Puisque les infinitifs en *er* de la seconde conjugaison sont d'autre part les plus communs, nous sommes le plus souvent en droit de croire que nous avons sous les yeux un cas du passage II à I plutôt qu'un exemple du phénomène inverse. Comme

1. Cette forme doit du reste être attribuée au scribe, et remonter seulement à 1160; le manuscrit de l'Arsenal BLF 383 donne en effet estovoir : soir (vers 1267, Zeitschrift II, 452) qui convient aussi bien pour le sens et mieux pour la mesure du vers :

Quant vient al diemance al soir,
Deci m'en vois par estovoir.

2. Pour le passage de la terminaison *ier* à la forme *ir*, on peut consulter H. Suchier, Ueber..., p. 47; et au bas de la p. 343 du deuxième volume de la Zeitschrift les quelques lignes de Koschwitz; de même la note de la page 88 au volume XXXVI de Romania, Stimming, Boeve de Haumtone, p. xxviij, etc.

exemples, nous pouvons citer déjà ici : *ensechir* qui se trouve accouplé avec foillier au vers 95 du poème l'Antecrist ; *plurir* qui rime avec sustenir au vers 54 de la Lamentation pour la Mort d'Edward Ier, *escoltir* avec la rime oier au vers 1647 du Prince Noir. *Tener* et *oier*, comme nous l'avons déjà vu, sont assez communs et on ne peut en dire autant de *plurir* et d'*escoltir*, au moins dans les œuvres littéraires (cf. cependant *plurt* à la 3e personne du singulier).

Comme nous le verrons dans notre seconde partie, ce doute a beaucoup moins d'importance qu'on serait tenté de lui attribuer tout d'abord; les deux phénomènes se ramènent à un seul, ou plutôt, proviennent de la même cause ; et comme la rime *demembryr* : *pyr* nous assure que les infinitifs de I peuvent prendre à l'occasion la terminaison *ir*, nous allons nous contenter de citer les exemples que nous avons pu relever au XIVe siècle tendant à prouver que la désinence *ir* se substitue parfois à la terminaison *er*, avec cette restriction que dans les cas de rimes entre infinitifs de I et infinitifs de II il nous est impossible d'affirmer avec quelque certitude auquel des deux phénomènes nous avons affaire.

L'Apocalypse a un exemple de ce passage de I à II à l'infinitif : *sonir* (3, 423) ; dans la Chronique de Pierre de Langtoft, nous en rencontrons plusieurs cas, mais aucun ne se trouve employé à la rime, par exemple *recoveryr* qui est assez commun (voir par exemple I, 281, 1), et *hurtir* qui est moins fréquent (II, 356, 18). Outre l'exemple que nous citions tout à l'heure, on trouve encore dans la Lamentation sur la mort d'Edward Ier, *sonir* qui rime avec teisir au vers 55, et dans le Prince Noir *jugir* (: mentir) au vers 4201, (: departir) au vers 4232 ; *contir* (: partir) au vers 4208. La rime *reneer* : *oscir* (aux vers 75-76) de l'Antecrist est extraordinaire.

Ce sont surtout les œuvres en prose qui nous fournissent le plus grand nombre d'exemples, et il est probable qu'un certain nombre des formes qui suivent sont dues aux scribes. Nous lisons dans le Dit de Hosebonderie de Walter de Henley : *overyr*, *gardyr*, *delyveryr*, *engressyr*, *baylyr* (2, 12, 16, 22, etc.) ; dans les Contes de Nicole Bozon on trouve *demorir* (§§ 3, 5, 15, 61), *donir* (§ 37) ; *pardonir* (§ 80), *gardir* (§ 135), *pledir* (§ 82).

Il faut remarquer que dans les œuvres en vers de Nicole Bozon que nous avons étudiées, ces terminaisons ne se rencontrent jamais à la rime. Dans les Chroniques de Nicolas Trivet enfin, on peut

lire *enbeverir* (au folio 6 v°) ; *guerrir* pour guerreir (au folio 54 v°), *debotir* (au même endroit).

D'autres formes en *ir* proviennent indubitablement des scribes ; citons par exemple le *pènsir* donné pour le vers 45 du Petit Plet de Chardri par le ms. V ou la laisse d'Apremont qui donne les rimes suivantes : *curecir : ardir : ennuir : conseillir : faillir : tencir.*

Ici, nous avons probablement un phénomène spécial, assez peu commun en anglo-français : le passage de *ie* à *i*.

Nous allons retrouver dans la langue diplomatique et politique les mêmes verbes de I, et quelques autres encore, avec un infinitif en *ir* ; de plus, nous aurons ici l'avantage de pouvoir déterminer avec assez de précision quels sont les verbes qui se trouvent le plus communément sous cette forme.

Le nombre des verbes de I à prendre cette désinence est ici beaucoup plus considérable que dans les œuvres littéraires. Certains verbes se montrent avec une telle régularité qu'il est impossible de douter que l'on ait affaire à un changement de conjugaison.

Parmi les verbes fréquemment employés sous cette forme, on peut citer en première ligne le verbe *recovrer* qui n'apparaît guère que sous la forme *recov(e)rir*, par exemple dans les Statutes (cf. 1275, I, 33 ; 1278, I, 50 ; 1285, I, 54 ; 1317, I, 165 ; 1340, I, 287 ; 1379, II, 12). Les Rymer's Foedera nous donnent aussi un assez grand nombre de cas où ce verbe prend la désinence des infinitifs de II (cf. par exemple 1327, IV, 245 et *passim*). Nous pourrions citer encore dans certains Year Books plusieurs exemples de cette forme (comme dans 21 Edward Ier, 183). De même, *overir* pour ouvrer est aussi fort commun ; on le trouve dans les Parliamentary Writs (1305, I, 262) et dans un fort grand nombre d'autres textes.

Les formes *recovrer*, *ovrer* sont très rares ; nous en avons relevé un petit nombre d'exemples dans les Statutes, comme à la date 1326 (I, 253).

Tout aussi fréquent que le premier des verbes que nous venons de citer, *tretir* se rencontre dans la plupart des recueils que nous avons étudiés ; nous pourrions tirer un très grand nombre d'exemples de cette forme des Rymer's Foedera : par exemple dans les passages suivants : 1295, II, 680 ; 1323, III, 1030 ; 1345, V, 439, 460, etc. ; dans les Literae Cantuarienses (1318, 44) ; dans les Actes du Parlement d'Écosse (1323, 80) ; mais ce qui distingue ce

verbe de *recovrir*, c'est que la forme régulière est aussi fréquente que l'infinitif avec la désinence de la seconde conjugaison ; on lit *treter* dans les Rymer's Foedera dans un grand nombre de cas, comme dans les traités de 1295. *Tornir*, comme pour le verbe précédent, est fréquent sans être la forme exclusivement employée ; les Statutes la connaissent et on la trouve à plusieurs reprises (cf. 1340, I, 285, 287, 289 ; 1382, 24 ; 1388, II, 56), et il en va de même dans la langue légale (21 Edward Ier, 279). Comme on le voit, elle se montre plus tardivement dans les Statutes que les deux verbes dont nous venons de citer des exemples ; et au commencement de la première moitié du XIVe siècle, elle est encore assez rare ; elle est de plus en plus employée à partir de 1350. Le premier exemple de *turnir* que nous trouvions dans Rymer est à peine plus ancien, 1330 (IV, 451), et les progrès de cette forme sont certainement moins marqués que dans les Statutes ; on en trouve des exemples en 1338, 1357, 1364 et un plus grand nombre encore en 1378. Les Literae Cantuarienses nous donnent des exemples de ce verbe sous cette forme à partir de 1326 (p. 189), et les exemples deviennent assez communs par la suite. Les trois verbes précédents sont ceux qui nous ont donné le plus grand nombre de cas du passage de *ir* à *er*, absolument en même temps que relativement aux formes régulières ; d'autres, moins employés, se trouvent cependant dans un certain nombre de recueils : *performir*, *gardir*, *demorir*, *governir*. On trouve ces quatre verbes dans les Statutes et dans Rymer ; de plus un ou plusieurs sont employés dans les Parliamentary Writs, les Mem. Parl. 1305 ; dans les Literae Cantuarienses, dans le Registrum Palatinum Dunelmense, dans le Liber Custumarum, dans le Blacke Booke of the Admiralty.

Citons maintenant plus rapidement quelques verbes moins communs sous cette forme ; les exemples que nous avons relevés dans les Statutes, Rymer, les Literae Cantuarienses nous fourniront une liste à peu près complète de ces verbes dans la langue politique et familière et légale. Les Statutes nous donnent : *averir*, *envoir*, *ordenir*, *repeirir*, *restituir*, *tuir* ; les Rymer's Foedera : *alir*, *donir*, *enterinir*, *lessir*, *levir*, *menir*, *pair*, *pensir* ; les Literae Cantuarienses : *deliverir*, *destourbir*, *grevir*, *parlir*, *passir*, *usir* ; dans les Year Books nous avons relevé : *pledyr*, *averrir*, *mostrir*. Au point de vue

des dates, sauf *tretir* et *recovrir*, les exemples du passage des infinitifs de I à II sont rares au commencement du XIV[e] siècle ; ils deviennent plus communs à partir de 1330, et vraiment fréquents dans la seconde moitié du siècle.

II. *Verbes de III passant à II.*

Comme la plus grande partie des infinitifs en *eir* prennent la terminaison *er*, il est naturel qu'il n'y en ait qu'un très pétit nombre à prendre la désinence de II. Le XII[e] siècle n'a pas connu ce changement, et le XIII[e] ne nous en offre pas non plus d'exemple bien assuré. Tout ce que nous trouvons à citer dans ce siècle ce sont deux exemples tirés, l'un de la Vie d'Edward le Confesseur : *cheiir* (au vers 1360), exemple que l'on peut sans hésitation attribuer au scribe ; l'autre tiré de la Chronique de Wil. Rishanger : *recevir* (à la page 333). Le plus ancien des exemples du passage d'un infinitif de III à la terminaison *ir* ne remonterait donc pas plus haut que la fin du XIII[e] siècle. Les autres exemples de la langue littéraire que nous trouvons à citer ne se rencontrent pas avant la fin du XIV[e] siècle : ils se lisent tous dans le poème du Prince Noir : *veir* (: envaïr) (326) (: alentir) (3059).

Ce sont les seuls cas que nous ayons rencontrés dans la langue littéraire ; il est inutile de faire remarquer combien ils sont peu nombreux ; et encore pour certains d'entre eux, on peut se demander s'ils appartiennent bien à la catégorie des verbes qui nous occupent. *Cheiir* ou *recevir* ont fort bien pu arriver à la seconde conjugaison en passant par la première, car les infinitifs *cheier* et *recever*, comme nous l'avons vu, ne sont pas rares. S'il en était ainsi, il ne resterait des exemples que nous donnons que celui de *veïr* qui lui n'a pas pu passer par *ver* ; mais cet exemple unique ne saurait prouver grand'chose. C'est une forme empruntée au picard.

Les cas où l'infinitif de III prend la forme d'un infinitif de II ne sont guère plus nombreux dans les ouvrages non littéraires ; on peut toutefois citer *escheir* qui se trouve fréquemment (par exemple Statutes, 1275, I, 36 ; Rymer, 1303, II, 924) : mais faut-il lire *escheïr* ou *escheir* ? Autrement dit, y a-t-il changement de désinence ou disparition de la muette en hiatus ? Rien ne peut nous le faire

savoir, mais il y a de grandes chances pour que ce soit plutôt le second phénomème qui se soit produit.

Nous trouvons du reste dans ces mêmes textes des exemples plus probants, quoique en petit nombre ; un seul se trouve dans les Statutes : *asavir* (1275, I, 27) ; on peut y ajouter les deux exemples de Rymer : *appercevir* (1325, IV, 180) et la nouvelle formation *appertir* (1324, IV, 87) pour *appareir* formée sur la troisième personne du singulier *appert* [1]. Les autres ouvrages ne nous fournissent que bien peu de nouvelles formes : *apparir* dans le Registrum Palatinum Dunelmense (1338, III, 212); et le nom verbal *pouir*, Documents Inédits (1357, 113). Comme on le voit, ces formes sont très peu nombreuses dans les textes politiques et diplomatiques ; elles sont encore plus rares dans la langue légale ; nous ne trouvons à citer que *valyr*, 21 Edv. Ier (191) ; *rescevir*, 2 et 3 Edw. II (59) et *passim*.

III. *Infinitifs de IV passant à II.*

Les infinitifs de IV se rencontrent très rarement avec la terminaison *ir* dans la langue littéraire. On ne trouve aucun exemple de ce changement au XIIe siècle, et ceux qu'on rencontre dans les siècles suivants sont toujours peu nombreux et isolés. Pour un de ces verbes, la forme de l'infinitif de II est cependant si fréquente qu'on peut à peine la considérer comme irrégulière : on trouve en effet *tolir* beaucoup plus communément que *toldre* et *toudre*. On lit déjà dans Robert de Gretham : *tollir* (: joïr) (folio 9 r°) ; dans le Roman des Romans (au vers 702) : *tolir* (: tenir) ; ce même infinitif rime encore avec haïr au vers 2418 du Prince Noir.

Si on met ce verbe à part, les infinitifs de III avec la terminaison *ir* ne se rencontrent qu'au XIVe siècle : on pourrait presque dire qu'ils ne se lisent que dans les écrivains en prose. Le seul exemple que nous ayons relevé dans un ouvrage en vers est *occyr* employé par Pierre de Langtoft à l'intérieur du vers (I, 248, 21) ; ici encore nous n'avons pas changement de conjugaison, mais chute de la voyelle finale.

Dans certains ouvrages en prose, au contraire, ces infinitifs sont plus librement employés : dans les Contes de Nicole Bozon on

1. Faut-il lire *appertir* ou *appereir* ?

relève par exemple : *discendir* (§ 137), *suïr* (§ 44) ; dans Nicolas Trivet : *venquir* (68 v°).

On aurait pu citer dans ce dernier auteur un nombre assez considérable de formes analogues ; mais il est fort possible que celles-ci proviennent du scribe ; elles n'appartiennent donc pas au XIVe siècle, et comme telles sortent de notre sujet.

Somme toute, les quelques exemples précédents suffisent tout juste à montrer que ce phénomène n'était pas inconnu à la langue littéraire anglo-française, mais qu'il y est resté très rare.

Dans la langue politique et diplomatique il n'en est pas exactement de même, plusieurs verbes de IV se présentent avec un infinitif en *ir*. Quelques verbes prennent cette forme en perdant simplement l'*e* final de leur désinence (cf. supra).

Le plus employé, et de beaucoup, est le verbe suivre ; il prend différentes formes : *suwir* dans les Literae Cantuarienses (1303, 149) ; *seuyr* dans les Statutes (1330, I, 264) ; surtout la forme *suir*, qui se trouve à peu près partout (cf. Statutes, 1335, I, 273 ; 1346, I, 304 ; 1360, I, 366, 367. Rymer, 1300, II, 913 ; 1340, V, 164 ; 1373, VII, 23), et évidemment surtout dans les Year Books où elle se trouve pour ainsi dire à chaque page, quoique *suer* se rencontre quelquefois. D'autres verbes prennent de la même façon une forme analogue, comme *destruir* (dans les Statutes, 1344, I, 300) ; *eschuir* (id., 1353, I, 330, 332).

D'autres viennent à II en passant probablement par I : *resceivir* qui se lit dans Rymer (1360, VI, 258 ; 1363, VI, 408) ; *prendir* se lit dans la Lettre de Thomas de Turberville (1295, 42) ; *abatir* dans les Year Books, 1 et 2 Edw. II (35) (mais B et D *abatre*) ; 33 et 15 Edw. Ier (155), etc.

Ici encore, nous n'avons qu'un petit nombre de cas et ces formes restent purement exceptionnelles.

c) INFINITIFS DE III.

Les infinitifs de la troisième conjugaison ne montrent, à l'exception de ceux que nous avons signalés auparavant, que très peu de changements dans leur désinence ; il n'y a pas à s'en étonner, puisque la littérature anglo-française reste très longtemps sans posséder de désinence spéciale à cette conjugaison.

Voici cependant quelques remarques que nous suggère l'étude de ces désinences. Les derniers exemples d'infinitifs réguliers que nons trouvions dans la littérature avant que la terminaison *er* fût devenue la seule terminaison des infinitifs de III nous montrent tous la diphtongue *ei* ; nous en avons donné de nombreux exemples précédemment, qu'il nous suffise de rappeler maintenant les rimes du Saint Edmund : *saveir* (: veir), 432 ; *aveir* (: eir) 457. La seule variante qu'on puisse signaler est l'emploi de la diphtongue *ai*, par exemple *manair* dans Robert de Gretham (7 r°) ; mais la rime (: seir) montre que cette variante est purement graphique et due au scribe [1].

Oi est très rare, presque aussi rare que *ai* ; on ne trouve cette diphtongue que chez certains auteurs, comme Frère Angier, dont l'anglo-gallicisme est douteux, ou tout au moins mélangé. On peut lire dans cet auteur *recevoir* (Dialogues, 64 r° a).

Au contraire, lorsque, après une absence d'un siècle environ, la désinence régulière reparaît, c'est sous la forme de *oi* ; il suffira pour s'en convaincre de lire les exemples que nous avons déjà cités.

Il en est de même, autant que nous pouvons le voir, dans les œuvres non littéraires ; dans les grands recueils, la diphtongue *ei* ne se rencontre que dans de rares exceptions, que nous allons signaler : dans les Statutes : *veire* (1396, II, 94) ; dans le Liber Albus : *aveir* (1243, 132) ; dans les Literae Cantuarienses : *surseir* (1338, 650) ; en tout, trois infinitifs.

Il est possible, il est même certain, que notre liste est incomplète et qu'on pourrait probablement citer quelques autres exemples d'infinitifs de III en *ei* dans cette catégorie de textes ; il n'en reste pas moins vrai que cette terminaison dans la langue politique et diplomatique, de même que dans la langue littéraire de la fin du XIV[e] siècle, est très exceptionnelle. Cette considération, comme on le verra plus tard, ne manque pas d'importance [2].

1. Ajoutons que cette forme se rencontre assez fréquemment dans le fragment T[1] du Tristan de Thomas (Cf. vers 1032, 1110, 1112) ; mais le scribe paraît avoir été continental.

2. Cette simple constatation suffirait à montrer que le phénomène de l'umgekehrte Schreibung, s'il se produit quelquefois en anglo-français, ne s'est certainement pas produit dans le cas présent.

Signalons, avant d'en finir avec la forme de la désinence des infinitifs de III, certaines autres terminaisons, toutes assez peu fréquentes. Il est assez commun de trouver pour le verbe avoir et même pour savoir ce qui semble une contamination des deux formes *aver* et *avoir* : *avoer*, par exemple dans les Rymer's Foedera (1310, III, 221 ; 1324, IV, 30) ; un *i* peut même s'introduire, par exemple *avoier* toujours dans Rymer (1331, IV, 493 ; 1380, VII, 273) ; *savoyer* se lit dans les Year Books (33 et 35 Edw. I[er], 117) ; peut-être aurions-nous dû mentionner cette dernière forme avec les acquisitions des infinitifs en *er*; mais *avoer* nous semble distinctement une graphie de avoir et *avoier* ne peut provenir d'une autre forme que celle-là (cf. notre seconde partie, chap. III).

Les terminaisons sans *i* ne sont pas rares ; on trouve par exemple *savor* dans les chroniques du Monastère de Saint Alban (1310, 166) ; *resceivor* dans Rymer (1375, VII, 76) ; *avor*, Documents Inédits (1382, 237). Nous aurions volontiers négligé ces quelques formes comme des erreurs cléricales si les infinitifs en *or* n'étaient pas connus par ailleurs en français (cf. Philipon, les Parlers du duché de Bourgogne, Romania, XLI, p. 581, §22, 3 et notre seconde partie, chap. III).

Moins commune est la diphtongue *ou* : *savour* (Rymer, 1297, II, 741).

I. *Acquisitions des infinitifs de III.*

Ces infinitifs nous fournissent encore un autre point à traiter : les acquisitions qu'ils ont faites.

Comme la désinence en *eir* était appelée à disparaître de la terminaison des infinitifs de III, il semble *a priori* peu vraisemblable que nous puissions trouver un grand nombre de nouveaux infinitifs avec cette terminaison. Il y en a cependant. Au XII[e] siècle, alors que la terminaison des infinitifs de III subsistait encore, elle a exercé son attraction sur un certain nombre d'infinitifs de I ; citons d'abord *espeleir* qui n'est pas spécial à l'anglo-français et qu'on trouve dans Gaimar (vers 293) et dans plusieurs autres auteurs ; *fableir* se trouve dans les Quatre Livres des Rois (III, 9, 7) ; *aler* rime avec veir (verum) au vers 759 du Saint Gilles et doit être attribué au scribe.

Comme on le voit, la liste des acquisitions au XIIe siècle est fort courte. Elle est beaucoup plus longue au siècle suivant. Mais elles proviennent toutes du même auteur : Frère Angier. Voici les exemples du passage de I à III que nous trouvons dans cet auteur. La Vie de Saint Grégoire nous donne *aleir* (à la rime du vers 2001) ; *proveir* (au vers 2840) ; *achiveir* (au vers 1940). Pour les Dialogues, voici les exemples cités par Timothy Cloran (p. 45). (cf. Miss Pope, op. cit., p. 39) *ameir* (: remaneir) (107, c. 28) ; *eschiveir* (: voieir) (134, c, 9) ; *esproveir* (très commun) (: saveir) (48, a, 16 ; etc.) ; *gardeir* (: aveir) (78, d, 19) ; *salveir* (: valeir) (146, c, 10); *troveir* (: aveir) (72, d, 3). Il y a de plus un petit nombre de verbes de IV à prendre cette désinence ; citons *sourdeir* (: ardeir) dans les Dialogues Saint Grégoire (107 v° b) (Miss Pope).

On pourrait considérer que les rimes que nous venons de citer ne sont pas très concluantes, puisque, comme nous l'avons vu, Frère Angier fait souvent passer à la forme en *er* les infinitifs de III, et il serait possible de considérer les rimes que nous avons comme des preuves, non pas de la terminaison en *eir* des infinitifs de I, mais comme montrant que les infinitifs de III passent à la première conjugaison. Cependant la nature des manuscrits des poèmes de Frère Angier rend une telle supposition tout à fait improbable.

Remarquons que dans cet auteur les infinitifs de III ont ordinairement la forme moderne en *oir*, tandis que les acquisitions de cette conjugaison que nous venons de citer nous montrent la diphtongue *ei*.

Nous n'avons pas relevé postérieurement à Frère Angier d'exemple assuré d'infinitif de I prenant la terminaison des verbes de III ; et il nous est presque absolument impossible d'en trouver. Rappelons en effet que lorsque nous avons étudié le passage de III à la forme de I, nous avons toujours admis qu'une rime entre deux infinitifs de ces deux conjugaisons nous montrait que l'infinitif de la troisième prenait la forme de celui de la première, et c'est vraisemblablement ce qui a eu lieu en réalité ; mais comme ce sont presque les seules rimes que nous trouvions, nous ne pouvons plus saisir les traces du passage, s'il existe, de I à III.

Il est assez probable que s'il a eu lieu ce n'a été que rarement.

Cependant dans les textes qui n'appartiennent pas à la littérature, nous en avons rencontré un certain nombre, et quoique ce phénomène ne se soit pas produit très souvent, les exemples que ces textes nous donnent ont une grande importance parce qu'ils ne sont pas limités à une courte époque ni à une catégorie d'ouvrages. Les Statutes nous en ont fourni quelques exemples; citons *essoneyr* que nous lisons en 1275 (I, 37), *tueir* (1311, I, 164).

Le premier de ces deux exemples se retrouve encore dans les Early Statutes of Ireland (1285, 86) qui nous donnent de plus *aleir* (1310, 270). Enfin à la date de 1297, les Parliamentary Writs ont encore *troveir* (I, 34). Tels sont les principaux exemples qu'on rencontre dans les textes politiques; dans Rymer, nous en avons relevé au moins trois cas : *troveir* (1259, I, 675) ; *bailleir* (1307, III, 19); le troisième cas est celui d'un verbe de II, mais il est probable qu'il est arrivé à cette forme en passant par la désinence *er* : *acompleir* (1383, VII, 411). Il en va de même pour *veneir* (Literae Cantuarienses 1358, 843). Citons encore une forme assez curieuse, qu'on lit dans les Rymer's Foedera, et totalement différente, croyons-nous, de celles que nous avons vues jusqu'ici : *survoir* (surveiller) (1373, VII, 12). Cette forme confirme ce que nous avons déjà dit de la confusion qui s'était établie entre les deux verbes veiller et voir, si voisins déjà par le sens et par la forme.

Les exemples que nous venons de citer se trouvent donc au nombre de sept, que l'on pourrait fort bien réduire à six, *acompleir* pouvant n'être qu'une erreur cléricale pour *acomplier* (cf. supra). On remarquera que ces six exemples se rencontrent à des dates variant entre 1259 et 1311, à une époque où le retour à la forme étymologique pour les infinitifs de III avait à peine commencé; ensuite, la diphtongue dans ces quelques verbes, et dans *accompleir*, si on veut en tenir compte, est *ei*, alors que dans les infinitifs qui reprennent la terminaison régulière de la troisième conjugaison, elle est, comme nous l'avons déjà vu, *oi*. Ces deux considérations suffisent pour prouver que ces infinitifs n'appartiennent qu'en apparence à la troisième conjugaison ; ici encore, la nouvelle forme n'est rien autre chose qu'une variante graphique de la forme étymologique et n'est pas identique à *oi*.

Nous n'avons pas tenu compte dans ce qui précède des textes de langue légale ; les Year Books ne nous fournissent en effet qu'un

très petit nombre d'exemples, comme *departeyr* (20 et 21 Edw. I[er], 195). Nous n'avons pas rencontré dans les Year Books de cas auquel nous puissions assigner une date approximative, mais rien non plus qui puisse aller à l'encontre de la conclusion que nous venons de tirer.

d) Infinitifs de IV.

Les infinitifs de IV ont eu à subir plus de modifications que les infinitifs de II ou de III ; mais, comme nous le verrons plus tard, ce sont surtout des modifications phoniques qui ne sont pas spéciales à ce mode, ni même au verbe ; aussi passerons-nous assez rapidement sur certaines d'entre elles.

I. *Redoublement de l'*r *de la désinence.*

Certains verbes, principalement ceux dont le thème (en latin) présente une palatale, assimilent cette consonne à l'*r* de la désinence et redoublent l'*r* à l'infinitif. Nous ne citerons ici qu'un assez petit nombre d'exemples, mais ceux que nous avons relevés sont tous anciens, ainsi ceux que nous fournissent les Psautiers : *defirre* (Oxford, 38, 15); *dirre* (Oxford et Cambridge, respectivement [illegible] 19 et [illegible] 20) ; *fairre* dans les Royal Letters Henry III (1263-70, II, 234).

Ce redoublement de l'*r* se remarque surtout au futur et nous en parlerons plus longuement lorsque nous étudierons ce temps.

II. *Acquisitions des infinitifs de IV.*

La quatrième conjugaison n'était pas appelée à faire un grand nombre d'acquisitions dans les dialectes du continent ; et en anglo-français sa fortune n'était pas destinée à être plus brillante. Nous relevons cependant dans nos différents textes, et surtout dans ceux qui appartiennent au XIV[e] siècle, plusieurs infinitifs qui se rangent à la forme de l'infinitif en *re*. Ils ne sont pas très nombreux et peuvent le plus souvent s'expliquer par l'action des lois phoniques. Nous citerons tout d'abord et dans une classe à part le verbe *conquistre* qu'on trouve employé pour conquérir dans un certain nombre

d'auteurs, par exemple dans les Chroniques de Nicolas Trivet (au folio 58 r°), et dans le poème sur le Prince Noir (au vers 684). Cet infinitif représente une véritable acquisition pour les infinitifs de IV, facile à expliquer; mais nous n'en dirons pas davantage pour le moment. Nous aurons occasion de reparler de cette forme quand nous nous occuperons du radical de l'infinitif en général.

A part ce verbe, nous rencontrons un assez grand nombre d'infinitifs qui prennent ou semblent prendre la forme des infinitifs de IV. S'il est suffisant pour appartenir à cette conjugaison d'être terminé par *re*, tous les exemples suivants ont passé à cette conjugaison. Mais la présence de l'*e* peut n'être qu'une ressemblance extérieure. Nous allons diviser en deux groupes les infinitifs que nous avons recueillis, d'après le mode de leur formation ; nous sommes persuadés que les verbes du premier groupe n'ont pas changé de conjugaison, malgré leur forme.

A. Ce groupe comprend les infinitifs terminés par *re* par suite de l'addition d'un *e* muet à leur forme ordinaire. La ressemblance avec les infinitifs de I n'est donc, pour ainsi dire, qu'extérieure et accidentelle. Ce sont principalement les verbes de I qui subissent cette addition.

Les verbes de II et de III sont eux aussi affectés de la même manière, mais à un moindre degré. Nous avons traité cette question et cité des exemples au commencement de notre étude sur l'infinitif.

B. Les verbes de I[1] ont une autre manière de prendre à l'infinitif la forme des verbes de IV : par métathèse de l'*r* de leur terminaison. Le premier exemple que nous en ayons relevé se trouve dans le Roman des Romans et doit être attribué probablement au scribe du ms. Royal 20 B XIV qui date de la fin du XIV[e] siècle : c'est *cuntre*, pour conter, au vers 91. Dans Pierre de Langtoft nous trouvons de ce changement trois exemples souvent cités : malheureusement, de ces trois passages, deux doivent être attribués au scribe du ms. A qui est un mauvais ms. ; le premier des exemples cités est *lettre* (I, 46. 11) ; mais *leetre* est la leçon d'A seulement, alors que B, le

1. Sur ce passage des infinitifs de I à la forme de IV, on peut voir, entre autres : P. Meyer, Introduction aux Contes de Nicole Bozon, lxiv ; Meyer-Lübke, Grammaire II, § 124 ; H. Suchier, Ueber die..., p. 41 ; Stimming, Boeve de Haumtone, xxix ; D. Behrens, Beiträge zur Geschichte der französischen Sprache in England, Französischen Studien V, p. 195.

meilleur des quatre mss., donne *leter* et C et D *leyter* ; le second exemple est *houstre* (I, 302, 12), mais ici encore la forme nouvelle ne se trouve que dans A alors que les autres mss. ont la forme ordinaire : B *ouhter*, C *oster*.

Le troisième exemple n'est guère meilleur, car il n'est donné que par le même ms. A, et pour cet exemple, nous n'avons pas les variantes des autres mss. : c'est *gettre* que nous lisons dans le premier volume (324, 9). Mais serait-il assuré par l'accord des manuscrits que son témoignage isolé n'aurait pas grande valeur.

Tous les autres exemples que nous avons rencontrés sont plus ou moins douteux ; ils se rencontrent dans des ouvrages du XIVe siècle, mais peuvent être attribués aux scribes. Aussi nous n'en citerons que quelques-uns ; dans le roman de Foulques Fitz-Warin, nous rencontrons encore *gittre*, que nous avons déjà cité à la page 22, et à la page 86, *luttre*. Dans les Contes de Nicole Bozon, nous en rencontrons aussi un certain nombre : ainsi *letre* § 5 et *luttre* § 21. Ce dernier exemple est particulièrement commun dans la Chronique de Nicolas Trivet (cf. 14 v°, 28 v° (deux fois), 63 r°, 69 r°). Nous n'avons jamais nous-même trouvé cette forme assurée par une rime ; mais Stengel (Description du ms. Digby 86, p. 41) en cite un cas : *boutre* à la rime.

Tels sont les exemples que nous rencontrons dans la littérature, en les attribuant tous au XIVe siècle, ce que l'exemple cité par Stengel et celui du Roman des Romans nous permettent de faire, on voit que, même à cette époque, ils ne sont pas très nombreux. Il nous faut surtout remarquer ici que tous ces verbes ont ceci de commun que leur radical est terminé par une dentale appuyée ; et ceci nous explique immédiatement le mécanisme de ce changement, il a été, avant tout, sinon uniquement, phonique, et la métathèse qu'il présente est la contrepartie de celle qui a fait passer à la forme de I les infinitifs de IV dont le thème se termine par une dentale ou une labiale. Nous croirions que le changement d'accent a précédé cette métathèse, qu'on a prononcé *jetter* avec l'accent sur l'initiale avant de prononcer *jettre* ; mais ceci n'est plus de notre ressort.

Nous trouvons plus fréquemment dans l'anglo-français non littéraire des exemples montrant le passage de certains infinitifs de I à la forme de IV. Pour la plupart ce sont des verbes dont le thème est terminé par une dentale, quelquefois une dentale simple, le plus sou-

vent appuyée ; il est plus rare de trouver avec un infinitif en *re* un verbe de I dont le thème est terminé par une labiale appuyée ou une voyelle.

Les deux verbes qui se rencontrent le plus fréquemment dans les ouvrages diplomatiques ou politiques sont : *gettre* dont nous avons relevé quelques exemples dans les œuvres littéraires, et *achatre*. Le dernier de ces deux verbes est employé dans les Statutes à partir de la date 1335 (I, 270, 2 fois) ; après cette date, on le rencontre communément, sans que la forme étymologique disparaisse ; dans les Rymer's Foedera, il est aussi fréquent ; le premier exemple que nous en ayons relevé date de 1337 et cette forme est librement mélangée à la forme étymologique.

Gettre se trouve sensiblement plus tôt puisque le plus ancien exemple que nous en trouvions se rencontre dans le Registrum Malmesburiense à la date de 1300 (p. 58). Rymer en a un autre à la date de 1337 (IV, 625 ; 1375, VII, 23). On le trouve aussi dans les Statutes (1388, II, 57), Les autres verbes terminés par une dentale qui prennent le plus souvent la forme des infinitifs de IV sont ceux dont le radical est terminé par *nd*, comme *amendre*, qui se trouve à la fois dans les Rymer's Foedera (1323, III, 1016), dans les Statutes (1357, I, 352); *demandre* dans Rymer (1383, VII, 409 ; 1389, VII, 652), dans les Statutes (1387, II, 52) ; *merchandre* dans Rymer (1394, VII, 771), dans le Year Book 22 Edw. Ier (355) où il est assez rare, dans le Year Book 16 Edw. III (23). Parmi les autres verbes terminés par une dentale, appuyée ou non, on peut citer *gardre, ajoustre, pledre, tretre,* dans Rymer (1326, IV, 233); *procedre,* dans les Statutes (1376, I, 398).

Il nous reste à citer encore *remembre* dont le thème est terminé par *mbr*, mais la métathèse de l'*e* a fait disparaitre l'*r* final du thème.

La forme la plus rare parmi toutes celles que nous avons rencontrées, c'est *paire* pour *paier* qu'on trouve deux fois dans les Rymer's Foedera (1326, IV, 231; 1358, VI, 96).

Nous n'avons pas trouvé dans les textes diplomatiques ou familiers de verbes d'une autre conjugaison que la première prenant à l'infinitif la désinence *re* ; l'exemple *providre* pour pourvoir, qu'on lit dans les Statutes (1388, II, 60), est très peu concluant.

Les exemples que nous avons cités nous montrent, non seule-

ment quels sont les verbes qui changent ainsi de conjugaison à l'infinitif, mais ils nous donnent les dates extrêmes qui marquent les limites de ce phénomène. Nous n'avons relevé qu'un exemple avant 1323, le *gettre* du Registrum Malmesburiense qui est de 1300; cela nous permet de dire que ce n'est guère qu'au commencement du second quart du XIVe siècle que certains verbes de I dans les ouvrages non littéraires commencent à montrer la métathèse et l'amuissement de leur *e* ; les cas analogues se trouvent assez souvent par la suite, surtout dans la seconde moitié du XIVe siècle, mais, ils ne sont jamais très communs, sauf pour certains verbes, tels que acheter et jeter.

Pour les dates et pour les formes, les témoignages des textes non littéraires concordent bien avec ceux que nous avons recueillis dans la littérature : ce sont les mêmes dates, les mêmes classes de verbes, même les mêmes verbes que nous rencontrons dans ces deux catégories d'ouvrages.

LE RADICAL DE L'INFINITIF

I. *Voyelle svarabhaktique.*

Les cas de svarabhakti se trouvent à la première, la deuxième et la quatrième conjugaison ; ils sont spécialement communs dans les verbes de cette dernière. sans être rares dans les deux autres. Nous nous contenterons de citer maintenant un petit nombre d'exemples suffisant à nous mener aux conclusions que nous aurons à tirer; car nous aurons à revenir sur ce sujet quand nous parlerons du futur.

Comme verbe de la première conjugaison, nous pourrons citer *overer*, que l'on trouve dans Boeve de Haumtone (au vers 2291), dans l'Apocalypse (β et γ 209), dans les Contes de Bozon (§ 51), etc., dans les Statutes, *passim*, dans les Parliamentary Writs (1305, I, 162), dans Rymer (1327, V, 245), etc.

Pour la seconde conjugaison, on peut citer *coverir* dans la Chronique de Londres (1320, 52); dans Rymer (1373, VII, 23).

Ce sont surtout les verbes de IV qui se montrent sous cette forme et nous nous trouvons en présence d'un nombre considérable d'exemples dont nous citerons seulement les principaux.

On commence à en rencontrer dès le XIIe siècle; dans bien des cas, nous les devons aux scribes; mais malgré cela, nous pouvons faire remonter assez haut la date de l'introduction de l'*e*. Car nous lisons, par exemple, dans le Psautier d'Arundel : *receivere* (30, 17, 4). C'est du reste le seul cas assuré que nous ayons à cette époque.

Ceux qu'il nous reste à voir appartiennent probablement au XIIIe siècle; les ouvrages du siècle qui précède nous en offrent bien quelques cas autres que celui du Psautier d'Arundel, mais il semble plus prudent de les attribuer aux scribes. Ainsi, on ne peut avoir de doute pour l'exemple de l'Estorie des Engleis : *escrivere* (au vers 3455), qui ne nousest donné que par R (O et L ont *escrire*) et qui rime avec lire. Il en va de même pour *sivere* dans Adgar (V R, 108), *respondere* au vers 2231 de Horn, *beivere* dans les Homélies (101).

Au XIVe siècle évidemment, les mêmes exemples et d'autres analogues se reproduisent constamment, de sorte que les verbes de IV dont le thème est terminé par dentale + *r*, ou labiale + *r*, prennent très fréquemment entre la dentale ou la labiale du thème et la désinence un *e* svarabhaktique. Ajoutons encore que vers la fin du XIVe siècle, cet *e* svarabhaktique ne s'introduit pas uniquement entre deux consonnes ; il est développé même par un *r* post-vocalique, comme dans la forme *estraiere* pour estraire, Nicolas Trivet, Chroniques (28 v°).

Il nous reste maintenant à nous demander quelle a été la valeur de cet *e*. Évidemment, dans tous les cas où il provient du scribe, nous n'avons aucune indication qui nous permette de juger de sa valeur; dans la plupart des autres cas, cet *e* reste purement graphique, c'est-à-dire qu'il ne compte pas dans la mesure du vers.

Pour un petit nombre d'exemples seulement, cet *e* est devenu syllabique ; nous en trouvons la preuve dans quelques poèmes du XIIIe siècle, par exemple *perdere* au vers 581 de la Vie d'Edward le Confesseur :

Ore au perdere, ore au cunquere.

Il en est peut-être de même de ce vers de Dermod (qui se trouve au milieu d'une tirade en vers de sept syllabes) :

U ci vivere, u murir.

On pourrait citer aussi, quoique avec moins de certitude encore, le *reprendere* des Chansons, VI, 45.

Si nous admettons que l'*e* svarabhaktique a eu cette valeur, même assez rarement, nous pouvons encore nous demander si cette valeur a entraîné en même temps un déplacement de l'accent. Nous n'avons rencontré aucune rime qui puisse nous le prouver. Nous croyons que cette question est intimement liée à celle que nous avons étudiée précédemment. Nous voyons en effet que ce sont les mêmes verbes qui prennent cet *e* svarabhaktique ou qui montrent la métathèse de l'*e* atone final. Au fond, nous n'avons même ici qu'une question : entre *rendere* et *render* la différence est minime, puisque nous avons vu qu'en anglo-français, au XIVe siècle, l'*r* final est souvent suivi d'un *e* atone épithétique. Nous avons émis des doutes sur le déplacement de l'accent pour les formes telles que *render*. De la solution qu'on donnera à cette première question dépendra celle qu'on doit donner ici ou vice versa. Nous pensons maintenant, comme tout à l'heure, que l'accent n'a pas passé sur la voyelle muette, ou que s'il l'a fait ce n'est que dans un nombre de cas tout à fait restreint et exceptionnellement ; nous trouvons un argument dans ce fait que l'*e* svarabhaktique est si rarement syllabique. Du reste, nous ne pouvons pas trancher la question sur de simples présomptions et nous ne pouvons conclure ni dans un sens ni dans un autre.

Une autre question se pose, moins importante et à laquelle il est plus facile de répondre. Si les deux formes *rendere* et *render* sont dans un rapport si étroit, on peut se demander laquelle a précédé l'autre ; il n'est pas plus invraisemblable que la première ait amené la seconde que de penser que la seconde est due à la première, puisque l'anglo-français supprime aussi bien qu'il ajoute un *e* atone après une consonne finale.

La question nous semble très claire, puisque le premier exemple d'un *e* svarabhaktique remonte au Psautier d'Arundel (1160) et que les formes en *er* ne datent que du XIVe siècle. Celles-ci doivent donc provenir des premières par suite de la chute de la voyelle muette.

Si nous passons maintenant aux textes qui n'appartiennent pas à la littérature, il nous suffira d'ajouter quelques mots. Les voyelles svarabhaktiques sont loin d'être rares ; mais comme ce sont exactement les mêmes formes et les mêmes verbes que ceux que nous venons de rencontrer dans les œuvres littéraires, nous n'en

citerons aucun exemple. Cependant il y a une question où cette catégorie de textes nous apporte quelques faits nouveaux : cette question c'est la nature même de cette voyelle svarabhaktique. Nous trouvons en effet un assez grand nombre d'exemples où cette voyelle est *i* au lieu d'*e*.

En voici quelques-uns : dans un grand nombre de textes, même les plus corrects, nous rencontrons *bevire,* comme dans les Statutes, (1309, I, 155). Faut-il lire *beiure*? Nous ne le croyons pas, à cause du nombre assez considérable d'exemples que nous avons relevés. Citons encore du reste d'autres formes qui ne nous laissent aucun doute : *respondire* se lit dans différents endroits des Rymer's Foedera (cf. 1357, VI, 10) ; *vivire* est commun dans les Year Books (1 et 2 Edw. II, 150 ; A et B donnent *vyvre*) ; *prendire* (3 Edw. III, 215). Nous pensons que ces quelques exemples doivent être rapprochés des cas où nous voyons un déplacement de l'accent. Ici, il nous semble que l'*i* a une autre valeur que la voyelle muette et doit être accentué.

L'introduction d'une voyelle svarabhaktique est un des phénomènes les plus communs en anglo-français ; c'est surtout dans les formes du verbe (infinitif et futur) qu'on peut l'observer. Pour ce qui est du mode qui nous occupe maintenant, voici les conclusions générales auxquelles nous sommes arrivés.

1° Les premiers exemples de cette voyelle peuvent se trouver pendant la seconde moitié du XII[e] siècle, mais ils ne deviennent vraiment usuels que longtemps après, pendant le XIII[e] siècle et surtout le XIV[e].

2° Les thèmes affectés par cette voyelle sont les thèmes terminés par une dentale ou une labiale plus *r* ; les autres thèmes sont rares et plus tardifs, surtout les thèmes vocaliques.

3° Il est presque certain que cette voyelle a eu dans un petit nombre de cas une valeur syllabique ; il est au moins douteux si, pour les verbes de la quatrième conjugaison, l'addition de cette voyelle a résulté d'un déplacement de l'accent.

II. *Autres modifications du thème.*

Il nous reste à exposer un certain nombre de changements subis par le thème. Encore une fois, nous ferons notre possible pour ne

pas parler de ces changements qui ne sont pas particuliers au verbe et relèvent de la phonétique générale. Il n'est pas toujours facile de faire cette distinction ; car nous verrons que plusieurs des changements que nous avons maintenant à examiner ont une origine phonique, comme du reste, pensons-nous, le plus grand nombre des modifications qui ont changé si profondément la conjugaison du verbe en anglo-français.

1. Ces changements atteignent assez rarement la consonne du radical ; cependant, on trouve quelquefois soit changement dans la dernière consonne du thème, comme dans *adrechier* qui se lit dans les Rymers's Foedera (1385, VII, 496) ; soit l'addition d'une consonne ; pour ce dernier cas, nous pourrions citer ici les exemples de redoublement de l'*r* dans les infinitifs de la quatrième conjugaison. Nous les avons déjà vus, et ils sont réguliers au point de vue phonique.

On peut trouver des exemples d'un autre genre, spécialement la présence d'un *v* à l'infinitif des verbes écrire et pooir ; *escrivre* est assez commun ; on le trouve dans le Comput, dans le corps du vers 150, ce qui permet de l'attribuer au scribe ; on le rencontre encore dans Gaimar (au vers 3455), cette fois à la rime avec lire, ce qui nous oblige encore à le mettre au compte du scribe du ms. R ; et il se rencontre encore de temps en temps dans les ouvrages littéraires, mais il n'est jamais assuré par la rime. Il est plus rare dans les recueils de textes politiques et diplomatiques ; on peut citer *transescrivre* dans les Statutes (1344, I, 301).

Povoir est beaucoup plus rare. Rymer nous en offre deux exemples dans le cinquième volume (1347, 591 ; 1348, 636). La forme étymologique est, à part ces exceptions, la seule employée.

2. Nous trouvons que la voyelle du thème peut subir à l'infinitif en anglo-français un certain nombre de modifications plus ou moins importantes et qui lui sont propres ; on peut diviser celles-ci en trois catégories : assimilation, dissimilation, synérèse.

Les deux premières montrent les changements subis par le thème sous l'influence de la voyelle de la terminaison ou de la forme qu'il a lui-même à d'autres temps.

a) Les cas d'assimilation sont rares ; nous ne trouvons dans les ouvrages littéraires, politiques et diplomatiques que *gisir*, forme assez commune qu'on trouve déjà dans le Tristan de Thomas (vers

1207) ; elle est surtout fréquente aux XIIIe et XIVe siècles ; dans la langue politique, c'est la seule forme que nous ayons relevée, comme dans les Statutes (1275, I, 26 ; 1353, I, 352 ; etc.), dans les Rymer's Foedera (1339, V, 115).

b) Les cas de dissimilation sont beaucoup plus fréquents. Ils nous montrent tous le passage à *i* d'une voyelle contretonique. On les trouve quelquefois dans les verbes à thèmes consonantiques, comme les composés de tenir, *maintiner* qui est surtout employé dans les ouvrages non littéraires. On pourrait dresser une longue liste des cas où l'on rencontre cette forme et des formes analogues, citons seulement les Statutes (1344, I, 301) ; Rymer (1274, II, 32). Les Statutes nous donnent encore *ramentiver* dans le premier volume (1340, 283). On peut à la rigueur considérer comme un cas de dissimilation ou plutôt comme le passage à *a* de la muette contretonique la forme *acater*, *achater* qui est la seule forme que la langue politique donne au thème de ce verbe, par exemple dans les Statutes (1340, I, 298) et dans Rymer (1337, IV, 757), etc.

La dissimilation atteint surtout les verbes à thème vocalique de I et de III ; c'est une façon, sinon de faire disparaître l'hiatus, au moins de l'adoucir ; on la trouve à l'infinitif des verbes *veeir*, *seeir* ; la voyelle du thème se diphtongue en *oi*, ou, plus rarement, apparaît sous la forme d'un *a*. Nous trouvons, par exemple, *voieir* dans les Dialogues Saint Grégoire (138 r° b) ; *soieir* dans la Vie de Saint Grégoire (1578) et *passim* dans les Dialogues ; *purvoier* dans le Saint Auban (1895). Nous pourrions citer de nombreuses formes semblables dans Rymer et les Statutes.

Les formes qui présentent *a* sont beaucoup moins communes et limitées à deux verbes : nous avons par exemple *saer* dans William de Waddington (944) ; *chaeir, chaer* est beaucoup moins rare ; comme on sait, ce n'est pas à proprement parler une forme anglo-française et elle se trouve fréquemment dans les textes du continent. Citons cependant quelques exemples qui se lisent dans nos auteurs : on la relève au vers 578 et *passim* dans le Roland d'Oxford ; dans la Folie Tristan aux vers 825, 829 ; dans Boeve au vers 222 (*chaier*) ; au vers 466 de la Vie de Saint Gilles et dans un grand nombre d'autres cas.

c) Mais la façon la plus commune en anglo-français de faire disparaître l'hiatus est la synérèse. On la trouve à différentes dates

pour plusieurs verbes. Le premier à la subir est le verbe *veeir*; on trouve cet infinitif sous une forme monosyllabique vers le milieu du XIIIe siècle. Le poème de Saint Auban nous en donne un exemple assuré au vers 761 :

Pur ver le gugement au queu chiet fu mené.

Postérieurement à ce poème les exemples deviennent des plus communs, et la forme régulière devient assez rare. Citons comme exemples monosyllabiques ceux qu'on trouve aux vers 1430, 2700 de Boeve de Haumtone (assez douteux); dans William de Waddington au vers 2757; au vers 476 de Dermod; dans Pierre de Langtoft (I, 348, 4; II, 196, 23) et plusieurs autres. En dehors de la littérature le premier exemple que nous connaissions se trouve dans les Rymer's Foedera, sous la date 1294 (II, 650); dans les Statutes nous n'en trouvons aucun cas avant 1303. Mais il est évident que l'*e* a pu disparaître de la prononciation longtemps avant de disparaître de l'écriture. Après cette date, la graphie *ver* est commune dans tous les recueils non littéraires.

Les exemples de l'infinitif *seeir* sous la forme monosyllabique sont beaucoup moins nombreux, et il en résulte que le premier cas de synérèse est beaucoup plus tardif pour ce verbe; nous n'en connaissons pas d'antérieur à *ser* qui se lit au vers 1245 du Manuel des Péchés de William de Waddington, ou au vers 141 de la Vie de Sainte Marguerite. *Cher* est inconnu à la langue littéraire et ne se rencontre que dans les textes légaux, par exemple dans 31 Edw. Ier, p. 475.

On peut encore trouver d'autres cas de synérèse qui ne sont pas aussi clairs que ceux que nous venons de citer; on peut par exemple considérer la forme *ennuir* que nous avons relevée dans Aspremont et citée plus haut comme provenant de la synérèse d'*ennuiier* ou à la rigueur d'*ennuiir*; la même explication s'appliquerait à *guerrir*, employé au folio 54 v° des Chroniques de Nicolas Trivet et dans les textes non littéraires.

d) Signalons maintenant un fait absolument différent et qui a une cause morphologique et non pas phonétique; il nous montrera l'influence de la troisième personne du prétérit sur l'infinitif. Cette influence n'est exercée que par les prétérits en *si*. On sait que pour les deux premières conjugaisons, il y a une grande analo-

gie entre la troisième personne du pluriel et l'infinitif présent : parlèrent, parler ; finirent, finir ; analogie qui est devenue une identité dans l'anglo-français du XIIIe et du XIVe siècle. Quant aux verbes de III, nous avons déjà vu leur infinitif prendre la forme des infinitifs de I, et nous verrons la troisième personne du pluriel de leur prétérit prendre la terminaison *erent*. Les verbes qui ont un prétérit en *si* et qui le gardent ont montré une tendance à donner à leur infinitif une forme analogue à celle de la troisième personne du pluriel de ce temps. On trouve quelquefois au XIVe siècle des infinitifs refaits sur la troisième personne du pluriel de certains prétérits en *si*. Nous avons déjà eu l'occasion de citer quelques exemples de l'infinitif *conquistre, conquestre*. Citons encore l'infinitif *maudistre* qui se lit dans les Chroniques de Nicolas Trivet au folio 5 r°. L'origine de ces différentes formes est assez évidente.

e) Nous donnerons enfin les différentes formes que peut prendre le thème de certains verbes, en particulier faire et suivre.

Le premier de ces verbes présente le plus souvent, à partir de la seconde moitié du XIIIe siècle, tantôt la diphtongue *ei*, tantôt la voyelle *e* au lieu de la diphtongue *ai*, ce qui est naturel.

Mais il y a encore, surtout en dehors des œuvres littéraires, d'autres formes qui ne s'expliquent pas aussi facilement, par exemple *fare* qui n'est pas rare (cf. Rymer, 1337, IV, 805) et aussi *feare* moins commun, mais trop fréquent, surtout dans la langue politique et légale, pour qu'on puisse le considérer comme une erreur cléricale (cf. du reste Participe passé). On le trouve dans les Parliamentary Writs (1297, I, 393) ; surtout dans les textes légaux : ainsi dans 1 et 2 Edw. II (pp. 12, 20, 56, etc.) ; 13 et 14 Edw. III (163).

Il est plus difficile d'introduire quelque ordre dans les nombreuses formes de suivre ; deux éléments de ce thème sont sujets à changement : la diphtongue *ui* et la consonne *v*. Nous n'avons trouvé dans la langue littéraire, aussi bien que dans les textes diplomatiques ou politiques, que de rares exemples où la diphtongue *ui* se trouve conservée sans modification en même temps que la consonne, quoiqu'il soit probable qu'il existe plus d'exemples que nous ne pensons d'une forme *suivre*. La diphtongue se trouve dans les formes qui ont perdu la consonne, comme *suire*, Quatre Livres des Rois (II, 2, 26), Statutes (1363, I, 379), et toutes les formes qui

en sont dérivées : *suir, suier, suer* dont nous avons déjà, en différents endroits, cité des exemples ; *siyr* (30 Edw. Ier, 85) s'y rattache aussi. La diphtongue se présente au moins une fois sous la forme *iou*, et dans l'exemple que nous avons relevé la consonne *v* est conservée : *siouvre* se trouve dans le Tristan de Thomas au vers 26 ; l'élément vocalique du thème est souvent écrit *eu*, et les exemples que nous avons conservés de cette graphie ne montrent pas la consonne : *seuyr* dans les Statutes (1330, I, 264) ; *seuer* dans les Literae Cantuarienses et les Statutes (1381, II, 21). Les formes qui montrent un *u* simple ne sont pas très nombreuses, citons *suwir* dans les Literae Cantuarienses (1303, 149).

Mais la graphie, qui, après *suire*, est la plus commune et de beaucoup, est celle qui montre un *i* simple dans le thème ; or, tous les cas où nous relevons cette forme présentent régulièrement la consonne *v* ou *w*, comme *siwere*, forme très commune dans la langue littéraire et assez commune dans la langue légale ; *siewre* qui ne diffère guère de la forme précédente et qu'on trouve par exemple dans les Statutes, dans Pierre de Langtoft (II, 19, 19) ; *sievre* qui lui est équivalente (cf. Pierre de Langtoft, I, 14, 17) ; et *passim* dans Rymer.

En résumé, on trouve les sons vocaliques suivants : *ui, iou, eu, u* qui ne sont pas ordinairement suivis de la consonne ; le son *i* qui semble l'avoir toujours [1].

1. Cf. P. Schulzke, Betontes $\bar{e}+i$ und $\check{o}+i$ in der Normannischen Mundart. Brandt, Aqua und sequi.

CHAPITRE V

LES PARTICIPES

A. — Participe présent.

Le participe présent s'est maintenu en anglo-français d'une façon remarquable ; nous ne trouverons par conséquent que peu d'observations à faire sur ce point. Nous étudierons, comme nous l'avons fait jusqu'ici, d'abord la consonne finale de la terminaison, puis la voyelle nasale.

a) *Consonne finale.*

La consonne finale de la terminaison est régulièrement *t* ; lorsque cette consonne est suivie d'une *s*, nous devons trouver *z*.

Mais deux phénomènes ont tendu à introduire dans la terminaison du participe une confusion absolue entre les deux consonnes *t* et *z* ; l'un est un phénomène phonique, la disparition de l'élément dental dans *z* ; l'autre est morphologique, la disparition de la déclinaison ; ces deux phénomènes ont eu le résultat suivant : l'*s* flexionnelle, sous la forme d'une *s* ou d'un *z*, s'est ajoutée très irrégulièrement à différents participes présents.

Nous n'avons pas à citer ici des exemples montrant la confusion des cas en anglo-français ; disons seulement qu'on trouve déjà dans les Psautiers quelques formes présentant une *s* (ou un *z*) irrégulier.

Il est plus rare de trouver comme groupe final du participe présent les deux consonnes *sz* ; nous n'en trouvons guère d'exemples que dans le Psautier d'Arundel, comme *constreinansz* (28, 5) ; *affliansz* (43, 9) ; et ce n'est probablement que le résultat d'une erreur d'un scribe ignorant.

A la fin du XIVe siècle, les œuvres littéraires nous montrent un certain nombre de terminaisons en *tz*[1] ; par exemple dans Nicolas Trivet. Mais cette forme est relativement rare dans la langue littéraire et ne se trouve vraiment souvent que dans les recueils politiques et diplomatiques. Les Statutes nous en fournissent un assez grand nombre de cas, à une date assez reculée ; à l'année 1275, nous lisons : *meffesauntz* (I, 26) ; les exemples deviennent plus nombreux vers le milieu du XIVe siècle ; nous en verrons un assez grand nombre lorsque nous aurons d'autres formes plus importantes ou plus rares à citer ; qu'il nous suffise maintenant de dire que ces formes sont fréquentes dans les Statutes et dans les recueils analogues et qu'il est évident qu'aucune distinction n'est faite entre cette désinence et la désinence normale. On en peut dire autant des Traités de Rymer, *tz* se trouve pendant les dernières années du XIIIe siècle et devient surtout commun au XIVe. Évidemment nous ne pouvons y voir qu'une graphie, une façon de compliquer la forme extérieure des mots, ce que les écrivains et les scribes anglo-français semblent avoir toujours recherché.

Les autres variations qui se rapportent à la consonne finale sont beaucoup plus rares, on pourrait même les considérer comme accidentelles ; nous pouvons tout d'abord noter dans un certain nombre de cas la chute de la dentale[2] ; nous n'en avons relevé aucun exemple dans la langue littéraire, quoique rien n'empêche de supposer qu'elle ait pu se produire et se soit produite ; les textes politiques et diplomatiques au contraire nous en fournissent plusieurs cas : *suffisaun* et *demoraun*s dans les Parliamentary Writs (1300, I, 341) ; dans Rymer les exemples sont communs : *tendan* (1337, IV, 805) ; *aians* et *entendans* (1353, V, 277 ; 1383, VII, 418). On peut y ajouter les exemples ou une autre consonne, *x* ou *c* est substituée à la dentale ; *aienx* se lit dans les Rymer's Foedera (1348, V, 649) ; *enjoignanc* est employé dans le même recueil (autre copie du même morceau *tz*) (1323, III, 1001) ; de même *escusaunc* dans les Letters from Northern Registers (1312, 21) ; ces derniers exemples sont à proprement parler des monstres.

1. Cf. Behrens, Beiträge, Französischen Studien V, p. 193.
2. Cf. id., ibid., p. 172.

b) *Voyelle nasale.*

Nous aurons à distinguer ici entre les graphies sous lesquelles la nasale est susceptible de se présenter et les formes qui par l'adjonction de quelque lettre, représentent une nouvelle terminaison.

1. Les graphies de la nasale.

Commençons par énoncer le fait que la graphie traditionnelle *an* se trouve à toutes les époques et dans tous les recueils.

La graphie que nous avons à signaler immédiatement après celle-ci, par ordre d'importance, est la forme *aun* ; cette forme est bien connue et a été signalée dans les premières études qu'on a faites de l'anglo-français. Il est cependant utile de s'y arrêter quelque peu et de voir l'extension réelle que cette forme a eue en anglo-français. Le premier exemple que nous puissions signaler se trouve dans les Rymer's Foedera à la date de 1268 : *fesaunt* (I, 847) ; de même, nous en rencontrons un autre exemple dans les Statutes à la date de 1275 : *meffesaunz* (I, 26) ; les exemples sont assez communs jusqu'à la fin du XIIIe siècle, surtout dans Rymer. Dans les Statutes la terminaison *an* reste plus fréquente ; par exemple dans le Statut de la ville de Londres, pour en citer un pris au hasard, mais qui compte un assez grand nombre de participes présents, les formes en *aun* restent sensiblement inférieures aux autres.

Au commencement du XIVe siècle, la nasale se trouve plus fréquemment représentée de cette manière, surtout dans les Traités de Rymer ; dans les Statutes elle reste, sinon l'exception, au moins la plus rare des deux terminaisons ; il en est de même dans les Literae Cantuarienses et de la plupart des autres recueils. Vers 1360, on peut remarquer dans presque tous les textes, même ceux de Rymer, une tendance assez marquée à revenir à la terminaison régulière ; citons en particulier les traités de 1365 et de 1380 où les participes présents étant nombreux, cette forme est relativement rare.

La langue littéraire nous montre, croyons-nous, à peu près le même état de choses ; cependant il nous faut avouer qu'il nous a

été impossible de constater que le nombre de formes en *aunt* décroît à la fin du XIVe siècle.

Ce qui nous semble le premier exemple de cette forme dans la langue littéraire se trouve dans le ms. Royal 20 B XIV des Légendes de Marie : *gueimentaunt* (: enfant) (V R 19) (fin du XIIIe ou commencement du XIVe siècle) ; cette graphie est très commune dans le ms. de Horn, dans Boeve de Haumtone et généralement dans tous les auteurs du XIVe siècle.

Les deux graphies *ant* et *aunt* sont trop irrégulièrement employées dans la langue légale pour que nous puissions avancer quoi que ce soit d'assuré : le rapport entre ces deux formes varie d'un manuscrit à l'autre ; il nous semble cependant que jusqu'au règne d'Edward II les graphies sans *u* semblent prédominer, mais cela n'a rien d'assuré.

Par conséquent, il serait dangereux de croire que, à partir d'une certaine époque, la graphie *aun* est devenue la terminaison régulière du participe présent en anglo-français. Il n'en est rien ; *an* a, à toutes les périodes, été d'un usage courant, ordinaire ; la graphie *aun* n'a été employée qu'assez tard (vers le commencement du troisième tiers du XIIIe siècle), elle n'a gagné du terrain que progressivement, et elle n'en a gagné, semble-t-il, que pour le perdre, probablement au commencement du troisième tiers ou du quatrième quart du XIVe siècle.

De toutes les autres graphies de la nasale, celle qui montre la voyelle *e* est la plus commune ; dans la langue littéraire toutefois, elle est extrêmement rare ; nous n'en avons relevé qu'un seul exemple, il se lit dans le poème de Horn ; et cet exemple unique n'a pas la moindre valeur. La langue diplomatique et familière en a un nombre plus considérable ; l'exemple le plus ancien se trouve dans les Literae Cantuarienses : *travaillent* (1335, 560). Chez Rymer, cette graphie est assez fréquente à partir de l'année 1348 : à cette date, on trouve *durentz* et *aienx* (V, 649) ; en 1360, *confientz* (VI, 211), *voullens* (VI, 277) ; en 1364, *ayens* (VI, 458) ; et quelques autres. Les Documents Inédits ont *commendent* (1360, 118, 120) ; *confientz* (1361, 134, 135). Remarquons que les textes les plus corrects, comme les Statutes, ou les Lettres de Jean de Peckham, n'en contiennent aucun exemple.

Nous pouvons probablement reléguer parmi les erreurs cléri-

cales la forme du participe présent *assignount* qui se trouve dans les Mem. Parl. 1305, § 5 ; c'est le seul exemple d'un participe en *ount* que nous ayons relevé [1].

2. Terminaison *e(i)ant*.

Les terminaisons en *eant*, *eiant*, *oiant* ne sont pas de simples graphies ayant la valeur de *ant* ; la première de ces désinences se rencontre particulièrement employée avec le verbe ester ; c'est le seul verbe qui prenne cette forme dans les œuvres littéraires, par exemple dans Boeve (2844); dans Walter de Bibblesworth (159) ; dans Robert de Gretham (23 r°), (mais *estans*, 39 v°, rare du reste) ; dans l'Apocalypse (751); (mais *estaunt*, *x* 16); dans les Contes de Nicole Bozon (§ 119). Ce même verbe se présente sous la même forme dans les textes qui n'appartiennent pas à la littérature ; nous rencontrons un grand nombre de « *esteant* » dans les Statutes (1311, I, 159 ; 1335, I, 270 ; 1340, I, 282 ; 1362, I, 373), dans les Rymer's Foedera, dans les Documents Inédits et dans les autres recueils.

Mais ce qu'il y a de plus remarquable dans la langue diplomatique et politique, c'est l'extension que cette forme a prise. Ce n'est plus seulement ester qui se rencontre avec cette terminaison, mais un certain nombre d'autres verbes. Le premier atteint est le verbe être et cela s'explique par sa ressemblance avec ester. *Esteant* pour étant se trouve très communément, par exemple dans les Statutes ; on trouve des exemples de cette forme dans le premier volume des Statutes à partir de la date 1322 (p. 187), puis en 1346 (p. 304), en 1363 (p. 384), en 1382 (vol. II, p. 23), etc. ; il en va de même dans les Early Statutes of Ireland (1325, 310). Le recueil de textes politiques qui donne le plus ancien exemple de cette forme pour le verbe être, c'est les Parliamentary Writs qui en ont un cas à l'année 1312 (2e App., p. 44).

Les exemples que donne Rymer sont un peu plus anciens, le premier datant de 1306 (II, 1022) ; on en trouve encore en 1318 (III, 722), en 1380 (VII, 238), et quelques autres ; de même dans

1. Plus exactement, c'est le seul exemple que nous connaissions directement. M. Vising, dans le Romanischen Jahresbericht (XII) signale des participes présents en *ont* dans le Lapidaire en prose publié par Mann (R F, II, p. 367) : *parlont* (367), *dormont* (368) ; cette graphie est régulièrement employée dans cet ouvrage.

les Documents Inédits, nous relevons cette forme aux endroits suivants : 1365, 170; 1382, 237. Nous avons aussi rencontré un assez grand nombre d'exemples dans les Year Books (cf. 31 Edw. Ier, 319 ; 33 et 35 Edw. III, 177, 567).

A part ester et être, il n'y a qu'un tout petit nombre de verbes qui aient un participe présent de cette forme. Nous pouvons citer occuper dans les Statutes (1399, II, 112) ; et dérober dans les Parliamentary Writs (2e vol., Appendice, 1324, 261). Dans Rymer, toucher se rencontre de temps en temps avec cette désinence (cf. par exemple 1342, V, 352 ; 1351, V, 699) ; de même venir qui apparaît dans ce même recueil sous la forme *veneant* (1316, III, 582). Citons encore demorer dans les Literae Cantuarienses (1324, 129) et regarder dans les Year Books (17 et 18 Edw. III, 135).

Eant est la forme sous laquelle se rencontre habituellement cette terminaison. Elle présente toutefois un certain nombre de variantes qui, du reste, restent toujours assez exceptionnelles. Quelquefois, comme il est naturel en anglo-français, la voyelle en hiatus prend la forme d'un *i*, comme *occupiant* dans les Statutes au passage que nous avons déjà cité, *demoriant* dans les Literae Cantuarienses (u. s.). Cette forme ne se rencontre jamais pour ester ni être; ces deux verbes montrent par contre un *i* qui s'introduit pour adoucir l'hiatus : comme *esteiant* dans Rymer (1357, VI, 29) ; cet *i* parasite forme diphtongue avec l'*e*, et cette diphtongue *ei* passe quelquefois à *oi*, comme dans *estoiant* qu'on lit dans Rymer encore (1370, VI, 660) (Voir Désinences personnelles, 2e pers. du pluriel en *iez* ; Infinitifs en *ier* ; et notre seconde partie, chap. III).

Le radical du participe présent.

Le radical du verbe peut subir un certain nombre de modifications au participe présent ; nous allons signaler celles qui se rencontrent le plus communément ; on peut les diviser en plusieurs classes :

1° Réduction de l'hiatus pour les verbes à thème vocalique.

2° Changements dans la partie vocalique du thème.

3° Radical emprunté à un autre temps ou mode.

1° Réduction de l'hiatus.

Les verbes qui ont un thème vocalique présentent un hiatus au participe présent ; par exemple, *haant*, *veant oant*.

L'hiatus subsiste dans un très grand, peut-être dans le plus grand nombre de cas ; il est parfois adouci par l'introduction d'un *i*, par exemple : *veiant*, *oiant*, *haiant*. Les exemples de ces formes sont assez nombreux, mais l'importance de ce changement est trop mince, et, d'un autre côté, l'introduction de cet *i* trop irrégulière pour que nous nous y arrêtions davantage.

Citons cependant deux formes où la réduction de l'hiatus s'est produite d'une façon différente : la voyelle qui précède la terminaison *ant* peut s'acheminer vers la consonne ou se consonantifier ; par exemple dans *ouant* (2 syllabes) qu'on trouve dans Saint Auban, 805, et *viant* dans les Statutes, 1344, I, 300.

2° Changement de la partie vocalique du thème.

L'introduction d'un *i* pour adoucir l'hiatus dans les verbes à thème vocalique a pour contrepartie la suppression de cette même voyelle dans un certain nombre de verbes dont le thème se termine par une diphtongue contenant la voyelle *i* comme second élément. Ce phénomène qui est commun dans les verbes qui suivent, se produit surtout au XIV[e] siècle, et n'est qu'une des formes de la tendance de l'anglo-français à réduire les diphtongues. Par exemple, le verbe avoir fait souvent au participe présent *eant* comme dans le Saint Edmund, où il est probablement dû au scribe ; on trouve encore cette forme dans les Statutes (1311, I, 160 et 162) et dans Rymer (1375, VII, 52 et *passim*).

Le verbe traire nous montre aussi assez communément la même réduction ; on trouve *attreant* dans les Statutes (1311, I, 168) et dans divers autres textes.

Tous les verbes en *uire* font, à partir du milieu du XIII[e] siècle, *uant* au participe présent, *conduant*, *destruant*, etc. ; mais ces formes ne peuvent guère retenir notre attention : cette réduction de *ui* à *u* est un phénomène phonique général bien connu en anglo-français.

3° Radical emprunté à un autre temps ou mode.

Le participe présent ne conserve pas toujours le radical qui lui est propre ; il arrive qu'on relève des formes qui présentent le radical du subjonctif, de l'indicatif, de l'infinitif ou des personnes à terminaison féminine.

Le radical du subjonctif, radical étymologique ou analogique, se rencontre très fréquemment au participe, cela est surtout vrai des verbes qui montrent, régulièrement ou non, une consonne mouillée comme consonne finale du thème ; la lettre mouillée se retrouve fréquemment au participe présent. Vouloir, par exemple, ne se montre jamais que sous la forme *voillant* ou les formes qui dérivent de celle-là ; on la trouve dans les premiers textes anglo-français comme dans le Psautier d'Oxford (5, 4), de Cambridge (5, 3), d'Arundel (5, 4) ; dans Jordan Fantosme (vers 541) et ainsi de suite jusqu'à la fin de la littérature anglo-française ; les textes politiques et diplomatiques nous en offrent aussi de nombreux exemples. Il y a malgré tout un certain nombre de variations à noter pour le radical de ce verbe ; mais nous pensons que ce ne sont que des variétés graphiques de la forme que nous avons citée ; nous allons en donner quelques-unes sans espérer être complets, et en prenant nos citations dans les textes non littéraires qui nous montrent une série plus suivie d'exemples.

On trouve d'abord ces cas qui présentent la diphtongue *oi* suivie de la lettre mouillée ; et ce sont les plus communs : *voill(i)ant* se trouve un peu partout : dans les Statutes (1340, I, 290), dans Rymer (1387, VII, 563), dans les Literae Cantuarienses (1324, 128). La forme du subjonctif est ici très nette ; d'autres formes semblent combiner le radical du subjonctif et celui de l'indicatif ; ce sont celles qui présentent la diphtongue *eu*. Ces formes se divisent en deux catégories suivant que la mouillure de l'*l* est apparente ou non ; par exemple, d'un côté, on trouve *veulliant*, comme dans les Statutes (1350, I, 310) ; dans les Rymer's Foedera (1361, VI, 345), pour ne citer que ces exemples ; de l'autre, on a *veullant* dans les Statutes (1350, I, 418) ; *veulans* dans Rymer (1383, VII, 418). Il est difficile sinon impossible de savoir si la mouillure a persisté dans ces deux derniers exemples, mais il semble bien qu'elle a disparu. Dans les ouvrages littéraires, la plupart des exemples, sinon tous, nous montrent les deux *l*, et la mouillure n'est pas douteuse, comme *voillant* dans le Psautier de Cambridge (5, 3) ou *voillant* dans le Saint Auban (1132). Les formes qui ne redoublent pas l'*l* peuvent être considérées comme douteuses (cf. Psautier d'Oxford, 5, 4).

Quelques autres verbes, comme valoir et douloir, semblent ne se présenter au participe présent qu'avec la mouillure.

Aillant est beaucoup plus rare ; nous le relevons dans les Statutes (1335, I, 273) : on serait tenté de considérer cet exemple unique, croyons-nous, comme un lapsus du scribe.

La question semble devoir être plus facile à traiter en ce qui concerne les verbes qui ont *n* dans le thème, comme prendre et répondre.

Dans la langue littéraire, les formes régulières se trouvent exclusivement employées pour ces deux verbes pendant tout le XIIe et le XIIIe siècle. Cependant, dans les poèmes de la dernière partie de ce siècle on trouve quelques formes avec la lettre mouillée (cf. le Manuel des Péchés de William de Waddington) ; mais elles doivent être attribuées aux scribes. Ce n'est qu'au siècle suivant qu'on en trouve en nombre tel qu'on ne peut douter qu'elles soient devenues les formes ordinaires, par exemple dans Pierre de Langtoft et dans les Proverbes de Bon Enseignement. En dehors de la littérature, nous en rencontrons surtout dans la seconde moitié du XIVe siècle ; cependant, on peut relever des exemples isolés longtemps avant cette époque. Le plus ancien, à notre connaissance, se lit dans les Statutes : *respoignant* (1285, I, 102). Dans quelques cas l'*i* subsiste, mais le *g* disparaît : *respoinant*, *preinant* (Statutes, 1399, II, 112 ; Rymer's Foedera, 1366, VI, 95). Les formes véritablement correctes sont rares ou absentes après 1350.

Tenir et venir semblent avoir toujours été réguliers dans les textes littéraires ; nous n'avons pas relevé d'exemple montrant la lettre mouillée pour ces deux verbes, quoiqu'il puisse y en avoir. Ici encore les recueils politiques et diplomatiques nous donnent un petit nombre d'exemples qui montrent l'*n* mouillée à ces verbes ; cf. Literae Cantuarienses (1380, 947) ; les Statutes (1379, II, 13 ; 1397, II, 107, etc.). Le *g* peut encore disparaître : *teinant* se trouve un certain nombre de fois dans les Rymer's Foedera (1388, VII, 585).

Il nous reste, pour épuiser ce que nous avons à dire sur ce sujet, à ajouter un mot des deux verbes pouvoir et savoir.

La forme étymologique du premier de ces verbes est *poant* et on la trouve fréquemment dans tous les textes littéraires et autres. La forme *puissant* se rencontre toutefois de bonne heure ; on peut en relever cinq exemples (contre 14 de la forme étymologique), dans le Psautier de Cambridge (131, 2) ; on la trouve encore, jouant le rôle d'un participe présent, dans quelques ouvrages du XIIIe

siècle comme dans les Set Dormans de Chardri (vers 687) ; mais cette forme, d'une façon générale, a été plutôt employée comme adjectif. Cette division des emplois est strictement observée dans les ouvrages non littéraires.

C'est une différentiation du même genre que nous pouvons observer pour savoir. La forme étymologique *savant* est commune au XIIe siècle comme participe présent, elle est par exemple fréquente dans les Psautiers ; ce n'est qu'au XIIIe siècle que cette forme est spécialement affectée à la fonction de substantif. A partir de cette époque, la forme qui montre le radical du subjonctif devient l'unique forme du participe présent ; elle date cependant de plus haut, car nous la trouvons déjà dans le Psautier d'Arundel (35, 11) (1 fois contre 5 fois *savant*). Cette distinction est fort bien observée par la suite, quoiqu'il soit possible de relever des exceptions comme le *saichant* du Saint Edmund (852), qui joue le rôle d'adjectif.

C'est le radical du subjonctif avec la diphtongue, la mouillure ou la chuintante qui a pénétré le plus au participe ; les cas qui nous montrent le radical d'un autre temps, mode ou personne sont exceptionnels.

Les formes que nous avons déjà citées : *veulans*, *apartienant*, montrent probablement l'influence de l'indicatif ; celle-ci est encore plus claire dans *avant* qu'on lit dans le Psautier de Cambridge (37, 14) et dans les Literae Cantuarienses (1357, 837), mais ces deux exemples nous semblent tout à fait isolés en anglo-français.

En résumé, le participe présent conserve fort bien la forme de sa désinence ; les variantes les plus générales que nous avons trouvé à signaler sont purement graphiques. En ce qui concerne le radical, les formes étymologiques ne sont peut-être pas aussi bien conservées ; on note ici l'influence de deux temps : celle du présent de l'indicatif, qui n'a pas été et ne pouvait pas être très forte, et celle du présent du subjonctif. Mais il faut remarquer au sujet de cette dernière que cette action ne s'est exercée que sur quelques verbes, ensuite qu'à tout prendre elle a été assez tardive.

B. — Participe passé.

Peu de temps ont été aussi employés et certainement aucun n'a eu en ancien français des formes plus variées que le participe passé.

On divise en deux grandes classes les formes que ce temps peut prendre : les faibles et les fortes. Pour chacune de ces classes, nous étudierons successivement les formes qu'ont prises les participes qui y appartiennent, puis ce que nous appelons leur extension.

I. *Participes passés faibles.*

a) *La consonne finale.*

Nous avons déjà, dans le chapitre consacré à la troisième personne du singulier, étudié la chute de la dentale finale caduque ; les pages qui vont suivre sont destinées à compléter cette étude.

1. Participes en *e*(*t*).

On peut déjà constater, dans les tout premiers textes anglo-français, que la dentale finale de ces participes ne rime jamais avec une dentale appuyée. A-t-elle encore ce son transitoire dont nous avons parlé et dont nous avons essayé de déterminer l'existence ? Cela est possible, mais difficile à montrer. En nous fondant sur les rimes des différents poèmes du commencement du XII[e] siècle, nous pouvons faire les constatations suivantes. Dans le Cumpoz, les participes passés en *e*(*t*) sont le plus souvent écrits avec cette dentale (39 fois sur 44 cas) ; et ils riment 39 fois avec d'autres mots présentant une dentale caduque (cf. par exemple *portet* (: citet) au vers 668 ; *enfundret* (: citet) au vers 37 ; *apelet* (: utilitet) au vers 831, etc.) ; et ils riment cinq fois en *e* pur ; on trouve en effet 4 participes passés rimant avec *dé* : *pose* (au vers 585), *parle* (au vers 847), *ajuste* (aux vers 935, 937) ; enfin *truve* rime avec l'ablatif latin tempore (au vers 751). Par la suite, nous voyons ces participes rimer librement avec les mots en *e* pur (qui sont peu nombreux) ; c'est ce que nous remarquons dans le Voyage de Saint Brandan par exemple.

Le Bestiaire, l'Estorie des Engleis de Gaimar, Fantosme nous montrent le même état de choses ; nous ne citerons pas les nombreux cas où ces participes riment avec des mots terminés par une dentale caduque, nous nous contenterons de donner quelques

exemples dans lesquels on les voit rimer en *e* pur. Ces rimes ne peuvent pas être très nombreuses. Citons dans le Bestiaire : *dune* (: Damede) (au vers 344) ; dans l'Estorie des Engleis : *lássé* (: pense, nom verbal) (au vers 631) ; dans Fantosme : *aünée* (: luée) (au vers 448). Ces rimes n'ont rien que de naturel à cette époque ; cependant, il y a au XIIe siècle deux rimes qui méritent d'être relevées ; l'une se trouve dans les Légendes de Marie ; un participe passé de I rime avec un mot terminé par une dentale non caduque : *acustumet* (: desuet) (VIII, 31) ; c'est le seul cas de ce genre que nous ayons relevé dans toute la littérature du XIIe siècle. La conclusion que sa présence dans Adgar nous permet de tirer, en admettant évidemment que ce ne soit pas purement une rime irrégulière, ce qui est fort possible, serait que les auteurs avaient gardé le souvenir de l'ancienne valeur de la dentale et que lorsque cela leur était utile, ils la lui rendaient pour ainsi dire temporairement.

L'autre rime a, à notre point de vue, plus d'intérêt ; elle se trouve dans Gaimar ; on lit en effet au vers 3351 dans l'Estorie des Engleis : *loet* (: Elveret) ; or, au vers 3161, ce même mot est écrit par les quatre mss. : Elvere*th* et il rime avec une autre dentale caduque (chastele*th* dans R, chastele*d* dans D, chastele*t* dans L et H), et dans l'anglais du XIIe siècle ce nom se prononçait avec un *th* doux.

Ceci tendrait à prouver que du temps de Gaimar la dentale caduque dans les terminaisons était encore sentie et se prononçait avec une valeur se rapprochant de celle du *th* doux anglais. Mais ce son en français ne pouvait être qu'un son transitoire, et après Gaimar nous ne trouvons plus de trace de la dentale pour les participes passés de I. On les rencontre encore principalement à la rime avec des mots terminés par des dentales caduques ; mais les rimes de ces participes avec les mots en *e* pur ne sont pas rares.

Il est donc évident que dès le commencement du XIIe siècle la dentale caduque des participes en *e* avait à peu près disparu ; cependant dans certains cas, et aussi tardivement que Gaimar, on lui voit attribuer une certaine valeur qui ne différait probablement guère du *th* anglais. Si cela a lieu dans Gaimar, ce son a dû se rencontrer *a fortiori* pendant les premières années du XIIe siècle (cf. Suchier, Reimpredigt, pp. XXI, XXIV).

2. Participes en *i(t)*.

Il n'y a guère de différence au point de vue de la dentale, entre les participes en *é* et les participes en *i*; pour ces derniers, la dentale a certainement disparu au commencement du XIIe siècle. Ils riment en *i* pur plus souvent encore que les participes en *e(d)* ne riment en *e* pur; cela peut du reste tenir à ce fait que les mots qui se terminent en *i* pur sont plus nombreux que ceux qui ont *e* pur comme voyelle finale. Voici quelques-unes de ces rimes en *i* pur : 'dans le Cumpoz. Nous lisons : *guarni* (: di) (vers 3148); dans le Bestiaire, *apovri* (: ami) (1014), etc.; dans Gaimar: *choisi* (: di) et plusieurs autres. Nous pourrions tirer de tous les auteurs suivants du XIIe siècle de nombreux exemples de participes en *i* rimant soit avec des dentales caduques, soit des mots en *i* pur.

On peut toutefois relever un certain nombre d'exemples de l'usage contraire, mais ils sont rares. Voici les seuls cas où nous ayons surpris un de ces participes à la rime avec une dentale appuyée ; dans Gaimar nous trouvons *norit* (: dit) (au vers 6131); *enfuit* (: transit) (au vers 4162); dans le Drame d'Adam: *traït* (: aït) (au vers 384); dans les Légendes de Marie: *ravit* (: delit) (VI 2, 296). Ces exemples, plus fréquents que les cas analogues que nous avons relevés pour les participes en *e*, n'ont pas une grande importance, surtout si l'on songe qu'ils ont pu être entraînés par l'analogie des nombreux participes forts en *it* où la dentale est appuyée.

Comme pour les participes de I, il n'est pas douteux qu'avant de disparaître tout à fait la dentale a pris pendant un temps, dont il est difficile de préciser la durée et les dates extrêmes, un son transitoire de dentale adoucie. La seule rime qui pourrait nous le faire supposer se trouve encore dans Gaimar : *saisi* (: Edelfrid), 1147.

Quoi qu'il en soit, il reste assuré que la dentale de ces participes n'a ordinairement plus sa valeur de dentale ; on trouve ces participes quelquefois à la rime avec des dentales appuyées, mais ces cas sont des exceptions entraînées probablement par les participes forts. On les rencontre encore rimant avec des mots terminés par des dentales caduques qui avaient probablement la valeur du *th* ; surtout ils riment avec des mots en *i* pur.

Déjà dans les Psautiers, il arrive que, pour conserver la dentale, on l'appuie d'un *s* : *blancist*, Psautier d'Oxford (0, 9).

3. Participes en *u*(*t*).

Pour ces participes, les rimes et conséquemment les renseignements se trouvent en beaucoup plus petit nombre que pour les participes que nous avons déjà étudiés ; certains ouvrages ne nous fournissent pas le moindre renseignement, le Cumpoz, par exemple. Les autres poèmes ne nous donnent que des indications assez contradictoires : par exemple dans le Voyage de Saint Brandan et le Bestiaire, les participes en *u* riment avec des mots qui n'ont jamais été terminés par une dentale ou qui ont une dentale caduque comme *veuthes* (: nues) au vers 497 du Brandan, *foillue* (: laitue) au vers 1575 du Bestiaire et *vencu* (: vertu) au vers 2693 du même poème.

Au contraire, Gaimar qui nous montre un nombre relativement considérable de rimes en *u*, en présente de toutes les sortes : un petit nombre de participes en *u* riment avec une dentale stable, comme dans l'exemple : *eüt* (: murut) (vers 2228) ; plus souvent ils sont accouplés avec une dentale caduque, ou avec des mots en *u* pur. Ce qui arrive le plus fréquemment dans l'Estorie des Engleis, c'est que ces participes se trouvent à la rime avec un mot anglais terminé par *th* : *avenu* (: Suth) (1587); *receü* (: Suth) (2348); *venut* (: Cnuth) (4293). Il est donc bien évident, surtout si on garde en mémoire les exemples analogues que nous avons cités à propos des participes passés en *e* et en *i*, que Gaimar lui-même, sinon les écrivains contemporains, donne fréquemment à la dentale finale des participes en *u*(*t*) la valeur de *th*. Nous ne retrouvons aucune rime après Gaimar qui puisse nous permettre de lui attribuer cette valeur ; il semble que la dentale soit définitivement tombée.

La dentale a donc complètement disparu quelque temps avant la fin du XIIe siècle.

D'après ce que nous venons de voir pour cette question, nous pouvons tirer quelques conclusions générales, qu'on pourra rapprocher de celles auxquelles nous sommes arrivés pour les terminaisons *et*, *at* de la troisième personne du singulier.

1° Dès le commencement du XIIe siècle, la dentale des participes passés faibles ne rime qu'avec les dentales caduques, les quelques rimes avec une dentale appuyée qu'on peut relever n'ont pas une grande valeur démonstrative.

2° Ces participes passés riment aussi très souvent dès la même époque avec des mots sans dentale.

3° Ces rimes avec des mots sans dentale sont plus communes pour les participes en *i* que pour les participes en *e* et plus communes pour les participes en *e* que pour les participes en *u*.

4° La dentale avait peut-être déjà pris à cette époque le son du *th* doux anglais.

5° Il est à peu près prouvé qu'elle a ce son pour les trois sortes de participes faibles dans les œuvres de Gaimar : il est donc infiniment probable qu'*a fortiori* elle l'a eu dans les écrivains qui l'ont précédé et elle a dû le conserver quelque temps.

6° Ce son ne se retrouve plus et la dentale ne laisse aucune trace, sauf de temps en temps dans l'écriture, à partir des œuvres de Fantosme, s'il est loisible de tirer une conclusion de l'absence de rime. La fin du XII[e] siècle est de toute façon la limite la plus éloignée que l'on puisse assigner à l'existence, sous quelque forme que ce soit, de la dentale finale des participes passés faibles.

1. *Tz*. — Nous avons vu qu'à la fin ou avant la fin du XII[e] siècle, la dentale avait disparu de la terminaison du participe passé ; nous la voyons reparaître à la fin du XIV[e] siècle dans la langue littéraire, et un siècle plus tôt dans les ouvrages qui n'appartiennent pas à la littérature.

Les deux premières classes de participes passés ne nous fournissent que peu d'exemples ; pour les formes faibles en *e* et en *i*, nous rencontrons cette graphie dans certains manuscrits d'ouvrages du XIV[e] siècle, par exemple dans le Selden supra 74 (Proverbes de Bon Enseignement) : *avisetz* (19, 4), *appeletz* (31, 1) ; dans les Chroniques de Nicolas Trivet : *apeletz* (46 r°).

En dehors de la langue littéraire, nous trouvons d'abord et beaucoup plus tôt des exemples dans les textes politiques, par exemple dans les Statutes : *bailletz*, écrit en 1278 (I, 44) ; *oytz* (id., ibid.), etc., etc. ; dans les Parliamentary Writs : *ametz* (1303, I, 372), etc.

Chez les auteurs littéraires, en ce qui concerne les participes passés en *u*, la consonne double *tz* se rencontre dans les mêmes conditions que pour les participes passés en *e* et en *i* ; dans les recueils non littéraires, les exemples sont sensiblement plus nombreux. Voici, par exemple, ceux que nous rencontrons dans les Statutes : *venutz* (1278, I, 44) ; *banutz* (1326, I, 251) ; *meutz* (1318, II, 172),

mieutz (1330, I, 267); dans les Parliamentary Writs: *arestutz* (1318, II, 172), *combatoutz* (1324, II, Append., 231).

Enfin pour ces trois classes de participes passés, la consonne double se rencontre très fréquemment dans les ouvragee légaux à partir de 1 et 2 Edw. II.

2. *Autres consonnes.* — Les autres consonnes sont rares; elles ne se rencontrent pas dans les ouvrages littéraires; on trouve dans la langue politique et diplomatique la consonne *x* employée en finale, comme *esleux* dans les Statutes (1351, I, 327; 1363, I, 379, trois fois); cet emploi de *x* est assez rare dans Rymer et peut s'expliquer dans chaque cas comme une erreur cléricale.

b) *Voyelle de la terminaison.*

1. Participe passé en *é*.

1. *Ie.* — Nous retrouverons, au participe passé, le même phénomène que nous avons déjà observé à la deuxième personne du pluriel du présent de l'indicatif et à l'infinitif de certains verbes de I; dans les mêmes conditions que pour cette personne et pour ce mode, certains verbes ont régulièrement au participe passé la terminaison *ié*. Nous ne voulons pas faire l'histoire complète de ces désinences, mais nous pouvons la résumer ainsi : on en trouve encore un certain nombre dans les Psautiers; sans prétendre en donner la liste complète, nous citerons seulement les verbes communs aux deux Psautiers : *drecie*, *esalciez*, *iriez*, *jugiez*, *trenchiez*, et nous renverrons aux ouvrages de Meister (p. 53) et de Fichte (p. 53). Après les Psautiers, les formes en *ié* sont de plus en plus rares dans les textes littéraires; on n'en trouve aucune au commencement du XIII[e] siècle. Elles reparaissent à la fin du XIV[e] siècle.

Les exemples que nous fournissent les textes littéraires de cette époque ne sont pas rares, quoique ceux qui sont assurés ne soient pas très nombreux; mais la lecture des manuscrits suffit à nous montrer que les scribes emploient très fréquemment la graphie par *ie*; que ce soit étymologiquement ou non, peu nous importe à présent. Nous ne voulons constater maintenant que le simple fait que les graphies en *ie* pour les participes passés de I sont nombreuses au XIV[e] siècle; citons tout d'abord les rimes (douteuses) du Siège

30

de Carlaverok : *croisillie*, *engrellie*, *entaillie* (au vers 2359) ; *chargie*, dans Pierre de Langtoft (ms. B) ; dans les Proverbes de Bon Enseignement (Old Royal 8 E XVII) nous relevons encore un autre exemple plus douteux : *portie*. On pourrait peut-être ajouter *enlumie* dans les Contes de Nicole Bozon (au § 112), certainement *grevie* au vers 1008 et *despulie* au vers 232 de la Vie de Saint Richard du même auteur.

Ces exemples sont certainement peu nombreux, mais la lecture de manuscrits anglo-français du XIVe siècle pourrait fournir assez vite une longue liste d'exemples.

En dehors de la littérature, les formes en *ie* sont plus anciennes, sinon plus communes. Le premier cas que nous en rencontrions dans cette catégorie de textes peut se lire dans les Statutes sous la date de 1297 : *denuncies* (I, 23). Désormais ce verbe va reparaître très fréquemment sous cette forme, de même que *pronuncie* et *anuncie*. Nous ne donnerons pour ces formes qu'un petit nombre de références : on peut dire d'une façon générale que le plupart des textes, à toutes les dates, en contiennent quelques exemples (cf. Statutes : 1330, I, 268 ; 1344, I, 301 ; 1376, I, 397 ; 1399, II, 119 ; Parliamentary Writs : 1299, I, 321 ; Rymer's Foedera : 1302, II, 913, etc. ; Lettres de Jean de Peckham : 1281, 159 ; Literae Cantuarienses : 1331, 392 ; Documents inédits : 1380, 217. Les Year Books en fournissent aussi de nombreux cas, citons 20 et 21 Edw. Ier, 339 ; 30 Edw. Ier, 499 ; 14 Edw. III, 127 et *passim*).

Les exemples sont donc nombreux et la liste de références ci-dessus pourra en donner une idée. Du reste, si cette forme n'est pas le seul participe passé prenant la désinence en *ie*, elle est du moins la plus régulière de celles que nous avons rencontrées. Les autres verbes que nous allons maintenant énumérer aussi rapidement qu'il nous sera possible ne prennent la désinence en *ie* qu'à l'occasion et se trouvent aussi ou plus communément avec la désinence qui présente la voyelle simple. Au contraire, nous ne nous souvenons pas d'avoir rencontré dans les textes non littéraires du XIVe siècle un seul exemple de l'un des trois participes ci-dessus sans l'*i*.

Nous ferons encore une autre observation. Nous trouverons dans notre liste des participes en *ie* un certain nombre de formes

régulières ; ce sont des participes qui reprennent la diphtongue à laquelle ils avaient droit, mais leur nombre est sensiblement inférieur à celui des participes qui nous montrent une diphtongue non étymologique.

Nous citerons tout d'abord quelques participes de la première de ces deux catégories. Nous avons rencontré assez souvent les deux participes passés *traitié* et *touchié* ; le premier se rencontre surtout dans les Rymer's Foedera (cf. 1339, V, 114 ; 1393, VI, 426; 1390, VII, 663), mais est encore employé dans d'autres recueils, comme The Acts of Parliament of Scotland (cf. 1363, 493). Le second est aussi d'un usage assez général ; les Rymer's Foedera nous en donnent de nombreux exemples (1348, V, 636), de même que les Acts que nous venons de mentionner (cf. 1363, 493). Citons encore les formes moins communes : *chargié, acrochié* que nous lisons dans les Statutes ; *empeschié, jugié, obligié* qui se lisent dans les Rymer's Foedera. Mais pour ces quelques verbes, ainsi que pour plusieurs autres qui se rencontrent sous cette forme, la désinence en *é* est loin d'être rare.

La terminaison en *ié* a cependant été étendue à un nombre assez considérable de participes passés qui n'y avaient aucun droit. Nous pouvons citer par exemple dans les Statutes : *gardié, oustié, occupié, hastié, portié* ; dans les Parliamentary Writs : *mountié, endentié, molestié* ; dans Rymer : *occupié, donnié, amié, sauvié* ; dans les Literae Cantuarienses : *endentié* ; dans le Liber Custumarum et le Liber Rubeus de Scaccario, nous rencontrons encore plus d'un exemple du même genre. D'une façon générale, nous pouvons dire, pour ne pas allonger indéfiniment notre liste, que dans tous nos textes nous relevons quelques exemples soit réguliers, soit irréguliers, de cette désinence.

Nous aurions pu citer aussi dans la première de ces deux classes le nombre assez considérable de participes passés qui ont leur thème terminé par une lettre mouillée. Ces verbes prennent régulièrement un *i* devant la terminaison ; mais en anglo-français, on trouve assez fréquemment cet *i* qui n'est peut-être qu'un élément de la graphie de la consonne ; il est assez difficile de dire si cette voyelle a une valeur propre ou si elle n'est destinée qu'à représenter la mouillure, par exemple, dans *baillié* (Statutes, 1335, I, 277), et dans *accompaignié* (Rymer, 1348, V, 636).

Au point de vue des dates, on peut remarquer que les exemples

que nous avons cités tout d'abord, ceux chez lesquels, comme *prononcié*, l'*i* est étymologique, sont les premiers qui se trouvent avec la désinence *ié* ; ils se rencontrent vers la fin du XIIIe siècle dans les textes non littéraires ; les autres cas sont un peu postérieurs ; on les lit d'abord au commencement du XIVe siècle ; mais ils ne deviennent vraiment communs qu'un peu plus tard, c'est-à-dire vers 1340.

Dans les Year Books au contraire, la plupart des exemples de la terminaison *ié* que nous avons relevés sont irréguliers, c'est-à-dire proviennent de verbes qui n'ont pas étymologiquement cet *i* à l'infinitif et au participe passé, comme *ajornié* (20 et 21 Edw. Ier, 355), *examinié* (33 et 35 Edw. Ier, 5), *terminié* (ibid., 13), *saulvié* (2 et 3 Edw. II, 87), *privié* (ibid., 100), *enportié* (11 et 12 Edw. III, 641) ; ici nous ne pouvons que très rarement arriver à fixer une date un peu précise, mais cette constatation n'ôte rien de la force des conclusions qui précèdent.

On doit faire une classe spéciale pour les participes en *ié* [1] qui proviennent des verbes en *ir* ; ils sont assez communs, et nous allons voir qu'ils correspondent exactement, comme on devait s'y attendre, aux infinitifs de II qui prennent la désinence *ier*.

Le plus commun de ces participes est *establié*, on le rencontre dans les Rymer's Foedera (cf. 1300, II, 866), dans les Statutes (1387, II, 54) ; *seisié* est aussi fort commun : les Statutes en particulier nous en offrent plus d'un exemple (comme 1311, I, 161).

Citons encore *accomplié* dans Rymer (1303, II, 925 ; 1338, V, 46) ; *punié* dans les Statutes (1311, I, 164) ; *quillié* dans le même recueil (1340, I, 296) ; *unié*, ibid. (1397, II, 100) ; dans Rymer : *bannié*, *affoiblié* (respectivement 1326, IV, 236 ; 1363, VI, 413). Nous n'avons relevé aucun exemple de ces verbes dans les Year Books.

2. *Ei*. — Dans certains dialectes du continent, la diphtongue *ei* prend régulièrement dans certains cas la place de la voyelle *e* à la tonique des participes passés de I. Cette diphtongue se rencontre aussi en anglo-français, quoique assez rarement. On trouve d'abord quelques exemples de cette terminaison *ei* au XIIe siècle. Citons

1. Pour cette question, on peut voir Stimming, Introduction de Boeve, p. 202 ; Suchier, Ueber die...., p. 47 ; Romania XXXVI, 88, note.

aporteit dans le ms. A de l'Alexis (strophe 19, premier vers), *esleveis* dans le Psautier d'Arundel (23, 7) ; Gaimar en a deux exemples : *rueiz* (au vers 770), et *leveiz* (au vers 1383). Mais les deux exemples de Gaimar sont loin d'être assurés, car le premier rime avec afolez, et pour le second les mss. D et L donnent *beneit*, qui est plus satisfaisant pour le sens. On doit donc attribuer au scribe du ms. R ces quelques formes en *ei*; ceci du reste n'a pas grande importance et ne fait que rejeter à la fin du XIIe siècle la date de ces deux dernières formes ; cette terminaison *ei* est donc sporadique à cette époque ; de plus elle est presque inconnue au siècle suivant ; nous n'en trouvons d'exemples que dans les poèmes d'Angier qui nous donnent *paiez* (: deiz, 191 b 7, cité par Timothy Cloran). Elle reparaît à la fin du XIVe siècle tout en restant assez rare dans les œuvres purement littéraires ; nous ne trouvons à citer que des exemples douteux qui nous sont donnés par quelques manuscrits du XIVe siècle, comme *engendreie, consolideie* aux vers 137-138 de la Vie de Saint Richard; *geteis*, Proverbes de Bon Enseignement (21,4) ou *enweugleis* dans Nicolas Trivet (47 v°); *espuseie* (124), *meneie* (709), *soneie* (710), etc., dans le manuscrit A de l'Ipomédon ; *estei* (511), dans le Protheselaüs.

On peut donc conclure que les participes passés de I en *ei* ont été d'un emploi fort rare dans les œuvres littéraires [1].

Cette terminaison en *ei* est aussi assez rare dans la langue politique; nous pouvons citer dans les Mem. Parl. 1305 : *paeyz* (§ 274).

Dans les textes diplomatiques, au contraire, les exemples sont très nombreux ; nous en relevons un bon nombre dans Rymer ; en voici quelques-uns par ordre chronologique : à l'année 1338, nous en trouvons deux : *traiteit* et *acordeit* (V, 55), qui sont répétés quelques lignes plus bas avec la diphtongue *ai* ; en 1363, on trouve *nomeiz* (VI, 412) ; en 1365, *ameis, constitueit, redoubteis*, etc.

Dans les Lettres de Jean de Peckham, il en est à peu près de même ; on relève *honoureie* (1281, 131) et *doneye* (1283, 423) ; dans les Documents Inédits nous trouvons *oustey* (1392, 267). Le nombre de ces formes, sauf dans les Rymer's Foedera, est en somme assez restreint, surtout si l'on considère qu'ils sont répartis sur une période de plus d'un siècle.

1. Cf. Stimming, op. cit., p. 175 ; Busch, op. cit., p. 15 et 17 ; Suchier. Voyelles toniques, § 17, p. 45 ; Mussafia, Zeitschrift für romanische Philologie III, pp. 106 et 267.

Les Year Books ne nous ont donné aucun participe passé de I affecté de cette terminaison.

3. *Ee.* — Une terminaison qui est spéciale à la fin du XIIIe siècle et au XIVe siècle et que nous avons déjà eu l'occasion d'examiner à propos de la troisième personne du singulier, de la deuxième personne du pluriel et de l'infinitif, c'est la terminaison où l'*e* est redoublé. Ici encore ce n'est pas dans la langue littéraire que nous trouvons le plus grand nombre d'exemples. Cependant, ils ne sont pas réellement rares ; on en trouve déjà deux exemples dans le Sermon en vers, Deu le Omnipotent : *privee* (78 e), *amee* (78 f). Au XIVe siècle les cas sont plus nombreux. Pierre de Langtoft nous donne *neez* (I, 18, 13) et quelques autres *passim* ; dans le poème de Bozon sur la Bounté des femmes nous en avons encore deux exemples : *porteez* (au vers 61), *neez* (au vers 62) ; Foulques Fitz-Warin en offre un très grand nombre : *renverseez* (26), *acordeez* (38), *entrebaiseez* (38) ; *armeez* (40) et peut-être quelques autres ; on peut encore citer dans la Manière de Langage : *decouseez* (384) et *aleez* au vers 1419 du ms. A de l'Ipomédon. Le scribe de la Destruction de Rome emploie très fréquemment cette désinence ; nous pouvons citer *estee* (au vers 15), *armee* (au vers 443), *embrasee* (au vers 446), *coupee* (au vers 447), etc.

Comme on le voit, le nombre de ces formes est assez restreint : l'anglo-français littéraire n'a pas été très favorable au redoublement de la voyelle au participe passé. Quelle valeur faut-il attribuer à cette terminaison ? Faut-il la considérer comme une simple graphie, ou faut-il attribuer une valeur syllabique à chacun des *e* ? Les deux exemples que nous lisons dans le Sermon en vers et ceux que nous donne Bozon, en admettant qu'ils appartiennent à l'auteur, nous montrent que ce double *e* était purement graphique car *eez* ne compte que pour une syllabe dans le vers. C'est du reste la conclusion à laquelle nous étions déjà arrivé dans nos études précédentes.

Dans les textes non littéraires, la terminaison *ee* est très commune ; mais il est toujours très difficile de savoir, étant donné une terminaison *ee*, si on a affaire à une nouvelle forme de la désinence ou si on ne se trouve en présence d'un féminin irrégulier, faute qui n'est certes pas rare dans les textes anglo-français. Les exemples que nous allons citer, aussi peu nombreux que possible pour ne pas

allonger nos listes d'exemples d'une façon démesurée, sont tous certainement des participes passés masculins. On trouve d'abord très communément un participe passé fort : *neetz*, que nous avons rencontré déjà dans les œuvres littéraires du XIVe siècle et qu'on peut lire dans les Statutes (1350, I, 310), dans Rymer (1313, III, 413 et *passim*). L'expression *nee et engendree* est assez commune dans les Year Books (1 et 2 Edw. II, 100 ; 2 et 3 Edw. II, 54, etc.).

Parmi les formes faibles, les plus anciennes qu'on rencontre se trouvent dans les Statutes : *grevee* (1275, I, 35) ; *nomeez* (ibid., p. 36) ; *livereez* (1285, I, 100) ; *sauveez* (1309, I, 156) ; *granteez* (ibid.); dans les Lettres de Jean de Peckham on a *sauveez* (1280,94) ; de même les Early Statutes of Ireland nous montrent cette terminaison à peu près à la même date : *gardee* (1285,50) ; les Parliamentary Writs nous donnent *grantee, priseez* (1282, I, 12) ; les Mem. Parl. (1305) : *troveez, agardeez, paieez* (420, App. 7). Il est donc évident que ces formes existaient et étaient d'un emploi assez fréquent dès la fin du XIIIe siècle dans la langue diplomatique et politique; et ces formes se poursuivent pendant tout le XIVe siècle, sans augmenter beaucoup mais sans montrer de diminution. Tous les verbes de I semblent pouvoir prendre cette terminaison ; nous trouvons dans nos exemples à peu près tous les thèmes possibles, consonantiques ou vocaliques. Être lui-même a souvent son participe passé sous cette forme : *estee* (cf. par exemple Literae Cantuarienses, 1331, 381 ; Rymer, 1373, VII, 5 ; 1375, VII, 75).

Par contre, aucun des nombreux verbes de II qui prennent le participe passé de I ne semble avoir pris cette désinence ; ce peut n'être qu'une coïncidence ; elle est assez curieuse. Le seul verbe, à l'exception de naître et d'être, qui n'appartenant pas à I se rencontre au participe passé avec *ee*, est *encressee* dans les Statutes (1393, II, 91), à une date très tardive, comme on le voit. Nous trouvons quelques exemples de cette forme, tous assez douteux, dans les Year Books : *alee* (2 et 3 Edw. II, 86), *oblieet* (11 et 12 Edw. III, 193), et quelques autres.

4. — Les autres voyelles au participe passé des verbes de I sont très rares ; et pour les formes qui nous restent à citer, nous ne rencontrons que des exemples isolés. Nous pouvons faire remarquer tout d'abord que, à une exception près, les textes les plus corrects, surtout les textes politiques des Statutes, des Parliamentary Writs,

etc., ne contiennent pas d'exemple d'une autre voyelle que *e*, sous l'une quelconque des formes que nous avons déjà citées. Ce n'est guère que dans les Rymer's Foedera que nous pouvons trouver les terminaisons qui vont suivre.

A. — La terminaison qui montre un *a* ne se rencontre que très rarement ; nous trouvons dans Rymer : *tratatz* (1299, II, 638) ; *inchoatz*, Statutes (1344, I, 301), et dans la littérature un exemple à la rime : *obstinat* (: prelat) au folio 103 r° a de la Petite Sume de les Set Peches morteus.

O. — Les terminaisons en *o* sont aussi rares ; nous lisons dans Rymer : *alos* (1318, III, 722) ; *amoz* et *donneos* (1320, III, 853). Elles sont trop isolées et trop extraordinaires pour que nous en tenions grand compte. Il est très improbable qu'on doive considérer ces terminaisons comme des désinences anglo-françaises.

5. *Chute de la voyelle.* — Il est assez rare que la voyelle accentuée tombe; pourtant on en trouve quelques exemples dans plus d'un recueil ; les Statutes nous donnent *port* (1390, II, 77) ; Rymer a *report* et *demaund* (1297, II, 783), *ost* (1299, II, 841); le Liber Custumarum : *doubt* (1377, 462) ; même, dans la langue légale, on trouve *est* (14 Edw. III, 19). Il faut remarquer que chacune de ces formes est terminée par une dentale et nous aurions peut-être dû classer ces participes parmi les acquisitions des participes en *tum*.

2. Participes passés en *i*.

Pour ces participes, la désinence se maintient très régulièrement aussi bien dans les œuvres littéraires que dans les textes politiques, diplomatiques, familiers, légaux. Nous ne trouvons même à signaler aucune graphie.

La seule question que soulève l'étude de ces formes est celle de la désinence en *i(y)e*.

Il semble que l'on doive au XIVe siècle reconnaître une nouvelle classe de participes passés, les participes en *ie* ou plus souvent *ye* : ils n'ont avec les participes réguliers en *ie* de commun que la forme extérieure ; ils comprennent des verbes de I et de II et un très petit nombre de verbes de IV; ils ont toujours *e* au masculin comme au féminin, et ils riment en *i*. On peut les regarder comme un croisement entre les participes de I et ceux de II.

Voici les exemples que nous avons relevés dans la langue littéraire :

Verbes de I.

Au vers 24 du vers du Siège de Carlaverok, on trouve à la rime *croisillie, engreillie, entaillie* ; mais rien ne peut nous faire savoir si ce ne sont pas des participes rimant en *ié* (cf. plus haut). Les exemples que nous offre la Chronique de Pierre de Langtoft sont moins douteux ; voici quelques-uns de ceux qui se trouvent à la rime : *marye* (I, 130, 17 ; I, 322, 1) ; *enbuschye* (I, 200, 7) ; *esparplye* (II, 280, 16) ; *oblye* (I, 172, 7 ; I, 320, 16 ; II, 34, 25). Ce dernier participe, qui semble avoir été plus employé sous cette forme que n'importe quel autre, se rencontre encore à la rime dans le poème du Prince Noir au vers 455 ; dans ce poème d'ailleurs les exemples de cette terminaison sont fréquents ; citons : *logie* (: mie) au vers 1062 ; *baissie* (: florie) au vers 2741 ; *recommencie* (: afie) au vers 4055.

Le scribe qui a recopié le poème de la Destruction de Rome a introduit dans son texte un nombre considérable de formes analogues ; citons-en quelques-unes : *poeplie*, *embracie*, *desroubie* aux vers 493, 599.

Verbes de II.

La terminaison en *i(y)e* semble plus naturelle et même très normale dans les verbes de II. Nous croyons cependant qu'il faut la distinguer de la terminaison régulière, et nous allons donner quelques exemples de participes passés qui nous semblent indubitablement masculins, sous cette forme. Nous citerons des rimes, pour être assurés de la présence de l'*e* muet. C'est encore Pierre de Langtoft qui nous fournit des exemples indiscutables ; on lit dans sa Chronique : *dormye* (I, 78, 14) ; *oye* (I, 178, 15) ; *fuye* (I, 200, 24) ; *finye* (I, 210, 13) ; *saisye* (I, 390, 4 ; I, 434, 14) ; *sevelye* (I, 434, 10) ; *establye* (II, 34, 8).

Ce dernier exemple est très commun et se rencontre encore dans le roman de Foulques Fitz-Warin (p. 24).

Outre les verbes de I et de II que nous venons de citer, on trouve encore sous cette forme un certain nombre de participes

passés en *u* ou forts, par exemple : *tenye* dans Pierre de Langtoft (I, 412, 4) et *maldye*, qui, comme nous le verrons plus tard, a fréquemment un participe passé en *i*. A différentes reprises on le rencontre à la rime sous la forme que nous venons d'écrire dans Pierre de Langtoft (I, 390, 10 ; II, 386, 10). Nous ne pouvons citer aucun participe qui dans l'anglo-français diplomatique et politique se présente à nous sous cette forme.

Il est possible qu'il y en ait plusieurs parmi les nombreux exemples que nous avons cités de participes passés prenant ou reprenant la désinence *ié*, mais nous n'avons aucun moyen de nous rendre compte de la valeur de la lettre finale ; si c'est un *e* fermé, les participes que nous avons cités appartiennent bien à la première classe, si c'est un *e* muet, ils auraient dû prendre place ici.

3. Participes passés en *u*.

La voyelle des participes passés en *u* prend, très naturellement d'ailleurs, un nombre considérable de formes. La plupart ne sont que des graphies de la voyelle *u* dont l'étude relève de la phonétique, aussi nous nous contenterons de les énumérer rapidement, en en donnant quelques exemples.

Remarquons tout d'abord que la terminaison en *u* reste à toutes les époques de la littérature (en prenant ce mot dans son sens large) la forme la plus commune ; les ouvrages littéraires, aussi bien que les recueils de textes politiques, diplomatiques, familiers, légaux, nous en offrent un nombre considérable d'exemples. Les principales graphies qui dérivent de celle-là nous montrent les voyelles ou diphtongues suivantes : *ui*, *iu*, *eu*, *ieu*, *ue*, *w*, *o*, *ou* ; il serait assez difficile d'expliquer la genèse de ces différentes formes si on s'en tenait à l'étude du participe passé ; mais cette question est plus générale, et comme telle sort du dessein de cet ouvrage.

Les formes en *ui* de la littérature sont bien connues, la plus ancienne que nous ayons relevée se trouve dans Frère Angier et elle rime en *i* : *genuiz* (: fiz) (56 d). Cette désinence d'ailleurs n'est pas extrêmement fréquente au participe passé, même en dehors de la littérature ; les Parliamentary Writs en ont quelques cas, par exemple *eslui* (1299, I, 320 ; 1325, II, 710). A partir de cette dernière date cependant cette désinence devient peut-être un peu plus

commune ; dans Rymer par exemple, elle est assez fréquemment employée au XIVe siècle (cf. 1325, IV, 137 ; 1360, VI, 162) ; mais en somme elle reste toujours assez exceptionnelle.

Eu, qui provient peut-être de la généralisation de *eü* après synérèse faite (voir cependant notre seconde partie), n'est pas rare dans les œuvres proprement littéraires vers 1350; nous en avons relevé un exemple dans les Contes de Bozon : *respondeu* (§ 89) ; *espandeu* (vers 162), *entendeu* (vers 518), *teneu* (vers 493, 494, 776), *veneu* (vers 554) dans la Vie de Saint Richard ; nous ne citons évidemment pas les formes qui ont cet *e* étymologiquement, ou qui l'ont pris alors que la diérèse se faisait encore. Les exemples de cette forme sont plus nombreux dans les textes non littéraires, par exemple dans les Statutes : *aresteu* (1285, I, 97); *esteu*, Actes du Parlement d'Écosse (1305, 119) ; *rendeu* (ibid., 1292, 446) ; *teneu*, Mem. Parl., 1305 (§ 216); *perdeu*, Jean de Peckham (1284, 526) ; les cas ne sont pas rares.

Tous les participes précédents se rencontrent dans les différents Year Books; ces recueils montrent très fréquemment cette désinence *eu* à partir des 20 et 21 Edw. Ier.

Les formes avec *i* en hiatus, *iu*, *ieu*, sont assez communes, surtout la seconde. On ne les trouve que pour ces verbes qui montrent, étymologiquement ou non, la diérèse à une époque antérieure.

Les œuvres littéraires de la fin du XIVe siècle nous en offrent plusieurs exemples : dans les Contes de Bozon, le participe passé de pestre prend la forme *pieu* (aux §§ 23, 121); Nicolas Trivet nous montre *devieu* (2 v°) ; *rescieu* (ibid.) ; *eslieuz* (25 r°), etc.

En dehors de la littérature, les formes en *ieu* sont à la fois plus anciennes et plus communes. On en trouve dans tous les recueils, par exemple *rezciu* dans les Mem. Parl., 1305 (§ 461); dans les Statutes : *mieutz* (1330, I, 267) ; *rescieu* (1362, I, 374 ; 1363, I, 379) ; *dieu*, *apercieu*. Citons encore les participes que nous trouvons dans Rymer : *scieuz* (1350, V, 207) ; *vieu* (1343, V, 357) ; *dieus* (1362, VI, 348) ; *rescieu*, *lieu*, *reslieu*. Pour ce dernier verbe, l'exemple le plus ancien se trouve dans Thomas Walsingham à la date 1310 (p. 16).

Les Year Books ont un grand nombre d'exemples de ce genre ; mais leur date reste toujours très douteuse ; on n'en trouve pas

avant le recueil 31 Edw. I[er] : *hieu* (p. 297) ; cette terminaison se rencontre dans les exemples suivants : *hieu*, que nous venons de voir (cf. aussi 33 et 35 Edw. I[er], 53 et *passim*) ; *eslieu* et *lieu* qui sont très communs (33 et 35 Edw. I[er], 109 ; 11 et 12 Edw. I[er], 21, 23, 457 ; 14 Edw. III, 209, 211, etc.) ; *vieu* (11 et 12 Edw. III, 585). Comme on le voit, tous ces verbes ont présenté à l'origine un hiatus entre le thème et la désinence. La seule exception que nous puissions signaler, c'est *issieu*, qui se trouve dans 33 Edw. I[er] (p. 303).

Les formes en *ue* sont plus difficiles à distinguer, car on ne peut toujours savoir si l'on a affaire à un féminin irrégulier ou à une désinence particulière ; voici cependant quelques exemples de cette forme ; citons d'abord *venduees* des Statutes (1380, I, 370) ; si ce n'est pas une erreur du scribe, cette forme est très probante ; *tenuez*, Mem. Parl., 1305 (§ 383) ; le féminin *detenuees* dans Rymer (1361, VI, 323) ; le masculin *duez* (id., 1373, VII, 12) ; *encruez* dans les Literae Cantuarienses (1380, 947) ; et un très grand nombre d'autres.

Les terminaisons qui présentent un *w* sont rares dans les œuvres littéraires ; on ne les trouve guère que dans les derniers ouvrages du XIV[e] siècle, de sorte qu'il est difficile de savoir si cette forme provient des scribes ou de l'auteur ; par exemple *owe* de Nicolas Trivet (16 r°).

En dehors de la littérature, elle est au contraire très fréquente et elle remonte fort haut. Le premier exemple que nous ayons relevé se trouve dans les Statutes sous la date 1275 : *duwe* (I, 28) ; ce n'est du reste pas un cas isolé ; nous en pouvons citer un autre : *purvewe* dans le même recueil (I, 53), à la date de 1283 ; le Liber Rubeus de Scaccario a *duwe* (1275, I, 212) et *veowe* (1300, I, 55) ; dans Rymer, on rencontre *sewe*, *ewe* en 1294 (II, 627) ; *duwe* se lit dans les Early Statutes of Ireland (1285, 52) ; et dans les Mem. Parl., 1305 (§ 123) ; dans ce même ouvrage, *rescew*, *ew* sont employés au § 5. Comme on le voit, les exemples sont nombreux, variés et d'une date assez reculée puisque certains d'entre eux datent du commencement du quatrième quart du XIII[e] siècle. Au XIV[e] siècle évidemment, ils deviennent encore plus abondants ; mais il est inutile d'en citer davantage.

Dans les Year Books, on en trouve un certain nombre, comme

ew, vew, etc. ; même il s'en trouve où l'*u* est employé en même temps que le *w*, comme dans *euw* (3 Edw. II, 123), donné par le ms. M.

Les terminaisons avec *o* et *ou* sont rares ; citons les quelques exemples que nous avons trouvés : *tenoz*, Documents Inédits 1397), 299) ; *doue*, Statutes (1275, I, 28) ; *combatoutz*, Parliamentary Writs (1324, 2e App., 261) ; *volou* dans Rymer (1397, VII, 850) ; et dans les Year Books, *batou* (30 Edw. Ier, 107), *tenous* (33 et 35 Edw. Ier, 399). Il est difficile de croire que ces formes se rattachent aux formes étymologiques des participes passés forts en *u* de la première classe.

LES ACQUISITIONS

1. *Acquisitions des participes en* e.

Les participes en *e* ont toujours exercé une grande attraction sur les participes passés des autres conjugaisons (cf. toutefois ce que nous disons des participes en *u*). On trouve dès le XIIe siècle des verbes qui prennent irrégulièrement un participe en *e*.

Dans le Psautier d'Arundel les exemples sont déjà nombreux : *movez* de mouvoir [1] (16, 6) ; *beneiez* (27, 8) ; *corrumpees* (37, 5) ; dans Horn on trouve pour la première fois *arestez* (2309) ; (*arestu* se trouve aussi dans Horn, 4467, etc. et dans la plupart des auteurs du XIIe siècle).

Nous n'avons pas relevé au XIIe siècle d'autres acquisitions pour les participes passés en *e* ; il y a dans les exemples précédents des participes régulièrement en *u*, d'autres régulièrement forts. Les cas d'acquisitions augmentent considérablement au siècle suivant et nous les distinguerons désormais d'après la forme de leur participe passé étymologique.

a) Participes en *i* prenant la désinence *e*.

Ces participes sont très nombreux ; voici quelques-uns des exemples que nous avons relevés au XIIIe siècle ; à cause même de leur nombre nous pourrons nous contenter de citer les cas assurés, c'est-

1. Lire *moues* ?

à-dire ceux qui se trouvent à la rime. Nous trouvons ainsi : *tapez* (: adure) qui se lit au vers 715 du Saint Edmund (cf. aussi vers 72); on rencontre encore *seise* (: engulez) dans Boeve (2583); *seise*, du reste, va devenir bientôt la forme ordinaire de ce participe, excepté dans la langue légale qui offre le plus souvent *seisi* (cf. 22 Edw. Ier, 523; 35 et 35 Edw. Ier, *passim*, etc.). Citons encore : *avillez* (: privez) au vers 168 du Roman des Romans ; *oyez* (: enmoistez) qui se trouve dans l'Ordre de Bel Eyse (216), et dans maints autres poèmes, par exemple dans le Siège de Carlaverok, où ce participe rime avec *desploié* (au vers 2).

Dans Pierre de Langtoft les cas qui montrent le passage de *i* à *é* sont très communs : *establez* (I, 412, 18 ; I, 496, 5) ; *werpe* est donné par trois mss. A, C et D (II, 314, 14); et c'est la bonne leçon ; *forbanez* (I, 224, 5), *enrichez* et *emple* se trouvent tous les deux dans les Contes de Bozon (aux §§ 98 et 130); Nicolas Trivet nous donne *rave* (19 r°); *acomple* (: divise) se trouve au vers 576 du Prince Noir ; *boillez* est employé dans les Recettes de Cuisine (p. 51, n° 1), mais *boyly* (p. 55, n° 26).

La liste de ces participes passés que l'on rencontre dans les textes de la langue politique, diplomatique et familière pourrait être extrêmement longue; remarquons que dans cette liste, ce sont les verbes provenant d'adjectifs qui sont les plus nombreux : *enpoverez* se trouve très communément, par exemple dans les Statutes (1275, I, 26; 1336, I, 277); dans les Early Statutes of Ireland (1285, 48); dans les Literae Cantuarienses (1380, 947).

Nous pouvons citer encore *enbaudez* dans les Statutes (1346, I, 304), *enchiere*, id. (1363, I, 378); *endurze* dans Rymer (1337, IV, 805); *refresche* dans les Documents Inédits (1390, 261; 1346, 81); *enriche*, *blesme*, etc.

Un assez grand nombre de verbes qui montrent un infinitif en *er* prennent aussi, comme on doit s'y attendre, un participe passé en *e*, par exemple *estable*, *seise*, *pursuez* ; ces trois verbes se relèvent très fréquemment sous cette forme ; *estable* se trouve pour la première fois dans Rymer à la date de 1330 (IV, 438) (*establi* se lit quelques lignes plus bas); *seise* dans les Statutes à la date de 1357 (I, 352) (*seïsi* reste toujours assez commun) et *pursuez* se trouve dans le même recueil sous la date de 1377 (II, 3 et *passim*).

A part ces verbes, on en rencontre d'autres qui ne sont pas aussi

régulièrement employés sous cette forme; par exemple, dans les Statutes, *esbaiez* (cf. 1378, II, 10) et *meurdré* (cf. 1380, II, 64). Nous pourrions relever dans les Rymer's Foedera un nombre d'exemples de ce genre encore plus considérable; parmi ceux qui nous paraissent les plus remarquables nous citerons *guerpé* qui est l'un des plus anciens que nous connaissions (cf. 1297, II, 783); un autre est assez souvent répété, c'est *quillé* (voir par exemple 1361, VI, 312). Les autres recueils de textes non littéraires nous en offrent à proportion, comme *repleivé*, plus ancien encore que *guerpe* ; nous le trouvons dans le Liber Rubeus de Scaccario (cf. 1273, I, 213).

Des participes en *u*, mais en nombre relativement peu considérable, se rencontrent encore avec la désinence en *é* ; nous ne ferons pas une trop longue énumération des formes qu'on peut rencontrer et nous nous contenterons de signaler ceux qui nous semblent présenter de l'intérêt. Nous ne reparlerons pas d'*aresté* ; nous en avons déjà dit un mot et nous aurons à mentionner cette forme à propos des participes en *u*.

Nous trouvons un exemple du passage de *u* à *é* dans un poème du milieu du XIIe siècle, et à première vue cet exemple pourrait passer pour bien assuré. Il se lit au vers 1798 de l'Estorie des Engleis et se trouve à la rime : c'est *combaté* à la rime avec regné. Mais ces deux vers ne sont donnés que par le ms. R (XIIIe siècle); et cette forme est sans doute une interpolation du scribe. Ce n'est guère qu'au XIVe siècle que nous rencontrons des exemples à la fois nombreux et sûrs; nous en citerons quelques-uns des plus communs. Dans les Contes de Nicole Bozon, nous rencontrons *meigntené* (§ 15); une forme analogue est assurée par une rime du poème du Prince Noir : *bienveignez* qui rime avec festoiez au vers 1447. Dans les Chroniques de Nicolas Trivet, nous avons rencontré *vesté* (folio 60 r°) et la forme assez curieuse *moudré* (moudre) (au folio 49 v°) ; celle-ci se retrouve dans Recettes de Cuisine un certain nombre de fois (cf. par exemple n° 6).

Du même genre que ce dernier est *deconseez* qui se lit dans la Manière de Langage (384).

Un certain nombre de formes sont assez douteuses, en particulier celles qui sont terminées par *we*, comme *remewe* qu'on lit dans la Chronique de Londres (1322, 46), ou *parjuwe* qui se lit dans le même ouvrage (1330, 63). La rime *chaiez* (: devez) qui se trouve

au vers 7722 (A) du Manuel des Péchés pourrait être considérée comme douteuse pour une autre raison; ce verbe se trouvant fréquemment avec un participe en *i* ou en *eit*, il est possible que ce soit l'un ou l'autre, et plutôt le second, de ces derniers qui ait produit la forme que nous venons de citer.

Nous ne pousserons pas plus loin cette liste d'exemples; nous aimerions à faire remarquer toutefois que certains scribes montrent un goût tout particulier pour ces terminaisons; ainsi le scribe de la Destruction de Rome écrit *sucuree* (aux vers 1489, 2491), *combatee* (au vers 1500). Ces formes n'ont pas grande importance, mais nous désirions montrer que l'exemple *combate* du ms. de l'Estorie des Engleis n'était pas absolument isolé, à la date du ms. R.

Nous ne trouverons pas non plus un grand nombre de cas à citer en dehors des textes littéraires. Une seule forme se montre assez fréquemment, c'est *mové* de mouvoir; nous en rencontrons un grand nombre d'exemples dans les Rymer's Foedera (cf. par exemple 1354, V, 782; 1384, VII, 430; 1396, VII, 676), et même dans les Statutes (cf. 1378, II, 9; 1388, II, 59), mais ces derniers exemples, comme on le voit, sont extrêmement tardifs.

Recevoir fait quelquefois *receve* (faut-il encore lire *receue*? cf. Rymer's Foedera, 1340, V, 164; 1400, VII, 125). Plus certain est le participe *derumpé* qui se trouve dans les Statutes tout à fait à la fin du XIV[e] siècle (1396, II, 64).

Telles sont les principales reformations en *é* que nous fournissent les textes littéraires et autres et qui proviennent des participes en *u*, toutes ces formes sont en somme peu nombreuses; elles sont tardives, et ce sont surtout les auteurs, les scribes ou les textes incorrects qui nous en fournissent le plus grand nombre.

Pour en finir avec les acquisitions de la classe en *é*, nous allons mentionner maintenant quelques participes forts qui prennent cette désinence. Certains exemples remontent jusqu'au XII[e] siècle, comme le *beneiez* que nous lisons dans le Psautier d'Arundel (28, 8). Mais cette forme reste unique pendant à peu près un siècle. Les exemples que nous rencontrons après celui-là se lisent dans le Manuel des Péchés. Dans ce poème, nous trouvons à la rime un grand nombre d'exemples de la forme *maudié* (avec alé au vers 4508, avec senez au vers 4681). Mais nous avons ici un véritable changement de conjugaison, et non un simple changement de désinence au par-

ticipe passé; rappelons en effet l'infinitif *maudier* qui, comme nous l'avons déjà montré, est très commun dans le William de Waddington. C'est du reste tout ce que nous avons trouvé de sûr au XIII[e] siècle.

Au siècle suivant, les exemples deviennent un peu plus communs; ce sont du reste pour la plupart des barbarismes qui ne prouvent guère autre chose que l'ignorance de ceux qui les ont employés, scribes ou auteurs. Citons-en quelques-uns que nous avons relevés dans les ouvrages littéraires : *mette*, *overee* (ouverte), *desconfiee* (desconfite) que nous lisons dans le ms. de la Destruction de Rome (vers 1096, 1378, 1489), ou *jointez* qui rime avec degrez au vers 22 de la Geste des Dames, ou *attraez* qui se trouve dans la Chronique de Nicolas Trivet (folio 2 r°). En dehors des textes littéraires, les exemples sont aussi très rares et parfois peu sûrs. Nous ne donnerons que peu d'exemples de ce changement de classe qui reste exceptionnel.

On pourrait peut-être considérer comme un changement de ce genre la forme que prend traire au participe passé : *treez*, *trez* dans les Statutes (1377, II, 5 ; 1386, II, 40); la ressemblance de cette forme avec les participes en *e* peut n'être que fortuite. A part ces quelques cas les Statutes ne nous présentent guère que des formes douteuses comme : *inquisez* (1399, II, 117), qu'on peut charitablement considérer comme régulières.

Il y en a davantage dans les Rymer's Foedera ; *soffre*, qui date de 1297 (II, 783), se trouve assez fréquemment ; dans les Literae Cantuarienses on lit *convertes*, masc. sing. qui est douteux (1380, 947) ; dans le Liber Custumarum : *coveres* (1377, 469), qui l'est moins ; dans les Annales Londonienses : *somones* (1322, p. 45) et *despise* (1326, 56), qui est douteux. Citons la forme *countrefaciez* qui se rencontre dans le Liber Custumarum (1300, 190) avec le sens de contrefait ; on trouve cette forme employée à propos de monnaies ; nous pensons qu'il faut y voir l'influence du substantif face.

On rencontre encore dans les Documents Inédits *escriez* (écrire) (1370, 198). Les Year Books présentent assez fréquemment trois formes de ce genre : *somone* (dans 30 Edw. I[er], p. 31 et *passim*) ; *destreine* (ibid., 67 ; 31 Edw. I[er], 383, etc.) ; *attrae* (ibid., *passim*). Les autres participes passés forts qu'on peut rencontrer sous la

forme faible en *e* ne se présentent pas avec la même régularité et il est presque toujours impossible de préciser leur date.

2: *Acquisitions des participes passés en* i.

Au XIIe siècle les acquisitions de la classe en *i* sont très peu nombreuses ; nous n'en avons rencontré d'exemples que dans Gaimar et Horn ; comme ils ne se trouvent pas à la rime, on peut sans hésitation les attribuer au XIIIe siècle, d'autant qu'à cette époque les nouvelles formes sont relativement nombreuses : un assez grand nombre de participes passent de la forme en *e* ou en *u* à la forme en *i*.

a) Participes régulièrement en *e* prenant la désinence *i*.

Pour les verbes de I dont le participe passé prend la désinence en *i*, il nous faut distinguer entre les participes régulièrement en *ié* et les participes en *é*.

Les premiers sont assez peu nombreux, et nous n'avons pas relevé un nombre aussi considérable d'exemples pour ceux-ci que pour les autres.

Dans Boeve, ce passage de *ié* à *i* nous est assuré par une rime : nous lisons au vers 2309 *preysi* qui rime avec li, et dans le même poème, mais dans le corps du vers 2769, *trenchi* [1]. *Despoili* se trouve dans les deux manuscrits R et H de la Plainte d'Amour au vers 470.

Si on passe au XIVe siècle on trouve dans Pierre de Langtoft *esparny* (II, 139, 9) ; dans les Contes de Bozon, *soilli* se trouve au § 17 ; *assegi* se lit dans Nicolas Trivet au folio 15 v°, etc. Tels sont les principaux, mais non les seuls exemples qui se rencontrent dans la langue littéraire. Ajoutons-y quelques autres pris en dehors de la littérature : *envoiz* qu'on lit dans les Rymer's Foedera (1318, III, 724) ; *escomengi* est commun dans les Year Books ; par exemple il se lit dans 30 Edw. Ier, 213 et *passim*.

Les acquisitions des participes en *i* provenant des participes en *e* sont probablement moins nombreuses ; elles sont à un certain point

1. Cf. Stimming, p. 202.

de vue (cf. deuxième partie) plus remarquables, car ce sont de véritables acquisitions et nous en citerons proportionnellement davantage. Dans la littérature on n'en trouve qu'un petit nombre, par exemple *estais* de ester qui, au vers 410 du Saint Edmund, rime avec pais; dans la Plainte d'Amour, *revili* rime avec merci (au vers 985); cette dernière forme se rencontre par la suite assez communément; citons encore l'exemple qu'on en trouve dans William de Waddington au vers 9739. *Afubliz* se trouve dans l'Apocalypse au vers 263; *germy* est employé à la page 14 du Traité de Hosebonderie de Walter de Henley, et enfin on relève *engressi* au § 118 des Contes de Bozon. La forme la plus fréquente, c'est *lowis* du verbe louer; on la trouve dans William de Waddington (dans le corps du vers 2776), dans Nicolas Trivet (au folio 46 v°) et très communément en dehors des textes littéraires, par exemple dans le Liber Custumarum (1309, 81).

Dans la langue politique et familière, les acquisitions de cette sorte sont assez nombreuses; certains verbes de I même ne prennent jamais au participe passé d'autre terminaison que la terminaison en *i*: par exemple le verbe *recovrer* qui fait toujours *recovri*; on le trouve sous cette forme dans les Statutes (cf. 1320, I, 180; 1350, I, 321; 1351, I, 326; 1362, I, 372), dans les Documents Inédits (1364, 167), dans les Year Books (30 Edw. Ier, 43; 33 et 35 Edw. Ier, 93) (cf. Infinitif).

Les autres cas qui nous montrent cette terminaison sont moins régulièrement employés; les plus anciens se trouvent dans les Rymer's Foedera: *deliverys* (1274, II, 30); *enparolys* (1279, II, 133).

Les autres exemples que nous avons relevés se rencontrent surtout dans la première moitié du XIVe siècle, comme *severiz* dans les Statutes (1340, I, 284); cette même forme se rencontre encore dans la Chronique de Londres (p. 85) à la date de 1341; *renouvely* est employé dans les Literae Cantuarienses (1331, 367).

On en trouve encore d'autres cas, toujours en assez grand nombre, dans la seconde moitié de ce même siècle, par exemple *troubliz*, dans les Statutes (1363, I, 385); *averri*, dans les Year Books (20 et 21 Edw. Ier, p. 53); *enperri* (de empirer) (dans 14 Edw. III, 77) et quelques autres dans les Year Books de cette époque à des dates très difficiles à préciser; mais ils semblent certainement devenir moins communs que dans la période précédente.

b) Participes en *u* prenant la désinence *i*.

Les participes en *u* qui abandonnent leur désinence pour la terminaison *i* sont peu nombreux ; nous en relevons deux exemples dans le ms. O de Horn, dont l'un, il est vrai, se trouve à la rime et pourrait être attribué à l'auteur : *vestiz* (vers 4676), que l'on retrouve dans Nicolas Trivet (folio 59 r°) ; l'autre se trouve dans le corps du vers : *cumbati* (4790). Le verbe vivre se rencontre très fréquemment au participe passé avec la forme en *i*, comme dans le Petit Plet de Chardri où, au vers 1588, il rime avec ami, et dans le Manuel des Péchés de William de Waddington où il rime avec despendi (au vers 4153) ; nous pourrions aussi citer un nombre considérable d'exemples de cette forme employés dans le corps du vers, comme dans Saint Julien (au folio 71 v°, etc.), dans Pierre de Langtoft (I, 288, 25 ; I, 442, 21).

D'autres verbes sont d'un emploi moins constant avec cette désinence ; citons toutefois battre qui fait *baty* dans le Poème Allégorique (au vers 25) ; *corumpiz*, que l'on trouve dans l'Apocalypse (β, 610).

Certains participes n'ont pour ainsi dire qu'une ressemblance extérieure avec les participes passés en *i* ; par exemple dans *lui* de lire (Boeve, 3849), la diphtongue *ui* n'est qu'une graphie (umgekehrte Schreibung ?) de *u* (voir plus haut, les changements subis par la voyelle *u* de cette terminaison).

Les participes régulièrement en *u* qui prennent la désinence en *i* sont encore plus rares dans la langue non littéraire et ne se rencontrent guère dans les meilleurs recueils. Nous ne trouvons à citer que *rendy* dans le Registrum Palatinum Dunelmense (1311, I, 4), et dans les Rymer's Foedera : *purvei* (1312, III, 366), et *aresti* (1360, VI, 296).

Les Year Books nous présentent certainement un plus grand nombre de cas analogues à ceux que nous avons déjà cités, comme *respondy* qui se lit dans le Year Book 21 Edw. Ier (page 239) ; mais la plupart des formes que nous avons relevées ne nous semblent pas appartenir à notre période.

Nous trouvons un certain nombre de participes passés que nous ne pouvons guère considérer comme irréguliers quand ils nous pré-

sentent un participe passé en *i* : choir par exemple. *Chaï* n'est pas aussi commun que les différentes formes en *u* que nous avons déjà citées ; mais elle n'est pas rare et se rencontre aussi communément que le participe à forme forte. Nous en avons trouvé des exemples à toutes les périodes de la littérature anglo-française, depuis le Voyage de Saint Brandan, où *chaid* rime avec hait (au vers 1023), ou l'Estorie des Engleis (au vers 3313), jusqu'au Manuel des Péchés (cf. vers 1029, 1330, 6684 et *passim*) et l'Apocalypse (β, 62).

Il nous reste encore à parler de quelques participes passés forts qui prennent quelquefois la forme faible en *i* ; le plus important est naître. *Nasqui* n'est pas très commun ; nous ne l'avons rencontré qu'une seule fois à la rime *nasqui* (: fiz) dans l'Estorie des Engleis (au vers 3596).

Nous mettrons dans la même classe le participe passé des verbes composés de vertir, les formes *convertit*, *purvertit* sont beaucoup plus communes que les formes fortes *convers*, *purvers* ; les Psautiers nous fournissent en particulier un grand nombre d'exemples des deux premières.

Les derniers exemples que nous venons de citer sont donc relativement ou complètement réguliers. Les autres ne le sont pas du tout ; mais ils sont en somme assez peu nombreux et les formes barbares restent, en considérant l'ensemble de la littérature anglo-française, des exceptions qui ne prouvent pas grand'chose contre la masse des auteurs anglo-français.

3. *Acquisitions des participes en* u.

Avant de traiter la question des acquisitions pour les participes passés de ce type, il est bon que nous nous rendions compte de la régularité avec laquelle certains participes en *u* ont conservé leur forme étymologique. Il est vrai qu'en exposant les acquisitions que les participes passés des autres classes ont faites, nous avons vu par là même la contrepartie de la question que nous nous proposons d'étudier. Il nous semble utile maintenant, au risque de quelques répétitions, de voir de quelle façon certains participes en *u*, tels qu'*arestu*, ont subsisté en anglo-français.

Ce participe que nous venons de citer est un des plus importants de ceux qui doivent nous occuper maintenant. Nous avons montré que le verbe arester subissait, comme il est naturel, l'influence des autres verbes de sa conjugaison et que peut-être déjà au XII[e] siècle (cf. l'exemple de Horn), certainement au XIII[e] (cf. l'exemple de Chardri), il montrait la forme *aresté* à son participe.

Mais la forme en *u* reste cependant en usage, non seulement à cette époque, mais beaucoup plus tard, et à toutes les époques de la littérature anglo-française, elle reste la plus employée. Elle est à peu près la seule au XII[e] siècle et il serait facile d'en citer de nombreux exemples ; nous n'en avons cependant, pendant tout ce siècle, relevé aucun à la rime ; nous avons été plus heureux pour le XIII[e] et le XIV[e] siècle.

Arestu rime avec salu au vers 2198 de Boeve, avec fu dans le Saint Edmund, avec lu au vers 3285 de William de Waddington. On le trouve encore dans Pierre de Langtoft (II, 116, 4), et dans la Chronique de Londres sous la date 1326 (à la page 52).

L'anglo-français légal l'emploie aussi fréquemment : il se trouve dans les Mem. Parl. 1305 (au § 127).

La langue légale ne connaît que la forme étymologique qui se trouve employée fréquemment.

Suivre, comme nous l'avons déjà fait observer, se rencontre le plus souvent avec un participe en *i* ; cependant la forme qui provient régulièrement du latin *secutus* est assez souvent employée au XII[e] siècle. Citons *segud* dans le Saint Brandan aux vers 192, 1652 ; dans Horn au vers 4479 ; dans le Saint Gilles au vers 1836.

Pour *eslu*, cf. Participes forts.

Irascu se maintient aussi, il est très commun au XII[e] siècle et se retrouve encore au XIII[e] : *irascu* rime avec fu au vers 146 du Saint Edmund, avec Jesu au vers 1115 d'Edward le Confesseur.

Si nous passons maintenant aux acquisitions des participes en *u*, nous verrons aisément qu'aucune classe de participes ne peut montrer un nombre d'acquisitions aussi considérable que celle qui a cette désinence ; non seulement en anglo-français, mais d'une façon générale dans tous les dialectes français, cette terminaison a été attribuée à beaucoup de verbes qui ne l'avaient pas régulièrement.

Pour ce qui nous concerne, nous trouvons que les participes en *u* gagnent à leur forme des participes passés qui sont régulièrement :

a) En *e*. — Les acquisitions de ce genre sont assez nombreuses, la plus ancienne semble être *naessues* (: aperçües), dans les Dialogues Saint Grégoire (144 r° b), forme assez rare et qui n'a jamais été aussi commune, à beaucoup près, que la forme régulière *né*, ni même que *nasqui* dont nous avons déjà donné quelques exemples.

Engettu, que l'on lit dans Nicolas Trivet (au folio 2 v°), est un cas d'une espèce différente : nous avons ici un véritable changement de conjugaison, provoqué par la forme *gettre* que l'infinitif prend assez communément ; nous voyons encore le participe passé *gettu* par exemple dans les textes légaux, comme dans le Year Book 11 et 12 Edw. III (p. 439), et ailleurs.

Il en va de même, ou à peu près, pour *foundu*, de fonder que nous rencontrons dans plusieurs endroits du Year Book 13 et 14 Edw. III (p. 163, 295, 299) et dans quelques autres Year Books ; nous avons plutôt affaire à une confusion entre deux paronymes fonder et fondre, confusion facilitée par la métathèse de l'*r*. Comme véritables cas d'assimilation de forme ne provenant ni d'un changement de conjugaison, ni d'une confusion entre paronymes, nous ne trouvons guère à citer que *gastuz* employé dans les Statutes (1339, II, 109) et *tournu* qui se lit dans le Year Book 16 Edw. III (pp. 19 et 21). C'est à peu près tous les cas qui montrent le passage du participe passé de *e* à *u*.

b) En *i*. — Les verbes qui régulièrement devraient avoir leur participe passé en *i* passent beaucoup plus facilement dans la classe des participes en *u*. Les composés de vertir, qui du reste connaissent plutôt la forme forte du participe, se trouvent assez communément avec un participe en *u*. Nous n'avons relevé d'exemples assurés qu'au XIII[e] siècle ; ainsi on lit dans la Vie de Saint Grégoire, à la rime du vers 1878 : *convertuz* (: vertuz) ; la même rime est employée par le même auteur dans les Dialogues Saint Grégoire (75 v° b). Dans le Roman des Romans, on trouve encore une rime analogue : *revertue* (: remue) au vers 525. Nous avons plusieurs exemples de cette forme dans les ouvrages du XIII[e] siècle, mais ils ne se rencontrent que dans l'intérieur du vers.

Les auteurs du XIV[e] siècle l'emploient assez souvent. Pierre de Langtoft la montre aux rimes des vers suivants : I, 68, 17 ; II, 92, 14 ; Bozon, dans ses Vies de Saints, nous en donne un autre exemple assuré par la rime : *convertuz* (: nuz) (au folio 94 r°) ;

dans la Chronique en prose de Nicolas Trivet cette forme n'est pas rare (cf. le folio 46 r°).

Pour les autres formes de ce participe, cf. Participes forts.

Sentir en anglo-français, comme dans beaucoup de dialectes français, prend assez fréquemment la forme en *u* au participe passé ; les exemples de cette forme sont communs, et on en rencontre même quelques exemples au XIIe siècle, comme *sentu* (: tenu) du Tristan de Thomas (vers 111), et dans les Quatre Livres des Rois (I, 19, 17). Il est surtout fréquent au XIIIe siècle ; la Vie de Saint Grégoire a *sentu* (au vers 898) ; les Dialogues le font rimer avec vertu (40 r° b) ; au vers 2371 du Saint Edmund, on a *assente* (lire *assentue*) (: hue) ; dans le Manuel des Péchés de William de Waddington on en trouve encore un autre exemple : *consentu* (: vertu) (au vers 4995) ; il se trouve aussi à la rime dans Pierre de Langtoft (II, 358, 15) ; à la rime avec issu dans les Vies de Saints de Bozon (94 v°) ; dans les Contes du même auteur, il est employé au § 98. Nous le lisons encore dans le Poème du Prince Noir (au vers 1898) ; il est très commun dans la Chronique de Nicolas Trivet, on l'a par exemple au folio 46 r°, etc.

Cette forme en *u* est d'ailleurs la seule que nous trouvions dans les textes diplomatiques et politiques, sans distinctions de correction, et les exemples que nous en avons relevés sont extrêmement nombreux. Il en est à peu près de même de la langue légale, quoiqu'on rencontre sporadiquement dans les Year Books la forme correcte, par exemple dans *assenti* (2 et 3 Edw. II, p. 55).

Mentir, si voisin par la forme de sentir, forme aussi, quoique moins fréquemment peut-être, son participe passé en *u* ; on trouve *mentu* pour la première fois dans Horn dans le corps du vers 3045, et au folio 65 r° du Saint Julien rimant avec deceu ; puis dans William de Waddington au vers 10200, rimant avec entendu ; dans l'Apocalypse on lit *mentuz* (: Jesus) (205). Pierre de Langtoft l'emploie (II, 294, 21) ; on le trouve aussi dans les Contes de Bozon (au § 23) ; la forme en *i* est assez rare, nous ne l'avons relevée à la rime que dans le Prince Noir où *menti* rime avec dit au vers 3813.

D'autres verbes se trouvent employés moins souvent, quelques-uns cependant ne se rencontrent au participe passé que sous la forme en *u* ; par exemple férir (cf Dialogues Saint Grégoire n° 15 ; Saint Auban, 83, 894 ; Statutes, *passim* ; Rymer, *passim*). Nous en trouvons

encore plusieurs autres qui, au participe passé, montrent cette désinence assez communément : *assaillu* (: venu) est employé par Robert de Gretham au folio 43 r° ; dans la Chronique de Fantosme (au vers 1666) ; dans Horn (3122, 3260).

Certains participes passés en *u* sont d'un emploi plus rare : *bannutz* n'est commun que dans les textes politiques d'une date assez tardive (cf. Statutes, 1326, I, 251 ; 1396, II, 94, etc.).

Les Year Books fournissent encore quelques nouveaux exemples, comme *fornuz* (fournir) (16 Edw. III, 137) qui ne se trouvent que dans la langue légale.

c) Participes forts. — Les participes passés forts fournissent aussi leur part dans le nombre des reformations en *u*.

Nous avons déjà vu *eslu* qui est la forme la plus commune du participe passé du verbe eslire ; on peut citer en outre choir qui fait volontiers *chaü*, comme le montrent les exemples suivants : dans l'Estorie des Engleis de Gaimar (au vers 4037), où il rime avec feru ; dans Horn (au vers 3036); au vers 214 du Saint Laurent ; dans Robert de Gretham (folio 86 r°) ; il est employé deux fois à la rime dans William de Waddington (cf. vers 1664).

Craindre prend aussi parfois un participe passé analogique : *cremu* ; il est assez peu commun, on le trouve toutefois au vers 900 de la Vie de Saint Grégoire, et au vers 1395 du Saint Auban. Nous n'avons relevé aucun exemple de cette forme en dehors de la littérature.

Offendu, participe passé de offendre, est plus répandu : on le lit au vers 1410 de Guischart de Beauliu ; au vers 605 de la Vie de Saint Grégoire ; il rime avec pëu dans les Dialogues (141 r° b) ; on peut citer encore les Évangiles de Robert de Gretham (au folio 96 r°) et Pierre de Langtoft qui l'emploie à la rime (I, 240, 5). Dans les Statutes, Rymer et les autres textes politiques ou diplomatiques, il se rencontre très fréquemment.

Il est beaucoup plus rare pour le verbe remaindre d'être employé au participe passé avec la terminaison *u* : la forme *rema*(*n*)*su* est pourtant assurée, par exemple par la rime *remasu* (: vencu) du folio 20 r° a des Dialogues Saint Grégoire, ou *remansrus* (lire *remansus*) (: venuz) dans le poème de Dermod (1150) (cf. Participes passés forts).

Soldre et tordre ont aussi un participe en *u*. On trouve *solu*

dans les Dialogues (36 v° b); *tolu* est plus commun : l'auteur du Saint Brandan le fait rimer avec absolud (au vers 821) ; on le trouve aussi dans la note de la page 201 des Quatre Livres des Rois ; deux fois dans les Œuvres de Frère Angier, dans la Vie au vers 2778, et dans les Dialogues au folio 13 v° b, enfin à la rime avec vestu au folio 88 r° de l'Evangel Translate. C'est la forme ordinaire de ce participe.

Enfin vivre fait le plus souvent *vécu*, comme à la rime *vesqu* (: vertu) du Saint Julien (78 r°).

D'autres participes passés, comme *escondu*, que l'on trouve dans les Contes de Bozon (§ 121), ou *condu* qui est relativement fréquent dans l'anglo-français, pourraient à première vue sembler des acquisitions de la classe en *u*, mais leur ressemblance avec les participes qui nous occupent est purement fortuite.

Il nous reste encore à signaler un assez grand nombre de nouvelles formes qui sont moins des acquisitions, dans le sens où nous prenons ordinairement ce mot, que de nouvelles formations. Elles se rencontrent uniquement dans les textes qui n'appartiennent pas à la littérature et sont évidemment calquées sur les participes latins en *ūtum* ; voici les quelques exemples que nous avons relevés :

La forme *execut* devient, à partir de 1328, la seule forme du participe passé du verbe exécuter dans les ouvrages non littéraires. On la trouve constamment dans les Statutes, qui nous donnent d'ailleurs le premier exemple de cette forme que nous connaissions (1328, I, 259); on en rencontre encore des exemples en plusieurs endroits (1357, I, 349 ; 1363, I, 378, 379, 383). Cette forme n'est pas moins répandue dans Rymer (cf. 1340, V, 207 ; 1347, V, 750.) et dans d'autres recueils, comme le Liber Albus (1372, 506 ; 1398, 510, 511) ; nous l'avons encore rencontrée fréquemment dans tous les recueils de textes légaux.

Restitut et *institut* ne sont pas moins communs dans ces mêmes ouvrages; les Statutes nous en donnent de nombreux exemples en 1335 (I, 277), puis en 1344, 1352, 1362, 1385, 1392, pour ne citer que quelques dates; de même dans les Rymer's Foedera (1327, 1353, 1356, 1362, 1377, 1384), dans les Actes du Parlement d'Écosse, dans les Parliamentary Writs et dans les Year Books (20 et 21 Edw. Ier, 157, 177, 205; 22 Edw. Ier, 11).

D'autres formes se rencontrent, quoique moins régulièrement,

comme *devolut*, dans les Statutes (1340, I, 292 ; 1351, I, 326), et dans les Rymer's Foedera (1345, V, 159, 460), *distributz*, qui est assez rare (cf. Statutes, 1362, 1375).

Il nous semble donc absolument évident que si les acquisitions de la classe en *u* n'ont pas été en anglo-français tout à fait aussi considérables que dans certains dialectes du continent, il serait exagéré de dire avec M. Meyer-Lübke que le type *u* n'a pas eu une grande extension en Angleterre.

Le radical des participes faibles.

Nous n'avons que fort peu de choses à signaler sur ce sujet ; les formes qui, comme *liveré*, présentent un *e* svarabhaktique ne peuvent être citées que pour mémoire, cet *e* n'étant spécial ni au participe passé, ni même au verbe.

Il est plus important et plus à propos de signaler un certain nombre de verbes qui montrent indûment une consonne mouillée au radical. Ordonner, à partir de la seconde moitié du XIVe siècle, ou même un peu plus tard, prend la forme *ordeigné* ; on trouve des exemples de cette forme dans les derniers textes de la littérature anglo-française, mais ils pourraient être attribués aux scribes. La même incertitude n'existe pas pour les nombreux exemples des Statutes (par exemple 1377, II, 11, et *passim*) ; pour ceux des Rymer's Foedera (1379, VII, 219, etc.).

Les autres verbes qui subissent cette modification sont rares ; nous avons relevé *traignez* de traîner dans the Blacke Booke of the Admiralty (1385, I, 453). Aucun exemple de l'introduction d'une lettre mouillée ne se rencontre dans les participes en *i* ou en *u*.

Nous n'avons du reste observé qu'un tout petit nombre de changements et tous insignifiants dans les radicaux des participes en *i* ; nous avons déjà cité *enparolys* où le radical des personnes fortes a passé à une forme faible.

Remarquons que l'hiatus est conservé au moyen d'une *h* dans *obehi* qui se lit dans Rymer (1392, VII, 728).

Le radical des participes passés en *u* ne nous offre que quelques particularités de peu d'importance ; signalons simplement d'abord l'introduction d'une consonne parasite, dans *recevu* (lire recew), dans les Traités de Rymer (1297, II, 788) ; *deubz* (id., 1394, VII,

772); surtout dans *heu* où l'*h* du verbe latin reparaît; cette forme est fréquente (cf. Rymer, 1337, IV, 777; et les Year Books 22 Edw. Ier, 371, 421; 31 Edw. Ier, 297; 33 et 35 Edw. Ier, 53).

La voyelle du radical est quelquefois modifiée, comme *tanu* de tenir, forme isolée et sans importance (Documents Inédits, 1310, 34). Des modifications analogues, mais beaucoup plus importantes, peuvent se remarquer au participe passé du verbe choir.

Aucun participe ne présente, nous semble-t-il, une aussi grande variété de formes que celui-là : nous allons en citer quelques-unes sans prétendre les citer toutes.

Chaü se rencontre dès le XIIe siècle, ou au commencement du siècle suivant, car la voyelle du radical peut être attribuée au scribe : Gaimar l'emploie à la rime du vers 4037, on la trouve encore telle quelle au vers 3135 de Horn, et elle se rencontre assez communément au XIIIe siècle et même au XIVe (cf. Infinitif *chaeir*, *chaer*).

Pendant ce dernier siècle cependant les variations sont assez nombreuses: citons les formes qui présentent un double *u* comme *chauüe*, dans l'Apocalypse (α, 1029), ou *uw chauw* (id., ibid). Très fréquemment une voyelle de liaison peut s'introduire entre la voyelle du radical et celle de la terminaison, tantôt *e* comme *chaeue*, dans Pierre de Langtoft (II, 292, 19), plus souvent *i* comme *chaiu* au vers 91 de l'Apocalypse (α).

Avec le thème en *e*, nous trouvons des formes encore plus différentes : *cheüz* se lit au vers 3300 du Prince Noir; dans le Saint Edmund, on trouve au vers 45 la forme *ceüe*, due à l'auteur ou au scribe.

Un *w* peut prendre la place de la voyelle *u*: *cewe* se lit dans l'Apocalypse (β, 785). Comme pour les thèmes en *a*, il est assez fréquent de voir une voyelle parasite s'introduire entre le radical et la terminaison, ainsi dans *cheiu*, Apocalypse (γ, 785).

La variété des formes que peut prendre le participe passé en *u* de choir est donc très grande et le rapport entre certaines de ces formes, *chaiu* par exemple et *cewe*, n'est pas immédiatement apparent.

d) Participes en *u* correspondant aux prétérits en *ui*.

1. *Synérèse et diérèse.*

Les participes qui correspondent aux trois premières classes des prétérits en *ui* (prétérits forts avec *a*, *o*, *e* au radical) présentent à l'origine un hiatus entre la voyelle finale du radical et l'*u* de la terminaison.

Cette voyelle en ancien français s'est amuïe plus ou moins rapidement, pour aboutir aux formes modernes *eu*, *dû*, *reçu*.

En anglo-français, le même phénomène a eu lieu, et ce sont les progrès de la synérèse que nous allons étudier maintenant.

La voyelle du thème. — La voyelle du thème est régulièrement *o* pour la première classe et pour la seconde, *e* pour la troisième.

Ces deux voyelles prennent souvent la place l'une de l'autre, *o* passant quelquefois à la troisième classe, et beaucoup plus souvent *e* prenant, conformément aux lois phoniques, dans la première et la seconde, la place de la voyelle étymologique.

Mais les gains de la voyelle *o* n'ont eu que peu de durée et restent en somme exceptionnels tandis que *e* était destiné à devenir général.

Les verbes de la troisième classe ne se trouvent dans nos premiers auteurs que très rarement terminés par *ou* au lieu de *eu* : toutefois on trouve à citer des exemples de la terminaison de *ou* pour tous les verbes. Dans le Voyage de Saint Brandan on a, au vers 1178, *recoüd*, tandis que la forme en *eu* du même verbe se trouve par exemple dans le même poème au vers 103 et *passim*, au vers 3072 du Bestiaire ; dans le Psautier d'Oxford (50, 6). De même *cunoüt* se lit dans le Cumpoz (au vers 965), tandis que la forme correcte se rencontre très communément dans les Psautiers d'Oxford (9, 17), de Cambridge (31, 5) ; dans le Tristan de Thomas (vers 2174) ; dans le Drame d'Adam (846), etc.

Voir se présente aussi avec un radical en *o* comme dans *vout* (: asout) dans le Voyage de Saint Brandan au vers 371 ; mais cet exemple est isolé, ou à peu près, au moins à cette époque, alors que les exemples où on trouve *e* sont extrêmement nombreux (cf. Bes-

tiaire, 194; Gaimar, 282, 1447; Adgar, II, 110; XL, 457 etc.), car on trouve plusieurs fois dans chaque auteur des exemples de la forme régulière.

Il y a quelques verbes de cette classe qui ne se trouvent jamais avec la voyelle *o* : croire, crestre, gésir ne font jamais *croü* ni *joü*. Comme on le voit, l'anglo-français du XIIe siècle n'ignore pas absolument le groupe *ou* pour les verbes de la troisième classe, mais il ne l'emploie qu'assez rarement et seulement pour certains verbes.

Il n'en est pas ainsi pour la voyelle *e* dans les deux premières classes; on sait du reste que cette voyelle était destinée à remplacer l'*o* dans tous les cas où *o* était étymologique; cette substitution ne s'est accomplie que progressivement en anglo-français. Nous ne voyons pas dans nos textes le moment où l'*e* analogique a commencé à s'introduire; les premiers auteurs que nous pouvons étudier nous montrent les deux formes employées concurremment. La seule chose que nous puissions faire, c'est de suivre pour chaque verbe les progrès de l'*e*. Il est impossible de faire pour cette question la part du scribe et celle de l'auteur; mais il est assez peu vraisemblable que les scribes aient introduit l'*o* étymologique dans des formes qui auraient déjà pris l'*e* analogique; et si nous pouvons admettre à la rigueur que cela se soit produit dans quelques cas, nous ne pourrons plus le croire si nous trouvons un nombre d'exemples assez considérable dans plusieurs auteurs de la même époque. Nous obtiendrons, si nous fixons la date à laquelle *o* aura cessé d'être employé au moment où les exemples de cet *o* deviendront soit rares, soit limités à un auteur, un terminus post quem suffisamment précis.

Tous les ouvrages qui ont précédé les Psautiers, et les Psautiers eux-mêmes, nous montrent fréquemment la forme *ou*; on la trouve pour avoir, dans le Cumpoz (vers 3403), dans le Brandan (vers 468), dans le Psautier d'Oxford (77, 41), etc. *Poü* se rencontre de même dans le Brandan (au vers 95), dans les Psautiers d'Oxford et de Cambridge (36, 5); le participe de plaire est *ploü* dans le Psautier d'Oxford (118, 108); *tout*, de taire, est employé dans les Psautiers d'Oxford et de Cambridge (respectivement 48, 10, et 48, 20); *mou* se lit dans le Psautier d'Oxford (14, 7) et dans celui de Cambridge (81, 5).

Jusqu'à cette époque, tous les auteurs que nous venons de citer

semblent employer régulièrement cette forme ; aussitôt après eux, elle devient plus rare. La forme en *ou* se trouve encore dans Horn qui, au vers 4001, nous donne *moü*, etc., et dans la Vie de Sainte Catherine, de Sœur Clémence de Barking (*oüe* au vers 479). Cependant dans les différents mss. de Gaimar, de Thomas, d'Adgar, de Fantosme, cette voyelle ne se rencontre jamais ou elle est sporadique. Ainsi la forme en *eu* du participe de pouvoir, d'avoir, etc., se trouve seule dans Gaimar et Thomas ; pour taire, Horn lui-même emploie *teüz* (4098).

On peut donc conclure que la forme en *ou* dans les participes des deux premières classes a été d'un usage assez général en anglo-français jusqu'aux Psautiers d'Oxford et de Cambridge ; il est même fort possible que cette forme ait été la forme prédominante pour ces verbes jusqu'à cette époque ; les textes tels que nous les avons ne le montrent pas, mais nous avons à faire la part des scribes qui ont dû bien souvent remplacer la forme ancienne en *ou* par la forme nouvelle. Après les Psautiers, il est hors de doute que la vieille forme a persisté pendant quelque temps encore; mais la forme analogique l'a sans doute remplacée assez rapidement; il est probable que la diphtongue *ou* a été fréquente au moins jusqu'à Horn. Après celui-ci elle devient sporadique.

Remarquons que certains verbes comme savoir et boire, appartenant à l'une des deux premières classes, ne se montrent jamais avec *o* au participe passé.

2. *Synérèse.*

La voyelle qui se trouve en hiatus (que ce soit *e* ou *o*) devant l'*u* de la terminaison devait disparaître devant cette dernière. Il est important de savoir jusqu'à quelle époque elle s'est maintenue, et pour cette question nous aurons à tenir compte des XIII[e] et XIV[e] siècles aussi bien que du XII[e] ; dans cette étude nous ne pourrons évidemment nous servir que des ouvrages en vers, et parmi ceux-ci, il y a plusieurs poèmes qui, à cause de l'irrégularité de leur versification, ne pourront nous être d'aucun secours.

Nous allons examiner successivement les différents verbes qui composent la première classe, c'est-à-dire ceux qui ont *a* au radical, plus le verbe pouvoir.

PREMIÈRE CLASSE

a) *Avoir*. — Au XIIe et au XIIIe siècle, la diérèse est la règle; les exemples pour ces deux siècles sont trop nombreux pour que nous tentions de les citer tous; nous pouvons tout au moins en donner quelques-uns que nous tirerons des principaux auteurs : le Cumpoz (vers 3403, etc.), le Voyage de Saint Brandan (vers 468, etc.), l'Estorie des Engleis (vers 633, etc.), les Légendes de Marie (VI, 2, 292, etc.), le Tristan de Thomas (vers 178, etc.), la Folie Tristan (vers 768, etc.), la Vie de Sainte Catherine (vers 479, 671, 1495), la Chronique de Fantosme (vers 1663, 204, etc.), le Saint Gilles (vers 207, etc.). Horn (vers 1164, 3140, etc.) nous en donnent des exemples très nombreux; les auteurs qui les suivent en ont certainement moins d'assurés, et nous citerons pour les principaux tous les cas de diérèse que nous avons relevés.

Dans Chardri, la forme étymologique et régulière se trouve dans Josaphat aux vers 86 et 308; dans les Set Dormans au vers 567; le vers 37 du Saint Laurent en contient un exemple qui n'est pas douteux. Ceux que l'on peut relever dans Robert de Gretham sont plus rares; citons le vers suivant qu'on trouve au folio 69 r° :

Si grant desir pas n'out eü.

Le poème sur Saint Edmund en a davantage, comme aux vers 1558 et 1993; le Saint Auban en a au moins un d'assuré (au vers 866); peut-être aussi au vers 1396 que nous citons :

Ke il avant urent despit eü,

(vers de 10 syllabes sans élision de l'*e* de *ke*).

Nous en trouvons encore dans Sardenai (au vers 400), dans Aspremont (au vers 1), dans Sainte Madeleine (au vers 16).

A partir de cette époque, et pendant tout le XIVe siècle, la question devient de plus en plus délicate, presque impossible à résoudre.

Dans son édition des Contes (en prose) de Bozon, M. Meyer semble admettre que la diérèse se maintient régulièrement, et il marque partout l'*u* d'un tréma; cela ne nous semble pas si sûr. Les seuls exemples assez bien assurés de diérèse que nous ayons relevés pour avoir dans les poèmes du XIVe siècle se trouvent aux vers 1900, 2176 du Prince Noir :

Que nous avons eü vertu 1900;
Si bon congié eussent eü 2176;

dans la Chronique de Pierre de Langtoft (tous assez douteux) (cf. II, 178, 18; II, 276, 12; 1er App., II, 402, 12).

Si nous passons maintenant aux cas qui nous montrent la disparition de la voyelle en hiatus, nous verrons tout d'abord que la synérèse est rare pour avoir au XIIe siècle; on en trouve cependant quelques exemples; mais ils sont discutables : par exemple celui qu'on lit au vers 565 de Jordan Fantosme :

L'aveit eu sa guarde, mes il nel pot guarder,

pourrait facilement se corriger en : L'ot eü.

Celui d'Adgar, XIII, 184 :

Puis as eu doluruse entente...

est peut-être simplement un vers faux, ce qui n'aurait rien pour nous surprendre, ou pourrait se lire en supprimant le *puis*.

En tous cas, les formes analogues aux précédentes sont très rares, même entre 1160 et 1200.

Ce n'est que plus tard que, les exemples devenant plus fréquents et moins douteux, l'on n'a aucune difficulté à admettre la synérèse: dans le vers suivant de Chardri, il est extrêmement probable qu'elle a eu lieu :

Dunt il out eu si grant pour... Josaphat, 2113.

(rime en *ur*).

Pour Saint Auban aucun doute n'est plus permis :

Par qui nos deus unt eu damage e desturber. 44
Ki grant chalur ceu jur e grant sei i unt eu. 857
K'a vostre cumpainnie dunt tant ai eu desir. 1227

L'on trouve encore des cas de synérèse pour avoir dans l'Apocalypse et dans Pierre de Langtoft (cf. II, 276, 3; 2e Appendice (Bozon), II, 426, 13). La Vie de Saint Richard de Nicole Bozon en offre aussi un exemple (313) :

En l'esperance k'aveint einz eu.

b) *Pouvoir et pestre*. — Au XIIe siècle, on trouve pour ces deux verbes un assez grand nombre de cas de diérèse, comme dans le

32

Brandan (au vers 95), dans le Bestiaire (au vers 604), dans le Tristan de Thomas (au vers 3005), dans Guischart de Beauliu (au vers 1131); plus tard on peut encore relever des exemples dissyllabiques dans la Vie de Saint Grégoire (aux vers 302, 1458), dans les Dialogues Saint Grégoire (au folio 141 r°), dans Robert de Gretham au folio 85 r° :

Ert peüe turbe si grande.

Dans le Saint Auban, au vers 1391, nous avons un exemple assez douteux de diérèse.

Nous n'avons rencontré au XIIe et au XIIIe siècle aucun exemple de forme présentant la synérèse. Ce n'est qu'au XIVe siècle que nous en avons relevé quelques cas ; aucun ne nous a semblé très sûr.

c) *Savoir.* — La forme dissyllabique est la seule employée au XIIe siècle et la plus commune au XIIIe. Nous trouvons pour ce participe passé de nombreux exemples dont voici les principaux : Brandan, 192 ; Gaimar, 4626 ; Adgar, XL, 439 ; Thomas, 2138 ; Havelok, 137 ; Fantosme, 1856 ; Horn, 1204 ; Chardri, Set Dormans, 1817 ; Petite Philosophie, 29 ; Saint Auban, 82 ; Plainte d'Amour, 158 (Harléien) ; Satire sur le Siècle, 81 r°, 85 r° ; William de Waddington, 1851, 2230.

Les synérèses sont beaucoup moins nombreuses ; comme nous l'avons déjà dit, on n'en trouve aucune au XIIe siècle ; au XIIIe siècle, elles sont encore assez rares : on peut en citer un exemple dans Saint Auban, d'après M. Suchier (Ueber die..., p. 28).

Seu monosyllabique se trouve encore dans le Saint Edmund (vers 1558) ; dans la Genèse Notre-Dame (75 r°) ; dans William de Waddington (1151) ; dans Pierre de Langtoft, nous avons rencontré deux exemples très douteux.

d) *Taire.* — Le participe passé de taire ne se rencontre que rarement ; nous trouvons de ce participe quelques exemples dissyllabiques au XIIe siècle, comme aux vers 936 et 1006 de la Vie de Sainte Catherine ; au vers 4098 de Horn ; dans Sardenai, 2e addition, vers 11 ; dans la Chronique de Pierre de Langtoft (I, 140, 12).

Nous n'avons rencontré aucun exemple de ce participe sous la forme monosyllabique.

CONCLUSION SUR LES PARTICIPES EN U DE LA PREMIÈRE CLASSE

La conclusion que cette étude sommaire des différents participes de cette classe nous permet de tirer, c'est que la synérèse n'est pas inconnue même au XIIe siècle, mais que ses progrès ont été très lents. Elle a atteint tout d'abord le verbe qui se trouvait par sa nature autant que par sa signification, le plus communément employé : le participe passé d'avoir.

La forme monosyllabique *eu* a pu être employée au XIIe siècle et l'a certainement été au XIIIe. Les autres participes n'ont été gagnés par l'analogie que dans les derniers temps de la littérature anglo-française, et certains auteurs soigneux, même au XIVe siècle, ont évité d'employer les formes à synérèse.

DEUXIÈME CLASSE

La deuxième classe comprend les verbes dont le thème est terminé par *o*, ou par *e*, *i* d'après une labiale ; les participes passés de cette classe sont très peu nombreux, un seul étant employé fréquemment.

a) *Mouvoir*. — Les exemples de *möu* dissyllabique sont très communs au XIIe siècle ; on trouve en effet ce participe passé au vers 191 du Saint Brandan, dans Adgar (IX, 55), dans la Vie de Sainte Catherine (au vers 1860) ; puis dans Jordan Fantosme (718) ; au vers 4001 du ms. C de Horn. Frère Angier emploie assez souvent la forme avec diérèse, par exemple au vers 317 de la Vie de Saint Grégoire, et dans les Dialogues (aux folios 13 v° b, 77 v° a, 120 v° b). Il en est de même pour Chardri : *meü* se trouve souvent dans Josaphat (vers 532, 2079, 2088, 2650), dans les Set Dormans (vers 1466, 1508) ; on trouve encore ce participe dissyllabique au vers 217 du Saint Laurent, au vers 867 du Saint Auban et probablement au vers 73 du même poème :

De ses diz est a merveilles meüz,

qui est vraisemblablement un vers de dix syllabes.

On peut encore citer un cas de participe passé sous la forme dissyllabique au vers 189 de Sardenai ; nous en avons encore un autre plus tardif, mais très sûr, dans les Vies de Saints de Bozon, au folio 104 v° :

Dunt les paens sunt esmeü,

et au vers 242 de la Vie de Saint Paul l'Ermite :

Ke le corps ne se est meü ;

et deux autres dans le Prince Noir, aux vers 2587, 3158 :

Adonques est li host esmeüe ;
Qui moult ont le coer esmoü.

Nous en avons peut-être deux cas dans Pierre de Langtoft (I, 30, 3 ; II, 276, 14).

Le nombre des synérèses est fort loin d'atteindre celui des diérèses ; le XIIe siècle n'en connaît aucune, sauf peut-être dans Horn ; nous avons dans ce poème un exemple fort discutable. De même au XIIIe siècle, les exemples qu'on en peut citer sont assez douteux. M. Suchier (op. cit., p. 27) en a rencontré dans le Saint Auban un exemple que nous n'avons pas retrouvé.

Dans le Petit Plet de Chardri, Koch, au vers 678, a adopté une leçon (celle du ms. L) qui introduit une synérèse ;

M'est avis, de poi estes esmeu.

Mais si nous consultons les deux autres mss., qui appartiennent à deux familles différentes, nous trouvons la leçon qui rétablit le vers tout en respectant la diérèse dans le participe passé. Les autres mss. en effet ont tous les deux un monosyllabe avant *de poi* ; O a *Mes de poi estes enmu* ; V porte *Mut de poi est mu*. Le texte est facile à reconstituer ; c'est, soit : Mes de poi estes esmeü ; soit : Mut de poi estes esmeü.

De cette façon le vers est juste et l'on voit aisément comment les mauvaises leçons ont pu se produire. De plus la diérèse est rétablie.

Au XIVe siècle, la synérèse doit se trouver, semble-t-il, plus souvent, quoique nous ne puissions citer aucun exemple très assuré.

Nous en avons peut-être deux dans la Chronique de Pierre de Langtoft (*esmu*, I, 398, 19 ; I, 166, 10).

b) *Boire.* — Le participe passé de boire se rencontre au XIIe siècle, surtout sous sa forme dissyllabique *beü*. C'est ainsi que l'emploient la plupart des écrivains de cette époque. Nous trouvons dans presque tous leurs ouvrages des exemples aussi assurés que possible de diérèse. Gaimar en a un cas au vers 3707, Adgar au vers IV, 9, Thomas au vers 2498, Jordan Fantosme au vers 2004, Guillaume de Berneville au vers 1478, Sœur Clémence de Barking au vers 1506, Guischart de Beauliu au vers 1388. Dans l'Ipomédon, nous en rencontrons un autre qui disparaît à tort dans la leçon choisie par les éditeurs ; ils impriment (vers 227) :

> Ni ad gueres mange ne beu,

alors que la leçon donnée par B rétablit la forme régulière : N'out gueres...

Nous ne nous arrêterons pas à citer tous les exemples de la forme *beü* que nous avons relevés et nous nous contenterons de quelques références. On la trouve dans le Saint Laurent (au vers 166), dans le Saint Auban (aux vers 89, 858), dans l'Ordre de Bel Eyse (au vers 102).

C'est le dernier exemple assuré de diérèse que nous ayons rencontré.

Mais pour ce verbe les synérèses ne sont pas rares et elles apparaissent assez tôt : la première que nous ayons relevée se lit dans Jordan Fantosme, au vers 1953.

> Il n'ot beu ne mangié trois jorz de la semaine,

Robert de Gretham en a lui-même un autre au folio 25 r° ; et le Poème du Prince Noir (vers 3653) fait la synérèse dans le seul exemple qu'il nous offre :

> Qui nad beu et mangez assetz.

c) *Devoir.* — Pour ce verbe nous n'avons qu'un nombre infime d'exemples et ils paraissent tous dissyllabiques.

CONCLUSION SUR LES PARTICIPES EN U DE LA DEUXIÈME CLASSE

La deuxième classe est donc à peine plus irrégulière que la

première ; on rencontre quelques exemples de synérèse au XII[e] siècle, assurés pour boire, douteux pour mouvoir, mais pendant tout ce siècle et le siècle suivant, autant que nous pouvons en juger, les formes à diérèse et celles à synérèse se balancent encore ; tout au moins, on peut affirmer qu'on trouve des exemples des deux. Les formes de mouvoir, spécialement, semblent s'être très bien conservées [1].

TROISIÈME CLASSE

Les verbes qui composent cette classe sont beaucoup plus nombreux et se rencontrent plus fréquemment au participe passé ; nous aurons donc à nous prononcer sur un nombre plus considérable de formes. Nous étudierons successivement les verbes en *cevoir*, connaître, croître, croire, gésir et voir.

a) *Verbes en* cevoir. — Ces verbes qui sont en si grand usage nous fournissent un très grand nombre d'exemples ; au XII[e] siècle, ils ont presque tous la diérèse, et on en trouve dans tous les auteurs ou à peu près [2].

Nous n'en trouvons guère moins pendant tout le cours du XIII[e] siècle, aussi nous ne nous arrêterons pas sur les nombreuses formes qui pendant la première moitié de ce siècle nous montrent que la diérèse régulière subsiste [3].

1. Si nous n'avions pas voulu limiter aux seuls auteurs en vers l'étude que nous faisons maintenant, nous aurions pu citer ici l'exemple du Psautier d'Arundel : *commue* (17, 8), féminin qui montre bien que la synérèse s'est effectuée. *Esmue*, féminin, se trouve aussi dans les Quatre Livres des Rois (III, 17, 11). Ces exemples, de même que les formes qui nous proviennent des scribes, nous montrent que les auteurs peu soigneux faisaient disparaître l'hiatus dans ce participe passé au commencement du quatrième quart du XII[e] siècle.

2. Voici quelques références, elles n'ont pas la prétention d'être complètes : Voyage de Saint Brandan, 103, 1178 ; Bestiaire, 3072 ; Estorie des Engleis, 5410; Légendes de Marie, XVII, 71 ; Tristan de Thomas, 928 ; Chronique de Fantosme, 1112; Vie de Saint Gilles, 1686; Horn, 1683 ; Sermon de Guischart de Beauliu, 1397, 1638.

3. Citons les références de quelques exemples que nous avons rencontrés dans les poèmes de la première moitié du XIII[e] siècle : Vie de Saint Grégoire, 1765, 1949; Dialogues Saint Grégoire, 23 v° a, 144 r° b; Chardri, Josaphat, 220, 398, 2434, 2626 ; Set Dormans, 1160, 1811 ; Petit Plet, 1274 ; Saint Edmund, 696 ; Saint Julien, 73 v°, 77 r° ; Sardenai, 190; Aspremont, 267.

Nous passerons immédiatement à la seconde moitié, car à cette époque *a priori* les exemples doivent être plus douteux.

Nous rencontrons dans la Vie de Saint Auban un bon nombre d'exemples qui ne peuvent nous laisser aucun doute ; aux vers 72, 92, 800, la diérèse est assurée :

Ki est en sun ostel entrez e receüz ;
Trop i es enganez, trop i es deceü ;
De decoler Auban receü du tirant.

D'autres le sont moins, quoiqu'il soit au moins probable que l'hiatus est conservé dans les vers qui suivent (76, 879) :

De veisins u serganz oï ne aperceu ;

(lire ici : n'aperceü).

Li mescreant en beivent, as mains l'un receü [1].

Dans le Sermun en vers Deu le Omnipotent, nous sommes assurés de la présence d'au moins un cas d'hiatus (9 d) :

Ke ne seit deceü.

Si nous poussons nos recherches dans les auteurs qui suivent Saint Auban, nous remarquerons que les cas de diérèse se trouvent assez rarement et que plusieurs semblent rien moins que sûrs. Dans le poème de Dermod par exemple (vers 1711 et 2362), nous avons diérèse ou deux vers de sept syllabes, ce qui est extrêmement possible :

E li quens ad dunc receu
Einz quil erent aperceu.

Nous en dirons autant des exemples que nous donne le Manuel des Péchés (cf. vers 1133), mais nous accepterions sans trop d'hésitation celui que nous trouvons au vers 14 de la Vie de Sainte Madeleine.

1. Il arrive que dans le Saint Auban la syllabe muette ne compte pas à l'hémistiche ; cf. par exemple vers 849, 860, 871, 872, 891, 892, 904, 905, 907, etc. Le contraire a lieu aussi ; on peut voir dans les deux laisses d'où les exemples précédents sont tirés les vers : 848, 852, 856, 861, 863, 866, 901.

Ajoutons-y quelques exemples que nous avons relevés dans les textes du XIVe siècle : le poème de l'Apocalypse en a au moins un exemple : *aparceüz* (β et γ, 583) ; ils sont un peu plus nombreux dans la Chronique de Pierre de Langtoft (cf. I, 28, 122 (C et D), I, 246, 5 ; I, 384, 15 ; I, 384, 16 ; I, 384, 21 ; I, 460, 29 ; II, 92, 18).

Nous n'en avons trouvé qu'un tout petit nombre de cas dans les Vies de Saints de Bozon, comme au folio 104 v°, et dans la Vie de Saint Panuce (au vers 125) :

Kaunt j'entendi k'out cunceu.

En résumé, les formes à diérèse n'ont pas encore disparu au commencement du XIVe siècle, mais elles sont devenues rares chez la plupart des auteurs.

Les cas de synérèse ne sont pas rares, même au XIIe siècle ; ils sont cependant moins nombreux que beaucoup d'éditions imprimées pourraient le faire croire. Les scribes, à partir de 1275 environ, se sont attachés à faire disparaître les hiatus, et quelques-uns ont même parfois pris la peine d'ajouter dans le vers une syllabe quelconque pour rétablir la mesure. C'est ainsi que le scribe du ms. A de l'Ipomédon écrit :

Si mestres l'ad bien aperceu,

leçon que les éditeurs ont eu le tort d'accepter, car la vraie leçon est donnée par B qui supprime le « bien ».

Nous passons maintenant aux cas assurés de synérèse, qui sont relativement nombreux ; le premier que nous ayons relevé se lit dans Adgar (VR, 110) ; et la contraction nous semble ici aussi sûre que possible :

Kar eus ne l'aveint aparcu.

Citons encore, dans le même poème (XII, 39) :

Li altre unt ci santé receu.

Puis on en trouve un autre dans Horn (au vers 4093) (H) ; mais cet exemple ne nous semble pas aussi certain que les précédents.

En la presse de la gent quil nest apparceuz.

Et pour terminer la liste des exemples que nous trouvons à cette époque, nous en voyons encore un autre dans Sœur Clémence de Barking (au vers 941), qui ne fait aucune difficulté.

Désormais ces cas de synérèse vont se multiplier ; dans les Dialogues Grégoire, Miss Pope en relève quatre (20 r° a ; 85 r° b).

Ils sont moins nombreux dans Chardri ; il n'y en a qu'un dans le Josaphat (au vers 1124) ; mais il est bien caractérisé :

Vus en purriez estre deceu.

Le même participe se trouve avec la synérèse dans le Saint Julien (aux folios 66 r° et 79 r°) :

Il est trahiz, il est deceu.

Citons encore les vers 739 et 1550 de la Vie de Saint Edmund, vers qui contiennent de bons exemples de synérèse :

Aveit resceu confessium ;
E le realme aveit receu.

La Lumière as Lais au vers 630, le Poème Allégorique au vers 148, la Plainte d'Amour (aux vers 242, 526), William de Waddington (au vers 3288), les Heures de la Vierge (59 r°), nous en donnent encore des exemples de tous points analogues aux précédents et sur lesquels il serait oiseux d'insister.

Les exemples ne sont évidemment pas rares chez les auteurs du siècle suivant ; citons quelques références pour les cas de synérèse que nous avons trouvés dans la Chronique de Pierre de Langtoft : I, 56, 16 ; I, 136, 11 ; I, 240, 14 ; I, 398, 24.

Nous en avons relevé de nombreux cas dans les Vies de Saints de Nicole Bozon ; pour ne pas allonger outre mesure nos listes d'exemples, nous ne donnerons que ceux qui se lisent dans la Vie de Saint Richard (aux vers 146, 216, 1276, 1441) :

Fu nee de mere e fu conceu ;
Ou seinte veillesce receue ;
E ses freres ke l'urent receu ;
Apres aparceu ben esteit.

Par conséquent, pour cette catégorie très importante de parti-

cipes passés, la synérèse a commencé à se faire vers 1170 ; elle est devenue très commune vers 1275, et la règle au XIVe siècle.

b) *Connaître*. — Nous ne citerons aussi pour le participe passé du verbe connaître qu'un petit nombre des exemples que l'on trouve montrant la diérèse : la plupart de nos auteurs du XIIe siècle et du XIIIe en ont quelques-uns : par exemple Philippe de Thaün (Cumpoz, au vers 965); Thomas (au vers 2174), le Drame d'Adam (au vers 846), Horn (au vers 2337), Havelok (au vers 449), Saint Gilles (au vers 2663), Guischart de Beauliu (aux vers 1137, 1144, 1381), Hue de Rotelande (Ipomédon, 3174). Les exemples, tout en restant assez communs, ne sont plus aussi fréquents au XIIIe siècle ; c'est ainsi que dans Chardri nous n'en rencontrons que deux cas : le premier au vers 1026 des Set Dormans,

Ne fust de gent, ne cuneü ;

l'autre dans le Petit Plet au vers 1628 :

D'un bon ami ben cuneu.

Dans Saint Auban nous lisons (vers 22) :

N'i out plus cuneüz, ne nus plus communal.

Dans Aspremont (au vers 3), dans Sainte Madeleine (au vers 15), nous retrouvons encore la forme à diérèse.

Signalons l'exemple assez peu sûr que nous trouvons dans la Chronique de Pierre de Langtoft (I, 384, 17), et ajoutons-y encore deux exemples du XIVe siècle, d'abord dans une rubrique d'Edward le Confesseur (XLVI, 6) :

Deguisez e descuneü,

et le vers du Siège de Carlaverok, page 54 :

Car conneüs estoit de tous.

Mais pour ce verbe encore la forme à synérèse est assez commune. Dès le XIIe siècle, nous en trouvons des cas assurés ; voici par exemple, le vers que nous lisons dans les Légendes de Marie, d'Adgar (XXII, 25) :

Li Engleis i furent cuneu.

Le vers suivant se trouve dans le Tristan de Thomas (vers 3018) :

Que pur la sue l'ai conue.

Le Saint Gilles nous en offre aussi un exemple (vers 766) :

Kar il se crent estre conu.

de même que Horn (vers 4489) (C) :

Ki des soens fud mut tost e oïd e conuz.

On trouve dans Frère Angier un grand nombre de cas de synérèse cités par Miss Pope ; on peut lire au vers 1724 de la Vie de Saint Grégoire, et aux folios 21 v° b, 114 r° a, pour les Dialogues Grégoire, des exemples de *conu* dissyllabique.

Le nombre des synérèses est, chez Chardri aussi, plus grand que celui des diérèses pour le verbe qui nous occupe; on trouve ainsi, dans les Set Dormans (506, 1354) :

Car de trestuz cuneuz esteit.
Est ben cuneu en la cite.

Et au vers 1454 du Petit Plet :

Ke ne fu coneue sa manere.

Nous trouvons de même dans Robert de Gretham *recuneu* au folio 32 r° ; *cunu* au folio 70 v° :

Tut n'eust il pas bien fet conu.

Citons les vers suivants du Saint Auban (874-1800) :

Ta creature est tut n'eit tei Deu rekeneu
Bien unt ja recunu sa haute deïte.

La Plainte d'Amour, au vers 527, nous en donne un autre exemple :

E aucune fez mesconu.

Nous arrêterons là nos citations. Après 1250, la synérèse devient la règle : les exemples sûrs sont assez peu nombreux (cf. Wil-

liam de Waddington au vers 2230); malgré cela il est difficile de douter que les formes contractées sont devenues entre 1250 et 1400 presque les seules employées (cf. Pierre de Langtoft, I, 28, 30 ; I, 460, 28, etc.).

c) *Croire et croître.* — Nous étudierons ensemble les deux participes *creü*, car ils ont eu, non seulement la même forme, mais aussi la même fortune.

Tous deux, ils sont dissyllabiques au commencement du XIIe siècle et même plus tard. Pour croire, nous trouvons la forme à diérèse dans le Bestiaire (au vers 1996) ; dans Adgar (VI, 2, 294), dans le Tristan de Thomas (au vers 2882) ; dans la Folie Tristan (au vers 759), dans Sœur Clémence de Barking (aux vers 853 et 1159), dans Jordan Fantosme (au vers 1545), dans Horn (au vers 1964) ; Chardri nous en offre un exemple au vers 1321 du Petit Plet ; Robert de Gretham aux folios 58 r° et 63 v° [1] ; on le trouve aussi deux fois dans Saint Edmund (aux vers 1275, 3030), et une fois dans la Genèse Notre-Dame (au folio 72 v°) [2] ; au vers 354 de Sardenai ; dans Saint Auban (au vers 862) ; au vers 251 du Roman des Romans et au vers 1292 du Manuel des Péchés, enfin dans la Chronique de Pierre de Langtoft (I, 462, 18).

Croître ne présente qu'un nombre beaucoup moindre d'exemples. Le Drame d'Adam l'emploie une fois, sous la forme dissyllabique (cf. vers 671) ; Horn de même (au vers 1768 a) ; Miss Pope a rencontré *creü* trois fois dans Frère Angier, une fois dans la Vie de Saint Grégoire (vers 1121) ; deux fois dans les Dialogues (au folio 9 r° b) ; on le lit une fois dans les Set Dormans de Chardri (au vers 886), et dans Sardenai (au vers 377).

Les cas de synérèse pour ces deux participes sont très peu nombreux, surtout au XIIe siècle. On en trouve un pour crestre dans Havelok, mais il nous semble assez douteux :

Vit Havelock et creu et grand.

1. Robert de Gretham :

E pur iceo k'avez creü — 58 r°
E kil de tuz fust mielz creü. — 63 v°

2. Genèse Notre-Dame :

E ceo serra cunte e ceo serra creü. — 72 v°

Le premier *et* pourrait se supprimer.

Au XIIIe siècle, on ne trouve que trois cas de *creu* monosyllabique ; un pour croire : Dialogues Saint Grégoire, 119 r° a ; deux pour crestre : l'un dans les Évangiles de Robert de Gretham :

> Li boscens issi creu esteit. 72 v°

l'autre dans le Saint Auban (288) :

> Parcruz ert, trente ans out, kar tant estoit dunc d'age.

Nous trouvons encore au XIVe siècle un petit nombre d'exemples de synérèse qui nous semblent assurés ; en particulier dans la Chronique de Pierre de Langtoft, les trois exemples que nous connaissons de ce participe sont monosyllabiques : un pour croire (I, 240, 18) et deux pour croître (I, 240, 12 ; I, 462, 7).

Par conséquent, pour ces deux verbes, la forme avec diérèse semble s'être conservée plus constamment que pour connaître et que pour les verbes en *cevoir*. Mais ce peut n'être qu'une apparence, et cela provient sans doute du nombre relativement restreint des exemples que nous trouvons.

d) *Gésir*. — Les exemples pour ce verbe sont encore moins fréquents ; et cependant les terminaisons monosyllabiques sont plus nombreuses que celles qui présentent la diérèse. Mais il ne faut pas attacher à cette prédominance des formes contractées plus d'importance que nous n'en avons reconnu à la prédominance des formes dissyllabiques pour croire et croître.

Voici les formes à diérèse que nous avons relevées : Gaimar en a un cas au vers 2658 ; Sœur Clémence de Barking au vers 1168 ; le Saint Gilles au vers 1477 ; Robert de Gretham au folio 69 r° :

> Sil nout à la porte geü ;

et le Saint Auban au vers 859. Ajoutons-y un exemple plus douteux que nous relevons dans la Chronique de Pierre de Langtoft (I, 140, 12).

De l'autre côté, nous trouvons des formes contractées en nombre un peu plus grand. Adgar en a une (VI, 272) :

> U li clers aveit jeu itant.

Le Saint Gilles en a deux : un au vers 106 :

U il out jeu un an e plus;

l'autre au vers 1118 :

U la povre femme aveit geu.

Nous en rencontrons encore un autre dans le poème de Saint Edmund (vers 2978) :

En quele maint en aveit giu.

Comme on le voit la synérèse est très fréquemment effectuée pour ce participe passé, même au XIIIe siècle. Nous ne pouvons citer aucun cas de synérèse suffisamment sûr au siècle suivant.

e) *Lire.* — Il est plus extraordinaire de ne rencontrer qu'un tout petit nombre d'exemples pour le participe de lire; ce qui l'explique, c'est le fait qu'au XIIe siècle le participe généralement employé est le participe fort en *it*, surtout pour les composés de ce verbe, forme qui se trouve encore au XIIIe siècle et au XIVe.

Le participe en *u* de ce verbe montre le plus souvent la diérèse, comme dans la Vie de Saint Grégoire (vers 854); dans les Dialogues (au folio 75 r° b) ; deux fois dans les Set Dormans de Chardri (vers 1507, 1545) ; dans Robert de Gretham (au folio 62 v°) [1] ; dans le Saint Auban par deux fois (vers 83, 140); le Saint Julien nous en fournit aussi un exemple (au folio 72 v°) [2] ; et aussi la Satire sur le Siècle (84 v°) [3]. Pierre de Langtoft en a lui-même un cas assez sûr (cf. I, 28, 15), et la Vie de Saint Paul de Nicole Bozon un autre assuré (128) :

Ke seint Pol i eut eleü.

La forme monosyllabique se trouve assez fréquemment, quoiqu'on puisse affirmer qu'elle est moins commune que l'autre ; les mêmes auteurs qui se servent de la forme avec diérèse emploient, le cas échéant, la forme avec synérèse dès le commencement du XIIIe siècle. C'est ainsi que nous trouvons *lu* dans Frère Angier, Dialogues Saint-Grégoire, 139 r° a ; dans Chardri, Set Dormans, 1532 ; citons ce dernier vers :

1. Robert de Gretham : Kar il esleü les aveit. 62 v°.
2. Saint Julien : Ke deus out del munde esleü. 72 v°.
3. Satire sur le Siècle : Al livre e leü. 84 v°.

Ki furent dunc crestiens esluz.

On trouve cette même forme aux folios 23 r° et 23 v° des Évangiles des Dompnées et encore au vers 312 de la Vie d'Edward le Confesseur :

Eslu es d'Engleterre rei.

Nous rencontrons encore quelques exemples analogues postérieurement, nous ne citerons que les deux cas de synérèse que nous montrent les deux exemples de ce participe dans la Vie de Saint Richard de Nicole Bozon (aux vers 626, 1067) :

La meillure vie eslu aveit;
Le jur ke fut apres eslu.

Les deux cas que nous avons relevés dans la Chronique de Pierre de Langtoft (I, 302, 10; I, 320, 12), quoique assez sûrs, sont moins significatifs.

On peut donc conclure que dans la grande majorité des cas le participe de lire est monosyllabique après 1250.

f) *Voir.* — Enfin le dernier participe passé qu'il nous reste à examiner dans cette classe est celui du verbe voir : ce verbe diffère de tous ceux que nous avons étudiés jusqu'ici en ce que son prétérit n'est pas un prétérit en *ui*. Pour ce verbe qui est d'un emploi si commun, la synérèse se trouve très fréquemment effectuée. Ce n'est pas à dire pour cela que les formes où l'hiatus subsiste soient rares; nous en rencontrons au contraire beaucoup pendant les trois siècles de la littérature française d'Angleterre. La première forme à diérèse que nous ayons rencontrée se trouve dans le Brandan : *voüt* (au vers 371); pendant tout le XIIe siècle, elles sont fréquentes; nous pouvons donner les références suivantes : Bestiaire, 194; Gaimar, 262, etc.; Adgar, II, 110; XL, 457 etc.; Thomas, 397; Folie Tristan, 692; Drame d'Adam, 894; Fantosme, 167, 572, 720; Saint Gilles, 157; Guischart de Beauliu, 17, 323, 751, 891, en tout neuf fois.

Dans les trois poèmes de Chardri, le nombre de formes dissyllabiques est considérable : nous en avons relevé quatorze cas [1];

1. Voici les références des cas de diérèse qu'on peut relever dans Chardri :
Josaphat : 364, 758, 1271, 1309, 2070, 2092, 252, 5, 2763.
Set Dormans : 124, 196, 1152, 1159, 1465.
Petit Plet : 677.

il en est de même de Robert de Gretham chez lequel nous n'avons pas pu compter avec une exactitude suffisante tous les cas de diérèse [1] ; Saint Edmund en a une dizaine d'exemples (vers 695, 1011, 1409 [2]). Ils sont presque aussi communs dans le poème de Saint Julien [3] ; la Plainte d'Amour en a un exemple seulement, au vers 158 [4], et le Roman des Romans, un autre, au vers 249 [5]. Citons encore le vers 1341 d'Edward le Confesseur [6], et les quatre exemples assurés de Saint Auban [7]; Aspremont au vers 7, Sardenai au vers 353, en présentent chacun un exemple. Avant de sortir du XIIIe siècle, citons le cas de diérèse que l'on trouve au folio 84 de la Satire sur le Siècle [8] et deux exemples assurés que l'on trouve dans William de Waddington [9] aux vers 501, 2321 ; celui qu'on lit dans Deu le Omnipotent, 36 c [10].

Les cas de diérèse que nous trouvons au XIVe siècle ne sont que rarement indiscutables, cependant, pour voir, nous avons la chance d'en rencontrer plusieurs qui le sont. On en trouve un dans l'Apocalypse au vers 606 de β et γ, et peut-être au vers 71 d'α; le Siège de Carlaverok nous en fournit un autre au vers 68 ; la Bounté

1. Robert de Gretham :	Frere, fet il, as rien veü ?	27 v°
	Bels frere, as rien plus veü ?	
	E n'out la richesce veü.	69 r°
	Car si Lazare n'out ceo veü.	
	Mes pur ceo qu'il out ainz veü.	70 v°
	Al lit ke Pol aveit veü.	112 r°
2. Saint Edmund :	Segnurs, suvent avez veü.	695
	Ki plus out oï e veü.	1011
	Kal tierz jor unt Frise veü.	1409
3. Saint Julien :	Tant cum Deu purveü ly a.	71 r°
	Kele ne pout estre veüe.	73 v°
	Mes kant il ert issi veü.	79 r°
4. Plainte d'Amour :	Ussez veü avant ceo jor.	158
5. Roman des Romans :	Si avons ja asquanz veü.	249
6. Edward le Confesseur :	Quand a ceo veü trestut l'ost.	1341
7. Saint Auban :	Or l'unt veü tut seint, du cors renuvelé.	984
	Quant unt veü Aracle ke Dieu out regardé.	986
	Ben unt paen les angles veü e eschoisi.	1069
	Tele nuvele en terre ne fu unc mes veü.	1390
8. Satire sur le Siècle :	De muz ai veü.	84 r°
9. William de Waddington :	501, 232.	
10. Deu le Omnipotent :	Fu veü de la gent.	36 c

des Femmes de Bozon, un quatrième au vers 108 ; la Vie de Saint Richard et celle de Saint Paul, du même auteur, en montrent quatre [1]; le Prince Noir, pour sa part, nous en montre deux aux vers 1887, 1888, et la Chronique de Pierre de Langtoft en a au moins trois (I, 236, 6 ; I, 186, 13 ; I, 474, 11).

Comme on a pu le voir, aucun autre verbe ayant un participe passé en *u* ne nous offre des matériaux aussi abondants que le verbe voir ; nous avons pu citer un nombre assez considérable d'exemples, et nous ne prétendons pas avoir épuisé la liste de ceux que l'on pouvait citer.

Nous allons passer maintenant aux cas de synérèse pour ce participe, et ils pourraient paraître, si on les comparait à ceux des autres verbes, fort nombreux, mais cette impression ne subsistera pas si on garde en mémoire le nombre total des cas où ce participe est employé.

On trouve la forme contracte *veu*, dès le commencement du XII[e] siècle ; Gaimar nous en donne le premier un exemple (au vers 1447) :

Par tote Bretaigne fu veu ;

On serait d'autant plus tenté d'essayer de corriger ce vers que c'est le seul exemple de synérèse au participe passé que nous trouvions chez Gaimar ; on pourrait peut-être ne pas compter l'*e* final de Bretaigne, mais il semble bien que Gaimar compte ordinairement avec la plus grande régularité l'*e* muet final.

Du reste on trouve un autre cas de synérèse dans Thomas au vers 20 :

Li rois a veu quanque avon fait.

Les exemples précédents mettent hors de doute l'existence de la forme à synérèse au commencement de la seconde moitié du XII[e] siècle. Nous trouvons évidemment des exemples analogues dans les auteurs qui suivent :

1. Nous allons citer ces quatre exemples :

Despuliee e despurveüe,	Saint Richard,	232 ;
Seint Pol ke tut veü aveit,	Saint Paul,	71 ;
Unkes mes n'out un tel veü,	—	120 ;
Kar apres kaunt il a veü,	—	241.

Fantosme nous montre le vers suivant où la synérèse a certainement lieu (618) :

Desque vus aiez la cite veu alumer ;

Il est encore probable que nous avons un exemple de synérèse dans ce vers d'Adgar (VR, 211), qui a de toutes façons une syllabe de trop :

Plus apert miracle ne fu veu.

Évidemment le nombre des synérèses ne peut être que plus considérable au XIIIe siècle. Chardri en a quelques cas, quatre ou cinq, comparés aux quatorze cas de diérèse : ces quelques cas se trouvent dans le Josaphat (au vers 2087, et peut-être 1923), dans les Set Dormans (au vers 658), dans le Petit Plet (au vers 689). Voici ces vers :

Quant les deables aveint veu
(a-vei-ent veu ? a-veint ve-u ?)
Tant pensa de ceo kil out veu.
Mar fu veue lur bel juvente.
Ja n'eit tant oï ne tant veu.

On peut citer deux exemples tirés du Saint Edmund (vers 74, 1301) :

Avum bien veu que ceo est veyr.

(lire : veü que c'est...?)

En ordre dist, cum veu aveit.

Dans le même folio de Robert de Gretham, 10 v°, nous relevons deux exemples de cette forme monosyllabique, exemples qui ne sont pas douteux.

Le Saint Julien en est au même point, et la synérèse se fait dans les deux vers suivants, tirés respectivement des folios 75 v° et 76 r° :

Tel n'aveit il unc veu avant.
Car autre fez vus ay je veu.

Nous passerons plus rapidement sur les cas de synérèse que nous rencontrons par la suite. Nous en avons relevé un dans Edward le Confesseur (au vers 355) ; le Saint Auban nous en pré-

sente un plus grand nombre, au moins quatre (cf. les vers 323, 541, 849, 1835). Dans le Manuel des Péchés de William de Waddington les exemples sont encore plus communs : on en rencontre aux vers 1665, 1944, 3297, et dans un poème aussi court que l'Ordre de Bel Eyse, on en trouve au moins deux (vers 53 et 226).

Les exemples assurés de la forme moderne ne peuvent donc pas être rares au XIVe siècle; la Chronique de Pierre de Langtoft nous en montre au moins trois (cf. I, 28, 16 ; I, 236, 12 ; I, 462, 4). Nicole Bozon en a un dans ses Vies de Saints (94 v°) et pas moins de quatre dans sa Vie de Saint Richard (aux vers 215, 281, 460, 1119) :

Lequel sans custume aveit veu ;
Kar Dieu issi purveu l'aveit ;
K'enuingt, cum out purveu, serreit ;
L'eglise de cel ke n'est pas veue.

Enfin le Poème du Prince Noir nous montre la synérèse faite aux vers 2586, 3092.

Comme on le voit, le nombre des cas de synérèse est considérable pendant le XIVe siècle et, dans certains auteurs au moins, la forme moderne se rencontre plus fréquemment que la forme étymologique. Partout elle a gagné du terrain, inégalement mais d'une façon indéniable. Cependant il n'est pas possible de marquer avec précision les gains de la forme avec synérèse, et les généralisations sont ici plus dangereuses que partout ailleurs. L'usage peut varier d'un auteur à l'autre et même d'un ouvrage à l'autre pour un même auteur. Nous en avons une preuve remarquable dans deux poèmes de Nicole Bozon : la Vie de Saint Richard nous montre un cas de diérèse et quatre cas de synérèse ; au contraire, la Vie de Saint Paul a trois cas de diérèse et pas une seule synérèse. Et cette différence se retrouve pour toutes les autres formes nous présentant la même question de l'hiatus.

Aussi, nous ne tenterons pas d'être trop précis, et nous conclurons simplement que les formes à synérèse sont devenues, d'une façon générale et sauf exceptions, les plus communes à partir de 1275.

Arester prend rarement la forme à diérèse : le seul cas que nous connaissions se lit dans l'Ipomédon (vers 3578) :

Suz en l'cor s'est aresteüz

Sa forme ordinaire est *arestu* ou *aresté*.

CONCLUSION SUR LES PARTICIPES EN U DE LA TROISIÈME CLASSE

Si maintenant nous rapprochons tous les résultats auxquels nous sommes arrivés, dans la trop longue étude que nous avons consacrée aux participes de la troisième classe, nous voyons que tous ont plusieurs traits communs.

1. C'est vers le temps d'Adgar que les formes à synérèse font leur apparition pour la plupart des participes de cette classe.

2. La forme à hiatus reste pendant un certain temps la forme que ces participes prennent le plus ordinairement.

3. Dans la seconde moitié du XIIIe siècle, vers l'époque du Saint Auban, les formes contractes deviennent à peu près aussi répandues que les formes à diérèse, au moins pour certains verbes.

4. Pendant le XIVe siècle, les deux formes se retrouvent encore, mais la forme contracte est peut-être la plus commune, pour les mêmes participes.

RÉSULTATS GÉNÉRAUX

L'on a pu voir que, en anglo-français, les trois classes de participes en *u* n'ont pas été traitées de la même façon, c'est pour cette raison que nous nous sommes vus obligés de prendre séparément chacune des trois classes. La première remarque que l'on puisse faire, c'est que la synérèse a atteint les verbes de la troisième classe un temps notable avant ceux des autres classes.

La troisième classe montre un certain nombre de cas de synérèse dès le milieu du XIIe siècle ; la seconde classe pendant la seconde partie du même siècle (Jordan Fantosme ? certainement Horn). Tandis que la première n'est vraiment atteinte par la synérèse que pendant le XIIIe siècle, à l'exception peut-être du participe passé d'avoir.

On peut aussi remarquer que tous les verbes de la troisième classe évoluent ensemble ; c'est à peu près à la même époque qu'ils subissent la contraction ; au contraire, il y a entre les verbes des

deux autres classes des différences marquées ; autant que nous pouvons en juger par les exemples que nous avons relevés dans la première par exemple, le participe passé d'avoir prend la forme moderne beaucoup plus tôt que les autres verbes de sa classe ; dans la seconde, au contraire, le participe passé de devoir restera dissyllabique plus régulièrement que n'importe quel autre verbe. Cela tient surtout à la fréquence de l'emploi de chacun de ces participes. Ceux de la troisième classe se rencontrent presque aussi couramment les uns que les autres : connaître, recevoir, voir sont très usuels, et par conséquent, ne tardent pas à prendre et prennent en même temps la forme abrégée. Au contraire, les verbes des autres classes sont plus hétéroclites ; quelques verbes se trouvent rarement employés au participe passé et ce sont ceux-là qui, justement, gardent leur forme étymologique le plus longtemps.

On ne s'attend peut-être pas à rencontrer des cas bien évidents de synérèse en dehors des ouvrages en vers ; et il est très certain que, en dehors de la littérature, les cas où l'hiatus est évidemment conservé sont rares et difficiles à reconnaître ; cependant nous en trouvons plusieurs où ils subsistent indubitablement.

Les terminaisons en *ew*, qui sont, comme nous l'avons montré plus haut, relativement fréquentes, peuvent nous laisser des doutes ; nous somme cependant portés à croire que *purvewe* dans les Statutes (1283, 153), *ewe* (ibid., 1350, I, 312) ; *lewe* dans les Parliamentary Writs (1318, II, 84) nous offrent, sinon des cas de diérèse, tout au moins des exemples où la voyelle du radical a subsisté ; ces formes nous semblent fort difficiles à expliquer phoniquement et comme cela n'est pas de notre ressort, nous n'en dirons pas davantage.

Une difficulté analogue nous attend si nous voulons nous rendre compte de la valeur de la graphie *ieu* ou *iu* : faut-il considérer *mieutz*, Statutes (1330, I, 267), comme un monosyllabe qui se serait prononcé comme l'adverbe ou comme un dissyllabe ? Nous n'avons aucun élément qui nous permette de former une opinion qui présente quelque certitude ; il nous semble possible que cet *i* puisse s'expliquer par une transformation de l'*e* en hiatus, phénomène commun en anglo-français (on trouve déjà *criature* dans le Drame d'Adam, vers 91) ; cet *i* a dû avoir tout d'abord une valeur syllabique ; il est probable qu'il n'a pas tardé à prendre la valeur

d'une consonne. Mais la première condition pour que ce changement se soit produit est que la synérèse n'ait pas encore eu lieu avant l'apparition de l'*i* ; donc les cas de diérèse ont certainement dû être la règle immédiatement avant l'apparition de cette désinence et peut-être pendant les premiers temps de son emploi. Or, comme nous l'avons déjà vu, nous ne trouvons guère d'exemples de cette terminaison avant le milieu du XIVe siècle ; ces formes suffiraient donc à nous prouver que les cas de diérèse ont été communs au moins jusqu'à cette époque, à moins que, comme nous le dirons plus tard, ces participes en *ieu* ne soient des formes d'emprunt.

Les considérations auxquelles nous venons de nous livrer appartiennent plus ou moins au domaine de la conjecture ; nous trouvons, en dehors des œuvres littéraires, des données plus solides pour affirmer que l'hiatus s'est maintenu dans un certain nombre de cas jusqu'aux dernières années du XIVe siècle.

Quelquefois nous trouvons un doublement de la voyelle du thème : *veowe* dans le Liber Rubeus de Scaccario (1300, I, 55) ; *cheeu* dans Rymer (1328, IV, 354), peut-être *duwe* dans les Statutes (1275, I, 28) ; dans les Early Statutes of Ireland (1285, 52), dans les Mem. Parl. (1305, § 125), etc., peut-être aussi *parjuwes* dans les Annales Londonienses (1330, 63).

Ailleurs une *h* est écrite entre la désinence et le thème et cette graphie est très fréquente ; par exemple *receheu* se lit dans Rymer (1294, II, 619) ; *dehu* (ibid., 1358, VI, 96 ; 1375, VII, 71). *Vehu* est employé dans les Documents Inédits (1362, 157). Ailleurs encore c'est une autre consonne qui empêche l'hiatus : *recevu* dans Rymer (1297, II, 788).

Tous ces exemples nous montrent que jusque vers la fin du XIVe siècle, l'hiatus subsistait dans un certain nombre de cas ; dans d'autres, il était évité par d'autres moyens que par la synérèse : introduction d'une consonne, ou changement de la terminaison en une consonne, ce dernier cas restant purement conjectural.

RÉSUMÉ

La synérèse se trouve pour la première fois pour les verbes suivants :

Première classe.

Avoir	dans Adgar (1160).
Pouvoir	au XIVe siècle.
Pestre	au XIVe siècle.
Savoir	dans Saint Edmund et Saint Auban (?) (1230).
Taire	au XIVe siècle.

Deuxième classe.

Mouvoir	dans Horn (?), Saint Auban (?) (1170).
Boire	dans Jordan Fantosme, Horn (1170).
Devoir	au XIVe siècle.

Troisième classe.

Verbes en *cevoir*	dans Adgar (1160).
Connaître	dans Adgar (1160).
Croire	dans Dialogues Saint Grégoire (1214).
Croître	dans Havelok (?) (1150) et Robert de Gretham (1230).
Gésir	dans Adgar (1160).
Lire	dans Dialogues Saint Grégoire (1214).
Voir	dans Gaimar (?) (1150) et Thomas (1160).

II. *Participes passés forts.*

Nous distinguons les participes passés forts en deux classes : les forts en *sum*, les forts en *tum*.

a) Participes forts en *sum*.

Les participes forts en *sum* sont restés très réguliers et se sont bien maintenus ; c'est ainsi qu'on rencontre aux XIIe et XIIIe siècles les vieilles formes encore employées pour un certain nombre de ces participes. Quelques-unes cependant deviennent rares et tendent à disparaître; nous avons vu dans les pages précédentes plusieurs participes qui perdent leur forme étymologique pour prendre la forme faible en *e*, en *i*, ou en *u*.

Certains participes présentent même les deux formes côte à côte, comme *soldre*, qui à côté de *solu* que nous avons vu, a donné *sous* dans les Dialogues Saint Grégoire (48 v° b); ce dernier du reste est très rare et nous n'en avons relevé que cet exemple. De même *remes* se trouve constamment dans tous les textes du XIIe siècle, et, moins souvent, il est vrai, au XIIIe, comme au vers 2800 du Dermod où il rime avec detres, au vers 147 du Saint Auban, etc., à côté de *remansu*. Il y a aussi d'autres verbes qui tendent plutôt à disparaître qu'à adopter une forme nouvelle ; parmi ces formes qui ne se rencontrent plus que rarement, nous pouvons citer : *estors* que l'on ne retrouve plus que chez Frère Angier à la rime avec misericors au vers 1036 de la Vie de Saint Grégoire. *Escous* est un peu plus commun ; on le trouve d'abord chez Angier, dans la Vie de Saint Grégoire (au vers 1126), puis dans les Dialogues (22 r° b) ; et sous la forme *escuz* à la rime avec tuz au vers 310 de William de Waddington. *Aers* est rare ; mais on le trouve très tard, par exemple à la page 22 du Dite de Hosebondrie de Walter de Henley.

La consonne. — Sous l'influence de leur prétérit et surtout des participes forts en *tum*, certains participes en *sum* prennent un *t* après l'*s* comme *prist* au vers 2895 de Gaimar, dans les quatre mss., *arst* au vers 983 de Horn, et *surmist* dans les Documents Inédits (1382, 230). Nous ne pouvons considérer ces formes que comme de véritables fautes d'orthographe des scribes.

L'*n* s'est, déjà dans le Psautier d'Oxford, introduite dans *repos*, (repostum), par exemple *repuns* (68, 7) ; cependant les formes sans *n* y sont encore les plus nombreuses (37, 9 ; 43, 27 où Cr. donne une *n* ; 138, 4). Il en est de même dans le Psautier de Cambridge dans lequel *n* n'est écrite qu'une fois sur huit. Gaimar, ou le scribe, l'écrit toujours, mais fait rimer le participe avec *us* : *respons* (: surplus) (3238); désormais cette *n* se rencontrera très souvent, mais son emploi demeurera très variable ; certains auteurs l'emploieront à l'occasion ; d'autres, comme le traducteur des Quatre Livres des Rois, l'ignoreront.

Ce n'est que plus tard que nous voyons une *n* ajoutée au participe passé de prendre, et encore cette forme reste exceptionnelle et ne se rencontre que dans certains recueils non littéraires ; nous avons trouvé *prins* dans les Traités de Rymer aux endroits suivants : 1351, V, 717 ; 1390, VII, 689 ; 1394, VII, 779. Cette forme est très rare en anglo-français.

La voyelle. — Il y a un certain nombre de remarques à faire sur la voyelle ou la diphtongue qui précède l'*s* dans les participes en *sum*.

Remes (remansum) hésite entre la forme purement française *e* et la forme anglo-française *i*; *e* est plus commun et est seul pendant un temps assez long attesté par la rime; nous avons en effet dans Gaimar *remes* (: clefs) au vers 2715; (: nefs) au vers 501 et au vers 3424; il rime avec Deus au vers 3604. Nous en avons aussi plusieurs exemples dans les deux poèmes de Hue de Rotelande.

Même à la fin du XIIe siècle, la forme en *e* est encore employée à la rime, par exemple dans Guischart de Beauliu au vers 400.

Au XIIIe siècle, dans Dermod, on trouve encore une rime analogue : *remes* (: detres). Dans une œuvre en prose, les Quatre Livres des Rois, les deux formes *mes* (III, 3, 17), *remis* (II, 14, 7) sont encore en usage.

Remis se rencontre pourtant et assez fréquemment dans certains auteurs du XIIe siècle ; mais cette forme n'est jamais attestée ; c'est toujours dans le corps du vers qu'on la trouve, comme dans l'Estorie au vers 317 (le scribe du ms. R (fin du XIIe ou commencement du XIIIe siècle) l'affectionne particulièrement), ou au vers 1906 de Horn (ms. O). La première rime que nous ayons trouvée se lit dans le Saint Auban au vers 147 : *remis* (: pris).

Si nous attribuons aux scribes les exemples que nous donnent l'Estorie des Engleis et Horn, nous voyons que nous ne pouvons pas faire remonter la forme en *i* plus haut que les Quatre Livres des Rois (1170) et il est possible que les auteurs n'aient adopté cette forme que quelque temps après les scribes.

Cet *i* de *remis* n'arrive donc qu'assez tard dans la littérature anglo-française ; quelque temps après que cet *i* déplace l'*e* étymologique, on voit se produire le phénomène contraire dans le participe passé du verbe quérir. L'*i* de *quis* en effet y fait place à la diphtongue *ei*, qui naturellement passe à la voyelle *e*. Dans Dermod nous trouvons en effet *queis* rimant (au vers 2973) avec mais, mois (imprimé moins) ; et dans Wil. Rishanger ce même participe est écrit *ques* (cf. p. 281). Cette dernière forme se retrouve encore dans Rymer : *reques* (1358, VI, 98 et *passim*). Ceci, dans la langue politique, se produit encore pour d'autres verbes ; citons *prez* pour pris dans les Early Statutes of Ireland (1285, 54) ; *metz* pour mis dans le même recueil (1320, 84).

Comme pour les participes en *e*, il n'est pas rare de voir la voyelle du thème redoublée ou renforcée. Ceci n'arrive guère dans la langue littéraire ; mais nous avons relevé plusieurs exemples de ce phénomène dans les textes politiques et familiers. Citons seulement *rees* (rasum), dans les Statutes (1330, I, 265), et aussi *excloes*, Literae Cantuarienses (1331, 381).

ACQUISITIONS

Dans les ouvrage non littéraires, la classe des participes en *sum* s'est augmentée de plusieurs acquisitions ou nouvelles formations, et quelques-unes de celles-ci sont fort intéressantes. Nous trouvons par exemple les formes suivantes : *expresse* dans les Statutes (1323, I, 191) ; *oppresse* (1346, I, 304). Dans le même recueil on trouve encore *annex* (1328, I, 260 ; 1335, I, 277 ; 1340, I, 284), de même que dans les Parliamentary Writs (1314, II, 118) ; on trouve ce mot surtout employé comme adjectif. Les deux formes *delibers* et *delivers* se rencontrent aussi fréquemment dans différents recueils, par exemple dans les Rymer's Foedera (cf. 1318, III, 724 ; 1346, V, 812 ; 1357, VI, 781), dans les Statutes (1330, I, 268), surtout dans les Year Books (30 Edw. Ier, 195 et *passim* ; 33 et 35 Edw. II, 54, 82). *Discus* est commun ; on le rencontre dans les Statutes (1351, I, 288 ; 1389, II, 61, etc.) ; dans les Year Books (2 et 3 Edw. II, 44 ; 14 Edw. III, 23 ; 17 et 18 Edw. III, 105, 107, 235, etc.).

Nous trouvons encore dans les Statutes : *ordeinz* (1379, II, 114) et dans les Documents Inédits : *compuls* (1380, 219).

b) Participes forts en *tum*.

Avant d'étudier en détail les différentes classes de participes, nous pouvons dire quelques mots d'une question qui intéresse au moins certains d'entre eux : la réduction de l'hiatus qui existe entre la voyelle du thème et celle de la terminaison. Trois participes passés en *tum* présentent à l'origine un hiatus : bénir, maudire et raembre. *Benedeit* et *maledeit* ont suivi dans leur développement deux lignes parallèles, et il est intéressant de marquer les différentes étapes par où ont passé ces deux participes.

La forme originale avec dentale se rencontre dans les Psautiers d'Oxford (112, 2) et de Cambridge (17, 47); elle peut provenir du traducteur lui-même des Psautiers (1110 ?).

Dans ce dernier Psautier, on voit la dentale s'adoucir et prendre sinon le son, au moins la graphie *th* : *benetheit* (27, 6). Il ne faudrait pas croire qu'à cette époque on ne connaissait que la forme avec dentale ; l'autre est au contraire plus commune (*beneeit* dans le Psautier d'Oxford, 9, 24 ; dans le Psautier de Cambridge, 36, 22 ; dans le Psautier d'Arundel, 17, 49) ; même, ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que les trois Psautiers connaissent déjà la forme dans laquelle la synérèse s'est effectuée : *beneit* se trouve en effet dans le Psautier d'Oxford (*r*, 20), dans le Psautier de Cambridge (40, 12), dans le Psautier d'Arundel (9, 21). Voici donc trois ouvrages qui contiennent toutes les formes essentielles que ce participe devait prendre.

La forme présentant la contraction sera désormais la plus fréquente ; on la trouve dans Gaimar à la rime du vers 1202 : *benez* où elle est assurée par la mesure du vers (D, L et H donnent *beneit*) ; dans Adgar (XV, 2) ; dans les Quatre Livres des Rois (II, 2, 5) ; et dans plusieurs autres écrivains du XII[e] siècle. Nous trouvons postérieurement à ces exemples un nombre considérable de formes contractées dans le Saint Edmund (2855), dans la Vie de Saint Grégoire (2140), dans Saint Auban (270), dans les Heures de la Vierge (59 v°), etc.

Nous ne citerons que quelques exemples pour maudire qui suit aussi exactement que possible la même voie que bénir.

On trouve la dentale et la forme trissyllabique dans les Psautiers d'Oxford et de Cambridge (36, 22) ; peut-être au vers 1287 du Tristan de Thomas, certainement dans le Drame d'Adam (434).

La forme contracte se trouve dans le Psautier de Cambridge (36, 22) (B) ; dans la Folie Tristan au vers 58 (le ms. donne *malete* que M. Bédier a changé en *máldite*) ; dans le Drame d'Adam (aux vers 473, 737, 429). *Maldit* se rencontre pour la première fois dans la Folie aux vers 585, 587.

A côté de la forme étymologique, nous trouvons donc, même au XII[e] siècle, des exemples peu assurés, il est vrai, de la forme analogique pour le participe passé de maudire.

Nous ne relevons malheureusement pas le même nombre

d'exemples pour le participe passé du verbe raembre ; les renseignements que nous avons sont donc rares et clairsemés, aussi nous n'en dirons pas grand'chose. La diérèse a dû subsister pendant une bonne partie du XII[e] siècle ; nous trouvons un exemple de la forme dissyllabique dans la Vie de Saint Gilles (au vers 3644), où on trouve *reient* à la rime avec vient. Au commencement du siècle suivant, nous avons des exemples qui nous montrent que la synérèse s'est effectuée, d'abord dans la Vie de Saint Grégoire (au vers 1468) où *reinte* rime avec seinte ; puis dans les Heures de la Vierge (au folio 62 r°) qui nous donnent la rime *reint* : *seint*.

Les formes.

Nous devons diviser ces participes en plusieurs classes, suivant la lettre qui précède les consonnes de la désinence. Ces lettres peuvent être :

1. La voyelle *a* ;
2. La voyelle *i* (*i* bref) ;
3. La voyelle *u* (*u* bref) ;
4. La consonne *c* ;
5. La consonne *l* ;
6. La consonne *p* ;
7. La consonne *r*.

Quelques-unes de ces classes seulement nous offriront des observations valant la peine d'être faites.

1. Participes passés en *atum* (natum).

Le seul participe fort de cette classe est natum : *né*. Nous ne rappellerons pas les formes faibles qu'il peut prendre (*nasqui*, *naessu*, cf. supra). La forme forte est de beaucoup la plus usuelle, et on en trouve des exemples dans chacun de nos auteurs ; nous ne ferons donc pas la liste des exemples que l'on peut relever. Nous remarquons que dans la langue non littéraire l'*e* du radical est souvent redoublé ; nous l'avons déjà fait observer, dans notre étude des participes passés faibles en *é*.

2. Participes passés en *itum*.

Les participes passés de cette classe sont très peu nombreux et ils ne nous offrent que de rares exemples en anglo-français. Ils semblent avoir été sentis comme archaïques dès les premiers temps de l'anglo-français. Nous trouvons dans la Vie de Saint Grégoire de Frère Angier *prientes*, qui conserve l'*n* de l'infinitif, tandis que cette *n* disparaît dans *repost*, qui rime avec host au vers 2617 du Saint Edmund.

3. Participes passés en *utum*.

Nous n'avons rien de spécial à dire sur ces participes ; les observations générales que nous venons de faire pour les participes passés en *itum* s'appliquent également bien ici.

4. Participes passés en *ctum* [1].

De tous les participes forts en *tum*, les participes passés pour lesquels cette terminaison est précédée de *c* sont à la fois les plus nombreux, les plus importants et les plus intéressants. Nous pouvons remarquer avant de commencer que ces participes se sont fort bien conservés en anglo-français et que nous n'aurons à faire sur leur forme que très peu d'observations.

a) *La consonne finale*. — Comme toutes les autres formes du verbe terminées par une dentale, même appuyée, on les voit perdre quelquefois leur *t* final ; cette chute de la dentale est assurée pour la première moitié du XIIIe siècle ; car nous en trouvons un exemple à la rime dans Boeve de Haumtone : *dis*, qui se lit au vers 84. Au siècle suivant, nous rencontrons encore d'autres exemples assurés de la même façon : *maldye* se trouve à la rime dans une laisse en *ie* dans la Chronique de Pierre de Langtoft (cf. I, 390, 10), et on voit *esly* rimer avec lundy au vers 2238 du Poème du Prince Noir.

Les exemples qui se trouvent dans le corps du vers sont évidem-

1. Pour les participes en *eit*, on peut voir Foerster, Zeitschrift III, p. 106 ; Mussafia, Zeitschrift III, p. 267.

ment plus nombreux, mais nous ne savons jamais à quelle date les rapporter. Aussi nous n'en citerons que quelques-uns, comme le *bene* qu'on lit au vers 270 de la Plainte d'Amour; le *colly* qui se trouve dans la Chronique de Pierre de Langtoft (I, 460, 23), et dans un ouvrage en prose : *escondu*, au § 121 des Contes de Nicole Bozon.

Nous avons même rencontré un exemple, isolé du reste, qui nous montre la dentale passant à la spirante douce : *assouthe* (Year Book 33 et 35 Edw. Ier, 105).

La chute du *t* final est assez rare dans les textes non littéraires, et on n'en trouve d'exemple que dans les recueils les moins corrects; les Statutes par exemple n'en présentent aucun cas; on trouve dans Rymer *destrue* (1326, IV, 236) et *treie* (1340, IV, 182); nous ne pouvons pas établir la valeur de cet *e* final.

L'exemple du Year Book 22 Edw. Ier : *dedey* pour dedit, p. 139, est moins douteux et se rapproche des quelques exemples que nous avons trouvés dans les œuvres littéraires, mais il est isolé.

Il nous semble qu'on peut considérer comme des cas de chute du *t*, les exemples qui, aux XIIIe et XIVe siècles, présentent un simple *z* comme consonne finale; en ce cas, la liste s'allonge sensiblement, et les Statutes même nous offrent quelques exemples : *fez* (1275, I, 26); *constreinz* (1383, II, 32); *treez* (1377, I, 115); *sustrez* (1386, II, 40); on en trouve aussi dans Rymer, comme *duz* (1307, III, 13, etc.), et un certain nombre d'exemples que nous verrons tout à l'heure.

Lorsque le *t* post-vocalique ne tombe pas, on le trouve ordinairement appuyé, soit par *s*, comme dans *dist*, Boeve (31) (à la rime); dans *fest* qui se lit à la rime du vers 197 de la Vie de Saint Osith et est, en dehors de la littérature, très commun, surtout dans les Literae Cantuarienses (cf. 1333, 524); et dans un très grand nombre d'autres recueils. C'est du reste un phénomène phonique assez général.

Plus souvent encore le *t* est appuyé par un *c*, comme dans *dict*, Statutes (1377, II, 2); *faict* dans Rymer (1389, VII, 634; 1396, VII, 689); on relève encore dans ce dernier recueil *deduct* (1363, VI, 447; 1390, VII, 676); *retract* (1394, VII, 772).

On lit aussi *induct* dans le Year Book 14 Edw. II, 220; *instruct* (ibid., p. 131), etc.

De plus toutes ou presque toutes les nouvelles formations montrent ce *c*, comme nous le verrons tout à l'heure.

Toutefois on peut dire que dans lès ouvrages non littéraires, les participes réguliers montrent le plus souvent la consonne double *tz*; nous avons déjà eu l'occasion de remarquer cette terminaison dans les participes passés en *é*, en *i* et en *u*; mais c'est dans cette classe de participes qui nous occupe maintenant qu'on voit cette consonne le plus régulièrement. Les Statutes nous en fournissent une liste considérable d'exemples et nous allons en donner un tout petit nombre : *atteintz* à la date de 1275 (I, 27); *destreintz* au même endroit et à la même date; *feetz, ditz, atteintz* à l'année 1278 (I, 44); *destrutz* (1311, I, 161); *destrentz*, même date (p. 166); *faitz* (1323, I, 191). Après cette date, les exemples continuent à se rencontrer, mais nous n'en citerons pas davantage maintenant.

Les autres recueils, s'ils ne fournissent pas un aussi grand nombre de cas que les Statutes, nous montrent cependant que cette terminaison était au moins commune partout; par exemple nous trouvons dans les Munimenta Academica Oxon, *destruitz* (1348, 159); il en est de même dans Rymer, dans le Liber Albus, dans les Literae Cantuarienses; cette forme est commune dans tous ces recueils et nous en trouverons un nombre suffisant d'exemples un peu plus tard, lorsque nous énumérerons les nouveaux participes en *ctum*.

b) *La voyelle.* — La voyelle accentuée subit quelques modifications, dont quelques-unes sont simplement des changements phonétiques qui ne sont pas particuliers aux participes passés en *ctum*, et d'autres qui le sont. Nous ne nous arrêterons pas sur les premiers.

1. Les participes passés qui montrent la voyelle *i* subissent quelques changements de peu d'importance, et ces changements sont tous exceptionnels. Les formes régulières sont toujours les plus nombreuses, comme *parfit* qui se rencontre régulièrement à peu près partout, jusqu'au XIV[e] siècle (cf. dans la Chronique de Pierre de Langtoft, I, 234, 11).

On peut toutefois signaler la forme analogique *parfaite* qui se trouve dans les Psautiers d'Oxford (ζ, 4) (Cr. donne *parfite*).

Il est rare de trouver la diphtongue *oi*; c'est dans Rymer que nous trouvons la forme curieusement régulière, mais malheureusement isolée, *doit* (= dictum) (1373, VII, 23); on peut cepen-

dant la rapprocher de *dedey* (22 Edw. I[er], 519), dont elle procède phonétiquement.

2. La diphtongue *ui*. — La diphtongue *ui* subit la réduction à *u*, comme il est naturel ; le premier exemple assuré que nous ayons de cette réduction se trouve dans la Vie de Saint Grégoire qui nous donne la rime importante *conduz* : *retenuz* au vers 1976 ; les terminaisons en *u* sont nombreuses, mais les rimes rares ; citons seulement dans Pierre de Langtoft : *destrute* (: lute) (I, 2, 8).

Ces formes sont très fréquentes dans les ouvrages non littéraires ; ce sont même les plus communes pour cette classe de participes.

3. La diphtongue *ai*. — Cette diphtongue dans la langue littéraire passe à *ei*, *e* et c'est le seul changement que nous trouvions à signaler ; *fet* est des plus communs ; cette modification, qu'on remarque aussi dans les recueils de textes politiques, etc., est purement phonique.

En dehors de la littérature, nous trouvons un assez grand nombre de variations sur lesquelles il nous faut nous arrêter un peu plus.

Quelques-unes ont pour point de départ la forme qui a la voyelle *e* : par exemple celles qui nous montrent le redoublement de cette voyelle : *feetz*, assez fréquent dans les Statutes (1278, I, 44 ; 1318, I, 177) ; *retreez* dans le Liber Albus (1334, 420) ; *attreet* dans les Year Books, par exemple 13 et 14 Edw. III (à la page 295), et dans plusieurs autres cas encore. Nous rattacherons à la forme en *e* ou en *ee* celle qui nous montre la diphtongue *iê* ; celle-ci s'est produite au moment où cette diphtongue revenait de nouveau en honneur en anglo-français. Citons *trietz* que nous lisons à la date de 1299 dans les Parliamentary Writs (I, 319).

La voyelle *i* pour le verbe faire est des plus rares, et les quelques exemples de *fit*(*e*) que nous avons relevés, comme dans les Annales de Burton (1255, p. 455), pourraient bien n'être que des erreurs matérielles des scribes.

Nous parlerons enfin et en dernier lieu d'une forme de cette diphtongue qui est très importante et assez commune ; nous avons déjà eu l'occasion de citer des formes analogues à propos de l'infinitif. La diphtongue dans les participes passés qui nous occupent prend parfois la forme *ea*. *Feat*, qui devait du reste passer dans l'an-

glais sous cette forme même, se rencontre fréquemment à partir de la fin du XIII[e] siècle ; on en trouve des exemples dans les œuvres littéraires, mais les textes politiques et autres nous en ont fourni le nombre le plus considérable. Le cas le plus ancien que nous connaissions se rencontre dans les Parliamentary Writs sous la date de 1299 (I, 393) et se trouve par la suite dans un grand nombre de textes; signalons aussi cette forme dans les différents Year Books (cf. 11 et 12 Edw. III, p. 415). Le verbe traire a lui aussi un participe de la même forme : *treat* se trouve au XIV[e] siècle, par exemple dans le Liber Albus (1345, I, 389).

Feait, que nous avons rencontré dans les Documents Inédits, nous paraît une contamination entre la forme normale et celle que nous venons de citer. L'origine de ces formes nous semble d'ailleurs assez obscure ; elles ne sont que des modifications du participe passé étymologique ou, comme nous le suggérons, sans trop y croire, dans notre seconde partie, des formes d'emprunt, ce qui est assez peu vraisemblable.

4. Des phénomènes semblables peuvent s'observer pour les participes forts dont le thème présente la diphtongue *ei*. Cette diphtongue est la règle tout d'abord, et elle reste longtemps attestée par les rimes ; par exemple nous lisons dans Robert de Gretham : *traeit* (: esteit) au folio 68 v°; le même participe rime avec coveit au vers 539 du Roman des Romans.

Cette diphtongue est quelquefois remplacée par la diphtongue *ai* ; mais ce changement ne doit pas remonter plus haut que le commencement du XIII[e] siècle. Ainsi la forme *cheaite*, qu'on lit au vers 318 du Drame d'Adam, doit être attribuée au scribe.

Car ce n'est que dans la Vie de Saint Grégoire que nous trouvons cette diphtongue attestée pour la première fois par une rime ; *benaite* y rime avec faite au vers 2140, et nous devons ajouter que cette forme reste toujours assez rare. La rime ne prouve du reste pas grand'chose puisqu'à cette époque les deux diphtongues s'étaient déjà confondues.

La raison de la rareté de la forme précédente doit être cherchée dans ce fait que la voyelle simple remplaça vite la diphtongue *ei* ; nous en trouvons un exemple dans les Légendes de Marie d'Adgar : *chaet* (XXVI, 32) et si, comme on doit probablement le faire, on l'attribue au scribe, cette forme date encore du milieu du XIII[e] siècle.

C'est du reste ce que nous montrent la plupart des exemples que nous relevons postérieurement, par exemple les deux formes que nous rencontrons dans Chardri et qui, ne se trouvant pas à la rime, peuvent aussi bien provenir des scribes : toutes les deux se trouvent dans les Set Dormans (aux vers 285 et 1020); le poème de Dermod nous en offre un autre (au vers 218) ; la première rime que nous ayons rencontrée peut se lire dans les Heures de la Vierge où cette forme rime avec beneite (folio 59 v°).

Par la suite, elle devient assez commune (voir par exemple la Chronique de Londres, 1309, à la p. 35), sans réussir à déplacer la forme ancienne. Nous pourrions en citer quelques exemples que Nicole Bozon emploie dans ses Contes (§ 31) ou de Pierre de Langtoft dans sa Chronique. Une remarque que nous devons faire, c'est l'emploi de la forme *escheat* (cf. l'anglais *escheat*) dans les textes légaux où elle est extrêmement commune.

c) *Nouvelles formations en* eit. — On sait que les participes qui nous occupent maintenant ont attiré à leur forme un grand nombre d'autres participes, et cette attraction n'appartient pas spécialement à l'anglo-français, au contraire. Nous devons diviser ces nouvelles formations que nous avons rencontrées dans nos textes en deux groupes. Le premier comprend des formes que nous trouvons déjà dans les premiers ouvrages anglo-français et qui par conséquent sont d'importation continentale. Le second groupe comprendra des reformations de dates beaucoup plus modernes et qui sont propres à notre dialecte.

Dans le premier de ces groupes, nous trouvons les quatre verbes qui, sur le continent, prennent plus ou moins régulièrement cette terminaison : choir, toldre, traire et cueillir.

Outre les terminaisons que nous lui avons vues (en *i* et en *u*), le premier de ces verbes montre assez souvent la terminaison en *eit*. Nous ne ferons pas une longue énumération des exemples de *chaeit* que nous avons recueillis ; nous avons déjà eu à citer quelques exemples de cette forme quand nous avons analysé les changements que subit la voyelle du radical de ces participes. Nous nous contenterons d'ajouter maintenant un petit nombre de détails sur son emploi.

Au XIIe siècle, nous avons rencontré une douzaine d'exemples de cette forme ; celle qui nous semble la plus ancienne se lit dans les

Quatre Livres des Rois (I, 33, 13); les autres cas qui se trouvent dans les ouvrages de cette époque ne sont pas aussi assurés, car ils ne se rencontrent que dans le corps du vers, comme celui que nous lisons dans les Légendes de Marie (XXVI, 32), ou dans le poème de Horn (au vers 343), dans le Drame d'Adam (vers 318), ou dans le Sermun de Guischart de Beauliu (vers 1577).

Pendant tout le XIIIe siècle, cette forme est commune mais ne l'est pas sensiblement plus que pendant la seconde moitié du XIIe, si nous rapportons à cette dernière période tous les exemples que nous venons de citer. Nous n'en donnerons que quelques exemples à cette époque. Il y en a quelques cas dans les poèmes d'Angier, dans les Dialogues (41 v° a); dans les Set Dormans de Chardri (vers 1020); *eschet* se lit aussi dans la Chronique de Londres (1309, p. 35).

On la trouve un peu moins souvent vers la fin du XIIIe siècle et le XIVe l'ignore presque absolument.

L'on peut voir dans ce que nous avons dit des formes en *i* et des formes en *u* du participe passé de ce verbe la variété des formes qu'il peut prendre; mais parmi ces formes, on ne rencontrera presque jamais une forme forte dans la dernière partie du XIIIe siècle et pendant tout le XIVe.

Le second verbe qui prenne la désinence *eit*, c'est le verbe toldre (cf. participes passés en *u* et participes passés forts en *ltum*). *Toleit* se trouve déjà au XIIe siècle, il est deux fois à la rime dans les Légendes de Marie avec dreit; au vers 4444 de l'Estorie des Engleis; dans les Légendes de Marie (VIII, 132); on le trouve en maints autres endroits du même ouvrage, et on peut presque partout l'attribuer à l'auteur, la forme en *eit* tendant plutôt à disparaître à mesure qu'on avance dans la littérature anglo-française.

Pour les formes qui ne sont pas assurées par la rime on peut citer un grand nombre de cas. Philippe de Thaün l'emploie dans le Bestiaire au vers 1641; on la rencontre dans le Psautier d'Arundel (9, 24); au vers 39 du Drame d'Adam; dans le Tristan de Thomas (1369); dans le Saint Gilles (vers 1206).

Cette forme devient plus rare au XIIIe siècle; elle semble déjà un archaïsme; certains auteurs l'emploient cependant; ainsi dans Robert de Gretham elle rime, au folio 68 v°, avec esteit; au vers 539 du Roman des Romans, avec coveit; avec esteit au vers 34 de Dermod;

et elle se lit dans le corps du vers 285 des Set Dormans de Chardri et du vers 218 de Dermod.

Nous en avons relevé un plus petit nombre de cas pendant le XIVe siècle; dans la langue littéraire, on trouve *tolet* à la rime du vers 759 dans la Vie de Saint Richard de Nicole Bozon et dans Pierre de Langtoft (II, 180, 7), puis *toleit* dans les Contes de Nicole Bozon (au § 31), et c'est tout ce que nous avons rencontré.

Comme on peut en juger d'après cet exposé, la forme en *eit* de ce verbe tend à disparaître entièrement. Ceci est encore plus visible pour les deux autres verbes qui n'ont jamais été aussi souvent employés sous cette forme au participe passé : traire et cueillir. Le premier de ces deux verbes cependant se rencontre quelquefois, mais nous n'en avons pas relevé d'exemple avant le XIIIe siècle, quoiqu'il ait dû y en avoir. On le trouve pour la première fois dans les Dialogues Grégoire à la rime avec chaeit sous la forme *traeit* (au folio 41 v° a); Saint Edmund l'emploie encore et dans l'exemple qu'il nous offre, on peut remarquer que la synérèse entre la voyelle du thème et celle de la désinence s'est effectuée : *treiz* (au vers 2723).

Cette forme est plus commune en dehors de la littérature : nous avons eu déjà l'occasion d'en citer quelques exemples tirés des Parliamentary Writs (1299), du Liber Albus (1334, 1345), des Year Books (12 et 13 Edw. III).

Quant au participe passé de cueillir, *cuilleit*, il est extrêmement rare, l'exemple que nous en trouvons dans le Psautier de Cambridge : *cuilleite* (34, 16) est, autant que nous pouvons en juger, un ἅπαξ dans la langue littéraire.

Il est un peu moins rare en dehors de la littérature : les Statutes nous en donnent deux exemples, deux noms verbaux, il est vrai : *coillect* (1350, I, 321) et *coilliet* (1360, I, 370).

On voit donc que le type *eit* n'a pas eu dans le français d'Angleterre beaucoup d'extension; les verbes qui avaient régulièrement cette désinence au participe passé l'ont gardée, ceux qui l'avaient prise par analogie ont été peu nombreux, ont toujours eu une ou plusieurs autres formes concurremment pour leur participe passé, et pour ces verbes, le nombre des formes en *eit* a décrû considérablement pendant le XIVe siècle.

Si maintenant nous passons aux formes propres à l'anglo-français, nous ne trouvons dans les œuvres littéraires qu'une seule reformation proprement dite : *compunct*, qui ne se trouve employé qu'une seule fois, au vers 2226 de la Vie de Saint Grégoire.

Au contraire, dans la langue politique, diplomatique et légale, les nouvelles formations sont assez communes, on peut même dire que leur emploi est une des caractéristiques de l'anglo-français non littéraire. Les nouveaux participes passés se présentent ordinairement avec les consonnes *ct*, comme les exemples suivants le montrent.

La forme que nous trouvons le plus fréquemment est *convict* ; elle se rencontre dans les Statutes à partir de 1320 (I, 180) et est fréquemment répétée (1346, I, 304 ; 1350, I, 312 ; 1377, II, 5) ; on la trouve sensiblement plus tard dans Rymer (1373, VII, 23). Elle est absente de la plupart des autres recueils, ou rare, excepté dans les Year Books.

Dans les Statutes, on trouve encore plusieurs autres formes du même genre : *astrict* (1386, II, 40), *enfect* (1388, II, 59) ; dans les Rymer's Foedera on a *direct* (1340, V, 209) et *conjunct* (1356, V, 836).

De plus, on pourrait réellement citer ici toutes les formes assez communes en dehors de la littérature dans la deuxième moitié du XIVe siècle, comme *fact*, *tract*, *conduct*, qui sont, sinon des formes nouvelles, au moins des formes refaites.

5. Participes en *ltum*.

Il n'y a qu'un nombre très restreint de participes provenant du latin *ltum* et ils ne sont que très rarement employés en anglo-français. Citons, à cause des formes analogiques sous lesquelles nous avons déjà rencontré ce participe, *tont*, de toldre, qui se trouve au vers 768 du Petit Plet de Chardri et qui est extrêmement rare dans les écrits anglo-français, littéraires ou non.

6. Participes en *ptum*.

Remarquons seulement que l'*n* de l'infinitif s'est introduite dans *rons*, de rompre, qui rime avec felons dans Boeve de Haumtone (cf. vers 3232) et avec sunt dans les Chansons (III, 24).

La langue des ouvrages non littéraires nous présente quelques nouvelles formes : *adept* et *corrupt*, dans les Statutes (respectivement 1350, I, 318 ; 1388, II, 59) ; et dans Rymer : *redemptes*, *assumptz* (respectivement 1340, V, 208 ; 1390, VII, 677) ; dans les Year Books : *interrupt* (1 et 2 Edw. II, 175 ; 11 et 12 Edw. III, 195 et *passim*).

Aucune de ces nouvelles formations n'a trouvé place dans la langue littéraire.

CHAPITRE VI

LES INCHOATIFS

Un certain nombre de verbes appartenant par leur infinitif à la seconde conjugaison sont inchoatifs, c'est-à-dire qu'il prennent l'infixe *iss* à certains temps entre le radical et la terminaison. Ces temps sont le présent et l'imparfait de l'indicatif, l'impératif, le présent du subjonctif, le participe présent. Leur futur se distingue de celui des non inchoatifs de cette même conjugaison en ce que ces verbes conservent à ce temps l'*i* de l'infinitif.

A propos des verbes inchoatifs, nous étudierons d'abord les verbes qui, hésitant entre les deux formes de la deuxième conjugaison, ont tantôt les formes inchoatives, tantôt les non inchoatives, sans qu'on puisse considérer l'une ou l'autre comme absolument irrégulière ; ensuite nous verrons un certain nombre de verbes qui prennent indûment et exceptionnellement la forme inchoative ; enfin, nous énumérerons un certain nombre d'autres verbes qui, devant l'avoir, la perdent irrégulièrement.

I. Il y a en anglo-français un grand nombre de verbes qui hésitent entre les deux formes de la seconde conjugaison ; non seulement d'un auteur à l'autre, mais fréquemment dans le même auteur et dans le même ouvrage. On ne peut pas dire pour ces verbes que l'une des formes est plus régulière que l'autre. Nous allons passer rapidement en revue les plus importants d'entre eux.

Emplir est un de ces verbes ; il montre les deux formes ; mais au XIIe siècle et même au XIIIe, les formes simples sont l'exception et au contraire les formes inchoatives se rencontrent dans la plupart des auteurs ; *raemplist* se lit dans le Psautier d'Oxford (102, 5).

Dans le Psautier de Cambridge, qui ne connaît du reste que celles-là, nous trouvons *emplisset* (19, 4) qui est aussi employé dans le Psautier d'Arundel (17, 6). Il est inutile de citer un plus grand nombre d'exemples de formes aussi communes à cette époque qu'elles sont régulières.

Par conséquent, pendant ces deux siècles, les formes non inchoatives restent l'exception : *emples* se trouve deux fois dans le Psautier d'Oxford (144, 7); *emple* se lit dans les Quatre Livres des Rois (I, 16, 1) ainsi que dans les Dialogues Saint Grégoire (63 r°) ; *emplez* se lit dans les Heures de la Vierge (63 r°). Au XIVe siècle, les formes non inchoatives prennent une assez grande extension ; mais nous ne pouvons jamais savoir si elles appartiennent à la seconde conjugaison ou si elles proviennent du nouvel infinitif *empler* : on trouve ainsi *emples* dans les Contes de Nicole Bozon.

Il en est à peu près de même pour guarir; il suit le plus souvent la conjugaison inchoative ; nous en trouvons de fort nombreuses preuves au XIIe et au XIIIe siècle. Le Bestiaire nous donne ainsi *guarit* (au vers 2192) ; *guaris* se trouve dans les Psautiers d'Oxford et de Cambridge (68, 22 ; 70, 2 respectivement) ; les Quatre Livres des Rois ont *guarisse* (II, 14, 4), qu'on lit encore au vers 1512 de Horn ; Saint Gilles a le même exemple au vers 1596, etc.

Les exemples continuent à être nombreux au XIIIe siècle, par exemple dans le Josaphat de Chardri (aux vers 765, 1320), dans le Saint Auban (au vers 953), et au siècle suivant dans les Rubriques d'Eward le Confesseur (XLII, 8). Ces quelques exemples, et ceux dont nous pourrions allonger notre liste, suffisent à montrer que ces formes sont communes pendant cette période.

Les formes non inchoatives qu'on rencontre sont assez rares ; c'est surtout le futur qui semble échapper à la conjugaison inchoative ; il a presque toujours, et à toutes les époques, la forme sans voyelle : on le trouve sous la forme *guarrai* dans de Drame d'Adam (au vers 905) (assuré par la mesure du vers) ; et de même dans Adgar (XIII, 82) ; dans les Quatre Livres des Rois (I, 17, 36) ; dans le Saint Gilles (414). Robert de Gretham l'emploie régulièrement sous cette forme (par exemple au folio 97 v°) ; il en est de même pour le conditionnel qu'on retrouve jusqu'au XIVe siècle, dans les Rubriques d'Edward le Confesseur (XXXIX, 6).

Les autres formes non inchoatives sont rares ; on ne les ren-

contre qu'assez tard et dans des auteurs généralement incorrects ou pour lesquels nous n'avons pas un texte bien sûr. Boeve de Haumtone par exemple a (au vers 3224) la forme *garez* ; et à la fin du XIVe siècle, dans les Chroniques de Nicolas Trivet, nous trouvons le participe présent *garraunt* (au folio 8 r°); on pourrait citer d'autres formes de ce même auteur qui fait le plus souvent un non inchoatif de guarir.

Guerpir est lui-même presque toujours inchoatif ; au XIIe siècle, on ne trouve guère que la forme avec l'infixe *iss*, comme dans le Cumpoz (au vers 1662), dans Thomas (1387), dans le Drame d'Adam (71), dans Guischart de Beauliu (540, 816). Un peu plus tard, cette forme est encore commune : Chardri l'emploie dans Josaphat (par exemple au vers 502, etc.) ; on la trouve aussi dans le Roman des Romans (vers 495) ; au XIVe siècle, elle se trouve dans les Contes de Nicole Bozon (§ 111).

La forme non inchoative est plus rare ; au XIIe siècle, on ne la rencontre que dans le Psautier d'Arundel : *deguerpent* (33, 21) ; au XIIIe, Chardri nous en fournit un nouvel exemple ; *deguerpez* qui se lit au vers 1346 de Josaphat ; *guerpez* se trouve dans la Plainte Notre-Dame, dans Pierre de Langtoft (II, 396, 26).

Haïr nous présente un état de choses exactement contraire. Pour ce verbe ce sont les formes non inchoatives qui sont, et de beaucoup, les plus communes. Nous allons donner un certain nombre d'exemples montrant les deux formes dans ce verbe.

Au présent de l'indicatif, on trouve *haz* dont nous avons déjà cité plusieurs exemples (cf. Première personne du singulier) ; la seule forme employée pour la troisième est *het* qui se rencontre dans presque chaque auteur (cf. Troisième personne du singulier) ; la première personne du pluriel est *haüm*, employée par Robert de Gretham (17 r°) ; la seconde, *hayez*, qu'on lit dans le Psautier de Cambridge (96, 10) et dans William de Waddington (3737) ; *héent* est la troisième personne du pluriel : on la trouve dans le Donnei (au vers 46) et elle rime avec béent dans les Dialogues Grégoire (107 v° b) ; la même forme avec un *i* euphonique est employée dans le Saint Edmund (au vers 365), *heyent*. A l'imparfait, on trouve *haeie* dans le Psautier d'Oxford (138, 21), et dans le Psautier de Cambridge (138, 3) ; on le retrouve au vers 37 de Gaimar, 1899 du Saint Edmund, 2866 de William de Waddington et au folio 62 v° des Heures.

Le participe présent nous fournit aussi un grand nombre d'exemples de la forme simple : *haanz* dans le Psautier de Cambridge (17, 41); *haianz* se rencontre dans le Psautier d'Arundel (17, 43), dans le Tristan de Thomas (900), etc.

Le futur a le plus souvent la forme sans *i* : *harat* se lit dans le Bestiaire (1898), dans les Dialogues Saint Grégoire (42 r° a); dans William de Waddington (2607), dans l'Apocalypse (1016), dans Foulques Fitz Warin (38).

Les formes inchoatives sont très rares : on trouve, à la première personne du singulier du présent de l'indicatif : *hais* dans le Psautier de Cambridge (5, 5), ce qui peut être une forme inchoative ; au participe présent : *haissanz*, dans le Psautier d'Oxford (17, 44).

Ce verbe semble ne prendre que la forme simple dans les ouvrages non littéraires ; nous n'avons pas relevé de témoignage direct et absolument probant de la forme inchoative ; tous les exemples que nous avons recueillis sont des futurs ou des conditionnels, et nous verrons, quand nous parlerons de ces deux temps, qu'il est impossible de faire fond sur ces temps pour la question qui nous occupe. Nous trouvons par exemple dans les Literae Cantuarienses : *harreyoms, harroms* (respectivement 1333, 508 ; 1334, 550). Pour les quelques verbes précédents, la question est donc bien simple : ils adoptent, à quelques exceptions près, l'une des conjugaisons.

Plus que tout autre, le verbe joïr hésite entre les deux formes ; il est difficile de déterminer laquelle est la plus fréquemment employée. Citons d'abord les formes simples, que nous croyons plus usuelles que les autres, dans les œuvres littéraires. Au présent et à l'imparfait de l'indicatif, nous relevons :

Esjoiez qui se trouve dans le Psautier d'Arundel (34, 21 ; 39, 20 ; 46, 1) et qu'on lit encore dans les Heures de la Vierge (61 r°), dans les Vies de Saints de Bozon (105 r°, etc.).

Au subjonctif, on a *joie* (gaudeat) qui est moins commun mais que nous avons relevé dans les Heures de la Vierge (au folio 62 r°).

Au participe présent, les exemples sont nombreux : *joianz* se trouve fréquemment dans le Psautier de Cambridge (118, 162 et *passim*) ; dans le Psautier d'Arundel au passage correspondant ; au vers 579 du Saint Gilles, 2452 de la Vie de Saint Grégoire, 903 de Boeve, 1195 du Saint Auban, etc.

Citons maintenant quelques formes inchoatives : *esjoissez* se

trouve dans le Psautier d'Arundel (9, 2; 31, 14), dans Robert et Gretham (78 r°, deux fois); *esjoissanz* est employé dans le Psautier de Cambridge (9, 3), mais il y est moins fréquent que l'autre forme ; après les Psautiers, cette forme se trouve plus rarement ; elle a même disparu complètement au XIVe siècle.

Le futur se trouve sous les deux formes dans les Psautiers ; mais la forme avec *i* est plus commune, tandis que dans les auteurs postérieurs, c'est l'autre forme sans *i* qui est sans aucun doute la plus usuelle.

Ce même verbe montre les deux formes dans les ouvrages de la langue politique et diplomatique ; et il nous est impossible de découvrir si l'une d'elles a été plus employée que l'autre à une époque quelconque ; les mêmes écrivains semblent les employer indifféremment ; par exemple dans le Liber Albus, à la même date 1334, on trouve *rejoient* (p. 420), et *enjoissent* (p. 427) ; dans les Statutes, on a *joise* (1370, II, 13 et *passim*) et *enjoient* (1350, I, 310 ; 1351, I, 325). S'il y a une différence entre l'emploi de ces formes, nous croyons qu'elle est en faveur de la forme non inchoative, mais il est possible que la lecture d'un plus grand nombre de textes aurait pu nous amener à professer l'opinion contraire.

Cependant c'est la forme non inchoative qui prévaut dans les Year Books ; nous n'avons relevé dans aucun volume de ce recueil d'exemple montrant l'infixe *isc* ou l'*i* au futur et au conditionnel.

Convertir et les autres composés de vertir sont rarement inchoatifs ; on ne trouve guère comme formes inchoatives que *convertisse* (: perisse) au vers 1001 de la Vie Saint Grégoire ; *revertirai* dans les Dialogues (31 r° b).

Au contraire, les formes simples sont souvent en usage : *convertes* se trouve dans les Psautiers d'Oxford (79, 4), et de Cambridge (89, 3) ; la deuxième personne du pluriel : *convertez*, se trouve dans les Heures (aux folios 62 v°, 63 v°) ; la troisième : *purvertent*, dans la Petite Philosophie (vers 78). A l'imparfait, nous avons *convertoient* dans la Vie de Saint Grégoire (2053) ; à l'impératif : *averte*, dans les Dialogues Saint Grégoire (81 v° b), enfin *reverte* dans le Roman des Romans (69).

Regéhir présente les deux formes, et ici encore il est difficile de décider quelle a été la forme la plus employée.

Nous en avons une preuve dans les Heures de la Vierge, qui nous

montrent un mélange assez curieux des deux formes : d'un côté, on relève *regeioms* (61 r°), *regeiez* (63 v°), *regeient* (62 v°), *regeierez* (68 r°) et de l'autre, *regeït* (61 r°), *regehisez* (61 r°).

La langue politique et diplomatique nous offre encore un certain nombre d'autres verbes qui hésitent entre les formes inchoatives et les formes simples, et qui se rencontrent régulièrement sous l'une ou l'autre forme. Nous trouvons ainsi le verbe établir sous les deux formes : *establissons*, dans les Statutes (1353, I, 333) ; dans le Liber Albus : *establissoit* (1334, 424), et par contre, dans les textes des Rymer's Foedera postérieurs à 1350, ce verbe se trouve toujours sans l'infixe : *establions* (1373, VII, 51 ; 1375, VII, 104, etc.).

Au XIVe siècle, les cas qui montrent la perte de l'infixe inchoatif dans cette catégorie de textes deviennent assez nombreux ; le verbe saisir, tout d'abord, se rencontre toujours sous la forme simple à partir du milieu du XIVe siècle ; nous en trouvons un premier exemple très tôt dans les Statutes : *seise* (1275, I, 33) ; et ces formes deviennent très nombreuses au XIVe siècle (cf. 1363, I, 378 ; 1377, II, 3) ; le Registrum Palatinum Dunelmense en présente aussi un certain nombre (cf. 1303, II, 61).

Enfin la langue légale fait un usage considérable de ce verbe, et la forme qu'on relève dans les différents Year Books est presque toujours la forme non inchoative (cf. 22 Edw. Ier, 425). Rappelons du reste qu'au XIVe siècle ce verbe a un infinitif *seiser*. Dans la langue littéraire, cette forme de saisir est beaucoup plus rare ; un seul auteur semble en faire un usage assez fréquent : Pierre de Langtoft (par exemple : I, 450, 28 ; II, 218, 14 et *passim*).

Tous les verbes sont plus ou moins réguliers sous l'une et l'autre des deux formes. Nous allons examiner maintenant de véritables irrégularités.

II. Un certain nombre de verbes perdent exceptionnellement la forme inchoative qui leur est habituelle. Ce genre d'incorrection est rare dans les ouvrages littéraires. Nous ne trouvons guère à citer que *suffoent*, qu'on lit au vers 3145 du Saint Edmund :

Suffoent entur la parei ;

et *flestrent* qui se lit dans l'Apocalypse, γ β, 819. Nous pourrions probablement trouver quelques autres exemples du même genre,

mais ils sont douteux, et ne sauraient le plus souvent prouver que l'ignorance des scribes.

Nous pouvons cependant donner un petit nombre d'exemples montrant les incorrections qu'un scribe (ou qu'un auteur anglo-français) se permettait. Blêmir fait *blemeient* dans le 1[er] Appendice de Pierre de Langtoft (II, 418, 18) ; ensevelir fait *ensevelez* dans Nicolas Trivet (16 v°) ; transgloutir donne *transglutent* dans le Dit de Hosebondrie de Walter de Henley (page 30), et dans les Contes de Nicole Bozon, *transgloute* (au § 54). Les exemples de ce genre ne manquent pas dans les mss. de la fin du XIV[e] siècle.

Citons enfin quelques verbes qui appartiennent régulièrement à la conjugaison en *iss*, et qui passent quelquefois dans les textes de la langue politique et diplomatique à la conjugaison simple : dans les Statutes, nous trouvons d'abord *ravir* : *ravie* (1275, I, 29) ; fournir, dans un certain nombre de recueils, se comporte de la même façon, par exemple *parfurnez* dans Rymer (1330, IV, 450) ; *parfournent* dans les Statutes (1360, I, 361).

On peut encore lire *obeie* dans les Parliamentary Writs (1324, II, 677) ; dans les Statutes (1389, II, 63) ; *obeiantz* dans ce dernier recueil (1397, II, 98) ; *mordrent* de mordrir se trouve aussi dans les Statutes (1378, II, 10).

Garantir, qui est d'un emploi très fréquent dans les Year Books, se présente indifféremment sous les deux formes : *garrantez* (20 et 21 Edw. I[er], 21, 201, 221) ; *garraunte* (16 Edw. III, 493). *Garauntisse* (33 et 35 Edw. I[er], 419 ; 16 Edw. III, 491). *Garrantira*, 20 et 21 Edw. I[er], 31, 221).

La perte de l'infixe dans ces verbes est toutefois une irrégularité tout à fait exceptionnelle.

III. Nous allons voir maintenant quelques verbes qui prennent irrégulièrement et pour ainsi dire par hasard la forme inchoative ; il peut sembler assez remarquable que ce soit surtout au XII[e] siècle que nous trouvions cette sorte d'irrégularité ; l'explication de ce phénomène n'est cependant pas difficile à trouver : ni le treizième ni le quatorzième siècle n'abondent en verbes inchoatifs.

Nous pouvons d'abord citer une forme que l'on rencontre dans Gaimar : *baillisseient* (au vers 2920), donnée par trois mss. et assurée par la mesure.

Vers la fin du XIII[e] siècle, nous en rencontrons un autre exemple,

dans William de Waddington : *repentisez* (au vers 4671), mais cette forme n'est d'ailleurs donnée que par un seul manuscrit : A. Au XIVe siècle, les exemples de nouvelles acquisitions pour les inchoatifs sont rares au milieu des licences que les auteurs se permettent avec la conjugaison. On peut tout au plus citer : *faillyst* qui se trouve dans Pierre de Langtoft (II, 94, 18) ; *assentisseit* dans Nicolas Trivet (46 r°) ; les ouvrages non littéraires n'offrent pas non plus beaucoup d'exemples de cette irrégularité ; citons *cedissons* dans les Rymer's Foedera (1360, VI, 244).

Nous pouvons observer un phénomène légèrement différent dans cette dernière classe d'ouvrages ; plusieurs verbes inchoatifs ou non montrent l'infixe à des temps ou des personnes qui ne l'ont jamais ; ces formes se trouvent toutes à la fin du XIVe siècle et principalement dans les Statutes, par exemple *arierissé* (1390, II, 76) ; *amortiser* (1391, II, 80) ; *garniser* (1311, II, 81) ; *punissereient* (1393, II, 90) ; des formes analogues se rencontrent très fréquemment dans les Year Books de toutes les dates : citons-en quelques-unes : *recoverissoms* (recovrer) (30 Edw. Ier, 39) ; *rendisseit* (2 et 3 Edw. II, 15), enfin *punisser* (1 et 2 Edw. II, 158). Cette dernière forme n'est du reste donnée que par deux mss. (A et B) ; trois autres donnent *punir* (M, P et Y).

Les ouvrages littéraires ne nous offrent pas d'exemple de formes aussi barbares que les précédentes ; nous avons trouvé sous la plume de certains scribes l'infixe *iss* à des endroits inattendus, comme dans *chastiser* donné pour le vers 154 du Bestiaire par le ms. O. Mais ces formes isolées ne sauraient être que des erreurs matérielles qui ne prouvent que la négligence de ceux qui les écrivent.

Il est inutile de donner un plus grand nombre d'exemples ; ceux que nous avons vus suffisent à nous instruire de la fortune que les inchoatifs et les non inchoatifs ont rencontrée en Angleterre.

Pendant le XIIe et la première partie du XIIIe siècle, la distinction entre les deux classes de la seconde conjugaison s'est en somme fort bien maintenue ; un certain nombre de verbes hésitent en anglo-français, comme sur le continent, entre les deux formes. On remarque toutefois, dès le XIIe siècle, une tendance à préférer les formes plus simples. Cette tendance ne fait que s'affirmer à mesure qu'on avance : ce sont tout d'abord les verbes hésitants qui se dirigent de plus en plus vers la conjugaison sans infixe ; puis, mais

surtout après 1340, les verbes qui n'avaient jamais jusqu'alors hésité entre les deux formes commencent à perdre les caractéristiques de leur conjugaison. Enfin la notion même de la valeur de l'infixe disparaît : certains auteurs l'introduisent, pour des inchoatifs ou des non inchoatifs, à des temps où sa présence constitue un véritable barbarisme. Mais malgré ces nouvelles formations, le nombre des inchoatifs diminue constamment, c'est à peine s'il en reste des traces dans certains Year Books ; ajoutons que la disparition de ce suffixe n'a pu être que hâtée, d'un côté par l'influx d'infinitifs en *ir* provenant d'autres conjugaisons et qui ne pouvaient guère prendre les formes inchoatives, de l'autre, et surtout, par les formes en *er* que prenaient les infinitifs de II.

LIVRE III

LES TEMPS

CHAPITRE PREMIER

LE PRÉSENT DE L'INDICATIF

Le présent ne nous offre pas la matière d'un grand nombre de remarques : beaucoup des observations que l'on peut faire sur ce temps ont trouvé leur place dans les études que nous avons faites des désinences personnelles ; d'autres, en moins grand nombre, ont retenu notre attention lorsque nous avons étudié le mode indicatif.

Nous ne trouvons même pas de questions que le présent soulève en tant que temps ; il n'y a pour ainsi dire que peu de chose de commun entre les six personnes qui le composent.

Pour ce qui est de la désinence, quand on a étudié séparément les désinences des différentes personnes, comme nous l'avons fait dans notre première partie, il ne reste absolument rien à dire.

Nous n'avons donc qu'à présenter quelques observations, de mince importance, nous en convenons, sur les modifications du radical du verbe au présent de l'indicatif.

LE RADICAL

1. Nous pouvons remarquer que les verbes devoir, suivre, pouvoir, les verbes en *uire* se présentent avec ou sans la consonne des personnes faibles. Nous avons donné assez d'exemples de *deivent* ou *devient* pour n'avoir pas à y revenir ; la forme sans *v* se retrouve jusqu'à la fin du XIV[e] siècle, le dernier exemple que nous connaissions se lisant dans les Rymer's Foedera à la date de 1375 : *doient* (VII, 62). Il en va à peu près de même pour les autres verbes ;

nous ne donnerons ici que les derniers exemples sans la consonne que nous ayons relevés : pour destruire, *destruient* se lit dans les Early Statutes of Ireland, en 1320 (p. 282) ; pour pouvoir, *poient* est employé dans les Rymer's Foedera en 1328 (IV, 340) Quant à suivre, la forme sans *v* est la plus commune (Cf. les infinitifs *suire, suir, suer*).

2. La forme faible de la première personne du pluriel, et la troisième personne du pluriel de dire soulèvent une question du même genre : c'est la présence ou l'absence d'une *s* entre le thème ou la désinence.

La forme sans *s* est la forme régulière en anglo-français ; elle se lit dans les premiers poèmes du XIIe siècle et reste à peu près la seule forme employée dans tous les ouvrages anglo-français, littéraires et autres, par exemple, elle se trouve à la rime dans le Bestiaire (au vers 1512), puis dans le Psautier d'Oxford (113, 27), dans Adgar (IV, 98), dans les Quatre Livres des Rois (II, 12, 18), etc., etc., dans Jordan Fantosme (1401), Saint Gilles (2017), etc., etc. L'*s* fait son apparition pour la première fois dans deux mss. du Bestiaire : C qui est continental et L qui est anglo-français, et date de la seconde moitié du XIIe siècle. Néanmoins la forme faible sans *s* demeurera la forme régulière et généralement employée en anglo-français.

3. Le présent de l'indicatif voit parfois son radical subir l'influence de celui d'une autre partie du verbe ; *peintum*, qui nous est donné par le manuscrit O du Bestiaire (pour le vers 1394), a probablement le radical de l'infinitif ; *plaest*, *taest*, *traest* que Frère Angier emploie (cf. 71 c, 31 ; 48 c, 24 ; 71 c, 24), peuvent, ce qui est assez douteux, nous montrer une influence du même genre [1]. *Voillt*, qui est fort commun dans les différents Year Books (cf. 16 Edw. III, 259), a certainement emprunté son radical au présent du subjonctif.

4. Le radical du verbe savoir nous permet de faire quelques remarques :

Dans la langue diplomatique et politique, nous observons, à la troisième personne du singulier et du pluriel, l'introduction :

1° de la diphtongue *ie* qui elle-même se réduit parfois à *i* ;

1. On peut leur comparer le *maent* de la Cantilène de Sainte Eulalie.

2° d'un *c* dans le radical amené par l'analogie du latin *scire*. Voici quelques exemples qui nous montreront ces deux phénomènes : dans les Statutes on lit *sciet* (1275, I, 37), *scievent* (1378, II, 10), puis *scivent* (1389, II, 66) ; nous donnons l'avant-dernier de ces exemples parce qu'il nous montre les deux faits ; il ne faudrait pas en conclure que l'apparition de la diphtongue *ie* n'est pas plus ancienne ; par exemple, nous trouvons *sievent* dans Jean de Peckham (1290, 92).

Sciet est aussi commun dans les Year Books (par exemple 11 et 12 Edw. III, 441).

CHAPITRE II

L'IMPARFAIT

A. — Imparfaits de la première conjugaison.

L'on sait que les imparfaits de la première conjugaison ont aux trois personnes du singulier et à la troisième du pluriel, une forme qui leur est particulière. Progressivement, en Angleterre comme sur le continent, ces imparfaits se sont assimilés aux imparfaits des trois autres conjugaisons et ont perdu leur forme étymologique. Il est intéressant de suivre pas à pas cette marche des verbes de I vers le gros des autres imparfaits, et d'observer comment se fait l'unification.

I. *Les formes*[1].

Les quatre personnes qui ont la terminaison caractéristique des imparfaits de I ne présentent pas une grande variété de formes. Elles montrent toutes la diphtongue *ou* ou la voyelle *o*. De plus, à la première et la seconde personne du singulier, l'*u* peut être remplacé par *w* ou par *uu*[2]; à la troisième personne du pluriel par *w* seulement; et, quand il est employé, il ne subit aucun changement à la troisième personne du singulier. Toutes ces formes se rencontrent dans le Psautier d'Oxford; trois seulement sur quatre (*ouue* manquant) dans le Psautier de Cambridge.

Cependant ces graphies n'ont pas toutes la même extension; et nous allons tenter de déterminer, pour chaque personne, s'il est nécessaire, la fréquence de chacune de ces formes. A la première

1. Pour ces Imparfaits, cf. Lücking, Mundarten, p. 211.
2. *Uu* est peut-être équivalent à *w*.

et à la seconde personne du singulier, qui ne nous donnent qu'un nombre très limité d'exemples, car elles ne sont employées que pendant un siècle seulement, la graphie *oue* semble dominer tout d'abord.

Dans les Psautiers que nous venons de citer, c'est la forme avec *w* qui est le plus souvent employée, et il est probable que celle-ci est un intermédiaire entre *ou* et *o*. Dans le Psautier d'Arundel, nous pouvons remarquer que les graphies montrent plus de fixité, et c'est *oe* qui est la forme ordinaire. Il en va de même de la Vie de Sainte Catherine de Sœur Clémence de Barking ; on trouve dans ce poème deux exemples de *oe* : *osoe* (1534), *amoe* (2385), contre un exemple en *oue* : *afioue* (2386). Remarquons du reste que ces deux derniers exemples riment ensemble.

Dans le Saint Gilles au contraire, nous ne trouvons que deux terminaisons en *oue*, aucune en *oe* [1] : *osoue* (au vers 350); *lessoue* (au vers 3311).

Nous n'avons pas relevé d'exemple plus récent.

Les formes que nous venons de citer ne sont pas, au point de vue de la partie vocalique accentuée, très significatives. Aucune rime, il y en a du reste fort peu de possibles, ne vient nous faire connaître d'une façon assurée si c'est la diphtongue ou la voyelle simple que l'auteur a employée.

Il est probable que, vu le peu de durée de la forme, les conclusions que nous tirerons en nous fondant sur les graphies, atteindront un degré suffisant d'exactitude. Et les graphies nous montrent qu'avant 1160 c'est la diphtongue qu'on emploie de préférence, et après cette date c'est plutôt la voyelle, sauf exceptions.

A la troisième personne du pluriel nous nous trouvons devant la même difficulté. Cependant les rimes possibles sont plus nombreuses et nous en avons une dans Gaimar : *parloent* (: loent) au vers 3749 de l'Estorie des Engleis (mss. D et L). Cette rime est assez probante car louent ne se rencontre que beaucoup plus tard. Quoique les formes étymologiques à cette personne durent jusque vers 1240 au moins, nous n'avons relevé aucune rime après celle

1. Les deux exemples qui suivent ont échappé à Gaston Paris. Cf. Introduction de la Vie de Saint Gilles, p. xxxiij.

de Gaimar. Celle-ci nous donne tout au moins une limite inférieure pour l'apparition de la voyelle. C'est la seule indication précise que nous ayons pu découvrir.

Même après Gaimar, *ouent* est fréquent ; c'est la seule terminaison qu'emploie Sœur Clémence ; cf. *hurtouent* (2061) ; *limouent* (2062). De même on retrouve cette désinence dans Robert de Gretham : *gardouent* (113 v°) ; dans le Roman des Romans : *celouent* (vers 176) ; dans Dermod : *apelouent* (1148) ; *quidount* (984) ; d'autres auteurs, comme celui du Saint Edmund, emploient les deux désinences ; dans le Saint Edmund on trouve : *errouent* (au vers 1914) ; *quidoent* (imprimé : qui deut) (au vers 2988). D'autres auteurs, mais en tout petit nombre, n'emploient que *oent*, comme Chardri qui nous donne *lermoent* au vers 632 de Josaphat, *sembloent* au vers 118 des Set Dormans, mais c'est le seul, à notre connaissance, qui soit dans ce cas.

A ne considérer que les textes, on pourrait croire que c'est la forme avec *ou* qui est la forme ordinaire et c'est ce que nous sommes tentés de croire ; mais nous devons tenir compte des scribes, et, puisque nous ne trouvons aucune rime en faveur de l'une et de l'autre désinence, il nous faut peut-être réserver notre jugement. Cependant il est assez évident que pour les scribes (et pourquoi n'en serait-il pas de même pour les auteurs ?), la forme montrant la diphtongue a été à toutes les époques plus employée que l'autre.

La troisième personne du singulier a elle aussi une double forme : l'une qui montre la diphtongue *ou*, l'autre la voyelle *o* ; comme ces imparfaits, lorsqu'ils sont employés à la rime, riment presque toujours entre eux ou avec un prétérit en *ui*, comme *out*, *plout*, lesquels ont aussi les deux formes en *ou* et en *o*, il est difficile de décider quelle est réellement la forme employée par chaque auteur : il faut se contenter de signaler les graphies qu'on trouve, ou fonder ses conclusions sur un petit nombre de rimes significatives.

a) Rimes significatives.

Les seules rimes un peu probantes tendent à nous montrer que nos imparfaits avaient le son *ou* ; nous trouvons ces imparfaits rimant avec des mots en *olt* ; or, l'*l* venait de se vocaliser [1] et la

1. Vocalisation de l'*l*, consulter J. Vising, Étude, p. 87 ; Stock, Rom. Stud. III, p. 473 ; Schlosser, p. 43 ; Schumann, p. 21, 28 et *passim*.

diphtongue n'avait pas encore pu prendre le son vocalique simple; ces rimes se rencontrent au XIIe siècle, d'abord chez Gaimar : *enchascout* (: volt) (au vers 2003); dans la Folie, on trouve *amout* (: Ysolt) (au vers 117); dans les Homélies, *maniout* rime avec volt (au vers 112).

Au XIIIe siècle, le nombre de rimes assurées en *ou* est plus considérable : on trouve par exemple *pensout* (: vout) au vers 958 du Josaphat de Chardri; *maniout* rime avec le même mot dans Robert de Gretham (6 v°); plus significative encore la rime *mustrout* (: dout = debuit) dans le même auteur (105 v°), car *dout* n'a jamais passé à *dot*.

Dans Dermod, où les troisièmes personnes régulières sont exceptionnellement nombreuses, il est difficile de dire quelle est la valeur phonique de la terminaison. On les trouve d'abord dans un grand nombre d'interrimes : (cf. vers 593, 1235, 162, 266, 402). D'autres sont indubitablement en *ou*, comme *perpensout* (: vout) (166), *turnout* (: volt) (1070), *affermout* (: Gerout) (1397). Il y en a d'autres enfin, et en très grand nombre, où il semble que l'on ait le son *o* : ce sont les rimes où un imparfait de I rime avec Dermod : on en trouve aux vers 41, 105, 134, 151, 516, 626, 727, 825, 1067. Il faut peut-être, croyons-nous, voir dans la difficulté de trouver une rime à Dermod l'explication à la fois du grand nombre des formes étymologiques et de leur valeur phonique.

Les auteurs de ce siècle qui font rimer les imparfaits en *ot* sont très peu nombreux et ne nous offrent que peu d'exemples indiscutables : on en trouve un à la rime dans Angier : *escusot* (: devot) dans la Vie de Saint Grégoire (vers 885); cet auteur n'emploie du reste que cette forme : *goustot* (12 c, 9); *fiot* (14 d, 14), *quidot* (21 d, 12), *alot* (27 a, 32) (cf. Timothy Cloran, p. 41).

Ajoutons encore *alot* (: ot = audit) dans Sardenai (1re Add., 15), et c'est à peu près tous les exemples probants que nous avons rencontrés.

b) Interrimes et graphies.

Si nous nous en tenons à ces rimes qui sont sûres, et aux autres exemples d'Angier qui ne le sont pas moins, nous conclurons que c'est la forme en *out* qui a été le plus communément employée en anglo-français, tant que la forme étymologique des imparfaits de I a

subsisté, mais que, à partir de 1200, la forme avec la voyelle simple n'a pas été rare. Nous arriverons aux même conclusions si nous tenons compte aussi bien de certaines œuvres en prose, et des interrimes avec les prétérits en *ui*, autrement dit si nous raisonnons sur les graphies.

Dans le Brandan, c'est la forme en *out* qui est employée : on trouve des imparfait de I à la rime avec *pout* de paître (vers 1565); avec *out* (1163, 77); le Psautier de Cambridge n'a que cette terminaison (cf. Fichte, p. 24), de même que Sœur Clémence de Barking.

Il en va à peu près de même au XIII[e] siècle : Chardri la fait rimer avec plout dans Josaphat (vers 73), avec out au vers 1290 du même poème ; toutes les rimes que nous trouvons dans Simund de Freine (Saint Georges, 1019), dans Robert de Gretham (6 v°, 29 v°, 195 v°, 106 r°); dans le Saint Edmund (497, 1143); dans la Genèse Notre-Dame (58 r°, 44 r°, 70 v°) ; dans le Chevalier (vers 459) montrent toujours la diphtongue.

Nous n'avons que très peu d'auteurs chez lesquels nous trouvons la terminaison *ot* : le Bestiaire en offre quelques exemples, mélangés à des terminaisons *out* : par exemple : *stot* (: ot) (au vers 125); les troisièmes personnes du singulier des imparfaits de I sont toutes en *ot* dans le Psautier d'Oxford; il faut ensuite passer à Frère Angier pour trouver cette terminaison régulièrement employée (Vie, 57, 196, 885; Dialogues, 44 r° a, 133 v° b); après le Frère Angier nous ne trouvons *ot* à la rime que sporadiquement jusqu'à Dermod et à Sardenai (cf. vers 60, 260).

Comme on le voit, cette seconde étude vient confirmer les conclusions de la première. La terminaison *ot* n'a pas eu une fortune très brillante en anglo-français. Elle est à peine postérieure à la terminaison *out* et a existé en même temps qu'elle et à côté d'elle.

Mais certains auteurs, d'importance plus ou moins grande au point de vue anglo-français, mis à part, elle n'a pas réussi à prendre la place de la désinence *out*.

Si nous réunissons les conclusions auxquelles nous sommes arrivés en étudiant chaque personne, nous voyons que dans leurs grandes lignes elles concordent suffisamment.

La diphtongue *ou* a duré autant que les personnes étymologiques, et s'est sensiblement mieux maintenue à la troisième personne du singulier qu'aux autres.

La forme avec la voyelle *o* ne s'est pas introduite plus tard que 1150 (pour la troisième personne du pluriel), ou 1160 (pour la première, la deuxième et la troisième personne du singulier); elle n'est pas rare au XII[e] siècle.

Nous avons maintenant à signaler une variante de la forme en *ot*, la terminaison *eut* ou *ut*; on peut comparer à cette terminaison le passage de *out* (habuit) à *eut*, *u* [1]. Cette terminaison se trouve pour les imparfaits de I dans le ms. Royal de Gaimar; on y trouve: *hanteut* (: out) (2643), *sojurneut* (3036), *sonut* (2730); et dans le ms. A de l'Ipomédon: *reconfortut* (1695); *quidut* (3370); de ces formes on doit, nous semble-t-il, rapprocher *plurut*, qu'on lit dans la Vie de Saint Grégoire (1712, 2655) et dans les Dialogues Saint Grégoire (28 v° a).

c) Disparition des terminaisons en *ou*.

Les exemples qu'on peut trouver pour les deux premières personnes du singulier sont trop peu nombreux pour qu'on puisse arriver à des conclusions très précises; nous n'avons relevé aucune forme étymologique après la fin du XII[e] siècle. De l'autre côté, l'un des premiers exemples d'un verbe de I prenant la forme analogique nous est donné par une première personne du singulier dans le Psautier de Cambridge: *deveeie* (76, 4) de deveer.

Pour la troisième personne du pluriel, la première forme irrégulière se trouve aussi dans le Psautier de Cambridge: *deneaient* (80, 14); nous en trouvons une seconde dans le Thomas de Tristan: *cuidoient* au vers 2, mais cette forme n'est pas attestée par la rime et peut ne provenir que du scribe (fragment de Cambridge, fin du XIII[e] siècle). Nous nous trouvons dans la même incertitude pour *quidoient* qui se trouve dans le corps du vers 189 d'Havelok [2]. Les deux dernières formes que nous venons de citer sont tout au plus possibles au XII[e] siècle; ce n'est qu'au XIII[e] siècle que nous avons des formes assurées; les rimes deviennent nombreuses; citons-en quelques-unes: dans le Josaphat de Chardri, nous trouvons par

1. Pour les troisièmes personnes du singulier en *ut*, voir Stimming, Boeve de Haumtone, p. 189.

2. Le ms. d'Havelok, Arundel XIV, est postérieur à 1327.

exemple *bainneint* qui rime avec ardeint (au vers 2052); *chanteient* se trouve à la rime avec feseient, dans le Chevalier, la Dame et le Clerc; *guardeient* (: quereint) dans les Heures de la Vierge (63 r°); *habiteient* (: aveient) dans William de Waddington (1965); il faut encore remarquer que dans les interrimes, même dans les poèmes du XII[e] siècle, c'est-à-dire dans les mss. écrits par des scribes du XIII[e] siècle, la forme généralement employée est la forme analogique.

Il y a même certains auteurs qui semblent ne pas connaître la forme régulière pour la troisième personne du pluriel : Frère Angier, par exemple [1].

Voici donc, et pour résumer tout ce que nous venons de voir au sujet de cette personne, comment se sont comportées en anglo-français les personnes en *o(u)ent*. Les formes analogiques ont certainement fait leur apparition pendant la seconde moitié du XII[e] siècle; elles sont d'abord restées en petit nombre et exceptionnelles, leur absence à la rime le prouvant. Au XIII[e] siècle, elles sont devenues vite très communes; en même temps les désinences régulières ont passé à l'état sporadique : on en rencontre jusque chez Dermod, mais en petit nombre, et la majorité des auteurs ignore cette forme à cette époque.

La troisième personne du singulier est probablement la plus importante, et certainement celle qui nous fournit les renseignements les plus nombreux et les plus sûrs. Il nous est donc possible de suivre aussi exactement que possible les progrès de la forme analogique à cette personne.

Le cas le plus ancien d'une terminaison en *eit* que nous ayons rencontré pour un verbe de I se lit dans un poème du commencement du XII[e] siècle: le Voyage de Saint Brandan; on y trouve en effet *luigneit* rimant avec un verbe de III au vers 456. Cependant, il nous semble probable que cette leçon doive être rejetée en faveur de *fuieit* que donne un autre manuscrit (Arsenal BLF, 283); cette forme irrégulière doit donc provenir du scribe, ce qui la rejette à la date de 1167. A cette dernière époque, nous trouvons un exemple indiscutable d'une autre forme analogique dans les Légendes de Marie d'Adgar : *aleit* (: esteit) (XXXIX, 59).

1. Cf. Timothy Cloran, Miss Pope, p. 41.

Le poème de Havelok nous en donne aussi deux exemples, dont l'un au moins est discutable ce sont *lavoit* (: recevoit) (au vers 248), et *esmerveilloit* (: veoit) (au vers 273), tous les deux donnés par le ms. Arundel XIV.

Le ms. P, pour ces deux vers, donne des leçons qui font disparaître l'irrégularité; mais pour le vers 248 la leçon qu'il donne ne semble pas acceptable pour le sens. Au lieu de :

Les esquieles recevoit,
Et apres manger les lavoit, Arundel XIV.

il donne :

Les esquieles recevoit,
Et apres manger de co serveit.

Pour l'autre exemple, la leçon de P qui donne la forme correcte semble devoir être préférée :

Arundel XIV :

Li rois sesmerveilloit
De la force ken lui veoit.

Ms. P :

Li reis même mut sovent
Le fit luter devant sa gent ;
A grant merveille le teneit
De la force ken lui aveit (lire veeit ?).

La question, au point de vue de l'histoire des désinences analogiques à la troisième personne du singulier des imparfaits de I, n'a pas une grande importance; un exemple ou deux de plus ne saurait signifier grand'chose. Le point important est que ces formes datent de 1160 environ et que tout d'abord elles ont été purement exceptionnelles. Ajoutons deux rimes que nous rencontrons dans l'Ipomédon : la première nous donne un exemple indiscutable ; elle nous montre *aloeit* rimant avec voleit (au vers 305) ; la seconde est plus douteuse ; elle accouple *aresteit* et veit (vers 457) : faut-il lire arestait, présent de l'indicatif ? (cf. dans le même poème les vers 4633, 8766).

Les exemples précédents ne sont du reste pas les seuls assurés : et nous avons relevé quelques autres cas de terminaison en *eit*. Un ouvrage en prose nous donne encore cinq exemples des nou-

velles formes : dans les Quatre Livres des Rois nous lisons en effet *amendeit* (II, 3, 1), *sacrefieit* (III, 19, 51), *guardeit* (III, 4, 15), *passeit* (IV, 20, 9) *truveit* (I, 23, 14). Les terminaisons régulières sont infiniment plus nombreuses. Donc le nombre des formes assurées jusqu'à la fin du XIIe siècle est minime. Nous relevons cinq cas dans un des prosateurs, deux ou trois cas très discutables à la rime dans deux poèmes. Lorsqu'on compare ce nombre d'irrégularités au nombre de formes régulières, dont nous n'avons aucune raison de douter, on voit combien la forme étymologique l'emporte sur l'autre. Il est vrai encore que, pour quelques auteurs, nous trouvons dans le corps du vers des troisièmes personnes analogiques qui peuvent leur appartenir aussi bien qu'aux scribes, comme dans le Thomas de Tristan : *cuidoit* (au vers 5) ou *mustreit*, au vers 592 de la Vie de Sainte Catherine de Sœur Clémence, ou *curusceit*, au vers 1236 de Fantosme ; mais même ces formes de date douteuse sont relativement rares. Par conséquent, l'examen du corps du vers ne peut pas nous faire modifier nos conclusions ; la forme analogique est connue au XIIe siècle, mais elle est rare et reste l'exception.

Il y a du reste plusieurs auteurs qui sont absolument réguliers : l'Estorie des Engleis de Gaimar [1], la Vie de Saint Gilles, le Donnei, Horn, les Homélies, le Sermun de Guischart de Beauliu ne montrent jamais d'exemple qui soit assuré de la forme nouvelle ; celle-ci est même assez rare dans le corps du vers.

L'exemple que nous avons vu dans le Saint Brandan (en le laissant au compte du scribe), celui d'Adgar, ceux des Quatre Livres des Rois nous permettent de regarder 1160 comme la date (approximative) à laquelle ces formes analogiques ont commencé à s'introduire.

Nous ne trouvons pas la même régularité au siècle suivant ; le XIIIe siècle est irrégulier, dans l'irrégularité même : nous donnerons donc, pour tâcher de montrer le plus exactement possible l'état des choses à cette époque, un nombre assez considérable d'exemples de formes analogiques tirés des différents auteurs que nous avons étudiés. Nous diminuerons, à mesure que nous avancerons, le nombre de ces exemples, car à partir d'une certaine date, les formes analogiques deviendront trop communes pour qu'il soit nécessaire

1. Dans Gaimar, tous les imparfaits de I sont réguliers : au vers 3, lire *haeient* ; au vers 150, lire *rendeit*; au vers 155, *nuriseit* : *feseit*.

de les donner toutes. Dans la Vie de Saint Grégoire, espérer seul prend la forme analogique : *espereit* (: ardeit) (au vers 124); (: creit) (au vers 1863). On trouve d'ailleurs *esperot*, 196[1]. Les exemples dans les Dialogues sont plus nombreux et plus variés ; on trouve, entre autres : *repairoit* (: Benoit) (58 r° b) ; *oroit* (: eroit) (54 v° b) ; *amoit* (: eroit) (71 r° b) ; *crioit* (: fesoit) (68 r° b); *quidoit* (: soloit) (56 r° a) ; *justiseit* (: deit) (71 r° b).

Dans Chardri et Robert de Gretham les formations analogiques sont sensiblement plus fréquentes que les formes régulières ; dans Chardri, les premières sont à peu près deux fois plus nombreuses que les autres (à la rime) ; la proportion est approximativement la même dans Robert de Gretham.

Voici quelques exemples tirés de ces deux auteurs : pour Chardri, nous nous contenterons des exemples tirés de Josaphat ; on en trouvera un nombre proportionnel dans les Set Dormans et le Petit Plet. Nous trouvons dans les rimes du premier de ces poèmes les formes suivantes : *ameit* (: aperceit) (au vers 436) ; *ameit* (: esteit) (2095) ; *ameit* (: giseit) (2505) ; *truveit* (: veneit) (588); *guieit* (: esteit) (1974) ; *mercieit* (: maneit) (2712).

Nous pourrions tirer un grand nombre d'exemples des rimes de Robert de Gretham ; nous en donnerons quelques-uns pris au hasard dans les premiers folios : *nuncieit* (: esteit) (au folio 7 r°) ; (: giseit) (9 v°) ; *regneit* (: esteit) (10 r°) ; *mendiveit* (: seeit) (26 r°), etc.

Nous retrouvons, dans le Chevalier, l'état de choses que nous avons reconnu dans Chardri et Robert de Gretham, ou plutôt, le nombre de formes nouvelles est devenu proportionnellement plus grand encore ; on trouve dans ce court poème : *aleit* (: liseit) (84) ; *oseit* (: saveit) (93) ; *amoit* (: savoit) (101) ; *mangeit* (: pesseit) (105). Quant à William de Waddington, les rimes en *eit* où se trouve un verbe de I sont légion (cf. vers 952, 2427, 2262, 3033, 3372, etc.).

Ces quelques auteurs que nous venons de citer, et plusieurs autres l'auraient fait aussi bien, représentent, nous semble-t-il, la marche générale de l'unification des imparfaits au XIII[e] siècle ; mais

1. Cf. Infinitif, pour les exemples de l'infinitif *esperir*; nous n'avons rencontré, ni dans la Vie, ni dans les études de Timothy Cloran et de Miss Pope, aucun exemple de l'infinitif de ce verbe.

ce serait bien mal connaître l'anglo-français que de croire que l'on ne puisse pas trouver d'auteurs faisant exception ; quelques-uns, très rares à vrai dire, n'emploient jamais à la rime la forme analogique pour les verbes de I, alors que la forme étymologique se rencontre : par exemple la Genèse Notre-Dame et le Roman des Romans. D'autres montrent un nombre plus considérable de formes en *o*(*u*)*t* que de formes en *eit* : par exemple le Saint Edmund et Dermod.

On ne trouve guère que deux cas analogiques à la rime dans le premier : *crieit* (giseit) (3615) ; *demandeit* (: aveit) (1149) ; et deux autres dans le corps du vers : *doneit* (3717), *resteit* (2702) ; dans Dermod, les personnes régulières sont exceptionnellement communes : cela provient peut-être de la fréquence avec laquelle le nom propre Dermod apparaît à la rime, comme nous l'avons déjà dit ; on ne trouve que trois cas de troisième personne en *eit* à la rime chez cet auteur : *ameit* (: esteit) (53) ; *pleideit* (: esteit) (2104) ; *suiorneit* (: aveit) (2697).

Ces exceptions restent des exceptions. La grande majorité des auteurs nous montre que la forme étymologique est en train de disparaître, non sans quelques à-coups et plusieurs retours.

d) Extension irrégulière des formes en *ou* au XII[e] et au XIII[e] siècle.

Dès le XII[e] siècle, la désinence en *ou*, qui n'appartient régulièrement qu'à la première conjugaison, se trouve parfois dans certains verbes des autres conjugaisons : ce sont surtout, fait important à noter, des verbes de II et de IV qui prennent cette terminaison.

Le premier exemple que nous en rencontrions est de la même date que le premier cas d'un imparfait de I en *eit* ; on trouve en effet dans le Psautier de Cambridge un verbe de II et deux verbes de IV avec, à l'imparfait, la terminaison des imparfaits de I.

Ce sont deux premières personnes du singulier : *uvroe* (37, 13) ; *atendoe* (37, 15), et une troisième personne du pluriel : *espandoent* (40, 8) ; les exemples que nous pouvons tirer des Légendes de Marie d'Adgar sont plus probants encore, car ils sont attestés par la rime : on lit en effet chez cet auteur : *streinoüt* (: out) (I R, 62) ; *tenout* (: alout) (XXX, 109).

Ce sont les seuls exemples appartenant sans doute possible au XII[e] siècle ; nous pouvons en citer plusieurs autres, mais rien ne nous permet de faire retomber les responsabilités de ces formes

sur les auteurs plutôt que sur les scribes. Par exemple, dans le corps du vers 101 de la Folie Tristan, nous trouvons encore *cremout*, qui doit probablement être attribué au scribe (deuxième moitié du XIII[e] siècle).

L'éditeur et les scribes de Gaimar semblent s'être entendus pour introduire des fautes dans un texte d'ailleurs très correct. Citons-en un seul exemple : au vers 5408, nous lisons à la rime dans le texte imprimé *revenout* ; cette irrégularité doit être supprimée en adoptant la leçon qui est donnée par D, L et H :

Godewine, Eadmund, les fiz Harald,
E les fiz Swain, Tosti, Reinald...

(Cf. The Anglo-Saxon Chronicle, pp. 1067 sqq., Simeon de Durham, II, 187.)

Nous avons donc, dans tous les poèmes du XII[e] siècle, deux verbes de II, et trois verbes de IV, qui prennent à l'imparfait les formes de I.

Au XIII[e] siècle, ces irrégularités ne deviennent pas beaucoup plus communes; la forme en *ei* a trop de vitalité pour se laisser absorber par les imparfaits en *ou*. Les exemples que nous en rencontrons sont tous des troisièmes personnes du singulier ou du pluriel, et comme au siècle précédent, n'appartiennent jamais à la troisième conjugaison. Dans les Dialogues Saint Grégoire, se trouve l'un de ces exemples : *obeissot* (: comandot) au folio 81 v° a; dans les Set Dormans de Chardri (au vers 835), nous avons *cherisout* (: amout); ces deux exemples pourraient être révoqués en doute, on pourrait dire que la faute provient du scribe et qu'on doit lire *eit* partout, les cas où un imparfait de I prend la terminaison *eit* étant plus communs que les cas contraires.

Les deux exemples suivants n'offrent pas cette difficulté : au vers 261 de la Plainte Notre-Dame, on a *vivout* (: out), et au vers 100 de Dermod on trouve *pleniout* (: out).

Nous n'avons pour la troisième personne du pluriel qu'un cas d'interrime, conséquemment un cas douteux : c'est *medisoent : eschivoent* au vers 89 de Sardenai. Rappelons enfin maintenant les quelques exemples que nous avons cités plus haut et qu'on lit dans les poèmes du XII[e] siècle : *cremout* de la Folie Tristan, *revenout* de

l'Estorie des Engleis ; on doit tous les attribuer à l'ignorance des scribes du XIIIe. Néanmoins, les cas où les imparfaits de I ont donné leur forme aux verbes qui ne l'avaient pas régulièrement sont des plus rares.

e) Les imparfaits en *ou* au XIVe siècle.

Nous avons laissé de côté, pour pouvoir les étudier dans un chapitre spécial, tous les imparfaits de I qu'on rencontre au XIVe siècle, car non seulement ils sont traités de façon différente, mais et surtout, nous n'avons pour eux que des renseignements qui manquent de précision.

L'on trouve encore à cette époque un certain nombre de formes en *o*(*u*)(*e*), *o*(*u*)(*e*)*s*, *o*(*u*)*t*, *o*(*u*)(*e*)*nt*, mais cette terminaison a cessé d'être la terminaison caractéristique des imparfaits de I ; elle s'emploie tout aussi bien pour les imparfaits des autres conjugaisons ; c'est le développement naturel de la confusion que nous avons vue s'esquisser au XIIIe siècle.

La première personne est extrêmement rare ; nous n'en avons relevé qu'un exemple dans tout le cours du XIVe siècle : *plourou*, 2e Appendice de Pierre de Langtoft (II, 446. 10) [1]. Il en va de même pour la troisième personne du pluriel.

Les troisièmes personnes du singulier sont plus nombreuses ; nous les diviserons en deux catégories : celles provenant d'un verbe de I, celles qui ont un infinitif de II, III ou IV. Nous laisserons dans cette seconde catégorie les verbes, s'il s'en trouve, qui ont pris par analogie la terminaison *er* à l'infinitif.

Voici les quelques exemples des verbes de I que nous avons pu relever ; ceux que nous rencontrons à la rime sont encore assez nombreux, et du reste cela n'importe guère. Citons dans les Vies de Saints de Bozon : *letout* (: pout de pestre) (folio 103 v°) ; dans la Vie de Saint Richard : *mustrout* (610), *grevout* (988), *desirout* (1089), *alout* (1287), *conformout* (1258), sont assurés. Dans l'Apocalypse nous avons une rime des plus douteuses : *ressemblout* (: teignot de teindre) (Pepys, 50). L'Évangile de l'Enfance (mss. O et C) nous en donne un cas assuré : *amout* rime avec deux prétérits en *ui*, strophe 165.

1. La Plainte Notre-Dame de Bozon.

En dehors des rimes nous trouvons à la page 110 de Foulques Fitz Warin : *crieout* ; *ploroût* se lit au § 119 des Contes de Nicole Bozon ; *amot* au vers 86 (corps du vers) du Prince Noir ; enfin Nicolas Trivet en montre lui-même quelques rares exemples, comme *enveyout* (au folio 2 v°).

Dans la seconde catégorie, les exemples ne sont pas non plus très nombreux ; nous pourrons faire remarquer ici encore le fait sur lequel nous avons attiré déjà l'attention aux XIIe et XIIIe siècles, que les verbes de III ne sont pour ainsi dire pas représentés dans la langue littéraire parmi les verbes qui prennent la terminaison en *ou*, par analogie avec les verbes de I.

Dans les exemples que nous allons citer, les rimes sont rares, et celles qu'on rencontre sont des cas d'interrime.

Dans l'Apocalypse, ms. Pepys, vers 50, nous trouvons *teignot* de teindre qui rime avec resemblout ; ici on pourrait vouloir lire teigneit, resembleit. A la date de 1325, dans la Chronique de Londres, p. 56, on lit *pleinout*, forme que nous avons déjà rencontrée (cf. p. 561) et que nous retrouverons encore ; les Contes de Nicole Bozon en ont un nouvel exemple : *entirmettout* (au § 133). L'Évangile de l'Enfance nous donne encore un cas assuré : *suout* de suivre rime avec l'imparfait de I que nous citions tout à l'heure et les deux mêmes prétérits en *ui*. Quant à la Chronique de Nicolas Trivet, ces formes y sont nombreuses : *perteynot* (11 r°) ; *pleynout* (48 r°) ; ajoutons encore un verbe de III : *seout* (37 v°), le seul exemple pour cette conjugaison que nous ayons relevé.

Les formes en *o* se rencontrent très rarement dans les œuvres non littéraires, et ne s'emploient pas, dans le petit nombre de cas que nous avons relevés, spécialement avec les verbes de I ; les seuls exemples corrects que nous ayons trouvés sont trois troisièmes personnes du pluriel : l'une, *delayoent*, dans les Rymer's Foedera (1299, II, 842) ; l'autre, *quidoent*, dans le Registrum Malmesburiense (1300, I, 56) ; la dernière, *estoent*, dans les Mem. Parl. 1305 (§ 481). C'est fort peu et nous pouvons aussi remarquer que les recueils les plus corrects n'en donnent aucun exemple.

Nous trouvons aussi un certain nombre, très restreint, du reste, de verbes de la seconde et de la quatrième conjugaisons qui prennent cette forme ; par exemple, dans Rymer encore, nous lisons : *defailot* (1278, II, 108) ; *avenost* avec *s* parasite (1297, II, 790) ; dans les Chroniques de Londres : *pleinout* (1325, 56).

Tous les exemples de cette forme que nous rencontrons en dehors de la littérature datent donc de la fin du XIII[e] ou des premières années du XIV[e] siècle.

La seule conclusion que ces quelques cas nous permettent de tirer est que, à la fin du XIII[e] siècle, le souvenir de cette terminaison n'était pas absolument perdu, mais qu'il était à peu près effacé et que les écrivains ne savaient plus avec quels verbes il fallait l'employer.

Dans la langue légale, cette forme est encore plus rare ; nous en avons cependant relevé quelques exemples, moins nombreux encore que dans la langue diplomatique et politique : en voici un qui a quelques chances d'être authentique : *estout* (ester), 22 Edw. I[er], 491 (1294) (peut-être un prétérit ?)

La langue familière ne nous en a fourni aucun cas.

Faisons remarquer qu'il serait bien difficile d'établir un rapport quelconque entre ces formes irrégulières que nous venons de donner et le passage des différents infinitifs des trois dernières conjugaisons à la forme de la première. D'abord, le nombre des nouveaux imparfaits en *o* n'est pas en rapport avec celui des nouveaux infinitifs en *er* ; on ne peut découvrir aucun parallélisme entre les deux phénomènes ; enfin, les verbes dont nous venons de citer des imparfaits de la forme des imparfaits de I : faillir, mettre, plaindre, teindre, venir, ne sont pas ceux qui prennent le plus souvent et le plus régulièrement à l'infinitif la terminaison des verbes de I. Pour terminer, nous n'avons qu'un exemple isolé d'un verbe de la troisième conjugaison avec la désinence caractéristique des imparfaits de I.

Le petit nombre de formes étymologiques que nous rencontrons pour les imparfaits de I à la fin du XIII[e] et au XIV[e] siècle est en soi une preuve suffisante que ces verbes ont tous passé à la forme des trois autres conjugaisons et nous rencontrons dans les auteurs de cette période des rimes en très grand nombre. Nous n'allons pas les citer ici.

Nous ferons simplement remarquer qu'à cette époque la terminaison de ces imparfaits montre la diphtongue *oi* (voir plus bas, page 566) et cette substitution de *oi* à *ei* n'a pu que hâter la disparition des imparfaits de I, s'il en était besoin.

B. — Imparfaits des deuxième, troisième et quatrième conjugaisons.

Nous avons déjà étudié (désinences personnelles) l'amuissement et la disparition de l'*e* en hiatus à la première et à la deuxième personne du singulier et à la troisième du pluriel. Nous allons maintenant étudier la diphtongue elle-même.

La diphtongue.

La diphtongue de l'imparfait de ces trois conjugaisons a subi bien des changements ; cependant on peut dire que depuis le commencement du XIIe siècle jusque vers le milieu du XIVe, c'est la diphtongue *ei* qui reste, quelques auteurs mis à part, la forme la plus commune. De plus, il est exact de remarquer que presque toutes les autres formes que cette diphtongue a prises se trouvent déjà plus ou moins répandues dans les ouvrages du XIIe siècle, qu'elles soient dues du reste à l'auteur ou au scribe.

Comme nous l'avons dit, la diphtongue *ei* reste la forme commune des imparfaits de II, III, IV pendant tout le XIIe, tout le XIIIe et une partie du XIVe siècle. Il est inutile de citer les exemples de cette forme au XIIe siècle ; tous les auteurs l'emploient sans exception, et au siècle suivant avec la voyelle *i* ou la voyelle *y*, c'est la forme qu'on rencontre presque exclusivement dans Chardri, dans le Saint Edmund, dans Robert de Gretham.

Au XIVe siècle, elle est fréquente chez Pierre de Langtoft, dans les Vies de Saints de Bozon, rare dans le poème du Prince Noir.

La diphtongue *ei* est parfois, et de très bonne heure, remplacée par *ai* ; le premier exemple qu'on en trouve se rencontre dans le Psautier de Cambridge qui en contient plusieurs exemples ; l'un d'eux, et c'est le seul, est donné par les deux mss.: *plaisait* (100, 7); les autres ne se trouvent pas dans B ; ce sont les formes suivantes : *disaie* (13, 18); *disaient* (77, 19); *rendaie* (68, 6) ; *siwaie* (37, 20) ; à cause de leur importance pour la conjugaison en français, ces exemples ont été cités depuis longtemps. Ils sont presque isolés au XIIe siècle ; les autres cas qu'on relève ne sont pas sûrs et on peut avec beaucoup plus de vraisemblance les attribuer aux différents scribes du XIIIe siècle qu'aux auteurs du XIIe. Nous trouvons au

moins deux de ces exemples dans l'Estorie des Engleis (ms. R) de Gaimar : *poai* (1878); et *cremaient* (3388); la Folie Tristan en offre aussi quelques-uns, par exemple *devait* (au vers 69).

Au siècle suivant, la diphtongue *ai* devient presque aussi commune que la terminaison *ei*. Tandis que quelques auteurs, comme Frère Angier[1], l'emploient rarement, chez certains autres, tels que les auteurs du Saint Laurent, de Boeve de Haumtone, de Dermod, c'est elle qui prédomine. Aucune différence dans les auteurs de la première moitié du XIVe siècle : dans les Political Songs de cette époque, dans Pierre de Langtoft, dans Nicole Bozon, les deux diphtongues sont très librement mélangées, et il serait impossible de dire avec quelque certitude laquelle est la plus employée. Dans la seconde moitié de ce siècle, elle ne disparaît évidemment pas, mais avec *ei*, elle passe au second plan. Par exemple *ei* et *ai* se rencontrent dans le Prince Noir, mais ni l'une ni l'autre n'est aussi employée que l'autre désinence que nous allons étudier maintenant.

La désinence en *oi* se rencontre dès le XIIe siècle; mais comme les imparfaits avec cette terminaison ne sont jamais à cette époque employés à la rime, il est plus vraisemblable de les attribuer au siècle suivant. On trouve *avoit* dans les Légendes de Marie d'Adgar (XIV, 31), et au vers 3065 du Tristan de Thomas : *estoit*; mais loin d'être commune au XIIe siècle, cette diphtongue ne sera pas d'un usage fréquent même au XIIIe. Il n'y a qu'un tout petit nombre d'auteurs chez lesquels nous la trouvions couramment, chez Frère Angier par exemple ; dans la Vie de Saint Grégoire et dans les Dialogues Grégoire la terminaison *oi* est celle qui est le plus communément employée à l'imparfait ; mais elle est loin d'avoir la même importance chez les autres écrivains : elle est plutôt rare chez Chardri et Robert de Gretham, dans le Saint Laurent, le Saint Edmund. On la trouve parfois dans Boeve, le Chevalier, Dermod. Même au commencement du XIVe siècle, elle ne se rencontre pas très souvent; elle est assez fréquemment employée dans le Siège de Carlaverok, dans le De Conjuge non ducenda, dans les Contes de Bozon.

Elle ne devient très fréquente qu'un peu plus tard : par exemple

1. Cf. Timothy Cloran, p. 46.

dans le Prince Noir, dans Pierre de Langtoft, et dans Nicolas Trivet, elle est employée presque à l'exclusion des autres.

Nous n'avons pas jusqu'ici semblé nous préoccuper des rimes et nous avons fait uniquement cas des graphies.

C'est que pour les désinences de l'imparfait les rimes ayant quelque valeur probante ne sont pas nombreuses : nous n'avons relevé à la rime que des troisièmes personnes du singulier ou du pluriel, rimant entre elles ou avec les personnes correspondantes du conditionnel. Ces interrimes ne peuvent évidemment pas nous renseigner beaucoup ; si celles que nous avons relevées veulent dire quelque chose, elles montrent que les trois diphtongues *ei*, *ai*, *oi* n'étaient que des graphies différentes d'un même son. On trouve déjà dans la Folie Tristan *voleit* qui rime avec *droit* (au vers 31) ; et au vers 69 du même poème, la rime *esteit : devait* ; il est évident que l'on pourrait remplacer dans ces deux exemples les trois diphtongues par l'une quelconque d'entre elles ; tout au moins, nous voyons que pour le scribe les trois sons étaient équivalents (date : milieu du XIIIe siècle).

La même remarque peut être faite pour la rime *voleit : avoit* aux vers 241, 242 du Chevalier dont le ms. date de la même époque.

La première rime ayant une valeur probante que nous ayons rencontrée, rime qui ne laisse pas que d'étonner quelque peu, se trouve dans le De Conjuge non ducenda (au vers 35) : *aloy* (: dirroi).

Toutes rares qu'elles sont, et quoique d'apparence très peu significative, ces rimes nous donnent au moins des dates limites.

Pour le scribe de la Folie de Tristan, c'est-à-dire vers le milieu du XIIIe siècle, les trois diphtongues *ei*, *ai* et *oi* provenant de *ei* sont équivalentes ; dans le premier quart du XIVe siècle, cette dernière diphtongue se confond avec la diphtongue *oi* provenant de *ai*.

Ces trois mêmes diphtongues se trouvent aussi dans les textes anglo-français qui n'appartiennent pas à la littérature ; leur distribution rappelle celle que nous venons de voir. *Ei* et *oi* sont les plus communément employées ; on les trouve dans les premiers textes politiques côte à côte ; *ei* est sensiblement plus commun que *oi* dans les Statutes entre 1275 et 1311, quoiqu'on ne puisse considérer ces dates que comme des approximations ; même il arrive que la seconde diphtongue se trouve plus employée que la première à certaines dates comprises entre ces limites, par exemple à l'année 1297.

Cependant, ces réserves faites, on peut considérer l'année 1310 comme le moment où la désinence en *oi* l'emporte définitivement sur l'ancienne dans les Statutes.

A peu près à la même date, dans les Lettres de Jean de Peckham, on ne trouve guère que la diphtongue ancienne. Au contraire, dans les Rymer's Foedera, autant qu'on peut en juger, *oi*, qui est employé dès 1259, est probablement plus commun proportionnellement que dans les Statutes ; et, avant 1300, elle se trouve fréquemment sinon presque exclusivement employée. Les renseignements que nous fournissent les Year Books sont évidemment moins précis ; cependant, d'une façon générale, ils concordent avec ceux que nous pouvons tirer des Statutes : la diphtongue *ei* domine sans qu'il puisse y avoir doute jusque pendant les premières années du XIVe siècle ; vers 1305, *oi* semble l'emporter.

Il serait intéressant de se rendre compte de la personne qui a subi le plus et le plus tôt le changement de la diphtongue ; ici, nous ne pouvons guère parler que des troisièmes personnes du singulier et du pluriel, car les deux autres personnes qui ont la diphtongue sont trop rarement employées pour qu'on puisse tirer une conclusion. On pourrait croire, à première vue, qu'il n'y a aucune raison possible pour que le changement de diphtongues ne se soit pas fait simultanément à ces deux personnes ; et c'est ce que nous avons nous-même cru tout d'abord. Cependant, en confrontant les exemples que nous avons recueillis, nous n'avons pas pu ne pas remarquer une différence : dans les Statutes nous trouvons que la distribution des diphtongues n'est pas la même à la troisième personne du singulier et du pluriel : *ei* est plus régulièrement conservé au singulier ; au pluriel nous trouvons presque toujours *oi*, excepté lorsque le radical contient cette même diphtongue ou *o*, comme pooir. Nous nous trouvons incapable de tirer une conclusion des exemples que nous avons relevés dans Rymer's Foedera, mais les Year Books apportent un témoignage qui, quelle que soit sa valeur, vient confirmer celui des Statutes. Nous l'avons surtout remarqué pour le Year Book 31 Edw. Ier (1303).

L'année 1340, dans les Statutes, montre *oi* employé presque partout, et cet état de choses se continue jusqu'à la fin du siècle. La même remarque peut se faire pour Rymer, quoique la date à laquelle cela se produit soit quelque peu plus ancienne ; quant aux Year Books, dès 1337, les formes en *ei* deviennent rares.

La diphtongue *ai* est moins commune encore que la diphtongue *ei* ; c'est dans les Year Books et dans Rymer qu'on la trouve le plus fréquemment. Dans la première collection, elle se rencontre dans les dernières années du XIIIe siècle, et elle devient relativement fréquente vers 1339 (cf. par exemple 12 et 13 Edw. III) où elle est vraiment commune.

Dans les écrits politiques, elle ne se rencontre pas aussi souvent, et de toute façon son apparition est plus tardive ; on rencontre cette diphtongue surtout à la troisième personne du singulier, par exemple dans les Parliamentary Writs, 1314 ; au pluriel, elle fait son apparition un peu plus tard, dans les Statutes, à la date de 1340 ; on pourrait peut-être relever des exemples plus anciens que ceux-là, mais il est certain qu'on ne saurait en trouver un grand nombre.

Aucune des terminaisons qu'il nous reste encore à examiner n'a l'importance des trois diphtongues que nous venons d'étudier : ce sont toutes des succédanés de la diphtongue *ei* ou de la diphtongue *ai* ; aussi nous ne nous y arrêterons guère.

La diphtongue *ei* donne quelquefois :

1° *ie* comme dans *susteniet* du Psautier de Cambridge (93, 18) (cf. M. Suchier, Voyelles toniques, § 30 b) ; ceci est très rare dans l'anglo-français littéraire. Dans la langue légale toutefois, on rencontre cette forme un peu plus fréquemment : *aviet* (20 et 21 Edw. Ier, 15) ; *poiet* (32 et 33 Edw. Ier, 63 ; 33 et 35 Edw. Ier, 239, etc.).

2° Il est beaucoup plus commun de rencontrer une voyelle simple à la place de la diphtongue ; *ei* se réduit très fréquemment à *e* : on en trouve des exemples dans le Voyage de Saint Brandan (ms. circ. 1167), comme *braiet* (au vers 912) ; *complaisee* peut se lire dans le Psautier d'Oxford (34, 7) ; dans Adgar on trouve *joiet* (V R, 203). On lit *eissiret* dans le ms. L du Bestiaire (vers 1332) ; et au vers 1005 de Guischart de Beauliu on trouve la première personne du singulier *serree*. Citons encore *poiet* dans Wil. Rishanger (p. 277) ; *moveret*, au vers 531 de la Destruction de Rome ; *assigneret* dans Rymer (1320, III, 852).

Poet est très commun dans les Year Books (cf. par exemple dans 31 Edw. Ier, 349 ; 32 et 33 Edw. Ier, 63 ; 33 et 35 Edw. Ier, 239) ; de même *volet* (2 et 3 Edw. II, 140).

De la même façon, la diphtongue *ai* peut passer à *a* comme *fuiaent* dans le Psautier de Çambridge (30, 12).

Il est rare que *ei* se réduise à *i*, cela n'arrive qu'à la troisième personne du pluriel, dans *solient*, Statutes (1275, I, 26) et dans les Early Statutes of Ireland (1285, 46).

3° La diphtongue disparaît quelquefois, mais fort rarement, peut-être dans *poient*, employé dans les Statutes (1322, I, 185; 1330, I, 265), et dans *poit* (Year Book 2 et 3 Edw. II, 26), certainement dans *fesent* (Mem. Parl., 1305, § 481).

Nous allons donner maintenant les formes principales de l'imparfait du verbe estre. Ce verbe, comme on le sait, a deux formes différentes à l'imparfait de l'indicatif : l'une qui vient directement de l'imparfait latin, tandis que l'autre est une forme analogique tirée de l'infinitif estre comme perdeie est formé de perdre. On peut ajouter une troisième forme beaucoup plus rare, on ne la trouve que chez Angier, qui est une contamination des deux autres : au radical de l'imparfait du verbe latin est ajoutée la terminaison française : *er* + *eie*.

1re forme. — Cette forme est employée pour quatre des six personnes de ce temps : les trois personnes du singulier et la troisième du pluriel.

La première personne, *ere*, ne se rencontre pas souvent ; nous l'avons relevée dans le Psautier de Cambridge (σ, 1) ; au vers 356 de la Folie ; au vers 685 de la Vie de Sainte Catherine. Ce sont les seuls exemples que nous connaissions en anglo-français.

La seconde personne est encore plus rare ; nous n'en avons jamais vu qu'un seul exemple : *ers* dans Adgar (XXIII, 183) ; elle a perdu son *e* muet flexionnel.

La troisième personne du pluriel a ordinairement la forne *erent* ; on trouve aussi *ierent* dans le Saint Edmund (751) et dans Dermod (414). Ces deux formes ont, comme le montrent les rimes (: guarderent) (Heures, 64 r°) ; (: porterent) (Saint Edmund, 751), etc., un *e* fermé ; on la rencontre jusqu'au quatrième quart du XIIIe siècle.

La troisième personne du singulier est des quatre personnes celle qui est de beaucoup la plus employée ; on la rencontre fréquemment jusqu'au XIVe siècle dans les œuvres littéraires. Nous n'en citerons aucun exemple, puisqu'on peut en trouver dans chaque

auteur anglo-français. Les formes sous lesquelles elle apparaît sont très peu variées. Plus de neuf fois sur dix, elle présente la forme habituelle, sinon parfaitement étymologique : *ert*. Comme à la troisième personne du pluriel, il arrive que la voyelle initiale de *ert* se diphtongue : la forme qu'elle prend alors est le plus souvent *iert* : cette forme est assez répandue, beaucoup moins cependant que celle qui présente la voyelle simple : on la trouve au vers 865 de Tristan ; au vers 144 de la Folie Tristan, il faut probablement lire à la rime *iert* : enquiert.

Cette forme est fréquente chez Dermod, par exemple au vers 4.

Il est plus rare de trouver la diphtongue *ei* ; nous en relevons un exemple au XIVe siècle dans les Rubriques d'Edward le Confesseur (LVII, 10), ou *eirt* rime avec apert, ce qui montre que *ei* n'est qu'une graphie de *e*.

Le *t* final de la troisième personne disparaît quelquefois en même temps que l'*e*, qui est étymologique, reparaît.

Ere, en anglo-français comme en français, est très commun : on trouve déjà cette forme dans le Saint Brandan au vers 86, et dans trois autres endroits, mais elle n'est jamais attestée par la rime ; dans Gaimar au contraire, elle rime avec amere (vers 4693) et avec frere (au vers 1756) ; par la suite, on la trouvera souvent à la rime : elle rime avec frèré dans la Vie de Saint Grégoire (304) ; avec lumere dans Robert de Gretham (10 v°) ; avec manere dans le même auteur (29 v°) ; avec arere toujours dans les Évangiles des Dompnées (90 v°) ; avec mere dans Sainte Madeleine (78) ; Sardenai (38) ; etc.

Comme pour *ert*, la voyelle initiale se diphtongue quelquefois et on trouve *iere* qui rime avec Pierre deux fois dans la Vie de Saint Grégoire (vers 1190, 2798) ; et dans Fantosme, *ere*, qu'il faut probablement lire *iere*, rime avec le même mot (au vers 204).

Il est beaucoup plus rare que l'*r* de cette forme soit redoublée comme dans *erre*, qui se trouve dans la Folie (au vers 103), et qui n'est peut-être qu'un lapsus calami (M. Bédier rétablit, au lieu de qu'erre, *qui ert*).

Comme on le voit, cette forme, quoique très employée, s'est fort bien conservée, et ne présente que des variations ou régulières ou sans importance.

Ert, *iert*, *eirt*, *ere*, *iere*, *erre*, ces six formes ne sont pas spéciales à

l'anglo-français et peuvent se retrouver dans certains dialectes du continent.

Cette forme étymologique de l'imparfait de être est extrêmement rare hors des textes littéraires : on peut en citer quelques exemples, comme *erent* dans les Chroniques de Londres (1339, p. 73) ; mais elle est absolument inconnue à la plupart des recueils de textes politiques et diplomatiques.

2e forme. — La forme *estèie* ne présente rien de particulier : au commencement, dans le Brandan, le Cumpoz et le Bestiaire, elle est aux troisièmes personnes du singulier et du pluriel, sensiblement moins répandue que la forme en *er*. A partir des Psautiers, et dans tout le reste de la littérature anglo-française, elle prédomine à toutes les personnes ; au XIVe siècle la proportion des formes analogiques aux formes étymologiques est de 96/100 (Pierre de Langtoft).

3e forme. — Le Frère Angier, dans la langue littéraire anglo-française, est le seul qui emploie la forme mixte *eroie*, combinaison du thème latin *er*, et de la désinence française *e*(*o*)*ie*. Il l'emploie à toutes les personnes, sauf à la seconde du singulier, dont nous ne trouvons chez lui aucun exemple et à la seconde du pluriel [1].

1. Cf. Paul Meyer, Rom. XII, p. 201.

CHAPITRE III

LE PRÉTÉRIT

I. Les prétérits faibles.

A. *Les prétérits en* avi[1].

1. *Leurs formes.*

La première personne du singulier des prétérits faibles en *avi* est régulièrement terminée par *ai*; les exemples que nous en avons trouvés, sans être très nombreux, suffisent pour le montrer; cette désinence est seule employée au XIIe siècle et elle est la plus commune pendant la plus grande partie du XIIIe. On la trouve par exemple à la rime jusque dans Sardenai : *trovai* (: Sardenai) au vers 3.

Vers la fin du XIIIe siècle, la diphtongue *ei* remplace assez fréquemment la diphtongue étymologique, et cette nouvelle forme devient relativement fréquente au XIVe siècle, sans toutefois déplacer la terminaison *ai*(*y*). C'est, aussi exactement que possible, à cette même date que cette même diphtongue fait son apparition à la première personne du singulier de ce prétérit dans les textes non littéraires.

Jean de Peckham par exemple a *chaungey* (1280, p. 128 et *passim*), quoiqu'il emploie aussi couramment l'autre diphtongue; Rymer nous donne *acordei* (1295, II, 676, etc.). Les Year Books nous fournissent un nombre considérable d'exemples montrant indifféremment l'une ou l'autre de ces diphtongues; nous en verrons quelques-uns plus loin; il est d'autant plus inutile de les citer

1. Voir Meyer-Lübke, Beiträge zur roman. Laut-und Formenlehre II, et dans la Zeitschrift IX, p. 223.

ici que nous restons dans la plupart des cas ignorants de la date de ces prétérits.

Donnons enfin quelques formes qu'on rencontre dans les Lettres de Jean de Peckham ; elles sont isolées et peuvent n'être que des fautes d'orthographe, mais c'est justement parce que ce sont des fautes d'orthographe qu'elles présentent de l'intérêt au point de vue phonique : *celebrez* (1280, 94); *escuminiez* (1280, 149); *suffrez* (1280, 99).

(Pour le passage de *ai* à *oi* et de *ai* à *a*, voir Désinences personnelles, 1re personne du singulier, p. 55 sqq.)

Nous n'avons que peu d'observations à faire sur la troisième personne du singulier, les principales modifications qu'elle subit ne lui sont pas particulières : elle les partage avec d'autres troisièmes personnes du singulier, et pour cette raison ces modifications ont été déjà étudiées aux Désinences personnelles.

(Terminaisons en *st*, cf. p. 115.)

Comme terminaison spéciale aux troisièmes personnes du singulier des prétérits en *avi*, nous rencontrons au XIIIe siècle les désinences en *ea*, par exemple *palmea* à la page 51 de Foulques Fitz Warin ; dans les Contes de Nicolas Bozon : *trovea* (§ 58), *pensea* (p. 159); *movea* dans Nicolas Trivet (folio 23 v°).

Dans les Year Books cette désinence est assez commune ; elle semble toutefois assez tardive.

Cette désinence nous suggère deux remarques : d'abord l'*e* est purement graphique, autant que nous pouvons nous en rendre compte [1]. Ensuite cette désinence ne doit pas se confondre avec des formes telles que *cumenceai* (par exemple Psautier d'Oxford, 76, 10), *exalceat* (dans le Psautier d'Arundel, 66, 10) où l'*e* sert à adoucir la gutturale. Mais il est très possible que les exemples irréguliers du XIVe siècle tirent leur origine des formes régulières du XIIe siècle.

Les formes en *aa* sont rares, nous n'en avons relevé d'exemple que dans Nicolas Trivet, comme *passaa* au folio 8 r° [2].

La première et la deuxième personne du pluriel se sont, elles

1. Cf. Stimming, Boeve de Haumtone, p. 179, l. 8; p. 180, l. 3 sqq.

2. Le redoublement de l'*a* est particulier au prétérit, lorsque cette voyelle fait partie de la désinence ; nous avons déjà vu l'*a* du radical redoublé dans *aa* de avoir (cf. p. 150).

aussi, très bien conservées, la voyelle accentuée *a* ne subissant pour ainsi dire aucun changement. Citons seulement la graphie *au* qui apparaît à la fin du XIIIe, ou plus vraisemblablement au XIVe siècle.

Nous lisons par exemple dans Rymer : *mandaumes* (1282, II, 197); *loaumes*, *greaumes*, *envoyaumes* (1297, II, 749) ; *chargeaumes* (1323, IV, 22) ; *enveiaumes*, Parliamentary Writs (I, 1300, 341). Dans la Genèse Notre-Dame, on relève *portaustes* et *trovaustes* au folio 62 v°; nous trouvons de même dans William de Waddington, au vers 3555 du Manuel des Péchés, *reneiaustes* qui rime avec une terminaison en *astes*. Ces formes sont probablement dues aux scribes : en tous cas ce ne sont que des graphies.

Nous avons parlé déjà (Désinences personnelles, 1re personne du pluriel, p. 171 ; 2e personne du pluriel, p. 203) de l'introduction d'une *s* parasite (*mandasmes*, *grantasmes*), et de la chute de l'*s* étymologique (*comandates*, *aburnates*) à ces deux personnes.

La troisième personne du pluriel prend quelquefois, comme voyelle tonique, *a* au lieu de *e*. Les seuls exemples que nous ayons se lisent dans le Poème du Prince Noir : *coronarent* se trouve au vers 1711, *alarent* au vers 2639 ; ou elles appartiennent à la langue diplomatique et légale, comme : *renunciarent* dans les Rymer's Foedera (1299, II, 841); *conissarent* (Year Book 13 et 14 Edw. III, 99).

Comme on le voit cette désinence est assez rare, et les recueils les plus corrects l'ignorent.

LE RADICAL

Vers la fin du XIIIe siècle et pendant le XIVe siècle, on trouve que la terminaison produit sur le radical des effets que l'on n'avait pas observés jusqu'alors.

Les verbes de I dont le thème est terminé par une *r* redoublent souvent cette *r* devant la voyelle *a* : nous trouvons en effet dans les auteurs littéraires : *jourra* de jurer dans la Chronique de Londres, p. 4, à la date de 1262, et p. 22 (1290) ; cette même forme devient par la suite assez commune et elle se rencontre encore dans Nicolas Trivet au folio 23 v° ; *demorra* est aussi employé dans la même Chronique à la date de 1272, p. 11, de même que dans les Mem.

Parl. 1305 aux §§ 117, 305 ; *durra* se lit dans le même ouvrage, p. 38 (1314); *desirra* dans les Contes de Nicole Bozon, § 23.

Les exemples que nous venons de donner et plusieurs autres du même genre se rencontrent en dehors de la littérature, spécialement dans les Rymer's Foedera. On peut observer une tendance générale chez les verbes de I dont le thème se termine par *r* à redoubler cette consonne au prétérit.

Il en résulte que, comme nous le verrons encore mieux plus tard, ces verbes ont au prétérit la même forme qu'au futur, et ils y arrivent par un développement phonique assez normal plutôt que sous l'action de l'analogie.

On ne saurait nier toutefois que ce dernier temps a eu une action assez forte sur le prétérit; car il y a encore d'autres prétérits qui prennent aussi le thème du futur ; ils se rencontrent dans Foulques Fitz Warin et ce sont de véritables barbarismes que l'on peut sans nul doute attribuer au scribe. Ce sont des prétérits en *ai* et ceux de pouvoir et de vouloir à forme de futur ; ils sont trop nombreux pour qu'on puisse les prendre, comme on serait tenté de le faire, pour des lapsus calami : on trouve *vodray* (à la p. 38) ; *vodra* (aux p. 20, 43, 51, 70) ; *purrei* (p. 45).

Il est fort possible que l'identité jurra, demorra, durra, desirra, etc. (futur), jurra, demorra, durra, desirra (prétérit), ait fait provenir les nouvelles formes *vodra, purra* (prétérit) des formes régulières *vodra, purra* (futur). Néanmoins cette confusion est bien extraordinaire.

2. *Les acquisitions.*

En anglo-français, nous trouvons un nombre considérable de verbes de II, de III et de IV qui prennent au prétérit la forme des prétérits en *avi* ; toutes les conjugaisons n'ont pas été également atteintes par les formes analogiques, et dans une même conjugaison on peut observer que certaines personnes prennent plus vite et plus souvent que les autres les désinences du prétérit de I. Ce sont surtout les troisièmes personnes du pluriel du prétérit en *irent* qui, à toutes les époques de la littérature anglo-française, ont pris le plus communément la désinence *erent*. Aussi nous diviserons notre étude en deux parties ; troisièmes personnes du pluriel en *irent*, autres personnes.

a) Troisièmes personnes du pluriel en *irent*[1].

Le fait de remplacer à la troisième personne du pluriel la terminaison *irent* par *erent* est à peu près aussi ancien que la littérature anglo-française ; le voyage de Saint Brandan nous en fournit déjà un premier exemple : *chosserent* pour choisir (au vers 465) ; cet exemple pourrait être laissé au scribe (1167). Et c'est évidemment jusqu'à cette dernière date qu'il faut reculer la rime *oierent* : *joierent* que l'on trouve dans le même poème (vers 857). Le Psautier d'Arundel nous offre aussi un exemple de ce changement de désinence ; nous y lisons en effet *establerent* (16, 12) ; enfin le dernier exemple que nous ayons relevé au XIIe siècle se lit dans la Vie de Saint Gilles : c'est *siwierent* (au vers 1669) ; on pourrait encore l'attribuer au scribe et le rejeter ainsi au XIIIe siècle.

Comme on le voit, sans être nombreux (même l'exemple du Saint Gilles mis à part), les cas où un prétérit en *irent* prend la terminaison en *erent* sont assez fréquents pour qu'on puisse conclure que dans la seconde moitié du XIIe siècle, les prétérits en *avi* attiraient déjà à leur troisième personne du pluriel les verbes de II (cf. Infinitif).

Le XIIIe siècle va du reste nous fournir un nombre considérable de ces désinences en *erent* affectées à des verbes de II. Il n'y a qu'un petit nombre de ces cas qui soient attestés par la rime : nous pouvons citer dans la Genèse Notre-Dame : *guerperent* (: chanterent) (au folio 65 v°) ; dans l'Erection des Murailles de New Ross nous avons encore *asenterent* (: alerent) (au vers 19), et plus tard, dans l'Apocalypse : *isserent* (: ressemblerent) (923) ; il est plus commun au XIIIe siècle de rencontrer des rimes comme *finierent* (: descendirent) (Genèse, 48 v°), *oyerent* (: departirent) (dans le Saint Edmund, au vers 2665), *oyerent* (: tendirent) (ibid., 2709), *syverent* (: virent) (au vers 547 de Dermod).

Même ces rimes, comme nous le verrons dans la seconde partie de ce travail, ont leur importance.

Nous rencontrons des exemples de *erent* pour *irent* beaucoup plus

1. Cf. Romania XXXVI, p. 88, note ; Zeitschrift II, p. 343 ; Suchier, Ueber..., p. 47.

fréquemment dans le corps des vers ; nous n'en citerons que quelques-uns, dans l'impossibilité où nous sommes de décider s'ils appartiennent aux auteurs du XIIIe ou aux scribes du XIIIe et du XIVe siècle.

Nous en trouvons un très grand nombre dans le Saint Edmund, trop grand même pour qu'ils appartiennent tous à l'auteur ; il est donc plus sage de les attribuer au scribe, comme les rimes imparfaites que nous venons de citer nous porteraient du reste à le faire : la date du ms. du Saint Edmund est environ la fin du XIIIe siècle.

On trouve par exemple dans ce poème : *oyerent* (170, 248, 265), *vesquierent* (430, etc.). Dans Boeve, les exemples de cette attraction sont au moins aussi communs : *oierent* se retrouve au vers 587 ; *sailerent* est employé au vers 2580 ; *sayserunt* au vers 2582 ; *fuerent* (de fuir) au vers 2935 ; citons encore *fererent* (ferir) (3237) ; *isserent* (3536), etc. La Genèse ne manque pas non plus de formes analogues ; beaucoup d'entre elles ne font que répéter celles que nous avons déjà vues, comme *oyerent* qui se trouve plusieurs fois (par exemple au folio 51 r°), *asailerent* (45 r° et *passim*) ; on peut y ajouter une forme que nous n'avons pas encore rencontrée et qui va devenir par la suite très commune : *hayerent* de haïr (au folio 44 r°).

Asailerent apparaît de nouveau au vers 1037 de Dermod et une nouvelle forme *taperent* est employée au vers 731 du même ouvrage ; citons encore *faillerent*, très fréquemment employé par la suite et qui se trouve par exemple au vers 1404 de William de Waddington. Ajoutons encore une autre forme : *escoperent*, qui se lit dans le Sermon en vers Deu le Omnipotent (44 d).

Au XIVe siècle, nous retrouvons les mêmes exemples que dans les auteurs du siècle précédent : *issierent*, *emplierent* aux vers 397, 420, 947 de la Destruction de Rome ; *oyerent* dans Foulques Fitz Warin (à la page 18) ; dans les Contes de Bozon (au § 85), dans Nicolas Trivet (46 v°), etc. Et encore les formes que nous avons déjà vues : *asaylerent* dans Foulques Fitz Warin, encore page 46 et *passim* ; et *failerent* à la date de 1314, page 38 de la Chronique de Londres.

Tous les verbes précédents prennent régulièrement *erent* à la troisième personne du pluriel du prétérit ; les formes en *i* sont rares (*asaylirent* à la page 68 de Foulques Fitz Warin) ou absentes. Quelques autres verbes, sans employer cette forme avec la même régularité que ceux qui précèdent, apparaissent le plus sou-

vent avec la désinence des prétérits en *avi* à la troisième personne du pluriel ; on peut citer parmi ceux-ci *joierent* qu'on trouve dans l'Apocalypse (3, 573) ; dans Nicolas Trivet (19 r°) et ailleurs.

Citons enfin quelques-unes de ces formes qui sont extrêm ment abondantes dans Nicolas Trivet : *fowerent* (5 v°) ; *beierent* que nous avons déjà rencontré (6 v°) ; *choiserent* (14 r°) ; *ensevilerent* (17 v°) ; *emplerent* (62 v°) ; *coillerent* (43 r°).

Ce n'est pas une exagération de dire qu'avant la fin du XIVe siècle, tous les verbes de la deuxième conjugaison ont à la troisième personne du pluriel de leur prétérit la terminaison *erent*, la terminaison régulière a pour ainsi dire entièrement disparu.

Les formes que nous avons citées nous donnent le caractère essentiel du phénomène qui nous occupe, et nous arrêterons un instant cette liste d'exemples. Ce que nous venons de dire du passage à *erent* de la désinence de la troisième personne du pluriel en *irent* et les quelques exemples que nous avons déjà cités suffisent pour montrer clairement quelles analogies ou plutôt quelle identité il montre avec le changement qui affecte les infinitifs de la seconde conjugaison. Nous pourrions nous demander maintenant si le phénomène dont nous venons de parler n'est pas simplement un résultat de celui que nous étudions à l'infinitif ? Cela ne nous semble pas probable. Si les troisièmes personnes du pluriel en *erent* pour *irent* étaient des formations analogiques, nous devrions observer, entre celles-ci et la modification que nous montrent les infinitifs de II, un certain intervalle de temps ; il faudrait que la terminaison en *er* dans ces derniers ait eu le temps de prendre une apparence régulière et usuelle avant de pouvoir gagner d'autres formes. Or, c'est exactement à la même époque que nous remarquons les premiers exemples de ces deux phénomènes (1160), et nous sommes parfaitement certains que ni l'un ni l'autre de ces phénomènes ne saurait avoir une date plus reculée.

En second lieu, si c'était l'analogie qui avait produit la nouvelle forme des troisièmes personnes du prétérit, nous devrions rencontrer cette nouvelle terminaison en *er* et en *erent* aux mêmes verbes dès le début. Ce n'est pas cela qui a lieu. On a d'un côté *plaiser*, *repenter*, *dormer*, de l'autre *chosserent*, *oierent*, *joierent*. Donc les deux phénomènes sont bien indépendants ; mais, comme nous nous attacherons à le démontrer, ils proviennent de la même cause.

Nous avons cité ci-dessus les exemples qui nous paraissent les plus importants ; ajoutons-leur rapidement quelques verbes qui, sans appartenir à la seconde conjugaison, subissent le même changement. Et les exemples qui suivent auront l'avantage de nous montrer que le phénomène qui atteint la troisième personne du pluriel du prétérit est indépendant du passage à l'infinitif de *ir* à *er*. Nous citerons ces quelques exemples sans trop nous attarder sur les dates auxquelles il faudrait les rapporter.

Quelques-uns d'entre eux se rencontrent très fréquemment ; la troisième personne du pluriel de suivre, par exemple, est le plus souvent, à partir de la seconde moitié du XIIIe siècle, en *erent* ; quelques textes du XIIe siècle nous montrent déjà cette forme, comme la Vie de Saint Gilles qui a (au vers 1669) *siwierent* ; au XIIIe siècle le même verbe apparaît dans la Plainte Notre-Dame (aux vers 44 et 50), sous la forme *swyerent* ; deux fois aussi dans Dermod l'on trouve *suerent* (vers 691, 739) et une fois *syverent* (: virent) (au vers 547). L'Apocalypse en a aussi plusieurs exemples : *suerent* (γ, 809); *siwerent* (γ, 1164); on trouve du reste dans le même ouvrage *siwirent* (β, 1164) ; etc.

Aucun autre verbe ayant *irent* à la troisième personne du pluriel du prétérit ne prend l'*e* tonique à cette personne du pluriel aussi fréquemment que suivre ; en voici quelques-uns qui se rencontrent quelquefois : *parveierent* employé dans la Genèse Notre-Dame (72 r°); *defenderent* qui est employé deux fois dans Dermod (vers 2000 et 2360) ; *cheierent* (: aorerent) dans l'Apocalypse (α, 346) ; et *chaierent* (γ, 335) dans le même poème ; la même forme se rencontre dans Nicolas Trivet (au folio 31 r°). *Descenderent* est aussi employé dans les Contes de Nicole Bozon au § 82 ; dans les Chroniques de Nicolas Trivet au folio 14 r° et dans un grand nombre d'autres cas. Du même genre est *defenderent* qu'on trouve dans Foulques Fitz Warin à la page 46.

Nous pourrions ajouter un nombre d'exemples beaucoup plus considérable ; mais nous nous contenterons d'en soumettre un de plus, discutable, il est vrai. On trouve aux §§ 81 et 84 de Bozon *vierent* pour virent ; mais il est fort possible qu'on ait ici une graphie assez peu commune pour *i* : (pour *ie* = *i*, cf. Stimming, p. 187 et Suchier, Voyelles, p. 87, 29 e).

Dans cette liste, un peu longue déjà, il se trouve des verbes qui

ne sont employés que beaucoup plus tard avec un infinitif en *er*, suivre par exemple, ou défendre.

Nous n'avons pas l'intention de citer tous les verbes qui, dans la langue politique, diplomatique, familière et légale, prennent la désinence *erent* au lieu de *irent*; nous nous contenterons de signaler ceux qui sont les plus employés ou, à notre avis, les plus remarquables. *Sofrerent* se trouve partout, par exemple dans les Statutes (1321, I, 184), dans Rymer, dans les Literae Cantuarienses etc.

Il en est de même pour *enjoierent*, *responderent*, *batterent*, *assenterent*, *oierent*, qui n'apparaissent plus que très rarement sous la forme étymologique; ces verbes semblent avoir passé sur ce point à la première conjugaison. Nous pouvons cependant ajouter quelques remarques à propos de la distribution des autres nouvelles formes en *erent* dans nos différents recueils, car on peut relever des variations considérables.

Les Statutes, par exemple, et tout d'abord, sont relativement très corrects à ce point de vue encore; le nombre de prétérits en *i* qui prennent une troisième personne du pluriel en *erent* est très minime; le premier cas que nous ayons relevé de ce passage, c'est le *sofrerent* que nous citions tout à l'heure, et la date à laquelle il se trouve est 1321. Les autres cas qu'on rencontre sont très clairsemés pendant la première moitié du XIVe siècle, tandis que les troisièmes personnes du pluriel en *irent* sont fréquentes.

Vers la fin de ce siècle, les personnes irrégulières deviennent un peu plus nombreuses. Ce que nous venons de dire s'applique aussi, mais dans une moindre mesure, aux Parliamentary Writs qui ne nous ont fourni qu'un nombre très restreint d'exemples; beaucoup moins bien encore aux Mem. Parl. 1305; dans ce dernier recueil les formes sont relativement très nombreuses.

Dans les Rymer's Foedera, la correction laisse encore plus à désirer; les troisièmes personnes du pluriel qui prennent la désinence *erent* au lieu de *irent* deviennent extrêmement communes après 1295. Nous rencontrons toutes ſes formes que nous avons citées dans les lignes qui précèdent et un assez grand nombre de nouvelles. Nous ne donnerons qu'un exemple qui est spécialement commun dans ce recueil : *faillerent* (1297, II, 783); cette citation était du reste parfaitement inutile, nous aurions pu nous contenter de dire que la plupart de terminaisons en *irent*, sinon toutes, prennent, à l'occasion ou constamment, la forme en *erent*.

Les Literae Cantuarienses, ou si l'on veut la littérature familière de cette époque, nous en donnent un grand nombre, moins considérable toutefois que dans les Rymer's Foedera ; quant aux textes de langue légale, il nous suffira de dire que la terminaison en *irent* y est très rare et a presque complètement disparu.

Autres acquisitions.

Dans la section qui suit, nous étudierons : 1° les troisièmes personnes du pluriel autres que celles de la seconde conjugaison qui prennent la forme des prétérits en *avi*; 2° toutes les autres personnes des seconde, troisième et quatrième conjugaisons qui nous montrent cette même forme.

a) Les troisièmes personnes que nous avons à citer maintenant sont celles qui dans cette section nous donneront le plus grand nombre d'exemples. Mais nous croyons, sans en être absolument sûrs, d'abord que ces nouvelles terminaisons en *erent* sont sensiblement plus récentes que celles que nous ont fournies les prétérits en *ivi*, ensuite que l'origine de ces nouvelles formations n'est pas la même que celle des formes que nous avons déjà énumérées.

Ces troisièmes personnes du pluriel proviennent d'abord des prétérits en *ui*, et il semble que les premiers exemples que nous en trouvions soient fort anciens. Nous en avons un en effet dans les Légendes de Marie d'Adgar : *volerent* (XI, 137).

Puis la volerent en halt pendre.

Cette forme, barbare pour le XIIe siècle, semble assurée par la mesure du vers : mais nous ne pouvons pas nous prononcer d'une façon absolument certaine, car nous n'avons pas les variantes pour ce vers. On pourrait probablement lire *voleient*.

Ce n'est guère que vers la fin du XIIIe siècle que nous commençons à rencontrer assez communément des formes comme celle d'Adgar, et cette date correspond bien avec celle du manuscrit des Légendes de Marie. Le ms. B de Boeve de Haumtone nous donne *averent* (pour le vers 2475); la Genèse Notre-Dame nous donne aussi *curerent* (au folio 73 r°), et on pourrait citer un petit nombre d'exemples analogues dans les ouvrages de la fin de ce siècle.

Mais c'est surtout au XIVe que nous trouvons des exemples assez nombreux en même temps qu'assurés. L'Apocalypse nous a montré la première rime : *aparerent* qui rime avec ressemblerent (γ, 53 ; β 451). Cette même forme est employée dans les Contes de Nicole Bozon (au § 84), dans la Chronique de Nicolas Trivet (cf. folio 60 v°) et dans quelques Year Books assez récents. Citons encore *moverent* (cf. d'ailleurs *movea*, cité plus bas) que nous lisons dans ce dernier ouvrage (folios 37 r°, 63 v°). Nous conclurons que ces formes sont assez peu communes et que, en dépit des apparences de l'exemple des Légendes de Marie, elles n'apparaissent pas avant la fin du XIIIe siècle.

Ce sont les mêmes conclusions auxquelles nous arriverons pour les désinences en *erent* provenant de prétérits en *si*. Le XIIIe siècle ne nous a donné que *surderent* qui se lit dans la Genèse Notre-Dame (folio 44 r°) ; le XIVe nous en offre davantage : nous trouvons dans le ms. L de Chardri *satisfierent*, pour le vers 1803 du Josaphat. Même Pierre de Langtoft dans sa Chronique n'en a qu'un nombre insignifiant de cas. Citons une forme qui se trouve dans ce poème et qui deviendra très commune dans les textes légaux de la fin du XIVe siècle : *pleynerent*. Les ouvrages en prose nous montrent certainement un nombre plus considérable de ces formes, et quelques-unes doivent dater du XVe siècle. Outre celles que nous venons de voir, nous pouvons citer *despiserent*, que nous trouvons dans la Chronique de Nicolas Trivet (au folio 63 r°), *asseyerount* dans le même ouvrage (au même folio) ; *metterent*, *escriverent*, *enoynterent*, toujours dans Nicolas Trivet (respectivement aux folios 28 v°, 25 v°, 43 r°). Ces quelques formes nous ont paru assez rares ; il n'en est pas de même pour *arderent* qui terminera notre liste d'exemples ; nous le trouvons en effet dans Pierre de Langtoft (I, 346, 9), dans Foulques Fitz Warin (page 29) et dans plusieurs autres auteurs.

Certaines des formes précédentes peuvent nous inspirer quelques doutes. Nous verrons plus tard que les troisièmes personnes du prétérit : *surdrent*, *ardrent*, *enoyntrent*, ou des formes analogues, ne sont pas rares. Les formes que nous venons de citer ne peuvent-elles pas dans certains cas provenir de ces prétérits par l'introduction d'une sorte d'*e* svarabhaktique ? Nous ne saurions pas alors si cet *e* reçoit l'accent tonique. La question est de mince importance puisque

nous sommes à peu près certains que ni *apparerent* ni *moverent*, etc. n'ont cette origine.

Comme on le voit, le nombre de ces nouvelles formes de la troisième personne du pluriel des prétérits en *si* qui prennent la désinense en *erent* est minime, et ces formes sont récentes. On ne peut donc les comparer à ces acquisitions que les prétérits en *ivi* et en *i* ont fournies à la classe des prétérits en *avi* pour cette personne. C'est que, comme nous nous efforçons de le montrer dans notre seconde partie, ce dernier changement est d'origine purement phonique, tandis que les autres nouvelles formations sont analogiques.

Avant d'abandonner la question, nous allons montrer que nous pouvons observer le même état de choses dans les textes qui n'appartiennent pas à la littérature. Ici encore ce sont les troisièmes personnes du pluriel qui dominent; dans les Statutes même, nous en relevons un certain nombre de cas, par exemple *moverent* (1327, I, 252); *retraherent* (1360, I, 269); *receiverent* (1362, I, 373); mais, comme on le voit, ces formes, qui sont les seules que nous ayons rencontrées, se trouvent à peu près isolées, et séparées les unes des autres par un intervalle de temps assez considérable.

Les Early Statutes of Ireland nous en offrent un nouveau cas : *poierent* (1286, 96); les Parliamentary Writs ont *moverent* (1325, I, 705); les Mem. Parl. 1305 ont *tollerent* (§ 127 et § 388); *arderent* (§ 387); *deverent* (§ 88).

Néanmoins dans la langue politique, il est évident que les formes correctes se conservent assez bien ; les formes qui ne le sont pas se rencontrent cependant assez tôt : 1286, 1305, 1327; mais leur nombre n'augmente pas sensiblement ; de plus, on voit que les prétérits en *ui* et les prétérits en *si* sont à peu près également atteints.

Dans Rymer les nouvelles acquisitions de la classe en *avi* à la troisième personne du pluriel sont plus nombreuses, et on en trouve dans ce recueil des cas assez curieux ; le plus ancien que nous puissions citer se lit en 1310 : *solerent* (III, 200); pendant la seconde moitié du XIVe siècle, les exemples augmentent d'une manière considérable, on retrouve quelques-unes des formes que nous avons déjà citées et quelques nouvelles, comme *tenerent* pour tiendrent (1360, VI, 244). Les Literae Cantuarienses en offrent

plusieurs, entre autres *traierent* (1369, 916); les Letters from Northern Registers ont *detruisserent* (1347, 390), *arderent* (id., ibid.). Surtout, comme tout à l'heure, la Chronique de Londres nous fourniraient une moisson abondante : citons parmi les formes que nous avons relevées : *treyerent*, *morerent*, *arderent* (qu'on trouve respectivement aux dates et aux pages suivantes : 1340, 71 ; 1324, 38; 1315, 39; 1340, 79).

Nous n'insisterons pas sur les formes que nous rencontrons dans les Year Books ; nous en trouvons un assez fort nombre de nouvelles ; mais leurs dates sont la plupart du temps assez difficiles ou impossibles à déterminer. Cependant quelques formes sont répétées constamment, en voici les principales : *morerent* (13 et 14 Edw. III, 143) ; *coniserent* (13 et 14 Edw. III, 99, 109); *pleynerent* (33 et 35 Edw. Ier, 413).

Par conséquent, ce que nous trouvons en dehors des œuvres littéraires n'est pas de nature à changer les conclusions que nous exposions à la suite de notre étude des ouvrages littéraires. Ces nouvelles formes sont probablement dues à l'analogie ; elles sont relativement peu nombreuses et appartiennent à une époque assez tardive.

b) Nous commencerons par citer un verbe qui passe en entier à la classe des prétérits en *avi* : ester et ses composés. La première forme assurée que nous connaissions se rencontre à la rime dans le Sermon en vers de Guischart de Beauliu : *cuntrestai* (au vers 1187). Par la suite, les formes analogiques deviennent plus communes même à la rime. Néanmoins l'autre forme reste dans la plupart des auteurs la forme la plus commune, comme nous le verrons en étudiant les prétérits en *ui*.

Pour les autres verbes, nous pensons que le plus grand nombre de ceux que nous rencontrons sous la forme d'un prétérit de I ne sont que des acquisitions partielles, si on peut dire, car ils ne montrent qu'une ou deux personnes, rarement plus, avec cette forme.

Les troisièmes personnes du singulier sont assez nombreuses avec la terminaison *a*, quoique leur nombre n'approche pas de celui de la troisième personne du pluriel. De plus nous n'en trouvons qu'au XIVe siècle et leurs formes ne sont jamais assurées par la rime, ce qui nous permet de supposer qu'elles proviennent sou-

vent de l'ignorance des scribes. Nous rencontrons un assez grand nombre de verbes de II sous cette forme : *voma*, dans l'Apocalypse (β, 682) ; *guencha*, dans le Roman de Foulques Fitz Warin (p. 110), et dans la Chronique de Nicolas Trivet : *quilla, repenta, assenta* (respectivement aux folios 2 r°, 13 v°, 46 r°).

Aux autres conjugaisons nous trouvons un nombre relativement moindre d'exemples. Le scribe de la Vie de Saint Edmund écrit *trea* (pour le vers 1217). Nous attribuerions aussi au scribe les quelques formes analogiques que nous trouvons dans le corps du vers de la Genèse Notre-Dame : *cundiat* (de cunduire) et *maynat* (respectivement aux folios 44 v° et 49 v°). Plus barbare encore est le prétérit *vodra* que nous lisons dans le roman de Foulques Fitz Warin (pp. 20, 43, 45, 51, 70) (cf. aussi *vodrai*).

Sourdre, que nous avons vu prendre à la troisième personne du pluriel la forme *sourderent*, apparaît très fréquemment à la troisième personne du singulier sous la forme *sourda* ; on en trouve des exemples dès le commencement du XIVe siècle, comme dans Pierre de Langtoft (1er Appendice, II, 416, 6) ; Nicole Bozon n'a pas un très grand nombre de ces formes nouvelles ; nous n'avons trouvé que *combata* au § 21 ; et au § 46, *entenda*. Elles sont plus nombreuses dans Nicolas Trivet ; citons seulement *despisa* (au folio 14 r°) et *movea* (au folio 23 v°) (cf. d'ailleurs *despiserent* et *moverent* qui sont employés par le même auteur cité plus haut).

Au contraire, en dehors de la littérature, la troisième personne du singulier nous fournit un nombre de cas proportionnellement beaucoup moins considérable ; par exemple dans tous les écrits politiques, la seule forme nouvelle en *a* que nous ayons trouvée, c'est *poiat* dans les Statutes (1387, II, 47) et le *t* final nous porte à croire que nous avons affaire ici à un imparfait de l'indicatif. Rymer a la même forme avec un *s* paragogique : *poast* (1348, V, 612) ; à côté de cette forme douteuse, on peut encore citer *feina* qu'on lit dans le même recueil sous la date de 1360, 60 ; et dans les Documents Inédits *poiast* (1382, 326) ; *treia* et *rescua* (1346, 80).

Dans les textes de la langue légale, les exemples sont plus communs ; ils sont même abondants, comme *oya, departa, vala, issa, conissa* qui sont répétés en divers endroits.

Les première et seconde personnes du pluriel sont beaucoup plus rarement attirées à la forme des prétérits en *avi* et on ne les trouve

que dans les auteurs les plus incorrects; non seulement on n'en rencontre aucun cas dans la langue politique mais les Rymer's Foedera n'en offrent qu'un exemple : *sortames* (1294, II, 620), que l'on pourrait fort bien cette fois considérer comme un lapsus calami ; dans les Documents Inédits, on relève *vivames* (1346, 81); dans le Registrum Palatinum Dunelmense : *poames, savames* (1311, 1). Dans les œuvres littéraires, nous n'en avons relevé qu'un seul cas dans un ouvrage en prose du XIV[e] siècle : c'est *enclosames*, qu'on lit à la p. 21 de Foulques Fitz Warin.

Tous ces exemples ne prouvent guère qu'une chose : l'ignorance profonde du français de ceux qui, scribes ou auteurs, ont écrit ces formes ; du reste on voit qu'elles sont rares.

La forme *maudiastes* qui, au vers 3554 du Manuel des Péchés, rime avec reneiaustes, est un cas sensiblement différent; William de Waddington ne connaît pas le verbe maudire, mais le verbe maudier; c'est un changement total de conjugaison.

Ces barbarismes sont plus fréquents dans les Year Books, où on lit des formes comme *batames* (20 et 21 Edw. I[er], 313); *eams* (32 et 35 Edw. I[er], 467) ; *veasmes* (11 et 12 Edw. III, 455); *poames* qui est très fréquent (13 et 14 Edw. III, 119). La seconde personne du pluriel se conserve mieux, ce n'est que dans les Year Books qu'on trouve des formes comme *pesates* (pestre) (33 et 35 Edw. I[er], 449); *abatastes* (12 et 13 Edw. III, 129).

Quant aux deux personnes que nous n'avons pas encore examinées, la première et la deuxième du singulier, nous ne pouvons pas arriver à des conclusions bien précises. Tout d'abord, nous n'avons relevé aucun exemple d'une acquisition des prétérits de I à la seconde personne, ni dans les textes littéraires, ni dans les autres; citons cependant *confundas* du Psautier d'Arundel (143, 9), lapsus calami évident. Pour la première, il se rencontre un assez grand nombre de formes qui peuvent être des nouvelles formations ; mais pour ces personnes, un doute subsiste toujours ; il est souvent impossible de dire si nous avons un prétérit analogique ou un imparfait qui a perdu son *e* final ; des exemples de premières personnes que nous allons citer, il est probable que quelques-unes, dans l'esprit de l'auteur, étaient des imparfaits; mais il n'est pas moins assuré que nous devons avoir un certain nombre de prétérits. Pouvoir prend fréquemment la forme *poai* ; nous en avons proba-

blement un exemple au XIII[e] siècle au vers 6110 de William de Waddington ; dans Pierre de Langtoft (I, 34, 12) ; de même dans le 2[e] Appendice de Pierre de Langtoft (II, 440, 6).

Dans certains recueils politiques ou diplomatiques, familiers, nous trouvons encore des exemples de la même forme qui ne nous laissent aucun doute : dans les Letters from Northern Registers (1326, 334) ; dans certains passages de Rymer ; dans les Year Books où elle est très commune (par exemple 13 et 14 Edw. III, p. 119, 319).

Pour ce même verbe, nous rencontrons d'ailleurs, comme nous l'avons vu précédemment, d'autres personnes qui ont pris le prétérit de I, *poiat* par exemple et *poames,* ce qui rend plus vraisemblables les conjectures que nous sommes forcés de faire pour la première personne.

Nous trouvons encore un certain nombre d'autres premières personnes de prétérits en *ui*, prenant la forme des prétérits en *avi* ; nous avons déjà cité la forme extraordinaire qu'on rencontre dans Fouques Fitz Warin : *purra,* p. 45 ; citons encore *créai* qu'on lit dans le Manuel des Péchés de William de Waddington et qui semble être aussi un prétérit ; et sa forme est assurée par la rime (: cuntai) (vers 5810) ; *vodray* dans Foulques Fitz Warin (p. 38), forme confirmée par la troisième personne *vodra* (20, 43, 51, 70), forme si fréquente dans ce roman et que nous avons eu l'occasion de citer ; *estay* dans Pierre de Langtoft (II, 116, 14), exemple plus douteux.

De même les formes suivantes tirées des Year Books nous produisent la même impression : *brayay* de braire (33, 35 Edw. I[er], 123), *fessey* (id., 159); *pesey* de pestre (id., 449) et *conussai* qui est très fréquent et montre les formes des prétérits en *avi* à toutes les personnes.

Toutes les formes qui précèdent n'offrent pas le même degré de probabilité ; il est simplement possible que chacune d'elles soit un prétérit. Remarquons toutefois que nous ne nous trouvons jamais dans l'incertitude lorsque nous lisons certains textes comme les Statutes ; pour ce recueil, nous sommes parfaitement sûrs qu'aucune forme irrégulière du prétérit en *ai* ne s'est introduite dans la conjugaison.

Nous sommes toutefois assurés de rester dans les limites de la cer-

titude en n'admettant comme reformation à la première personne que les formes qui sont corroborées comme telles à la troisième personne du singulier et à la rigueur du pluriel. Des exemples qui précèdent, nous pourrons donc admettre comme assurés : pouvoir et vouloir.

B. *Les prétérits en* ivi.

1. *Les Formes.*

Les prétérits en *ivi* ne présentent pas une très grande variété dans leurs formes ; les différentes personnes se sont maintenues assez régulièrement pendant les trois siècles de la littérature anglo-française ; aussi nous n'aurons qu'un tout petit nombre d'observations à présenter.

La première personne est ordinairement en *i*, écrite *y* (cf. Orthographia Gallica, H 92 ; T 17 ; C 25) pendant le XIVe siècle. Les exemples de l'une et l'autre forme sont nombreux, mais il nous semble peu utile d'en citer.

De temps en temps, nous trouvons que cette première personne prend une *s* comme dans *chaïs* (: dis) dans Adgar (VIII, 233) ; ou *saisis* au vers 1554 de Horn ; c'est une remarque que nous avons déjà eu l'occasion de faire lorsque nous avons traité de l'*s* analogique à la première personne du singulier (cf. Désinences personnelles, p. 34).

La deuxième personne du singulier est tout aussi régulière ; la seule forme qui ne le soit pas tout à fait se rencontre dans Boeve (au vers 280) : *mentes*, alors que la terminaison régulière se trouve à la rime pour le même verbe au vers 3584 (: mis).

Il arrive de trouver fréquemment à la troisième personne du singulier la terminaison *ist* ; nous avons vu que la dentale à la troisième personne des prétérits en *ivi* a commencé à disparaître dès le début du XIIe siècle, comme nous le montrent les rimes de Cumpoz (1110). Elle était cependant restée dans un grand nombre de cas dans l'écriture et même dans la prononciation (cf. Désinences personnelles, troisième personne du singulier, p. 113).

Du jour où l'*s* dans les terminaisons régulières en *ist* se fut amuie, les auteurs qui maintiennent la dentale dans l'écriture là même où elle a disparu de la prononciation la conçoivent sous l'influence

des prétérits en *si* comme appuyée d'une *s*. De là vient le nombre considérable de terminaisons en *ist* pour la troisième personne des prétérits en *ivi* ; nous en trouvons déjà dans le Psautier d'Arundel : *eisist* (18, 4) ; *flurist* (37, 10); nous avons des exemples encore plus concluants dans Gaimar ; chez cet auteur nous trouvons un certain nombre de troisièmes personnes du singulier de prétérits en *ivi* rimant avec des troisièmes personnes du singulier de prétérits en *si*, comme : *languist* (: mesfist) au vers 1143 ; *marist* (: assist) au vers 2010 ; *resplendist* (: fist) au vers 6107 ; dans le corps du vers, nous avons un nombre beaucoup plus considérable de cas analogues.

Les exemples tirés des auteurs du siècle suivant pourraient être multipliés : qu'il nous suffise de citer un petit nombre de formes qui nous montreront avec quelle liberté et aussi quelle irrégularité les auteurs du XIIIe siècle et du XIVe emploient ou rejettent cette terminaison. Boeve emploie à la rime avec fist, *oist* (vers 303), *fremist* (vers 304), *ferist* (vers 305) ; dans Sardenai on trouve rimant ensemble (au vers 178) *obeïst* et *preïst* ; le XIVe siècle écrit aussi cette *s*, mais il nous a semblé que les exemples fournis par les auteurs de ce siècle sont moins nombreux. Les rimes du reste deviennent dans la plupart des œuvres en vers si irrégulières qu'elles ne sauraient prouver quoi que ce soit. (Cf. Désinences personnelles, troisième personne du singulier, p. 119.) La même raison (amuissement de l'*s* devant *t*) explique le phénomène contraire que l'on observe à la deuxième personne du pluriel ; l'*s* étymologique disparaît souvent, cela a lieu même dans certains textes du XIIe siècle ; il est plus vraisemblable d'attribuer aux scribes du XIIIe siècle les formes comme *suffrites* que nous rencontrons au vers 1136 du Saint Gilles (ms. du XIIIe siècle).

Au XIIIe siècle toutefois, nous relevons des exemples très sûrs, ainsi la rime très probante du Petit Plet de Chardri : *nasquites* (: quites) au vers 315 (cf. Désinences personnelles, deuxième personne du pluriel, p. 203).

Avant d'en finir avec l'évolution des formes des prétérits en *ivi*, nous avons à signaler encore une forme spéciale de la troisième personne du pluriel, terminaison qui correspond exactement avec une désinence (*ie*) que nous avons déjà observée dans les participes passés; cette nouvelle terminaison des prétérits est la terminaison *ierent*.

Cette terminaison n'est pas rare au XIVe siècle ; malheureusement nous n'avons pas pu la rencontrer à la rime : il est à croire que dans cette terminaison *is* a la même valeur qu'au participe passé.

Cette terminaison se trouve avec des verbes de I ; mais ici, comme nous n'avons pas de rime, il nous est impossible de savoir si nous n'avons pas une terminaison *ierent* étymologique ou analogique. On rencontre en outre des verbes de II : *siwierent* au vers 1669 du Saint Gilles, *escharnierent* à la page 63 de Foulques Fitz Warin, etc. ; même des verbes de III, comme *vierent* aux §§ 81 et 84 des Contes de Nicole Bozon ; et des verbes de IV : par exemple *rierent* à la page 63 de Foulques Fitz Warin.

Néanmoins il nous est impossible de savoir si les exemples précédents sont des formes nouvelles provenant des prétérits en *ivi* ou des acquisitions des prétérits en *avi*.

Un certain nombre de verbes reproduisent simplement à leur prétérit la forme du prétérit latin : *transit* dans l'Estorie des Engleis, *genuit* et *vixit* dans Nicolas Trivet (3 v°).

2. *Les acquisitions.*

Ici encore, comme nous l'avons déjà fait pour les prétérits en *avi*, il sera utile de distinguer deux sortes d'acquisitions : d'abord les prétérits de I qui prennent *irent* à la troisième personne du pluriel ; secondement tous les autres verbes et les autres personnes de I.

a) *irent* pour *erent*.

Nous avons à examiner ici le phénomène opposé à celui qui a retenu notre attention dans les pages précédentes ; nous verrons dans notre seconde partie que ces deux phénomènes proviennent de la même cause.

Il faut cependant reconnaître que ce phénomène n'a pas la même extension que le premier, quoiqu'il remonte lui aussi très haut dans la littérature anglo-française. Au vers 1000 du Saint Brandan, nous lisons *alirent* (: guarnirent) ; Birkenhoff a proposé une correction : *issirent* serait d'après lui la bonne leçon ; et elle est confirmée par le ms. de l'Arsenal BLF 283. Il est certain que alirent semblerait un peu tôt à la date du Brandan, et cet exemple serait isolé au commencement du XIIe siècle, on peut même dire dans

tout le XII[e] siècle. Il faut donc rejeter sur le scribe si souvent incorrect du Brandan la responsabilité de cette forme (1167).

Nous ne pouvons pas en faire autant pour l'exemple que nous donne le Protheselaüs de Hue de Rotelande (au vers 974 f), car il est aussi assuré que possible par la rime ; nous lisons en effet *parlerent* : virent. Il faut ici admettre que le premier verbe est écrit *parlirent*, ou que les deux sons sont si voisins qu'ils peuvent être représentés indifféremment par l'une ou l'autre de ces graphies. C'est à cette dernière hypothèse que nous nous rangerons dans notre seconde partie.

Pendant tout le XIII[e] siècle, nous rencontrons dans plusieurs poèmes des formes qui nous montrent la confusion des deux terminaisons *erent* et *irent*. Nous ne donnerons qu'un tout petit nombre de citations. *Gettirent* est employé au folio 57 v° de la Genèse Notre-Dame ; *demorirint* se trouve au vers 808 du poème de Dermod.

Au XIV[e] siècle, nous retrouvons toujours cette confusion : elle se montre assez clairement dans la rime *cheierent : morirent* qu'on lit dans l'Évangel Translaté (au folio 87 v°). On trouve encore dans la Chronique de Nicolas Trivet *guerrirent* (au folio 47 v°) ; de même, *naufrirent* se lit dans les Mem. Parl. 1305 (§ 188) ; *envoirent* est employé dans les Rymer's Foedera (1351, V, 726).

Ces formes nouvelles en *irent* ne sont donc pas rares sans être aussi communes que les nouvelles terminaisons en *erent* (provenant de *irent*) ; mais nous ne pouvons pas penser que nous avons dans les deux cas les deux faces du même phénomène : la confusion des deux sons vocaliques *e* et *i* devant *r* (cf. seconde partie, chap. II).

Avant d'abandonner la troisième personne du pluriel, nous avons encore à signaler, mais très rapidement, un autre groupe de nouvelles formes en *irent*, provenant des prétérits en *si*. L'origine de ces nouvelles formes est évidemment tout à fait différente : elles sont purement analogiques, qu'elles soient anglo-françaises, ou que dans notre dialecte elles ne soient que des formes d'emprunt.

Nous ne dirons qu'un mot maintenant à propos de ces troisièmes personnes du pluriel ; nous aurons du reste à revenir sur ce point, quand nous parlerons des prétérits en *si*, car il implique une question plus générale : celle de la désinence régulière de la troisième personne du pluriel du prétérit du verbe faire.

Ce verbe, comme nous le montrerons, a presque toujours la désinence en *irent*, même dans les plus anciens textes anglo-français, comme le Cumpoz et le Bestiaire. Pour le verbe mettre, la forme *mirent* n'est pas rare et elle se trouve déjà dans le ms. A de la Vie de Saint Alexis (6 b) ; *destruirent* se rencontre dans le Voyage de Saint Brandan au vers 1841.

C'est vers la fin du XIIIe siècle et spécialement en dehors de la littérature que les troisièmes personnes du pluriel des prétérits en *si* se montrent avec la terminaison des prétérits en *ivi* : nous trouvons à la rime *prirent* dans le Manuel des Péchés de William de Waddington au vers 1444, et trois fois dans le poème du Prince Noir (vers 211, 2755, 3765).

Dans les Statutes, après 1311, cette forme est très commune, et on peut en trouver de nombreux exemples dans les Rymer's Foedera de même que dans les Literae Cantuarienses.

Comme autres formes, nous citerons *conquirènt* dans le Prince Noir au vers 173 (cf. Rymer's Foedera, 1294, II, 620 et *passim* ; les Statutes, 1376, I, 397 et *passim* ; dans les Year Books où les composés de quérir sont communs sous cette forme) ; et *sourdirent* dans Nicolas Trivet (folio 62 r°). Au XIVe siècle, surtout dans les ouvrages non littéraires, on voit cette désinence tendre à déplacer complètement la forme étymologique.

b) Autres reformations en *ivi*.

Il est probable que les pages précédentes ont épuisé ou à peu près tout l'intérêt que les acquisitions des prétérits en *ivi* peuvent avoir.

Pour être complets, nous avons cependant un certain nombre de points à exposer encore. Comme nous l'avons déjà fait pour les acquisitions de la classe en *avi*, nous procéderons de la façon suivante. Nous distinguerons parmi les acquisitions que nous avons encore à énumérer :

1° Les verbes de la première conjugaison, à l'exception de la troisième personne du pluriel.

2° Les verbes dont le prétérit est régulièrement en *ui*.

3° Les verbes qui ont régulièrement un prétérit fort en *i* ou en *si*.

1. *Verbes de I.* — Pendant tout le XIIe siècle, les acquisitions de ce genre sont absolument absentes; elles sont extrêmement rares pendant tout le siècle suivant.

Le premier exemple que nous connaissions montrera qu'il faut descendre assez avant dans ce siècle pour trouver des verbes de I dont le prétérit prend les désinences des prétérits en *ivi*. Cet exemple, *fermist*, se lit en effet dans la Genèse Notre-Dame (au folio 65 r°); de plus cet exemple n'est pas assuré et nous pouvons fort bien le faire descendre jusqu'au XIVe siècle.

Comme c'est le seul exemple que nous trouvions dans les œuvres littéraires de ce siècle, on peut dire que, dans la littérature, ce phénomène ne date que du XIVe.

Ce n'est qu'à cette époque que nous rencontrons des verbes ayant un prétérit en *avi* et prenant la forme qui nous occupe avec quelque fréquence : en voici un certain nombre d'exemples tirés de la langue littéraire de cette époque : une rime de l'Apocalypse nous assure la forme : *jettit* y rime avec espaundit au vers 891 de γ : et dans le même ouvrage nous trouvons dans le corps du vers, *enchescit* (de sécher) au vers 918 (β); dans Foulques Fitz Warin on en rencontre aussi quelques exemples, comme *rouly* (p. 47); *enveilly* (p. 112), etc., mais ils peuvent ne dater que du XVe siècle. Remarquons en effet qu'il n'y en a que fort peu chez Nicole Bozon; on peut citer dans les Contes *rampist* au § 7 ; chez Nicolas Trivet, au contraire, les exemples sont beaucoup plus communs, mais probablement beaucoup plus tardifs aussi : *recovery* de recouvrer est loin d'être rare (cf. par exemple aux folios 5 v°, 6 r°, etc.); *revili* se trouve au folio 47 v° ; *enyveri* au folio 48 r°, etc.

Nous n'avons jamais relevé dans la langue littéraire d'autre personne que l'une des troisièmes à passer de *avi* à *ivi*. Les exemples sont un peu plus variés en dehors de la littérature, et ils remontent jusqu'au commencement du troisième tiers du XIIIe siècle. C'est ainsi qu'on rencontre *paumist* (= pasma) dans les Chroniques de Londres, 1262 (p. 4 et *passim*) ; *passimes* dans les Royal Letters Henry III (1262, II, 219). Dans les textes légaux les exemples sont assez nombreux : un seul se présente avec quelque régularité : *recoveri* de recouvrer (cf. par exemple 21 Edw. Ier, 19 et *passim* : 1 et 2 Edw. II, 47 et *passim*) exactement comme nous avons montré que dans la langue politique recouvrir fait au prétérit *recovra* ;

nous avons vu la même confusion se produire à l'infinitif entre ces deux paronymes.

2. *Verbes qui ont régulièrement un prétérit en* ui. — Il y a un certain nombre de verbes, qui, au lieu de leur prétérit régulier en *ui*, prennent la forme en *ivi* ; quelques-uns d'entre eux finissent même par abandonner complètement leur forme correcte. Parmi ces derniers, il faut placer en première ligne le verbe choir ; nous avons déjà eu l'occasion, à propos du participe passé, de montrer que ce verbe formait souvent ce temps au moyen de la désinence en *i* ; la forme en *i* est encore plus commune au prétérit ; nous n'avons même jamais relevé la forme correcte en *ui*. Toutes les formes que nous connaissons sont en *i* ; au XIIe siècle, nous avons de cette forme de nombreux exemples : à la deuxième personne du singulier *chaïs* (: dis) dans Adgar (VIII, 233) ; à la troisième *chaït* (cf. Gaimar, 2805 ; Boeve, 1028) ; *eschei*, Nicolas Trivet (6 r°).

Croire se rencontre fréquemment aussi sous cette forme ; on trouve à la première personne du singulier *creï* (: merci) dans les Légendes de Marie d'Adgar (XXX, 203) ; et au vers 528 du Drame d'Adam ; à la deuxième personne du singulier *creïs* dans ce dernier poème (aux vers 423, 540). A la troisième personne du pluriel, les exemples ne sont pas rares ; on trouve deux fois (aux vers 1498, 1565) la rime *creirent* (: suffirent) dans la Vie de Sainte Catherine ; *creirent* (: venquirent) se lit dans Robert de Gretham (20 v°) ; (mais *crurent* (: urent) 59 v° ; (: furent) 60 r° ; (: reçurent) 61 r°.

Il en va de même pour mourir, sauf qu'on ne trouve pas de formes en *i* pour ce verbe avant le XIIIe siècle ; on en rencontre une dans la Vie de Saint Grégoire (au vers 212), et *passim* dans les Dialogues, mais ces formes sont employées dans le corps du vers, ce qui, pour ces deux poèmes, importe peu. Le premier exemple assuré par la rime se rencontre dans la Satire (au folio 86 r°) : *morist* (: nuit), puis dans Dermod, *morit* rime avec deduit (au vers 1378) ; nous trouvons aussi des exemples de la troisième personne du pluriel : *morirent* par exemple au vers 715 de la Vie de Saint Grégoire et au vers 3427 du Manuel des Péchés de William de Waddington ; mais aucun exemple ne se trouve à la rime. *Morirent* est commun dans les textes politiques et diplomatiques, commun surtout dans les Year Books ; on trouve même, quoique

plus rarement, *morist*, par exemple dans les Mem. Parl. 1305 (§ 381) (cf. Prétérits en *ui*).

D'autres prétérits de la même classe, mais en petit nombre, se trouvent encore au XIIIe siècle avec les désinences en *ivi*; citons par exemple : dans les Heures de la Vierge (au folio 65 v°), la rime *recenstes* (: oïstes); mais ce peut n'être qu'une mauvaise rime, les deuxièmes personnes du pluriel ne prenant que fort rarement les désinences en *i*, et recevoir, à part ce cas, conservant toujours dans les œuvres littéraires sa forme régulière. Nous rencontrons au contraire, en dehors de la littérature, *receïmes* dans Rymer (1299, II, 848), et *resevit* qui se lit assez fréquemment dans les Year Books, par exemple dans 31 Edw. Ier (311); il y a peut être ici un cas assez compliqué de « umgekehrte Schreibung » : *recut* est souvent écrit *reseut* dans lequel *u* passe à *ui*, d'où *reseuit*, *resevit*.

Le nombre des exemples augmente vers la fin du XIVe siècle, mais il n'y a aucun nouveau verbe qui prenne exclusivement *i* au lieu de *ui*; citons parmi les exemples que nous avons rencontrés : *apparist* dans Nicolas Trivet (au folio 3 r°, etc.); *vailly* (: mercy) au vers 2757 du Prince Noir.

En dehors des œuvres littéraires, on trouve *eslirent* dans le Liber Custumarum (1314, 194); et dans les Letters from Northern Registers, les formes barbares *poymis*, *savymis* (1312, 211). C'est dans les Year Books que nous avons pu rencontrer le plus grand nombre de formes aussi incorrectes que celles que nous venons de citer : *poyms* (31 Edw. Ier, 451); *conist* (2 et 3 Edw. II, 14); *conysmes* (21 Edw. Ier, 55); *currit* (33 et 35 Edw. Ier, 148) et une infinité d'autres.

Remarquons que dans les textes diplomatiques et politiques proprement dits, de même que dans la plupart des écrits familiers, ce changement de forme est rare. Les Statutes, les Parliamentary Writs, les Memoranda Parliamenti, les Lettres de Jean de Peckham, les Literae Cantuarienses, etc. ne nous en offrent pour ainsi dire aucun cas. Ce n'est que dans les textes les plus corrompus, comme les Letters from Northern Registers, ou dans ceux qui doivent se rapporter à une date postérieure au XIVe siècle, comme les Year Books, que ces cas se présentent avec quelque fréquence.

3° *Verbes qui ont régulièrement un prétérit en* si. — Les prétérits en *si* et les prétérits en *ivi* ont certaines formes en commun :

leurs premières personnes du singulier, les prétérits en *ivi* prenant parfois une *s* (cf. *supra*), ou les prétérits en *si* perdant quelquefois la leur (cf. Prétérits en *si*); leurs troisièmes personnes du singulier, qui, pouvant avoir ou ne pas avoir *st*, arrivent à des désinences analogues. Cette ressemblance a pu entraîner l'assimilation de formes qui, régulièrement, étaient entièrement différentes; de là résultent de nombreux échanges entre ces deux classes.

Parmi les verbes qui échangent leur prétérit régulier en *si* pour un prétérit en *ivi*, il faut citer en première ligne *bénir*. On lit *benesquit* au folio 14 r° de Robert de Gretham, et cette forme n'est pas rare postérieurement.

Le verbe toldre a fréquemment un prétérit analogique exactement comme nous l'avons vu adopter pour son participe passé la forme en *i*. La forme analogique du prétérit se rencontre surtout au XIIIe siècle : on la trouve deux fois à la rime dans Robert de Gretham : *tolit* (: dit), et (: petit) au folio 69 v° ; elle se trouve plus fréquemment dans le corps du vers dans ce même auteur et dans d'autres poèmes, par exemple au vers 2508 de la Vie de Saint Grégoire, etc.

Les autres cas d'attraction que nous avons relevés se trouvent tous au XIVe siècle : ardre prend la forme *ardy* à la page 45 de Foulques Fitz Warin, au vers 170 du Prince Noir, et dans plusieurs autres ouvrages.

Sourdre a pour prétérit *surdi* fréquemment dans Nicolas Trivet (cf. par exemple 27 r°, 65 r°) et joindre fait *joindi* au vers 3173 du Prince Noir.

Nous n'en avons plus relevé aucun exemple dans les textes politiques ou familiers antérieurs au XVe siècle; par contre, les ouvrages légaux nous en offrent un nombre considérable à des dates qui ne sont certainement pas postérieures à 1399. Par exemple le ms. Y (pour 2 et 3 Edw. II; 3, Edw. II) qui date, d'après Maitland, de 1312 ou environ, donne *enfreinit* (2 et 3 Edw. II, 96); *destreini* (3 Edw. II, 74, 77); *tendist* (3 Edw. II, 160, etc.).

Nous pouvons encore citer les formes suivantes qui, parce qu'elles se rencontrent très fréquemment dans les manuscrits de dates très différentes, ou pour une autre raison, nous semblent avoir été d'un usage courant au plus tard durant la seconde moitié du XIVe siècle : *sourdi* (30 Edw. Ier, 107 ; 33 et 35 Edw. Ier, 197, etc.); *resorgi* (22

Edw. Ier, 453); *enfrenites* (33 et 35 Edw. Ier, 101); citons encore *pleignit* qui n'est pas rare dans 16 Edw. III (1342). par exemple page 83 ; *pleinst* ou *pleint* se trouve du reste plus fréquemment, et même plus tard dans les autres Year Books.

C. *Les prétérits en* dedi [1].

Les prétérits faibles en *dedi* sont sporadiques en anglo-français; il serait même plus exact de dire qu'ils n'existent pas. On n'en rencontre ni dans le Cumpoz, ni dans le Brandan, ni dans le Bestiaire.

Le Psautier de Cambridge n'en offre que des traces : trois cas sur plus de quatre-vingts cas possibles : *derumpies* (73, 15); (à côté de *derumpis*, 59, 2); *espandierent* (105, 37); *tendierent* (13, 96); le Psautier d'Arundel en offre aussi quelques exemples : *vendies* (43, 14) ; *entendiet* (48, 12); *deperdiet* (43, 3); et la proportion entre les formes actuelles en *dedi* et les formes qui ne le sont pas et auraient pu l'être, est sensiblement la même.

Le seul ouvrage qui nous montre un emploi à peu près constant de ce prétérit, c'est le Psautier d'Oxford qui est, comme on le sait, très continental.

Voici les cas qu'il présente :

a) Verbes qui ont toujours *ie* : *confundies* (43, 9) (2 fois); *derumpies* (73, 16) (6 fois); *respondiet* (101, 24) (1 fois).

b) Verbes pour lesquels les formes en *ie* et en *i* alternent : *atendiet* (65, 18); *atendirent* (118, 95); *descendiet* (v, 38); *descendirent* (ξ, 5); *entendierent* (63, 10); *entendis* (138, 2); *espandies* (88, 4); *espandit* (ζ, 16); *perdies* (72, 26); *perdis* (17, 44); *resplendiet* (117, 25); *resplendirent* (76, 18); *vendies* (43, 14); *vendit* (ζ, 45).

D'autres verbes, comme croire, cumbattre, toldre, suivre, bénir, convertir, vestir, n'ont jamais les formes caractéristiques de *dedi*. Pour les verbes qui présentent ces formes, le rapport des formes en *ie* aux formes en *i* est le suivant :

1. Pour les prétérits en *dedi*, on peut consulter : d'Arbois de Jubainville, Romania II, 477 ; H. Schuchardt, Parfaits français en *ie*, Romania IV, 122 ; Cornu, Romania X, 216 ; Wolterstorff, Das Perfektum der schwachen Conjugation im Altfranzösischen ; Meyer-Lübke, Grammaire II.

ie, i, deuxième personne du singulier, 63/36 ; troisième personne du singulier, 90/36.

Il semblerait donc que ce sont les troisièmes personnes du pluriel qui ont les premières cédé à l'analogie. Nous pensons que tous ces prétérits en *dedi* proviennent des traducteurs mêmes des Psautiers (1110 ?) ; elles ne sont donc pas anglo-françaises.

D. *Les prétérits en* ui [1].

Nous parlerons maintenant des prétérits en *ui* ; comme ils contiennent à la fois des prétérits forts et des prétérits faibles ils forment entre les deux grandes classes de prétérits la plus naturelle des transitions.

L'on divise ordinairement les prétérits en *ui* en cinq classes, les trois premières comprenant les prétérits forts : 1re classe, verbes ayant *a* au radical et le prétérit *potui* ; 2e classe, verbes à thèmes en *o* et de plus *debui* et *bibui* ; 3e classe, verbes à thèmes en *e* ; la 4e classe comprend le seul verbe *volui* ; la 5e comprend tous les autres prétérits faibles en *ui*.

Nous étudierons les terminaisons des six personnes dans ces cinq classes.

1. *Première personne du singulier.*

La première personne du singulier est terminée dans la première classe par la diphtongue *oi*, par la diphtongue *ui*, pour les verbes des seconde, troisième et cinquième classes ; ces deux diphtongues agissent d'abord très peu l'une sur l'autre.

La première personne de la première classe reste correctement en *oi*. Nous ne trouvons qu'une déviation au XIIe siècle : *toui* dans le Psautier d'Arundel (31, 3) et *tui* dans le même ouvrage (38, 3). Le passage de *i* à *y* au XIIIe siècle (comme dans *oi* : *soy* (: moy) dans les Chansons IV, 65-67 ; *poy*, Plainte Notre-Dame, 187) est tout juste une variante orthographique ; même au siècle suivant, cette forme persiste, très correcte, *oi*, Sainte Marguerite (415) ; *soi*, 2e Appendice de Pierre de Langtoft (II, 240, 6), Plainte Notre-Dame.

1. Cf. Suchier, Zeitschrift für rom. Phil. II, p. 255 ; Id., Aucassin et Nicolette, p. 90 ; Körting, I, p. 315 ; Trommlitz, Die franz. *ui* Perfekta ausser. *poi* (potui). Meyer-Lübke, Grammaire, II, p. 357 sqq.

Nous ne trouvons à signaler qu'une seule irrégularité dans la langue littéraire, dans le petit poème de Bozon que nous venons de citer on trouve *pou* dans Pierre de Langtoft (II, 240, 4), ce qui peut n'être après tout qu'une erreur cléricale.

Nous n'avons relevé que peu d'exemples pour la première personne des prétérits de cette classe en dehors de la littérature, mais ils sont tous corrects.

La diphtongue *ui* a eu à subir un peu plus de modifications, quoique celles-ci restent encore en petit nombre ; cette différence provient de ce que, phoniquement, elle était appelée à évoluer plus que *oi*. Pendant toute la durée de la période littéraire anglo-française, les formes correctes restent toujours la majorité. On ne peut considérer comme une irrégularité le passage de *ui* à *u* qui est caractéristique de l'anglo-français. Nous le remarquons déjà dans certains textes du XIIe siècle ; mais on doit attribuer les exemples de cette époque aux scribes, par exemple *aparceu* que l'on trouve dans la Folie Tristan (au vers 801) ; et *recu* qui se lit dans Guischart de Beauliu (au vers 1179) ; ces deux exemples, qui seraient isolés au XIIe siècle, ne le sont pas au XIIIe ; on peut donc les reporter à la date de leurs mss., c'est-à-dire à la seconde moitié du XIIIe siècle. Ils sont donc tout proches de *estu* au vers 109 de la Plainte Notre-Dame et de plusieurs autres formes que nous n'avons pas à donner ici.

Les formes vraiment incorrectes sont rares, comme nous l'avons déjà dit : on peut classer parmi elles le *conoi* qu'on trouve au vers 3735 de Horn et qui montre l'attraction des premières personnes du singulier de la première classe ; *cuneui* du Psautier de Cambridge (70, 15) est une autre déviation du type normal ; on peut reconnaître avant la désinence l'*e* analogique de la troisième personne du singulier. Le *geü* du Saint Auban (331) est certainement une faute d'écriture du scribe ou de lecture de l'éditeur ; il faut lire *jui* ou *geu*, *u* est l'équivalent phonique de *ui*, et l'*e* sert à adoucir le *g*, mais de toute façon on doit avoir une forme monosyllabique :

Ki au ciel vi quant jui dormant en ma maison.

Conus, qu'on lit au vers 1999 de William de Waddington, est une forme incorrecte qu'on peut regarder comme l'un des plus anciens

exemples de la forme moderne (les mss. A et B du Manuel des Péchés ont été écrits au commencement du XIVe siècle).

Quant à la première personne de vouloir, elle appartient aux prétérits en *si*, elle est régulièrement *vols* dont on ne trouve du reste que très peu d'exemples, citons celui qui se lit dans les Dialogues Grégoire, 31 v° b, etc. [1].

On peut se demander si le *vou* qu'on trouve dans le 2e Appendice de Pierre de Langtoft (II, 442, 19) est un présent ou un prétérit ; il est probable que, en se tenant à la signification, on a un prétérit, qui a perdu son *s* étymologique, après vocalisation de l'*e*. Il serait difficile d'expliquer cette forme d'une autre manière.

En dehors de la langue littéraire, les premières personnes de cette classe sont très peu fréquentes ; la diphtongue *ui* ne persiste guère que dans *fui*, et encore ne le rencontrons-nous qu'assez rarement. *Eu*, *ou*, sont les plus communs ; *eu* est employé dans *receu*, par exemple dans les Lettres de Jean de Peckham (1280, 94) ; dans les Parliamentary Writs (1322, 264, 424, etc.). Cette forme est encore plus commune dans les Year Books (cf. par exemple 11 et 12 Edw. III, 433) ; dans les textes légaux on arrive même à employer une forme aussi barbare que *veu* (= vidi) (20 et 21 Edw. Ier, 219).

La désinence en *u* paraît moins fréquente, ce qui semble assez étonnant, puisque en anglo-français *ui* aboutit régulièrement à *u*. Nous n'en avons trouvé que très peu d'exemples à la première personne du singulier des prétérits de cette classe ; citons : *recu* dans Jean de Peckham (1289, 702) ; *fu* dans les Year Books (comme 11 et 12 Edw. III, 511, etc.).

La diphtongue *ou* se rencontre encore plus rarement : Jean de Peckham encore nous en fournit un exemple : *recou* (1280, 92). Les autres formes en *ou* que nous avons relevées sont très rares et ne nous semblent pas très sûres ; certaines d'entre elles ne sont probablement que des lapsus calami. C'est encore de cette façon que nous serions tentés d'expliquer le *fue* (= fui) qui se trouve dans les Year Books 11 et 12 Edw. III (p. 197), à moins que *ue* ne soit ici une graphie de *u* pour *ui*.

1. Cf. Körting, I, 323.

2. *Seconde personne du singulier, première personne du pluriel, seconde personne du pluriel.*

La diphtongue. — La première et la seconde classe ont, à ces personnes, la diphtongue *ou*, ou la voyelle *o* en hiatus devant l'*u*. Cette diphtongue ne resta pas longtemps sans subir de changement. *Ou* devait passer à *eu* et cette dernière diphtongue à la voyelle simple *u*. On trouve *ou* assez régulièrement au commencement du XIIe siècle ; nous lisons par exemple *plous* dans les Psautiers d'Oxford (45, 3) ; de Cambridge (43, 3) ; *soustes* au vers 661 de la Folie ; *moumes* dans le Psautier de Cambridge (54, 14). Mais très tôt nous voyons la nouvelle forme s'introduire.

Avoir, en particulier, adopta vite et d'une façon très étendue la diphtongue *eu* ou la voyelle *u* ; malheureusement nous ne pouvons relever aucune rime, et nous aurons à reporter chacun des exemples aux dates des divers manuscrits. Dans le Voyage de Saint Brandan, (ms. probablement 1167), nous avons *uus* (au vers 1598) qui marque peut-être l'étape entre *ous* et *eus*. On trouve encore la seconde personne du singulier *eus* au vers 265 de la Chronique de Fantosme ; et c'est la forme généralement employée dans les mss. de l'Estorie des Engleis de Gaimar (R, commencement du XIIIe siècle), comme par exemple pour *eustes* qui se lit dans Thomas (1509) ; et dans la Folie (470).

Les formes en *eu* ne sont pas beaucoup plus rares non plus pour savoir, et elles semblent aussi anciennes que celles d'avoir : *seus* se lit dans le Psautier d'Oxford (39, 12) ; dans celui d'Arundel (39, 10) ; au vers 444 du Drame d'Adam.

Les exemples ne sont pas aussi nombreux pour les verbes de la seconde classe ; on trouve *beumes* au vers 2493 du Tristan de Thomas (fragment Sneyd, fin du XIIe ou commencement du XIIIe siècle) ; *beustes* dans la Folie (vers 472).

La diphtongue étymologique a absolument disparu de ces personnes à la fin du XIIe ou, au plus tard, au commencement du siècle suivant.

Au XIIIe siècle, nous ne trouvons plus que *eu : seuz* dans le Saint Auban ; (244) ; *eumes* dans le même poème (1273, 1522) ; *eustes* se lit dans le Saint Julien (80 v°) et dans le Saint Edmund (1256) ;

peustes dans le Saint Auban (47) ; *seustes* dans les Chansons (I, 19) ; *eus* dans le Roman des Romans (955), etc.

La diphtongue *ou* se trouve fort rarement, comme on devait s'y attendre, en dehors des œuvres littéraires ; *poumes* se lit cependant deux fois au moins dans les Year Books 1 et 2 Edw. II (aux pages 95 et 136). C'est probablement une survivance plus ou moins raisonnée de l'ancien usage.

Les autres exemples que nous avons relevés portent *eu* : *peumes* dans les Rymer's Foedera (1294, II, 620 et *passim*) ; *eumes* dans le même recueil (1306, II, 1022) ; *meusmes* (ibid., 1297, II, 777).

Ce changement de *ou* en *eu* est dû en partie à l'influence des verbes de la troisième classe qui ont régulièrement aux personnes qui nous occupent la diphtongue *eu*. Aussi nous ne trouvons pour les verbes de cette classe aucune irrégularité au XIIe siècle ; un peu plus tard la voyelle simple *u* tend à prendre la place de la diphtongue comme *crustes* qui rime avec *receustes* dans Robert de Gretham (49 v°) ; *eslumes* au § 46 des Contes de Bozon ; mais ce changement n'a pas dû prendre place avant le XIVe siècle.

Nous ne citerons pas les exemples extrêmement nombreux que nous trouvons dans les Statutes, dans les Lettres de Jean de Peckham, dans les Parliamentary Writs, les Literae Cantuarienses, les Rymer's Foedera et les différents Year Books et qui nous montrent les premières personnes du pluriel des prétérits de cette classe. Qu'il nous suffise de dire qu'on trouve presque partout la graphie *eu* et dans le reste des cas la graphie *u*, dans les mêmes conditions et aux mêmes dates que pour les œuvres littéraires. Il est assez commun toutefois de rencontrer, au lieu de cette dernière voyelle, la graphie *ui*, par exemple dans *fuymes*, Literae Cantuarienses (1324, 179) et *passim* dans les Year Books.

3. *Troisième personne du singulier et troisième personne du pluriel.*

La diphtongue. — PREMIÈRE CLASSE. — La troisième personne du singulier et celle du pluriel de la première classe ont pour son vocalique sous leur forme régulière la diphtongue *ou* ; et cette diphtongue dura longtemps en anglo-français ; on la rencontre dans chaque auteur du XIIe siècle, souvent à la rime, principalement avec la troisième personne du singulier de l'imparfait des verbes de

I ; nous n'insisterons pas davantage sur des formes qui sont des plus communes. Elles se rencontrent encore au XIIIe siècle, quoiqu'elles soient un peu moins fréquentes ; nous en citerons quelques-unes, surtout parmi celles qui ne laissent pas de place au doute [1]. C'est ainsi que dans les Évangiles des Dompnées nous trouvons *sout* rimant avec vout de vouloir (76 r°) ; et *pout* avec tout de toldre (70 r°); c'est encore avec ce dernier verbe que *out* rime au vers 163 de la Plainte Notre-Dame. Nous relevons des rimes analogues dans la Satire : *pout* (: vout) (85 r°) et dans Dermod : *out* (: volt) (319).

Nous n'avons relevé aucune rime aussi significative au XIVe siècle, sauf *pout* qui rime avec vout dans l'Évangile de l'Enfance (ms. O, 165 b). Les œuvres en vers de Nicole Bozon nous donnent cependant plusieurs rimes qui ont quelque valeur, puisqu'elles montrent que le scribe, sinon l'auteur, connaissait les formes avec diphtongue ; citons quelques-unes de ces rimes : dans les Vies de Saints, nous trouvons *pout* (: letout) (103 v°) ; dans la Vie de Saint Paul, *sout* (: enmerveillout) (221) ; dans la Vie de Saint Richard, *out* (: mustrout, 610; desirout, 1089 ; alout, 1287) ; *sout* (: grevout, 988). Aucun autre auteur de ce siècle, nous devons le reconnaître, ne nous a montré un nombre d'exemples équivalent.

Dans le corps des vers ou dans les œuvres en prose, les exemples sont très communs, même au XIVe siècle. C'est ainsi qu'on peut relever *out* qui se trouve dans la Vie de Sainte Marguerite (au vers 10) ; dans le 2e Appendice de Pierre de Langtoft (Plainte Notre-Dame) (II, 426, 5); dans Foulques Fitz Warin (16, 22); au § 1 des Contes de Bozon et *passim* ; au folio 92 de ses Vies de Saints, à la strophe 123, vers b et *passim* dans l'Évangile de l'Enfance (O); en somme dans la plupart des auteurs.

On lit *pout* de pouvoir au vers 390 de Sainte Marguerite ; dans Pierre de Langtoft (I, 446, 6) ; dans les Contes de Bozon (§ 138) ; *sout* dans le 2e Appendice de Pierre de Langtoft (II, 426, 10) ; dans les Contes de Bozon (au § 119). Nous aurions pu ici multiplier les exemples, et nous ne prétendons pas citer tous ceux que nous avons relevés ; nous avons voulu montrer aussi claire-

1. En d'autres termes, nous négligerons toutes les interrimes, et les rimes qui assemblent un de ces prétérits et un imparfait de I.

ment que possible que les formes en *ou* restent employées jusqu'à la fin de la littérature anglo-française et qu'elles restent toujours très communes.

Il arriva même, ce qui est assez curieux, que, après que l'*l* se fut vocalisée, surtout dans le groupe *olt*, les écrivains anglo-français considérèrent parfois *out* étymologique comme ayant lui aussi cette origine, et l'écrivirent *olt*, qui, du reste, se prononçait alors de la même façon que *oŭt*. C'est ainsi qu'on peut expliquer *solt* pour sout de savoir, forme qu'on lit dans les Légendes de Marie d'Adgar (XXXIII, 38), et au vers 2049 du Tristan de Thomas; évidemment ces deux formes sont dues aux scribes.

La diphtongue *ou* est très fréquente dans l'anglo-français politique, légal et familier: dans le Liber Albus (1243, 116), les Literae Cantuarienses (1333, 524), le Liber Rubeus de Scaccario (1325, 940), et dans beaucoup d'autres recueils.

Les Year Books eux-mêmes nous en offrent des exemples, nombreux et assurés; ainsi ceux que nous lisons dans le ms. Y (1312) (cf. par exemple 3 Edw. II, 161, 185 et *passim*). Comme dans les recueils postérieurs, le nombre d'exemples ne diminue pas, il faut considérer que cette diphtongue a été employée longtemps après la date de Y, autrement dit pendant toute la période qui nous occupe.

La diphtongue *ou* se réduit parfois à la voyelle *o* (cf. Imparfaits de la première conjugaison), et cette réduction se fait dans un certain nombre de cas dès le XIIe siècle.

Mais, comme nous l'avons vu pour ce dernier temps, la forme abrégée n'a pas entièrement dépossédé la terminaison avec la diphtongue, elle a été relativement peu commune, sauf quelques exceptions, et les deux formes ont existé côte à côte pendant la plus grande partie de la littérature anglo-française. C'est ce qui est arrivé au prétérit.

Le premier exemple que nous trouvions de la forme en *ot* se rencontre dans le Bestiaire (au vers 194); elle se retrouve dans Gaimar (*sot* au vers 457), dans le Drame d'Adam (par exemple au vers 701); *ot* se lit dans Thomas (au vers 1011) et *pot* dans Fantosme (vers 681); mais elle est attestée par la rime pour la première fois dans la Vie de Sainte Gilles: *ot* (: trot) (au vers 1721). Nous ne pouvons donc pas reculer la date de cette terminaison

beaucoup plus loin que l'époque où fut écrit le ms. du Bestiaire, c'est-à-dire vers 1167 ; cela est exactement ce que nous avons remarqué pour les imparfaits en *ot* de la première conjugaison.

Les rimes en *ot*, si on excepte les interrimes douteuses, ne sont pas très nombreuses pendant les deux derniers siècles de l'anglo-français littéraire : on en trouve dans les Dialogues Grégoire, comme *sot* (: sot) (au folio 20 v°) ; dans le Josaphat de Chardri (au vers 257), *ot* rime avec mot ; cette rime se retrouve telle quelle dans les Évangiles de Robert de Gretham (au folio 26 r°), et au vers 2236 du Saint Edmund. Robert de Gretham nous en fournit un autre exemple assuré de la voyelle : *pot* (: sot) (au folio 66 r°) ; nous avons déjà fait observer que cette terminaison est plus commune chez Dermod pour les imparfaits de I ; on trouve de même dans ce poème *pot* (: Dermod) (vers 235 et *passim*) ; après Dermod, il faut aller jusqu'au Prince Noir pour retrouver une autre forme en *ot* attestée par la rime ; *ot* y rime avec Talebot (au vers 138), avec mot (au vers 2489).

Nous n'avons relevé que de rares exemples de cette forme dans les ouvrages non littéraires, comme le *pot* qui se trouve dans un certain nombre de passages de Rymer et des Year Books.

La fortune de cette désinence n'a donc pas été très brillante pour nos prétérits, c'est exactement le sort qu'elle a eu pour les imparfaits de I.

La forme en *u* ou *eu* fait aussi son apparition assez tôt ; elle ne provient pas directement, pensons-nous, des formes que nous avons étudiées jusqu'ici, *o* ouvert ne passant pas à *u* en anglo-français, mais elle est le résultat d'une assimilation avec les formes en *u* des deuxième, troisième et cinquième classes. Cette assimilation atteignit surtout trois verbes : avoir, plaire, taire ; rappelons, du reste, que nous avons relevé pour ce dernier verbe à la première personne du singulier une forme *tui* (Psautier d'Arundel, 38, 3) apparentée avec les premières personnes de la seconde classe.

Les rimes qui établissent l'existence de la forme en *u* au XII[e] siècle, pour la troisième personne du singulier, ne sont pas nombreuses, mais elles sont suffisantes. La première que nous ayons relevée se lit dans Adgar : *pleut* (: receut) (XXI, 15, lire plut : recut) ; à la même époque appartient la rime *ut* (: murut) qui se trouve dans le Tristan de Thomas (au vers 3067), et *plut* (de

plaire) (: crut) au vers 1376 de la Vie de Sainte Catherine de Sœur Clémence de Barking. Ces trois rimes sont significatives et nous suffisent pour fixer avec quelque précision la date à laquelle la forme en *u* s'est introduite en anglo-français. C'est entre 1160 et 1170 qu'elle a fait son apparition.

Dans le corps du vers de certains poèmes et dans quelques ouvrages en prose nous avons relevé des exemples qui peuvent être contemporains des trois que nous venons de citer, ou légèrement postérieurs : par exemple, *plut* dans le Psautier de Cambridge (77, 25); et dans le corps du vers 529 de l'Estorie des Engleis, et du vers 2110 de la Vie de Saint Gilles ; *eut* au vers 616 de l'Estorie des Engleis. *Tut* et *put* (de pouvoir) se rencontrent tous les deux dans la Vie de Saint Gilles (respectivement aux vers 2825 et 3671); tous ces exemples remontent soit à la fin du XIIe, soit au commencement du XIIIe siècle.

Dans cette fin du XIIe siècle, il est probable qu'on pourrait trouver encore un certain nombre d'exemples de cette forme, mais ceux que nous venons de citer suffisent sans doute à montrer que cette forme en *u* s'est introduite vers 1160.

Les terminaisons en *u* sont assez fréquentes au XIIIe siècle, et se trouvent parfois à la rime. Citons-en un certain nombre : dans Robert de Gretham, nous trouvons la rime *out* (: estot d'estovoir) (29 r°) ; mais comme les verbes de II ne prennent que rarement au XIIIe siècle la terminaison *out*, il faut probablement lire *ut* : estut. Dans le Saint Laurent, nous relevons un exemple qui n'est pas douteux : *ut* (: reconnut) au vers 230 ; de même, dans la Plainte d'Amour (vers 854), *eut* (: fut) ; plus tard, les exemples analogues ne sont pas aussi rares, mais aucun d'eux ne se trouve à la rime. Pour en donner quelques cas du XIVe siècle, en voici qui se trouvent dans le corps du vers : *eut* au vers 26 du Siège de Carlaverok, dans Pierre de Langtoft (I, 360, 16), *ut* dans les Vies de Saints de Bozon (94 v°), etc.

Plaire donne *plut* qui, dans les Dialogues Grégoire (16 v° a), rime avec apercut ; il rime avec mut au vers 364 d'Edward le Confesseur ; on le rencontre encore, sous la forme *plust*, dans les Vies de Saints de Bozon, rimant avec l'imparfait du subjonctif *ust* (92 v°) ; dans Foulques Fitz Warin il est employé à la page 48.

Robert de Gretham nous donne pour pouvoir une rime qui

pourra paraître un peu douteuse : *pout* (: dout de devoir) ; mais ici encore nous pouvons remarquer que les verbes de la seconde classe ne prennent jamais *ou* au XIIIe siècle. D'ailleurs les exemples pour lesquels aucun doute ne saurait subsister sont communs ; citons *put* qui dans le même auteur rime avec conut (au folio 15 v°), Pierre de Langtoft l'emploie fréquemment (cf. II, 342, 4), et pour pestre *put* (: apercut) dans les Dialogues Saint Grégoire (35 r° b) et (: fut) dans les Évangiles de Robert de Gretham (38 r°).

On trouve aussi des exemples de cette même forme pour savoir: *sut* (: dut) au vers 144 du Saint Laurent, etc., et pour taire : *tut* (: fut) dans les Dialogues Saint Grégoire (49 v° b) et (: mut) au vers 1087 du Petit Plet de Chardri et au folio 66 v° de la Genèse; on le trouve encore assez fréquemment dans Pierre de Langtoft (par exemple I, 380, 10, etc.).

Il est assez difficile, sinon impossible, de préciser dans quel rapport, au point de vue du nombre, se trouvent les formes en *ou*, en *o* et en (*e*)*u*. Comme nous l'avons montré les trois désinences coexistent à partir de 1160-1170, mais ce n'est que vers le milieu du XIIIe siècle que la dernière devient réellement commune.

Nous croyons même que celle-ci n'est devenue vraiment usuelle qu'au XIVe siècle et qu'à aucun moment le nombre des cas où elle se trouve n'a été sensiblement supérieur au nombre des désinences en *ou*. Il n'en va pas de même pour la langue politique, diplomatique et familière : les deux formes *u* et *eu* sont extrêmement communes dans les textes non littéraires, et nous pourrions dresser une longue liste des passages où l'une et l'autre se rencontrent (cf. Statutes, 1335, 1345, 1360, etc. ; Rymer's Foedera, 1384, VII, 436; Annales Londinienses, 1291, 221 et *passim* dans la plupart des Year Books).

Ces trois formes que peut prendre le son vocalique à la troisième personne du singulier des verbes de la première classe sont toutes trois des formes régulières. Elles ne sont pas du reste les seules, quoiqu'elles soient de beaucoup les plus répandues ; nous avons à citer maintenant quelques autres déviations du type normal.

A la place de la voyelle *u* nous trouvons quelquefois la diphtongue *ui* ; on considère généralement que ce phénomène est exactement du même genre que celui que nous avons signalé tout à l'heure

(*solt* pour *sout*) ; en d'autres termes, on admet que c'est un autre exemple de ce qu'on appelle l'ümgekehrte Schreibung (cf. Stimming, p. 193). Le premier cas que nous en trouvions pour no verbes se lit dans le ms. O de Horn au vers 623 (fin du XIIIe siècle) ; au lieu de *ut*, on y trouve *uit*. Cet exemple se trouve dans le corps du vers et doit être certainement laissé au compte du scribe. On en trouve aussi un cas de la même nature dans Boeve de Haumtone : *puit* (au vers 1659). Dans les Year Books, cette forme est loin d'être rare ; on trouve par exemple *puit* (pestre) (12 et 13 Edw. III, 21) ; *poyt* du même verbe (Year Book, 30 Edward Ier, 511) ne nous semble qu'une variante de la forme précédente.

Oe pour *ou* ou *o* est très rare ; on en trouve pourtant un exemple dans la Plainte Notre-Dame : *poest* (au vers 51) (cf. troisième personne du pluriel) ; *eo*, qu'on trouve dans les Contes de Bozon (*seot*, § 18), n'est probablement qu'une variante de cette forme ; on peut comparer ces formes à celles que nous avons énumérées pour la troisième personne du singulier du présent de l'indicatif de pouvoir, estovoir, etc. (cf. Présent de l'indicatif, p. 154).

Ieu est plus commun. On en trouve déjà un exemple dans Fantosme au vers 1461 : *sieut* de savoir ; évidemment ici encore ce doit être le scribe qui est responsable de cette forme, qu'on ne rencontrera plus avant le XIVe siècle, comme dans *scieut*, Prince Noir (1830) ; *tieust* qui se lit au § 23 des Contes de Bozon. Cette diphtongue est très commune en dehors des œuvres littéraires.

Les mêmes variations se reproduisent pour la troisième personne du pluriel, peut-être à une date un peu plus reculée : *o* se trouve déjà dans le ms. A de l'Alexis : *porent* (32 b), et dans les Psautiers, par exemple dans celui d'Oxford : *orent* (105, 23), *porent* (20, 11), *sorent* (81, 5). Cette voyelle se retrouve dans tous les auteurs subséquents : Gaimar, Fantosme, Guillaume de Berneville ; les formes avec voyelle sont assez fréquentes chez certains auteurs comme Adgar et Frère Angier. Elles continuent à figurer dans tous nos textes du XIIIe et du XIVe siècle ; mais pour cette terminaison, nous ne pouvons trouver que des interrimes, ce qui nous enlève toute certitude.

Les formes en *u* sont à peine plus tardives ; les Psautiers d'Oxford et de Cambridge en contiennent plusieurs : *turent*, par exemple, se

trouve dans les deux ouvrages (106, 29) ; *purent*, *eurent* et *surent* se trouvent dans l'Estorie de Gaimar (respectivement aux vers 1224, 4843 et 4844) ; enfin nous trouvons notre première rime dans Adgar : *urent* (: aparceurent) (IV, 83) ; les rimes deviennent dès lors plus fréquentes sinon communes ; par exemple nous trouvons *eurent* aux rimes suivantes : (: furent) Dialogues Saint Grégoire (102 r° b); (: crurent) dans Robert de Gretham (59 v°) ; (: furent) dans le Saint Julien (66 r°).

Les mêmes terminaisons irrégulières que nous avons trouvées à la troisième personne du singulier se répètent presque toutes à la troisième personne du pluriel. *ui* pour *u* se rencontre par exemple dans *uirent* qui se trouve dans le ms. O de Horn (au vers 596) ; dans *puirent* qui figure au vers 316 du Saint Edmund. *Oe* se trouve dans *poerent*, autre exemple du Saint Edmund (au vers 300). Ajoutons cependant une forme du pluriel qui n'a pas d'analogue au singulier ; dans l'Apocalypse, on trouve *eourent* (γ, 1339) qui est à ourent ce que eurent est à urent. Dans les textes non littéraires les seules graphies qu'on rencontre sont *eu* et *u* employées indifféremment l'une pour l'autre ; *urent* (Statutes, 1305, I, 366); *eurent* (ibid., 1350, I, 316, etc.).

Deuxième classe. — Dans la première partie du XIIe siècle, alors que les troisièmes personnes de la première classe demeuraient stationnaires, celles de la deuxième classe montrèrent une tendance à s'en rapprocher, tendance favorisée par l'identité ous-dous, oumes-doumes ; c'est ce qui explique les quelques formes irrégulières qu'on trouve surtout au commencement de ce siècle, dans le Saint Brandan : *dout* au vers 158 (ms. de l'Arsenal BLF, 283, *dut*, à côté de *dut* 530), *mot* au vers 1253 (Arsenal *muet* P. I.) et *mourent* qui se trouve dans les deux Psautiers d'Oxford (108, 24) et de Cambridge (77, 58). Le dernier exemple que nous ayons trouvé de cette assimilation au XIIe siècle se lit dans le Tristan de Thomas : *dourent* (au vers 1137). Après cela, nous n'en trouvons plus d'autre, excepté deux cas très douteux : les deux rimes de Robert de Gretham que nous avons vues tout à l'heure : *estot* (: out) (29 r°) et *dout* (: pout) (95 v°) ; il est préférable de considérer ces rimes comme marquant le passage de I à II plutôt que l'inverse ; il y a de plus chez ce même auteur une rime montrant d'une manière indiscutable que la troisième personne du prétérit de devoir prenait quelque-

fois *ou* encore à cette époque ; c'est la rime dans laquelle *dout* rime avec l'imparfait mustrout (105 v°) (cf. Imparfaits de I, troisième personne du singulier).

En dehors de la littérature, seules les formes en *u*, de même que celles qui en dérivent et que nous citons plus bas, sont employées. On trouve de nombreux exemples de ces formes dans les différents recueils.

Les autres désinences de cette classe provenant toutes de la forme étymologique sont peu nombreuses ; on trouve évidemment *ui* qui n'est qu'une graphie de *u* comme *buit* au folio 4 r° de Nicolas Trivet, auquel on peut ajouter *mot* (: dedut, deduit) dans le Sermon en vers Deu le Omnipotent (87 a) et en dehors des textes littéraires *duyt* (11 et 12 Edw. III, 395) ; quelquefois *eu*, comme *beut* dans Nicolas Trivet (39 v°) ; cette diphtongue est d'un emploi encore plus fréquent dans la langue politique, diplomatique et légale : citons par exemple *jeust* dans les Chroniques de Londres (1262, 6) ; *esteut*, Year Book 31 Edw. Ier (391), etc.

La troisième personne du pluriel est ordinairement terminée en *urent* et il est très rare que les verbes de cette classe prennent une autre désinence ; nous n'avons jamais rencontré pour ces verbes la terminaison *ourent*. Les seules formes qui s'écartent quelque peu du type normal sont celles qui montrent la diphtongue *ui* : *buyrent* (Boeve, 2584, etc.), forme très fréquente dans les mss. de la fin du XIVe siècle ; ou *eu* comme dans *meurent*, Psautier d'Arundel (21, 7), et dans Adgar (XXXII, 89) ; et dans le même auteur, *beurent* (XXXIII, 38).

On rencontre encore, mais au XIVe siècle seulement, la diphtongue *ue*, par exemple dans les Chroniques de Nicolas Trivet : *buerent* (au folio 39 v°).

Les terminaisons des troisièmes personnes des verbes de la troisième classe sont encore, s'il est possible, plus régulières, étant donné le nombre considérable des formes employées. Le seul verbe qui montre une tendance assez constante à sortir de sa classe, c'est le verbe *ester*. Nous trouvons assez souvent *stout* ou *estout*, même au XIIIe siècle. Le Psautier de Cambridge emploie cette forme deux fois (I, 1 ; 44, 9) ; Robert de Gretham en a aussi un exemple (à moins que ce ne soit un imparfait) au folio 41 r°.

On la retrouve encore au XIVe siècle dans Pierre de Langtoft :

estout (I, 444, 1). Nous pouvons cependant nous demander ici encore si cette forme n'est pas un imparfait de l'indicatif, ce qui est plus improbable au XIVe siècle, ou si elle ne provient pas d'une confusion avec ce dernier temps. Ce verbe se rencontre quelquefois dans la langue politique et légale, et il ne se présente jamais que sous la forme *estut*.

Autres classes.— Il n'y a qu'un petit nombre de verbes à prendre cet *ou* de la première classe, et ils ne le font que rarement. Par exemple *aparcout* du vers 261 de la Folie est absolument isolé au XIIe et même au XIIIe siècle, alors que le nombre des formes régulières de ce verbe est extrêmement grand ; il faut arriver à la fin du XIVe siècle pour en retrouver un autre exemple dans la langue littéraire ; ce n'est que dans Nicolas Trivet qu'on trouve *aparsout* (au folio 4 r°) ; ces deux exemples ne peuvent pas être considérés comme autre chose que des preuves de l'ignorance ou de l'étourderie des scribes. Cependant, et ceci nous semble plus remarquable, on trouve des exemples analogues, peu nombreux il est vrai, en dehors des textes littéraires : on lit par exemple dans les Historical and Municipal Documents of Ireland : *joust* (1319, 421); dans les Literae Cantuarienses : *reconoust* (1131, 381).

Les autres formes qu'il nous reste à signaler proviennent normalement de la forme étymologique, aussi nous ne nous y arrêterons guère.

Ici encore évidemment nous retrouvons *ui* pour *u* même dans des textes du XIIe siècle, où ils sont dus aux scribes, comme *conuit* dans Adgar (XV, 10) et dans la Folie (610) (: estut) et la Vie de Saint Gilles (1289). Cette forme se retrouve encore au XIVe siècle très fréquemment (cf. Apocalypse, β, 1161). On trouve encore chez les scribes ou les auteurs du XIIIe siècle d'autres formes telles que *aparceuit* dans la Folie (849) qui rime avec *mescunuit* ; citons pour le prétérit de croire : *cruit*, Dermod 3401 ; et pour celui de gésir : *ju(i)t* (: nuit) au vers 779 du même poème. Tous ces verbes ont l'apparence de prétérits en *ivi*.

Il nous reste à signaler un fait qui est probablement beaucoup plus important que tous ceux que nous avons signalés jusqu'ici pour cette troisième classe : c'est l'introduction d'un *e* entre le radical et la terminaison ; ce fait s'observe déjà dans les Psautiers; par exemple on trouve dans le Psautier d'Oxford : *receut* (3, 5), *conceut* (7, 15),

etc.; dans le Psautier de Cambridge : *cunent* (89, 12) ; dans celui d'Arundel : *receut* (6, 10), *conneut* (138, 15). Quelques auteurs du XIIe siècle nous donnent des exemples moins faciles à dater, comme *coneut* dans Adgar (XVII, 608) ou l'exemple que nous avons déjà cité dans la Folie : *aperceuit* (au vers 849).

Pendant les deux siècles suivants et spécialement après 1250, les formes telles que celles que nous venons d'énumérer deviennent très communes ; il est inutile de donner une liste des formes en *eu* que nous avons relevées, car quelque longue que nous la fassions, elle restera toujours incomplète. Nous dirons donc qu'on peut en relever des exemples dans chaque auteur, mais qu'ils nous ont paru spécialement nombreux dans les Vies de Saints de Bozon et dans la Chronique de Pierre de Langtoft.

Dans les Contes de ce dernier auteur, les formes en *eut* sont spécialement communes ; citons *esteut* qu'on lit au § 80, *creust* au § 30, et il y en a encore quelques autres. C'est probablement le verbe gésir qui nous paraît avoir pris le plus souvent cette forme ; nous avons relevé *geut*, dans les Légendes de Marie (XVII, 1021), mais cette forme doit plutôt être attribuée au scribe qu'à Adgar lui-même ; *jeust* est employé dans la Chronique de Londres (1262, page 4) ; *jueut* dans la Chronique de Nicolas Trivet (48 r°).

Ces formes ne sont pas rares, au contraire, dans les textes qui n'appartiennent pas à la littérature. Elles s'étendent donc sur presque toute la durée de la littérature anglo-française, puisque les premières formes qu'on connaisse se lisent dans des ouvrages de 1160 et qu'on en rencontre encore à la fin du XIVe siècle.

Il n'en va pas de même pour les terminaisons qui présentent un *i* en hiatus ; nous ne rencontrons des formes comme *giust*, dont on trouve un exemple dans les Contes de Nicole Bozon (au § 54), que dans les ouvrages du XIVe ; et à l'exemple que nous venons de citer, nous pouvons en ajouter quelques-uns qui sont employés par Nicolas Trivet, comme *deciu(s)t, aperciut*. Ces formes se rencontrent spécialement dans les textes non littéraires, et surtout dans le Liber Rubeus de Scaccario et dans les Rymer's Foedera.

A la troisième personne du pluriel, nous rencontrons toutes les irrégularités que nous venons de signaler pour le singulier ; pour ne pas allonger outre mesure l'énumération de ces formes, nous dirons que la désinence en *eurent* se rencontre au plus tard au commen-

cement du XIIIe siècle et nous fournit un nombre assez considérable de formes ; *iurent* ne date que du siècle suivant et est surtout commun dans les textes diplomatiques et familiers, quoiqu'on puisse en trouver un bon nombre d'exemples dans les auteurs ou les scribes de la fin du XIVe siècle.

Ajoutons que les terminaisons en *ourent* sont des plus rares et que nous ne voyons qu'un seul exemple, *estourent*, dans le Psautier d'Oxford (2, 2) et dans celui de Cambridge (37, 11).

Nous ne rappellerons que pour mémoire *esteirent* (Nicolas Trivet, 49 r°) et *reconustrent* (Nicolas Trivet, 46 r°) (cf. Prétérits en *ivi* et Prétérits en *ui*).

Pour la quatrième classe, nous ne trouverons qu'un petit nombre d'observations à faire. Vouloir, à la troisième personne du singulier, appartient régulièrement aux prétérits en *ui*, et cette personne se présente le plus souvent sous la forme *volt*. Nous ne nous arrêterons pas à citer des références pour cette personne, dont on peut trouver des exemples dans tous les auteurs des trois siècles. Nous n'avons pas non plus à nous occuper des changements qu'elle peut subir. Leur étude est du ressort de la phonétique. Signalons seulement que la première graphie *vout* que nous connaissions se trouve dans le ms. A de la Vie de Saint Alexis (19 e) et que la première rime qui nous semble probante se lit dans le Tristan de Thomas : *volt* (: Ysolt) au vers 275. C'est donc vers 1150 que la consonne a dû se vocaliser.

Du reste elle a persisté très longtemps dans l'écriture, comme on peut s'en convaincre en lisant les auteurs du XIIIe siècle (cf. Dialogues Saint Grégoire, 121 v° a). Il en est résulté que les scribes ont attribué la graphie par *olt* à des personnes qui n'avaient jamais eu d'*l*.

Signalons encore une autre particularité de la graphie de cette personne : plusieurs auteurs ou scribes du XIVe siècle combinent l'*ou* avec l'*l* et écrivent *voult*. Nous avons rencontré cette façon d'écrire cette troisième personne au vers 48 du Siège de Carlaverok et dans les Vies de Saints de Nicole Bozon au folio 93 v°.

La diphtongue subit pour ce verbe les mêmes transformations que pour ceux de la première classe ; on la trouve d'abord à la rime telle quelle avec des terminaisons en *out*, imparfaits de la première conjugaison, ou prétérits de la première classe, par exemple *vout*

(: pensout) au vers 956 du Josaphat de Chardri ; (: sout) dans Robert de Gretham (76 r°) ; (: pout) dans la Satire (85 v°).

Elle se réduit aussi à la voyelle simple *o* : *vot* (: devot), rime répétée dans la Vie de Saint Grégoire aux vers 108, 825 (: pot) dans les Dialogues (21 v° a), etc.

Mais cette forme est relativement rare, et on peut hésiter sur la valeur à attribuer à cette graphie.

La forme en *u* se rencontre à la même époque, semble-t-il, mais encore plus rarement; elle est ordinairement écrite par un *w*, comme *wlt* dans Boeve (1023).

Outre ces formes régulières, on en rencontre quelques autres qui ne sont pas aussi faciles à expliquer, sauf au moyen de l'analogie avec les formes des autres classes ; on lit par exemple dans la Vie de Saint Thomas (III, 16), *veut* qui est à vout ce que eut est à out ; on retrouve cette même forme avec une graphie à peine différente à la page 97 de Foulques Fitz Warin : *velt*.

La langue diplomatique connaît toutes les formes que nous venons de citer ; elle montre de plus pour la troisième personne du singulier une forme faible : *voluit*, qui se lit dans les Rymer's Foedera (1324, IV, 90).

Les formes de la troisième personne du pluriel ne correspondent pas toujours avec celles de la troisième personne du singulier ; elles hésitent entre la forme des prétérits eu *ui*, celle des prétérits en *si*, même, comme nous l'avons vu, celle des prétérits en *avi*. On trouve en effet *volerent* (lire *voleient* dans Adgar (XI, 137) (cf. Prétérits en *avi*); comme forme en *si* on peut citer *voustrent*, Vie de Saint Grégoire, 1645 (cf. Prétérits en *si*).

Mais les formes en *ui* restent les plus nombreuses et se rencontrent à toutes les époques : *voldrent* se lit dans le Bestiaire (au vers 2181) ; dans le Psautier de Cambridge (106, 30) ; dans l'Estorie de Gaimar (2025) ; dans le Saint Edmund (164, etc.) ; *vodrent* se trouve dans Adgar (XXXIX, 88), dans le Saint Gilles (au vers 466), etc.

On peut considérer que souloir a été attiré par vouloir ; les formes communes aux deux verbes sont nombreuses, et il n'y a rien de plus naturel que de voir leurs prétérits prendre des formes analogues ; celui de souloir appartient réellement en anglo-français à la quatrième classe des prétérits en *ui*. On trouve au XII[e] siècle la forme en *olt* assez fréquemment (cf. par exemple dans Adgar I Eg. 19 ; dans le Tristan de Thomas, vers 2121, etc.).

Comme pour *volt*, la consonne se vocalise devant le *t* : *sout* se trouve dans Adgar (au vers 15 de V Eg.) ; aussi dans le Josaphat de Chardri (au vers 157) ; cette même forme est employée à la rime dans la Satire où elle rime avec dout (au folio 80 v°) ; Robert de Gretham s'en sert aussi (cf. au folio 44 v°).

Il y a enfin une forme assez commune dans la langue littéraire pour le prétérit de ce verbe : c'est la forme *selt*, *seut*. On la trouve pour la première fois à la rime dans le Saint Laurent au vers 291, (: veut) (cf. aussi dans le corps du vers dans Adgar (XXXIII, 38) ; les vers 1202 et 1564 de la Vie de Saint Grégoire et le folio 90 v° a des Dialogues Saint Grégoire).

Nous rencontrons aussi quelquefois, par exemple dans la Vie de Saint Grégoire, *seult* qui est une contamination entre *selt* et *seut*.

Ce verbe semble être tombé en désuétude au XIVe siècle ; du moins nous n'avons relevé aucun exemple de son prétérit à cette époque ; on pourrait même dire qu'il cesse d'être employé après 1250.

Toutes les troisièmes personnes de la cinquième classe montrent une régularité plus grande que celle de n'importe laquelle des autres classes. Au singulier, nous trouvons régulièrement *u*, et les exemples de la forme correcte, aux trois siècles de la littérature anglo-française, sont si communs qu'il est absolument inutile d'en citer.

Les quelques changements que nous venons de signaler n'ont que peu d'importance ; nous trouvons toujours *ui* pour *u* ; cette graphie se trouve dans les textes du XIIe siècle, mais on peut l'attribuer au siècle suivant ; citons dans Thomas (vers 1285) : *valuit*.

A la fin du XIVe siècle quelques graphies vraiment irrégulières font leur apparition ; la diphtongue *ou* (par attraction des formes en *ou* de la première classe) est employée par Nicolas Trivet dans *moroust* (au folio 17 v°; au folio 7 r°) ; mais ces formes n'appartiennent déjà plus à la langue littéraire ; nous pouvons plus sûrement les regarder comme les fautes d'un scribe ignorant.

Seules les formes régulières avec *u* ou plus rarement *ui* sont employées dans les textes non littéraires.

Les formes du pluriel sont aussi correctes ; elles sont toujours en *rent*, rarement en *uirent*.

Nous pouvons maintenant dire un mot des formes du verbe être.

La première personne du singulier est en *ui*, quelquefois en *u* (comme dans Thomas au vers 1650; dans la Folie au vers 333 ; au vers 40 du Siège de Carlaverok ou dans Pierre de Langtoft, I, 188, 7).

La troisième personne du singulier est le plus souvent régulière ; elle se présente aussi sous l'une des formes suivantes : *fuit* ou *fuist*, comme dans Nicolas Trivet (5 r°) et généralement dans le Law French (Year Books 13 et 14 Edw. III, 203, 239).

Fust, *fu*, *feu*, *feut*, *feust* sont des formes très communes (cf. Pierre de Langtoft, II, 106, 21 ; Mem. Parl., 1305, § § 7, 57, 98, 113, etc.). On peut dire généralement qu'elles se rencontrent dans tous les textes politiques, diplomatiques et familiers, légaux. Une forme plus rare c'est *fuht* dans les Royal Letters Henry III (1265, II, 293). Toutes les autres formes sont régulières ; faisons observer qu'au pluriel *ui* pour *u* est commun. Des formes plus rares se rencontrent à l'occasion ; ainsi *fusrent* avec *s* parasite dans Jean de Peckham (1346, 79) ; *fuierent* dans les Literae Cantuarienses (1332, 426 ; 1335, 581) ; *fuerent* dans le Year Book 14 Edw. III (277).

LES RIMES

Nous terminons notre étude sur le son vocalique des cinq classes de prétérits en *ui* par une sorte de tableau qui donnera les différentes rimes que nous avons relevées entre les troisièmes personnes de classes différentes. Ce sera comme un résumé de ce que nous avons dit sur les changements des sons vocaliques dans les troisièmes personnes des prétérits en *ui*.

Nous pourrons suivre ainsi pas à pas, non pas *tous* les changements que ces prétérits ont subis, ce qui était expressément le but des pages qui précèdent, mais le grand travail d'assimilation qui s'est effectué. D'abord, voici les classes dont les troisièmes personnes riment dès l'origine :

Dans le Cumpoz et le Bestiaire, III rime avec V :

aparut : cunut, Cumpoz 907 ; *cuneut : aparut*, Bestiaire 428.

Dans Gaimar, II rime avec V :

dut : morut, 5142.

Par conséquent, ces trois classes, comme il est naturel, ont à la troisième personne du singulier le même son vocalique et riment

librement entre elles. Ceci est très régulier ; mais, peu après, nous allons trouver des rimes qui, étymologiquement, le sont moins.

Dans Adgar, nous assistons à la confusion des sons des différentes désinences. D'abord I rime avec III :

plot : receut, XXI, 151.
eurent : recurent, XV, 83 ; XX, 43.
urent : aperceurent, XVII, 85.

On trouve quelques rimes, rares du reste, dans lesquelles il entre un verbe de la première classe et un verbe de la cinquième :

out : *murut*, XXVIII, 191.
eurent : cururent, XXVI, 11.

Les rimes entre III et V sont évidemment très nombreuses :

recut : valut, IX, 86.
conut : murut, I, Eg. 68.
conurent cururent, VI, 2, 252.

Les prétérits de la deuxième classe riment aussi avec ceux de la cinquième :

dut : murut, III, 13.
dut : aparut, VII, 69.
estut : morust, I R, 46.
estut : aparut, XVII, 1057.

Je ne cite pas tous les exemples pour les deux derniers groupes de rimes (rimes entre III et V, entre II et V) ; si même j'en donne plus que l'occasion ne semble le comporter, c'est uniquement pour montrer d'un seul coup d'œil combien les rimes entre I et III, et entre I et V sont rares encore chez Adgar. Nous ne voyons aucun changement dans un sens ou dans l'autre dans les rimes de Thomas ; on trouve une seule rime qui accouple un prétérit de I avec un prétérit de V : *ut* : *murut*, 3067.

Sœur Clémence de Barking fait rimer une fois I et III : Vie de Sainte Catherine, vers 1376 :

plut : crut.

Pour en finir avec les rimes de ce siècle, dans le Saint Gilles, nous trouvons que III rime fréquemment avec II :

but : crut, 689. Cf. 1289, 2765, 3371.

Nous voyons donc que depuis le commencement de la seconde moitié du XIIe siècle, toutes les classes des prétérits en *ui* riment entre elles ; il n'y a qu'une exception : la première classe ne rime

jamais avec la seconde. Faut-il admettre que ces deux classes ne pouvaient rimer ? Il semble difficile de l'admettre; il faudrait pour cela croire que la troisième et la cinquième classe avaient à la troisième personne du singulier deux sortes de terminaisons : l'une qui pouvait rimer avec la première classe, l'autre rimant exclusivement avec la seconde. Cette hypothèse n'est évidemment pas admissible ; nous avons vu toutes les désinences de chaque classe, et rien ne peut nous faire croire que la prononciation de ces terminaisons n'ait pas été à chaque période uniforme. Ce qui peut plus justement retenir notre attention, c'est le très petit nombre de rimes montrant les formes analogiques dans les prétérits de la première classe ; ceci peut s'expliquer par deux considérations : d'abord l'assimilation de la première classe aux deux autres a été progressive et les formes nouvelles ont certainement existé côte à côte avec les anciennes, au lieu de les supplanter d'un jour à l'autre. Pendant longtemps les formes archaïques ont pu sembler plus régulières.

Ensuite le nombre des prétérits de la première classe et de la seconde est de beaucoup inférieur à celui des autres classes.

Ces deux considérations expliquent suffisamment pourquoi il se trouve qu'on ne rencontre aucune rime entre I et II, ensuite pourquoi il est en somme rare de trouver des troisièmes personnes de I rimant avec des troisièmes personnes de III ou de V.

Il est donc légitime de conclure que les troisièmes personnes des trois classes des prétérits en *ui* riment depuis le milieu du XIIe siècle, plus exactement depuis 1160.

Il ne serait donc pas très utile de poursuivre cette étude des rimes plus avant dans le siècle suivant ; cependant il est peut-être préférable de chercher dans les premiers écrivains du XIIIe siècle un complément d'exemples montrant sans doute possible que la confusion des terminaisons s'est établie. Ces exemples se trouvent facilement dans Frère Angier, Robert de Gretham, et le Saint Laurent ; il ne sera pas nécessaire de descendre plus bas; nous ne citerons maintenant que les rimes qui importent, c'est-à-dire les rimes de I avec II et avec III.

Nous trouvons les exemples suivants de rimes entre I et II; remarquons que ce sont les premiers exemples de ce genre que nous avons rencontrés :

plut : comment, Psautier à rimes couées (Harléien 4070) au vers 1027 b.

tut : mut, Chardri, Petit Plet, 1087.

sut : dut, Saint Laurent, 144.

Aussi *out : estot*, Robert de Gretham, 29 r°

et *pout : dout*, Robert de Gretham, 95 v°.

Entre les verbes de I et ceux de III les rimes sont plus nombreuses :

plut : apercut, Dialogues Saint Grégoire, 16 v° a.

put : apercut, Dialogues Saint Grégoire, 135 v° b.

ut : reconut, Saint Laurent, 230.

tust : estut, Genèse, 66 v°.

urent : crurent, Robert de Gretham, 59 v°. De même :

tut : fut, Dialogues Saint Grégoire, 49 v° b.

put : fut, Robert de Gretham, 38 r°.

eut : fut, Plainte d'Amour, 854.

eurent : furent, Genèse, 66 v°.

Nous ne citons que quelques-unes des rimes qu'on rencontre pendant la première moitié du XIII[e] siècle et l'on peut voir comme leur nombre s'est accru : le travail d'unification a fait, immédiatement après 1200, les plus grands progrès. Vers le milieu de ce siècle, et probablement quelque temps auparavant, l'unification est entièrement terminée. Cependant, comme nous l'avons fait remarquer dans les pages précédentes, les formes étymologiques subsisteront jusqu'à la fin de la littérature anglo-française et resteront toujours celles qu'on emploie le plus régulièrement ; mais les formes analogiques se trouveront pendant plus d'un siècle et demi côte à côte avec elles. Et ceci est bien caractéristique du dialecte anglo-français.

DIÉRÈSE ET SYNÉRÈSE [1]

La dernière question que soulève la voyelle en hiatus des prétérits en *ui* a une très grande importance : c'est celle de la synérèse qui se produit dans certaines formes et à certaines personnes : la

1. On peut consulter sur ce point, H. Suchier, Ueber die..., p. 2 ; surtout l'article sur le Dialecte du Saint Leodegar, Zeitschrift II, p. 281, et aussi, Zeitschrift I, p. 569. Voir aussi Tobler, Versification, p. 41.

deuxième personne du singulier, la première et la deuxième personne du pluriel des verbes des trois premières classes.

Nous n'avons pas pu relever un nombre très considérable d'exemples ; ceux que nous avons cependant suffisent pour nous montrer que la dérèse subsiste pendant tout le xiie et pendant une grande partie du xiiie siècle.

Pour la deuxième personne du singulier, nous trouvons un nombre assez restreint de cas de hiatus dans les différents poèmes du xiie siècle ; chacune des trois premières classes est cependant représentée, la première par *uïs* que nous lisons au vers 1598 du Voyage de Saint Brandan ; *eüs* au vers 955 de la Chronique de Jordan Fantosme :

> Ne n'eüs unc en terre de rei si grand honur ;

ou encore *oüs* des Distiques de Caton d'Élie de Winchester :

> Cum les oüs devant.

Pour la seconde classe, nous avons relevé *moüs* au vers 774 du Voyage de Saint Brandan ; *receüs*, de la troisième, se lit dans la Vie de Saint Grégoire, au vers 1359.

Pendant le siècle suivant, les exemples ne sont pas non plus très fréquents ; citons *eüs*, au vers 955 du Roman des Romans :

> Tu n'en eüs plus ke trente deners ;

et on pourrait peut-être en trouver quelques autres encore.

Aux autres personnes, il nous semble que les exemples de diérèse sont plus communs, mais nous ne voulons pas allonger outre mesure la liste de nos citations. Dans le Tristan de Thomas, nous trouvons avec l'hiatus *eümes*, *beümes* (aux vers 2428 et 2493), et il est conservé encore jusque dans le Saint Auban ; *eümes* se lit au vers 1522 de ce poème :

> Puis ke les eümes truvez e eschoisi.

A la seconde personne du pluriel, nous pouvons citer *eüstes* qui se lit dans un grand nombre de poèmes, comme au vers 1509 du Tristan de Thomas, 469 de la Folie, etc. ; *soüstes* au vers 661 de ce dernier poème ; *beüstes*, ibid., au vers 472 ; *deceüstes* au vers 1589 de

Tristan. Au siècle suivant, le nombre d'exemples est encore assez considérable ; on peut citer *eüstes* dans Robert de Gretham (80 v°), et dans les Chansons (I, 19). On en trouve même dans le Saint Auban, comme le *eüstes*, cité par Suchier, mais que nous n'avons pas retrouvé, et le *peüstes* du vers 47 :

E en quele manere peüstes vus passer ?

Dans le Poème Allégorique (I, 19), nous relevons un cas assuré de diérèse dans *seüstes*.

Au XIV[e] siècle, il est difficile de pouvoir se rendre compte du nombre de syllabes des terminaisons de ces trois personnes ; nous n'avons relevé dans les œuvres en vers aucun exemple qui puisse nous fournir une preuve assurée de diérèse au prétérit.

Par contre il arrive au XIII[e] siècle qu'on trouve des diérèses qui ne sont pas étymologiques. On en relève quelquefois à des personnes où elle est régulière, mais dans des verbes où elle ne l'est pas, comme *feümes*, cité par M. Suchier, exemple du Saint Auban (vers 1450).

Les autres cas de diérèses non étymologiques se trouvent à la troisième personne du pluriel. Comme on le sait, cette terminaison est régulièrement monosyllabique en *orent* ou en *urent*, et le nombre de cas où cette terminaison a le nombre régulier de syllabes est considérable[1]. Voici cependant quelques cas où l'influence des personnes imparisyllabiques s'est fait sentir.

Dans les Légendes de Marie d'Adgar, où les troisièmes personnes régulières sont en grand nombre, on trouve *eürent* (IV, 84 ; XVII, 85), *seürent* (XX, 274) :

Del miracle grant joie eürent,
Tuit ensemble grant joie eürent,
Li citedein mot ne seürent,

Pour les verbes de la seconde classe, Adgar est encore le seul qui nous offre un exemple de diérèse irrégulière à la troisième personne du pluriel. On trouve chez lui *meürent* (XXII, 89) :

Meürent sei li vent trestuit.

1. Le Cumpoz, le Brandan, le Bestiaire, Fantosme, Saint Gilles, Guischart de Beauliu n'ont que des exemples réguliers.

et il a encore au moins un exemple pour un verbe de la troisième classe, *aperceürent*, IV, 83 :

Quand li moine s'aperceürent.

Il est aussi très probable que nous en avons un autre cas dans le Tristan de Thomas au vers 2035 :

Ne s'en aperceürent nient.

En effet sur les huit exemples de *nient* qui se retrouvent dans ce poème, il n'y en a qu'un, si l'on fait abstraction de l'exemple précédent, qui nous montre ce mot dissyllabique, et encore nous croyons que même dans ce cas *nient* n'est compté que pour une syllabe (vers 136)[1].

Nous avons rencontré quelques exemples semblables dans les auteurs du XIIIe siècle ; citons dans les Dialogues Grégoire le Grand *eürent* (102 r° b) et *aparceürent* (130 v° b). Il semble d'après les exemples précédents que ce soit le verbe apercevoir qui montre le plus souvent la diérèse irrégulière à la troisième personne du pluriel de son prétérit. Nous n'avons pas relevé d'exemple de diérèse bien assurée postérieurement à Frère Angier. Citons cependant *eourent* qui nous semble avoir trois syllabes (Apocalypse, γ, 1339).

Adgar, Thomas et Frère Angier sont donc à peu près les seuls auteurs qui nous présentent un certain nombre de cas de diérèses irrégulières à la troisième personne du pluriel ; ils n'en fournissent d'ailleurs aucun à la troisième personne du singulier. Cette dernière irrégularité semble spéciale à certains auteurs du XIIIe et du XIVe siècle ; nous n'en citerons d'ailleurs qu'un petit nombre de cas que nous choisirons parmi ceux qui nous sembleront les plus sûrs, ou les plus caractéristiques. Nous en relevons un assez douteux dans les

1. Voici ce vers :

Que petit mei aime u nient.

Il faut probablement ne pas faire l'élision de l'*e* final de aime (cf. Désinences personnelles, troisième personne du singulier, la dentale caduque finale, p. 85). En admettant la diérèse dans *aperceürent* et la non élision dans aime, *nient* serait toujours monosyllabique, ce qui est le cas du reste dans la Folie de Tristan.

Set Dormans de Chardri, qu'on peut du reste faire disparaître assez facilement (au vers 204) :

Receüt bons od les mauveis.

Il faut probablement lire ici : *les* bons od les mauveis.

Au vers 141 de la Petite Philosophie, nous relevons une troisième personne du singulier avec un *e* irrégulier en hiatus : *conceüst* qui compte pour trois syllabes. Dans la Genèse Notre-Dame, nous rencontrons un exemple analogue : *geüt* (au folio 73 r°). Certains auteurs du XIVe siècle semblent affectionner cette forme, par exemple Nicole Bozon ; dans ses Vies de Saints (au folio 92 v°), nous lisons *conceüst* (trois syllabes) et dans le court poème, la Vie de Saint Paul l'Ermite, nous en avons au moins deux exemples assurés (aux vers 137 et 240) :

Par le lou apparceüt tot
Dount il resceüt graunt counfort

Il est certain que nous pourrions dans les autres poèmes de ce même siècle rencontrer d'autres exemples analogues ; il nous a semblé toutefois qu'aucun écrivain de cette période n'en présente autant que Nicole Bozon ; en particulier nous n'en avons rencontré aucun d'assuré dans la Chronique de Pierre de Langtoft.

En résumé les cas de diérèse sont rares et tardifs à la troisième personne du singulier : on pourrait presque les négliger. A la troisième personne du pluriel ils sont trop fréquents et souvent trop bien caractérisés pour être mis en doute ; mais ils ne se trouvent que dans un petit nombre d'auteurs et ne peuvent être considérés comme tout à fait caractéristiques en anglo-français.

Il est donc assez évident que, malgré une certaine tendance dans ce sens, la diérèse n'a pas réussi à s'étendre beaucoup en anglo-français ; et l'une des raisons qui expliquent son peu d'action sur les personnes qui ne présentent pas l'hiatus régulièrement, c'est qu'elle n'a pas cessé de perdre du terrain dans les personnes où elle était étymologique. Dès les premiers temps de l'anglo-français, nous voyons que la synérèse s'effectue de temps en temps aux trois personnes où il y avait hiatus. Au XIIe siècle, nous en relevons quelques cas qui ne sont pas douteux : le premier se trouve dans les Légendes d'Adgar : *eumes* (XIX, 106) :

Par une femme eumes cumfort.

Un autre, beaucoup plus douteux, se lit dans la Folie Tristan : *bumes* au vers 471 :

De un hanap bumes andui[1].

Mais c'est surtout au siècle suivant que nous voyons se manifester le plus clairement la tendance à effectuer la synérèse ; nous n'en citerons que quelques cas. A la deuxième personne du singulier, nous trouvons :

Receus au vers 1359 de la Vie de Saint Grégoire ; et un demi-siècle plus tard, *peus* dans le Saint Auban, exemple cité par M. Suchier, mais que nous n'avons pas retrouvé ; enfin *seuz* au vers 344 du même poème :

Sauf (lire : sauve) tun cors demeine cum sauver seuz autri.

Nous avons rencontré encore dans ce même poème d'autres exemples de synérèse à la première personne du pluriel ; au vers 1146, nous lisons *creumes* :

Creumes ke de sa (lire s') emprise fust ja ben repentant.

et au vers 1273, *eumes* :

Nos veisins e amis e parens k'eumes cher.

Comme on le voit, les cas de synérèse ne sont pas nombreux au XIIe siècle ni même au commencement du XIIIe. C'est le poème du Saint Auban qui nous en montre le premier un nombre assez considérable.

Au XIVe siècle, le prétérit se trouve assez rarement employé, surtout pour cette classe de prétérits, de sorte que nos exemples ne sont jamais très nombreux ; si on ajoute à cela que, pour les exemples que nous pouvons rencontrer, le nombre de syllabes est souvent impossible à déterminer à cause de l'irrégularité de la ver-

1. M. Bédier rétablit : D'un. . . beümes. . . ; ce qui semble très justifié. Nous ne comptons pas ici le *pus* du Tristan de Thomas, vers 2273, donné par M. Bédier comme un prétérit, Lexique, car en réalité c'est une première personne du présent de l'indicatif :

E Deus ! pur quei ne pus murir.
Quand perdu ai que plus desir.

sification, on comprendra que nous sommes réduits à ne donner qu'un tout petit nombre de cas de synérèse. Cependant les textes que nous avons lus nous ont laissé au moins une impression, que nous ne pouvons pas toujours prouver très clairement : c'est que, pour la plupart des auteurs de la fin du XIIIe et du XIVe siècle, la voyelle en hiatus ne doit pas compter dans la mesure du vers (cf. principalement William de Waddington, Pierre de Langtoft, etc.). Nous pouvons donner comme exemples, dans les Heures de la Vierge : *receustes* (au folio 65 v°) ; dans Pierre de Langtoft : *receuz* (cf. II, 208, 5). Nous ne citerons pas plus d'exemples pour le moment, ceux que nous venons d'énumérer nous permettent de conclure que :

1° La diérèse a été conservée dans la grande majorité des cas pendant le XIIe et la plus grande partie du XIIIe siècle.

2° Elle semble avoir été commune même pendant le XIVe siècle.

3° Les cas de diérèse irrégulière restent assez rares, excepté chez un petit nombre d'auteurs; cette diérèse peut affecter soit des prétérits pour lesquels elle n'est pas étymologique, ce qui est très rare, soit des personnes qui ne devraient pas l'avoir.

4° C'est vers 1160 que nous rencontrons les premiers cas de synérèse ; mais la synérèse est très rare pendant les dernières années de ce siècle, et à peine plus commune pendant la première partie du siècle suivant.

5° Il semble qu'elle soit devenue, sinon la règle, au moins très commune à partir de 1250 (Saint Auban) et pendant le XIVe siècle.

LA CONSONNE DE LA TERMINAISON DANS LES CINQ CLASSES

Nous avons déjà étudié (cf. Désinences personnelles, troisième personne du singulier) la chute de la dentale, puis l'introduction d'une *s* non étymologique à la troisième personne du singulier. Nous avons maintenant à revenir sur ce dernier point, et à reprendre la même question à un autre point de vue. Nous allons voir maintenant quelles sont les classes qui ont été le plus affectées par cette *s* paragogique et dans quel ordre elles ont été atteintes.

C'est dans les textes du XIIe siècle que nous trouvons les premiers exemples de la terminaison *st* dans les prétérits en *ui*, et ce

sont les verbes de la cinquième classe qui sont les premiers à la prendre. Mais les premiers cas que nous rencontrons, lorsqu'ils sont à la rime, montrent que ces formes riment bien avec les formes sans *s* ; les premiers exemples assurés que nous trouvions de la présence de l'*s* datent de la seconde moitié du XIIe siècle. En effet la première rime significative se trouve dans les Légendes de Marie d'Adgar ; on y lit *murrust* (prétérit) à la rime avec fust. Dans le corps du vers des auteurs de cette époque, les exemples sont beaucoup plus communs, mais ils peuvent pour la plupart appartenir aux scribes. Quelques-uns de ces exemples cependant doivent appartenir à la fin du XIIe ou au commencement du XIIIe siècle ; ce sont ceux qu'on lit dans le manuscrit R de Gaimar : *morust* (au vers 1273), *parust* (au vers 2252). Dans la Chronique de Jordan Fantosme, nous relevons plusieurs formes semblables ; citons *esteust* (au vers 1319, peut-être un imparfait du subjonctif), *fust*, certainement un prétérit.

En un mot, la plupart des poèmes de la fin du XIIe siècle en présentent quelques cas, qui peuvent du reste appartenir aux scribes et dater du XIIIe siècle.

Il faut remarquer que tous ces exemples nous montrent la désinence *ust* des verbes de la cinquième classe. La seule exception que nous connaissions serait *esteust* que nous venons de citer et qui est loin d'être sûr.

Ce n'est que plus tard, vers 1250, que les verbes de la seconde et de la troisième classe suivent l'exemple de ceux de la cinquième. Les premiers exemples que nous en ayons relevés se lisent dans le poème de Boeve de Haumtone ; et évidemment ici nous devons hésiter avant d'attribuer à l'auteur les formes que nous rencontrons, comme *dust* qui se trouve au vers 1590. Cette même forme se trouve encore au vers 2496 de William de Waddington ; *must* est employé au vers 75 de The Song of the Barons. Et d'une façon générale les formes analogues abondent au siècle suivant.

Quant aux prétérits de la première classe, il semble que c'est à la même époque que les formes irrégulières se rencontrent ; et ici nous devons faire une distinction nécessaire : les terminaisons en *u* et en *eu* prennent l'*s* en même temps que les verbes de la seconde et de la troisième classe, par exemple *eust* au vers 468 de Boeve de Haumtone ; *tust* qu'on peut lire au folio 66 v° de la Genèse et au

vers 9051 du Manuel des Péchés, ou encore *plust* qui est employé au vers 116 du Saint Auban.

Toutes ces formes sont communes au XIVe siècle, plus communes que les formes correspondantes sans *s*, surtout pour les radicaux en *eu* comme *teust*, Pierre de Langtoft (I, 380, 10); *tieust*, Nicole Bozon (Contes, § 23).

Il n'en est pas de même des prétérits de cette classe, et ils sont nombreux, comme nous l'avons vu, qui conservent la forme étymologique; les exemples que nous avons donnés suffisent à montrer qu'ils n'ont pas cette consonne parasite. Les exemples contraires sont fort rares; nous ne trouvons que *oust* qu'on lit au vers 11 de la Bounté des Femmes de Nicole Bozon. Il est probable que cet exemple n'est pas absolument isolé; mais il est certain que les formes analogues à celle-là ne sont pas nombreuses.

Nous résumerons en ces quelques mots les lignes qui précèdent:

L'*s* parasite s'introduit probablement dans les prétérits en *ui* vers la fin du XIIe siècle, assurément au commencement du siècle suivant.

Ce sont les prétérits de la cinquième classe qui sont d'abord atteints et ils restent seuls sous cette forme au moins jusque vers le milieu du XIIIe siècle, peut-être plus tard.

Vers ou après 1250, nous voyons que toutes les autres classes sont atteintes à leur tour. Et nous ne découvrons qu'une seule exception: les prétérits de la première classe qui conservent la forme étymologique. Avec cette restriction, tous les auteurs du XIVe siècle emploient aussi librement que possible les prétérits en *u* avec ou sans *s* sans raison apparente. Il en est de même pour les textes qui n'appartiennent pas à la littérature; les formes en *ust* y sont extrêmement communes.

On peut probablement considérer comme variante de la graphie *st* la forme qu'on rencontre dans le Chevalier, la Dame et le Clerc; on lit en effet dans ce poème *conuht* (au vers 563), *coruht* (au vers 564), *moruth* (lire *moruht*, au vers 585); de même *fuht* se lit dans les Royal Letters Henry III (1265, II, 293) (cf. Prétérits en *avi*, Prétérits en *i*).

ACQUISITIONS DES PRÉTÉRITS EN UI

Les prétérits en *ui* ne peuvent montrer que très peu de nouvelles formes; c'est à peine s'ils peuvent conserver tous les verbes qui leur appartiennent régulièrement. Nous avons vu ester et arester[1]; avoir, pouvoir, vouloir, passer plus ou moins fréquemment aux prétérits en *avi*; nous verrons un peu plus tard un certain nombre de troisièmes personnes du pluriel de ces prétérits prendre la forme des prétérits en *si*[2]. Cependant on relève aussi plusieurs formes qui ont été gagnées par les prétérits en *ui* pendant le XIIIe et le XIVe siècle.

Nous croyons que pleurer prend souvent cette forme; nous avons cité à propos de l'imparfait la forme *plourou* (première personne du singulier) dans le 2e Appendice de Pierre de Langtoft (II, 446, 10); ce qui pourrait faire prendre cette forme pour un prétérit, ce sont les exemples suivants, tous antérieurs à celui que nous venons de citer.

On lit *plururent* au vers 1548 des Set Dormans de Chardri; ensuite on rencontre *plorut* plusieurs fois dans les œuvres de Frère Angier (aux vers 1712 et 2655 de la Vie de Saint Grégoire, au folio 28 v° a des Dialogues); *plurust* se trouve dans la Genèse (73 v°), et au siècle suivant aux folios 92 v°, 94 r° etc. des Vies de Saints de Bozon. On peut rapprocher sinon de *plourou*, au moins de *plorut* la troisième personne du singulier du présent de l'indicatif *plurt* qui se rencontre très fréquemment (cf. Désinences personnelles, 3e personne du singulier, page 125). Pleurer semble avoir subi l'influence, sur plusieurs points de sa conjugaison, d'un verbe comme mourir.

1. On trouve assez fréquemment la forme étymologique pour le prétérit de ces verbes, même au XIIIe siècle; cf. Vie de Saint Grégoire, 2801; Dialogues, 96 r° a; Chardri, Set Dormans, 1041; Robert de Gretham, 6 v°; Saint Auban, 1062. Au XIVe siècle, on la rencontre encore, Apocalypse β, 1161; Contes de Bozon, § 80; Pierre de Langtoft, I, 44, 1; même les Year Books nous en donnent de nombreux exemples. Cf. 1 et 2 Edw. II, p. 57; ils ne connaissent pas la forme en *avi*.

2. *Voustrent*, Vie de Saint Grégoire, 1645; *reqenoistrent*, ibid., 2787; *crustrent*, Genèse, 70 r°; *sustrent*, Manuel des Péchés, 9053.

Les autres cas de reformation ne se trouvent pas si souvent répétés ; ils sont au contraire tous isolés et peuvent n'être que l'expression de la fantaisie individuelle de chaque auteur ou de chaque scribe.

On relève par exemple au XIIIe siècle *aferut* dans la Vie de Saint Grégoire (au vers 216), qu'on retrouve quelquefois dans les Year Books ; *cremut* au folio 121 v° b des Dialogues et au vers 3097 d'Edward le Confesseur. *Siut* de suivre se trouve dans Edward le Confesseur au vers 1152 ; ce dernier exemple est du reste assez commun, nous ne voulons pas insister sur cette forme qui appartient plus à la phonétique qu'à la morphologie : *siut* provient en effet de siuit par la réduction à *u* de la pseudo-diphtongue *ui*.

Quoique en apparence seulement une acquisition des prétérits en *ui*, *siut* a été traité comme appartenant réellement à cette conjugaison ; c'est ainsi qu'il prend la diphtongue *ou* au folio 92 v° des Vies de Saints de Bozon. De même *eschurent*, employé par Pierre de Langtoft (II, 326, 14), n'est pas une reformation ; *urent* est ici encore une réduction de *uirent*.

Sout de seoir qui est employé par Bozon dans ses Contes (au § 92), *respounut* par Nicolas Trivet (39 v°), sont au contraire de véritables acquisitions.

Les personnes autres que la troisième du singulier sont très rares : nous venons d'en citer une, *eschurent* ; on peut ajouter *maujurent* donné par le ms. A de William de Waddington au vers 3671 (B mangerent).

Les seules reformations que nous trouvions en dehors des textes littéraires se rencontrent dans les Year Books et elles ne nous arrêteront pas longtemps. Dans ces recueils elles sont nombreuses, et souvent absolument inattendues ; pour en donner une idée, nous pouvons citer les formes suivantes : *purrust* de pourrir (30 Edw. Ier, 169) ; *seust* de suivre est très commun, par exemple on le trouve dans 33 et 35 Edw. Ier (185, etc.) ; *tenut* et *tenumes* de tenir se rencontrent dans 13 et 14 Edw. III (137 et 335) ; *demurrust* de demorer dans 17 et 18 Edw. III (135).

Ce ne sont à proprement parler que des barbarismes.

II. Les prétérits forts.

A. *Les prétérits en* i.

Les prétérits forts en *i* comprennent les prétérits des verbes voir, tenir et venir. Les prétérits de ces deux derniers verbes sont ordinairement considérés comme des prétérits en *ui*[1], et comme tels ils font partie de la même classe que celui de vouloir; cette division, plus correcte au point de vue étymologique, a le désavantage de grouper dans la même classe des verbes qui n'ont pas à ce temps une forme en commun; car tenir et venir ont des formes analogues à celles des prétérits en *i* et vouloir appartient à la fois beaucoup aux prétérits en *si* et un peu aux prétérits en *ui*. Il semble donc préférable d'étudier ensemble les trois verbes que nous avons cités.

Les formes.

1. *Première personne du singulier.*

La première personne du singulier est régulièrement pour ces trois verbes : *vi, tin, vin*. Les deux dernières ne se rencontrent du reste jamais sous cette forme ; elles présentent toujours la gutturale, soit *c*, soit *g*. Pour les formes terminées par *c*, on peut voir les Psautiers d'Oxford et de Cambridge (68, 3), la Folie (vers 771), etc ; pour *g*, les premières personnes qu'on lit se trouvent dans le Poème allégorique (21), et au vers 2452 de William de Waddington, etc.

Ces deux personnes, qui, du reste, ne sont pas très fréquemment employées, sont donc toujours régulières. *Vi*, de son côté, ne présente pas de grandes irrégularités ; on le trouve quelquefois avec une *s* non étymologique ; le premier exemple que nous en ayons relevé se trouve dans le Saint Edmund (au vers 1258) ; cette forme, qui n'est probablement qu'une erreur du copiste, doit être reportée au XIV[e] siècle ; à cette époque du reste *vis* est un peu plus commun ; on le voit dans le 2[e] Appendice de Pierre de Langtoft (II, 428, 29) et dans le Prince Noir (vers 1652).

1. Cf. Romania X, 216 (Cornu) ; Zeitschrift II, 257 (Suchier).

Cette forme avec *s* ou *z* n'est pas rare dans les textes non littéraires ; nous la trouvons par exemple dans Rymer : *viz* (1339, VI, 119). Les autres déviations du type normal sont plus rares, et même dans les Year Books c'est la forme étymologique qui se rencontre le plus fréquemment ; nous trouvons cependant à l'occasion la première personne du prétérit du verbe voir sous une apparence très irrégulière, comme *vye* qu'on lit dans le Year Book 16 Edw. III (p. 281).

2. *Deuxième personne du singulier, première et deuxième du pluriel.*

Régulièrement ces trois personnes prennent les formes suivantes : ve(d)is, tenis, venis ; ve(d)imes, tenimes, venimes ; ve(d)istes, tenistes, venistes ; la consonne intervocalique se maintient dans le cas de l'*n* et disparaît dans voir et ses composés ; il en résulte que tenir et venir ont les trois personnes dont nous parlons extrêmement régulières [1], tandis que celles de voir subissent quelques changements.

Diérèse et synérèse au prétérit de voir.

a) Diérèse. — Au XIIe siècle, la plupart des personnes du prétérit de voir qui présentent l'hiatus sont absolument régulières ; la diérèse subsiste dans la majorité des cas et il est peu utile d'en citer lorsqu'ils concordent tous aussi bien.

Au XIIIe siècle, il n'en va pas exactement de même ; les formes que nous relevons sont beaucoup plus mélangées et les cas de diérèse et ceux qui montrent que la synérèse s'est effectuée sont librement employés dans chaque auteur ; il est donc bon que nous soyons sûrs d'un certain nombre de formes à diérèse à cette époque et nous en citerons maintenant quelques-unes.

Nous commencerons par le Saint Edmund qui nous montre quelques exemples où l'hiatus est régulièrement conservé ; mais nous n'en donnerons qu'un cas ; c'est le *veïmes* que nous lisons au vers 1277 :

Le miracle que nus veymes.

1. On lit cependant dans Boeve *devins*, 1823 ; mais il vaudrait mieux lire *devenis* :

Ke tu devins (lire devenis) li home Boün le fer.

Il en va de même pour la Vie d'Edward le Confesseur, qui nous donne *veïstes* au vers 1020 :

Veïstes vus estranges puis.

Les autres contemporains pourraient nous aider à augmenter le nombre de ces citations ; mais nous passerons maintenant à la Vie de Saint Auban ; dans ce poème, les cas de diérèse, comme nous le dirons plus tard, sont moins communs que les cas de synérèse ; nous trouvons cependant au moins deux exemples pour les premiers : *veïmes* et *veïstes* (respectivement aux vers 1184 et 303). On pourrait probablement leur ajouter quelques cas un peu douteux, mais où il est probable que la diérèse subsiste, comme au vers 306 :

Le pueple ke veistes tant cruel e felun

Il faut évidemment lire *ve-ist's*, ou plus exactement ne pas compter l'*e* muet à l'hémistiche.

Au XIVe siècle, les exemples de diérèse sont assez rares et nous n'en avons pas relevé un pour lequel nous puissions avancer avec quelque certitude que la forme étymologique subsiste. On peut presque affirmer qu'il n'y a plus que de rares cas de diérèse au prétérit de voir après 1300.

b) Synérèse. — Ces derniers mots nous donnent déjà une idée des progrès que la synérèse a faits en anglo-français pendant le XIIIe siècle. La synérèse remonte même peut-être plus haut ; les premiers cas se rencontrent non pas au XIIIe mais au XIIe siècle. A cette époque cependant, comme nous l'avons dit plus haut, le maintien de la voyelle muette en hiatus est la règle ; mais il y a quelques exceptions. La première se lit dans le Psautier d'Arundel : *vimes* (47, 7), mais comme nous ne pouvons contrôler cette forme par la mesure, elle est extrêmement douteuse, car nous n'en avons aucune autre assurée et se suffisant à elle-même dans les poèmes de la fin du XIIe siècle.

Il en résulte que nous ne devons pas attacher grande importance à la forme que nous donne le Psautier d'Arundel, car elle peut n'être qu'un lapsus calami.

Au XIIIe siècle, les cas de synérèse deviennent plus nombreux et

d'autant moins douteux ; au commencement du siècle, nous trouvons dans Edward le Confesseur (au vers 1025) *veistes* :

« Ne veistes dunc ? » « Hugelin, non ».

La Genèse Notre-Dame a *veymes* (au folio 51 r°) ; la même forme se retrouve dans la Satire (au folio 87 r°).

Enfin il n'y en a pas moins de quatre dans Saint Auban : *veimes* (587, 1143, 1165) ; et peut-être, quoique ce ne soit pas très probable, *veistes* (316).

Kar li doilz serroit grantz, ne veimes unc grainnur.
Veimes ke par Auban fu cist maus tant durant.
Veimes apres co grant gent de sei laburant.
Relever le veistes en vostre avisiun.

Au XIV[e] siècle, comme nous l'avons dit tout à l'heure, les exemples que nous trouvons de ces trois personnes de voir semblent avoir effectué la synérèse ; par exemple dans le 1[er] Appendice de Pierre de Langtoft, nous trouvons *veimes* (II, 418, 13).

3. *Troisième personne du singulier et troisième personne du pluriel.*

Les troisièmes personnes, singulier et pluriel, des prétérits en *i* sont toujours très régulières ; on ne trouve à citer que des déformations accidentelles ou des changements provenant de causes plus générales.

La troisième personne du singulier de voir est *vit* et au XIV[e] siècle *vyt* ; celle de venir et tenir est *vi(y)nt*, *ti(y)nt*.

Nous ne voyons à signaler à propos de ces trois formes que le phénomène très général que l'on trouve à presque toutes les troisièmes personnes du singulier et même ailleurs que dans les verbes. Nous voulons parler de l'*s* qui vient appuyer le *t* ou le groupe *nt* final ; nous avons déjà signalé ce phénomène plus d'une fois, en particulier quand nous avons étudié les désinences de la troisième personne du singulier ; aussi nous ne citerons qu'un tout petit nombre d'exemples. Nous avons déjà vu l'exemple de l'Alexis dans lequel *vit* a pris la désinence *st* ; citons encore *vist* dans Gaimar qui ne peut être qu'une graphie provenant du scribe (au vers 656, 2148) ; William de Waddington (au vers 975) emploie la même

forme. Ce n'est guère qu'au XIVe siècle que nous trouvons *vist* rimant avec des verbes ayant régulièrement la terminaison *st*; mais toutes ces rimes ne signifient rien, puisque à cette époque l'*s* était certainement amuie comme nous l'avons dit plus haut. C'est ainsi qu'on trouve que *vist* rime avec prist dans The Lament on the Death of Edward I^st (vers 37); *purvit* rime avec mist dans les Vies de Saints de Bozon (au folio 93 v°), etc.

L'*s* est beaucoup plus rare et plus tardive pour les deux autres verbes; nous n'en avons trouvé d'exemple qu'au XIVe siècle, comme *tinst*, dans The Lament on the Death of Edward I^st (vers 16); *aveinst* dans le Liber Rubeus de Scaccario (1323, 858).

A la troisième personne du pluriel, nous pouvons constater que nos prétérits conservent aussi d'une façon très constante la forme régulière : *virent* pour voir et *tindrent*, *vindrent* pour tenir, venir ; c'est la forme moderne qu'on trouve dans Rymer : *vinrent* (1360, IV, 257) ; c'est du reste un exemple isolé.

L'élément vocalique du radical.

La première et la troisième personne du singulier et la troisième du pluriel de ces trois verbes présentent régulièrement un *i* au radical. Nous allons voir que ces personnes prennent quelquefois une des diphtongues *ie* et *ei* ; nous distinguerons voir des verbes tenir et venir, car nous croyons que l'introduction de la diphtongue n'a pas exactement la même cause pour le premier verbe que pour les deux autres.

1. *Voir.* — Des deux diphtongues irrégulières, la diphtongue *ei* est la plus commune ; par exemple dans la langue littéraire on trouve *vey* à la première personne dans les Contes de Nicole Bozon (§ 54) ; à la troisième personne, la diphtongue est beaucoup plus ancienne : *veist* se trouve dans le ms. A de l'Alexis (49 d), *veit* dans le Psautier d'Arundel (32, 13). Dans les textes politiques et diplomatiques, cette forme se rencontre encore ; mais on peut. pour la plupart des cas que nous avons relevés, se demander, comme pour l'exemple de l'Alexis que nous venons de citer, si l'on n'a pas affaire à un subjonctif imparfait. Ce n'est guère que dans les Year Books qu'on rencontre des exemples de la troisième personne du singulier qui ne laissent place à aucun doute (comme 30

Edward Ier, 75); cependant les formes *veit* au prétérit sont rendues beaucoup plus vraisemblables par la forme *vèirent* qui se trouve dans le même psaume des Psautiers d'Oxford (34, 24) et d'Arundel (34, 23).

La diphtongue *ie* est beaucoup moins commune dans les œuvres littéraires et ne se trouve qu'à la troisième personne du pluriel.

(Cf. cependant *vye*, Year Book 16 Edw. III, 281.)

Nous avons déjà cité dans les acquisitions des prétérits en *avi* les formes *vierent* qui ne leur appartiennent peut-être pas.

2. *Venir, tenir.* — Nous pouvons enfin noter, surtout au XIVe siècle et dans la langue légale, un changement plus général qui semble affecter toutes les personnes du prétérit de tenir et de venir. C'est l'emploi dans le thème du prétérit dans la diphtongue *ie.*

On trouve dans Nicolas Trivet *tient* (37 r°, 59 v° et *passim*), *vient* (81 v°, etc.).

Ces formes sont plus nombreuses et remontent à une date plus reculée en dehors de la langue littéraire ; les Parliamentary Writs en ont un exemple en 1301 (p. 131) ; le Registrum Palatinum Dunelmense en montre un autre en 1312 (p. 7), etc. Ils sont encore plus connus dans les Year Books (cf. par exemple 31 Edw. Ier, 483, etc.).

La diphtongue ne se rencontre pas seulement au singulier ; nous la relevons au pluriel : *tiendrent, viendrent* sont employées dans les chroniques de Nicolas Trivet (au folio 67 r° et *passim*) ; de même dans la langue familière, Jean de Peckham en a un nouvel exemple à la date de 1381 (233) et les exemples ne sont rares ni dans Rymer, ni dans les différents Year Books de toutes dates.

Quelquefois, mais assez rarement, la diphtongue *ei* prend la place de *ie* ; *aveinst* se lit dans le Liber Rubeus de Scaccario (1323, 858); *teint* dans le Registrum Palatinum Dunelmense (1312, 7) et dans les Year Books (cf. 21 Edw. Ier, 185 ; 1 et 2 Edw. II, 159) ; de même on trouve au pluriel : *veindrent* dans le Year Book 13 et 14 Edw. III (p. 215).

Chose assez curieuse, cette diphtongue provenant de la voyelle *i* peut se réduire à la voyelle *e*. Les Year Books présentent aussi assez fréquemment cette dernière voyelle : *tent, vent.*

Citons enfin pour le pluriel un phénomène assez général en

anglo-français : c'est dans les Year Books aussi qu'on trouve le plus fréquemment un *e* svarabhaktique pour la troisième personne du pluriel de venir et de tenir : *devinderent* (cf. 20 et 21 Edw. I[er], 85 ; 1 et 2 Edw. II, 37 ; 2 et 3 Edw. II, 112, etc.).

B. *Les prétérits en* si [1].

Les prétérits en *si* forment la classe la plus nombreuse des prétérits forts ; l'étude des différentes formes que ces prétérits ont adoptées aux six personnes en anglo-français est aussi importante qu'elle est intéressante. Aux verbes qui sont régulièrement en *si*, nous joindrons le prétérit du verbe faire [2] dont les formes, à l'exception de celle de la troisième personne du pluriel, offrent avec celles qui appartiennent étymologiquement à cette classe la plus grande analogie.

Nous allons voir que l'anglo-français a conservé avec une régularité remarquable les formes étymologiques à la plupart des personnes de ces parfaits.

1. *Première personne du singulier.*

La première personne du singulier de ces verbes est régulièrement terminée par *s*. Au lieu de *s* on rencontre assez souvent *z*. Le premier exemple que nous trouvions de ce changement se rencontre dans le Psautier de Cambridge : *fiz* (118, 121) ; puis le Tristan de Thomas en a un exemple à la rime : *diz* (: *fiz*, au vers 1965) ; mais comme *fiz* = feci, cette interrime peut ne provenir que du scribe (Douce, XIII[e] siècle). On en trouve encore quelques cas qui ont la même origine dans le même Thomas (au vers 1275) et dans le Donnei, au vers 82. La première rime probante : *fiz* (: fiz, subs.) se lit dans le Petit Plet de Chardri (au vers 1717) ; et cette même forme est encore employée dans le corps des vers 236 du Saint Laurent, 618 de la Lumière as Lais, 934 de Dermod. Au vers

1. Pour les prétérits en *si*, on pourra consulter le travail de L. Czischke, Die Perfektbildung der starken Verba der *si* classe.

2. Pour *fis*, *fiz* = feci, Cf. Romania V, 65 (Thomsen) ; Zeitschrift III, 495, (Foerster).

28 du Siège de Carlaverok nous retrouvons la même rime que dans le Petit Plet de Chardri.

Il faut remarquer que, quoiqu'il y ait des exemples de différents prétérits en *si* prenant *z*, la très grande majorité des exemples que nous venons de donner se rapportent principalement au prétérit de faire; mais cela peut provenir tout simplement du fait que ce verbe se trouve employé plus fréquemment à cette personne que les autres verbes de sa classe.

Il arrive aussi, quoique plus rarement encore, que la consonne finale tombe complètement : nous en trouvons un exemple dans l'Estorie des Engleis de Gaimar : *di* au vers 2962, mais ce ne peut être qu'une erreur du scribe, car l'auteur emploie la forme régulière, nous en avons une preuve dans la rime *dis* (: pais), 2145 (cf. aussi *asis*, 670, etc.). C'est du reste le seul exemple de cette forme que nous ayons relevé dans la langue littéraire avant le XIVe siècle. A cette dernière époque, les exemples de la chute de la consonne finale ne sont pas très rares, et on les trouve même à la rime, comme *di* (: merci), dans le De Conjuge non ducenda (32).

2. *Deuxièmes personnes du singulier et du pluriel, première personne du pluriel.*

Ces trois personnes présentent un allongement syllabique, qui entraîne une dissimilation vocalique dans les verbes ayant *i* libre au radical [1].

D'où il résulte que nous avons quatre questions à étudier pour les trois personnes : *a*) l'allongement syllabique ; *b*) la dissimilation vocalique ; *c*) le sort de la consonne intervocalique ; *d*) diérèse et synérèse après la chute de cette consonne.

a) Allongement syllabique.

L'allongement syllabique se fait toujours très régulièrement aux XIIe et XIIIe siècles ; les formes parisyllabiques que nous rencontrons au XIVe siècle proviennent toujours d'une synérèse dans les formes à l'origine imparisyllabiques. Par un cas assez curieux d'analogie,

1. Pour *fecisti*; cf. Romania XXVIII, 118 (Thomas) ; Zeitschrift XXIII, 533, (Baist).

cet allongement semble atteindre la première personne : on trouve en effet *seis* = sessi dans le Psautier d'Arundel (25, 4) ; il est plus apparent que réel, car seis est probablement monosyllabique.

b) Dissimilation vocalique.

Lorsque le radical du verbe contient *i*, il y a ordinairement dissimilation entre l'*i* du thème et celui de la désinence, le premier passant à *e*. Toutefois nous ne rencontrons pas sur ce point la même régularité que dans la question précédente ; souvent l'*i* du thème se maintient, jusqu'au jour évidemment où l'*s* intervocalique tombe.

Les formes régulières sont évidemment très nombreuses, et il est inutile de s'y arrêter et d'en donner des exemples : elles se retrouvent jusqu'au XIVe siècle.

Mais, au lieu de la voyelle régulière *e*, on trouve souvent soit la diphtongue *ei*, soit et plus communément la voyelle *i*.

Il est assez rare de trouver la diphtongue *ei* : on en voit d'abord un exemple pour faire dans la Vie de Saint Gilles : *feisistes* (au vers 3601), exemple qui provient peut-être du scribe ; puis dans la Vie de Saint Grégoire (au vers 2203) : *reisistes* de rire, et ici il importe assez peu que la diphtongue provienne du scribe, puisqu'il n'y a eu qu'un intervalle très court, s'il y en a eu un, entre la date de la composition et celle à laquelle le manuscrit a été écrit.

La langue légale peut nous fournir un autre exemple d'autant meilleur qu'il est daté. Dans les Rymer's Foedera (date 1297), nous avons *feisismes* (vol. II, p. 700). Ce sont les seuls cas de *ei* que nous ayons relevés.

Il est plus fréquent, comme nous le disions, de trouver la voyelle *i* ; le XIIe siècle nous montre un nombre assez considérable d'exemples dans lesquels la dissimilation vocalique ne se fait pas. Nous allons les citer par ordre alphabétique puisque ces formes appartiennent pour la plupart à la même date.

Afflisis se rencontre dans le Psautier de Cambridge (43, 2) ; *despisis* dans le Psautier d'Arundel (26, 15) ; *disis* est employé à plusieurs reprises, par exemple dans le Psautier d'Oxford, où il est la seule forme connue (par exemple 88, 3 et *passim*) ; *descrisis* se rencontre plus tard ; c'est même, au point de vue chronologique, la dernière forme de ce genre que nous ayons relevée ; il est employé

par Angier (Dialogues, 129 v° b). *Eslisis* se lit dans le Psautier d'Oxford, où il est employé assez souvent, par exemple 64, 4, Mettre et ses composés font souvent *misis*, employé une fois dans le Psautier d'Oxford (8, 7), dans le Psautier d'Arundel (8, 6) et dans Guischart de Beauliu (555). *Prisis* ne se trouve que deux fois dans le Psautier d'Oxford (64, 4), tandis que *quisis* se rencontre dans les trois Psautiers d'Oxford (39, 10), de Cambridge et d'Arundel (39, 8).

Il est à remarquer que la dissimilation vocalique, à part deux cas, ne manque de se faire que dans les Psautiers ; tous les autres auteurs de ce siècle, sauf Guischart de Beauliu et Angier, la font régulièrement ; cela tient surtout, croyons-nous, au fait que nous allons examiner tout à l'heure. La chute de la consonne intervocalique, lorsqu'elle a été assez fréquente, a eu pour premier résultat de faire persister sous forme d'*e* la voyelle en hiatus et, par analogie, cette même voyelle séparée de l'*i* de la terminaison par l'*s*. En d'autres termes, *preïs*, qui ne pouvait pas subsister sous la forme *priis*, a réagi sur *presis* qui existait encore et l'a empêché de devenir *prisis*.

Mais cette chute de l'*s* intervocalique a amené d'autres voyelles que la voyelle *i*, *a* par exemple: dans *faismes*, qui se lit dans les Statutes (1311, I, 157) ou *praismes* qu'on trouve dans les Traités de Rymer (1313, III, 443) ; plus rarement *oi* : *foismes*, Rymer (1311, III, 262). Mais ici il ne faut plus parler de dissimilation vocalique. Après la chute de l'*s*, *e* et *i* ont formé une sorte de diphtongue, et cette fausse diphtongue *ei* a naturellement évolué vers *ai* et *oi*.

c) Chute de l'*s* intervocalique.

Dans un certain nombre de verbes, l'*s* se trouve entre deux voyelles, et dans cette position elle est destinée à disparaître ; ce n'est évidemment que très progressivement que cela a eu lieu. Les formes étymologiques et les formes sans *s* ont coexisté assez longtemps.

Il serait très facile de se rendre un compte exact de la façon dont cela s'est produit si les textes que nous possédons reflétaient exactement les habitudes de l'auteur; comme il n'en est rien, dans la plupart des cas nous en sommes encore une fois réduits aux conjectures, au moins jusqu'à un certain point.

Car dans le cas présent, ni la rime, ni la mesure du vers ne peuvent nous servir ; les seuls ouvrages qui peuvent nous donner des renseignements de quelque valeur sont ceux pour lesquels l'intervalle entre l'auteur et le scribe est réduit à un minimum, par exemple les Psautiers, les Quatre Livres des Rois (et encore pour ces traductions, nous savons que les auteurs ont mis à profit des traductions antérieures dont ils peuvent reproduire certaines habitudes de style), surtout les deux poèmes de Frère Angier, et dans un autre genre, les textes politiques.

Nous n'avons cependant aucune difficulté à reconnaître les cas dans lesquels l'*s* a été conservée ; car nous pouvons toujours assigner comme date à chaque exemple la date de la composition de l'ouvrage ; il est peu vraisemblable que les scribes aient ajouté des *s*, et s'ils l'ont fait, le seul résultat est que l'*s* a persisté plus longtemps encore que nous ne le disons ; en attribuant donc les *s* aux auteurs, nous restons souvent au-dessous de la vérité.

Les exemples qui nous montrent la persistance de cette consonne sont nombreux, non seulement au XIIe siècle, mais même pendant le XIIIe. Il arrive même que certains poètes de la fin du XIIe siècle, comme Guillaume de Berneville, ne semblent pas en connaître d'autre. Mais, quoique, même à cette époque, une correction absolue soit l'exception, tous les auteurs, au moins jusqu'en 1250, nous offrent quelques exemples de la forme avec *s*. Nous ne citerons pas tous les cas que nous trouvons dans Chardri, Angier, Robert de Gretham, et nous nous contenterons de donner un petit nombre de formes : ainsi, on lit *reisis* dans la Vie de Saint Grégoire (au vers 2203) ; *descrisis* dans les Dialogues (129 r° b) ; et *desis* dans le même ouvrage (126 v° a) ; Robert de Gretham nous montre *presis* (au folio 68 r°), et au vers 1682 du Saint Edmund on peut lire *fesimes*. Après cet ouvrage, les exemples sont plus rares dans les œuvres littéraires ; mais nous avons en dehors de celles-ci des preuves que l'*s* a été conservée fort avant dans le XIVe siècle. Nous ne relevons aucune forme avec *s* dans les Statutes ; mais les Rymer's Foedera nous en donnent un nombre assez considérable d'exemples jusque dans la seconde moitié de ce siècle. Nous trouvons en effet dans ce recueil : *fesimes* à la date de 1348 (V, 652) ; et *promesimes* au même endroit ; *desimes* en 1369 (VI, 644) et quelques autres *passim*. Cela suffit à montrer que l'anglo-français,

presque jusqu'à la fin de sa période littéraire, a connu et employé les formes qui montrent l'*s* étymologique.

L'autre côté de la question, chute de l'*s*, devrait nous montrer la façon dont l'hiatus s'est produit, et les progrès qu'il a faits. Le premier verbe que nous ayons relevé sous la forme avec hiatus est le verbe seoir ; *seïmes* se lit dans les Psautiers d'Oxford (136, 1) et *purseïs* dans le Psautier de Cambridge (ꝫ, 19).

Que ce soit ce verbe que nous ayons trouvé le premier sous cette forme dans deux textes indépendants, ce peut n'être qu'un hasard. Cependant nous ne le croyons pas. Il nous semble au moins probable que ce verbe a perdu son *s* le premier parce que ses autres temps avaient déjà perdu auparavant eux aussi une consonne dans la même position : la dentale intervocalique.

De toutes façons, le premier exemple de cette chute de l'*s* date au moins de 1160. A peu de distance de ces deux exemples, le Psautier d'Arundel nous en donne un autre : *feïs* (38, 13) ; le scribe du Voyage de Saint Brandan (1167) nous en offre bien davantage : *feïmes* (au vers 470) ; *preïstes* (au vers 752) ; on les retrouve tous dans le ms. de l'Arsenal.

Parmi les formes que nous n'hésitons pas à attribuer aux scribes dans les ouvrages de cette époque (1150), nous trouvons celles qui se lisent dans l'Estorie des Engleis : comme *feïmes* (au vers 441) et plusieurs autres dans le même poème.

Dans les ouvrages qui appartiennent au dernier quart du XIIe siècle les exemples deviennent d'autant plus fréquents que les formes dues aux scribes du XIIIe siècle s'ajoutent à celles qui proviennent des auteurs ; il y a quelques exceptions, par exemple le poème sur la Vie de Saint Gilles, où seules les formes avec *s* sont employées, mais elles sont rares. La plupart des ouvrages de la fin du XIIe siècle montrent des exemples de ces deux formes.

Citons rapidement quelques exemples, quoique cela ne soit pas très nécessaire. Dans les Légendes de Marie, Adgar emploie le plus souvent les formes à hiatus : *feïstes* (II, 70 ; XXIII, 77), *preïs*, *meïmes*.

Le Tristan de Thomas nous fournit un nombre d'exemples relativement aussi considérable : *deïstes* (au vers 1693) ; *feïmes* (1888) ; *feïstes* (1179) ; *preïstes* (1192) ; *queïstes* (1292) ; et *reïstes* (1178).

Nous ne pousserons pas plus loin cette liste d'exemples ; nous dirons simplement que la forme ordinaire de ces trois personnes à la fin du XII[e] siècle et pendant le XIII[e] est celle qui présente l'hiatus.

Nous avons réservé pour la fin quelques formes des Rymer's Foedera et des Year Books qui semblent avoir conservé l'*s* originelle et qui en réalité ont une *s* non étymologique. Les formes que nous citions tout à l'heure sont parfaitement correctes. Il n'en est pas de même de celles qui suivent. L'*s* et la voyelle qui la suit ont certainement une origine tout à fait différente dans un certain nombre de cas, comme *feisemes* qu'on lit dans les Rymer's Foedera (1297, II, 749) ; *fesumes* du Year Book 21 Edw. I[er] (p. 63) ; nous avons probablement là des formes dérivées de *feismes* par l'introduction d'une voyelle svarabhaktique après l'*s* parasite.

C'est, croyons-nous, à un phénomène de ce genre qu'on doit les formes suivantes : *fiesmes* dans Jean de Peckham (1296, 289) ; *requiesmes* dans Rymer (1324, IV, 90).

d) Diérèse et synérèse.

La chute de l'*s* intervocalique amène aux trois personnes où elle a lieu un hiatus entre les voyelles *ẹ* et *i* ; l'anglo-français, comme les dialectes du continent, a toujours tendu à faire disparaître les hiatus et dans le cas actuel, comme ailleurs, la synérèse s'est faite progressivement.

Le XII[e] siècle du reste la connaît à peine ; nous ne trouvons pour les prétérits en *si* que quelques cas isolés et souvent douteux. Le premier exemple de synérèse que nous trouvions et qui nous semble certain se rencontre dans Thomas au vers 1276 où nous lisons *pramistes* :

> Vus m'en pramistes grant honur.

Puis on lit dans Fantosme, *feistes* (au vers 8) :

> Li feistes presenter senz fei mentie aver.

Ce sont les seuls cas de contraction assurés que nous connaissions entre 1160 et 1200.

Même au commencement du XIII[e] siècle, les formes à synérèse sont plus rares que les formes régulières ; ces dernières sont nom-

breuses; on peut s'en rendre compte en lisant la liste des exemples que nous avons énumérés précédemment, et nous n'avons donné qu'une petite partie des cas existants ; voici maintenant tous les exemples de cas de synérèse que nous avons relevés à cette époque. Remarquons d'abord que pour cette question il y a entre les différents auteurs anglo-français de cette époque un manque d'unité frappant. Certains d'entre eux ne nous ont pas donné un seul exemple de synérèse, par exemple le poème de Saint Edmund ne connaît et n'emploie que la forme régulière. Au contraire nous avons relevé un nombre relativement considérable de cas de synérèse dans les poèmes de Chardri. Faire apparaît trois fois sous la forme abrégée : au vers 292 du Josaphat ; au vers 982 des Set Dormans et au vers 114 du Petit Plet. Voici, dans l'ordre ci-dessus, ces trois vers :

Boer feistes vus ceste jurnée ;
Nuveles si cum feistes er ;
Si feistes vus en ta juvente.

D'autres prétérits en *si* se montrent aussi, quoique moins fréquemment, sous cette forme ; *preimes* se trouve au vers 414 du Josaphat :

Pur le cunseil ke primes er.

Meistes est employé de la même façon au vers 668 des Set Dormans :

Car vus les meistes a cheval ;

et *deistes* au vers 1313 du Petit Plet :

E vus deistes ca en arere.

Même la Vie de Saint Auban ne présente pas une proportion aussi forte de cas de synérèse que ces trois poèmes de Chardri ; nous n'avons relevé dans ce poème qu'un seul exemple de ce phénomène : *feimes* au vers 1546 :

E feimes enbrever a arrement nerci ;

M. Suchier (Ueber...) en cite un autre, *feistes*, que nous n'avons pas pu identifier.

La Satire nous donne deux exemples de *feistes* (aux folios 86 v° et 87 r°); et cette même forme se retrouve au vers 37 de la Plainte d'Amour :

Vous feistes Deu a nous descendre.

Dans la Lumiere as Lais, nous relevons encore *fistes*, au vers 80.

Comme on le voit, nous avons, dans les lignes précédentes, cité surtout des exemples qui nous sont fournis par le verbe faire, principalement parce que, ce verbe étant plus employé que tous les autres de la même classe, les cas de diérèse ou de synérèse qu'il nous présente sont beaucoup plus communs. Nous aurions pu en donner d'autres provenant des autres verbes ayant leur prétérit en *si* ; nous citerons *remeistes*, au folio 25 r° des Heures, *deimes* (2 syllabes) dans le Manuel des Péchés de William de Waddington. Ajoutons que dans ce dernier ouvrage, qui compte plus de dix mille vers, nous n'avons trouvé aucun cas bien assuré de diérèse pour les prétérits en *si*.

Il nous est donc facile de conclure sur cette question par les remarques suivantes :

1° La diérèse dure au moins jusque vers le quatrième quart du XIIIe siècle ; les exemples que nous avons trouvés au siècle suivant sont peu nombreux et toujours douteux.

2° Nous trouvons nos premiers exemples de synérèse très tôt ; le Tristan de Thomas nous en offre un cas assuré.

3° Le nombre de synérèses augmente constamment pendant la dernière partie de ce siècle et pendant tout le siècle suivant.

3. *Troisième personne du singulier ; troisième personne du pluriel.*

A la troisième personne du singulier, la voyelle ou la diphtongue du thème est suivie par la désinence *st*; à la troisième personne du pluriel par la désinence *strent* ; ces deux désinences sont caractéristiques des prétérits en *si*.

Nous n'aurons qu'un mot à dire des changements qui affectent ces deux désinences.

a) Troisième personne du singulier *st*.

Amuissement et disparition de l's. — Dans notre étude de la désinence *st* à la troisième personne du singulier, nous avons étudié la disparition de l'*s* dans les prétérits en *si*. Nous n'avons pas l'intention

de revenir maintenant sur cette question et nous nous bornerons à rappeler les conclusions auxquelles nous sommes alors arrivés.

1° Le premier exemple de la disparition de l'*s* date de 1167 (*cunduit*, vers 1151, dans le ms. de Londres du Brandan).

2° Cette *s* n'a complètement disparu qu'au commencement du XIIIe siècle (rime du Saint Gilles (1469), du Josaphat de Chardri (847), du Saint Laurent (142).

3° Au siècle suivant, nous avons trouvé des exemples de la troisième personne du singulier de la plupart des prétérits en *si* sans l'*s* étymologique, et des rimes assez nombreuses nous ont montré l'identité des désinences en *st* et en *t*. Malgré tout, jusqu'à la fin de la littérature anglo française, les formes étymologiques ont continué à être employées, quoique l'*s* y fût devenue purement graphique [1].

L'amuissement de l'*s* devant le *t* a eu pour résultat l'allongement de la voyelle du thème, allongement qui s'exprime de différentes manières : d'abord, au lieu de la consonne étymologique, nous trouvons dans certains auteurs une *h* qui sert à marquer la longueur de la voyelle. Nous lisons ainsi dans le Chevalier, la Dame et le Clerc : *miht* (au vers 119) ; *ashit*, lire asiht (au vers 188) ; *fiht* (au vers 505). L'identité de *s* et de *h* dans cette position est démontrée par la rime *fiht : prist* (au vers 579).

Cet allongement est encore marqué par le redoublement de la voyelle du thème ; répétons ici l'exemple que nous avons déjà eu l'occasion de donner : *siit* de seoir, qui rime avec Christ au folio 93 r° des Vies de Saints de Bozon. (Cf. Désinences personnelles, 3e personne du singulier, page 150.)

b) Troisième personne du pluriel.

La troisième personne du pluriel des prétérits en *si* est terminée régulièrement par *strent*. La seule exception, qui n'en est réellement pas une, est la terminaison du prétérit de faire. Et c'est par cette personne que nous allons commencer cetté étude [2].

La forme ordinaire de cette personne est *firent* ; c'est celle que nous rencontrons le plus souvent et le plus tôt.

1. Pour *fit*, seul descendant légitime de fecit, cf. Zeitschrift I, 107 (Stengel).

2. Pour la troisième personne du pluriel du prétérit de faire, on consultera : Mussafia, fecerunt in francese, Romania XXVII, 290.

On la rencontre au vers 707 du Cumpoz et *passim*; dans le Bestiaire elle rime avec chaïrent (au vers 1469) ; elle est répétée un grand nombre de fois dans les Psautiers : dans celui d'Oxford (par exemple 9, 15), une dizaine de fois, aussi fréquemment dans celui de Cambridge (9, 15) et dans celui d'Arundel (9, 14, écrit firerent). Tous les autres auteurs du XIIe siècle l'emploient sinon à l'exclusion de toute autre, ce qui est le cas général, du moins le plus souvent: On la trouve par exemple deux fois à la rime avec des prétérits en *ivi* dans la Vie de Sainte Catherine (vers 115 et 2412). Au XIIIe siècle les rimes qui nous assurent cette forme sont communes (cf. Genèse, 51 v°; Érection, 39 ; William de Waddington, 3164 ; Pierre de Langtoft, II, 422, 32 ; Prince Noir, 211, 682 ; etc.).

La forme en *istrent* au contraire est très rare, et elle ne se trouve guère qu'au XIIe siècle. On ne la trouve tout d'abord que pour les composés de faire, défire, déconfire, etc., qui se rapprochent beaucoup de dire, despirre.

On trouve *defistrent*, *deconfistrent* dans les Psautiers, par exemple dans celui d'Oxford (9, 6); dans celui de Cambridge (37, 5) et dans celui d'Arundel ; au vers 1772 de Gaimar ; plusieurs fois dans les Quatre Livres des Rois (III, 16, 30; III, 20, 17 et 18). etc. On trouve des exemples de ces formes jusqu'à la fin du XIVe siècle, par exemple *deconfistrent* qui se lit au folio 25 r° des Chroniques de Nicolas Trivet.

Les formes analogiques pour ces verbes sont très rares; nous n'en relevons qu'une : *defirent* qui se trouve dans le Psautier d'Oxford (77, 33).

Pour faire lui-même, nous observons exactement l'opposé. *Firent* se trouve pour ainsi dire dans tous les auteurs, tandis que *fistrent* est extrêmement rare, et les exemples que nous avons rencontrés sont limités à un petit nombre d'ouvrages du XIIe siècle. Énumérons rapidement les quelques cas de *fistrent* que nous avons rencontrés : nous en trouvons tout d'abord un exemple dans le Psautier de Cambridge (7, 54), contre six cas de *firent*. Dans le Psautier d'Arundel, elle se trouve employée aussi une fois (9, 5) ; un seul ouvrage en présente plus d'un exemple, c'est le Psautier d'Oxford, et l'on sait que cette traduction n'est pas purement anglo-française. Ce Psautier emploie *fistrent*, six fois (cf. 9, 5 et *passim*). Postérieurement, *fistrent* disparaît complètement.

Par conséquent, il est évident que cette forme a été fort peu employée par les écrivains anglo-français.

Faire n'est du reste pas le seul verbe qui ait en anglo-français une troisième personne du pluriel en *irent*. Nous avons trouvé dans nos textes tant littéraires que politiques, avant 1160 et après 1250, un grand nombre de formes en *irent*, au lieu de *strent*, ce qui nous montre une certaine tendance, visible surtout dans les dernières années de l'anglo-français, à substituer aux terminaisons régulières de ces troisièmes personnes du pluriel la désinence des prétérits en *ivi* (voir ci-dessus).

Avant 1160, nous rencontrons deux cas au moins de terminaison irrégulière en *irent* : la première se lit dans le ms. A de l'Alexis (6, b) : c'est *mirent* ; la seconde se lit dans le Voyage de Saint Brandan (au vers 1481) : *destruirent*. Cette dernière forme, dans ce poème, est du reste exceptionnelle (cf. *destruistrent* au vers 216).

Pour trouver un nouvel exemple, nous devons aller jusqu'au Manuel des Péchés de William de Waddington. Il se peut toutefois qu'il y en ait quelques-uns dans la période intermédiaire qui nous aient échappé ; ils ne sont certainement pas nombreux. Dans le Manuel des Péchés, nous rencontrons une forme qui va devenir par la suite très commune : *prirent*. Elle est assurée par la rime dans cet ouvrage, autant du moins qu'elle peut l'être, car elle rime avec virent qui ne prend jamais, à notre connaissance, la désinence en *istrent* (au vers 1444). Nous admettrons de la même façon les rimes du poème du Prince Noir : *prirent* (: firent) (au vers 211) ; (: mirent) (au vers 2755); la troisième rime ne nous offre aucune difficulté, c'est *prirent* (: departirent) au vers 3765 de ce dernier poème.

Toujours dans le Prince Noir, nous trouvons (au vers 173) *conquirent*; dans la Chronique de Nicolas Trivet, nous avons *sourdirent* (au folio 62 r°).

En dehors de la littérature la première de ces formes est extrêmement commune; citons dans les Rymer's Foedera 1294, II, 620; dans les Statutes 1376, I, 397 ; nous pourrions en trouver d'autres dans les différents Year Books ; quant à la forme *prirent* elle est extrêmement commune et se rencontre dans la plupart des recueils après 1300.

Les quelques citations qui précèdent suffisent, croyons-nous, à montrer que l'anglo-français, surtout au XIVe siècle, tendait à se

débarrasser des formes si spéciales que les prétérits en *si* avaient à leur troisième personne du pluriel.

Nous ne voulons pas dire pour cela qu'elles disparaissent, et les exemples qui suivent vont démontrer péremptoirement le contraire. Les troisièmes personnes qui subsistent nous montrent en effet quelques changements qu'il nous faut maintenant étudier. (Nous verrons plus tard, en étudiant le radical à ces personnes, qu'elles abandonnent encore d'une autre façon la forme étymologique.)

Les changements qu'il nous faut maintenant signaler sont d'ordre purement phonique :

1. Amuissement et disparition de l'*s* qui appuie le *t* de la désinence.

2. Introduction entre le *t* et l'*r* d'une voyelle svarabhaktique.

1. Disparition de l'*s*. — Nous ne reviendrons pas sur le fait que nous avons signalé si souvent déjà, quoiqu'il ne soit pas exactement de notre ressort, de l'amuissement de l'*s* préconsonantique. Cet amuissement se remarque évidemment à la troisième personne du pluriel des prétérits, mais il nous semble à cette personne beaucoup plus tardif que dans les autres cas que nous avons vus jusqu'ici.

Le premier exemple que nous en ayons trouvé se lit dans Boeve de Haumtone : c'est *remiterent* (au vers 2872). La disparition de l'*s* est en soi très vraisemblable à la date du Boeve; cependant nous pencherions à l'attribuer au scribe, car de telles formes sont très rares et par conséquent douteuses au commencement du XIIIe siècle. Celui qui se rapproche de l'exemple de Boeve se lit dans les Chansons et n'est pas non plus bien assuré : on lit (Gg. 6, 28) *ecritrent* qui rime avec une forme en *s* : *enquisterent*.

C'est principalement au XIVe siècle que nous retrouvons ces différentes formes, et elles sont fort nombreuses à cette époque : citons parmi celles que nous avons recueillies *desconfitrent*, qu'on lit au folio 25 r° des Chroniques de Nicolas Trivet. Et cette chute de l'*s* se produit même quand elle se trouve entre deux consonnes. On peut citer comme exemple *artrent* (ardeir) qui se trouve dans cet auteur (au folio 57 v°).

Les ouvrages non littéraires nous fournissent tous des exemples de ce même développement normal qui consiste dans l'amuissement de l'*s* avant le *t* ; dans les Hist. and Munic. Documents of Ireland,

nous trouvons ainsi *pleyntrent* (1252, 206) ; et cette même forme se retrouve encore dans les Parl. Writs à la date de 1280 (p. 8); dans les Mem. Parl. 1305, on trouve *tretrent* (au § 40) ; dans Jean de Peckham, *desconfiterent* (1346, 80). Enfin nous pourrions tirer des différents Year Books toute une liste de troisièmes personnes du pluriel de ces prétérits en *si* dans lesquelles l'*s* s'est amuie : *pleintrent*, *mittrent*, *pritrent*.

Les quelques exemples que nous avons cités nous permettent de fixer avec une certaine précision la date à laquelle ce phénomène a commencé à se produire. Les plus anciens exemples que nous fournissent les textes politiques ou diplomatiques datent du commencement de la seconde moitié du XIII[e] siècle ; cette date est sensiblement plus récente (d'une quinzaine d'années environ) que la date de la composition de Boeve de Haumtone. Si nous rapportons au scribe l'exemple que nous trouvons dans ce poème et ceux des Chansons que nous avons cités, ils ne remonteront pas plus tôt que le commencement du XIV[e] siècle.

2. Il nous reste encore à signaler un autre fait purement phonique qui avait déjà engagé notre attention à l'infinitif; dans le groupe *str* un *e* svarabhaktique s'introduit. Les exemples sont déjà nombreux chez Boeve, comme *assisterent* (vers 3102, etc.), ou *enquisterent*, Chansons (Gg. 6,29) ; *tresterent* au folio 50 v° de la Genèse, qui se retrouve dans Nicolas Trivet (15 r°) ; *pristerent* au vers 20 de l'Érection des Murailles de New Ross ; c'est la forme ordinaire de ce prétérit en dehors de la littérature. Nous en trouvons des exemples dans les Rymer's Foedera (1297, II, 764); dans les Mem. Parl. 1305 (§§ 125, 410), et surtout dans les Year Books (cf. 13 et 14 Edw. III, 205, 371).

D'autres verbes se rencontrent ; pour ne pas allonger outre mesure notre liste d'exemples, nous citerons dans les œuvres littéraires du XIV[e] siècle *disterent* qu'on lit dans l'Apocalypse (1088) ; *sisterent* dans Pierre de Langtoft (II, 428, 9) ; et quelques autres tirés des textes n'appartenant pas à la littérature : *requisterent* dans les Actes du Parlement d'Écosse (1323, 480) (cf. aussi Jean de Peckham 1346, 80).

Les Year Books nous en donneraient un nombre considérable : *assisterent*, *misterent*, *quisterent*, etc.

Il est assez rare de voir cet *e*, lorsque l'*s* est tombée, et tous les exemples que nous en avons peuvent provenir d'erreurs cléricales : *asiterent*, Boeve (3102) ; *escriterent*, Nicolas Trivet (65 r°).

Le thème.

a) La voyelle.

Nous signalerons tout d'abord, mais sans nous y arrêter trop longuement, le changement bien connu qu'on observe pour ces deux personnes au prétérit du verbe maindre et de ses composés. La voyelle *i* y passe très fréquemment à *e*. Le participe passé du même verbe nous a fourni des exemples du même phénomène (voir page 521)[1]. M. Suchier admet que ce changement est dû à l'influence du verbe mettre. Assez tard, la forme régulière se rencontre encore; nous avons relevé un exemple de *remestrent* dans la Vie de Sainte Catherine de Sœur Clémence de Barking (au vers 1227). Malheureusement pour ces formes, nous n'avons pas trouvé à la rime des exemples aussi nombreux que pour le participe passé ; aussi nous n'insisterons pas sur ce point.

Les autres changements que nous avons à exposer sont de mince importance et ou bien ne rentrent pas exactement dans notre sujet ou manquent de généralité : ce sont soit des développements phoniques assez normaux, au moins pour l'anglo-français, ou des phénomènes d'analogie qui ne se manifestent que dans des exemples isolés. Nous parlerons d'abord de quelques changements qui atteignent la diphtongue du verbe faire ; nous rencontrons quelquefois la diphtongue *ai*, comme dans *fairent*, que nous avons relevé dans les Annales du Monastère de Saint-Alban (1326, 277) et qui provient de l'infinitif (comparer *parler*, *parlerent* et les formes analogiques que nous allons signaler : *ardre*, *ardrent*; *pleindre*, *pleindrent*); la diphtongue *oi* est plus rare et provient de l'évolution de *ei* ; *foirent* se lit dans le Psautier d'Arundel (21, 18). La diphtongue *ie* est fort rare, nous en avons cependant rencontré des exemples, surtout en dehors des œuvres littéraires : le plus ancien que nous connaissions se lit dans les Lettres de Jean de Peckham : *fiet* (qui pourrait être une erreur de lecture pour *fist*).

1. Cf. Schlösser, Quatre Livres des Rois, p. 8.

La modification la plus commune, c'est le passage de *i* à *e* [1]. Nous en avons trouvé un certain nombre d'exemples dans les œuvres littéraires à une date ancienne, par exemple le *destrent* du Psautier d'Arundel (24, 3), qui se retrouve au vers 133 de la Folie Tristan.

Au XIIIe et au XIVe siècle dans toutes les catégories de textes anglo-français, nous rencontrons des preuves que ce changement a été fort commun ; *fez* (troisième personne du singulier) se lit dans les Early Statutes of Ireland (1285, 46) ; *fest* dans les Rymer's Foedera (1298, II, 835); *prestrent* dans les Royal Letters Henry III (1168, II, 320) ; même et surtout dans les Year Books (cf. *prest* dans le Year Book 2 et 3 Edw. II, 12).

C'est dans cette même classe que nous rangerons le phénomène dont nous parlions tout à l'heure : le passage de *remist* à *remest* ; comme les quelques exemples que nous venons de donner le montrent, le passage de *i* à *e* n'est pas limité à un seul verbe et la même explication doit suffire à tous les exemples qu'on en rencontre. Il se peut, comme le croit M. Suchier, que mettre ait exercé sur maindre une certaine influence; mais pour ce verbe, comme pour les autres, le changement, croyons-nous, a avant tout un caractère phonique sur lequel nous reviendrons dans notre seconde partie.

Nous avons encore à signaler un changement auquel est soumise la voyelle *i*, changement qui, probablement, ne diffère que dans la forme de celui que nous venons d'exposer. *i* passe fréquemment à *ei* et on peut se demander si dans les exemples suivants *ei* n'est pas le plus souvent une graphie de *e*. Le premier exemple que nous ayons de ce phénomène semble pourtant bien ancien pour cela : il se lit dans le Psautier d'Arundel à deux reprises : *feist* (10, 3 ; 17,21); pour les autres notre explication est au moins vraisemblable. Nous retrouvons *feist* dans les Évangiles des Dompnées de Robert de Gretham (64 v°) et *deist* dans le Saint Julien (64 v°).

On peut croire aussi que cette diphtongue provient des personnes imparisyllabiques, mais les deux exemples ci-dessus nous montrent

1. Pour *i* employé à la place de *e* fermé, on peut voir dans les Französische Studien (V, 147) l'opinion de Behrens : « Auch ist nicht zu übersehen, dass alteres *i* in me. T. einer sehr offner, dem geschlossenen *e* so nahestenden *i* Laut bezeichnet hat, dass dafür haüfig *e* geschrieben findet woneben dann *i* für sehr geschlossenes *e* in me. Hss. als umgekehrte Schreibung sich erklären liesse. »

clairement que ces formes sont monosyllabiques. A la troisième personne du pluriel, les cas sont moins nombreux et plus tardifs : citons *retreisterent* que nous trouvons dans la Chronique de Nicolas Trivet (15 r°).

Cette diphtongue est assez commune dans les différents recueils de textes non littéraires, comme par exemple dans les Statutes : *feit* (1332, 1,185) ou *escreist* dans le Liber Rubeus de Scaccario (1323, 858).

b) La consonne du thème.

Nous n'avons rien de particulier à dire sur la consonne du thème : la chute de l'*n* dans *remist* et *prist* est trop générale, en français comme en anglo-français pour que nous nous y arrêtions.

Dans *repunst*, l'*n* est tantôt présente, tantôt absente.

c) Influence de l'infinitif.

Nous trouvons encore à la troisième personne du pluriel de ces prétérits, mais uniquement à partir de la seconde moitié du XIII[e] siècle, une autre irrégularité qui a eu assez d'importance dans notre dialecte. Les troisièmes personnes du pluriel se laissent influencer par la forme de l'infinitif, et cette influence est probablement aidée, dans une certaine mesure, par l'analogie des prétérits en *avi* et en *ivi* qui, à la troisième personne du pluriel, reproduisent exactement dans la prononciation la forme de l'infinitif. Nous avons déjà signalé la forme *fairent* qui peut avoir la même origine que celles que nous allons donner maintenant ; aucun doute toutefois ne s'attache à celles qui suivent.

Le premier exemple que nous trouvions à citer se lit dans le Saint Edmund : *joindrent* employé au vers 669 ; mais cette forme n'est pas attestée et comme elle nous semble un peu invraisemblable à cette date et dans ce poème, nous n'hésiterons pas à l'attribuer au scribe, ce qui en ferait une forme du XIV[e] siècle. Dans la Chronique de Wil. Rishanger, nous trouvons (à la page 300) un exemple qui, lui, appartient bien à la seconde partie du XIII[e] : c'est *esteindrent*. Il est inutile de faire remarquer que les deux exemples précédents dérivent des infinitifs joindre et estreindre.

Il en est de même des nombreuses formes analogiques que nous trouvons au XIVe siècle : *surdrent*, Pierre de Langtoft (II, 370, 5); *ardrent*, (ibid., II, 418, 2).

On peut encore rapporter à l'infinitif, sous sa forme étymologique ou sous une autre forme, *surderent* au folio 44 r° de la Genèse (surdere) ; *pleynerent* au folio 75 v° du même ouvrage (pleynere) ; *destrurent* dans Pierre de Langtoft (II, 418, 2) (destrure); *trahierent* au vers 3857 du Prince Noir (traiere).

Les exemples ne sont pas très nombreux dans la langue politique : on trouve *reindrent* (de reindre = raembre) dans les Statutes (1322 I. 186); *ardrent* dans les Hist. and Munic. Doc. of Ireland, (1319, 406); on pourrait ici citer aussi *fairent* qui se lit dans la Chronique de Saint Alban (1326, 277), etc.

Les Year Books nous donnent une plus ample moisson : *pleindrent*, *maindrent*, *joindrent*, *respundrent* y sont fort communs.

Il est plus difficile d'expliquer *diserent*, Hist. and Munic. Doc. of Ireland (1292, 205), et *feserent*, Chronique de Saint Alban (1326, 227), qui semblent plutôt être des formes analogiques en *avi*.

ACQUISITIONS DES PRÉTÉRITS EN SI

Les nouvelles formations en *si* inconnues au continent sont rares dans l'anglo-français littéraire : les prétérits en *si* n'avaient pas, au point de vue phonique, une très grande force de résistance à leurs personnes caractéristiques; les personnes imparisyllabiques voient le plus souvent tomber l'*s* intervocalique et la synérèse se faire progressivement. Depuis l'amuissement de l'*s* devant le *t*, la troisième personne des verbes les plus employés se confond avec celle des prétérits en *ivi* ; quant à la troisième personne du pluriel, elle tend à prendre la forme *irent* ou *erent*. Tout conspire à faire disparaître ce temps.

Nous allons maintenant étudier les quelques acquisitions qu'ils ont pu faire en anglo-français, d'abord aux personnes imparisyllabiques, ensuite à la troisième personne du pluriel.

Comme on le voit, nous ne considérons pas comme des acquisitions de ces prétérits les nombreuses troisièmes personnes du singulier qui nous montrent la désinence en *st* ; celles-ci doivent leur *s*, même si l'analogie a eu quelque part dans le changement qu'ils ont subi, à des causes beaucoup plus générales.

A. *Extension des formes imparisyllabiques* [1].

Les personnes imparisyllabiques voient un certain nombre de prétérits prendre leurs formes et montrer l'allongement syllabique. Ce phénomène ne peut évidemment se produire que tant que subsiste dans les prétérits en *si* l'*s* intervocalique, ou tout au moins aussi longtemps que la diérèse se fait régulièrement.

La date même à laquelle la synérèse commence à se faire d'une manière pour ainsi dire régulière voit aussi cesser toute acquisition à ces personnes.

Voici les exemples que nous avons relevés ; on verra que nous n'en avons découvert aucun nouveau. Dans le Psautier d'Oxford, on trouve *deguerpesis* (9, 10), *deguerpisis* (ζ, 27) ; dans le Psautier de Cambridge, *deguerpissis* (ζ, 27) ; *deguerpisis* (9,9) se trouve dans le Psautier d'Arundel (mais *deguerpis* dans les trois Psautiers 21, 1, etc.). On a encore *establisis* dans le Psautier d'Oxford (88, 46). Dans Gaimar on trouve (au vers 442) *guarisimes* qui reparaît encore (*guaresis*) jusque dans Saint Gilles (au vers 3597) et *parsuesit* (suivre) au vers 5921.

Dans les ouvrages non littéraires, ce phénomène est à peu près inconnu ; nous n'en avons relevé qu'un seul exemple, irrégulier à plus d'un titre : *entendesit*, dans les Hist. and Municipal Doc. of Ireland (1292, 205).

B. *Troisième personne du pluriel.*

A part ces quelques verbes que nous venons de citer, ce sont uniquement des troisièmes personnes du pluriel qui prennent la forme des prétérits en *si*. Faisons remarquer dès maintenant l'écart de dates entre les exemples qui suivent et ceux qui précèdent. Les premières formes que nous avons relevées appartiennent sans aucun doute possible aux premières années du XIIIe siècle ; elles proviennent d'un prétérit en *ui* et d'un prétérit en *ivi*. Ces deux formes se lisent dans les poèmes de Frère Angier : *reqenoistrent* se lit dans la

1. Pour cette question, cf. Gaston Paris, Étude sur le rôle de l'accent latin, p. 74, et L. Czische, Die Perfektbildung der starken verba *si* klasse im französischen, Risop Studien, pp. 122-127.

Vie de Saint Grégoire (au vers 2787), forme qui montre probablement, plutôt l'influence de son infinitif que celle des prétérite en *si*. On trouves encore *marristrent* dans les dialoges (au folio 32 r° b). Nous avons déjà à cette époque des représentants des deux classes de prétérits qui pourront prendre la terminaison des prétérits en *si*. Les prétérits en *ui* seront toujours les plus nombreux ; dans la Genèse. Notre Dame (au folio 70 r°), nous trouvons *crustrent* de croître ; au vers 9053 de William de Waddington, *sustrent* de savoir ; dans Nicolas Trivet, *reconustrent* reparaît encore (au folio 47 r°), probablement tous la même influence que tout à l'heure.

Hors de la langue littéraire, deux prétérits en *ivi* apparaissent : *reponstrent* de répondre, qui se trouve dans un grand nombre de cas, surtout dans les Rymer's Foedera, et *escistrent* de issir, qui se lit dans les Rymer's Foedera (1256, I, 589). Les prétérits en *ui* sont autrement nombreux, quoique aucun ne soit aussi souvent employé que reponstrent. Le plus connu est encore *conustrent* qu'on trouve dans le Registrum Malmesburiense (1309, I, 58) ; et fréquemment dans les Year Books, comme 32 et 33 Edw. I[er] (209) ; 11 et 12 Edw. III (647) ; on trouve encore *encrustrent* dans les Statutes (1327, I, 259), dont nous avons rencontré un exemple dans la Genèse Notre-Dame. Citons encore pour en finir *pustrent* de pestre (11 et 13 Edw. III, 573) ; *resceustrent* (14 Edw. III, 285).

Comme on le voit, ces quelques troisièmes personnes du pluriel sont disséminées sur un nombre considérable d'années et elles appartiennent en majorité à des verbes ayant leur prétérit régulièrement en *ui*.

Il nous reste maintenant à citer le seul verbe qui soit réellement une acquisition des prétérits en *si*, le verbe vouloir. Mais ses formes, sauf les quelques exceptions que nous avons données, sont si régulières (*vols, vous, volsis, volsistes, voustrent*) que nous n'avons pas à insister.

CHAPITRE IV

L'IMPARFAIT DU SUBJONCTIF

Nous avons déjà traité un certain nombre de questions se rapportant aux différentes personnes de l'imparfait du subjonctif.

Première personne du singulier :	Chute de la syllabe *se*, page	55.
— — :	Chute de *sse*, page	55.
Seconde personne du singulier :	Chute de *sses*, page	77.
Troisième personne du singulier :	Chute de *s*, page	118.
— — :	Chute de *st*, page	118.
— — :	*ʒ* pour *st*, page	119.
Première personne du pluriel :	Désinence en *oms*, page	177.
— — :	— *ions*, page	177.
— — :	— *iens*, page	196.
Seconde personne du pluriel :	Désinence en *eʒ*, page	205.
— — :	— *ieʒ*, page	227.
Troisième personne du pluriel :	Désinences accentuées, page	235.

A. Phénomènes généraux.

Il nous reste cependant à apporter quelques précisions sur quelques points que nous ne pouvions pas traiter dans le chapitre des Désinences personnelles, car ils sont particuliers à l'imparfait du subjonctif. Nous voulons parler de la répartition des désinences aux personnes qui en ont plus d'une, c'est-à-dire à la première et la seconde personne du pluriel, et de la chute d'une des deux *s* de la désinence.

Première personne du pluriel.

Des trois terminaisons que nous avons énumérées pour la première personne du pluriel de l'imparfait du subjonctif, la terminaison *ums* est la plus commune et probablement la seule dans les ouvrages littéraires. Nous n'énumérerons pas tous les exemples que nous avons recueillis ; mais nous pouvons dire que nous en avons pour toutes les formes de l'imparfait du subjonctif et pour toutes les périodes ; des formes comme *cuntissoms*, *priassoms*, *perdissums*, *feissums*, *oussum*, *deussum* se rencontrent dans la plupart des auteurs anglo-français.

Il est digne de remarque que les Year Books sont d'accord sur ce point avec les œuvres littéraires, et que les désinences en *ums* soient, nous semble-t-il, les seules qu'emploient les recueils légaux. (Cf. Maitland, Year Book Edw. II, p. LIII-LXXVII.)

Les textes familiers nous offrent eux aussi un nombre assez considérable de ces désinences ; les Lettres de Jean de Peckham et les Literae Cantuarienses [1] ne contiennent aucun exemple des deux autres terminaisons.

Celles-ci sont donc limitées strictement aux recueils de textes diplomatiques et politiques. La première, la désinence en *ions* est cependant assez rare : nous la trouvons sporadiquement pendant tout le XIVe siècle, surtout dans les Rymer's Foedera [2], mais aussi, quoique plus rarement, dans les Statutes.

La terminaison en *iens* est beaucoup plus commune et elle atteint tous les imparfaits du subjonctif : subjonctifs de I : *parlissiens*, Rymer's Foedera (1297, II, 779) ; *donissiens*, *mandissiens*. Imparfaits du subjonctif correspondant à un prétérit en *i* : *venissiens*, dans le même recueil (1297, II, 770) ; *tenissiens* ; à des prétérits en *si* : *maundissiens* (1297, II, 770) ; *entreprissiens*, *feissiens*.

Mais ce sont surtout ces imparfaits qui correspondent à un prétérit en *ui* qui montrent cette forme ; leur nombre est beau-

1. Nous en avons cependant un exemple dans le recueil de Lettres : *vousissions*, 1318, 46.

2. Voici les quelques exemples que nous en avons trouvés dans Rymer : *donissions*, 1300, *voessions*, 1314, *eussions*, 1314, *promessions*, *eussions*, *feussions*, *peussions*.

coup plus considérable que celui de tous les autres imparfaits du subjonctif pris tous ensemble, et les formes qu'ils fournissent se trouvent dans la plupart des recueils de textes politiques. Les plus anciens exemples se trouvent à la même date dans les Statutes et dans les Rymer's Foedera : on trouve *eussiens* à l'année 1297 dans les Statutes (I, 124) et dans Rymer (II, 764, 800). Les autres verbes, moins employés, fournissent moins d'exemples ; mais on peut citer *peussiens, creussiens, seussiens, feussiens*.

Il serait assez utile de résumer par quelques chiffres, tout à fait approximatifs, le rapport de ces différentes formes *ons, ions, iens* entre elles dans les différents recueils. Dans un tel compte, on peut négliger pour les Statutes les formes en *ions* : entre les deux autres désinences le rapport serait celui de 1 à 7, le plus faible chiffre représentant les désinences en *iens*. Pour Rymer les nombres seraient 1 à 5 et à 9, le plus petit nombre représentant les désinences en *ions*, le second les désinences en *iens*, le troisième les désinences en *ons*. Nous n'avons pas obtenu ces chiffres sur l'ensemble des textes, mais au moyen de différents traités à différentes dates du XIVe siècle.

Nous ne tenons pas compte de la désinence *iemes* que nous n'avons relevée qu'une fois dans Rymer (*fuissiemes*, 1339, V, 115), ni de la désinence en *ems*, plus commune, mais limitée à avoir et être (*eussems* se trouve dans les Actes du Parlement d'Ecosse, 1233, I, 479 ; dans les Parliamentary Writs, 1299, I, 319 et 321 ; 1323, II, 602 ; *feussems* dans les Parliamentary Writs, 1300, I, 340).

Deuxième personne du pluriel.

La deuxième personne du pluriel ne nous offre que deux terminaisons : l'une avec l'*i*, l'autre sans l'*i*.

La terminaison ordinaire est celle qui ne montre pas l'*i* ; il nous serait facile ici de citer plusieurs pages d'exemples, et nous nous trouvons dans l'embarras pour savoir ce que nous devons citer et ce que nous devons négliger. Pour la langue littéraire, nous pouvons borner nos exemples à l'imparfait du subjonctif de la première et de la seconde conjugaison car, quand nous parlerons de la diérèse pour les imparfaits du subjonctif des classes en *i*, en *si* et en *ui*, nous donnerons suffisamment d'exemples pour montrer combien ces formes sont usuelles.

1. Terminaison en *ez*.

Donnons rapidement pour ces deux conjugaisons des exemples des trois siècles : *chalengissez* se lit au vers 462 de Gaimar; *aportisez* au vers 885 du Tristan de Thomas ; *rendisez* au vers 712 du Drame d'Adam ; *quidessez* se trouve employé très fréquemment au vers 2484 de la Vie de Saint Grégoire, au vers 14 d'Aspremont et 3254 de William de Waddington ; *morisez* est employé par ce dernier auteur (au vers 10015) ; *trovissez* est employé par Pierre de Langtoft (II, 100, 4) ; *chauntissez* au § 8 des Contes de Nicole Bozon, etc.

Les exemples ne sont pas moins communs en dehors de la littérature : on trouve dans les Parliamentary Writs *cessissez* (1325, 731) ; dans Rymer *entreissetz*, *gardissez* ; *levessez* dans les Lettres de Jean de Peckham (1257, 114) ; *paiessez* dans les Literae Cantuarienses (1334, 550) ; *tenassez*, dans le même recueil et dans la même lettre. Et un nombre considérable d'exemples analogues. Il en va de même des textes légaux; citons dans un seul Year Book, 13 et 14 Edw. III : *alassez* (p. 189) ; *clamassez* (p. 209) ; *moustrasez* (p. 317). Ceci montre suffisamment qu'à toute époque, dans toutes sortes de textes et pour toutes classes d'imparfaits du subjonctif, la terminaison en *ez* est extrêmement commune.

2. Terminaison en *iez*.

Les terminaisons en *iez*, sans être aussi nombreuses que les désinences sans *i*, se trouvent, pour certains verbes au moins, à toutes les périodes de la littérature anglo-française. Il y a d'abord certaines catégories de verbes qui ne prennent jamais cette terminaison : les imparfaits du subjonctif qui correspondent, soit à un prétérit en *avi*, soit à un prétérit en *ivi*.

Pour les trois autres classes les désinences avec *i* sont plus ou moins fréquentes : celle qui présente le plus grand nombre d'exemples c'est la classe des prétérits en *i*.

Veïssiez se trouve constamment dans la Chronique de Jordan Fantosme (cf. par exemple aux vers 876, 1204, 1285, 1763).

On retrouve plus tard la même forme dans Aspremont (au vers 117); dans la Vie de Sainte Marguerite (au vers 315) ; dans le Prince Noir (3383, 3926).

Feissiez est assez fréquent, par exemple il se trouve dans le Manuel des Péchés de William de Waddington (au vers 3185); au vers 540 du Prince Noir.

Dans la première classe des prétérits en *ui*, nous ne trouvons de désinence en *iez* que dans Fantosme : *eussiez* (vers 984), *peussiez* (vers 1350), et dans Sœur Clémence de Barking : *oussiez* (aux vers 279, 1176).

Les terminaisons en *iez* ne sont donc pas rares dans la littérature ; leur nombre toutefois n'approche pas de celui des terminaisons sans *i*. Il en est exactement de même pour les textes diplomatiques et politiques. Voici dans ces textes un petit nombre d'exemples de désinences en *iez* : on trouve *feussiiez* dans les Rymer's Foedera (1325, IV, 181) ; *dussiez* dans le même recueil (1364, VI, 439) ; les Literae Cantuarienses nous donnent *vousissiez* (1327, 209) ; *duissiez* (1333, 527) et quelques autres ; mais ils sont relativement rares.

Nous n'avons pas relevé de terminaisons en *iez* dans les Year Books.

Les deux s.

Il est très fréquent de trouver en anglo-français les deux *s* qui caractérisent toutes les personnes de l'imparfait du subjonctif, sauf évidemment la troisième, réduites à une seule.

Ce phénomène se rencontre à toutes les classes sans exception et remonte assez haut. Tout d'abord, nous trouvons de nombreux exemples qui montrent que ces imparfaits appartenant à la classe en *avi* sont écrits avec une *s* simple, comme *aportisez* qu'on trouve au vers 885 du Tristan de Thomas et qui peut aussi bien appartenir à l'auteur qu'au scribe ; *bastisez*, employé au vers 806 de la Folie de Tristan, et un certain nombre d'autres exemples peuvent se retrouver par la suite. Pour les verbes de la classe en *ivi*, nous pouvons aussi citer un nombre assez considérable d'exemples : *rendisez* qui se trouve au vers 712 du Drame d'Adam ; *morisez* dans le Manuel des Péchés, au vers 10015 (A) ; *perdisez* dans le roman de Foulques Fitz Warin (p. 58) ; *entendisent* au folio 34 r° des Vies de Saints de Bozon.

Nous en avons relevé un plus petit nombre pour les prétérits en *i* et en *si* : *veisez* (au vers 2481 de Dermod) ; *tenisent* dans le Saint Edmund (au vers 461). Et encore *deisent* au vers 1825 du Saint

Auban ; *feisent* se rencontre assez communément : dans le Saint Auban (au vers 1745), dans le Dermod (aux vers 1363, 2108). En dehors de la littérature, les exemples ne sont pas rares, comme *meisons* qu'on relève dans le Year Book 13 et 14 Edw. III, 23.

Ce sont les verbes qui ont un prétérit en *ui* qui nous fournissent pour ce phénomène le plus grand nombre d'exemples, en même temps que les plus anciens. Les premiers cas de chute de l'une de ces deux *s* nous montrent que ce phénomène date au moins de 1167. On les trouve dans le Voyage de Saint Brandan : *ousum*, *sousum*, *pouse* (respectivement aux vers 764, 763, 1563) (ms. de l'Arsenal : *eusson*, *souson*). On en trouve encore quelques autres dans les poèmes du même siècle, mais on ne saurait décider s'ils appartiennent aux auteurs ou aux scribes, comme *seusez*, *deusez* (respectivement aux vers 257, 396) dans le Drame d'Adam.

Il est certain que leur nombre est beaucoup plus considérable au XIIIe siècle ; on peut citer *use* aux vers 341, 2732 du Manuel des Péchés ; *suse* dans le Roman des Romans (au vers 437), dans Dermod (au vers 1341), dans William de Waddington (au vers 1234), etc. ; *dusez* aux vers 50, 409 de la Plainte d'Amour.

Ces exemples, trop nombreux déjà, et nous pourrions en trouver un nombre plus considérable encore dans les textes non littéraires, montrent combien la forme avec une *s* simple est devenue commune ; elle est presque aussi vieille que la littérature anglo-française et dure aussi longtemps qu'elle.

Ce n'est que dans les textes légaux que cette consonne est remplacée par *c* ; c'est une véritable faute d'orthographe qui ne tire pas à conséquence (cf. *alacet* dans le Year Book 20 et 21 Edw. Ier, 275).

B. Les imparfaits du subjonctif des différentes conjugaisons.

1. *Imparfaits du subjonctif correspondant à un prétérit en* avi.

Ces imparfaits du subjonctif sont extrêmement réguliers ; nous n'avons de remarque à faire que sur trois points de médiocre importance :

a) La voyelle tonique dans les terminaisons dissyllabiques dont la finale est muette.

b) La voyelle tonique dans les terminaisons monosyllabiques.

c) La voyelle protonique dans les terminaisons dissyllabiques.

a) La voyelle tonique dans les terminaisons dissyllabiques dont la syllabe finale est muette.

Cette voyelle tonique est le plus souvent *a*, et cette forme est la seule que connaissent les textes littéraires. En dehors de la littérature, en particulier dans les œuvres légales, la diphtongue *ai* n'est pas rare ; les Rymer's Foedera nous en montrent plus d'un exemple, comme *alaissent*, *demoraissent* (respectivement 1339, V, 116 ; 1338, V, 53) ; ce sont les plus anciens exemples que nous ayons rencontrés.

Les Year Books nous en montrent plusieurs.

b) La voyelle tonique dans les terminaisons monosyllabiques.

Lorsque la terminaison est monosyllabique, il arrive que les scribes du XIVe siècle écrivent *au* au lieu de *a* dans la syllabe accentuée [1]. C'est ainsi que nous trouvons *consilaust* au vers 956, *priaust* au vers 1019 du Manuel des Péchés. Ce sont les exemples les plus anciens que nous ayons rencontrés dans la littérature, même en les attribuant au scribe ; cet *au* du reste n'est qu'une graphie (les deux exemples que nous venons de citer riment en *a* pur, le premier avec grantast, le second avec junast), et c'est pour cette raison que nous n'insisterons pas davantage. Ajoutons cependant que cette graphie est relativement rare en dehors de la littérature.

Rappelons que nous avons vu quelque chose d'absolument semblable aux troisièmes personnes du singulier des prétérits en *avi* (cf. page 575).

1. On peut consulter Busch, p. 14 ; Behrens, Beiträge zur Geschichte der französischen Sprache in England, Französischen Studien, V, p. 80.

c) La voyelle protonique dans les terminaisons dissyllabiques [1].

A la première et à la seconde personne du pluriel, la première syllabe de la désinence a *i* comme élément vocalique. Les formes en *issons, issez* se sont très bien conservées pendant les trois siècles qui nous occupent. Nous ne donnerons qu'un petit nombre d'exemples du XIVe siècle ; ils sont extrêmement communs pour les deux autres. On lit ainsi dans Pierre de Langtoft : *trovissez* (II, 110, 14) ; *chauntissez* au § 8, et *plorissez* au § 29 des Contes de Nicole Bozon ; et en dehors de la littérature : *mandissons*, *grantissons*, *donissons* dans les Rymer's Foedera (cf. 1300, II, 868 ; 1304, II, 946 ; 1325, IV, 81) ; *mandissons* se trouve encore dans les Parliamentary Writs (1300, I, 341), dans les Literae Cantuarienses (1329, 270), etc.

Lorsque le radical du verbe est en *i*, il est régulier pour les deux personnes qui nous occupent d'avoir *e* à la première syllabe de leur désinence : par exemple *quidessez* est employé dans la Vie de Saint Grégoire au vers 2484.

Cette règle n'a pas toujours été observée et l'on trouve de temps en temps des formes comme *quidissez* dans William de Waddington (au vers 3235). Le fait contraire se produit aussi et nous trouvons assez souvent une extension anormale de cet *e* ; par exemple *trovessez* est employé dans les Dialogues Grégoire (96 r° a) ; et dans Aspremont (au vers 145) ; *moillessez* dans les Contes de Nicole Bozon (au § 94) ; les œuvres non littéraires présentent un grand nombre d'exemples de cet *e* irrégulier : *deliveressons* dans les Rymer's Foedera (1279, II, 134) ; *paiessez* dans les Literae Cantuarienses (1334, 550) ; *levessez* dans Jean de Peckham (1357, 114). On peut aussi trouver des graphies provenant soit de *e* soit de *i* surtout en dehors de la littérature ; citons par exemple *entreissetz* qui se trouve dans les Rymer's Foedera (1311, III, 362).

La forme moderne se rencontre quelquefois dans la langue de la littérature de la fin du XIVe siècle, mais elle y est extrêmement rare ; nous ne trouvons à citer que *osassez* dans Foulques Fitz Warin 104. La forme moderne avec la voyelle *a* se rencontre aussi dans les œuvres qui n'appartiennent pas à la littérature, et elle y est d'ail-

1. Pour *iss* à la première et à la seconde personne du pluriel de l'imparfait du subjonctif de *i*, cf. Zeitschrift für romanische Philologie IX, 242 (W. Meyer).

leurs assez fréquente ; nous la trouvons pour la première fois dans Rymer's en 1360 ; on lit en effet dans un traité de cette date : *renoncassons, transportassons, cessassons, delaisassons* ; quoique dans la langue légale les formes étymologiques soient nombreuses à ces deux personnes, les terminaisons avec *a* ne sont pas rares ; par exemple, dans 22 Edw. Ier on trouve *pledasum* (p. 317), *portasum* (p. 349) ; dans 20 et 21 Edw. Ier, on a *donaset* (p. 199) ; *alacet* (p. 275). Dans les recueils plus récents, les formes modernes deviennent de plus en plus nombreuses ; citons par exemple dans les Year Books 13 et 14 Edw. III : *priassons* (p. 35) ; *alassez* (p. 189) ; *clamassez* (p. 309), *moustrasez*, *vouchassoms* (p. 95), etc. Remarquons surtout que les formes en *i* et celles en *a* sont absolument mélangées dans le ms. Y (1312).

2. *Imparfaits du subjonctif des verbes en* ivi.

Nous n'avons pour les imparfaits du subjonctif qui correspondent aux prétérits en *ivi* relevé aucune déviation ayant un caractère relativement permanent. Nous avons trouvé à la troisième personne du pluriel quelques formes en *eissent* ; mais elles sont rares et ne se trouvent jamais répétées deux fois dans le même auteur ou dans le même recueil. La seule question qu'ils nous offrent à traiter est celle des acquisitions qui, en dehors de la littérature, sont assez nombreuses. Nous trouvons un verbe avec prétérit en *si*, qui prend presque constamment à l'imparfait du subjonctif la forme en *ivi* : remaindre ; *remaignissent* se trouve par exemple dans les Parliamentary Writs (1318, 117) ; dans les Rymer's Foedera (1318, III, 697), etc. ; *remanissent* est commun dans les Year Books 33, 35 Edw. Ier, 535 ; 3 Edw. II, 167 (Y), etc.

Les autres formes nouvelles ne présentent pas autant de régularité ; citons pour les prétérits en *si*, *ardissons* dans les Rymer's Foedera (1315, III, 535) ; pour les prétérits en *ui*, *reciuissent*, Mem. Parl. 1305, § 5 ; cet exemple est très douteux ; *reciuissent* peut n'être qu'une forme un peu extraordinaire des imparfaits du subjonctif en *ui*, ou une erreur cléricale pour *recuissent* (*ui* = *u*) ; ajoutons-y *voleissent*, Rymer (1338, V, 45) ; *morissent*, Rymer (1364, VI, 447) ; et il y en a encore quelques autres. Nous n'avons relevé qu'un prétérit en *avi* : *trespassissent*, qui semble prendre la forme des impar-

faits du subjonctif en *ivi*, il se lit dans les Rymer's Foedera (1139, V, 115). Ce dernier exemple n'est pas à proprement parler une acquisition des imparfaits du subjonctif des verbes ayant un prétérit en *ivi*; nous devons y voir plutôt le résultat de l'influence des deux personnes ayant deux syllabes sonores à la terminaison : *trespassissons, trespassissez* ont amené très naturellement *trespassissent*. Cela n'a rien de surprenant; au contraire, nous nous étonnons de n'avoir pas relevé plus de formes analogues à cet exemple de Rymer.

3. *Imparfaits du subjonctif des verbes en* dedi.

Nous avons vu combien étaient rares les prétérits en *dedi*; il n'y a rien d'étonnant que les imparfaits du subjonctif qui leur correspondent soient aussi ou même plus rares : ce n'est que dans le Psautier d'Oxford que nous en trouvons, et il n'y en a qu'un : *deperdiest* (107, 23).

4. *Imparfaits du subjonctif en* ui.

La voyelle en hiatus.

Première classe et deuxième classe.

Pour ces deux classes, la voyelle en hiatus est étymologiquement *o*, et elle est employée pendant longtemps. On la rencontre évidemment chez les premiers auteurs anglo-français, mais même très régulièrement chez Guischart de Beauliu qui a, par exemple, *poüst* (aux vers 632, 639, 877, 887, etc.); dans Horn chez lequel on trouve *doüst* (au vers 3582), *poüst* (418), *pousse* (1974); dans Robert de Gretham (aux folios 32 v°, 63 v°, 102 v°), aux folios 69 r°, 72 r° du Saint Julien. Cette voyelle se retrouve à la fin du XIII[e] et au commencement du XIV[e] siècle, dans Dermod (vers 125); même dans le Siège de Carlaverok (vers 42, 62). Elle n'est pas rare dans les poèmes de la fin du XIV[e] siècle, et sous la plume de certains scribes.

On trouve même quelquefois des *o* qui ne sont pas étymologiques, comme le *croüst* (croire) au vers 2982 de Horn, mais cette forme est isolée.

La forme en *eu* est cependant devenue la forme usuelle bien avant le XIVe siècle ; il est impossible de préciser à quel moment cette diphtongue a fait son apparition. On la trouve dans Gaimar, dans le Drame d'Adam et dans la plupart des ouvrages du XII[e] siècle, mais elle peut provenir des scribes. Nous trouvons des renseignements plus assurés dans les Psautiers où *eu* est employé. Nous pouvons dire d'une façon générale que les changements dans la diphtongue sont les mêmes et se placent aux mêmes dates pour l'imparfait du subjonctif que pour le prétérit ; il en va de même pour la voyelle simple *u* qui a dû se montrer au XIII[e] siècle.

Nous n'insisterons donc pas davantage sur cette question.

Les textes non littéraires nous présentent constamment les trois formes *ou, eu, u* : mais les Statutes ne connaissent pas la première, et dans ce recueil la troisième est assez rare ; quant à la forme avec *ui*, elle est évidemment encore moins commune que la forme en *u* dont elle dérive.

Dans les Rymer's Foedera et les Year Books, les trois sons vocaliques se trouvent employés, *eu* étant ici encore la graphie la plus commune ; le ms. Y des Year Books 3 Edw. II, etc. présente un très grand nombre de formes en *eu* ; *ui* semble être fréquent à partir de 17 et 18 Edw. III (1348).

Il ne faut pas confondre avec les formes précédentes le *poïst* qu'on trouve assez communément dans le Prince Noir aux vers 1465, 1829; ce *poïst* est une forme continentale (wallon).

Dierèse et synérèse.

Première classe.

Il semblerait que les imparfaits du subjonctif de la première classe aient effectué fort tôt, au moins dans certains cas, la synérèse, car nous trouvons déjà dans le Voyage de Saint Brandan plusieurs exemples qui semblent le montrer : *ousum* (au vers 764), *ouse* (au vers 665), *sousum* (au vers 763). Mais le manuscrit de l'Arsenal fait disparaître toutes ces apparences de synérèse :

Poür oussent ne fust l'abit

(Arsenal : eüs(t) qui convient mieux pour le sens.)

Ainz que vostre venir sousum

(Arsenal : Ançois que nous vous seüssons.)

Volt Deus qu'a vus cunrei oussum,

(Arsenal supprime « a vus ».)

Aucun exemple de synérèse ne pourrait donc subsister dans une édition qui serait basée sur les deux manuscrits ; nous ne pouvons même pas être assurés que le scribe du Saint Brandan (1167) lui-même l'ait faite ; il est probable qu'il ne se souciait pas beaucoup de la régularité des vers qu'il écrivait et que les quelques cas de synérèse apparente que nous venons de citer ne servent qu'à prouver sa négligence.

Cependant on peut admettre que les premiers cas assurés de synérèse datent du commencement de la seconde moitié du XII[e] siècle. Dans l'Estorie des Engleis, nous en avons au moins un d'assuré. Il est vrai que les formes qui présentent l'hiatus sont très nombreuses et que la plupart des cas de synérèse apparente proviennent de l'éditeur : en suppléant la voyelle qui manque, nous rétablissons en même temps le vers ; on peut voir par exemple *eüst* (164, 2672, 2925[1], 3614, 5959, 6178); *eüsse* (3942[2]) ; *seüse* (3643, 5941)[3] ; *poüst* (856); *seüst* (4441, 2318); *peüssent* (2166). (Cf. vers 1608, 2925, 3180, 4442, 675.)

Dans plusieurs cas, on peut avoir quelques doutes, et il n'est pas toujours facile de décider si la synérèse a été faite ou si l'éditeur a adopté une mauvaise leçon. En voici quelques-uns ; on lit au vers 2732 :

A manger eust car co requist.

C'est la leçon donnée par R et D ; L et H ont *ot* qui peut se justifier. Les vers 6225, 6226 ne sont pas donnés par tous les manuscrits, et chacun d'eux contient une synérèse :

Tuit li franc home qui eust mestier
I eussent itel recoverer

1. Meis si Gillemar eust leisir (2925),

Lire : Gaimar eüst (D, H).

2. Pur quei ma gent asemblé eusse (3942),

Lire : ensemble eüse (R.)

3. Kil ne perdisist si iol suse (594105),

Lire : perdist, seüsse (D, L, H).

Ces vers ne se trouvant pas dans D, L ni H, ne sont probablement qu'une interpolation.

Il y a cependant au moins un cas où la synérèse a dû se faire; ce cas se trouve au vers 2671 :

Mes si vus me le eussez celé,

donné par tous les manuscrits.

Il y en a peut-être quelques autres, mais cela nous semble très peu probable.

Nous sommes donc loin du nombre de synérèses que nous trouvons dans le Brandan, et cela est encore plus remarquable si on compare l'étendue des deux poèmes.

Le nombre des synérèses est déjà, pour les verbes de la première classe, beaucoup plus considérable dans le Tristan de Thomas, et nous trouvons dans ce poème un état de choses beaucoup plus avancé que dans Gaimar. Nous ne nous attarderons pas à citer tous les cas qu'on peut relever, et pour le détail nous renverrons à l'étude de M. Bédier (II, 19 sqq).

On trouve des contractions aux vers 663, 664, 1527, 1529, 1569, 2417.

Car s'il n'en oust si grant désir.
A sun voleir poust asentir.
S'en juvente apris ne l'eussez.
Si li reis vus eust castié.
Eussez vus emvers lui amur.
Si jo seuse qui i alat [1].

Dans la Folie de Tristan le nombre de diérèses est assez grand; on ne relève par contre aucun exemple de synérèse. *Pussent* se lit au vers 109 de Haveloc et c'est le seul exemple de synérèse dans tout ce poème.

Ou garder pussent lur seignur.

Sœur Clémence de Barking fait aussi la contraction ; mais les cas où la diérèse subsiste sont environ deux ou trois fois plus nombreux

1. Quelques-uns des exemples précédents sont peut-être douteux ; les vers 1527, 1529, 1569 ne sont donnés que par un manuscrit ; au vers 1569, il est possible que l'original ait porté : Eüssez vus vers lui. Au vers 2417, le ms. D semble supprimer *i* : qui ilast (lire alast ?).

que ceux d'où elle a disparu. Pour ces derniers nous trouvons : *eusses*, vers 201, 5051 :

E si eusses en tei raisun.
Eusses de nos maistres apris.

eust : 479 (douteux), 1881 :

Asez eust une peine oüe [1].
Ki li oust à mangier duné.

oussiez, 279, 1176 :

A qui vus oussiez fait honur.
Que de lur mort oussiez errur.

oussent, 1159 (douteux) :

Car s'il n'oussent en Deu creü [1].

poust (aux vers 835, 836, 1550) [2]:

Si huem ne fust, ne poust murir;
E se Deux, ne poust revesquir ;
Co cument poust estre, nel vei.

poussum (au vers 1578) :

Cument nus i poussum parler.

susses (au vers 272) :

Si tu te susses purpenser.

C'est donc un nombre respectable de synérèses que nous pouvons relever dans la Vie de Sainte Catherine : il y en a au moins douze de probables, dont quatre sont peut-être discutables, huit sont aussi assurées que possible.

Au contraire, dans l'Ipomédon, les cas de diérèses sont nombreux

1. La synérèse doit s'effectuer, soit à l'imparfait du subjonctif (eust, oussent, soit au participe passé (oue, creu) ; nous croyons que c'est au premier de ces temps (cf. Participe passé, page 519).

2. L'imparfait du subjonctif est plus correct et plus naturel, mais le prétérit n'est pas impossible ; on peut donc lire : *pout*.

(cf. vers 158, 201, 3084, etc.) ; les éditeurs ont introduit un cas au moins de synérèse. A donne pour le vers 157 :

Femme ke tele tecches ust.

MM. Kölbing et Koschwitz ajoutent une *s* à tele. Or nous avons vu que le scribe de A fait parfois des synérèses qui ne se trouvent pas dans son texte et essaie de rétablir le vers. Il ne fallait donc pas ajouter une *s* à *tele*, mais supprimer celle de *tecches* et lire :

Femme ke tele tecche eüst.

C'est à peu près la même proportion que dans Sœur Clémence ou une proportion légèrement supérieure que nous trouvons dans la Chronique de Jordan Fantosme ; les cas de diérèse sont très nombreux ; citons rapidement quelques-uns de ces cas : *eüst* se lit aux vers 82, 748 ; *seüst*, au vers 793 ; *pleüst*, 1162 ; *peüst*, 799 ; *peüssiez*, 1173 ; *seüssent*, 1143.

Les vers qui nous montrent que la synérèse s'est effectuée à ce temps sont beaucoup moins nombreux. Nous trouvons d'abord quelques troisièmes personnes du singulier : *eust* (au vers 917) ; *peust* (au vers 907) ; *pleusi* (au vers 1726) :

Nen eust malveis guerdon en lieu de sun luier.
Ki me peust dire, ne sace raconter. (10 syllabes.)
Sil vus pleust a oir bon fet de bone gent.

Pour ce dernier vers, on pourrait lire *plest*.

Nous avons aussi relevé quelques secondes personnes du pluriel : *eussiez* (au vers 984), *peussiez* (au vers 1350), et une troisième personne du pluriel, *eussent* (au vers 1179) :

De faire ultrage dunt eussiez desturbier ;
Noise peussiez oir en la cité fremie ;
Tuz les essent estikez, ocis e mal bailli.

Par conséquent, les synérèses ne sont pas négligeables dans Jordan Fantosme, mais nous ne croyons pas que leur nombre atteigne la moitié du nombre des diérèses.

On voit que, comme nous le disions tout à l'heure, la proportion des synérèses, si elle est quelque peu supérieure à celle

qu'on trouve dans Thomas et même dans Sœur Clémence, reste encore très faible. Guillaume de Berneville et Guischart de Beauliu montrent un recul nettement marqué sur Fantosme et Thomas; chez ces deux auteurs, on ne trouve aucun cas de synérèse bien assuré; ce qui, dans la Vie de Saint Gilles, s'en rapprocherait le plus, serait le vers 1156 dans lequel la contraction doit avoir lieu, soit pour l'imparfait du subjonctif d'avoir, soit pour le participe passé de gésir :

K'ele eust jeu en un seul jur.

Pour Guischart de Beauliu, les diérèses sont fréquentes et les synérèses absolument absentes.

Il y a cependant au XIIe siècle quelques auteurs qui semblent préférer les formes contractes ; ces auteurs, celui des Légendes de Marie et celui de Horn, écrivirent pendant la seconde moitié du XIIe siècle, à dix ans environ d'intervalle. Sur le point qui nous occupe, ces deux écrivains semblent suivre presque le même usage. Non pas que les cas de diérèse soient devenus rares chez eux, spécialement ldans le poème de Horn. Ils connaissent et emploient l'un et l'autre a forme correcte ; mais la forme moderne est très commune, probablement plus fréquente que l'autre dans Horn, et certainement la forme ordinaire dans les Légendes de Marie.

Citons rapidement les vers dans lesquels la diérèse subsiste encore dans ces deux poèmes.

Dans Horn, elle est assurée aux vers suivants : 418, 1084, 1151, 1472, 1974, 2784 et peut-être dans un petit nombre d'autres cas. Comme on le voit, ces formes étymologiques doivent se rencontrer encore assez fréquemment. Elles sont un peu moins communes dans les Légendes de Marie d'Adgar.

Citons quelques passages où nous l'avons rencontrée : VI, 2, 263 ; XV, 18 ; XVIII, 51 ; XIX, 113. On pourrait allonger quelque peu cette liste ; mais il n'en resterait pas moins évident que ces formes sont fort disséminées dans les différents poèmes d'Adgar.

La synérèse a eu lieu très fréquemment dans ces deux auteurs ; nous penchons à croire que dans Horn elle a pris place dans un nombre de cas au moins égal à celui des formes qui restent étymologiques ; le mélange est certainement très curieux dans ce poème :

les formes abrégées se trouvent auprès des autres, quelquefois même dans le même vers, comme au vers 966 :

> Plust a Deu ke de mei, oüst faite rapine.

Énumérons maintenant les vers où les formes à synérèse sont employées : on en trouve aux vers 655, 1153, 3649, 3037, 2278 (O), 2789 (H), 4227, et dans plusieurs autres cas, quelques-uns étant assez douteux.

Dans les poèmes d'Adgar, les exemples sont encore plus nombreux, et nous n'avons pour citer des exemples que l'embarras du choix; citons un petit nombre de vers montrant quelques imparfaits du subjonctif sous leur forme abrégée :

Kil eussent de sun serf merci ;	I Eg., 46
Ke le dolent peust repairer ;	I Eg., 49
Ke, si li pleust, le cunseillast ;	IV, 63
Cument pust cist de coer legier ;	VIII, 126
Cum devorer le pust a tant ;	IX, 62
Ne li chalut ki seust ses estres ;	XXVIII, 10
D'icels a qui il eussent dit ;	XXVIII, 90
Ke de ses mesfaiz eust pardun.	XXVIII, 122

En outre, on peut voir des exemples de formes analogues aux passages suivants : I Eg., 49 ; VII, 67 ; IX, 65 ; IX, 131 ; XV, 4 ; XXIX, 45, 46, 57, 58. Remarquons en outre que les cas de diérèse sont disséminés dans tous les morceaux, et nous ne nous rappelons pas en avoir trouvé deux dans la même légende ; au contraire, les autres formes se trouvent pour ainsi dire partout et sont répétées souvent à quelques vers d'intervalle.

On voit donc que les auteurs de ces deux ouvrages sont, mais à des degrés différents, en avance sur leurs contemporains ; chez eux le nombre des formes contractes égale ou dépasse celui des formes qui sont plus exactement étymologiques.

Ceci pourrait nous faire croire que, à partir du commencement du XIIIe siècle, nous allons voir les imparfaits du subjonctif à diérèse devenir de plus en plus rares et tendre à disparaître. Il n'en est rien ; la forme contracte pendant de nombreuses années ne va marquer aucun progrès et l'état de choses que nous venons d'analyser va durer sans changement ou presque pendant tout le XIIIe et peut-

être même pendant une partie du XIVe siècle ; la forme moderne sera plus ou moins fréquente pendant cette période, suivant les auteurs bien plus que suivant la date de la composition ; mais elle ne déplace jamais complètement la forme présentant la diérèse. On ne peut pas tracer une courbe montrant la disparition de cette dernière, et nous rencontrerons à toutes les époques du XIIIe siècle et même pendant le siècle suivant des ouvrages aussi réguliers ou plus réguliers que les Légendes de Marie, comme le Saint Edmund (après 1225), les Évangiles des Dompnées (vers 1230), Sardenai, Aspremont, même le Siège de Carlaverok et le poème du Prince Noir.

Ceci dit, nous pouvons maintenant passer un peu dans le détail.

Diérèse et synérèse de Chardri à William de Waddington.

Pendant la première moitié du XIIIe siècle, on ne rencontre que peu d'écrivains qui ne connaissent que la forme régulière. Nous ne trouvons même que Frère Angier qui soit dans ce cas-là ; la Vie de Saint Grégoire est le dernier poème, d'une certaine longueur, en anglo-français, qui n'emploie que les formes à hiatus (cf. Miss Pope, p. 23).

Les autres montrent un mélange constant des deux formes ; certains auteurs préfèrent évidemment les formes anciennes ; citons le poème d'Edward le Confesseur, le Saint Edmund, les Évangiles des Dompnées, le Saint Julien. Dans le premier de ces ouvrages, on trouve des exemples de diérèse aux vers 375, 1225, 3297 et ailleurs ; nous n'avons pu trouver qu'un tout petit nombre de synérèses : *pusse* (au vers 3813), *ust* (au vers 376) :

E dist : « Si jo pusse joïr.....
E kil n'ust garde de Richard. »

Dans le Saint Edmund, les cas de diérèse sont des plus nombreux : *eüst* (aux vers 378, 844, 1136) ; *poüst* (aux vers 377, 3248) ; *seüst* (1697) ; *eüssent* (1908) ; *peüssent* (149) ; tandis que nous n'avons relevé qu'un tout petit nombre de synérèses : *ust* (aux vers 820, 2668) :

Ke n'ust tendrur e marrement
Ke cil ki ust le chief trové.

Le nombre des contractions est presque insignifiant dans les Évangiles des Dompnées ; citons *ust* (au folio 70 v°) :

Tut n'ust il pas bien fet conu.

Nous allons insister un peu plus sur l'état de ces imparfaits du subjonctif dans les trois poèmes de Chardri ; nous avons dans cet auteur un nombre considérable d'exemples, qui peuvent nous permettre de nous faire une idée exacte de la façon dont l'auteur traite ces temps. Les cas de diérèse sont communs ; on trouve par exemple pour avoir : *eüsse,* au vers 1064 des Set Dormans, et 1099 du Petit Plet ; de plus, nous avons une douzaine ou plus d'exemples de *eüst* ; pouvoir aux différentes personnes est employé sous cette forme une quinzaine de fois, savoir une dizaine, etc.

Mais de l'autre côté, les synérèses sont nombreuses, proportionnellement beaucoup plus communes que dans les quatre poèmes que nous venons de citer ; elles représentent environ les 40 % de l'ensemble ; ces exemples seraient donc trop nombreux pour que nous citions tous les vers où ils se trouvent et nous nous contenterons de quelques références : en trouve *eust* dans Josaphat (aux vers 1812, 2768) ; aux vers 916 du Petit Plet ; *eussez* est extrêmement commun dans ce dernier poème ; on peut le trouver aux vers 266, 593, 594, 878, 1062 ; *eussent* se lit dans les Set Dormans (aux vers 943, 946, 1164). De même pour pouvoir, *peust* se lit dans Josaphat aux vers 1787, 2739 ; dans les Set Dormans au vers 1244 ; dans le Petit Plet au vers 378 ; *pussez* se rencontre souvent dans le Petit Plet (cf. vers 276, 278, 894, 1537, 1611 ; *pussent* au vers 2606 du Josaphat. Enfin savoir nous offre aussi un certain nombre de cas analogues : *seust* (Josaphat, 819) ; *sussez* (Josaphat, 987, 989).

Voilà les cas principaux de contraction dans les trois poèmes de Chardri ; le nombre considérable, surtout étant donné la longueur modérée des trois poèmes de cet auteur, des exemples assurés de l'une et de l'autre forme nous permet de faire quelques remarques, qui, si elles n'ont pas une portée générale, sont au moins vraies pour Chardri. Les six personnes ne sont pas atteintes également par la synérèse, et des deux personnes le plus employées, la troisième personne du singulier est celle qui conserve le mieux la forme régulière ; il y a une quarantaine de cas où l'hiatus est maintenu contre une dizaine où la synérèse s'est faite. La seconde personne

du pluriel, qui est, avec la troisième personne du singulier, celle qu'on rencontre le plus souvent, montre un état de choses exactement contraire ; nous n'avons que deux cas de diérèse contre dix-sept où la synérèse s'est faite. Il est à peu près impossible d'y voir simplement l'effet du hasard et cela tendrait à nous montrer que c'est la deuxième personne du pluriel qui a le moins résisté à la tendance qui poussait les imparfaits du subjonctif à faire la contraction, au moins dans Chardri.

Autant qu'on peut en juger, aux autres personnes le nombre des cas de diérèse est sensiblement égal aux cas contraires.

Nous ne nous arrêterons pas aussi longtemps sur la fin du XIII[e] siècle, parce que les exemples que nous fournissent les différents poèmes ne sont pas assez assurés dans tous les cas pour nous permettre de tirer des conclusions bien sûres. Tout d'abord, il semble que dans les deux poèmes de Sardenai et d'Aspremont, la diérèse soit la règle et que les autres formes soient relativement assez rares ; il n'y en a aucune de bien assurée (cf. cependant, *eust* qui semble monosyllabique au vers 268 d'Aspremont), tandis que les formes à hiatus sont dans un certain nombre de cas indiscutables. On relève *eüst* au vers 267 d'Aspremont ; *sëust* au vers 266 de Sardenai ; *peüst* (aux vers 96, 186) ; *seüst* (aux vers 185, 249) ; *eüssent* (aux vers 199, 297).

Dans le poème sur Saint Auban, les deux formes sont employées, mais celle qui conserve la voyelle muette en hiatus est quatre ou cinq fois plus employée que l'autre ; on trouve par exemple : *eüst* (aux vers 347, 694, 701, 1621, 1346), *eüssez* (au vers 615), *peüst* (aux vers 694, 701, 1342, 1541). Comme exemples de synérèses, on peut citer *ussum* (au vers 1525), *ussent* (au vers 795), *pust* (au vers 672) :

N'ussum nul d'eus flecchi pur un val d'or empli ;
Legers, enters e sain cum ju ussent dormant ;
K'aïe ne rescusse ne pust aver mester.

On remarquera que les troisièmes personnes du singulier et les secondes du pluriel sont rares ou absentes sous cette forme sans muette, contrairement à ce que nous observions dans Chardri.

Dans le Sermon en vers Deu le Omnipotent, les cas de diérèse sont de même assez nombreux : *eüst* (17 c, 79 e, 80 d) ; *peüst* (57 d, 65 d), tandis que les exemples de contraction sont assez peu communs : *ust* (55 f) ; *pust* (67 a).

Il est par conséquent légitime de conclure que dans cette période, la synérèse n'a fait que très peu de progrès ; dans la plupart des poèmes que nous trouvons alors, la forme habituelle est celle qui présente l'hiatus ; ce n'est que dans quelques auteurs que le nombre des contractions approche de celui des diérèses.

Fin du XIIIe et XIVe siècle.

La dernière période de la littérature anglo-française semble conserver assez exactement les habitudes de la période précédente ; il nous est toutefois difficile de préciser dans certains cas quelles sont celles des auteurs particuliers, l'irrégularité de la versification ne nous permettant pas toujours de reconnaître les formes de ces imparfaits du subjonctif.

La diérèse subsiste ; chez quelques auteurs, elle est la règle ; et ici encore les deux poèmes à versification régulière, le Siège de Carlaverok et le poème du Prince Noir, nous fournissent des indications précieuses. Dans ces deux ouvrages, nous trouvons une grande majorité de formes régulières. Le Siège de Carlaverok en a plusieurs, comme *poüst* (aux vers 42, 62) ; *peüssent* (au vers 62), tandis qu'aucune forme contractée n'est absolument sûre, sauf *ust* qu'on lit au vers 14. Dans le Prince Noir, nous lisons *eüst* (cf. les vers 449, 1790, 1985, 4187, 4188) ; *peüst* (1765, 1985) ; *pleüst* (2453).

Les formes monosyllabiques sont moins nombreuses : *eust* peut se lire aux vers 450, 466, 2705 ; *eussent* au vers 2176 ; *peussent* au vers 2042.

Les autres ouvrages de la même période nous présentent de temps en temps des cas de diérèse qui ne sont pas douteux : *eüst* au vers 3402, *poüt* au vers 125 de Dermod ; *eüst* aux vers 990, 1157, 2293, *seüst* au vers 988 du Manuel des Péchés ; *poüst* au vers 22 de la Vie de Sainte Madeleine ; *peüsse* et *teüsses* aux vers 3 et 6 de la Bounté des Femmes de Nicole Bozon ; *poüst* se lit deux fois dans la Vie de Saint Paul l'Ermite de ce même auteur (aux vers 77 et 247) :

La se quisit ou poüst meyndre ;
Dount il poüst enseveler.

et *seüssent* une fois dans la Vie de Saint Richard (contre cinq cas assurés de synérèse) :

Kar ben sont se il le seüssent

et il en va de même pour les autres poèmes de la fin du XIIIe et du XIVe siècle, quoique, en bien des cas, il ne soit pas possible d'affirmer que l'on a une forme plutôt que l'autre.

Nous n'en avons cependant relevé aucun cas présentant un degré raisonnable de certitude dans la Chronique de Pierre de Langtoft.

Dans tous les poèmes que nous avons cités en dernier lieu et qui vont depuis Dermod ou le Manuel des Péchés (circ. 1260), les formes montrant que la synérèse s'est effectuée abondent. Nous n'en citerons qu'un tout petit nombre pris à peu près au hasard dans quelques-uns de ces poèmes.

Usse se trouve assez communément, comme dans le Manuel des Péchés (cf. les vers 2475, 10119); au folio 64 v° des Heures de la Vierge, etc.; *ust* au folio 92 v° des Vies de Saints de Bozon; *ussum*, ibid. (93 v°); *ussez* se lit dans la Genèse Notre-Dame (au folio 57 v°) et dans William de Waddington (au vers 4651). Si nous passons au verbe pouvoir, nous trouvons *pust* très fréquemment dans le poème de Dermod (comme aux vers 69, 2734, 3037, 3316, 3318); au vers 78 de la Vie de Saint Paul l'Ermite. Pour savoir, citons *sust* dans le Manuel des Péchés (au vers 1202 et *passim*); *sussez*, au folio 59 r° de la Genèse Notre-Dame; et au vers 3891 de William de Waddington; *sussent* se trouve au vers 1341 de Dermod. Nous n'en citerons pas davantage. Les seules formes assez sûres que nous ayons dans la Chronique de Pierre de Langtoft sont des formes contractes (cf. I, 48, 25; II, 178, 18; II, 178, 19).

On voit donc assez clairement quels ont été les progrès de la synérèse en anglo-français pour les imparfaits du subjonctif en *ui* de la première classe. Les premiers exemples remontent à 1160, peut être plus tôt; au commencement du XIIIe siècle, et même à la fin du siècle précédent, le nombre des formes à synérèse égale presque, dans certains auteurs, celui des formes montrant l'hiatus. Cependant, à la fin du XIVe siècle, la proportion, dans quelques ouvrages, n'a pas changé; elle est même parfois sensiblement en faveur des formes étymologiques. De plus, presque tous les écrivains nous offrent des exemples assurés de diérèse jusque dans les dernières années de ce siècle. La forme régulière a donc persisté d'une façon remarquable.

Ce sont les scribes qui ont supprimé le plus souvent la syllabe

étymologique : pour eux, la voyelle muette semble avoir disparu, et s'ils écrivent *e* ou *o* qui est étymologique, il n'est pas moins assuré que pour eux ce n'est qu'une graphie (exactement comme *ui*) du son *u*.

Dans les œuvres en prose de la langue diplomatique, politique, etc., nous ne pouvons jamais savoir si la diérèse a eu lieu, mais il y a de nombreux cas de synérèse qui sont évidents, c'est lorsque l'élément vocalique du radical est réduit à la voyelle *u* ; cela arrive assez fréquemment, par exemple dans *pust* de Jean de Peckham (1280, 128) ; *pluist* (plaire) dans les Statutes (1369, I, 392), etc.

Deuxième et troisième classes.

Les exemples que nous fournissent les autres classes sont loin d'être aussi nombreux et les renseignements qu'ils nous donnent n'offrent pas le même degré de certitude que ceux de la première classe.

C'est pour cela que nous avons fait dans ce chapitre une distinction entre les différentes classes, distinction qui n'avait pas d'autre raison d'être que de séparer les résultats assurés de ceux qui le sont moins ; car, il semble bien que les imparfaits du subjonctif dont nous nous occupons maintenant n'ont pas un sort différent de celui des verbes de la première classe.

Au XII[e] siècle, ce n'est que dans certains auteurs que la synérèse est faite; les formes avec hiatus sont celles qui dominent. On les trouve souvent dans les premiers poèmes, Cumpoz et Bestiaire ; dans Gaimar, nous relevons plusieurs formes correctes ; Adgar en a plusieurs : *deüst* (XVIII, 52) ; *coneüst* (XV, 17), et quelques autres. Il en est de même pour Thomas, pour Sœur Clémence de Barking qui écrit *doüsses* (vers 2354), *deüssum* (vers 1080), *doüssent* (vers 2355) ; pour Fantosme qui nous donne les exemples suivants : *esteüst* (aux vers 795, 1092) ; *deüst* (au vers 949) ; pour le Saint Gilles et le Sermun de Guischart de Beauliu qui ne montrent pas d'autre forme que les formes à diérèse, pour le poème de Horn, dans lequel les deux formes se rencontrent, mais où les cas de diérèse sont toujours les plus communs (cf. *doüst*, vers 3582 ; *creüst*, 1341, 2893 ; *coneüst*, 4019, et quelques autres) ; nous relevons encore dans les Homélies *deüst* (au vers 73).

Nous n'avons certes pas épuisé la liste des cas de diérèse qui se rencontrent à cette époque ; on peut voir cependant, d'après les quelques exemples qui précèdent, qu'ils sont nombreux, que tous les ouvrages en présentent plusieurs, et que certains auteurs, même de la fin du siècle, Jordan Fantosme, Guillaume de Berneville, Guischart de Beauliu, ne connaissent pas d'autre forme.

Les synérèses se présentent toutefois de bonne heure, même si nous attribuons au scribe du manuscrit de Londres, comme on doit le faire, pensons-nous, le cas de synérèse qu'on trouve dans le Voyage de Saint Brandan, au vers 1702 :

Qui doust estre de nus hante,

où il faut lire avec le manuscrit de l'Arsenal : Qu'estre doust.

Dans l'Estorie des Engleis, nous trouvons un assez grand nombre de cas douteux [1] ; pour certains d'entre eux, la forme contracte provient évidemment du scribe, comme au vers 5930, où on lit :

Ke lom issi prendre le deust,

au lieu de la bonne leçon : K'om..... deüst.

D'autres vers ne se prêtent pas aussi facilement à la correction ; citons par exemple le vers 1855 :

Si dusse par dreit jugement,

supprimer dreit ? ou le vers 5510 :

Si com un seir dust anuter,

lire : dut, prétérit.

Pour avoir des cas de synérèse dus à un auteur et qu'il n'est pas possible de révoquer en doute, il nous faut aller jusqu'à Adgar [2] ; dans

1. Nous n'avons pas la proportion exacte entre les formes à hiatus et les formes contractes dans l'Estorie des Engleis ; nous estimons que pour les imparfaits du subjonctif en *ui*, elle est approximativement égale à 8 sur 1, le chiffre le plus fort représentant celui des diérèses.

2. Si nous cherchons à déterminer dans Agdar la proportion des formes à diérèse et des formes à synérèse dans les Légendes de Marie, nous arrivons dans les mêmes conditions que précédemment au chiffre 6 contre 7, les synérèses étant plus nombreuses que les diérèses.

les Légendes de Marie de cet auteur, nous relevons quelques cas assurés de synérèse, par exemple (VI, 28) :

Ne sufrir dust mal si grevos,

ou (XVII, 598) :

Li reis Nineveins mort receust.

Les cas de synérèse sont plus rares dans le Tristan de Thomas ; et les imparfaits du subjonctif de II ou de III qui la présentent ne sont pas nombreux ; nous trouvons à citer le vers 2127 [1] :

Cui Kaherdin dust femme amer.

Cette même forme se rencontre au vers 861 du poème d'Havelok ;

Que lom le deust issi servir ;

mais cet exemple manifestement appartient au scribe qui a voulu rétablir le nombre de syllabes du vers que faussait la synérèse qu'il faisait à tort, en ajoutant *l'* devant *hom*.

Dans Horn, au contraire, les cas où l'auteur lui-même a effectué la synérèse sont nombreux [2] ; comme *dussum*, *dussez* aux vers 2063, 2854 :

Si fust vostre pleisir, ne me dussez guerpir.
Ke conoistre ne dussum pur lui honurer.

Citons encore *conust* qu'on trouve au vers 734 du Donnei des Amants.

Concluons donc que la synérèse existe bien au XIIe siècle, qu'elle remonte au plus tard à la seconde moitié de ce siècle, mais que, sauf quelques rares exceptions, c'est la forme à hiatus qui reste la forme usuelle.

Au XIIIe siècle, nous retrouvons pour ces imparfaits du subjonctif à peu près le même état de choses que pour ceux de la première classe. Certains auteurs semblent n'employer que les formes étymo-

1. Le rapport des formes dissyllabiques aux formes monosyllabiques dans le Tristan de Thomas est de 35 sur 12, soit environ 3 pour 1 (chiffres de Röttiger, corrigés sur le texte de M. Bédier ; il faut ajouter à la liste de Röttiger le vers 529).

2. Dans les mêmes conditions que précédemment, le rapport de ces formes dans le poème de Horn est environ 6 pour 7.

logiques, par exemple Frère Angier, Robert de Gretham, Denys Piramus, l'auteur du Saint Julien. Nous disons semblent, car les exemples que nous avons trouvés ne sont pas à beaucoup près aussi communs que ceux que nous pouvions citer tout à l'heure. Voici cependant quelques-uns de ces exemples qui nous permettent de supposer que ces différents auteurs ne connaissent que les formes régulières. Nous en avons un certain nombre dans la Vie de Saint Grégoire : *creüssent* (au vers 510) ; *receüssent* (au vers 2035) et *deceüsent* (au vers 2524) ; *leüssent* (au vers 2527) ; *esteüst* (au vers 307) ; *deüssons* (au vers 896). Ce sont tous les exemples que nous avons rencontrés dans ce poème; il y en a à peu près autant dans les Dialogues et tous sont aussi réguliers que ceux que nous venons d'énumérer. Dans Edward le Confesseur, nous relevons *deüssent* (au vers 4393) ; ce verbe se rencontre encore aux folios 44 v°, 102 v° de Robert de Gretham, aux folios 68 r°, 69 r°, 74 r° du Saint Julien.

Ces exemples, quoiqu'on puisse peut-être les juger un peu trop rares, et l'absence de formes contractes semblent nous donner le droit de dire que les auteurs de ces cinq poèmes ne connaissaient que la forme régulière.

Il n'en va pas exactement de même pour tous les autres écrivains du commencement du XIIIe siècle ; les synérèses sont assez fréquentes dans les autres ouvrages de cette période, et on ne trouve plus après le Saint Julien de poème d'une certaine longueur employant exclusivement les imparfaits du subjonctif présentant l'hiatus. Les exemples qui le montrent ne sont cependant pas très rares après le Saint Julien. Le Saint Thomas a *geüst* (au vers 2524); The Song of the Church, *dut* (lire *deust*) (au vers 1264).

Dans le Saint Auban, nous ne trouvons qu'un tout petit nombre de diérèses et on peut se rappeler que pour les verbes de la première classe, le nombre d'hiatus était considérable et fortement en excès sur celui des synérèses. Citons ici *geüssent* (au vers 1543) :

> Cum si il geüssent tuz vifs, enters, seins e gari.

Ce qui est douteux, car on pourrait en faire un vers de douze syllabes en élidant l'*i* de *si*, et en faisant la synérèse.

On trouve encore *deüst* deux fois dans le Sermon en vers Deu le

Omnipotent (14 c, 64 d), et un exemple unique, croyons-nous, dans William de Waddington (vers 4336).

On trouve encore quelques diérèses au siècle suivant, dans le Prince Noir d'abord, car il n'est pas moins régulier ici qu'avec les verbes de la première classe (cf. vers 2818, 2930), même dans d'autres ouvrages, comme dans la Vie de Sainte Marguerite : *deüst* (367). Nous n'en avons pas relevé une qui fût sûre dans toutes les œuvres en vers de Nicole Bozon (les synérèses y sont nombreuses).

Ainsi les exemples assurés de diérèse deviennent de plus en plus rares.

Nous n'aurons pas à citer un grand nombre de formes contractes pour prouver qu'elles sont en majorité. D'abord chez Chardri et dans la Plainte d'Amour nous n'avons relevé pour les verbes de ces classes que des exemples de synérèse et ils sont assez nombreux : *deust* se trouve par exemple au vers 2772 de Josaphat, au vers 800 du Petit Plet : *dussez* est extrêmement fréquent ; dans Josaphat on trouve cette forme au moins quatre fois (au vers 1339, 2160, 2162, 2164) ; deux fois ou plus dans les Set Dormans (au vers 317, 695) ; plus de quatre fois dans le Petit Plet (aux vers 660, 695, 931, 1670) ; on la retrouve encore aux vers 50, 409 de la Plainte d'Amour. *Dussent* est employé au vers 674, 795 du Petit Plet et 143 de la Plainte d'Amour ; *receusse* au vers 386 du Petit Plet, etc. [1].

Il y a plusieurs exemples assurés de synérèse dans le Saint Auban ; *geussent* et *esteust* cités par M. Suchier ; *deust* (558, 1264) ; *deusses* (551, 962) [2].

Dans le Manuel des Péchés de William de Waddington enfin elles sont très communes (cf. vers 1095, 1391).

Au XIVe siècle, tous les auteurs en offrent des exemples, même le Prince Noir qui a *deust* (aux vers 2819, 2955). On en trouve encore dans Pierre de Langtoft (I, 68, 21, exemple assez sûr), et

1. Dans Chardri, en tenant compte de toutes les classes, le rapport des formes correctes aux formes à synérèse est égal à environ 3/2,

2. M. Suchier cite un cas de diérèse irrégulière dans le Saint Auban : *feüssez*, vers 962.

dans Nicole Bozon, Bounté des Femmes (vers 14), et Vies de Saints, etc. [1].

Comme le montrent ces quelques exemples, l'hiatus a le plus souvent disparu de l'imparfait du subjonctif correspondant à la seconde et à la troisième classe des prétérits en *ui*.

S'il existe donc une différence entre les verbes de la première classe et ceux qui appartiennent aux autres classes, ce serait que ces derniers présentent au XIII[e] siècle plus de synérèses que les autres, c'est-à-dire que, une fois atteints, ils ont moins bien résisté que ceux de la première classe.

La langue légale nous donne une autre preuve, s'il en est besoin, que la forme avec synérèse était la forme ordinaire à la fin du XIII[e] siècle. Nous trouvons très fréquemment la graphie *ui* au lieu de *u* ; il est évident que dans une forme comme *duist* le souvenir même et toute trace de l'hiatus se sont perdus.

5. *Imparfaits du subjonctif correspondant aux prétérits en* i.

Nous retrouvons ici quelques-unes des questions que nous avons déjà traitées à propos des prétérits de ces verbes. Ils présentent à toutes les personnes l'allongement syllabique que nous avons remarqué à trois personnes du prétérit, et le verbe voir seul nous obligera à traiter encore une fois la question de l'hiatus et de la synérèse.

a) La consonne intervocalique.

La consonne vocalique est toujours conservée dans le cas de tenir et de venir, toujours absente pour voir. Cependant ce dernier verbe dans certains exemples que nous rencontrons au commencement du XII[e] siècle nous montre à ce temps mais très rarement la dentale intervocalique, comme dans *vedisse* que nous lisons dans la Vie de Saint Alexis, manuscrit L (92, 1).

Les deux autres verbes ne nous offrent qu'une seule irrégularité à ce point de vue : le radical du verbe montre souvent une mouil-

1. La Vie de Saint Richard nous offre un grand nombre d'exemples des synérèses (cf. 33, 565, 1304, 1354).

Len dust penser la curteisie ;
E de ceo ke dussent aprendre ;
Kavant ceo ke dusse murir ;
Sa beneicun ou tut recusent.

lure irrégulière. Nous n'en avons aucun cas bien assuré pour le XIVe siècle dans les œuvres littéraires; mais dans les textes politiques, diplomatiques, l'imparfait du subjonctif avec une *n* mouillée n'est pas du tout rare. Le premier cas que nous ayons relevé se trouve dans les premières années du XIVe siècle et peut se lire dans les Parliamentary Writs : *aveignisse* (1314, I, 117). L'exemple le plus ancien des Rymer's Foedera est à peine plus récent, on le trouve en effet à l'année 1318 (III, 697). Après cette date, les formes avec *n* mouillée pour venir et tenir sont assez communes, surtout dans les Year Books, qui n'en emploient guère d'autres.

b) L'hiatus.

Après la chute de la dentale intervocalique, il y a eu pour chaque personne de l'imparfait du subjonctif de voir hiatus entre le thème et la désinence. Nous allons étudier maintenant de quelle façon, et à quelle époque l'anglo-français a réduit cet hiatus.

L'hiatus a subsisté quelque temps, puis la synérèse s'est faite et la voyelle du thème a disparu devant celle de la désinence.

La diérèse est de règle au XIIe siècle, et on la trouve conservée chez tous les auteurs depuis Philippe de Thaün jusqu'à Guischart de Beauliu. Un seul auteur montre un certain nombre de cas où la synérèse s'est produite : Jordan Fantosme ; nous trouvons dans cet auteur quelques cas de diérèse, par exemple aux vers 661, 897, 922, 1047, 1100, 1212, 1813.

Mais il est hors de doute que les synérèses sont relativement fréquentes ; on en trouve au vers 1450, 876, 1204, 1290, 1763. Voici ces vers :

Mes s'il veist sun seignur a qui l'onur apent.
Le jor veissiez burgeis, bien vaillant chevalier.
Dunc veissiez targes prendre e ces escuz buclez.
Dunc veissiez ces marchans e venir e aler.
Dunc veissiez chevaliers vistement cuntenir.

Mais Fantosme est une exception au XIIe siècle et même chez lui on voit que la diérèse est la règle et la synérèse l'exception. C'est ce qui a encore lieu au siècle suivant ; l'hiatus subsiste le plus souvent : voici quelques références tirées des auteurs en vers de ce

siècle qui pourront donner une idée du nombre de cas où la diérèse se rencontre ; nous ne répéterons pas pour chaque exemple la forme de voir à laquelle il correspond.

La diérèse est fréquente chez Frère Angier ; on peut en trouver des exemples dans la Vie de Saint Grégoire (aux vers 731, 2058) ; dans les Dialogues (17 v° a) (*voïssez*) ; dans Robert de Gretham (au folio 61 r°) ; dans le Josaphat de Chardri (236 et *passim*, en tout une dizaine de fois) ; dans les Set Dormans (comme aux vers 149, 1035, etc.) et au vers 914 du Petit Plet. Citons encore, à quelque distance de Chardri, le poème d'Aspremont qui nous en montre un cas au vers 117 et le Saint Auban qui en a au moins deux d'assurés (au vers 482, 1529).

Dans les poèmes du XIVe siècle qui nous permettent de juger du nombre de syllabes des formes du verbe, nous rencontrons toujours des imparfaits du subjonctif nous montrant la diérèse, comme dans le Siège de Carlaverok (cf. 62) ou dans le Prince Noir (cf. 309, 590, 620, 985, 1329, 3259).

Tous ces exemples nous laissent à penser que la synérèse ne doit pas offrir des exemples bien nombreux. Nous en voyons une dans le Saint Auban, au vers 695, *veissez*.

Foille veisez blanchir, le chaut tendrun usler.

Le poème de Dermod peut aussi nous en donner un autre cas :

V cent veisez le jor plunger

Et un autre dans le Prince Noir :

Atant veissez venir poignant :

Miss M. K. Pope substitue, sans bonne raison, à veissez, vez vous.

Quoi qu'on puisse penser des exemples que nous venons de donner, il reste assuré que les formes à diérèse pour l'imparfait du subjonctif de voir sont communes au XIIIe et au XIVe siècle ; que les synérèses sont relativement rares, lorsqu'elles existent.

6. *Imparfaits du subjonctif en* si.

Nous traiterons les mêmes questions que précédemment.

a) Consonne intervocalique.

Pour cette question nous ne pouvons que nous en tenir aux graphies, car ni la rime, ni, dans un grand nombre de cas, le nombre des syllabes ne peut nous venir en aide.

Or les graphies, pour cette question spécialement, sont extrêmement variables : l'*s* intervocalique apparaît ou disparaît sans raison apparente. Prenons tout d'abord le verbe faire ; dans certains ouvrages les formes avec *s* sont la règle pour ce verbe ; citons par exemple le Cumpoz, le Psautier d'Oxford, Guischart de Beauliu. D'autres ouvrages comme le Psautier de Cambridge, le Psautier d'Arundel, les Légendes de Marie, la suppriment régulièrement ; mais dans la grande majorité des ouvrages les deux formes se trouvent employées concurremment dans des proportions infiniment variables.

Nous pouvons remarquer toutefois qu'au XIII[e] siècle les formes avec *s* diminuent de plus en plus ; au commencement du siècle elles se trouvent dans un certain nombre d'auteurs ; citons par exemple dans les Dialogues Saint Grégoire : *feisissent* (106 v° b), *desconfisist* (26 r° a) ; dans Robert de Gretham : *fesisse* (84 v°), *fesist* (81 r°). Après ce dernier auteur l'*s* devient très rare ; on la rencontre encore sporadiquement, même au XIV[e] siècle (*fesist* dans le Prince Noir, 733, 647, 1861) et jusque dans les ouvrages non littéraires de cette époque (par exemple dans Rymer *faisist*, 1347, V, 652 ; 1367, VI, 561) et quelques autres. Même les Year Books les plus récents emploient cette forme : *fesist* (12 et 13 Edw. III, 193). L'on peut dire toutefois, en ne tenant compte que des graphies, que les formes sans *s* sont de beaucoup les plus communes, depuis 1200 environ, même plus tôt, et que les autres deviennent assez rares après cette date.

Les autres verbes en *si* ne présentent pas exactement le même état de choses ; on peut dire que pour eux l'*s* persiste plus constamment et plus longtemps que pour faire. Pendant tout le XIII[e] siècle,

l'emploi de l's est la règle, tandis que son omission n'est que l'exception. Le plus grand nombre des auteurs de cette période emploient presque toujours la consonne intervocalique et voici les seuls cas que nous ayons trouvés d'où l's est absente. Dans le Brandan, nous avons un exemple dû au scribe (1167), plutôt qu'à l'auteur : c'est *preïst* (au vers 114) ; dans l'Estorie des Engleis, nous relevons *preïssent* (au vers 2261), *meïst* (au vers 2406) ; *preïst* (au vers 5922) ; *deïst*, entre autres, est employé par Adgar (1 Eg. 118) ; *meïsse* par Thomas (au vers 2900) ; *remeïst* se lit dans les Quatre Livres des Rois (II, 3, 9) ; *queïsse* au vers 2517 du Saint Gilles.

Au XIIIe siècle évidemment, nous trouvons en nombre plus considérable les formes où l'hiatus apparaît. Dans Angier, on voit que l's de dire a disparu, et elle ne reparaît plus que rarement ; par exemple, comme formes sans *s*, on peut citer *deïst* dans les Dialogues (68 r° b) ; dans le Josaphat (949) ; dans le Petit Plet (797, 1735) ; dans le Saint Edmund (1919) ; dans le Saint Auban (1825), etc.

Il en est à peu près de même pour prendre. On trouve de nombreux exemples d'imparfaits du subjonctif de ce verbe sans *s* dans Chardri (Josaphat, 142, 242 ; Petit Plet, 219) ; on pourrait encore en tirer du Roman des Romans, de William de Waddington, de Pierre de Langtoft. C'est aussi à partir de Chardri que mettre suit la même voie.

Mais les formes étymologiques de l'imparfait du subjonctif de ces verbes (mettre, prendre et dire) restent sensiblement plus nombreuses que les formes correspondantes de faire.

Pour les autres verbes de cette classe présentant une *s* intervocalique à l'imparfait du subjonctif, on trouve pendant tout le XIIIe siècle, et pour ainsi dire dans chaque auteur de ce siècle, des formes où cette *s* est conservée. Cela arrive surtout évidemment dans les premières années de ce siècle, comme dans le Frère Angier, où elles sont spécialement fréquentes : *tramisist* (Vie de Saint Grégoire, 2084 ; Dialogues, 130 r° a) ; *remasist* (Dialogues, 75 v° b) ; *quisissent* (ibid., 76 r° b). Nous en relevons de même de nombreux exemples dans les poèmes de cette époque ou même postérieurs. Citons *treisist*, au vers 1826 du Saint Edmund ; *occesist*, *occisisse*, dans Robert de Gretham (84 r°, 84 v°) ; *disist* dans le même auteur (80 v°) ; *despeisist* (ibid., 61 r°) ; *presist*

au vers 886 du Roman des Romans, etc. Et ces formes durent jusqu'au XIVe siècle, comme le *tramesist* du Prince Noir (vers 1464); mais, à cette époque, elles ne sont, comme nous le disions tout à l'heure, que des cas plus ou moins isolés qui dénotent simplement un certain goût de l'auteur ou du scribe pour les formes vieillies. Pour tous ces verbes, les deux formes se rencontrent dans la langue politique, diplomatique, familière et légale ; mais les formes sans *s* sont les plus communes dans les meilleurs recueils.

b) La voyelle du radical.

1. *Dissimilation vocalique.* — Nous n'insisterons guère sur cette question et nous nous contenterons de citer quelques formes peu régulières :

La dissimilation vocalique, dans les verbes ayant *i* dans le thème, ne se fait pas toujours très régulièrement ; voici quelques cas où on trouve la voyelle du radical irrégulièrement conservée.

Au commencement du XIIIe siècle, les *i* irréguliers sont assez communs ; nous en trouvons plusieurs exemples dans Robert de Gretham, comme *disist* (au folio 80 v° des Evangiles des Dompnées et *passim*) ; *escrisist* dans les Dialogues Saint Grégoire (au folio 147 v° b) ; *occisisse* se lit encore dans les Évangiles des Dompnées (84 v°). Les trois verbes que nous venons de citer sont relativement communs sous cette forme ; d'autres imparfaits du subjonctif nous ont semblé plus exceptionnels, comme (*trans*)*misist* et *quisissent* qui se trouvent tous les deux dans les poèmes de Frère Angier (respectivement, Vie de Saint Grégoire, vers 2084 et Dialogues, 76 r° b).

Au lieu de *i* ou de *e*, on a parfois *ei* ; c'est la forme sous laquelle apparaît le plus souvent l'imparfait du subjonctif de despirre : *despeisist* se trouve dans les Dialogues Saint Grégoire (82 v° b et 43 v° a) ; dans les Évangiles de Robert de Gretham (61 r°). Nous pouvons répéter ici quelques-uns des exemples que nous avons déjà donnés et qui montrent la diphtongue *ei* au radical, par exemple : *feisissent* dans les Dialogues Saint Grégoire (106 v° a) ; *feisist* dans Rymer (1367, VI, 561), et de plus *treisist* dans ce dernier recueil (1324, IV, 90), etc.

Quelquefois la diphtongue *ai* apparaît : *faisist* que nous avons

dans Rymer 1348, V, 652; *praistes*, Year Books 1 et 2 Edw. II, 24, etc.

Ces deux diphtongues se rencontrent après la chute de l'*s* ; *faisse* se lit dans Jean de Peckham (1307, 80), dans les Literae Cantuarienses (1359, 854); *faist* dans les Parliamentary Writs (1301, I, 132), dans Rymer (1321, III, 890); *deissent* dans les Year Books 20 et 21 Edw. I[er] (61, etc.).

Diérèse et synérèse.

Nous nous occuperons d'abord du verbe faire, pour lequel nous avons, comme nous venons de le montrer, des exemples plus anciens de la chute de l'*s* intervocalique et par conséquent de l'hiatus.

Faire. — Au XII[e] siècle la diérèse est très régulièrement conservée : nous n'avons relevé qu'un seul cas très douteux de synérèse dans Horn (ms. H) au vers 1605 : *feissent* :

Kar Horn ot defendu quil ne feissent noisée.

(C et O donnent *facent.*)

Au XIII[e] siècle, pour ce verbe, comme pour toutes les autres formes présentant étymologiquement un hiatus, nous trouvons un nombre assez considérable de synérèses, mais la synérèse restera l'exception. La diérèse est la règle dans Angier (128 v° a, 106 v° b), dans Chardri (Josaphat, 2442, 2666, 139 ; Set Dormans, 389, 585 ; dans le Petit Plet, 301); dans Robert de Gretham (aux folios 81 r°, 84 v°) ; dans le Roman des Romans (vers 755); on en trouve des exemples jusque dans William de Waddington (3185).

D'un autre côté nous avons relevé dans la plupart des auteurs que nous venons de citer et à partir de Chardri un certain nombre de formes contractes. On trouve dans les différents poèmes de ce dernier des exemples qui montrent d'une façon indubitable que la synérèse s'est effectuée ; voici les vers qui montrent la réduction de l'hiatus. Au vers 723 de Josaphat :

Kel ne feist sage sanz targer.

vers faux, du reste.

Au vers 1758 des Set Dormans :

Cument lur feist greinnur honur.

Dans Josaphat, vers 2602 :

Ke Barachie feissent seinnur.

Au vers 554 du même poème on trouve :

Kil se feissent tost aprester.

Enfin au vers 2601, toujours dans Josaphat :

Tant feissent pur la sue amur.

Les vers 723 et 554 de Josaphat sont douteux ; le premier, de toute façon, est un vers faux ; l'autre nous laisse dans le doute, car nous ne pouvons pas savoir laquelle des deux syllabes muettes ne doit pas compter, l'*e* en hiatus de *fei* ou la terminaison à l'hémistiche *ent* de ce verbe. Mais les autres vers suffisent pour montrer que Chardri fait à l'occasion la synérèse.

Saint Edmund en présente aussi un exemple au vers 1941 (à côté duquel on peut citer plusieurs cas de diérèse, par exemple le vers 1667) :

Ke de li feist le neis voler.

Le même phénomène se retrouve dans Aspremont ; on trouve dans deux vers consécutifs un cas de diérèse (vers 132) et un cas de synérèse (vers 133) :

Suz ciel n'at beste plus feïst a preisier.
Nen nule tere plus feist a cuveitier.

Le nombre des synérèses est encore inférieur à celui des diérèses dans Edward le Confesseur et dans le Chevalier : dans le premier de ces poèmes on trouve au moins trois fois *feïst* (vers 283, 909, 1258), contre un cas où la synérèse s'est effectuée (vers 723) :

Ki as Daneis en feist present.

Saint Auban lui-même semble toujours faire la diérèse (cf. vers

1569, 1745). Dermod a un nombre à peu près égal des deux formes ; la diérèse subsiste, autant qu'on peut en juger, dans les vers 332, 2731, 3404 ; les vers suivants sont au contraire des cas de synèrèse (vers 306, 1363) :

Si li feist honorablement.
Se feisent tost aparailer.

Même au XIV[e] siècle nous lisons dans Pierre de Langtoft et dans le Prince Noir des vers qui nous montrent que la diérèse subsiste encore ; on a *feïsses* dans Pierre de Langtoft (II, 88, 1 ; I, 246, 9) :

Si vus tant feïsses, grant joye en averay.
Si le ray Philipe(s) i feist demoraunce.

Mais dans tous les autres, et ils sont nombreux, l'hiatus a disparu, semble-t-il.

Dans le Prince Noir au contraire, nous trouvons les formes à diérèse aux vers 646, 731, 1869, 3773, tandis que nous ne sommes sûrs d'aucun cas contraire.

Les quelques exemples que nous avons cités nous permettent d'arriver à une conclusion assez précise. Les auteurs anglo-français ont connu la synérèse à l'imparfait du subjonctif de faire et ils ont employé les formes contractes, tantôt pour les besoins du vers, tantôt parce que cette forme leur semblait plus usuelle. Mais cette nouvelle forme n'a jamais réussi à déplacer complètement l'autre ; plusieurs auteurs, même à une époque tardive de la littérature anglo-française, emploient encore uniquement la forme étymologique, tous la connaissent.

On peut, en négligeant l'exemple de Horn qui est isolé et provient du scribe de H (fin du XIII[e] siècle), considérer que la synérèse a commencé à se faire avec Chardri (1220).

Autres verbes. — Puisque, comme nous venons de le dire, l'*s* est conservée le plus souvent au XII[e] siècle pour les autres verbes, les cas d'hiatus ne sont pas très fréquents et par conséquent la synérèse, s'il en existe des exemples, ne peut être que rare. De toutes les formes que nous avons rencontrées il ne s'en trouve qu'une en effet où la synérèse se soit effectuée ; elle se trouve chez Gaimar, *preist* au vers 5922 :

Sanz contre dit Angevins preist.

Ces cas de synérèse sont un peu plus nombreux au commencement du XIIIe siècle ; nous en trouvons un dans les Dialogues Saint Grégoire : *leisse* (125 v° b) ; dans Chardri il y en a quelques-uns d'assurés : *meist* au vers 768 de Josaphat :

U la pere meist la mestrie ;

mesdeissent dans le Petit Plet (au vers 847) :

Car s'il ne mesdeissent de tei.

et probablement au vers 142 du Petit Plet :

Si jeo preisse le secle trop a fes.

Ici la synérèse peut n'être qu'apparente, le « trop » et le « jeo » peuvent provenir du copiste. L'exemple de *deist* qu'on trouve au vers 1208 du Saint Edmund est douteux aussi.

E ke ceo dei(s)t qu'ele nel salue.

Lire : E ke ceo dist qu'ele ne le salue ?

Le Saint Auban, au vers 1825, a *deise*, où s'est faite la synérèse :

Ne i deise fauseté pur tut l'or Costentin.

Lire : n'i ; quant à fauseté, il compte pour trois syllabes (cf. vers 279, 361, 562, 598, 1002).

Enfin la synérèse se fait dans les Chansons (VI, 93) et très régulièrement dans William de Waddington : *entremeissez* (1802), *deist* (10196), *deissez* (3186), *preissez* (3890) et plusieurs autres encore.

Il en va exactement de même pour les différents auteurs du XIVe siècle ; de loin en loin, nous rencontrons un cas de diérèse qui semble assez sûr, comme dans la Vie de Saint Paul de Nicole Bozon (185) :

Si jeo meÿse avaunt la meyn.

Mais de telles formes n'ont rien de régulier et la plupart des auteurs semblent faire toujours la synérèse.

Pour ces imparfaits du subjonctif, la synérèse a donc commencé

à se faire dans la seconde moitié du XIIe siècle, quoique les exemples de cette date restent assez douteux ; au commencement du XIIIe, leur nombre augmente et ils sont plus assurés ; vers 1275 et pendant le siècle suivant, les cas d'hiatus deviennent très rares.

Extension des formes en si *à l'imparfait du subjonctif.*

(Cf. les ouvrages et articles cités p. 655).

Nous avons vu qu'au prétérit, tant que l'allongement syllabique s'est fait sentir, les personnes imparisyllabiques des prétérits en *si* ont attiré un certain nombre de prétérits et leur ont justement donné leur forme imparisyllabique. Les verbes que nous avons alors cités comme subissant cette attraction sont déguerpir, établir et guarir.

Le même phénomène se produit à l'imparfait du subjonctif mais d'une façon beaucoup plus étendue. En effet l'*s* qui pour le prétérit devient relativement rare après 1160, se maintient beaucoup mieux dans les imparfaits du subjonctif ; au lieu de n'appartenir qu'à trois personnes, comme au prétérit, elle se trouve aux six personnes ; c'est pour cette raison même d'abord que l'*s* a mieux résisté au temps qui nous occupe, et aussi que les acquisitions que ce temps a faites sont plus nombreuses et s'étendent sur un nombre d'années beaucoup plus considérable.

Si nous examinons isolément les acquisitions que l'imparfait du subjonctif en *si* a faites au XIIe siècle, acquisitions assez peu nombreuses, nous verrons que ce sont surtout les verbes de la deuxième conjugaison inchoative qui sont atteints ; on trouve en effet pendant ce siècle : *perisist* dans les Psautiers d'Oxford et de Cambridge (β, 12) ; Adgar (XL, 52) ; *saisisist*, Quatre Livres des Rois (IV, 8, 6) ; ce dernier n'est probablement qu'une erreur cléricale. Nous pouvons citer des exemples plus convaincants : *guaresist*, Quatre Livres des Rois (II, 2, 22 ; IV, 5, 6) ; *tapesist*, Quatre Livres des Rois (I, 19, 2) ; *suffrisist* dans Haveloc (1051).

Le *perdisist* qu'on lit au vers 5941 de Gaimar n'est donné que par le ms. Royal, et nous avons vu (imparfaits du subjonctif en *ui*, première classe) qu'il valait mieux adopter la leçon donnée par D, L et H qui portent *perdist*.

Cette forme en *isist* doit donc être attribuée au scribe du ms. Royal, ce qui la remet au commencement du XIIIe siècle.

Par conséquent tous les exemples qu'on trouve au XIIe siècle de l'extension des formes en *si* à l'imparfait du subjonctif montrent que ce sont des inchoatifs de la seconde conjugaison qui adoptent cette forme.

Il n'en est pas de même pendant les deux siècles suivants ; cependant on pourra remarquer dans la liste des verbes qui suit que la plupart ont un prétérit en *ivi* ou en *i* ; nous ne trouvons (sauf l'exception que nous signalerons plus tard) aucun verbe de I, très peu de verbes ayant régulièrement un prétérit en *ui*.

Les deux verbes qui montrent le plus grand nombre d'exemples de formes analogiques sont les verbes venir et tenir ; on peut même dire que pendant la fin du XIIIe siècle et le XIVe, la forme en *si* est la forme régulière de l'imparfait du subjonctif de ces deux verbes.

Nous trouvons par exemple *vensist* dans Robert de Gretham (au folio 74 v°), au vers 1141 de la Vie de Saint Grégoire, dans Boeve de Haumtone (au vers 942), ou encore avec *e* avant la désinence *sist*, *venesist* au § 79 des Contes de Bozon ; au folio 46 v° de Nicolas Trivet.

Dans l'anglo-français non littéraire, les exemples sont assez communs ; citons ceux qu'on trouve dans les Statutes (1321, I, 183) et dans les Year Books 13 et 14 Edw. III (p. 309).

Il en va évidemment de même pour le verbe tenir, et les imparfaits du subjonctif en *si* pour ce verbe abondent au XIIIe siècle. *Tensist* se rencontre dans la Vie de Saint Grégoire (au vers 1216), dans les Dialogues (au folio 45 v° a), etc. et en dehors de la littérature, dans les Statutes, dans Rymer, les Year Books. Les exemples sont trop communs pour qu'il soit nécessaire que nous en donnions une liste.

Ces deux verbes sont les deux seuls verbes ayant un prétérit en *i* qui prennent avec une très grande régularité la forme en *si* à ce temps.

Les verbes qui ont un prétérit en *ivi* n'apparaissent que sporadiquement sous cette forme à l'imparfait du subjonctif ; certaines formes se trouvent répétées dans différents auteurs, quelques-unes semblent n'avoir été employées que par un seul écrivain. Nous allons en donner rapidement la liste, et nous suivrons l'ordre chronologique ; nous retrouverons évidemment quelques-unes des formes que nous avons déjà rencontrées au siècle précédent.

Dans les Évangiles des Dompnées, l'imparfait du subjonctif *nasquesist* qui peut se lire au folio 8 r° est assurée par la mesure du vers ; il en est de même de deux autres formes, dont l'une a déjà été citée : *guaresist* qu'on lit au folio 18 r° et *peresist* de périr, employée au folio 73 r°.

Un autre auteur, de la fin du XIIIe siècle, William de Waddington, nous offre plusieurs exemples analogues dans son Manuel des Péchés ; citons *oversist* d'ouvrir (au vers 5069); *offresist* (au vers 7578) ; *suffresist* (au vers 9657). Ce dernier verbe se rencontre encore assez communément, surtout en dehors des ouvrages littéraires, comme dans les Mem. Parl. 1305 (cf. § 5) ; dans les Historic and Municipal Documents of Ireland (1292, 212) et *passim*. *Vesquisist* ne semble pas rare ; nous l'avons rencontré dans les Distiques de Caton d'Everart de Kirkham (*vesquisissent*, 8 c), dans Wil. Rishanger (page 276), dans les Statutes à la date de 1311 (I, 159).

Perdre fait *perdisist* qui est assuré par la mesure du vers dans Pierre de Langtoft (II, 226, 8 ; II, 424, 16) ; on en trouve un autre exemple dans les Contes de Nicole Bozon (§ 112). Ce dernier ouvrage nous donne encore (aux § 133 et 82), *entendesist* et *vendesist*.

Ajoutons enfin *partesist* employé dans Wil. Rishanger (page 317) ; *rendisist* qu'on trouve dans les Mem. Parl. 1305 (§ 33).

Voilà donc les verbes que nous avons relevés : six verbes de la seconde conjugaison : guérir, partir, périr, offrir, ouvrir, souffrir ; six de la quatrième : entendre, naître, perdre, rendre, vendre, vivre.

Les prétérits en *ui* vont nous fournir un nombre assez considérable de formes de ce genre. Citons d'abord les deux acquisitions les plus importantes, les deux verbes vouloir et valoir. Inutile ici de citer des exemples ; l'imparfait du subjonctif de ces deux verbes a toujours la forme en *si*.

Un autre verbe ayant un prétérit en *ui* se trouve presque aussi communément employé sous cette forme : c'est le verbe mourir. Nous ne nous rappelons pas avoir jamais rencontré pour ce verbe un imparfait du subjonctif en *ui*, mais il a quelquefois la forme en *i*. (Cf. Prétérit, p. 595).

L'imparfait du subjonctif avec *s* est très commun ; les premiers

exemples remontent assez haut ; nous croyons qu'il ne s'en trouve pas avant le Chevalier, la Dame et le Clerc qui nous donne (au vers 336) *morsist* ; on trouve par la suite *morsissent* dans Wil. Rishanger (page 276) ; dans les œuvres non littéraires cette forme est très commune ; citons *morsissent* dans les Mem. Parl. 1305 (§ 193).

Ce même verbe présente aussi souvent une forme légèrement différente avec *e*, comme *moresist* qui se lit dans Wil. Rishanger (page 276), et dans Pierre de Langtoft (II, 344, 16). La voyelle *i* remplace quelquefois la muette : *morisist* se trouve encore dans Wil. Rishanger (page 295) (cf. *vensist*, *tensist* ; *venesist*, *tenesist*).

Ces trois verbes sont les principaux exemples que nous avons à citer. On pourrait en trouver quelques autres, surtout dans les deux poèmes de Frère Angier qui en offre à lui seul autant que tout le reste des œuvres littéraires prises ensemble, mais aucun n'est aussi régulier que vouloir, valoir et mourir. Dans l'auteur que nous venons de nommer, on peut en outre remarquer un petit nombre de verbes de I empruntant aux verbes ayant un prétérit en *si* la forme de leur imparfait du subjonctif. Mais nous ne pouvons pas considérer comme anglo-françaises des formes comme *trancheist* (31 r° a) ou *geilsist* (111 r° b). (Pour la liste complète de ces formes dans Angier, voir Miss Pope, page 43 et Timothy Cloran, page 60). Nous ne trouvons, en dehors des œuvres de Frère Angier, qu'un seul verbe de I prenant à ce temps cette forme : c'est le verbe bailler, et on ne le trouve qu'en dehors de la littérature.

Voici donc tous les exemples que nous offre la littérature anglo-française, et il est facile de voir comment la forme en *si* a gagné à l'imparfait du subjonctif des verbes auxquels régulièrement cette forme est étrangère. Ce sont les inchoatifs qui ont été atteints les premiers. La raison de ce phénomène nous semble assez facile à déterminer ; nous croyons en réalité qu'il y en a deux. Tout d'abord, et ceci s'applique à tous les prétérits en *ivi*, l'amuissement de l'*s* du prétérit a entraîné l'identité des désinences dans les prétérits *guarit*, *dist*. Cette identité a pu être le point de départ de la confusion entre les imparfaits du subjonctif en *ivi* et en *si*.

Mais en second lieu, et surtout, les inchoatifs ne semblent pas avoir d'imparfait du subjonctif propre ; ce temps se confond avec le présent du subjonctif : *guarisse* sert pour les deux temps. L'anglo-

français, dans les quelques cas que nous avons cités, a tenté de donner une forme propre à ces imparfaits du subjonctif, et la ressemblance sinon l'identité de leurs prétérits avec ceux des prétérits en *si* a mené naturellement les auteurs à pousser encore plus loin la ressemblance et à donner la même forme aux imparfaits du subjonctif de ces deux classes de verbes.

C'est de cette façon que nous nous expliquons l'extension des formes en *si* aux verbes inchoatifs. De ces verbes, cette forme a facilement passé à tous les autres verbes de II, aussi bien aux non inchoatifs ordinaires, comme souffrir, qu'aux verbes tenir et venir qui ont un prétérit en *i*, et à mourir qui a un prétérit en *ivi* à côté du prétérit régulier en *ui*. De même *entendi*, *nasqui*, *perdi*, *rendi*, *vendi*, *vesqui* ont amené les formes que nous citions tout à l'heure.

Tout cela a été assez lent et progressif; nous ne pouvons guère nous fier à la chronologie des exemples que nous avons relevés; rien ne pourrait sembler plus naturel que de supposer que l'ordre dans lequel nous les trouvons est réellement l'ordre dans lequel ils ont apparu. Mais il est sûr que beaucoup d'intermédiaires et d'exemples doivent nous manquer; il est possible que rendre ou vendre, pour lesquels nous n'avons que des exemples récents, aient apparu dans des textes que nous ne possédons pas ou que nous n'avons pas consultés bien longtemps avant *nasquesist* pour lequel nous avons un exemple assez ancien. La seule chose qui nous semble assurée, c'est que cette extension des formes en *si* à l'imparfait du subjonctif a commencé avec les inchoatifs, et a gagné ensuite les autres prétérits en *ivi*. Ajoutons si l'on veut que, d'après nos exemples, tenir et venir prennent cette forme vers le commencement du XIII[e] siècle; que mourir se montre avec cette désinence quelques années plus tard; que souffrir, ouvrir, partir et vivre pendant le XIV[e] siècle, vendre, entendre et bailler à la fin de ce même siècle, se trouvent atteints à leur tour; mais toutes ces dates ont une valeur très médiocre.

Un assez grand nombre des verbes précédents se trouvent aussi en dehors des œuvres littéraires et nous ne reviendrons pas sur ce point. Disons simplement que les œuvres diplomatiques, politiques, familières, légales nous donnent quelques exemples que nous n'avons pas encore rencontrés. Citons d'abord *bausist* de bailler (cf. Futur), le seul cas vraiment anglo-français d'un verbe de I sous cette

forme ; on le trouve dans les Lettres de Jean de Peckham (1310, 36) et fréquemment dans les Year Books.

Les autres formes ne sont pas aussi communes : *defausit* dans les Rymer's Foederà (1278, II, 108) ; *discheisist* (de choir) dans le même recueil (1278, II, 107). Surtout *suisist* de suivre, suire, suer qui se rencontre dans les textes politiques, comme dans les Parliamentary Writs (1314, I, 136), mais surtout dans les différents Year Books où il est très commun.

Ces derniers recueils nous montrent un nombre encore plus considérable de formes irrégulières en *si* ; toutes celles que nous avons eu l'occasion de citer y sont employées, et de plus on rencontre les verbes suivants : *respondesit* [1], *estoysit* [2], *abatisit* [3], *recovresit* [4], *jousit* (jouir) [5], *cursit* [6], *suffrisums* [7].

Enfin ajoutons, et ce n'est pas l'observation la moins importante que nous avons réservée pour la fin, que les verbes valoir et vouloir ont dans tous les textes, légaux et autres, comme dans les œuvres littéraires, la forme des imparfaits du subjonctif correspondant à des prétérits en *si*.

1. Year Book 21 Edw. Ier, 223, 285 ; 30 Edw. Ier, 249.
2. — 21 Edw. Ier, 217.
3. — 30 Edw. Ier, 187.
4. — 32 et 33 Edw. Ier, 21.
5. — 32 et 33 Edw. Ier, 127.
6. — 32 et 35 Edw. Ier, 303.
7. — Eyre of Kent ; 6 et 7 Edw. II, 110.

CHAPITRE V

FUTUR [1] ET CONDITIONNEL

Nous ne reviendrons pas sur les points que nous avons déjà examinés en étudiant les désinences persònnelles.

Ràppelons brièvement que nous avons vu au futur la première personne du singulier prendre les désinences en *ai*(*y*), *ei*(*y*), *oi*(*y*), *a*, *e*, les trois dernières très rares; les deuxièmes personnes du singulier prendre quelquefois *z* au lieu de *s* (cf. p. 75); la troisième personne du singulier perdre la dentale (cf. p. 97); la troisième personne du pluriel prendre les désinences *unt*, *ont*, *ount*, *ent*.

Pour le conditionnel, nous avons étudié l'amuissement de la muette finale à la première et à la deuxième personne du singulier et à la troisième du pluriel (cf. p. 258). Nous àvons relevé les différentes formes de la diphtongue (cf. Désinences personnelles, p. 274; Imparfait de II, III, IV, p. 565).

Il ne nous reste à étudier que les changements qui appartiennent spécifiquement à ces deux temps.

Comme nous allons le voir, ces deux temps ont subi en anglo-français des modifications nombreuses, et souvent assez profondes pour leur faire perdre leur forme étymologique et leur donner l'apparence d'autres temps du verbe.

Ces modifications diffèrent selon les conjugaisons. Nous étudierons successivement :

1° Futur de la première conjugaison.

2° Futur de la deuxième conjugaison.

3° Futur de la troisième et de la quatrième conjugaison.

Ce que nous dirons du futur s'appliquera, sauf exceptions, au conditionnel.

1. Pour le futur, on peut consulter : Bröhan, Die Futur bildung im Altfranzösischen ; Ancus Martius, Zur Lehre von der Verwendung des Futurs im Alt- und Neufranzösischen ; Rönsch, Die franz. Futuralbildung, Jahrbuch VIII, 418.

I. Futur des verbes de I.

Les modifications que les futurs de la première conjugaison ont eu à subir en anglo-français sont considérables; la forme caractéristique de ces futurs n'a été que fort rarement respectée, et bien souvent ce n'est que le contexte qui peut nous faire savoir à quel temps nous avons affaire.

Ces modifications sont dues, pour la plupart, à la voyelle protonique et à la consonne *r* qui termine le radical de ce temps.

1. *Chute de l'*e *protonique.*

Lorsque le radical du verbe se termine par une consonne simple, spécialement par *r*, une dentale ou une labiale, ou par *n*, même par une voyelle, l'*e* protonique disparaît le plus souvent.

Les exemples sont nombreux et appartiennent à toutes les époques de la littérature anglo-française. Nous n'aurons donc pas besoin de les multiplier; nous ne donnerons que les plus caractéristiques et ceux qu'on rencontre le plus fréquemment [1].

R. — C'est pour les verbes dont le thème est terminé par *r* que nous rencontrons les exemples les plus anciens en même temps que les plus assurés. C'est ainsi que la forme *demorrai* nous est assurée par la mesure du vers 863 du Voyage de Saint Brandan (Arsenal, BLF, 816) :

Ne dotez rien ne demorrai

vers qui se trouve sous cette forme dans les deux manuscrits.

Cette forme, par la suite, devient la forme ordinaire du futur de ce verbe et nous pourrions trouver dans les différents auteurs des trois siècles qui nous occupent la matière d'une longue liste de citations.

Dentale. — Dans le même poème, nous rencontrons sans sa voyelle atone étymologique un verbe dont le radical est terminé par une dentale : *resuscitrai* (au vers 1561, manque dans Arsenal, BLF); mais cet exemple est d'autant plus douteux que nous n'en trouvons

1. Pour le même phénomène en français, voyez Foerster : De Venus, la Déesse d'Amor, p. 63.

pas d'analogue dans les autres ouvrages de la même époque ; citons cependant dans la Vie de Saint Grégoire (au vers 1047), *ostrai* et *aidrei* dans le même poème (vers 2876) et dans Boeve de Haumtone (au vers 1980), qui nous engagent encore à attribuer au scribe du ms. de Londres l'exemple du Voyage de Saint Brandan.

Labiale. — Les thèmes à labiale nous montrent au moins un verbe qui se rencontre constamment sans voyelle atone au futur : le verbe trouver. Le premier exemple date au moins de 1167 ; nous lisons *truvra* dans le Voyage de Saint Brandan au vers 246 ; mais ici il faut rétablir l'*e* atone :

Dex truvera qu'a lui estuet (Arsenal BLF, 191)

et par conséquent attribuer au scribe la responsabilité de cette forme. Par la suite, *truvra* devient du reste extrêmement commun.

N. — C'est à la même date, au plus tard, que nous devons placer la chute de l'*e* dans le verbe donner, qui se rencontre au futur sous la forme *donrai* dans le Psautier d'Oxford (31, 19), dans le Drame d'Adam (451), dans la Vie de Sainte Catherine (537) et dans la plupart des auteurs. Citons encore *menrai* qui est à peine moins commun que le précédent et se rencontre par exemple dans le Tristan de Thomas (au vers 2561).

Voyelle. — Les thèmes vocaliques nous montrent le phénomène à quelques années de distance; nous avons *humiliras* dans le Psautier d'Arundel (17, 29); *salurez* dans le Saint Edmund (au vers 3952). Les exemples de formes comme les précédentes ne sont jamais très communs au XIIe siècle.

Groupe de consonnes. — Il est encore plus rare de trouver que l'*e* protonique disparaît quand le thème du verbe est terminé par un groupe de consonnes, et cependant nous avons pour ces verbes des exemples qui remontent fort haut dans la littérature anglo-française. Le manuscrit L de l'Alexis, pour la strophe 46, nous donne *guardrat*, et le Psautier d'Arundel nous montre la forme encore plus extraordinaire *tremblrai* (26, 2) ; mais ces deux exemples, qui ne sont assurés que par la graphie, pourraient fort bien n'être que le résultat de la négligence des scribes. Pour le dernier exemple, la négligence semble cependant assez invraisemblable, car l'*e* a d'abord été écrit, puis exponctué. Ce n'est qu'au XIVe siècle que les formes

analogues aux précédentes deviendront assez fréquentes, comme dans Pierre de Langtoft qui écrit *enportra*, surtout dans le poème de l'Antecrist qui n'emploie guère que des futurs, dont quelques-uns ont une forme extraordinaire, comme nous le verrons plus tard.

Indiquons maintenant quelques-unes des conséquences qu'entraîne la disparition de la voyelle atone.

Pour les thèmes terminés par la consonne *r*, cette chute de la voyelle produit la consonne double *rr*; nous remarquerons plus tard que l'anglo-français, à toutes les époques, a aimé cette consonne double, et il est possible que ce soit ce désir de former ce groupe qui ait provoqué la chute de l'atone. Toujours est-il que dans les verbes qui se montrent avec cette consonne double, le futur ne diffère en rien de certains prétérits de I que nous avons déjà cités. Nous allons maintenant donner quelques nouveaux exemples de ces futurs; on pourra les rapprocher des prétérits que nous avons énumérés précédemment (cf. p. 575).

Nous trouvons donc *jurrunt* dans le Cumpoz (au vers 111) et dans la Vie de Saint Grégoire (au vers 2843) et *passim*; *esperrai* se rencontre dans le Psautier de Cambridge (59, 6); *urrai* dans le Psautier d'Arundel (5, 3); *plurrunt* dans la Chronique de Jordan Fantosme (au vers 362).

Enfin nous citerons encore *durra*, *demorra*, *aürra*, et nous en laissons de côté un nombre considérable qui appartiennent au XII[e] ou au commencement du XIII[e] siècle. Tous ces futurs syncopés pourraient être aussi bien des prétérits qui redoublent leur *r*.

La double *r* se retrouve encore dans un autre cas d'une façon fort régulière en anglo-français. Cette chute de l'*e* protonique produit souvent des groupes de consonnes qui se réduisent suivant les lois de la phonétique; par exemple le groupe *nr* disparaît et donne *rr*; citons *dorrai* qui se trouve dans chaque auteur et pour lequel il serait oiseux de citer des références.

Merrai, de mener, est à peu près aussi commun; d'autres verbes se rencontrent, moins fréquemment toutefois que les deux verbes précédents, en grande partie parce qu'ils ne sont pas aussi souvent employés, comme *returreit* qu'on trouve dans le Saint Gilles (au vers 2220); *tourra*, Vie de Saint Grégoire (1957) de touner, etc.

Ce phénomène n'est évidemment pas rare dans les textes poli-

tiques, diplomatiques et légaux ; nous ne voulons pas en donner une trop longue liste; il nous suffira de dire que la plupart des verbes que nous venons de citer se retrouvent au futur sous la forme que nous avons déjà donnée ; on peut même affirmer qu'il est relativement rare de rencontrer un futur de cette conjugaison avec l'atone protonique ; on pourrait en trouver quelques cas, spécialement dans les Statutes, comme le *pledera* (1300, I, 136) ou *jurerez*; mais les formes abrégées sont toujours la très grande majorité. Cette chute de l'*e* protonique se produit même après un groupe de consonnes, et nous relevons ici encore des exemples analogues à ceux que nous venons de citer, comme *portrons* dans les Statutes (1335, I, 275) ; *gardront* dans les Early Statutes of Ireland (1299, 224) et dans les Rymer's Foedera (1392, VII, 232); *consailra*, Registrum Palatinum Dunelmense (1311, 2) et quelques autres semblables.

2. *Chute d'une* r.

La disparition de la voyelle protonique atone entraîne parfois la chute d'une *r* lorsque le thème du verbe est terminé par cette consonne ; cette forme du futur qui a en somme perdu une syllabe est très commune. Dans la langue littéraire, nous en trouvons d'abord des exemples dans le Psautier de Cambridge, ce qui montre que ce phénomène date des premiers temps de l'anglo-français : *desculurai* (138, 23); *aürums* (71, 11); dans le Psautier d'Arundel, *esperai* (17, 2); *jureie* (27, 57).

Ces formes sont assez communes, même dans les premiers temps de l'anglo-français, et nous en trouvons encore davantage au XIVe siècle, comme dans le poème de l'Antecrist.

Cette chute d'une syllabe entière est certainement moins commune avec les autres thèmes. Cependant nous trouvons pour les verbes à labiale des cas assurés de cette disparition d'une syllabe dès la fin du XIIIe siècle ; citons par exemple *livrai*[1], que nous lisons au vers 401 de la Chronique de Jordan Fantosme :

Jo lur livrai la veie, la gent qui nus guerreie.

1. Remarquons ici encore que la première personne du futur ne diffère pas de la première personne du prétérit et que les six personnes du conditionnel se confondent avec les personnes de l'imparfait.

et *truvez* qui n'est pas moins bien assuré par le vers 1128 du poème de Horn :

Ne me truvez vers vus fausse ne losengiere.

Nous pourrions trouver, même à une date plus tardive, des exemples de ce phénomène, et nous en citerons plus bas quelques-uns ; rappelons encore ici le poème de l'Antecrist. Les formes comme celles qui précèdent y sont spécialement nombreuses, mais la versification est si irrégulière que nous n'avons pas relevé d'exemple aussi concluant que ceux qui nous sont donnés par la Chronique de Fantosme ou le poème de Horn.

De toutes façons, nous voyons que les futurs qui précèdent ressemblent plus à des prétérits ou à des présents de l'indicatif qu'à de véritables futurs, au moins à certaines personnes.

Et à mesure que nous avançons dans la littérature anglo-française, ces formes se multiplient : il devient rare qu'un futur d'un verbe de I ait l'air d'un futur. Ceci, pour le dire en passant, explique comment certains auteurs ou scribes, assez ignorants de la langue qu'ils écrivaient ou copiaient, ont pu prendre pour des prétérits des futurs aussi clairs que *vodrai* ou *vodra* (cf. Prétérits en *avi*, p. 573).

Nous allons maintenant citer très rapidement quelques-unes des formes du XIIIe ou du XIVe siècle qui perdent une syllabe : *entront*, dans les Dialogues de Saint Grégoire (123 r° a) et dans l'Apocalypse (α, 241); *plureies*, dans Robert de Gretham (91 v°) et dans la Genèse (58 r°) ; *mustrai* se lit dans Boeve (857), dans le Manuel des Péchés de William de Waddington (9829), dans l'Apocalypse (α, 251) et dans Nicolas Trivet (2 r°). Citons encore quelques autres formes qui se trouvent presque aussi employées que les précédentes : *dura*, dans Boeve (434); *cumparez*, dans Chardri, Josaphat (133); Plainte d'Amour (987); Satire (82 r°); Antecrist (232); *demoreit*, dans Pierre de Langtoft (I, 12, 26).

Un certain nombre des exemples précédents sont assurés par la mesure du vers. Guerreier montre une simplification plus grande encore ; on trouve fréquemment *guerrai*, comme dans Boeve, vers 1948, ou dans Pierre de Langtoft (I, 404, 23), et dans l'Antecrist, au vers 6 ; il est du reste possible que cette forme provienne directement du substantif guerre.

Dans les œuvres n'appartenant pas à la littérature, les futurs du

genre de ceux que nous avons énumérés sont encore assez nombreux, quelques-uns même extrêmement communs ; on les rencontre spécialement à la fin du XIIIe et pendant le XIVe siècle. *Mostra*, par exemple, se trouve partout (Rymer, 1294, II, 619 et *passim* ; Statutes, 1309, I, 155 et *passim* ; dans les divers Year Books, comme 20 et 21 Edw. Ier, 147) ; *demora*, moins employé que le précédent, est aussi fort commun (cf. Rymer, 1330, IV, 438 ; Year Books 11 et 12 Edw. III, 369) ; il en est de même pour *procura* (Rymer, 1297, II, 789 ; Statutes, 1346, I, 306) ; pour *approva* (Rymer et Statutes, *passim*) ; citons encore rapidement *jura*, *dona*, *entra*, *delivra*, *porta*.

Mais cette tendance à supprimer du futur la syllabe caractéristique de ce temps (*re*) a été effectivement combattue par la tendance, plus forte encore, qu'a l'anglo-français à redoubler la consonne *r* ; c'est cette tendance que nous allons étudier dans les pages suivantes.

3. *Métathèse de l'*r.

Lorsque le thème du verbe est terminé par une consonne suivie de *r*, l'anglo-français de toutes les époques effectue fréquemment la métathèse de l'*r* du thème ; ici encore les exemples sont extrêmement nombreux depuis le commencement du XIIe siècle, et nous nous contenterons de n'en donner que quelques-uns. Parmi les plus répandus, on peut citer *enterrat* (entrer) que nous avons relevé dans la plupart de nos auteurs, depuis le Cumpoz (au vers 2924) ; dans les trois Psautiers, dans Gaimar, dans Guischart de Beauliu (vers 491), dans la Vie de Saint Grégoire (vers 2668), dans le Josaphat de Chardri (vers 503), dans le Saint Thomas (IV, 68). Il en est de même pour montrer qui fait au futur *musterrai*, dans le Cumpoz (au vers 223), dans le Psautier de Cambridge (90, 16), dans Horn (vers 2735), etc.

D'autres exemples se présentent moins fréquemment, comme *obumberrai* au vers 2530 du Bestiaire et dans le Psautier d'Oxford (90, 4) ; *eniverrai* dans ce même Psautier (ζ, 58) ; *rememberrai* dans le Psautier d'Oxford (70, 8) et au vers 170 du Tristan de Thomas ; *recouverrai* dans le Petit Plet de Chardri (au vers 1083).

L'attraction de l'*r* de la terminaison *rai* se fait sentir plus loin que

la fin du thème; nous avons des exemples où cette *r* attire une *r* du milieu du thème, comme *abeverras* dans le Psautier de Cambridge (33, 8).

C'est ce mécanisme qui explique pourquoi certains futurs de la première conjugaison, futurs très nombreux, présentent *rr*; l'anglo-français du reste a souvent redoublé cette lettre, et nous avons rencontré, surtout en dehors de la littérature, un assez grand nombre de verbes qui redoublent cette consonne au futur sans l'avoir dans le thème.

Quelques-uns de ces verbes montrent au futur les deux *r* d'une façon presque constante : surtout le verbe aller et le verbe ester.

a) *aller*. — Au commencement du XII[e] siècle, c'est la forme étymologique du futur de ce verbe qui est le plus généralement employée; dans les Psautiers, les *rr* sont encore rares à ce temps, le Psautier d'Oxford n'en offre aucun exemple. Quant au Psautier de Cambridge, on voit, en comparant les leçons des deux manuscrits, qu'ils s'accordent sept fois pour donner *irai*, une fois seulement pour donner *irrai* (β, 1). De même, dans le Psautier d'Arundel, la forme avec les deux *r* est rare. Nous pouvons remarquer le même état de choses dans Gaimar et dans Adgar, chez lesquels la forme avec *r* simple est sinon unique, au moins prévalente. Mais un peu plus tard, c'est l'inverse que nous remarquons. Dans Fantosme et Guillaume de Berneville, ce sont les futurs qui redoublent l'*r* qui deviennent les plus nombreux. Combien de ces formes doit-on attribuer aux copistes? Il est impossible de le dire. Il se peut qu'un grand nombre de ces formes irrégulières ne proviennent pas de l'auteur, car ce n'est guère qu'au XIII[e] siècle que *irrai* devient très commun dans tous les auteurs; ceux qui ne connaissent pas cette graphie (comme l'auteur de Saint Edmund) sont rares, tandis que certains autres, comme l'auteur du Saint Auban, l'emploient à l'exclusion de toute autre. Aussi ne citerons-nous pas d'exemples de cette forme, au XIII[e] siècle, pas plus que ceux qu'on rencontre si fréquemment au XIV[e], car pendant tout ce siècle, comme dans le précédent, c'est *irrai* qui est le futur régulier d'aller. La langue politique ne nous donne guère que cette graphie, *irai* est tout à fait exceptionnel.

b) *Ester*. — Nous ne trouvons pas pour le verbe ester le même nombre d'exemples que pour aller, mais il se trouve que le plus

grand nombre de ces exemples a les deux *r*. Ainsi nous avons *resterra* au vers 770 du Protheselaüs de Hue de Rotelande, de même que dans les Quatre Livres des Rois (II, 9, 7); *aresterras* dans le même ouvrage (I, 9, 27); *esterrunt* au folio 79 v° de la Genèse et au folio 69 r° des Heures, aux vers 166 et 275 de l'Antecrist; *esterrount* au § 24 des Contes de Nicole Bozon ; dans Nicolas Trivet, *passim* ; enfin dans les ouvrages en langue légale, cette forme se rencontre très fréquemment et toujours avec la double *r* : *obsterra* (32 et 33 Edw. Ier, 39 et 59); *esterra* (11 et 12 Edw. III, 189, 210; 13 et 14 Edw. III, 159). *Esterra* se trouve aussi dans Rymer (1388, VII, 572); c'est le seul exemple du futur de ce verbe que nous ayons relevé dans les textes politiques et diplomatiques.

Nous n'avons relevé qu'un seul exemple de futur avec *r* simple (17 et 13 Edw. III, 55). Cette forme est donc accidentelle dans les Year Books.

c) Il y a encore un assez grand nombre de verbes de I autres qu'aller et ester qui prennent ces deux *rr* au futur ; mais aucun ne présente cette forme avec quelque régularité. Les quelques exemples que nous allons citer maintenant sont sporadiques, et pourraient être considérés comme des lapsus calami ou des fautes d'orthographe des scribes. Par exemple le *seignurrerat* du Psautier d'Arundel (9, 30); le *donrra* des Statutes (1363, I, 249); le *enparlerrum* du Year Book 22 Edw. Ier (605), etc.

Néanmoins, nous ne pouvons nous empêcher de faire observer que toutes les formes qui précèdent, même les formes isolées, concourent à nous donner l'impression que l'anglo-français aimait à redoubler l'*r* des futurs de I, principalement, croyons-nous, avant 1250.

4. *Réduction de* rr *à* r.

Il arrive cependant que, en dépit de son goût pour *rr*, l'anglo-français réduise parfois la consonne double à *r* simple, faisant ainsi perdre à la forme son apparence de futur; cette transformation nouvelle atteint la plupart des verbes que nous avons déjà cités, mais il est presque impossible de fixer une date pour ce phénomène; il semblerait être contemporain de celui que nous venons d'étudier, car il se trouve dans les mêmes auteurs; nous le croyons tou-

tefois sensiblement postérieur. Ainsi le Bestiaire a *entera* (476); *musterait* (1133); le Psautier de Cambridge, *musterai* (31, 9) (forme qui se retrouve dans Guischart de Beauliu au vers 450); *eniverai* (ζ, 63); *musterai* se lit dans le Psautier d'Arundel (10, 8); *deliverat* au vers 817 du Drame d'Adam où cette forme est rare; et au vers 3927 de Saint Edmund; *encunterai* dans les Quatre Livres des Rois (I, 10, 3).

Les textes politiques et diplomatiques en présentent aussi des exemples, moins communs cependant que ceux qui montrent la double consonne, étymologique ou non, ainsi *liverount* (Mem. Parl., 1305, § 1), etc.

Après que les deux *r* ont été réduites à *r* simple, il peut arriver que la voyelle atone protonique tombe encore, exactement comme nous l'avons vu plus haut. Le futur prend alors évidemment une forme semblable à celles que nous avons signalées pour les verbes dont le thème est terminé par une consonne simple; toutes deux perdent la syllabe *er* caractéristique du futur. C'est ainsi qu'on peut relever de nombreux futurs comme *entrai*, *mustrai*, *livrai* qui sont aussi bien pour la forme des prétérits que des futurs.

Nous voyons donc que dans la plupart des verbes de I, dans ceux qui sont terminés par une consonne simple, comme dans ceux dont le thème présente une consonne suivie de *r*, la même simplification s'accomplit. Par des routes différentes, ils s'acheminent tous vers une forme qui a perdu l'apparence même d'un futur. Ce phénomène est un des plus importants que nous puissions observer dans la conjugaison anglo-française; il a non seulement oblitéré une forme essentielle du verbe, mais il a été la source des plus grandes confusions entre les formes du verbe qui devraient être les plus différentes. Cette évolution du futur a commencé pendant les premières années de la littérature anglo-française, et, ce qui est encore plus extraordinaire, elle nous montre les formes arrivant au terme logique de leur évolution pour ainsi dire au moment même où cette évolution commence.

Ici, sans aucun doute possible, nous assistons à un développement purement phonique et nous ne pouvions pas ne pas en parler, sous peine de priver notre étude de la conjugaison d'un des chapitres les plus importants qu'elle doit contenir.

5. *Graphies de l'atone protonique.*

Il semble presque superflu de dire que, puisque l'atone protonique disparaît du futur des verbes de I dans un nombre considérable de cas, les quelques lignes que nous avons à ajouter sur les différentes graphies qu'elle montre ne peuvent pas avoir une très grande importance.

Nous semblons admettre de prime abord que les formes que nous allons signaler pour la voyelle atone (*i*, *o* et *u*) ne sont en réalité que des graphies. Nous devons avouer cependant que nous n'en savons rien, et cela parce que nous n'avons aucun moyen de le savoir. Si au lieu de la voyelle *e*, nous ne rencontrions que *i*, nous n'aurions probablement pas hésité à classer les formes qui nous montrent cette voyelle comme des acquisitions des verbes de la seconde conjugaison inchoative. Et il est possible qu'il en soit ainsi, mais alors il nous est beaucoup plus difficile d'expliquer les futurs qui nous montrent *o* et *u*. Il est cependant fort vraisemblable que les raisons qui expliquent une classe de formes ne s'appliquent pas nécessairement à l'autre classe.

Quoi qu'il en soit, et sans vouloir décider la question, nous énumèrerons sous ce titre les formes qui présentent une voyelle autre que *e* comme atone protonique.

Celle que nous rencontrons le plus fréquemment, c'est la voyelle *i*, et nous pouvons dater avec quelque précision le moment de son apparition dans la conjugaison anglo-française. Cette voyelle, en effet, se rencontre surtout chez les poètes du commencement du XIIIe siècle. Frère Angier en montre un assez grand nombre d'exemples, comme *repeirira*, qu'on lit dans la Vie de Saint Grégoire (au vers 461) ; *entrira* se rencontre dans le même poème (vers 2447) et dans les Dialogues ; nous trouvons *enterrira* (au folio 106 r° a), *mostrirai* (au folio 51 r° 1). De même, dans les Set Dormans de Chardri, nous relevons *esparnireie* (vers 715) ; dans le ms. du Lai du Cor on trouve encore *reposirai*, *repeirira* (aux vers 160 et 163). Au XIVe siècle, Pierre de Langtoft écrit encore *repeirira* (II, 354, 13). Ces verbes ne se rencontrent pas fréquemment avec la désinence en *ir* à l'infinitif. La langue diplomatique nous en offre quelques autres exemples; citons dans Rymer les formes *donira*, *doniront* (1337, IV, 760).

Les futurs qui montrent la voyelle *o* sont plus rares et ne se trouvent pas dans les œuvres littéraires; les exemples que nous donnent les textes politiques et autres ne sont pas très nombreux; citons *surveiora* (provenant probablement de voir, mais sous l'influence de veiller, cf. Infinitif, p. 408), se lit dans le Liber Rubeus de Scaccario (1323, 860). On a encore *donorons* dans les Royal Letters Henry IV (1399, 8), ce dernier montre peut-être l'attraction exercée par la voyelle du thème.

Enfin il faut, croyons-nous, considérer *gustura* qui se trouve au folio 74 r° des Evangiles des Dompnées comme une erreur du scribe plutôt que comme une attraction dans le genre de celle que montre *donorons*.

Ajoutons encore *amara* au vers 4 de la Vie de Sainte Marguerite; mais la langue de ce poème est si irrégulière que nous ne pouvons guère tenir compte de cette forme:

II. Futur des verbes de II.

1. *Inchoatifs.*

Nous ne trouvons que peu d'observations à faire sur le futur de ces verbes; ils le forment très régulièrement en *irai*, et la forme étymologique reste la forme habituelle à toutes les époques de la littérature anglo-française. Signalons cependant quelques déviations du type normal : la plus commune consiste dans l'affaiblissement de l'*i* protonique en *e* atone; quelques exemples de ces formes, qui ressemblent ainsi aux futurs de I, se trouvent déjà au XII[e] siècle, comme *enrichera* dans Horn (au vers 2373) donné par les trois mss.; *seiserez* dans le même poème, mais donné seulement par le ms. O (au vers 4617); *deguerperai* dans Guischart de Beauliu (vers 1218), chez qui déguerpir est toujours inchoatif (cf. *guerpissez*, 540, *guerpissent*, 816). On trouve encore dans Edward le Confesseur *transera* (au vers 663); on peut considérer transir comme un inchoatif, quoique nous n'ayons rencontré aucune forme qui puisse nous éclairer sur ce point. Dans The Song of Dermod and the Earl, deux exemples de ce passage de *i* à *e* peuvent être relevée: *acomplerum* (au vers 144); *pleverai* (au vers 3411).

La même forme *enblancheroy* se trouve au folio 67 r° des Heures et au vers 3 des Pronostics de la Mort, et dans ce dernier poème on lit encore (au vers 2) *refreidera*. Les exemples que nous avons tirés des auteurs du XIVe siècle ne sont guère plus nombreux; on a *vomerey* dans l'Apocalypse (α, 237); *garauntereye* et *seysera* qui se rencontrent tous les deux dans les Contes de Nicole Bozon (respectivement aux §§ 137 et 45); *regébir* qui est le plus souvent inchoatif (cf. p. 539), fait parfois *regerrai* (influence de gésir ?) au futur, par exemple dans l'Apocalypse (β et γ 131).

Dans les œuvres non littéraires, nous avons relevé aussi un certain nombre de formes semblables ou analogues, comme *parfournerez* dans les Statutes (1335, I, 274); *seiserunt* se lit dans les Rymer's Foedera (1312, III, 367) et dans 20 et 21 Edw. Ier (p. 331); *punerait* dans 31 Edw. Ier (401). Ces mêmes verbes et quelques autres apparaissent encore sous cette forme dans un très grand nombre de textes politiques, diplomatiques ou légaux.

On peut se demander, en se rappelant ce que nous avons déjà vu lorsque nous avons étudié le présent de l'infinitif, si la présence de cet *e* au futur est la cause (plus exactement une des causes) ou la conséquence du passage de l'infinitif du verbe de la forme de la seconde conjugaison à celle de la première, ou si ces deux changements sont simultanés; cette question sera traitée dans notre seconde partie; mais nous pouvons remarquer dès maintenant :

1° Que le nombre des futurs est très naturellement beaucoup moindre que celui des infinitifs; ce qui suffirait pour disposer de la théorie que le changement a son point de départ dans le futur.

2° Que nous sommes contraints d'attribuer ce changement des futurs, dans les œuvres littéraires, aux différentes dates des mss.; par conséquent notre exemple le plus ancien remonte au commencement du XIIIe siècle au plus tard.

3° Que pour les infinitifs le passage de I à II remonte pour les œuvres littéraires à la fin du XIIe siècle.

Par conséquent, s'il y a eu influence, elle provient des infinitifs; du reste il n'est pas utile de recourir à cette explication, nous le verrons plus tard ; mais nous pouvons, au moins pour l'instant,

considérer les futurs que nous avons cités comme des futurs d'inchoatifs, et non comme provenant d'infinitifs en *er*.

Au lieu de l'*i* ou de l'*e*, on trouve quelquefois dans les Year Books *ie*, comme *perieireit* dans le Year Book 13 et 14 (Edw. III, p. 45). Mais les différentes formes que nous avons rencontrées avec une autre voyelle que l'*i* ou que l'*e* nous semblent ou très douteuses ou trop récentes pour que nous puissions en tenir compte.

ACQUISITIONS

Les acquisitions sont des plus rares; citons pour mémoire les formes en *i* des futurs de I que nous avons déjà vues : *repeirira*, *entrira*, *enterrirai*, *mostrirai* qui se trouvent dans Frère Angier; *reposirai* dans le Lai du Cor; *repeirira* dans le Lai du Cor et Pierre de Langtoft ; *donira* dans Rymer's Foedera. A part ces quelques verbes de I et les non inchoatifs, qui, sous l'influence de l'infinitif, prennent *i* au futur nous ne trouvons à citer que *rendirons* au folio 2 r° de Nicolas Trivet; *abatira* dans le Year Book 32 et 33 Edw. Ier (p. 155). Nous négligeons plusieurs autres formes tardives des Year Books.

En somme, il n'y a eu qu'un très petit nombre de verbes à prendre la forme du futur des inchoatifs, et dans la plupart des cas nous ne savons pas si ce n'est pas accidentellement que ces futurs ressemblent à ceux qui nous occupent. Rien ne nous prouve qu'il y ait eu attraction de ceux-ci sur ceux-là.

2. *Non inchoatifs.*

Les futurs des verbes de II non inchoatifs sont fort corrects. Régulièrement, l'*i* de l'infinitif disparaît pour les verbes non inchoatifs, dont le thème se termine par une consonne qui peut se combiner avec la terminaison du futur, comme *currai* (Cumpoz, 3544 et *passim*) ; *orrai* (Bestiaire, 485) ; *girrai* (Adgar, XVII, 1081).

Lorsque la dernière consonne du thème est *n* ou *l*, une dentale paragogique s'introduit, comme dans *cuildruns* (dans le Cumpoz au vers 617; dans le Psautier d'Oxford, 128, 6), *vendrai*, *defaldrai*[1].

1. Les verbes de cette dernière catégorie peuvent prendre un *e* svarabhaktique entre la terminaison et la dentale. Nous en reparlerons en même temps que de l'*e* svarabhaktique des verbes de III et de IV.

Les autres verbes voient un *e* de liaison s'introduire entre le thème et la désinence : *couvrerai*, *souffrerai*, etc.

I. Ces derniers verbes prennent donc ainsi la forme des futurs de I et rien ne les en distingue, aussi ils subissent quelques-unes des modifications que nous avons signalées dans les pages précédentes, et que nous allons répéter rapidement ici.

a) On pourrait croire à première vue que l'*e* de ces futurs, ayant le plus souvent le caractère d'un *e* de liaison, ne saurait disparaître. Il n'en est rien : nous rencontrons un certain nombre d'exemples qui montrent la chute de cet *e*, exemples assez tardifs du reste et inconnus aux œuvres littéraires. Tous les cas que nous pouvons citer, comme *mentrai*, dans la Chronique de Londres (1340, page 80), *sentront* dans les Statutes (1346, I, 305), proviennent de thèmes à dentale appuyée.

b) Il est beaucoup plus commun de trouver des cas de métathèse de l'*r*, et il nous serait facile de tirer des exemples de ce phénomène de chaque auteur littéraire et de tous les textes politiques et autres. Contentons-nous de donner quelques exemples assez anciens et assez répandus ; les verbes ouvrir, couvrir, découvrir, offrir, souffrir [1] nous en offrent un nombre considérable. On lit *aoverrai* dans le Psautier d'Oxford (48, 4) ; dans le Psautier de Cambridge (77, 2) ; *coverraid* dans le Psautier d'Oxford (139, 10) ; au vers 1887 de Horn, au vers 123 du Donnei, etc. ; *offerrai*, *sofferai* dans le Psautier d'Oxford (68, 14); dans Horn (4302), etc.

Ces formes ne sont pas spéciales à la littérature ; les ouvrages politiques, diplomatiques et familiers pourraient nous en fournir une très longue liste.

c) Comme pour les verbes de I, il arrive très fréquemment que cette *r* soit réduite à la consonne simple ; ici encore nous nous contenterons de donner quelques exemples, pour ainsi dire pris au hasard, mais provenant des verbes que nous avons déjà cités : *cuverat* au vers 1267 du Bestiaire ; *descoveron* au vers 340 de Gaimar ;

1. Nous ne pouvons admettre avec Gaston Paris, Alexis, page 125, que *sufferai* vient de l'infinitif suffere et non de souffrir. Il faudrait alors imaginer des infinitifs *overe*, *covere*, *offere*, etc., ce qui est manifestement impossible. Du reste nous n'avons jamais rencontré l'infinitif sufere.

overa dans Adgar (VII, 471); *sofera* dans le ms. L de l'Alexis (46 e); *offerai* dans le Psautier de Cambridge (65, 13); *suffera* dans Adgar (VIII, 147); au vers 1391 de la Vie de Sainte Catherine; dans les Quatre Livres des Rois (I, 16, 6); dans Chardri (Set Dormans, 966), etc.

Ce dernier verbe est très communément rencontré sous cette forme en dehors de la littérature (cf. dans les Statutes, 1286, I, 211; 1346, I, 306; Rymer, 1303, II, 923; 1315, III, 524, etc.). Citons encore *mundrai* dans les Statutes à la date de 1286 (I, 211).

II. Voyelle *i* et autres voyelles. — Sous l'influence de leur infinitif, peut-être aussi grâce à l'attraction des futurs des inchoatifs, un certain nombre de non inchoatifs montrent au futur la voyelle *i*.

Parmi ceux-ci, citons d'abord repentir, qui fait *repentira* dans le Psautier d'Oxford (109, 5) et au vers 1851 du Tristan de Thomas; nous ne croyons pas avoir jamais rencontré pour ce verbe la forme étymologique. Le XIIe siècle nous offre des formes analogues pour plusieurs autres verbes; dans les Psautiers d'Oxford et de Cambridge, on relève *dormirai* (4, 9); *mentirai* (88, 35); *vestirai* (131, 17); *servirai* (21, 33). Cette dernière forme se trouve encore au vers 49 de Fantosme; on peut citer au XIIe siècle *regehirai*, *cunvertirai*, tous les deux dans le Psautier de Cambridge (respectivement 9, 1 et 67, 23).

Pendant les deux siècles suivants, il n'y a que peu d'exemples de ces formes analogiques à noter; la grande masse des non inchoatifs reste très régulière; citons seulement *partira* dans l'Apocalypse (7, 94); *sentirez* dans les Lettres de Jean de Peckham (1283, 405).

En somme, les cas d'analogie ne sont pas très nombreux, et ils le sont relativement moins pendant le XIIIe et le XIVe siècle, et nous pouvons considérer ce fait comme une autre preuve de l'action des infinitifs de I.

Pour ces verbes encore, nous avons relevé un exemple et un seul de l'emploi de la voyelle *u* : *assenturez* se lit dans les Statutes (1346, I, 305). Ici encore nous croyons à une erreur matérielle du scribe; à la page suivante, dans un texte analogue, nous voyons la forme correcte *assenterez*. Toutefois, il est possible que le scribe ait considéré *u* comme une graphie de l'atone.

III. Futur des verbes de III et de IV.

Les formes irrégulières que nous venons de signaler à la première et à la seconde conjugaison sont loin d'être aussi nombreuses que celles qu'il nous reste à étudier pour la troisième et pour la quatrième.

Mais pour ces deux dernières, la plupart des modifications que nous allons énumérer rapidement ne sont réellement pas spéciales au futur, ni même au verbe. Le redoublement de l'*r*, la simplification de *rr*, l'*e* svarabhaktique sont des phénomènes phoniques généraux en anglo-français. Nous ne devrions par conséquent pas insister sur ces différentes questions, ni nous arrêter longuement sur ces phénomènes. Mais nous croyons qu'ils ont une importance particulière pour différents temps du verbe (surtout à l'infinitif et au futur); ils ont beaucoup contribué à changer leur physionomie. A cause de cela, nous nous permettrons de nous arrêter sur ces points un peu plus longuement que nous ne l'avons fait jusqu'ici lorsque nous avons eu affaire à des phénomènes purement phoniques.

Nous trouvons pour le futur des verbes dont l'infinitif est terminé par *oir* et *re*, trois sortes d'irrégularités qui proviennent toutes de la présence de l'*r* dans la terminaison.

Les verbes dont le radical est terminé par une dentale voient, comme on le sait, cette dentale s'assimiler à l'*r*, ce qui produit le groupe *rr*. L'anglo-français réduit quelquefois ce double *r* à *r* simple probablement sous l'influence des nombreux verbes qui n'ont qu'une *r* au futur ; les cas où se trouvent les formes étymologiques restent cependant les plus nombreux pendant toutes les périodes de l'anglo-français.

Les futurs avec *r* simple non étymologique se rencontrent dès le XII[e] siècle ; nous lisons en effet dans le Bestiaire (cf. vers 1357) *charat* ; *ocirai* se trouve dans le Psautier de Cambridge (ζ, 59) (du reste la forme correcte *occirrai* est employée dans le même ouvrage, 100, 5) ; dans le Psautier d'Arundel, on relève : *vera* (30, 26) et *serat* (de seoir) (28, 9). Ces premiers exemples nous montrent tout au moins que cette simplification date de la première moitié du XII[e] siècle ; les autres ouvrages nous présentent d'autres

cas semblables, mais nous ne savons jamais si nous devons les attribuer aux auteurs ou aux scribes; par exemple le *crerai* qui est si souvent répété dans le Drame d'Adam (vers 131, 169, 185) et dans le poème de Horn (cf. par exemple le vers 1462 du ms. H); *orez* dans Adgar (XL, 5); *sera* (seoir) dans Horn (au vers 2675).

On pourrait relever plusieurs autres exemples de cette chute de l'*r* étymologique; mais ils resteraient toujours en nombre relativement peu considérable au XIIe siècle, et nous trouverions que les cas où la forme étymologique est employée pour le futur des verbes terminés par une dentale restent toujours les plus communs.

Au XIIIe et au XIVe siècle, ce phénomène semble se produire plus rarement encore, et nous ne trouvons qu'un nombre insignifiant d'exemples dans lesquels les deux *r* régulières sont réduites à une seule. On trouve par exemple dans le Saint Laurent *orez* du verbe oïr (au vers 377); la même forme se retrouve dans Boeve de Haumtone (au vers 2232), à côté du reste de la forme régulière *orrez* (qui est employée au vers 434); dans le ms. γ de l'Apocalypse, nous avons *viront* de voir (1057; β donne *varrunt*); *veray* est employé au vers 1286 du Prince Noir; *crerey* au folio 93 v° des Vies de Saints de Bozon.

Il est probable qu'on pourrait allonger la liste des exemples tirés des œuvres littéraires, mais il est certain qu'on ne pourrait pas arriver à donner une très grande importance à ces exceptions, qui deviennent, semble-t-il, de moins en moins communes à mesure qu'on avance dans la littérature anglo-française.

Dans les textes politiques et diplomatiques, il en va de même, nous ne trouvons aucune régularité dans l'omission d'une des deux *r* étymologiques; de sorte que chacun des cas que nous avons relevés peut bien passer pour une simple faute d'orthographe facile à expliquer.

Il semble donc bien que l'anglo-français, après avoir tendu pendant quelques années à réduire les deux *r* à une seule, a depuis le milieu du XIIe siècle conservé avec la plus grande régularité la forme étymologique de ces futurs.

Ce qui a, croyons-nous, empêché l'extension du phénomène que nous venons d'exposer, c'est le développement et l'importance du phénomène opposé. L'anglo-français a toujours montré une ten-

dance à doubler l'*r* du futur, comme nous avons déjà eu l'occasion de le faire observer, et le nombre des verbes qui témoignent de cette tendance est considérable. Ce redoublement de l'*r* ne s'applique pas du reste à tous les verbes de III et de IV, au XII[e] siècle, tout au moins ; car à cette époque ce sont surtout, on pourrait presque dire uniquement, les verbes dont le thème se termine par une gutturale ou une palatale qui redoublent l'*r* au futur, et ils ont cette forme plus souvent que la forme étymologique.

Dire fait presque toujours *dirrai* ; on peut voir ce futur dans le Psautier d'Oxford (17, 53) ; dans le Psautier de Cambridge (41, 9); dans celui d'Arundel (17, 52); très fréquemment dans le Drame d'Adam (par exemple au vers 81); au vers 1159 de Gaimar. L'un des quatre ms. de l'Estorie des Engleis, le ms. R, qui date du commencement du XIII[e] siècle, emploie presque exclusivement la forme avec *rr*. Dans Adgar, il y a à peu près égalité entre les nombres des deux formes, celle dont nous parlons maintenant se trouvant par exemple au morceau XVII, vers 997 et *passim* ; on la rencontre encore dans le Tristan de Thomas (au vers 1203); dans Horn (au vers 2155) ; dans les Quatre Livres des Rois (I, 9, 6) ; dans Fantosme (au vers 351); au vers 2 du Saint Gilles.

Le nombre des exemples devient de plus en plus considérable au XIII[e] siècle. Citons un petit nombre de références. Les deux *rr* se trouvent dans la Vie de Saint Grégoire (2252, 1867, *dierrei*; 2455, *derrei*) ; dans le Josaphat de Chardri (40) ; dans Robert de Gretham (16 r°, 38 r°); au vers 25 de la Plainte d'Amour et 70 du Saint Edmund ; au vers 5 de Boeve, 171 du Saint Auban, 694 de Dermod, 3551 de William de Waddington. Il serait facile de faire une liste tout aussi longue des exemples qu'on trouve dans les auteurs du siècle suivant : Apocalypse (2, 29), Pierre de Langtoft (I, 34, 11 ; II, 198, 9), Nicole Bozon (Contes, § 31), Chronique de Londres (73), De Conjuge (9, 35).

Nous ne pouvons donner ici qu'un tout petit nombre d'exemples, infime, si on le compare au nombre des cas qu'on peut relever.

Les formes de dire avec une *r* simple sont l'exception ; on en trouve quelques-unes dans les Psautiers d'Oxford (90, 2) ; de Cambridge (7, 55) ; d'Arundel (41, 12); dans Thomas (au vers 818) ; dans plusieurs endroits d'Adgar; dans le Saint Gilles (au vers 2183) ; au vers 1992 de la Vie de Saint Grégoire ; rarement dans Boeve ;

dans les Chansons (I, 115); trois fois dans Saint Auban (contre deux *dirr*) et quelques autres cas.

En dehors des œuvres littéraires, ce n'est que dans les Year Books, et peut-être dans Rymer que l'on trouve pour le futur et le conditionnel de dire la forme étymologique avec *r* simple, et encore cette forme reste-t-elle assez rare.

Les Statutes, Jean de Peckham, les Parliamentary Writs, etc., montrent la forme qui est le plus souvent employée dans la littérature.

Les autres verbes à palatale ne sont pas aussi réguliers dans leur irrégularité que dire ; leur tendance à prendre *rr* au futur est manifeste ; mais le nombre des exemples qu'ils nous présentent n'approche pas de celui que nous fournit le verbe dire.

Nous trouvons *despierras* dans les Psautiers d'Oxford et de Cambridge (50, 18) ; dans les Quatre Livres des Rois (I, 2, 30) ; verbe qui ne se rencontre pas très souvent au futur. Duire et ses composés donnent *duirra*, par exemple dans les Quatre Livres des Rois (I, 2, 35) ; dans Horn (au vers 1653) ; dans Chardri (Josaphat, vers 1725) ; les exemples de ce verbe restent très communs. Détruire prend une forme analogue : *destruirrunt* dans les Quatre Livres des Rois (I, 20, 20) ; au vers 43 de la Vie de Saint Grégoire, 1312 du Saint Edmund ; il se trouve aussi dans les Statutes (1297, I, 123). *Lirrai* se rencontre aussi assez communément, par exemple au vers 3874 de Horn, dans les Set Dormans de Chardri au vers 1502, surtout dans les Statutes (par exemple 1285, I, 100), c'est la seule forme du futur que nous connaissions pour ce verbe. Plaire prend la même forme ; *plerrai* et *plarrai* se lisent dans les Quatre Livres des Rois (I, 24, 5) ; dans Horn (1892) ; au vers 2177 du Saint Gilles ; dans Boeve (au vers 199) ; au folio 68 r° des Heures ; dans les Mem. Parl. 1305 (§ 148), etc.

Citons encore luire qui donne assez fréquemment *lurrai*, par exemple dans l'Apocalypse (mss. β et γ, au vers 1106), et laisser, ou plus exactement son infinitif hypothétique *laire* qui fait très constamment *lerrai*.

Ajoutons encore le futur du verbe faire, dont nous verrons plus loin les autres formes ; celle qui montre deux *r* n'est pas très commune dans la littérature ; au XII[e] siècle, on ne la trouve guère que dans le Protheselaüs de Hue de Rotelande (vers 346, etc.) où elle est peut-

être due au scribe et dans le Drame d'Adam (comme aux vers 99, 184, 484). Évidemment cette forme appartient spécialement au scribe. Même au XIIIe siècle, les deux *r* ne sont pas très communes ; cette graphie ne devient usuelle qu'à la fin de ce siècle et pendant le siècle suivant. Nous pouvons citer comme exemples de ces formes dans Robert de Gretham les futurs de faire qu'on trouve aux folios 26 r°, 63 r° et *passim*; dans les Heures de la Vierge au folio 61 r°. Le petit nombre des cas de *rr* dans ces ouvrages et dans les autres poèmes de la même époque nous montre qu'ils doivent provenir des scribes, plutôt que des auteurs. Dans les manuscrits écrits au XIVe siècle et surtout dans le dernier quart de ce siècle, *ferra* est extrêmement commun. Un exemple typique est le ms. Worcester qui nous a conservé le poème du Prince Noir et qui date de 1397. Dans ce ms., la plupart des futurs de faire sont écrits avec deux *r*.

Dans les textes politiques, cette forme se remarque très fréquemment et dans les mêmes conditions que dans les ouvrages littéraires. C'est la forme normale du futur de ce verbe dans cette catégorie de textes ; par exemple, on la trouve constamment dans les Statutes à partir de 1300 (cf. I, 136) ; dans les Parliamentary Writs (1314, II, 8) ; dans les Traités de Rymer, dans les différents recueils de lettres et dans les Year Books. Du reste les verbes à palatale dans les ouvrages qui n'appartiennent pas à la littérature (nous n'avons jusqu'ici, sauf pour faire, cité aucun exemple tiré de ces textes), prennent aussi régulièrement que possible l'*r* double au futur ; nous ne répéterons pas ici tous les exemples que nous avons déjà eu l'occasion de citer à propos des textes littéraires ; mentionnons seulement le futur de lire (licere), *lirra*, qui est très commun dans les Statutes (cf. par exemple 1286, I, 100).

Tous ces exemples sont en somme réguliers. Il n'en est pas de même de *viverra* qui se lit au vers 974 de Horn.

On pourrait facilement trouver dans les textes anglo-français, littéraires ou non, un certain nombre de futurs présentant ces deux *r* sans justification possible ; nous ne nous arrêterons pas à énumérer des formes qui ne seraient que des fautes d'orthographe sans intérêt.

Cependant il nous reste encore à signaler une forme dans laquelle la double *r* ne s'explique guère, mais qui se trouve si souvent que nous sommes obligés de considérer qu'elle a été assez tôt sanctionnée par l'usage anglo-français : c'est *serra* du verbe être.

Il n'est pas très facile de débrouiller les éléments de l'histoire de ce futur, scribes et auteurs ayant mélangé d'une façon inextricable les formes avec une seule *r* et celles qui en présentent deux. Nous ne croyons pas que *serra* remonte aussi haut que la première moitié du XIIe siècle, et il nous semble que les quelques formes qu'on rencontre à cette époque doivent provenir des scribes; mais nous sommes assurés qu'elle a été en usage au commencement de la seconde moitié. Le Psautier d'Arundel en montre quelques exemples (cf. 36, 36); mais les deux *r* au futur de ce verbe restent exceptionnelles. Elles sont plus souvent employées dans certains autres ouvrages, qui ne nous aident pas à dater les formes qu'ils nous donnent comme le fait le Psautier d'Arundel; ainsi le Drame d'Adam; mais les nombreuses graphies par *rr* peuvent tout aussi bien provenir du scribe que de l'auteur, plus vraisemblablement même.

Citons encore, comme nous présentant des exemples de cette forme : Gaimar, Adgar, Guillaume de Berneville; d'autres écrivains de la même époque au contraire ne nous en donnent aucun exemple ou seulement un petit nombre de cas, comme Thomas et Jordan Fantosme.

Un peu plus tardivement dans la littérature anglo-française, *serra* devient sinon la forme unique, ce qui est vrai pour certains auteurs, au moins la forme la plus employée. Chardri s'en sert très souvent, et l'emploie de préférence à la forme ordinaire ; le poème sur Saint Edmund, Boeve de Haumtone, Edward le Confesseur nous montrent la même habitude; l'auteur du Saint Auban, ou son scribe, écrit dix-sept fois les deux *r* et une seule fois l'*r* simple. Il en va de même au XIVe siècle; et il nous suffira de dire que Pierre de Langtoft, Nicole Bozon, Nicolas Trivet préfèrent cette forme à toutes les autres.

Ce qu'il faut surtout remarquer, c'est que cette forme du futur est presque la seule employée en dehors de la littérature. Tous les textes que nous connaissons la montrent et les autres formes sont extrêmement rares.

Par conséquent, nous pouvons maintenant conclure que l'anglo-français a redoublé au futur l'*r* d'un grand nombre de verbes; pour le plus grand nombre (verbes à palatale) les deux *r* peuvent se justifier et on ne saurait appeler irrégulières les formes comme *estirra* ou *ferra*. Dans d'autres cas, il est plus difficile ou impossible de justifier la présence de la consonne double; mais ces dernières formes

sont assez rares et ne présentent aucune fixité; il faut faire une exception pour *serra*, futur de être ; il se rencontre assurément dès le commencement de la seconde moitié du XII[e] siècle, devient commun au siècle suivant, et est la forme ordinaire du futur au XIV[e] siècle, dans les œuvres littéraires et surtout en dehors de la littérature.

E *svarabhaktique*[1].

Ce qui suit s'applique aux futurs de III et de IV, aussi à certains futurs de II (cf. plus haut); même à certains infinitifs (cf. Mode infinitif, p. 441).

L'*e* svarabhaktique se trouve dans les verbes dont le thème est terminé par une labiale ou une dentale appuyée, que ces consonnes soient étymologiques ou paragogiques.

Qu'il nous soit permis de remarquer avant de commencer que cette question, lorsqu'elle a été traitée, a été le plus souvent limitée aux futurs des verbes avoir et savoir; que même la présence d'un *e* à ce temps de ces deux verbes a été considérée comme un phénomène qui leur était propre et non comme le cas particulier d'un phénomène beaucoup plus général. Avoir et savoir n'ont pas été traités d'une manière spéciale; la seule différence qu'on puisse remarquer à leur sujet, c'est que, leur futur et leur conditionnel se rencontrant beaucoup plus fréquemment, les exemples d'*e* svarabhaktique pour ces verbes sont beaucoup plus nombreux.

Cependant, comme nous avons eu l'occasion de le voir plusieurs fois, l'anglo-français montre toujours une certaine irrégularité en généralisant certaines formes ; et il se trouve que certains verbes montrent plus souvent et plus tôt l'*e* qui nous occupe maintenant. Nous pourrons donc, au besoin, étudier séparément les deux verbes avoir et savoir, non pas parce que nous considérerons que la présence de l'*e* entre leur thème et leur terminaison constitue une question spéciale, mais parce qu'il nous sera alors plus facile et plus utile de diviser la question.

Nous allons nous trouver ici en présence des mêmes difficultés qui nous ont arrêtés plus d'une fois jusqu'ici, et ces difficultés sont

1. Pour cette question, on pourra voir Suchier, Ueber die..., p. 41 ; Merwart, p. 11.

probablement plus insurmontables ici que partout ailleurs puisque le plus grand nombre de nos exemples date du XIV[e] siècle. Comment reconnaître la présence d'un *e* muet, lorsque la versification est aussi irrégulière que possible, lorsqu'il est parfois impossible de décider du nombre de syllabes que l'auteur a voulu donner à son vers, et surtout lorsque nous savons que les *e* muets étymologiques ou non recevaient, même dans les meilleurs auteurs, un traitement incertain, comptant ou ne comptant pas dans le vers sans autre raison apparente que la nécessité du moment?

Il semble donc *a priori* que nous ne puissions qu'enregistrer quelques graphies. Cependant nous pouvons faire quelque chose de plus utile que de signaler les habitudes orthographiques des scribes; notre but n'est pas d'étudier les formes habituelles de la langue de tel ou tel auteur et encore moins de tel ou tel scribe; nous nous proposons de déterminer l'évolution, si on peut employer ici ce terme, de l'anglo-français en général; il importe donc assez peu de savoir si dans un poème donné les *e* svarabhaktiques comptent dans la mesure du vers. Nous aurons simplement à nous demander à quel moment précis cette voyelle a été introduite, de quelle façon elle s'est généralisée, à quel moment elle a été employée par la majorité des écrivains et pour quelle classe de verbes. Nous ne nous occuperons donc que fort peu de la versification ; celle-ci pourra peut-être, avec l'aide des manuscrits, nous aider à préciser le premier point, la date de l'introduction de la voyelle. Pour tous les textes qui seront postérieurs à cette date, la question de la valeur syllabique de la voyelle ne se présentera plus ou n'aura plus qu'une importance secondaire. Il nous suffira de la trouver écrite pour qu'elle retienne notre attention, car ce fait seul montrera que pour quelqu'un, scribe ou auteur, une voyelle a semblé nécessaire ; nous ne savons jamais, à deux ou trois exceptions près, comment les auteurs de la seconde moitié du XIII[e] et ceux du XIV[e] siècle traitaient les voyelles muettes, et la question actuelle ne saurait nous l'apprendre.

Nous commencerons donc par l'étude des manuscrits, et nous renvoyons à la liste que nous avons donnée à propos du passage à la désinence en *er* des infinitifs de III. Nous n'avons dans le ms. L de l'Alexis aucun exemple d'*e* svarabhaktique (cf. *avrum*, 107 e); mais quelques cas se rencontrent dans un autre manuscrit de la même époque ou un peu plus tardif: le ms. C du Cumpoz et du Bestiaire.

On y lit en effet : *savereit* (au vers 1842, Cumpoz) ; *deverait* (1912, ibid.) ; *avereient* (1918, ibid.) ; le ms. A de l'Alexis nous en offre plusieurs exemples ; citons *auerad* (80 e) ; et il y en a quelques autres.

Ces quelques exemples suffisent pour nous montrer que cette voyelle a fait son apparition dans la première décade de la seconde moitié du XII[e] siècle, et qu'elle a tout de suite affecté plusieurs verbes : avoir, savoir, devoir. Ceux-ci ont tous une labiale comme consonne finale du thème. Nous pensons que ce n'est que par hasard que nous n'avons pas relevé dans ces manuscrits de thèmes à dentale, et les Psautiers, qui ne peuvent pas être postérieurs de plus de dix ans aux manuscrits que nous avons cités, nous montrent un certain nombre de thèmes à dentale avec cet *e* ; citons dans le Psautier d'Oxford *baterunt* (97, 9) ; *estreinderat* (36, 12) ; *solderat* (36, 22) ; *arderat* dans le Psautier de Cambridge (45, 9 ; 49, 3 ; 78, 5). Les thèmes à labiale dans ces mêmes Psautiers nous offrent de nouveaux exemples : *parsiwerai* dans celui d'Oxford (17, 41) et dans celui de Cambridge (17, 38) ; *receverai* dans ce dernier (49, 9 ; 74, 2).

Nous ne multiplierons pas les exemples ; ceux que nous venons de donner montrent que des verbes à dentale ou à labiale, très variés, peuvent prendre cet *e*. Tous ne le prennent pas ; la proportion, approximativement, entre les formes qui l'ont et celles qui pourraient l'avoir dans le Psautier d'Oxford, est de 25 contre 75. A quoi faut-il attribuer l'absence de l'*e* dans les trois quarts des formes ? Peut-être à la fidélité des scribes qui reproduisent exactement leur texte trois fois sur quatre ; plus probablement au fait que l'*e* à l'origine n'a pas affecté immédiatement tous les verbes.

Dans les Quatre Livres des Rois, un changement se produit qui n'est pas négligeable. Ici, il est évident que la proportion des formes avec cet *e* n'est pas la même pour les verbes à dentale que pour les verbes à labiale. Pour les premiers, la forme sans *e* et régulière est de beaucoup la plus commune ; nous en avons relevé 55 exemples, contre une douzaine de cas dans lesquels l'*e* s'est introduit. Pour les verbes à labiale au contraire, l'*e* est le plus souvent employé ; nous n'en avons pas compté moins de quarante-deux tandis que les formes qui ne l'ont pas ne sont qu'au nombre de 15 en comptant dans ce dernier total 13 formes en *aur* dans lesquelles il nous est impossible de savoir si l'*u* est voyelle ou consonne. Autant dire que la

presque totalité des verbes à labiale a admis l'*e* svarabhaktique, alors que les trois quarts des verbes à dentale y échappent.

Les Quatre Livres des Rois nous mènent presque à la fin du XIIe siècle et nous donnent les renseignements les plus précis et les plus sûrs sur les formes de ces futurs. Nous pouvons donc conclure que l'*e* svarabhaktique a apparu au futur entre 1150 et 1160, probablement pas plus tôt; que les premiers exemples nous montrent des thèmes à labiale et des thèmes à dentale ; il est plus probable que tous les verbes ayant l'un ou l'autre de ces thèmes n'ont pas tout d'abord été affectés. L'*e* svarabhaktique s'est étendu de proche en proche ; mais les thèmes à labiale ont été plus vite gagnés à la forme avec voyelle muette que les autres. A la fin du siècle, on peut dire que la graphie avec *e* muet est la forme ordinaire des futurs des verbes à labiale, tandis qu'elle est encore relativement rare pour les autres verbes.

Si maintenant nous considérons la versification des poèmes écrits entre 1150 et 1200, nous trouvons un état de choses entièrement différent. Les auteurs n'écrivent cet *e* que rarement et plus rarement encore lui donnent une valeur syllabique.

C'est Adgar qui le premier nous offre quelques exemples de cet *e* comptant dans la mesure du vers, et les exemples que nous trouvons contiennent tous le futur du verbe avoir; (XI, 422 ; XVII, 407 ; XVII, 411).

Mult averez malveis luier ;
De ki averai defensiun ; (douteux).
Sulunc qu'avera deservi.

Il y a encore dans cet auteur quelques autres cas où le futur d'avoir compte pour trois syllabes ; nous n'avons aucun exemple assuré du même phénomène pour d'autres verbes.

Dans Jordan Fantosme, les exemples sont fort communs, quatre ou cinq pour *avoir* (159, 285, 536, 1616 (?), 603); deux pour savoir (103, 179); un pour perdre (747).

Mar m'averunt entre encuntre li traïtre es chaumeis. (14 syllabes.)
E quant il li avera rendu, e s'il bien le prend. (14 syllabes.)
Par lui ne par sa force n'averom desturbier.
Vus m'averez a Lundres ainz vienge quinze dis.
Ja saverad li reis Henri asez u mover sei.
Mès ki bon conseil saverad, vienged avant, sil die.
En mun vivant n'en perderai plein pié. (10 syllabes.)

Nous n'en avons relevé qu'un seul cas dans l'Ipomédon de Hue de Rotelande (au vers 3744) :

U la fiance i metterez.

On peut en trouver quelques-uns dans le poème de Horn ; mais tous sont assez douteux, comme le vers 4719 :

(E ?) sa mort sil purrad mult cher leur vendera

Sauf dans Jordan Fantosme, les cas qui montrent que l'*e* a pris la valeur d'une syllabe sont donc très rares.

Nous trouvons de même dans la Vie de Saint Gilles plusieurs exemples montrant cet *e* compté dans la mesure du vers ; l'un d'entre eux est le futur d'un verbe à dentale : *surderunt* (au vers 218); les deux autres proviennent de verbes à labiale : *moverad* (au vers 1829); *viverum* (au vers 3170) :

Dunt il ne surderunt ja meis.
Meis li reis ne maverad mie.
Pur tant cum nus deus viverum.

Lire : « comme » ?

Avoir et savoir nous offrent en outre quelques exemples ; pour le premier verbe l'*e* est compté dans trois cas sur un total de treize formes employées ; pour le second dans deux cas sur un total de cinq. Voici les cinq vers où se trouvent ces exemples :

K'a curt terme n'averas rien.
U averez dras e estruiz.
De la poür kil averunt.
Tant dunt tu me saveras gré.
Demain saverum tut le veir.

Ces formes sont donc assez nombreuses ; mais elles restent une minorité, et sauf pour avoir et savoir, une petite minorité.

Par conséquent, les écrivains de la fin du XII[e] siècle emploient parfois les *e* svarabhaktiques avec valeur syllabique, mais le plus grand nombre des *e* que nous rencontrons restent purement graphiques.

Il y a donc divergence manifeste entre l'usage des auteurs et

celui des scribes qui étaient leurs contemporains. Ceci nous éclaire sur la valeur de cet *e*. Il n'a pas été considéré d'abord comme un *e* muet ordinaire, car à cette époque les *e* muets sont régulièrement comptés dans le vers, au moins chez la plupart des écrivains, en particulier par Guillaume de Berneville. Sa valeur a été pendant le premier demi-siècle de son emploi celle d'un son vocalique accessoire, non pas inutile, puisqu'on l'écrivait, mais qui se prononçait à peine et qui n'avait même pas la valeur de l'*e* muet habituel. N'est-pas du reste le vrai rôle des voyelles svarabhaktiques d'aider à la prononciation d'un groupe de consonnes sans allonger perceptiblement la longueur du mot ? Les auteurs qui ont compté cet *e* comme une syllabe ont dénaturé sa valeur et l'ont fait passer au rang d'un *e* muet ordinaire.

Il semble donc que, vers la fin du XIIe siècle, les thèmes à labiale et quelques verbes à dentale l'emploient régulièrement au futur et ce n'est que dans un petit nombre de cas que cet *e* perd sa valeur propre et est traité comme un *e* atone.

Les choses restent en l'état pendant la première moitié du XIIIe siècle; les auteurs et les scribes continuent à écrire cet *e* et les premiers ne le comptent que rarement : il reste une sorte d'*e* auxiliaire, si on peut dire, différent de l'*e* muet ordinaire. Nous ne croyons pas par exemple que l'on puisse trouver dans les trois poèmes de Chardri un seul exemple donnant à cette voyelle au futur la valeur syllabique ; Frère Angier au contraire emploie constamment la forme trisyllabique pour le futur du verbe avoir ; et quelques autres verbes dans les poèmes de cet auteur montrent le même allongement syllabique, citons *veintera* (37 r° b), comme thème à dentale et *movera* (99 r° a) comme thème labiale.

Nous croyons remarquer une augmentation de ces *e* muets syllabiques dans le second tiers du XIIIe siècle ; les formes *aver-* sont employées dans les Évangiles des Dompnées, mais assez peu régulièrement ; d'autres exemples se rencontrent dans le même poème, surtout de verbes à labiale, quoiqu'on trouve aussi *respunderunt* (au folio 19 r°). Nous ferons à peu près les mêmes observations sur le poème de Saint Edmund dans lequel nous lisons *averum* (au vers 1003) [1], *perderum* (au vers 1710), *perderez* (au vers 2275) ; *deverez*

1. Coment averunt le larrun, etc.

(au vers 1241); *resceyverunt* (au vers 3925), comptant respectivement pour trois et quatre syllabes.

Vers le milieu du XIIIe siècle, l'*e* est plus souvent syllabique, autant qu'on peut en juger. Prenons par exemple le Saint Auban; l'*e* n'est certainement pas purement graphique dans les exemples suivants : *surdera* (au vers 428), *espandera* (au vers 432), *respunderai* (au vers 529), *perdera* (au vers 1576), et pour les thèmes à labiale : *deverad* (au vers 182), *saverra* (au vers 442), *receverai* (au vers 1725). Pour le futur du verbe avoir, l'*e* qui est régulièrement écrit ne compte qu'une fois dans la mesure du vers. Cela nous a surpris; mais il est fort possible que l'auteur ait employé la forme avec *u* voyelle : aura, laquelle aura été changée par le scribe en *avra*, puis *avera*.

Après le Saint Auban, les formes avec *e* muet ordinaire deviennent de plus eu plus communes, et nous ne pouvons songer à citer ici toutes les formes. Il serait peu utile de pousser plus loin cette étude de l'*e* svarabhaktique dans les textes littéraires anglo-français; nous le trouvons presque toujours, sinon toujours, écrit dans les ouvrages du XIVe siècle; et il a très souvent valeur syllabique, autrement dit, il cesse le plus souvent d'être une voyelle svarabhaktique pour devenir une simple voyelle muette. Citons à ce propos une forme intéressante qui se lit dans le poème de Dermod, and the Earl, et qui peut aussi bien appartenir à l'auteur qu'au scribe: c'est *devoroie* qu'on rencontre au vers 2433. On voit que dans cette forme l'*e*, originairement svarabhaktique, a été assimilé à la voyelle de la terminaison de l'infinitif; pour celui qui l'a écrite, cette voyelle n'est plus simplement destinée à exprimer une prononciation particulière d'un groupe de consonnes, ici *vr*, mais elle est considérée comme une partie intégrante et étymologique du futur : ceci nous montre d'une façon concrète que l'*e*, à l'origine svarabhaktique, a perdu sa nature.

Nous trouvons une graphie analogue de l'atone dans *surveiora* (de voir, mais avec confusion avec veiller) qu'on lit dans le Liber Rubeus de Scaccario; d'autres voyelles, comme *a*, se rencontrent; citons *savara* qui se lit dans les Literae Cantuarienses, 1335, 586.

Nous conclurons maintenant ces remarques sur la voyelle svarabhaktique au futur et au conditionnel dans les ouvrages littéraires. La base de cette étude a été l'usage des scribes tel que nous le montrent plusieurs manuscrits. Nous avons vu que l'*e* svarabhaktique a été

employé dès le commencement de la seconde moitié du XIIe siècle, à peu près également d'abord pour les verbes dont le thème est terminé par une labiale et pour ceux qui ont une dentale. Mais l'*e* s'est généralisé plus rapidement pour les premiers que pour les seconds. A la fin de ce siècle, cet *e*, pour les verbes à labiale, est à peu près général ; nous ne savons pas exactement quand il l'a été pour l'autre classe de verbes ; mais nous pouvons reconnaître que, vers 1250 au plus tard, il est écrit partout.

Cette forme s'étant généralisée n'a jamais perdu de terrain. Voilà les résultats que nous donne l'étude des manuscrits et pour nous ce sont les résultats les plus clairs et les plus importants.

C'est sur un autre ordre de faits que porte notre étude sur la langue des ouvrages eux-mêmes. Quand et dans quelles limites l'*e* svarabhaktique a-t-il cessé d'être svarabhaktique pour devenir un simple *e* muet syllabique ? Les résultats que nous obtenons sont en partie vagues, incomplets et discutables. L'étude des auteurs pris isolément, dans la plupart des cas, n'aboutit le plus souvent, surtout au XIIIe siècle, qu'à des conclusions incohérentes. Cependant, de l'ensemble, nous pouvons dégager quelques données générales, qui sont vraies relativement.

1° Dès la fin du XIIe siècle, l'*e* a pris dans un petit nombre de cas une valeur syllabique ; ce changement provient de certains auteurs et affecte spécialement certains verbes, en première ligne avoir et savoir.

2° Ce qui était limité à quelques auteurs à la fin du XIIe siècle et pendant la première moitié du siècle suivant, devient très général après 1250 ; en même temps tous les verbes qui étaient affectés de cet *e* svarabhaktique au futur et au conditionnel, voient ces temps augmentés d'une syllabe. En somme, on peut dire que l'*e* réellement svarabhaktique a disparu dans l'anglo-français du XIVe siècle ou plus exactement a évolué vers l'*e* atone ordinaire.

L'*e* svarabhaktique est très commun en dehors de la langue littéraire ; les exemples que nous avons relevés sont trop nombreux pour que nous puissions songer à les signaler tous ; nous nous bornerons à faire quelques constatations générales.

Pour le verbe avoir, la forme *aver-* est non seulement la plus employée, mais, dans la plupart des recueils, elle est, à très peu de chose près, unique. Dans les Statutes nous avons relevé deux ou trois exemples

de *avra* (comme en 1290, I, 221) ; un ou deux de *aura* (comme en 1335, I, 270) ; supposons qu'un certain nombre de l'une ou de l'autre de ces formes nous ait encore échappé, nous n'arriverons jamais qu'à un total insignifiant, si on le compare au nombre très considérable de formes avec *e*. Ce que nous disons des Statutes s'applique aussi bien aux Rymer's Foedera, quoique le nombre des formes normales soit cependant sensiblement plus élevé. Les formes en *aur* semblent venir par paquets ; par exemple, dans le Traité qu'on trouve au sixième volume (p. 446), sous la date de 1364, on en trouve une dizaine. A tout prendre, ces formes sont rares, même dans les Rymer's; elles n'existent pas dans plusieurs autres recueils : les Parliamentary Writs, ni dans les Literae Cantuarienses. Quant aux Year Books, on trouve un peu plus de fantaisie mais la forme allongée est encore de beaucoup la plus employée.

Nous avons beaucoup moins d'exemples pour savoir, mais ceux que nous avons nous montrent un état de chose analogue : peut-être même que les formes normales sont proportionnellement moins fréquentes que les formes correspondantes d'avoir.

Pour devoir, les Statutes allongent régulièrement le radical ; cependant *devr-* se rencontre, mais n'est employé que d'une façon exceptionnelle ; citons pour cette dernière forme l'exemple du premier volume des Statutes, p. 388 (1363) ; dans les Rymer's Foedera qui nous présentent toujours des formes plus variées et moins consistantes, *devr* est moins rare ; on en trouve six exemples dans le Traité de 1364 (VI, 446).

Par conséquent, le futur et le conditionnel des trois verbes précédents se présentent presque toujours sous la forme allongée.

Nous ne pouvons pas en dire autant de vouloir ; comme les autres verbes qui ont un thème à dentale (voir plus bas), l'*e* muet entre le thème et la désinence n'a pas le caractère de généralité qu'il a pour les verbes précédents ; mais les exemples de *vodera* sont si nombreux que nous avons cru devoir les rapprocher de ceux de avoir, savoir, devoir.

Vodra tout d'abord est assez commun, surtout dans les Statutes (cf. 1335, I, 275, 281, 2 fois ; 1340, I, 299), si commun que l'assimilation de la dentale a été possible, et *vora*, à partir du milieu du XIV[e] siècle, a presque supplanté la forme précédente (cf. 1350, I, 310; 1353, I, 333; 1377, II, 2).

Le futur montrant l'*e* svarabhaktique est à peine plus employé que les deux formes précédentes prises ensemble ; on la trouve dès la fin du XIIIe siècle (cf. Statutes, 1299, I, 131 ; dans les Parliamentary Writs 1297, I, 393) ; elle est commune dans tous les recueils pendant la première moitié du siècle suivant, mais semble un peu moins employée après 1350 (voir cependant dans Rymer, 1357, IV, 758) ; elle est assez fréquente dans les Year Books (cf. 20 et 21 Edw. Ier, p. 181 et *passim*).

Nous avons, pour les quatre verbes précédents, créé pour ainsi dire une classe spéciale, parce qu'ils se trouvent beaucoup plus employés au futur que les autres verbes.

Nous avons cependant plusieurs exemples nous montrant l'*e*, svarabhaktique ou non, affectant d'autres thèmes à labiale ou à dentale. Citons rapidement *vivera*, employé dans Rymer (1359, VI, 119) ; *estenderunt* dans les Statutes (1267, I, 197) ; *renderoit* dans les Rymer's Foedera (1337, IV, 758). *Faudera* est très commun, on le rencontre par exemple dans le recueil que nous venons de citer (1359, VI, 114 et *passim*) ; on pourrait en énumérer encore beaucoup d'autres comme *isteront*, *descendera* dans le Liber Albus (1303, 148) ; *peytereit* dans les Year Books, etc.

D'autres thèmes se trouvent atteints ; mais les formes qu'ils nous donnent sont toujours exceptionnelles et sont plus souvent des preuves de l'incapacité des scribes que des exemples de l'évolution de la langue. Citons pour en finir une de ces formes qui montrent un de ces *e* avec un thème vocalique : *plaiera* de plaire qui se rencontre dans les Rymer's Foedera (1375, VII, 26). Cet exemple et les formes analogues qu'on trouve dans les recueils les plus incorrects suffiraient à montrer que l'*e* qui avait quelque raison d'être comme *e* svarabhaktique a entièrement perdu ce caractère, et n'est plus qu'un *e* muet irrégulier qui s'introduit entre le thème et la désinence au futur et au conditionnel.

Ce que nous venons de dire du futur s'applique aussi bien à d'autres temps, comme l'infinitif ou certains passés définis en *avi* ; mais pour ces deux derniers temps le nombre d'exemples est trop restreint pour que nous puissions tirer des conclusions sûres. Nous croyons même que c'est au futur et au conditionnel qu'il faut chercher en partie la raison du développement de cet *e* qui se remarque ailleurs que dans le verbe et que ce sont aussi ces temps

qui nous montrent le mieux comment cette voyelle a perdu sa nature. Nulle part ailleurs en effet, on ne peut trouver une collection de formes analogues susceptibles de le prendre et assez usitées pour que l'usure des formes produise les changements de valeur que nous avons signalés. Nous n'en dirons pas davantage sur l'*e* svarabhaktique; l'étude des textes non littéraires n'a pas ici grande importance et du reste elle ne peut que confirmer les conclusions auxquelles l'étude des manuscrits nous avait amenés.

Nous le répétons, cette question de l'*e* svarabhaktique est plus du ressort de la phonétique que de la morphologie, quoique la plupart des auteurs qui ont traité cette question pour le futur, en particulier pour celui du verbe avoir, l'aient rangé parmi les phénomènes qui affectent le verbe. Nous n'avons pas cru devoir la laisser de côté; c'est probablement dans le verbe qu'elle a eu toute son extension ; et son influence a été telle que c'est grâce à elle que le futur du verbe en anglo-français a pris une physionomie toute particulière.

Il nous reste, maintenant que nous avons exposé rapidement les modifications générales que le verbe a subies au futur et au conditionnel en anglo-français, à parler de certains futurs particuliers dont les différentes formes ne sont pas expliquées par les considérations précédentes : le futur du verbe être et celui du verbe faire.

a) *Futur du verbe être* [1].

On trouve pour ce verbe deux sortes de futur :

1° Un futur qu'on peut appeler étymologique et qui remonte au latin ero, is, it, imus, itis, unt.

2° Un futur analogique, formé comme les futurs des autres verbes au moyen du présent de l'infinitif et du présent de l'indicatif du verbe avoir.

Ce dernier futur est encore double pour le verbe être suivant le radical du verbe qui est employé, l'un étant le radical de l'infinitif : *estr*; l'autre un radical spécial *ser*. Nous devons donc trouver pour ce verbe trois formes du futur. Le conditionnel, évidemment, ne connaît que les deux dernières.

1. Pour le futur du verbe être, on peut consulter Romania VII, p. 367 (Cornu); Zeitschrift III, p. 151 (Suchier).

1. Futur étymologique.

Les formes du futur étymologique sont employées plus ou moins fréquemment suivant les personnes ; nous n'avons par exemple relevé aucun exemple de la deuxième personne du pluriel, ce qui du reste ne veut pas dire que *iertes* ou *ertes* n'ait jamais été employé en anglo-français. La première personne du pluriel est aussi très rare ; on trouve *ermes* au vers 1919 de Horn.

La première et la seconde personne du singulier sont les plus communes, surtout au XIIe siècle ; voici quelques exemples de la première personne : *iere* se trouve aux vers 5387 de l'Estorie des Engleis ; *ere* au vers 1466 de Thomas et au vers 812 d'Edward le Confesseur ; *er* au vers 8773 de l'Ipomédon ; nous devons citer les deux formes avec gutturales des Quatre Livres des Rois que nous avons déjà vues : *ierc* (II, 6, 22), *erc* (I, 28, 17). On trouve cette personne sous la forme *iere* jusque dans le ms. B du Vers del Juise (au vers 408).

Comme exemples de la seconde personne du singulier, nous trouvons *iers* dans les Légendes de Marie d'Adgar (XIII, 98) ; dans les Quatre Livres des Rois (I, 10, 6 ; II, 5, 2) ; et au vers 830 d'Edward le Confesseur.

Nous n'avons relevé aucun exemple de ces deux personnes dans les ouvrages postérieurs à Edward le Confesseur ou au Vers del Juise, et il est évident que l'emploi de ces deux formes n'a jamais été très étendu et qu'il a entièrement cessé assez tôt.

Il n'en est pas du tout de même pour les troisièmes personnes du singulier et du pluriel; *(i)ert*, *(i)erent* sont les seules formes employées dans le Voyage de Saint Brandan, et elles se trouvent plus ou moins fréquemment dans tous les autres auteurs du XIIe siècle et du XIIIe, mais elle perd du terrain à mesure que la forme analogique *sera* en gagne.

La langue politique, diplomatique, familière, légale, ne connaît pas ces formes, nous n'en avons relevé que deux exemples : *ert* dans le Liber Albus (1243. 118), *iert* dans les Rymer's Foedera (1363, VI, 427).

Il est cependant certain qu'elles ont été employées jusque dans la seconde moitié du XIVe siècle.

2. Futur analogique *estrai*, conditionnel analogique *estreie*.

La forme analogique *estrai*, *estreie* est rare en anglo-français ; on ne la trouve que dans un petit nombre d'ouvrages du XII[e] siècle. L'auteur du Saint Brandan l'emploie assez fréquemment, par exemple aux vers 425, 588, 1759 ; c'est la seule qu'il connaisse pour le conditionnel (cf. vers 615, 618, 859).

On la rencontre encore une fois dans le Drame d'Adam : *estrat* (au vers 58), et deux fois dans Horn : *estrez* (au vers 555), *estreit* (au vers 322, C et O).

Ce sont les seuls exemples que nous ayons relevés, à moins qu'on n'y joigne encore *eserunt* du Psautier d'Arundel (18, 14), contamination entre *esterunt* et *serunt* ou erreur cléricale.

Cette forme du futur semble entièrement absente des textes non littéraires.

3. Forme analogique *seraie*, *sereie*.

Ce que nous venons de dire laisse déjà supposer ce qu'il nous reste à exposer : la forme moderne est en anglo-français de beaucoup la plus employée. On ne trouve guère qu'elle à quatre personnes sur six au futur, et à toutes les personnes du conditionnel ; elle se rencontre, comme forme unique ou ordinaire de ces deux temps, dans tous les auteurs anglo-français, à l'exception d'un poème du commencement du XII[e] siècle : le Voyage du Saint Brandan. La seule question qui puisse retenir quelque peu notre attention, ce sont les progrès que la forme analogique *serai* a faits à la troisième personne du singulier et à la troisième personne du pluriel du futur.

Nous résumerons en quelques lignes les principaux points de cette question.

Au XII[e] siècle, la forme *sera* se trouve déjà assez communément employée, à une exception près : dans le poème du Cumpoz elle se trouve à peu près aussi souvent que la forme étymologique, et dans le Bestiaire, la proportion en faveur de la forme qui nous occupe est devenue encore un peu plus forte. Les Psautiers nous montrent que *sera* devient de plus en plus la forme ordinaire du futur du verbe être. On le trouve environ sept fois contre une fois *iert* ; et ce rapport se maintient à peu près le même dans le Psautier de Cam-

bridge. Dans la Chronique de Fantosme, la Vie de Saint Gilles de Guillaume de Berneville, la Vie de Sainte Catherine de Sœur Clémence de Barking, la forme moderne reste toujours plus commune que l'autre. Il nous semble peu utile de poursuivre auteur par auteur cette étude : disons que la forme étymologique subsiste toujours, mais qu'elle reste moins employée que l'autre. La proportion entre ces deux formes varie d'un poème à l'autre : chaque auteur suit pour l'emploi de ces deux formes sa fantaisie ou se laisse imposer l'une ou l'autre de ces formes par les nécessités de la versification. Dans Pierre de Langtoft par exemple le nombre des deux futurs du verbe être n'est pas extrêmement différent de celui que nous avons vu pour les Psautiers : nous trouvons dans la Chronique de cet auteur environ neuf *sera* contre un *iert*.

Ceci montre que les deux formes ont coexisté pendant toute la période qui nous a occupés, mais que le nombre des formes étymologiques, toujours moindre que celui de *sera*, a varié d'une façon très capricieuse.

On peut dire que cette dernière forme est la seule que connaissent les textes non littéraires ; les quatre ou cinq exemples que nous avons relevés de l'autre sont négligeables. Et ceci encore nous est une nouvelle preuve que *iert*, au moins à la fin du XIIIe et au XIVe siècle, n'est employé que lorsque les auteurs ont besoin pour le futur du verbe être d'une forme monosyllabique.

b) *Futur et conditionnel de faire.*

Le futur et le conditionnel de faire présentent régulièrement une voyelle muette dans la syllabe initiale ; les formes en *fer* ne sont ni inconnues ni même rares en anglo-français. A côté de celle-ci cependant, on trouve aussi une autre forme, abrégée, de laquelle la voyelle du thème a disparu, en *fr*. Nous nous proposons d'étudier maintenant la répartition de ces deux formes aux diverses époques de la littérature anglo-française.

Nous aurons, à dire vrai, les plus grandes difficultés à arriver à des conclusions un peu précises : les mêmes que celles que nous avons déjà rencontrées à propos de l'*e* svarabhaktique. Car, outre l'irrégularité de la versification, sur laquelle nous ne reviendrons pas, il faut encore tenir compte de l'habitude des écrivains anglo-

français de compter ou de ne pas compter les *e* muets dans le vers. Nous aurons constamment à nous poser les questions suivantes : l'auteur n'a-t-il pas fait un vers faux ? Telle forme contracte, est-elle réellement contracte, ou bien l'auteur traite-t-il l'*e* atone, comme dans tant d'autres endroits, comme une syllabe qu'on prononce ou qu'on ne prononce pas, à la guise de chacun ? Cependant, dire qu'une syllabe peut ne pas se compter dans un vers, n'est-ce pas dire qu'elle est réellement muette dans la prononciation ordinaire, en d'autres termes que la forme qui la contient est une forme contracte ? Il semble donc légitime de conclure que, dans tous les cas où l'*e* de la syllabe initiale de faire, au futur ou au conditionnel, semblera ne pas compter dans la mesure du vers, ce futur sera un futur contracte, et que ce seront surtout les cas où il semblera compter qui devront nous être suspects ; car si, pour une époque donnée, nous avons des preuves que cet *e* a disparu de la prononciation dans la majorité des cas, nous serons en droit de considérer les formes où il se trouvera un *e* atone comme une preuve que l'auteur, pour faire son vers, a dû avoir recours à une forme peu usuelle et archaïque. Dans ces conditions, cette voyelle n'aura plus qu'une valeur de fantaisie ; mais il nous faudra avant tout montrer que, dans le plus grand nombre de cas, à cette époque l'*e* atone avait disparu.

Pendant la première période de l'anglo-français (jusqu'à 1160), la forme pleine se trouve seule employée. Dans les poèmes de Philippe de Thaün, dans le Psautier d'Oxford nous ne rencontrons aucun exemple de la forme monosyllabique.

Nous pouvons relever deux exceptions cependant. La première, c'est l'Estorie des Engleis. Gaimar, il est vrai, emploie le plus souvent la forme dissyllabique et les exemples absolument sûrs sont extrêmement nombreux (Voir les vers 276, 317, 339, 421, 1229, 1886 et *passim*). Mais il y a quelques cas douteux ; citons comme exemple le vers 3094 (R) :

Jameis de rien ne li forf(e)runt.

Mais les trois autres manuscrits sont d'accord pour montrer qu'il faut supprimer le *li* et on doit lire soit : « ne forferunt » avec D et L ; ou avec H : « nel forferunt ». Tous les autres cas, et ils sont très peu nombreux, peuvent de la même façon passer pour des corrections du scribe du ms. R.

La seconde exception paraît tout d'abord avoir plus d'importance : elle est constituée par le poème du Voyage de Saint Brandan. L'auteur de ce poème, à en croire l'édition qu'en a donnée M. Suchier, n'emploierait jamais que la forme monosyllabique (cf. les vers 367, 426, 551, etc.) ; seuls les vers 43 et 920 présentent la forme étymologique. Cette régularité dans l'emploi de la forme courte étonne tout d'abord à la date du Saint Brandan ; mais une comparaison même rapide avec le texte du manuscrit de l'Arsenal BLF 283 nous montre que ces différentes formes sont toutes dues au scribe du manuscrit de Londres. Elles doivent donc prendre place vers 1167, ce qui nous paraît beaucoup plus vraisemblable.

Car après 1160, le nombre de formes courtes augmente brusquement ; cependant aucun auteur de cette époque ne nous montre un aussi grand nombre de cas que le manuscrit de Londres du Saint Brandan, ce qui, encore une fois, nous montre combien la langue des scribes est en avance sur celle des auteurs. Par exemple le Psautier de Cambridge nous donne *fras* (87, 10) et le manuscrit B du même Psautier en offre un nouveau cas (28,8). Dans le Drame d'Adam, nous en relevons encore quelques exemples assurés par la mesure du vers (cf. les vers 448 et 692) alors que les formes normales sont au nombre de trente environ.

Le nombre de ces formes est donc encore assez petit. Seul le scribe du Saint Brandan nous les montre presque exclusivement. Mais il n'est qu'une exception et nous pouvons conclure que, entre 1160 et 1170, les formes abrégées ne sont pas inconnues ; elles commencent à s'introduire dans les œuvres littéraires, mais elles sont regardées le plus souvent comme des formes négligées dont tous les auteurs un peu soigneux se gardent aussi bien que possible.

Cette conclusion est confirmée par l'étude du futur de faire dans les deux auteurs suivants : Adgar et Jordan Fantosme. Chez eux, les formes contractes deviennent tout à coup plus communes que les formes pleines. Nous avons établi dans plusieurs morceaux d'Adgar le rapport du nombre des formes pleines à celui des formes abrégées : nous avons trouvé un rapport à peu près constant et égal tantôt à 5/7, tantôt à 13/18 ; le rapport dans Jordan Fantosme est égal à 67/100, ce qui est un peu inférieur aux

nombres que nous venons de citer pour Adgar (cf. pour Fantosme, formes pleines, vers 330, 336, 347, 595, 869, 1302, 1417; formes abrégées, vers 188, 348, 808, 1453, 1454, 1489, 1576, 1817, 1912, 1939, 2019 ; douteux, vers 1222).

Il en va exactement de même pour Thomas qui emploie deux fois plus de formes contractes que de formes pleines, soit 50/100 ; ce qui est encore inférieur à Fantosme.

Par contre, on trouve encore à peu près à la même époque, ou même plus tard, des auteurs qui, comme ceux du Saint Gilles et de Horn, préfèrent la forme étymologique. Dans Horn, les deux formes sont en nombre sensiblement égal, dans le Saint Gilles on trouve 11 formes pleines contre 8 formes abrégées, soit 137/100.

Nous n'avons plus après cette date cherché les proportions exactes entre les nombres de ces deux formes dans les différents auteurs. Nous avons pu, à toutes les époques, constater que chaque écrivain emploie pour ainsi dire indistinctement l'une ou l'autre de ces formes ; quelques-uns, et ils sont assez rares, comme l'auteur du Saint Edmund, ne veulent pas employer la forme abrégée, qu'ils considèrent comme moins correcte ; d'autres, et ils sont plus nombreux, n'emploient presque pas celle-là, comme l'auteur du Saint Auban (27/100) ou celui de Dermod (29/100). Au xive siècle, la même chose arrive, quoique nous ne trouvions plus d'auteur qui emploie exclusivement le futur qui conserve la voyelle thématique ; dans Pierre de Langtoft, les deux futurs sont en nombre à peu près égal ; dans Nicole Bozon, *fr* semble avoir complètement chassé *fer* ; par contre le Prince Noir n'a aucun cas assuré de la forme abrégée ; on peut la soupçonner dans trois vers (contre vingt fois *fer* [1]).

La question est infiniment plus simple dans les textes non littéraires ; la forme avec *e* est la plus employée et la proportion dans n'importe quel recueil est grandement en sa faveur. Nous avons cependant tort de parler de la forme avec *e* ; il n'y en a pas qu'une, il y en a, comme nous l'avons du reste dit, deux : *fera* et *ferra*. La première est la plus répandue et se trouve partout ; la seconde est

1. Vers 795 : Ne le f(e)rons pas en nostre vie ; (lire nel ?)
2680 : Les f(e)roient murir a hountage ; (fe-roint on froi-ent ?)
3556 : Pur quoy f(e)roie je un parlement.

limitée à un certain nombre de textes comme les Statutes et les Parliamentary Writs ; d'autres ne la connaissent pas.

La forme abrégée dans n'importe quel recueil est probablement moins commune encore que la seconde des deux formes ci-dessus ; pour ne prendre que le recueil le plus correct, les Statutes présentent en tout 9 cas de cette forme abrégée, les futurs de ce verbe devant probablement se compter par centaines. Nous ne pensons pas que dans les Rymer's Foedera la proportion soit sensiblement supérieure à celle que nous venons d'indiquer. Dans les Year Books, les formes sont certainement plus mélangées et il est difficile de dire quelles sont les habitudes de ceux qui les ont écrits ou copiés ; il nous semble bien cependant que la forme qui conserve la voyelle du thème reste toujours la forme habituelle (cf. Y).

Nous devons cependant signaler une exception qui ne manque pas d'importance : le recueil des Literae Cantuarienses qui nous représente la langue familière. Dans ces Lettres, on ne saurait douter que ce soit la forme abrégée qui est la forme habituelle. Et sur ce point la langue familière est plus voisine de la langue littéraire (cf. les œuvres de Nicole Bozon) que de la langue politique. On pourrait ajouter que quelques chroniques monastiques, comme les Annales des Monastères de Burton et de Saint-Alban, nous montrent aussi un très grand nombre de formes abrégées.

Voici donc les seuls points absolument certains auxquels nous conduise l'étude qui précède :

1. Jusqu'à 1160, nous ne rencontrons aucun cas assuré de la chute de la voyelle du thème dans les futurs et conditionnels de faire.

2. Les formes *fr* apparaissent immédiatement après cette date.

3. Elles restent d'abord exceptionnelles et sont probablement considérées par les auteurs comme des formes négligées. Les scribes cependant les emploient sans scrupules, même avant la fin du XIIe siècle.

4. Au XIIIe, les deux formes sont employées concurremment ; on ne peut pas dire que l'une déplace l'autre.

5. Il en va de même au XIVe ; quelques auteurs cependant n'emploient guère que les formes abrégées (dans la littérature et dans les œuvres familières).

6. La forme abrégée est rare dans les œuvres politiques et diplomatiques.

Le thème au futur.

Les modifications que le thème subit au futur (sans distinction de conjugaison) sont surtout d'ordre phonique et nous n'en dirons par conséquent que quelques mots. Quelques-unes sont absolument normales en anglo-français, comme l'hésitation entre *o* et *u*, comme *dorrai, durrai, mostrerai, mustrerai, morrai, murrai* ; la graphie montrant *u* est de beaucoup la plus commune après 1150.

D'autres thèmes montrent des variations analogues ; nous remarquons par exemple une hésitation entre *trarrai* et *trerrai*, entre *plarrai* et *plerrai* ; même pour ce dernier verbe, la diphtongue *aie* se rencontre ; *plaierai* se lit dans les Rymer's Foedera 1375, VII, 26.

La disparition de la nasalisation est un phénomène aussi régulier ; nous avons déjà eu l'occasion de citer des exemples de *durrai* et *merrai* pour donrai, menrai ; ajoutons-y maintenant *mustrerai*, quoique l'infinitif lui-même et les autres différents temps nous donnent de nombreux exemples du radical *mustr*.

Les changements anormaux ne sont pas rares ; nous trouvons que le radical du futur a une autre forme que celui de l'infinitif, sans qu'il soit toujours possible d'en découvrir la raison. C'est ainsi que Frère Angier écrit dans la Vie de Saint Grégoire *derrei* (au vers 2455) et *dierrei* (au vers 1867) pour dirai ; Jean de Peckham emploie *farom* (1287,439) comme futur de faire. Dans d'autres cas, nous trouvons un allongement du radical, dans *poora* qui se trouve dans le Blacke Booke of the Admiralty (1291,30), dans *seira* (de seoir) dans le Registrum Malmesburiense (1275, I, 209). Plus rarement le radical s'abrège ; ainsi *arai* d'avoir est une forme rare en anglo-français, mais qu'on trouve dans le Vers del Juise (ms. B, vers 22 et *passim*).

Enfin il est assez commun à certaine époque de trouver au futur des verbes de III la diphtongue *ei, oi* de l'infinitif ; la langue littéraire semble avoir évité ces formes assez soigneusement ; elles sont relativement communes en dehors de la littérature. On trouve *voira* dans les Literae Cantuarienses (1253, 795), *avoira* dans les Annales Londonienses (1308, 153) ; *avoireit* assez fréquemment dans les Year Books (cf. 11 et 12 Edw. III, 147). L'intérêt de

ces formes, c'est qu'elles n'ont été possibles que du jour où l'infinitif étymologique en *oir* a définitivement déplacé l'infinitif à terminaison en *er*; il semble que ceux qui ont employé les dernières formes que nous avons citées se sont tenu le raisonnement suivant : si on doit dire *avoir* et non *aver*, *veoir* et non *veer*, de même on devra employer *avoira*, *veoira* au lieu de *avera*, *veera*.

SECONDE PARTIE

SECONDE PARTIE

Nous avons, dans notre première partie, tenté de suivre dans ses détails l'évolution du verbe en anglo-français ; nous nous sommes abstenu, autant que cela nous a été possible, de rechercher l'origine des différentes formes que nous rencontrions, surtout lorsque cette origine pouvait être matière à discussion. Nous nous sommes borné à exposer sans vouloir expliquer.

Ce qui nous reste à faire maintenant c'est de rechercher les causes générales des phénomènes qui ont changé si profondément la conjugaison du verbe en anglo-français ; l'exposé rapide que nous avons fait des principales formes qu'il peut prendre montre que ces causes n'ont pas été extrêmement nombreuses ; les mêmes phénomènes se produisent sur différents points de la conjugaison : un *e* muet étymologique tombe fréquemment à la troisième personne du singulier du présent de l'indicatif, à la deuxième de l'impératif, au futur ; un *e* muet parasite se montre à la première personne du singulier du présent de l'indicatif, à la troisième personne du singulier du même temps, au futur. Tous ces phénomènes ont-ils la même cause ? Dans quelles conditions se sont-ils produits ou plutôt, se sont-ils produits dans les mêmes conditions pour chacun des cas que nous avons relevés ?

Comme on le voit, nous allons avoir à répéter dans une certaine mesure ce que nous avons dit dans notre première partie, au moins à revenir, en tâchant de les *grouper* et de les *expliquer*, sur les exemples que nous avons donnés. Nous ferons notre possible pour éviter les redites, et pour les citations nous renverrons à notre première partie.

On nous reprochera peut-être de n'avoir pas opéré ce groupement déjà dans notre première partie et d'avoir suivi sans beaucoup de raison la division habituelle : désinences personnelles, modes, temps.

Mais il nous a semblé que si nous avions alors rassemblé les formes qui ont été le sujet de changements analogues, nous n'aurions pas évité de graves défauts : d'abord, une telle étude aurait donné l'impression d'un désordre absolu ; nous aurions été en effet obligé de réunir des formes absolument hétéroclites, comme on le constatera par la suite ; ensuite toute impression d'ensemble aurait disparu; une même forme pouvant à la même époque recevoir deux ou plusieurs traitements absolument différents. Surtout, un tel ordre, plus logique que celui que nous avons adopté, n'aurait pas rendu compte de l'évolution des différentes formes ; et c'est surtout cela que nous avons voulu éviter.

Pour ces différentes raisons, nous avons réservé pour notre seconde partie ce traitement purement logique qui rassemble les formes provenant du jeu des mêmes causes.

Nous allons voir que ces causes peuvent se ranger en trois grandes classes : évolution phonique ; influence d'un temps sur un autre, d'un mode sur un autre ; influence exercée par d'autres dialectes. On considère généralement que c'est, de ces trois classes, la seconde qui a exercé l'action la plus importante : qu'un travail remarquable d'analogie s'est effectué en anglo-français. Miss M. K. Pope considère cette action de l'analogie comme caractéristique de la conjugaison anglo-française ; elle écrit dans son Introduction au Poème du Prince Noir (page XLIV) : « The main characteristic of the Anglo-Norman conjugation system : simplification by analogical formations. » Nous n'avons pas le dessein de nier ou de diminuer indûment l'importance et le nombre de formations analogiques ; mais nous allons tenter de montrer que les changements purement phoniques ont eu dans les modifications que le verbe a subies une part beaucoup plus considérable même que l'analogie. Il y a un grand nombre de cas où il est difficile, quelquefois impossible, de décider si telle forme du verbe est due à l'analogie ou à un processus phonique régulier. Notre principe, et il nous semble être la condition de toute étude scientifique, est que l'on ne doit faire intervenir l'analogie que lorsque toute autre explication est impos-

sible ; si, pour une forme donnée, on peut montrer que l'action normale des lois phoniques a *pu* produire les modifications qu'on y étudie, on devra s'en tenir à cette explication. L'analogie pourra faire comprendre l'extension plus ou moins grande du phénomène, mais elle n'en sera pas l'origine. Il nous semble trop facile de chercher dans la conjugaison des formes analogues à celles qu'on doit expliquer et d'admettre que celles-ci proviennent de celles-là.

CHAPITRE PREMIER

LES CHANGEMENTS PHONIQUES DANS LE VERBE

Il serait, croyons-nous, fort possible de faire une histoire assez complète de la phonétique anglo-française, en ne prenant ses exemples que dans la conjugaison. Ce n'est évidemment pas notre objet. On comprendra même qu'un petit nombre seulement des changements phoniques qui se manifestent dans le verbe pourra arrêter notre attention. Nous ne reviendrons pas sur les formes du verbe qui proviennent évidemment de causes générales.

Nous nous retrouvons encore ici en présence de la même difficulté que dans la première partie de notre travail.

L'étude des changements phoniques, quels qu'ils soient, que nous rencontrons dans la conjugaison est-elle de la compétence d'un ouvrage qui traite de questions de morphologie ? Nous avons dû à plusieurs reprises effleurer cette question et nous allons maintenant tâcher d'y donner notre réponse.

Tout d'abord, il est impossible de faire toujours une distinction absolument nette entre la phonétique et la conjugaison ; un très grand nombre de phénomènes, dont cette dernière nous offre des exemples et qu'il n'est pas possible de passer sous silence quand on fait l'histoire de la conjugaison, ont une origine purement phonique. Que dirait-on d'un traité sur le verbe anglo-français qui ne mentionnerait même pas le passage de la terminaison de l'infinitif *ier* à *er* ou de *ir* à *er* ? Ces deux phénomènes sont pourtant d'ordre phonique. De l'autre côté, il nous est impossible de refaire à propos du verbe toute la phonétique de l'anglo-français. Il nous faut tracer quelque part une ligne de démarcation.

Nous pouvons distinguer en trois catégories les phénomènes phoniques que le verbe peut subir :

1° Changements très généraux et auxquels le verbe est soumis, comme tous les autres mots : vocalisation de l'*l*, passage de *ui* à *u*, etc. ; nous nous sommes contenté de mentionner ces changements sans nous y arrêter.

2° Changements qui ont pour le verbe une importance qu'ils ne peuvent avoir pour les autres classes de mots : *e* svarabhaktique ou épenthétique, par exemple, ou passage de *ie* à *e*.

Nous ne nous sommes fait aucun scrupule de nous arrêter assez longtemps sur ces phénomènes.

3° Enfin, phénomènes dont le caractère phonique n'est pas aussi évident, et pour lesquels l'analogie a pu intervenir dans une certaine mesure. Dans les pages qui suivent, nous insisterons surtout sur les phénomènes de cette nature.

Nous commencerons par dire quelques mots aussi brefs que possible de la première de ces catégories, puis nous passerons à la seconde et à la troisième.

PREMIÈRE CATÉGORIE

A. Voyelles et diphtongues.

Les données de la phonétique générale expliquent un très grand nombre de formes du verbe ; nous allons les passer très rapidement en revue.

I. — *Ie* pour *i*, qui n'est pas rare en français au XIIIe siècle, se trouve à peu près à la même époque en anglo-français ; c'est à ce changement qu'il faut attribuer, parmi les formes toniques : *siwierent* dans le Saint Gilles, *escharnierent* et *rierent* dans Foulques Fitz Warin, *vierent* dans Nicole Bozon. A l'initiale, nous avons cité dans Frère Angier *dierrei* pour dirai. D'une façon générale, de telles formes sont rares en anglo-français.

E fermé. — Comme le fait remarquer M. Suchier (Voyelles toniques, page 42, § 17 d), l'anglo-français connaît *ie* pour *e* fermé (piere, friere) ; le verbe nous donne un certain nombre d'exemples de ce phénomène, quelques-uns remontent à une date très ancienne. On trouve *siet*, pour set, dans le Psautier d'Oxford, dans Gaimar, dans Thomas ; on a *piert* (pareir) dans le Cumpoz ; *chiet* dans William de Waddington.

La graphie qui montre *eo* est particulière à l'anglo-français et remonte à la seconde moitié du XIIe siècle (*feorm*, dans le Psautier de Cambridge); c'est surtout dans le verbe que cette graphie se montre: citons *cheot* qu'on rencontre dans le Saint Brandan, *seot* et *meot* qu'on lit dans les Contes de Bozon.

A. — *A* n'a pas subi de changements aussi radicaux et les graphies sous lesquelles il se présente dans la conjugaison du verbe, quoique assez nombreuses, ne s'écartent pas beaucoup de la forme originale. En syllabe libre *a* est écrit *ae* dans deux exemples du Psautier de Cambridge; *aa* est à la fois plus commun et plus tardif: *aa* (= habet) est fréquent; et la troisième personne du singulier des prétérits en *avi* présente plusieurs fois cette graphie à la fin du XIVe siècle. *Ea* pour ces mêmes personnes est peut-être un peu plus ancien, on en a quelques exemples dans Foulques Fitz Warin, dans Nicole Bozon, dans Nicolas Trivet. (Voir aussi Diphtongue *ai*.)

Au plus tard vers le commencement du XIIIe siècle, nous rencontrons *ai* pour *a* : *vai* se lit dans le ms. A de l'Alexis, *ai* (= habet) dans le ms. B de Horn (au vers 3848), et dans le ms. O du même poème (au vers 5066), *lerrai* dans Boeve, *vodrai* dans l'Ipomédon, *donay* dans Pierre de Langtoft. Mais toutes ces formes, sauf la première, nous semblent des formes analogiques dont nous reparlerons.

Entravé, *a* est souvent écrit par *au* : les premiers exemples que nous trouvions de cette graphie se rencontrent dans Robert de Gretham : *portaustes, reneiaustes*. Cette diphtongue est employée pour la troisième personne du singulier des imparfaits du subjonctif de I dans William de Waddington ; pour la première personne du pluriel des prétérits en *avi* dans le ms. Bodley 425, dans Rymer (1282); dans les Parliamentary Writs (1300); pour la deuxième personne du pluriel du même temps, les exemples sont encore plus nombreux; outre ceux que nous avons cités, on en trouve dans la Genèse, dans William de Waddington, etc. Cette graphie nous indique que *a* a remonté vers *o* ouvert. (Cf. *a* nasal.)

Tous ces changements, comme on le sait, se retrouvent également pour d'autres catégories de mots et ne sont pas spéciaux au verbe.

U. — Nous ne nous arrêterons pas à discuter toutes les graphies que *u* a prises en anglo-français et que nous retrouvons toutes dans

le verbe. Le nombre des graphies de ce son provient de la difficulté que les Anglais avaient et ont à le prononcer. Ce sont des approximations de ce son qui sont figurées de plusieurs manières différentes. Il nous semble très difficile de donner un ordre logique à toutes les formes que nous rencontrons, surtout au participe passé, et nous ferons remarquer qu'il nous est impossible d'arriver à quelque chose de satisfaisant en nous appuyant seulement sur une série de formes; il faudrait ici comparer ce qui se passe dans le verbe au traitement des autres mots en *u*; mais ceci est du ressort de la phonétique générale.

W se trouve très tôt au lieu de *u* : *parsew* se lit dans le Psautier de Cambridge; des formes analogues se rencontrent aussi dans Nicolas Trivet; dans les Statutes (1275), dans le Liber Rubeus de Scaccario (1275).

Ui est fort commun ; Angier emploie le premier à la rime un participe terminé par cette diphtongue; et elle est fréquente au XIVe siècle.

Eu ne remonte certainement pas aussi haut, mais est aussi employé que la graphie précédente ; Bozon en a quelque cas dans ses Contes ; Jean de Peckham (1284), les Statutes (1285), les Actes du Parlement d'Écosse (1262), les Mem. Parl. 1305 en fourniraient une liste fort longue.

Nous ne trouvons *ieu* que plus tard : dans Bozon, Trivet, Thomas Walsingham.

Ou et *o* sont rares.

Ue est plus général en ce sens qu'on le trouve ailleurs qu'au participe passé. Angier nous en donne quelques exemples : *puesse*, *puessent* pour pusse, pussent ; mais nous trouvons cette diphtongue surtout au participe passé : dans les Statutes (1380), dans les Mem. Parl. (1305), dans les Rymer's Foedera (1361).

Telles sont les principales formes que peut prendre *u* dans le verbe anglo-français ; encore une fois, nous n'essaierons pas de démêler et d'expliquer toutes ces graphies.

Nous classerons encore dans cette première catégorie toutes les graphies ou formes que prennent les voyelles nasales dans la conjugaison ; ces dernières ne présentent rien de bien spécial et une phoné-

tique complète de l'anglo-français, s'il en existait une, nous montrerait à d'autres parties du discours les changements que nous allons énumérer pour le verbe.

An. — Nous avons vu que la nasale de *a* prend fréquemment la graphie *aun* entre 1268 et 1360 (cf. aussi *a* ci-dessus, page 750) ; la graphie *en* dont nous avons cité quelques exemples au participe présent est fort naturelle et se rencontre au XIV[e] siècle dans un certain nombre de cas en dehors de la conjugaison ; *on* pour *an* est rare.

O fermé suivi d'une nasale peut prendre un plus grand nombre de formes, dont quelques-unes ne manquent pas d'intérêt. Nous ne nous arrêterons pas aux formes *un*, *on*, *oun* (dernier quart du XIII[e] siècle) ; *omps* ne se trouve à notre connaissance qu'à la première personne du pluriel (désinence masculine). Nous citerons encore quatre formes que prend cette nasale, elles ne sont pas propres au verbe. *Oo* se trouve fréquemment à la troisième personne du pluriel (désinence masculine) comme dans *foont* ; plus rarement à la première personne du pluriel (désinence masculine) ; jamais aux premières personnes du pluriel à désinence féminine. Nous croyons qu'il n'y a que très peu d'exemples de cette graphie en dehors du verbe.

Oe est assez répandu, et se trouve surtout aux premières personnes du pluriel féminines et aux troisièmes masculines ; il correspond évidemment à *oe*, graphie de *o* ouvert ; *soemes* (Parliamentary Writs, 1315), *soent* (Statutes, 1285) sont des formes qui se rencontrent quelquefois, surtout en dehors des textes littéraires. Nous n'insisterons pas davantage sur *eo* qui a la même origine et le même emploi.

Il est moins évident que les formes qui présentent la graphie *en* proviennent de la forme correcte ; on trouve *semes* dans Angier, *poemes* dans les Year Books, *sen* (= sont) dans le ms. d'Edward le Confesseur. M. Stimming ne cite qu'un seul exemple de l'*o* fermé nasal prenant dans une syllabe protonique la graphie *en* ; mais nous croyons que l'anglo-français n'a pas, entre autres choses, su maintenir la distinction entre les différentes voyelles nasales.

La place que ces quelques formes occupent dans la conjugaison du verbe est trop petite pour que nous nous arrêtions à discuter

cette question générale. Et nous conclurons que, ces dernières formes en *en* mises à part, si on le veut, les nasales n'offrent dans la conjugaison rien qui les distingue des voyelles nasales qui se rencontrent dans les autres espèces de mots.

Il nous reste, toujours dans cette première catégorie de changements qui n'ont rien dans le verbe de plus remarquable qu'ailleurs, à examiner certaines des modifications que subissent quelques diphtongues. Ici, nous ne traiterons qu'une partie de la question, la moins importante.

Ie. — Comme on le sait, le passage de *ie* à *e* a été la cause de changements très profonds dans la conjugaison du verbe ; mais *ie* passe encore à *i* (cf. la liste de ces changements donnés par Stimming à la page 202 de Boeve de Haumtone, exemples tirés de l'Estorie des Engleis, de Horn, des Psautiers ; voir aussi Suchier, Voyelles toniques, p. 87) et ce changement nous explique les participes passés *preysi*, *trenchi* qui se trouvent à la rime dans Boeve ; *despoili* de la Plainte d'Amour, etc.

Le passage de *ie* à *ei* est attesté dans les premiers textes anglo-français (Stimming, ibid.) et de là proviennent les premières personnes en *-eimes* qui montrent plus tard la diphtongue *ai*, puis, plus rarement, *oi*.

Ei. — Les transformations de la monodiphtongue *ei* ont été nombreuses et elles expliquent un grand nombre de formes du verbe ; le passage de *ei* à *i* est rare en dehors de la conjugaison, on en relève cependant quelques cas : *fiz* (vicem) dans Ipomédon, cité par Stimming, *op. cit.*, p. 200.

Dans le verbe toutefois ce phénomène est assez commun et il explique les nombreux imparfaits et conditionnels en *i* que nous avons déjà cités et sur lesquels nous ne reviendrons pas. Nous ne parlons ici que pour mémoire des infinitifs en *eir* qui prennent la désinence *ir*.

Le passage de cette diphtongue à *ie* est moins rare. Suchier en cite plusieurs exemples tirés du Psautier de Cambridge, des Quatre Livres des Rois, du Tristan de Thomas. C'est ce passage qui a donné à un petit nombre d'imparfaits les formes en *ie* que nous avons énumérées.

D'après Suchier (Voyelles toniques, p. 93), la diphtongue *oi*

provenant de *ei* serait « sans doute une importation du continent » ; nous le croyons comme lui ; la forme en *oi* est restée toujours assez rare en anglo-français, et a été limitée à un petit nombre de scribes ou d'auteurs. Le scribe des Légendes de Marie l'emploie au moins une fois ; celui du Tristan au moins une fois aussi ; plusieurs exemples se rencontrent dans Chardri, Angier seul l'emploie couramment. Nous reparlerons donc de cette diphtongue au troisième chapitre de cette seconde partie.

La diphtongue *ai* pour *ei* noùs a donné quelques imparfaits de l'indicatif et conditionnels en *ai*, à partir du Psautier de Cambridge et quelques cas d'infinitifs en *air*, *manair* qu'on lit dans Robert de Gretham et peut-être aussi ceux du Fragment T[1] du Tristan de Thomas ; rappelons encore les quelques formes de *saie* pour *seie* qu'on trouve par exemple dans les Actes du Parlement d'Écosse.

Pour *e* provenant de *ei*, voir plus bas.

Ai. — La diphtongue *ai*, en prenant en anglo-français tant de formes différentes, a causé des changements considérables dans le verbe ; mais, comme on va le voir, tous ces changements s'expliquent assez aisément et ont un caractère de grande généralité. Le nombre des modifications qu'elle a subies s'expliquera aisément si on considère que très tôt *ai* s'est identifié avec *a*, avec *ei* et avec *e* ouvert. Nous allons donc trouver, surtout dans le verbe, trois groupes de formes dérivées : le premier de *ai* en tant que *a*, le second de *ai* comme identique à *ei* ; le troisième de *ai* équivalant à *e* ouvert.

La diphtongue *ai* passe souvent à *a* ; les exemples sont nombreux et on peut dans la conjugaison les distinguer en deux classes : l'une qui comprend surtout des thèmes et qui nous donne des exemples datant de la seconde moitié du XII[e] siècle : *fare* dans les Quatre Livres des Rois ; *fates* dans Saint Auban, *sa* dans l'Estorie des Engleis, *trahent* dans la Destruction de Rome, *aums* dans le Saint Julien, etc.

La seconde classe comprend des désinences de la première personne du singulier des prétérits en *avi* et du futur : cette seconde classe comprend beaucoup plus d'exemples que la première ; comme nous l'avons vu, le premier exemple se rencontre dans le Roland d'Oxford ; on en trouve par la suite un grand nombre dans Horn, Boeve, Ipomédon, Foulques Fitz Warin et aussi en dehors de la littérature.

On peut considérer comme une graphie de l'*a* (cf. plus haut

movea, etc., p. 574) les formes si nombreuses en *ea* qu'on trouve principalement pour le verbe faire et le verbe plaire : le premier exemple de *feare* que nous ayons relevé se lit dans les Parliamentary Writs de 1297; *please* ne se rencontre que plus tard et principalement dans les Year Books. Au participe passé, on trouve *feat* dans les Parliamentary Writs (1299), et partout dans les Year Books, *treat* dans le Liber Albus (1345). *Eai*, comme dans *feait* (Documents Inédits), est plus rare, et *aei* ne se rencontre guère que dans Angier; il en va de même de *ae* qu'on trouve dans *plaest*, *traest*, *taest*, tous les trois dans Angier.

Ces différents changements proviennent tous de l'évolution plus ou moins normale de la diphtongue *ai* et de la voyelle *a*. Nous passerons maintenant rapidement sur ceux qui sont communs à cette diphtongue avec *ei* et *e*.

Ai s'assimile de très bonne heure à *ei* (voir plus haut), quoique certaines formes en *ai* à l'origine soient très peu employées avec la diphtongue *ei*. Les premières personnes du prétérit et du futur en *ei* sont relativement rares; *feimes* n'est pas très commun et il en va de même pour les autres formes; *feire* par exemple n'est jamais assuré, et *fei* (fac) n'apparaît qu'une seule fois (Saint Laurent). Néanmoins, comme *ei*, *ai* donne *i* (par exemple *fite* dans les Annales de Burton) ou *ie* (comme *trietz*, Parliamentary Writs 1299) et plus rarement encore *oi* (prétérit de I dans Angier).

Le passage de *ai* à *e* est beaucoup plus fréquent; les exemples sont très communs en dehors de la conjugaison et ce changement nous explique les formes *fere*, *fet*, *vet*, *ve* (va). C'est de cette voyelle que proviennent les graphies suivantes : *ee* (*attreetz*, Liber Albus; *feetz*, Statutes 1278); *ez* (dans les premières personnes que nous avons rencontrées dans les Lettres de Jean de Peckham).

Comme on le voit, les changements sont nombreux et ils suffisent à eux seuls à expliquer la diversité des formes que les temps et les verbes qui ont à l'origine la diphtongue *ai* ont prises.

Ou. — Nous savons que l'anglo-français qui fait passer *o* à *ou* présente aussi de nombreux exemples du phénomène opposé. *Ou* donne quelquefois *o*, comme le montrent Stimming (Boeve de Haumtone, p. 189), Suchier (Voyelles toniques, p. 58, § 20 b), Busch (p. 24).

Cette transformation de la diphtongue nous explique les changements qui surviennent à l'imparfait des verbes de la première conjugaison dès le commencement du XIIe siècle (Psautiers, Gaimar, ms. du Bestiaire) et pour les troisièmes personnes des prétérits en *ui* de la première classe. En même temps, le nombre assez restreint d'exemples que la phonétique générale nous fournit pour ce changement de la diphtongue nous explique pourquoi les formes en *o* pour ces deux temps ont été, somme toute, assez peu communes.

Ue. — La monodiphtongue *ue* a reçu un nombre considérable de graphies, environ une dizaine, comme le montrent les exemples cités par Suchier, dans ses Voyelles toniques, page 76, § 28 c (*uo, oe, o, ö, eo, o, u, e*) et Stimming à la page 208 (cf. aussi page 207) de son édition de Boeve (*ue, u, eo, e, ou, eu, oi*). Toutes ces graphies se retrouvent dans le verbe et la phonétique générale anglo-française suffit pour expliquer les formes si nombreuses et à première vue si différentes que nous avons citées pour le présent de l'indicatif des verbes pouvoir, estovoir, vouloir : *puet, poet, pot, peot, pout, puit, poit, put, pet, poiet, peut.* La série est absolument complète et il n'y a aucune de ces formes qui ne puisse se rapporter à l'un ou à l'autre des exemples qui sont cités dans les deux ouvrages que nous venons de mentionner.

Voilà les formes que nous rencontrons dans ce que nous appelions tout à l'heure la première catégorie. Nous avons passé très rapidement et cependant nous avons expliqué un nombre assez considérable de formes employées dans la conjugaison. Malgré nous, cette première catégorie a peut-être pris ici un développement trop grand. Nous ne le regrettons cependant pas ; les quelques pages qui précèdent ont au moins servi à montrer que le développement phonique normal de l'anglo-français a été la cause d'une très grande part des changements qui ont affecté la conjugaison et l'établissement de ce fait nous compense bien de quelques longueurs et valait bien la place que nous lui avons donnée. Ensuite dans les formes que nous avons ainsi expliquées, il y en a déjà quelques-unes qu'un examen superficiel aurait pu faire considérer comme des formes analogiques (*escharnierent, soent, preysi, pout*), etc.

SECONDE ET TROISIÈME CATÉGORIES

Nous avons plus haut expliqué quels phénomènes phoniques nous rangions dans deux catégories distinctes: les phénomènes phoniques dont l'importance est surtout considérable pour le verbe ; les phénomènes dont l'origine phonique n'est pas aussi évidente. Les différentes questions que soulève l'examen de ces deux catégories sont de la plus grande importance pour l'histoire de la conjugaison en anglo-français. L'ordre dans lequel nous les annonçions nous semble l'ordre logique, mais il nous sera plus facile de commencer par la troisième catégorie.

La question principale que nous allons par conséquent traiter tout d'abord, c'est la confusion dans certaines conditions et jusqu'à un certain point des trois sons : *e*, *i*, *ei* ; et elle suppose plusieurs faits :

1° Confusion de *e* et de *i* devant *r*.
2° Confusion de *e* et de *i* dans une autre position.
3° Confusion de *e* avec *ei*.
4° Confusion de *i* avec *ei*.

Nous nous rendons compte que pour traiter ces quatre points, nous aurons à revenir sur des questions que nous avons déjà traitées ; mais cette distinction nous a semblé l'unique moyen de mettre en évidence quelques faits de la plus grande importance pour l'anglo-français.

Il faut aussi comprendre que quand nous parlons de confusion, nous ne voulons pas dire que les sons qui se sont confondus ont été pris d'une façon absolue et sans exception les uns pour les autres. Cela reviendrait à dire que ces trois sons se sont réduits à un seul, ce qui est fort loin de notre pensée. Ce qui, à notre avis, est arrivé, c'est que ces trois sons ont varié tellement qu'ils ont pris *à l'occasion* des valeurs analogues qui ont le plus souvent été traduites par des graphies plus ou moins exactes. Il n'y a pas eu confusion dans le sens où l'on peut dire que la diphtongue *ai* s'est confondue avec *ei*; il y a eu plutôt des points de contact entre ces différents sons et la voyelle *e* fermé a été le son intermédiaire où les deux autres se sont rencontrés.

A. Voyelles et diphtongues.

Confusion de e, i, ei.

1. Confusion de *e* et de *i* devant *r* (infinitif et troisième personne du pluriel du prétérit). L'*e* fermé long tonique passe très tôt, semble-t-il, et assez fréquemment à *i* devant la consonne *r* ; le scribe du manuscrit de Londres du Voyage de Saint Brandan (1167) nous en donne un premier exemple : *esperir*, pour l'infinitif et *alirent* pour le prétérit. Ces deux exemples semblent toutefois isolés au XIIe siècle, et ce n'est que pendant le siècle suivant que nous rencontrons des cas vraiment nombreux et assurés du passage de la désinence *er* à *ir* ; ils montrent néanmoins que vers 1167, l'anglo-français tendait à faire remonter l'*e* fermé vers *i*, ou à faire descendre *i* vers l'*e* fermé. Nous avons cité pour l'infinitif les exemples nombreux que nous fournissent au siècle suivant les rimes du Roman des Romans, du Manuel des Péchés, des Distiques anonymes. A la même époque, les troisièmes personnes du prétérit de I ne sont pas rares avec la terminaison *irent* (voir par exemple Dermod, la Genèse, etc.). Il en va de même au siècle suivant. En dehors de la littérature, des formes analogues sont à peine moins communes, sauf pour certains verbes, ce qui nous ferait croire que c'est surtout l'analogie s'ajoutant à l'action phonique qui amène à cette époque les verbes de I à la forme de l'infinitif de II. Les prétérits sont peu nombreux, et croyons-nous, confinés aux textes littéraires.

Il en est tout autrement pour le phénomène contraire ; le premier exemple que nous relevions du passage de *i* à *e* dans le verbe se trouve encore dans le Voyage de Saint Brandan et doit être attribué au scribe ; cependant Guischart de Beauliu nous fournit pour l'infinitif une rime qui nous permet de placer ce passage à la fin du XIIe siècle, à peu de distance par conséquent du phénomène précédent. Les formes correspondantes sont encore mieux assurées pour le prétérit, troisième personne du pluriel, car on en trouve des

exemples, non seulement dans Saint Brandan, mais dans le Psautier d'Arundel et dans le Saint Gilles.

Pendant tout le XIII[e] siècle, ces formes abondent ; les rimes que nous avons citées se rencontrent dans un très grand nombre d'auteurs : Robert de Gretham, Boeve de Haumtone, la Genèse, le Roman des Romans, William de Waddington et beaucoup d'autres. Nous avons même vu qu'au XIV[e] siècle, le nombre d'infinitifs en *ir* et de prétérits en *irent* a diminué au point de disparaître. Et il en va de même pour les ouvrages qui n'appartiennent pas à la littérature.

Mais nous devons remarquer ici ce que nous appelions dans notre première partie les rimes douteuses et qui sont pour nous les rimes significatives. Ce sont celles qui accouplent une forme en *er* avec une forme en *ir*. Celles que nous avons tout d'abord rencontrées chez les scribes du XIII[e] siècle ont pu nous sembler à première vue le résultat d'une négligence ; mais nous n'avons pas pu nous empêcher de remarquer que ces rimes se multipliaient sous la plume des scribes : on trouve *finierent* rimant avec *descenderent* dans la Genèse ; *oyerent* avec *departirent* dans le Saint Edmund ; *oyerent* avec *tendirent* dans le même poème ; *siverent* avec *virent* dans le Dermod ; *ensechir* avec *foillier* dans l'Antecrist ; *plurir* avec *sustenir* dans la Lamentation ; *escoltir* avec *oier* dans le poème du Prince Noir, pour n'en citer qu'un tout petit nombre. Ce mélange des sons a lieu exactement comme si, pour ceux qui écrivaient, il n'y avait que peu ou pas de différence entre *e* et *i* devant *r*. Et notre opinion est qu'en réalité, la différence était devenue de plus en plus petite depuis le commencement du XIII[e] siècle.

On connaît l'action particulière de l'*r* sur les voyelles françaises ; comme le dit M. Nyrop, « la consonne roulée *r*, qu'elle soit dentale ou uvulaire, a une action ouvrante sur la voyelle précédente[1] ». Dans un dialecte comme l'anglo-français, où les influences conservatrices, au point de vue des sons, étaient réduites à un minimum, il est évident que cette action de l'*r* a été plus vivement sentie que dans n'importe quel autre dialecte. Il en est résulté un double phénomène, dont le premier nous retiendra seul ici (nous reparlerons un peu plus bas du second) : *i* en s'ouvrant passe à *e* fermé. Il est

1. Grammaire I, p. 241, § 244.

possible que les formes qui présentent un *i* irrégulier, formes assez peu nombreuses du reste, nous montrent un phénomène de réaction, et cela expliquerait pourquoi on les rencontre surtout dans les dernières années du XIIe et au XIIIe siècle. Ceci du reste importe peu, des deux changements, le plus important est sans contredit celui qui nous montre le passage de *i* à *e*.

Cet échange de voyelles se remarque ailleurs que devant *r*, quoique l'origine phonique de ce changement nous semble moins évidente dans les exemples que nous allons maintenant donner. *E* passe encore à *i* dans un certain nombre de participes passés, assez peu nombreux. Nous avons cité les exemples que nous fournissent le Saint Edmund (à la rime), la Plainte d'Amour (à la rime), William de Waddington (à la rime). Il y en a encore quelques autres ; citons surtout *remis* pour *remes* qui nous paraît un phénomène phonique ; mais ils peuvent tous passer pour des phénomènes d'analogie. Il n'en va pas de même pour le phénomène opposé. Les exemples qui nous montrent le passage de *i* à *e* sont aussi nombreux que variés. Nous n'insisterons pas sur les participes en *i* qui ont passé dans la classe des participes en *e*; on pourrait soutenir, sans trop de difficulté, que ces participes ont subi l'influence de leur infinitif ; et cela est très probable, quoique nous penchions à croire que ces formes ont une origine indépendante de celle de leur infinitif. Mais nous avons encore d'autres formes pour lesquelles nous ne concevons aucune hésitation. D'abord un certain nombre de prétérits en *si*, comme *destrent* pour *distrent*, forme très fréquente et très ancienne en anglo-français (Psautier d'Arundel, Folie Tristan, etc.); *mestrent*, qui est moins commun, est tout aussi ancien, puisque cette forme se trouve dans les Quatre Livres des Rois ; *prestrent* se trouve encore dans les Royal Letters Henry III à la date de 1268. Nous avons cité encore *fez* (feci), *fest* (fecit), *prest*. Le participe passé de *querre* subit le même changement : *ques* se lit dans Wil. Rishanger, à la rime dans Dermod, dans les Traités de Rymer. Citons encore *mentes* pour mentis qu'on trouve dans Boeve de Haumtone. M. Suchier (Voyelles toniques, p. 42, § 17d) veut expliquer par l'analogie *mestrent* pour mistrent; il est difficile d'étendre cette explication, vraisemblable pour une forme isolée, à toute une série de formes aussi dissemblables que celles que nous avons citées. Il est plus naturel d'admettre que *i* n'a pas seulement

passé à *e* devant *r*, mais que chaque fois que cette voyelle était entravée, surtout par *s*, elle s'est ouverte au point de pouvoir rimer en *e* fermé [1].

De la même façon, nous expliquerons les formes assez nombreuses qui nous montrent un *i* protonique passant à *e*. Les nombreux futurs d'inchoatifs que nous rencontrons sous la forme *era* peuvent appartenir à cette classe, quoiqu'il nous semble possible que leur *e* soit un *e* muet. Mais nous n'avons aucun moyen de contrôler la valeur de cet *e*. La seule raison qui puisse nous faire considérer cet *e* comme un *e* fermé, c'est que les verbes qui le prennent le conservent très régulièrement. Si nous avions affaire à un *e* muet, il est plus que probable que cet *e* muet recevrait le même traitement que l'*e* muet des verbes de I et des verbes non inchoatifs. Sans aucun doute possible, nous apercevons dans les imparfaits du subjonctif des verbes de I un passage de *i* à *e* : *trovessez*, *moillessez*. Il nous semble donc que ce phénomène purement phonique que nous venons d'exposer a eu une action considérable sur la conjugaison du verbe, puisqu'il a fait disparaître presque tous les infinitifs en *ir*, et les troisièmes personnes du pluriel régulièrement en *irent*, aussi, directement ou indirectement, presque tous les participes en *i* ; et qu'il a aussi changé la forme de plusieurs prétérits participes passés en *si*, et celle des imparfaits du subjonctif des verbes de I.

2. Confusion de *e*, *i* avec *ei* devant *r*. — Le mécanisme du passage de *ir* à *er* nous aidera à nous rendre compte du passage de *er* (*ir*) à *eir* et vice versa.

Nous parlerons d'abord du plus important de ces phénomènes : le passage de *eir* à *er* ; on admet généralement que ce passage est surtout un phénomène d'analogie (cf. Suchier, Voyelles toniques, p. 30, § 30 b, et P. Meyer, Introduction aux Contes de Nicole Bozon, p. lxiij). Nous ne voulons pas dire que l'analogie n'a joué aucun rôle dans ce phénomène, le plus important peut-être et le plus caractéristique de l'anglo-français ; mais nous pensons et nous allons tâcher de montrer que ce changement a été avant tout phonique.

1. Cf. Stimming, Boeve de Haumtone, page 188, où les exemples suivants sont cités : *merce*, *detes* (dicitis), *peyseble*, *artequels*, *reche*, *estref*, *escles*, *sere*. On pourrait citer un nombre d'exemples beaucoup plus considérable montrant qu'entravé, mais spécialement devant *r* et *s*, *i* se ferme et passe à *e*.

Nous avons déjà, sans nous y arrêter, donné deux raisons, à priori, qui nous semblent rendre probable la nature phonique de ce changement ; évidemment, les preuves de cette nature sont assez peu satisfaisantes et ne sauraient emporter la conviction. La première est la suivante : si le passage de *eir* à *er* était analogique, on s'attendrait à voir les formes analogiques gagner du terrain dans la conjugaison des verbes qui y sont soumis ; c'est le caractère général de l'analogie, surtout en anglo-français. Or, dans le cas actuel, nous ne trouvons rien de pareil : les infinitifs de III en *er* datent de la seconde moitié du XII[e], ou, au plus tard, de la fin du même siècle ; à cette époque les imparfaits en *ou* étaient encore fort communs ; or, nous ne trouvons aucun verbe de III avec un imparfait de cette forme. Même un demi-siècle plus tard, alors que la terminaison des imparfaits de I se trouve assez fréquemment employée pour les verbes des autres conjugaisons, une seule classe ne prend jamais ou ne prend que très rarement cette forme : les imparfaits des verbes de la troisième conjugaison.

Un autre temps a une forme spéciale dans les verbes en *er* : le prétérit. Il se trouve encore que la plupart des verbes en anglo-français prennent plus ou moins fréquemment la forme de ces prétérits ; les derniers à le faire et les plus rares, ce sont encore les verbes de III. L'analogie, à qui d'ordinaire on ne fait pas facilement sa part, n'aurait donc agi que sur une seule forme du verbe.

Nous trouvons un autre argument du même genre sur lequel nous avons assez longuement insisté et qui n'avait pas échappé à M. Meyer, quoiqu'il en tire argument pour sa théorie de l'analogie. Ce fait est la différence de date entre les premières formes en *er* pour ces infinitifs chez les scribes et les auteurs. Les premiers emploient cette terminaison dès 1150, les seconds vers ou après 1180. On peut, il est vrai, considérer que pour les infinitifs de III pendant un certain temps la terminaison *er* a été considérée comme incorrecte ; mais les auteurs anglo-français, certains d'entre eux spécialement, sont-ils de tels puristes qu'ils se refusent à employer une forme assez commune à leur époque ? Et est-ce que cette différence entre la langue des scribes et celle des auteurs pendant une trentaine d'années ne nous montre pas aussi clairement que possible que c'est justement pendant ce laps de temps que la diphtongue s'est trouvée en voie de transformation ? C'est exactement ce que

nous avons remarqué en étudiant le passage à *er* des infinitifs de II. Les scribes entendent au lieu de *ir* (et pourquoi pas de *eir* ?), le son *er*, avec un *e* très fermé (ou très ouvert), et ils écrivent ce qui leur semble exprimer le mieux le son qu'ils perçoivent : *er*. De leur côté, les auteurs plus instruits sentent une différence entre le nouveau son en *er* et le son normal et ils ne les font pas rimer ensemble.

Mais ces raisons a priori, quelle que soit leur valeur, ne sont pas très convaincantes puisqu'on peut plaider avec elles le pour et le contre et qu'elles n'apportent que des présomptions ; mais nous avons mieux que cela pour soutenir la théorie de l'origine purement phonique du changement qui nous occupe. Le mécanisme de ce changement nous semble même très clair.

Il repose sur deux faits ou suppose deux choses :

a) *Ei* de la terminaison de l'infinitif *eir* passe à *e* ouvert au moment même où

b) *e*, dans la terminaison *er*, passe lui-même, à l'occasion sinon toujours, à *e* ouvert, ce qui établit l'identité occasionnelle des deux terminaisons.

Nous n'admettrons pas cependant que ces deux terminaisons, surtout celle des infinitifs de I, soient toujours en *e* ouvert ; il y a eu certainement des flottements et des hésitations à l'infinitif entre la valeur ouverte et la valeur fermée pour ces deux voyelles, même au XIII[e] siècle : la prononciation n'a pas été fixe et il n'y a rien d'extraordinaire à trouver cet infinitif, pour des verbes de l'une ou de l'autre de ces conjugaisons, rimant en *e* fermé ; nous ne voulons pas établir la valeur absolue de la voyelle dans cette terminaison. Tout ce que nous voulons dire, c'est que, entre 1150 et la fin du XII[e] siècle, dans un nombre de cas assez considérable, les deux sons vocaliques *ei* et *e* fermé devant *r* se sont rencontrés dans la valeur d'un *e* ouvert ; ils ont par conséquent pris la même graphie et rimé. L'analogie a pu intervenir après mais n'a pas agi avant.

Il s'agit maintenant de montrer que cette explication n'est pas contredite par la phonétique anglo-française, mais au contraire est entièrement d'accord avec elle.

a) Le passage de *ei* à *e* ouvert est clairement attesté pour le commencement de la seconde moitié du XII[e] siècle, et même avant.

On en trouve des exemples pour des noms de lieu dans le Domesday Book, comme on le voit dans l'étude qui se trouve au tome VIII de la Zeitschrift, p. 358 (ou dans Ueber das französische Sprachelement im Liber Censualis, de Hildebrand, page 38, § 4). On en trouve dans l'Estorie des Engleis, par exemple aux vers 1202, 2409, 4320 ; au vers 31 du Roland d'Oxford. M. Stimming en donne plusieurs exemples dans son édition de Boeve de Haumtone à la page 197 ; on peut voir aussi Behrens, Zur Lautlehre, page 138. Même M. Suchier l'admet, dans ses Voyelles toniques (page 91, § 30 b, et page 92, lignes 9, 21). Les cas ne sont pas extrêmement nombreux, quoiqu'il y en ait plus que M. Suchier ne le suppose, mais ils suffisent pour montrer que les infinitifs de III ne sont pas les seuls exemples de ce phénomène. Ajoutons aux exemples que nous avons donnés et à ceux qui se trouvent dans Stimming, *eer* pour eir (heredem), qu'on lit dans les Art. Guill., au volume IX de la Zeitschrift, page 83.

On pourra cependant se demander pourquoi les exemples du passage de *ei* à *e* ouvert ne sont pas malgré tout plus communs pendant la seconde moitié du XII[e] siècle ; nous en trouvons une raison qui nous paraît très suffisante. A cette époque, *ei* hésitait entre les deux valeurs *e* ouvert et *ai* ; pour une cause ou pour une autre, l'anglo-français n'a pas adopté les infinitifs en *air* (cette forme se trouve plus tard, mais seulement pour certains infinitifs, dans Robert de Gretham, et pour les noms verbaux tels que *poair*) ; et les infinitifs en *oir* sont de date plus récente (pour ces derniers, nous verrons plus tard qu'ils sont une importation du continent). Il a préféré pour les infinitifs de III et dans plusieurs autres cas, en nombre qui n'est pas négligeable, la valeur de *e* ouvert pour la diphtongue *ei*.

Il est donc tout au moins probable que dans la terminaison *eir* de l'infinitif, c'est l'évolution phonique normale qui a donné à la diphtongue *ei* la valeur d'un *e* ouvert ; il est absolument inutile de faire intervenir ici l'analogie.

b) Notre second point offre encore moins de difficultés. M. Suchier a constaté, dans les Voyelles toniques, que devant *r* l'anglo-normand hésite entre *e* ouvert et *e* fermé, et il cite des rimes de Fantosme qui le montrent clairement (cf. page 74, § 27 e). Ajoutons, pour la même époque, la laisse de Guischart de Beauliu qui fait rimer en *ai*, c'est-à-dire en *e* ouvert, fraire, maire, paire.

Ce n'est du reste pas le seul cas où ce changement se produise, la nature de cet *e* fermé change de la même manière devant *l* (op. cit., page 45, § 17 f).

On pourrait du reste admettre, toujours avec M. Suchier, que la terminaison *er* (avec *e* ouvert), en particulier, ajouterions-nous, lorsque cet *e* ouvert provient de *ei*, passe quelquefois à *er* (avec un *e* fermé). (Cf. Voyelles toniques, page 35, § 15 c). Nous croyons au contraire que même dans les cas que M. Suchier a tirés de Modwenne (loc. laudato), c'est l'*e* fermé qui a passé à l'*e* ouvert, et ainsi nous pourrions les ajouter à ceux que nous citions au paragraphe précédent. Cette explication serait plus conforme à ce que nous connaissons de l'action de l'*r* sur la voyelle qui la précède.

Nous irons même plus loin : dans bien des cas, même lorsque cette voyelle n'est pas soumise à l'action de l'*r*, elle prend une valeur ouverte. Et nous en trouvons de nombreux exemples dans la conjugaison : dès le XII[e] siècle, et jusqu'à la fin du XIV[e], nous rencontrons *ei* écrit pour *e* ; or, comme nous le disions tout à l'heure, *ei*, à partir de 1150, a pris, au moins de temps en temps et dans certains cas, la valeur d'un *e* ouvert, et nous ne pouvons guère attribuer une autre valeur à la diphtongue irrégulière que nous trouvons dans les deuxièmes personnes du pluriel, et dans les participes passés en *é*.

C'est de cette façon que nous nous expliquons les formes du ms. A de l'Alexis (*aporteit*), du Psautier d'Arundel (*esleveis*), du ms. R de l'Estorie des Engleis, et plus tard de Boeve de Haumtone (*freiz*), d'Aspremont (*seiz*), des Mem. Parl. 1305 (*paeiz*). Cette explication s'applique à *seit* pour *set*, si commun entre 1150 et 1250. Ces formes, disséminées sur toute l'étendue de la littérature anglo-française, montrent, croyons-nous, que l'*e* fermé, contrairement à ce qu'on pense d'ordinaire, tendait à prendre et a pris effectivement la valeur ouverte. Il est au moins assuré qu'il l'a prise assez fréquemment, et cela nous ferait considérer qu'à l'infinitif des verbes de I nous avons des transformations analogues du son étymologique.

L'objection la plus forte qu'on pourrait formuler contre cette explication est celle qui est tirée de la phonétique anglaise (cf. ten Brink, the Language and Metre of Chaucer, page 55) ; mais ten Brink admet lui-même des exceptions et cite des exemples qui

montrent un *e* ouvert du moyen anglais provenant d'un *e* fermé français (op. cit., page 56). De plus, de quelle valeur peut être cet argument qui compare des formes de dates aussi différentes; nous nous occupons de la valeur d'une voyelle à la fin du XIIe siècle ; ten Brink la prend, dans une langue différente, à la veille du XVe.

Beaucoup de changements se sont produits entre ces deux dates, et la confusion que tout le monde semble admettre entre *e* ouvert et *e* fermé a bien pu se résoudre en deux siècles d'une façon différente de celle que le commencement même de cette confusion aurait pu laisser prévoir.

Au fond, ce point n'a qu'une importance secondaire pour nous. Il nous suffit que la confusion entre le son ouvert et le son fermé de *e* dans la terminaison *er* se soit produit dans la seconde moitié du XIIe siècle; et même cette confusion est nécessaire pour notre thèse, car seule elle explique comment, à un même moment, l'infinitif des verbes de I a pu rimer avec l'*e* provenant de *i* et avec celui qui remonte à la diphtongue *ei*.

Voilà donc comment nous expliquons le changement de désinence des infinitifs de III : *ei* passant à *e* ouvert, *e* hésitant entre *e* ouvert et *e* fermé.

Cette explication peut couvrir tous les faits que nous connaissons et que nous avons exposés dans notre première partie; elle explique encore pourquoi, au début, les rimes entre infinitifs de I et infinitifs de III sont si rares; pourquoi, même au commencement du XIIIe siècle, certains auteurs qui observaient la différence entre les deux valeurs de l'*e* ont pu éviter de faire rimer entre eux les infinitifs de ces deux conjugaisons ; pourquoi enfin nous ne trouvons que très tard la terminaison *er* des infinitifs de III rimant avec la terminaison *er* des infinitifs de II.

Ajoutons, pour être juste, que nous pensons que l'analogie a pu hâter le changement; qu'elle a pu même intervenir, nous ne le pensons pas, pour aiguiller la diphtongue *ei* vers *e* ouvert plutôt que de le laisser évoluer avec le plus grand nombre des exemples vers *ai*. Mais son rôle n'a été que très secondaire et n'a eu pour résultat que d'activer la transformation phonique.

La même évolution phonique peut se remarquer dans un certain nombre d'autres formes verbales, et ici, comme l'action de l'analogie

ne pourrait pas être invoquée, nous trouvons le meilleur des arguments pour le passage dans la conjugaison de la diphtongue *ei* à *e* (ouvert). Les exemples que nous en avons relevés se rencontrent presque aussi tôt que les cas qui montrent les infinitifs de III prenant la désinence des infinitifs de la première conjugaison ; on peut même les dater avec certitude de l'époque qui, comme nous le supposions tout à l'heure, a vu l'évolution de cette diphtongue. Ce sont surtout des imparfaits et des conditionnels, et nous en avons cité un certain nombre qui présentent la voyelle *e* au lieu de la diphtongue : le premier cas que nous connaissions se trouve dans le Voyage de Saint Brandan et doit être attribué au scribe du ms. de Londres (1167) ; on en rencontre aussi dans le Psautier d'Oxford et dans Adgar ; ajoutons encore *seiet* et *seeit*, imparfaits de *seoir*, qui présentent deux réductions de cette diphtongue et qui se lisent à deux pages d'intervalle dans les Quatre Livres des Rois (II, 18, 9 et 24). Le second de ces exemples nous montre la réduction s'opérant dans le thème du verbe ; du même genre est le troisième exemple que nous avons relevé dans les Quatre Livres des Rois : *vee* (= videat, II, 19, 37). Pour les désinences en *ei* de certains subjonctifs, nous n'avons trouvé d'exemple de ce phénomène que beaucoup plus tard.

Le phénomène inverse est beaucoup plus rare, et ici nous ne proposerons qu'avec beaucoup d'hésitation d'expliquer au moyen de la phonétique les infinitifs de I qui, dans les Quatre Livres des Rois (*fableir*), prennent la diphtongue *ei* ; il est possible toutefois que le scribe ait voulu exprimer au moyen de cette graphie le son ouvert que *e* a certainement pris de temps en temps au moins devant *r*. Quant aux exemples que nous rencontrons dans Angier, ils nous semblent dus à une influence étrangère.

Nous éprouvons encore de plus grands doutes en ce qui concerne le passage de *i* à *ei* : les formes qui nous montrent cette transformation ne sont pas très nombreuses, et elles appartiennent toutes aux prétérits en *i* et en *si* : les premières de ces formes remontent à la seconde moitié du XIIe siècle : *veist* dans le ms. A de l'Alexis et dans le Psautier d'Arundel ; *veirent* dans le Psautier que nous venons de nommer et dans celui d'Oxford ; pour les prétérits en *si*, on trouve : *feist* dans le Psautier d'Arundel et dans Robert de Gretham ; *deist* dans le Saint Julien, et un peu plus tard, les formes *feirent*, que nous avons citées.

Nous croyons que nous avons ici une diphtongue *ei* dont le premier élément est fermé et qui provient directement de l'*i*.

Nous n'insisterons pas non plus sur l'*i* qui provient de *ei* ; nous n'en avons qu'un petit nombre d'exemples et tous assez tardifs ; ils datent probablement de la seconde partie du XIII[e] siècle (Edward le Confesseur, scribe ?, Wil. Rishanger) ou du XIV[e] ; il est probable que les quelques terminaisons en *ir* = *eir* ont passé au préalable par *er*.

Mais les formes verbales qui nous montrent le passage de *e* à *ei* et de *i* à cette même diphtongue sont d'une très médiocre importance ; il n'en est pas de même des phénomènes que nous avons étudiés auparavant ; il y a entre eux une relation très étroite et nous pouvons maintenant les exprimer d'une façon plus générale que nous ne l'avons fait jusqu'ici.

Dans la terminaison *er*, *e* hésite entre la valeur ouverte et la valeur fermée ; en même temps, sous l'influence de l'*r*, l'*i* de la terminaison *ir* se ferme et rime avec l'une des valeurs de la terminaison *er*, tandis que la diphtongue *ei* passe à *e* ouvert et rime avec l'autre valeur de la même terminaison. La distinction entre les deux valeurs de *er* n'a pas duré longtemps, si même elle a été clairement sentie, et les infinitifs des trois conjugaisons ont pu rimer entre eux. Remarquons seulement que les rimes qui rapprochent un verbe de II d'un verbe de III sont, comme nous le disions, extrêmement rares et tardives. (Voir pour cela notre première partie.)

Nous avons enfin à parler des phénomènes qui, tout en affectant d'une façon générale toute espèce de mots sans distinction, ont une importance particulière pour le verbe. Nous parlerons ici de la graphie *ee* qu'on trouve pour toutes sortes d'*e* et des changements qui ont pour principe la voyelle muette.

Ee. — Nous n'avons pas à nous occuper ici de la nature de *ee* qui prend la place de *e* ouvert et de *e* fermé[1], mais nous pouvons admettre avec Mall et Suchier que cette double voyelle était destinée à représenter le son long de la voyelle simple ; cette question de la

1. On peut voir sur ce point Meyer-Lübke, Grammaire I, p. 173, § 179 ; Suchier, Grammaire, p. 89, § 29 f ; Ueber die..., p. 35 ; Litteraturblat III, 16 ; Zeitschrift III, p. 477 ; Stimming, Boeve de Haumtone, p. 175 et p. 202 ; Stürzinger, Orthographia Gallica, pp. 40 sqq. ; Mall, Cumpoz, pp. 68-69 ; Uhlemann, Saint Auban, p. 563.

valeur de cet *ee* a cependant quelque importance au point de vue de la versification ; mais nous n'avons pas trouvé d'élément qui nous permette de soutenir, en nous servant des exemples que nous fournit le verbe, une opinion quelle qu'elle soit. Les premiers exemples qu'on connaisse de cette double voyelle se trouvent dans une forme du verbe, dans le ms. C du Cumpoz : *veent*, *aveent*, et dans ces deux cas la nouvelle graphie tient la place de *ie*. Mais presque aussitôt nous trouvons des exemples où elle est employée pour représenter un simple *e* fermé, comme dans les secondes personnes du pluriel, que nous lisons dans Chardri, dans Foulques Fitz Warin, dans la Destruction de Rome, dans Bozon, dans Nicolas Trivet ; le futur du verbe faire nous donne le plus grand nombre d'exemples (voir du reste plus bas), et nous pouvons faire la même remarque à propos des textes qui n'appartiennent pas à la littérature ; le nombre des participes passés faibles en *é* qui se montrent sous cette forme est aussi très considérable, mais ils nous semblent plus tardifs et ne remontent pas plus haut que la fin du XIIIe siècle : ils sont surtout nombreux dans le manuscrit de la Destruction de Rome. Il en va de même des infinitifs de I : ils sont peu nombreux, même en dehors de la littérature, et tardifs : les exemples que nous avons cités sont pris à Foulques Fitz Warin, à la Destruction de Rome, au fragment d'une traduction de la Bible.

Même les formes du verbe qui ont eu à l'origine la diphtongue *ai* ou *ei* se rencontrent et assez tôt avec *ee* ; *seet* de savoir est très commun à partir de Saint Auban ; on le trouve dans le Manuel des Péchés, dans la Manière de Langage, dans la Chronique de Pierre de Langtoft. *Feet*, plus tardif, est presque aussi employé ; *leest* se rencontre dans Pierre de Langtoft ; *despleet* est employé par le scribe du Petit Plet (XIVe siècle) ; *veet*, d'aller, par l'auteur ou le scribe d'Edward le Confesseur ; *feere* se rencontre dans Pierre de Langtoft et dans les Rymer's Foedera ; *geenst*, comme nous l'avons vu, se trouve dans le Saint Auban. Ces exemples sont relativement plus nombreux que ceux des autres classes, et c'est justement la fréquence de cette graphie pour les différentes diphtongues (*ie*, *ei*, *ai*) se réduisant en anglo-français à une voyelle simple, qui nous semblerait le meilleur argument en faveur de la théorie qui regarde *ee* comme une simple graphie de n'importe quel *e* long, ouvert ou fermé. Cette conclusion a quelque importance pour la conjugaison :

en effet, si *ee*, dans le cas des infinitifs et des participes passés de I, indique un *e* fermé long, nous pouvons croire que cette graphie a résulté d'une tendance à conserver à ces deux terminaisons leur valeur propre ; elle suppose donc par là même que l'*e* dans ces terminaisons a pu prendre une autre valeur.

L'*e* atone a été la cause d'un nombre considérable de modifications dans la conjugaison ; de toutes les causes que nous avons exposées ou que nous verrons par la suite, il n'y en a aucune qui ait eu une action plus profonde et plus étendue que celle dont nous avons à parler maintenant. Et nous croyons que les quelques faits que nous allons signaler et les réflexions que ces faits nous suggèrent expliqueront ou aideront à expliquer un certain nombre de points encore obscurs de l'anglo-français.

Nous diviserons cette étude en trois parties :

1° Les graphies de l'*e* atone.
2° Chute d'un *e* atone étymologique.
3° Addition d'un *e* atone.

La première partie montrera que les Anglo-Français ont vite perdu le sens de la valeur intrinsèque de l'*e* atone ; les deux autres, qu'ils avaient perdu le sens de son emploi, et qu'ils n'ont jamais bien perçu la différence entre la voyelle atone et la détente vocalique qui se produit dans certains cas.

I. *Graphies de l'*e *atone.*

Nous n'insisterons pas sur toutes les graphies que l'*e* atone peut prendre en anglo-français ; qu'il nous suffise de dire que toutes les voyelles et plusieurs diphtongues peuvent prendre cette valeur, au moins dans certains cas. *A* se trouve après la tonique devant la consonne nasale *n*, comme dans les exemples de troisièmes personnes du pluriel féminines que nous avons rencontrés dans Boeve ; la terminaison muette *ant* est du reste très rare. Avant la tonique, on rencontrera *savara* dans les Literae Cantuarienses (1335).

I est plus commun avec cette valeur et ne se rencontre pas seulement à la troisième personne du pluriel ; la seconde personne du pluriel nous donne plusieurs exemples (*estis*), sur lesquels nous aurons à revenir. A la troisième personne du pluriel, nous avons

cité : *vindrint*, *siglint*, *demorirint*, *tindrint*, *issint*, *pleindrint*, *distrint* et quelques autres ; les exemples que nous trouvons montrant un *i* avant la tonique ne sont pas très significatifs, car ils proviennent tous de futurs qui peuvent être des acquisitions des futurs inchoatifs. Nous verrons plus tard, chapitre III, l'origine des formes comme *estis* ; pour les troisièmes personnes du pluriel, remarquons que les formes qui présentent la désinence *int* ont le plus souvent (comme dans les exemples ci-dessus) un *i* dans le thème ; sept fois sur dix dans les œuvres littéraires.

La voyelle *o*, comme nous l'avons vu à la troisième personne du pluriel, est assez fréquente avec la valeur d'une atone (pour l'origine de cette graphie, cf. chapitre III) ; on ne la rencontre avec cette valeur après la tonique qu'à la troisième personne du pluriel ; avant la tonique on en rencontre encore un exemple au futur dans *surveiora*, (Liber Rubeus de Scaccario, 1323), dans *donorons* (Royal Letters Henry IV, 1339).

U se rencontre aussi, et plus fréquemment que toutes les autres graphies, à la première personne du pluriel (désinence féminine) et à la troisième personne du pluriel (désinence féminine). Nous aurons du reste à reparler de l'origine de ces formes. On trouve quelques rares exemples de cette voyelle employée avec cette valeur ailleurs qu'après la tonique : *gustura* dans Robert de Gretham, *assenturez* dans les Statutes ; mais de telles formes sont rares.

Les autres graphies n'ont pas la même importance ; nous avons vu que *ou* est assez commun, mais ne se trouve que comme un succédané de *u* et seulement à la troisième personne du pluriel, sauf dans les deux exemples de Rymer 1349 : *faissout*, *puissout*. *Ee* se rencontre au singulier : *soffree* (Statutes, 1311) et au pluriel : *aresteent* (Saint Auban) ; il en va de même pour *eo* : *faceo* (Statutes, 1285), *deschargeront* (Statutes, 1323), *jureont*, *chivacheont* (Rymer). *Ey* comme atone est isolé : *demorgey* (Rymer, 1300), peut-être aussi *fuysseint*.

Ces graphies si variées de la voyelle atone dans des positions si différentes montrent tout d'abord que les écrivains anglo-français ne savaient certainement plus comment se prononçait l'atone, et ils lui attribuaient différentes formes, suivant leur fantaisie. Si on réfléchit aussi au nombre considérable de troisièmes personnes du pluriel que nous avons citées précédemment et montrant toutes sortes

de voyelles et de diphtongues, on pourra penser, comme nous le disions tout à l'heure, que la distinction entre les sons nasaux ne s'était pas non plus trop bien conservée.

II. *Chute et addition d'un* e *atone.*

L'anglo-français nous montre à une date très reculée et jusqu'à la fin du XIV[e] siècle, un double phénomène qui n'a pas peu contribué à modifier profondément la conjugaison : tantôt il fait disparaître un *e* atone étymologique, tantôt, il ajoute une muette parasite ; ces deux phénomènes contradictoires ne peuvent s'expliquer que comme les résultats d'une seule tendance et les effets d'une même cause.

Nous distinguerons en trois groupes les exemples dont nous avons à nous occuper maintenant : dans le premier, nous mettrons ceux qui nous montrent la chute ou l'addition d'un *e* atone en position finale après une consonne : dans la seconde, nous verrons la chute et l'addition d'un *e* atone en hiatus ; dans la troisième, la chute ou l'addition d'un *e* interconsonantique.

1. Premier groupe. — Chute et addition d'un *e* atone en position finale après consonne.

Chute d'un e *atone étymologique.* — Nous pouvons remarquer que toutes les muettes finales qui suivent une consonne peuvent disparaître en anglo-français ; c'est surtout aux troisièmes personnes du singulier du présent de l'indicatif des verbes de I que cette chute a lieu le plus souvent et le plus tôt. Les premiers exemples que nous en ayons rencontrés datent du commencement de la seconde moitié du XII[e] siècle ; les tout premiers sont des présents de l'indicatif des verbes de I ; on trouve aussi à quelques années de distance des secondes personnes du singulier de l'impératif de la même conjugaison ; mais tous ces cas proviennent également de verbes terminés par une dentale appuyée. Nous avons cité dans notre première partie un nombre trop considérable d'exemples pour que nous insistions longuement sur ce point maintenant. Rappelons, pour le présent de l'indicatif, l'exemple assuré par la rime dans Gaimar : *aquit* ; *regret* dans l'Alexis ; *ajust* dans le Roland d'Oxford ; *covoit* dans le Drame d'Adam. Pour l'im-

pératif *acravent, gart* dans la Vie de Sainte Catherine et les exemples que nous donnent les Quatre Livres des Rois et la Vie de Saint Gilles.

Tous ces cas de chute de l'atone remontent donc très haut et nous avons vu que ceux-ci, non seulement continuent, mais ne font qu'augmenter pendant le XIIIe et le XIVe siècle. Les subjonctifs en *am* qui ont ce même thème perdent aussi leur *e* posttonique plus ou moins souvent à la troisième personne du singulier.

Il en résulte que, pour ces verbes et aux temps que nous venons de nommer, la dentale appuyée devient finale dans un nombre d'exemples assez minime au XIIe siècle, mais très considérable par la suite.

Ce n'est que vers 1250 que les autres thèmes consonantiques semblent subir pour la première fois cette perte de la voyelle posttonique : *plur, suspir* se lisent dans la Genèse Notre-Dame; *repair* dans Pierre de Langtoft; *devour* dans les Contes de Nicole Bozon, et nous pouvons rapprocher de ces troisièmes personnes du singulier du présent de l'indicatif l'impératif *aür* qui se trouve à la rime dans le Saint Auban; quelques infinitifs : *fer, quer* que nous avons trouvés dans quelques auteurs du XIVe siècle, et particulièrement dans les textes non littéraires.

Les thèmes en *n* nous ont donné à peu près à la même date les exemples suivants : *dun*, dans William de Waddington, dans Wil. Rishanger; *soun, enclyn, sojorn* dans Pierre de Langtoft, etc.; les thèmes en *s* nous montrent au présent de l'indicatif *os* dans William de Waddington, l'impératif *pens* dans le Saint Auban. Pour ces trois classes de thèmes consonantiques, les exemples sont assez communs et remontent tous à la même date, ou à peu près. Les autres thèmes en *m*, *l*, *l* mouillée ne nous ont fourni que peu d'exemples et ces exemples sont tous plus tardifs.

Comme nous le verrons, cette chute de la voyelle étymologique dans tous les cas que nous venons de citer s'explique fort aisément par la confusion que les Anglo-Français avaient faite entre la muette finale et la détente vocalique.

Addition d'un e *atone épithétique aux formes consonantiques.* — Un nombre tout aussi considérable de formes terminées régulièrement par une dentale appuyée prennent un *e* muet irrégulier. Nous pouvons remarquer que presque tous les exemples d'*e* irréguliers que

nous avons relevés à la première personne du singulier des subjonctifs en *em* proviennent de verbes dont le thème est terminé par une dentale : *cunte, recunte, guarde* dans le Psautier d'Oxford ; *abite, recunte, porte* dans le Psautier de Cambridge ; *abite, recunte, visite* dans le Psautier d'Arundel ; *amende, guste* dans les Quatre Livres des Rois; *cunte* dans le Poème sur Edward le Confesseur. A la troisième personne du singulier de ces subjonctifs en *em*, il nous est difficile d'établir un ordre quelconque entre les formes qui nous présentent cet *e* qui n'est pas étymologique ; nous avons vu cependant que les thèmes à dentale qui présentent l'atone sont fort nombreux, mais que cet *e* s'explique par le souci de distinguer la dentale du thème de celle de la désinence. Cette explication, qui nous semble correcte pour les premiers exemples que nous rencontrons, ne saurait s'appliquer à ceux que nous trouvons postérieurement à la chute de la dentale caduque : *cunte* dans Edward le Confesseur; *amende* dans William de Waddington: *grante* dans le Saint Auban; *aide* un peu partout; *garde* dans les Heures de la Vierge, Pierre de Langtoft. Et nous pourrions rappeler ici tous les exemples que nous avons relevés dans les textes non littéraires.

Ces exemples sont assez tardifs ; ceux que nous fournit la troisième personne du singulier du présent de l'indicatif pour ces mêmes thèmes sont à peu près de la même date, ou légèrement plus anciens. Les premières formes qui présentent à cette personne cet *e* irrégulier sont toutes des troisièmes personnes du singulier provenant de thèmes à dentale, comme *parte*, à la rime dans le Roman de Philosophie ; *consente* à la rime dans Deu le Omnipotent ; *mette, departe* dans Boeve ; *mainte*, dans la Lumiere as Lais etc. Et ces troisièmes personnes en *te* sont assez nombreuses au XIIIe et au XIVe siècle.

Les autres thèmes consonantiques ne nous fournissent pas autant d'exemples et dans la plupart des cas ne nous donnent que des exemples beaucoup plus récents d'addition d'*e* posttonique. A la première personne du singulier des subjonctifs de I, nous ne trouvons que *aüre* et *desire* au XIIe siècle (dans les Quatre Livres des Rois); ces mêmes thèmes en *r* nous donnent à la troisième personne du singulier pour ce même temps *espeire* dans le Psautier d'Oxford ; le Siège de Carlaverok, pour le présent de l'indicatif, a *apere* à la rime. Citons enfin les infinitifs de I et de II qui prennent cette

voyelle : *estere* dans la Genèse ; *abaundunere* dans les Distiques Anonymes ; *pensere*, *estudiere*, *ensevelire*, *beisire*, *veire*, sans mentionner les exemples en nombre considérable que nous trouvons en dehors de la littérature.

On pourrait trouver, et nous avons cité dans notre première partie, plusieurs autres sortes de thèmes consonantiques montrant la même muette irrégulière ; nous ne nous y arrêterons pas maintenant.

L'on voit donc que, dans les ouvrages littéraires comme dans les textes politiques, diplomatiques, familiers et autres anglo-français, ce sont les mêmes thèmes qui prennent un *e* posttonique irrégulier ou qui perdent l'*e* posttonique régulier qu'ils avaient. On peut observer en outre que pour tous les exemples que nous avons donnés de ce double phénomène, ce sont les verbes dont le thème est terminé par une dentale appuyée qui offrent les exemples les plus nombreux et les plus anciens. Viennent ensuite les thèmes en *r*, ou les formes terminées par *r*, *n* ou *s*. Ceci n'est pas le fait d'une coïncidence : les deux phénomènes proviennent d'une seule cause, les Anglo-Français ont commencé, dès la seconde moitié du XII[e] siècle, à ne plus savoir distinguer l'*e* atone de la détente vocalique qui se fait sentir surtout pour les mots qui sont terminés par une dentale appuyée. Les écrivains anglo-français commencèrent par ajouter probablement à certaines formes un *e* épithétique (*ardente* du Saint Brandan, ou les exemples des Psautiers), mais ils ne l'ajoutèrent que très irrégulièrement et finirent, comme on devait s'y attendre, par le confondre avec l'*e* atone étymologique. C'est de là que provient — en partie du moins — l'irrégularité avec laquelle ces écrivains emploient ou omettent cet *e* normal ou non, étymologique ou épithétique.

2. Second groupe. — Atone en hiatus.

Nous avons à nous occuper de la chute et de l'addition d'un *e* atone dues à des causes différentes de celles que nous venons d'examiner, et ici, il nous est impossible d'établir entre les deux phénomènes une relation aussi étroite que celle que nous avons cru découvrir précédemment.

Nous pouvons remarquer la chute d'un *e* atone étymologique

dans un certain nombre de cas : l'*e* atone disparaît lorsqu'il est en hiatus avec la tonique en position posttonique ou protonique ; il lui arrive aussi de tomber, mais sporadiquement quand il se trouve entre deux consonnes, même à l'initiale. Un *e* atone parasite peut apparaître dans les deux cas.

Hiatus. — D'une façon générale, on peut dire que l'anglo-français a tendu, dès le milieu du XII[e] siècle, à faire disparaître les *e* atones qui se trouvent en hiatus.

Ceci a lieu d'abord, quoique assez rarement et assez tard, au présent de l'indicatif, à la troisième personne du singulier ou du pluriel ; pour le singulier nous trouvons des exemples assurés dans Boeve de Haumtone (*guere, merce*), à la rime dans Dermod (*cri*), dans Pierre de Langtoft (*agre*), dans Wil. Rishanger et dans l'Apocalypse (*oy*, présent du subjonctif); mais ces exemples datent tous du XIII[e] ou du XIV[e] siècle; pour la troisième personne du pluriel, nous en avons trouvé des exemples qui remontent au moins à la seconde moitié du XII[e] siècle (*fuient* dans Fantosme). Pour la seconde personne de l'impératif, il en va de même; nous avons dans Adgar *esmai, vou,* et au siècle suivant, *envei* est fort commun (Robert de Gretham).

Mais, comme nous l'avons déjà fait remarquer, c'est surtout à l'imparfait et au conditionnel que nous pouvons le mieux étudier ce phénomène dans tout le développement qu'il a pris en anglo-français, et nous nous contenterons de rapprocher les résultats que nous avons déjà obtenus et de les comparer aux autres cas qui montrent la disparition d'un *e* atone posttonique en hiatus: comme précédemment, il n'y a pas d'époque où on ne trouve au moins quelques exemples isolés des formes étymologiques, quoiqu'elles soient devenues extrêmement rares vers le milieu du XIII[e] siècle. Les premiers cas d'amuissement pour l'imparfait et le conditionnel remontent à environ 1160, mais ils restent rares jusqu'à la fin de ce siècle (première personne du singulier : Psautier d'Arundel, Psautier d'Oxford, Fantosme ; troisième personne du pluriel : Adgar, Horn, Fantosme) ; quoique certains auteurs du XIII[e] siècle ne présentent que des formes régulières, nous remarquons dès le début de ce siècle, et en particulier chez Chardri, une augmentation considérable et subite des formes raccourcies; les présents de l'indicatif et aussi les présents du subjonctif ne montrent pas cette quasi disparition si

brusque de la voyelle atone en hiatus ; cela est spécial à l'imparfait et au conditionnel. On doit noter aussi une différence dans le nombre de formes privées de la voyelle atone régulière : aucune autre terminaison que celle de l'imparfait et du conditionnel ne se débarrasse de cette voyelle aussi fréquemment.

Mais, ces deux différences mises à part, et nous ne cachons pas qu'elles nous semblent fort importantes, l'*e* atone posttonique a reçu dans toutes ces terminaisons un traitement analogue.

En position protonique, l'*e* atone a disparu d'une façon encore plus régulière, et ici nous nous trouvons en présence d'un nombre très considérable d'exemples. La synérèse de la voyelle atone peut s'observer à quatre temps : au prétérit (prétérits en *ui*, en *i*, en *si*), à l'imparfait du subjonctif (imparfaits du subjonctif en *ui*, en *i*, en *si*), à l'infinitif de certains verbes, au participe passé (participes en *u*, en *tum*).

Il est fort difficile de donner en peu de mots une idée claire en même temps qu'exacte de la disparition de la voyelle atone protonique dans tous les cas que nous avons énumérés, et nous ne voulons pas ici entrer de nouveau dans les détails que nous avons exposés dans notre première partie. Pour dessiner la ligne générale de cette évolution, nous serons obligés de négliger très souvent des déviations particulières, et ce qui sera vrai de l'ensemble pourra se trouver erroné dans le détail.

Remarquons qu'il est probable, sinon certain, qu'on peut trouver dans toutes les catégories ci-dessus des formes où l'hiatus est conservé jusqu'à la fin du XIV[e] siècle ; mais que pour chacune d'elles la synérèse est devenue la règle entre 1250 et 1350.

Les premiers cas de synérèse se rencontrent tous, à une exception près, vers 1160 ; dans Adgar, pour les prétérits en *ui* et les participes en *u* ; dans le Psautier d'Arundel pour les prétérits en *i* ; dans Thomas pour les prétérits en *si* ; dans l'Estorie des Engleis pour les imparfaits du subjonctif en *ui* et en *si* ; dans Jordan Fantosme pour les imparfaits du subjonctif en *i* ; dans les Psautiers pour les quelques prétérits en *tum* qui présentent un hiatus.

La plupart des auteurs que nous venons de signaler ne nous présentent évidemment pas d'exemple pour une catégorie seulement, de sorte que pendant la seconde moitié du XII[e] siècle, les cas de synérèse qui, pris isolément, peuvent paraître négligeables, se pré-

sentent en assez grand nombre quand on les rassemble; et si nous rapprochons ces résultats que nous venons de combiner à ceux auxquels nous sommes arrivés en étudiant l'atone posttonique en hiatus, nous voyons que cette date de 1160 marque le commencement de la disparition de tous les *e* atones en hiatus.

Ici encore, le nombre de cas de synérèse, déjà relativement considérable pendant les quarante dernières années du XII[e] siècle, augmente, mais toujours d'une façon très irrégulière, pendant les trois premiers quarts du siècle suivant. Et s'il fallait désigner un moment où le nombre des cas de diérèse atteint son minimum, dont il ne bougera plus par la suite, nous le placerions à l'époque où écrivait William de Waddington.

Une seule des catégories que nous avons mentionnées plus haut montre des exemples de la disparition de la muette à une date singulièrement plus tardive : ce sont les infinitifs *ver*, *cher*, *ser* qui ne remontent pas plus haut que le milieu du XIII[e] siècle.

Telles sont les lignes générales qu'a suivies l'évolution de l'*e* atone en hiatus, soit avant, soit après la tonique; nous le répétons, nous négligeons volontairement un grand nombre de détails; on peut se rappeler que nous nous sommes attaché à montrer dans notre première partie que les formes régulières se rencontrent dans certains cas très avant dans les textes anglo-français; nous avons aussi essayé alors de déterminer quelles personnes présentaient les premières les formes raccourcies. Ici nous ne nous occupons que de l'ensemble qui nous montre la diminution considérable des formes normales entre 1160 et 1250 environ.

C'est un phénomène général et, autant que cela se peut pour l'anglo-français, régulier, qui a tendu à faire disparaître tous les *e* atones en hiatus.

Le phénomène contraire est beaucoup plus rare et s'explique probablement beaucoup moins facilement : l'anglo-français du XIV[e] siècle ajoute à l'occasion un *e* atone après une voyelle, surtout à l'infinitif et devant *r*; c'est le phénomène que nous avons mentionné à propos de l'*e* svarabhaktique, quoiqu'il ne puisse pas s'expliquer de la même façon : Nicolas Trivet a *estraiere*, les Rymer's Foedera *plaier* (plaire), *rescriere* (1357), *conduere* (1395). C'est probablement la façon dont les Anglo-Français prononçaient l'*r* française qui a provoqué cette graphie, qui reste toujours rare.

L'importance de ce phénomène ne saurait se comparer à celle de celui qui montre la chute de l'*e* dans les mêmes conditions.

Nous mentionnerons encore ici les nombreux cas où un *e* final est ajouté à certaines personnes régulièrement terminées par une voyelle; mais il nous semble que toutes les formes qui suivent sont avant tout des formes analogiques. On trouve cet *e* final irrégulier au présent du subjonctif de certains verbes de I qui ont un thème vocalique comme, pour la première personne, *aie* dans Adgar; *esmaie* à la troisième personne dans le Voyage de Saint Brandan; *loed*, *vivifiet*, *envoiet* dans les Psautiers; à différentes secondes personnes du singulier: *creies* dans Robert de Gretham, *oyes* dans les Heures de la Vierge. On pourrait ajouter encore ici une première personne du singulier : *die* (dico), dont nous avons donné de nombreux exemples.

Mais encore une fois ces quelques exemples nous paraissent être des formes analogiques, dont nous redirons quelques mots au chapitre suivant.

3. Troisième groupe. — Atone interconsonantique.

a) Chute de l'atone en position protonique. — Nous ne trouvons pas pour la chute de l'*e* atone interconsonantique des exemples aussi variés et par conséquent aussi probants que pour celle de l'*e* atone en hiatus; mais la série que nous allons citer suffira pour donner une idée fort exacte de l'étendue et de l'importance de ce phénomène. Nous en trouvons des exemples avant comme après la tonique et ce sont les *e* atones protoniques qui disparaissent les premiers. C'est surtout au futur de certains verbes de la première conjugaison que ce phénomène se produit le plus souvent et le plus régulièrement; le Brandan nous en fournit au moins un exemple qui doit être attribué à l'auteur (1110) et quelques-uns qui ne remontent qu'au scribe du manuscrit de Londres (1167). Les cas de chute de la voyelle protonique au futur sont fort communs au XIIe siècle et ils proviennent de thèmes très différents : thèmes à labiale, thèmes en *r*, thèmes en *n*, même thèmes vocaliques. Plus tard encore, cet *e* tombe et laisse subsister des groupes de consonnes, comme dans *guardrai*, *tremblrai*, *mentrai*; mais ces exèmples qui sont peu communs peuvent bien n'être que des lapsus des scribes, car nous n'en

avons rencontré aucun qui soit attesté par la mesure du vers. La tendance que nous avons fait remarquer et qui consiste à ajouter dans certains groupes de consonnes une voyelle atone qui en aide la prononciation trouve ici sa contre-partie ; mais cette chute de l'atone protonique est entièrement limitée à un petit nombre de formes, dont la plupart remontent au commencement du XII[e] siècle. Quant à la chute de l'atone au futur du verbe faire, elle a lieu encore vers 1160; Adgar, Fantosme, Thomas nous en ont fourni de nombreux cas que nous avons cités précédemment et les formes abrégées du futur de ce verbe deviennent de plus en plus communes, jusqu'à devenir, vers le commencement du XIV[e] siècle, chez certains auteurs, les seules employées (sauf dans les textes non littéraires). C'est donc vers 1160 que la chute de l'*e* protonique atteint un certain nombre de verbes.

b) Chute de l'atone en position posttonique. — C'est sensiblement plus tard que le même phénomène se produit après la tonique; les premières et les secondes personnes du pluriel féminines se rencontrent sans muette à la fin du XIII[e] et au commencement du XIV[e] siècle : dans la Destruction de Rome et dans les Contes de Nicole Bozon ; mais ce n'est que dans les ouvrages non littéraires que les exemples deviennent vraiment communs; dans les Rymer's Foedera, les *e* atones sont rares pour les premières personnes féminines faibles depuis 1272; et pour toutes les secondes personnes du pluriel, les formes sans *e* se trouvent fréquemment. Néanmoins, on ne doit pas attacher trop d'importance à ce fait, excepté en tant qu'il montre une tendance de l'anglo-français : celle de faire disparaître les voyelles atones interconsonantiques en quelque position qu'elles se trouvent ; mais cette tendance est combattue, comme nous le disions tout à l'heure, par l'introduction des *e* épithétiques et, comme nous allons le voir, des *e* épenthétiques. De plus, il nous restera à signaler encore d'autres cas qui nous montreront l'addition d'un *e* atone qui ne peut s'expliquer par aucune des raisons que nous avons données et que nous classerons parmi les formes analogiques.

c) Atone svarabhaktique, ou épenthétique. — L'*e* atone que nous avons appelé svarabhaktique ne diffère pas essentiellement de l'*e* épithétique dont nous venons de donner des exemples (cf. p. 773) ; le développement dans le corps d'un mot d'une voyelle épenthé-

tique est un fait commun en anglo-français et on pourra en trouver plusieurs exemples dans Stimming (Boeve de Haumtone, p. 179). Mais ce phénomène a présenté à la fois une extension beaucoup plus grande et une régularité beaucoup plus remarquable dans le verbe que pour toute autre classe de mots. Deux temps étaient spécialement désignés par leur forme pour montrer cette voyelle épenthétique : le futur et le présent de l'infinitif. A l'aide de ces deux temps, nous pouvons nous faire une idée fort exacte du développement et de la valeur que l'*e* svarabhaktique a pris en anglo-français. Il apparaît à ces deux temps vers le milieu du XII[e] siècle ; le Psautier d'Arundel nous en donne un exemple de date assurée pour l'infinitif, et le manuscrit A de l'Alexis ou C du Cumpoz, de même que le Psautier d'Oxford, nous en fournissent d'aussi certains pour le futur.

Tout d'abord, cet *e* atteint surtout les verbes à labiale et quelque temps plus tard, mais la légère différence entre les dates peut n'être qu'un hasard, les verbes à dentale appuyée. Il semble probable que les écrivains qui employèrent cet *e* les premiers ne lui donnèrent pas une valeur syllabique ; il fut d'abord ce que les Anglais appellent « glide », et cela explique que le premier cas que nous trouvions d'un *e* épenthétique comptant pour une syllabe ne se rencontre pas avant le XIII[e] siècle (Edward le Confesseur), pour l'infinitif, un peu plus tôt probablement pour le futur (Adgar, Fantosme, Horn, Vie de Saint Gilles). Il est probable que les auteurs qui nous donnent des exemples de ces *e* muets avec valeur syllabique, exemples en nombre très restreint, ont dû l'employer beaucoup plus souvent en lui donnant une simple valeur graphique. Ce n'est guère que vers 1250 que nous trouvons ces *e*, surtout pour le futur, comptant régulièrement pour une syllabe.

Certains futurs semblent être spécialement affectés par cette voyelle épenthétique, celui d'avoir, principalement, et on pourrait expliquer la plus grande susceptibilité de ce verbe par l'influence de l'infinitif *aver*.

Le phénomène de svarabhakti peut s'observer encore à d'autres temps, mais beaucoup moins régulièrement qu'au futur et qu'à l'infinitif : ce sont les temps ou les formes qui présentent soit le groupe *sm* soit le groupe *str*, par exemple *feisemes*, *assisterent*. Et on peut comprendre aisément pourquoi ces formes n'ont pas plus sou-

vent cet *e* svarabhaktique, si on admet, comme nous le montrerons plus tard, que dans ces groupes l'*s* s'est amuie de fort bonne heure et que le groupe de consonne s'est réduit de façon à rendre inutile une voyelle épenthétique.

Disons encore un mot de la forme même de cette voyelle : nous trouvons le plus souvent *e* et on peut dire que toute autre graphie est sporadique.

I se rencontre dans une demi-douzaine d'exemples : *bevire, respondire, vivire, prendire ; a* est encore plus rare : *savara ; u* ne se rencontre qu'une fois ou deux : *suffrisnmes.*

Pendant le XIVe siècle, nous trouvons quelques exemples d'*e* qui peuvent être des *e* svarabhaktiques, employés avec des verbes à thème vocalique : *estraiere* (Trivet), *plaier* (Rymer), *conduere* (Rymer) ; mais nous croyons avoir là des exemples d'un phénomène légèrement différent que nous avons déjà mentionné (voir plus haut, p. 778).

Nous avons donc vu jusqu'ici la confusion que les Anglo-Français ont faite entre les *e* atones en position finale et des *e* épithétiques qu'ils employaient ou n'employaient pas sans raison apparente ; les *e* épenthétiques ont la même origine que les *e* épithétiques, mais ils ont été d'un emploi beaucoup plus régulier. Ces quelques faits expliquent bien un grand nombre de phénomènes que nous avons observés dans la conjugaison du verbe et ils rendent compte en même temps de la physionomie même que nous présentent les textes anglo-français du XIVe siècle, où les *e* atones abondent là où on ne les attend pas et sont absents des formes où ils sont étymologiques.

Voilà donc aussi brièvement que possible les cas, nombreux et importants, qui doivent le changement que leur forme a subi à l'apparition ou à la chute d'un *e* atone ; dans tous les cas que nous avons mentionnés, sauf les quelques réserves que nous avons faites, cette chute de l'*e* atone étymologique ou l'addition d'une voyelle atone parasite est due à des influences purement phoniques ; et nous croyons avoir cité la grande majorité des cas pour lesquels l'irrégularité de la forme est due à l'*e* muet.

Ce que nous avons dit montre bien une chose, c'est que les écrivains anglo-français, à partir de 1160, ont commencé à s'embrouiller sur la place et la valeur de l'*e* atone ; ils ont confondu

avec la muette la détente vocalique et pris dans d'autres cas une détente vocalique pour une muette; puis et toujours, semble-t-il, à la même époque, les *e* muets en hiatus, avant ou après la tonique, ne se sont plus fait sentir qu'irrégulièrement dans la prononciation; les atones interconsonantiques ont eu le même sort au moment même où une muette épenthétique se montre dans un grand nombre de formes; et le plus grand nombre des voyelles atones, à partir de 1250, a pu s'employer ou s'omettre au gré de chacun, alors que dans d'autres cas où il était entièrement inutile, le même *e* atone a semblé nécessaire à la prononciation. Il en est résulté la plus grande confusion, non seulement dans le verbe, mais surtout dans la prononciation et par conséquent dans la versification. Des vers français, parfaitement corrects pour des oreilles françaises, devaient paraître à un écrivain anglo-français avoir un nombre toujours changeant de syllabes. Et ceci nous explique mieux que toute autre considération l'irrégularité de la versification qui a certainement commencé vers la fin du XII[e] siècle et qui n'a fait qu'augmenter pendant les deux siècles suivants. Cette irrégularité vient d'abord en partie de ce que les écrivains anglo-français comptaient ou ne comptaient pas les voyelles muettes à volonté; mais elle résulte surtout de ce que leur traitement des muettes leur a fait très tôt perdre le sens même de ce qu'est un vers français. Leur façon de prononcer le français rendait incorrects les neuf dixièmes des vers français corrects qu'il leur arrivait de lire, car tous les vers qu'ils avaient sous les yeux semblaient avoir un nombre de syllabes extrêmement variable, suivant le nombre d'*e* atones qu'ils avaient et que les Anglo-Français comptaient ou ne comptaient pas. Il en résulta qu'après un temps ils oublièrent et ne purent plus reconnaître que le principe du vers français, c'est le nombre fixe de syllabes.

Voilà les résultats que le traitement de l'*e* atone a eus sur la conjugaison du verbe et, incidemment, sur la versification en anglo-français ; comme on peut en juger de ce que nous venons de dire sur ces deux points, ces résultats sont de la plus grande importance et on peut conclure que de tous les phénomènes que nous avons exposés, aucun n'a plus contribué à modifier la physionomie de l'anglo-français que le traitement que l'*e* atone a subi.

Les phénomènes phoniques qu'il nous reste à examiner sont loin d'avoir la même importance que ceux que nous venons de signaler,

autrement dit, les consonnes n'ont pas eu sur le développement des formes du verbe la même influence que les voyelles et les diphtongues.

Nous aurons à passer rapidement en revue les explosives dentales, les fricatives dentales, les consonnes mouillées, la vibrante *r*.

1. *Les explosives dentales.*

Dentale finale caduque.

Nous avons vu que les troisièmes personnes du singulier correspondant à la terminaison latine *at*, les troisièmes personnes du singulier en *a*, en *i*, en *u*, les participes passés faibles en *e*, en *i* et en *u* sont terminés par une dentale caduque. De ces quatre classes, les participes faibles en *i* seuls se rencontrent à la rime avec des mots terminés par une dentale appuyée, et ces rimes se rencontrent assez avant dans le XIIe siècle, puisqu'elles se trouvent dans l'Estorie des Engleis, dans le Drame d'Adam et les Légendes de Marie. Mais à part les quelques exemples que nous relevons dans ces quatre ouvrages pour les dentales de cette classe de participes passés, toutes les formes du verbe terminées par une dentale caduque sont entièrement distinctes de celles qui montrent une dentale appuyée. Dès le début de la littérature anglo-française, on trouve que ces formes sans distinction peuvent rimer avec des mots qui ne sont pas terminés par une dentale. Mais il faut remarquer deux choses :

1° Les formes dans lesquelles la dentale suit immédiatement la voyelle tonique se trouvent quelquefois à la rime avec des mots qui ont dû être terminés par la spirante *th*; les participes passés (vers 1140-1150) riment respectivement avec Elvereth, Edelfrid, Suth, Cnuth ; il n'est probablement pas trop hardi de généraliser les renseignements que nous donnent ces participes et de conclure que toutes les formes verbales qui sont terminées par une dentale caduque ont montré, à peu près à la même époque, la même valeur pour leur dentale finale. Après cette date (1150), nous ne trouvons plus de rime qui nous permette de croire que cette valeur lui a été conservée.

2° Pour les troisièmes personnes du singulier qui correspondent à la désinence latine *at*, nous retrouvons, et pendant une longue

période, cette même dentale avec une autre valeur, celle de dentale de liaison. Les exemples sont nombreux pendant tout le XII[e] siècle et se prolongent certainement pendant le commencement du XIII[e], peut-être jusque vers 1250.

Dentale finale appuyée.

Nous retrouvons, quoique avec une extension beaucoup moins grande, les mêmes phénomènes pour la dentale finale appuyée à la troisième personne du singulier et à la seconde personne du singulier de certains impératifs. Nous n'avons aucune rime qui nous permette d'affirmer que cette dentale a passé par l'étape spirante; nous n'avons pu relever que quelques graphies, comme *rith*, *seeth*, qui datent de la fin du XIII[e] ou du XIV[e] siècle. Mais les chutes de cette dentale sont absolument certaines. Il est remarquable que quelques-uns de ces cas sont presque aussi anciens que ceux que nous avons signalés pour la dentale caduque : les Psautiers (*pren*, impératif), l'Estorie des Engleis (*sumun*, présent de l'indicatif), le Roland d'Oxford (*er*, imparfait de l'indicatif; *amein*, présent du subjonctif), le manuscrit L du Saint Alexis (*di*, présent de l'indicatif), Frère Angier (*respon*, *defen*, impératif), nous donnent de ce phénomène un nombre assez considérable d'exemples indiscutables. Néanmoins leur nombre n'approche pas de celui des exemples que nous avons rencontrés pour la dentale caduque. Pendant les deux siècles suivants, nous trouvons sans leur dentale finale appuyée des troisièmes personnes du singulier de plus en plus nombreuses, et les textes non littéraires nous fournissent leur part de ces formes; elles restent malgré tout exceptionnelles.

A une date beaucoup plus tardive, nous rencontrons des troisièmes personnes du pluriel (masculines et féminines) qui perdent leur dentale de la même façon; les premiers exemples que nous ayons trouvés se lisent dans le poème de Boeve de Haumtone : *un*, *usen*; mais ces formes sont très peu nombreuses dans la littérature et rares aussi dans les textes politiques et diplomatiques; leur nombre ne peut même pas se comparer à celui des troisièmes du singulier qui ont subi cette même perte. Il en va de même pour les participes forts en *ctum*; Boeve et quelques autres ouvrages, littéraires ou non, nous fournissent un petit nombre d'exemples comme *dis*, *esly*, *bene*, *escondu*.

Quant aux participes présents, on peut dire qu'ils conservent toujours leur dentale.

Par conséquent, la dentale finale appuyée, dans un certain nombre de cas, suit la même marche que la dentale caduque, passe peut-être à la spirante et tombe, et ces cas remontent à la seconde moitié du XII[e] siècle; mais ils restent exceptionnels et le plus souvent, en particulier à la troisième personne du pluriel et au participe présent, la dentale ne subit pas de modification.

2. *Les fricatives dentales.*

L'*s* finale ne s'est pas toujours très bien conservée en anglo-français et, comme pour l'*e* atone, nous assistons à cause de cela à un double processus : chute de l'*s* finale, addition d'une *s* finale parasite.

L'*s* finale disparaît assez fréquemment dans les formes masculines terminées régulièrement par une voyelle ou une consonne suivie de cette *s*.

Les premières personnes du singulier qui perdent cette *s* ne sont pas très communes et cette chute n'a lieu que fort tard dans les textes littéraires anglo-français : on ne rencontre *fa*, *estoy*, *truf*, *doyn* que dans les textes du XIV[e] siècle. C'est à peu de chose près à la même date, peut-être un peu plus tôt, qu'il faut rapporter les formes de la première personne des prétérits en *si* sans leur *s* étymologique, comme *di*.

Quoiqu'il y soit plus ancien, ce phénomène n'est pas beaucoup plus général pour la deuxième personne du singulier qui nous donne *fai* dans les Quatre Livres des Rois, *va* dans Boeve.

Nous ne nous attarderons pas à répéter ce que nous avons dit précédemment à propos de la terminaison de la première personne du pluriel; nous avons montré qu'elles perdaient leur *s* pendant le premier quart du XII[e] siècle et que vers 1250 les désinences asigmatiques parvenaient à prendre la place des désinences régulières; l'*s* a ici réellement disparu d'une façon à peu près complète et dans aucun autre cas, nous ne retrouverons une régularité aussi grande.

Les secondes personnes du pluriel à terminaison masculine, cependant, nous fournissent un certain nombre de formes qui montrent que la désinence s'est réduite à *e*; mais nous n'avons ici

aucun moyen pour décider si c'est la terminaison avec *s*, ou la terminaison régulière en *z* ou, comme nous le pensons, la terminaison en *d* qui perd la consonne finale.

Pour ces terminaisons masculines, le nombre de formes sans la consonne finale est assez restreint, mais les exemples que nous en avons remontent tous assez haut. A la deuxième personne du singulier, nous trouvons *perde* dans l'Alexis; *affie* et *die* à la rime dans Boeve ; *face* dans Pierre de Langtoft et dans Bozon, mais quoiqu'ils remontent assez haut, ces exemples restent isolés. Il en va à peu près de même dans les premières et les secondes personnes du pluriel féminines ; le Psautier d'Arundel nous en donne un exemple (*dite*) qui se retrouve dans l'Ipomédon ; le Roland d'Oxford nous en fournit un autre (*fesime*); le poème de Boeve de Haumtone, la Vie de Saint Auban en ont aussi quelques-uns; mais tous ces cas réunis ne forment pas un total bien imposant.

Par conséquent, nous surprenons une tendance en anglo-français à faire disparaître l'*s* finale, soit après une voyelle ou une diphtongue, soit après un *e* muet; mais cette tendance reste à l'état d'indication et ne produit que peu de résultats. Le seul cas où nous puissions remarquer une disparition à peu près régulière de l'*s*, c'est après la voyelle nasale *on*.

L'addition d'une *s* se produit dans un plus petit nombre d'exemples, mais elle semble se faire plus régulièrement, et nous ne pouvons pas ne pas croire que cette addition s'est faite, dans certains cas que nous allons citer, par le jeu naturel des lois phoniques. L'*s* s'est généralisée à la première personne du singulier du présent de l'indicatif et à la seconde du singulier de l'impératif aux thèmes à palatale qui ne l'ont pas ordinairement. Cette addition de l'*s* remonte au moins au commencement de la seconde moitié du XII[e] siècle : *dis*, *esliz*, *lis* sont des premières personnes du présent de l'indicatif; *faz*, *dis*, *gis*, *tes* des impératifs.

Au commencement du XIII[e] siècle, l'*s* est étendue pour ces deux personnes aux verbes à dentale : *ris*, *pleins*, *conclus* pour les premières, *oz*, *desfens* pour les secondes. Nous assistons ici à un développement phonique régulier et non pas à un phénomène d'analogie, quoiqu'il soit évidemment possible d'expliquer par l'analogie les formes qui précèdent.

Nous trouvons un phénomène à peu près analogue à la chute

de l'*s* finale dans l'amuissement de cette consonne devant *s*, dans la terminaison *st*, phénomène qui a sa contre-partie dans l'apparition dans certains autres cas d'une *s* parasite. La terminaison *st* se rencontre dans un certain nombre de formes dans le verbe : à la troisième personne du singulier du présent de l'indicatif de quelques verbes, à celle des prétérits en *si*, à celle de l'imparfait du subjonctif de tous les verbes ; à la deuxième personne du pluriel des prétérits ; à la troisième des prétérits en *si*.

Nous trouvons des preuves de l'amuissement de l'*s* dans toutes les formes que nous venons de donner, mais cet amuissement n'a pas partout le même caractère de généralité et ne se produit pas partout à la même date. C'est vers 1150 que nous relevons des exemples assurés de l'amuissement de l'*s* au présent de l'indicatif et à la troisième personne du singulier des prétérits en *si* (*cumuit*, dans le Voyage de Saint Brandan ; *cunduit*, dans le même poème ; *destruit*, dans Gaimar ; *cunduit*, dans Fantosme). Les exemples deviennent très communs pendant le XIIIe siècle.

Vers la fin du XIIe siècle, nous trouvons des preuves que l'*s* disparaît aussi des secondes personnes du pluriel des prétérits, et pour ces personnes, nous n'avons pas trouvé d'exemple antérieur à la Vie de Saint Gilles : *suffrites* et *futes* ; ces formes se retrouvent au siècle suivant, mais on peut dire que l'*s* se conserve au moins dans l'orthographe. Ce n'est que vers le milieu du XIIIe siècle, au plus tôt, qu'elle disparaît des troisièmes personnes du pluriel des prétérits en *si*, et les exemples que nous avons relevés des formes sans *s* pour cette personne sont très rares : *remiterent* dans Boeve ; à la même époque, nous rencontrons *let* pour lest, subjonctif de laisser. Enfin ce n'est qu'à la fin du XIIIe et même, pour certaines classes, à la fin du XIVe, que les imparfaits du subjonctif se débarrassent de leur *s* : *fit* dans la Genèse, *fausit* dans Dermod, *oüt* dans William de Waddington, *confessat* dans Nicolas Trivet.

L'amuissement de l'*s* a donc été progressif, car il semble difficile d'admettre que cette consonne ait disparu simultanément de toutes les formes qui la montraient étymologiquement et cependant soit restée dans l'écriture jusqu'à des dates — fixes pour chacune de ces formes — mais différant suivant la classe à laquelle elles appartiennent.

Il faut reconnaître ici un exemple de ce dont nous parlions tout

à l'heure; les lois phoniques ne s'appliquent pas de la même manière dans tous les cas; elles sont, pour ainsi dire, suspendues par la résistance de certaines formes ou pour des motifs qui, la plupart du temps, nous échappent.

Du reste, d'autres considérations nous forcent à admettre que l'*s* appuyant une autre consonne n'avait réellement pas disparu complètement; surtout ce fait que cette *s* s'introduit, pour des raisons purement phoniques, dans des formes qui ne la connaissaient pas à l'origine.

Tout d'abord, tous les verbes à palatale nous montrent cette *s* pendant le XII[e] siècle et pendant une partie du siècle suivant; et nous admettons que dans *laist* (à la rime dans Tristan), *faist* (dans les Quatre Livres des Rois, dans le manuscrit C de Horn, dans Boeve de Haumtone et Jean de Peckham), *traist* (commun dans le Roland d'Oxford, l'Estorie des Engleis), *lust* (Chardri), *dist*, *cundust* (tous les deux dans Boeve de Haumtone), l'*s* est non seulement prononcée, mais qu'elle est amenée par des raisons phoniques, les mêmes qui nous ont expliqué la présence de l'*s* finale de certaines premières personnes du singulier; elles sont dues à la présence de la palatale dans le thème et cette *s*, dans les deux cas, apparaît à peu près au même moment, c'est-à-dire vers le milieu du XII[e] siècle.

Il en est de même pour les thèmes à dentale; au commencement du XIII[e] siècle, on trouve quelques verbes dont le thème est terminé par une dentale qui prennent à la troisième personne du singulier une *s* qui ne semble pas étymologique : *vest* (aller, dans le Saint Edmund, le ms. O de Guischart de Beauliu), exactement comme on trouve pour la première personne du singulier, à la même époque, *ris*. Les verbes dont le thème est terminé par une labiale nous montrent un peu plus tard le même phénomène : *vist* (Heures), *sest* (Boeve).

Au XIV[e] siècle enfin, nous rencontrons quelques formations analogiques dont nous reparlerons plus tard. L'*s* atteindra les prétérits, les premières, les secondes, les troisièmes personnes du pluriel à terminaison féminine, même des subjonctifs et des participes passés, mais dans ces formes, l'*s* nous semble purement graphique.

Z. — Nous observons pour le *z* une action analogue des gutturales et des labiales; les verbes dont le thème est terminé par une de ces consonnes prennent *z* au lieu de *s* à la seconde personne du

singulier. Pour les labiales, nous trouvons des exemples avant le milieu du XIIe siècle, comme dans Gaimar, les Psautiers, la Vie de Sainte Catherine ; pour les verbes à vélaire, les exemples sont quelque peu plus tardifs, on les rencontre dans les Psautiers : *faiz* dans les Quatre Livres des Rois.

Pour ces deux catégories de verbes, le développement du *z* est sinon normal, du moins s'explique par des raisons phoniques. Dans un grand nombre de cas que nous verrons plus tard, le *z* est simplement graphique et s'explique par des actions analogiques.

3. *Les consonnes mouillées.*

La latérale palatale disparaît souvent de la conjugaison en anglo-français, et cela n'a rien de bien étonnant, car on peut concevoir les difficultés que cette consonne a offertes à la prononciation des Anglais. Comme en français, elle se vocalise en *u* devant une consonne : *baudra* (de bailler), *saudra* (de saillir).

Dans un nombre de cas qui a pu être considérable, elle a disparu sans laisser de trace ; mais comme les graphies de cette consonne sont extrêmement variées, nous ne pouvons pas toujours nous rendre compte de l'état exact des choses ; toutefois il est probable que cette disparition de la mouillure date de la seconde moitié du XIIe siècle ou du commencement du XIIIe ; nous avons dans Tristan, *vulle*, forme dans laquelle l'*l* mouillée a presque certainement passé à *l* simple.

Pour la nasale palatale, nous possédons des renseignements un peu plus précis. Nous la voyons passer à la nasale simple avant le milieu du XIIe siècle, puisque nous rencontrons dans l'Estorie des Engleis *remeine* (= remaneat) rimant avec pleine ; le siècle suivant nous fournit un nombre assez considérable d'exemples de *n* simple prenant la place de *n* mouillée. Chardri, le Roman des Romans, the Song of the Barons, nous donnent différentes personnes du subjonctif de maindre avec *n* simple; mais aucun autre verbe ne perd aussi tôt que celui-là son *n* mouillée : pour feindre et pour plaindre, nous n'avons aucun exemple assuré avant le XIVe siècle (*foyne*, Pierre de Langtoft; *pleine*, Statutes); pour tenir et venir, des exemples analogues se rencontrent à la même époque, mais principalement en dehors de la littérature.

La disparition de la mouillure dans certaines formes où elle est

étymologique a eu pour conséquence la création de formes analogiques où la lettre mouillée est irrégulière; nous examinerons ces formes dans le chapitre suivant, en reconnaissant ici qu'on aurait pu y joindre les exemples que nous avons donnés pour maindre.

4. *R.*

Nous pouvons observer dans l'anglo-français, à propos de la consonne *r*, deux tendances contradictoires, dont nous avons vu des exemples, spécialement lorsque nous avons étudié le futur. La première consiste dans le redoublement de l'*r*; la seconde dans la réduction de *rr* à *r* simple. Les cas où l'*r* étymologiquement simple se trouve redoublée sont très variés; mais il y en a deux qui ont une généralité, même une régularité assez remarquable : le redoublement de l'*r* dans les verbes dont le thème est terminé par une palatale; le redoublement de l'*r* finale du thème.

a) Redoublement de l'*r* dans les verbes à palatale.

A l'infinitif et au futur, un grand nombre de verbes dont le radical est terminé par une palatale présentent régulièrement *rr*. Les exemples de ce phénomène remontent au commencement de la seconde moitié du XII[e] siècle, mais à cette époque ce ne sont que certains verbes qui nous montrent la consonne double; on trouve *defirre*, *dirre* dans les Psautiers; *dirrai* est la forme la plus commune du futur de ce dernier verbe depuis les Psautiers; il en va de même probablement pour le futur de *despire* qu'on rencontre avec les deux *r* dans les Psautiers, dans les Quatre Livres des Rois; les verbes en *struire* et les composés de *duire* nous ont aussi fourni un assez grand nombre d'exemples. Plaire, traire, même lire semblent prendre régulièrement une forme analogue au futur; quant à faire il ne prend guère la forme *ferrai* que dans les ouvrages qui n'appartiennent pas à la littérature, mais pour cette catégorie d'ouvrages, c'est la forme normale de ce temps.

b) Redoublement de l'*r* finale du thème.

Les verbes qui ont leur thème terminé par une *r* simple tendent à redoubler cette consonne; nous en avons cité plusieurs exemples, comme les troisièmes personnes du pluriel, *desirrunt*, *aürrunt* et les troisièmes personnes du singulier du prétérit : *jourra*, *demorra*, *durra*,

desirra, mais ces derniers exemples sont beaucoup plus tardifs que ceux de notre première catégorie ; ils appartiennent peut-être à la seconde moitié du XIIIe, plus vraisemblablement au XIVe siècle. On pourrait considérer qu'ils sont dus à l'analogie et ont été entraînés par les futurs où les deux *r* sont régulières.

Chute d'une *r*.

Par contre, nous avons aussi remarqué, au futur des verbes qui présentent régulièrement à ce temps *rr*, une simplification de la consonne double, et cette simplification date des premières années de la littérature anglo-française ; elle reste très fréquemment faite pendant le XIIIe et le XIVe siècle, quoique moins commune pendant cette dernière période. (Cf. les futurs *desculurai*, *esperai*, *enterai*, *musterai*, *charai*, *verai*, *crerai*, etc.)

Toutes ces formes appartiennent à la même époque et, par conséquent, nous ne pouvons pas admettre avec Faulde (Zeitschrift, IV, 547) que la simplification de *rr* se produit surtout lorsque la consonne double se trouvait entre deux *e*, au moins dans les cas où cette consonne est secondaire. On peut du reste voir de nombreux cas de simplification de *rr* dans Stimming, Boeve de Haumtone, pp. 213, 214.

Il nous est impossible de trancher, au moyen des formes du verbe seulement, la question de savoir si le redoublement de l'*r* et la simplification de *rr* en *r* ne sont pas le résultat de simples confusions. La plupart des philologues qui ont édité les textes anglo-français sont arrivés à la conclusion que l'emploi de la lettre simple ou celui de la lettre double dépendait le plus souvent de la fantaisie de l'auteur. Nous ne pouvons ici que faire remarquer la régularité avec laquelle les verbes dont e thème est terminé par une palatale, tout au moins, prennent la consonne double à l'infinitif et surtout au futur ; nous admettrions volontiers que tous les autres cas de redoublement de l'*r* et ceux qui montrent la simplification de *rr* sont des exemples de la confusion qui s'était établie en anglo-français dès le commencement du XIIe siècle.

Il nous reste à mentionner très brièvement quelques phénomènes d'ordre plus général que ceux que nous avons examinés jusqu'ici : le déplacement de l'accent, l'assimilation, la dissimilation, la métathèse, l'apocope.

1. *Déplacement de l'accent.*

Les cas assurés de déplacement de l'accent sont peu nombreux et proviennent tous de la troisième personne du pluriel : nous ne parlerons pas ici des troisièmes personnes en *ont*, *unt*, etc., pour lesquelles l'*o* et l'*u*, etc., peuvent n'être que des graphies de la muette.

Les imparfaits du subjonctif en *ant* au contraire nous offrent des cas de déplacement de l'accent, ils sont du reste peu nombreux et se trouvent principalement au XIIe siècle (Cumpoz, trois exemples ; Quatre Livres des Rois, neuf exemples) ; l'exemple que nous fournit le poème de Boeve de Haumtone et celui de Rymer (1297) sont plus douteux.

Pour les terminaisons *unt*, au lieu de *ent*, nous avons quatre exemples seulement nous montrant que ces formes ont fait passer leur accent sur la syllabe étymologiquement muette : un dans les Évangiles des Dompnées, les trois autres dans l'Apocalypse ; et nous devons considérer comme exceptionnelle cette valeur attribuée à la terminaison *unt*, pour les troisièmes personnes du pluriel normalement faibles.

La nasalisation de la diphtongue *ei* dans les terminaisons raccourcies *eint* n'est pas à proprement parler un changement d'accent, quoiqu'un élément de la syllabe atone ait passé dans la syllabe accentuée (*esteint* (: ceint) dans l'Apocalypse, *diseint* (: ensement) dans le même poème).

En dehors de la troisième personne du pluriel, nous ne trouvons que des cas extrêmement douteux de déplacement de l'accent : citons les quelques infinitifs de IV pour lesquels l'*e* svarabhaktique, comme *perdere* que nous avons déjà cité (Ore au perdere, ore au cunquere). Pour ces infinitifs qui prennent la forme des verbes de I, nous avons dit plus haut que nous ne croyons pas qu'il y ait eu déplacement de l'accent.

Mais nous ne pouvons pas dire la même chose pour ces infinitifs de I qui prennent la forme des infinitifs de IV : dans *cuntre*, *leetre*, *boustre*, *gettre*, *luttre*, *boutre*, l'accent a passé de la désinence sur le thème ; nous en verrons la raison tout à l'heure. Ce changement d'accentuation a été assez commun dans les œuvres littéraires à partir de la fin du XIIIe siècle et a surtout pris un développement assez considérable dans les textes politiques et diplomatiques, mais seulement ou principalement à partir de 1325 ou environ.

Par conséquent, les changements dans l'accent sont sinon très importants, du moins dignes de remarque : il a été tantôt reculé sur la syllabe finale étymologiquement muette et a ainsi transformé des désinences féminines de la troisième personne du pluriel en désinences masculines et des verbes de IV en infinitifs de I ; ou bien, avançant vers le commencement du mot, il a changé en verbes de IV de nombreux infinitifs de I.

2. *Assimilation et dissimilation.*

Les phénomènes d'assimilation et de dissimilation ne sont pas très nombreux dans la conjugaison, et leur importance reste très secondaire.

Nous rencontrons quelques cas d'assimilation dans la voyelle du radical de certains verbes, comme *gisir* dont le premier exemple se trouve dans le Tristan de Thomas et qui par la suite est commun dans les ouvrages politiques et diplomatiques ; la consonne finale du radical s'assimile à la consonne de la désinence dans *dorrai, merrai.* C'est encore par assimilation que la voyelle *i* prend la place de *e* dans les imparfaits du subjonctif : *disist, escrisist, occisisse, transmisist, quisissent* et dans les prétérits en *si* : *afflisis, disis, descrisis, eslisis, misis, prisis, quisis.* C'est parmi ces dernières formes que nous avons remarqué les premiers cas d'assimilation, ceux que nous présente l'imparfait du subjonctif étant un peu plus tardifs.

Les cas de dissimilation sont à peine plus communs et n'ont guère plus d'importance ; c'est à cette cause qu'il faut probablement attribuer certains changements dans le thème de quelques verbes, comme *meintiner, ramentiver, saer, chaeir* aussi bien que les phénomènes de dissimilation normale des prétérits et des imparfaits du subjonctif en *si.*

3. *Métathèse.*

La métathèse est, comme on le sait, fort commune en anglo-français, et il serait exagéré de dire que c'est dans la conjugaison qu'elle a la plus grande importance ; nous en trouvons des exemples dans deux cas principaux : pour le futur de certains verbes de I, à l'infinitif d'autres verbes de la même conjugaison, enfin à l'infinitif d'un plus grand nombre de verbes de IV.

Nous avons donné les exemples des futurs de I qui présentent une

métathèse ; ces futurs, comme *enterrai*, *rememberrai*, *mosterrai*, proviennent tous de verbes dont le radical est terminé par dentale ou labiale plus *r* ; c'est aussi la métathèse qui nous semble expliquer le mieux de nombreuses formes *freez* du futur de faire (cf. p. 769) ; il en va exactement de même pour les infinitifs de I qui prennent la forme des infinitifs de IV et que nous avons cités à propos des changements d'accent; comme on l'a vu le plus grand nombre de ces verbes montre un radical terminé par une dentale suivie de *r* ; nous n'avons trouvé ici encore que *remembre* qui puisse nous servir d'exemple de thème à labiale. Pour les verbes de IV, les exemples sont à peu près également répartis entre les deux classes de thèmes; on trouve dans les œuvres littéraires *abater*, *oynder*, *vyver*, *receyver* et il en va de même dans les textes politiques, diplomatiques et autres.

Nous avons admis que pour les verbes de I qui nous présentent un exemple de métathèse, celle-ci a occasionné un changement d'accent; tandis que pour les verbes de IV pour lesquels le même phénomène s'est produit l'accent n'a pas varié. La distinction que nous faisons pourra peut-être sembler absolument arbitraire; cependant nous ne pouvons pas ne pas la faire.

Dans le premier cas il nous semble probable que l'*e* fermé s'était amui avant que la métathèse se soit faite, c'est même cet amuissement qui à nos yeux a rendu cette métathèse possible; il en résulterait que le changement d'accent a précédé la métathèse, tandis que dans le second cas l'infinitif de IV a pris la forme que les infinitifs de I avaient juste avant le moment où la métathèse allait se faire. L'*e* avait le même son dans *cunter* et dans *abater*, mais ce son n'était pas celui de *e* fermé. Il avait évolué vers l'*e* muet, autant qu'un *e* précédant *r* peut prendre le son de *e* muet, c'est-à-dire un *eu* très fermé.

Du reste les formes en *er* et en *re* pour les infinitifs de IV sont si mélangées qu'on trouve parfois un même verbe sous les deux formes à quelques lignes d'intervalle; or il semble difficile d'admettre que le scribe ait employé simultanément des formes comme *prender* et *prendre* appartenant à des conjugaisons différentes.

4. *Apocope.*

L'apocope peut se remarquer dans un petit nombre de cas dans la conjugaison ; le plus souvent nous trouvons que la dernière syllabe atone disparaît entièrement. Cette syllabe peut être *es*, comme

dans *est*, pour estes, qu'on trouve dans Boeve de Haumtone, la Genèse, et les textes légaux ; ou *(s)ses*, par exemple dans *fu* (Pierre de Langtoft ; *avantas* (Boeve de Haumtone), *osa* (Boeve de Haumtone) et dans d'autres secondes personnes du singulier de l'imparfait du subjonctif qu'on trouve dans les textes légaux.

Cette chute de la dernière syllabe s'explique dans les deux cas que nous venons de mentionner de la même manière : l'*s* final disparaît, et l'*e* muet ne se prononce plus ; de là la simplification de la forme de cette seconde personne.

Il est moins facile d'expliquer les participes passés faibles en *é* qui perdent leur voyelle accentuée, et cependant les exemples que nous avons relevés de ce phénomène sont trop communs pour que nous les considérions simplement comme des erreurs cléricales : il est vrai que les ouvrages littéraires ne nous en ont fourni aucun cas ; mais les Statutes, comme nous l'avons dit, nous donnent *port* à la date de 1390 ; dans les Rymer's Foedera, nous trouvons *report, demaund, est* (1297, 1299) ; les Literae Cantuarienses ont *doubt* (1377), et les Year Books ont de leur côté un nombre assez considérable de formes ; nous croyons que, dans cette apocope de la voyelle accentuée, il faut voir une conséquence du traitement de l'*e* muet que nous avons précédemment décrit : l'*é* final aura été considéré comme un *e* muet et omis en conséquence.

Dans les quelques pages qui précèdent, nous avons rapidement passé en revue les principales actions phoniques qui, à notre avis, ont exercé leur influence sur la conjugaison du verbe ; et nous croyons que le plus grand nombre des modifications que la conjugaison a subies en anglo-français, et parmi celles-ci quelques-unes des plus importantes, se trouvent expliquées d'une manière satisfaisante par le jeu naturel des lois phoniques qui ont agi d'une façon générale sur tout l'anglo-français.

Il est certain qu'on pourra considérer comme douteuses plusieurs des explications que nous avons données ci-dessus, mais nous croyons que de deux explications possibles et également vraisemblables, l'une phonique, l'autre analogique, c'est la première qu'on devra adopter, parce qu'elle est la plus générale et que par conséquent elle a plus de chance d'être vraie.

CHAPITRE II

FORMATIONS ANALOGIQUES

Ce que nous disions à la fin du chapitre précédent n'empêche pas que les formations analogiques ne soient encore en nombre considérable dans la conjugaison anglo-française; et leur nombre même, en même temps que la variété des formations qui vont maintenant nous occuper, rendent très difficile la tâche de donner un exposé à la fois assez compréhensif et clair des actions multiples que nous avons à décrire.

Nous diviserons l'étude rapide que nous allons consacrer à l'analogie dans le verbe en trois parties:

1. Phénomènes généraux d'analogie.
2. Actions analogiques qui s'exercent à l'intérieur d'un même verbe.
3. Actions analogiques qu'un verbe exerce sur un autre verbe.

I. Phénomènes généraux d'analogie.

Nous rencontrons dans la conjugaison quelques phénomènes généraux d'analogie; du reste, il nous semble que l'analogie a ceci de particulier qu'elle ne s'arrête que rarement au point où elle commence, et nous en trouverons plus d'un exemple par la suite; mais il est assez rare qu'elle ait agi sur un très grand nombre de points, en grande partie parce que son action est progressive et qu'elle a surtout agi en anglo-français pendant le XIV[e] siècle; nous ne trouvons donc sur bien des points que le commencement même de son action. Ce sont surtout les textes politiques et légaux postérieurs à 1400 qui nous donnent une idée de ce qu'elle peut faire.

a) *Changements de conjugaison.*

Les changements de conjugaison sont rares ; en effet, nous ne pouvons pas appeler un changement de conjugaison l'adoption par un verbe d'une forme ou d'une désinence appartenant à une conjugaison voisine : pour qu'il y ait changement de conjugaison, il faut que nous puissions relever un certain nombre au moins des formes qui caractérisent la nouvelle conjugaison que le verbe adopte. Il n'est pas toujours possible de se rendre compte si cette condition est remplie, car il se peut qu'un auteur pour lequel ce changement a réellement eu lieu n'emploie que des formes qui appartiennent aussi bien à la conjugaison normale qu'à l'autre, ou que les formes caractéristiques soient rares chez lui. Par conséquent cela implique un certain élément de doute et de conjecture ; mais nous ne donnerons que les résultats qui nous sembleront assurés.

Le verbe maudire passe à la première conjugaison pendant la dernière partie du XIII[e] siècle ; nous en trouvons pour la première fois des exemples nombreux et bien assurés dans le Manuel des Péchés. William de Waddington emploie pour l'infinitif de ce verbe, pour la troisième personne du singulier du présent de l'indicatif, pour les différentes personnes du prétérit, toutes les formes qui sont celles des verbes de I : *maudier*, *maudie*, *maudiastes*, *maudierent*. Par la suite, nous ne trouvons plus que très rarement les formes étymologiques pour ce verbe. Il serait assez oiseux de prétendre trouver quel est le verbe de I qui a amené ce changement ; d'autant plus qu'il n'y en a peut-être pas eu un seul en particulier à avoir agi sur maudire. Il est fort possible que les formes que nous avons citées proviennent toutes de l'infinitif et que cet infinitif lui-même soit sorti plus ou moins normalement de l'infinitif étymologique.

Parmi les autres changements de conjugaison assurés, nous devons ranger les verbes qui hésitent entre la conjugaison inchoative et celle qui ne l'est pas. Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit auparavant sur ce point : nous ferons remarquer qu'il y a des verbes qui prennent régulièrement l'une et l'autre de ces formes, comme emplir, guarir, guerpir, haïr, etc. ; d'autres perdent dans quelques auteurs, d'abord, puis d'une façon définitive, l'infixe qui leur appartient à l'origine, comme *establions* qu'on finit par trouver constamment dans les Rymer's Foedera ; *seise*, très employé dans les

Statutes, les Year Books etc. et plusieurs autres; d'autres enfin qui prennent l'infixe d'une façon plus ou moins constante: *repentisez* dans William de Waddington ; *assentisseit* dans Nicolas Trivet ; *cedissons* dans les Rymer's Foedera.

Tous les exemples des deux dernières classes, qui sont seuls à proprement parler des changements de conjugaison, appartiennent à la dernière partie du XIVe siècle.

b) *Extension des désinences.*

L'extension des désinences nous fournit un plus grand nombre de faits d'analogie que n'importe laquelle des classes que nous avons constituées.

C'est l'analogie qui a étendu à un grand nombre de premières personnes du singulier du présent de l'indicatif l'*e* qu'elles n'avaient pas étymologiquement. Le *demaine* du Voyage de Saint Brandan, le *parole* du Psautier de Cambridge, le *fie* du Psautier d'Arundel, et d'une façon générale toutes les formes qui ne peuvent pas être expliquées par les phénomènes phoniques que nous exposions tout à l'heure, sont des phénomènes d'analogie ; il en est de même de *die* pour di, de *veye* ; et pour la première personne du singulier du subjonctif de certains verbes de I, de *aïe.*

C'est de la même manière que nous expliquons un certain nombre d'*s* à cette première personne du singulier, dans les verbes dont le thème n'est pas terminé par une palatale ou une dentale, comme *suis* des Quatre Livres des Rois, *assolz* de Pierre de Langtoft, *doys* de Nicolas Trivet, *tienks* des Rymer's Foedera ; nous avons vu que ces *s* parasites sont relativement rares.

L'addition d'une muette analogique se retrouve encore à la seconde personne du singulier, dans *creies, toiles, oyes* sous l'influence des verbes de I et sous celle des subjonctifs en *am* et en *iam,* de même que dans les troisièmes personnes du singulier des subjonctifs en *em* dont nous n'avons pas encore parlé, comme *esmaie* du Brandan, *loed, vivified, envoiet* des Psautiers, et d'un nombre d'autres assez considérable, comme *aprismet, salved, conferme, deignet,* toutes formes que nous avons mentionnées déjà et qui ne peuvent s'expliquer par les phénomènes phoniques que nous avons exposés au chapitre précédent.

L'action des troisièmes personnes du singulier des verbes de II, de III ou de IV, qui n'ont pas d'*e* muet, explique par contre les formes irrégulières de cette même personne de certains verbes de I : *enveit, ottreit, lot, blanchoit, plurt, demurt. Enveit* et *ottreit* sont dus probablement à *veit*; *lot* à *ot* (audit) ; *plurt* et *demurt* à un verbe comme mourir ou courir ; *blanchoit* à quelque forme comme *veit* ou *deit* ; le nombre de ces formations analogiques est restreint et ne saurait se comparer à celui des troisièmes personnes du singulier du présent de l'indicatif qui perdent l'*e* muet sans prendre la dentale.

Un nombre considérable de troisièmes personnes en *st* est dû à l'action de l'analogie : pour le présent de l'indicatif, celles qui proviennent d'un thème autre que ceux que nous avons énumérés, comme *espeust* dans Gaimar ; *veust* dans les Literae Cantuarienses; *vaust* dans les Mem. Parl. 1305 ; *empeinst* dans le Tristan de Thomas; *geenst* dans le Saint Auban ; *maugust* dans Walter de Bibblesworth ; *post* (= pot) dans le manuscrit A de l'Ipomédon.

Tous les prétérits qui ont pris indûment cette désinence à la troisième personne du singulier sont des formations analogiques : les prétérits en *ivi* : *eisist* dans le Psautier d'Arundel ; *languist* à la rime dans l'Estorie des Engleis; *seisist* à la rime dans l'Ipomédon ; et un très grand nombre de formes semblables ; il en est de même pour les prétérits en *ui* de la cinquième classe : *morust*, qui se rencontre dans plusieurs poèmes de la fin du XII[e] siècle ; *parust* qui n'est pas moins commun ; et plusieurs autres. L'*s* se généralise de la même façon à la troisième classe : *cunust* dans Chardri ; *conceust* dans la Genèse ; et enfin à la première et à la seconde classe : *eust* (Boeve de Haumtone); *tust* (Genèse Notre-Dame, Manuel des Péchés) ; *dust* (Boeve de Haumtone) ; *must* (William de Waddington) ; *oust* (Nicole Bozon). Les prétérits en *avi* nous fournissent quelques cas de formes analogiques en *st*, comme *parlast, priast* dans Pierre de Langtoft ; les prétérits en *i* prennent souvent cette désinence analogique : *vist* est assuré par plusieurs rimes, dans the Lament on the Death of Edward I[st], dans William de Waddington, dans les Vies de Saints de Nicole Bozon ; de même *teinst* se lit dans the Lament on the Death of Edward I[st], dans les Lettres de Jean de Peckham, dans le Liber Rubeus de Scaccario.

Aux autres temps la désinence en *st* est fort rare : *amoust, poaist, aist, seist, aïst*, comme nous l'avons fait remarquer, sont des formes exceptionnelles.

Une comparaison très rapide des dates auxquelles ces différentes formes se sont introduites en anglo-français pourra nous aider à comprendre la façon dont l'analogie a agi et le mécanisme de cette action.

Ce sont les prétérits en *ivi* qui ont été le plus tôt atteints (vers 1160) et ils le doivent aux prétérits en *si*, qui sont si voisins d'eux par la forme, comme *dist*, *fist*, *sist*; mais il ne faut pas non plus négliger d'attribuer une certaine influence à leurs imparfaits du subjonctif qui ont dû exercer une influence au moins indirecte sur ces formes : il est probable que l'identité des désinences *dist*, *deïst* a entraîné l'identité *eisit eisist*. Le même raisonnement s'applique aussi au prétérit en *i* de voir. C'est du reste l'influence de l'imparfait du subjonctif qui explique les formes en *st* que prennent les prétérits en *ui* de la troisième et de la cinquième classe ; mais cette explication ne rend pas compte du fait que les prétérits en *ui* de la seconde et de la première classe, de même que les prétérits en *avi*, ne prennent que très rarement et très tard l'*s* devant le *t* de la troisième personne du singulier.

Il nous est impossible d'en trouver une raison satisfaisante ; et nous ne pouvons ici encore que renvoyer à la règle arbitraire des grammairiens anglo-français, telle qu'elle est énoncée dans l'Orthographia Gallica.

Le groupe *st* se rencontre aussi normalement à la seconde personne du pluriel de tous les prétérits ; mais nous n'avons relevé qu'un tout petit nombre de secondes personnes prenant irrégulièrement cette *s*, comme *festes* qui est assez commun, comme nous l'avons montré ; rien d'étonnant du reste, les secondes personnes du pluriel à désinence féminine étant très rares sans cette *s*.

Cette consonne a encore fait des progrès en dehors des deux personnes où elle était, quelquefois au moins, étymologique : nous la rencontrons à la première personne du pluriel, assez rarement pour les personnes féminines fortes, comme *faismes*, plus communément pour les premières personnes féminines faibles : la Vie de Saint Auban nous en fournit quelques cas ; surtout les textes non littéraires nous donnent au XIV[e] siècle des exemples de ces premières personnes avec une *s* appuyant l'*m* : *mandasmes*, *entendismes*, *prevusmes*, *porriesmes* ; ces formes ne deviennent jamais très communes.

L'addition d'une *s* parasite à la troisième personne du pluriel est

encore plus rare : nous n'avons trouvé que *fusrent* dans les Documents Inédits.

Nous hésiterions à considérer comme provenant de la même cause l'*s* qui, dans les participes passés en *i*, à partir de 1150, appuie le *t* final : nous devons y voir plutôt un désir de maintenir la consonne finale caduque qui tendait à disparaître ; mais il est possible que cette *s* ait la même origine que celle du prétérit en *ivi* ou provienne d'elle.

Les cas d'extension de désinence par analogie, propres à l'anglo-français, sont des plus rares aux autres personnes ; citons pour la première personne du pluriel les quelques désinences qui présentent irrégulièrement un *i* comme *cangium* dans l'Estorie des Engleis ; pour la seconde personne du pluriel l'extension des formes faibles à dire et à faire, ce qui, comme nous l'avons fait remarquer, n'arrive que très rarement ; enfin, à la troisième personne du pluriel, le double phénomène : passage des terminaisons masculines à la forme féminine, comme *estent*, pour estunt, et les futurs *asemblerent*, *nomerent*, *faudrent*, *vendrent* ; et par contre le passage des désinences féminines à la forme masculine : *signefiunt*, *habitunt*, *diunt*, et celui des prétérits à la terminaison en *unt*. Mais nous reviendrons sur ce dernier point au chapitre suivant.

Voilà, aussi brièvement que possible, comment l'analogie a étendu certaines désinences à des personnes qui ne les ont pas étymologiquement ; nous avons, croyons-nous, montré suffisamment que ces changements ayant l'analogie comme principe sont nombreux et importants ; mais il ne faut pas oublier que même ici l'analogie n'a eu qu'une action secondaire : elle a étendu l'*e* muet à la première personne du singulier et à la troisième personne du singulier ; mais un nombre assez considérable de premières et de troisièmes personnes avaient auparavant pris ce même *e* d'une manière sinon phoniquement régulière, au moins explicable, ce qui revient à peu près à la même chose ; il en va de même pour la généralisation de *s* à la première personne du singulier et de *st* à la troisième.

Toutes les formes nouvelles en *e* muet, en *s*, en *st* ne sont peut-être pas la cause des formes analogiques, mais si elles ne suffisent pas à expliquer leur origine, elles aident à faire comprendre l'extension qu'elles ont prises : c'est parce que l'anglo-français créait des formes nouvelles régulières qu'il a été amené à en imaginer d'autres qui ne l'étaient pas.

II. Actions analogiques

qui s'exercent a l'intérieur d'un même verbe.

Nous trouverons ici les actions réciproques des différents radicaux du verbe et même celle de certaines lettres ou syllabes caractéristiques d'une forme sur d'autres formes.

a) *Influence de l'indicatif.*

L'indicatif, comme nous avons eu occasion de le faire remarquer, a eu une assez grande influence sur la conjugaison de tout le verbe, au moins dans un certain nombre de cas ; mais nous devons ici distinguer entre l'influence du radical de l'indicatif et celle de ses différents temps.

Nous retrouvons le radical de l'indicatif aux autres modes dans plusieurs cas : c'est ainsi que nous voyons dans Chardri l'impératif *savez*, qui nous semble un ἅπαξ εἰρήμενον ; le subjonctif abandonne souvent sa forme propre pour celle de l'indicatif : nous avons eu l'occasion de le montrer pour les verbes donner (*dont*), trouver (*trous*), vouloir (*volle*).

C'est aussi à cette influence du thème de l'indicatif que nous attribuons la forme du subjonctif *deive* qui est employée dans le Tristan de Thomas, dans les Quatre Livres des Rois, dans Jordan Fantosme et qui est la seule forme que connaissent les textes non littéraires.

Il est plus difficile de préciser l'action de ce mode à l'infinitif, puisque les radicaux de ces deux modes ne diffèrent ordinairement pas ; cependant certaines des formes que prend l'infinitif du verbe suivre peuvent provenir de l'un ou de l'autre des radicaux du présent de l'indicatif : d'une façon générale, on peut dire que tous les infinitifs de ce verbe qui présentent un *u* subissent l'influence de l'indicatif, comme *suire*, *siure*, *suir*, *suer*, *suwir* (du présent de l'indicatif *sui*, *siu*) ; ceci du reste n'est pas particulier à l'anglo-français et nous ne nous y arrêterons pas.

Au participe présent, nous remarquons les trois verbes *puissant*, *savant*, *avant* dans lesquelles le thème de l'indicatif a remplacé le thème ordinaire.

Ajoutons encore, pour en terminer avec l'influence du mode indi-

catif, des exemples de l'action que certains temps ou certaines personnes ont exercée : le *c* des impératifs *tienc*, *prenc*, *assenc*, *demanc*, des prétérits *tinc* (*tinct*), *vinc*, etc. (Cf. première partie, chapitre I, la Palatale) est évidemment dû à la première personne du singulier du présent de l'indicatif de ces mêmes verbes. L'*s* que nous trouvons à la seconde personne du singulier de l'impératif des verbes de II, III et IV, comme *oz* (du Bestiaire), *succurs* (du Psautier d'Oxford), *desfens* (de la Vie de Sainte Marguerite), *escriz* (de l'Apocalypse) et quelques verbes de I comme *sacrefis* (à la rime dans le Saint Laurent) nous montre l'influence évidente de la seconde personne du singulier du présent de l'indicatif : pour d'autres verbes de I présentant *es* à cette seconde personne de l'impératif, on peut hésiter entre plusieurs explications : influence du subjonctif, qui est indéniable dans un certain nombre de cas, influence de l'indicatif, addition d'une *s* parasite après une voyelle muette.

Nous terminerons en montrant l'influence de la troisième personne du prétérit de certains verbes sur leur infinitif : nous trouvons pour les verbes qui ont un prétérit en *avi* ou en *ivi* identité presque complète entre la troisième personne du pluriel et l'infinitif : *parler*, *parlerent*, *finir*, *finirent*. Cela a amené, vers la fin du XIVe siècle, pour certains verbes ayant un prétérit en *si* la formation d'un nouvel infinitif : *maudistrent* a produit *maudistre* (dans Nicolas Trivet); *cunquistrent* a donné *cunquistre* et *cunquestre* (dans le poème du Prince Noir).

b) *Influence du subjonctif.*

Nous ne mentionnerons encore ici que les faits qui nous semblent spéciaux à l'anglo-français ; par conséquent nous ne parlerons pas de l'impératif des verbes avoir, être, savoir, vouloir ; ni des impératifs négatifs à forme de subjonctif (voir le chapitre suivant).

1. Généralisation du thème du subjonctif.

Dans un très petit nombre de cas, nous rencontrons à l'indicatif le thème du subjonctif ; nous avons vu les formes *voise* (pour veit) dans Pierre de Langtoft ; *aïms* dans les Heures de la Vierge ; *eons* dans les Documents inédits (1380) ; *aillent* dans les Statutes (1388) ; *chece* dans les Year Books ; tous ces exemples sont des présents de l'indicatif qui ont pris le radical de leur subjonctif.

2. Généralisation du suffixe *ge* ou de la lettre mouillée.

Il est possible que dans les exemples qui suivent, nous trouvions des verbes autres que ceux qui ont régulièrement soit *ge*, soit une lettre mouillée à leur subjonctif; mais nous les mentionnerons cependant maintenant, car le suffixe ou la lettre mouillée leur sont venus certainement, que nous en ayons des exemples ou non, par leur subjonctif.

Pendant la seconde moitié du XIII[e] siècle et tout le XIV[e], nous trouvons un nombre assez considérable de présents de l'indicatif qui prennent le suffixe *ge* caractéristique de certains subjonctifs en *iam* : le scribe de la Chronique de Jordan Fantosme, par exemple, emploie *suvienge*; on trouve dans Boeve de Haumtone *querge, murgez*; *meorge* se lit dans les Heures de la Vierge; *prenge* dans Wil. Rishanger; *tienge* dans les Vies de Saints de Nicole Bozon; *parouge* dans Pierre de Langtoft. Tous ces indicatifs se retrouvent avec une régularité plus ou moins grande dans les textes politiques, diplomatiques et familiers; et dans cette catégorie d'ouvrages nous trouvons aussi quelques exemples qui ne se rencontrent pas dans les œuvres littéraires, comme *demorge*, qui est extrêmement commun, ou le conditionnel *enquergeroient*, qui se trouve dans les Statutes (1392).

L'introduction du suffixe semble être plus ancienne pour l'impératif; *vienge* se lit fréquemment dans les poèmes postérieurs à 1140, par exemple dans l'Estorie des Engleis, dans les Légendes de Marie, etc.; nous ne pouvons cependant pas préciser la date de cette forme; elle doit appartenir, au plus tard, à la première moitié du XIII[e] siècle. *Souvienge* se trouve aussi dans le poème sur Edward le Confesseur, dans le Poème allégorique; *prenge* est employé dans Boeve, mais ne remonte pas plus haut que la fin du XIII[e] siècle; un verbe de I, toutefois, nous fournit deux exemples datant certainement du commencement du XIII[e] siècle : aller, qui, dans les poèmes de Frère Angier, fait à l'impératif *augez* et *vauges*.

Tels sont les cas principaux qui nous montrent le suffixe *ge* sortant du subjonctif; on peut assurément considérer que les premiers cas qui nous semblent assurés se trouvent au mode impératif et datent de la fin du XII[e] siècle, peut-être du commencement du XIII[e]. C'est à partir de 1250 que les exemples deviennent assez communs et se rencontrent également à l'indicatif et à l'impératif.

Nous avons rencontré un nombre beaucoup plus considérable de formes qui nous montrent la lettre mouillée du subjonctif se généralisant à d'autres modes. L'*l* mouillée, par laquelle nous commencerons, ne nous offre aucun exemple aussi ancien que ceux que nous citerons pour l'*n* mouillée, et le nombre de formes nouvelles que nous avons trouvé pour la première consonne reste très inférieur à celui que nous relevons pour la seconde. Les exemples d'une *l* mouillée irrégulière au mode indicatif ne datent que du XIVe siècle : *voillent* se lit dans l'Apocalypse, dans les Contes de Nicole Bozon, et dans ce dernier ouvrage, on trouve aussi *toille*.

Des formes analogues se rencontrent un peu plus tôt en dehors des ouvrages littéraires, par exemple le *vaillent* qu'on trouve dans les Statutes sous la date de 1278 ; cette différence de date ne saurait avoir une grande importance, mais elle nous permet de conclure que c'est au commencement du quatrième quart du XIIIe siècle que l'*l* mouillée du subjonctif a commencé à gagner certains temps de l'indicatif.

L'action du premier de ces modes a été quelque peu plus ancienne au participe présent ; quelques verbes, comme vouloir, ne présentent à ce temps que la lettre mouillée ; *voillant* se trouve déjà dans les trois Psautiers, dans la Chronique de Jordan Fantosme et par la suite dans la plupart des textes littéraires ; et il en va à peu près de même pour les autres, quoique, dans certains cas, la mouillure ne soit pas aussi évidente. Les exemples de ce temps pour les verbes valoir et douloir sont beaucoup plus rares, mais ceux que nous avons cités précédemment nous permettent de croire qu'il en était de même pour ces verbes. Ces trois verbes sont à peu près les seuls qui nous montrent une *l* mouillée analogique, sauf le participe présent *aillant* qui se rencontre dans les Statutes (1335) et qui nous montre clairement la tendance de l'anglo-français à mouiller l'*l*.

Cependant, nous devons reconnaître que les renseignements que nous avons recueillis pour l'*l* mouillée analogique sont assez maigres ; les cas qui présentent l'*n* mouillée irrégulière sont plus instructifs. Les premiers exemples de formes analogiques que nous rencontrions à l'indicatif remontent à la seconde moitié du XIIe siècle, au plus tard : le manuscrit d'Oxford du Roland nous donne *meignent* et *pleignet* ; le manuscrit R de l'Estorie des Engleis nous fournit *acei-*

gnent; et la seconde moitié du XIIIe et tout le XIVe siècle nous montrent constamment *veigne*, *teigne*, *preigne*. Les formes analogues sont proportionnellement plus communes à l'impératif; nous en avons vues dans le roman de Tristan de Thomas (*cunveignez*), dans la Vie de Saint Gilles (*refreign*), mais ces quelques cas ne pourraient être plus anciens que les présents de l'indicatif que nous offre le Roland d'Oxford; tout ce qu'on peut admettre sur ce point, c'est que la consonne analogique a paru à peu près en même temps dans les deux temps. Ce sont encore les mêmes verbes que précédemment qu'on rencontre encore pendant les deux siècles suivants : *souvigne*, *veigne*, *reteygnez*, *preigne* sont employés très souvent comme impératifs.

Aux autres modes, la consonne mouillée analogique n'est certainement pas aussi commune : *veignant*, *teignant*, *preignant* se rencontrent, comme on peut bien le supposer, mais ces formes ne déplacent pas les formes étymologiques. Ajoutons-y encore *respoignant*, commun dans les textes politiques et diplomatiques, qui n'est pas rare à côté de la forme sans mouillure *respo(i)nant*.

Au participe passé, *n* mouillée est encore plus rare ; on ne la trouve même, à notre connaissance, que dans ces verbes pour lesquels l'*n* mouillée est analogique, même au subjonctif, comme *ordeigné*, *traignez*; et même ces exemples ne se rencontrent pas dans les œuvres littéraires.

La consonne analogique a le même caractère d'exception dans quelques imparfaits du subjonctif, comme *remaignisseut*, *aveignisse* dont les Parliamentary Writs et les Rymers' Foedera nous fournissent quelques exemples au commencement du XIVe siècle.

Les consonnes mouillées ont donc atteint par analogie un assez grand nombre de temps qui présentent régulièrement la consonne simple ; il nous semble impossible, et peut-être aussi oiseux, d'expliquer pourquoi il se fait que ce sont surtout les verbes en *n* qui ont été atteints par ce changement ; il est possible que ces derniers soient ou plus nombreux, ou plus communs, ou que leur subjonctif soit plus employé; il reste indiscutable que les deux consonnes *l* et *n* mouillées se trouvent, sous l'influence du subjonctif, à l'impératif, à l'indicatif, au participe présent, au participe passé, dès le commencement de la seconde moitié du XIIe siècle.

Le mode subjonctif a donc exercé une action considérable sur

les autres modes, en particulier sur le présent de l'indicatif, sur l'impératif, et aussi, quoique à un moindre degré, sur le participe présent.

Cette action date du commencement du XIIe siècle, et nous pouvons admettre qu'elle a commencé à se faire sentir sur les impératifs (impératifs en *ge*); on comprend facilement que, comme ce dernier mode a un sens très voisin de celui du subjonctif, il ait adopté dans un certain nombre de cas la forme même d'un mode plus employé en même temps que plus distinct que lui. Ensuite, comme dans la plupart des cas et pour la plupart des personnes les trois temps : présent de l'indicatif, impératif, présent du subjonctif, ne différaient que fort peu, le présent de l'indicatif s'est trouvé entraîné à prendre lui-même la forme qui était devenue celle des deux autres temps ; et cette action de l'impératif et du subjonctif combinés a dû être très forte, car les premiers exemples d'indicatifs à forme de subjonctif ne sont postérieurs que de quelques années aux impératifs analogiques.

Le participe présent a suivi le présent de l'indicatif.

c) *Influence de l'infinitif.*

L'infinitif n'a pas eu la même importance. Les formes analogiques qui dérivent certainement de ce mode ne sont pas très nombreuses ; dans un petit nombre de cas l'action qu'il a exercée est indéniable ; nous retrouvons la forme même de son thème dans quelques temps de l'indicatif, comme *pleindent*, *pleindoient*, *prendoit*, formes dont nous aurons à reparler au chapitre suivant. C'est surtout sur les prétérits que nous pouvons voir la forme de l'infinitif exercer une action assez étendue ; nous avons, dans un paragraphe précédent (cf. p. 804), montré que les prétérits en *si* arrivaient quelquefois à imposer la forme de leur troisième personne du pluriel à l'infinitif ; et nous trouvions la cause de ce phénomène dans l'identité qui existe entre la troisième personne du pluriel du prétérit et l'infinitif des verbes de I et de II. La même raison explique le phénomène inverse qui est beaucoup plus fréquent que celui que nous avons déjà exposé.

Au XIIIe siècle, nous trouvons déjà *joyndrent* (Saint Edmund), puis *esteindrent* (Wil. Rishanger), *surdrent*, *ardrent* (Pierre de Lang-

toft), et dans les textes politiques et diplomatiques, les formes comme *ardrent*, *reindrent*, même *fairent*, ne sont pas rares. D'autres fois, ce n'est pas la forme régulière de l'infinitif, mais sa forme analogique, qui apparaît au prétérit, comme dans *surderent*, *pleynerent*, *traierent*. Mais dans un cas comme dans l'autre, l'influence de l'infinitif est évidente. Elle ne l'est pas moins dans un certain nombre de futurs qui adoptent le thème de l'infinitif, comme *avoira*, *voira*, *farom* ; cependant ces formes sont rares et ne se rencontrent jamais dans les œuvres littéraires.

Nous citerons encore, avant de quitter l'infinitif, quelques exemples qui peuvent nous montrer son influence quoique l'explication par l'analogie soit ici assez douteuse. Il nous semble que nous retrouvons le thème ou une partie du thème de l'infinitif dans *feit*, *feist* pour fist qui peuvent provenir de la troisième personne du pluriel *feirent* (Chroniques de l'Abbaye de Saint Alban), et cette dernière forme nous paraît assez clairement analogique et due à l'infinitif. L'action de ce mode est moins évidente dans les quelques troisièmes personnes du singulier du présent de l'indicatif : *saet*, *plaest*, *taest*, *traest* qui peuvent nous reproduire la voyelle, ou une graphie de la voyelle, du thème de l'infinitif, mais cette explication nous semble très hasardée, et nous préférons considérer, comme nous l'avons déjà fait, *ae* comme une forme assez normale de la diphtongue *ai*.

L'influence très limitée que l'infinitif a exercée est donc très réelle et se remarque principalement pour les prétérits en *si* et sur les futurs.

d) *Influence du participe présent.*

Le participe présent ne nous retiendra pas longtemps ; c'est peut-être à lui que nous devons le *v* de *povoir* (Rymer's Foedera, 1347, 1348), de *povms* (Jean de Peckham, 1282), d'*escrivre* (Cumpoz, Estorie des Engleis), mais ces formes ne sont pas particulières à l'anglo-français.

Telles sont rapidement les actions analogiques qui se sont exercées à l'intérieur d'un même verbe ; à notre avis, les plus importantes sont celles qui proviennent des subjonctifs.

III. Actions analogiques qu'un verbe exerce sur un autre verbe.

Après ce que nous avons dit au premier chapitre, nous n'aurons aucune difficulté à reconnaître les formes analogiques qui sont dues à l'action d'une conjugaison sur l'autre ; en effet, nous avons alors montré que certaines formes que l'on considère ordinairement comme analogiques avaient une origine purement phonique ; mais nous avons laissé de côté à ce moment un certain nombre de formes que le développement phonique ne pouvait expliquer, et ce sont justement ces formes qui vont nous occuper maintenant.

C'est l'analogie seule qui rend compte pour les imparfaits de la première conjugaison du passage de la forme en *o(u)e* à la forme en *eie*; ce passage, comme nous l'avons vu, a pris place tout d'abord vers 1160 (dans le Psautier de Cambridge, les Légendes de Marie, les Quatre Livres des Rois) ; mais les formes analogiques ne deviennent communes que vers 1250, et ce sont à très peu de chose près les seules que nous trouvions en dehors de la littérature. Et cependant, avant de disparaître entièrement, les imparfaits en *ou* ont attiré à leurs formes un certain nombre d'imparfaits de verbes appartenant à la seconde, la troisième et la quatrième conjugaison ; ces formes irrégulières se rencontrent surtout pendant le XIV[e] siècle (Apocalypse, Nicole Bozon, Nicolas Trivet).

Il en va de même pour certaines des acquisitions que les prétérits ont faites; toutes les formes irrégulières des prétérits en *avi* des cinq premières personnes sont analogiques : *poai* (William de Waddington, Pierre de Langtoft, Nicole Bozon); les secondes personnes du singulier, comme *confundas* du Psautier d'Arundel; les troisièmes personnes du singulier : *voma* (Apocalypse), *trea* (scribe du Saint Edmund), *cundiat* (Genèse Notre-Dame), *combata* (Nicole Bozon) ; et enfin les quelques premières et secondes personnes du pluriel : *enclosames* (dans Foulques Fitz Warin).

Nous avons dit précédemment qu'un nombre très considérable de troisièmes personnes du pluriel pouvaient et devaient s'expliquer par le développement phonique plus ou moins régulier ; et les exemples des formes en *erent* auxquelles nous attribuons cette origine représentent presque la totalité des désinences nouvelles. Mais

cette explication phonique ne saurait s'appliquer à toutes ces troisièmes personnes du pluriel en *erent* créées par l'anglo-français, et nous allons citer maintenant quelques exemples qui ont certainement une origine analogique. En effet, tous les prétérits qui appartiennent régulièrement aux classes en *si* et en *ui* ne prennent la terminaison des prétérits en *avi* à la troisième personne que par un véritable changement de conjugaison ; ces nouvelles formations remontent dans certains cas jusqu'à la fin du XII[e] siècle ; dans les Légendes de Marie d'Adgar, nous avons relevé *volerent* attesté par la mesure du vers ; mais cet exemple est absolument isolé à cette époque, et il est permis de le considérer comme un barbarisme qui est particulier à Adgar seulement, ou mieux encore de lire *voleient*. Ce n'est que vers la fin du XIII[e] siècle que des formes comme *surderent* (Genèse Notre-Dame, Pierre de Langtoft), *pleynerent* (Genèse), *curerent* (Genèse), *averent* (manuscrit O de Boeve) se trouvent relativement souvent. Évidemment au siècle suivant des formes comme celles que nous venons de citer se rencontrent encore plus communément et nous ne reproduirons pas ici la liste assez longue que nous avons donnée dans notre première partie. Mais nous pouvons dès maintenant faire remarquer deux choses : tout d'abord que les désinences nouvelles en *erent* d'origine phonique sont sans aucun doute plus anciennes que les désinences analogiques de la même forme ; ensuite, et par voie de conséquence, que ces formes phoniquement régulières ont dû avoir une certaine action sur la formation des désinences analogiques. Et toutes les remarques qui précèdent se trouvent confirmées par les témoignages que nous fournissent les textes diplomatiques, politiques et familiers, et on pourrait même ajouter les textes légaux, quoique les renseignements qu'ils nous fournissent manquent un peu de précision.

Les mêmes remarques peuvent se faire au sujet des acquisitions des prétérits en *ivi* ; cependant quelques-unes des formations analogiques que nous avons rencontrées et citées précédemment ont un caractère de régularité que nous ne trouvons que très rarement dans les nouvelles formations en *avi* ; par exemple les verbes choir, croire, mourir se trouvent assez fréquemment sinon constamment au prétérit sous la forme en *ivi* depuis la seconde moitié du XII[e] siècle, pour les deux premiers et le commencement du XIII[e] pour le troisième. L'action de l'analogie dans ce cas a été assez forte pour faire apparaître des formes en *i* à chaque personne.

Pour tous les autres verbes qui nous ont donné des exemples de nouvelles formations, les cinq premières personnes ne se rencontrent que fort rarement et fort tard ; nous n'en trouvons guère avant la fin du XIIIe siècle ou plus souvent au XIVe : *germist* (Heures de la Vierge), *jettit* (Apocalypse), *rampist* (Nicole Bozon), *ardy* (Foulques Fitz Warin), *surdi* (Nicolas Trivet), *vailly* (Prince Noir) sont après tout des formes exceptionnelles.

Au contraire les troisièmes personnes du pluriel analogiques sont à la fois plus communes et plus anciennes : *firent, prirent, mirent* que nous avons citées et qui sont certainement le résultat d'une analogie.

L'analogie a eu, comme on peut en juger par ce que nous en avons déjà dit, une action considérable sur les prétérits en *ui*. Non pas que les formations analogiques aient été plus nombreuses ici que pour les autres classes de prétérits ; au contraire, et nous ne trouvons à citer qu'un seul verbe qui montre assez fréquemment une forme en *ui* qui n'est pas étymologique : le verbe pleurer. *Plorut, plorurent*, et à l'imparfait du subjonctif *plorust* sont communs à partir du milieu du XIIIe siècle, et doivent être rapprochés de la troisième personne du singulier du présent de l'indicatif *plurt* dont nous avons donné quelques exemples ; mais à part ce verbe, les acquisitions des prétérits en *ui* sont des plus rares et sont le plus souvent assez douteuses. L'action de l'analogie se remarque surtout entre les prétérits des différentes classes, et ici, nous pouvons observer toute une série d'actions et de réactions.

La première personne du singulier n'a pas varié extrêmement ; les formes en *oui, ui* de la première classe sont certainement dues à l'influence des personnes correspondantes de la seconde classe ; de même les formes en *oi* que nous avons quelquefois rencontrées à la troisième classe proviennent de la première. C'est, comme nous avons tâché de le montrer précédemment, surtout à la troisième personne du singulier et du pluriel que l'influence des diverses classes les unes sur les autres a été importante ; ainsi, ce sont les verbes de la première classe qui ont donné à ceux de la seconde, de la troisième et même de la cinquième la terminaison *out* pour le singulier et *ourent* pour le pluriel : *dout, aparcout, moroust, dourent*, en sont des exemples. Comme nous le montrent les dates de ces diverses formes, la première classe a commencé à agir sur les autres

dès le XIIe siècle. Mais les formes analogiques du genre de celles que nous venons de rappeler n'ont jamais été très nombreuses en anglo-français.

Au contraire, les formes analogiques que l'influence des dernières classes a introduites dans la première sont devenues assez tôt très générales; les formes analogiques en *u* pour les troisièmes personnes du prétérit de cette classe sont assurées pour la date de 1160 (Légendes de Marie d'Adgar) ; nous n'avons pas à répéter ici les listes d'exemples que nous avons données dans notre première partie ; les rimes que nous avons citées pour la fin du XIIe et pour le XIIIe siècle sont, comme on peut se le rappeler, assez nombreuses, et elles ne peuvent être qu'une partie du nombre total de ces formes.

Et, comme on le sait, cette action de l'analogie devait être durable en français comme en anglo-français, et générale.

Pour les personnes imparisyllabiques, comme pour les imparfaits du subjonctif et les participes passés correspondant à ces prétérits en *ui*, nous observons encore un changement purement analogique : c'est le passage de la voyelle en hiatus à *e* ; évidemment ici, nous avons une autre preuve de l'action des verbes de la troisième classe sur ceux de la première : *eüs*, *eüsse*, *eü* sont évidemment dus à *receüs*, *receüsse*, *receü*. Nous pourrions citer encore d'autres points (*receüt*, *eürent*, *receürent*) montrant une action analogue. Cela serait probablement peu utile.

Comme on le voit l'analogie a assez profondément modifié la physionomie de certains prétérits en *ui* ; et ce sont ceux qui appartiennent à la classe la moins résistante et la moins nombreuse qui ont pris la forme des autres classes ; mais rien de ce que nous venons de dire n'est particulier à l'anglo-français et par conséquent l'analogie que nous trouvons ici avait naturellement quelque chose de fatal puisqu'elle s'est produite dans tous les dialectes français et en anglo-français.

Il nous semble à peu près inutile de faire remarquer que les nouvelles formations en *si* pour le prétérit et l'imparfait du subjonctif ne peuvent être que des formations analogiques, soit pour les personnes imparisyllabiques, soit, dans le cas des prétérits seulement, pour la troisième personne du pluriel.

L'*i* qui s'introduit quelquefois au futur des verbes de II non inchoatifs provient aussi évidemment de l'*i* des futurs de la classe

voisine, les inchoatifs; mais on peut hésiter à attribuer la même origine à l'*i* que nous avons trouvé à quelques futurs de I (*repeirira*, dans Angier; *reposirai*, dans le Lai du Cor), ou de IV (*rendirons*, dans Nicolas Trivet; *abatira*, dans les Year Books). On serait peut-être tenté de considérer cet *i* comme une graphie de la muette; mais nous verrons dans le chapitre suivant que, pour la plupart des cas où l'*i* est employé avec valeur d'une voyelle muette, on peut expliquer cette graphie par une influence étrangère; ici, nous ne trouvons rien de tel, et il nous semble plus naturel de considérer que l'*i*, dans ce dernier cas, ne diffère en rien de celui que nous trouvons dans les verbes de II inchoatifs. La confusion qui a certainement dû se produire a été facilitée par le passage à la forme de I des infinitifs de II inchoatifs et de IV. Si un infinitif choiser faisait au futur *choisira*, pourquoi un autre infinitif en *er*, comme reposer ou render, ne prendrait-il pas la même voyelle à son futur? Tout au moins nous pouvons dire que la confusion des infinitifs devait amener dans un grand nombre de cas une confusion analogue dans les futurs.

Ces formes irrégulières s'expliquent donc d'une façon qui semble toute naturelle : il peut y avoir eu en principe un changement purement phonique dans les infinitifs, mais, strictement parlant, les nouvelles formes du futur sont dues à l'analogie.

Le présent du subjonctif nous montre aussi de la même façon les différentes classes agissant les unes sur les autres, et il est ordinairement assez facile de reconnaître les formes qui sont dues à l'analogie.

Les subjonctifs en *em* n'ont exercé qu'une influence des plus restreintes sur les autres classes de subjonctifs; c'est cependant par l'analogie de ces subjonctifs que nous expliquons un certain nombre de troisièmes personnes du singulier qui ont perdu leur *e* muet étymologique, comme *esjot* (Psautier d'Oxford); *acoilt* (Légendes de Marie, Vie de Sainte Catherine); *noist* (Guischart de Beauliu); toutes ces formes, comme on le voit, se rencontrent pendant le XIIe siècle, à une époque par conséquent où les formes étymologiques de la troisième personne du singulier des subjonctifs en *em* étaient encore très nombreuses.

Les subjonctifs en *iam* ont agi sur les autres subjonctifs de deux façons : d'abord en leur donnant le suffixe *ge*, ensuite en leur four-

nissant le type des subjonctifs à lettre mouillée. Nous avons insisté assez longuement sur ces deux points dans notre première partie pour que nous ne nous y arrêtions pas maintenant ; nous ferons cependant observer que pour les verbes de I, les subjonctifs avec le suffixe ne se rencontrent guère que pendant le XIIe siècle, et que pour les subjonctifs en *am* ces formes analogues sont rares après cette même époque, excepté pour quelques verbes en *r* comme courir. Les subjonctifs avec mouillure irrégulière sont par contre rares pendant le XIIe siècle, et ne se rencontrent avec quelque fréquence que pendant la seconde moitié du XIIIe et pendant tout le XIVe siècle ; la mouillure devient après 1250 si commune pour certains verbes comme prendre, respondre, donner que les formes, soit étymologiques, soit en *ge*, deviennent extrêmement rares.

On peut encore considérer comme une influence du même genre celle qui a généralisé à certains verbes le suffixe *ce* ; mais cette forme du subjonctif n'a eu en anglo-français que fort peu d'importance.

Les différentes classes des subjonctifs en *iam* n'ont pas été sans agir les unes sur les autres, et nous l'avons montré précédemment, nous nous contenterons de rappeler les formes analogiques qui dérivent du subjonctif *face* : *sace*, *place*, *tace*, *hace*.

Toutes les nouvelles formations de l'infinitif que nous n'avons pas encore mentionnées dans cette seconde partie sont des formations analogiques ; tout d'abord un grand nombre de verbes de IV qui prennent la terminaison en *er*, comme *treier*, *occier*, *repeller*, *ester*, *courer*, *tystrer*.

Nous serons moins affirmatifs en ce qui concerne les nombreux infinitifs qui prennent la terminaison des infinitifs de II ; quelques-uns sont cependant analogiques, sans doute possible, comme *overir*, *recoverir* pour ovrer et recovrer, sous l'influence du verbe ouvrir ; ici nous voyons l'action, non pas d'une terminaison, mais d'un verbe paronyme.

Si nous mettons ces quelques verbes à part, nous ne pouvons pas être assurés de l'action de l'analogie dans les autres exemples. Les premiers verbes à prendre irrégulièrement la terminaison *ir* sont des verbes de I : *esperir* (Voyage de Saint Brandan) ; *lessir* (Manuel des Péchés) ; *demenbryr* (Roman des Romans), et il est possible que ces formes soient dues en grande partie à la confusion qui s'était

établie entre *e* fermé et *i* devant *r*, et que par conséquent ce phénomène soit phonique à l'origine; mais il ne faut pas se dissimuler que même s'il en est ainsi, l'analogie a eu aussi sa part dans la formation de ces nouveaux infinitifs, et il en va évidemment de même pour les verbes de III ou de IV qui ont pris à l'infinitif cette terminaison : *descendir*, *rescevir* viennent à la seconde conjugaison après avoir passé par la première.

Nous ne pouvons pas observer au participe présent beaucoup de phénomènes analogiques; signalons seulement la diffusion de la désinence en *eant* aux verbes être, occuper, dérober, toucher, venir, demorer, regarder.

Le participe passé au contraire peut nous donner un nombre très considérable de phénomènes de ce genre, ce sont les différentes acquisitions que font les classes de participes passés. Nous avons vu que les participes passés en *é* attiraient à leur forme des participes passés en *i*, en *u*, et même quelques participes forts. Évidemment ici ce n'est que l'analogie qui peut nous rendre compte de formes comme *seise*, *ayez*, *novez*, *combate*, *mette*, *attraez* et tant d'autres participes qui prennent irrégulièrement la forme même des participes de I. Il en va de même pour les acquisitions que font les autres classes de participes; nous voyons cependant une différence. A tout prendre, les acquisitions des classes autres que la classe en *é* sont moins nombreuses que celles dont nous venons de dire un mot; mais, d'une façon générale, elles nous semblent plus stables; les nouvelles formes en *é* sont des acquisitions pro tempore le plus souvent; celles que font les participes en *i*, en *u*, les participes forts, ne se trouvent pas limitées à un cas ou à un seul auteur. *Chaï*, *convertu*, *sentu*, *tolu*, *chaeit*, *toleit*, *traeit*, *cuilleit* peuvent n'être pas absolument réguliers; ce ne sont pas des barbarismes comme les quelques participes en *é*, que nous citons quelques lignes plus haut.

Voilà, aussi brièvement que possible, quelle a été l'action de l'analogie sur la conjugaison en anglo-français et les différents points où elle se montre; les quelques pages qui précèdent prétendent seulement résumer les différents changements qui se sont produits dans le verbe sous cette action; elles répètent donc, mais à un point de vue différent et en les groupant, les faits que nous avons déjà vus dans notre première partie.

L'analogie a donc causé dans les verbes des changements assez nombreux et considérables : elle a eu une double tendance ; d'abord généraliser les terminaisons caractéristiques de la première conjugaison de l'infinitif, du prétérit, du participe passé. Ici elle a été précédée et aussi aidée par le développement phonique dont nous avons parlé au chapitre précédent; ensuite elle a généralisé à un grand nombre de temps la lettre mouillée du subjonctif; et ici son action a été absolument indépendante de toute influence phonique.

C'est, croyons-nous, ce qui résume le plus fidèlement l'action de l'analogie dans le verbe en anglo-français.

CHAPITRE III

LES INFLUENCES EXTÉRIEURES

Il nous reste encore à expliquer un nombre assez considérable des formes du verbe que nous avons énumérées dans notre première partie ; ces formes ne peuvent provenir que des dialectes français du continent ou du latin.

Jusqu'à présent, on n'a pas encore consacré d'étude d'ensemble aux influences extérieures que le dialecte anglo-français a subies. Quelques critiques ont vu, dans certains auteurs, l'influence des textes latins qu'ils traduisaient ; mais l'influence du latin ne s'est pas limitée à un nombre restreint d'écrivains ; nous allons voir que, dans le verbe seul, les formes d'un emploi à peu près général qui proviennent du latin sont relativement très nombreuses. Beaucoup plus importante a été l'action de certains dialectes du Nord et de l'Est de la France : ils ont donné à la conjugaison anglo-française, à partir d'une certaine époque que nous tâcherons de déterminer avec la plus grande précision possible, de nombreuses formes qui étaient inconnues aux premiers textes anglo-français. Non seulement cette action des dialectes continentaux a été absolument méconnue, mais quand un éditeur en a trouvé des traces dans quelque auteur, il en a conclu que la langue de cet auteur n'était pas de l'anglo-français. C'est ce qui est arrivé à Miss M. K. Pope lorsqu'elle a publié son excellente édition du poème du Héraut Chandos ; elle a remarqué dans ce poème un nombre assez considérable de formes qui appartiennent au dialecte wallon, et elle en a conclu que, en dépit de quelques traits indubitablement anglo-français, le poème du Prince Noir appartient à la littérature française du continent. Il n'en est rien, à moins qu'on ne consente à faire entrer dans cette littérature un assez grand nombre de poèmes anglo-français de la même époque et la plus grande partie

des textes non littéraires ; car la plupart des traits wallons que Miss M. K. Pope a trouvés dans son poème, nous allons les retrouver dans d'autres ouvrages littéraires et autres.

Nous admettrons, si l'on veut, que dans le poème du Héraut Chandos les traits wallons sont plus nombreux que dans n'importe quel autre ouvrage de la même époque, quoique même cela ne nous semble pas très sûr ; mais cette concession ne pourra pas ôter au poème du Prince Noir son origine anglo-française ; on pourra tout au plus conclure que le Héraut Chandos, pour des raisons qu'il faudrait préciser, a subi comme les autres écrivains anglo-français de son temps, et peut-être plus qu'eux, l'influence du dialecte wallon. C'est pour cette raison que nous avons fait entrer dans notre travail les renseignements que nous fournissait la langue de cet auteur.

Il est toujours assez délicat de prouver l'influence d'un dialecte sur un autre : il ne suffit pas de trouver dans l'un et dans l'autre des formes analogues et de les rapprocher ; les comparaisons de ce genre peuvent être ingénieuses, elles emportent difficilement la conviction. Nous aurions pu dans un très grand nombre de cas faire des rapprochements qui auraient semblé curieux. Mais nous avons l'intention de nous borner à rapprocher des formes latines ou continentales les formes anglo-françaises qui ne peuvent pas s'expliquer d'une autre façon que par l'emprunt ou l'imitation. Il y aura encore dans un certain nombre de cas un élément de doute ; mais de l'ensemble des cas assurés et des cas douteux, du rapprochement des certitudes et des présomptions nous pourrons concevoir une idée assez exacte de l'importance des influences extérieures sur l'anglo-français.

Nous allons étudier successivement :

1° L'influence du latin, et nous ajouterons un mot sur l'influence du provençal.

2° L'influence du français.

I. Influence du latin.

Les formes du verbe latin ont exercé, sans qu'il y ait place pour le moindre doute, à notre avis, une influence assez grande sur cer-

tains points de la conjugaison. Cette influence s'est manifestée de deux façons : d'abord dans quelques graphies de l'atone posttonique qui reproduisent les terminaisons latines ; ensuite dans la création de nouvelles formes copiées, plus ou moins fidèlement, sur quelque mot latin.

Les graphies de l'atone qui proviennent du latin sont assez nombreuses ; nous avons vu, à la seconde personne du singulier du présent de l'indicatif de certains verbes de I, la terminaison *as*, comme *dunas* dans le Psautier de Cambridge, et peut-être aussi *dunaes* (contamination entre la forme française et la forme latine). La terminaison *is* à cette même personne doit avoir une origine analogue : le *facis* du Boeve de Haumtone reproduit, à contre-sens du reste, le *facis* latin ; et on peut rapprocher de cette forme *faylis* du même poème.

Mais les exemples qui nous viennent de la seconde personne du singulier sont peu nombreux et ne se rencontrent que dans quelques auteurs. Il n'en est pas de même pour la première, la seconde et la troisième personne du pluriel. A la première personne du pluriel, nous avons rencontré très fréquemment la terminaison féminine *mus*, calquée évidemment sur la terminaison latine correspondante. C'est le verbe être qui nous montre le premier cette terminaison : *sumus* est extrêmement commun et remonte au moins à la fin de la première moitié du XIIe siècle ; les scribes des Psautiers nous en donnent plusieurs cas. Et *sumus* dure jusqu'à la fin du XIVe siècle. A peu près à la même époque, et tout au plus à quelques années d'intervalle, nous trouvons la même terminaison aux prétérits (Psautier d'Arundel, Folie Tristan, Robert de Gretham), et cette forme de la muette devient très commune dans le courant du siècle suivant.

Les présents de l'indicatif autres que celui du verbe être n'apparaissent que sensiblement plus tard ; et il est possible que la terminaison en *mus* que nous leur trouvons ne provienne pas directement du latin, mais qu'elle soit une forme analogique due à l'influence de *sumus* et des prétérits.

A la seconde personne du pluriel, c'est la terminaison latine *tis* que nous rencontrons au lieu de la terminaison *tes* ; et ici encore, c'est le verbe être qui semble avoir été le premier en date : *estis* se lit dans la Lumière as Lais, et le même poème nous donne encore

le prétérit *comandastis*; un peu plus tard le scribe, sinon l'auteur du Boeve de Haumtone emploie les prétérits avec la même terminaison : *tuastis, descendistis*. On en rencontre encore plus d'un exemple en dehors des textes littéraires et ce qui nous porterait à croire que cette terminaison a été plus commune que le nombre d'exemples que nous avons relevés ne le montre, c'est que les textes légaux font un emploi considérable de formes analogues à celles que nous venons de citer.

Enfin, nous n'hésiterons pas à attribuer à l'influence du latin la désinence en *unt* des troisièmes personnes du pluriel féminines dont nous avons cité de nombreux exemples dans notre première partie. Commé nous le disions alors, cette forme de la désinence féminine de la troisième personne du pluriel se rencontre au prétérit d'abord, et à quelques années de distance, au présent de l'indicatif. Le Psautier d'Oxford et l'Estorie des Engleis nous donnent des formes comme *cunuerunt*, *reuserunt*, *apelunt*, et la plupart des ouvrages qui furent écrits pendant la seconde moitié du XIIe siècle nous en montrent un nombre plus ou moins grand de cas : la Chronique de Jordan Fantosme, le poème de Horn emploient au moins de temps en temps cette désinence pour la troisième personne du pluriel.

Et il en va de même pour les ouvrages qui ont été écrits pendant les siècles suivants. En dehors de la littérature, cette terminaison se rencontre aussi, quoique moins fréquemment. Nous ne nous dissimulons pas que les terminaisons masculines en *unt* ont dû avoir une influence sur la formation ou plutôt sur l'extension de cette nouvelle désinence ; et cette influence de l'analogie nous expliquerait pourquoi ces troisièmes personnes du pluriel sont plus nombreuses que celles que nous avons énumérées précédemment pour les autres personnes du pluriel ; mais il n'en reste pas moins vrai, du moins à notre avis, que c'est dans les troisièmes personnes du pluriel du latin qu'il faut chercher l'origine de ces formes.

Il semble donc que le latin ait exercé une influence sur la forme de la voyelle muette de toutes les désinences féminines en anglo-français : influence assez peu forte dans le cas de la seconde personne du singulier mais assez considérable pour les trois personnes du pluriel.

Nous ne dirons qu'un mot de l'influence du latin sur la création

de nouvelles formes verbales. Ce sont surtout des participes passés que nous avons classés parmi les acquisitions des participes en *sum* et en *tum*. Ces acquisitions sout peu nombreuses dans la langue littéraire ; nous en avons cependant rencontré une au début du XIII[e] siècle dans un des poèmes de Frère Angier : *compunct*. Toutes les autres appartiennent aux textes non littéraires et se rapportent à des dates beaucoup plus avancées. Les premières appartiennent à la classe des participes passés en *sum*, comme *expres* (Statutes, 1323) ou *annex* (Parliamentary Writs, 1314). Ces nouveaux participes ont été modelés sur des formes latines, *expressum*, *discussum*, *compulsum* ; il y a cependant quelques formes qui ne se rapportent à aucune forme latine que nous connaissions, comme *annex* (annixum probablement), *delibers*, *ordeinz*. Ces deux derniers participes peut-être proviennent des participes en *é* par la chute de la dernière syllabe.

Toutes les autres reformations en *sum* sont dues au latin.

Nous avons cité aussi des participes passés qui ont été copiés sur les participes latins en *utum* (restitutum, institutum, devolutum, distributum) ; ce sont en réalité des participes faibles en latin, mais l'anglo-français les a traités comme des participes forts en ce qu'il leur a conservé la dentale finale. Les participes en *ptum* et en *ctum* n'ont pas été moins nombreux et leur origine n'est pas moins évidente : *compunct*, *convict*, *astrict*, *enfect*, *direct*, *conjunct*, *adept*, *corrupt*, *redempt*, *assumpt*, *interrupt* sont évidemment pris du latin. La seule exception que nous ayons rencontrée dans ces nouvelles formations, c'est le participe *execut* qui a la même origine que *delibers* et *ordeinz* que nous citions plus haut.

Pour en terminer avec l'influence du latin, nous ajouterons un mot sur les changements qu'il a causés dans certains thèmes ; c'est la forme même du mot latin qui a causé l'introduction dans un grand nombre de cas de lettres parasites, comme *p* dans *escript* (scriptum), de *c* dans *sciet*, *scivent* (fausse étymologie de scire), de *c* dans un grand nombre de participes passés, comme *dict*, *deduct*, *retract*, *induct*, *instruct*. Tous ces exemples datent du XIV[e] siècle, et particulièrement de la seconde moitié de ce siècle.

Il est à peine nécessaire de mentionner l'influence du provençal sur la conjugaison anglo-française. Nous avons trouvé, séparés par un intervalle de plus de deux siècles, deux infinitifs en *ar* : *guardar*

qui rime avec César dans le Cumpoz ; *reparar* dans un traité de 1350 des Rymer's Foedera.

Ajoutons-y trois participes en *at*, qui sont encore plus douteux : *obstinat* qui rime avec prélat dans la Petite Sume ; *tratatz* dans les Rymer's Foedera ; (1299) *inchoatz* dans les Statutes (1344). Ces cinq formes sont plus vraisemblablement dues à l'influence du latin.

II. Influence des dialectes français.

L'anglo-français a donc ressenti à peu près également à toutes les époques l'influence du latin, et nous en trouvons des traces dans les textes littéraires aussi bien que dans les ouvrages qui n'appartiennent pas à la littérature. Cependant, quoique étendue, cette influence le cède en importance à celle qui a été exercée par les dialectes français du continent.

Il n'est pas dans tous les cas facile, ni même possible, d'attribuer avec quelque certitude à un dialecte déterminé certaines formes qui se sont évidemment introduites dans l'anglo-français. Ces dernières peuvent parfois être communes à tous les dialectes du continent, et nous n'avons aucune raison d'y voir la preuve de l'influence du francien plutôt que du poitevin ou du normand. Nous grouperons les formes de cette nature et nous les attribuerons, sans tenter de préciser davantage, à l'influence continentale. D'autres se laissent plus facilement localiser ; mais elles peuvent appartenir à tout un groupe de dialectes ; nous les attribuerons donc à ceux des dialectes de ce groupe qui ont laissé par ailleurs des traces indiscutables de leur influence sur l'anglo-français.

De cette façon, notre étude comprendra quatre parties :

a) Influence continentale.
b) Influence des dialectes du Nord et de l'Est.
c) Influence du bourguignon.
d) Influence du wallon et du picard.

a) *Influence continentale.*

Nous avons pu remarquer à différentes reprises que l'évolution normale de l'anglo-français avait eu pour résultat de faire dispa-

raître un certain nombre de formes régulières de la conjugaison anglo-française, et que subitement et sans raison apparente, ces formes à une certaine époque se montraient de nouveau d'une façon à peu près générale dans la plupart des textes anglo-français. Il est digne de remarque que cette résurrection des formes étymologiques s'est produite à peu près à la même date dans tous les cas : nous n'hésiterons pas à attribuer à l'influence continentale ce renouveau des formes anciennes. On ne peut en effet invoquer ici le développement phonique, puisque ces formes sont justement l'opposé de celles que le développement phonique avait produites ; ni l'analogie, puisque, dans la plupart des cas, il n'était pas resté de formes sur lesquelles on aurait pu créer des formes analogiques ; ni enfin l'influence des textes anglo-français précédents ou un retour à l'usage ancien ; nous n'avons jamais vu de cas montrant clairement que la langue des premiers ouvrages anglo-français ait exercé une influence réelle sur des ouvrages postérieurs.

Du reste, les auteurs du xiv[e] siècle ne pouvaient guère lire les ouvrages du xii[e] que dans des manuscrits assez récents, et nous savons quelle était la correction des scribes du xiii[e] siècle par exemple.

Il nous reste donc à attribuer la réapparition des formes étymologiques à une influence extérieure.

Les cas qui montrent ainsi un retour à un usage plus ancien sont encore assez nombreux et nous allons les rappeler brièvement en insistant surtout sur les dates auxquelles ils se rencontrent de nouveau pour la première fois. Dans les désinences personnelles, nous avons vu que les terminaisons masculines de la première personne du pluriel ont perdu progressivement leur *s* finale entre 1110 et le milieu du xiii[e] siècle. Un très petit nombre d'auteurs, comme nous le disions, ne suivent pas pendant cette période la tendance générale, par exemple Frère Angier ; mais c'est certainement sous l'influence du continent que Frère Angier a rétabli l'*s* de la première personne du pluriel, car, comme l'a établi Miss M. K. Pope, l'influence du continent a été assez forte sur cet auteur. Après 1250 toutefois les *s* de la première personne du pluriel masculine deviennent non seulement nombreuses mais à peu près générales ; le Roman des Romans, l'Ordre de Bel Eyse, le Manuel des Péchés, nous en donnent un nombre considérable d'exemples

et pendant tout le siècle suivant les terminaisons asigmatiques à cette personne sont extrêmement rares.

Les mêmes remarques peuvent se faire pour les textes qui ne rentrent pas dans la littérature ; quelques-uns, à vrai dire, montrent bien quelques formes de la première personne du pluriel purement anglo-françaises, comme les Literae Cantuarienses ; mais la masse des textes politiques et familiers a adopté la forme française de cette désinence ; et l'on pourra trouver assez remarquable que toutes les lettres du recueil Royal Letters antérieures à 1263 contiennent une majorité de formes sans *s* et que dans celles qui sont postérieures à cette date les désinences sigmatiques prédominent. Il semble donc bien établi que, entre 1250 et 1263, l'usage sur ce point en anglo-français a changé très brusquement, évidemment sous l'influence de dialectes français qui conservaient l'*s* dans la terminaison *ons*.

La première personne du pluriel nous fournit encore la matière d'une remarque, sur laquelle nous serons beaucoup moins affirmatifs : cette remarque porte sur la terminaison *ions*. Cette terminaison est relativement rare à certains temps (présent du subjonctif en *iam*, imparfait du subjonctif) pendant la dernière partie du XII[e] siècle et les trois premiers quarts du XIII[e] ; après 1275, au contraire, elle devient assez commune ; mais ici on doit considérer que la désinence *ions* n'avait jamais complètement disparu à ces temps et qu'ensuite l'imparfait de l'indicatif et le conditionnel l'avaient conservée très régulièrement ; par conséquent l'anglo-français livré à ses propres ressources aurait pu la rétablir aux temps qui nous occupent. Cela, nous devons le dire, ne nous semble pas très vraisemblable.

La deuxième personne du pluriel masculine nous fournit un des exemples les plus évidents de l'influence du français sur l'anglo-français : le rétablissement de la terminaison *iez*. Pour ne pas avoir à revenir sur le sujet de la diphtongue *ie*, nous joindrons ici à la deuxième personne du pluriel les infinitifs en *ier*, et les participes en *ié*.

Nous n'avons pas l'intention de répéter ici les remarques que nous avons faites ni les exemples que nous avons donnés dans notre première partie ; nous nous contenterons de rappeler certaines conclusions auxquelles nous sommes arrivé alors. La dési-

nence en *iez* a été toujours conservée à l'imparfait de l'indicatif et au conditionnel ; pour certains imparfaits du subjonctif cette désinence s'est assez bien maintenue ; pour le présent de l'indicatif et le présent du subjonctif, *iez* devient sporadique entre 1160 et 1200 et disparaît par la suite. Les infinitifs en *ier* et les participes en *ié* ont subi la réduction de la diphtongue dans les mêmes conditions que cette dernière classe des terminaisons en *iez*.

Or, pour toutes les terminaisons d'où il avait disparu, l'*i* se montre de nouveau vers 1280 : dans les œuvres littéraires, on trouve un assez grand nombre de deuxièmes personnes du pluriel qu'on ne trouvait jamais auparavant avec la terminaison *iez* : la Chronique de Pierre de Langtoft, le Siège de Carlaverok, le Poème du Prince Noir nous en donnent des exemples assez nombreux. Et ces mêmes ouvrages fournissent une liste encore plus longue de participes passés en *ié* et d'infinitifs en *ier*. Mais les dates les plus précises nous sont encore ici fournies par les textes non littéraires ; les Statutes nous donnent de ces infinitifs quelques exemples sous la date de 1275 et les Early Statutes of Ireland à la date de 1285 ; les Lettres de Jean de Peckham en ont aussi quelques-uns en 1281 ; les Rymer's Foedera en 1294. Pour les participes en *ié*, nous rencontrons les premiers exemples encore dans les Lettres de Jean de Peckham et à la même date de 1281 ; dans les Statutes (1297) ; dans les Parliamentary Writs (1299) ; enfin nous avons aussi pour des dates très voisines des exemples de nouvelles formes de la seconde personne du pluriel en *iez* : en 1284 pour les Lettres de Jean de Peckham, en 1297 pour le livre des Statutes.

Il est donc évident que vers 1275 ou 1280, les formes en *iez* qui depuis plus d'un siècle avaient été limitées à un certain nombre de personnes, les terminaisons en *ier* et *ié* qui, pendant le même espace de temps, avaient à peu près entièrement disparu de l'anglo-français, reparaissent en même temps sur toute la ligne. Ici, nous avons d'une façon évidente imitation d'un dialecte français. Nous ne saurions préciser lequel ; mais nous verrons tout à l'heure que cette question même de la diphtongue *ie* nous fournira quelques indications utiles.

Enfin, l'un des traits caractéristiques de l'anglo-français est, comme nous l'avons déjà dit plus d'une fois, et comme on l'a

montré bien longtemps avant nous, le passage à la forme en *er* des infinitifs de la troisième conjugaison. Vers la fin du troisième quart du XIIIe siècle, la désinence en *eir* ne se rencontre plus dans la conjugaison. Subitement encore, quoique moins subitement que pour la diphtongue *ie*, nous voyons réapparaître la diphtongue *oi* dans la terminaison des infinitifs de III.

Certains scribes sont les premières personnes qui emploient de nouveau la désinence régulière des infinitifs de la troisième conjugaison, par exemple le scribe du ms. Douce 98, ou du ms. Cambridge University Library Ee, i, 1 ; les auteurs semblent ne reprendre que plus tard cette forme ; nous en avons un exemple dans la Chronique de Pierre de Langtoft ; un peu plus tard, dans les poèmes du Prince Noir, les Vies de Saints de Bozon, dans les Proverbes de Bon Enseignement, dans la Chronique de Nicolas Trivet, les exemples sont assez nombreux.

Les textes politiques et autres du même genre nous ont fourni plus d'exemples que les œuvres littéraires et à des dates plus anciennes ; dans les Statutes, les premiers cas remontent à 1285, et il en va de même pour les recueils de langue légale qui dès le commencement du XIVe siècle nous donnent un grand nombre de formes régulières.

Nous devons faire remarquer toutefois que ces terminaisons en *oir* sont certainement beaucoup plus communes dans les textes politiques et diplomatiques que dans les œuvres littéraires ou légales. Mais, nous pouvons affirmer toutefois que dans l'ensemble des écrits anglo-français, nous retrouvons, pendant le dernier quart du XIIIe siècle, ou au plus tard au commencement du siècle suivant, la même tendance générale à faire revivre les désinences régulières pour les infinitifs de III ; et cette tendance, nous ne pouvons en trouver la raison que dans l'influence exercée sur l'anglo-français par les dialectes du continent.

Signalons enfin un autre point qui ne manque pas d'importance : l'amuissement de l'*e* muet posttonique après la diphtongue *ei* est encore un des phénomènes les plus importants de l'histoire de l'anglo-français principalement au XIIIe siècle ; et nous avons vu qu'au moment où William de Waddington écrivait, l'*e* posttonique avait disparu à peu près absolument.

Or, au XIVe siècle, dans bien des cas, nous voyons revenir cet *e*

muet : l'Erection des Murs de New Ross, le Siège de Carlaverok, le Poème du Prince Noir nous en donnent de nombreux exemples ; un grand nombre de scribes de cette époque écrivent à peu près régulièrement cette voyelle. De même en dehors de la littérature, les formes abrégées sont des plus rares. L'*e* est constamment écrit. A quoi attribuerons-nous cette régularité imprévue ? A n'en pas douter, elle est due à l'imitation de la langue écrite sur le continent et nous ne pouvons pas découvrir de raison qui puisse rendre compte d'un ensemble de faits aussi précis.

Nous résumerons maintenant en quelques mots les particularités de la conjugaison que nous attribuons à l'influence du français :

1. Rétablissement de l'*s* dans les désinences masculines de la première personne du pluriel.

2. Rétablissement de la diphtongue *ie* dans un grand nombre de formes du verbe.

3. Rétablissement de la désinence régulière pour les infinitifs de III.

4. Rétablissement de l'*e* en hiatus après la diphtongue *ei*.

Ce qu'il est nécessaire de remarquer encore, c'est que ces différents phénomènes se reproduisent tous à peu près à la même date, ou plus exactement, car ces nouvelles formes ne se sont pas généralisées tout d'un coup, les premiers exemples que nous rencontrions se trouvent tous entre 1260 et le commencement du XIVe siècle.

Nous avons trouvé cet ensemble de faits assez frappant déjà ; mais nous avons des renseignements encore plus précis qui nous permettront de localiser les formes d'emprunt que nous trouvons en anglo-français.

b) *Influence des dialectes du Nord et de l'Est.*

Les phénomènes que nous venons d'exposer sont relativement généraux, et il est par conséquent évident que nous ne pourrons pas en rencontrer désormais beaucoup qui présentent ce caractère ; nous trouverons plus de traces de l'influence des dialectes français sur des points de détail que sur des ensembles de formes.

Nous diviserons notre étude en deux parties.

1. *Désinences personnelles.* — Nous attribuerons d'abord à l'influence de ce groupe de dialectes certaines désinences personnelles. La désinence féminine faible de la première personne du pluriel en *omes* n'a jamais été très employée dans la littérature anglo-française ; nous en avons relevé et cité quelques rares exemples au XIIe siècle ; au commencement du XIIIe, nous n'en trouvons d'exemples que dans les poèmes de Frère Angier. Ce n'est que vers la fin de ce siècle et pendant tout le siècle suivant que cette désinence devient assez commune dans les œuvres littéraires : Walter de Bibblesworth, Pierre de Langtoft, Nicolas Trivet nous ont fourni de nombreux exemples de cette terminaison, et il en va de même pour les Rymer's Foedera, les Historical and Municipal Documents of Ireland, les Literae Cantuarienses.

L'on sait du reste que la Champagne, le Cambrésis, le Brabant, la Flandre, l'Artois, la Picardie emploient très fréquemment cette désinence.

Nous n'insisterons pas trop sur ce rapprochement, car puisque cette terminaison se trouve dans le Voyage de Saint Brandan, dans l'Estorie des Engleis, il pourra sembler inutile d'invoquer l'influence de la Bourgogne et de la Picardie ; mais il nous semble que les exemples du Saint Brandan ou de Gaimar, très anciens et très isolés, ne peuvent guère rendre compte de la recrudescence assez soudaine de la popularité de cette désinence.

Ce qui ne peut que nous fortifier dans cette opinion, c'est que le bourguignon ou le wallon ou le picard ont certainement fourni à l'anglo-français d'autres désinences pour la première personne du pluriel : les désinences en *iens* et en *iemes*. Ces deux désinences sont inconnues à la langue littéraire, mais, comme nous l'avons fait remarquer, très employées dans les textes politiques et diplomatiques, spécialement la première. Nous en avons rencontré des exemples dans les plus anciens textes qui n'appartiennent pas à la littérature : les Rymer's Foedera nous en donnent un très grand nombre sous la date de 1294, les Statutes sous la date de 1297, les Parliamentary Writs en 1299, etc., et ces formes se trouvent employées jusqu'en 1400 et même plus tard. Ici, nous ne pouvons pas avoir de doute sur l'origine de ces désinences ; elles viennent à l'anglo-français des dialectes de l'Est et du Nord de la France ; elles se sont aussitôt acclimatées dans la langue politique et diplo-

matique qui n'avait à la fin du XIIIe siècle, ni passé, ni tradition ; quant aux écrivains purement littéraires, ils se sont soustraits à cette influence ; les formes en *iens* et en *iemes* ont dû leur sembler trop différentes des désinences qu'ils avaient jusqu'alors employées. Aussi ne les emploient-ils que très rarement. Elles se rencontrent cependant, comme dans le premier Appendice de Pierre de Langtoft. Il se peut qu'on puisse en relever d'autres exemples, mais ils ne peuvent être très nombreux. Il importe du reste fort peu ; il nous suffit qu'une branche, et une branche importante de la littérature anglo-française, comprenant des productions de genre très différents, des textes politiques et diplomatiques, des lettres familières, des documents légaux, nous présente un nombre considérable de ces désinences étrangères à l'anglo-français pour que nous en concluions que les dialectes qui lui ont fourni ces formes ont joué un rôle assez important dans le développement de l'anglo-français. Il n'est pas difficile d'admettre que sur un point la langue littéraire ait pu se soustraire plus ou moins complètement à cette influence.

Les désinences personnelles nous offrent encore au moins deux points qui montrent d'une façon fort claire l'influence de ces mêmes groupes de dialectes. On pourra dire que ce ne sont que des points de détail qui n'ont même pas la généralité des terminaisons que nous venons d'examiner. Ce n'est même pas seulement dans une branche tout entière de la production anglo-française que se montrent ces désinences dont il nous reste à parler ; ce ne sont que des exemples isolés que nous avons relevés. Évidemment, si nous n'avions pour soutenir notre thèse que les quelques exemples qui suivent, nous ne pourrions pas arriver à des conclusions qui aient un caractère suffisant de généralité. Mais nous avons montré déjà quelques cas d'influence indiscutables ; nous en verrons encore d'autres ; dans ces conditions, même les traces d'influence de détail, si on peut dire, ont leur importance et montrent qu'elle s'est exercée irrégulièrement suivant les auteurs et qu'elle a été assez profonde pour permettre l'emploi de formes que la généralité des écrivains évitaient. C'est dans les prétérits en *avi* et dans les imparfaits du subjonctif qui leur correspondent que nous trouvons encore des traces de l'influence des désinences personnelles des dialectes du Nord et de l'Est.

Le Poème du Prince Noir nous a donné quelques prétérits en

avi à la troisième personne du pluriel affectés de la terminaison en *arent*, par exemple *alarent* et *coronarent* ; les Rymer's Foedera nous ont fourni *renunciarent*, 1299, et les Year Books *conissarent*. Or, ces formes de la troisième personne du pluriel des prétérits en *avi* sont assez communes en picard et peut-être encore plus fréquentes en bourguignon ; on peut en trouver par exemple de nombreux cas dans les Sermons de Saint Bernard.

Le wallon les connaît aussi et elles y sont au moins aussi fréquentes que dans le bourguignon ; on peut trouver quelques renseignements sur cette terminaison en wallon dans l'article de la Romania XVI, p. 121 ; principalement dans le travail de M. Suchier au volume II de la Zeitschrift, p. 275 ; enfin M. Wilmotte (Études de Dialectologie wallonne, Romania XVII, n° 50) en relève de nombreux exemples dans le dialecte de Liège.

Nous pouvons rapprocher de cette désinence des troisièmes personnes du pluriel des prétérits en *avi* la troisième personne du pluriel des imparfaits du subjonctif de la même classe ; c'est la terminaison en *aissent* ; nous devons avouer que cette terminaison est assez rare en anglo-français, puisque nous n'en avons que deux exemples qui se lisent tous les deux dans les traités de Rymer : *demoraissent* qu'on trouve sous la date de 1338, et *alaissent* sous la date de 1339.

Tout isolées qu'elles sont, ces deux formes doivent s'expliquer et elles ne s'expliquent que sous l'action des dialectes du Nord et de l'Est de la France où cette désinence est assez commune.

(Pour le bourguignon, voir les Sermons de Saint Bernard ; pour le wallon, cf. Études de Dialectologie wallonne de M. Wilmotte, Romania XVIII, La région au sud de Liège.)

Le second point est plus important, car nous y étudierons une terminaison qui se rencontre non seulement à la troisième personne du pluriel, mais aussi à la troisième personne du singulier et surtout au participe passé. Nous groupons ici, pour éviter les redites et quoique nous sortions des désinences personnelles, des formes analogues et de même origine. Nous voulons parler des terminaisons en *ie* rimant en *i* que nous avons observées dans les trois cas que nous venons d'énumérer ; nous avons vu avec cette terminaison des troisièmes personnes du singulier, des troisièmes personnes du pluriel, enfin des participes passés. Ces formes appar

tiennent toutes à la littérature ; nous ne pouvons pas en citer, sauf aux troisièmes personnes du singulier et du pluriel, qui proviennent des textes non littéraires, car nous avons besoin de la rime pour pouvoir distinguer ces participes, quand ils proviennent d'un verbe de I, des participes en *ié* ; et quand ils proviennent d'un verbe de II, nous ne savons pas si l'*e* final n'est pas simplement un *e* parasite. Mais nous sommes assuré de l'existence de ces formes dans la littérature et nous pouvons en conclure qu'*a fortiori*, elles ont dû exister dans les textes diplomatiques et politiques.

Nous avons montré dans notre première partie que l'anglo-français a fait au XIVe siècle un emploi assez étendu de la désinence en *ie* (rimant en *i*) pour la troisième personne du singulier, la troisième personne du pluriel, et pour certains participes passés. Nous avons cité pour la troisième personne du pluriel certains exemples qui remontent au XIIe siècle, mais qui nous ont semblé assez douteux : *prenient* (Psautier de Cambridge, lire *preignent* ?), *requiergient* (Quatre Livres des Rois, graphie de *ge*), *annuncient* (Quatre Livres des Rois). Nous ne nous occuperons pas davantage de ces quelques formes qui sont absolument isolées au XIIe siècle. La désinence en *ie* ne se rencontre guère qu'au XIVe siècle. A la troisième personne du singulier nous en trouvons plusieurs exemples à la rime dans la Chronique de Pierre de Langtoft, dans les Contes de Nicole Bozon, dans la Bounté des Femmes du même auteur, sous la plume du scribe de la Destruction de Rome. Ce sont surtout des verbes de II, principalement des inchoatifs, qui prennent cette désinence. A la troisième personne du pluriel, les exemples dans la littérature remontent un peu plus haut : *devient* pour *deivent* se rencontre dans le Manuel des Péchés; mais c'est surtout au participe passé que nous rencontrons cette désinence et que les cas sont à la fois les plus nombreux et les plus assurés. Le Siège de Carlaverok, la Chronique de Pierre de Langtoft, le poème du Prince Noir, le manuscrit de la Destruction de Rome, pour n'en citer qu'un petit nombre, nous ont fourni une longue liste de participes passés de verbes de I et de II affectés de cette terminaison ; on peut donc conclure que la désinence en *ie* a apparu, dans les œuvres littéraires, à peu près simultanément dans les trois cas que nous venons d'énumérer, et que la date de cette apparition est le commencement du XIVe siècle. Les renseignements

que nous avons tirés des textes qui n'appartiennent pas à la littérature concordent aussi bien que possible avec les conclusions que nous venons de tirer ; les premiers exemples de la désinence en *ie* que nous ayons rencontrés, se lisent dans le Blacke Booke of the Admiralty à la date de 1291 ; les traités de Rymer et le livre des Statutes nous en ont donné un certain nombre de cas dans le courant du XIVe siècle.

Cette terminaison en *ie*, surtout pour le participe passé, se rencontre très régulièrement dans les dialectes du Nord et de l'Est. Pour le bourguignon, on en relève des exemples dans Villehardouin (Cf. Natalis de Wailly) ; pour le picard, nous pouvons citer les œuvres de Philippe Mouskes et d'Henri de Valenciennes ; pour le wallon, nous voyons que Wilmotte en cite des cas (Études de Dialectologie wallonne III, Romania XIX, p. 75) pour la région namuroise, aux numéros 6 et 7.

C'est à ces dialectes, ou à l'un de ces dialectes, que l'anglo-français, croyons-nous, a emprunté cette désinence qui a eu une fortune si rapide et si considérable au XIVe siècle. Nous croyons en effet impossible de faire remonter aux exemples isolés du XIIe siècle l'origine des formes du XIVe ; seule une influence étrangère à l'anglo-français a pu produire ces formes si nombreuses ; et nous avons ici une des meilleures preuves de cette influence, que nous cherchons à établir, non seulement sur les textes politiques et diplomatiques, mais sur les ouvrages purement littéraires.

2. *Les temps*. — Les temps nous fourniront des remarques aussi importantes que les désinences personnelles. Nous étudierons d'abord l'imparfait de l'indicatif et le conditionnel (terminaison *eie*), et la diphtongue radicale (*ei*) de certains subjonctifs. En ce qui concerne ces formes, nous serions très tenté d'attribuer à la même influence la prédominance de la diphtongue *oi* dans la conjugaison du verbe à certaines époques de l'histoire de l'anglo-français.

Nous avons déjà eu l'occasion de faire observer, car cette question se rattachait indirectement à différents points de notre sujet, que le passage de *ei* à *oi* n'est pas très commun dans la phonétique anglo-française. Et les exemples de ce passage, que nous avons relevés dans le verbe au XIVe siècle, nous les considérerions volontiers comme provenant de l'influence du bourguignon ou du wallon. Et

ce qui nous porterait encore à le croire, c'est que nous n'observons guère ce changement que chez les auteurs ou pendant les périodes qui ont été plus particulièrement soumis aux influences du continent. Ainsi Frère Angier est le seul auteur appartenant au commencement du XIIIe siècle qui nous montre un nombre assez considérable de formes ayant la diphtongue *oi*, comme Miss M. K. Pope et M. Timothy Cloran le font observer.

De la même façon, si nous passons à l'époque suivante, ce n'est que vers 1300 que les imparfaits de l'indicatif, les conditionnels, le subjonctif du verbe être, prennent cette diphtongue d'une façon à peu près régulière dans les œuvres littéraires. Cette influence, si c'est à elle qu'est due cette forme de la diphtongue, s'est exercée un peu plus tôt en dehors de la littérature : la diphtongue *oi* dans cette catégorie de textes est commune dès le commencement du quatrième quart du XIIIe siècle et elle devient à peu près unique après 1350. Cette influence nous expliquerait assez bien un certain nombre de formes qui semblent étranges en anglo-français et même contraires à toutes les tendances de la phonétique anglo-française ; citons les premières personnes du singulier du futur en *oi* : *oie* pour *aie* (habeam) : *foimes* pour *faimes* ; dans ces quelques cas, la diphtongue *oi* provient de *ai* après que cette diphtongue a évolué vers *ei* ; mais le dernier développement de cette évolution, que rien ne fait prévoir ni ne justifie dans la phonétique anglo-française, est dû à l'influence des dialectes du Nord et de l'Est, qui, comme on le sait, affectionnent la diphtongue *oi*.

C'est encore à ces mêmes dialectes qu'il faut attribuer le nombre, très restreint au XIIIe et assez considérable au XIVe siècle, de désinences en *eir* qui affectent les infinitifs de I. Le bourguignon en offre, comme on le sait, de nombreux exemples (cf. par exemple les Sermons de Saint Bernard). Pour le wallon, M. Wilmotte nous donne quelques renseignements pour la région namuroise au volume XIX de la Romania, aux numéros 16 et 17.

Cette influence des dialectes du Nord et de l'Est semble s'être fait sentir tout d'abord dans Frère Angier ; c'est le seul auteur du XIIIe siècle qui nous présente un nombre assez grand d'infinitifs de I affectés de la terminaison *eir* ; nous avons cité, d'après Miss M. K. Pope : *aleir*, *achiveir*, *ameir*, *eschiveir*, *gardeir*, *proveir*, *salveir*, *troveir*.

Mais la plus grande masse des exemples se retrouve en dehors de la littérature ; la plupart des textes politiques et diplomatiques nous en ont fourni quelques exemples : dans les Statutes, nous avons vu *essoneyr, tueir* (1275) ; à la date de 1285, les Early Statutes of Ireland nous ont donné *essoneyr*, et *aleir* en 1310 ; *troveir* se rencontre dans les Rymer's Foedera (1259) et dans les Parliamentary Writs (1297). Nous en avons cité encore plusieurs autres et il nous aurait été assez facile d'en trouver encore un plus grand nombre. Ce qu'il faut remarquer et ce qui montre très clairement que toutes ces terminaisons sont un emprunt et non un simple passage à la troisième conjugaison, c'est que les infinitifs de I que nous avons relevés sous cette forme présentent tous la désinence en *eir* et non celle en *oir* qui est à cette époque la terminaison ordinaire des infinitifs réguliers de la troisième conjugaison. Quelques verbes de II se rencontrent aussi avec cette terminaison, comme *veneir* et *acompleir* ; ils ont passé probablement par les formes intermédiaires : vener et acompler.

Voilà donc en quelques mots des traces en anglo-français de l'influence de certains dialectes français : le picard ou le wallon ou le bourguignon. Nous ne pouvons pas déterminer maintenant lequel de ces trois dialectes a pu prêter au nôtre les formes que nous avons énumérées, et comme nous verrons que l'anglo-français a contracté une dette envers chacun de ces trois dialectes, nous n'avons aucune raison d'attribuer les emprunts ci-dessus à l'un plutôt qu'à l'autre. Nous pouvons résumer ce que nous venons d'exposer en disant que nous avons retrouvé en anglo-français, sous l'influence des dialectes du Nord et de l'Est de la France, peut-être trois, certainement deux désinences de la première personne du pluriel : *omes* ?, *iens*, *iemes* ; deux désinences de la troisième personne du pluriel : la désinence en *arent* et celle en *aissent*. La diphtongue *oi* du conditionnel, de l'imparfait de l'indicatif, etc., provient peut-être de la même origine ; la terminaison en *ie* pour la troisième personne du singulier et du pluriel et pour le participe passé, de même que la terminaison en *eir* pour les verbes de I, sont dues aux mêmes dialectes.

c) *Influence du bourguignon.*

Les remarques que nous venons de faire ont une importance incontestable, mais elles manquent encore un peu de précision ; il serait intéressant de déterminer exactement si les formes que nous avons énumérées et groupées appartiennent au Nord ou à l'Est de la France. A première vue, on serait tenté de les attribuer plutôt au picard ou au wallon qu'au bourguignon ; on comprend plus facilement l'influence des deux premiers de ces dialectes, tandis que la façon dont le troisième a pu agir n'est pas aussi évidente. Et nous-même, nous nous serions contenté de signaler, sans nous y arrêter davantage, les rapports entre l'anglo-français et le bourguignon si nous n'avions relevé que les quelques points que l'anglo-français a en commun avec les dialectes de l'Est aussi bien que du Nord.

Mais les rapports ne s'arrêtent pas là. Nous avons aussi à signaler quelques formes qui ont été introduites dans l'anglo-français du XIIIe ou du XIVe siècle et qui ne sauraient guère provenir que du bourguignon.

Remarquons tout d'abord que la terminaison de la première personne du pluriel pour l'imparfait et le conditionnel dans l'anglo-français politique et diplomatique est peut-être plus souvent *iens* que *iemes*. Or *iens* est plus spécialement bourguignon, et *iemes* plus spécialement picard ou wallon. Il serait donc assez difficile de comprendre pourquoi nous pouvons observer cette différence entre l'emploi des deux formes en anglo-français, si les dialectes du Nord avaient eu seuls quelque influence sur notre dialecte. Au contraire, nous comprenons très bien que, si les deux groupes ont agi sur lui, il a pu développer l'une des deux formes de préférence à l'autre.

Du reste nous avons mieux que cette présomption. Deux faits que nous avons signalés dans la conjugaison anglo-française nous semblent d'origine bourguignonne : les infinitifs en *or* de la troisième conjugaison, et le traitement de l'*i* en hiatus.

Les infinitifs en *or* pour *eir* ne sont pas très rares en anglo-français et nous les rencontrons dans un assez grand nombre de textes différents. Les Traités de Rymer nous en donnent deux exemples : *savour* dans un traité de 1297, *resceivor* dans un autre qui porte la date de 1375 ; les Chroniques du Monastère de

Saint-Alban ont *savor* en 1310, les Documents Inédits nous donnent *avor* à la date de 1382. On pourrait vraisemblablement en relev erd'autres exemples ; surtout, on ne doit pas oublier qu'un nombre assez considérable d'infinitifs de cette espèce a pu disparaître, corrigés, soit par d'autres scribes, soit par les éditeurs eux-mêmes qui leur donnaient la forme plus habituelle *er*. Quoi qu'il en soit les quelques exemples que nous avons rencontrés et cités nous suffisent ; nous ne pouvons pas les considérer comme des erreurs des scribes et ils nous montrent sans aucun doute possible que le dialecte bourguignon a exercé sur l'anglo-français une influence qui a commencé au plus tard vers la fin du XIII[e] siècle.

On pourrait peut-être expliquer par l'influence du bourguignon le traitement dans l'anglo-français du XIII[e] et du XIV[e] siècle de la voyelle *i* en hiatus. Nous avons dit que *i* en hiatus passe à *e* et surtout à *oi* dans les terminaisons en *ions*, *iez*, *ier*. La graphie *e* ne nous arrêtera pas ; nous pouvons en effet très bien admettre que cette graphie soit normale en anglo-français et ait pu se produire sans aucune intervention étrangère, quoique ce soit surtout l'usage contraire qui soit attesté (cf. *criature* dans le Drame d'Adam). La diphtongue *oi* de l'autre côté n'a pas pu provenir d'un développement phonique normal en anglo-français. En effet, non seulement l'anglo-français n'a pas montré beaucoup de goût pour cette diphtongue, mais il a toujours tendu à faire passer les diphtongues à la voyelle simple et c'est le çontraire qui s'est produit ici. Or les formes que nous présentent la diphtongue sont extrêmement nombreuses. Le premier exemple d'une première personne en *ions* que nous trouvions dans la littérature se lit dans la Vie de Saint Auban, mais peut ne remonter qu'au XIV[e] siècle ; pour la seconde personne du pluriel, la Vie d'Edward le Confesseur nous donne *estoiez* que nous attribuerions aussi au scribe et qui par conséquent ne remonterait pas plus haut que l'*estoium* de la Vie de Saint Auban.

Les œuvres qui n'appartiennent pas à la littérature nous fournissent plus d'exemples et des dates plus précises ; la première personne du pluriel que nous ayons trouvée dans cette catégorie d'ouvrages avec cette diphtongue se lit dans les Rymer's Foedera sous la date de 1294 et à partir de 1300 les exemples se multiplient

dans la plupart des recueils ; seul, le livre des Statutes ne nous a donné une terminaison en *oiums* que vers le milieu du XIVe siècle (1344). Néanmoins, il est hors de doute que déjà au commencement de ce siècle les formes analogues sont des plus communes dans la plupart des recueils. Il en est de même de la deuxième personne du pluriel, la désinence en *oiez* est très fréquente dans tous les recueils à partir du commencement de ce siècle. Nous n'avons pas relevé un aussi grand nombre d'infinitifs de I avec la terminaison en *oier*; cependant leur nombre est suffisant pour nous montrer que les formes comme *avansoier* (Documents Inédits 1372) n'avaient rien d'exceptionnel, surtout après 1350.

Nous pourrions hésiter ici encore entre le picard et le bourguignon dans la question de savoir à l'influence de quel dialecte est due l'introduction de cette forme en anglo-français. La diphtongue *oi* se rencontre dans l'un et dans l'autre ; mais il nous a semblé que les formes en *oions, oiez, oier* étaient plus communes dans le dialecte de l'Est que dans le dialecte de l'Ouest. Et pour que ces différentes formes aient pu prendre dans l'anglo-français l'extension que nous leur avons vue, il a fallu nécessairement que le dialecte qui a servi de modèle ait pu lui même fournir un nombre assez considérable d'exemples. Et dans ce cas, le bourguignon répond mieux à cette condition que le picard (voir cependant Li dis dou vrai Aniel où la diphtongue *oi* se rencontre assez fréquemment au lieu de l'*i* en hiatus, comme *desroier* au vers 258 etc.).

Si l'on n'admet pas cette influence du bourguignon sur l'anglo-français pour ce développement de l'*i* en hiatus et que l'on pense que les formes *oions, oiez, oier* sont dues au picard, le seul trait qui restera comme provenant du dialecte de l'Est sera celui que montrent les quelques infinitifs en *or* que nous venons de rappeler. Or, même pour ces infinitifs, on peut trouver que l'action d'un dialecte plus voisin a pu s'exercer ; nous ne le croyons pas. Cependant nous devons mentionner le fait signalé par M. Wilmotte dans ses Études de Dialectologie wallonne (Romania XVII, n° 13, XVIII, n° 11, Liège et la région au sud de Liège) que, dans le dialecte wallon, la diphtongue *oi* passe à *o* et que l'infinitif des verbes de la troisième conjugaison rime avec des mots tels que flor. Mais, ce qui nous fait hésiter à attribuer les formes ci-dessus au wallon c'est que nous n'avons jamais rencontré dans les textes

wallons d'infinitif de III écrit avec la terminaison *or*. Or, l'action de ces dialectes sur l'anglo-français a dû être surtout et peut-être uniquement une influence des textes écrits. La prononciation n'a pas pu avoir d'influence et ce n'est qu'en bourguignon que cette graphie, à notre connaissance, se rencontre.

Si nous nous trompons, comme c'est possible, les phénomènes que nous venons de citer sont des preuves de l'action des dialectes du Nord et Nord-Ouest, et non de l'Est.

d) *Influence du picard et du wallon.*

Nous arrivons enfin à l'influence la plus considérable qui se soit exercée sur l'anglo-français, influence à laquelle on doit attribuer certainement le plus grand nombre des formes que nous avons énumérées dans la section qui traite de l'influence commune des dialectes du Nord et de l'Est, et dans celle qui expose les emprunts que l'anglo-français a faits aux dialectes du continent : l'influence du wallon et du picard. Nous aurions aimé à faire une distinction aussi précise que possible entre l'action de ces deux dialectes, car ils ont chacun une physionomie propre ; mais, sans vouloir faire intervenir ici la Sprachmischung, il nous a été impossible, au moyen du verbe seul, de faire cette distinction d'une façon satisfaisante ; le plus grand nombre des formes que nous allons étudier maintenant appartiennent, comme on le verra, aux deux dialectes également. Nous nous sommes donc résigné à ne pas établir ici de distinction entre l'influence du wallon et celle du picard. Cependant il est bon de remarquer avant de commencer que les formes caractéristiques du picard sont à peu près entièrement absentes de l'anglo-français, au moins au point de vue de la conjugaison. En particulier, ce que l'on considère très justement comme la caractéristique du picard, *ch* pour le francien *c* et vice versa, n'apparaît pas dans la conjugaison anglo-française ; nous avons rencontré un exemple de *fach* (facio) (cf. Li dis dou vrai Aniel, page xxij) et quelques autres formes analogues absolument isolées. Une autre forme pourrait bien être purement picarde, c'est l'infinitif *veïr* ; mais, quoique les cas qui nous montrent cette forme soient nombreux, nous ne pouvons jamais décider d'une façon certaine si nous avons un infinitif monosyllabique (*veeir*, après synérèse) ou la forme

picarde dissyllabique. Les autres formes que nous allons citer ne sont pas absolument spéciales au picard, quelques-unes ont dû venir à l'anglo-français par l'entremise de ce dialecte, mais nous ne pouvons jamais avoir quelque chose de plus sûr qu'une présomption.

Au contraire le wallon a donné à notre dialecte des formes qui n'appartiennent qu'à lui et son influence ne peut pas laisser de doute. Miss M. K. Pope a reconnu et montré fort clairement cette influence sur le poème du Héraut de Chandos ; où, à notre avis, elle a erré, c'est en ignorant la valeur générale de cette influence et en concluant que le poème du Prince Noir n'appartient pas à la littérature anglo-française. Ce que nous allons voir nous montrera que cette influence s'est exercée, très inégalement, nous le reconnaissons, sur toutes les branches de la production anglo-française, spécialement sur les ouvrages qui n'appartiennent pas à la littérature.

Nous serons encore ici, pour être aussi complet que nous le pouvons, obligé de sortir quelque peu de notre sujet et nous diviserons notre étude en deux parties : influence de la phonétique des dialectes du Nord sur le verbe en anglo-français ; influence de la conjugaison des dialectes du Nord sur le verbe en anglo-français.

1. *Influence phonique.* — Nous retrouvons dans la phonétique du Nord un certain nombre de traits qui nous expliquent plusieurs formes anglo-françaises. On sait qu'en picard aussi bien qu'en wallon *e* entravé passe à la diphtongue *ie*. M. Wilmotte, dans ses Études de Dialectologie wallonne, en cite de nombreux exemples (voir dans Romania XIX, n° 11), comme *vieront*, futur de voir, *souffiert*, *appiert*, *siet* (sapit) ; ces formes se rencontrent à Liège et sont encore plus communes dans la région namuroise. Plus au sud encore, en Picardie, ces formes sont extrêmement communes ; nous trouvons par exemple dans le Dis dou vrai Aniel, sans parler de l'exemple que nous donne le titre même : *tierre* (au vers 260), *confies* (au vers 329), *siervis* (au vers 357), *Robiers* (au vers 409), exemples qui nous montrent ce phénomène à la tonique et à l'initiale. Ces quelques formes prises au hasard sont des preuves de la fréquence de ce changement.

Nous en trouvons aussi de nombreux exemples dans la conju-

gaison du verbe en anglo-français et nous nous bornerons ici à rappeler les principaux cas que nous avons déjà exposés dans notre première partie. Nous pouvons dire d'abord d'une façon générale que tous les retours à la diphtongue *ie* que nous rencontrons au XIVe siècle et qu'on a surtout considérés jusqu'ici comme des cas d'umgekehrte Schreibung sont plus vraisemblablement des preuves de cette influence du picard et du wallon.

Citons en première ligne les nombreux infinitifs de I qui prennent indûment au XIVe siècle la désinence en *ier* ; nous ne reproduirons pas ici la liste que nous en avons faite précédemment, nous savons que de telles formes irrégulières sont extrêmement nombreuses dans les ouvrages littéraires aussi bien qu'en dehors de la littérature pendant tout le XIVe siècle. Nous ne ferons du reste aucune difficulté pour admettre que ces terminaisons irrégulières sont en partie dues à l'analogie et à l'ignorance des scribes et des écrivains anglo-français qui ont ainsi étendu à des verbes qui n'y avaient pas droit une terminaison qui était nouvelle pour eux. Nous ne citerons dans le verbe qu'un autre cas du passage de *e* à *ie*, quoiqu'on puisse en trouver plusieurs autres ; c'est celui que nous observons dans la terminaison *iez* et par extension dans la terminaison des participes passés de la première conjugaison.

Un phénomène du même genre, c'est le passage de *i* entravé à cette même diphtongue ; et ici encore l'influence des dialectes qui nous occupent est évidente. Les textes picards par exemple ont souvent *ier* au lieu de *ir* ; Burguy cite, dans la Chronique de Jan van Heilu, les formes *ferier*, *tenier*, *venier*, etc. ; de la même façon, comme nous l'avons vu, l'anglo-français du XIVe siècle, littéraire ou non, nous a fourni toute une liste d'infinitifs de II affectés de cette terminaison ; le manuscrit B de Boeve de Haumtone nous donne *escharnier* ; la Chronique de Wil. Rishanger a *tenier*, la Vie de Sainte Marguerite nous donne *pleisier* ; le Siège de Carlaverok, *venier* et *tenier* ; la Chronique de Nicolas Trivet en a aussi des exemples très nombreux.

Il en va de même pour les œuvres non littéraires ; et les premiers exemples qu'elles nous donnent remontent au commencement du quatrième quart du XIIIe siècle : ainsi *revertier* à la date de 1278 dans le Livre des Statutes. Nous n'allongerons pas cette liste ; et nous renverrons à ce que nous avons dit sur ce point dans notre

première partie. Comme conséquence et peut-être par analogie, nous trouvons aussi des participes passés de cette même conjugaison avec la terminaison *ié*; ces participes se trouvent dès le commencement du XIVe siècle et peuvent provenir, soit des participes réguliers sous l'influence des formes picardes, soit directement, ce qui nous semble plus probable, des nouveaux infinitifs en *ier*.

Ce passage de *i* à *ie* nous explique encore quelques formes sur lesquelles nous nous sommes déjà arrêté : le prétérit des deux verbe tenir et venir au XIVe siècle montre souvent, toujours à la même époque, un *ié* dans le thème. *Tient, vient, tiendrent, viendrent* sont des formes communes dans Nicolas Trivet, dans les Parliamentary Writs (1301), dans le Registrum Palatinum Dunelmense (1312), dans les Rymer's Foedera. L'exemple le plus ancien que nous ayons de cette forme se lit dans les Lettres de Jean de Peckham (1281). Et on sait que (cf. par exemple Wilmotte, la région de Liège, Romania XVII, n° 52) dans les dialectes picards et wallons, ces formes ne sont pas rares.

Voilà donc qui nous explique comment il se fait que l'anglo-français, après s'être débarrassé presque complètement de la diphtongue *ié* depuis 1200, a repris, même a introduit dans des cas où elle n'était pas étymologique, cette même diphtongue à partir de 1275 environ. Les formes où cette diphtongue est étymologique ont pu être prêtées à l'anglo-français par la plupart des dialectes du continent ; celles où la diphtongue est irrégulière ne peuvent lui venir que du picard ou du wallon.

Nous pouvons rapprocher ce que nous venons de dire d'un autre fait qui est loin d'avoir la même importance. Le wallon, comme le montre M. Wilmotte (Études de Dialectologie wallonne, Romania XVIII, n° 7), remplace souvent la voyelle *e* ouvert par *ae* : *máemes* pour même ; nous en trouvons quelques exemples en anglo-français ; dans Frère Angier, nous lisons *plaèst, taest, traest* ; dans ces formes, la diphtongue *ai* étymologique a passé à *e* ouvert, comme nous l'avons montré. Ne pourrait-on pas comparer à cette graphie les formes qui nous semblent assez difficiles à expliquer : *feare, feat, treat, pleare* ? Il nous paraît très probable que la graphie wallonne *ae* a pu devenir en anglo-français *ea*.

Nous allons passer plus rapidement sur les quelques faits de la

phonétique wallonne qui peuvent expliquer certaines formes du verbe anglo-français ; nous ne nous dissimulerons pas que dans les quelques cas suivants, nous pouvons n'avoir affaire qu'à de simples coïncidences et que le développement normal de l'anglo-français explique aussi bien sinon mieux que l'influence wallonne certaines des formes qui suivent. Mais si, comme nous ne pouvons pas en douter, il y a eu influence du wallon sur l'anglo-français sur d'autres points, l'exemple du premier n'a pu que favoriser et hâter le développement de l'anglo-français aux points où ils coïncidaient. L'un des phénomènes les plus importants de la phonétique anglo-française est, comme nous l'avons fait observer, la chute de la voyelle muette posttonique ; elle a lieu dans un grand nombre de cas et dans toutes les positions ; en wallon la muette posttonique, spécialement après consonne, tombe souvent (cf. Wilmotte, La région au sud de Liège, Romania XVIII, n° 23) ; il en résulte qu'une forme *feir*, pour faire, est aussi bien anglo-française que wallonne. Ceci nous aidera à comprendre comment il se fait que, après 1300, c'est-à-dire au moment où les imparfaits, conditionnels, etc., reprenaient souvent leur *e* muet étymologique, les infinitifs de IV perdent si souvent leur muette finale. L'anglo-français tendait à la faire disparaître et trouvait dans le wallon les formes mêmes qui se produisaient naturellement dans sa conjugaison.

Nous avons aussi remarqué, surtout quand nous nous sommes occupé du futur, que le verbe en anglo-français se trouvait soumis à deux tendances opposées : l'une qui tendait à lui faire redoubler l'*r*, et cette tendance nous semble purement anglo-française ; l'autre qui lui faisait simplifier les *r* doubles. Or, cette seconde tendance, qui aurait dû peut-être disparaître devant l'autre si l'anglo-français avait été livré à lui-même, a été certainement favorisée par une tendance analogue en wallon ; M. Wilmotte montre (Romania XVIII, n° 39 *bis*) que dans la région au sud de Liège, *rr* se réduit à *r* simple et que ce phénomène est général ; les formes du futur : *demorat*, *demouront*, *morat*, *moroit*, *veront*, *oront* y sont des plus communes, et, à quelques changements près, ces formes pourraient aussi bien être des formes du verbe anglo-français. Ici encore, nous ne voulons pas établir des relations de cause à effet, le même phénomène a fort bien pu se produire dans les deux dialectes sans qu'on puisse voir dans les formes de l'un la cause des formes de l'autre ; mais nous ne pou-

vons pas nous empêcher de penser que si les formes wallonnes n'ont pas produit directement les futurs anglo-français que nous avons vus et qui sont très anciens, au moins elles les ont aidés à subsister en face des terminaisons si nombreuses du futur où l'*r* simple étymologique a été redoublée.

Nous considérons aussi comme un fait du même ordre la confusion qui s'est établie dans les deux dialectes entre les deux phonèmes *s* et *z* ; cette confusion remonte fort haut en anglo-français ; on peut en voir les résultats dans les terminaisons de la seconde personne du singulier et de la seconde personne du pluriel masculine. Mais cette confusion n'a pu que s'accroître sous l'influence du wallon ; nous trouvons encore dans l'étude de M. Wilmotte (La région de Liège, Romania XVII, n° 35) des exemples de l'emploi de *z* pour *s* ; et dans les Sermons liégeois du XIII[e] siècle une substitution assez générale de *s* à *z* finale. C'est donc exactement la même confusion qu'en anglo-français ; et nous avons vu les résultats qui en ont découlé. Du même ordre est la confusion qui s'établit dans les dialectes wallon et anglo-français entre les lettres mouillées et les lettres simples ; c'est encore dans la région namuroise que M. Wilmotte a observé ce phénomène (Romania XIX, n[os] 36-37) ; *l* simple apparaît pour *l* mouillée et vice versa ; nous ne répéterons pas ici toutes les confusions qui se sont établies en anglo-français entre ces deux consonnes, mais nous noterons ici encore les grands rapports qui existent entre ces deux dialectes. Ajoutons qu'ils se rencontrent encore dans leurs nombreuses manières de noter l'*n* mouillée ; M. Wilmotte (u. s. n[os] 40, 41, 42) fait remarquer que la mouillure de la nasale est représentée par *ni*, *ngn*, *gn*(*i*), *igni*, et si l'on veut bien se reporter à ce que nous avons dit nous-même sur la même question (cf. supra, page 341), on verra que l'anglo-français du XIV[e] siècle emploie les mêmes graphies pour l'*n* mouillée.

Voilà les différents points de la phonétique wallonne et picarde qui nous ont semblé avoir eu une certaine influence sur le verbe anglo-français ; nous ne pouvons pas en dire davantage sans sortir de notre sujet complètement. Ces différents points n'ont pas tous la même importance. Quelques-uns, les derniers que nous avons énumérés, représentent des tendances communes aux deux dialectes, et le plus qu'on puisse en dire, c'est que l'exemple du wallon

sur ce point n'a pu que favoriser l'évolution naturelle de l'anglo-français. Les autres sont plus importants et représentent une véritable influence : le passage de *e* à *ie*, de *i* à *ie*, de *e* à *ae* dans nos textes anglo-français sont évidemment dus à l'action des dialectes du Nord de la France.

2. *Influence de la conjugaison picarde et wallonne.* — Le dialecte wallon a agi sur le verbe d'une façon plus directe encore ; nous allons prendre successivement dans les désinences personnelles, dans les modes et dans les temps les traces de cette influence.

On sait qu'en picard comme en wallon, la désinence *iemes* est fort commune à la première personne du pluriel de certains temps; nous pouvons renvoyer aux trois articles de M. Wilmotte dans Romania, vol. XVII, XVIII, XIX, in-fin. ; à vrai dire, cette désinence n'est pas très commune dans l'anglo-français littéraire, et dans les textes qui n'appartiennent pas à la littérature cette désinence présente tantôt la diphtongue *ie*, tantôt la diphtongue *ei* ; même dans les Year Books, la seconde est la plus commune, sinon la seule employée. Néanmoins, elle est d'origine continentale sous ses deux formes et ne peut provenir que des dialectes du Nord de la France. Comme nous le disions, elle a été fort employée à l'imparfait de l'indicatif, au conditionnel, à l'imparfait du subjonctif et au présent du subjonctif en *iam*. Les premiers exemples que nous en ayons trouvés remontent à la fin du XIII[e] siècle, puisque les Lettres de Jean de Peckham nous en offrent un exemple à la date de 1283, et les Traités de Rymer, plusieurs autres pour l'année 1297. Mais ce n'est guère qu'au siècle suivant que cette désinence devient très commune.

Nous avons encore à faire remarquer une différence assez importante entre l'usage des textes diplomatiques, familiers et légaux et ceux des ouvrages politiques. Le premier groupe connaît et emploie également aux temps que nous venons de mentionner les deux désinences en *iens* et en *iemes* ; le second groupe ne fait jamais usage de la désinence dont nous parlons maintenant. La raison de ce fait assez singulier n'est pas très apparente ; on serait tenté d'en conclure que les textes politiques ont subi plus fortement l'influence bourguignonne ; mais d'abord la désinence en *iemes* n'est pas inconnue au bourguignon ; ensuite ce serait, à notre connaissance, le seul fait montrant pour ces textes la prédominance de l'influence bourguignonne.

Nous pouvons peut-être attribuer encore à l'influence du wallon certaines premières personnes du pluriel qui ont déjà attiré notre attention dans notre première partie. Nous avons vu dans les Traités de Rymer, sous la date de 1282 et de 1300, les deux formes *poyins* et *reconessoyns*; dans les Mem. Parl. 1305, *pussoyns*; dans les Royal Letters, sous la date de 1267 et employée deux fois, la forme *enveoins*. Le sens de ces cinq premières personnes nous semblait celui de l'imparfait de l'indicatif, sauf *pussoyns* qui est évidemment un subjonctif; mais il est fort possible que ce soit des prétérits, et dans ce cas, nous aurions ici des prétérits en *ins* qui sont caractéristiques du wallon. M. Wilmotte en parle et cite des exemples de cette forme au § 49 de son Étude du français de la région de Liège (Romania XVII) et Pasquet (Romania XV, p. 133) donne des détails sur cette désinence dans les Dialogues Grégoire; il cite *atendins*, *poins*, *departins*, *disins*.

Les formes anglo-françaises que nous venons de citer sont sensiblement différentes de tous les exemples wallons que nous avons vus ; sauf une seule, *poyins*, elles conservent l'*o* qui caractérise ordinairement en français les premières personnes du pluriel masculines. Mais la forme même de la désinence wallonne est assez extraordinaire pour qu'on puisse comprendre que les écrivains ou les scribes anglo-français ne l'aient pas reproduite très exactement et il est probable que les quelques formes que nous avons relevées sont une contamination entre la forme française de l'imparfait de l'indicatif et la désinence en *ins* des prétérits wallons. Quoique le nombre de ces désinences soit minime, leur existence dans trois de nos textes est une excellente preuve de l'influence que le wallon a exercée sur l'anglo-français.

Cette influence se trahit aussi dans certaines désinences de la deuxième personne du pluriel; nous avons vu que les désinences régulières en *eiz* à cette personne disparaissent entièrement avant la fin du XIIe siècle et que de nouvelles formes, présentant la même désinence, se retrouvent assez subitement au XIVe. Nous avons alors admis qu'entre ces deux désinences de même forme, il n'y avait qu'un rapport accidentel de ressemblance. Ces dernières, en effet, ne proviennent pas du latin *ētis*; elles sont assez générales et se rencontrent aussi bien dans les œuvres littéraires que dans les textes politiques et diplomatiques. Le scribe du manuscrit O du poème

de Boeve de Haumtone écrit *freis* (futur de faire); celui du poème d'Aspremont a *aeiz*; dans l'Apocalypse, nous avons relevé *escrifey*, enfin la Chronique de Pierre de Langtoft nous a fourni encore quelques exemples. Les mêmes formes se rencontrent à la même date dans les recueils non littéraires; en particulier, les Traités de Rymer nous ont donné des secondes personnes du pluriel en *eiz* en 1279 et en 1299 (*sacheiz*, *aveyt*, *voylleyt*). On s'explique assez difficilement ces formes; on peut les considérer comme une graphie inexacte et un peu plus compliquée que la graphie normale, et on ne peut pas se dissimuler que les Anglo-Français ont eu un faible pour les graphies de ce genre. Mais ces formes sont trop anciennes pour que cette explication soit entièrement satisfaisante; la complication des graphies a surtout fleuri pendant la seconde moitié du XIVe siècle. Il nous semble plus naturel et plus sûr d'admettre que l'influence wallonne, qui ne peut pas faire de doute, s'est exercée ici comme dans un grand nombre d'autres cas. Et en effet les désinences en *eiz* sont communes dans ce dialecte, comme on l'a montré bien souvent; on peut voir ce que M. Wilmotte dit du passage de *e* à *ei*, mais on pourra consulter en particulier les Sermons Liégeois du XIIIe siècle qui donnent un nombre considérable d'exemples de formes absolument analogues à celles que nous avons relevées dans nos textes.

En résumé, le wallon a donné comme désinences personnelles à l'anglo-français, à la première personne du pluriel, les désinences en *iemes*, *eimes*, probablement aussi les désinences du prétérit en *ins* pour cette même personne; à la seconde personne du pluriel, les formes en *eiz* de la fin du XIIIe et du XIVe siècle en anglo-français sont dues à la même influence.

Nous n'avons que deux ou trois faits à apporter en ce qui concerne les modes, et ils n'ont pas une très grande importance. Nous trouvons à l'indicatif la forme de l'infinitif dans *pleindent*, *pleindoient*, *prendoit*; l'on sait que cette influence de l'infinitif sur le mode indicatif est particulière à la Belgique, comme on peut le voir dans les Dialogues Grégoire, dans l'étude de Risop, Zeitschrift VII, 57-62, et dans la Grammaire de Meyer-Lübke, II, p. 219, § 154. Les quelques exemples que nous venons de citer se trouvent tous les trois dans le poème du Prince Noir du Héraut de Chandos, et nous n'en avons pas découvert d'autre. C'est du reste un des très rares cas où l'in-

fluence du wallon, sur le verbe au moins, ne se manifeste que dans ce poème.

A l'infinitif, nous avons encore une marque assez claire que les formes du verbe en wallon ont agi sur les formes correspondantes en anglo-français. M. Wilmotte (Romania XVII, n° 13) montre qu'en wallon la diphtongue *oi* passe quelquefois à *oe*, et il cite entre autres exemples : *avoer*, *valoer*, *pouuoer* ; cette graphie avait probablement sa raison d'être dans ce dialecte et indiquait une prononciation particulière de la diphtongue. Que cette raison existât dans l'anglo-français du XIVe siècle, c'est, à dire le moins, fort douteux, et cependant nous rencontrons plusieurs exemples de cette graphie, surtout dans les Traités de Rymer : *avoer* se lit à différentes reprises (1310, 1324), de même qu'*avoier*, qui doit provenir de la forme précédente (1331, 1380, Year Books) ; cette forme a dû même exister ou être connue, d'une façon ou d'une autre, plus tôt que le XIVe siècle en anglo-français ; nous en trouvons une présomption, sinon une preuve, dans la deuxième personne du pluriel *devoez* qu'on lit dans les Rymer's Foedera à la date de 1297 et qui ne peut provenir que de l'infinitif *devoer* mal compris.

Telles sont les observations que nous suggère l'étude des modes. Nous aurions pu parler ici des infinitifs en *ier* qui nous ont occupé précédemment quand nous avons tenté de montrer l'influence que la phonétique wallonne a exercée sur le verbe anglo-français. Notre distinction pourra sembler artificielle ; nous avons simplement voulu distinguer les questions générales, comme celles du rétablissement de la diphtongue *ie*, dont on retrouve des traces ailleurs que dans le verbe, d'une question qui, comme celle des infinitifs en *oer*, est spéciale à la conjugaison.

Les temps vont maintenant nous fournir la matière de plusieurs remarques, dont quelques-unes, croyons-nous, ont une grande importance.

Le premier temps qui nous arrêtera est le prétérit en *avi*, en même temps que l'imparfait du subjonctif qui lui correspond.

On sait qu'en wallon et aussi, quoique à un moindre degré, en picard, l'*a* devant une consonne passe à *au* ; M. Wilmotte en a observé des traces dans le dialecte de Liège (Romania XVII, n° 3), et dans celui de la région au sud de Liège (Romania XVIII, n° 3), pendant les dernières années du XIIIe siècle. Nous retrouvons le

même phénomène en anglo-français, à peu près à la même époque. Au prétérit, *au* ne se rencontre que devant une consonne nasale; à l'imparfait du subjonctif, on le trouve aussi devant *s*; rappelons les exemples que nous avons cités : *greaumes, consilaust*. Il serait aventuré de dire qu'il y a eu ici influence; aussi nous nous contentons de marquer le rapprochement.

Les prétérits en *ui*, les imparfaits du subjonctif qui leur correspondent, les participes en *u* nous donnent des preuves certaines de l'influence du wallon et surtout du picard sur le verbe anglo-français. Nous nous sommes évidemment servi pour cette partie de notre étude de l'article admirable de M. H. Suchier sur ce point dans la Zeitschrift (II, p. 270).

Dans ce travail, l'auteur montre que pour les prétérits en *ui*, les désinences en *iu* et en *eu*, à la troisième personne du singulier et du pluriel pour la première, la seconde et la troisième classe, sont essentiellement picardes et wallonnes. De son côté, M. Wilmotte, dans ses articles de Romania que nous avons tellement mis à contribution (Romania XIX, in fin.), montre que dans la région de Liège la désinence en *iu* est très commune pour les prétérits en *ui*.

Si nous recherchons si l'anglo-français sur ce point se rapproche encore de ces deux dialectes, nous trouvons un nombre assez considérable de formes qui doivent retenir notre attention. Nous avons vu que les prétérits en *ui* de la première classe prennent très fréquemment à la troisième personne du singulier et à la troisième personne du pluriel, une des trois formes *eu, ui, ieu*. De ces trois formes, la première ne peut guère provenir des formes correspondantes que nous rencontrons dans les dialectes du Nord de la France; la seconde peut, au contraire, avoir cette origine, au lieu d'être, comme on le croit ordinairement, un cas de umgekehrte Schreibung. Quant à la troisième, elle provient certainement des prétérits en *ui* de la première classe du picard ou du wallon. Remarquons que les premières formes en *ui*, comme *uit* et *uirent* du manuscrit O de Horn, *puit* du manuscrit O de Boeve de Haumtone, *puirent* dû au scribe du Saint Edmund, datent toutes de la fin du XIIIe ou du commencement du XIVe siècle. C'est aux mêmes dates qu'il nous faut rapporter les formes en *eiu* qui deviennent très fréquentes dans l'anglo-français du XIVe siècle; nous croyons que la première de ces formes se trouve dans le manuscrit de la Chronique

de Jordan Fantosme : *scieut*, ce qui la mettrait au commencement du quatrième quart du XIIIe siècle ; nous en avons cité un certain nombre d'autres exemples que nous avons rencontrés dans les Contes de Nicole Bozon (*tieust*), dans la Chronique de Nicolas Trivet (*pieut*), dans le Poème du Prince Noir (*scieut*). Nous ne pouvons pas voir comment on pourrait expliquer ces formes sans faire intervenir les dialectes du Nord et du Nord-Ouest de la France. L'évolution phonique de l'anglo-français ne pourrait rendre compte de la formation de la diphtongue *eiu* qui a disparu très tôt de la langue littéraire ; et il est impossible d'invoquer ici l'umgekehrte Schreibung, ou les graphies qui sont si souvent des explications d'un emploi si facile.

L'anglo-français a connu aussi pour les autres classes des prétérits en *ui* les désinences en *eu* pour les deux troisièmes personnes. Dans ce cas-ci cependant, nous ne parlerons pas d'influence ; en effet, nous trouvons ces désinences en *eu* à une date très reculée en anglo-français et à un moment où toute trace d'influence continentale est entièrement absente. Les premiers cas de formes de ce genre se trouvent en effet dans les Psautiers ; pour la seconde et la première classe (*pleut*, scribe des Légendes de Marie ; *geut*, Chronique de Londres, 1262 ; *beut*, Nicolas Trivet), l'influence du wallon n'est pas plus vraisemblable, les formes en *eu*, communes à la troisième classe, se sont très naturellement généralisées aux autres.

On pourrait tout au plus admettre que ces formes sont devenues assez communes en anglo-français sous l'influence des dialectes picard et wallon ; nous dirons la même chose des imparfaits du subjonctif en *uisse*. Il se peut que ces imparfaits du subjonctif ne soient pas proprement anglo-français et que des formes comme *recuissent*, *duissent*, qui sont communes dans la langue du XIVe siècle et se trouvent ainsi dans la plupart des ouvrages non littéraires, aient été modelées sur les formes correspondantes du wallon où elles sont particulièrement nombreuses. Jusqu'ici, on s'est servi de l'umgekehrte Schreibung pour expliquer la formation des désinences de ce genre, et nous avouerons que cette explication commode ne nous satisfait pas entièrement. Mais pour montrer avec quelque vraisemblance que, dans le cas actuel, l'origine de la désinence est continentale, il faudrait des preuves plus fortes que celles que nous avons. En particulier, il faudrait voir si dans la phonétique générale de l'anglo-

français, on ne trouve pas ce passage de *u* à *ui*, cette umgekehrte Schreibung hypothétique, seulement dans les cas où le wallon et le picard montrent eux-mêmes ce passage. Nous n'avons pas pu le faire et cette question ne saurait entrer dans une étude du verbe. Aussi nous considérerons simplement comme possible que les imparfaits du subjonctif en *uisse* qui se rencontrent assez communément dans la langue française d'Angleterre au XIVe siècle, aient une origine picarde ou wallonne.

Ce point aurait cependant une grande importance pour notre thèse ; car les prétérits et imparfaits du subjonctif en *ui* ont une forme qui caractérise bien les dialectes du Nord et du Nord-Ouest de la France, comme l'a si bien montré M. Suchier dans l'article que nous avons cité et mis à contribution. Nous ne sommes assuré de l'origine continentale, pour les formes que nous avons citées jusqu'ici, que des prétérits en *ieu* et nous avons quelques présomptions que les prétérits en *ui* et les imparfaits du subjonctif en *uisse* ont la même origine. Nous pouvons aussi établir avec quelque certitude un autre point.

C'est principalement au participe passé que nous pouvons observer le mieux cette influence des dialectes que nous avons mentionnés. Et pour les participes passés en *iu* en picard, on pourra voir, en plus de l'article de M. Suchier dans la Zeitschrift, les observations que fait sur ce sujet Tobler dans son Introduction du Dis dou vrai Aniel (pp. xxvij et xxviij). Nous trouvons dans l'anglo-français, tant littéraire que politique, deux formes de ces participes passés qui remontent sans aucun doute au picard et au wallon. La désinence en *eu* se rencontre dès la fin du XIIIe siècle, par exemple dans les Statutes à la date de 1285 (*aresteu*), ou dans les Lettres de Jean de Peckham en 1284 (*perdeu*), et elle est souvent employée pendant tout le siècle suivant ; dans les œuvres littéraires de ce siècle, nous en trouvons de nombreux exemples, comme *respondeu* dans les Contes de Nicole Bozon ; en dehors de la littérature on trouve dans les Actes du Parlement d'Écosse : *esteu*, *rendeu* ; dans les Mem. Parl. 1305 : *teneu*.

La désinence picarde en *iu* ne se rencontre pas, à notre connaissance, au XIIIe siècle en anglo-français, mais elle n'est pas rare pendant le XIVe ; les Mem. Parl. 1305 ont *rezciu* ; elle se combine souvent avec la désinence précédente sous la forme *ieu*. et des trois ter-

*

minaisons, c'est cette dernière qui est la plus employée. Les Contes de Nicole Bozon, les Chroniques de Nicolas Trivet, parmi les œuvres littéraires de cette période, nous ont fourni plusieurs participes où cette désinence se trouve, comme *pieu*, *decieu*, *rescieu* et quelques autres. En dehors de la littérature, nous avons encore rencontré cette forme dans les Statutes à partir de 1330 ; dans les Rymer's Foedera elle se trouve à la même date ; enfin la forme qui, dans cette catégorie de textes, nous semble devoir être la plus ancienne, se lit dans Thomas Walsingham : *eslieu* qu'on trouve à la date de 1310.

Ici encore l'influence du Nord de la France ne nous semble pas du tout douteuse. Les formes en *eu*, à vrai dire, auraient pu se produire sans intervention étrangère, par généralisation de l'*e*, après synérèse faite dans des participes passés de la forme *eu* ; mais les autres sont certainement d'importation étrangère.

Par conséquent, nous arrivons sur ce point important à quelques résultats qui nous semblent assurés. Deux terminaisons qui se trouvent dans l'anglo-français du XIVe siècle, sont d'origine picarde ou wallonne : la terminaison en *ieu* des prétérits, la terminaison en *iu* et probablement aussi la terminaison en *ieu* des participes passés.

Sur les autres points, nous n'avons guère que des présomptions ; mais si nous devons choisir entre la théorie généralement exposée de l'umgekehrte Schreibung et celle de l'influence continentale, nous n'hésiterons pas à choisir la seconde.

Il nous reste encore à énumérer quelques autres points où l'influence du wallon et du picard peut se déceler ; leur importance est minime et nous avouerons volontiers que l'on peut hésiter beaucoup à les considérer comme probants.

Le wallon et tous les dialectes du Nord de la France n'ont pas montré beaucoup de faveur aux désinences régulières de la troisième personne du pluriel des prétérits en *si* ; ils ont substitué aux formes en *strent* une forme analogique empruntée aux prétérits en *ivi* : *irent*. L'anglo-français, pendant les deux premiers siècles de son histoire, a conservé très régulièrement les désinences caractéristiques de cette personne, et nous avons vu qu'il les étendait quelquefois, même au XIVe, aux prétérits qui ne l'ont pas régulièrement. Et cependant, à partir de la fin du XIIIe siècle, nous rencontrons assez souvent des formes analogiques en *irent*, par exemple dans le

poème du Prince Noir et dans les textes non littéraires. Évidemment, l'analogie a pu exercer la même influence d'une façon absolument indépendante dans les dialectes du Nord et en anglo-français ; il se peut aussi que ceux-là aient agi sur celui-ci.

Si après les prétérits et les imparfaits du subjonctif nous passons aux futurs et aux conditionnels, nous pourrons marquer quelques rapports qui sont assez significatifs. Nous ne pouvons pas établir sur ces points que les formes anglo-françaises sont dues aux formes correspondantes du wallon ou du picard, mais les ressemblances qui existent entre ces deux groupes de dialectes pourront soit expliquer l'extension en anglo-français des formes analogues, soit rendre plus vraisemblable l'action générale de ceux-ci sur le premier.

Le wallon présente au futur les deux traits qui caractérisent ce temps en anglo-français. Les futurs de I s'abrègent par la perte de la syllabe muette protonique ; les futurs de III s'allongent par l'addition d'un *e* atone avant l'*r*. Nous nous sommes suffisamment arrêté sur ces deux points lorsque nous avons étudié ce temps pour que nous ne revenions pas là-dessus ; nous pouvons simplement rappeler qu'ils sont présents dès le commencement de la seconde moitié du XII[e] siècle, quoique, à cette époque, l'*e* atone épenthétique des verbes de III ne soit que très rarement syllabique ; par conséquent, nous ne pouvons pas admettre à cette date reculée une influence wallonne et nous ne pouvons voir dans la ressemblance des futurs qu'une coïncidence. Mais ce qui nous semble plus important, c'est le fait que l'*e* épenthétique que nous avons étudié ne devient fréquemment syllabique en anglo-français que vers ou après 1250, c'est-à-dire au moment même où sur différents points l'influence wallonne se fait sentir d'une façon indiscutable. Nous n'insisterons pas sur ce rapprochement qui nous semble avoir cependant quelque signification ; mais nous retiendrons le fait qu'en anglo-français, comme en wallon, le futur tendait à prendre les mêmes formes. (Cf. M. Wilmotte, Études de dialectologie wallonne, Romania XVIII, n° 39 *bis* ; c'est à tort, croyons-nous, que l'auteur voit dans les formes *meterat*, *viverat* une assimilation à la première conjugaison ; c'est dans la phonétique et non dans la morphologie qu'il faut chercher l'origine de cet *e* épenthétique.)

Dans la revue rapide des formes qui précède, nous avons avant tout essayé d'être aussi complets que possible, et il s'ensuit peut-être

que les quelques faits essentiels de cette étude se trouvent en quelque sorte noyés dans les détails. Nous devions cependant le faire méthodiquement et il nous reste maintenant à mettre en lumière et dans leur ordre d'importance les principaux points qui montrent les différentes influences qui se sont exercées sur l'anglo-français à partir du quatrième quart du XIII[e] siècle.

Nous suivrons maintenant l'ordre inverse de celui que nous avons adopté jusqu'ici et nous commencerons par l'influence qu'ont exercée sur l'anglo-français les dialectes du Nord et du Nord-Ouest de la France. Nous ramènerons à six les faits les plus importants qui nous montrent cette action. Nous n'essaierons pas d'établir entre ces faits un ordre chronologique. Comme nous l'avons vu et comme nous le prouvera plus clairement ce qui suit, la plupart de ces faits sont contemporains ; il n'existe tout au plus entre eux qu'un intervalle d'une décade ou deux, et nous ne pouvons jamais être assurés que l'ordre dans lequel nous avons trouvé nos exemples reproduise exactement l'ordre dans lequel les faits se sont produits.

Le wallon et le picard ont donné à l'anglo-français :

1° Les désinences en *iemes* et en *ins* de la première personne du pluriel qui se rencontrent toutes les deux pour la première fois vers 1280 ;

2° La désinence en *eiz* de la deuxième personne du pluriel qu'on trouve à la fin du XIII[e] et au XIV[e] siècle ;

3° La désinence en *eu* et en *eiu* des prétérits en *ui* ; les désinences en *eu*, *iu*, *ieu* des participes passés ; ces différentes terminaisons se rencontrent vers la fin du XIII[e] ou au commencement du XIV[e] siècle ;

4° La désinence en *oer* des infinitifs de la troisième conjugaison dont le premier exemple ne remonte qu'à 1310, quoique nous ayons des raisons de croire que cette forme date de la fin du XIII[e] siècle ;

5° C'est sous l'influence de ces dialectes que la voyelle *e* en anglo-français passe à la diphtongue *ie* au XIV[e] siècle ;

6° De plus, sous la même influence, la voyelle *i* prend la même forme à la fin du XIII[e] siècle.

Ces six points importants suffiraient à prouver l'influence des dialectes du Nord et du Nord-Ouest de la France sur le français

d'Angleterre. Ajoutons-y trois autres points moins importants ou plus douteux :

1° Le passage de la voyelle *e* ouvert à *ae* et peut-être à *ea* ;
2° Le passage de *a* à *au* ;
3° La forme en *ui* des prétérits en *ui* de la première classe et des imparfaits du subjonctif ;

et quatre autres faits qui peuvent n'être que des coïncidences :

1° La chute de la muette posttonique ;
2° La simplification de *rr* en *r* ;
3° La confusion entre *s* et *z* ;
4° La confusion des lettres mouillées.

Il faudrait ajouter à ces faits, si on ne croit pas à l'influence du bourguignon, les deux points que nous avons mentionnés à ce sujet :

1° Les infinitifs de III en *or* ;
2° Le passage à la diphtongue *oi* de l'*i* en hiatus.

Ce serait encore aux mêmes dialectes qu'on devrait, dans ce même cas, attribuer les formes que nous avons attribuées à l'action commune des dialectes du Nord et de l'Est :

1° Les désinences en *ieus* de la première personne du pluriel, désinences qui se montrent vers 1275 ;
2° Les désinences des troisièmes personnes du prétérit des verbes de la première conjugaison en *arent* ;
3° Les imparfaits du subjonctif de cette même conjugaison en *aisse* ;
4° Les désinences de la troisième personne du singulier, de la troisième personne du pluriel, du participe passé en *ie*, au début du XIVe siècle ;
5° Le passage à *oi* de la diphtongue *ei*, à la fin du XIIIe siècle.

Les influences du Nord et du Nord-Ouest sont donc bien établies, celle de l'Est est moins sûre. Remarquons que toutes les formes qui rentrent dans une des catégories ci-dessus remontent à peu près à la même date, comprise entre 1275 et 1310.

Un certain nombre d'autres formes sont aussi d'origine continentale, mais auraient pu provenir de n'importe quel dialecte français :

1° Rétablissement de l'*s* final aux premières personnes du pluriel à terminaison masculine, après 1250;

2° Rétablissement de la diphtongue *ie* dans les terminaisons où elle est étymologique vers 1275 ou 1280;

3° Rétablissement des terminaisons en *-oir* pour les infinitifs de III, à la fin du XIII[e] siècle;

4° Rétablissement de l'*e* muet étymologique posttonique après la diphtongue *ei*, à peu près à la même époque;

5° Peut-être encore rétablissement des désinences en *ions*.

Nous n'attribuons à aucun dialecte en particulier l'action qui a conduit au rétablissement des formes ci-dessus; mais maintenant que nous avons pu déterminer l'action si profonde qui a été exercée par le dialecte wallon, et puisque nous n'avons découvert aucune trace de l'influence d'un autre dialecte (à l'exception du bourguignon), il est plus que probable que ces dernières formes, qui commencent à apparaître en anglo-français, vers ou après 1250, ont la même origine que celles que nous avons énumérées tout d'abord. C'est par conséquent le wallon et le picard, aidés peut-être par le bourguignon, qui ont rétabli dans le verbe, en partie du moins, un nombre considérable de formes régulières et de formes qui sont étrangères à l'anglo-français.

Il nous reste encore deux remarques assez importantes à faire : d'abord, comme on a pu le voir, les textes anglo-français qui n'appartiennent pas à la littérature montrent mieux que les autres l'influence continentale; il n'est pas facile d'en découvrir la raison. Celle qui se présente le plus naturellement à l'esprit et qui a quelques chances d'être vrai est que les œuvres littéraires du XIV[e] siècle, ayant derrière elles une tradition déjà ancienne, pouvaient se soustraire plus aisément aux influences extérieures; les formes qui ne s'éloignaient pas trop de celles de la langue de leurs prédécesseurs immédiats pouvaient être admises sans trop de difficulté : par exemple, les terminaisons en *ier*, les infinitifs en *oir*; celles qui étaient d'une façon trop évidente des nouveautés, comme les désinences de la première personne du pluriel en *iens* ou les infinitifs en *or*, devaient rencontrer plus de résistance. De plus, la

période littéraire s'arrête très peu de temps après que l'influence continentale a commencé à se faire sentir ; si nous exceptons le poème du Prince Noir, qui montre, comme l'a démontré Miss M. K. Pope, un nombre considérable de formes wallonnes, notre dernier ouvrage littéraire dépasse à peine le commencement du second tiers du XIVe siècle. A cette époque, on conçoit très bien que les influences dont nous avons tenté de déterminer l'action n'aient pas encore eu sur les œuvres littéraires leur plein effet ; et l'on pourrait, pour mesurer de quelle façon les formes étrangères se sont implantées dans l'anglo-français littéraire, comparer la langue de Nicolas Trivet (1334) à celle du Héraut de Chandos (1385).

Il y a peut-être encore des raisons plus convaincantes. Il se peut, et nous le croyons, que ce soit par le canal de l'anglo-français politique que l'influence wallonne s'est introduite en anglo-français ; il a dû y avoir, à l'origine de cette influence littéraire, des faits d'ordre politique qui expliquent l'importance subite que le wallon a prise dans le développement de l'anglo-français. Cette explication rendrait compte non seulement de l'action jouée par ce dialecte, mais aussi de ses limites. Quelle qu'en soit la cause, il nous paraît évident que le wallon a d'abord et surtout agi sur la langue non littéraire, puis sur les œuvres littéraires elles-mêmes.

Remarquons aussi que ces deux catégories d'ouvrages, fort malheureusement, ne coïncident, au point de vue de la durée, que sur un temps relativement très court. Les premiers textes politiques et diplomatiques ne remontent qu'au commencement du dernier quart du XIIIe siècle ; la période littéraire finit vers 1330. Si nous avions des textes politiques antérieurs à 1275, ou plutôt antérieurs au moment où l'influence wallonne a commencé à se faire sentir, nous aurions la possibilité de faire des rapprochements extrêmement intéressants et d'étudier de plus près comment les dialectes du Nord et du Nord-Ouest de la France ont agi sur l'anglo-français ; nous pourrions observer exactement sur quels points ils ont d'abord imposé leurs propres formes.

Évidemment, de tels regrets sont stériles. Dans un autre ouvrage, on pourra voir comment s'est formée cette branche de la production anglo-française que nous avons appelée les textes non littéraires. Pour le moment, nous ne pouvons pas en dire davantage.

CHAPITRE IV

CONCLUSIONS GÉNÉRALES

Nous avons à peu près terminé cette étude du verbe en anglo-français ; dans notre première partie, nous avons tenté de tracer l'évolution des formes qu'il a prises; dans notre seconde partie, nous avons groupé suivant leur origine le plus grand nombre de ces formes et dans notre dernier chapitre spécialement nous avons, croyons-nous, montré que vers la fin du XIII[e] siècle les influences continentales ont exercé une action considérable sur les formes du verbe.

Il nous reste maintenant à jeter un coup d'œil sur le champ que nous avons parcouru et à donner quelques idées générales sur notre sujet.

Deux dates marquent, dans l'évolution de l'anglo-français, des points de repère extrêmement importants et divisent ainsi l'histoire de ce dialecte en trois périodes qui sont suffisamment marquées. Cette division est évidemment plus commode que rigoureuse ; mais elle représente quelque chose de réel. La première de ces dates est 1160, comme M. Suchier l'a bien vu avant nous. Avant 1160, l'anglo-français ne diffère que très peu des dialectes de l'Ouest de la France ; dans bien des cas la distinction, surtout au point de vue de la conjugaison, est très délicate, quelquefois impossible. Ce sont quelques différences phoniques et des différences de vocabulaire qui permettent de distinguer la langue des auteurs anglo-français de celle de certains auteurs continentaux. C'est la première période de l'anglo-français.

La seconde est marquée par un certain nombre de changements qui sont spéciaux à l'anglo-français : la phonétique évolue assez rapidement et les changements phoniques laissent des traces profondes sur la conjugaison du verbe ; les formes analogiques se mul-

tiplient ; la conjugaison dans un sens se simplifie et dans l'autre se complique. Il faut surtout remarquer dans cette période l'emploi simultané de formes d'âges très différents, formes archaïques, formes qui ont phoniquement évolué, formes analogiques ; et aussi l'importance de ce que nous avons appelé le coefficient personnel : deux auteurs vivant à la même époque peuvent employer deux langues profondément différentes. C'est pour cette raison que nous avons renoncé à essayer de faire une distinction entre l'anglo-français du Nord et celui du Sud de l'Angleterre. En théorie, cette distinction ne manque pas de justesse ; en pratique, pour le verbe tout au moins, elle est impossible à observer.

Cette période finit quelque temps après le milieu du XIIIe siècle. Vers ou après 1250, plus tard pour les œuvres littéraires, un nouveau facteur entre en jeu : l'influence que nous résumerons sous le nom d'influence wallonne. Cette influence complique quelque peu l'histoire de la conjugaison. Sur certains points, le verbe continue son évolution plus ou moins régulière : le développement phonique modifie toujours la forme du verbe, l'analogie crée toujours de nouvelles formes, les auteurs et les scribes montrent un goût de plus en plus vif pour les graphies compliquées ; les grammairiens inventent des règles de fantaisie qui sont plus ou moins bien observées. Mais sur d'autres points, et subitement, sous l'influence wallonne, l'anglo-français arrête son évolution normale, il revient à ces formes qui avaient disparu depuis un siècle ou plus déjà, ou adopte des formes qui n'avaient jamais existé auparavant en anglo-français. 1110, 1160, 1250, voilà les dates cardinales de l'anglo-français.

C'est en effet après 1160 que nous trouvons à la première personne du singulier, à la troisième personne du singulier de l'indicatif et du subjonctif et dans quelques autres cas les premiers *e* analogiques ou épithétiques et la chute de l'*e* étymologique ; à la première personne du singulier les premières *s* irrégulières ; c'est peu de temps après cette date que nous observons la confusion de l'*s* finale et du *z*, l'amuissement de l'*s* appuyée ; c'est alors que l'*e* posttonique qui suit la diphtongue *ei* tombe ; la dentale finale perd la valeur de spirante douce qu'elle avait encore vers 1145 (Estorie des Engleis), pour disparaître complètement ou pour ne rester que sous la forme d'une dentale de liaison ; c'est encore à cette époque que

la deuxième personne du pluriel nous montre dans ses désinences masculines *z*, *s* ou *t*; c'est entre cette date et la fin du XIIe siècle que nous relevons les premiers exemples des infinitifs de III affectés de la terminaison en *er*; que les désinences en *ir* de l'infinitif ou du prétérit passent à la forme en *er*; que les premières synérèses s'effectuent à tous les temps qui présentent l'hiatus et que les futurs des deux dernières conjugaisons nous montrent les premiers *e* svarabhaktiques. Voilà en quelques mots le tableau des changements qui commencent à cette période.

Après 1160, les changements que nous venons d'énumérer continuent à se produire, et ils font dans certains cas des progrès assez irréguliers, mais considérables. Pendant cette seconde période, nous voyons se montrer les caractères principaux de l'anglo-français : le passage de la diphtongue *ai* à *ei*, l'addition d'*e* muets irréguliers, et la chute des *e* muets étymologiques; les graphies par *aun*, *oun* des voyelles nasales *a* et *o*; les troisièmes personnes du pluriel sans dentale; les présents de l'indicatif et les impératifs en *ge*; les infinitifs en *er* pour la seconde et la troisième conjugaison.

Après 1250 et jusqu'à la fin de la période littéraire, nous apercevons distinctement dans la conjugaison du verbe deux mouvements très nets. Le premier montre la continuation de l'évolution qui a commencé en 1160 et s'est poursuivie pendant tout le XIIIe siècle. C'est à ce mouvement que nous devons la chute d'une syllabe muette dans les désinences féminines, la double consonne *tz* dans les désinences régulièrement terminées par *z* ou par *t*; la généralisation des consonnes mouillées à l'indicatif, à l'impératif, au participe, pour ne citer que les faits principaux.

Le second mouvement est constitué par l'influence étrangère, particulièrement l'influence du wallon; nous ne répéterons pas ce que nous avons dit là-dessus dans nos derniers chapitres : rappelons seulement la réapparition des désinences en *ie*, des infinitifs en *oir*, des muettes posttoniques après la diphtongue *ei*, de l'*s* aux premières personnes du pluriel à désinence masculine; l'introduction des nouvelles désinences en *iens*, *iemes*, *eiz*, *or*, *arent*, *aisse*, *iu*, etc.

Ce double mouvement donne sa physionomie propre à l'anglo-français du XIVe siècle et le rend fort différent de celui de la période précédente; il est vrai que dans certains auteurs cette influence n'est pas très visible, au moins n'est pas aussi marquée que chez d'autres.

Cependant, nous rencontrons partout un ensemble de traits qui suffisent à caractériser et à dater la langue des écrivains de cette période.

Telle a été l'évolution du verbe en anglo-français; on a pu voir que cette évolution sur bien des points a précédé celle qu'il devait subir sur le continent ; sur d'autres, les formes qu'il a prises sont bien spéciales à l'anglo-français et ont trop souvent l'apparence de véritables barbarismes.

Nous n'ajouterons plus qu'un mot. Nous n'avons ici évidemment ni à approuver ni à condamner ; mais nous pouvons nous demander si l'anglo-français du XIVe siècle est bien le langage corrompu, le jargon qu'on se représente ordinairement. Le verbe nous fournit la meilleure pierre de touche, et nous pouvons voir que ce qui a modifié le plus profondément la forme du verbe, ce sont les modifications phoniques, les formes analogiques, les graphies. Les premières représentent l'évolution normale du verbe dans les dialectes continentaux et elles ne sont pas, toute chose considérée, plus extraordinaires en anglo-français qu'en picard par exemple ; quant aux graphies, elles contribuent beaucoup à donner à l'anglo-français de la dernière période cette apparence bizarre ou barbare qu'on lui connaît ; mais des changements sans importance pourraient faire disparaître cette apparence. Si les éditeurs voulaient adopter pour les textes anglo-français du XIVe siècle les habitudes françaises de la même époque, ce que nous n'avons pas l'intention de recommander, l'œil ne serait pas choqué par des formes qui semblent à première vue contraires au génie même de la langue française. Remarquons d'ailleurs que les textes anglais de cette époque présentent à ce point de vue une irrégularité beaucoup plus choquante que celles des textes français.

Restent les formes analogiques ; celles-là sont très souvent absolument barbares, comme on a pu s'en convaincre déjà ; mais ces formes analogiques ne sont pas encore extrêmement nombreuses et elles ne suffisent pas à faire condamner comme « jargon » tout l'anglo-français du XIVe siècle. Bien plus, il faut faire pour toute la littérature anglo-française la part des scribes qui ont causé infiniment plus de mal qu'on ne s'imagine ; si nos meilleurs textes français nous avaient été transmis par une tradition écrite analogue à celle qui nous a donné nos textes anglo-français, la barbarie n'aurait guère été moindre.

Enfin, il nous semble difficile de traiter de jargon une langue qui a laissé des monuments comme les Statutes, qui sont fréquemment des chefs-d'œuvre de précision et de clarté, des lettres qui sont souvent écrites d'un style facile, agréable, enjoué, et, ajouterons-nous, des discussions légales, subtiles en même temps que limpides.

Une langue qui peut montrer, même à l'occasion seulement, de telles qualités, n'est pas un jargon.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE II : Les modes.

SECONDE PARTIE

